



**HAL**  
open science

**SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE.  
APPROCHES SOCIOLINGUISTIQUE ET  
PRAGMATIQUE D'UNE SITUATION DE  
CONTACTS DE LANGUES : LA REUNION**

Aude Bretegnier

► **To cite this version:**

Aude Bretegnier. SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE. APPROCHES SOCIOLINGUISTIQUE ET PRAGMATIQUE D'UNE SITUATION DE CONTACTS DE LANGUES : LA REUNION. Linguistique. Université de la Réunion, 1999. Français. NNT : . tel-01517920

**HAL Id: tel-01517920**

**<https://hal.science/tel-01517920v1>**

Submitted on 24 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE LA REUNION  
UNIVERSITE DE PROVENCE

FORMATION DOCTORALE Langage et parole  
LCF / UPRES-A 6058 DU CNRS  
Année universitaire 1998-1999

**Aude BRETEGNIER**

**SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE**

**APPROCHES  
SOCIOLINGUISTIQUE ET PRAGMATIQUE  
D'UNE SITUATION  
DE CONTACTS DE LANGUES :**

**LA REUNION**

Thèse présentée pour l'obtention du Doctorat nouveau régime  
**Direction de recherche** : PR D. de ROBILLARD, Université de la Réunion

**Soutenance** : 28 janvier 1999, Université de La Réunion

**Pré-rapporteurs :**

- PR. Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX. Directrice de l'Institut d'Études Créoles et Francophones (I.E.C.F.). Université de Provence.
- PR. Michel FRANCARD. Université catholique de Louvain. Belgique.

**Composition du jury de soutenance**

- PR. J. BILLIEZ, Université Stendhal de Grenoble 3 (Présidente du jury).
- PR. M. FRANCARD, Université catholique de Louvain. Belgique.
- PR. D. de ROBILLARD, Université de la Réunion.
- PR. J. SIMONIN, Université de la Réunion.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

"Nous écrivons éclairés par chaque mot. Il y a tant de lumière dans une page d'écriture que le ciel en serait sûrement jaloux si elle pouvait être perçue de l'extérieur." (Edmond Jabès, *Le livre des ressemblances*, 1980, vol. 3 : 10)

Ces quelques pages d'écriture, pour Jeanne, ma première fille, qui découvre déjà la difficulté de se dire. Pour qu'elle sache qu'elle n'est pas étrangère à la lumière qui a guidé cette incessante, et difficile, quête de mots.

## REMERCIEMENTS

**Que tous ceux qui m'ont fait confiance, et ont contribué de manières diverses, directement ou indirectement, à ce travail se trouvent ici remerciés. Je pense en particulier :**

à Didier de Robillard, directeur de ce travail, avec lequel j'ai effectivement appris à construire des relations faites à la fois de distance et de proximité, qui a su supporter mes espoirs, mes changements d'humeur, mes inquiétudes, mes démesures et mes hyper-mesures, avec une dextérité et une sérénité qui m'ont souvent laissée admirative, et dont je tiens vraiment à le remercier ;

aux membres de mon jury, Madame Jacqueline Billiez, Messieurs Jacky Simonin, Michel Francard, et naturellement Didier de Robillard, que je remercie d'avoir consenti à être les acteurs de cette soutenance, et de m'accompagner dans ce moment décisif ;

à Madame Marie-Christine Hazaël-Massieux, qui a eu la gentillesse de se porter volontaire pour être rapporteur de ma thèse, et que je remercie pour ce qui m'est apparu être comme de la rigueur dans l'humanité, ses précieux conseils et sa grande patience à mon égard ;

à toute l'équipe de l'UPRES-A 6058 du CNRS de la Réunion dirigée par Jean-Claude Carpanin Marimoutou, équipe par laquelle j'ai constamment été encouragée, soutenue, portée voire supportée, ainsi qu'à celle de l'IECF d'Aix-en-Provence, dirigée par Marie-Christine Hazaël-Massieux ;

à Christian Barat et Carpanin Marimoutou, qui ont eu la gentillesse de me mettre en contact avec les premiers témoins de mes enquêtes ;

à Michel Beniamino et Claudine Bavoux, pour leurs conseils, pour les articles qu'ils m'ont régulièrement adressés, et simplement pour leur présence ;

à Patricia Sitalapresad, secrétaire de l'UPRES-A 6058 du CNRS de la Réunion, pour ses "tuyaux", sa bonne humeur et son amitié ;

aux équipes des universités de Rouen (IRED), Neuchâtel, et Montpellier (équipe des praxématiciens), qui m'ont reçue en décembre 1994 et m'ont permis d'explorer leurs fonds documentaires ;

à Daniel Baggioni qui a eu la gentillesse de relire de façon à la fois très efficace et très rigoureuse la partie de ma thèse qui concerne l'histoire de la sociolinguistique ;

à Nicole Gueunier, pour m'avoir aidée, indirectement, à vaincre mes premières inhibitions quant aux enquêtes de terrain ;

à Pierre Dumont, coordonateur du réseau Sociolinguistique et Dynamique des langues ;

à Claude Poirier, de l'université de Laval et du Trésor de la langue française, qui a eu la gentillesse de me faire parvenir, en 1995, plusieurs articles sur les problèmes relatifs aux français "régionaux", qui ont constitué une aide précieuse dans ma recherche ;

au Conseil Régional de la Réunion, auquel j'ai fait appel pour m'aider à financer la reproduction de cette thèse, et qui a répondu très rapidement, et de façon très efficace, à cet appel.

à l'AUFELF-UREF, qui a partiellement financé le programme de recherche "Insécurité linguistique" de l'UPRES-A 6058 du CNRS de l'Université de la Réunion ;

à la Banque de la Réunion, ainsi qu'au Service Intérieur de l'Université, qui m'ont permis de diffuser une note à travers leurs services, et autorisé les volontaires à venir participer aux entretiens pendant leurs heures de travail.

Je pense aussi à mes amis, à celles et ceux qui ont partagé des moments de ma vie à la Réunion ; ainsi qu'aux témoins, sans lesquels rien n'aurait pu se faire, qui ont, des heures durant, tenté de mettre pour moi des mots sur leurs expériences, leurs souvenirs et leurs difficultés, que j'espère n'avoir jamais trahis ou interprétés à outrance.

J'adresse aussi toute ma tendresse à ma famille, en particulier à mes parents, dont j'ai dû m'éloigner pour accomplir ce travail (qui s'est finalement avéré être bien plus qu'un simple exercice académique), et dont la personnalité, l'histoire et le rapport à l'autre ne sont très certainement pas étrangers à mon intérêt pour la linguistique, ainsi qu'à ma grand-mère, pour son optimisme, sa force de vie, et ses encouragements constants.

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : THÉORIES ET MÉTHODOLOGIES .....</b>	<b>15</b>
Premier Chapitre : Sociolinguistique : bref historique .....	18
Deuxième Chapitre : Quelle sociolinguistique ? Vers un consensus théorique.....	26
Troisième Chapitre : Synthèse théorique et méthodologique .....	49
<b>DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN : LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DE LA REUNION.....</b>	<b>112</b>
Premier Chapitre : La Diglossie. Fondements théoriques .....	115
Deuxième chapitre : La Situation sociolinguistique de la Réunion.....	138
Troisième chapitre : Sécurité et insécurité linguistique à la Réunion : quelques perspectives.....	185
<b>TROISIEME PARTIE : SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE : PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>223</b>
Premier Chapitre : Sécurité / insécurité linguistique : Présentation des travaux .....	225
Second Chapitre : Sécurité / insécurité linguistique : vers la construction d'un modèle .....	309
<b>QUATRIEME PARTIE : EXPLOITATION DU CORPUS. ANALYSES ET RÉSULTATS.....</b>	<b>347</b>
Premier Chapitre : Description et présentation des enquêtes.....	348
Deuxième Chapitre : Analyses de contenu .....	407
<b>CONCLUSION GENERALE : SYNTHESSES, RESULTATS, PERSPECTIVES .....</b>	<b>728</b>
I. Rappel de la démarche et de la logique de pensée .....	729
II. Typologie d'insécurité linguistique et catégorisation sociolinguistique à la Réunion.....	741
III. Difficultés, limites, points critiques : les derniers pas dans la quête de légitimité .....	752
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>762</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>776</b>

# **INTRODUCTION GENERALE**

*Du fond de la mer monta un grondement étrange. De grands nuages de fumée envahirent le ciel. Dans l'abîme, le feu et l'eau jouaient à s'entredévorer, à s'étreindre, à se fondre [...] De leur fougueuse et dernière étreinte, surgit l'île terre, fruit de leurs amours tumultueuses. (I. Hoarau, 1986 : 5)*

Comme l'indique son titre, la présente thèse se propose de réfléchir sur les notions de sécurité et d'insécurité linguistique, et de tenter, à partir de l'observation d'attitudes et de comportements linguistiques sur le terrain réunionnais, d'en rendre compte au moyen d'un modèle théorique, élaboré à partir de l'analyse d'un corpus constitué par des enquêtes menées à la Réunion entre 1994 et 1997.

## 1. ÉMERGENCE D'UN SUJET DE RECHERCHE

Nous voudrions commencer cette introduction en nous interrogeant brièvement sur l'émergence, la conception et la construction d'un sujet de thèse. Cette question, passée la plupart du temps sous silence par les chercheurs, nous semble pourtant d'autant plus importante que la construction d'un sujet de recherche, sa définition, sa délimitation, sa problématisation, nous apparaissent comme un des problèmes les plus difficiles à résoudre lorsqu'il s'agit de bâtir et de mettre en place une recherche. La notion d'"émergence", qui suppose un processus d'autonomisation d'un objet à partir d'un autre objet dont il fait d'abord partie, n'a naturellement pas ici été choisie de façon fortuite.

Dans un premier temps, il est bien évident que la formulation d'un sujet de thèse (ou de recherche en général) résulte au moins partiellement d'un ensemble de contraintes extérieures au chercheur (intérêts et préoccupations du directeur de recherche et / ou de l'équipe dans laquelle on travaille, actualité scientifique dans son ensemble, etc.). Il va sans dire qu'une recherche n'est jamais isolée, totalement indépendante, mais s'inscrit au contraire en continuité, en complémentarité et / ou en opposition avec un ou plusieurs courant(s) scientifique(s) particulier(s), un ensemble de travaux préexistants sur le ou les sujet(s) que l'on souhaite traiter, etc. Toutefois, si cet ensemble de contraintes extérieures permet de faire "apparaître" le sujet, d'en donner la première formulation, elles ne suffisent pas, à notre sens, à son émergence, qui permettra au chercheur de définir ses propres perspectives, de concevoir et de formuler ses propres questionnements, et de fait, de bâtir sa propre problématique.

En effet, il nous apparaît que c'est bien à partir du chercheur que doit s'opérer cette émergence, conçue comme un processus évolutif, actif, mouvant, organisé dans le temps, et qui peut du reste ne prendre véritablement son sens qu'au cours de la construction du travail. Dans une communication faite à l'université de la Réunion en septembre 1995, le poète, écrivain et militant créoliste mauricien Dev Virahsawmy commençait sa conférence en disant une chose qui a longtemps fait écho à nos oreilles de chercheuse débutante. Si pendant de nombreuses années, disait-il, il avait pensé son travail comme une contribution au projet social de reconnaissance et de valorisation du créole mauricien, il avait finalement compris que tout ce qu'il avait fait et continuait à faire ne contribuait en fait qu'à une seule chose :

donner du sens à sa vie. C'est à partir du moment où il pouvait donner du sens, définir sa vie, que son travail pouvait effectivement prendre à son tour tout son sens, et donc véritablement servir les causes qu'il pouvait servir.

Notre travail ne s'inscrit dans aucun mouvement militant. L'idée, toutefois, qui nous semble ici importante à retenir, et qui fait que nous rejoignons le propos de l'écrivain Virahsawmy, est que la construction d'une recherche est un processus circulaire, dont le sujet et la problématique ne peuvent véritablement émerger du chercheur qu'à partir du moment où celui-ci commence à comprendre en quoi ce sujet, au delà de toutes les circonstances extérieures qui ont initialement permis son apparition et sa première formulation, est aussi en mesure de répondre à des questionnements qui lui sont personnels. C'est à notre sens à partir de là que le véritable travail peut se faire, parce que c'est ce qui lui donne véritablement corps, lui permet de faire sens, et de fait permet son émergence.

En ce sens, il nous semble que ce qui fait sans doute tout l'intérêt, mais aussi toute la difficulté de la mise en place d'une recherche, est qu'elle comporte une part subjective et même autobiographique, qu'il convient d'explorer pour donner un vrai sens à son travail, mais en même temps dont il faut savoir se détacher, par rapport à laquelle il s'agit de prendre suffisamment de recul et de distance pour en faire un sujet objectivable, extérieur à soi, pour véritablement bâtir un objet de recherche, susceptible d'apparaître pertinent aux yeux d'autres chercheurs, de présenter un intérêt pour autrui et pas seulement pour soi-même. En ce sens, nous terminerons l'introduction de cette introduction en disant que l'émergence du sujet de recherche aboutit peut-être en fait à la séparation du sujet chercheur avec le sujet cherché, qui peuvent alors l'un et l'autre prendre leur indépendance, et se construire, le premier en sujet chercheur à part entière, objectif, distancié, et le second en véritable objet de recherche.

Ce qui vient d'être dit permettra sans doute au lecteur de deviner que la construction de cette recherche s'est avérée à la fois longue et difficile. Le thème de l'insécurité linguistique est en outre un sujet de recherche d'autant plus difficilement objectivable qu'il fait forcément appel à des problématiques personnelles, originelles, relatives à l'enfance, à la construction du dire, à l'apprentissage de soi et de sa relation à l'autre, et sur lesquelles il a bien fallu nous interroger afin de tenter précisément de faire la part des choses entre le sujet et l'objet, et finalement de transformer ce sujet en objet. À présent que nous pensons y être parvenue, il nous semble que l'on peut trouver là, nous allons y revenir, quelques éléments d'explications sur l'organisation globale de cette thèse.

## **2. SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE A LA REUNION : UN DOMAINE D'ETUDE A DEFINIR**

Ce travail se donne ainsi comme objectif de partir à la recherche des sources, des manifestations, et des conséquences de la sécurité et de l'insécurité linguistique sur les comportements et les attitudes linguistiques d'une part, et sur la situation sociolinguistique globale d'autre part.

Découverte au début du 16<sup>e</sup> siècle, la Réunion reste pratiquement déserte pendant plus d'un siècle, jusqu'au moment où la France en prend possession. Devenue dès lors colonie

française, elle gardera ce statut jusqu'en 1946<sup>1</sup>, année au cours de laquelle elle devient un département français d'outre-mer, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française.

La situation sociolinguistique réunionnaise est une situation classiquement décrite en terme de "diglossie", qui comporte, si l'on schématise et simplifie à l'extrême, au moins deux systèmes linguistiques, le français et le créole, socialement hiérarchisés, auxquels sont attribués des valeurs et des statuts inégaux. De façon très résumée, on peut dire que le français est doté du prestige que lui confèrent son statut de langue officielle et nationale, son histoire, sa tradition littéraire, et sa place dans la stratification des langues à un niveau mondial, tandis que le créole est un système jeune, non-standardisé, peu valorisé sur le plan social, doté d'une histoire difficile et chaotique. Toutefois, si la notion de "diglossie" permet effectivement de rendre compte de la hiérarchisation sociale des systèmes en présence, elle ne correspond que peu à la réalité sociolinguistique, bien plus complexe que la simple coexistence du français et du créole. Si ces deux systèmes semblent, de prime abord, les plus facilement repérables, il est plus juste de les considérer comme les deux pôles d'un "continuum linguistique" (Chaudenson et Carayol, 1978), que constituent une pluralité de variétés, entre lesquelles il est souvent malaisé de situer des frontières stables et bien délimitées, non seulement pour le linguiste qui tente de décrire la situation, mais aussi pour les locuteurs eux-mêmes, qui de fait encourent souvent le risque de produire des discours où français et créole sont susceptibles de se rencontrer, d'interférer l'un sur l'autre. La notion de continuum présente de fait l'avantage de mieux rendre compte de la complexité, de la mouvance, et du caractère évolutif de la situation linguistique réunionnaise.

Cette situation semble provoquer, chez certains locuteurs réunionnais, une certaine "insécurité linguistique" en français, insécurité qui peut dès lors être décrite, de façon forcément imparfaite et provisoire, comme la peur d'être socialement déprécié parce que l'on parle / croit que l'on parle / est considéré comme parlant mal, c'est-à-dire de manière non conforme et donc fautive par rapport à la norme linguistique du français standard. En d'autres termes, l'insécurité linguistique correspondrait globalement à la perception, par un locuteur, d'une distance entre sa propre façon de parler et celle qui est socialement définie comme "correcte".

Le thème de l'insécurité linguistique semble de fait permettre une nouvelle approche des situations traditionnellement décrites en terme de "diglossie", en prenant comme point de départ non plus (seulement) l'étude des rapports qu'entretiennent les variétés linguistiques entre elles, mais plutôt celle des rapports entre les systèmes linguistiques et les locuteurs, l'analyse des rapports aux normes et leurs conséquences sur les pratiques discursives, ce qui nécessite de prendre en compte la question des représentations épilinguistiques.

Il s'agira par conséquent d'essayer de décrire et de définir ce que l'on entend par "insécurité linguistique", d'en observer les manifestations, les causes, les conséquences, de voir dans quelle mesure la façon dont les individus se sentent sécurisés ou insécurisés face à leur(s) langue(s), (toujours) autorisés ou non à en faire usage, compétents ou incompétents sur le plan linguistique, intervient sur leur manière de se définir socialement, de se situer dans l'organisation sociale, de se positionner et d'agir dans les échanges verbaux. Nous devons ainsi nous interroger sur les liens entre l'insécurité linguistique et l'organisation

---

<sup>1</sup> Avec une courte parenthèse d'occupation anglaise entre 1810 et 1815.

sociolinguistique hiérarchisée, voir si certains types de locuteurs ou certains groupes sociaux sont plus enclins que d'autres à de tels sentiments. Il s'agira de voir si l'insécurité linguistique laisse des traces dans les productions linguistiques, comment elle peut être repérée, comment elle est représentée, dite, suggérée, ou au contraire niée, occultée, quels sont ses effets, dans quelle mesure elle bloque ou au contraire stimule la parole, quelles sont les stratégies qui permettent aux locuteurs de l'atténuer, voire de la surmonter, etc. Autant de questionnements qu'il s'agira de reformuler, de rassembler, et d'ordonner.

### **3. SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE A LA REUNION : DOMAINE D'ETUDE**

Avant de présenter le cheminement de la démarche qui a été suivie, il convient de s'interroger sur le domaine d'étude dans lequel nous inscrivons notre travail. On pourrait penser, dans la mesure où la sécurité et d'insécurité linguistique sont des sentiments, donc constituent des manifestations affectives, que nous nous orientons vers le domaine de la psycholinguistique. Toutefois, si l'on peut montrer que la sécurité et l'insécurité linguistique sont liées à l'organisation sociolinguistique, à la hiérarchisation sociale des (variétés de) langues, et à celle des groupes qui les parlent, autrement dit sont une conséquence des rivalités et des conflits qui s'expriment dans les rapports inter-groupeux et interlectaux, et qu'en retour, il n'est pas impossible que ces phénomènes aient une incidence sur ces rapports, on peut poser que la sécurité et l'insécurité linguistiques sont bien des manifestations sociales, dont l'étude, l'analyse et la description s'inscrivent dans le domaine de la sociolinguistique.

Cela dit, s'il est important de se positionner dans un domaine de recherche précis, il n'est pas toujours très facile de situer précisément les frontières qui délimitent par exemple la psychologie, dont une branche est dite psychologie sociale, et la sociologie, et de fait les frontières qui délimitent la psycholinguistique et la sociolinguistique, dont les objets de recherches convergent souvent, et qui font en outre de plus en plus souvent appel aux concepts, mais également aux méthodologies initialement réservés à l'autre discipline. C'est le point de vue de Madeleine Grawitz (1996), qui écrit :

"Les différentes sciences sociales étudient les secteurs d'un même ensemble : l'activité humaine. Ces secteurs ne sont pas toujours clairement définis et leur séparation, leur classification ne peuvent qu'être arbitraires et temporaires." (1996 : 70)

De fait, au lieu d'être conçues dans leur complémentarité, les disciplines qui composent les sciences sociales sont souvent en compétition les unes par rapport aux autres. Pour Madeleine Grawitz (1996 : 306), ce phénomène peut en partie s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas en sciences sociales, comme dans les sciences de la nature, de hiérarchie reconnue entre les notions et les problèmes à résoudre, ce qui fait qu'elles s'affrontent, chacune cherchant à dominer les autres, au lieu de s'unir pour progresser, comme le font par exemple (si l'on s'en tient à la vision relativement idyllique que semble avoir Grawitz des sciences "dures") les mathématiques, la physique et la chimie.

En réalité, il n'est pas réellement de phénomène qui relève typiquement d'une seule discipline. Tout dépend de ce que le chercheur veut mettre au jour et de la façon dont il procède. La sécurité et l'insécurité linguistique en tant que telles sont effectivement des

sentiments (de gêne, de honte, d'infériorité, etc.) liés au langage, à la façon de parler, et qui peuvent relever, si on veut en décrire les manifestations individuelles, de la psycholinguistique. Par contre, étudier les causes et les répercussions de ces sentiments sur une situation linguistique globale ainsi que ses manifestations sociales nous semblent bien relever de la sociolinguistique. Autrement dit, il s'agit effectivement de partir de phénomènes d'abord perceptibles sur un plan individuel, mais qui s'observent chez une grande majorité des membres de la communauté linguistique, et de voir quels sont leurs liens avec les structures sociales et sociolinguistiques, comment celles-ci agissent sur les perceptions épilinguistiques, et en retour, dans quelle mesure ces perceptions et ces sentiments ont des répercussions sur l'organisation sociolinguistique globale.

L'objectif de ce travail ne sera donc pas seulement de décrire l'expression des sentiments de sécurité de d'insécurité linguistique, mais aussi de chercher à en observer les causes et les manifestations sociales à la Réunion, de montrer quelles retombées, quelles conséquences ils peuvent avoir sur la situation sociolinguistique de l'île, sur sa dynamique, comment ils la façonnent, voire la font évoluer, etc. Autrement dit, l'objet de cette thèse sera de voir comment les phénomènes de sécurité de d'insécurité linguistique peuvent constituer un moyen de re-poser les problèmes attachés à la problématique de la diglossie, en l'observant de l'intérieur, à partir des représentations sociales qui lui sont attachées.

#### **4. SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE A LA REUNION : DEMARCHE**

Ce travail sera organisé en quatre parties principales, elles-mêmes subdivisées en différents chapitres. La première partie consistera à poser les cadres théorique et méthodologique dans lesquels se situent nos réflexions et notre recherche.

Il nous a d'abord semblé nécessaire, afin de bien préciser ce cadre de recherche, de remonter à ses sources. La sociolinguistique est une discipline encore relativement récente, les pistes de recherche qu'elle offre sont foisonnantes et prennent leurs sources dans des approches théoriques diverses, empruntées à la fois à la sociologie et à la linguistique. Ce foisonnement rendait obligatoire, dans un souci d'exhaustivité, de clarté, et de rigueur, le classement et l'ordonnancement des courants de recherche et des différentes approches, et ce d'autant plus que notre objectif est de tenter de rassembler deux grands courants, le courant positiviste et le courant phénoménologique (et donc, pour ce qui est de la sociolinguistique, le courant variationniste et le courant interactionnel), longtemps opposés sur les plans épistémologique, théorique et méthodologique, et de tenter de faire apparaître leur complémentarité.

Nous ne sommes pas, loin de là, la première à essayer d'entreprendre ce genre de rapprochement théorique et méthodologique. Ces dernières décennies, nous le verrons, les chercheurs en sociolinguistique mais aussi en sciences sociales en général, sont en effet de plus en plus tentés de rapprocher le courant positiviste, qui prône une démarche méthodologique de type expérimental basée sur une approche quantitative, et le courant phénoménologique et interactionniste, qui préconise une méthode de recherche de type qualitatif, dont l'objet central d'investigation est le sujet, replacé dans son contexte

socioculturel et observé en situation d'interaction. Toutefois, si les recherches actuelles tendent à souligner avec de plus en plus d'insistance l'importance de ce type de rapprochement épistémologique, peu s'y attellent réellement et le travail de synthèse et de mise au jour des aspects complémentaires reste encore largement à faire. Notons toutefois dès lors que nous n'avons pas ici l'ambition de parvenir à une telle synthèse, mais simplement de tenter d'apporter quelques éléments de réflexion pouvant, peut-être, y contribuer.

Le choix que nous avons fait là est par conséquent loin d'être le plus facile, mais il nous a semblé à la fois nécessaire et pertinent pour rendre compte, de façon la plus objective et rigoureuse possible, de l'insécurité linguistique dans toute la complexité que nous présentons dès à présent. La première partie nous permettra par conséquent de donner une assise théorique et méthodologique à l'ensemble de notre recherche.

Cela fait, nous pourrons nous consacrer à la présentation du terrain sociolinguistique sur lequel repose ce travail. Cette présentation constituera la seconde grande partie de la thèse, qui se donnera comme objectif de faire apparaître les questionnements qui nous semblent les plus pertinents dans la perspective de construction d'une problématique des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Nous commencerons ainsi par faire le point sur les travaux menés jusqu'ici sur la situation sociolinguistique réunionnaise, les passerons en revue et les synthétiserons afin de déterminer en quoi les notions de sécurité et d'insécurité linguistique sont susceptibles d'enrichir et de mieux comprendre cette situation, et nous paraissent en mesure de rendre compte de réalités Jusque-là, à notre sens, trop peu prises en compte et / ou trop rapidement décrites.

Ça n'est qu'au terme de ces mises au point que nous pourrons nous consacrer tout à fait aux notions centrales de cette thèse que sont les notions de sécurité et d'insécurité linguistique, et ce même si on aura eu soin, tout au long des deux premières parties, d'en montrer les rapports constants avec notre propos. Dans cette troisième partie, nous commencerons ainsi à nous attacher à une présentation synthétique et analytique des travaux qui ont été Jusque-là entrepris, et ils commencent à être nombreux, sur ces questions de sécurité et d'insécurité linguistique. Nous proposerons de classer ces travaux en deux grands "courants". Le premier sera constitué par les travaux auxquels on fait classiquement référence quand on aborde ces thèmes, et sera, entre autres pour cette raison, baptisé le courant "orthodoxe" de l'insécurité linguistique<sup>2</sup>. Pourtant, en dehors de ces travaux, un certain nombre de recherches sociolinguistiques, menées en particulier sur les terrains occitan, catalan et corse, semblent pouvoir contribuer à la théorisation à laquelle nous souhaitons aboutir, en proposant des notions autres que celle d'insécurité linguistique, mais qui la recourent et éventuellement la complètent. Ces travaux sont rassemblés en un second courant baptisé, en regard du premier, le courant "hérétique". Cette opposition terminologique, naturellement, est tout à fait discutable, et pourra paraître sinon polémique, en tous cas quelque peu provocatrice. Nous prenons néanmoins le risque de la conserver, et expliquerons ce choix en temps voulu. Dans les grandes lignes, l'axe de partage entre les deux "courants" sépare les travaux explicitement centrés sur l'insécurité linguistique, qui partent de cette notion et tentent de la décrire et de l'étudier, et ceux pour lesquels cette notion est secondaire, ou plus exactement, nous semble-t-il, apparaît comme l'un des constats empiriques des analyses sociolinguistiques de terrain. En réalité, cet axe n'est pas aussi clair dans la mesure où le premier courant est initié par les travaux de William Labov sur la stratification sociale de l'anglais à New-York, qui constituent une des références essentielles en matière de sécurité

---

<sup>2</sup> Référence à L.F. Prudent (1981) qui qualifie d'« orthodoxe » la conception de Ferguson de la diglossie.

et d'insécurité linguistique, mais qui sont en fait bien loin, nous le verrons, de se centrer sur ces notions. Nous reviendrons naturellement là-dessus et verrons dans quelle mesure il convient néanmoins de maintenir cette distinction, et en fonction de quels critères elle est opérable. Dans le second temps de cette troisième grande partie, nous nous attacherons, à la lumière de tout ce qui aura été vu Jusque-là, mais aussi en regard des données de notre corpus (présenté dans son intégralité dans les documents annexes de la thèse), à présenter notre propre problématique de la sécurité et de l'insécurité linguistique, ainsi qu'à poser les bases à la fois d'une modélisation et d'une typologie de ces phénomènes, modélisation et typologie qui seront, cela va sans dire, proposées à titre hypothétique.

Nous serons ainsi à même de passer à la quatrième et dernière grande partie de la thèse, qui consistera en l'exploitation et l'analyse détaillée des données de notre corpus, essentiellement constitué par une série d'entretiens semi-directifs, menés auprès d'un échantillonnage de la population réunionnaise entre 1995 et 1997. Cette quatrième partie sera à son tour divisée en trois chapitres, dont le premier s'attachera à la description des enquêtes. Nous commencerons cette partie en présentant les modalités et les résultats d'une première micro-enquête, menée avant les entretiens à proprement dits, et utilisée dans le présent travail à titre de pré-enquête. Nous verrons en quoi cette micro-enquête nous a permis d'aboutir à un certain nombre de questionnements et à l'ouverture de quelques perspectives de recherches, et en quoi son exploitation a orienté les entretiens ultérieurs. Nous poursuivrons ce premier chapitre descriptif en abordant un certain nombre de problèmes relatifs à la mise en place des entretiens, et à l'organisation de leur déroulement. Cela fait, nous nous attacherons à exposer la méthodologie suivie pour procéder à l'échantillonnage de la population d'enquête, verrons quelles ont été les variables qui nous ont servi à catégoriser les témoins, et comment a été déterminée leur pertinence pour notre étude. Il s'agira en outre naturellement de présenter, de décrire et de justifier les protocoles, les objectifs et les modalités des enquêtes.

Le second chapitre sera consacré à l'exploitation et à l'analyse des entretiens constitutifs de notre corpus, entretiens dont l'intégralité a été retranscrite et rassemblée dans les documents annexes de la thèse. Cette exploitation sera organisée en quatre sous-parties, correspondant aux quatre premières "catégories sociales" (terme qui sera discuté et explicité) dans lesquelles nous avons classé les témoins ayant participé à l'enquête, et qui constituent du reste, en elles-mêmes, des hypothèses de travail, dans la mesure où l'appartenance à une catégorie suppose une certaine homogénéité quant aux attitudes, aux comportements et aux discours épilinguistiques, et de fait quant aux rapports aux normes. Un premier objectif de l'analyse des corpus sera ainsi de confirmer, d'infirmer, ou de nuancer cette hypothétique homogénéité, et cette répartition sociale des témoins. L'exploitation des entretiens consistera à la fois en une analyse formelle, à travers laquelle seront en particulier étudiés les mécanismes de prise en charge énonciative, d'implication ou au contraire de mise à distance de l'énonciateur par rapport à son discours, l'emploi des pronoms personnels et des temps verbaux, ainsi que l'utilisation des langues, les phénomènes d'alternance langagière, et en une analyse thématique, de contenu, dans laquelle seront regroupés les différents grands thèmes abordés en entretiens et analysées les attitudes des témoins.

Cette double analyse visera de fait à déterminer si la sécurité et l'insécurité linguistique laissent des traces dans les énoncés, traces formelles (configurations particulières de marques temporelles, de pronoms personnels, de modalités énonciatives, etc.), et / ou traces quant aux thèmes abordés, aux types d'attitudes adoptées vis-à-vis des questions posées. Cette étude permettra de fait de comparer les attitudes linguistiques et les comportements des témoins, en

Aude Bretegnier, Thèse Doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, 1999.

se demandant si les types de comportements et d'attitudes coïncident avec les catégorisations des témoins obtenues grâce aux variables sociales.

## **5. QUELQUES RAPIDES COMMENTAIRES SUR LA DEMARCHE ADOPTÉE**

Pour conclure cette introduction, il convient de noter que l'organisation de ce travail de thèse ne reflète que partiellement le déroulement de notre travail sur le plan chronologique, qui laisserait penser que la théorie a toujours précédé la pratique et le travail de terrain. D'une part, il faut bien que le lecteur ait à l'esprit que cette thèse fait au moins partiellement suite à une recherche antérieure (Bretegnier, 1993), travail qui avait largement favorisé une connaissance empirique du terrain sociolinguistique réunionnais, et qui, en outre, a motivé la présente recherche. D'autre part, et en ce qui concerne cette thèse, il est vrai que le travail était difficile, dans la mesure où il s'agissait de réfléchir à des notions très peu théorisées Jusque-là et souvent considérées comme floues, aléatoires, peu saisissables. Ainsi, avant de procéder aux enquêtes, il s'est effectivement agi de bien réfléchir à ce que nous voulions chercher. Nous ne pouvions ainsi que difficilement faire autrement que de procéder, avant de présenter nos propres enquêtes, aux synthèses et aux réflexions qui constituent les trois premières parties. Il va toutefois sans dire que c'est bien systématiquement à partir d'observations de terrain qu'ont pu commencer à être mises en place les premières hypothèses, les directions initiales de travail, et qu'ont pu être formulés les premiers questionnements. Ces exploitations seront finalement reprises et rassemblées en un troisième chapitre, dans lequel il s'agira de faire apparaître de manière synthétique les réponses aux différents questionnements, ainsi que les conclusions et les résultats auxquels auront pu aboutir les enquêtes.

Pour l'heure, il va donc s'agir de s'interroger sur l'assise théorique et méthodologique de notre recherche.

## **PREMIERE PARTIE**

# **THÉORIES ET MÉTHODOLOGIES**

## LIMINAIRE

L'observation, sur le terrain réunionnais, des comportements verbaux et des attitudes face aux langues a comme objectif final, nous l'avons annoncé en introduction, de voir si l'on peut rendre théoriquement compte du couple notionnel sécurité / insécurité linguistique, comment on peut le faire, et en quoi ce type de sentiment est susceptible d'avoir des conséquences sur les comportements verbaux d'une part, et sur la situation sociolinguistique globale d'autre part. Cet essai de théorisation nécessite naturellement au préalable de faire le point sur un certain nombre de concepts, de théories, mais aussi de techniques et de méthodes.

Avant tout, il convient de nous situer dans un courant théorique général précis, ce qui n'est pas chose aisée ; comme nous allons le voir, l'analyse et la description des notions de sécurité et d'insécurité linguistique semblent devoir faire appel à au moins deux grands courants théoriques de la sociolinguistique, longtemps en rupture l'un par rapport à l'autre, mais entre lesquels il nous semble nécessaire de rendre compte, non plus (seulement) d'oppositions et de divergences, mais aussi d'une certaine complémentarité. De façon corollaire, ces deux approches théoriques s'apparentent globalement à deux orientations méthodologiques, que nous présenterons de façon synthétique, et dont nous tenterons également de faire apparaître le caractère complémentaire.

Cette première partie tentera par conséquent de donner une assise théorique et méthodologique à l'ensemble de notre recherche ; il conviendra de présenter rapidement les deux grands courants que sont la sociolinguistique variationniste d'une part, et le courant interactionniste / interactionnel<sup>3</sup> d'autre part, de tenter de faire le point sur un certain nombre de notions sociolinguistiques primordiales dont les conceptions sont forcément différentes d'une perspective théorique à l'autre, pour essayer de voir ce qui pourra par la suite nous aider à établir une théorisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique.

Cette partie constituera un préalable indispensable à la présentation de notre problématique et de nos premières hypothèses concernant notre sujet, ainsi qu'une présentation des choix méthodologiques qui ont guidé l'élaboration de nos enquêtes de terrain. Cette partie sera organisée en trois grands chapitres.

Nous retracerons en premier point, dans les très grandes lignes, l'histoire de la sociolinguistique. De façon très schématique, on peut dire que trois étapes essentielles ont mené à la sociolinguistique contemporaine, et à sa reconnaissance, par la communauté des linguistes, comme spécialité au sein des sciences du langage. Ces trois étapes seront présentées, pour plus de logique et de simplicité, dans un ordre chronologique.

La plus ancienne est marquée par l'apparition, dès la période de la Révolution française, d'un intérêt pour la dialectologie ainsi que pour la géographie linguistique. Nous commencerons ainsi par voir comment ces spécialités ont évolué, les travaux auxquels elles

---

<sup>3</sup> Nous nous expliquerons sur cette distinction terminologique, assez peu couramment pratiquée dans la littérature sociolinguistique.

ont donné lieu, et le rôle qu'elles ont joué dans le processus d'édification de la sociolinguistique.

Au siècle suivant, débute l'histoire de la linguistique dite *moderne*<sup>4</sup>, qui se double, dès l'origine, d'un conflit qui oppose, d'une part, ceux qui préconisent que son objet doit se concentrer sur l'étude de la structure des systèmes linguistiques, conçus en synchronie comme des ensembles cohérents, invariants et autonomes, en prenant le moins possible en compte les paramètres "externes" à cette structure linguistique même, susceptibles de faire apparaître la variation ou l'évolution ; et d'autre part ceux qui, à l'inverse, prônent que l'étude et la description de la langue, la compréhension de ses mécanismes, nécessitent qu'on la replace dans son contexte socio-historique, et considèrent qu'il est artificiel et restrictif de vouloir se cantonner à la seule description des structures linguistiques internes.

Nous présenterons et expliquerons ainsi l'origine, l'évolution et le dénouement de ce conflit initial, et verrons comment il a participé à l'apparition de la sociolinguistique. Enfin, nous présenterons les caractéristiques du courant linguistique marxiste, et verrons comment ce courant a, à son tour, contribué au cheminement théorique vers la sociolinguistique.

Après ce tour rapide d'horizon introductif, nous pourrons exposer le cadre théorique qui sert d'assise à ce travail. Nous verrons que le traitement du couple sécurité / insécurité linguistique nécessite en fait d'établir une sorte de compromis entre les deux principaux courants contemporains en sociolinguistique. Nous commencerons ainsi par présenter ces deux courants, leur genèse, leurs préceptes, les travaux auxquels ils ont donné lieu, leur caractère opératoire dans le cadre de notre travail de recherche, mais aussi leurs limites et les raisons qui nous ont amenée à faire le choix de n'adopter ni l'un ni l'autre dans sa totalité, mais au contraire de nous inspirer des deux et de les concevoir de façon complémentaire.

Le premier grand courant est issu de l'école variationniste, à laquelle s'attache essentiellement le nom de William Labov, dont il n'est sans doute pas exagéré de dire qu'il est l'un des principaux fondateurs de la sociolinguistique. Il est en outre et surtout, pour ce qui nous intéresse directement ici, l'initiateur de l'expression "insécurité linguistique".

Le second courant, interactionniste / interactionnel, s'oppose traditionnellement au premier, tant sur le plan théorique que méthodologique. Le passage en revue et le commentaire des raisons de ces oppositions constitueront le second chapitre de cette première partie.

Notre troisième partie, qui constituera une synthèse, s'articulera à son tour en trois principaux moments. Dans un premier temps nous tenterons de faire le point sur des notions clés de la sociolinguistique et pertinentes pour ce travail, à savoir celles de norme et de communauté linguistique. Nous passerons en revue les différentes conceptions de ces notions et déterminerons celles qui nous semblent les plus intéressantes pour notre propos. Dans un deuxième temps, nous exposerons les raisons qui nous ont poussée, dans l'objectif d'être mieux à même de rendre compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, à proposer et à tenter un consensus théorique entre les deux grandes approches. Nous exposerons naturellement la façon dont nous concevons cette association théorique, les intérêts qu'elle présente, mais aussi les difficultés qu'elle suscite.

---

<sup>4</sup> Si l'on convient, pour simplifier, que la linguistique moderne naît avec Saussure et le structuralisme.

Enfin, dans un troisième temps, nous porterons notre attention sur les questions méthodologiques, de mise en place des enquêtes de terrain et d'exploitation de corpus. Nous verrons qu'il existe principalement deux grandes approches quant au recueil de données et à l'analyse de celles-ci, qu'un ensemble de présupposés, d'objectifs et par conséquent de techniques ont longtemps opposées. À l'instar de la discussion théorique qui aura précédé, nous interrogerons ces oppositions et nous demanderons dans quelle mesure les différentes méthodes, parallèlement aux courants théoriques, sont susceptibles de s'adjoindre et de se compléter afin de rendre compte de façon à la fois plus fine et plus globale des réalités sociales à décrire.

Cette première partie ne concernera pas directement le thème clé de ce travail. Elle doit en fait être davantage lue comme une partie introductive, préliminaire indispensable à la présentation des phénomènes de sécurité / insécurité linguistique, auxquels nous ferons néanmoins souvent référence tout au long du développement. L'objectif final de cette thèse, comme nous l'avons dit, étant la proposition d'une théorisation de ces phénomènes, celle-ci doit être envisagée comme une construction, graduelle et évolutive, à la progression de laquelle chaque étape du développement global de la thèse contribuera. C'est dans cette mesure que nous proposerons, au fur et à mesure des éléments nouveaux que nous permettra de saisir la recherche, des définitions provisoires de la sécurité et de l'insécurité linguistique, qui évolueront et s'affineront, dans l'objectif de parvenir à un modèle suffisamment satisfaisant, suffisamment représentatif, pour constituer un modèle théorique.

## **PREMIER CHAPITRE**

### **SOCIOLINGUISTIQUE : BREF HISTORIQUE**

L'histoire de la sociolinguistique, qui sera ici présentée de manière extrêmement succincte, apparaît au fond comme relativement classique, si on choisit de la lire comme celle d'une tentative de gain de légitimité (thème récurrent de cette recherche) d'une discipline comme science (du langage), au sein d'un premier ensemble que constitue les sciences du langage, ou la linguistique, et d'un second, plus large, que constitue la communauté scientifique. Si l'on avait choisi de suivre, pour la présentation des étapes significatives ayant mené à la constitution de la sociolinguistique, non pas un ordre chronologique, mais plutôt celui que dessine l'importance de l'influence des différentes approches, la logique nous aurait peut-être dicté de commencer cet exposé par l'avènement de la linguistique dans sa forme communément qualifiée de "moderne", et donc par les travaux du précurseur de la linguistique structurale, à savoir Ferdinand de Saussure. Le structuralisme, en outre, constitue le contexte scientifique dans lequel la sociolinguistique est apparue, et a dû progressivement s'imposer. Il semble toutefois plus cohérent, dans la mesure où il s'agit ici d'un chapitre à visée historique, de débiter avec la dialectologie, dont l'objet d'étude est constitué par les langues régionales, et qui prend son essor en Europe dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

## I. LA DIALECTOLOGIE OU GEOGRAPHIE LINGUISTIQUE

C'est essentiellement au moment de la période de la Révolution française, qui se caractérise par d'intenses efforts vers l'unification linguistique, qu'est apparu en France un intérêt dans un premier temps pour le recensement (et par la suite pour l'étude) des dialectes, intérêt qui s'est peu à peu transformé, au cours du 19<sup>e</sup> siècle, en une véritable discipline linguistique : la dialectologie. L'objet d'étude des dialectologues est la variation linguistique dans l'espace, ou variation géolinguistique.

Les dialectologues se donnent pour tâche de décrire comparativement les différents "dialectes", ou variétés linguistiques propres à un lieu, à une "région", et d'établir les limites physiques de leur usage ; sont alors définies des zones dialectales selon des critères phonétiques, grammaticaux et lexicaux. De façon complémentaire la "géographie linguistique", branche de la dialectologie, se charge plus précisément de localiser la variation linguistique sur le territoire par le recueil sur le terrain de mots et d'énoncés transcrits phonétiquement.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la motivation essentielle des travaux issus de ce courant était de mettre en évidence la menace qui pesait en général sur les patrimoines culturels régionaux et en particulier sur les langues, ou dialectes d'Oïl et d'Oc constitutifs de l'ex-Gaule. En outre, la dialectologie, en tant que description et analyse linguistique des "parlers locaux" de France, présentait l'intérêt d'apporter des informations linguistiques intéressantes concernant le parcours évolutif du latin au français, en permettant d'en reconstituer toutes les étapes. Dans sa période faste, une partie importante du travail des dialectologues, consistait ainsi, dans une perspective historique, à tenter de rassembler des matériaux et des preuves pour l'établissement de lois d'évolution linguistique, phonétiques et lexicales en particulier.

"Les dialectologues de la fin du 19<sup>e</sup> siècle collectaient des données afin de vérifier les affirmations des néo-grammairiens sur la relativité des lois du changement phonétique, au moment du renforcement de l'idéal national unitaire et des progrès du "français national." (Baylon, 1991 : 59)

Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les données linguistiques recueillies sur le terrain sont suffisamment importantes pour que les chercheurs commencent à constituer des atlas linguistiques, des cartes géolinguistiques délimitant les aires dialectales. Le premier à paraître, élaboré conjointement par J. Gillieron et E. Edmont, couvre la France entière : c'est l'Atlas linguistique de la France (1910). Par la suite, les atlas linguistiques seront plutôt élaborés région par région.

On assiste dans les années qui suivent à une multiplication des études dialectologiques<sup>5</sup>, mais celles-ci présentent souvent peu d'intérêt théorique. C'est ce que souligne William Labov qui écrit :

"[...] au cours de notre siècle, la dialectologie en tant que discipline paraît avoir perdu tout contact avec la linguistique théorique, et, désormais, les tenants de la géographie linguistique, se contentent le plus souvent de recueillir leurs matériaux et de les publier." (1976 : 362)

---

<sup>5</sup> Ces études ne paraissent toutefois, pour la plupart, qu'après les années 60.

En 1954, Uriel Weinreich tente de remédier à ce qui ressemble à un essoufflement de la dialectologie en proposant de la reconsidérer sous l'angle de la linguistique structurale. Dès lors, la dialectologie adopte, aux États Unis, un point de vue structuraliste, tandis qu'en Europe, sous l'emprise de l'école saussurienne, la linguistique moderne, nous le voir, se détache de la tradition comparativiste et diachronique.

Cette nouvelle dialectologie, structurale, amène toutefois les dialectologues à des démarches excessives qui aboutiront finalement à l'abandon de cette perspective. En effet, dans la perspective structuraliste, on l'a dit, l'objectif est de décrire le système de la langue et l'agencement de ses structures. Appliqué à la dialectologie, ce courant théorique doit ainsi amener les chercheurs à concevoir chaque régiolecte comme un système à part entière et à en décrire les fonctionnements linguistiques.

Mais la perspective structuraliste se révèle vite contradictoire par rapport à l'enquête linguistique de terrain propre à la méthode dialectologique ; la langue est en effet considérée comme également impartie à tous les locuteurs de la communauté linguistique ; pour éviter au maximum que ne s'expriment les variations idiolectales propres à la parole, certains travaux structuralistes s'appuient en fait sur des corpus ne prenant en compte qu'un seul informateur.

À l'extrême, la dialectologie structuraliste aboutit ainsi finalement à la description linguistique de variétés quasiment idiolectales, ce qui s'écarte largement de l'objectif initial qui était la description des variétés dialectales.

Il n'en reste pas moins que c'est la dialectologie qui a initié l'étude de la variation linguistique, et que ce projet, même si par la suite l'intérêt pour la variation sociale se substituera à celui pour la seule variation géographique, constituera l'un des projets fondateurs de la sociolinguistique. Avec Labov, comme on le verra, la dialectologie va ainsi avant tout devenir une dialectologie sociale, et initier un nouveau courant théorique : le courant variationniste. Nous y reviendrons.

Ainsi, si le début du vingtième siècle est marqué par la publication des premiers atlas linguistiques, il correspond également à l'apparition de la linguistique dite "moderne", qui se développe essentiellement à travers le structuralisme saussurien<sup>6</sup>. Saussure scinde la linguistique en deux ; il distingue l'approche synchronique et l'approche diachronique, et se focalise, pour sa part, sur la synchronie<sup>7</sup>. Partant de l'opposition langue / parole, la linguistique structurale se concentre sur un objet de recherche bien précis : le système linguistique interne de la *langue*, "ce système invariant d'unités invariantes" (Encrevé, 1976 : 10), unificateur des manifestations langagières variables, considérées comme individuelles et non structurées qui constituent la *parole*.

"Du langage, tout ce qui différencie, distingue, oppose les locuteurs, tout ce qui divise la communauté linguistique, est renvoyé à l'enfer du fait individuel : la "variation libre"". (Encrevé, 1976 : 11)

---

<sup>6</sup> Il faut toutefois rappeler à nouveau que la publication du *Cours de linguistique générale* (1<sup>o</sup> éd. 1916) est davantage l'œuvre de ses éditeurs (Bally et Séchéhaye) que celle de Saussure, à partir de notes qu'ils ont prises à ses cours (entre 1906 et 1908).

<sup>7</sup> Et ce, au terme de ses recherches en linguistique diachronique qui l'ont amené à considérer le changement linguistique et la variation comme trop aléatoires et trop peu structurés pour être rigoureusement observables.

Au clivage langue / parole, la linguistique structuraliste ajoute donc l'opposition diachronie / synchronie qui trouve logiquement toute sa place dans une conception de la communauté linguistique comme entité homogène et invariante, et de la langue comme ensemble de structures fixes et immuables.

Il n'est pas ici question de contester l'impact positif qu'a eu le structuralisme sur la recherche en linguistique générale ou de minimiser les apports théoriques considérables qu'il a effectués, apports qui ont été massivement intégrés et accrédités par la communauté scientifique. Même à l'heure actuelle, la linguistique structurale reste en effet une des références épistémologiques fondamentales en matière de science du langage, et tient encore lieu de point de départ de la plupart des travaux en linguistique, que ceux-ci entendent la confirmer ou l'infirmer. On peut toutefois à la fois reconnaître son importance et souligner ses limites. Car le structuralisme, on le sait, s'est construit sur le refus de considérer l'aspect social et variant de la langue. Or d'une période à l'autre, d'une aire géographique ou sociale à l'autre, d'un individu à un autre, ou chez un même locuteur, la langue change sans cesse, évolue, se modifie, se dit et se contredit.

La reconnaissance de ces faits, qui peut sembler aujourd'hui aller de soi, a entraîné une véritable révolution théorique en linguistique : car c'est à partir du moment où des linguistes ont pris conscience de l'importance de replacer la langue dans son environnement social, culturel, historique et même politique<sup>8</sup>, et de considérer ces paramètres comme principes explicatifs de la variation linguistique, qu'a pu naître un véritable courant sociolinguistique. Cette prise de conscience n'est du reste pas véritablement récente puisque dès 1905, alors que la linguistique moderne prenait son essor, Antoine Meillet, alors professeur au Collège de France, prédisait que la tâche principale des linguistes du vingtième siècle serait de dégager les causes sociales du changement linguistique. Avant-gardistes et / ou optimistes, les prédictions de Meillet devraient pourtant attendre plus de la moitié d'un siècle avant de pouvoir commencer à se réaliser.

## **II. LINGUISTIQUE SOCIALE / LINGUISTIQUE "A-SOCIALE" : ORIGINE ET GENESE DU CONFLIT THEORIQUE**

Dès la publication du Cours de Linguistique Générale (1916), apparaît un discours contradictoire revendiquant la prise en compte de la dimension sociale de la langue, étudiée alors essentiellement sous son aspect historique, et dont le principal porte-parole, en cette première moitié de siècle, est Antoine Meillet. Ses travaux (1921) montrent en effet qu'il reproche très explicitement à la linguistique structuraliste de ne pas tenir compte des conditions extérieures dont dépendent les changements linguistiques.

"Lorsque Saussure oppose linguistique interne et linguistique externe, Meillet les associe, lorsque Saussure distingue entre approche synchronique et approche diachronique, Meillet cherche à expliquer la structure par l'histoire [...]." (Calvet, 1993 : 6).

---

<sup>8</sup> D'où le célèbre mot d'ordre de William Labov, on le verra, qui prône l'étude de la langue dans son contexte social.

Pour Meillet, les faits de langue ne prennent sens que si l'on prend en compte leur caractère à la fois social et historique. Ses travaux sur le changement linguistique et la définition qu'il donne à la langue comme fait social montrent qu'il se pose explicitement en filiation avec le courant sociologique durkheimien<sup>9</sup>.

Le passage suivant, extrait de sa leçon inaugurale au Collège de France (1906<sup>10</sup>) n'est en outre pas sans évoquer certains points que William Labov soulignera par la suite avec insistance :

"Du fait que la langue est un fait social il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social." (Meillet, 1975 : 17)

Ainsi, dès la naissance des recherches en linguistique moderne, apparaissent deux courants qui vont se développer de façon parallèle et qui vont mettre près d'un demi siècle avant de pouvoir se rencontrer : le courant structural qui met l'accent sur la forme de la langue, et un courant d'inspiration avant tout sociologique, qui insiste sur ses fonctions sociales. Labov (1976) établit ainsi une séparation entre les linguistes qui étudient et expliquent le changement linguistique par le contexte social dans lequel il s'opère (qu'il désigne comme le groupe A), et les linguistes "asociaux" (1976 : 367), qui expliquent le changement linguistique par des facteurs internes, structuraux ou psychologiques (groupe B).

"Cela dit, il serait injuste de prétendre que les linguistes du groupe B méprisent complètement les facteurs sociaux. En réalité, ils définissent l'influence de la société comme étrangère aux opérations normales de la langue, et considèrent que l'intervention des facteurs sociaux représente soit une interférence dont l'effet est dysfonctionnel (Bloomfield, 1933<sup>11</sup>), soit un événement rare et dépourvu de systématisme." (Labov, 1976 : 358)

Ainsi, la question qui oppose réellement les deux groupes n'est finalement pas tant celle de l'importance des faits sociaux que celle de leur action sur les processus systématiques que sont les changements linguistiques, ainsi que les modalités de cette influence.

La définition de la langue que donne le Cours de linguistique générale, en tant que partie sociale du langage, qui "n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté" (1972 : 31<sup>12</sup>), peut amener dans un premier temps à penser que celui-ci se démarque du groupe des linguistes asociaux.

Mais la proposition de la langue comme fait social et son opposition à la parole comme manifestation langagière individuelle pose un problème évident. Le caractère social de la

---

<sup>9</sup> A. Meillet considère en effet que les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux. Il estime également que la langue est extérieure aux individus dans la mesure où elle leur préexiste, et parce qu'aucun locuteur ne possède "toute la langue" (ne pouvant par conséquent pas l'influencer).

<sup>10</sup> Cette leçon a été publiée en 1921, puis rééditée en 1975. Les références données ici correspondent à cette dernière réédition.

<sup>11</sup> Bloomfield pensait que les changements phonétiques étaient forcément le résultat d'emprunts dialectaux. Cela dit, il faut préciser que Bloomfield appartient à l'école structuraliste américaine qui présente certaines différences théoriques par rapport au structuralisme européen des écoles de Genève ou de Prague.

<sup>12</sup> Le *Cours de linguistique générale* que nous avons à notre disposition est une réédition datant de 1972.

langue chez Saussure confère en effet à chaque locuteur une connaissance quasi parfaite du système et des structures linguistiques, ce qui peut, à l'extrême, avoir comme conséquence méthodologique qu'une étude de la langue peut se faire à partir de l'analyse du discours d'un seul locuteur. À l'inverse, la parole, qui révèle les différences idiolectales, individuelles, ne peut s'étudier que sur le terrain, par la confrontation entre différents locuteurs. Cette contradiction évidente est soulignée par W. Labov, et baptisée le "paradoxe saussurien" :

"Ainsi, l'aspect social du langage se laisse étudier dans l'intimité d'un bureau, tandis que son aspect individuel exige une recherche au cœur de la communauté." (1976 : 361).

L-J Calvet (1993) remarque lui aussi que la conception qu'à Saussure de la langue, décrite comme "partie sociale du langage", se caractérise par une certaine "inconsistance théorique" :

"Pour lui [Saussure], le fait que la langue soit une institution sociale, est simplement un principe général, une sorte d'exhortation qu'après lui reprendront bien des linguistes structuralistes, sans jamais se donner les moyens heuristiques d'assumer une telle affirmation : on pose le caractère social de langue et l'on passe à autre chose, une linguistique formelle, à la langue "en elle-même, pour elle-même"." (1993 : 7)

La mise en évidence de ces limites théoriques de la linguistique structurale a ainsi, pour une grande part, fait apparaître la nécessité d'une véritable théorisation de la langue en tant que fait social, et initié, en ce sens, le développement de la sociolinguistique.

Enfin, une troisième approche, née en Union Soviétique, a également contribué à cet avènement. Cette approche est explicitement idéologique dans la mesure où elle est conçue à partir des préceptes de l'analyse marxiste, et au moins partiellement créée pour la servir et la confirmer. À l'instar de la dialectologie, elle présente un intérêt assez relatif du point de vue des théories linguistiques sur lesquelles elle repose, mais est néanmoins intéressante dans la mesure où ses objets et ses objectifs sont d'une part novateurs à cette époque, et d'autre part sont constitutifs de l'objet de recherche qui fondera la sociolinguistique.

### III. LA LINGUISTIQUE D'INSPIRATION MARXISTE

À la même époque, une autre approche de la langue, d'inspiration marxiste, se met en place en Union Soviétique. Elle prend essentiellement naissance sous la plume de N. Marr, qui présente une thèse sur la monogénèse du langage. Marr conçoit le processus d'apparition des langues de la façon suivante : à l'origine, il aurait existé un code universel de communication gestuelle, auquel aurait suivi l'apparition de quatre syllabes (sal, ber, yôn, roch), constituant le langage d'une caste supérieure de sorciers, à des fins dominatrices.

Partant, les quatre éléments phoniques se seraient combinés, déformés, multipliés pour donner les différentes langues du monde, qui seraient apparues, toujours selon Marr, en quatre stades successifs, formant une stratification linguistique, des langues les moins compliquées aux langues les plus élaborées, et correspondant à différentes situations socio-économiques : d'abord le chinois et les langues africaines ; ensuite les langues finno-

ougriennes et le turc ; puis les langues caucasiennes et chamitiques ; enfin les langues indo-européennes et sémitiques.

Il n'est pas très compliqué de comprendre la dialectique de la thèse de Marr et sa cohésion avec la philosophie marxiste. Selon lui, le monde originel était homogène, aussi bien sur le plan linguistique (une seule langue), que sur le plan social (égalité sociale, pas de hiérarchie, pas de classes). L'apparition d'une seconde langue, puis de toutes les autres, aurait ainsi eu en toute logique pour conséquence de rompre l'homogénéité originelle du monde, non seulement linguistique mais aussi sociale.

L'hypothèse de départ, pour le moins fantasque et extravagante, a été relativement rapidement abandonnée. Par contre, à partir de cette hypothèse est apparue la double conception de la langue, d'une part comme phénomène de classe (en particulier comme moyen de prendre le pouvoir), et d'autre part comme superstructure, c'est-à-dire faisant partie de l'ensemble des conceptions et des institutions politiques, et à ce titre constituant l'être social des individus et déterminant leur conscience. Cette conception a constitué le fondement de la *Nouvelle Théorie Linguistique*, largement cautionnée par le gouvernement soviétique<sup>13</sup>.

L'objectif principal de la *Nouvelle Théorie Linguistique* était un objectif internationaliste : car si les langues reflètent la lutte des classes, l'avènement d'une langue universelle<sup>14</sup> aurait en toute logique entraîné la disparition des classes sociales.

C'est en 1950 que la *Nouvelle Théorie Linguistique* est abandonnée en URSS. Au terme d'une longue série d'interventions, Staline réalise un véritable "coup d'état linguistique" en retirant aux partisans de Marr le soutien politique qui avait Jusque-là prolongé leur prépondérance, et ce malgré les difficultés et les oppositions scientifiques qu'ils rencontraient. Staline clôt ainsi le débat en posant d'une part que la langue n'est pas une superstructure, et d'autre part qu'elle n'a pas un caractère de classe.

Désormais, le marxisme n'aborde plus les problèmes linguistiques de la même manière. En témoignent les travaux français de Marcel Cohen<sup>15</sup> (1956) qui rejette le cadre théorique pré-établi de la *Nouvelle Théorie Linguistique* et entreprend, à partir de la sociologie marxiste, une analyse scientifique des faits de langue. Une idée fondamentale perdue toutefois, celle de la langue comme reflet et véhicule des conflits sociaux et des inégalités sociales. La langue comme moyen de prendre et / ou de revendiquer le pouvoir socio-économique, constitue du reste, comme nous le verrons, l'un des thèmes principaux des travaux de Pierre Bourdieu (1982, 1983).

Ainsi, il semble bien que l'on peut dire que les trois courants que nous venons d'exposer ont chacun contribué, dans une certaine mesure, à l'avènement de la sociolinguistique. En premier lieu, comme l'écrit Christian Baylon (1991), la sociolinguistique contemporaine constitue en quelque sorte une dialectologie urbaine. Le fait est que c'est effectivement en partie à la dialectologie que l'on doit la prise en compte de la variation dans la description linguistique. Ensuite, c'est à partir des nombreuses critiques suscitées par les clivages

---

<sup>13</sup> Tant et si bien que celui-ci lui attribua, jusqu'au début des années cinquante, le statut de "théorie officielle" en Union Soviétique.

<sup>14</sup> N. Marr militait d'ailleurs activement en faveur de l'Espéranto.

<sup>15</sup> Par ailleurs ancien élève d'Antoine Meillet.

préconisés par la linguistique structuraliste qu'est apparue la nécessité de ne plus concevoir la langue comme un système autonome et isolé. Enfin, si le marxisme n'a eu aucune influence directe sur l'établissement de la sociolinguistique en tant que telle, il semble toutefois que l'idée de la prise en compte de la linguistique dans un projet social et politique a au moins partiellement vu le jour dans le cadre de la linguistique soviétique. En outre, la question de la langue comme superstructure est fondamentalement de nature sociolinguistique. Enfin, on peut également dire que le marxisme a souligné le rapport entre pouvoir économique, pouvoir social et pouvoir linguistique, idée qui occupe une place primordiale dans le programme global de la sociolinguistique contemporaine.

Le pari de la sociolinguistique, nous allons le voir, est d'aller au delà de la simple description de la variation linguistique, du seul compte-rendu de l'existence de dialectes. Pour le sociolinguiste, il s'agit non seulement d'expliquer les changements linguistiques à partir de faits sociaux, mais aussi de rendre compte de leurs régularités et des règles qui les régissent, de rendre visibles les rapports interindividuels qu'ils sous-tendent ; autrement dit, idéalement, de transformer la conception de l'"enfer de la variation libre" (Encrevé, 1976 : 11), en paradis de la parole plurielle, lieu légitime voire obligé de toute production langagière. C'est à la description de ce programme que nous allons à présent nous attacher.

## **DEUXIEME CHAPITRE**

### **QUELLE SOCIOLINGUISTIQUE ? VERS UN CONSENSUS THEORIQUE**

Concevoir une sociolinguistique monolithique et homogène est peut-être aussi peu réaliste et représentatif de la réalité des recherches que de parler de communauté linguistique unifiée. En effet, même si les sociolinguistes ont tous comme objet de recherche l'étude du langage dans son contexte social, leurs approches diffèrent selon les théories linguistiques mais aussi sociologiques ou anthropologiques sur lesquelles ils fondent leurs travaux, selon le terrain qu'ils observent (que celui-ci soit par exemple plurilingue ou non), selon les objectifs qu'ils se donnent (simple description ou proposition d'aménagement linguistique), les aspects qu'ils choisissent de mettre en avant ou au contraire de taire, les méthodes d'observation qu'ils mettent en place, etc.

Parmi les approches sociolinguistiques, deux courants nous semblent particulièrement intéressants pour la mise en perspective théorique de ce travail. Le premier courant est celui de l'école variationniste de William Labov, qui s'inspire partiellement, tout en les remettant largement en cause, des théories structuraliste et générativiste. La seconde perspective, directement issue de l'ethnométhodologie, est celle de l'interactionnisme.

Après les avoir successivement (et succinctement) présentées, nous essayerons de montrer en quoi il semble indispensable, afin d'être en mesure de construire notre problématique de la sécurité et de l'insécurité linguistique, de ne plus considérer ces deux approches sociolinguistiques dans leur opposition mais au contraire dans leur complémentarité, tant sur les plans théorique que méthodologique.

## I. LA SOCIOLINGUISTIQUE VARIATIONNISTE

### 1. Les prémisses de l'étude de la variation sociale

Entre les années cinquante et les années soixante, un nouveau courant sociolinguistique voit le jour, qui possède un champ d'application concret : le domaine pédagogique. Partant du constat de la disparité des résultats scolaires, le Britannique Basil Bernstein (1971, trad. fr. 1975), un des précurseurs de ce type de recherche, fait l'hypothèse d'une certaine corrélation entre la réussite et l'échec scolaire d'un côté, et l'appartenance sociale des enfants de l'autre.

Basil Bernstein s'interroge sur les difficultés scolaires des enfants issus de groupes sociaux défavorisés. Son hypothèse de départ est la suivante : un environnement familial (et donc social et culturel) défavorisé entraînerait chez l'enfant un certain déficit culturel et langagier, lui-même à la source de l'échec scolaire. Ainsi apparaît la théorie du handicap socioculturel, à la base, nous allons le voir, du vaste courant de pédagogie compensatoire, qui se donne comme objectif de remédier aux *déficits*, aux *faiblesses* et aux *manques* des enfants issus des classes populaires.

Rappelons que Bernstein a ceci de particulier qu'il est le premier sociolinguiste à avoir travaillé sur des productions linguistiques réelles et à prendre en compte le statut sociologique des locuteurs. Si ses travaux, dont nous allons ici très rapidement retracer les grandes lignes, ont été largement controversés, il n'en reste pas moins qu'il a joué un rôle important dans l'histoire de la sociolinguistique. C'est le point de vue de Louis-Jean Calvet, qui écrit :

"Bernstein a été une sorte de catalysateur, d'accélérateur dans cette lente progression vers une conception sociale de la langue, et le fait que ses thèses aient ensuite été rejetées n'enlève rien au rôle qu'il y a joué." (1994 : 17)

Bernstein part de l'idée selon laquelle les comportements sociaux en général (et linguistiques en particulier) entretiennent une étroite corrélation avec la position sociale. En d'autres termes, l'appartenance des locuteurs (en l'occurrence des enfants) à une certaine catégorie socio-économique et culturelle induirait des comportements linguistiques spécifiques. Schématiquement, à chaque position sociale correspondrait des types de productions verbales, que Bernstein catégorise en "codes" plus ou moins construits, riches, "élaborés", hiérarchisés à l'instar des catégories sociales.

À partir de l'analyse des productions linguistiques d'enfants issus de différents milieux sociaux, Basil Bernstein pose l'existence de deux "codes" hiérarchisés, stratifiés (à l'image de la stratification sociale<sup>16</sup>), un code *élaboré* et un code *restreint*<sup>17</sup>, différents sur les plans

---

<sup>16</sup> On pourrait peut-être ici proposer, dans un souci de clarification terminologique, de distinguer la stratification sociale et la hiérarchisation sociale, syntagmes que l'on a souvent tendance à employer l'un pour l'autre. Dans le cadre de cette thèse, la "stratification sociale" désignera l'organisation d'une société en strates, en catégories sociales (ailleurs appelées "classes"), délimitées et définies en fonction de critères d'ordre socio-économiques essentiellement, mais aussi, et sans doute surtout en ce qui concerne l'Europe, en fonction de critères ayant trait au niveau d'instruction et d'éducation. La "hiérarchisation sociale" sera par contre employée quand on voudra insister sur l'existence d'une catégorisation hiérarchisée des individus et des groupes, définie au sein d'une organisation sociale particulière (et propre à elle), en fonction de critères plus implicites et officieux, tels que les appartenances linguistique, ethnique, religieuse, familiale, etc. Cette opposition permet de se demander, quand il s'agit de rendre compte d'une organisation sociale particulière (et nous nous poserons ce genre de questions à propos de la Réunion), si les deux types de catégorisations sociales coïncident toujours, et

lexical et syntaxique mais aussi du point de vue de l'organisation du discours. La classe sociale d'appartenance, par l'intermédiaire de la structure familiale, aurait ainsi des incidences directes sur la forme de la communication.

"Dans [la famille] les germes de la classe sociale ne sont pas transmis par un code génétique, mais à travers un code de communication que la classe sociale produit elle-même, c'est-à-dire par une certaine forme de la communication qui détermine l'orientation intellectuelle, sociale et affective de l'enfant." (Marcellesi et Gardin, 1974 : 160)

Les travaux de Bernstein, même s'ils constituent une approche nouvelle de la différenciation sociolinguistique, se voient très rapidement largement controversés, et cela d'autant plus qu'ils présentent de grandes lacunes du point de vue de leur fondement théorique en linguistique. La distinction de deux codes tels que les décrit Basil Bernstein pose de surcroît des problèmes idéologiques évidents.

Outre la schématisation poussée à l'extrême et le caractère figé et invariant que confère Bernstein à la transmission culturelle et linguistique au sein de la société, la bipolarité de "codes" telle que la présente Bernstein, qui se double des dimensions intellectuelle, sociale, et affective, pourrait non seulement amener à poser l'existence d'une "langue de pauvres" et d'une "langue de riches", mais également finalement d'une structuration intellectuelle, sociale et affective propre aux classes sociales démunies, et d'une structuration intellectuelle, sociale et affective propre aux classes sociales favorisées, la première étant calculée par défaut par rapport à la seconde.

"C'est par ses manques que le code restreint est souvent défini, en rapport avec le code élaboré [...]. Bien que Bernstein s'en défende [...] le code restreint occupe dans la description une position inférieure par rapport au code élaboré (qui coïncide dans ses manifestations les plus élevées avec le discours scientifique)." (Marcellesi et Gardin, 1974 : 175)

C'est en effet à partir de tests d'aptitudes standardisés, soumis invariablement à toutes les catégories socioculturelles, et comportant ainsi des résultats normés par rapport auxquels sont évalués tous les autres, qu'apparaît l'idée que les membres des classes sociales défavorisées se caractérisent par un handicap socioculturel et linguistique. Cette thématique a donné lieu, aux États-Unis, à une multitude de travaux en psychopédagogie, dont l'objectif était de mettre en place des programmes d'éducation compensatoire, conçus pour rééduquer les enfants socialement défavorisés, pallier leurs limites et leurs déficiences.

Sur le plan linguistique, on a vu apparaître la notion, calquée de l'anglais, de "privation verbale", directement issu du code "restreint" proposé par Bernstein : le langage des enfants issus des classes sociales défavorisées serait moins bien construit, moins diversifié, moins élaboré que celui des enfants provenant de milieux favorisés, et leur pensée seraient moins logique.

William Labov (1978) va, parmi les premiers, s'opposer avec vigueur à cette analyse. La critique qu'il en fait souligne la non-pertinence, le manque de fondement de la notion de privation verbale. Il insiste sur le fait que si le langage est effectivement différent d'un milieu

---

quand ça n'est pas le cas, laquelle revêt le plus d'importance aux yeux des membres de la communauté, confère le plus de pouvoirs, etc.

<sup>17</sup> De l'anglais *elaborated* and *restricted* codes.

à l'autre, celui des classes sociales populaires n'est pas moins apte à construire des discours argumentatifs logiques, à transmettre des informations ou à exprimer des sensations. Il montre ainsi que le seul critère qui conduit à établir une différence entre les deux types de langage est un critère social, et que l'élaboration d'une stratification de codes ne fait que refléter un aspect des processus de domination d'une classe sur l'autre. Il explique enfin les faibles scores obtenus par les enfants des milieux défavorisés par le fait que les tests d'aptitude ont été créés et étalonnés en fonction des références sociales propres aux classes supérieures<sup>18</sup>. Ce faisant, il met l'accent sur les dérapages dangereux auxquels la théorie du handicap socioculturel et de la privation verbale est susceptible de donner naissance.

"[...] la notion de privation verbale relève de cette nouvelle mythologie née de la psychologie scolaire, et, en cela, elle est parfaitement représentative de toutes les idées dépourvues de fondement qui envahissent de plus en plus notre système d'éducation, modes intellectuelles qui se développent aux dépens des enseignants et des élèves." (1978 : 112).

Les analyses américaines inscrites dans ce courant ont par suite rapidement établi un amalgame infondé entre classes sociales défavorisées et ghettos noirs-américains, si bien que très vite, les travaux ne se sont plus concentrés sur les difficultés scolaires dans les milieux les moins aisés, mais sur les déficiences linguistiques des enfants noirs, et en ont fait des théories explicitement racistes.

Labov (1978) souligne la pernicieuse correspondance entre difficultés scolaires et catégorie ethnique :

"[...] le mythe de la privation verbale est particulièrement dangereux en ce qu'il détourne l'attention des réels défauts de notre système scolaire, pour la reporter sur des défauts imaginaires de l'enfant. Il mène inéluctablement ses défenseurs à l'hypothèse de l'infériorité génétique des enfants noirs [...]." (*ibid.*)

Ses analyses du vernaculaire noir-américain (1978) l'amènent à constater que l'idée de privation verbale est d'autant moins pertinente qu'au contraire :

"[...] ce que nous voyons, c'est un enfant baignant du matin au soir dans des stimulations verbales ; c'est une compétition permanente au niveau de la démonstration de ces arts verbaux que sont les "vannes", les chansons, les épopées orales, qui constituent autant d'activités de langage grâce auxquelles l'individu peut se forger un statut [...]." (1978 : 124)

Il s'oppose ainsi de façon radicale aux programmes éducatifs visant à la déprivation verbale en montrant que ce sont les tests d'aptitude eux-mêmes, établis de façon standard et appliqués invariablement à tous les enfants, qui ne peuvent absolument pas rendre compte de la compétence linguistique des locuteurs du vernaculaire noir-américain, et aboutissent à l'énorme confusion entre différence et déficience.

"S'il y a un défaut de logique quelque part, c'est dans les raisonnements des théoriciens de la privation verbale qu'il convient de le chercher, et non dans les aptitudes mentales des enfants." (1978 : 145)

---

<sup>18</sup> Cela pose, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, la question méthodologique de l'élaboration de tests standards dans les enquêtes de terrain.

William Labov illustre la non-pertinence de la théorie des codes élaboré / restreint en comparant le langage de locuteurs issus de différentes couches sociales. Il montre que d'un point de vue logique, argumentatif, ainsi que sur le plan des idées et celui de leur organisation discursive, les discours sont très similaires. Ce qui varie, c'est la "forme" du discours, l'un (le "code élaboré" de Bernstein), étant plus "ampoulé, redondant, emphatique et creux" (1978 : 125) que l'autre.

"Nos propres travaux sur la communauté linguistique rendent évident un fait qui peinera certains : aux plans de la narration, du raisonnement et de la discussion, les membres de la working class apparaissent par bien des aspects comme des locuteurs plus efficaces que beaucoup des membres de la middle class qui ergotent, délaient et se perdent dans une foule de détails sans importance." (1978 : 125-126)

Ce qui distingue par conséquent les membres des classes sociales pour Labov, n'est en aucun cas à confondre avec l'utilisation différents "codes" linguistiques, mais de "styles" de parole, parmi lesquels certains, pour se conformer au modèle social et linguistique prestigieux, sont plus sophistiqués, plus apprêtés que d'autres. Les "codes" de Bernstein ne seraient en fait qu'une pluralité de styles, allant d'une verbalité simple à une "verbosité" inutile, suffisante et prétentieuse, dont il taxe au passage Bernstein :

"C'est un fait que les ouvrages scientifiques et techniques sont écrits en un style qui n'appartient qu'à la middle class. [...] Trop souvent, la langue standard prend l'apparence d'un style à la fois exagérément pointilleux et vague. Les mots qui s'accumulent, loin de toucher leur cible, la noient. Et tout se résume en une verbosité qui, effectivement, s'enseigne et s'apprend avec la plus grande facilité au point que les mots finissent par prendre la place des pensées et qu'on ne trouve plus rien derrière. Bien sûr, lorsque Bernstein (1966) décrit son code élaboré en termes généraux, celui-ci a tout l'aspect d'une planification subtile et raffinée des énoncés [...]. Mais lorsqu'il s'agit de définir réellement ce qui sépare les locuteurs de la middle class de ceux de la working class, voilà qu'on nous met sous les yeux une prolifération de je pense, de passifs, de modaux, d'auxiliaires de pronoms de la première personne, de mots rares, etc." (1978 : 136).

Cette "verbosité" dont parle Labov ne serait ainsi qu'une simulation factice du code élaboré, ou modèle linguistique de référence. Elle pourrait en ce sens être directement liée à la problématique de l'insécurité linguistique ; les locuteurs issus des classes sociales intermédiaires, essayant de conformer le plus possible leurs productions verbales au modèle linguistique normatif, la variété standard, dont ils ne sont pas les détenteurs légitimes, en feraient, en quelque sorte, "trop" sur le plan du langage, ce qui conférerait à leur façon de parler le caractère affecté et présomptueux que souligne (voire dénonce) William Labov. Nous reviendrons sur cette idée.

Labov va même plus loin, en postulant le fait que le vernaculaire noir-américain est non seulement loin d'être un code "primitif", inapte à exprimer des idées logiques et astucieuses, mais qu'il constitue en outre un véritable système linguistique, variété non-standard d'anglais, dont il entend décrire les structures et les traits systématiques. C'est là en fait le point de départ fondamental du travail labovien : montrer que la variation linguistique n'est ni décadente ni aléatoire, mais qu'elle est régie par des règles sociales. C'est ce que nous allons voir dans le prochain paragraphe.

On pourrait toutefois reprocher à William Labov, désireux de contrer la théorie de la déficience et du handicap socioculturels et linguistiques, d'inverser un peu schématiquement les valeurs qu'elle énonce, et par conséquent de durcir un peu, de façon inversement extrême, la réalité sociale ; voulant rendre compte de la structure interne et de la systématisme du vernaculaire noir-américain (VNA), il gomme le fait qu'il fait lui aussi partie d'un système, système des variétés d'une langue, d'une variété standard. Son étude du VNA donne en effet à penser que seules les variétés parlées par les membres des catégories sociales intermédiaires, dans un souci de s'apparenter aux catégories supérieures, sont influencées par les variétés de ces catégories et en particulier par la variété standard, tandis que la variété des catégories les plus populaires deviendrait pratiquement autonome. C'est oublier que toutes les variétés fonctionnent, au sein d'une communauté linguistique particulière, par rapport à la variété standard, ce qu'elle représente pour les membres des différentes catégories sociales, ainsi que les rapports qu'entretiennent les locuteurs avec ceux dont ils se représentent qu'ils sont détenteurs légitimes de cette variété standard. Cela revient ainsi à gommer les relations constantes d'interdépendance qui existent entre toutes les variétés, ou styles de parole, et dont la signification sociale est toujours déterminée en fonction de la variété normée. C'est le propos de Pierre Bourdieu (1982) qui écrit :

"Pour reproduire dans le discours savant la fétichisation de la langue légitime qui s'opère dans la réalité, il suffit de décrire, avec Bernstein, les propriétés du "code élaboré" sans rapporter ce produit social aux conditions sociale de sa production et de sa reproduction, c'est-à-dire [...] aux conditions scolaires : le "code élaboré" se trouve ainsi constitué en norme absolue de toutes les pratiques linguistiques qui ne peuvent plus être pensées que dans la logique de déprivation. À l'inverse, l'ignorance de ce que l'usage populaire et l'usage savant doivent à leurs relations objectives et à la structure du rapport de domination entre les classes qu'ils reproduisent dans leur logique propre, conduit à canoniser telle quelle la "langue des classes dominées" : c'est en ce sens que penche Labov lorsque le souci de réhabiliter la "langue populaire" contre les théoriciens de la déprivation le porte à opposer la verbosité et le verbiage pompeux des adolescents bourgeois à la précision et à la concision des enfants des ghettos noirs. Ce qui revient à oublier que [...] la "norme" linguistique s'impose à tous les membres d'une même "communauté linguistique" [...]. (1982 : 39)

En outre, quand William Labov décrit, à grand renfort d'ironie et de moqueries, ce qu'il appelle la "verbosité" de la petite bourgeoisie, il semble oublier de se demander si les locutions qu'il appelle "de remplissage" (angl. filler phrases), et qu'il considère comme strictement superflues, affectées, prétentieuses, etc., n'ont pas (aussi) une fonction sociale particulière, et par conséquent une signification sociale. C'est ce que souligne encore Bourdieu (1982) :

"Superflues et oiseuses du point de vue d'une stricte économie de la communication, [ces locutions de remplissage] remplissent une fonction importante dans la détermination de la valeur d'une manière de communiquer : outre que leur surabondance et leur inutilité mêmes attestent l'ampleur des ressources disponibles et le rapport désintéressé à ces ressources qu'elle autorise, elles fonctionnent, au titre d'éléments d'un métalangage pratique, comme marques de la distance neutralisante qui est une des caractéristiques du rapport bourgeois à la langue et au monde social. [...] Ces locutions sont une affirmation de la capacité de tenir ses distances à l'égard de ses propres propos, donc de ses propres intérêts, et du même coup à l'égard de ceux qui, ne sachant pas tenir cette distance, se laissent emporter par leurs propos." (1982 : 88-89)

La variété des locuteurs de la petite bourgeoisie dont traite Labov aurait ainsi comme particularité de donner la possibilité de mettre en place des dispositifs de mise à distance entre l'énoncé et l'énonciateur, condition nécessaire d'un mode de d'expression relativement neutre et mesuré, et en outre indispensable à la prise de parole in absentia. Cette faculté constitue du reste l'une des lacunes que Bernstein attribue au "code restreint", quand il remarque que les enfants des catégories sociales défavorisées, s'agissant de décrire une bande dessinée muette, ont des difficultés à bâtir un texte qui soit autonome, qui produise du sens sans le recours au support des images.

Il ne s'agit naturellement pas pour autant de remettre en cause et d'infirmier ce qui avait été dit Jusque-là au sujet des analyses de Basil Bernstein, mais simplement d'apporter des nuances qui nous semblent nécessaires aux critiques que lui fait Labov. Il nous reste maintenant à entrer dans le vif des travaux de William Labov dont le projet, nous l'avons dit, est de rendre compte des structures de la variation linguistique, des règles sociales qui la régissent.

## ***2. Des structures dans la variation : William Labov***

On est sans doute en droit, concernant les travaux de William Labov, dont l'objectif ambitieux est de rendre compte et d'expliquer des phénomènes que la linguistique interne ne parvient pas à résoudre, de véritable révolution théorique. Il ne se contente en effet pas de reprendre entièrement le programme que se donnait jusqu'ici la linguistique moderne, mais il parvient aussi et surtout à le dépasser par le biais d'un élargissement considérable de son objet de recherche.

La sociolinguistique n'est plus, pour William Labov à traiter comme une discipline annexe de la linguistique, mais est au contraire à considérer comme "la linguistique, toute la linguistique - mais la linguistique remise sur ses pieds" (Encrevé, 1976 : 9).

### ***2.1. Généralités***

Le travail théorique et méthodologique de William Labov sur la structuration et la stratification sociale de la variation phonétique, font de lui, pour la majorité des sociolinguistes contemporains, le véritable fondateur de la sociolinguistique.

Labov appartient à l'école variationniste<sup>19</sup> qui postule l'existence d'une relation causale entre traits sociaux et structures linguistiques ; la variation linguistique est un reflet des caractéristiques sociales hétérogènes des locuteurs. L'ambition de Labov est de tenter d'expliquer les irrégularités dans les comportements linguistiques<sup>20</sup>, et par conséquent de rendre compte du caractère non-aléatoire de ce que l'on appelle (appelait) la "variation libre", en la mettant en rapport avec la stratification sociale globale.

Le courant variationniste se pose ainsi à la fois en rupture et en continuité d'une part avec le comparativisme historique, et d'autre part avec le structuralisme saussurien, dont

---

<sup>19</sup> L'étude de la variation linguistique, on l'a vu, prend sa source dans les travaux de dialectologie. En reprenant le postulat variationniste, Labov apparaît en fait comme le chaînon manquant entre la tradition dialectologique, qui étudiait la variation linguistique dans l'espace géographique, et la sociolinguistique contemporaine qui se donne pour tâche essentielle de rendre compte de la variation linguistique dans l'espace social.

<sup>20</sup> Qui demeurent inexplicables après que les théories intralinguistiques aient été appliquées.

Labov tente de compenser ce qui lui apparaît comme des manques. Il considère en effet qu'il y a un paradoxe évident entre le fait de considérer la langue comme une institution sociale, partagée par tous les membres d'une communauté, et le fait de la concevoir comme un ensemble stable, homogène et invariant. Le caractère social n'est souligné par les structuralistes que sous l'angle de sa fonction unificatrice de la somme des paroles individuelles. En d'autres termes, ce que Labov reproche essentiellement à Saussure, est de ne reconnaître aucune spécificité au social par rapport au collectif, de réduire le social à une simple addition de réactions individuelles, sans prendre en compte le fait que de cette "addition" résulte la constitution d'un système structuré et hiérarchisé, système qui dépasse les volontés et les réactions individuelles, en exerçant sur elles un ensemble de contraintes. Ainsi, pour le sociolinguiste, le "système" dépasse le système strictement linguistique tel que le décrit Saussure, et l'englobe dans le système "social", dont les structures et les modes de fonctionnement hiérarchisés (et donc vraisemblablement conflictuels) ont des incidences, exercent des contraintes sur la langue elle-même, ou tout au moins sur les usages qui en sont faits, usages qui sont dès lors considérés comme socialement signifiants, comme ayant un sens social, c'est-à-dire comme pouvant être interprétés en fonction de la configuration du système social.

À partir de là, Labov commence par déconstruire les clivages langue / parole, et synchronie / diachronie qui suivent la même logique : le social, conçu comme élément unificateur des pratiques individuelles, apparaît comme sans histoire et sans contradictions.

Labov se donne ainsi pour tâche de montrer que la variation n'est non seulement pas le fait d'appropriations personnelles de la langue, et par là même de phénomènes idiosyncrasiques, mais aussi qu'elle constitue avant tout un ensemble structuré. Les changements linguistiques ne sont plus considérés comme accidentels, aléatoires ou seulement dus à des faits intralinguistiques, mais sont envisagés comme étant régis par des règles et des normes dictées par l'organisation sociale.

"La langue est un fait social, l'étudier requiert qu'on exclue du langage toute variation. Le premier geste de la déconstruction labovienne, c'est de briser le couplage de ces deux propositions, et de s'en tenir obstinément à la première pour reformuler la seconde : son étude requiert la mise à jour de tout ce qu'il y a de structure dans la variation." (Encrevé, 1976 : 12)

Ainsi, même s'il la remet en question et la reformule partiellement, c'est bien de la linguistique structurale que part Labov, avec l'idée d'introduire l'étude des incidences sur la structure linguistique de la manifestation sociale de la langue, qu'il entend ne plus différencier avec ce que Saussure appelle la "parole" :

"On s'aperçoit de plus en plus que le fondement de la connaissance intersubjective en linguistique ne se trouve pas ailleurs que dans la parole - le langage en tant qu'il est utilisé quotidiennement par les membres de l'ordre social, en tant que moyen de communication grâce auquel ils discutent avec leurs femmes, plaisantent avec leurs amis et trompent leurs adversaires." (Labov, 1976 : 37)

Parallèlement, ses enquêtes amènent Labov à s'intéresser de près à la linguistique chomskienne, dont il critique certains aspects mais en adopte d'autres. C'est essentiellement au cours de ses analyses sur le vernaculaire noir-américain (1978) que Labov semble abandonner définitivement le structuralisme au profit de la théorie générative, dont il admet la dichotomie compétence / performance, en se donnant pour tâche de rendre compte de la

compétence des locuteurs à partir de l'analyse de leurs performances effectives. En outre, il reconnaît l'utilité de recourir à l'intuition quant aux jugements de grammaticalité que les locuteurs ont de leur langue, "à condition que soient contrôlés les paramètres sociaux de l'expérimentation destinés à la [l'intuition] faire se manifester" (Encrevé, 1976 : 28).

"De même que la "grammaticalité" n'a pas partie liée avec le "bon usage", de même la compétence chomskienne n'implique aucun rejet de la variation sociale, contrairement à la dichotomie langue / parole." (*ibid.*)

William Labov ne se pose néanmoins pas en totale continuité avec la linguistique générative, et s'oppose en particulier à la notion chomskienne de "sujet-locuteur idéal" dont l'intuition linguistique suffirait à rendre compte du système de la langue et donc des structures grammaticales de celle-ci. Sur le plan méthodologique, il en résulte que les générativistes ne considèrent pas que le recueil de données linguistiques sur le terrain puisse rendre compte de la langue :

"[...] sur la question des données, Chomsky tourne radicalement le dos à l'enquête. Posant comme principe que les productions linguistiques effectives [...] ne peuvent fournir qu'une image incomplète et passablement déformée [...] de la langue, il propose de construire la grammaire représentant la compétence du sujet parlant (le système de règles intériorisé construit par l'enfant dans l'acquisition du langage) à partir de l'intuition que ce sujet a sur sa langue et dont les données sont produites par les jugements de grammaticalité." (Encrevé, 1976 : 27)

De son côté, la description linguistique structuraliste ne s'appuie pas davantage, on l'a vu, sur de larges enquêtes de terrain. Sur le plan méthodologique, William Labov prend ainsi le parti de tourner radicalement le dos aux deux courants théoriques dont il s'inspire partiellement par ailleurs, en posant la nécessité de mettre en place un appareillage sophistiqué d'enquêtes sociolinguistiques permettant l'élaboration de corpus représentatifs de la pratique sociolinguistique.

Labov se demande essentiellement quel peut être le rôle de la variation linguistique dans le processus de changement social, et dans cette perspective, il se donne pour tâche de décrire les structures de la variation sociale et stylistique<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Cette notion de "style" mérite ici quelques commentaires. Pour Labov le "style" est constitué par les caractéristiques des productions linguistiques, sur le plan des variables linguistiques utilisées, que le locuteur sélectionne et modifie en fonction du contexte social dans lequel il se trouve et du thème qui constitue le propos du discours. Comme le souligne Labov, "il n'existe pas de locuteur à style unique" (1976 : 288) : le degré de plus ou moins grande formalité du contexte socio-communicationnel implique que le locuteur porte à son discours une attention et une vigilance plus ou moins importantes, et le conduit ainsi à adopter tel ou tel style parmi tous les autres, organisés en un continuum, qui va du style le plus familier au style le plus soutenu. Ainsi, toute modification du degré de formalité de la situation peut entraîner un renforcement ou au contraire un relâchement de l'attention portée au discours, et par conséquent un changement de style ou alternance stylistique.

Pierre Bourdieu (1982) parle également de "styles", mais la définition qu'il en donne intègre sa conception de l'organisation sociale comme lieu de domination symbolique des catégories sociales supérieures sur les catégories sociales inférieures. Pour lui, la sélection d'une variété ne dépend pas seulement du degré d'attention portée au langage, mais également de la relation sociale qui existe entre le locuteur et son interlocuteur. Il met ainsi l'accent sur l'organisation hiérarchique des styles, qui corrobore la hiérarchie des groupes sociaux :

"Les usages sociaux de la langue doivent leur valeur proprement sociale au fait qu'ils tendent à s'organiser en systèmes de différences [...] reproduisant dans l'ordre symbolique des écarts différentiels le système des différences sociales. Parler, c'est s'appropriier l'un ou l'autre des styles expressifs déjà constitués dans et par

Pour lui, la description théorique des pratiques langagières d'une communauté ne saurait faire l'impasse sur la mise en place préalable d'une enquête sociolinguistique menée auprès d'un échantillonnage de locuteurs le plus représentatif<sup>22</sup> possible de la communauté linguistique à étudier.

Ses enquêtes à New York portent essentiellement sur l'observation de la prononciation de variables phonologiques<sup>23</sup> par des locuteurs classés selon des variables sociales (âge, sexe, appartenance ethnique, et surtout catégorie socioprofessionnelle, etc.). L'hypothèse de départ est donc que les variables phonologiques constituent un facteur de différenciation sociale. La définition de ces variables et leur utilisation opératoire en enquête nécessite d'établir, pour chaque variable, la liste de tous les contextes linguistiques dans lesquels elle est susceptible d'apparaître, ainsi que celle de toutes ses variantes phonétiques possibles, puis d'élaborer un indice quantitatif qui permette d'en mesurer les valeurs.

---

l'usage et objectivement marqués par leur position dans une hiérarchie des styles qui exprime en son ordre la hiérarchie des groupes correspondants. Ces styles, systèmes de différences classées et classantes, hiérarchisées et hiérarchisantes, marquent ceux qui se les approprient et la stylistique spontanée [...] saisit des classes sociales à travers des classes d'indices stylistiques" (1982 : 41).

Pour Bourdieu, les styles sont ainsi socialement signifiants et leur sélection par les locuteurs est à la fois caractéristique et révélatrice de leur appartenance (effective ou désirée) aux différentes catégories sociales.

On peut voir une certaine similitude entre cette notion de "style" et celle de "répertoire verbal", utilisée par les tenants du courant interactionnel dont nous traiterons plus bas, à la différence près cependant que pour ces derniers, le choix qu'opère le locuteur parmi toutes les formes verbales qu'il a à sa disposition se fait avant tout pour des besoins communicationnels, en interaction, alors que Labov et Bourdieu posent avant tout le déterminisme social comme principe explicatif des changements de style. Hymes utilise toutefois explicitement la notion de "style de parole", qu'il définit simplement comme "manière de parler" (1991 : 53), et qui est constitutive du répertoire verbal.

Cette notion de style peut en outre partiellement s'apparenter à celle de "registre", employée notamment par Ferguson, conçue comme une variété linguistique caractérisée par un certain nombre de constructions spécifiques, et réservées à des situations socio-communicationnelles déterminées. Les deux notions se distinguent ainsi du fait que le registre se définit moins en terme de formalité et d'attention portée au discours, qu'en terme d'utilisation, pertinente dans un contexte, d'un lexique et /ou de constructions syntaxiques particulières (Auger, in Moreau (éd.), 1997 : 238).

Enfin, si cette notion ne semble pas pouvoir, comme nous venons de le montrer, être tout à fait confondue avec les notions voisines, il ne faut pas oublier le sens le plus traditionnel de la notion de style, qui constitue dans l'analyse stylistique le choix que tout texte doit opérer parmi un certain nombre de disponibilités contenues dans la langue. Le style ainsi entendu s'apparente d'ailleurs au registre de langue. Pour notre part, nous l'emploierons dans le sens que lui prêtent William Labov et Pierre Bourdieu.

<sup>22</sup> Cette notion de représentativité de l'échantillonnage sera définie, discutée et nuancée dans le quatrième chapitre de cette partie.

<sup>23</sup> Labov explique principalement son choix de ne traiter que les variables phonologiques en disant d'une part qu'elles ont une fréquence élevée dans le discours, d'autre part qu'elles ne peuvent pas être délibérément supprimées par un locuteur hostile à l'enquête (ou conscient de son objectif), comme cela pouvait être le cas pour les variables lexicales. À New York, la sélection des variables phonologiques à étudier sont le résultat d'une pré-enquête faite de soixante-dix interviews individuelles et d'une grande quantité d'observations anonymes dans des lieux publics ; c'est à cette fin qu'ont été menées les enquêtes dans les grands magasins de New York, en 1962. De ces enquêtes résulte l'adoption de cinq variables phonologiques pour l'étude de la stratification sociale de la langue. La première, et la plus significative, est la variable (r) : Labov montre en effet que la présence (notée r-1) ou l'absence (r-0) de [r] consonantique en position post-vocalique, se révèle particulièrement sensible à la variation. Les quatre autres variables new yorkaises sélectionnées sont (eh); (oh), qui s'élève plus ou moins en position pré-consonantique ; et enfin (th) et (dh) en position initiale, stéréotypes très répandus aux États Unis, et qui, tout en n'entretenant aucune relation directe avec le système vocalique, sont prises en compte dans la mesure où elles constituent une paire de variables en corrélation qui ne s'intègrent à aucun des processus de changements structuraux affectant les trois premières.

Dans les grandes lignes, Labov pose que la communauté linguistique s'organise en un système hiérarchisé et structuré de normes sociales ; les différentes façons de parler correspondent à la stratification sociale, et donc sont socialement hiérarchisées les unes par rapport aux autres (1976 : 176-177).

À l'image des groupes sociaux, les variantes linguistiques sont ainsi socialement stratifiées. Ce phénomène constitue l'une des clés des processus de changement linguistique et de diffusion de nouvelles normes au sein d'une même communauté linguistique, dans la mesure où les groupes inférieurs, qui se caractérisent ainsi par l'usage des réalisations linguistiques non prestigieuses, cherchent à imiter les groupes supérieurs, détenteurs des usages linguistiques prestigieux.

La communauté linguistique n'est pas à considérer seulement comme une "communauté de langue"<sup>24</sup>, mais plutôt comme une communauté de normes : les membres d'une même communauté n'utilisent pas forcément les mêmes formes linguistiques, mais par contre ont conscience des mêmes normes de référence et partagent ainsi les mêmes "attitudes sociales" envers la langue et envers la variation linguistique. Nous reviendrons sur cette notion d'attitudes vis-à-vis des langues, que Labov décrit comme un "système de réactions subjectives régulières" (1976 : 338n), caractéristiques des locuteurs en fonction de leur appartenance sociale. La définition qu'il donne de la communauté linguistique permet ainsi à Labov de rendre compte l'inhérence de la variation sociale à la communauté.

"[...] la stratification sociale est le produit de la différenciation et de l'évaluation sociales. Le terme n'implique aucunement l'existence de classes ou de castes spécifiques, mais signifie simplement que le fonctionnement normal de la société a produit des différences systématiques entre certaines institutions ou certaines personnes, qui ont été hiérarchisées d'un commun accord sur une échelle de statuts ou de prestige." (Labov, 1976 : 95-96)

Sa définition de la communauté linguistique explique ainsi, dans le cadre de ses enquêtes à New York, l'échantillonnage et la sélection de témoins qu'il opère. L'aire d'enquête choisie, "Lower East Side of New York City", un quartier populaire de Manhattan, se compose de 23 000 individus. Ce quartier présente la particularité d'être, en tant que point d'entrée des nouveaux immigrants, très cosmopolite. Parmi cette population hétérogène, qui forme différents sous-groupes, Labov choisit de ne prendre en considération qu'une seule communauté. L'échantillon observé compte 196 témoins, exclusivement anglophones de langue première, mais aussi natifs de New York.

Les comportements linguistiques apparaissent ainsi pour Labov comme un "reflet des processus sociaux", et leur analyse doit permettre de rendre compte du détail de la structure de la stratification sociale. La variation sociale au sein de la communauté, qui s'observe d'un groupe social à un autre, se double d'une variation "stylistique" inhérente à chaque individu.

William Labov montre que les différents styles utilisés par un même sujet sont autant de déviations par rapport à un style "de base", ou vernaculaire. C'est dans ce cadre qu'il s'agit donc d'interpréter ce qu'il désigne comme la "fluctuation stylistique". À partir du style

---

<sup>24</sup> De l'anglais "language community", Bloomfield, 1933. L'expression "communauté de langue" montre bien, conformément aux définitions que nous avons énoncées dans le liminaire de cette première partie, que le terme "language" désigne une langue particulière qui rassemble, selon cette conception, les membres d'une même communauté linguistique.

vernaculaire de base (style familier), Labov isole quatre autres styles, qu'il obtient à partir d'"exercices" qui constituent autant de mises en situations<sup>25</sup> qui diffèrent sur le plan de la formalité et donc de l'attention que le témoin va porter à son discours (1976 : 138-145).

Cinq styles sont ainsi isolés, ordonnés sur un axe en fonction de l'attention que le locuteur porte à son discours. L'enquête sur la stratification stylistique de l'anglais est donc élaborée à partir de l'observation des variables phonologiques dont la variation de la réalisation phonique corrobore le style adopté par le locuteur, style lui-même déterminé par le contexte dans lequel se déroule l'acte de communication.

Naturellement, cette variation stylistique entretient un rapport étroit avec la variation sociale.

"Chez presque 80 % des informateurs, on observe des structures de variation stylistique compatibles avec le statut (r-1) comme marque de prestige et où l'occlusive et l'affriquée pour (th) fonctionnent comme formes stigmatisées. Une telle structure intéresse avant tout les linguistes et tous ceux qui étudient l'ethnographie de la parole. Néanmoins, elle s'associe étroitement avec la stratification sociale qui imprègne de nombreux aspects de la société urbaine." (Labov, 1976 : 177).

Cette problématique de la variation sociale et stylistique entretient naturellement un rapport étroit avec le thème central de notre recherche, l'insécurité linguistique, dont William Labov s'est servi pour son analyse des processus de changements linguistiques. Toutefois, comme nous l'avons annoncé en introduction, l'analyse de l'insécurité linguistique en tant que telle prendra toute sa place dans la troisième partie de cette thèse. Ainsi, si nous ne pouvons présenter le variationnisme labovien sans montrer comment le thème de l'insécurité linguistique est intégré à l'analyse, cette présentation restera pour le moment extrêmement succincte et minimaliste, pour être reprise, amplement détaillée et illustrée dans la troisième partie.

## ***2.2. L'insécurité linguistique***

Les enquêtes de Labov à New York (1976) consistent ainsi à comparer la façon dont les locuteurs, préalablement classés selon des variables sociales, prononcent les variables phonologiques sélectionnées, dans différentes situations de communication qui les induisent à adopter différents styles contextuels.

Labov met ensuite en rapport les productions des locuteurs et leurs évaluations linguistiques (évaluation de la façon de parler d'autrui mais aussi auto-évaluation), autrement dit leur manière de valoriser ou de déprécier telle ou telle réalisation phonique.

William Labov constate alors qu'en situation informelle, quand les locuteurs portent une attention moindre à leur façon de parler et que le style est peu soutenu, les productions linguistiques effectives sont parfois en désaccord avec les évaluations linguistiques : certains locuteurs produisent des réalisations phoniques qui ne correspondent pas avec celles qu'ils jugent "correctes" et prestigieuses parce qu'en accord avec le modèle normatif standard. En

---

<sup>25</sup> Ces situations sont l'interview en face à face, la lecture d'un texte rédigé en style parlé, la lecture de mots et la lecture de paires minimales, chacune étant censée conduire le témoin à se montrer de plus en plus vigilant vis-à-vis de son discours et par conséquent à adopter des styles de formalité croissante.

outre, il remarque que chez ces mêmes locuteurs, les réalisations des variables phonologiques diffèrent considérablement en fonction du degré de formalité de la situation de communication dans laquelle ils se trouvent, et du degré d'attention portée au langage : plus celui-ci est élevé, plus les variantes tendent à être conformes aux formes phoniques socialement prestigieuses, jusqu'à les dépasser en contexte de formalité maximale.

Ainsi, ces locuteurs se caractérisent d'une part par le fait que l'évaluation de leur propre comportement verbal dévalorise leur pratique langagière effective en style familier, qui ne correspond pas à l'idée qu'ils sont font du "bien parler" ; et d'autre part, par le fait que leur comportement verbal varie sensiblement dans le sens de la norme quand il est soumis à une plus grande attention.

William Labov en arrive alors à la conclusion que ces locuteurs se trouvent en état de ce qu'il appelle "insécurité linguistique", donnée quantifiable (conformément à son approche macro-sociolinguistique) qui se calcule en fonction d'un indice d'insécurité linguistique (noté IIL) qui mesure l'écart entre l'usage que le locuteur considère comme correct, conforme à la norme de référence, et l'usage qu'il définit comme étant son usage personnel (1976 : 200-201). Schématiquement, on peut dire qu'un locuteur évaluant son comportement verbal comme A et considérant que la norme de prestige est A est en sécurité linguistique, alors qu'un locuteur qui s'évalue comme B et considère A comme norme de prestige est en état d'insécurité linguistique.

Dans la pratique langagière des locuteurs, l'insécurité linguistique se manifeste par une hypersensibilité à des traits stigmatisés qu'ils emploient eux-mêmes (qui se traduit par des jugements épilinguistiques négatifs concernant les façons de parler dont ils ont hérité), une perception erronée de leur propre discours, et surtout une importante fluctuation stylistique qui entraîne de nombreuses corrections voire des hypercorrections en style soutenu (1976 : 200). Cette variation stylistique, on l'a vu, est calculée en rapport au style "de base", obtenu en situation informelle.

Dans toute communauté, William Labov montre qu'il existe des locuteurs plus sensibles que les autres aux modèles linguistiques de prestige, et donc plus enclins à un état d'insécurité. Ses enquêtes démontrent que c'est chez les membres de la "petite bourgeoisie" new-yorkaise que l'insécurité est la plus perceptible, dans la mesure où, en situation de promotion sociale, ils cherchent à se distinguer des classes moyennes desquelles ils sont issus, et donc à reproduire les modèles fournis par les classes supérieures auxquelles ils aimeraient être assimilés (1976 : 183-184). C'est ici à notre sens que ce que Labov appelle ironiquement la "verbosité" (1978), reproduction factice et parfois erronée de la variété standard, modèle normatif de référence, et dont il écrit, nous l'avons vu, qu'elle est caractéristique des membres de la *middle class*, trouve un lien direct avec la problématique de l'insécurité linguistique.

Ainsi, Labov repère d'une part des manifestations d'insécurité linguistique dans le discours (telles qu'une forte fluctuation stylistique et une auto-dévalorisation de sa façon de parler) et calcule d'autre part le taux d'insécurité par le biais d'un indice qui mesure l'écart entre les performances effectives des locuteurs, leurs jugements épilinguistiques et leurs représentations quant au bien parler. Cet écart est interprété comme révélateur d'insécurité linguistique et retenu comme seul critère dans les tests mesurant la sécurité et /ou l'insécurité linguistique.

On peut faire plusieurs observations à propos des travaux de W. Labov. D'abord, s'il a effectivement été le premier à employer l'expression d'insécurité linguistique, W. Labov ne consacre à cette notion que très peu de pages de son ouvrage Sociolinguistique (1976 : 119, 183-184, 200-201), ce qui l'empêche d'aller très loin dans l'élaboration de l'objet scientifique.

On sait que l'objet d'étude principal de William Labov est l'évolution des structures linguistiques, et les processus de diffusion de nouveaux modèles normatifs. Partant de l'insécurité linguistique manifeste des locuteurs appartenant aux catégories sociales intermédiaires, il remarque que cet état a comme conséquence une dynamique particulière des structures linguistiques dans la mesure où il entraîne le fait que les locuteurs des catégories intermédiaires tentent constamment d'imiter, sur le plan des réalisations phoniques, ceux des catégories supérieures. Or, écrit-il :

"[...] une telle tendance engendre un mécanisme de rétroaction potentiellement capable d'accélérer l'introduction de toute forme de prestige, de porter à un rythme entièrement nouveau le processus de diffusion qui, autrement ne pourrait être que graduel, de génération en génération [...]." (1976 : 210)

Labov montre ainsi comment l'hypercorrection de la "petite bourgeoisie"<sup>26</sup> est un indicateur synchronique de changements linguistiques en cours. Il se sert donc de la notion d'insécurité linguistique pour expliquer le rôle joué par les membres de la petite bourgeoisie dans les processus de diffusion de nouvelles normes, dans la mesure où, caractérisés par une propension à l'hypercorrection, ils sont amenés à amplifier et à propager ces changements.

En fait, et c'est sans doute ce qui explique le court traitement qu'il en fait, la notion d'insécurité linguistique semble n'avoir été conçue que comme processus explicatif et illustratif de la variation sociolinguistique et du changement linguistique. Ainsi, malgré l'élaboration remarquable de son objet d'enquête, qui lui permet de mesurer l'insécurité linguistique, apparaît chez Labov une absence de réelle théorisation, de définition théorique construite et rigoureuse.

Cette relative faiblesse théorique concerne d'ailleurs non seulement la notion d'insécurité linguistique elle-même, mais aussi deux autres notions avec lesquelles elle entretient un rapport direct de dépendance, et probablement, nous y reviendrons, d'interdépendance<sup>27</sup> : les notions de norme et de communauté linguistique. Ce manque est souligné et commenté par Daniel Baggioni (1996), qui écrit :

---

<sup>26</sup> Traduit de l'anglais *lower middle class* par Alain Khim, traducteur de l'ouvrage de Labov, qui précise que les équivalents des termes désignant les classes sociales qu'il a choisi pour la version française ont "une coloration politique que leurs équivalents anglais ne présentent pas (ou moins)" (1976 : 36). Toutefois, note le traducteur, "la vision sociologique de Labov, qui avait pu sembler relativement "apolitique" au début de son œuvre, s'est de plus en plus clairement politisée à mesure qu'il a approfondi sa recherche [...]. S'il a gardé tout au long les mêmes termes, c'est tout simplement qu'il n'y en a pas d'autres en anglais." (*ibid.*)

<sup>27</sup> On peut en effet considérer sans trop de difficultés que la notion d'insécurité linguistique, doit se définir en fonction des notions de norme et de communauté linguistique. En outre, au delà de la notion même, l'état (ou le sentiment) d'insécurité linguistique d'un locuteur dépend forcément de la norme qui s'impose à lui dans le cadre de la communauté linguistique dans laquelle il évolue, ou tout au moins de l'image, de la représentation qu'il se fait de cette norme et des limites de cette communauté linguistique. Mais d'un autre côté, on peut peut-être aller jusqu'à imaginer que ces représentations qu'un locuteur a de la (ou des) norme(s) et de la (ou des) communauté(s) linguistique(s) dépendent elles-mêmes de l'état de sécurité ou d'insécurité linguistique du locuteur. Nous ne pouvons hélas pas aller plus loin dans ce sens sans anticiper sur ce qui suit.

"On serait en droit d'être un peu plus éclairé sur la définition que Labov se donne de la communauté linguistique et corollairement de la ou des norme(s). Il dénonce d'une part la conception très saussurienne de la communauté linguistique homogène [...]. Il oppose au contraire à cette conception [...] celle d'une communauté structurellement hétérogène [...]. Mais ces dénégations ne nous disent pas exactement comment définir extérieurement la communauté linguistique, c'est-à-dire autrement que par ses caractères intrinsèques. On est donc ramené à aller voir du côté d'une éventuelle définition de la ou des norme(s) qui nous livrerait la clé d'une définition extrinsèque de la communauté linguistique [...] [mais son discours sur cette question] ne nous renseigne pas vraiment non plus." (1996 : 17-18)

En opérant ce clivage entre des critères définitoires de type intrinsèque et des critères de type extrinsèque, Daniel Baggioni met ici le doigt sur l'une des questions fondamentales qui se pose sitôt qu'on tente de définir toute réalité sociolinguistique (comme la notion de communauté linguistique, celle de norme, mais aussi par exemple celle de variété linguistique). Il s'agit en effet, sitôt que l'on veut élaborer la définition d'une réalité sociolinguistique, de déterminer s'il est plus pertinent de mettre l'accent sur le versant linguistique ou sur le versant social. La conception de la communauté linguistique comme partage d'une langue par exemple, que l'on retrouve dans l'idée de communauté linguistique homogène de Saussure ou encore dans la "communauté de langue" de Bloomfield, repose explicitement sur un critère seulement linguistique, qui n'établit pas de rapports entre les langues et les locuteurs, par ailleurs membres de groupes sociaux particuliers, qui les parlent.

Par contre, sitôt que l'on rétablit ce rapport (variétés de ) langues / sujets, on est amené à se dire que non seulement ces sujets utilisent ces langues, mais aussi les véhiculent, les évaluent, les font varier, les modifient, etc., en d'autres termes qu'ils se caractérisent par un certain nombre d'attitudes par rapport à ces langues, à leur(s) norme(s), à leurs variétés standard et non-standard, et que ces attitudes, comme les pratiques linguistiques, ont une dimension largement sociale, en d'autres termes sont déterminées à la fois par l'appartenance sociale et par la situation de communication. C'est dans les très grandes lignes la position de Labov, qui conçoit la communauté linguistique, nous l'avons vu, comme une "participation conjointe à un ensemble de normes" (Labov, 1976 : 187). Or ici, les critères internes de description ne suffisent naturellement plus. Ce que Daniel Baggioni reproche donc à William Labov, c'est d'ouvrir un immense champ de réflexion sans toujours aller jusqu'à donner de véritables solutions, et en particulier quant à une définition possible de la communauté linguistique<sup>28</sup>. Le manque de théorisation de la norme et de la communauté linguistique se double du reste chez Labov, souligne Daniel Baggioni (1996 : 17), d'un manque de théorie sociale en général.

En outre, le sens que Labov donne de la sécurité et / ou de l'insécurité linguistique reste très restreint dans la mesure où il la met essentiellement en rapport avec le degré de conscience / inconscience des locuteurs vis-à-vis de leurs performances linguistiques, et de leur appartenance sociale. Les locuteurs, selon la classe sociale à laquelle ils appartiennent, sont ainsi répertoriés comme ayant plus ou moins conscience de l'écart existant entre leur propre façon de parler et la norme de référence, et comme étant plus ou moins motivés à combler cet écart, ce qui corroborerait systématiquement des sentiments de sécurité et / ou

---

<sup>28</sup> Cette discussion sur les notions centrales de norme et de communauté linguistiques seront reprises dans la synthèse de cette présentation théorique.

d'insécurité linguistique. Or cette conception, nous y reviendrons, semble un peu schématique pour refléter systématiquement la réalité.

Enfin, il convient de remarquer que William Labov évite d'employer le terme de "sentiment" d'insécurité linguistique, et ne se risque pas dans le domaine des représentations sociolinguistiques, voulant peut-être par là même éviter de prendre le risque de traiter de phénomènes ressortissant classiquement au domaine de la psychologie dans une analyse se voulant avant tout sociologique et de surcroît menée dans une optique macrosociolinguistique.

Il parle plus volontiers d'attitudes, et traite ainsi de la façon dont les locuteurs perçoivent et évaluent les formes verbales, mais jamais de la manière dont ils peuvent en retour se sentir infériorisés ou dépréciés socialement parce qu'ils sont conscients de parler une (variété de) langue "hors norme".

Or, nous l'avions laissé entendre en introduction de ce travail, les dimensions représentationnelle et situationnelle sont fondamentales dans l'analyse des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, qui ne constituent peut-être pas des états aussi statiques et stables que ne le donnent à penser les conclusions de Labov, mais des réalités plus complexes, plus mouvantes, qui apparaissent ou disparaissent dans l'interaction.

Dès lors, on perçoit que notre travail devrait pouvoir trouver des enrichissements théoriques intéressants dans le courant interactionnel. Après avoir retracé, dans les grandes lignes, l'histoire de ce courant théorique, nous tenterons d'en présenter et d'en expliquer les principaux préceptes. Ce second paragraphe se donnera ainsi pour tâche de voir dans quelle mesure l'approche interactionnelle peut nous permettre d'affiner l'analyse des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, et donc d'en mieux rendre compte.

## II. LE COURANT INTERACTIONNEL

### *1. La genèse de l'interactionnisme*

Avec l'ouverture, au début des années soixante, du nouveau domaine de recherche baptisé par J. Gumperz et D.H. Hymes "ethnographie de la communication", un progrès fondamental est opéré : on reconnaît enfin l'existence de la variation linguistique au sein d'une même communauté linguistique. De ce fait, les ethnographes, dont le domaine d'étude trouve son principal fondement dans l'anthropologie linguistique américaine, rompent en même temps avec cette discipline, dans la mesure où ils en rejettent l'une des idées maîtresses, énoncée par Sapir (1931), selon laquelle, dans les très grandes lignes, il existerait une correspondance exacte entre langue et pensée.

Partant de cette hypothèse, Whorf (1940), disciple de Sapir, pose la trilogie suivante : un peuple = une langue = une vision du monde, et tente de démontrer que les différences socioculturelles entre les communautés linguistiques - y compris les façons de raisonner, de percevoir, d'apprendre, de distinguer, de se souvenir, etc. -, sont à mettre en relation avec les

différences de structures entre les langues elles-mêmes. On peut sans difficulté deviner non seulement les limites d'une telle approche<sup>29</sup>, mais aussi les débordements dangereux qui peuvent en découler<sup>30</sup>.

Rejetant cette trilogie, Hymes montre au contraire que l'activité de communication au sein d'un groupe socioculturel (ou d'une "communauté linguistique", nous y reviendrons) peut inclure plusieurs systèmes linguistiques. Il met ainsi l'accent sur l'importance d'étudier l'aspect fonctionnel du langage, conçu comme activité culturelle. Le projet initial des ethnographes est d'établir une théorie générale de la communication en tant que système culturel en élaborant un tableau transculturel et comparatif des pratiques langagières au sein de toutes les sociétés connues<sup>31</sup> (Bachman, Lindenfeld & Simonin, 1981 : 72-73, 87-88). Mais rapidement, les tentatives d'analyse de communautés entières s'espacent, et le projet est abandonné. Jusque-là, l'ethnographie restait encore largement sous l'influence de l'ethnosémantique qui étudiait le sens des mots pris de façon isolée, sans prendre en compte le contexte syntagmatique auquel ils appartenaient. Peu à peu, les ethnographes de la communication prennent conscience des limites d'une telle approche. Leur objet d'étude étant le langage en tant qu'élément de l'interaction sociale, il semble fondamental de procéder à une analyse syntagmatique du sens.

Le champ de recherche s'ouvre alors à diverses influences extérieures, et trouve de nouvelles sources d'inspiration. On passe d'une conception du langage en tant que suite d'énoncés dont il s'agit d'étudier les fonctions et les structures, à la notion d'activité langagière partagée. La nouvelle perspective de l'ethnographie se veut donc totalement interactionnelle<sup>32</sup>. Sa tâche principale consiste désormais à observer et à décrire le sens social des comportements verbaux de la vie ordinaire.

## ***2. Ce que "savoir parler" veut dire***

---

<sup>29</sup> En effet, si la connaissance qu'un "peuple" a du monde est relative à sa langue, cela signifie qu'il existerait autant de visions du monde que de langues différentes. En retour, cette hypothèse présuppose également que des peuples différents ne peuvent pas avoir la même langue et des cultures différentes.

<sup>30</sup> On a vu naître par exemple des études lexicales qui partaient de l'idée que le lexique était révélateur des traits de caractère du peuple locuteur de cette langue. On entrevoit dès lors les inférences ethnotypiques qui peuvent être établies à partir d'un tel postulat.

<sup>31</sup> C'est dans cette optique qu'en 1967 Hymes propose un modèle dont l'objectif est d'observer et de décrire les situations de communication et les pratiques langagières de divers groupes socioculturels, et qu'il baptise le modèle *Speaking*. Ce modèle constitue une réponse au schéma de la communication de Jakobson, considéré comme incomplet et ne faisant place à aucune variation linguistique.

<sup>32</sup> Les termes "interactionniste" et "interactionnel" doivent, à notre sens, être distingués. Nous proposons ainsi la distinction terminologique suivante : l'approche interactionniste s'inscrit dans le cadre d'une école du même nom qui refuse de prendre en compte, dans l'analyse des sociétés, la structure de l'organisation sociale. Pour les tenants de cette approche, les comportements ne sont appréhendables et analysables qu'à travers l'observation des interactions verbales. D.H. Hymes, J. Gumperz ou E. Goffman n'appartiennent pas à cette école qu'ils considèrent comme adoptant une perspective trop restrictive. Pour eux, chaque société est effectivement régie par un certain nombre de structures sociales qui sous-tendent les comportements verbaux ; toutefois, l'analyse sociolinguistique ne doit pas s'opérer à partir de ces structures sociales, mais à partir des interactions verbales, replacées dans leur contexte socio-communicationnel. Ces deux courants ont donc globalement les mêmes sources, mais le courant interactionnel est plus souple que le courant interactionniste.

À la linguistique structurale qui étudie la langue indépendamment du sujet qui la parle et de la situation dans laquelle il la parle, s'oppose le courant pragmatique qui replace le sujet parlant dans son contexte d'énonciation.

Pour le générativiste N. Chomsky, le sujet locuteur (fictif et idéal) possède une compétence linguistique (unifiée, invariante), décrite en termes de règles qui sous-tendent la formation d'énoncés lui permettant de produire et d'interpréter ces énoncés. Cette perspective est naturellement restrictive, car la maîtrise de la grammaire n'est rien sans la maîtrise des conditions d'utilisation adéquates des possibilités infinies offertes par cette grammaire.

L'idée de D.H. Hymes est que les membres d'une communauté linguistique ont en fait une compétence de deux types : au savoir linguistique, s'ajoute un savoir sociolinguistique (1991 : 47). Pour pouvoir communiquer efficacement dans des situations culturelles et sociales spécifiques, chaque locuteur doit posséder de sa langue une connaissance conjuguée de normes de grammaire et de normes d'emploi, ou compétence de communication. Cet aspect pragmatique de l'utilisation du signe passe par la maîtrise de conventions culturelles, de règles sociales, et c'est la solidarité entre signes et conventions à l'intérieur d'un cadre communicatif qui permet une utilisation significative du langage. La conversation ordinaire se déroule donc dans un cadre de règles souples, parce que fondées en grande partie sur les procédures d'interprétation des participants, au fur et à mesure que se déroule l'interaction. Parler est donc avant tout une conduite sociale hautement significative. La compétence (de communication) de Hymes se distingue ainsi largement de celle de Chomsky. Quand ce dernier parle d'un locuteur-auditeur idéal, appartenant à une communauté linguistique homogène, Hymes insiste au contraire sur la diversité des compétences à l'intérieur d'une même communauté, et pour un même sujet.

### ***3. La variation linguistique dans la perspective interactionnelle***

Chaque locuteur posséderait par conséquent une compétence de communication, lui permettant non seulement de comprendre son interlocuteur, d'interpréter son message, mais aussi d'adapter son propre discours à la situation de communication dans laquelle il se trouve. Cette capacité témoigne d'un caractère nécessairement changeant, variable, de "la" langue chez un même locuteur. Pour Hymes, sa compétence de communication met à la disposition de chaque locuteur ce qu'il désigne, avec Gumperz, comme un "répertoire verbal"<sup>33</sup>. L'hypothèse est qu'à chaque nouvelle interaction, le locuteur choisit, parmi les formes disponibles de son répertoire verbal, le style de parole qui lui semble convenir le mieux au moment opportun. La problématique générale est de rendre compte, en se centrant sur l'activité des sujets parlants, des répertoires verbaux dans une communauté, de l'organisation des moyens linguistiques dans cette même communauté, et de la manière dont les locuteurs opèrent des sélections parmi ces moyens linguistiques.

La notion de "répertoire verbal" est ainsi utilisée pour référer à l'ensemble des formes verbales utilisées dans une communauté linguistique (Gumperz, 1964 : 134). Ces "formes verbales" recouvrent différentes réalités ; dans un cas, il s'agira pour le locuteur de choisir à

---

<sup>33</sup> La notion de "répertoire verbal" est la traduction la plus courante de l'anglais "verbal repertoire" (Hymes, 1974 : 199). On trouve également le terme "répertoire linguistique", et notamment dans Ducrot et Schaeffer, 1995 : 123).

l'intérieur de sa langue, un style de parole particulier. Cela peut simplement consister à faire un choix entre un pronom personnel de tutoiement et un pronom personnel de vouvoiement, ou encore entre deux formules de politesse, selon ce qu'il considérera comme le plus approprié à la situation de communication dans laquelle il se trouve. Dans un autre cas, changer de répertoire signifiera pour le locuteur changer de système linguistique : le choix portera sur une (variété de) langue plutôt que sur une autre.

Dans un tel cadre théorique, le plurilinguisme n'apparaît donc pas comme un cas marginal, mais comme la manifestation extrême de la pluralité des répertoires verbaux que possède chaque membre d'une communauté linguistique, et qu'il fait en permanence "commuter" (selon l'expression anglaise *style switching*), selon des stratégies communicatives spécifiques. Le locuteur plurilingue adapte, comme n'importe quel autre locuteur, son discours à la situation de communication dans laquelle il se trouve. Ainsi d'une situation à l'autre, il passe d'une langue à l'autre.

"Le bilinguisme a été longtemps considéré comme un phénomène particulier faisant problème au lieu d'être traité comme manifestation du phénomène général qu'est la sélection entre plusieurs moyens linguistiques disponibles" (Hymes, 1991 : 49).

Hymes pose que les situations de plurilinguisme ne sont pas à traiter comme des phénomènes marginaux, mais doivent être au contraire considérées et étudiées comme n'importe quelle autre situation de communication. Dès lors, la communauté linguistique est à envisager comme une "organisation de la diversité" (D.H. Hymes, 1991 : 52).

Dans chaque communauté, il existe une norme sociolinguistique par rapport à laquelle les usages sont considérés soit comme adéquats, et donc normaux, soit comme déviants, ou marginaux. Savoir parler, avoir une compétence communicative, c'est donc aussi partager cette aptitude de jugement de "normalité" du discours. Ainsi, comme le remarque Goffman :

"Il n'est pas permis de demander tout de go, sans préambule, à une caissière si ses cheveux sont ou non naturels, ce qu'elle pense de sa mère, et une foule d'autres questions qui peuvent venir à l'esprit [...]. Et il en va de même pour ce qui est de divulguer l'information, autrement dit pour le "rapportable" : on peut dire à la caissière qu'on meurt d'envie de voir le film ; ce sera peut être jugé d'une sociabilité un peu exagérée, mais excusable ; mais si l'on choisit ce moment pour lui parler de la voiture qu'on doit porter<sup>34</sup> au garage le lendemain [...], on lui paraîtra sans doute un peu bizarre." (1987 : 254)

L'objectif de D.H. Hymes est de mettre au point une méthode qui puisse mettre en évidence les normes et les règles qui gouvernent les actes et les façons de parler, et rendre compte de toutes les habitudes langagières, y compris celles traditionnellement considérées comme déviantes.

La sociolinguistique interactionnelle et la sociolinguistique variationniste ont ainsi l'une et l'autre comme postulat fondamental la diversité linguistique au sein de la communauté. Néanmoins, on voit à quel point les perspectives sont différentes. Selon le point de vue interactionnel, chaque locuteur a dans son répertoire verbal une pluralité de styles de parole entre lesquels il est sans cesse amené à faire des choix en fonction de ce qu'il considère

---

<sup>34</sup> On peut ici noter au passage la formule assez peu heureuse, choisie par le traducteur Alain Khim.

comme le plus pertinent dans la situation. Le point de départ de l'analyse interactionnelle est donc le comportement verbal des locuteurs dans l'interaction.

Dans la perspective variationniste, les différents styles sont mis en rapport avec le degré de formalité de la situation qui implique que le locuteur porte plus ou moins d'attention à son langage. En outre ces différents styles sont marqués socialement. Quand un locuteur prend la parole, le style qu'il s'approprie le marque socialement comme appartenant (ou voulant se présenter comme appartenant) à tel ou tel groupe social ; parler revient donc à s'approprier un des styles déjà constitués dans l'usage, et correspondant au style vernaculaire d'un groupe social précis. Les styles sont donc stratifiés au même titre que l'organisation sociale. Ces deux types de stratifications (sociale et stylistique) coïncident dans la mesure où les styles que les membres des catégories sociales intermédiaires considèrent comme soutenus correspondent globalement au style "de base" des membres des catégories supérieures, dont les usages servent par conséquent de modèle aux locuteurs appartenant aux autres catégories<sup>35</sup>.

Ce point de vue s'oppose aux principes de l'approche interactionnelle, qui insiste sur le fait que la simple appartenance à un groupe social ne peut à elle seule rendre compte de la variation linguistique. Les locuteurs ne sont pas définis en fonction de leur position sur l'échelle sociale, mais en fonction de la manière dont ils définissent leurs réseaux d'appartenance identitaire et sociale. C'est en fonction de cette auto-définition qu'est traitée la variation linguistique au sein de la communauté. Le locuteur qui construit son discours, sélectionne dans son répertoire verbal la façon de parler qui lui semble la plus appropriée, en fonction des représentations qu'il se fait de la situation de communication et de ses interlocuteurs.

La situation de communication, telle qu'elle est conçue dans l'optique interactionnelle, doit être envisagée comme un ensemble de représentations que s'en font les participants, soit compte tenu des informations préalables dont ils disposent à son sujet, soit de celles qui leur sont fournies et qu'ils décryptent au cours du déroulement de l'interaction. Ce deuxième type d'information constitue l'ensemble des "indices de contextualisation" (Gumperz, 1982). Désignés comme tels parce que appréhendables lors de l'interaction, ils fournissent aux parties en présence des informations pertinentes sur les différents paramètres constitutifs du contexte de communication.

Ce qu'il convient de souligner, c'est le caractère dynamique du contexte, constamment soumis à un remodelage tout au long de l'interaction : donné à l'ouverture de l'échange, le contexte est en même temps constamment redéfini par l'ensemble des événements conversationnels comme par exemple la compétence encyclopédique des participants (dont les savoirs sont remaniés au fur et à mesure qu'évolue la situation), le but de l'échange, le statut participatif des interlocuteurs<sup>36</sup>, ou encore la nature des relations qui les unissent. Gumperz a souligné cet aspect changeant de certains éléments de l'interaction, en

---

<sup>35</sup> Nous reviendrons sur cette assertion dont nous nous demandons si elle rend effectivement toujours compte de la réalité, dans la mesure où elle se fonde sur un clivage qui nous semble à nuancer, celui de groupes "dominants", et par conséquent imposant leur variété comme variété de référence, et des groupes "dominés" dont les comportements et les attitudes seraient toujours fonction de cette domination sociale.

<sup>36</sup> Goffman (1974) catégorise en effet différents types de participants. Par exemple, parmi les récepteurs, il dissocie les participants ratifiés, qui font officiellement partie du groupe conversationnel et sont directement concernés par le message émis, et les sujets qui sont seulement témoins de l'échange en étant en principe exclus.

mentionnant que tel n'était pas le cas des ethnographes de la communication, qui décrivaient le comportement verbal comme un ensemble d'éléments relativement stables et autonomes.

La perspective interactionnelle nous semble ainsi jusque-là introduire au moins deux notions intéressantes pour le traitement de l'insécurité linguistique : celles de représentation d'une part, et d'autre part celle de dynamicité et de remodelage possible de la situation de communication par les interactants. Pour Labov, rappelons-le, l'insécurité linguistique est l'état dans lequel se trouve le locuteur qui déprécie la manière de parler, le style familier qu'il adopte quand il se trouve dans une situation de formalité moindre, parce que ce style le trahit dans la mesure où il le désigne comme n'appartenant pas au groupe social auquel il voudrait qu'on l'assimile. Mais ce que commentent les travaux de Labov, c'est d'une part que l'insécurité linguistique est moins un état stable et constant qu'un sentiment, dont l'analyse ne peut omettre de souligner la dimension représentationnelle, et d'autre part que ce sentiment n'apparaît pas forcément de manière prédictible, mais qu'il dépend largement de la situation de communication et de ses différents paramètres, situation susceptible de se modifier à tout moment de l'interaction verbale, et sur laquelle les locuteurs eux-mêmes ont un pouvoir d'action, qu'ils peuvent eux-mêmes modifier.

La définition initiale proposée en introduction reste par conséquent encore valable et suffisante à ce stade de l'analyse. Cette définition, rappelons-le, mentionnait que l'insécurité linguistique désignait la peur, par le locuteur, d'être socialement déprécié parce qu'il parle mal, c'est-à-dire de manière non conforme à la variété prestigieuse. En faisant intervenir les représentations sociales, on peut toutefois rajouter que ce mal parler possède effectivement forcément une dimension représentationnelle importante. L'insécurité linguistique peut naître du fait que le locuteur imagine qu'il parle mal, se représente comme quelqu'un qui parle mal, ou comme quelqu'un qui est considéré comme parlant mal.

Cette nouvelle étape, encore provisoire, dans la construction définitoire fait ainsi non seulement référence au marquage social des différentes façons de parler et à leur hiérarchisation par rapport à une variété normée constituant la variété de référence au sein d'une communauté linguistique, mais aussi à l'importance de la dimension représentationnelle, dans la mesure où l'évaluation que fait le locuteur de sa propre variété par rapport à la variété standard dépend avant tout de la représentation qu'il a de la norme et de son propre discours, mais aussi des enjeux de la situation de communication, qui dépendent par exemple de la position sociale de ses interlocuteurs. En outre, la notion de dynamicité du contexte indique que celui-ci est constamment soumis à un remodelage, ce qui confère à son tour à l'insécurité et à la sécurité linguistique un caractère mouvant et en font des réalités susceptibles d'apparaître mais aussi de disparaître dans l'interaction. C'est cette notion d'"interaction", qui fait de l'échange verbal une véritable construction commune dans laquelle les participants ont un rôle véritablement actif, que nous allons interroger à présent.

#### ***4. S'ouvrir à la conversation et s'engager à interagir***

Pour qu'il y ait effectivement échange communicatif, il faut que les partenaires s'engagent les uns et les autres dans cette construction collective que constitue l'interaction verbale. À ce sujet, E. Goffman (1974) souligne la façon qu'ont les individus d'établir et de maintenir dans l'échange un engagement conjoint, et une orientation mutuelle, un cadrage d'obligations et d'attentes qui devra rester stable pour former entre les individus une base de

coopération, de coordination de leurs actions et de leurs activités. L'interaction conversationnelle constitue donc une interaction focalisée reposant sur une ratification réciproque des participants.

"[...] celui qui participe à une conversation s'aperçoit que ses interlocuteurs et lui-même sont liés par l'obligation de s'y engager à un certain point. Il sent que les convenances veulent qu'il accorde spontanément la majeure partie de son attention à ce qui se dit, tout en comprenant que la même obligation s'applique à chacun des autres participants" (1974 : 102).

L'interaction prend donc ici son sens d'action réciproque, de construction collective, engagée conjointement par les participants. Les mécanismes de synchronisation conditionnent le bon fonctionnement des échanges sociaux. Ils sont centraux dans la théorie des interactions car ils démontrent à l'évidence que l'exercice de la parole, loin d'être une simple forme d'expression de la pensée, est une pratique sociale, culturelle et collective, où tous les participants mettent en œuvre un ensemble de procédés leur permettant d'assurer conjointement la gestion du discours. Ainsi la signification d'un énoncé est à considérer comme le produit d'un travail collectif au sein de l'interaction, travail qui implique la mise en œuvre de négociations explicites ou implicites, et qui peuvent aboutir, ou échouer (et c'est le malentendu).

L'interaction verbale apparaît ainsi comme un véritable travail de coopération nécessitant une coordination active de mouvements de la part des participants. L'approche interactionnelle ne prend donc pas comme unité de base l'action individuelle mais raisonne au contraire en termes d'actions réciproques, c'est-à-dire d'actions qui se déterminent les unes par rapport aux autres, et en termes d'individus qui ne sont sujets que pour autant que leur identité subjective émerge de leurs interactions avec d'autres individus et avec leur environnement physique et social.

Placés ce cadre théorique, les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique apparaissent ainsi sous un tout autre jour, dans la mesure où la perspective interactionnelle permet de les concevoir comme des données non-homogènes, réversibles, et négociables dans le cadre de l'interaction. Ce qu'ajoute par conséquent encore à ce que nous avons dit dans le paragraphe précédent l'analyse de Goffman, est constitué par l'activité des interactants, qui, quand ils s'engagent dans l'interaction verbale, s'engagent également à participer à une action commune, à une construction collective. Cette nouvelle donnée permet dès lors, mais nous y reviendrons, de penser que non seulement les locuteurs sont susceptibles d'avoir un certain pouvoir sur leurs propres sentiments d'insécurité linguistique (et donc la diluer, la masquer ou même la faire disparaître en modifiant les paramètres de la situation), mais aussi sur ceux de leurs interlocuteurs (qu'ils peuvent ignorer, atténuer, ou au contraire provoquer).

Il apparaît par conséquent que l'insécurité linguistique peut être considérée comme l'un des paramètres d'une situation de communication, paramètres entretenant naturellement un rapport d'interdépendance avec tous les autres. Cela ouvre dès lors des pistes de recherche considérables. Si ces nouveaux éléments s'étaient et se confirment, on sera par exemple en mesure de ne plus considérer l'insécurité linguistique comme étant toujours un malaise freinant voire bloquant la communication, mais aussi comme un des moteurs de l'interaction verbale. Nous n'irons, pour le moment, pas plus loin dans cette direction. L'idée toutefois de la possibilité d'un aspect stimulant de l'insécurité linguistique est à retenir.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

Ainsi, sans pour autant remettre en cause l'existence de structures sociales qui façonnent et induisent des comportements verbaux, il semble qu'il faut également pour saisir et comprendre les sentiments et les représentations que les membres d'une communauté linguistique ont de leur(s) langue(s), prendre en compte le fait interactionnel. C'est donc vers la formulation d'une synthèse théorique, tentative de compromis empirique entre le variationnisme et l'interactionnisme, que nous allons nous acheminer à présent.

## TROISIEME CHAPITRE

### SYNTHESE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Nous avons ainsi, dans ce qui précède, présenté les deux grands courants théoriques dont il paraît nécessaire de s'inspirer si l'on veut pouvoir rendre réellement compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Il s'agit à présent de voir, dans chacune des deux approches sociolinguistiques, ce qui nous semble devoir être pris en compte dans notre propre travail, tant sur le plan théorique que méthodologique.

L'élaboration de cette synthèse nécessite toutefois que l'on s'attarde au préalable, le temps de quelques pages, sur les notions de norme et de communauté linguistique, notions clés, à la fois en sociolinguistique et dans le cadre de l'analyse des phénomènes d'insécurité linguistique, et sur lesquelles nous n'avons pas encore pris le temps de commencer à faire le point. Or, pour ce qui est de notre propos, c'est bien toujours en regard de la norme (ou d'une norme), que sont générées, qu'apparaissent, ou que disparaissent la sécurité et l'insécurité linguistique, norme qui n'a d'existence sociale, de valeur et de sens, que dans le cadre du système structuré, et hiérarchisé, que constitue la communauté linguistique.

#### I. SOCIOLINGUISTIQUE : OBJET ET TERRAIN D'ETUDE

La définition de la communauté linguistique est un des problèmes majeurs que se propose de résoudre la plupart des courants de la sociolinguistique. En effet, son objet peut se décrire, très rapidement, comme la mise en rapport des faits de langues et des faits de société, des comportements linguistiques et des comportements sociaux. À partir de là, diverses questions se posent : par exemple, comment décrire la nature du rapport entre langue et société ? Laquelle, de la société ou de la langue a une incidence sur l'autre ? Est-ce que ce rapport n'est pas plutôt à traiter en terme de relation réciproque ?

Le point de départ de toute analyse doit par conséquent bien être la définition d'un "terrain" d'enquêtes, d'un "espace social", à partir duquel le chercheur va pouvoir dégager ses analyses. Pour désigner ce terrain, on trouve différentes terminologies telles que "communauté de langue, "communauté de parole, "communauté linguistique", ou encore "communauté sociale, terminologies qui sous-tendent naturellement différentes approches et différentes théories, sur lesquelles il convient au moins rapidement de faire le point.

En outre, on se rend compte que non seulement les sociolinguistes ont parfois du mal à donner un nom au terrain d'étude, mais qu'ils hésitent également parfois (même si cela est un peu moins vrai à l'heure actuelle) sur le nom à donner à la discipline elle-même (faut-il dire "sociolinguistique" ? "sociologie du langage" ? "linguistique sociale" ?).

Or il nous semble que ces deux types d'hésitations entretiennent un rapport direct et sous-tendent les mêmes types d'oppositions théoriques. C'est ce que nous allons voir à présent.

### **1. Sociolinguistique, linguistique sociale ou sociologie du langage ?**

Selon les approches, les chercheurs, et les théories sous-jacentes, l'analyse sociolinguistique est tour à tour baptisée "sociologie du langage" et "linguistique sociale", oppositions terminologiques qui reflètent à la fois un point commun dans la conception de l'étude du rapport langue / société, et à la fois des visions différentes de la nature de ce rapport. Le point commun est que les deux perspectives posent la langue et la société comme deux entités distinctes, et étudient l'une à travers l'autre en terme de causalité : la différence est que pour certains le point de départ doit être la langue, et l'analyse doit chercher à montrer comment elle reflète et détermine les processus sociaux, les structures sociales. La sociolinguistique serait donc une linguistique sociale ; à l'inverse, d'autres chercheurs préconisent qu'il convient de partir de la société elle-même, afin de montrer comment les forces sociales ont une influence directe sur les comportements linguistiques. La sociolinguistique serait donc une sociologie du langage.

Cette deuxième perspective est celle qu'adopte Joshua Fishman (1971), qui ne semble du reste faire aucune différence entre "sociolinguistique" et "sociologie du langage" :

"[...] la sociolinguistique tâche de découvrir quelles lois ou normes sociales déterminent le comportement linguistique dans les communautés linguistiques. [...] La sociologie du langage essaie également de déterminer quelle valeur symbolique ont les variétés linguistiques pour leurs usagers. Que les variétés linguistiques en arrivent à posséder une valeur symbolique ou symptomatique, c'est la conséquence inévitable de leur différenciation fonctionnelle. [...] La sociolinguistique est l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique." (1971 : 19-20)

Ainsi, au sein d'une communauté linguistique, chaque (variété de) langue possède une (ou un ensemble de) fonction(s) sociale(s), qui lui attribue(nt) une certaine valeur sociale, qui a comme conséquence de modeler les comportements linguistiques des membres de la communauté. L'objectif de la sociolinguistique - ou sociologie du langage selon Fishman - serait donc de faire apparaître les règles sociales qui instaurent l'organisation fonctionnelle des langues et régissent les attitudes des locuteurs. Le sens de la recherche apparaît donc pour Fishman, du social vers la linguistique, d'où son choix terminologique de "sociologie du langage".

Jean-Baptiste Marcellesi et Bernard Gardin (1974) s'opposent à cette approche, car pour eux la sociolinguistique ne peut pas être conçue comme une "sociologie du langage" dans la mesure où celle-ci serait :

"[...] l'activité tendant à découvrir, à travers les données linguistiques, des faits non linguistiques relevant des sciences humaines [...]." (1974 : 16)

Ils définissent leur domaine de recherche comme une "linguistique sociale" (ou linguistique "socio-différencielle"), à comprendre comme sous-ensemble de la sociolinguistique, et s'occupant essentiellement des :

"[...] conduites collectives caractérisant les groupes sociaux dans la mesure où elles se différencient et entrent en contraste dans la même communauté linguistique." (1974 : 15)

En fait, les termes "sociologie du langage" et "linguistique sociale" présentent tous deux le même désavantage ; celui de séparer le social du linguistique, de les considérer comme deux entités distinctes. C'est le point de vue de Louis-Jean Calvet (1993), qui écrit qu'à :

"[...] rester dans la langue ou à rester dans la société, on se condamne à l'impuissance. C'est pourquoi les distinctions entre sociolinguistique, sociologie du langage, micro et macro n'ont aucune pertinence théorique." (1993 : 109)

Ce clivage, en outre, repose implicitement sur l'idée qu'il existerait une linguistique qui ne serait pas sociale, ce qui n'est pas sans rappeler l'un des débats principaux, nous l'avons vu, soulevé par la linguistique contemporaine. Les discussions éternelles sur la primauté du social sur la linguistique ou à l'inverse de la primauté du linguistique sur le social insinués par le clivage terminologique, nous semblent non seulement stériles, mais aussi et surtout en continuité logique avec les clivages posés par la linguistique structurale. Calvet (1993) établit également ce lien en montrant que l'on retrouve dans ces discussions les suites du :

" [...] conflit originel [...] qui opposait Meillet à Saussure. En effet, même si l'œuvre de Meillet est loin de répondre à ses exigences théoriques, même s'il n'a pas su voir que l'approche sociale des faits linguistiques ne pouvait se faire que sur le dos de la linguistique structurale naissante, le problème est bien là, dans la défense d'un côté d'une linguistique qui étudierait d'abord «la langue en elle-même et pour elle-même» et de l'autre d'une linguistique qui irait jusqu'au bout des implications de la définition de la langue comme fait social." (1993 : 108)

Nous prendrons ainsi le parti d'employer le terme "sociolinguistique", en tant que discipline homogène, entière et unique - et non pas "à cheval" sur deux sciences -, qui considère que l'étude d'un système linguistique en particulier, de ses structures lexicales, syntaxiques, morphologiques et phonologiques, est intimement liée à l'étude de l'organisation sociale, qu'elle ne peut s'élaborer, se comprendre, sans être considérée à la fois comme la résultante, et comme la cause des particularités de la réalité sociale. Nous nous alignons ainsi ici sur le point de vue de William Labov, qui introduit son ouvrage Sociolinguistique (1976) en écrivant :

"Pendant des années, je me suis refusé d'employer le terme de sociolinguistique, car ce terme implique qu'il pourrait exister une théorie ou une pratique linguistique fructueuse qui ne seraient pas sociales." (1976 : 37)

La sociolinguistique telle que nous la concevons ici, ne saurait par conséquent pas envisager une étude linguistique qui ne prendrait pas simultanément en compte les dimensions sociale, culturelle, historique, voire politique du langage, dans la mesure où une langue n'existe pas en dehors du système sociopolitique dans lequel elle est utilisée, des individus ou groupes sociaux qui lui donnent une existence en la parlant, de son histoire et de celle de ses locuteurs.

Il n'est donc pas question de s'attacher seulement à se demander quels peuvent être les implications de la langue sur la société ou de la société sur la langue, mais plutôt de chercher à voir comme la langue est employée, pratiquée, modifiée, par les groupes constitutifs d'un

ensemble social et linguistique donné, dans une communauté donnée. Seule une telle approche est à même, pour reprendre l'expression de Calvet (1993), d'aller "jusqu'au bout des implications de la langue comme fait social". On voit bien ainsi toute l'importance de donner une définition rigoureuse à cette "communauté", sur lesquels les linguistes ne semblent pas encore, à ce jour, tout à fait d'accord.

## **2. Le terrain d'étude de la sociolinguistique : quelle communauté ?**

### *2.1. Communauté linguistique et communauté de langue*

La définition de la notion de communauté linguistique, la terminologie à employer pour la désigner et même la pertinence et l'intérêt d'une telle notion, sont à l'origine de multiples discussions au sein de la communauté scientifique des linguistes.

Il ne faudrait cependant pas croire que la notion de "communauté linguistique" est née avec la sociolinguistique. En fait, jusque vers les années 60, les linguistes "a-sociaux", qu'ils s'inscrivent dans un courant strictement saussurien, générativiste, ou fonctionnaliste, postulent bien l'existence d'une communauté linguistique, qui permet aux locuteurs de communiquer entre eux et de se comprendre. Mais cette communauté s'apparente la plupart du temps à une entité homogène et abstraite. En outre, elle est souvent conçue sur un plan strictement linguistique : l'idée d'une langue commune à des individus est bien là, mais aucune place n'est faite à la collectivité sociale dans laquelle s'inscrivent cette langue et les individus qui la parlent. Saussure, par exemple, qui pose l'existence d'un "circuit de parole" (1972) entre les individus, parle bien de "collectivité", mais celle-ci constitue un ensemble parfaitement homogène et égalitaire, au sein de laquelle les individus, fictifs et interchangeables, ont une connaissance approximativement uniforme de la langue :

"Tous reproduiront, non exactement sans doute, mais approximativement, les mêmes signes unis aux même concepts." (1972 : 29)

Pour leur part, les tenants de la linguistique générative, qui s'opposent par ailleurs vigoureusement au structuralisme, ont une conception de la communauté linguistique qui n'est pas sans rappeler celle que sous-tend la notion de "circuit de parole". Quand Chomsky parle de locuteur-auditeur (idéal) qui "connaît parfaitement sa langue" (1965 : 12), il montre que sa conception de la communauté linguistique est, comme chez Saussure, celle d'une communauté parfaitement homogène.

Du côté américain, le comportementaliste Léonard Bloomfield (1933) conçoit la communauté linguistique, qu'il désigne comme une "communauté de langue, comme un ensemble de locuteurs qui "agissent au moyen d'un discours" (1933 : 44), ou encore "coopèrent au moyen d'ondes sonores" (1933 : 31), les uns envoyant des stimuli qui suscitent des réponses chez les autres. Ainsi, s'il ne souscrit pas à la théorie du "circuit de parole", Bloomfield ne rejette pas l'idée d'un cadre mécaniste et symétrique du langage. Comme le souligne Louis-Jean Calvet (1994), le paradoxe de la théorie de Léonard Bloomfield tient au fait que celui-ci considère que l'inter-compréhension entre les membres de la communauté n'est pas un critère obligatoire dans la définition de la communauté linguistique :

"Les membres d'une communauté linguistique peuvent parler d'une façon si semblable que chacun peut comprendre l'autre, ou peuvent se différencier au point que des personnes de régions voisines peuvent ne pas arriver à se comprendre les unes les autres." (1933 : 54)

Le point commun de toutes ces conceptions, outre de reposer sur le postulat d'unité de la langue, réside dans le fait qu'elles évitent de se demander ce qui fonde précisément cette unité. Certaines avancent le critère de l'intercompréhension, de l'intelligibilité mutuelle entre les membres de la communauté. Or on connaît le flottement et l'ambiguïté de telles notions. La question sous-jacente qui se pose ici est celle de la distance, ou de la proximité entre deux (variétés de) langues. Les comparativistes du 19<sup>e</sup> siècle, en étudiant l'histoire des langues, ont pu établir des liens de parenté entre les principales langues du monde, impliquant effectivement une certaine proximité linguistique entre elles, mais il s'agissait davantage reconstituer les grandes familles linguistiques, plutôt que de déterminer la proximité entre des (variétés de) langues au sein d'une même aire sociale et en synchronie. Plus récemment, comme l'évoque par exemple Pierre Knecht (in Moreau (éd.), 1997 : 177), la dialectométrie a tenté de mesurer statistiquement le taux de similarité entre des langues ou des variétés d'un même espace géolinguistique, mais les résultats qu'elle a obtenu se sont la plupart du temps révélés décevants et peu fiables, dans la mesure où ils ne prenaient en compte ni "la qualité des attitudes interethniques, [...] [ni] le volume des échanges interculturels entre une communauté et une autre" (*ibid.*).

Si les notions de distance (Mackey, 1971) ou de proximité (socio)linguistique sont des notions tellement délicates et difficiles à définir, c'est qu'elles possèdent une dimension représentationnelle dont on ne peut faire abstraction. Les enquêtes sur le terrain montrent en effet que l'évaluation de la distance linguistique, et/ou la détermination de l'intercompréhensibilité entre deux variétés, ne repose la plupart du temps absolument pas sur des critères objectifs, mais dépend largement des attitudes que les membres de la communauté adoptent vis-à-vis des variétés. Si telle variété est par exemple socialement dévalorisée, reconnaître la comprendre et la parler, donc s'inscrire au moins partiellement dans l'espace socioculturel qu'elle crée, revient, pour l'individu, à se dévaloriser lui-même<sup>37</sup>.

Avec la prise en compte véritable de la dimension sociale du langage, et surtout de sa variation au sein d'une même communauté, la notion de communauté linguistique progresse et s'enrichit. Les sociolinguistes ne tombent pas encore tout à fait d'accord sur sa définition, mais dès lors que l'on ne conçoit plus la langue comme unifiée et homogène, l'élément unificateur de la communauté n'est plus constitué par le partage d'une langue commune, mais plutôt par celui de normes et d'attitudes envers ces normes. Désormais, la problématique de la communauté linguistique est directement liée à celle de la norme partagée au sein d'une organisation sociale.

## 2.2. La notion de norme linguistique

Le concept de "norme" est un des concepts fondamentaux de la linguistique et de la sociolinguistique. Il faut rappeler que c'est grâce à ce concept, en proclamant son caractère descriptif et non-prescriptif, et se démarquant ainsi de la grammaire, que la linguistique a trouvé, dès le 19<sup>e</sup> siècle, une identité propre, puis s'est constituée comme science. Ainsi, comme le montre Daniel Baggioni (in Moreau (éd.), 1997) :

---

<sup>37</sup> Ces types de réactions se retrouvent souvent, on le verra, dans notre corpus. À la Réunion, on obtient en outre le même type d'attitude vis-à-vis de l'écriture du créole par exemple, langue à tradition orale et dont les tentatives de mise à l'écrit suscitent des réactions vives, parfois brutales. Certains témoins, on le verra, sont d'emblée persuadés, avant même d'avoir essayé de le lire, qu'ils ne comprennent pas le créole écrit.

"C'est au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le triomphe de la linguistique historique, que le normativisme devient "honteux" et que l'expression bon usage quitte peu à peu la scène scientifique et a tendance à être périphérisé : l'usage n'est plus revendiqué alors comme un objet d'études par ceux qui s'intitulent maintenant linguistes et non plus grammairiens, il y a une période de clandestinité pour l'activité normative, qui se réfugie chez d'autres professionnels de la langue, qu'ils soient gens de lettres ou grammairiens dits traditionnels. De la même manière, dans l'entre-deux-guerres, la linguistique synchronique et, après la Deuxième Guerre Mondiale, le structuralisme tirent leur légitimité d'une opposition entre grammaire descriptive – dont ils se réclament – et grammaire normative – volontiers stigmatisée." (1997 : 217-218)

Curieusement pourtant, comme le souligne Robillard (1989), si les chercheurs ne peuvent, au cours de leurs travaux, échapper totalement à ce concept, peu de travaux de linguistique moderne le prennent comme objet central de recherche. Didier de Robillard commente ce manque de la manière suivante :

"[...] la logique des sciences n'épousant pas celle des sociétés dont elles émanent, la linguistique, par souci d'objectivité dans ses descriptions, a longtemps refusé de s'en préoccuper." (Robillard, 1989 : 307)

Quand on traite du concept de norme linguistique, l'un des premiers noms qui vient à l'esprit est celui de Coseriu (1958, 1967). Pourtant, comme le rappelle Lara (1983), le concept avait déjà donné lieu, avant les travaux de Coseriu, à diverses publications, dont celles de Hjelmslev (1971).

Hjelmslev (1971) prend comme point de départ la dichotomie structuraliste langue / parole, et souligne l'ambiguïté du concept de langue chez Saussure, qui, selon, lui, recouvre en fait trois acceptations. D'après Saussure, remarque Hjelmslev (1971 : 80)<sup>38</sup>, la langue peut être considérée soit comme :

- une forme pure, abstraite, définie indépendamment de sa réalisation sociale et discursive ;
- une forme matérielle définie par une réalisation sociale mais indépendamment du détail de sa réalisation ;
- un ensemble d'habitudes adoptées par une société donnée, et définie par les manifestations observées.

Partant, Hjelmslev choisit de nommer respectivement ces trois acceptations de la langue le schéma, la norme, et l'usage. Il complexifie ainsi la dichotomie saussurienne langue / parole, en posant que la langue recoupe en fait le couple schéma / usage, entre lesquels se trouve la norme, ensemble de traits distinctifs qui permettent de différencier les éléments les uns des autres dans la manifestation concrète du schéma. Cette norme est de nature clairement sociale, puisque définie par référence à des habitudes propres à une société (mais indépendamment des variations observables dans l'usage réel). La norme constitue ainsi une sorte d'abstraction par rapport à l'usage.

---

<sup>38</sup> Cité par Peraldi 1983 : 350.

À cette tripartition, il ajoute la notion de "parole", conçue comme actualisation idiolectale de la langue à un moment donné. Il montre que la norme détermine l'usage et la parole, que l'usage détermine la parole, et qu'inversement, parole, usage et norme déterminent le schéma (Peraldi, 1983 : 351). En fait, Hjelmslev rend compte de la langue en termes de forme d'une part (constituée par le schéma), et de substance d'autre part (constituée par la norme, l'usage et la parole), la substance déterminant par conséquent la forme.

Toutefois son travail s'inscrit à une époque où la linguistique tente justement de s'instaurer comme science avant tout descriptive, notamment contre le purisme, ce qui le mène finalement à exclure de sa problématique, d'une part la notion de "parole", "pure concrétisation évanescence" (Peraldi, 1983 : 352), et d'autre part celle de "norme" qui apparaît finalement n'être :

"[...] qu'une abstraction tirée de l'usage par un artifice de méthode. Tout au plus, elle constitue un corollaire convenable pour pouvoir poser des cadres à la description de l'usage. À strictement parler, elle est superflue ; elle constitue quelque chose de surajouté et une complication inutile." (1971 : 88).

Hjelmslev ne conserve ainsi finalement que le couple schéma / usage qu'il pose comme objet de la linguistique structurale. Son refus d'intégrer la norme à l'analyse peut également s'expliquer par le fait qu'il la considère comme une "fiction idéologiquement marquée" (Peraldi, 1983 : 353), alors que par ailleurs, il :

"[...] tente en fait de démarquer la linguistique, qu'il voudrait [...] strictement scientifique, c'est-à-dire à l'abri des luttes et des conflits de pouvoir qui constituent le champ social." (Peraldi, *ibid.*)

C'est sans doute ce qui explique que les travaux sur la norme fassent souvent d'abord référence à Eugenio Coseriu, qui part la tripartition initiale de Hjelmslev (actes de parole (ou usages), norme, système), mais en y apportant certaines modifications, et notamment en la décalant d'un cran : le système, pour Coseriu, n'est pas la réalité abstraite et purement formelle qu'en fait Hjelmslev. Il correspond davantage, en tant que part fonctionnelle du langage, à ce que Hjelmslev désigne comme la norme. La norme de Coseriu englobe ainsi une partie de l'"usage" de Hjelmslev et rassemble tout ce qui est socialement obligatoire dans l'utilisation d'un code linguistique.

Coseriu se pose, rappelons-le, en rupture avec la linguistique structuraliste. Il rejette en particulier les clivages langue / parole et diachronie / synchronie. Le structuralisme saussurien, qui a une conception formelle de l'objet linguistique, postule que la langue précède la parole : il existerait un système antérieur à l'acte de parole lui-même. À l'inverse, pour Eugenio Coseriu, l'acte linguistique individuel, l'usage linguistique, prime sur l'existence d'un système linguistique :

"La langue existe seulement dans et par la parole : dans l'histoire qui se déroule, on ne trouve que des actes linguistiques individuels, utilisant des modes et reproduisant des modèles antérieurs." (1958 : 221<sup>39</sup>)

---

<sup>39</sup> Les propos de Coseriu sont traduits par L.F. Lara (1983 : 156).

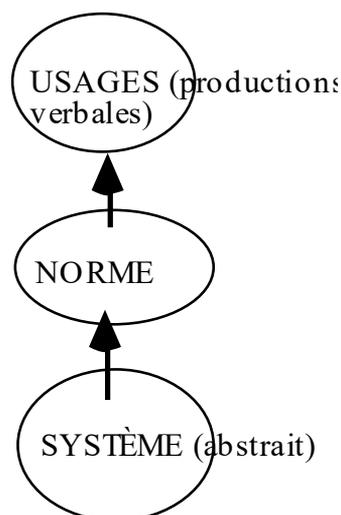
Cet extrait montre qu'en outre, Coseriu conçoit la langue comme une donnée historique, en construction permanente, à la fois résultat et puissance requise pour la création d'actes postérieurs (Lara, 1983 : 157-158). De ce fait, il s'oppose à la vision statique et sans histoire de la langue sous-tendue par la linguistique synchronique. Dès lors, l'objet linguistique doit être, pour Coseriu, le parler des individus.

Pour Coseriu, le linguiste qui veut rendre compte de la langue doit partir de la parole d'un individu, de l'"acte linguistique concret". Partant, il doit d'abord abstraire les divers traits communs aux différents actes du sujet parlant, dégageant ainsi sa norme individuelle, idiolectale. Ensuite, à partir de l'établissement des rapports entre les diverses normes idiolectales, il pourra parvenir à dégager la norme sociale. L'abstraction de ces faits de norme le conduira enfin à découvrir des faits fonctionnels qui constituent le système (qui correspond à la langue de Saussure). Par conséquent :

"La norme se différencie du système car elle se compose des éléments normaux et constants d'une langue, éléments qui sont néanmoins non pertinents du point de vue fonctionnel car ils ne peuvent être classés dans le système." (Coseriu, 1952 : 69)

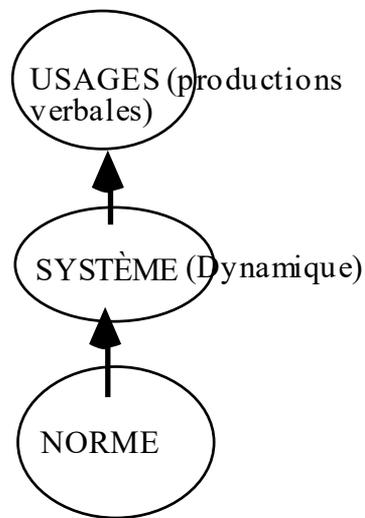
La norme se situerait sur un point intermédiaire dans la dichotomie saussurienne langue / parole, ou système / parole (Lara, 1983 : 170). En tant que première abstraction, la norme relie le système et la réalisation de ce système en actes de parole. Pour Coseriu, la norme est sociale, et peut donc se définir comme un système d'isoglosses entre la parole et le système.

Le schéma de Coseriu (1967) montre donc qu'à partir des usages, et par degrés successifs d'abstraction, on aboutit à la norme puis au système, conçu comme une entité figée, stable, ultime. Le système est donc abstrait, théorique, et s'"incarne", se matérialise, en norme linguistique (qui possède une dimension sociale), qui elle-même se réalise sous forme de productions verbales, les usages. Sous forme d'un schéma, la conception de Coseriu est ainsi globalement la suivante :



La principale critique qui a été faite à la conception de la norme linguistique de Coseriu touche au caractère expressément statique et figé qu'il lui confère. Or, sous l'influence des études de la diversité au sein des communautés linguistiques, les recherches vont plutôt dans le sens de la reconnaissance de la variabilité du système et de la norme, en fonction de paramètres sociaux, régionaux et situationnels.

Dans cette perspective, il apparaît que le système" découle de la norme, et non l'inverse. C'est la position qu'adoptent Gueunier (et al.) (1978), dans leur analyse des attitudes des Français face à la norme linguistique. Les auteurs partent du schéma de Coseriu, et posent qu'au contraire de ce qu'il indique, c'est la norme qui opérerait des sélections dans les possibilités fonctionnelles offertes par le système. Gueunier et al. remanient ainsi le schéma de Coseriu en un schéma qui peut être représenté comme suit :



Ils intervertissent ainsi les "territoires" respectifs de la norme et du système : à partir de la parole on aboutit d'abord, toujours par degrés successifs d'abstraction, au système, et seulement ensuite à la norme, qui devient le "territoire" central du schéma. C'est donc la norme qui serait à l'origine du système, et le système, conçu comme dynamique, se réaliserait alors en usages langagiers. En outre, aux trois territoires du schéma correspondent en réalité trois types de normes, qu'Alain Rey (1972) décrit de la façon suivante :

- la norme "prescriptive", "prescrite" par les instances institutionnelles dont le rôle est de diffuser "le bon usage" linguistique. On la trouve par exemple dans les dictionnaires ;
- la norme "objective", qui correspond à la réalisation, dans l'usage, de la norme prescriptive. C'est la norme qui se trouve dans la tête des gens, correspondant ainsi à l'idée que les gens ont du "bien parler" ;
- et la norme "subjective", qui peut être appréhendée par le biais d'une analyse des attitudes et des discours épilinguistiques ; elle s'exprime à travers les représentations que les sujets se font de la norme et les jugements de valeur qui découlent de ces représentations.

Gueunier (et al.) (1978) reprennent du reste cette distinction dans le but d'analyser la :

" [...] construction de leurs [celle des locuteurs] normes subjectives, dans leur relation à la norme prescriptive, bien plus étroite [...] qu'à la norme objective." (1978 : 72)

Mais la question qui se pose alors est la suivante : si ce que l'on désigne comme norme "prescriptive" est une donnée invariable, quelle différence peut-on alors établir entre la norme "prescriptive" et le système ? On peut alors se demander si, dans la perspective sociolinguistique, qui entend partir des usages linguistiques pour en inférer, par sélections successives, la ou les norme(s), cette notion de "système" est réellement utile à l'analyse. On voit donc bien que les tentatives de définition de la norme, définition qui doit être à la fois rigoureuse et suffisamment large pour être représentative de la réalité, constituent encore à l'heure actuelle un travail en cours pour les sociolinguistes.

Or une telle définition est primordiale, non seulement pour la sociolinguistique en général, puisque la norme constitue l'élément unificateur et fondateur de la communauté linguistique, mais aussi pour notre propos en particulier, dans la mesure où, comme nous l'avons déjà dit, c'est toujours par rapport à la norme que naissent les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique, puisque c'est en fonction d'elle que les locuteurs évaluent leur façon de parler comme conforme ou non, comme fautive ou normale. Encore faudrait-il se demander quelle est la norme qui est prise en compte dans ce type de jugements évaluatifs et quelles sont les relations qu'entretiennent exactement les différents types de normes que décrit Alain Rey.

Ce qui vient d'être dit ne nous permet toutefois pas encore d'avancer dans notre quête de définition des notions de sécurité et d'insécurité linguistique dans la mesure où une réflexion plus approfondie sur la notion de norme linguistique nécessite que l'on s'interroge au préalable sur celle de communauté linguistique, lieu de partage de la (ou des) norme(s), mais aussi lieu de sa (leur) diffusion, de sa (leur) reconnaissance, éventuellement de sa (leur) modification, etc.

### 2.3. Sociolinguistique et communauté linguistique

Parmi les sociolinguistes ayant tenté une définition de la communauté linguistique, on trouve Joshua Fishman, qui propose de la concevoir comme se caractérisant par le partage, par un ensemble de locuteurs, d'au moins une variété, ainsi que par celui des normes linguistiques (prescriptives) de cette variété :

"Une communauté linguistique existe dès l'instant où tous ses membres ont au moins en commun, une seule variété linguistique ainsi que les normes de son emploi correct." (Fishman, 1971 : 43)

Ainsi, à partir du moment où, sur un même territoire, des locuteurs ont en commun au moins une langue, une variété standard qui leur sert de variété de référence, et même si par ailleurs ils parlent d'autres langues ou d'autres variétés de langues, on peut parler, selon Joshua Fishman, de communauté linguistique. L'emploi de cette notion de "territoire" n'est pas ici fortuite dans la mesure où la définition de la communauté linguistique de Fishman s'appuie sur un critère géographique :

"[...] les populations *d'un même territoire*<sup>40</sup> qui possèdent des répertoires verbaux distincts, ne peuvent pas être considérées comme des communautés linguistiques totalement séparées [...]. Actuellement, il existe de nombreuses régions [...], où malgré les différences

---

<sup>40</sup> Souligné par nous.

sociales, religieuses ou ethniques, les sous-populations<sup>41</sup> estiment qu'elles sont associées par un grand nombre de normes et de standard courants, et où elles ont des contacts suffisants [...] pour qu'on puisse parler d'une seule communauté linguistique." (Fishman, 1971 : 76)

Cette notion de territoire géographique pose tout de suite un premier problème dans la mesure où si l'on considère effectivement la communauté linguistique comme une communauté de normes, le partage d'une même variété standard, elle apparaît de fait comme pouvant dépasser l'entité d'une seule et même aire géographique. Pour prendre un exemple sans doute extrême mais révélateur, parler des communautés francophone ou anglophone semble pertinent dans la mesure où il s'agit, très globalement, dans les deux cas, d'un ensemble de locuteurs que rassemblent deux variétés de référence : les variétés standard du français et de l'anglais. Or ces groupes de locuteurs constituent bel et bien des populations dont les lieux de vie ne se limitent pas à un territoire géographique, mais sont au contraire dispersés aux quatre coins du monde. Cet exemple souligne par ailleurs la nature extrêmement hétérogène qui peut caractériser une communauté linguistique.

D'un autre côté, on peut se demander si au contraire, au sein d'un même territoire géographiquement circonscrit, on ne peut pas distinguer plusieurs communautés linguistiques. Si l'on reprend par exemple la tripartition qu'opère Alain Rey entre norme prescriptive, norme objective et norme subjective, on peut se demander lequel (ou lesquels) de ces trois types de normes doit (doivent) être partagé(s) pour que l'on puisse effectivement parler de communauté linguistique. Si l'on peut désigner comme communauté linguistique un ensemble de locuteurs ayant en commun une norme dite "objective", qui correspond à la représentation qu'ont les locuteurs du bon usage, on peut très bien imaginer que cette représentation n'est pas forcément homogène, par exemple d'une catégorie sociale à l'autre, et par conséquent en inférer la présence de plusieurs communautés linguistiques. Du reste il semble difficilement imaginable de concevoir que l'unité d'une communauté linguistique se fonde seulement sur la norme strictement prescriptive (telle que la définit Alain Rey). En effet, si, dans la perspective sociolinguistique, on est d'accord pour dire que le fondement d'une communauté linguistique dépend bien de la "conscience", pour reprendre un terme employé par Labov, de cette communauté, qui dépend elle-même de la conscience qu'ont les locuteurs de la norme (prescriptive), on en arrive à poser que c'est bien la norme objective qui unifie la communauté linguistique. Ainsi, si le clivage norme prescriptive / norme objective est nécessaire sur le plan théorique, la préoccupation première du sociolinguiste se centre bien sur l'image que se font les locuteurs de la variété normative de référence. De même, en ce qui concerne les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique, qui ne sauraient dépendre d'une norme seulement prescriptive, abstraite, théorique, mais bien de sa réalisation dans les consciences humaines<sup>42</sup>.

On se doute dès lors que si la sociolinguistique a fait apparaître que la diversité était inhérente à la notion de communauté linguistique, elle a en même temps rendu à cette notion

---

<sup>41</sup> On ne peut pas ne pas noter, même sans s'y attarder, la forme étonnante de la traduction...

<sup>42</sup> Cela dit, à bien y réfléchir, ce clivage entre norme prescriptive et norme objective nous semble de moins en moins claire. Comment, en effet, établir une réelle différence entre une norme considérée comme purement abstraite, invariante (ou seulement sur décision des instances institutionnelles) et la représentation que les membres d'une communauté linguistique ont de cette norme ? C'est oublier que derrière ces instances institutionnelles se trouvent également des individus, des auteurs d'ouvrages de référence (grammaires et dictionnaires), des membres des académies de langue, des responsables des chroniques de langage, globalement des "Émetteurs professionnels de normes prescriptives" (Moreau, in Moreau (éd.), 1997), et par conséquent des consciences et des représentations.

toute sa complexité et introduit un caractère largement hétérogène à sa définition même. Avant d'aller plus loin dans ce sens, il convient tout de même de continuer à faire le tour des approches et des conceptions de cette notion.

La conception de William Labov est en un sens plus restrictive que celle de Fishman, comme l'incite à penser la sélection de témoins qu'il opère pour décrire la variation sociale au sein de la communauté linguistique new-yorkaise. Ses travaux montrent qu'il prend en compte, à l'instar de Joshua Fishman, le critère du partage des normes linguistiques au sein d'une même communauté linguistique. Pour Labov, la norme est explicitement constitutive de la structure sociolinguistique. Sans la norme, la structure disparaît et on ne peut plus parler de communauté linguistique. Il ajoute cependant à la définition de Fishman un paramètre nouveau et décisif, en proposant d'envisager la communauté comme un groupe de locuteurs à qui s'imposent non seulement les mêmes normes linguistiques mais aussi les mêmes "attitudes" envers la langue (1976 : 187-188, 338n).

La notion de norme pour Labov est naturellement à relier à celle de styles de paroles, dont nous avons parlé plus haut. Nous avons vu en effet qu'en fonction du degré de formalité de la situation dans laquelle ils se trouvent, les locuteurs peuvent être amenés à modifier leur façon de parler. Cette "fluctuation stylistique" est particulièrement caractéristique des membres des catégories sociales intermédiaires, qui se trouvent dans une logique d'ascension sociale, et pour qui la possibilité de cette ascension passe par l'adoption de la façon de parler des membres des catégories supérieures, de leur "style de base"<sup>43</sup>. Les membres des catégories sociales intermédiaires se caractérisent par conséquent, pour Labov, par un écart entre leur propre style de base, et celui qu'ils adoptent quand la situation dans laquelle ils sont devient plus formelle et les conduit à se montrer plus vigilants sur le plan linguistique. Les styles sont ainsi marqués socialement. Le rapport entre norme et style apparaît alors de lui-même : d'une part parce que la hiérarchisation stylistique reflète la stratification sociale, le style le plus "soutenu"<sup>44</sup> correspondant à la variété normée, que possèdent et diffusent les catégories sociales supérieures ; et d'autre part parce que c'est en fonction de la norme, ou plus exactement de la conscience (ou de la représentation) que les locuteurs ont de la variété normée que les styles sont classés, et évalués.

Ainsi, Labov ajoute à la problématique de la norme une idée fondamentale ; la stratification sociale rend compte du fait que les comportements linguistiques sont soumis à une norme centrale, commune à tous les groupes sociaux. La norme linguistique s'impose ainsi comme modèle unique à des groupes de locuteurs que leur appartenance sociale et leurs pratiques linguistiques différencient. Ainsi, si la norme est l'élément fondateur et unificateur de la communauté, les rapports aux normes, quant à eux, diffèrent d'un groupe social à un autre, et déterminent à leur tour des discours épilinguistiques, des attitudes et des perceptions linguistiques différents (et par conséquent des sentiments de plus ou moins grande sécurité linguistique).

Dans ses enquêtes sur le terrain de Lower East Side, William Labov exclut les locuteurs non-natifs de New York, dans la mesure où il remarque que ceux-ci n'ont pas les mêmes attitudes sociales envers la langue, les mêmes réactions subjectives face aux variables

---

<sup>43</sup> C'est-à-dire celui qu'ils adoptent naturellement, même lorsqu'ils ne portent pas d'attention spéciale à leur discours.

<sup>44</sup> Ou apparaissant comme soutenu pour les membres des catégories intermédiaires et inférieures.

linguistiques (par exemple la manière de stigmatiser ou d'attester telle réalisation phonique, de valoriser ou dévaloriser telle autre), que les témoins qui sont nés et ont grandi dans la ville de New York.

Ce double critère de partage de normes linguistiques et d'attitudes sociolinguistiques a une autre conséquence : l'analyse de la situation sociolinguistique de New York montre un changement linguistique significatif dû à l'émergence récente de nouvelles normes de prononciation (en particulier en ce qui concerne la variable /r/). Cet état de fait entraîne une différence notable des réactions des témoins selon leur âge - les plus âgés valorisant l'ancienne norme phonologique et les plus jeunes la plus récente -. Labov conclut alors que des locuteurs natifs d'une même ville peuvent ne pas appartenir totalement à la même communauté linguistique, mais plutôt :

"[...] à des communautés légèrement différentes, situées [pour ce qui est de la situation new yorkaise] de part et d'autre d'une solution de continuité qui passe au milieu des années vingt." (1976 : 228)

Le principal apport de William Labov consiste ainsi à résolument tourner le dos à une conception seulement linguistique de la communauté linguistique, pour se lancer dans une perspective avant tout sociale, ou sociolinguistique, dans laquelle on part du critère social pour définir l'objet. C'est également le point de vue de Baggioni, Moreau et Robillard (in Moreau (éd.), 1997), qui, s'attachant justement à conceptualiser la notion de communauté linguistique, posent que l'affirmation de la primauté du critère linguistique n'est pas une position tenable dans la mesure où elle implique que des (variétés de) langues puissent exister en dehors de communautés humaines et donc sociales :

"On peut [...] se demander si, dans l'étude des communautés linguistiques, c'est le critère linguistique ou le facteur social qui doit prédominer. Le premier suppose l'existence de (variétés de) langues indépendamment de "supports" humains. Or les locuteurs ne réagissent pas aux langues en individus isolés, mais en membres de groupes structurés dont les comportements ne peuvent se réduire à la simple addition de comportements individuels. Il paraît donc que le point de vue social doit prédominer dans l'approche de cette problématique." (1997 : 89)

Sa conception de la communauté linguistique amène Labov à se distinguer de la conception propre à la perspective interactionnelle sur au moins deux points fondamentaux.

Hymes, qui conçoit, comme on l'a vu, la communauté linguistique comme une "organisation de la diversité" (Hymes, 1991), explique qu'une communauté de "langue" seule ne suffit ni à créer une communauté linguistique, ni même à permettre une inter-compréhension entre les locuteurs. Car le partage des normes linguistiques doit être doublé par celui des normes interactionnelles :

"Des individus ayant en partage les mêmes règles de grammaire mais non les mêmes règles de conversation ne pourront pas communiquer. Ceci montre qu'une communauté linguistique a une base sociale, par nature et par définition." (1991 : 46)

Cette notion de "règles de conversations" recoupe les "rites d'interaction", décrits par Goffman (1974), ensemble de conventions sociales qui régissent les comportements verbaux des locuteurs dans les interactions, les amenant à adopter une certaine "ligne de conduite"

socialement définie. Or, dans le courant interactionnel, partager cette ligne de conduite revient à signifier aux autres interactants que l'on appartient bien à la même communauté linguistique, à se faire reconnaître comme tel, et à se lier à eux dans le cadre de cette communauté. C'est donc bien dans la même lignée que se situent, sur cette question, Hymes et Goffman. Ce qui fonde la communauté linguistique est ici une unité de normes, mais de normes linguistiques d'une part, et interactionnelles de l'autre.

On peut se demander si les "attitudes linguistiques" dont parle Labov ne recourent pas au moins en partie ces "règles de conversation", dans la mesure où elles concernent les jugements évaluatifs des locuteurs par rapport aux langues et aux variétés, jugements qui régissent leurs comportements linguistiques. Toutefois, ce qui oppose fondamentalement les normes interactionnelles des attitudes linguistiques que décrit Labov, c'est que ces dernières, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, sont caractéristiques des différentes catégories sociales, et donc sont liées à la stratification sociale, tandis que dans la perspective interactionnelle, l'accent est mis sur le fait que les rites d'interactions sont communs à tous les membres d'une même communauté, quel que soit leur profil socio-économique et / ou socioculturel.

La deuxième opposition entre les analyses variationnistes et interactionnelles concerne la question des critères de définition de l'appartenance à une communauté linguistique. Hymes montre que des savoirs linguistiques et communicationnels partagés ne permettent pas encore forcément d'inférer l'existence d'une communauté linguistique. Il donne deux exemples pour illustrer son propos. Le premier se passe au Niger, où, les membres d'un groupe reconnaissent la langue d'un autre groupe comme apparentée à la leur, mais refusent de la comprendre, dans la mesure où ils considèrent que son statut est inférieur à la leur et ne veulent pas y être associés. Le second exemple se passe en Nouvelle Guinée où des groupes contigus partagent une langue et des normes de discours, mais qui, pour des raisons de conflits anciens, disent ne pas pouvoir communiquer ensemble, ne pas se comprendre.

On retrouve là la question des critères d'établissement de proximité ou de distance linguistiques, et l'importance de les traiter en y intégrant les représentations des locuteurs. Cette dimension représentationnelle, comme nous l'avons évoqué plusieurs fois, se retrouve également largement dans la problématique de la norme linguistique, ce qu'Alain Rey suggère avec sa notion de "norme subjective", et que précise la notion de norme "fantasmée" (Baggioni, 1979 ; Kaminker & Baggioni, 1980, Moreau, in Moreau (éd.) 1997), qui s'avérera certainement très précieuse lors de la présentation et de la discussion à propos de la problématique des phénomènes d'insécurité linguistique. Comme le note Marie-Louise Moreau (in Moreau (éd.), 1997) :

"On peut ainsi mettre parfois en évidence, dans certaines communautés – c'est le cas pour la francophonie –, qu'une proportion importante de locuteurs se représentent la norme comme un ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits, qu'ils ne voient s'incarner dans l'usage de personne et par rapport auquel tout le monde se trouve nécessairement en défaut." (1997 : 222-223)

En illustrant son propos par les observations qu'il a faites au Niger et en Nouvelle-Guinée, Hymes veut montrer que le partage des normes linguistiques doit se doubler, pour que l'on puisse parler de "communauté linguistique", du sentiment des locuteurs de faire effectivement partie d'une seule et même collectivité. On retrouve là un des principes

fondateurs de la théorie interactionnelle, qui est celui de l'auto-définition. Le critère fondamental permettant de déterminer si un locuteur appartient ou non à une communauté linguistique repose sur son propre sentiment d'appartenir ou de se distinguer de tel ou tel groupe social, ethnique, linguistique, etc.

"Un des aspects créateurs de l'emploi d'une langue et non des moindres, est l'aptitude à créer une communauté ou à créer une barrière, en décidant si telle barrière [...] ou telle similarité [...] sera prise en compte." (Hymes, 1991 : 47).

Cette idée se retrouve du reste chez Jacky Simonin (1996), qui reprend la notion de "réseaux sociaux", notamment décrite par Milroy & Milroy (1990). Les locuteurs sont définis en fonction de la manière dont ils définissent eux-mêmes leurs réseaux d'appartenance. C'est par le biais de cette auto-définition qu'est traitée la variation linguistique au sein de la communauté. Le locuteur qui construit son discours fait appel aux répertoires verbaux qu'il possède, et sélectionne la façon de parler, le "style de parole" qui lui semble le plus approprié à la situation de communication, en fonction des représentations qu'il se fait de cette situation et de ses interlocuteurs.

Toutefois, en situation de contacts de langues tout au moins, cette conception de la communauté comme "organisation de la diversité" présente à notre sens le désavantage de gommer les conflits sociaux dus aux stratifications sociales et aux inégalités quant à la reconnaissance statutaire des (variétés de) langues et des groupes locuteurs de ces langues. Tout se passe comme si les locuteurs pouvaient effectivement choisir librement parmi les "styles de parole" constitutifs de leurs "répertoires verbaux", celui qui est le plus approprié à la situation. Mais peut-être est-ce sans compter sur la hiérarchisation sociale des langues et des variétés, les inégalités de compétence linguistique, et les conflits sociolinguistiques qui en découlent.

En outre, la notion de "style de parole" recoupe à la fois les usages langagiers, les variétés d'une même langue, mais aussi les langues elles-mêmes (Hymes, 1991 : 68). Là encore, cela pose des problèmes évidents dans une situation de contacts de langues à dimension conflictuelle. Pour ce qui est de la situation réunionnaise, nous verrons que cette approche a abouti à la notion de "parler réunionnais", proposée par Jacky Simonin et Éliane Wolff (1992). Quand il s'agit d'analyser les interactions verbales (et de les transcrire), Simonin et Wolff montrent qu'il est souvent malaisé de distinguer le "tout créole" du "tout français", et que la réalité des pratiques langagières donne davantage à entendre un parler "mixte", dans lequel français et créole se rencontrent sans que l'on puisse dégager de frontières linguistiques précises. L'évolution sociolinguistique actuelle ferait ainsi émerger "un parler réunionnais" (1992 : 37), notion et perspective sur lesquelles nous reviendrons dans la seconde partie de la thèse.

Au-delà des différences théoriques de ces diverses approches, une question est celle de savoir si l'on peut concevoir l'idée d'une "communauté linguistique" plurilingue et / ou formée par des locuteurs de langues premières différentes<sup>45</sup>. Si l'on reconsidère la définition

---

<sup>45</sup> Nous employons ici volontairement la notion de "langue première", plus prudente que celle de "langue maternelle" dans la mesure où, en situation plurilingue, il n'est pas rare que la première langue acquise par un locuteur ne soit pas celle de la mère, ou qu'un locuteur ait plusieurs langues premières. Là encore, nous verrons que les critères de définition exprimés par les locuteurs font apparaître des propos parfois totalement contradictoires, dont l'analyse ne peut faire l'impasse sur le traitement des représentations sociales. Sur ces questions, voir par exemple Daniel Véronique (1994 : 461-462), ou encore William Mackey (1996).

labovienne, des locuteurs devraient pouvoir appartenir à une même communauté à partir du moment où ils partagent la même norme linguistique de référence et les mêmes attitudes sociolinguistiques, c'est-à-dire évaluent les variétés (sociales, géographiques) selon les mêmes critères et les mêmes modalités, par rapport à la même variété standard.

Ne peut-on pas ainsi imaginer une communauté linguistique formée par des locuteurs n'ayant pas forcément la même langue première, mais partageant néanmoins un même standard, donc les mêmes normes linguistiques par rapport à ce standard ainsi que le même système d'évaluation sociolinguistique ? Dans ce cas, on pourrait par exemple concevoir, à l'extrême, ainsi que nous l'avons déjà mentionné plus haut, que tous les pays francophones, où la pratique du français est évaluée, au moins partiellement, par rapport à la norme du français standard, puissent appartenir à une seule et même communauté linguistique construite autour de la langue française.

On voit qu'on est bien loin, ici, de s'en tenir au critère géographique. Mais même sans aller Jusque-là, il ne semble pas déraisonnable de poser que des locuteurs plurilingues, n'ayant pas forcément la même langue première, mais vivant dans un espace social où coexistent différents systèmes linguistiques, puissent partager les mêmes attitudes sociales envers la ou les norme(s) linguistique(s) en présence, et appartenir ainsi à une même communauté linguistique. Ce problème est explicitement posé par Baggioni, Moreau et Robillard (in Moreau (éd.), 1997), qui vont plus loin, sur ce point, que William Labov :

"Il faut concevoir [...] que les espaces occupés par les agents<sup>46</sup> et les objets<sup>47</sup> ne se superposent pas (ainsi il y a des bilingues et les langues véhiculaires ne se diffusent pas inégalement dans tous les groupes), ce qui n'a rien d'étonnant dans la mesure où l'on étudie des systèmes ayant pour fonction la communication : si ces systèmes communiquent entre eux, cela suppose bien des agents et des objets en commun." (1997 : 92)

La communauté linguistique peut ainsi se définir comme une collectivité de locuteurs, collectivité socialement structurée et stratifiée, que la conscience d'une même variété de référence, et un calcul évaluatif commun des variétés non-standard par rapport à ce standard viennent unifier. C'est dans cette perspective que Baggioni, Moreau et Robillard proposent une nouvelle définition de l'objet comme "unité de gestion de ressources linguistiques" (in Moreau (éd.), 1997 : 91-92) :

"Sous le terme ressources linguistiques on rassemblera l'ensemble du corpus linguistique (qui peut relever de plusieurs langues ou de plusieurs variétés de langues), et les instruments permettant l'existence et la mise en évidence de ce matériau linguistique [...], l'"unité de gestion" étant constituée d'un ensemble d'agents, (institutions et individus physiques), concernés par la dimension linguistique de la vie sociale. La communauté serait donc conçue comme un système constitué d'agents et d'objets structurés par leurs représentations, reconnus par ces agents, utilisés par eux, et dans certains cas, aménagés par eux." (*ibid.*)

---

<sup>46</sup> Désignent ici les institutions sociolinguistiques et les individus.

<sup>47</sup> Désignent très globalement les langues et les variétés de langue. Le choix de cette terminologie par les auteurs sera explicité dans ce qui suit.

D'un côté on a donc des "ressources linguistiques", qui recouvrent à la fois les langues et les variétés, et un appareillage descriptif et / ou normatif de cette langue, et de l'autre des locuteurs, qu'ils participent directement à la description, l'aménagement ou la diffusion institutionnalisée des ressources – linguistes ou grammairiens (décrivant ou posant la norme, éventuellement agissant sur elle), enseignants (diffusant la norme), ou politiciens (institutionnalisant la norme), ainsi que les institutions auxquelles ils appartiennent et / qu'ils représentent – ou qu'il y participent indirectement (tous les individus en tant que locuteurs des langues).

La langue, dans sa pratique quotidienne au sein de la communauté, se réalise sous la forme de différentes variétés linguistiques (sociales, dialectales, ethniques, générationnelles, etc.). Il n'existe pas une pratique, mais des pratiques diverses, qui varient donc non seulement d'un groupe de locuteurs<sup>48</sup> à un autre, mais également chez un même locuteur, d'une interaction à l'autre, d'une situation de communication à l'autre. De nouveau, il se dégage que les perspectives variationniste et interactionnelle doivent être conçues dans leur complémentarité, les unes enrichissant à notre sens les autres<sup>49</sup>.

Ainsi, tout au long de cette présentation des conceptions des notions sociolinguistiques de communauté linguistique et de norme, et à partir des différentes approches abordées, sont apparus un certain nombre de questionnements et d'idées qu'il s'agit à présent de rassembler et de synthétiser. L'idée globale qui ressort de ceci est qu'il serait sans doute plus pertinent, plus prudent et plus représentatif, de tenter une définition de la communauté linguistique qui serait une définition à "géométrie variable", pour reprendre une expression employée, pour l'insécurité linguistique, par Didier de Robillard (1994 : 113), tout en prenant garde à ce que celle-ci ne se contente pas d'éluider les problèmes, mais puisse au moins les souligner.

#### 2.4. Une communauté linguistique à plusieurs étages ?

Notre problème est donc le suivant : il s'agit de rendre compte de la communauté linguistique, définie d'une part par le partage d'une ou plusieurs langue(s), ou plus exactement par le partage d'une ou de norme(s) linguistique(s) ; et d'autre part, par celui de comportements sociaux, et de normes de communication. Les problèmes essentiels sur lesquels il convient de s'interroger sont par conséquent ceux de la définition d'une langue et de ses frontières<sup>50</sup> ; ceux de la définition d'un locuteur (comment pose-t-on qu'un individu est locuteur d'une langue)<sup>51</sup> ; et ceux de la définition même d'un "groupe social"<sup>52</sup> : qu'est-ce qui

---

4848 Cette notion de groupe est utilisée ici dans un sens volontairement général, pouvant recouper une catégorie, ou classe sociale, mais aussi, comme nous allons en faire l'hypothèse dans ce qui suit, un groupe que rassemble d'autres critères, comme des critères culturels, identitaires, générationnels, etc.

49 Si l'on tendre à l'exhaustivité en ce qui concerne l'"état des lieux" de la question de la communauté linguistique, il convient de ne pas omettre le récent travail de Charles Ferguson (1991), dans lequel il entreprend de "revisiter" sa théorie de la diglossie, et avance dans sa réflexion sur la communauté linguistique, en s'inspirant clairement à la fois de Gumperz et de Labov. Sa définition n'amène toutefois rien de très nouveau en regard de ce que nous avons vu jusqu'ici. Ferguson définit la communauté linguistique comme un groupe social : "[...] partageant les même traits, l'usage et les attitudes d'une structure linguistique, qui fonctionne comme une unité sociolinguistique pour ce qui concerne la variation et / ou le changement linguistique ; ce groupe peut-être monolingue ou plurilingue." (1991 : 221)

50 La question est sans doute d'autant plus cruciale à la Réunion, où les variétés en présence sont caractérisées par une grande proximité linguistique.

51 Ce qui renvoie par exemple à la problématique de la francophonie : qui est francophone ?, à partir de quand est-on défini comme francophone ?, etc.

délimite ce groupe ?, qui décide de l'appartenance à ou de l'exclusion de ce groupe ?, un groupe social est-il aussi toujours un groupe linguistique ?, etc.

Notre idée est de tenter d'élaborer un modèle de communauté linguistique comprenant différents "étages"<sup>53</sup> qui se définiraient par degrés successifs d'abstraction. Au fur et à mesure de la présentation de cette proposition de communauté linguistique à étagements successifs, il sera intéressant de se demander, pour chaque type de communauté linguistique établi, quel est lien unificateur, le ou les type(s) de norme(s) partagées. Il faut ici noter que ces différents paliers correspondent à différents positionnements adoptés, lors des entretiens semi-directifs, par les témoins interrogés. Cette idée résulte ainsi en grande partie de données de notre corpus, et nous semble intéressante, pour rendre compte à la fois de l'hétérogénéité (au moins apparente) au sein de ce que l'on identifie, sur un plan macro-sociolinguistique, comme une seule communauté linguistique, donc des profils des locuteurs en fonction de leur rapport aux normes linguistiques<sup>54</sup>, et à la fois, nous y reviendrons, du fait que ce rapport aux normes ne constitue pas une donnée figée et invariante, mais se réalise, en interaction, et en fonction des paramètres de la situation de communication, sous la forme de positionnements différents adoptés par les locuteurs, positionnements observables à travers les discours épilinguistiques, les attitudes et les comportements linguistiques, et vraisemblablement interprétables en termes de sécurité et / ou d'insécurité linguistique.

Au niveau le plus abstrait, on peut imaginer, même si l'idée peut apparaître quelque peu extravagante, que le monde parlant fait partie d'une seule et même communauté linguistique, dans la mesure où tous les locuteurs du monde ont en commun un certain nombre de références très générales qui les poussent à avoir un comportement particulier qui est celui de parler. Ces "références" communes seraient par exemple la faculté de langage et la reconnaissance de son caractère indispensable ; la nécessité, pour parler, d'associer des suites phoniques, des signifiants, à des signifiés<sup>55</sup> ; ou encore la reconnaissance (attestée ou contestée) d'une hiérarchisation économique-linguistique au niveau mondial (certaines langues sont dites langues "internationales", d'autres sont jugées puissantes sur le plan économique, ou culturel)<sup>56</sup>.

À un niveau d'abstraction moindre, on peut concevoir une communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs ayant à l'esprit une même norme, et donc les mêmes critères d'évaluation linguistique des usages, et ce de façon totalement indépendante d'un critère géographique. Il s'agirait, comme on l'a déjà évoqué, de communautés transnationales, voire transcontinentales, dont l'existence tiendrait à des intérêts divers (politiques, économiques, culturels, etc.) ; ce pourrait être par exemple le cas de ce que l'on appelle parfois la

---

<sup>52</sup> Il est en effet courant de trouver la notion de "groupe social" dans la littérature sociolinguistique, sans que celle-ci ne soit toutefois définie et discutée. Cette notion, pourtant, ne va pas plus de soi que celle de communauté linguistique.

<sup>53</sup> Suivant ainsi au moins partiellement l'idée de JC Corbeil (cité par Didier de Robillard, 1989a, chapitre "Communauté linguistique").

<sup>54</sup> Et qui a certainement au moins partiellement trait à la configuration de la structure sociale et à la place et au rôle des locuteurs dans la stratification sociale.

<sup>55</sup> On peut sans doute imaginer que certaines suites phoniques, produites par des individus parlants, le sont sans référence à un sens, mais qu'elles le sont volontairement, c'est-à-dire en fonction du même principe.

<sup>56</sup> Un bon indice de cette hiérarchisation des langues sur le plan mondial résiderait peut-être dans les langues apprises de façon prioritaire dans les écoles supérieures de commerce international.

"communauté francophone". Cette idée pourrait également s'appliquer au Commonwealth britannique<sup>57</sup>.

Une communauté linguistique pourrait ensuite être définie comme le partage par des locuteurs d'une variété standard (éventuellement exogène), donc d'une même norme linguistique, à laquelle s'ajouterait celui d'une autre variété (endogène, institutionnalisée ou non. Il y aurait là différents cas de figure : soit les deux variétés appartiendraient à la même langue, auquel cas l'une constituerait une variété régionale, voire nationale (Poirier, 1987)<sup>58</sup>, différente de la norme officielle, mais la plupart du temps évaluée par rapport à elle (positivement ou négativement) ; soit il s'agirait de deux (ou plusieurs) langues, différentes et autonomes l'une (les unes) par rapport à l'autre (aux autres). La langue non-officielle pourrait alors être standardisée (comme par exemple dans les pays francophones d'Afrique noire, où la langue officielle est le français, et la ou les langue(s) nationale(s) sont langues parlées localement), ou non-standardisée, socialement dépréciée, apparentée ou non à la première<sup>59</sup>. La norme partagée serait donc bien une norme linguistique, mais aussi un ensemble de conventions sociales, telles que nous les avons décrites plus haut, et régissant les comportements linguistiques.

Le quatrième type de communauté linguistique serait la communauté linguistique qui correspond à une nation unifiée sur le plan linguistique<sup>60</sup>, unifiée par le partage d'une variété standard endogène, en fonction de laquelle tous les usages seraient évalués, ce qui n'exclue naturellement pas l'existence de variétés régionales, mais dont l'évaluation est opérée par rapport à cette norme centrale.

À l'étage inférieur, la communauté linguistique correspondrait à un micro-groupe (social, ethnique, religieux, culturel, générationnel, etc.) d'une communauté linguistique plus large, qu'un ensemble de normes linguistiques ou communicationnelles réunirait. Cela pourrait par exemple concerner les variétés endogènes mais non officielles, ou même certains argots<sup>61</sup>, à condition qu'ils puissent être compris par des groupes suffisamment larges. Nous

---

<sup>57</sup> Quoique cette association n'ait pas été prioritairement instituée, comme pour la francophonie, autour du projet linguistique, et par conséquent de la diffusion et du maintien de la langue. Toutefois, dans la mesure où tous les membres du Commonwealth sont d'anciennes colonies britanniques (ce qui explique l'exclusion des États Unis), on peut poser qu'un des dénominateurs communs, au moins implicite, est bien la pratique de l'anglais (ne serait-ce que dans le cadre d'échanges commerciaux, économiques ou politiques). Peter Hawkins (1996), esquissant une comparaison des mondes anglophone et francophone note ainsi que :

"Le monde anglophone [...] ne paraît posséder aucune organisation comparable à celles de la francophonie. Il n'existe aucune institution formelle normative pour l'utilisation de l'anglais [...]. Il existe bien sûr des associations entre nations plus ou moins anglophones telles que le Commonwealth, mais la condition d'appartenance n'est pas en premier lieu linguistique, mais plutôt politique ou économique - il s'agit essentiellement d'un club des anciens membres de l'Empire britannique." (1996 : 837-838).

<sup>58</sup> Comme nous le verrons plus loin, un des objectifs fondamentaux du Conseil de la Langue Française au Québec, est justement d'aboutir au fait que le français "national" du Québec ne soit plus évalué par rapport au français "national" de France, mais puisse acquérir son autonomie linguistique.

<sup>59</sup> Entreraient en particulier dans cette catégorie la grande majorité des aires créolophones, et en général les situations de diglossie des anciennes colonies françaises.

<sup>60</sup> On sait à quel point il est difficile de parler de sociétés unilingues. Il ne peut s'agir ici que d'une abstraction, correspondant à une analyse de type macro-sociolinguistique. Baggioni (in Moreau (éd.), 1997 : 139) propose ainsi de distinguer les "sociétés tendanciellement monolingues comme celles de l'Europe occidentale, et [les] sociétés fonctionnellement plurilingues".

<sup>61</sup> Pour une description, une historiographie et une analyse sociolinguistique de l'argot, nous renvoyons le lecteur à Calvet (1993b, 1994b).

pensons notamment ici, pour ce qui est de la France, au système de verlan. La question qui se pose ici, toutefois constitue le type de norme auquel se réfèrent les locuteurs de telles variétés. Pour ce qui est du verlan par exemple, on sait bien que l'une des manières les plus courantes d'apprendre et / ou de comprendre les termes verlan est de partir des mots du français, et d'opérer une inversion de leurs syllabes. Dans ce cas, la norme linguistique à laquelle se référerait la pratique du verlan serait bien celle du français. En outre, en ce qui concerne les attitudes évaluatives envers ce type de variété, on peut également imaginer que les locuteurs et les non-locuteurs de la variété l'évaluent aussi par rapport à la variété standard du français. On peut se demander dès lors si l'on peut effectivement encore parler de communauté linguistique dans le cas où les comportements et les attitudes sont fonction d'une norme qui n'est pas celle de la variété. En retour, on perçoit bien que les locuteurs d'une variété telle que le verlan, fondent, même de façon tout à fait informelle, une certaine communauté (vraisemblablement largement définie, nous y reviendrons, à partir de critères d'exclusion). C'est sans doute là que la notion de normes interactionnelles peut nous venir réellement en aide dans la mesure où ce qui constitue l'unité d'une communauté de locuteurs de verlan réside avant tout dans le partage de mêmes conventions sociales, de mêmes règles communicationnelles qui déterminent la ligne de conduite qu'ils doivent adopter lorsqu'ils se retrouvent en situation de parler le verlan.

Enfin, au degré d'abstraction le plus faible, on peut imaginer que l'on puisse appeler "communauté linguistique" un groupe très restreint de locuteurs qui partagent un ensemble de normes communicationnelles propres, d'implicites seulement compréhensibles à l'intérieur de ce groupe. La communauté linguistique correspondrait dans ce cas à un réseau fermé de communication. Les membres du groupe aurait ainsi en commun des normes cryptées, inaudibles pour les non-membres, un ensemble de pratiques dont l'interprétation serait strictement réservée au groupe lui-même, une pratique "cryptonymique" (Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986 : 200)<sup>62</sup>. Il n'est pas rare, par exemple, qu'un individu se trouvant pour la première fois dans un groupe familial ait du mal à comprendre ce qui se dit, et / ou ce qui se joue à travers les mots, ne possédant pas les référents contextuels nécessaires au décodage linguistique. Il en va de même pour tout groupe de communication restreint, qu'il soit professionnel, religieux, ludique, amical, etc.

Il existerait ainsi un étagement successif de formes possibles de communautés linguistiques, mais qui, notons-le, correspondent à chaque fois effectivement au partage, par un ensemble de locuteurs, de normes et d'attitudes sociales envers ces normes<sup>63</sup>. Par suite, peut-être pourra-t-on concevoir également différents étages d'insécurité linguistique, qui pourrait à présent se définir (de façon encore tout à fait provisoire), comme le sentiment qui caractérise un locuteur qui se conforme à une norme (linguistique, ou communicationnelle) qu'il n'est pas totalement sûr de maîtriser, et que cette déficience (ressentie) gêne. Une des causes possibles de ce malaise pourrait être le fait que la norme à laquelle le locuteur tente de se conformer, sans avoir le sentiment d'y arriver tout à fait, n'est pas celle de son milieu

---

<sup>62</sup> Nous touchons là un problème sur lequel il conviendra de revenir. La "cryptonymie" dont parlent Arrivé, Gadet & Galmiche (1986), désigne une pratique volontairement cryptée pour en limiter la compréhension. À l'inverse, quand Claudine Bavoux (1997) parle de "cryptoglosse", ce qui est caché, crypté, ce n'est pas le sens du message, mais l'existence sociale de la variété.

<sup>63</sup> Naturellement nous reviendrons sur cette ébauche de modèle, en l'explicitant, en en précisant mieux les objectifs, et en le justifiant plus longuement, ce que nous pouvons encore difficilement faire, faute d'avoir, pour le moment, exposé l'appareillage conceptuel qui nous permet de le relier à la problématique de l'insécurité linguistique.

d'origine, milieu socio-économique, mais aussi identitaire, professionnel, culturel, générationnel, etc.

En outre, il faut prendre en compte le fait que dans une organisation sociale, les normes linguistiques et communicationnelles n'ont pas le même pouvoir de pression et de sanction sociale, puisque les premières sont le reflet de la stratification sociale alors que les deuxièmes sont fixées et négociées au sein d'un groupe, mais sans faire forcément référence aux normes d'un autre groupe, et sans être marquées sur le plan de l'appartenance à une catégorie sociale particulière. La sécurité et l'insécurité linguistique ressenties dans une langue ou dans une variété dépendent par conséquent vraisemblablement aussi du degré de pression sociale définie socialement autour de la langue ou de la variété. Sur le plan des interactions verbales, cet ensemble de sanctions sociales existent aussi, mais elles sont d'une part plus implicites, et d'autre part sont toujours susceptibles de se négocier, ce qui est moins vrai pour ce qui concerne la pression sociale, plus rigide, plus explicite, et directement liée avec la stratification sociale. Ce critère de sanction sociale devra naturellement être précisé et pris en compte dans l'analyse des phénomènes d'insécurité linguistique, mais dès lors, on peut commencer à imaginer la possibilité de types hiérarchisés d'insécurité linguistique.

### *2.5. Communauté linguistique à étagement et typologie des phénomènes d'insécurité linguistique*

L'intérêt principal, pour notre propos, de cet étagement au sein de la communauté linguistique est ainsi qu'elle semble pouvoir correspondre à un étagement ou à une catégorisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique (dont nous présenterons du reste une proposition de typologie en troisième partie, typologie à vérifier, confirmer, compléter, ou infirmer en quatrième partie). L'hypothèse de sentiments d'insécurité linguistique correspondant aux différents étagements la communauté linguistique permet en effet de faire l'hypothèse selon laquelle l'insécurité linguistique ressentie dans une variété peu ou pas normée, au sein d'une communauté linguistique dont l'élément unificateur est avant tout un ensemble de conventions socio-interactionnelles, est vraisemblablement moindre par rapport à l'insécurité linguistique ressentie dans une langue possédant un modèle normatif puissant et prescriptif.

Si l'on reprend le modèle, on est d'abord amené à penser que la première communauté décrite, la communauté humaine et parlante, est bien trop abstraite, bien trop massive, et possède un caractère trop universel, et par là même homogène (considéré naturellement à un tel degré d'abstraction), pour que les normes communes aient un réel poids sur les pratiques et les attitudes linguistiques. Mais à bien y réfléchir, ne pourrait-on pas dire qu'à l'inverse, elles ont un poids tellement énorme, tellement indiscutable, qu'on ne peut pas faire autrement que de s'y conformer, qu'on est obligé, si l'on appartient à cette hyper catégorie "humain", de s'y soumettre. En ce qui concerne l'insécurité linguistique, on peut imaginer que l'on puisse ici parler d'un type d'insécurité constant, universel, propre à tout être humain (à des degrés divers naturellement que le reste de l'étagement préciserait et nuancerait), sentiment qui caractérise tout individu qui se retrouve dans une situation où il est effectivement obligé de parler, de communiquer pour vivre, mais incertain de pouvoir véritablement s'exprimer, exprimer sa pensée à l'autre, transmettre un sens précis, etc., et où en même temps, c'est bien l'insécurité que provoque le besoin de dire, qui l'amène à apprendre à parler<sup>64</sup>.

---

<sup>64</sup> À nouveau, peut-être, apparaît l'idée du caractère stimulant de l'insécurité linguistique, qui pousse l'individu, dans ce cas précis, simplement à parler. Cette idée sera reprise et étayée en seconde et troisième parties.

Ce type d'insécurité linguistique, naturellement n'entrera pas directement dans notre propos, tant il ressortit à des domaines qui nous éloigneraient trop de la sociolinguistique, tels que le champ de la psychanalyse. Toutefois, on doit pouvoir considérer que ce premier degré d'insécurité, ce degré originel, constitue effectivement la source de tous les autres, et de ce fait doit être quand même gardé à l'esprit pour comprendre l'ensemble du phénomène.

En ce qui concerne les deuxièmes et troisièmes types de communautés linguistiques, les travaux sur la question (comme les actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 1993, 1994, dont nous reparlerons ultérieurement), montrent que les communautés francophones "périphériques" sont susceptibles de générer des sentiments d'insécurité linguistique extrêmement forts. Elles font du reste apparaître les cas pour lesquels nous avons fait l'hypothèse d'une insécurité linguistique maximale (en faisant naturellement abstraction du premier étage), qui concernent des locuteurs appartenant à une communauté linguistique dans laquelle la variété linguistique de référence appartient à une langue A, tandis qu'ils sont natifs d'une variété B, peu ou pas normée, et qui est évaluée en fonction de la norme de la langue A.

Par suite, et également en accord avec les hypothèses que nous venons de faire, les deux derniers étages de communautés linguistique, caractérisés par un degré de formalité et une pression normative moindre, devraient faire naître des sentiments d'insécurité linguistique moindre, ou tout au moins d'un autre ordre (dans la mesure où les normes qui unifient ces communautés changent également de nature, devenant seulement communicationnelles. Cet étagement sera naturellement à reprendre et à préciser.

Il apparaît ainsi que c'est bien la (les) norme(s) qui unifie(nt) la communauté linguistique, ce qui nous ramène à la définition proposée par Baggioni, Robillard et Moreau (1997). Toutefois, il nous semble que la communauté linguistique décrite en termes d'"unité de gestion de ressources linguistiques", ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des problèmes que se pose le linguiste face à la communauté linguistique dont il a pour tâche de rendre compte. Ne devrait-on pas par exemple également évoquer la question de l'appartenance à la communauté, des rapports entre communauté linguistique et "société" (et donc entre "groupe social et groupe linguistique) ? Cette question de l'appartenance est posée par Louis-Jean Calvet (1994 : 96), qui la formule de la façon suivante :

"Une communauté linguistique peut-elle être constituée par des gens qui pensent ou veulent appartenir à cette communauté ? [...] Dans ce cas, l'appartenance serait un acte volontaire qui engendrerait chez l'individu des comportements d'adaptation à la communauté choisie, d'insertion dans ses réseaux et ses stratégies." (1994 : 96)

Cette question nous semble d'autant plus importante que les stratégies mises en place par les individus, au sein d'une société, pour marquer leur (volonté d') appartenance à un groupe sociolinguistique, ou au contraire leur prise de distance par rapport à celui-ci, pour manifester leur volonté d'y inclure ou d'en exclure d'autres individus, reflètent tout un ensemble de solidarités, de cohésions, de conflits, de rivalités qui structurent les groupes et régissent les rapports sociaux ; elles sont en ce sens directement à mettre en rapport avec l'organisation et la stratification sociales. Admettre ou exclure un individu d'un groupe sociolinguistique, vouloir s'y faire admettre ou au contraire s'en démarquer, sont autant

d'attitudes socialement significatives, qu'il convient de bien comprendre pour comprendre la structure même de la société que l'on observe<sup>65</sup>.

En d'autres termes, ce qui détermine l'existence et les limites d'une communauté linguistique, c'est bien aussi la définition que peuvent en donner les locuteurs qui se définissent comme appartenant à cette communauté ou bien au contraire comme exclus. Ce point nous amène à poser une question qui concerne l'affirmation de l'existence d'une langue ou d'une variété, et, de façon corollaire, d'une norme linguistique. La question est ici de savoir si la pratique d'une (variété de) langue (constatée ou perçue par le linguiste) doit être doublée d'une reconnaissance sociale. Autrement dit, est-ce que le linguiste peut affirmer l'existence d'une (variété de) langue (et par exemple procéder à sa description linguistique), si les locuteurs qui sont censés la pratiquer n'attestent pas de son existence, voire la refusent ? On se trouve là au cœur d'un problème que l'on aura à traiter dans la partie suivante, et notamment à propos de la notion de "cryptoglosse" proposée par Claudine Bavoux (1997). Sans anticiper sur ce qui suivra, le problème qui se pose est le suivant : que faire quand les constatations (et / ou les représentations) des linguistes ne corroborent pas les constatations (et / ou les représentations) des locuteurs ?

Cet ensemble de réflexions, de questions et d'hypothèses sera repris et étayé dès lors que cette recherche aura suffisamment cheminé pour que nous puissions véritablement formuler notre problématique. Pour l'heure il s'agit de nous interroger sur les modalités d'un rapprochement, à la fois théorique et méthodologique, rapprochement dont nous avons souvent, dans ce qui précède, montré la nécessité.

## **II. POUR UNE SYNTHÈSE THÉORIQUE ENTRE VARIATIONNISME ET INTERACTIONNISME**

À première vue, ces deux courants sociolinguistiques semblent se situer aux antipodes, tant sur les plans théorique que méthodologique. Sur le plan théorique, on l'a vu, l'école variationniste s'appuie à la fois sur la linguistique structurale et sur la linguistique générative (tout en les remettant en cause, comme nous l'avons largement souligné), et se donne pour tâche de rendre compte des structures de la variation sociale et stylistique du langage. À cette fin, elle prend comme point de départ la stratification de l'organisation sociale, et pose que la variation linguistique reflète les caractéristiques sociales des locuteurs. À cela s'ajoute la notion de "style contextuel" (Labov, 1976 : 138-145) qui vient nuancer et complexifier ce premier niveau d'analyse, et par laquelle Labov montre que les locuteurs d'un même groupe social font varier la forme de leur discours en fonction du degré de formalité de la situation dans laquelle ils se trouvent. Mais c'est toujours à partir de la structure sociale, qui induit des comportements sociaux spécifiques, que le variationnisme étudie la langue et le changement linguistique.

L'analyse interactionnelle fait la démarche inverse dans la mesure où elle ne part pas de la stratification sociale ou des variables sociales pour analyser les comportements

---

<sup>65</sup> Et inversement, l'analyse de la structure sociale permet de mieux décoder les implicites sociaux.

linguistiques, mais s'attache au contraire à procéder à une démarche "aveugle"<sup>66</sup>, en partant des interactions elles-mêmes, et en observant ce qui s'y joue, par quelles stratégies discursives les interlocuteurs parviennent à se faire comprendre et parviennent à interpréter les énoncés de leurs partenaires, dans un cadre de communication précis. Les interactionnalistes refusent ainsi de partir d'*a priori* d'ordre social (ou tout au moins ce qu'ils considèrent comme tel), mais entendent décrire et expliquer l'activité langagière comme une activité essentiellement situationnelle.

Partant, les deux approches ont des implications et des objectifs méthodologiques également différents, même si elles se fondent l'une et l'autre sur l'enquête sociolinguistique de terrain. Nous reviendrons en détail sur ces aspects méthodologiques dans le prochain (et dernier) chapitre de cette partie, mais on peut dès lors rappeler rapidement que la sociolinguistique labovienne, dont l'objectif principal est de rendre compte d'une situation globale, est avant tout de type macro-sociolinguistique et se fonde surtout sur des analyses quantitatives, tandis que la perspective interactionnelle souligne l'importance de procéder à des analyses micro-conversationnelles, par conséquent d'ordre micro-sociolinguistique et qualitative, qui prennent en compte la dimension situationnelle et représentationnelle de l'activité langagière.

Il semble bien, pourtant, qu'il faut tenter de dépasser ces premiers clivages et de voir dans quelle mesure les deux perspectives peuvent au contraire se compléter l'une et l'autre. On peut même aller jusqu'à poser que non seulement elles se complètent, mais également qu'elles ont besoin l'une de l'autre pour être à même de mieux rendre compte de la réalité sociolinguistique.

C'est ce que préconise Pierre Bourdieu (1987) qui écrit que certaines oppositions théoriques gagneraient largement à être dépassées et considérées comme complémentaires, pour une représentation plus juste des faits sociaux et sociolinguistiques.

"L'exemple le plus typique, c'est l'opposition entre une approche que l'on peut appeler structuraliste, qui vise à saisir des relations objectives, indépendantes des consciences et des volontés individuelles [...], et une démarche phénoménologique, interactionniste ou ethnométhodologique qui vise à saisir l'expérience que les agents font réellement des interactions, des contacts sociaux, et la contribution qu'ils apportent à la construction mentale et pratique des réalités sociales." (1987 : 47)

La première approche à laquelle fait ici allusion Pierre Bourdieu peut globalement se désigner comme le courant positiviste, courant théorique dont l'apparition, en sciences sociales, a été motivée par le souci de donner une dimension véritablement scientifique aux travaux s'intéressant aux problèmes de société. Pour le remettre rapidement dans son contexte, il faut préciser que ce courant se caractérisait par la volonté de rompre avec les connaissances intuitives et les analyses souvent péremptoires qui avaient Jusque-là caractérisé le champ de recherche des sciences humaines. Cette conception positiviste se donnait ainsi comme objectif d'une part de rendre compte et d'expliquer les phénomènes sociaux de la façon la plus rigoureuse et la plus objective possible, au moyen d'instruments de type quantitatif permettant de les mesurer, et d'autre part d'établir les lois générales régissant ces phénomènes, et par conséquent de les prédire.

---

<sup>66</sup> Dans la mesure où les interlocuteurs ne sont pas "étiquetés" socialement.

Dans cette perspective, la notion d'objectivité dont parle Bourdieu apparaît comme une des notions fondamentales. Les tenants du courant positiviste en effet, cherchant à éviter que la connaissance du réel soit parasitée par les caractéristiques du chercheur, prônaient une rupture entre le chercheur et son objet de recherche, seule garante, selon eux, de la neutralité et de l'objectivité nécessaire au compte rendu scientifique des phénomènes observés.

À cette rigueur positiviste, s'oppose la démarche phénoménologique, qui constitue le fondement épistémologique de l'interactionnisme. Cette approche reproche au positivisme de gommer la complexité des phénomènes sociaux, dans la mesure où ils s'en tiennent aux faits objectivement observables et ignorent les structures sous-jacentes, les réalités cachées, comme la dimension représentationnelle par exemple. Contrairement à la démarche positiviste, dont l'objectif est de gommer toute relation entre le chercheur et son objet de recherche, les phénoménologues affirment que la réalité décrite n'est jamais totalement extérieure au sujet qui l'examine. Ainsi, non seulement ils reconnaissent la relation entre le sujet et son objet, mais encore ils prennent le parti d'intégrer à l'analyse les incidences de la présence du chercheur dans sa recherche. Enfin, pour les phénoménologues, il s'agit de comprendre les phénomènes à partir du sens que prennent les phénomènes, les comportements, les actes pour les individus eux-mêmes : en d'autres termes, les phénomènes sont expliqués et interprétés en fonction des représentations que les acteurs sociaux en ont, et du sens qu'ils leur attribuent.

Dans sa tentative de synthèse, Pierre Bourdieu rend bien compte de la difficulté et des problèmes que pose la prise en compte de la dimension représentationnelle, par définition subjective, mais aussi de la nécessité de les intégrer à l'analyse de la réalité sociale :

"D'un côté les structures objectives que construit le sociologue dans le moment objectiviste, en écartant les représentations subjectives des agents, sont le fondement des représentations subjectives et elles constituent les contraintes structurales qui pèsent sur les interactions ; mais, d'un autre côté, ces représentations doivent aussi être retenues si l'on veut rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelles ou collectives, qui visent à conserver ou à transformer ces structures." (1987 : 150)

En même temps, Bourdieu se démarque des perspectives interactionnelles, quand il insiste sur le fait que les représentations des acteurs sociaux sont à mettre en rapport avec les structures sociales globales, la position de ces acteurs dans la stratification sociale, et les rapports de force qui s'expriment à travers les échanges, et qui les déterminent.

"Les interactions, qui procurent une satisfaction immédiate aux dispositions empiristes - on peut les observer, les filmer, les enregistrer, bref les toucher du doigt -, cachent les structures qui s'y réalisent. C'est un de ces cas où le visible, ce qui est immédiatement donné, cache l'invisible qui le détermine." (1987 : 151)

Ainsi, s'il commence par préconiser la prise en compte des faits d'interaction, il finit par reconnaître que pour lui, ces éléments sont le reflet de processus sociaux plus globaux dans lesquels ils s'inscrivent, ainsi que des rapports de force symboliques qui se jouent essentiellement à travers le langage. C'est surtout sur ce dernier point qu'il s'oppose à l'approche interactionnelle. Ainsi, ce que Goffman appelle la "position" (1987), c'est-à-dire la ligne de conduite adoptée par les interlocuteurs, la manière dont ils se positionnent par rapport à leur(s) partenaire(s) en situation d'interaction, est aussi, pour Pierre Bourdieu,

largement conditionné par la distance sociale qui existe entre les individus, dont elle rend en même temps compte.

On reconnaît donc là, dans les grandes lignes, les orientations théoriques qui opposent, en sociolinguistique, les partisans de l'approche variationniste et ceux de l'approche interactionniste. À présent, il s'agit pour nous de nous demander quelle orientation théorique choisir pour rendre compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Plusieurs éléments apparaissent dès à présent comme devant être pris en compte.

Comment saisir, en effet, un phénomène apparemment aussi abstrait, aussi imprévisible, qu'un sentiment de sécurité ou d'insécurité par rapport à la langue ? Si l'on consulte le Petit Robert (éd. 1988), on lit que la "sécurité" se définit comme l'"état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger". L'insécurité linguistique se définirait ainsi comme un sentiment de danger linguistique. Nous reviendrons largement sur la notion de danger, mais dès lors, et sans anticiper sur notre troisième partie, on peut poser que tout individu qui s'engage dans une interaction verbale prend par définition un risque interactionnel, à commencer par celui de "perdre la face" pour reprendre la terminologie goffmanienne (1974). Ainsi, comme le souligne Jacky Simonin (1996), toute interaction verbale est susceptible de mettre les interlocuteurs en situation d'insécurité linguistique, et ce indépendamment des variables sociales (sexe, âge, catégorie socio-économique, etc.) qui les caractérisent. D'où l'intérêt, voire la nécessité, d'une approche interactionnelle. Ce postulat général, selon lequel toute énonciation est par définition risquée, est modulé par deux paramètres : la situation d'interaction, et les réseaux d'appartenance sociale dans lesquels s'inscrivent les interlocuteurs dans cette situation. C'est donc à partir de l'auto-définition socio-identitaire des interlocuteurs dans une situation de communication donnée, que l'on pourra, dans la perspective interactionnelle, rendre compte des sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique.

Cette approche est tout à fait séduisante dans la mesure où elle conduit à une analyse situationnelle des productions verbales et des représentations et sentiments qui induisent ces productions, mais aussi en sont le résultat. Comme le montre Jacky Simonin (1996), la perspective interactionnelle permet de :

"[...] saisir dans le mouvement même de l'énonciation [le] rapport à la langue, à la parole en acte, [...] rapport toujours socialement négocié et interactionnellement situé." (1996 : 38)

Ainsi, l'analyse de la sécurité et de l'insécurité linguistique, en tant que sentiments par rapport à la langue ou aux langues en présence, comporte une dimension situationnelle fondamentale, et met au jour, on le verra, de nombreuses contradictions et ambivalences. Elle repose en outre sur un certain nombre de représentations sociolinguistiques, dont seule l'analyse, en situation, de discours épilinguistiques, mais aussi d'interactions verbales "réelles", est susceptible de rendre compte.

Toutefois, si l'on s'en tient à une approche exclusivement interactionnelle, on est finalement amené à considérer qu'il n'existe aucune constante, que le "rapport à la langue" est constamment, dans le cadre interactif de chaque échange verbal, susceptible d'être négocié, et donc modifié. Et c'est bien le point de vue de Jacky Simonin qui explique que la variation du

rapport à la langue est "potentiellement aussi étendue que les situations socialement autorisées" (1996 : 38).

Or, si rien ne peut être prédit en matière de sécurité et d'insécurité linguistique, on ne peut que se demander dans quelle mesure une description générale de ces phénomènes est effectivement envisageable, ce qui rend l'objectif de théorisation difficile voire impossible à atteindre<sup>67</sup>.

On peut toutefois sortir de cette impasse en montrant, et c'est ce qui nous amène à poser la complémentarité des deux approches, que si effectivement tout engagement en interaction représente par définition un "risque" pour le locuteur, ce risque est à replacer dans un contexte socio-historique et politique précis, qui fait que son intensité sera variable d'un locuteur à un autre. Pour dire les choses rapidement, tous les locuteurs, dans un contexte social donné, ne s'exposent pas, et quelle que soit la situation d'interaction dans laquelle ils se trouvent, au même risque interactionnel. Ainsi, on sera d'accord pour dire que par définition, tout le monde peut se trouver en situation d'insécurité linguistique, mais que certains (individus et / ou groupes), du fait de leurs caractéristiques sociales, économiques, culturelles, linguistiques, voire ethniques, et selon la situation de communication dans laquelle ils se trouvent, seront plus exposés à ce type de sentiment. En outre, et surtout, ce sentiment aura vraisemblablement des répercussions sociales diverses, sous-tendra des enjeux sociaux différents, selon les locuteurs.

Les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique doivent par conséquent être conçus dans leur rapport à la stratification sociale, qui fait que tous les locuteurs d'une communauté ne constituent pas un ensemble homogène et égalitaire, et qu'en conséquence, ils ne possèdent effectivement pas tous le même "pouvoir symbolique" (Bourdieu, 1982), le même "capital" (*ibid.*) social, économique, culturel et linguistique, et n'appellent pas en retour la même reconnaissance sociolinguistique. Mais ils doivent aussi être appréhendés dans les interactions verbales, et compris en regard de ce qui se joue et se rejoue à chaque nouvel échange, et à chaque moment de ces échanges. On peut dès lors faire l'hypothèse que ces phénomènes dépendent à la fois, au sein d'une organisation sociale particulière, stratifiée et hiérarchisée (aux sens que nous avons distingués au début dans le second chapitre de cette première partie), des "règles du jeu" social et sociolinguistique, décelables à un niveau macrosociolinguistique, et des stratégies, mises en place par les locuteurs, au fur et à mesure des interactions verbales et en fonction des paramètres des situations de communication dans <sup>68</sup>lesquelles ils se trouvent, dont l'observation ne peut se faire qu'à un niveau microsociolinguistique.

Or le fait que des individus puissent se sentir en état de danger, et / ou d'infériorité linguistique, a forcément à voir avec les représentations qu'ils ont de cette stratification sociale et linguistique et de leur position sur cette échelle. Cela est également forcément lié avec l'idée qu'ils se font du "bien parler", donc de la norme linguistique, au sein de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Nous avons donc montré à quel point les approches théoriques traditionnellement opposées que constituent le variationnisme et l'interactionnisme semblent en fait pouvoir se

---

<sup>67</sup> C'est du reste bien ce manque de théories générales que les positivistes reprochent en priorité aux phénoménologues, dont ils mettent en doute le caractère scientifique.

<sup>68</sup> Les enquêtes montreront précisément quelles sont les variables pertinentes pour notre terrain d'investigation.

rapprocher et se compléter l'une l'autre. Les clivages théoriques, tels que nous les avons présentés dans ce qui précède, se doublent naturellement de clivages méthodologiques. Nous présenterons ainsi, dans les très grandes lignes, les principales approches, verrons ce qui les a longtemps opposé, et dans quelle mesure les recherches récentes tentent de faire apparaître leur complémentarité et de les adjoindre pour rendre compte plus fidèlement et de façon plus pertinente des réalités sociales à décrire. Nous présenterons également les différents aspects de la mise en place et de la réalisation des enquêtes, et nous interrogerons sur la place et le rôle de l'enquêteur en situation d'enquêtes, ainsi que sur les questions de transcription et d'exploitation des corpus recueillis.

### III. ASPECTS METHODOLOGIQUES

Dans ce troisième point, nous aborderons tous les problèmes relatifs aux questions de méthodes, de mise en place des enquêtes de terrain et d'exploitation de notre corpus. Comme le lecteur pourra s'en rendre compte, cette sous-partie restera relativement technique et abstraite. Il s'agira avant tout de présenter, dans les grandes lignes, un vaste plan de travail. Cette sous-partie s'organisera en trois moments principaux. Dans un premier temps, nous ferons le point sur les deux principales perspectives méthodologiques en science sociales, découlant des deux approches théoriques que nous avons exposées, et rendrons compte de leur complémentarité. Globalement, comme on va le voir, on est passé d'approches macro-sociologiques (ou macro-sociolinguistiques) à des approches qui prennent aussi en compte la dimension micro-sociale des réalités. Le mouvement s'est donc globalement opéré de recherches qui se donnent avant tout comme objectif de rendre compte de la globalité des situations sociales, de mesurer des phénomènes, d'en rendre compte de façon statistique, à des analyses qui s'intéressent davantage au détail des situations, et qui posent que le compte rendu d'une situation ne peut être fiable et représentatif que s'il envisage l'analyse d'un point de vue qualitatif, la tendance actuelle étant d'essayer d'allier les deux approches.

Le second moment de ce paragraphe s'attachera à présenter tous les paramètres à prendre en compte lors de la mise en place des enquêtes de terrain. On y traitera des questions relatives aux techniques d'enquêtes, aux règles et aux difficultés de ces enquêtes, au rôle de l'enquêteur, à la constitution d'un échantillonnage social et à la représentativité de cet échantillon, et enfin aux modalités de transcription du corpus. Il sera alors possible de passer au troisième grand moment, dans lequel nous nous attacherons à traiter des méthodes d'exploitation du corpus.

#### *1. Opposition et complémentarité des méthodes*

Comme le souligne par exemple Louis-Jean Calvet (in Marie-Louise Moreau (éd.), 1997 : 211), l'un des premiers problèmes qui se posent à la sociolinguistique est un problème de méthode ; méthode de constitution de corpus, de recueil des données, de transcription et d'exploitation de ces données. À chaque étape, le chercheur se doit d'essayer d'adopter une méthode la plus cohérente possible, méthode qui elle-même s'appuie sur un ensemble de principes théoriques dans la lignée desquels est agencée la recherche. Toutefois comme le souligne Madeleine Grawitz (1996), il faut se garder de confondre les deux aspects de la

recherche, théorique et méthodologique, qui, s'ils sont forcément interdépendants et solidaires, n'en sont pas moins à distinguer :

"Toute théorie implique des problèmes liés au contenu spécifique qu'elle ordonne et possède un caractère substantif. La théorie définit plutôt le "quoi ?", alors que, sans doute liés au contenu, mais d'une autre façon, les problèmes de méthode donnent une réponse à la question "comment ?". (1996 : 318)

Avant de partir à la recherche des méthodes qui s'offrent au sociolinguiste, comme à tout chercheur en sciences sociales, il nous semble ici opportun de tenter de faire le point sur la notion même de méthode, tant cette notion nous est apparue, au fil des lectures scientifiques, à la fois floue et peu définie.

### *1.1. La notion de méthode*

Dans son sens premier, sens philosophique, la méthode désigne "l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie" (Grawitz, 1996 : 317). En d'autres termes la méthode s'apparente à une procédure logique, que devrait suivre toute démarche scientifique. Au sens philosophique donc, tel qu'on le trouve par exemple chez Descartes, la méthode désigne l'ensemble des procédés rationnels mis en œuvre en vue de l'établissement et de la démonstration de la vérité.

Cette définition paraît relativement appropriée à la démarche sociolinguistique ; le sociolinguiste, en effet, part de l'observation et de la description d'une communauté linguistique, en se posant un certain nombre de questions auxquelles son analyse tente de répondre. En revanche il faut souligner que les "vérités" qu'il poursuit constituent davantage (ou devraient constituer), tout au moins au début de sa recherche, des hypothèses plutôt que de véritables certitudes, au risque de voir sa démarche faussée et ses analyses tronquées par ses préjugés. Tout le problème réside alors précisément, pour le chercheur, dans le fait de ne pas avoir à l'esprit de "vérité" pré-construite, afin de conserver vis-à-vis de l'objet d'enquête la plus grande objectivité possible<sup>69</sup>.

L'objectif de l'analyste sera donc moins de partir à la recherche d'une vérité absolue que d'appréhender et de décrire des faits sociaux, et de tenter d'en expliquer les caractéristiques, les causes, les effets, les paradoxes qui sont liés à eux, etc.

Globalement, si l'on cherche une définition de la méthode à la fois suffisamment précise et suffisamment vaste pour être opératoire dans tous les cas et à chaque étape de la recherche, on peut considérer la méthode comme un ensemble de démarches et d'opérations mises en œuvre pour atteindre un but, un corps de principes, un ensemble de règles auxquelles se soustraira la recherche, autrement dit, grossièrement, une sorte de plan de travail à suivre pour atteindre les objectifs recherchés.

Or l'élaboration de ce plan de travail, de cette démarche à suivre, suppose le recours à différentes techniques, à différents "procédés opératoires rigoureux, bien définis, transmissibles, susceptibles d'être appliqués de nouveaux dans les mêmes conditions" (Grawitz, 1996 : 318) constitutifs de la méthode, inhérentes à elle.

---

<sup>69</sup> Cette notion d'objectivité du chercheur sera discutée plus bas.

Reste naturellement, une fois la méthode et les techniques définies, l'ultime tâche de les appliquer à l'objet de recherche, au terrain étudié, tâche délicate qui réserve, comme nous le verrons, une infinité de surprises, qui fait apparaître de nouveaux questionnements, de nouveaux problèmes, que le caractère abstrait et théorique de la seule méthode ne permet pas toujours de prévoir. Reste donc, une fois la méthode trouvée, établie et décrite, à la mettre en pratique.

Il est toutefois bien difficile de parler de méthode sans aller plus loin et en explorer les différents types, et voir comment elles orientent les études. Comme nous venons de le dire, à chaque étape de la recherche un type de méthode est adopté ; recueil du corpus, transcription et exploitation des données.

### *1.2. Les deux grands courants méthodologiques. Présentation*

On a vu que pour se constituer comme science, la sociologie a dû rompre avec les connaissances intuitives, et s'est calquée sur le modèle d'analyse des sciences de la nature, mettant ainsi en place des techniques d'investigation et d'analyse qui répondaient à des critères de rigueur, d'objectivité et de quantification.

Le débat théorique et méthodologique oppose en fait les sciences nomothétiques qui étudient l'aspect général et récurrent des phénomènes et se fixent comme objectif la généralisation et la prévision des faits, et les sciences idiographiques qui étudient des faits particuliers, voire même des cas isolés. La sociologie s'est longtemps définie, conformément à son objectif de rendre compte de vues d'ensemble des organisations sociales et de pouvoir en prévoir les évolutions et les mutations, comme une science nomothétique. C'est dans ce cadre que s'est constitué le courant positiviste prônant, sur le plan méthodologique, une approche de type expérimental.

Cette approche cependant, comme on va le voir, est finalement apparue à beaucoup de chercheurs comme insuffisante pour rendre compte de la complexité et des évolutions de la réalité sociale. À l'heure actuelle, en effet, sans doute d'autant plus que le caractère scientifique des sciences sociales n'est plus mis en doute, la rigueur positiviste tend à s'assouplir, et on voit apparaître un intérêt nouveau pour la recherche qualitative, qui prend davantage en compte la complexité, la non-homogénéité, et les contradictions des situations ainsi que leur caractère dynamique et évolutif. Une telle perspective implique ainsi que l'on ne peut réellement rendre compte des situations sociales que si l'on s'applique aussi à traduire le point de vue des acteurs sociaux, dans la mesure où les faits observés ne sont jamais purs et simples, mais sont toujours le résultat de constructions sociales, qui comportent une part représentationnelle importante dont il faut tenir compte. On voit dès lors à quel point l'évolution méthodologique est parallèle à celle des points de vue théoriques.

#### **1.2.1. Méthode expérimentale et approche quantitative**

Pendant longtemps, le champ sociologique doute ainsi de la pertinence de l'étude de cas isolés, de leur représentativité, et de la possibilité d'en extraire des lois générales. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure on peut, à partir d'un récit individuel, ou même d'une série de récits individuels, construire un ensemble de généralités pouvant s'appliquer sinon à une communauté sociolinguistique entière du moins à une partie de cette communauté.

Pour se voir reconnaître comme une science à part entière, les chercheurs s'inscrivent dans un courant positiviste qui se fonde sur le principe de l'unité de la science, ce qui implique, sur le plan méthodologique, l'utilisation des méthodes de recherche des sciences exactes. Ces méthodes, de type expérimental, tentent de faire apparaître des lois générales régissant les phénomènes sociaux étudiés, et permettant d'établir des prévisions quant à l'apparition, la disparition, l'évolution de ces phénomènes. La méthode expérimentale se donne ainsi comme objectif de mettre en œuvre des plans expérimentaux, qui supposent l'élaboration de procédures de recueil de données quantifiables et mesurables, et le traitement statistique de ces données en vue d'établir des lois générales. Les tenants du positivisme prônent ainsi la quantification des sciences sociales, quantification que Madeleine Grawitz (1996) définit comme suit :

"Quantifier signifie énumérer, compter des unités, dénombrer les objets à étudier ou à décrire, relever la fréquence d'apparition d'un phénomène. [...] Quantifier signifie également mesurer. [...] En sciences sociales, on appelle souvent mesure, le classement des éléments dans un certain ordre [...]." (Grawitz, 1996 : 330-331).

Les critères auxquels doivent ainsi répondre les procédures expérimentales sont les critères de quantification, de mesure, et d'objectivité. Pour les positivistes, le recueil de données quantifiables et mesurables, que le traitement statistique permet de corrélérer en vue d'aboutir à des généralisations, garantit l'objectivité des recherches, et par là même leur caractère scientifique. Le critère d'objectivité, fondamental dans ce type d'approche, implique une totale indépendance entre l'objet de recherche, la réalité sociale étudiée, et le chercheur, dont le rôle est d'observer et de rendre compte des phénomènes de la façon la plus neutre possible. Enfin, l'objectif des procédures expérimentales est de faire apparaître les relations de causalité qui existent entre les phénomènes.

Ce type d'approche s'est vu opposer un certain nombre de critiques qui mettent en cause ses fondements mêmes, tels que la notion d'unité de la science, le traitement statistique des données, ainsi que la rupture qu'elle établit entre l'observateur et l'observé, le chercheur et la réalité sociale qu'il étudie.

### **1.2.2. L'approche qualitative**

La notion d'unité de la science, posée par les positivistes dans le souci de faire reconnaître la sociologie comme une véritable science, implique une unité méthodologique. Or les sciences sociales, en tant que sciences se donnant comme objet d'étude les comportements humains au sein des organisations sociales, constituent de façon évidente des disciplines spécifiques qui nécessitent par conséquent l'élaboration de méthodologies également spécifiques. C'est la position des tenants du courant phénoménologique, pour qui les généralisations des procédures expérimentales ne rendent pas compte de la complexité rencontrée sur le terrain. Ce courant accorde par conséquent une place primordiale aux données qualitatives, à l'étude de cas, à l'analyse des biographies.

De façon corollaire, l'approche phénoménologique remet en cause la pensée causale propre aux positivistes. Il ne s'agit plus simplement d'expliquer les phénomènes en termes de causalité, mais de saisir leur signification, ce qui nécessite que l'on accepte leur complexité, mais aussi que l'on prenne en compte les motivations, les intentions, les attentes des acteurs qui y participent. Cette notion de complexité de la réalité sociale est par conséquent centrale dans la problématique phénoménologique, alors que pour les positivistes, la complexité n'est,

dans les très grandes lignes, qu'apparente, les phénomènes pouvant toujours se réduire en des éléments simples et ordonnés.

Pour tenter d'apporter des solutions à ce type de problème, les sciences humaines et sociales ont inventé une méthode qui se donne pour tâche de comprendre et d'expliquer les conduites des sujets à partir de l'analyse approfondie de cas individuels : c'est la méthode qualitative.

De façon générale, la démarche est une démarche de type inductif. Les chercheurs ne partent pas d'un modèle théorique préétabli pour ensuite l'évaluer sur un terrain donné, mais au contraire partent des observations de terrain, et construisent leur modèle en fonction des données recueillies. Cette méthode implique par conséquent que le chercheur parte de l'observation des sujets, dans les interactions sociales, et dans le cadre de sa communauté socioculturelle, ainsi que du sens que donnent ces sujets aux phénomènes sociaux, à leurs comportements, à leur opinions, etc.. Le traitement des données n'est plus quantitatif, mais s'opère au contraire à partir des analyses et des interprétations que fait le chercheur des données recueillies. Il implique ainsi une part de subjectivité relativement importante dont les phénoménologues ne se défendent pas, mais qu'ils choisissent au contraire d'intégrer aux analyses. Ainsi, l'observateur et la réalité étudiée ne sont plus séparés.

Pourtois et Desmet (1997) commentent cette différence de point de vue quant à la prise en compte de la relation entre le sujet chercheur et l'objet de recherche, et montrent les avantages et les inconvénients des deux approches sur ce point :

"[...] dans la science classique, le chercheur [...] est toujours hors du champ. Les observations sont le reflet des choses réelles, toute subjectivité identifiée à l'erreur, peut être éliminée par la concordance des observations et l'observations des expériences. Ces stratégies auront certes l'avantage d'évacuer l'incertitude et l'angoisse du chercheur, mais auront comme lacune majeure de faire perdre la signifiante. Inclusion des données subjectives dans l'analyse pour accroître la signifiante posera d'autres problèmes, dont celui des limites du chercheur et causera sans nul doute l'incertitude parce que prend en compte les contradictions et les paradoxes. Néanmoins, la prise de conscience de la réduction qui résulte de l'observation strictement objective va faire naître la nécessité de prendre en considération le point de vue subjectif." (1997 : 35-36)

Ainsi, l'objectif de la démarche qualitative est de rendre compte des individus ou des groupes sociaux à un moment donné, dans une situation socioculturelle donnée. Toutefois, si une telle perspective permet de faire apparaître la complexité, elle complexifie aussi largement l'analyse, et pose des problèmes quant à la validité des observations et des interprétations. En outre, dans la mesure où elle considère que la réalité se définit avant tout par sa complexité, sa réversibilité, ses contradictions et ses évolutions constantes, elle s'attache peu à établir des lois générales et des prévisions, ce que lui reprochent largement les positivistes. Elle pose en outre un problème de rigueur dans les démarches adoptées, rigueur difficile à tenir et relativement aléatoire dans la mesure où elle ne recueille pas des données numériques, mais du sens, des mots, des paroles, des opinions, des récits de vie, dont il est de surcroît parfois difficile de vérifier la validité et la fiabilité. Elle se caractérise enfin par une moindre précision par rapport à l'approche quantitative, ce qui peut facilement entraîner la mise en doute de son caractère scientifique.

Les avantages et les limites des deux approches sont ainsi, à l'heure actuelle, de plus en plus soulignés par les chercheurs, qui tombent souvent d'accord sur le fait qu'elles doivent apparaître dans leur complémentarité, dans la mesure où souplesse et rigueur ont besoin l'une de l'autre pour parvenir à un juste équilibre. La nécessité d'une synergie entre les deux perspectives, de l'élaboration d'une méthodologie unique permettant une analyse en fonction des deux aspects, est fréquemment soulignée. En même temps, la mise en place d'un tel appareillage méthodologique pose un certain nombre de difficultés et de problèmes.

### *1.3. Les recherches actuelles : vers un consensus méthodologique pour un meilleur compte rendu de la réalité sociale*

L'idée globale d'un tel rapprochement méthodologique est d'allier les avantages des deux perspectives, la rigueur, la généralisation, le compte rendu quantifié précis d'une situation sociale d'un côté, et de l'autre, la prise en compte du détail des interactions, de leur sens, de leur hétérogénéité, de leur réversibilité, de leur complexité, qui permet de nuancer la vue d'ensemble, donc de la rapprocher de la réalité sociale. L'établissement de lois trop générales, en effet, fait encourir le risque d'occulter une partie de la réalité qui ne peut se saisir dans toute sa complexité qu'en prenant en compte la singularité des sujets, leur histoire, leurs références socioculturelles, leurs réseaux socio-communicationnels d'appartenance, etc.

Parallèlement, l'utilisation conjointe des deux approches devrait ainsi permettre de pallier les inconvénients propres aux deux types de recherche. On a par exemple reproché aux méthodes qualitatives de s'intéresser seulement aux réalités micro-sociales, qui posent un problème quant à la généralisation, la proposition de modèles théoriques, et par conséquent la validité des faits observés par rapport à la situation d'ensemble, que seule une approche macro-sociologique peut appréhender. En retour, les méthodes quantitatives ont été contestées dans la mesure où elles risquent de rendre compte d'une version trop simplifiée, trop schématique, et donc au moins partiellement erronée de la réalité. L'objectif principal d'une utilisation conjointe des deux perspectives est donc celui de la vérification des données recueillies, et donc d'une meilleure garantie de leur validité, mais aussi de façon générale de compléter et de donner une autre envergure aux données qui n'auraient été collectées qu'au moyen d'une des deux méthodes.

Une solution qui peut être envisagée est celle de quantifier les données qualitatives, ce qui devrait permettre de les vérifier et de leur donner une dimension plus générale. Toutefois, le rapprochement des deux perspectives ne saurait se réduire à une telle démarche. Se contenter de rendre compte de façon numérique et statistique de données qualitatives reviendrait en effet à risquer de :

"[...] détruire la méthode idiographique en tant que telle, c'est-à-dire comme méthode de généralisation du cas particulier, par ses qualités essentielles. Autrement dit, elle favorise l'induction énumérative au détriment de l'induction analytique. On ne généralise pas tel cas particulier parce qu'une étude approfondie permet de découvrir ce qui est essentiel, mais parce que dans de nombreux cas particuliers on a découvert le même processus." (Grawitz, 1996 : 322)

En outre, une démarche de ce type ne revient pas à relativiser le clivage méthodes quantitatives / méthodes qualitatives, mais au contraire à maintenir ce type de clivage. L'idée de fond consiste en fait bien à opérer une synergie, qui doit commencer par détruire sinon atténuer les antagonismes que l'on a longtemps prêtés aux deux approches.

Le couple clivé micro-sociolinguistique / macro-sociolinguistique ne doit pas être seulement décrit en termes d'oppositions. Car d'une part il est impossible d'analyser un corpus linguistique sans le resituer dans un contexte sociopolitique global. Une approche micro-sociolinguistique seule s'avère donc insuffisante et peut difficilement rendre compte de la situation générale. Mais en retour, une analyse qui se cantonnerait à un niveau macro-sociolinguistique serait très insuffisamment représentative de la situation à décrire.

En outre, les travaux de la Seconde Table Ronde du Moufia (Bavoux (éd.), 1996) ont souligné la complémentarité des approches quantitatives et qualitatives, et la prudence qu'elles requièrent l'une et l'autre : d'une part, s'il ne faut pas accorder trop d'importance et de validité aux chiffres, ils restent néanmoins révélateurs d'une situation globale (Moreau, 1996) ; d'autre part, si l'analyse qualitative est plus séduisante, moins superficielle, elle fait encourir le risque au chercheur de se diluer dans des propos impressionnistes, subjectifs, de se perdre dans des interprétations abusives, et finalement de vérifier des hypothèses personnelles au lieu de procéder à une analyse véritablement objective. Un moyen d'éviter au maximum ce type de risque semble bien résider dans la confrontation des résultats obtenus par le biais de méthodes différentes les unes des autres.

Enfin, il est peu pertinent d'associer automatiquement d'une part approche quantitative et niveau macro d'analyse et d'autre part approche qualitative et analyse micro-sociolinguistique ; car il est bien évident que l'on peut déduire des réflexions et des analyses qualitatives à partir d'une étude de type macro, et qu'à l'inverse, on peut rendre compte quantitativement d'études micro-sociolinguistiques.

Globalement donc, la perspective méthodologique dans laquelle s'inscrivent nos recherches s'appuie sur les grands principes suivants :

1- Les individus ne sont pas envisagés comme isolés mais sont replacés dans leur cadre social, avec toutes les caractéristiques que leur confèrent ce cadre, et l'analyse de leurs comportements, de leurs attitudes prend en compte le contexte interactif dans lequel ils se trouvent au moment où ils agissent.

2- S'il est bien évident que les observations sur le terrain et les analyses tendront à une objectivité maximale de la part du chercheur, qui se doit, comme on va le voir plus loin, de prendre un recul suffisant pour percevoir de façon fiable et pertinente la réalité qu'il étudie, il ne faut toutefois trop chercher à se défendre contre le fait que le travail de terrain et les observations qui en découlent comportent forcément une part de subjectivité. L'observateur n'a non seulement pas la capacité de s'extraire complètement de son objet de recherche, mais en outre, une part d'implication et de subjectivité est parfois nécessaire pour saisir certains phénomènes, certaines contradictions apparentes. La principale difficulté ici consiste par conséquent pour le chercheur à trouver les dosages adéquats d'objectivité et de subjectivité.

3- En ce qui concerne l'élaboration d'un outil d'enquête, nous avons choisi, comme nous le verrons plus bas, de fonder l'essentiel de nos enquêtes sur des entretiens (même si ceux-ci sont complétés par d'autres types de données), comportant des échanges et des débats sur un certain nombre de thèmes, mais aussi un certain nombre de tests. La question qui se pose à ce sujet est celle de la possibilité ou de l'impossibilité de mettre en place des outils méthodologiques standards.

Pendant longtemps en effet, on a prôné l'utilisation de tests normatifs et standard, qui situaient et évaluaient les individus en fonction des scores obtenus à un ou plusieurs tests. Dans la conception la plus ancienne et la plus stricte des tests normatifs, les sujets, quelles que soient leurs caractéristiques sociales, étaient ainsi évalués en fonction d'un score de référence, posé comme norme. Cette standardisation, lorsqu'elle était abusive, a amené à produire des erreurs, dues au fait que les appareillages méthodologiques n'étaient pas appropriés à toutes les populations étudiées, ce qui pouvaient avoir de graves répercussions sociales. On se souvient par exemple de la théorie du handicap socioculturel des enfants de milieux sociaux modestes, que Labov, nous l'avons vu, a été un des premiers à dénoncer.

La prise en compte de la globalité des sujets conduit ainsi à abandonner l'idée de tests construits une fois pour toutes et soumis à tous les sujets d'enquêtes, sans tenir compte de leurs spécificités. Dans cette perspective, les entretiens et les tests ont été adaptés, nous le verrons, aux différents types de témoins. Il est bien évident toutefois que l'enquête suppose néanmoins une certaine cohérence globale et par là même une certaine homogénéité, sans laquelle les données recueillies ne pourraient être corrélées, comparées et donner lieu aux généralisations (au moins relatives) auxquelles tend toute enquête scientifique. Là encore, c'est au chercheur, en fonction du terrain qu'il étudie, des témoins qu'il rencontre et qu'il interroge, de trouver la bonne proportion entre la standardisation de son instrument d'enquête et son adaptation aux populations d'enquêtes.

Il est temps, nous le voyons, d'aller plus loin et d'aborder les questions directement reliées à l'élaboration des enquêtes et à leur mise en œuvre sur le terrain.

## ***2. Mise en place et réalisation des enquêtes***

L'élaboration d'une enquête de terrain, pose encore bien d'autres problèmes que celui de savoir dans quelle perspective méthodologique et théorique se situer, à commencer par celui de la mise en place d'un ou de plusieurs instrument(s) qui permettra ou permettront de mener cette enquête, et des critères auxquels cet ou ces instruments doit ou doivent répondre. Il s'agit également de choisir des techniques d'enquêtes, en fonction des réalités qu'elles permettent de saisir, et donc en fonction de l'objectif même de l'enquête, tout en se rappelant le fait que toutes les techniques posent forcément un certain nombre de problèmes, qu'il s'agit de commencer à pallier en les prenant en compte.

### *2.1. L'élaboration d'un instrument méthodologique*

Quel que soit le thème central d'une recherche en sciences sociales, l'objectif global est de rendre compte d'une réalité sociale donnée, de parvenir, à partir d'un certain nombre de données théoriques, et de données de terrain, recueillies par le biais des enquêtes, à reconstruire cette réalité sociale, et éventuellement à la modéliser. Dans l'optique qui est la nôtre, il s'agira de rendre compte à la fois d'une certaine vue d'ensemble de cette réalité, et à la fois d'une vision "de l'intérieur", qui s'appuie sur le sens que lui donnent les acteurs sociaux eux-mêmes, en rendant compte des relations que les deux points de vue entretiennent, autrement dit de la façon dont la structure globale régit les comportements sociaux, mais aussi en retour des incidences que peuvent avoir ces comportements, ces attitudes, sur l'agencement de la situation globale.

On voit à quel point le travail s'annonce complexe. Pour parvenir à un maximum d'opérationnalité, le chercheur doit avoir comme souci d'établir un instrument suffisamment fiable pour lui permettre d'obtenir des données conformes et fidèles à la réalité.

La validité se définit selon deux approches complémentaires. Du point de vue de la logique, un instrument est valide s'il mesure avec exactitude ce qu'il a pour but de mesurer, ce qui suppose "une définition de la caractéristique soumise à la mesure" (Grawitz, 1993 : 317), et d'un point de vue empirique, un instrument est valide s'il permet de prédire avec exactitude, en fonction du résultat obtenu par le sujet, quel sera son comportement ultérieur dans une situation similaire (Grawitz, 1993 : 318).

Ces notions de fidélité et de la validité sont délicates. À la différence des sciences de la nature, l'exactitude et la fidélité n'existent en sciences sociales que par rapport à l'objectif que se fixe la recherche. Il n'existe pas de règle sûre pour fixer les critères de validité, celles-ci doivent être construites par le chercheur lui-même, en fonction de ses propres objectifs et des résultats qu'il obtient. La validité en sciences sociales est par conséquent toujours relative.

S'agissant du recueil de données qualitatives, la question de la validité se double de celle de la crédibilité des phénomènes observés : quelles garanties peut en effet offrir le chercheur quant à la qualité et la fiabilité de ses observations ? Il semble hélas qu'il n'existe pas de garanties, mais tout au plus, quelques précautions à prendre permettant de conférer une relative validité aux analyses et aux résultats obtenus.

Toute recherche en science sociale en général, et dans notre perspective, en sociolinguistique en particulier, implique d'abord de la part du chercheur une bonne connaissance du terrain étudié et une présence suffisamment longue sur ce terrain pour en avoir pu, dans un premier temps de façon intuitive (ce qui forgera du reste ses grandes hypothèses de départ, souvent initiatrices de la recherche), saisir un certain nombre de traits constitutifs, de particularités, de contradictions, etc. Cette connaissance du terrain sera un biais par lequel le chercheur pourra tester la validité de son instrument d'enquête.

Mais l'évaluation de la validité ne saurait se réduire à la seule confrontation des données obtenues et des analyses qui en sont faites, avec les intuitions du chercheur et avec les connaissances qu'il a de son terrain. Elle doit se doubler d'autres types de confrontations, qui visent à chaque fois la vérification des observations et des interprétations qui en découlent. Comme nous l'avons montré dans les paragraphes précédents, une précaution à prendre pour tester la validité est de comparer les résultats obtenus à partir de différentes méthodes, et en particulier des approches qualitative et quantitative.

On peut également, en cours d'analyse, avoir recours à la validité empirique, qui consiste en la confirmation par l'événement de la prévision établie. Dans notre recherche par exemple, on pourra essayer de prévoir que tel type de témoin, ayant telles et telles caractéristiques sociales et sociolinguistiques, telle attitude ou telle opinion, aura tel comportement vis-à-vis de tel thème ou de tel test, et vérifier cette prévision lors du dépouillement et de l'exploitation du corpus. Cette solution souligne le caractère relatif, mais aussi dynamique de la notion de validité, qui se construit et se redéfinit au fur et à mesure de l'enquête et de l'analyse.

Un autre type de confrontation possible est celle des analyses obtenues avec l'avis soit de "spécialistes" des thèmes abordés, soit même parfois avec les témoins eux-mêmes, tout en se rappelant constamment que ces derniers construisent leurs discours et leurs opinions en fonction de leurs propres représentations, qui ne coïncident pas toujours entièrement avec la réalité. Mais c'est précisément le travail de l'enquêteur, nous y reviendrons, de partir de ces matériaux bruts et de parvenir à partir d'eux à des analyses scientifiques.

Cela repose du reste l'importance question de la subjectivité de l'enquêteur, et des incidences de ses propres caractéristiques sociales et psychologiques sur ses analyses. Car la fiabilité d'une recherche concerne également l'indépendance des résultats avec les idéologies propres du chercheur. Cette indépendance (toujours relative, jamais absolue) rend nécessaire une certaine transparence du chercheur (vis-à-vis des autres mais surtout et avant tout vis-à-vis de lui-même) qui doit être au clair avec ses propres objectifs, les motivations qui ont initié la recherche, ses orientations, etc.

Pour rendre compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, nous avons ici choisi d'utiliser essentiellement la technique de l'entretien semi-directif, au cours duquel les témoins se voient proposer un certain nombre de débats thématiques, sont invités à répondre à un certain nombre de questions, et sont soumis à quelques tests dont certains sont des tests d'aptitude. Dans notre optique qui est ici de passer en revue les problèmes méthodologique d'ordre général, il convient de nous attarder sur les modalités de la mise en œuvre de ces instruments d'enquête.

## *2.2. Les entretiens*

En premier lieu, il va sans dire que la construction d'un protocole d'enquête nécessite une connaissance suffisante du terrain, qui suppose une présence suffisamment longue, au cours de laquelle le chercheur, immergé dans la vie quotidienne des acteurs dont il tente de comprendre les comportements, cherche à découvrir le sens et la dynamique des phénomènes sociaux, des relations entre les différents groupes, des solidarités et / ou des rivalités qui existent entre eux, des courants idéologiques, etc. Cette tentative de compréhension peut consister en une véritable technique de recherche baptisée "observation participante", héritée des anthropologues, et qui suppose l'élaboration d'un carnet de bord dans lequel le chercheur note toutes ses impressions, les faits qu'il a observés, etc.

Nous ne saurions dire que nous avons nous-même suivi cette technique, tant, en tous cas dans notre esprit, elle reviendrait à dire que toutes les années que nous avons passées à la Réunion, et les relations, les liens que nous y avons tissés, avaient en fait un seul et même objectif sous-jacent, celui de servir de base de connaissances à notre travail de thèse. Cette idée, loin de correspondre à la réalité de notre propre expérience, nous gêne non pas seulement sur un plan éthique, mais aussi et surtout parce qu'elle suppose, à notre sens, la fausseté des relations engagées et des expériences vécues, et par conséquent, implique l'inexactitude des observations.

Notre connaissance du terrain n'a par conséquent suivi aucune démarche systématique. Elle s'est simplement construite, au fil des années, à partir d'expériences quotidiennes. En ce sens, elle n'est qu'intuitive, et va même jusqu'à ne se revendiquer que dans son caractère intuitif, dans la non-scientificité avec laquelle les expériences ont été vécues, ce qui constitue à notre sens une garantie de la validité même de ces expériences, et des impressions qu'elles ont fait apparaître. C'est en effet à l'étape suivante, celle de la réflexion, de l'analyse et de l'interprétation, que s'opèrent les constructions scientifiques, constructions qui s'étaient

naturellement de données autres que les seules intuitions (étude de l'histoire, de l'organisation sociale, de la situation sociolinguistique du terrain). C'est donc en partie en fonction des questionnements initiaux, nés de la rencontre de lectures scientifiques mais aussi non-scientifiques (presse en particulier), avec une série d'expériences personnelles, qu'ont été élaborés les protocoles d'entretiens.

### **2.2.1. Intérêts et limites des entretiens semi-directifs**

Le type d'entretien que nous avons adopté est le type dit semi-directif, qui présente l'avantage de laisser une certaine liberté : liberté pour l'enquêteur, dont le manuel se présente moins sous la forme de questions fermées et limitatives, que sous celles de thèmes à aborder avec son témoin, dans un ordre qui peut être modifié en fonction de la personnalité de ce dernier, de ses intérêts, des attentes qu'il a de l'entretien, attentes qui se dévoilent au fur et à mesure de la discussion ; liberté, par conséquent, pour le témoin, qui peut choisir de développer davantage tel thème ou au contraire d'écourter tel autre. Les entretiens prennent ainsi davantage la forme de discussions, voire de débats, et chaque entretien est différent<sup>70</sup>. C'est sans doute cette même caractéristique qui fait à la fois la force, l'intérêt de l'entretien semi-directif, et sa difficulté, quant à sa validité d'une part et quant à son exploitation scientifique de l'autre.

Ainsi, le principal atout de ce type d'entretien est celui de son contenu, de la richesse et de l'intérêt de ce qui s'y passe et de ce qui s'y dit. La qualité du matériau recueilli, des données, des informations, etc., varie naturellement d'un entretien à l'autre. Elle dépend sans doute d'abord de l'attitude de l'enquêteur, de sa disponibilité, de son aptitude à écouter et / ou à entendre les dits (et les non-dits) du témoin, disponibilité qui n'est forcément pas tout à fait la même dans tous les entretiens, et qui n'est de surcroît pas non plus forcément tout à fait constante au cours d'un même entretien. Cette qualité dépend aussi naturellement du témoin, de son état d'esprit, de son envie de participer, etc.

Mais qu'est-ce à dire qu'un entretien est un entretien "de qualité" ? Quels sont les critères qui permettent d'évaluer son intérêt, sa portée ou sa valeur ? Avant de traiter la question des comportements de l'enquêteur et du témoin, il convient de s'arrêter au moins brièvement sur ce point.

### **2.2.2. La qualité de l'entretien**

Au cours de l'entretien, le chercheur se donne pour tâche de faire exprimer des opinions, de faire apparaître, mais aussi d'évaluer des aptitudes, d'amener le témoin à expliquer un certain nombre de comportements, etc. Pour cela, il pose des questions en rapport avec ses propres questionnements, oriente la discussion sur les thèmes qui l'intéresse, reprend le témoin aux moments qu'il juge importants.

Or c'est sans doute là que réside l'un des principaux inconvénients de l'entretien, qui constitue somme toute une situation relativement artificielle, une sorte de mise en scène, dans laquelle le témoin n'est pas en train d'utiliser ses aptitudes, de faire appel à ses opinions et de se comporter tout à fait comme il le ferait dans une situation sociale plus ordinaire. Le fait d'évoquer avec un témoin un certain nombre de thèmes en rapport avec l'objet d'enquête l'amène en effet non pas (ou pas automatiquement) à revivre par exemple les émotions qui le poussent à adopter tel ou tel comportement, mais à les évoquer, à tenter d'y mettre des mots,

---

<sup>70</sup> Tout en obéissant globalement à une matrice générale commune à tous les entretiens.

de convertir ces émotions en paroles, autrement dit d'opérer sur celles-ci une opération intellectuelle qui les objectivise. C'est en partie ce qu'exprime Madeleine Grawitz (1996) quand elle écrit :

"Les techniques individuelles ne saisissent pas les processus sociaux en train de se produire. La question est posée a posteriori par rapport au problème étudié. L'individu peut sans doute révéler par des tests certaines aptitudes, mais il n'est pas perçu en train de s'en servir dans ses rapports sociaux." (1996 : 478)

Si nous sommes en partie en accord avec Madeleine Grawitz sur ce point, il nous semble néanmoins tout à fait important de souligner le fait que la situation d'enquête constitue en elle-même un type de situation sociale. Cette situation peut effectivement sembler artificielle, du simple fait, par exemple, qu'elle réunit deux individus qui, la plupart du temps ne se connaissent pas et ne se seraient probablement pas rencontrés si l'entretien n'avait pas eu lieu, les amenant à aborder des thèmes qu'au moins l'un des deux n'a pas forcément l'habitude d'aborder, etc.

Elle met toutefois en place, et il nous semble primordial d'insister sur ce point, un type de rapport social, peut-être pas canonique et ordinaire, mais qui constitue bien un type de relation, parmi tous ceux qui se présentent quotidiennement à tous les acteurs sociaux, auxquels ils sont confrontés. À ce titre, la situation d'entretien est bien un lieu d'interactions sociales, de mise en place de rapports sociaux, de jeux d'attitudes et de comportements qui en eux-mêmes représentent déjà un intérêt pour le chercheur.

Cela nous ramène à la question initiale : qu'est-ce qui permet d'attester la qualité d'un entretien ? Il nous semble que nous venons au moins partiellement de répondre à cette question. À notre sens, cette qualité est conférée par l'authenticité de ce qui se dit, autrement dit par la coïncidence entre les opinions, les attitudes, les comportements dits, et les opinions, les attitudes, les comportements agis. Or cette coïncidence ne peut apparaître que lorsque l'entretien parvient à recréer des conditions les plus proches possibles de la réalité sociale ou tout au moins d'une des ses facettes, en amenant les témoins à formuler les raisons exactes de leurs comportements, à remonter aux sources de leurs opinions.

S'il est de façon évidente difficile de parvenir à cette situation idéale, on peut tenter, en tenant compte d'un certain nombre de paramètres, de s'en approcher. Le premier grand paramètre est naturellement le témoin lui-même, son attitude face à l'entretien, son état d'esprit, mais aussi les circonstances qui l'ont amené à participer à l'enquête, les raisons pour lesquelles il a accepté de se prêter au jeu de l'entretien, ses réactions aux questions posées et aux thèmes abordés, etc. Le second paramètre, à notre sens, est encore plus important dans le sens où le premier dépend au moins partiellement de lui. Il s'agit de l'enquêteur, de la manière dont il mène son entretien, de sa capacité à amener le témoin à se livrer, sur des sujets souvent personnels et parfois intimes, à une personne qu'il ne connaît pas, et qu'il n'a pas (ou pas toujours, car cela arrive tout de même) sollicité.

### **2.2.3. Les témoins : attitudes face aux entretiens**

L'entretien semi-directif, on l'a dit, présente la particularité de constituer une formule relativement souple et ouverte, dans laquelle le témoin se voit proposer un certain nombre de thèmes à discuter. Pour ce qui est de nos propres entretiens, les informateurs étaient invités à s'exprimer sur différents sujets, tels que l'évolution du français et du créole à la Réunion, le

statut du créole, son écriture, leurs sentiments sur leurs propres manières de parler le français et le créole, les discours alternés, etc.

Face à la somme de réponses obtenues nous tenterons d'établir une catégorisation des types de réactions possibles, des types d'attitudes, et de voir si l'on peut faire apparaître des relations entre elles. Cette technique présente l'avantage de combiner analyses qualitatives et analyses quantitatives.

La première question que l'on peut se poser à propos des témoins, et qui influence certainement au moins partiellement leur comportement lors de l'entretien, est celle de la raison pour laquelle ils acceptent de se livrer au jeu de l'enquête. Différentes raisons peuvent en effet inciter les individus à répondre à se prêter à l'entretien. Il sera ainsi intéressant de voir dans quelles circonstances les différents témoins ont été amenés à participer à notre enquête, et de se demander si ces circonstances initiales ont influencé, et dans quelle mesure, le contenu même de l'échange.

Au risque de décevoir les chercheurs les plus passionnés (à commencer, on l'aura deviné, par nous-mêmes), tous les témoins, loin s'en faut, n'acceptent pas de participer aux entretiens par pure conviction.

Le premier cas de figure, sans doute le plus banal et le plus courant, surtout quand il s'agit de trouver des témoins sur le terrain même<sup>71</sup>, est tout simplement le consentement de se prêter au jeu de l'entretien par simple politesse, parce qu'on n'ose pas refuser, qu'on a un petit moment devant soi. Cette première réaction, naturellement, peut se transformer en intérêt au fur et à mesure de l'entretien, mais ça n'est pas la règle générale. Quelquefois, il faut bien l'avouer, l'enquêteur se trouve dans une situation dans laquelle il se rend bien compte que son témoin ne fait que subir l'entretien, ne l'interrompant pas, toujours pour les mêmes raisons de politesse, mais ne s'impliquant en retour jamais véritablement dans ce qu'il raconte, le plus rapidement et le plus succinctement possible. Ce cas de figure est sans doute le plus décourageant pour l'enquêteur, sans doute d'autant plus s'il est débutant et peu sûr de lui. Heureusement, ce cas n'est pas le seul.

On trouve en effet parmi les témoins, des individus motivés par le désir d'influencer (Grawitz, 1996 : 601), quand ceux-ci pensent que l'enquête, qui touche à un sujet qui leur tient à cœur, peut être un moyen même indirect d'amener un changement, une évolution, soit par le biais de l'enquête même, de ses résultats et de ses influences, soit par le biais de l'enquêteur lui-même, auquel il prête sans doute des pouvoirs interventionnistes. Quoi qu'il en soit, l'enquêteur qui se trouve confronté à ce type de témoin doit jouer le jeu et utiliser cet état d'esprit et cette motivation.

La probabilité de trouver de tels témoins dépend de toute évidence du sujet de la recherche. Le sujet avoué de notre enquête était l'état et l'évolution des langues et des pratiques linguistiques à la Réunion, ce qui présentait l'avantage d'intéresser un grand nombre de gens, mais en même temps l'inconvénient d'être un sujet souvent polémique, voire parfois tabou. Un certain nombre des témoins pensaient par exemple que sous couvert de cette enquête se dissimulait une recherche engagée pour l'enseignement du créole à l'école, ce qui

---

<sup>71</sup> Par exemple quand il s'est agi de trouver des témoins sur le campus universitaire, et que nous arpentions couloirs et allées à la recherche d'étudiants prêts à répondre aux questions.

amène une autre raison qui a pu inciter certains individus à participer à l'entretien : la méfiance et / ou la curiosité. Face à de telles interrogations de la part des témoins, nous avons toujours pris le parti d'assurer le caractère non engagé et non interventionniste de notre recherche, ce qui avait pour effet de rassurer certains témoins, mais sans doute d'en décevoir d'autres.

Une dernière raison évoquée par Madeleine Grawitz, et que nous avons également pu fréquemment constater, réside dans le simple besoin de parler, de se confier sur un sujet qui a marqué beaucoup de gens tout en n'ayant pas souvent été discuté. Plusieurs témoins, comme peut en rendre compte la transcription du corpus, ont exprimé que cet entretien leur avait fait du bien, leur avait permis d'apporter des éléments de réponse à des questionnements anciens, d'aborder des thèmes qu'ils n'avaient pas l'habitude d'aborder, etc.

Toujours du côté des témoins, et en dehors du contenu même de leurs réponses, dont l'exploitation et l'analyse seront le propos de notre quatrième partie, les réactions face à la situation d'entretien et aux questions posées ont été multiples. Ces réactions, nous les avons partiellement retrouvées sous la forme de trois grandes catégories dans le manuel de Madeleine Grawitz (1996).

Le premier type de témoin sait pourquoi il agit de telles et telles manières et accepte de communiquer ces raisons. C'est sans doute le cas le plus rassurant pour l'enquêteur débutant, même s'il doit se méfier (et / ou être attentif aux) des réponses toutes faites ou trop rationnelles qui occultent souvent des réalités plus profondes ; c'est aussi le cas le plus rare. Peu de gens sont en effet habitués à réfléchir sur leurs manières de parler, sur les vraies raisons qui les poussent à adopter telle ou telle attitude face à tel ou tel fait ou sujet.

Le deuxième cas de figure est celui où le sujet interrogé manque d'informations sur la raison de ses actes, de ses attitudes, de ses comportements, et l'entretien lui permet d'accéder à ces informations. Le fait d'aborder certains sujets, ou plus exactement de les aborder de telle ou telle manière, lui permet en effet de formuler des idées "auxquelles il n'avait jamais pensé", ou pensé en ces termes. Ce cas de figure se présente également relativement rarement, mais quand il se présente effectivement, on peut penser qu'il garantit une certaine qualité à l'entretien, qui apparaît alors comme une véritable coopération constructive entre le témoin et l'enquêteur, une action menée en commun et qui aboutit à l'émergence d'un matériel d'analyse précieux pour l'enquêteur. De ce type d'entretien, le témoin sort généralement satisfait, soulagé même, parfois.

Dans le troisième cas de figure, vraisemblablement le plus courant mais pas pour autant le moins intéressant, le sujet manque également d'informations sur la raison de ses actes, de ses attitudes ou de ses comportements. L'entretien doit tout de même l'amener à livrer des informations qui vont au delà des simples explications superficielles, mais il reste fermé au message qu'il communique. Autrement dit, il livre des informations qu'il n'entend pas lui-même (ou refuse parfois de montrer qu'il les entend) mais que l'analyse permet de faire apparaître.

Si la qualité globale de l'entretien dépend en partie de l'attitude et de l'état d'esprit du témoin, elle repose aussi et peut-être surtout sur l'enquêteur lui-même, qui doit d'abord avoir le souci de détendre son interlocuteur, de le rassurer, de créer une atmosphère chaleureuse et conviviale, propice à la discussion et à l'échange, qui doit également susciter son intérêt, son

attention, qui doit enfin trouver un juste milieu entre une attitude de neutralité, d'impartialité, de distance, et une attitude réconfortante, amicale, presque complice.

### 2.3. Rôle et statut du chercheur dans l'entretien

#### 2.3.1. Existe-t-il un portrait type du "bon enquêteur" ?

Si l'on parcourt la littérature scientifique à propos des questions de méthodes en sciences sociales, on trouve çà et là quelques règles simples que l'enquêteur doit connaître et essayer de suivre afin de donner à ses enquêtes de meilleures chances de rentabilité et de qualité. Toutefois, on l'aura deviné, le "manuel du parfait enquêteur" n'existe pas et il serait faux de croire qu'il se trouve des recettes infailibles assurant inmanquablement la réussite d'un entretien.

##### 2.3.1.1. Quelques règles de base

Même si elles peuvent sembler simples voire évidentes, les quelques règles qui suivent ont été systématiquement appliquées, et doivent ici être rappelées.

Il nous semble qu'une des premières règles est que l'enquêteur doit tenter du mieux qu'il peut de rassurer son témoin. En effet, et quel que soit le profil de celui-ci, la situation d'entretien est forcément, même à divers degrés, une situation inquiétante et le témoin a besoin d'être rassuré sur divers points. D'abord, nous l'avons dit, il s'agit de le rassurer sur l'objectivité de la recherche, son caractère scientifique. L'enquêteur doit pouvoir expliquer à son interlocuteur que son propos n'est pas de faire du journalisme, et encore moins de la propagande et que ce qui sera dit lors de l'entretien ne sera pas divulgué.

Ce point en appelle immédiatement un second : la recherche est strictement anonyme et n'engage personne à titre individuel. Ce fait a souvent été évoqué dans notre propre enquête où les témoins, acteurs d'une aire sociale relativement restreinte dans laquelle les individus se connaissent souvent les uns et l'autres, se souciaient de leur anonymat. Enfin, l'entretien ne doit pas, même s'il l'est partiellement, être présenté comme un test. Le témoin doit être rassuré sur le fait qu'il n'existe pas de bonnes et de mauvaises réponses mais que l'enquête vise simplement à obtenir des points de vue et des opinions sur différents thèmes.

Un des conseils que l'on retrouve souvent est celui de l'intérêt que doit montrer l'enquêteur vis-à-vis des propos son témoin. Il doit par conséquent être constamment présent dans l'entretien, attentif à ce qui se dit. L'entretien est en ce sens également une épreuve pour l'enquêteur qui doit être à la fois vigilant, concentré, et suffisamment sensible pour pouvoir décoder ce que les témoins tentent de dire sans y parvenir ou parce qu'ils n'osent pas. De façon corollaire l'enquêteur doit naturellement se garder de tout jugement moral ou réprobateur : son rôle n'est pas celui d'un juge. Un tel comportement, qui perdrait dès lors tout caractère scientifique, aurait en outre vraisemblablement comme conséquence d'amener le témoin à se retirer de son rôle.

On peut aussi se demander quelles incidences peut avoir l'identité du chercheur, ou tout au moins son identité affichée, à la fois sur le regard que portent sur lui les témoins, et sur la façon dont il traite son objet d'étude. Comme le souligne Madeleine Grawitz (1996), des études montrent que l'apparence du chercheur peut effectivement avoir des conséquences sur la forme de l'enquête par entretiens :

"L'on a comparé les impressions que les enquêtés retireraient de l'entretien, suivant qu'il s'agissait d'enquêteurs hommes ou femmes, jeunes ou vieux, et d'autre part de l'impression de sincérité que ressentent les enquêteurs, en écoutant les réponses des enquêtés. En général les corrélations ne permettent pas de constater une augmentation directe de la validité, en revanche, la quantité de données recueillies est plus grande, l'atmosphère plus confiante, lorsque l'apparence de l'enquêteur le rapproche de l'enquêté." (1996 : 603)

Ce terme d'"apparence" prête forcément à confusion. D'après les exemples que donne Grawitz pour illustrer son propos il peut aussi bien s'agir de la catégorie sexuelle et générationnelle, que du groupe ethnique ou encore du statut socio-économique. Elle ne parle pas en revanche de la variable linguistique, qui pourtant nous semblerait ici tout à fait appropriée, surtout s'agissant de la situation d'entretien, dans laquelle le témoin se retrouve avec une autre personne, avec laquelle il s'agit quand même bien avant tout de parler.

Il nous semble toutefois nécessaire d'apporter une nuance au propos de Grawitz sur ce point. Il est bien évident qu'une certaine entente entre témoin et enquêteur favorise une atmosphère de confiance et par conséquent une plus grande propension à se confier, toutefois nous ne dirions pas que cela se passe forcément quand l'enquêteur appartient (ou semble appartenir) au même groupe (quel que soit la nature de ce groupe) que le témoin, mais plutôt quand il appartient à un groupe qui présente des caractéristiques coïncidant avec les affinités du témoin, éventuellement parce que c'est un groupe d'appartenance auquel il aspire ou duquel il voudrait se faire reconnaître (groupes socio-économiques en particulier, mais aussi groupes ethniques ou socio-ethniques, et même pourquoi pas groupe sexuel<sup>72</sup>). Quoi qu'il en soit, l'informateur répondra d'autant plus facilement que sa participation à l'enquête constitue dans son esprit un élément de valorisation de son image, et en retour, l'enquêteur aura tout intérêt à faire coïncider le plus possible sa propre image avec une image valorisée par l'informateur.

Il semble en fait que ce qui se joue, au-delà de l'apparence même de l'enquêteur, concerne d'une part l'image projetée l'enquêteur, ce qu'il représente aux yeux des témoins, et le rôle que de cette image dans l'entretien, et les conséquences de sa seule présence sur l'authenticité des données recueillies.

### **2.3.1.2. Le paradoxe de l'observateur**

La question qui se repose par conséquent ici est celle des incidences de la présence de l'enquêteur dans l'enquête, tant sur le matériau recueilli, sur les attitudes adoptées par les témoins, sur les observations, que sur les analyses qui en sont faites. Les chercheurs qui s'intéressent à l'analyse de comportements quotidiens et ordinaires se heurtent ainsi à un problème majeur : celui de vouloir observer un phénomène que sa présence même risque de modifier. C'est cette contradiction que William Labov (1976), voulant rendre compte du style de base, de la variété vernaculaire de ses témoins, a baptisé le "paradoxe de l'observateur".

"On a beau analyser par ailleurs d'autres méthodes [...], la seule façon d'obtenir des données satisfaisantes sur le discours d'une personne est l'interview individuelle, enregistrée au magnétophone, le type le plus évident d'observation systématique. Nous en arrivons ainsi

---

<sup>72</sup> On peut par exemple très bien imaginer un témoin homme davantage motivé par un enquêteur femme parce que l'image qu'il veut montrer de lui est celle d'un homme qui n'a pas *d'a priori* sur les femmes, justement parce qu'il se bat par exemple contre sa propre misogynie, ou à l'inverse une femme davantage motivée par un enquêteur homme, toujours pour des raisons de volonté de reconnaissance, quelles qu'elles soient.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

au *paradoxe de l'observateur*<sup>73</sup> : le but de la recherche linguistique au sein de la communauté est de découvrir comment les gens parlent quand on ne les observe pas systématiquement, mais la seule façon d'y parvenir est de les observer systématiquement" (Labov, 1976 : 289-290)

Partant, il propose un certain nombre de solutions pour surmonter ce type de situation paradoxale, dont l'une consiste à :

"[...] briser les contraintes de la situation d'interview grâce à divers procédés qui détournent l'attention du discours et favorisent ainsi l'émergence du vernaculaire." (Labov, 1976 : 290)

Labov conseille ainsi de ménager des pauses ou des intervalles qui vont faire supposer au témoin qu'il n'est plus, pendant un moment, en situation d'entretien. Une autre solution possible consiste à le faire parler de sujets qui lui tiennent à cœur ou qui supposent une part importante d'affectivité et de subjectivité (des situations personnelles, ou extrêmes). Labov choisit par exemple de demander à ses témoins s'ils ne se sont jamais retrouvés dans une situation où ils étaient en danger de mort, et assure à ce sujet que :

"[...] les récits qui répondent à cette question [font apparaître un] [...] style qui se rapproche presque toujours de celui du vernaculaire." (*ibid.*)

Pour tenter de résoudre ce type de problème, le chercheur peut choisir, comme le préconise Grawitz avec sa notion floue d'"apparence", mais aussi Labov s'agissant d'étudier le VNA<sup>74</sup> à Harlem, de faire faire les enquêtes à des enquêteurs qui appartiennent aux groupes sociaux étudiés. C'est tout de même oublier que, quelles que soient par ailleurs ses caractéristiques sociales et / ou sociolinguistiques, l'enquêteur, dans la mesure où il a un rôle social d'enquêteur, a forcément des influences sur la forme de l'enquête et sur ce qui s'y dit.

C'est le point de vue de Robert Lafont (1977), qui montre que, dans l'enquête sociolinguistique en situation de diglossie<sup>75</sup>, quelles que soient ses compétences linguistiques en langue "minorée", l'enquêteur est et reste un "intercesseur de la norme" et par conséquent de la langue "dominante". Nous reviendrons sur cette idée dans notre partie sur la diglossie, mais notons néanmoins dès à présent l'idée maîtresse qui nous intéresse ici. Ce que Robert Lafont veut montrer, c'est que si une situation d'entretien, qui réunit un sociolinguiste, enquêteur, identifié comme locuteur légitimé de la variété linguistique de référence, et ce quels que soient par ailleurs ses comportements (y compris ses comportements linguistiques), et un témoin, locuteur d'une langue ou d'une variété que le sociolinguiste étudie, et qui se trouve être une variété "dominée", ou "minorée", la situation en elle-même fait qu'effectivement cette variété ne pourra pas apparaître à l'état brut, mais que la manière dont le témoin donne à voir, "exhibe", pour reprendre un terme employé par Lafont, sa langue à l'enquêteur, constitue en soi un objet d'étude et d'analyse particulièrement précieux pour le chercheur. Cette "exhibition" de la langue "dominée", qui réside dans la manière dont le témoin parle de sa langue, dans les attitudes qu'il a par rapport à elle, mais aussi dans la manière dont il l'utilise face à l'enquêteur, est en effet extrêmement révélatrice de la situation

---

<sup>73</sup> Souligné par l'auteur.

<sup>74</sup> Vernaculaire Noir Américain.

<sup>75</sup> Rapidement définie, pour le moment, comme aire sociale dans laquelle coexistent deux langues, ou une langue et une variété socialement hiérarchisées.

même de diglossie, dont Lafont souligne le caractère conflictuel. La situation d'entretien apparaît ainsi comme lieu d'expression, voire de mise en scène, du conflit linguistique, à travers l'exhibition de la langue socialement minorée, l'enquêteur servant en quelque sorte de "médiateur à l'exhibition" (Lafont 1990, avant-propos : 5).

De fait, s'il peut faire un travail sur ses propres préjugés, ses propres cadres de pensées, etc., le chercheur ne peut pas, ou très peu, agir sur l'image qu'il véhicule, et qui joue forcément un rôle sur la relation qu'il va avoir avec ses témoins, en situation d'enquête. Mais cette relation témoin / enquêteur est à intégrer dans les paramètres de l'analyse et peut justement servir à faire apparaître des éléments d'observation intéressants. Dans cette perspective, l'orientation phénoménologique incite à prendre en considération :

"[...] l'existence de l'observateur, exploiter la subjectivité inhérente à l'acte d'observation, et étudier la réciprocité de cette activité." (Pourtois et Desmet, 1997 : 102)

Autrement dit, il s'agit non seulement d'accepter la part de subjectivité inhérente à toute enquête de terrain, mais encore de l'exploiter et de la considérer comme un des paramètres de l'analyse. C'est la position adoptée par Robert Lafont pour qui l'acceptation de l'enquêteur comme intercesseur de la norme et de ses conséquences apparaît dès lors comme un biais possible de résolution du paradoxe de l'observateur de Labov.

Les conséquences de la présence de l'enquêteur sur l'enquête ont non seulement trait à son appartenance sociale et / ou sociolinguistique, ou à celle qu'il affiche, et à son rôle d'enquêteur, mais aussi plus globalement à son identité même, ou plus exactement à la représentation que s'en fait le témoin.

### *2.3.2. L'identité du chercheur et ses incidences sur le matériel recueilli*

Un débat, on ne peut plus courant en sciences sociales et plus précisément dans le cadre d'enquêtes de terrain, concerne le rapport entre le caractère natif, ou non, du chercheur, et le regard qu'il peut porter sur un groupe socioculturel et / ou sociolinguistique donné. En d'autres termes, la question qui se pose est la suivante : un chercheur est-il mieux à même d'analyser une société à laquelle il appartient, de comprendre des attitudes qui sont aussi au moins en partie les siennes, d'interpréter des comportements qu'il partage, etc., ou bien au contraire, l'analyse nécessite-t-elle un certain recul, une certaine distance prise par celui qui observe sur ce qu'il observe, seule garante de l'objectivité nécessaire à toute étude scientifique ?

Il s'agit là d'une de ces réflexions éternelles, insolubles, auxquelles chaque chercheur travaillant sur le terrain social se trouve, à un moment ou à un autre, immanquablement confronté. Pourtant, si la question semble avoir été longuement débattue dans les études ethnologiques d'autrefois (chez Levi-Strauss par exemple), elle semble aujourd'hui quelque peu délaissée. Qu'il faille interpréter cela comme une mode surannée ou comme une indécision fatiguée de l'être, il en résulte qu'aucun ouvrage ne lui est véritablement spécialement consacré, si bien qu'on a l'impression que chacun s'évertue à contourner soigneusement la question, jugée tour à tour trop délicate, trop insoluble, trop inutile, ou trop longtemps débattue pour que l'on s'y étende ou s'y risque.

Il nous a pourtant semblé nécessaire, dans le cadre de la présentation des modalités méthodologiques de nos enquêtes de terrain, d'y faire non seulement allusion mais aussi de nous y attarder le temps de quelques lignes, afin d'essayer de voir ce que peut recouvrir le

problème, pour nous et face au travail que nous avons à faire. Dans cette optique, nous ne prétendons nullement apporter des éléments nouveaux de réponses, tout au plus poser les questions qui nous semblent pertinentes ici et maintenant. La question de départ (un chercheur doit-il ou non être originaire du groupe social, culturel, linguistique dont il veut faire l'analyse ?) fait entrer plusieurs problèmes en ligne de compte.

La nativité, ou la question de l'appartenance à un groupe, puisque c'est bien de cela dont il s'agit, est moins simple qu'il n'y paraît au premier abord. Que signifie en effet "appartenir" à un groupe (ethnique, social, culturel, etc.), et, pour ce qui est de la situation qui nous préoccupe, que signifie "être Réunionnais", et en retour "être Métropolitain" ?

Le critère de la nativité, s'il est souvent cité en priorité comme "preuve" tangible d'appartenance identitaire, est pourtant facilement réfutable : qu'en est-il d'un individu né dans l'île mais parti tôt, d'un autre né en France métropolitaine mais de parents réunionnais, ou arrivé à la Réunion dans ses premières années de vie, d'un troisième, né à la Réunion mais de parents métropolitains, etc. ?

Il est difficile, et souvent bien délicat (on sait à quel point les questions identitaires sont affectives), de désigner tel ou tel individu comme Réunionnais ou comme Métropolitain. D'une part parce que la catégorisation elle-même présente le désavantage de gommer, nous y reviendrons, les différences au sein des deux groupes, faisant d'eux des ensembles homogènes et uniformes, ce qui est bien loin d'être représentatif de la réalité socioculturelle réunionnaise. D'autre part parce que le clivage Réunionnais / Métropolitain entre dans une logique simpliste avec laquelle nous essaierons justement de rompre dans ce travail, ou tout au moins que nous tenterons de nuancer. Il est ainsi peut-être plus pertinent et plus juste (mais nous reviendrons beaucoup plus largement sur ce point) de se demander comment tel individu se définit lui-même, et à l'inverse, comment il est défini par telle ou telle communauté socio-identitaire.

Or, il semble qu'à la Réunion, la légitimité identitaire "accordée" par tel ou tel groupe, ne ressort ni à la "race", ou de façon plus simpliste à la couleur de la peau (le métissage extrême rendant difficile, voire impossible, l'identification phénotypique), ni réellement à la nativité (pour les problèmes que nous venons d'évoquer), mais plutôt à la langue, à la compétence linguistique. Nous reviendrons naturellement, et ce sera d'ailleurs l'un des thèmes clé de notre travail, sur cette question de (recherche de) légitimité linguistique en rapport direct avec la (recherche de) légitimité identitaire.

Notre problème prend ainsi une autre dimension puisqu'il pose bien la question de la légitimité du chercheur en sciences sociales, et celui de la distance qu'il doit établir entre lui-même, ses idées, ses cadres de pensée, ses structures culturelles propres, et son objet de recherche.

En introduction d'un colloque d'anthropologie, tenu à l'université de la Réunion en 1995<sup>76</sup>, le professeur B. Champion abordait cette question par le biais d'une définition de l'ethnologue, le décrivant comme quelqu'un qui n'est ni complètement dans une culture, ni complètement dans une autre, un "entre-deux", "perpétuel inquiet", qui ne se sent plus vraiment à l'aise dans sa propre culture, mais pas d'avantage dans celle de l'autre, à laquelle il

---

<sup>76</sup> *La Réunion : 20 ans d'anthropologie* - 11-13 mai 1995 - Université de la Réunion.

se convertit pourtant parfois tant bien que mal, un éternel voyageur à la recherche d'un "passeur" qui pourrait lui permettre de franchir la barrière culturelle"<sup>77</sup>.

Le thème de la "bonne distance" semble ainsi en partie aller de pair avec la question de la légitimité du chercheur, que celui-ci appartienne ou non au groupe étudié. Or il nous semble qu'aux deux cas correspondent deux types de légitimités.

Dans le cas du chercheur non-originaire du lieu, le prime enjeu est peut-être de prouver sa légitimité par rapport au groupe dont il veut rendre compte et se confronte la plupart du temps à toute une série de questions telles que : "De quel droit" fait-il ses travaux ? Quelle est leur pertinence ? Que peut-il appréhender de comportements et attitudes qu'il ne partage pas ?, etc. Dans les consciences - la sienne et / ou celles de ceux qui sont observés - erre parfois le spectre du "missionnaire" venu "enseigner", et en quête constante de phénomènes exotiques et d'anecdotes pittoresques à ramener comme souvenirs de voyage.

Dans le cas du chercheur natif et / ou originaire du lieu, c'est peut-être parfois par rapport à la communauté scientifique que, tristement, la légitimité semble être prioritairement à démontrer, comme si le chercheur devait redoubler de rigueur et de "scientificité" pour convaincre que ses travaux ne sont pas de simples "témoignages" fondés sur des expériences vécues et des souvenirs personnels.

Dans les deux cas, on se retrouve face à une sorte d'insécurité identitaire du chercheur en sciences sociales, qui a du mal à se positionner par rapport aux individus ou au groupe dont il cherche à saisir les traits sociaux et culturels, mais qui se demande en même temps comment il va pouvoir convertir les expériences humaines qu'il découvre, en "théories" requises par la science à laquelle il entend appartenir, science d'autant plus exigeante, peut-être, que son statut a longtemps été discuté, remis en question, et minimisé par rapport aux sciences exactes, dures.

Si l'on accepte le postulat de l'unité de la science, une analyse scientifique serait une analyse avant tout objective, neutre, située en dehors de toute polémique, de tout débat d'ordre idéologique, et enfin de toute réflexion d'ordre affectif. Or nous savons bien qu'un tel postulat n'est pas tenable dans la mesure où les sciences sociales comportent toujours une part de subjectivité, à laquelle le chercheur ne doit pas céder trop de place, mais qu'il doit néanmoins savoir exploiter quand il s'agit pour lui de comprendre des comportements humains dans le cadre de relations sociales. Ce que reproche à ce sujet Pierre Bourdieu (1987) à la démarche ethnologique, c'est de :

"[...] refuser l'ethnocentrisme qui interdit à l'ethnologue de mettre ce qu'il observe en relation avec ses propres expériences, [...] [ce qui] conduit, sous apparence de respect, à instituer une distance infranchissable, comme au plus beau temps de la "mentalité primitive"" (1987 : 87)

Il semble effectivement illusoire de penser que l'exposition et la retranscription de faits, dans la mesure où elles nécessitent une part d'interprétation de la part du chercheur, peuvent être toujours dénuées de toute subjectivité et de toute affectivité. De même, il nous apparaît inutile de gommer le fait que toute recherche est toujours, à un moment ou à un autre, et

---

<sup>77</sup> Note d'une citation orale, séance d'ouverture du colloque.

même de façon imperceptible, au moins en partie autobiographique. Cela nous amène tout droit à la question de l'objectivité du chercheur.

### **2.3.3. La question de l'objectivité du chercheur**

La question de l'objectivité du chercheur face au matériel qu'il recueille au cours de ses recherches et de ses enquêtes, n'est pas nouvelle. On connaît par exemple les questionnements du sociologue allemand Max Weber à propos de l'objectivité du chercheur, et de la distinction qu'il est capable, ou non, de faire entre des constats effectivement empiriques et des jugements de valeur qui lui sont propres.

Et la question semble d'importance si l'on se souvient de la lutte que les sciences sociales ont dû mener pour se voir décerner le statut de science, au même titre que les sciences de la nature, et du fait que ce statut ressortait justement à la question de leur objectivité. Pour le sociologue et le sociolinguiste, la question se pose d'autant plus qu'ils font l'un et l'autre partie de l'organisation sociale qui est l'objet de leur recherche. Comme l'écrit Bourdieu :

"La familiarité avec l'univers social constitue pour le sociologue l'obstacle épistémologique par excellence parce qu'elle produit continûment des conceptions ou des systématisations fictives, en même temps que les conditions de leur crédibilité. Le sociologue n'en a jamais fini avec la sociologie spontanée." (1968 : 35)

En outre cette question de l'objectivité est à l'heure actuelle largement relativisée. À trop vouloir être objectif, se couper de façon radicale de son objet de recherche, le chercheur prend le risque de ne pas être à même de comprendre des faits contradictoires, des propos, des comportements apparemment paradoxaux, antinomiques, si fréquemment rencontrés en entretien. Or, de l'interprétation, du décryptage de ces matériaux dépend parfois entièrement l'appréhension de la réalité sociale. En d'autres termes, et en tous cas s'agissant des sciences sociales en général et de la sociolinguistique en particulier, c'est sans doute aussi la capacité qu'a le chercheur à relativiser, à assouplir l'objectivité avec laquelle il traite les faits sociaux, qui confère à son étude et à son analyse une plus grande fidélité par rapport à la réalité qu'il décrit, et par là même une plus grande scientificité.

Les chercheurs sont ainsi de plus en plus nombreux à accepter l'idée de la relativité des faits sociaux et s'accordent à reconnaître qu'il existe un rapport entre ces faits, tels qu'ils sont appréhendés scientifiquement, et la conception du chercheur. Comme le soulignent Pourtois et Desmet (1997) :

" [...] à l'heure actuelle, de plus en plus de chercheurs en sciences humaines sont convaincus que les "faits" sont dépendants des conceptions qui sous-tendent leur observation ainsi que des théories et des hypothèses sous-jacentes à la recherche. [...] Selon ce courant, les techniques d'investigation les plus raffinées n'y pourront rien. Par contre, l'acceptation de la relativité des "faits" va rendre possible des lectures diverses et donc une approche plus riche de la réalité." (1997 : 8)

Comme toujours, il convient toutefois de nuancer. L'objectivité doit tout de même rester l'un des principaux soucis du chercheur, et cela d'autant plus lors de la phase observatoire, du recueil des données, mais aussi de la phase descriptive. Reconnaître la relativité de l'objectivité ne signifie pas, en effet, qu'elle n'est plus importante en sciences

sociales, mais qu'il est illusoire de croire qu'elle est de même nature qu'en sciences dures. Le fait, pour le chercheur, de le reconnaître, de réfléchir sur ses propres cadres de pensées, sur ses propres idées préconçues, mais aussi sur tout ce qui pourrait influencer les analyses, constitue un premier travail de prise de conscience, qui implique une première distance, et suppose donc une certaine objectivité. On commence ainsi à percevoir la multiplicité des paramètres à prendre en compte et la complexité de la tâche du chercheur qui tente de mettre en place des enquêtes de terrain.

#### **2.3.4. De la difficulté des entretiens**

Suscité, voulu, recherché d'un côté, souvent plus moins subi de l'autre, les conditions de l'entretien ne sont pas toujours, au moins dans un premier temps, idéales et propices à la communication.

La principale difficulté pour l'enquêteur, nous venons de l'évoquer, est de parvenir à se débarrasser de ses cadres de pensée, de ses idées préconçues, qui biaisent forcément le sens des messages. Dans les communications quotidiennes, en effet, chacun est habitué à filtrer ce qu'il entend, ce qu'on lui dit, à travers ses propres cadres de pensée mais aussi en fonction de l'image qu'il a de la situation, de son interlocuteur, de la représentation qu'il pense que son interlocuteur a de lui, etc. Dans la situation d'entretien, l'enquêteur doit adopter l'attitude la plus réceptive et ouverte possible, car tous ces filtres, que l'autre perçoit forcément à un degré ou à un autre, freinent et même risquent de bloquer sa parole. La première difficulté, par conséquent, qui se présente à l'enquêteur est d'appeler la parole de l'autre, de favoriser son émergence, et de parvenir à la recevoir telle quelle.

Pour ce faire, il nous semble particulièrement utile de prendre la peine d'enregistrer les entretiens, au cours desquels il existe fatalement des moments où l'enquêteur n'est pas toujours en état de vigilance tel que l'exige la réceptivité maximale. Ainsi, le fait d'enregistrer les échanges et par conséquent d'écouter par la suite les enregistrements, doit permettre au chercheur d'une part de prendre conscience des moments où il n'a justement pas laissé parler son témoin comme il aurait dû, où ce qu'il a entendu (et en fonction de quoi il a réagi) était largement influencé par ses propres idées préconçues, et d'autre part lui permet de ré-entendre ce qu'était effectivement en train de dire le témoin.

Une seconde difficulté de l'entretien est celle de l'attitude à adopter par l'enquêteur face aux non-réponses, aux refus de répondre à telle question, et l'interprétation qu'il en fait. Il arrive en effet relativement souvent que les témoins, par une stratégie ou une autre, évitent de répondre, tentent d'esquiver tel ou tel thème qui leur semble plus gênant que les autres. Ces stratégies sont identifiées par les chercheurs comme des mécanismes de défense mis en place, consciemment ou inconsciemment, par les témoins, et doivent attirer toute l'attention du chercheur.

Ces mécanismes de défense sont de différents types et peuvent grossièrement être classés en cinq catégories, largement inspirées par la psychanalyse freudienne (Grawitz, 1996 : 600) :

- la fuite, qui est un refus de réponse, pour des raisons qui ne sont pas forcément conscientes. Cette fuite peut être polie, précautionneuse (évocation d'un impondérable, travail à reprendre, enfants à aller chercher, etc.), ou brutale (départ brusque du témoin, arrêt de l'entretien ;

- la rationalisation. Pour expliquer une action, un comportement, une opinion, etc., le témoin peut avoir recours à une explication simple et logique, une sorte de réponse toute faite

et souvent citée, et qui met l'enquêteur dans une certaine incapacité de la contredire, car si elle ne correspond pas entièrement à la réalité (ne recouvrant pas en particulier les aspects les plus signifiants et donc les plus intéressants), elle y correspond partiellement. Elle ne constitue en ce sens pas un mensonge, mais une vérité partielle, une explication logique et simpliste à un phénomène dont les véritables fondements sont beaucoup plus profonds ;

- la projection constitue le troisième mécanisme de défense possible. Elle consiste pour le témoin à attribuer aux autres ses propres attitudes ; il est en effet souvent beaucoup plus facile de parler des autres que de soi-même. En outre, ce peut être des comportements, des opinions, etc., que le témoin ne souhaite pas revendiquer, pour des raisons qui peuvent être très variées, et dont il parle en les attribuant à d'autres que lui-même. C'est à l'enquêteur de parvenir à faire la part des choses entre les moments où le témoin parle effectivement des autres, et ceux où il s'en sert pour parler de lui ;

- le quatrième mécanisme est en quelque sorte le revers du précédent : il s'agit de l'introjection, mécanisme par lequel le témoin s'attribue au contraire des opinions, comportements, etc., qui ne sont pas les siens, mais caractérisent des individus ou des groupes auxquels il souhaite s'identifier, ou être identifié. Ce mécanisme, s'il est détecté par l'enquêteur, constitue un matériel d'analyse très précieux, dans la mesure où il permet de mettre au jour les processus d'identifications sociales, moteurs de nombreux comportements et sources possibles de changements sociaux ;

- enfin le cinquième mécanisme est celui de l'identification, qui incite le témoin à se conformer à l'image qu'il pense que l'enquêteur a de lui, et qui trouve par conséquent de précieuses clés d'interprétation dans l'analyse des représentations que les témoins peuvent avoir de l'enquêteur, et des relations témoin/ enquêteur.

L'interprétation que le chercheur peut faire de ces mécanismes de défense dépend naturellement largement de chaque entretien, du moment où ils surgissent, mais aussi du profil du témoin, de ses caractéristiques sociales, de ses réactions antérieures, etc. Il est donc difficile sinon impossible, de donner *a priori* d'autres sens que ceux que nous avons évoqués à ces esquives. Reste à voir l'attitude à adopter, par l'enquêteur, face à ces phénomènes extrêmement fréquents en situation d'entretien, attitude qui dépend là encore des différents paramètres que nous venons de décrire (profil du témoin, moment dans l'entretien, type d'entretien, etc.).

Globalement différentes attitudes sont possibles. Il se peut d'abord que ce qui gêne le témoin au point d'entraîner un refus de répondre puisse être compris en fonction d'autres éléments mis au jour lors de l'entretien. Dans ce cas, et si l'enquêteur possède suffisamment d'éléments pour être sûr du sens à donner, il peut simplement choisir de faire silence sur le thème en question et d'orienter la discussion sur d'autres sujets.

D'un témoin à l'autre, l'enquêteur peut de toute évidence choisir d'adopter différentes stratégies. Il se peut très bien par exemple, que l'enquêteur juge le témoin suffisamment solide et sûr de lui pour le confronter directement avec le mécanisme de défense qu'il vient de mettre en place. La plupart du temps toutefois, et dans la mesure où la situation d'enquête est déjà suffisamment inconfortable et insécurisante pour le témoin, l'enquêteur évitera un tel comportement qui peut être vécu comme une véritable agression. Une autre solution possible est d'essayer de reprendre le thème sous un autre angle, soulignant un autre aspect de la question. Mais s'il voit que le témoin persiste dans sa fuite ou dans son silence, il a tout intérêt, au risque de voir l'entretien s'arrêter, à changer de sujet, même s'il doit y revenir plus tard. Parfois, il s'avère que le témoin, en répondant à d'autres questions qui peuvent d'ailleurs

n'avoir qu'un rapport apparemment indirect avec le sujet sensible, est lui-même amené à reprendre le thème auquel il avait tenté d'échapper.

Nous avons ainsi essayé, dans ce qui précède, de faire le tour des difficultés que posent la mise en place et en œuvre des entretiens semi-directifs, et avons passé en revue les différents paramètres qui entrent en jeu dans ces procédures. Il est temps à présent de soulever une autre question majeure qui se pose à tout enquêteur, celle de l'échantillonnage de la population sur laquelle porte sa recherche.

#### *2.4. L'échantillonnage de la population*

Dès lors que l'on veut établir l'échantillonnage d'une population en vue d'enquêtes, les deux questions fondamentales qui se posent au chercheur sont celles de la scientificité de la méthode qu'il va adopter, et de la représentativité de son échantillonnage.

##### **2.4.1. La scientificité de la méthode d'échantillonnage**

Il convient ici d'examiner, dans les très grandes lignes les méthodes qu'utilise l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.). Le premier travail de l'I.N.S.E.E. étant un travail de recensement, les chercheurs commencent par constituer un inventaire général de la population française dans tous les départements de France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer, ce qui permet de déterminer également les populations totales par communes et par départements. La population ainsi recensée est constituée par "l'ensemble des personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité" (Recensement général de la population de 1990, département Réunion, I.N.S.E.E. : 152). Les "Français vivant à l'étranger et les étrangers en visite ou de passage" ne sont pas compris dans ce recensement (*ibid.*).

Ces recensements généraux, et les questionnaires remplis par les individus recensés, servent de base à des "exploitations exhaustives légères", pour lesquelles une petite partie des informations recueillies par questionnaires est prise en compte, "celles correspondant aux questions simples à rubriques fermées" (*ibid.* : 155), et à partir desquelles l'I.N.S.E.E. rend compte des grands traits caractéristiques des populations. Des exploitations "lourdes", plus détaillées, sont ensuite établies à partir d'échantillonnages au 1 / 20 puis au 1 / 4 des recensements généraux. Ces échantillonnages sont établis en fonction de la méthode "probabiliste", dans laquelle les individus désignés comme constitutifs de l'échantillon sont désignés au hasard, à partir des bases de recensements. Ce tirage au sort prévient ainsi tout élément aléatoire et / ou arbitraire, dont la présence pourrait perturber la neutralité absolue avec laquelle les statisticiens élaborent les échantillons humains.

Cette méthode probabiliste est ainsi à l'heure actuelle considérée comme la méthode d'échantillonnage la plus fiable et la plus rigoureuse. Elle reste cependant, au niveau individuel du chercheur isolé voulant rendre compte d'une population, pratiquement infaisable.

Elle s'oppose à la méthode des quotas, utilisée par la plupart des instituts de sondage d'opinions. Selon cette méthode, on commence au contraire par poser un certain nombre de variables sociales jugées pertinentes par rapport à l'objectif de l'étude à laquelle on veut procéder (sexe, âge, situation familiale, lieu de résidence, catégorie socio-économique etc.). Les échantillons sont alors élaborés en fonction de ces variables (on prévoit par exemple de mener les enquêtes auprès de tant d'hommes, tant de femmes, de telles et telles catégories

d'âges, etc.). Il s'agit de recréer un échantillon qui constitue une reproduction, à une échelle donnée, de la population, c'est-à-dire un échantillon représentatif.

Si cette méthode apparaît comme plus économique et moins difficile à mettre en place que la méthode probabiliste, il faut tout de même prendre conscience de ses limites. Le travail d'enquête à partir de la méthode des quotas introduit en effet forcément, même en dose infime, des données qui peuvent influencer les résultats, comme par exemple un certain nombre de contraintes auxquelles peut être confronté le chercheur et qui peuvent l'amener introduire un certain arbitraire dans les choix qu'il fera pour désigner les témoins. Sur le plan scientifique, cette méthode est ainsi considérée sans grande valeur. Elle reste toutefois la plus facile à mettre en place, et même la seule possible à un niveau individuel, et constitue celle sur laquelle s'est opéré notre choix.

#### *2.4.2. La représentativité de l'échantillon*

Pour procéder à notre échantillonnage, nous avons commencé par établir au sein de la population réunionnaise un certain nombre de groupes sociaux, dont la délimitation correspondait à des hypothèses de travail faites sur la réalité sociale, hypothèses qui nous amenaient à faire un découpage social. Nous avons ensuite mené nos enquêtes auprès de membres de ces groupes, en tentant de respecter des proportions approximatives, et en tenant compte du fait que ces groupes n'étaient pas forcément tous de même importance numérique. Notre estimation globale de la population et des proportions au sein de chaque groupe a été naturellement étayée de données chiffrées provenant de l'I.N.S.E.E. Toutefois nous reconnaissons dès lors la moindre scientificité de notre méthode d'échantillonnage, et le caractère approximatif et relatif de la représentativité de l'échantillon.

Nous avons en partie expliqué et peut-être justifié les lacunes, sur le plan scientifique, de la démarche qui a été la nôtre. En ce qui concerne la question de la représentativité, la plupart des chercheurs en sciences sociales s'accordent à dire qu'il est difficile de rendre compte de la représentativité d'un échantillon humain, dans la mesure où la division en catégories (en fonction des variables sociales), suppose une homogénéité suffisante au sein des groupes pour qu'un nombre déterminé de personnes puissent effectivement être représentatives de ces groupes. Ce n'est pas comme en sciences dures : quand un chimiste prélève un échantillon d'un produit quelconque, il est certain de la représentativité de son échantillon dans la mesure où il le prélève à partir d'un ensemble homogène. Or la difficulté réside dans le fait que ce sont souvent les enquêtes elles-mêmes qui révèlent l'hétérogénéité de groupes dont on avait de (d'une) l' (certaine) unité.

Si l'on passe outre ce premier problème, il s'avère que l'enquête sociale, et peut-être d'autant plus lorsqu'il s'agit, comme dans notre cas, de faire passer des entretiens aux témoins, souvent longs, par définition délicats, mais aussi les moyens qu'il a à sa disposition pour procéder à ces enquêtes, ne permet pas toujours au chercheur d'atteindre toutes les catégories de personnes qu'il avait envisagé d'interroger, soit parce que ce sont des populations réticentes au type d'enquête proposé, soit encore parce que ce sont des populations invisibles sur le plan social. Dans notre cas par exemple, on le verra, et pour diverses raisons dont certaines sont forcément hypothétiques, nous n'avons pas réussi à procéder à des entretiens auprès de chômeurs. Ainsi, notre population active n'est représentée que par des individus ayant un emploi, ce qui constitue à l'évidence un problème quant à la représentativité d'un échantillon

élaboré à partir d'une population dans laquelle près de 15 % de la population active n'a pas d'emploi<sup>78</sup>.

Nous prenons ainsi le parti d'annoncer que notre échantillonnage ne peut être représentatif de la population réunionnaise dans son ensemble, et d'affirmer par conséquent le caractère relatif de sa représentativité. Il est malgré tout forcément représentatif d'une partie de cette population, et de ses représentations sociales, et ce dans la mesure où nos enquêtes sont parvenues à faire apparaître une certaine saturation sur le plan des informations et des discours recueillis qui n'ont plus apporté, à partir d'un certain nombre d'entretiens, d'éléments vraiment nouveaux. Ainsi, la représentativité de notre échantillonnage est relative aux variables sociales choisies, variables qui seront présentées, expliquées et discutées dans la quatrième partie de cette thèse.

Pour l'heure, et pour compléter cet exposé sur la mise en place et la réalisation des enquêtes, il reste encore à aborder un problème délicat qui se pose tout particulièrement à l'analyste travaillant sur des enregistrements d'entretien : la question de la transcription.

## *2.5. La transcription du corpus*

### **2.5.1. Les codes de transcription**

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits dans un ordre chronologique, ce qui a pour avantage de faire apparaître un certain nombre d'évolutions, tant sur le plan de la matrice même des entretiens, qui a légèrement varié du début à la fin, développant les moments qui nous semblaient recueillir des éléments intéressants, et réduisant ceux qui s'avéraient plus stériles. Ont été ainsi transcrits les enregistrements de cinquante six entretiens. Avant de faire un rapide point sur la question du choix de la graphie adoptée, les entretiens faisant parfois apparaître du créole, il convient, très rapidement, d'explicitier les quelques codes de transcription que nous avons utilisés.

A chaque prise de parole, l'enquêteur (nous-mêmes dans tous les cas), est désigné par l'initiale "E.", tandis que les témoins sont notés "T.", suivi du numéro de leur entretien. Le symbole [...] est utilisé quand l'enregistrement, pour une raison ou pour une autre, a été interrompu et / ou défaillant, et qu'il manque un morceau d'enregistrement. Les silences et les pauses entre les énoncés sont signalés par deux traits d'union (--) quand ils sont de courte durée, par trois traits quand il s'agit d'hésitations (---), tandis que les pauses qui se prolongent en silences sont notées [silence]. Les points de suspension en fin puis en début d'intervention suivante indiquent qu'il s'agit d'une seule phrase qui continue plus loin, pratiquement sans pause. L'accentuation est mise en évidence par des caractères italiques ou majuscules selon l'intensité (croissante) de l'énoncé transcrit. Le signe -?- indique que l'énoncé prend un ton interrogatif, sans avoir directement la forme d'une question. Les commentaires personnels du transcripteur et les observations diverses sont mis entre crochets.

### **2.5.2. La question du choix de la graphie**

Il serait naïf de croire qu'il n'existe qu'une seule façon de transcrire les énoncés produits par les témoins. La transcription en elle-même, loin de se réduire à un seul travail de mise en forme écrite d'un corpus oral, suppose une première analyse, un premier ensemble de prises de positions, de choix à la fois méthodologiques et théoriques de la part du chercheur.

---

<sup>78</sup> Source I.N.S.E.E., 1990.

La représentation que le (socio)linguiste a de son objet de recherche se traduit en partie par le choix de graphie qu'il fait quand il retranscrit ses enregistrements. Notre propre corpus contient en grande majorité des énoncés en français. Toutefois un certain nombre de témoins s'exprimaient aussi, de temps en temps, en créole, ou introduisaient dans leur discours des énoncés en créole. La présence de discours alternés, et / ou mixtes<sup>79</sup>, pose, pour le chercheur transcripteur, un premier problème qui est celui de l'identification des (morceaux de) discours comme appartenant à telle ou telle (variété de) langue. Il est ainsi amené à prendre un certain nombre de décisions, par définition arbitraires (même s'il appuie ses choix sur des orientations théoriques et méthodologiques), et donc qui peuvent toujours être contestées.

Par suite, une fois que l'on a décidé que tel énoncé relève du français et tel autre du créole, en fonction du contexte énonciatif de l'énoncé, mais aussi de la volonté que marque parfois le locuteur de parler dans une langue définie, le second problème est celui du choix de la graphie à adopter pour le créole, pour l'écriture duquel aucune graphie véritablement stable n'a encore été définie. Nous aurions pu choisir d'adopter la graphie *phonétisante* mise au point en 1977<sup>80</sup> mais cela s'est avéré problématique pour au moins deux raisons : une raison pratique d'abord, dans la mesure où certains énoncés alternent sans cesse entre le français et le créole, rendant parfois l'identification et l'établissement de frontières linguistiques difficile ; une raison théorique ensuite, dans la mesure où notre orientation interactionnelle nous conduit justement à éviter de poser (et d'imposer) ce type de choix, préférant, en fonction du critère d'auto-définition, amener les locuteurs eux-mêmes à se définir comme utilisant telle(s) ou telle(s) (variété(s) de) langue(s). Le choix d'une graphie créole *phonétisante*, et l'étiquetage des énoncés en "créole" ou "français", nous aurait donc amenée à, et risquait de nous faire "baptiser"<sup>81</sup> créole un énoncé désigné comme français par le locuteur lui-même, ou inversement, à baptiser français un discours que le locuteur voulait énoncer en créole. Cette graphie, en outre, s'inscrit dans un courant linguistique et politique particulier, sur lequel nous reviendrons dans la deuxième partie, et par rapport auquel notre propos n'était pas de prendre parti (dans un sens ou dans un autre).

Dans le cadre de ses recherches sur la situation sociolinguistique occitane, et s'agissant de transcrire des discours alternés français/ occitan, Robert Lafont pose le même type de problème :

"[...] l'usage de deux graphies officielles, l'occitane et la française, établit d'entrée de jeu la distance de deux codes, comme la distance de deux normes durcissant l'identité historico-culturelle de deux langues. Or le locuteur n'a aucune représentation au moment où il parle [...], de l'écriture de l'une ou l'autre langue ; n'ayant pas été acculturé en occitan, il n'imagine même pas que cette "langue" puisse s'écrire. L'enquêteur a donc introduit dans le témoignage une idéologie de diversité de codes [...]" (Lafont, 1988 : 8).

Les types de graphies créoles sont également marqués sur le plan social et idéologique, la graphie *phonétisante*, comme l'indiquent les discours recueillis sur la question, étant souvent associée, dans les représentations, aux groupements politiques réunionnais d'extrême gauche, et à l'idée de l'indépendance de l'île.

---

<sup>79</sup> Nous parlerons de cette distinction terminologique dans la prochaine partie.

<sup>80</sup> *Lekritir* 1977.

<sup>81</sup> Nous empruntons cette terminologie à G. et M.C. Hazaël-Massieux (1995).

Notre choix s'est donc finalement porté sur le code graphique proposé par Jacky Simonin et Éliane Wolff (1992), transcription *francisante* du créole, qui nous a semblé à la fois la plus neutre et la plus prudente, mais aussi, conformément aux raisons que nous venons d'exposer, la plus pertinente.

L'orthographe ne diffère pas la plupart du temps de l'orthographe française, sauf bien entendu quand il s'agit d'un lexème qui n'existe pas en français. Les mots spécifiquement créoles sont transcrits en graphie *phonétisante* (akoz, aster, le fénoir, koméla, moun, etc.). En outre, un certain nombre de mots existent à la fois en français et en créole mais expriment des sens différents. Dans ce cas également, la transcription phonétique est utilisée (koné, konèt - lorsque connaître est employé dans le sens créole de savoir - , lontan, marmay, kartié, karo, kaz, koz, kozman, etc.), quand le contexte est créole, ou que le locuteur marque explicitement sa volonté d'employer un créolisme quand il emploie ces termes.

On pourra d'ailleurs noter la présence, chez un même témoin, d'emplois de ces types de termes (koz, kaz, etc.) avec une volonté d'employer des créolismes, puis par la suite, des réflexions métalinguistiques, en français, sur ces emplois, dans lesquelles nous avons choisi de reprendre la graphie française. Pour éclairer ce type de propos nous donnons tout de suite un exemple qui parle de lui-même :

T15 : - Ben c'est comme quand je dis "causer" par exemple. Tu vois tout à l'heure, j'avais conscience de dire "causer", mais y'a des jours où -- par paresse quoi, j'trouve que des fois c'est joli aussi, de mélanger les deux langues, et puis, je dis souvent je vais à la case, etc. [...]

On trouvera en outre quelques transcriptions phonétiques notées en alphabet phonétique international, la plupart du temps quand le locuteur insiste sur une prononciation particulière, qu'elle soit *créolisante* (et / ou désignée comme telle), ou non, ou emploie un terme pour lequel on n'aura pas su se déterminer quant au choix d'une graphie.

Enfin, dans le cas où, dans un contexte créole, la graphie *francisante* ne rend pas compte de la prononciation particulière de certaines variables phonétiques, ces variables seront mise en évidence en gras. On ainsi trouvera par exemple "i faut elle i parle doucement déjà pou comprendre", pour souligner que le verbe comprendre est prononcé /kO\$**p**Ra\$**d**/. Ce codage sera également utilisé pour mettre en évidence toute particularité dans la prononciation d'items dont la seule graphie *francisante* n'aurait pas pu rendre compte. On trouvera par exemple, rojette (pour rejette), esprès (pour exprès), ou encore pli, ou plis, ces deux derniers exemples correspondant à des variantes possibles en créole de /ply/ et /plys/.

Nous avons ainsi tenté de passer en revue tous les questionnements et tous les problèmes relatifs à la mise en place, à la réalisation, et à la présentation formelle des enquêtes et en particulier des entretiens. Avant de conclure ce paragraphe qui concerne les questions de méthodologie, il convient de nous interroger sur la phase finale d'une enquête de terrain : l'exploitation du corpus.

### **3. L'exploitation du corpus**

Comme nous l'avons vu, la technique d'enquête principale que nous avons retenue pour rendre compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique est celle de l'entretien. Ces entretiens, tels que nous les avons décrits plus haut, nous ont permis de récolter un certain nombre de données qui se caractérisent par le fait qu'elles constituent essentiellement des données qualitatives. Le propos de ce paragraphe est de voir comment on peut procéder à l'analyse et au traitement de ces données.

### *3.1. Le choix d'une méthode de traitement des données*

Comme l'ont indiqué les orientations théoriques que nous avons prises, il ne s'agit pas de se limiter à un seul commentaire des entretiens, ce qui risquerait d'une part de restreindre largement l'intérêt de l'exploitation, et d'autre part de la réduire à une série de propos impressionnistes, intuitifs, et ainsi, de ne pas parvenir à la scientificité que l'on attend d'elle.

Globalement, nous l'avons vu, il s'agit de rendre compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique sur un plan général<sup>82</sup>, de montrer leurs relations avec les groupes sociaux étudiés et définis en fonction des différentes variables sociales. Un aspect de l'étude devra donc s'attacher à voir quels sont les groupes sociaux qui sont les plus ou les moins enclins aux sentiments d'insécurité linguistique, quelles sont les variables sociales qui apparaissent les plus significatives, mais aussi quels sont les degrés possibles d'insécurité linguistique. Cet aspect de l'étude nécessitera un traitement à la fois quantitatif et qualitatif des données, ce qui permettra à la fois de confronter les données pour les vérifier, mais aussi de les enrichir et de les compléter.

Un autre aspect de l'étude devra se concentrer sur l'analyse des paramètres situationnels et interactionnels qui sont à même de venir modifier les grands traits qu'aura dessinés l'analyse de l'insécurité linguistique en fonction des variables sociales et de l'appartenance aux grandes catégories sociales. Cette question de l'appartenance, en fonction du critère d'auto-définition préconisé par la perspective interactionnelle devra du reste être étudiée. Nous nous demanderons ainsi, dans les grandes lignes, quels sont, en situation d'interaction, les paramètres qui interviennent sur les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, mais aussi quelles sont les stratégies que peuvent mettre en place les locuteurs pour agir sur l'insécurité linguistique.

Une foule de questions apparaissent encore, qu'il s'agira, lors de l'exploitation du corpus, d'ordonner et de classer, comme par exemple celles qui concernent la dimension représentationnelle des phénomènes d'insécurité linguistique, les "traces" d'insécurité linguistique dans le discours, les rapports exacts entre le statut social des (variétés de) langues et l'insécurité linguistique, les degrés mais aussi les différents types possibles d'insécurité linguistique, et bien d'autres encore que l'analyse de la situation sociolinguistique réunionnaise d'une part (2e partie), et la présentation de la problématique de l'insécurité linguistique d'autre part (3e partie), feront apparaître.

L'objectif final étant de proposer des éléments pouvant contribuer à une théorisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique à partir des analyses faites à la Réunion, il s'agira aussi de rendre compte de la complémentarité des analyses s'appuyant sur l'organisation sociale et de celles se concentrant sur l'aspect situationnel, en montrant

---

<sup>82</sup> Nous n'osons pas ici employer le terme "macro-social", trop prétentieux quand on considère les limites que nous avons posées quant à la représentativité de notre corpus par rapport à la population générale réunionnaise.

comment elles peuvent s'articuler les unes avec les autres, et dans quelle mesure cette articulation permet d'enrichir la synthèse théorique finale.

Notre problème, pour l'heure, est de trouver une méthode de traitement des données qui soit à la fois suffisamment rigoureuse et suffisamment souple pour nous permettre d'atteindre nos objectifs. La méthode qui nous semble la plus appropriée ici, en ce sens qu'elle permet de procéder à des analyses de discours en substituant à l'impressionnisme des procédés plus standardisés, tendant à convertir les matériaux bruts que sont les discours épilinguistiques en données pouvant être traitées scientifiquement : c'est l'analyse de contenu.

### 3.2. *L'analyse de contenu : démarche*

Plusieurs raisons nous ont poussée à choisir l'analyse de contenu. D'abord, ce type d'analyse correspond à une lecture scientifique qui vise à comprendre les textes, ou les discours, au delà de leur signification première. En ce sens, elle permet de pratiquer l'interprétation des textes tout en maintenant une rigueur suffisante pour que les analyses restent scientifiques. Elle semble donc permettre d'articuler la rigueur de l'objectivité et la richesse de la subjectivité, et sur un plan méthodologique, les analyses qualitatives et les analyses quantitatives, ce qui s'accorde parfaitement avec nos perspectives.

Elle permet également de traiter les discours sur le plan de leur contenu et sur le plan de leur forme ce qui correspond également à l'un de nos objectifs qui est celui de voir comment se disent les sentiments d'insécurité linguistique mais aussi les conséquences qu'ils ont sur la forme même des discours. Il s'agira donc à la fois de procéder à une analyse formelle et à une analyse thématique du corpus.

Globalement, quel que soit le type d'analyse, la méthode d'analyse de contenu comporte plusieurs étapes. La première consiste à déterminer un certain nombre de catégories qui serviront de trame à l'analyse. Cette première phase vise à une analyse catégorielle, qui consiste en un découpage objectif, descriptif et systématique du texte à analyser en catégories. Il s'agira en particulier de dénombrer les éléments les plus significatifs, de calculer leur fréquence et de croiser ces résultats avec le découpage social grâce auquel on aura pu classer la population étudiée. Il s'agira également de rechercher et d'analyser les différents thèmes abordés et de voir quelles ont été les différents types de réactions. Le critère de fréquence, dans une perspective quantitative, sera ainsi doublé du critère de valeur, d'importance, et de signification des types de réactions, que le dépouillement du corpus permettra de faire apparaître.

En ce sens, l'analyse catégorielle constitue un ensemble d'opérations de découpage des textes en unités de classement, elles-mêmes regroupées en catégories, dont l'objectif est de rendre compte de façon synthétique, mais aussi ordonnée, des données trouvées dans le corpus.

Ces catégories seront dans un deuxième temps croisées à la fois avec les variables sociales qui caractérisent les types d'individus et les groupes sociaux, et à la fois avec les paramètres situationnels qui interviennent sur les comportements verbaux et les attitudes linguistiques des locuteurs, venant du même fait nuancer les phénomènes que l'analyse de ces comportements et attitudes en fonction de l'organisation sociale globale permettent de déterminer.

Le principal avantage de l'analyse de contenu est qu'elle consiste en une étude structurée et objective. Elle opère à partir de données qualitatives un traitement à la fois rigoureux et scientifique, qui permet d'allier des analyses quantitatives et des analyses qualitatives, laissant ainsi une place à l'interprétation, et à l'analyse personnelle du chercheur.

Madeleine Grawitz (1996) souligne pourtant ses limites en montrant que les analyses qui en découlent, surtout quand il s'agit d'analyses qualitatives, sont difficilement vérifiables quant à leur validité, autrement dit quant à la conformité des résultats de la recherche avec la réalité sociale étudiée. Ce critère de validité, dont nous avons longuement débattu dans ce qui précède, peut être vérifié de plusieurs manières, à commencer par celle qui consiste à confronter les résultats obtenus à partir de diverses analyses s'appuyant sur différentes approches théoriques et méthodologiques. En ce qui concerne l'analyse de contenu à proprement parler, la détermination et les choix opérés quant aux catégories de classement, qu'elles s'apparentent à des indices de quantification ou à des catégories, plus qualitatives, présentées sous forme de thèmes, est naturellement primordial pour ce qui est de la pertinence et de la validité de la recherche et des résultats auxquels elle parvient.

### *3.3. Analyse formelle et analyse thématique*

La démarche préconisée par cette analyse consiste donc à opérer une lecture analytique d'un contenu textuel, à travers le filtre d'un certain nombre de catégories, qu'il s'agisse de catégories formelles, ou de catégories thématiques, dont la sélection aura été élaborée par le chercheur, en fonction des types de textes qui lui servent de corpus, de leurs thématiques, et des objectifs de sa recherche. Le choix des catégories constitue par conséquent une étape essentielle dont dépend largement l'ensemble de l'analyse. Elles doivent être à la fois exhaustives, en prenant en considération l'ensemble des données disponibles, mais aussi autant que possibles exclusives, car la possibilité qu'un élément puisse entrer dans deux catégories complexifierait largement les analyses. En ce sens, l'établissement et la définition de catégories d'analyse constitue souvent, on le devine, un travail long et délicat, qui s'opère au fur et à mesure du premier dépouillement des données, et qui peut même être modifié au cours de ce dépouillement (ce qui implique un réajustement).

Cela dit, l'agencement même d'un entretien, les questions qui y sont posées et les débats qui y sont engagés, suppose qu'une partie de ce travail de catégorisation ait déjà été faite par le chercheur, à titre hypothétique naturellement. Mais cette pré-catégorisation doit s'attendre à être refondue à la lecture des résultats. C'est du reste cela qui est intéressant, car si le travail de catégorisation ne consistait qu'à reprendre les questions et à s'apercevoir que les types de réponses obtenues étaient toujours attendus, cela signifierait presque que l'enquête a été inutile, ou tout au moins qu'elle n'a servi qu'à étayer des analyses antérieures, où encore que la façon dont elle a été menée n'a pas permis de faire apparaître d'éléments nouveaux et constructifs. Ce cas de figure doit naturellement être envisagé comme une éventualité, mais il représenterait néanmoins à nos yeux l'échec au moins partiel de cette recherche.

Pour l'heure, et puisqu'il est de toute façon trop tôt (ou trop tard) pour s'attarder sur de telles inquiétudes, il convient de déterminer les différentes catégories possibles de l'analyse de contenu, sur le plan formel d'abord, puis sur le plan thématique.

#### **3.3.1. L'analyse formelle**

Il s'agira là d'opérer des catégories formelles dont la présence dans les discours permettra d'apporter des éléments pour la réflexion sur les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. L'une des questions que pose en effet cette thèse est celle de savoir quelles peuvent être les conséquences de la sécurité et de l'insécurité linguistique sur la forme des discours, et par conséquent, si l'on peut, à partir de l'analyse formelle d'un discours, trouver des traces formelles de sécurité ou d'insécurité linguistique. Or seul un travail d'analyse formel systématique, dont les résultats devront être confrontés aux résultats obtenus à partir d'autres méthodes, permettra de répondre clairement à cette question. Ce travail d'analyse n'a du reste pas encore véritablement, à notre connaissance, été mené dans le cadre d'une analyse des phénomènes d'insécurité linguistique.

L'analyse formelle résidera essentiellement en une étude de l'activité langagière à travers les modalités énonciatives, les processus d'ancrage du discours (analyse des temps, des pronoms, des déictiques, des marques d'énonciation), ceux d'implication / mise à distance des discours. On s'intéressera pour cela en particulier à l'emploi des pronoms, des temps, aux marqueurs textuels (connecteurs, argumentateurs), bref à l'organisation et à l'agencement des discours, en nous référant en particulier aux présupposés de l'approche énonciative, tels qu'on peut les trouver dans les travaux de Ducrot (1980), Bronckart (1985, 1997), ou encore Kerbrat-Orecchioni (1997). Notre propos ne sera pas de partir de catégories définies *a priori* comme révélatrices d'insécurité linguistique, mais de faire une analyse "aveugle" des discours épilinguistiques, et de voir, empiriquement, si certaines unités ont une fréquence importante, et de tenter d'interpréter ces fréquences, sans manquer de les croiser avec les résultats auxquels l'analyse thématique nous aura permis d'aboutir, mais aussi naturellement avec les variables sociales caractérisant les locuteurs.

Il s'agira également de se pencher sur la question des discours alternés, dans lesquels apparaissent successivement du français et du créole, et plus globalement sur celle des changements de position, de registre, de variété, etc., sur leurs mécanismes, les moments où ils apparaissent, les types de locuteurs qui les pratiquent, en essayant à chaque fois de dégager des hypothèses quant à la sécurité ou l'insécurité linguistique.

### **3.3.2. L'analyse thématique**

Dans le cas de l'analyse thématique des entretiens, une catégorisation possible est celle des différents grands types de réponses obtenues à telles ou telles questions, ou encore celle des grands thèmes qui ont été abordés. Il s'agira par exemple de répertorier, pour chaque thème, les grands types de réactions auxquelles ils auront donné lieu. Globalement, on fera l'hypothèse que ces différents thèmes correspondront à une facette des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, et que les réactions des témoins seront significatives de sécurité ou d'insécurité linguistique (de différents types et à des degrés divers).

Les types de réactions aux thèmes seront naturellement mis en rapport avec les variables sociales caractéristiques des locuteurs, mais aussi avec les modalités de la situation de communication. Leur traitement nécessitera ainsi à nouveau le croisement des approches qualitatives et quantitatives, et donneront également lieu à des résultats quantifiés et à des analyses qualitatives.

Les grands thèmes qu'ont tenté de mettre en valeur nos entretiens s'appuient naturellement sur des hypothèses de travail dont la construction s'opérera au fur et à mesure du déroulement des deuxièmes et troisièmes parties de cette thèse. Ces hypothèses ont du reste déjà commencé à s'élaborer dans cette première partie, comme le montre par exemple

notre paragraphe sur les notions de communauté et de norme linguistiques, mais aussi dans la mesure où leur élaboration dépend de l'orientation théorique de la recherche. À la fin de la troisième partie, nous serons ainsi en mesure de présenter une problématique définitive, qui se présentera sous la forme d'une synthèse de tous les questionnements et de toutes les hypothèses. Cette série d'hypothèses concernera tous les aspects que nous semble devoir prendre en compte l'étude des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. L'exploitation du corpus, par le biais de l'analyse de contenu, aura ainsi comme objectif de vérifier ces hypothèses, probablement d'en confirmer une partie et d'en infirmer une autre, de rendre compte, également, des éléments les plus importants, les plus significatifs, les plus pertinents pour l'analyse des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, et enfin, peut-être, de faire apparaître de nouveaux éléments que nos hypothèses de départ n'avaient pas envisagé.

#### **IV. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES**

Au terme de cette première partie, nous avons ainsi passé en revue, le plus rapidement et le plus synthétiquement possible, les grands principes théoriques et méthodologiques qui définissent le cadre général de cette thèse. Sur le plan théorique, nous avons vu que notre démarche consistait à tenter un rapprochement entre deux perspectives, souvent considérées comme opposées, dont nous avons retracé les grandes lignes de l'histoire, et exposé les grands principes.

Nous avons ainsi vu que d'un côté, l'école variationniste prend comme point de départ à l'analyse des structures linguistiques l'étude de la stratification sociale, en postulant l'existence d'une relation causale entre traits sociaux et traits linguistiques. Dans cette perspective, les caractéristiques sociales des locuteurs sont prises comme principe explicatif de la variation linguistique.

À l'inverse, le courant interactionnel insiste sur le fait que la simple appartenance à un groupe social ne peut rendre compte de la variation linguistique. Dans cette optique, les locuteurs ne sont pas définis en fonction de leur position dans la stratification sociale, mais en fonction de la manière dont ils définissent eux-mêmes leurs réseaux d'appartenance sociale. L'activité langagière est considérée comme une activité essentiellement situationnelle, et les règles régissant les comportements sociaux et la variation linguistique doivent par conséquent être recherchées à partir de l'analyse des interactions verbales.

Notre objectif est donc d'inscrire notre thèse dans un courant éclectique qui tente de dépasser ces clivages en incorporant les deux points de vue. Pour nous, et comme nous l'avons expliqué, le compte rendu d'une réalité sociolinguistique nécessite en effet que l'analyse soit faite en fonction des deux perspectives, , dès lors considérées dans leur complémentarité.

L'idée de prendre le risque d'opérer ce rapprochement théorique et méthodologique s'est constituée du fait de l'objet même de notre thèse, qui est celui de rendre compte des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique à la Réunion, puis de proposer un modèle théorique de ces phénomènes. Dans cette optique, il nous semble nécessaire de procéder à une

double analyse sociolinguistique des phénomènes, d'une part en partant des rapports qu'ils entretiennent avec la structure sociale globale, organisée en une stratification hiérarchisée, et d'autre part, en envisageant une démarche aveugle sur le plan de cette stratification sociale, qui part de l'analyse des sujets en interactions, de leurs comportements et de leurs attitudes sociolinguistiques, du sens qu'ils donnent eux-mêmes sur ces comportements et sur ces attitudes, autrement dit de leurs représentations sociales et de leurs discours épilinguistiques. Cette double analyse nous semble indispensable dans la mesure où elle constitue le seul moyen de rendre véritablement compte de l'interdépendance qui existe entre les comportements sociaux et la situation sociale qui leur sert de cadre général, situation que viennent complexifier et éventuellement modifier les paramètres constitutifs des interactions verbales.

En effet les phénomènes d'insécurité linguistique, considérés Jusque-là comme la peur, par un locuteur, d'être socialement déprécié parce qu'il (imagine qu'il) parle mal, c'est-à-dire de manière non conforme à la variété prestigieuse, sont forcément liés à la structure sociale et à son organisation hiérarchisée. Globalement, on sait qu'au sein d'une communauté linguistique, les variétés linguistiques les plus prestigieuses et constituées comme modèles de référence sont détenues par les locuteurs qui se trouvent en haut de l'échelle sociale, et diffusées de haut en bas. En ce sens, l'insécurité linguistique pourrait constituer l'une des manifestations d'une volonté (insatisfaite) d'ascension sociale, et par conséquent, comme le montre Labov, un des moteurs de la variation linguistique.

Encore faut-il savoir ce que signifie, pour les locuteurs, l'idée d'ascension sociale, celle de variété prestigieuse, ou encore celle de modèle normatif. Car les analyses des interactions verbales font précisément apparaître que tout n'est peut-être pas aussi prédictible et systématique que ne le donnent à penser les thèses variationnistes. Le propos n'est pas ici de contester l'existence du schéma général de la stratification sociale et de ses influences sur les comportements linguistiques, mais de montrer que les clivages qu'il fait apparaître (haut / bas (par rapport à l'échelle sociale); groupes dominants / groupes dominés; variété prestigieuse / variété non-prestigieuse, etc.) ne sont peut-être pas toujours aussi établis et figés. Or la prise en compte de la dimension situationnelle de l'analyse sociolinguistique, permet de rendre compte du caractère parfois mouvant, modifiable, réversible, paradoxal, négociable des attitudes et des comportements sociaux au sein des interactions. En ce qui concerne l'insécurité linguistique, l'approche interactionnelle permet de rendre compte de sa dimension représentationnelle et du fait que toute interaction verbale, dans la mesure où le rapport à la langue est une donnée négociable au sein de chaque cadre interactif, est susceptible de mettre les interlocuteurs en insécurité linguistique, et ce indépendamment de leur profil social.

La complémentarité des deux approches apparaît ainsi d'elle même, car si effectivement toute interaction constitue un risque pour le locuteur de se sentir en insécurité linguistique, le degré de probabilité de ce risque est aussi fonction des caractéristiques sociales de ce locuteur, dans le cadre d'un contexte socio-historique et politique général qui dessine un certain type de stratification sociale, etc.

Parallèlement à ce rapprochement théorique nous avons proposé un rapprochement méthodologique entre les analyses quantitatives et les analyses qualitatives, mais aussi les perspectives macro-sociale et micro-sociale, dans l'idée d'allier les avantages de rigueur, d'objectivité et de généralisation, et de précision, avec ceux qui sont liés à l'analyse des interactions sociales, qui permet de nuancer et d'affiner des observations conçues seulement à

un niveau macro-sociologique, et de rendre compte de la complexité des phénomènes, de leurs contrastes, de leurs contradictions, etc.

Ce type de méthodologie vise ainsi à réduire les inconvénients propres aux deux méthodes, permettant à la première de profiter de la souplesse de la seconde, mais aussi de sa capacité à rendre compte d'une réalité nuancée, multiforme, parfois paradoxale, etc., et permettant en retour à la seconde de profiter de la rigueur et de la capacité à généraliser les faits observés à établir des modèles théoriques de la première.

Nous avons ainsi passé en revue un certain nombre de problèmes relatifs à la mise en place des enquêtes sociolinguistiques. Nous avons défini notre objectif et explicité notre choix quant à la principale technique d'enquête utilisée, l'entretien semi-directif, dont nous avons décrit les caractéristiques, fait apparaître les avantages et les inconvénients, souligné les difficultés. Nous avons essayé d'envisager tous les paramètres des entretiens. La question qui nous semble l'une des plus importantes à ce sujet concerne le rôle et la place de l'enquêteur dont nous avons vu qu'il devait prendre une certaine distance par rapport à son objet de recherche, mais qu'en même temps cette objectivité avait des limites.

Enfin, nous avons abordé les questions relatives à l'échantillonnage de la population. Nous avons vu à ce sujet que, sauf à utiliser des méthodes comme celles qu'utilise l'I.N.S.E.E., ce qui est infaisable à un niveau individuel, le caractère scientifique de la méthode d'échantillonnage par quotas pouvait toujours être mis en cause et devait de ce fait être relativisé. Enfin, nous avons montré à quel point le caractère représentatif d'un échantillonnage social était difficile à définir, et était relatif à chaque recherche, en particulier aux variables de catégorisation sociale des témoins.

Nous nous sommes ensuite interrogée sur la transcription du corpus, qui demande, lorsqu'il s'agit de transcrire des énoncés qui font apparaître du français et du créole, de faire un choix quant à l'utilisation d'une graphie. À ce sujet, nous avons montré à quel point la transcription de corpus, loin de se réduire à un simple (et laborieux...) exercice de mise en forme, constitue en elle-même une première analyse, et suppose un ensemble de prises de positions théoriques de la part du chercheur. Pour ce qui est de la transcription des énoncés (que nous aurions tendance à étiqueter comme) créoles, nous avons finalement choisi d'utiliser une graphie de type *francisante*, pour des raisons de prudence et de pertinence que nous avons exposées.

Pour finir, nous nous sommes interrogée sur l'exploitation de notre corpus et avons choisi d'avoir recours à l'analyse de contenu pour le traitement des données, dans la mesure où ce type d'analyse permet d'une part de poser un cadre d'analyse relativement structuré qui permet par conséquent, à l'intérieur de ce cadre, une certaine liberté, la possibilité pour le chercheur de se livrer aux interprétations des phénomènes observés sans pour autant (trop) se soucier d'éventuels débordements impressionnistes, que le cadre analytique est justement censé prévenir. L'analyse de discours permet de ce fait d'articuler la rigueur de l'objectivité et la richesse de la subjectivité.

Comme nous l'avons annoncé, le traitement des discours se fera à la fois à travers une analyse formelle, dans laquelle seront en particulier étudiés les mécanismes de prise en charge énonciative, d'implication ou au contraire de mise à distance de l'énonciateur par rapport à son discours, l'emploi des pronoms personnels et des temps verbaux, ainsi que

l'utilisation des langues, les phénomènes d'alternance codique, et une analyse du contenu thématique, dans laquelle seront étudiés les discours épilinguistiques, et les attitudes des témoins. En accord avec nos perspectives, ce traitement alliera méthodes quantitatives et méthodes qualitatives.

Pour l'heure il est temps de passer à la présentation de la situation sociolinguistique de la Réunion, qui constituera une étape supplémentaire dans la construction des hypothèses relatives aux phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique et à leur théorisation finale.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **PRESENTATION DU TERRAIN : LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DE LA REUNION**

## LIMINAIRE

Cette seconde partie s'attachera à présenter la situation sociolinguistique réunionnaise. Son objectif, dans la perspective de construire une problématique des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, sera de faire apparaître les questionnements qui nous semblent les plus importants en ce qui concerne cette situation sociolinguistique.

À ce jour, un certain nombre de linguistes et de sociolinguistes, mais aussi d'historiens, d'anthropologues et de sociologues, se sont attelés au travail de description de la situation sociale et sociolinguistique réunionnaise. Nous tâcherons donc de rendre compte de façon synthétique des travaux qui ont précédé le nôtre et qui intéressent directement notre propos. Ce travail de synthèse nous permettra de faire le point sur un certain nombre de concepts ressortissant au domaine de la sociolinguistique. Il ne s'agira pas de faire un simple exposé notionnel, mais de voir, après en avoir expliqué le sens et la portée, dans quelle mesure ils peuvent être utiles et pertinents pour notre propos.

Nous essayerons donc de faire apparaître à la fois les avantages et les inconvénients d'un certain nombre de notions mises au service de l'analyse sociolinguistique, ce qui nécessitera non seulement de les exposer et de les expliciter brièvement, mais aussi de retracer leur histoire, de montrer leur évolution, et ce en ne perdant pas de vue notre objectif de description de la situation réunionnaise. De façon corollaire, nous commencerons à nous demander quelles peuvent être les notions qui mériteraient d'être reconsidérées dans leur rapports aux phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique et qui en retour devraient vraisemblablement être intégrées à la problématique générale de ces phénomènes, qui ne pourra être véritablement élaborée qu'en conclusion de la troisième partie de cette thèse, constituant du même fait un préalable à l'exploitation de notre corpus.

L'objectif principal de cette seconde partie sera de nous demander dans quelle mesure il nous semble à la fois possible, nécessaire, et bénéfique, de procéder à une refonte de l'analyse sociolinguistique réunionnaise à travers le filtre des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique.

Pour parvenir à cet ensemble de propositions, deux premières étapes seront nécessaires, qui constitueront les deux premiers chapitres de cette seconde partie. Dans un premier temps, il s'agira de se concentrer sur un des concepts clés des analyses de situations sociolinguistiques : celui de diglossie. Nous verrons ce qu'il recouvre exactement dans le sens initial que la conceptualisation de Ferguson (1959) lui a donné, et comment il a peu à peu évolué, en regard des critiques qui ont été faites à cette conception de départ. Cet état des lieux de la notion de diglossie formera le premier chapitre de cette seconde partie, qui constituera en outre un lieu propice à l'introduction et à la description de ce que recouvrent des notions telles que le conflit linguistique, l'alternance codique, le continuum linguistique, etc., traditionnellement utilisées pour rendre compte des situations de contacts linguistiques.

Dans un second temps, nous nous concentrerons plus particulièrement sur la situation sociolinguistique réunionnaise qui sera présentée de façon succincte et synthétique en fonction des travaux antérieurs à cette thèse. Ce second chapitre s'organisera en deux principales sous-parties : l'une, dans une perspective diachronique, s'attachera à remonter aux sources de l'histoire sociolinguistique de l'île ; l'autre sera davantage axée sur la situation en

synchronie<sup>83</sup>. Nous ferons ainsi un rapide état des lieux des travaux concernant le créole réunionnais, présenterons brièvement les fondements théoriques de la créolistique, et retracerons, afin d'être mieux à même de comprendre la situation sociolinguistique actuelle, les grandes lignes de son histoire, et en particulier de l'histoire de la genèse du créole réunionnais et des différents statuts conférés au créole au cours des temps. Nous nous demanderons dans quelle mesure on peut dire de cette situation qu'elle est une diglossie.

Ce cheminement nous permettra de parvenir au troisième chapitre, dans lequel on s'interrogera sur les enrichissements que pourraient apporter les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique à l'analyse de la situation sociolinguistique réunionnaise. Elle se divisera à son tour en trois principaux paragraphes qui constitueront chacun une piste de réflexion possible à ce sujet.

Le premier s'attachera à exposer un ensemble de réflexions quant à l'organisation sociale réunionnaise. L'une des optiques de notre thèse, comme nous l'avons annoncé, est de faire apparaître les relations qu'entretiennent les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique avec les groupes sociaux, eux-mêmes définis à partir d'un certain nombre de variables, afin d'établir par exemple quels sont les groupes qui sont les plus ou les moins enclins aux sentiments d'insécurité linguistique, quelles sont les variables sociales qui apparaissent les plus significatives à ce sujet, etc. Ce paragraphe constituera une réflexion préalable nécessaire à la définition des variables sociales qui nous semblent les plus pertinentes pour l'élaboration d'une catégorisation des acteurs sociaux réunionnais, et dont nous nous servirons pour constituer notre échantillonnage pour les enquêtes de terrain. Le second paragraphe consistera en une réflexion autour de la notion de "français régional réunionnais", notion à laquelle nous semblent liées un certain nombre de questions que nous proposons de souligner ici. L'analyse de la pratique langagière à la Réunion fait en effet apparaître, nous le verrons, tout un ensemble de productions verbales qui ne ressortissent ni complètement au français dans sa variété standard, ni tout à fait au créole. Depuis une vingtaine d'années, les linguistes font ainsi état d'un français "régional" de la Réunion, ou "français réunionnais", mais sans que soient vraiment débattues des questions telles que le statut, sur le plan sociolinguistique, d'une telle variété, et les représentations qui y sont attachées. Enfin, dans le troisième temps de ce chapitre, et en regard de ce qui aura été dit dans les paragraphes précédents, nous tenterons de faire brièvement le point sur la question de la construction identitaire à la Réunion, et en particulier sur l'identité linguistique réunionnaise.

---

<sup>83</sup> Après tout ce que nous avons dit, en première partie, sur le clivage synchronie / diachronie, il est peut-être surprenant de le retrouver ici, tant il est évident que l'actualité est non seulement le résultat d'une histoire, mais aussi et surtout qu'elle est elle-même en évolution et en mutation permanentes. Il nous faut toutefois nous résoudre, cela entendu, à poser une frontière, même artificielle, et pour plus de clarté, entre ce que peut être le passé / présent et le présent / futur. Faute de mieux, mais avec toutes les précautions précitées, nous conserverons donc ces termes, sans toutefois les concevoir comme clivés, mais en continuité et en interdépendance l'un par rapport à l'autre.

## **PREMIER CHAPITRE**

### **LA DIGLOSSIE. FONDEMENTS THÉORIQUES**

Il est d'usage de décrire la situation sociolinguistique de la Réunion comme une situation de diglossie. Mais qu'est-ce à dire exactement ? Depuis quand parle-t-on de diglossie ? Quelle est l'histoire de ce concept ? La notion de diglossie a-t-elle évolué depuis sa conceptualisation ? Que recouvre exactement cette notion ? Quels sont les types de situations sociolinguistiques dont on peut dire qu'elles sont des situations diglossiques ?

Ce premier chapitre sera essentiellement consacré à cette notion de diglossie, dont on doit la première théorisation à Charles Ferguson (1959). Nous commencerons par retracer brièvement son histoire, et verrons que si la conceptualisation de Ferguson reste encore à l'heure actuelle une référence en matière de diglossie, elle s'est largement inspirée d'autres travaux bien antérieurs à elle. Ces travaux, en particulier ceux d'Hellénistes de la fin du 19<sup>e</sup> et du début du 20<sup>e</sup> siècle, présentaient, pour certains, un caractère véritablement avant-gardiste dans la mesure où ils s'intéressaient déjà aux problématiques, centrales dans la sociolinguistique contemporaine, relatives à l'expression et à l'affirmation identitaire à travers la langue, ainsi qu'aux dimensions idéologique et conflictuelle propres aux situations de diglossie. Toutefois, les préoccupations scientifiques de l'époque, comme nous le rappellerons, étaient autres, et ont fait que ces travaux, qui par ailleurs portaient souvent en eux un discours idéologique sous-jacent, ont eu à la fois peu d'audience et peu d'influence sur le développement de la pensée scientifique.

Il faut donc attendre les années cinquante pour que l'intérêt se porte de nouveau sur les problématiques sociolinguistiques, et pour que les chercheurs se préoccupent de théoriser la notion de diglossie. Charles Ferguson, le premier, réalise ce travail. Partant, nous verrons qu'un certain nombre de sociolinguistes ont émis, en regard de l'application de ce concept à l'étude de leurs terrains de recherche respectifs, un certain nombre de critiques qui les ont amenés à proposer des remaniements et des élargissements de cette notion.

Nous verrons en particulier que l'analyse que fait Ferguson de la diglossie l'amène à en donner une vision à la fois stable et relativement harmonieuse. Ces caractéristiques ont été largement remises en cause. Pour un certain nombre de sociolinguistes en effet, une situation dans laquelle coexistent deux langues ou variétés de langues, qui par ailleurs ne sont pas dotées du même statut social, revêt forcément un caractère conflictuel, qui se manifeste de diverses manières et qui a différentes conséquences sur la situation sociolinguistique dans son ensemble. Cette dimension conflictuelle constitue l'une des principales critiques faites à la diglossie.

#### **I. NAISSANCE ET CONCEPTUALISATION DE LA NOTION DE DIGLOSSIE**

Quand on prononce le terme "diglossie", le nom de Charles Ferguson et son célèbre article "Diglossia" (1959) viennent immédiatement à l'esprit. Pourtant Jean-Pierre Jardel (1982) nous rappelle que la notion de "diglossie" est apparue dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, en particulier dans les travaux de l'helléniste Jean Psichari, qui ont eu par suite une influence certaine sur ceux de Ferguson :

"Il est [...] assez étonnant de lire dans plusieurs publications des déclarations qui rejettent dans le néant, par méconnaissance, sans doute, les travaux de Psichari sur la diglossie." (Jardel 1982 : 5)

Ces travaux pré-fergusonniens sur la diglossie méritent par conséquent que l'on s'attarde le temps de quelques lignes. Pour la plupart, nous allons le voir, ils ne font que mentionner la réalité diglossique, qui ne constitue pas directement leur objet de recherche. Leur principal intérêt, toutefois, réside dans le fait qu'ils constituent des travaux de terrain (au contraire de Ferguson qui se concentre davantage sur l'aspect théorique de la diglossie), et qu'ils font apparaître, dans cette mesure, des réalités qui échappent à la perspective macrosociolinguistique qu'adopte Ferguson pour parvenir à la conceptualisation de la notion.

### ***1. La diglossie avant Ferguson***

La première véritable apparition de la notion de diglossie daterait en fait de 1928, année au cours de laquelle Jean Psichari, publie, à propos de la Grèce, un article au titre évocateur : "Un pays qui ne veut pas sa langue". Jean-Pierre Jardel (1982) montre même que la notion avait été maniée auparavant, par plusieurs auteurs dont Psichari lui-même, qui publie, dès 1885, des Essais de grammaire néo-grecque, dans lesquels il précise du reste qu'il reprend le terme de diglossie à M. Roïdis qui avait publié un article dans la revue *Acropolis*, quelques mois auparavant. Si aucune définition précise de la diglossie n'est encore proposée dans les Essais de grammaire néo-grecque, ce travail présente néanmoins un caractère relativement avant-gardiste puisque où Psichari y évoque, de manière sous-jacente, la réalité conflictuelle de la diglossie, en écrivant par exemple : "l'étrange diglossie dont souffre la Grèce" (cité par Jardel, 1982 : 6).

Comme le note Lambert-Félix Prudent (1981) qui s'est également intéressé aux origines du terme de diglossie, deux autres auteurs, tous deux disciples de Jean Psichari, apportent une contribution intéressante à la réflexion sur la notion avant la parution l'article fondamental de Psichari en 1928. Il s'agit d'abord d'Hubert Pernot (1897) qui donne une première définition du terme dans l'introduction de sa Grammaire de grec moderne, dans laquelle il décrit la situation sociolinguistique de la Grèce de la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>. En 1918, soit quelques vingt années plus tard, Hubert Pernot et Camille Polack, rédigent et publient une Grammaire de grec moderne, où ils entreprennent de préciser leur conception de la diglossie. Prudent (1981) cite du reste un passage tout à fait intéressant de la préface de cette grammaire, qui montre que les auteurs entrevoient les implications que peut avoir la réalité diglossique sur l'apprentissage des langues, qu'elle peut bloquer ou tout au moins freiner. Avec Prudent (1981 : 15 - 16), nous citons donc Pernot et Polack qui écrivent :

---

<sup>84</sup> Situation dans laquelle coexistent d'une part le grec savant et scolastique, et d'autre part le grec usuel, vulgaire, et qui constitue naturellement la variété la plus couramment parlée.

"La "diglossie" ou dualité de langues est l'obstacle principal auquel se heurtent non seulement les étrangers qui s'initient au grec moderne, mais aussi les Grecs, dès leurs études primaires. De très bonne heure, en effet, le petit Hellène doit se familiariser, même pour la désignation des objets les plus usuels, avec des mots et des formes différentes de ceux qu'il emploie journallement. Il poursuit cet apprentissage durant toutes ses années d'école et entre ainsi progressivement en possession d'un double système lexicologique et grammatical, de deux idiomes, apparentés sans doute, mais cependant nettement distincts et dont les éléments interchangeables sont relativement peu nombreux." (1918 : 1)

Le second élève de Psichari, Louis Roussel, publie, un mois avant l'article de référence de son maître, un article littéraire sur la Grèce moderne, dans lequel il montre que la diglossie grecque devient la préoccupation de nombreux hellénistes.

Sous l'impulsion de Psichari, un certain nombre de chercheurs se concentrent sur la description de la situation sociolinguistique grecque et sont ainsi amenés à aborder des thèmes proches de celui de la diglossie.

La parution de l'article de Psichari, en 1928, passe toutefois nettement moins inaperçue que les publications antérieures. Prudent attribue l'intérêt et l'audience que suscite "Un pays qui ne veut pas sa langue" au ton employé par Psichari, nettement plus polémique et engagé que celui que l'on trouvait chez ces prédécesseurs. Sa description de la diglossie grecque montre qu'il met expressément l'accent sur la réalité conflictuelle propre à ce type de situation linguistique :

"En Grèce, la lutte se poursuit au sein d'une seule et même langue – le grec – entre les parties mortes et les parties vivantes de cette langue. [...] <sup>85</sup> La diglossie ne consiste pas seulement dans l'usage d'un double vocabulaire qui veut qu'on appelle le pain de deux manières différentes : artos, quand on est un homme instruit et psomi quand on est peuple ; la diglossie porte sur le système grammatical tout entier. Il y a deux façons de décliner, deux façons de conjuguer, deux façons de prononcer ; en un mot il y a deux langues, la langue parlée et la langue écrite, comme qui dirait l'arabe vulgaire et l'arabe littéral." (1928 : 66) <sup>86</sup>

Psichari insiste de fait sur la dimension politique et idéologique propre à la diglossie, aspect que Ferguson tendra du reste à gommer dans son essai de conceptualisation. Cette dimension idéologique est du reste non seulement soulignée, mais en outre, les analyses de Psichari l'amènent à participer lui-même au discours idéologique quand il "exhibe un racisme anti-asiatique d'une violence extrême" (Prudent, 1982 : 16) dirigé, d'une manière générale, contre les "habitants de l'autre côté du Bosphore" (*ibid.*), accusés d'être responsables des problèmes linguistiques que rencontre la Grèce. Le terrain sur lequel il fonde ses analyses l'amène en outre à considérer que la diglossie s'applique à la dualité linguistique qui existe, au sein d'une aire sociopolitique, entre deux variétés d'une même langue, dont l'une est, en fonction de la volonté d'un groupe <sup>87</sup>, socialement valorisée et dotée de nombreux atouts qui en font une variété prestigieuse réservée à une élite, tandis que l'autre, dont l'usage est généralisé à la majorité de la population, est au contraire dévalorisée, considérée comme vulgaire, et systématiquement exclue du domaine de l'écrit.

---

<sup>85</sup> Coupure faite par Lambert-Félix Prudent.

<sup>86</sup> Cité par Prudent, 1981 : 16.

<sup>87</sup> Minoritaire sur le plan numérique mais largement dominant sur le plan politique, social et culturel.

C'est d'ailleurs sur ce point que Psichari oppose implicitement la diglossie grecque à d'autres diglossies, telle que la diglossie française par exemple, "étroitement liée à la dynamique de la langue et au fait que c'est d'une manière naturelle que se sont forgées une variété populaire et une variété plus recherchée ou plus classique" (Jardel, 1982 : 9)<sup>88</sup>.

Par la suite, et comme on l'a vu dans la première partie, les analyses de ce type, qui tentaient de mettre en évidence les implications de la réalité sociopolitique sur l'état des langues, leurs statuts, et leurs évolutions, ont été très largement mises de côté. La nécessité, pour la linguistique, de se constituer comme science, et l'affirmation de son inscription dans le courant structuraliste, ont amené la plupart des chercheurs à s'intéresser avant tout à la linguistique "interne".

Il faut cependant noter la publication d'un article en trois parties écrit par William Marçais (1930) dans lequel sont examinés les problèmes des statuts sociaux de l'arabe littéraire et de l'arabe dialectal par rapport au français, dans la colonie française algérienne et dans les protectorats tunisien et marocain. Prudent souligne le manque flagrant d'objectivité caractéristique de certains passages de cet article, qui aboutit, pour ce qui est de sa première partie, à la conclusion particulièrement engagée et révélatrice "de façon exemplaire, [de] "l'air du temps" colonial" (Prudent, 1981 : 17), selon laquelle la langue d'avenir du Maghreb est le français.

Cet aspect engagé et idéologique semble d'ailleurs caractériser la plupart des analyses sociolinguistiques de la première moitié du vingtième siècle, ce qui explique aussi certainement en partie la rigueur initiale du courant positiviste, qui, voulant affirmer le caractère scientifique des travaux en sociologie (et en sociolinguistique), se posait explicitement et fermement en rupture avec les analyses antérieures.

Quelques autres auteurs, à la même époque, se sont penchés sur l'observation de situations sociolinguistiques potentiellement conflictuelles dans lesquelles des communautés différentes vivant dans des rapports de domination / subordination faisaient usage de différentes (variétés de) langues, mais leurs études se concentrent davantage sur le bilinguisme individuel. La tendance générale de la fin du 19e et du début du 20e siècles, outre la forte implication politique des chercheurs, est d'ailleurs de dénoncer les méfaits du bilinguisme, considéré comme dangereux pour le développement psychologique et linguistique. Comme l'écrit Prudent :

"Lorsqu'elle est analysée dans une perspective individuelle ou psychologique, la diglossie est un obstacle (Pernot, 1918), un élément d'une grande nocivité (Pichon)<sup>89</sup>, ou encore un handicap (Epstein)<sup>90</sup>. Lorsqu'elle régit la société dans son énonciation écrite et orale, c'est une complication pédagogique (Pernot), ou encore le résultat de la férocité asiatique, dévastatrice de l'Hellénisme [...] (Psichari). Enfin, dans le cadre arabe, nous avons affaire à un monstre, que la civilisation saura vaincre ! Toutes les sciences, tous les témoignages, toutes les disciplines, sont invités pour souligner le culte de l'unilinguisme et vouer aux gémonies l'horrible diglossie exogène. Et la littérature française est invoquée

---

<sup>88</sup> En outre, en France par exemple mais aussi en Italie, Jean-Pierre Jardel note que les variétés populaires sont introduites dans la littérature.

<sup>89</sup> PICHON, E., 1936 : *Le développement psychique de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, Masson et Cie, 374 p.

<sup>90</sup> EPSTEIN, I., 1915 : *La pensée et la polyglossie. Essai psychologique et didactique*, Lausanne, Payot, 216 p.

comme argument définitif de la supériorité des communautés monoglottes." (Prudent, 1981 : 20)

Cette revendication du caractère monoglotte comme emblème de la supériorité d'une communauté et le fait de prendre la littérature française comme argument n'est pas très étonnant quand on considère la remarquable tradition normative et centraliste, sur le plan linguistique, qui existe en France au moins depuis la Révolution française, avec l'avènement du français comme langue de la République, devenue dès lors l'unique moyen d'expression de l'identité nationale. Nous reviendrons sur cette idée dans la prochaine partie en réfléchissant sur les rapports qui peuvent exister entre cette tradition centraliste et les phénomènes d'insécurité linguistique.

En 1956, le mot "diglossie" réapparaît en France sous la plume de Marcel Cohen, qui fait référence à la fois aux travaux de W. Marçais (1930 / 1931) et à ceux de U. Weinreich (1953). Rappelons que Weinreich, comme on l'a vu en première partie, est l'un des initiateurs de la dialectologie structuraliste, développée en particulier aux États Unis dans les années cinquante de notre siècle. Les thèmes de recherches de prédilection de Weinreich, comme le montrent ses publications à ce sujet (en particulier 1953 et 1954), ainsi que sa collaboration avec William Labov (1968), sont d'ailleurs relatifs aux questions de changement linguistique, de variation, et de plurilinguisme. Il emploie toutefois davantage le terme de "bilinguisme"<sup>91</sup> que celui de "diglossie", en montrant que le bilinguisme n'est pas à traiter à un niveau seulement individuel mais constitue également un objet social. Uriel Weinreich est du reste un des premiers linguistes à souligner que le bi / plurilinguisme peut caractériser des communautés linguistiques entières. Ses travaux sur les contacts de langues et sur le changement linguistique s'inscrivent sur ce point totalement à contre courant par rapport aux travaux traditionnels de l'époque.

## ***2. La théorisation proposée par Ferguson***

"Et puis Ferguson est arrivé..." (Jardel, 1982 : 12).

Il parvient à établir un travail de synthèse de tous les travaux précédents, qui concernent non seulement la Grèce mais aussi la Suisse alémanique, Haïti, ainsi que certains territoires arabophones "dont il prétend avoir une connaissance de première main" (Prudent 1981 : 21), fait des comparaisons et propose, pour la première fois une véritable conceptualisation de la notion de "diglossie" (qu'il "américanise [...] par le biais d'une suffixation savante" (*ibid.*) en diglossia), conceptualisation qui, malgré toutes les remises en question, les élargissements et les critiques que l'on connaît, reste encore aujourd'hui une référence essentielle pour quiconque s'intéresse aux problèmes de contacts de langues. Dans "Diglossia" (1959), il donne de la diglossie la définition suivante, ici traduite par Prudent (1981) :

"La diglossie est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes premiers de la langue (qui peuvent comprendre un standard ou des standard régionaux), il existe une variété superposée très différente, rigoureusement codifiée (souvent plus complexe du point de vue de la grammaire), qui est le support d'un recueil imposant et considérable de textes littéraires provenant d'une époque antérieure ou d'une communauté linguistique étrangère, qui est largement apprise par le biais de l'école, et qui est utilisée, pour

---

<sup>91</sup> Nous reviendrons sur cette distinction entre bilinguisme et diglossie.

la plupart des textes écrits et des discours formels, mais qui n'est jamais utilisée - dans quelque segment de la société - pour une conversation ordinaire". (1981 : 22)

Ferguson conçoit ainsi la diglossie comme une situation stable et durable dans laquelle deux variétés de langues ou deux langues génétiquement apparentées entretiennent un rapport de "complémentarité fonctionnelle", autrement dit ont des fonctions sociales et communicationnelles différentes et complémentaires qui permettent une répartition de leurs domaines respectifs d'énonciation. Cette notion de "complémentarité fonctionnelle" sous-tend également l'idée qu'en situation de diglossie, les deux (variétés de) langues sont l'une et l'autre reconnues comme socialement légitimes, mais à des degrés et dans des domaines énonciatifs différents.

Pour Ferguson, les deux (variétés de) langues peuvent être décrites en termes de variétés "Haute" (High) et "Basse" (Low), la première étant socialement reconnue comme plus "prestigieuse" que la seconde du fait de sa tradition littéraire, de sa standardisation, de son lexique plus vaste, de sa grammaire plus complexe, et de ses fonctions sociales et communicationnelles particulières, qui lui confèrent des domaines d'énonciation valorisés. Il souligne également des différences quant à l'appropriation des variétés, la variété (L) étant acquise en tant que langue première, de façon informelle, tandis que la variété (H) est apprise comme langue seconde (ou étrangère) et de façon formelle. Elle est en outre le médium de l'enseignement<sup>92</sup>.

Jusqu'à ce jour, et même si, comme on le verra, la description initiale de la diglossie a été largement modifiée, nuancée, et élargie, la théorisation de Charles Ferguson reste un passage obligé pour toute analyse sociolinguistique en situation de contacts linguistiques. Car ce que l'analyse de Ferguson a eu le mérite de souligner, est qu'une situation dans laquelle deux (variétés de) langues coexistent, se caractérise souvent (sinon toujours) par une hiérarchisation sociale, qui entraîne une différence quant au prestige qui leur est socialement conféré.

John Gumperz (1964) est globalement en accord avec la théorisation proposée par Ferguson. Toutefois, dans la perspective interactionnelle qui est la sienne, il propose que la diglossie caractérise tous les types de situations sociolinguistiques, que celles-ci soient bilingues, plurilingues ou unilingues, dans la mesure où elles se caractérisent toutes par la présence d'une pluralité de langues et / ou de variétés de langues, auxquelles les membres des communautés linguistiques ne confèrent pas les mêmes fonctions et n'accordent pas les mêmes statuts sociaux. Sa perspective l'amène à s'intéresser en particulier à la façon dont les locuteurs, en fonction des paramètres de la situation d'interaction dans laquelle ils se trouvent, sélectionnent dans leur "répertoire verbal", les "styles de parole" qui conviennent le mieux, le changement de style pouvant correspondre à un changement de langue, à un changement de registre, et plus globalement, à un changement de "position" (Goffman, 1987).

Partant du critère de la hiérarchisation sociolinguistique, Joshua Fishman (1971) opère quant à lui une distinction entre la diglossie et le bilinguisme (qu'il définit comme "habileté linguistique individuelle" (1971 : 97), en proposant une typologie des situations de diglossie en rapport avec le bilinguisme, mettant ainsi en parallèle les compétences effectives des

---

<sup>92</sup> Daniel Véronique (1993) propose à ce sujet une distinction entre les langues dont l'acquisition est spontanée, se fait "par contacts fortuits" (1993 : 466), et celles dont l'apprentissage est guidé, autrement dit qui sont "appries par guidage" (*ibid.*).

locuteurs, bilingues ou non, et les statuts socialement conférés aux langues ou aux variétés en présence. Il établit ainsi quatre cas de figure : diglossie sans bilinguisme, diglossie et bilinguisme, ni diglossie, ni bilinguisme, et enfin bilinguisme sans diglossie. Ce dernier type implique la possibilité d'une situation de contacts de langues dans laquelle les systèmes seraient équivalents sur le plan de leurs statuts institutionnels, de leur prestige social, et de leur mode d'acquisition.

Cette possibilité a toutefois été largement mise en doute, et il est à présent d'usage de reconnaître qu'il n'est pas réaliste de concevoir une situation plurilingue dans laquelle les langues (ou les variétés) en présence seraient dotées du même prestige, rempliraient exactement les mêmes fonctions, et donc seraient interchangeables en toute situation. Ce point, sur lequel nous reviendrons plus bas, est souligné par Didier de Robillard (1989) qui écrit que :

"[...] la règle dans les situations de contact est plutôt l'émergence de conflits et de hiérarchisation des langues que la coexistence idyllique et égalitaire." (1989 : 402)

À l'heure actuelle, la bilinguisme<sup>93</sup> est un concept qui ressortit surtout au domaine de la psycholinguistique, et que l'on peut définir ici, de manière très restreinte, comme une compétence (à la fois linguistique et communicationnelle, pour reprendre la dichotomie de Hymes) parfaite en deux langues. Serait donc bilingue un individu capable de parler et de comprendre deux langues, et par conséquent de respecter leurs normes, à la fois linguistiques et sociolinguistiques, et ce quel que soit la situation de communication dans laquelle il se trouve. Il faut toutefois noter que la plupart des psycholinguistes relativisent aujourd'hui largement la notion de bilinguisme, en montrant qu'il est très rare qu'un locuteur accède à une compétence véritablement bilingue, qui supposerait un niveau absolument équivalent à la fois sur le plan de la compétence linguistique, de l'intuition sur les langues, de la connaissance des normes sociales d'usage et des "rites d'interactions", de celle des registres de langue, etc.

Ainsi, la principale critique qui a été adressée à l'encontre de la conception fergusonienne de la diglossie tient au fait qu'il lui confère un critère de stabilité, d'harmonie et de durabilité, qui en fait un état constant et invariable, caractéristique d'une situation. Or un certain nombre de travaux ont montré la diglossie sous un jour nouveau, en soulignant son caractère au contraire à la fois instable et évolutif, et générateur de phénomènes perturbateurs (tels que l'insécurité linguistique). Dans cette perspective, la diglossie n'est plus considérée comme un état de fait, mais comme un processus qui en outre révèle une situation conflictuelle.

## II. LA DIMENSION CONFLICTUELLE DES SITUATIONS DIGLOSSIQUES

---

<sup>93</sup> Josiane F. Hamers et Michel Blanc (1983) proposent la notion de "bilinguisme", définie par Hamers (in Moreau (éd.), 1997 : 95) comme "un état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique ; le degré d'accès varie sur un certain nombre de dimensions d'ordre psychologique, sociologique, sociolinguistique, socioculturel et linguistique".

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

L'objection la plus importante qui a été opposée au concept de diglossie tel qu'il est proposé par Charles Ferguson (1959), est qu'il présente la situation diglossique comme une situation stable et harmonieuse, dans laquelle les systèmes sont certes socialement hiérarchisés, mais se complètent sur le plan fonctionnel et culturel. Un certain nombre de sociolinguistes ont mis au jour le fait que les situations de diglossie sont avant tout à traiter en termes de "conflit linguistique", opposant des groupes et des langues hégémoniques à des groupes et des langues minorées et dominées.

### ***1. La diglossie : un processus à dimension conflictuelle***

Cette réalité conflictuelle, qui avait été soulignée par Psichari (1928), est passée sous silence dans la théorisation proposée par Ferguson, pour qui le propos est plutôt de rendre globalement compte des régularités d'utilisation des différents codes en présence, dans toute situation de diglossie et à un niveau macro-sociolinguistique. Or, et cela nous conforte dans l'idée d'une complémentarité entre les deux niveaux d'analyse, si l'on s'attache à comprendre, dans une perspective micro-sociolinguistique, le fonctionnement des pratiques langagières et le sens des attitudes linguistiques des locuteurs vis-à-vis des variétés en présence, la réalité apparaît brusquement toute autre, largement plus complexe, plus mouvante, moins harmonieuse et prédictible que n'en rend compte la conception de Ferguson.

Cette critique prend principalement source au sein du groupe des linguistes désignés par L.-F. Prudent comme "natifs" (1981 : 23)<sup>94</sup>. En raison de leur ancrage suffisant dans les situations étudiées, ces chercheurs sont les premiers à souligner la non-pertinence de la "vision idyllique de la stabilité, de l'homogénéité, et de l'harmonie du schéma canonique" (*ibid*), et donnent au "terme technique d'origine "coloniale" un contenu revendicatif dans la bouche des dominés" (*ibid*). Pour Lambert-Félix Prudent (1981) ces sociolinguistes, qu'il désigne comme les "adaptateurs conséquents" de la diglossie, se caractérisent par le fait qu' :

"[...] à partir de leurs expériences spécifiques [ils] ont fait apparaître peu à peu la dimension antagonique ou "glottophagique" de la diglossie." (1981 : 21-22).

Les linguistes L. Aracil et R. Ninyoles, dont les travaux en sociolinguistique ont trouvé leurs principales sources d'influence dans le contexte d'opposition à la dictature franquiste, ont ainsi mis au jour la notion de conflit linguistique. Leurs travaux, présentés en particulier dans le cadre du *Congrès de cultura catalana* (1975 - 1977) ont décrit le conflit linguistique de la façon suivante :

"Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives [...] jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique [...]. Un conflit linguistique peut être latent ou aigu, selon les conditions sociales, culturelles et politiques de la société dans laquelle il se présente." (*Congrès de cultura catalana*, 1978, vol. I, 13)<sup>95</sup>

---

<sup>94</sup> C'est-à-dire travaillant sur leurs propres terrains, catalan (Ninyoles, 1969 ; Aracil, 1965), occitan (Lafont, 1971), guadeloupéen (Davy, 1971 et 1975), ou encore québécois (Chantefort, 1976).

<sup>95</sup> Traduit et cité par Georg Kremnitz, 1981 : 66.

La situation de diglossie est ainsi désormais conçue comme une situation d'affrontements sociaux, entre des groupes socialement et politiquement "dominants" et des groupes socialement et politiquement "dominés", et donc comme une situation d'affrontements linguistiques, entre une langue "dominante", imposée comme langue de prestige, et une langue "dominée", à laquelle est conférée une valeur sociale et un pouvoir symbolique moindres. L'accent est donc mis, non plus sur la complémentarité fonctionnelle des langues, mais sur le fait que dans une situation diglossique, les deux langues ou variétés en présence sont la plupart du temps considérées, évaluées, et utilisées l'une par rapport à l'autre, ou, si l'on reprend cette idée d'"affrontement", l'une contre l'autre. Leur prise en charge dans l'espace énonciatif n'est jamais neutre, mais marquée, en regard des attributs sociaux qui leur sont respectivement accordés, qui marque du même fait les locuteurs qui les parlent. Cette idée d'affrontement perpétuel des langues en situation d'énonciation est formulée par Jean-Claude Marimoutou de la façon suivante :

"Ce qui caractérise le conflit diglossique, c'est qu'il est sans cesse rejoué, dans chaque acte de parole, sans cesse mis en scène et en même temps, sans cesse contesté. Mais cette représentation du conflit sur la scène linguistique n'est jamais directe, en raison même de la diglossie qui la produit ; le conflit se donne à voir dans le fait que les langues sont en regard l'une de l'autre, et que, de ce fait, la langue dominée – dans l'acte concret de la parole – est amenée à se situer par rapport à la langue dominante [...] à laquelle sa performance est – symboliquement ou réellement – suspendue." (1990 : 10)

L'idée sous-jacente impliquée ici est donc que l'une des conséquences fondamentales de la diglossie est que l'usage de la langue dominée est toujours évalué en fonction de la langue dominante. Tout se passe comme si les deux langues étaient réduites à une seule, n'avaient plus qu'une seule norme de référence, celle de la variété dominante, et par rapport à laquelle la conformité de tous les usages étaient déterminés. Cette hypothèse donne ainsi matière à réfléchir, en particulier si on la rapproche de la problématique de la communauté linguistique, définie Jusque-là comme "unité de gestion de ressources linguistiques" (Baggioni, Moreau et Robillard 1997). Elle met en outre l'accent sur l'importance de traiter aussi les problèmes de norme et de communauté linguistiques à partir de l'étude des représentations sociales et de leurs expressions à travers les discours épilinguistiques mais aussi à travers les pratiques linguistiques elles-mêmes. Cette idée sera reprise lorsqu'il s'agira pour nous de rendre compte de la (des) communauté(s) linguistique(s) réunionnaise(s).

On voit par conséquent à quel point l'idée de complémentarité fonctionnelle décrite par Ferguson semble rendre compte de façon restrictive des usages dans la réalité des pratiques linguistiques en situation de diglossie. Selon Georg Kremnitz, le principal apport de la sociolinguistique catalane a été d'ailleurs de souligner :

"[...] la relation entre les différenciations fonctionnelles du langage à l'intérieur d'une unité étatique et les segmentations de celle-ci, ne constatant plus simplement la différence des fonctions mais prenant en même temps en charge les différences de statut et de prestige. Ainsi, les notions de langue dominante et de langue dominée [...] deviennent centrales pour la discussion du conflit linguistique." (Kremnitz, 1981 : 71)

L'idée selon laquelle les situations diglossiques sont des situations non conflictuelles, dans lesquelles coexistent pacifiquement un standard et un dialecte, répartis, du point de vue de l'usage, dans les différents domaines socio-situationnels et entre lesquels il existe donc un

rapport de complémentarité fonctionnelle est donc clairement contestée. Ainsi, pour Jardel (1982) :

"[...] l'existence même d'une langue haute et d'une langue basse au sein d'une même communauté supposent nécessairement des rapports conflictuels." (Jardel, 1982 : 12)

Le caractère harmonieux que confère Ferguson aux situations de diglossie se double, on l'a vu, d'un caractère de stabilité, effectivement nécessaire à la non conflictualisation : s'il n'y a pas de conflit, les emplois d'usage peuvent être stables et bien délimités, chacun sait quelle langue est doit utiliser avec telle personne et dans telle situation, et les langues peuvent effectivement entretenir des rapports de complémentarité fonctionnelle tels que les décrit Ferguson. Le rapport causal est d'ailleurs à double sens car inversement, la stabilité fonctionnelle des langues devrait théoriquement entraîner une situation effectivement non conflictuelle. Or cette harmonie et cette stabilité correspondent en fait souvent à la carte de visite des communautés diglossiques, et à l'image que les locuteurs qui en sont membres projettent vers l'extérieur en mettant l'accent sur le côté culturellement enrichissant des contacts de langues. Cette carte de visite, qui correspond du reste aussi partiellement à la réalité, constitue pour eux une manière de présenter une image valorisante de la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent, une manière de "sauver la face", pour reprendre une expression de Goffman (1974).

Les enquêtes de terrain sont très révélatrices à ce sujet. À la Réunion par exemple, les individus se rassemblent souvent autour d'un mythe d'harmonie, de solidarité, d'entente et de paix entre les différentes communautés ethniques et religieuses en présence, et ce mythe s'étend souvent à la situation linguistique et aux rapports qu'entretiennent français et créole. Ce type de discours se retrouve fréquemment dans les premiers moments des entretiens, qui se doivent alors d'amener les témoins à réfléchir sur ce type de clichés et à se demander s'il n'existe pas une autre facette de la réalité.

Le fait est que la seule conception de la situation de diglossie comme situation sociolinguistique stable et harmonieuse est difficilement envisageable à partir du moment où l'une des deux langues en présence devient le seul modèle linguistique à atteindre, et où de ce fait, toute une partie de la population est socialement considérée comme incompétente sur le plan linguistique dans la mesure où elle ne maîtrise pas ce modèle. En ce sens, il est invraisemblable de concevoir la situation diglossique comme une situation seulement harmonieuse. Ainsi, pour Georg Kremnitz (1991), il n'existe pas de diglossie "neutre" :

"[...] une diglossie vraiment neutre [...] ne [...] paraît possible qu'à condition que la praxis linguistique ne soit pas un élément des enjeux sociaux. Cela ne paraît guère pensable dans nos sociétés complexes d'aujourd'hui où les capacités langagières ont très souvent une influence très directe sur la biographie sociale d'un locuteur [...]. Ma réponse est donc toujours la même, chaque situation diglossique contient des éléments d'inégalité et par conséquent des éléments de conflit. Le potentiel conflictuel est lié inextricablement à l'inégalité des emplois. Ces éléments conflictuels ne sont pas continuellement actualisés mais ils sont toujours présents, actualisables, pour ainsi dire." (1991 : 33)

Sur le terrain occitan, Robert Lafont (1971, 1973, 1977, 1990) a largement illustré cette dimension conflictuelle propre à la diglossie. Dans les grandes lignes, Lafont montre que la situation occitane est caractérisée par l'opposition entre une langue d'État, administrant tous

les actes privés et publics, constituant la langue d'enseignement, et chargée de prestige social, et une langue chassée de tout usage administratif, parlée par les "classes peu acculturées, selon l'officialité de la culture" (1990a : 13), exclue de l'enseignement, socialement dévalorisée (*ibid.*).

La minoration linguistique propre à la diglossie est en fait véhiculée à deux niveaux au moins : au niveau officiel et institutionnel, d'une part, qui pose la norme de telle langue comme norme linguistique de référence ; et d'autre part au niveau des représentations sociales, qui peuvent être appréhendés par l'intermédiaire des discours épilinguistiques des locuteurs, le tout étant naturellement à replacer dans un contexte socio-historique et sociolinguistique particulier.

Une question est ici de déterminer s'il existe entre ces deux types de minorations linguistiques, pour dire les choses de manière volontairement simplifiée, la minoration institutionnelle et la minoration représentée, un rapport de causalité, et si tel est le cas, dans quel sens il s'opère. En d'autres termes, il s'agit de se demander si l'on peut établir que c'est la diglossie, telle qu'elle est instituée socialement dans une communauté linguistique donnée, qui a des répercussions sur les représentations sociales et qui amènent les locuteurs à intérioriser des discours épilinguistiques hiérarchisant les (variétés de) langues, ou si, à l'inverse, ce sont les locuteurs eux-mêmes qui instituent la diglossie.

La réponse à ce type de questionnement est naturellement loin d'être univoque. Si l'on se réfère par exemple à la période, encore relativement récente, d'unification linguistique française<sup>96</sup>, où la situation sociolinguistique s'apparente à une situation diglossique<sup>97</sup> dans laquelle à la langue nationale, le français, qui correspond plutôt en cette fin du 18<sup>e</sup> siècle, à la "langue du roi [...] [et à la] langue des élites sur le territoire et bien au-delà" (Baggioni, 1980 : 40)<sup>98</sup>, s'oppose une pluralité de "dialectes". Or, comme le souligne Louis-Jean Calvet (1974), le clivage langues / dialectes s'opère bien moins à partir de critères linguistiques, qu'à partir de critères d'ordre idéologique et politique :

"[...] du strict point de vue de la structure interne, il n'y a [...] aucune différence entre une langue et un dialecte [...] ; la différence réside dans un statut acquis. Mais la nature de ce statut et les processus de son acquisition ne sont pas très clairs [...]." (1974 : 46)

Louis-Jean Calvet (*ibid.*) insiste sur l'importance du rôle qu'on joua les linguistes, en cette période caractérisée par une politique linguistique largement interventionniste visant explicitement à unifier le pays sur ce plan, dans le processus de validation et de reconnaissance sociale de ce clivage entre langues et dialectes, entérinant de ce fait une classification antérieure qui n'avait pourtant que peu de fondement scientifique.

---

<sup>96</sup> Pour plus de détails sur cette période de l'histoire de France, Balibar et Laporte, 1974 ; Baggioni, 1980.

<sup>97</sup> Pour aller vite nous considérons que la France (métropolitaine) n'est plus, aujourd'hui, une situation de diglossie dans la mesure où la politique d'assimilation menée pendant et après la Révolution française a réussi, faisant du français l'unique langue de l'administration, de la presse (sauf dans des régions limitrophes telles que l'Alsace par exemple, de la scolarisation publique, et enfin langue première et quotidienne de la plupart des Français (de métropole).

<sup>98</sup> Le rapport Grégoire (1793) montre ainsi que sur 26 millions de Français, seulement 10 sont francophones, et trois millions parlent aussi le français (Baggioni, 1980).

"[...] systématiquement, c'est la langue nationale qui est baptisée "langue" et les langues non nationales qui sont baptisées "dialectes", et le flou définitoire se fait donc nécessité au service de la situation comme elle est." (1974 : 47)

La langue apparaît de ce fait comme une "variété linguistique dont l'usage est réglé par les instances normatives" (Baggioni, 1980 : 40). Si l'on suit cette piste, on est donc amené à se dire que la minoration linguistique propre à la situation linguistique serait d'abord le fait d'une minoration institutionnelle, validée de surcroît, dans ce cas, par la communauté scientifique. On peut ainsi se dire que l'un des principaux vecteurs de diffusion de cette minoration institutionnelle est l'institution scolaire, qui constitue par définition le lieu d'apprentissage de la norme, du "bien parler" et du "mal parler".

On peut alors tenter d'aller plus loin et se demander si c'est également à l'école que les enfants prennent conscience du statut social des variétés linguistiques en présence, de la hiérarchisation des usages, et par conséquent apprennent à évaluer la variété qu'ils parlent, constituant ainsi leur norme "subjective" par rapport à la norme socialement reconnue, la norme "prescriptive" du français standard. De nouveau la réponse n'est certainement pas univoque. Cet apprentissage, s'il se précise dans le cadre scolaire, institutionnel et normatif, débute très vraisemblablement avant l'entrée à l'école, dans le cadre familial. Le processus de transmission linguistique, on le sait, débute dès les premiers mois de la vie d'un enfant. Or on peut difficilement imaginer que cette transmission se fasse de façon neutre et ne se double pas de celle d'un ensemble de comportements linguistiques marqués sur le plan social. En revanche, les spécialistes de ces questions ne sont pas certains de la précocité du développement de la conscience épilinguistique, autrement dit de la conscience des hiérarchies sociales qui stratifient les variétés et les usages linguistiques. Sur le terrain belge, Dominique Lafontaine (1986) a par exemple établi que c'est seulement à l'âge de douze ans que les enfants semblent avoir intégré les discours diglossiques, amenant à reconnaître les régionalismes comme peu prestigieux.

Quoi qu'il en soit, et même si cet apprentissage est effectivement relativement tardif, la construction de la conscience linguistique et la détermination d'attitudes linguistiques ne peuvent qu'être le résultat d'apprentissages au sein du cadre familial d'une part, du cadre scolaire d'autre part, et enfin et sans doute surtout, le résultat progressif d'interactions entre ces différents types d'apprentissage. On voit bien à quel point les choses sont liées les unes aux autres. L'apprentissage linguistique réside en fait bien en un apprentissage et en une construction de normes, normes linguistiques (qui se construisent en référence à la norme socialement prescrite par les instances compétentes), normes communicationnelles ("conventions sociales" qui régissent le langage dont parle en particulier E. Goffman), mais aussi images des normes, représentations de ces normes, qui constituent ce que l'on a jusque ici appelé les "normes subjectives" (ailleurs appelées "normes évaluatives"), qui structurent la conscience épilinguistique. Marie-Louise Moreau (in Moreau (éd.), 1997) montre bien ces rapports d'interdépendance et d'interaction constantes qu'entretiennent constamment les différents types de normes :

"Les normes évaluatives (ou subjectives) [...] entretiennent avec les normes prescriptives des rapports complexes, les conditionnant partiellement et étant pour partie déterminées par elles." (1997 : 222)

Il serait certainement abusif de prétendre que l'école est le véhicule des processus de minoration linguistique chez les plus jeunes locuteurs, mais il en constitue toutefois certainement bien un. Cet état de fait montre du reste un paradoxe important. Car l'école, en tant que lieu d'apprentissage devrait faire apparaître chez les enfants des sentiments de plus grande aisance linguistique. Toutefois, c'est également à l'école que l'enfant intériorise des notions de bien et de mal parler qui sont au moins implicitement mises en rapport avec les différentes (variétés de) langues (puisque seulement l'une d'entre elles est la variété de la réussite scolaire), qu'il apprend à évaluer ses propres productions ainsi que celles des pairs, mais aussi en regard des attitudes et des discours des instituteurs et institutrices, par ailleurs vraisemblablement, nous y reviendrons, souvent enclins aux sentiments d'insécurité linguistique. En ce sens, il est vraisemblable que l'école puisse être un lieu d'apparition d'insécurité linguistique. C'est en tous cas le point de vue de Jean-Marie Klinkenberg (1989), qui écrit :

"Elle [l'insécurité linguistique] est fortement liée à la scolarisation. Dans beaucoup de cas, celle-ci introduit à la connaissance de la norme, mais sans pour autant donner la maîtrise pratique des registres. On arrive donc à ce résultat paradoxal que l'école augmente fréquemment l'insécurité linguistique. Plutôt que d'apprendre au scolarisé à parler, elle le condamne souvent à se taire." (1989 : 70)

Nos propres enquêtes n'ont pas pris en compte la population enfantine, dont les représentations sociales et épilinguistiques devraient constituer l'objet principal d'une recherche qu'il serait du reste tout à fait instructif de mener à la Réunion.

Ainsi, si l'on continue dans cette voie et que l'on fait l'hypothèse que la minoration linguistique est d'abord diffusée par les institutions officielles, cette minoration serait par la suite investie par les locuteurs eux-mêmes, qui reprennent à leur compte les discours visant à dévaloriser la ou les (variété(s) de) langue(s).

Toutefois, les travaux sont unanimes pour montrer que les locuteurs reprenant à leur compte les discours de minoration linguistique, les amplifient largement. De fait, la diglossie est renforcée et peut-être même parfois maintenue par l'intériorisation des discours à relatifs la hiérarchisation sociolinguistique. On aboutit en outre au paradoxe apparent, auquel la problématique de l'insécurité linguistique, nous le verrons, apporte des éléments explicatifs forts intéressants, selon lequel ce sont les locuteurs natifs de la langue minorée qui la stigmatisent le plus. Là encore, mais sans pouvoir aller plus loin dans cette direction pour le moment, il semble que la problématique de l'insécurité linguistique pourra nous éclairer.

Ainsi, que conclure quant à l'origine de la diglossie ? En regard de ce qui vient d'être très brièvement dit, il apparaît que la diglossie est un produit multiple. D'une part elle résulte d'une situation sociopolitique particulière, à un moment particulier de son histoire, qui fait qu'elle se caractérise par l'existence d'une minoration instituée, qui se diffuse sur un plan social, est intériorisée dans les représentations collectives, et exprimée à travers les discours épilinguistiques. D'autre part, la diglossie repose aussi sur les locuteurs eux-mêmes, en particulier, comme le montrent les travaux en sociolinguistique occitane par exemple, les locuteurs des variétés minorées, qui intériorisent ces discours, les reconstruisent, les entérinent, les renforcent, et les transmettent à leurs enfants. De façon caricaturale, on peut ainsi dire que la dévalorisation sociolinguistique fait l'objet d'un véritable apprentissage, et que du même fait, la diglossie apparaît effectivement comme un processus, que le temps

semble renforcer, et dont la dimension conflictuelle apparaît effectivement comme une évidence.

Toutefois, cette notion de processus, qui implique un caractère mouvant et évolutif, implique également que l'on puisse agir sur cette évolution, voire même, pour reprendre un terme employé par Robert Lafont (1984), que l'on puisse tenter de "retrousser" la diglossie.

## ***2. Les évolutions possibles de la diglossie***

Kremnitz (1981 : 66) montre que la diglossie peut évoluer dans au moins deux directions possibles : elle peut aller dans le sens de la normalisation<sup>99</sup> de la langue dominée, ou au contraire dans le sens de la substitution de cette dernière à la langue dominante. Dans les deux cas, l'issue du conflit et de l'affrontement linguistique mènerait ainsi forcément à éliminer l'une des deux langues en présence. Le premier cas s'apparenterait ainsi à un changement de pouvoir dans la mesure où la langue minorée tendrait à s'imposer comme modèle linguistique de référence et pourrait entraîner la disparition de la langue anciennement dominante. Dans le deuxième cas de figure, à l'inverse, c'est la langue dominante qui ferait disparaître la langue dominée, ce qui reviendrait à "l'acculturation de la population entière aux modèles dominants" (Kremnitz, *ibid.*). La substitution ne prend pas forcément la forme d'un interventionnisme autoritaire. La plupart du temps en fait, on vient de le voir, elle se fait de façon beaucoup plus insidieuse, dans la mesure où elle s'inscrit dans l'imaginaire et la conscience collective, sous forme de dévalorisation de la langue dominée et survalorisation de la langue dominante, dont la maîtrise se met à équivaloir à une ascension et une reconnaissance sociale.

La seule issue de la diglossie, en tant que processus conflictuel, serait ainsi la victoire de l'une des deux langues et la disparition de la seconde. Pourtant, si l'on part du principe que les conflits linguistiques tiennent essentiellement au fait que la hiérarchisation sociale des langues marquent également leurs locuteurs, on peut se demander si un bilinguisme généralisé à tous les membres d'une communauté linguistique, dans la mesure où il amènerait de fait une égalité de compétence et de reconnaissance sociale sur le plan linguistique, ne pourrait pas aboutir à une déconflictualisation de la situation de diglossie.

Il semble bien, en effet, que la condition sine qua non d'une idylle sociolinguistique telle qu'elle est sous-entendue par la définition fergusonienne de la diglossie, serait le bilinguisme de l'ensemble des locuteurs, autrement dit l'absence totale de moments de gêne linguistique, de sentiment d'infériorité, voire de mutisme langagier (comme dit le proverbe "quand on ne sait pas, on se tait"). Dans cette optique, le bilinguisme apparaîtrait ainsi comme un remède possible au *mal* diglossique.

---

<sup>99</sup> Comme le soulignent Didier de Robillard (in Moreau (éd.), 1997 : 214), mais aussi Daniel Baggioni (in Moreau (éd.), 1997 : 215-216), il est d'usage de distinguer la normalisation d'une (variété de) langue, qui correspond à un processus relativement "spontané" par lequel cette (variété de) langue tend à s'imposer comme modèle de référence, avec la standardisation linguistique, qui ressortit avant tout à un travail délibéré et interventionniste dans le cadre d'un projet d'aménagement linguistique, visant à la description et à la fixation d'une variété standard au sein d'une communauté linguistique donnée. Toutefois, Daniel Baggioni souligne la difficulté d'opérer une réelle opposition entre les deux termes, qui correspondent davantage à "deux aspects d'un même procès [...] [qu'à] deux phases chronologiquement distinctes" (1997 : 216).

Néanmoins, si on s'est de nos jours rendu compte que le bilinguisme n'était pas une "infirmité" linguistique, mais bel et bien une compétence (socio)linguistique et communicationnelle double, on s'est aussi aperçu qu'il est plus proche d'un idéal linguistique difficilement accessible que d'une réalité. Le fait est, mais nous y reviendrons s'agissant de l'insécurité linguistique, qu'il est permis de se demander dans quelle mesure la situation de diglossie, qui a comme conséquence la dépréciation sociale et culturelle de telle ou telle langue, et donc sur tels ou tels groupes de locuteurs, n'a pas des conséquences sur les apprentissages linguistiques, et ne rend justement pas plus difficile l'accès à une compétence bilingue.

Ainsi, dans la mesure où sa réalisation effective semble rarissime, et ce, peut-être en raison de l'existence même de la réalité diglossique, nous arrivons encore au même type de conclusion sur ce point : le concept de bi- ou plurilinguisme donne une vision pacifique et idéale du contact de langues, qui suppose pourtant, à quelque degré que ce soit, une subordination sociolinguistique, résultant d'une prise de pouvoir politique, économique ou culturelle, et de ce fait possède toujours une dimension conflictuelle.

Il apparaît donc, pour revenir à la conception qui sert ici de point de départ à la réflexion sur la diglossie, que la notion de complémentarité fonctionnelle énoncée par Ferguson présente l'inconvénient de gommer l'arrière-plan des forces socio-historiques qui détermine les enjeux, en impliquant l'idée selon laquelle la répartition des langues dans l'espace énonciatif est à la fois harmonieuse, régulière et circonscrite, et ce dans la mesure où les variétés seraient dotées de fonctions sociales bien définies et complémentaires. Si l'on situe l'analyse à un niveau micro-sociolinguistique et que l'on observe la réalité des pratiques linguistiques en situation de contacts de langues, on s'aperçoit que celles-ci se rencontrent constamment au sein des mêmes situations de communication, et que les discours des locuteurs alternent fréquemment d'une (variété de) langue à l'autre. C'est la deuxième critique qui est adressée à la conception fergusonienne de la diglossie.

### III. L'ALTERNANCE CODIQUE

La définition de la diglossie telle qu'elle est énoncée par Charles Ferguson précise qu'il existe entre les (variétés de) langues en présence un rapport de complémentarité fonctionnelle : chaque langue a ses propres fonctions, ce qui lui attribue des domaines énonciatifs spécifiques. Ces ensembles de domaines et de fonctions s'excluent mutuellement, et se complètent. En d'autres termes, il existerait un certain nombre de situations "prototypiques", déterminant de manière presque obligée l'emploi d'une langue. De nouveau ce type d'observation tient à l'approche macro-sociologique dans laquelle se situe l'analyse de Ferguson, car l'étude micro-sociolinguistique des interactions verbales en situation de contacts linguistiques amène toujours à constater la présence fréquente d'interférences<sup>100</sup> entre

---

<sup>100</sup> Comme le rappelle Josiane F. Hamers (in Moreau (éd.) 1997 : 178), le terme interférence "réfère aussi bien à l'interaction de deux processus psycholinguistiques, qui fonctionnent habituellement de façon indépendante chez un individu bilingue, qu'au produit linguistique non conscient de cette interaction. Ce produit se définit dans tous les cas comme une déviation par rapport aux normes des deux langues en contact".

les (variétés de) langues en présences, d'emprunts linguistiques, de mélanges et / ou de rencontres de codes.

## 1. Généralités

Il s'agit ainsi de se demander si l'on peut prétendre que le caractère de la conversation - pour dire vite, bavardage quotidien ou sujet important - et le type de situation de communication (formelle / informelle) implique automatiquement l'emploi de telle ou telle langue ou variété.

Une analyse des interactions verbales dans la situation réunionnaise de contacts de langues (Bretegnier, 1994) nous a ailleurs permis de montrer que le choix de l'emploi d'une (variété de) langue ne dépend pas autant du caractère formel ou informel de la situation dans laquelle se déroule l'interaction que ne l'implique la notion de "complémentarité fonctionnelle", et ne semble ni constant, ni tout à fait prédictible.

On observe en fait sans cesse, au cours des échanges conversationnels, des changements de registres, de tons, et de langues, qui sont autant de "réajustements" (Goffman, 1974, 1987) que les partenaires de l'interaction opèrent pour maintenir l'échange et le faire avancer. Ces observations n'ont rien d'original : quiconque procède à une analyse conversationnelle, que ce soit du reste dans une situation linguistique monolingue ou plurilingue, en fera rapidement de similaires.

Que l'on adopte la logique de la notion de "répertoire verbal" propre à l'approche interactionnelle, ou celle de la variation "stylistique" (ou registrale) dont parlent William Labov ou Pierre Bourdieu, on voit qu'il existe peu de différences, sur le plan du fonctionnement de la pratique verbale, entre les situations dites monolingues, et celles dites plurilingues. Dans tous les cas, les locuteurs opèrent des *choix* linguistiques<sup>101</sup> en fonction de la situation dans laquelle ils se trouvent, mais aussi de leur position sociale et / ou de l'image qu'ils veulent projeter, de la position sociale de leur(s) interlocuteur(s) (réelle ou fantasmée par le locuteur), du but de l'interaction, des moments de l'échange, etc., choix qui se manifestent par des changements constants de leur "façon de parler", qui peut, en situation plurilingue, revenir à un changement de langue.

Ainsi, que l'activité langagière s'opère en communauté "monolingue" ou "plurilingue", le discours alterné est régi par un ensemble de règles sociales, de conventions sociolinguistiques, ce que Goffman (1974) désigne comme des "normes d'interaction". Dans une communauté monolingue, on observera des variations dans le discours qui pourra être modifié du point de vue lexical, syntaxique, prosodique, etc. Dans les deux cas, les locuteurs se servent de la connaissance qu'ils ont des normes d'usages pour produire un discours approprié à la situation de communication.

---

<sup>101</sup> Cette notion de "choix" n'est d'ailleurs pas toujours appropriée, car elle implique que les locuteurs aient toujours conscience à la fois des raisons qui les poussent à changer de langue, de registre, etc., et des moments où les alternances s'opèrent, ce qui, nous allons le voir, n'est pas toujours le cas. En outre l'alternance ne correspond certainement pas forcément à un choix délibéré de la part du locuteur, alors que ce sont parfois les paramètres de la situation de communication, voire ses interlocuteurs qui le contraignent à modifier sa position (au sens goffmanien) linguistique.

Bernard Py (1986), qui travaille sur le terrain suisse, rend compte de fréquents passages "du discours monolingue au discours bilingue". Ces changements de langues sont désignés comme des "alternances codiques", que John Gumperz (1989b), principal initiateur des études dans ce domaine, définit comme :

"[...] la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents." (1989b : 57)

Par définition, l'alternance codique est donc la production d'un locuteur alternant d'un code à l'autre, que ce code s'apparente à une (variété de) langue ou à un style contextuel, au cours d'une même interaction, et / ou à l'intérieur d'une même intervention. La présence d'alternance codique dans les discours (observable par le biais d'analyses micro-sociolinguistiques) amène ainsi à réviser l'idée de prédictibilité systématique de l'emploi des langues en regard du type de situation de communication dans laquelle se trouve le sujet parlant, et donc la notion de complémentarité fonctionnelle.

John Gumperz (1989b) distingue l'alternance codique de l'emprunt lexical, qu'il définit comme l'introduction dans un système B de mots isolés ou d'expressions idiomatiques brèves, figées, appartenant à un système A. Les emprunts, précise Gumperz, sont traités comme appartenant au lexique de la langue qui emprunte, en revêtant les caractéristiques morphologiques, et en entrant dans ses structures syntaxiques. Ils se fondent ainsi dans le lexique de la langue d'accueil, au même titre que les autres éléments lexicaux, et suivent les mêmes règles grammaticales. À l'inverse, dans l'alternance codique, les expressions offrent les caractéristiques internes des deux systèmes grammaticaux de façon distincte. La co-présence linguistique est doublée de l'autonomie de chaque langue qui fonctionne à l'intérieur de la séquence selon ses propres règles.

Cette première série de réflexions conduit de façon évidente à se poser un certain nombre de questions en ce qui concerne les situations de contacts linguistiques et / de diglossie, dans lesquelles on sait bien que, dans la réalité des productions discursives, la règle est souvent moins la présence de langues bien circonscrites et bien limitées que celle de variétés "interlectales" (Prudent, 1981), entre lesquelles il n'est pas toujours aisé de définir des frontières claires. En outre, si l'on considère que l'établissement de frontières est possible, et donc que l'on peut effectivement bien montrer les moments où s'opère l'alternance codique, un autre problème se pose quant à la distinction qu'opère Gumperz entre "emprunt" et alternance codique en fonction des critères que nous venons de citer, dans la mesure où l'autonomie syntaxique et même lexicale n'est pas toujours évidente entre les variétés qui se situent précisément dans la zone linguistique intermédiaire, qu'on la baptise "interlecte" (Prudent, 1981, 1982), ou "mésolecte"<sup>102</sup> (Carayol et Chaudenson, 1976, 1978). L'exemple de la Réunion est particulièrement parlant sur ce point, comme nous le verrons dans le prochain paragraphe.

Une des questions qui se posent est de savoir si l'alternance codique relève d'un phénomène collectif (et par conséquent d'une certaine manière prédictible), ou si au contraire

---

<sup>102</sup> La différence essentielle qu'exprime ces choix terminologiques est que le mésolecte implique une relation implicationnelle, sur le plan syntaxique, entre les grammaires des systèmes organisés en continuité (Bickerton, 1975), ce que n'implique pas l'interlecte, à propos duquel l'hypothèse est que les productions interlectales ne peuvent être prédites par les systèmes grammaticaux d'aucun des deux pôles (Prudent, 1981).

elle correspond à un comportement seulement personnel. Pour John Gumperz (1989a et b) nous l'avons vu, les interlocuteurs progressent dans l'échange en se servant de leur compétence de communication qui leur sert à détecter (et à produire) des "indices de contextualisation", qui constituent des outils au moyen desquels ils interprètent l'activité communicationnelle en cours, précisent la manière dont le contenu sémantique de ce qui est dit doit être compris, donc déterminent les intentions d'autrui, construisent leur propre discours, etc. Or Gumperz (1989a : 29) montre bien que les changements de langue, de variété, de registre, etc., font partie des indices de contextualisation que construisent et / ou interprètent les interlocuteurs, ce qui implique que l'alternance codique ne peut pas constituer un phénomène idiosyncrasique.

Cette hypothèse peut s'étayer par l'analyse des réseaux sociaux qui fait directement ressortir les liens sociaux que les locuteurs tissent entre eux au cours de leurs activités routinières. En réseau fermé, on peut observer que le discours est marqué par de nombreux syntagmes idiomatiques. Si certains sociologues, comme Bernstein (1971), interprètent cette constatation comme un rapport évident entre classes sociales et compétences linguistiques, Gumperz (*ibid.*) y voit plutôt la preuve que l'interaction exclusive entre individus d'un même environnement social, culturel, professionnel, etc., aboutit à des présupposés de communication non verbalisés, liés au contexte. À l'inverse, les situations de communication en réseaux ouverts sont plutôt marquées par la diversité des normes et des attitudes, ainsi que par la diversité des conventions de communication. Pour communiquer de façon efficace, c'est-à-dire pour pouvoir produire du sens en étant compris de l'autre, et comprendre en retour les messages qu'on lui adresse, le locuteur doit être conscient des différents processus d'interprétation.

Cet ensemble de considérations amènent dès lors quelques questionnements s'agissant des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique dont nous avons fait l'hypothèse qu'ils pouvaient aussi être considérés comme l'un des paramètres des situations de communication dans le sens où ils sont susceptibles d'intervenir sur le déroulement d'un échange verbal, en provoquant des changements de "position" chez les interlocuteurs. On a du reste également fait l'hypothèse que l'insécurité linguistique pouvait à ce titre constituer une des cartes du jeu interactionnel, une stratégie possible pour les interlocuteurs (qui peuvent par exemple provoquer des sentiments d'insécurité linguistique chez leurs partenaires, de façon à les dérouter, voire même à masquer leur propre insécurité).

En regard de ce qui vient d'être dit on peut faire un pas de plus dans la construction de nos hypothèses en tentant de les relier aux phénomènes d'alternance codique, et à la problématique de la situation de diglossie conçue comme lieu d'affrontements linguistiques conflictuels. Cela montre du reste bien l'importance de considérer les phénomènes d'alternance codique d'une part effectivement en partant de l'étude des sujets en interactions et de leurs discours, mais aussi en n'oubliant pas que ces interactants se différencient les uns des autres du fait de leur position sociale dans le schéma général de l'organisation sociale à laquelle ils appartiennent. Dans tous les cas, l'emploi de telle langue, de telle variété, ou l'adoption de telle "position" interactionnelle, ne sont jamais neutres mais au contraire socialement signifiants, car ils sont une des manifestations des rapports sociaux qui se jouent en interactions.

Par exemple on peut se demander si le changement de langue (ou de variété de langue) doit plutôt être considéré comme révélateur de sécurité ou d'insécurité linguistique. On

pourrait en effet être tenté de faire l'hypothèse que l'alternance codique est plutôt le signe de sécurité linguistique dans le cas où elle manifeste une certaine habileté linguistique, une maîtrise des différentes (variétés de) langues, et / ou rendent compte d'une bonne compétence de communication, d'une capacité à mettre en œuvre l'ensemble des savoirs communicationnels partagés au sein de la communauté, d'une aptitude à se servir des différents indices de contextualisation pour se positionner et s'adapter au déroulement de l'échange, etc. En retour, l'alternance codique pourrait également, comme le suggère très justement Didier de Robillard (1994), être interprétée en terme d'insécurité linguistique si elle constitue pour le locuteur une manière de fuir, de se réfugier dans une autre (variété de) langue sitôt qu'il ne se sent plus sûr de lui sur le plan linguistique, qu'il a peur de faire des fautes, etc.

Ces premières questions en appellent à leur tour au moins deux. La première concerne le rapport entre alternance codique et compétence linguistique. Si on s'en tient en effet à la définition de l'insécurité linguistique comme sentiment (ou peur) de produire des énoncés fautifs, on se doute qu'elle est liée au niveau de compétence linguistique du locuteur ou en tous cas de la représentation qu'il a de ce niveau de compétence. La seconde renvoie au caractère conscient ou inconscient de l'alternance codique.

Par ailleurs, la théorie des réseaux sociaux ouverts et fermés permet de faire un rapprochement à la fois avec les réflexions entamées au sujet de la communauté linguistique organisée en une série d'étagements, et par conséquent de la norme, élément unificateur de ces différents étages communautaires. On pourrait peut-être s'attendre, en raison de la compréhension tacite partagée sur laquelle elle s'appuie, à ce que l'alternance codique soit plus fréquente en réseaux fermés, qui correspondent à des environnements socio-interactionnels restreints, et qui peuvent de ce fait s'apparenter aux étages inférieurs<sup>103</sup> de la communauté linguistique. Or, les normes qui unifient ce type de communauté linguistique sont vraisemblablement, on l'a vu, des normes de type communicationnelles, définies et validées par les membres du groupe. En ce sens, il semble bien que les réseaux fermés constituent des espaces relativement sécurisants pour leurs membres. On serait donc effectivement plutôt tenté de voir dans la présence d'alternance codique le signe une certaine sécurité linguistique.

Encore faudrait-il, cependant, que les alternances relèvent bien de choix communicationnels de la part des locuteurs, ce qui suppose à la fois qu'elles soient conscientes et que les locuteurs aient une bonne compétence dans les deux langues, et choisissent, parce qu'ils considèrent que pour dire telle chose ou arriver à tel objectif, telle (variété de) langue convient mieux que telle autre. On se trouve ainsi devant la nécessité de s'interroger le lien entre l'alternance codique et la compétence linguistique des locuteurs, ainsi que sur son caractère conscient ou inconscient.

## ***2. Alternance codique et compétence linguistique***

La plupart des analyses des phénomènes d'alternance codique montrent qu'ils apparaissent avant tout chez les locuteurs bilingues. À l'instar de Gumperz, Bernard Py et

---

<sup>103</sup> Le terme "inférieur" ne renvoie pas ici à une hiérarchisation entre les différents "étages" communautaires, organisés, rappelons-le, des communautés les plus larges, les plus ouvertes, aux communautés les plus restreintes et les plus fermées.

Georges Lüdi (1986) insistent ainsi sur le fait que l'alternance codique ne manifeste pas une incapacité de différenciation entre les deux langues de la part du locuteur. D'autres travaux, en retour, montrent qu'au contraire les discours alternés peuvent également être le fait de locuteurs qui sont par ailleurs loin de posséder une compétence bilingue.

Pour tenter de faire le point sur cette question du rapport entre alternance codique et compétence linguistique, Bruno Maurer (1996) propose de distinguer ce qu'il appelle la "convivialité", et la "continuité"<sup>104</sup>. Il explique que la convivialité caractérise le discours des locuteurs compétents dans les deux langues. Dans ce cas, ses enquêtes montrent même que la fréquence des alternances codiques s'accroît proportionnellement au degré de scolarité, culminant chez les locuteurs ayant par ailleurs une très bonne maîtrise de la norme standard. À l'inverse, les alternances dues aux phénomènes de "continuité" sont à mettre en rapport avec une compétence linguistique insuffisante, à un apprentissage incomplet, et sont plutôt à décrire en termes d'interférences et d'emprunts. La continuité est donc le fruit de ce que Maurer nomme un "bilinguisme composé" caractérisé par des interférences involontaires entre les deux langues, alors que de la convivialité, qui implique au contraire une compétence effectivement bilingue, a pour résultat un "bilinguisme coordonné".

L'intérêt majeur, à notre sens, de l'étude des phénomènes d'alternance codique, et au-delà de la simple description du fonctionnement des interactions verbales, réside dans la recherche du sens social que l'on peut attribuer aux changements de langues, et dans ce en quoi une telle analyse peut être éclairante pour l'étude de la situation sociolinguistique globale. La question de la compétence linguistique semble de ce fait intéressante, mais méritera d'être complétée par des analyses de représentations sociales qui sont attachées à de telles pratiques verbales, et des causes qui peuvent conduire les locuteurs à passer brusquement d'une langue à une autre.

L'étude des phénomènes d'alternance codique devra ainsi constituer l'un des aspects par lesquels sera traitée, lors de l'exploitation de notre corpus, l'analyse de contenu. Il s'agira de repérer les moments d'alternance, d'essayer de les interpréter dans le cadre d'une analyse interactionnelle, mais aussi de les mettre en rapport avec les profils sociaux des locuteurs. Il s'agira également de procéder à l'analyse des discours épilinguistiques produits sur ce thème, en observant par exemple les attitudes qu'adoptent les sujets envers les discours alternés.

### ***3. Alternance codique : un processus conscient ?***

Pour Gumperz (1989b), la difficulté qu'éprouvent les locuteurs à rendre compte de leurs propres productions en discours alterné atteste du processus inconscient dont relève l'alternance codique. Ses enquêtes montrent en effet que les témoins établissent un rapport direct entre emploi linguistique et contexte social, ce qui ne correspond que très

---

<sup>104</sup> Cette distinction reprend celle de Ervin et Osgood (1965), dont Bruno Maurer semble s'inspirer sans toutefois y référer explicitement. Dans leurs travaux psycholinguistiques sur les processus d'acquisition des langues secondes et les phénomènes de bilinguisme, ces auteurs distinguent les cas où l'apprentissage se fait en milieu scolaire, qui mène les apprenants à constituer un système linguistique "composé", et les cas où l'apprentissage se fait selon des mécanismes fondamentalement identiques à ceux qui ont permis l'acquisition de la langue première, et qui mènent les apprenants à se constituer un système linguistique "coordonné". (1965 : 140).

schématiquement à la réalité. Les productions langagières relèveraient ainsi d'une intuition que le locuteur a sur sa (ses) langue(s), et non pas d'une réflexion linguistique consciente.

Cette hypothèse semble pourtant au moins partiellement en contradiction avec l'idée de fonctions communicationnelles de l'alternance codique, que Gumperz répertorie, et qui semble impliquer que les locuteurs qui passent d'une (variété de) langue à une autre peuvent le faire dans un but précis. Il observe ainsi que certaines alternances codiques s'identifient nettement comme citations ou comme discours rapportés. Oswald Ducrot (1980) parle à ce sujet de "polyphonie" pour désigner la présence dans un même discours de plusieurs voix, dans une sorte de dialogue simulé par un seul locuteur, ce qui présuppose bien une part de conscience. De même, Gumperz constate que l'alternance codique peut avoir comme fonction d'adresser un message à un interlocuteur particulier au sein d'un groupe, de marquer une interjection ou un élément phatique, de produire un sens particulier, d'amplifier un message, de le souligner, etc., ce qui amène le même type de supposition.

Un des objectifs de nos enquêtes sera par conséquent de se pencher sur cette question. Dès à présent, nous pouvons pourtant, à partir des fonctions communicationnelles de l'alternance codique mises au jour par Gumperz, commencer à poser quelques hypothèses. La classification de ces fonctions présente, comme nous l'avons souligné ailleurs (Bretegnier 1994 : 222), le démérite de ne pas distinguer d'une part les causes de l'alternance codique, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles elle apparaît dans les discours, et d'autre part les conséquences, les buts, les effets qu'elle produit sur le sens des énoncés. Certaines des fonctions sont naturellement tour à tour causes et conséquences. Mais d'autres peuvent être manifestement clairement classées dans l'une ou l'autre de ces deux catégories, ce qui peut à notre avis constituer des indices quant à leur caractère conscient ou non.

Par exemple, le changement de position (au sens de Goffman) qu'entraîne le discours rapporté, et qui est observé aussi bien en situation monolingue qu'en situation plurilingue, est une cause d'apparition de discours alterné, et semble être la plupart du temps le fait d'un processus inconscient. Par contre, dans le cas où le changement de langue suggère une certaine interprétation de l'énoncé (en discours rapporté ou non), il semble bien qu'il relève d'un mécanisme conscient et volontaire de la part du locuteur. De même, la valeur emblématique de l'alternance codique constitue à notre avis une de ses conséquences : celui qui veut signifier à son interlocuteur qu'il appartient à telle communauté sociolinguistique, et utilise pour cela telle variété, le fait manifestement de façon consciente.

En d'autres termes, le sujet qui use de l'alternance dans le but de doubler son message d'une composante expressive particulière, semble le faire de façon tout à fait consciente. On pourrait d'ailleurs penser que ce qui distingue le "bilinguisme coordonné" et le "bilinguisme composé" dont parle Bruno Maurer (1996), ressortit justement au caractère conscient ou inconscient, volontaire ou involontaire, et chargé de sens ou non, ce qui serait effectivement à mettre en rapport avec le niveau de compétence des locuteurs, mais aussi et surtout à leur capacité à différencier le français du créole.

Sans recours détaillé aux enquêtes effectuées dans le cadre de ce travail, nous ne pouvons pas, à ce stade de notre recherche, poursuivre plus loin dans ce sens. Mais nous reviendrons naturellement sur ce point quand il s'agira de procéder à l'exploitation de notre corpus. La question du caractère conscient ou non de l'alternance codique nous semble d'autant plus intéressante qu'elle touche à la capacité ou non des locuteurs de différencier nettement les différents systèmes linguistiques auxquels ils ont recours en interaction.

Cela amène une question qui nous semble fondamentale. On peut en effet se demander dans quelle mesure le caractère inconscient de l'alternance codique ne peut pas être interprété comme l'incapacité, pour un locuteur, de faire effectivement la différence entre les (variétés de) langues qu'il emploie, de poser des frontières. On a vu en effet que la situation de diglossie, en tant que hiérarchisation de langues dans un espace social, tendait à poser la variété standard de la langue dominante comme unique norme linguistique de référence, par rapport à laquelle étaient évaluées l'ensemble des productions linguistiques. Or ce processus aboutit certainement, au moins dans les représentations sociales (et donc, dans une certaine mesure, dans la réalité), à un gommage des frontières linguistiques qui existent entre les langues, et ce d'autant plus si la variété dominée n'est effectivement pas normée sur le plan institutionnel. On voit bien ici l'importance de mettre en rapport la théorie de l'alternance codique et celle du conflit linguistique, dont Gumperz, dans sa perspective interactionnelle, ne rend pas réellement compte.

Il faudra par conséquent s'interroger d'une part sur le rapport qui existe entre alternance codique et compétence de communication et d'autre part sur le caractère conscient ou inconscient, et chargé de sens ou non, de discours alternés, à travers une analyse fonctionnelle de ces discours. Nous tenterons alors de voir si l'alternance peut-être considérée comme révélatrice de sécurité linguistique (dans la mesure où elle atteste d'une compétence solide dans les différentes variétés), ou au contraire d'une certaine insécurité linguistique de la part des locuteurs, qui, pour éviter de produire des énoncés incorrects (par rapport au français standard), se "réfugient" dans une autre variété sitôt qu'ils perçoivent leur compétence linguistique comme insuffisante, et échapper ainsi à une quelconque dépréciation sociale. Mais en outre, il s'agira de se demander dans quelle mesure les locuteurs ont effectivement conscience ou non des discours alternés, et conscience, ou non, des frontières de langues.

Naturellement les rapports avec l'insécurité linguistique ne seront pas à poser en termes simples et univoques. Il serait abusif, et vraisemblablement faux, de poser par exemple que l'absence de conscience des processus d'alternance codique et / ou des frontières de langue aboutit à de l'insécurité linguistique. On voit mal, en effet, comment un locuteur qui n'a pas conscience des risques linguistiques qu'il prend pourrait effectivement se sentir insécurisé à ce sujet. En retour, la conscience (ou la prise de conscience) d'une connaissance floue de ces frontières amène certainement le locuteur à se sentir en insécurité sur le plan linguistique. Autant de questionnements, et de pistes de recherches qui devront être exploités lors de notre analyse de corpus.

Dans ce qui précède, nous nous sommes ainsi concentrée sur la problématique de la diglossie, en montrant que la théorisation de Ferguson ne pouvait rendre compte de la réalité micro-sociolinguistique dans la mesure où elle gommait la dimension conflictuelle de la situation diglossique, à partir de laquelle l'analyse (formelle et thématique) des discours promet dès lors de trouver des éclairages intéressants. Nous avons ainsi tenté de confirmer la nécessité d'analyses éclectiques, en montrant que les approches micro- et les approches macro-sociolinguistiques ne pouvaient que se compléter. Ainsi, la complémentarité fonctionnelle et la stabilité de la diglossie observables à un niveau macro-sociolinguistique, se voient mises en cause quant on procède à l'analyse des pratiques discursives et des discours épilinguistiques, qui montrent au contraire la diglossie comme un processus évolutif et conflictuel.

Toutefois, il faut peut-être parvenir à considérer ces deux points de vue non plus comme opposés et mutuellement exclusifs, mais au contraire comme complémentaires dans la description d'une situation sociolinguistique donnée, et constitutifs de deux facettes d'une même réalité. On a vu ainsi que la stabilité et le caractère non-conflictuel correspondaient effectivement à la réalité telle qu'on peut la percevoir à un niveau macro-sociolinguistique, mais qu'en outre se retrouvaient aussi dans les discours épilinguistiques : l'image que projettent les sujets, au moins dans un premier temps, de la situation de diglossie, est souvent celle d'une situation harmonieuse. Or cela est également vrai en ce qui concerne la complémentarité des fonctions des (variétés de) langues. Si l'on demande par exemple aux locuteurs réunionnais à quelle occasion ils utilisent plutôt le français et à quelle occasion ils utilisent plutôt le créole, la réponse correspond souvent, dans un premier temps, au schéma situations formelles / français ; situations informelles / créole que décrit Ferguson, et qui correspond de fait à une certaine réalité, même si cette réalité est schématique et simplifiée.

Cela du reste permet peut-être de formuler une dernière hypothèse. Si l'on pose que ce clivage situations formelles / langue dominante ; situations informelles / langue dominée correspond effectivement à une réalité dans les représentations sociales, on peut se demander dans quelle mesure l'alternance codique de la langue dominante à la langue dominée, outre le fait qu'elle peut être une manière de trouver refuge dans une langue moins insécurisante, ne peut pas également constituer pour le locuteur une manière de déformaliser la situation, de la rendre moins formelle et donc moins normative sur le plan linguistique, ce qui serait aussi, dans ce cas, un signe d'insécurité linguistique. Nous reviendrons sur cette idée.

Dans ce qui précède nous avons aussi tenté de renforcer l'idée du rapport complémentaire qu'entretiennent les deux approches théoriques qui servent de cadre à cette thèse, l'approche variationniste et l'approche interactionnelle, en montrant à plusieurs reprises qu'elles s'enrichissaient mutuellement.

Nous avons également souligné que l'un des paradoxes que présente la notion de diglossie réside dans le fait qu'elle suppose l'existence de deux langues bien circonscrites, quand en même temps, elle amène précisément à gommer les frontières linguistiques dans la mesure où elle implique que ne soit reconnue comme norme de référence que la norme de la langue dominante. Elle apparaît de ce fait comme un processus sociolinguistique évolutif et instable dont les paradoxes et les contradictions ne peuvent s'expliquer sans prendre en compte sa dimension conflictuelle. Nous avons présenté, et explicité un certain nombre de concepts (diglossie, conflit linguistique, alternance codique, etc.), et en avons évoqué d'autres (comme le continuum, le mésolecte, l'interlecte) que l'exposé de la situation sociolinguistique de la Réunion nous permettra de mieux définir.

Il est donc temps, en regard des travaux qui ont été menés jusqu'ici à ce sujet, de procéder à la présentation de la situation sociolinguistique réunionnaise, qui présente à la fois des similarités avec les situations que nous avons évoquées dans ce qui précède, et à la fois des spécificités qu'il nous faudra naturellement prendre en compte dans nos analyses.

Cette présentation, qui sera la plus succincte possible, nous permettra, dans le troisième chapitre, de procéder au ré-examen de la situation réunionnaise en fonction des hypothèses faites au sujet des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, en montrant les intérêts et les approfondissements que nous semblent pouvoir apporter une telle analyse.

## DEUXIEME CHAPITRE

### LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DE LA REUNION

De façon schématique, la situation sociolinguistique de la Réunion est relativement proche de la situation diglossique telle que la décrit Charles Ferguson dans la mesure où elle présente, dans un même espace social, l'existence conjointe de deux systèmes linguistiques hiérarchisés socialement, le français et le créole. La première question qui se pose concerne les sources et les origines de cette organisation linguistique stratifiée. Pour être parfaitement à même de rendre compte de cette hiérarchisation sociolinguistique, il convient de faire un bref détour par l'histoire sociolinguistique de l'île. Cela nous éclairera sur l'émergence du créole de la Réunion, l'apparition et la forme du français, ainsi que sur le contexte sociopolitique dans lequel se sont opérés ces processus. Ce bref "état des lieux" historique nous permettra de dégager un certain nombre d'éléments propres à expliquer et à analyser cette organisation hiérarchique des langues, qui se retrouve non seulement sur le plan institutionnel, mais aussi et peut-être surtout sur celui des représentations sociales.

Ce chapitre sera élaboré dans l'objectif de nous donner des éléments d'explication quant aux statuts sociolinguistiques du français et du créole, et par conséquent nous permettre de comprendre le mieux possible la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Nous n'entrerons pas dans tous les détails techniques des processus de créolisation. Nous ne ferons qu'évoquer les diverses hypothèses de constitution des créoles, en renvoyant le lecteur intéressé aux nombreux travaux sur cette question (Bickerton, 1975 ; Valdman, 1978 ; Chaudenson, 1981, 1992a, 1995 ; Stein, 1982 ; Holm, 1989 ; Baggioni, 1986, etc.<sup>105</sup>). Nous nous en tiendrons aux théories acquises et vérifiées (en montrant toutefois pourquoi elles ont été retenues), que nous présenterons de façon aussi claire et succincte possible. L'essentiel sera donc ici de rendre compte de l'émergence des différentes variétés de langues aujourd'hui présentes et parlées dans les échanges quotidiens de l'île, des rapports qu'elles entretiennent, et du statut sociolinguistique qui leur est attribué. Un tel exposé ne peut naturellement pas faire l'impasse sur une analyse des contextes historique, socio-économique, et humain dans lesquels cette émergence s'est progressivement opérée.

#### I. LA DIGLOSSIE REUNIONNAISE : PERSPECTIVE HISTORIQUE

Nous nous référerons ici pour l'essentiel à Chaudenson (notamment 1974a, 1981, 1992a, 1995). Ce paragraphe s'organisera en trois points. Dans un premier temps, nous ferons très rapidement le point sur les hypothèses de formation des créoles, pour montrer celle qui remporte désormais, en particulier en France, l'adhésion des linguistes, et pourquoi. Nous décrirons ensuite brièvement les conditions socio-historiques dans lesquelles s'est opéré le processus d'émergence du créole de la Réunion, en montrant comment elles y ont largement

---

<sup>105</sup> Globalement nous pouvons renvoyer le lecteur en quête de détails au précieux travail bibliographique mené par Marie-Christine Hazaël-Massieux, en collaboration avec Didier de Robillard et Robert Chaudenson (1991).

contribué, ce qui nous amènera à aborder la question de la créolisation sous un angle plus strictement linguistique.

### ***1. Thèses et hypothèses quant à la formation des créoles***

Les études qui s'attachent à la description linguistique des créoles, langues dont l'apparition est souvent liée, nous allons le voir, aux colonisations européennes esclavagistes constituées entre le 16<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècles, s'inscrivent dans le domaine de la créolistique. Ce type d'étude est relativement récent, puisque les deux premières analyses linguistiques de créoles datent de la fin du 19<sup>e</sup> siècle (Thomas, 1869 ; Baissac, 1880).

Au-delà de l'analyse descriptive de systèmes linguistiques, l'intérêt de la créolistique, qui a surtout pris son essor à partir des années soixante, tient principalement au fait que les créoles constituent, pour reprendre une métaphore désormais classique, un véritable "laboratoire linguistique", dans la mesure où ce sont des langues jeunes, dont on peut (même approximativement) dater la naissance, et décrire la genèse. La créolistique a ainsi enrichi de façon significative les connaissances scientifiques à propos des processus de formation et d'évolution des langues, même si, comme on l'a quelquefois imaginé ou voulu le croire, elle ne permet pas "d'éclairer de façon définitive la question de l'origine du langage" (Chaudenson, 1995 : 6).

Les questionnements sur l'émergence et la constitution des créoles ont donné lieu à diverses hypothèses théoriques<sup>106</sup>, dont une seule, à l'heure actuelle, est véritablement démontrée. Deux questions essentielles se sont posées, préalablement à celle du processus même de créolisation : la première concernait la (ou les) langue(s)-mère(s) de ces langues ; la seconde avait trait à la genèse de tous les créoles, qui donnent lieu à deux hypothèses, celle d'une genèse commune (hypothèse de la "monogénèse"), et celle de développements indépendants et différents pour chaque créole (hypothèse de la polygénèse).

De façon très rapide, on peut distinguer trois théories principales quant à l'origine génétique des créoles. La première, "eurogénétiste", postule que les créoles seraient des formes d'évolution spécifiques des langues européennes. Elle est notamment soutenue par Albert Valdman (1978), et par Robert Chaudenson (1992a, 1995). À l'heure actuelle, c'est la seule théorie dont la validité a pu être véritablement démontrée. Ses tenants ont d'abord établi la non-pertinence et l'insuffisance des premières hypothèses de la créolisation conçue seulement comme simplification des langues européennes<sup>107</sup>, et se sont attachés à décrire ce processus d'une part en soulignant la nécessaire prise en compte des données à la fois sociales, humaines et linguistiques du 17<sup>e</sup> siècle, et en étayant leurs hypothèses des théories d'acquisition et d'apprentissage des langues par les adultes, et de description de la grammaire du "langage enfantin" (Chaudenson, 1992a : 39).

Le deuxième courant, "afrogénétiste" prône que les langues africaines et malgache (langues des esclaves) ont exercé des influences décisives dans la formation des créoles

---

<sup>106</sup> Pour un exposé détaillé de ces différentes options théoriques concernant les processus de créolisation, nous renvoyons le lecteur à Chaudenson (1992a, 1995), ainsi qu'au classement synthétique qu'en a fait Lambert Félix Prudent (1986).

<sup>107</sup> Comme le postulaient notamment Leonard Bloomfield (1933), Jules Faine (1939) et Robert Hall (1962).

(Adam, 1883 ; Lefebvre, Magloire-Holly et Piou, 1982), mais dont le raisonnement et les fondements théoriques ont été largement remis en cause, en particulier par Chaudenson (1974a, 1992a) et par André-Marcel d'Ans (1987, 1994). Selon cette hypothèse :

"Les créoles n'auraient emprunté aux langues européennes que des éléments de surface (lexique ou même "forme sonore" seule) et seraient en fait, dans leur réalité profonde, des langues identiques à celles des esclaves" (Chaudenson, in Moreau (éd.), 1997 : 105).

Ce courant est souvent (et "de façon quelque peu abusive" (Chaudenson, in Moreau (éd.), 1997 : 105)) mis en relation avec la conception des créoles en tant que langues "mixtes". Cette théorie de la mixité, dont Chaudenson montre le manque de fondement, recouvre soit le mélange de deux systèmes linguistiques, théorie défendue par L. Adam (1883), soit la rencontre de la grammaire d'un système A avec le lexique d'un système B. C'est la théorie dite de la "relexicalisation", ou "relexification", initialement prônée par S. Sylvain (1936). Cette hypothèse théorique a été reprise par Claire Lefebvre en 1974, et plus récemment en 1982, où un groupe de linguistes de l'université du Québec à Montréal travaillant sous sa direction ont tenté de montrer que le créole haïtien résultait en fait de la relexification en français du fon (langue de l'actuel Bénin).

La troisième hypothèse quant à l'origine des créoles est dite "universaliste" ou "neurogénétiste". Elle est notamment illustrée par Dereck Bickerton (1981). Les tenants de ce courant tentent de montrer (mais sans y parvenir, comme le souligne énergiquement Robert Chaudenson) l'existence d'un "bioprogramme linguistique", commun à tous les créoles, et s'inscrivent par conséquent dans une perspective monogénétiste, également dénoncée par Chaudenson (1992a : 41 - 45). Cette théorie de la monogénèse (soutenue en particulier L. Todd (1974)), fait l'hypothèse d'un "pidgin originel" qui aurait été diffusé dans toutes les zones créoles par les grandes routes maritimes, les ports, les centres de traite, etc., ce qui expliquerait que tous les créoles se ressemblent. Or, comme le souligne Chaudenson (1992a) :

"On sait que des langues qui n'ont entre elles nulle relation de parenté offrent des "ressemblances." (1992a : 43)

Pour Chaudenson, non seulement cette théorie ne s'appuie que de façon très insuffisante sur les descriptions linguistiques comparatives que nécessiteraient sa vérification et sa validation, mais en outre, elle se réfère à des données démographiques et historiques souvent erronées. Son hypothèse, largement démontrée par la suite, est que les créoles, bien qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques communes, concernant notamment les conditions sociales et démographiques dans lesquelles ils ont émergé, auraient suivi des évolutions parfaitement indépendantes. Il nuance son propos en faisant appel à son concept de "générations de créoles", par lequel il montre que certains se sont développés "en intégrant comme composante un parler, sans doute déjà en voie de créolisation, introduit par des locuteurs venus d'une île déjà colonisée" (1992a : 46)<sup>108</sup>.

---

<sup>108</sup> Il en va ainsi par exemple pour le créole mauricien, dont Chaudenson (1981 : 149-150 ; 1992a : 58, 60-61) montre qu'il s'est constitué à partir du créole bourbonnais (Bourbon étant alors le nom de l'actuelle Réunion). En effet, en 1722, Bourbon va jouer un rôle important dans l'occupation de l'île Maurice (alors Isle de France), et dans sa mise en valeur agricole. Ainsi, pendant les dix premiers mois d'existence de cette nouvelle colonie, un certain nombre de Bourbonnais (colons et esclaves) sont appelés à débarquer dans l'île sœur avec comme mission d'initier les futurs Mauriciens au travail de la terre, et à la vie insulaire. Or, comme l'écrit Chaudenson : "Blancs et noirs de Bourbon vont remplir cette fonction en usant du parler de leur île ; en près d'un an, ils auront

Globalement, et en prenant comme exemple illustratif le cas des créoles français, Chaudenson montre que l'émergence d'un créole nécessite que soient réunies un certain nombre de conditions socio-démographiques telles que :

"- [la] présence d'un peuplement français de départ important ; il n'y a pas de créole français en Nouvelle-Calédonie (le cas du tayo est discutable), en Afrique subsaharienne ou aux Comores.

- [une] transmission du français par voie quasi exclusivement orale, en l'absence de super-structure socio-culturelle (école).

- [une] société esclavagiste vouée aux agro-industries coloniales (sucre, café, épices) et entraînant l'immigration massive d'esclaves d'origines diverses ; il n'y a pas de créole français au Canada où pourtant la première et, pour partie, la deuxième conditions ont été réunies ; il n'y en a pas davantage en Algérie où le peuplement français a pourtant été important, mais tardif (XIXe siècle) et où les populations non françaises autochtones ont conservé leur langue et, pour une partie d'entre elles, appris le français." (Chaudenson, in Moreau (éd.), 1997 : 108)

Pour conclure sur ce point, on peut souligner le fait que la question de l'origine des créoles, comme la question de l'origine de la langue en général, a forcément, du fait qu'elle touche à la problématique de l'origine humaine et de l'identité, une dimension affective importante. De nombreux linguistes ont en fait montré que ces théories monogénéistes et africanistes (et notamment d'Ans, 1994) s'appuyaient bien davantage sur des idéologies que sur des postulats scientifiques. Nous reviendrons sur la question des représentations des linguistes, et sur les rapports délicats qu'entretiennent la science et l'idéologie. Disons simplement pour le moment qu'il nous semble risqué de prétendre que la part idéologique des recherches scientifiques est d'emblée réservée à certains courants, et peut-être même dans le cas où les fondements théoriques sur lesquels ils reposent sont rigoureux, scientifiquement démontrés et indiscutables. Dans son article à ce sujet, Lambert Félix Prudent (1986) explique de la façon suivante pourquoi la question de la genèse des créoles renferme de lourds débats idéologiques :

"[...] sous-jacente aux notions de polygénèses, monogénèses et autres universaux d'acquisition, il y a une féroce concurrence de revendication en paternité entre l'Europe, l'Afrique et l'espèce humaine. Et l'on découvre alors, qu'au delà d'un peuple, d'un continent ou d'une instance biologique vus comme des catégories objectives et neutres, on se réclame d'un système signifiant, on s'apparente à une sphère symbolique, on se donne une famille au grand âge et l'on s'assigne un destin." (1986 : 151)

Par suite, analysant la créolisation en Martinique, Prudent évalue d'une part l'hypothèse du substrat africain, à la fois sur le plan historique, anthropologique et linguistique, et d'autre part l'hypothèse eurogénéiste. Au terme de sa recherche, il ne parvient pas à conclure en faveur de l'une ou l'autre théorie. Il s'en explique en ces termes :

"[...] les africanismes que l'on retrouve dans la langue antillaise sont insuffisants en force, pour décider de ranger cette langue créole dans cette typologie, ou encore sous ce lignage, chargés de revendications ethniques. Comme les arguments eurogénéistes ne m'ont

---

largement le temps de diffuser les rudiments de cet idiome, qui deviendront de ce fait la composante majeure du créole mauricien." (1992a : 61)

pas convaincu davantage, je préfère m'en tenir à une sociogénèse conciliatrice de deux ascendances, et quitte à rester dans le mythe, je parlerai alors de langue mixte." (1986 : 166)

Il nous arrivera sans doute, dans cette thèse, d'employer à notre tour la notion de langue ou de productions discursives "mixtes". Nous nous en expliquerons en temps voulu, mais notons déjà toutefois que cette terminologie ne renverra pas aux théories créolistiques de la mixité telles que précitées.

Ainsi donc, c'est à partir de la théorie poly- et eurogénétiste que sont actuellement menées la plupart des études de la créolistique. Pour expliquer le processus de créolisation, Robert Chaudenson, on l'a vu, se fonde sur des données d'ordre social, historique, démographique et linguistique. S'agissant de décrire et d'expliquer l'émergence du créole de la Réunion, il commence ainsi par rassembler un maximum d'informations sur les conditions humaines et sociales de la société de colonisation telle qu'elle s'organisait dans l'île au 17<sup>e</sup> siècle. C'est à l'exposé synthétique de ces données historiques, indispensable dans la perspective d'analyse synchronique de la situation sociolinguistique réunionnaise qui est la nôtre, que nous allons nous attacher à présent.

## ***2. Histoire sociolinguistique de la Réunion***

Avec une superficie totale de 2510 km<sup>2</sup> (délimités par 207 km de côtes) l'île de la Réunion est située, rappelons-le, dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien, par 21° de latitude Sud et 55°30' de longitude Est, à 800 kilomètres au Sud-Est de Madagascar, et 200 kilomètres au Sud-Ouest de l'île Maurice. Elle reste déserte jusqu'à sa découverte, qui coïncide avec celle de Maurice et de Rodrigues, au début du 16<sup>e</sup> siècle, moment à partir duquel elle est régulièrement visitée par des marins de diverses origines (dont des Portugais et des Hollandais), qui lui donnent d'ailleurs différents noms (Diva Morgabin, Santa Appolina, Mascarin, England Forest), mais sans que personne n'en prenne véritablement possession. Il faudra en fait attendre 1649<sup>109</sup> pour que la France y plante son drapeau et la baptise "Île Bourbon", et encore une quinzaine d'années pour que les premiers colons français s'y installent<sup>110</sup>. L'île gardera ce nom jusqu'à la période de la Révolution française.

Un premier point de discussion apparaît de lui-même : on parle de la Réunion (et / ou de Bourbon) comme d'une (ancienne) "colonie". Il faut toutefois prendre garde à ne pas interpréter ici la colonie comme l'"établissement fondé par une nation appartenant à un groupe dominant dans un pays étranger à ce groupe (moins développé) et qui est placé sous la dépendance (la souveraineté) du pays occupant dans l'intérêt de ce dernier" (Petit Robert), dans la mesure où l'île était bien déserte à l'arrivée des colons, et qu'il n'existait pas de peuple originel. Le processus de colonisation doit être ainsi compris, à la différence de la colonisation telle qu'elle s'est passée en Afrique, en Asie ou en Amérique, comme prise de possession (et "mise en valeur") de l'île. Cet état de fait a des conséquences sociales et linguistiques sur lesquelles nous reviendrons.

---

<sup>109</sup> Leguen, 1979 : 17.

<sup>110</sup> Entre temps un certain nombre d'établissements provisoires furent toutefois installés. Pour le détail, voir par exemple Marcel Leguen, 1979 : 11 - 23.

L'histoire sociale et linguistique de l'île s'organise en au moins trois étapes, correspondant globalement à trois types d'organisations sociales, inégales sur le plan de la durée, et contribuant chacune au processus de créolisation. La première étape est celle qui se caractérise sur le plan social par une organisation en "société d'habitation", qui dure jusqu'au développement massif des cultures agro-industrielles coloniales (canne à sucre et café). Ce changement entraîne de fait un bouleversement sur le plan socio-économique, qui amène un nouveau mode d'organisation en "société de plantation", caractérisée par un apport massif de main d'œuvre servile, essentiellement venue de Madagascar, de la côte orientale de l'Afrique noire et de l'Inde. Une troisième étape, enfin, qui ne met pourtant pas fin à la société de plantation, mais a des incidences sociales et linguistiques, est atteinte au début du 20<sup>e</sup> siècle, au terme des grandes immigrations provoquées par le développement de la colonie.

### *2.1. De la société d'"habitation" à la société de plantation : évolutions socio-économiques et sociolinguistiques*

D'un point de vue socio-économique, la société d'habitation correspond à une période d'acclimatation et de développement des infrastructures nécessaires à l'installation des habitants. Les colons français, essentiellement venus du domaine linguistique d'oïl (Normandie, Bretagne, Île de France, Picardie, Poitou, etc.), sont issus de milieux sociaux modestes, et illettrés pour la plupart (Chaudenson, 1992a : 67). Ils sont donc au départ multidialectophones, venant d'une France, où, au 17<sup>e</sup> siècle, l'usage du français est loin d'être diffusé (Brun, 1927 ; Brunet, 1966 ; Balibar et Laporte, 1974 ; Walter, 1988). Toutefois, les préparatifs du départ, les séjours dans les ports en attendant l'embarquement, et la longueur du voyage, permettent de postuler une certaine érosion des différents dialectes dont sont locuteurs les colons en partance, ce qui amène Chaudenson à faire l'hypothèse que la variété parlée par les colons, à leur arrivée dans les îles, constitue :

"[...] un français populaire, marqué par des dialectalismes d'oïl et surtout probablement déjà soumis lui-même, de la part des locuteurs, à des restructurations liées aux stratégies de l'apprentissage informel." (1992a : 142)

De leur côté, le groupe des esclaves, qui restera, pendant près d'un demi siècle, numériquement moins important que le groupe blanc<sup>111</sup>, est déjà hétérogène sur les plans ethnique et linguistique. Les attestations de l'époque montrent que les conditions de vie sont alors très difficiles, ce qui loge finalement maîtres et esclaves pratiquement à la même enseigne pour ce qui est de la vie quotidienne. Blancs et Noirs sont en constante interaction.

La situation linguistique de l'époque est ainsi déjà tout à fait particulière. En outre, l'insularité et l'isolement entraînent un affaiblissement considérable de la pression normative. Les sociétés insulaires coloniales du 17<sup>e</sup> et début du 18<sup>e</sup> siècles ont en effet la particularité de ne pas posséder de norme linguistique explicite. La société coloniale réunionnaise, dans les débuts de son existence, est caractérisée par une organisation socioculturelle très limitée (avec presque pas d'écoles et une administration très réduite), et donc une pression normative minimum qui n'a pas réellement permis d'affirmer l'existence d'un modèle normatif. Les esclaves sont linguistiquement hétérogènes à leur arrivée dans l'île, mais les contacts

---

<sup>111</sup> En 1690, le recensement indique que sur un nombre total de 314 habitants, 212 sont Blancs et 102 Noirs. Cette proportion se retrouve du reste encore au début du 18<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1715, on compte 1157 habitants dont 623 Blancs et 534 Noirs (Gérard, 1984).

constants avec les maîtres, et leur motivation évidente quant à l'apprentissage d'une langue dont devaient dépendre leurs rapports avec les colons, et par conséquent leur vie, les menaient rapidement à apprendre les rudiments linguistiques nécessaires à la communication. C'est donc dans ces conditions que s'est opérée la première étape de la créolisation, qui se caractérise par la production, de la part des esclaves, d'une première série d'approximations de la langue cible que constitue ce français dialectal et populaire.

Cet état de fait incite Robert Chaudenson (1992a) à penser que l'usage de ces premières formes de créole s'étendent en fait temporairement à tous les locuteurs, maîtres et esclaves. Il y aurait ainsi eu une "symbiose" linguistique entre français dialectal et premières formes de créole, donnant naissance à un "français créolisé". Par la suite, cette variété aurait ainsi continué son évolution, soumise à des tensions en direction de deux pôles différents, le français standard<sup>112</sup>, et le créole.

Le 18<sup>e</sup> siècle est marqué dans l'histoire de la Réunion<sup>113</sup> par l'introduction de la culture du café qui provoque le développement brusque de la colonie, et accentue de façon considérable les besoins en main d'œuvre. C'est le début de la société de plantation, qui se caractérise par une traite massive des populations serviles<sup>114</sup>, originaires d'Afrique noire, mais aussi, dans une moindre mesure, d'Inde<sup>115</sup>. En outre, de nouveaux colons viennent s'installer, ainsi que tous les agents nécessaires à la mise en place des infrastructures institutionnelles nécessaires au nouveau statut de Bourbon. Cette mutation sociale radicale se double de changements sur le plan linguistique, en faisant émerger de nouvelles variétés linguistiques.

L'une des particularités de la situation réunionnaise (et qui la distingue par exemple des situations antillaises) est que le développement des cultures coloniales, qui a accru le nombre de colons, tout en diminuant progressivement la surface des terres concédées à la plupart d'entre eux<sup>116</sup>, s'accompagne de la prolétarianisation d'une partie de la communauté blanche, à qui il ne restait plus assez de terres cultivables sur le littoral, et pas d'autre choix que celui de s'exiler vers les zones montagneuses de l'île. Le début du 18<sup>e</sup> siècle se caractérise ainsi par un exode important dans les cirques et les hautes plaines de l'île d'une partie de la population, surnommée dès lors (de façon éventuellement péjorative) les "petits blancs des Hauts", identifiés comme les analogues pauvres des grands propriétaires terriens<sup>117</sup>. S'organise alors dans ces régions déshéritées un mode de vie essentiellement fondé sur la polyculture, et une

---

<sup>112</sup> Tel qu'il est posé par l'Académie française, dont la création date de l'année 1635, et diffusé par les missionnaires enseignants et administrateurs venus de France métropolitaine.

<sup>113</sup> Alors encore île *Bourbon*.

<sup>114</sup> Jean-Marie Desport (1989 : 52) note qu'en 1746, la population servile constituait 85 % de la population totale de la Réunion.

<sup>115</sup> En 1709, selon Desport (1989 : 15), la population servile comptait 93 Indiens. La traite entre l'Inde et Bourbon connut un certain essor entre 1728 et 1731, puis fut interrompue pour reprendre en 1734. À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, elle n'était plus qu'incidente. La majeure partie des immigrants indiens n'arrivera que le siècle suivant, après l'abolition de l'esclavage, lors du recrutement massif des travailleurs engagés, visant à remplacer l'ancienne main-d'œuvre servile.

<sup>116</sup> Même si quelques agriculteurs parviennent à conserver de grandes propriétés terriennes et cultivables.

<sup>117</sup> À la Réunion, les "Hauts" désignent toutes les régions situées au-delà de 600 mètres d'altitude. Le clivage entre populations des "Hauts" et population des "Bas" est aujourd'hui largement relativisé du fait de l'ouverture des cirques, mais aussi d'un important exode retour vers le littoral, lié aux conditions de vie très difficiles dans ces régions, mais aussi aux possibilités d'ascension sociale offertes par la politique départementaliste (nous y reviendrons). Il reste néanmoins très prégnant sur le plan des représentations sociales, avec toutes les connotations qui lui sont associées.

sorte de micro-société auto-gérée, indépendante du reste de l'île. Pour Chaudenson, ce prolétariat<sup>118</sup> :

"[...] paraît constituer [...] une forme de survivance d'un état antérieur, car [...] ces blancs vivent encore, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, comme leurs ancêtres le faisaient un siècle plus tôt." (1992a : 110)

Sur le plan linguistique, on a vu que l'exode de cette population blanche s'était opéré au début du processus de créolisation. Au moment de leur exil vers les hautes terres, la variété que parlaient les "petits blancs", comme les autres, était ce que Chaudenson désigne comme le "français créolisé". Or, du fait de l'isolement de ses locuteurs, cette variété se fige. Comme le note Chaudenson :

"[...] par leur isolement et leur paupérisation, [les petits blancs] ont conservé des formes initiales de français créolisé qui se sont d'autant plus maintenues au sein de ce groupe qu'elle demeuraient le seul marqueur social de ce qui avait été leur ancienne supériorité ethnique." (1992a : 112)

Parallèlement, dans les bas de l'île, la situation sociolinguistique continue à évoluer. Jusque-là, et dans la mesure où les interactions Blancs / Noirs étaient constantes, la langue cible d'apprentissage des esclaves "créoles" (c'est-à-dire nés dans l'île) était la variété linguistique des maîtres. Mais l'arrivée de nouveaux esclaves modifie cette situation en créant une hiérarchisation au sein du groupe servile. Les esclaves "créoles", à présent bien moins nombreux que les esclaves nouvellement arrivés, voient en même temps leur statut social s'élever dans la mesure où leur rôle est désormais de pourvoir à l'adaptation et à la formation des nouveaux venus, formation à la fois sociale, économique, et linguistique.

Il reste toutefois difficile de se rendre tout à fait compte de ce que pouvait exactement être le créole du 18<sup>e</sup> siècle, tant les attestations sont rares. Les seules traces que l'on peut retrouver sont des traces écrites dont témoignent les archives de la Compagnie des Indes, ainsi que les rares archives judiciaires qui ont été conservées. Robert Chaudenson s'est attelé à ce colossal travail de recherche en effectuant une lecture systématique des textes d'archives de la Réunion, travail au travers duquel il est parti à la découverte de textes créoles anciens (1989)<sup>119</sup>. Dès 1670, il montre que les archives attestent de l'usage de termes servant à désigner localement des objets usuels, des végétaux, etc. Il ne trouve par contre que très peu de phrases complètes, ceci pouvant toutefois s'expliquer par le fait que les archives judiciaires de la fin du 17<sup>e</sup> siècle, qui constituent une source essentielle dans ce type de recherche, ont pratiquement totalement disparu. La première attestation écrite d'une phrase complète en créole est donnée par Henri Azéma<sup>120</sup>, poète réunionnais du 18<sup>e</sup> siècle, qui cite le Conseil Provincial de Bourbon. Or on sait que ce Conseil disparaît en 1723, ce qui permet à Robert Chaudenson de faire l'hypothèse que le créole réunionnais avait atteint sa forme quasi

---

<sup>118</sup> Ce terme "prolétariat", s'il est communément admis pour décrire le groupe des "petits blancs" dans la mesure où il est employé par Chaudenson lui-même, est toutefois problématique dans la mesure où les populations "des Hauts" sont souvent non-salariées (et a fortiori jusqu'à la départementalisation).

<sup>119</sup> Ce travail a par ailleurs un objectif comparativiste des formes initiales des créoles mauricien et réunionnais ainsi que de propositions d'hypothèses quant à leurs évolutions et à leur différenciation.

<sup>120</sup> H. Azéma cite le propos d'une dénommée Marie, employée de maison, qui s'est sauvée de son lieu de travail. Lors de son procès, elle justifie son départ en disant : "Moin la parti marron parce qu'Alexis l'homme de jardin l'était qui fait à moin trop l'amour" (cité par Chaudenson, 1981 : 3).

définitive dès le début du 18<sup>e</sup> siècle (1974a, 1981, 1992a, 1995). Partant, les archives judiciaires de la fin du 18<sup>e</sup> siècle constituent une ressource relativement riche. Chaudenson y découvre en particulier un document qui concerne un "Complot meurtrier des esclaves contre les Blancs" (Dossier L450, 1799), dans lequel les greffiers ont transcrit en créole des passages d'interrogatoires des témoins et des accusés au lieu de les traduire, ce que Chaudenson attribue au "caractère de l'affaire qui repose largement sur des propos séditionnels tenus par certains accusés" (1981 : 4).

Pour revenir plus directement à notre propos, il faut rappeler que pour parer à d'éventuelles conspirations et / ou rebellions, les esclaves sont soigneusement séparés des autres individus issus de même communauté ethnique et linguistique. Dépossédés de leur langue, les esclaves "bossales"<sup>121</sup> n'ont d'autre recours que celui de s'adapter sur le plan linguistique pour parvenir à communiquer. Dès lors, les esclaves créoles servent ainsi de modèle linguistique à ces individus muselés, qui ont donc comme langue cible la première approximation de la koinè des français populaires et dialectaux.

L'importance numérique de la population servile dans la société de plantation ne doit pas faire oublier que les esclaves sont en fait regroupés par petits nombres dans les diverses habitations qui constituent de "véritables isolats économiques et humains" (Chaudenson, 1989 : 152), se prêtant parfaitement au processus de déculturation / acculturation, qui ne correspond pas, comme le souligne encore Chaudenson à "un phénomène fortuit lié à ce type de structure sociale, mais [...] [à] une politique concertée et systématique" (*ibid.*). Ainsi :

"L'importance numérique de tel groupe ethnique servile est un élément illusoire car en fait les esclaves sont isolés par petits groupes dans chaque habitation et le maintien d'une conscience ethnique "horizontale" est rendu impossible par l'absence de relations entre eux. Le créole est donc non seulement la langue de relation du groupe dominant au groupe dominé, mais celle des sous-groupes de la population servile. Les atrocités de la coercition physique ont souvent fait oublier le jeu moins spectaculaire mais combien efficace de l'aliénation et de la déculturation volontaire et systématique." (Chaudenson, 1989 : 153)

Avec la société de plantation, on passe donc d'un modèle social binaire à un modèle social ternaire (Chaudenson, 1992a : 118 - 120), tant sur le plan des interactions humaines que sur celui de l'acquisition linguistique : le système maîtres / esclaves propre à la société d'habitation, se transforme en un système maîtres / esclaves créoles / esclaves bossales. Dans le premier système, les esclaves ont comme langue cible le "français" des maîtres et constituent ainsi la première approximation linguistique. Dans le système ternaire, les esclaves créoles continuent à avoir des rapports avec les maîtres, mais ces derniers n'en entretiennent quasiment aucun avec les esclaves bossales, qui mettent en œuvre la seconde approximation de la koinè initiale, seconde approximation qui va entraîner l'autonomisation linguistique du créole. C'est ce que Chaudenson appelle l'"approximation au carré" (1992a : 121).

Robert Chaudenson explique que la variété de créole la plus proche du français des colons est la variété "acrolectale", tandis que la plus éloignée (celle des esclaves bossales) est

---

<sup>121</sup> Qui se distinguent des esclaves "créoles", nés dans l'île. Cette terminologie aurait du reste un rapport direct avec cette dépossession linguistique, dans la mesure où, comme l'explique Chaudenson (1992a : 86), l'origine étymologique de "bossale", "boza", signifie "muselière", autrement dit qui serait fondé sur l'incapacité même de s'exprimer.

"basilectale" ". En outre, il montre que les individus originaires de France (administrateurs, nouveaux colons, etc.) deviennent de moins en moins nombreux, se qui a comme conséquence l'émergence d'une variété régionale de français, dont les particularités ne sont toujours pas à assimiler avec des interférences avec le créole, dans la mesure où ce français "régional" s'est constitué pendant le processus de créolisation, et que les deux variétés se sont vraisemblablement mutuellement influencées. Notons toutefois que l'analyse de Chaudenson montre que français régional et créole trouvent tous deux "leur origine dans un état ancien et / ou régional du français" (1992a : 139).

Le fait qui nous paraît tout à fait important est que la société de plantation, tout au moins dans ses débuts d'existence, présente une particularité sociolinguistique insolite qui disparaîtra avec la fin des grandes immigrations de main d'œuvre, au début du 20<sup>e</sup> siècle, et qui réside dans le fait que le créole constitue l'unique moyen d'intégration sociale, et par conséquent le modèle linguistique à atteindre, pour une grande majorité d'individus. Sur le plan social, on peut ainsi penser qu'il n'est pas (ou pas autant que par la suite) dévalorisé. On ne peut donc pas à proprement parler de diglossie au sens que lui donne Ferguson, à la nuance près tout de même qu'il est la langue des esclaves, face à une langue de maîtres qu'est le français. Pour rendre compte de cet état de fait, Chaudenson propose un modèle d'emboîtements de diglossie :

"Il y a donc, si l'on veut, deux diglossies "emboîtées", l'une français / créole, l'autre créole / langues des esclaves et des engagés. Dans cette seconde diglossie, "périphérique", le créole a évidemment le statut supérieur." (1992a : 123)

Le 19<sup>e</sup> siècle est à son tour marqué par un certain nombre de modifications sociales et politiques. Il faudra attendre la période de la Révolution française pour que soit véritablement soulevé le problème de l'esclavagisme. Mais si ce qu'il restait de servage en France métropolitaine est aboli dès 1789, il n'est pas encore question d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. En 1794, sous l'influence de Danton, un décret est proposé qui proclame la fin de l'esclavage des colonies, mais ce décret aboutit rapidement à un échec puisque dès 1802, Napoléon Bonaparte rétablit la situation esclavagiste telle qu'elle existait avant la Révolution. La Réunion, nommée comme telle en 1792<sup>122</sup>, est alors rebaptisée île Bonaparte, puis, en 1810, retrouve son nom d'île Bourbon, sur la décision des Anglais qui en prennent possession cette année-là. Il faudra alors attendre près d'un demi-siècle, jusqu'en 1848, pour que soit ratifié un nouveau décret promulguant l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies, et c'est également cette même année que l'île est de nouveau, et cette fois de façon définitive, baptisée île de la Réunion.

Poursuivant sa recherche de textes créoles anciens, Chaudenson montre que les documents d'archives du 19<sup>e</sup> siècle sont moins éclairants dans la mesure où les propos y sont le plus souvent transcrits en français "sans que l'on sache très bien si on a affaire à du français régional ou à un calque du tour créole" (Chaudenson, 1981 : 7). C'est toutefois au début de ce siècle qu'est publié le premier ouvrage rédigé en créole réunionnais (Fables créoles dédiées aux dames de l'île Bourbon), sous la plume de Louis Héry (1828), ancien Professeur de rhétorique au Collège Royal de Saint-Denis, qui s'inspire vraisemblablement d'un travail similaire rédigé par F. Chrestien, et publié à l'île Maurice quelques années auparavant.

---

<sup>122</sup> Plusieurs hypothèses ont été faites sur l'origine de ce nom. L'une d'entre elles veut que Réunion a été baptisée comme telle pour commémorer la fusion du bataillon Marseillais avec la Garde Nationale lors de l'attaque des Tuileries d'Août 1792.

L'attestation linguistique que représentent ces ouvrages, rédigés dans un genre "burlesque", doit être naturellement relativisée, dans la mesure où l'adoption d'un genre littéraire a certainement conduit Louis Héry (qui n'est du reste pas Réunionnais) à franciser le créole. Toutefois, comme le remarque Robert Chaudenson, ces textes :

"[...] constituent néanmoins des documents irremplaçables surtout dans la perspective comparativiste puisque l'on peut admettre que les éventuelles influences liées au niveau socio-culturel des auteurs et aux règles ou lois du genre doivent être à peu près les mêmes dans les deux cas." (1981 : 9)

Sur le plan du peuplement de l'île, la fin du 19<sup>e</sup> siècle est marquée par l'arrivée massive de travailleurs engagés recrutés en Inde, en Afrique orientale et à Madagascar, mais aussi en Chine, qui augmente très nettement la population réunionnaise<sup>123</sup>. C'est donc toute cette population qui constitue la population réunionnaise à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, siècle qui à son tour est marqué à la Réunion par un bouleversement sociopolitique sur lequel nous reviendrons dans ce qui suit : la départementalisation de 1946.

Pour résumer et faire le point sur le processus de créolisation, qui se définit par l'autonomisation du système linguistique du créole par rapport à celui du français, on peut dire d'une part qu'il n'est pas le résultat d'une évolution linguistique linéaire et continue, mais de mutations sociales et démographiques importantes, telles que nous les avons décrites dans ce qui précède ; et d'autre part, qu'il est directement à mettre en rapport avec un certain nombre de données sociopolitiques et socio-démographiques particulières telles que : l'insularité ; l'importance du peuplement blanc dans les premières décennies de la colonisation ; l'hétérogénéité linguistique et ethnique de la population servile ; le rôle d'intégration sociale et linguistique joué par les esclaves créoles dans la société de plantation ; les particularités de la structure socio-économique qui ont permis les processus de déculturation / acculturation des esclaves ; les rapports de force instaurés entre les hommes et donc entre les langues, etc.

On peut également ajouter que ce qui vient d'être dit permet de montrer la spécificité du processus de créolisation et notamment par rapport à la formation des français d'Amérique du Nord (au Québec, en Acadie et en Louisiane). Ces derniers ont été en effet simplement transportés de France, mais sans que des populations non francophones n'aient eu à se l'approprier, et n'aient entraîné leur autonomisation par rapport au système linguistique du "français" de France. Cela prouve que les esclaves ont joué un rôle fondamental dans l'émergence des créoles, ce qui contredit l'hypothèse d'André Marcel d'Ans, pour qui :

"[...] les créoles existaient dans les îles préalablement à l'arrivée massive des populations "colorées" ([...] principalement malgaches dans les Mascareignes)." (d'Ans, 1994 : 81)

Ainsi, le processus de créolisation ne s'est certainement pas opéré :

---

<sup>123</sup> Selon Leguen (1979 : 139), l'arrivée de cette population engagée aurait représenté une augmentation de 68 000 individus en l'espace de quinze ans.

"[...] au sein des groupes hétéroclites composés de marins débarqués et autres immigrants européens qui entreprirent de peupler (dans les Mascareignes), et de repeupler (dans le cas des Antilles) ces îles [...]" (d'Ans, 1994 : 81 - 82)

Si le développement qui précède ne suffit pas à convaincre du manque de fondement du propos d'André-Marcel d'Ans, appelons une nouvelle fois Robert Chaudenson à notre secours pour montrer avec lui que les créoles ne sont pas à confondre avec "un patois nautique des ports français du XVII<sup>e</sup> siècle" (1992a : 42).

Dès lors, à l'aube de la départementalisation, on peut schématiquement dire que la situation linguistique de l'île présente un créole basilectal, un créole acrolectal (demeuré dans les Hauts de l'île), et un français régional réunionnais, sur lequel nous reviendrons largement. À ce tableau, on peut ajouter la variété standard du français, qui au début du 20<sup>e</sup> siècle, est bien implantée à la Réunion.

## *2.2. La période de la départementalisation*

Ainsi, comme le montrent les données historiques, la diglossie existe dans l'île approximativement depuis le début de son histoire<sup>124</sup>. Le créole a de fait toujours été dévalorisé par rapport au français, d'une part parce qu'il est une langue jeune, directement issue du français<sup>125</sup>, et d'autre part parce qu'il a longtemps été la langue des esclaves et / ou des engagés, puis celle des populations les plus démunies, et qu'à ce titre il n'a jamais été associé à une langue de pouvoir, de prestige social, de promotion socio-économique, etc.

La diglossie de l'époque coloniale, qu'il faut naturellement replacer dans son contexte social et politique, présentait une distribution relativement schématique entre groupes de locuteurs, positionnements sociaux, et variétés parlées. Grossièrement, les plus riches, propriétaires terriens, administrateurs, et autres travailleurs du secteur tertiaire parlaient le français ("régional" et / ou standard), le prolétariat urbain des Hauts, qui n'avait aucune place et aucun rôle, rappelons-le, dans la vie sociale et économique des Bas, parlait ce que Robert Chaudenson désigne comme le "français créolisé", tandis que la masse de la population, non-blanche et prolétarienne, s'exprimait en créole.

Cette schématisation peut-être excessive, n'est en fait là que pour nous permettre de bien comprendre les profonds bouleversements qu'a connus la Réunion sur le plan sociolinguistique quand elle a cessé d'être une colonie pour être un département français.

### **2.2.1. Départementalisation et mutations sociales**

Officiellement, c'est en 1946 que l'île de la Réunion passe du statut de Colonie à celui de Département français. Dans la réalité pourtant, le processus de départementalisation a mis de nombreuses années à se mettre en place, si bien que ses premiers effets ne se sont pas réellement fait sentir avant les années soixante. Les raisons invoquées pour justifier cette lenteur sont d'abord d'ordre financier. Il est vrai que la France, au lendemain de la seconde guerre mondiale, doit faire face à la reconstruction de ses villes détruites, de son territoire

---

<sup>124</sup> Avec la réserve toutefois du statut accordé au créole avant la fin des grandes migrations, qui servait, nous l'avons dit, de relais d'intégration pour les esclaves bossales.

<sup>125</sup> Et dont la naissance est un fait relativement tangible, ce qui accroît peut-être le peu de crédit qu'on lui accorde en tant que langue.

dévasté, de son économie ruinée. Cependant, certains historiens ne pensent pas que les causes financières soient les seules raisons au retard de la mise en place des mesures départementales. Ainsi, Marcel Leguen (1979) évoque également une certaine mauvaise volonté de la part de la métropole et des Métropolitains :

"Décoloniser, s'il s'agit surtout, comme on avait choisi de le faire pour la Réunion et les vieilles colonies, de rassembler sous un même drapeau pour le meilleur et pour le pire, n'est pas seulement une affaire d'argent [...], mais davantage affaire de cœur et d'intelligence. Or le cœur n'y fut pas, et l'intelligence non plus." (1979 : 230)

La départementalisation implique pour les habitants des droits et, dès que possible, un niveau de vie équivalent à celui des Métropolitains ; mais elle exige une refonte complète de l'économie et de la société. La fin de l'ère coloniale se concrétise donc par l'importation dans l'île d'un modèle social de type métropolitain, posé dès lors comme nouveau symbole de réussite socio-économique.

D'un point de vue politique, la Réunion d'avant 1946 présente un schéma classique de société de plantation. Les grands domaines fonciers sont le support d'une oligarchie économique qui détient le contrôle de l'Assemblée locale : le pouvoir régional est donc entièrement entre les mains du groupe dirigeant de la société de plantation.

L'idée première de la transformation de l'île en département était de donner à la Réunion, qui n'avait jusque-là connu qu'un régime colonial, un statut d'égalité par rapport aux autres régions françaises, et à tous les Réunionnais, les mêmes droits que ceux de n'importe quel Français. Pour la première fois de son histoire, la Réunion allait connaître un régime démocratique et d'égalité sociale. Si cette perspective a été accueillie avec enthousiasme, et on le comprend, par la majorité de la population, elle fut reçue, et on le comprend également, avec hostilité par les instances dirigeantes locales, pour qui la départementalisation signifiait - tout au moins en théorie - la perte du pouvoir politique, et dans une certaine mesure, économique.

L'arrivée des premiers fonctionnaires métropolitains fut donc vécue, par tous ceux à qui la société de plantation n'offrait que mépris et médiocrité, comme un véritable message d'espoir : ils allaient devenir des Français à part entière. Le fait est que le développement post-départementalisation entraîne effectivement une amélioration sociale assez spectaculaire. On assiste à un relèvement massif des salaires<sup>126</sup>, complété par l'instauration de la sécurité sociale et des allocations familiales. Le nombre des établissements d'enseignement se multiplie (Eve, 1990). Un effort considérable est accompli en matière d'infrastructures, accroissant par exemple largement le réseau routier sur le littoral et dans les hauteurs de l'île. L'état de santé et d'hygiène général s'améliore de façon significative (disparition totale du paludisme, développement de la médecine préventive, des consultations prénatales, des cantines scolaires, etc.). Les données démographiques des années soixante marquent ainsi une évolution étonnante (baisse du taux de mortalité général et infantile, accroissement de l'espérance de vie, etc.), et le taux d'accroissement devient alors l'un des plus forts du monde.

Ainsi les Réunionnais accèdent-ils pour l'essentiel aux conditions de vie du monde moderne. Le nombre de fonctionnaires venus de France hexagonale augmente rapidement,

---

<sup>126</sup> Le S.M.I.C. passe de 5 à 136 francs CFA de l'heure.

mais en fait d'égalité sociale, ils forment peu à peu eux-mêmes une élite, vivant pour la plupart en système clos, adoptant des manières de vivre étrangères aux Réunionnais. Les nouveaux venus, parce qu'ils disposent de moyens matériels importants, de prestige, de pouvoir et d'aisance, ont sur la masse de la population réunionnaise un "effet de démonstration" (Leguen, 1979) tellement important qu'ils réussissent à imposer les valeurs de la société industrielle comme seules valeurs importantes, reléguant les traditions locales au rang de non-valeurs. Ce phénomène est de plus en plus souvent ressenti comme une agression, à la fois par les couches populaires, car le modèle véhiculé leur est inaccessible, et par les groupes qui constituaient jusque-là les élites locales, dont le statut, la reconnaissance sociale, la place anciennement dominante sont largement remis en question.

La départementalisation permet toutefois un certain décloisonnement de la société de type coloniale dans laquelle les barrières sociales (et / ou socio-ethniques) étaient difficilement franchissables. Aux fonctionnaires métropolitains, s'adjoint ainsi progressivement une nouvelle élite locale, promue par la voie de l'instruction, dans laquelle sont représentés la plupart des groupes ethniques. Parallèlement, apparaît une classe moyenne urbaine (la "petite bourgeoisie" réunionnaise). Nous reviendrons naturellement largement sur ces groupes, sur les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres, et sur le rôle qu'ils jouent sur le plan social et sociolinguistique.

Jean Benoist (1983) montre que pour pallier le retard qu'avait pris l'ancienne colonie, et essayer d'atteindre l'objectif de la départementalisation qui était de mettre la Réunion à "l'heure française", des secteurs entiers d'activités ont été importés tels quels de métropole sans que les caractéristiques principales du territoire<sup>127</sup>, comme l'insularité, les spécificités culturelles, la situation géographique, ne soient utilisées et mises à profit. Selon Benoist, ces caractéristiques auraient été au contraire analysées en termes de contraintes et d'obstacles au bon fonctionnement d'une nouvelle société que l'on voulait de type industriel, mais qui n'en avait ni les structures, ni les bases dans la mesure où elle ne s'appuyait pas sur l'économie locale. Benoist parle à ce sujet de société pseudo-industrielle. On en arrive ainsi à l'énorme paradoxe d'une "société industrielle sans industries" (1983 : 80). Ne possédant aucune industrie technologique propre, en dehors de l'agriculture et de l'artisanat, la Réunion est donc directement passée, dans les années soixante, à une société de consommation, et non des moindres :

"[...] cette société ne s'appuie nullement sur l'économie locale. Pratiquement indépendante d'elle, et d'ailleurs beaucoup plus puissante, elle ne connaît sa logique et ses fins qu'au sein d'un ensemble qui dépasse la Réunion, qui n'est pas centré sur elle, et dont les intérêts parfois coïncident avec les siens et parfois s'y opposent." (Benoist, 1983 : 81)

Ainsi, en important telles quelles les structures sociales, culturelles, mais aussi industrielles et économiques de métropole, la départementalisation a entraîné la déstabilisation et la dévalorisation des structures et des valeurs locales qui leur préexistaient. La plupart des actions de développement de l'île ont été le fait d'architectes, d'ingénieurs mais aussi de médecins, d'enseignants, etc., arrivés de métropole, sans impliquer directement, dans les premiers temps, la population réunionnaise, qui n'avait certes pas la formation nécessaire pour participer à l'organisation de l'aménagement du territoire, et que l'on n'a pas non plus pris le temps de former. L'erreur de la politique d'assimilation a été d'ignorer, voire

---

<sup>127</sup> Notons que nous employons ici le terme de territoire dans son sens géographique d'étendue de terre, et non pas dans son opposition d'ordre politique département / territoire (d'outre-mer).

de déprécier, les différentes composantes et les ressources naturelles et culturelles réunionnaises, qui ont été jugées par défaut, selon les normes d'un modèle de société importé. C'est le sens que donne J. Benoist (1983) à l'expression de "modèle de non-Réunion".

Malgré les moyens gigantesques mis en place, la départementalisation a profité de façon inégale aux Réunionnais, ce qui laisse souvent une amertume qui se tient parfois aux frontières de la révolte. Il faut également souligner que la croissance démographique spectaculaire des trente dernières années a annulé une partie des progrès, car la modernisation a réduit le nombre d'emplois au moment même où les bouches à nourrir se multipliaient.

En outre, et en ce qui concerne plus directement notre propos ici, la politique de départementalisation a eu des répercussions importantes sur le plan linguistique.

### **2.2.2. Départementalisation et mutations sociolinguistiques**

L'une des conséquences directes, sur le plan sociolinguistique, de la départementalisation de la Réunion, a été l'entreprise d'une politique d'unification linguistique des Réunionnais, dans le sens, naturellement, d'une "francisation" massive. Dans les années soixante, il fallait en effet, on vient de le voir, "mettre la colonie à l'heure occidentale" (Leguen, 1979 : 223), et notamment sur le plan scolaire et donc linguistique. Il fallait franciser les "masses" créolophones le plus rapidement possible. Cette période a ainsi correspondu à une démocratisation importante de l'enseignement (Eve, 1990), et on a pu enregistrer une nette progression quant à la diffusion, la pratique et à la connaissance du français. Le taux d'analphabétisme décroît ainsi de façon tout à fait significative. L'I.N.S.E.E. nous indique ainsi qu'en 1954, 57 % de la population réunionnaise était analphabète. Un peu plus de dix ans après, en 1967, ce pourcentage chute à 39 %. Les derniers chiffres (1990) montrent qu'à l'heure actuelle seule 14 % de la population est analphabète.

Toutefois, cette diffusion grandissante du français ne s'est pas faite à moindres frais. Sur le plan linguistique, cette période a vraisemblablement accentué de façon notoire, dans la mesure où la France s'est (encore plus que jusqu'alors) constituée comme modèle idéal à atteindre, la dévalorisation, la stigmatisation du créole au profit du français. L'effet de démonstration s'est ainsi également opéré, de manière évidente, dans les domaines culturel et linguistique.

On sait que dans les premiers temps tout au moins, l'enseignement du français est dispensé dans l'idée que le créole était une erreur, une façon de parler défectueuse, qu'il s'agit de corriger en une parole française, une parole "correcte", pire, "respectueuse". Au lendemain de la départementalisation, la politique pédagogique se construit à partir du présupposé selon lequel la connaissance du système créole est nuisible à l'enfant dans la mesure où elle constitue un frein à l'apprentissage du français (Carayol, 1977 ; Cellier, 1983 ; Lauret, 1991). Cette situation perdure encore à la fin des années soixante-dix, époque à laquelle Michel Carayol écrit :

"Le créole considéré officiellement comme du français "abâtardi" ne peut, dans cette optique, que perturber l'enseignement ; il est rendu responsable des fautes de langage. La méconnaissance de la réalité linguistique et des rapports que la langue entretient avec l'organisation de l'expérience du réel, conduit à voir dans le créole l'ennemi qu'il faut combattre. Les instructions adressées aux maîtres vont dans ce sens. Ces derniers ne doivent

pas le tolérer dans la bouche de leurs élèves, ni a fortiori, l'utiliser eux-mêmes, ne fût-ce que pour les besoins élémentaires de la communication." (1977 : 31)

Au moins jusqu'à la fin des années soixante-dix, les textes officiels d'enseignement métropolitains sont appliqués tels quels à la Réunion, ne tenant aucunement compte des spécificités sociolinguistiques de l'île (Cellier, 1976). Aucun cas n'est ainsi fait de la proximité linguistique entre français et créole, à l'origine de nombreuses interférences entre les deux systèmes, de nombreuses confusions, chez les créolophones en général, et les enfants en particulier. Ainsi, comme le soulignent Michel Carayol, Alain Armand, Daniel Lauret, Daniel Baggioni et Martine Mathieu (1985) :

"Comme dans les autres domaines de la langue, on constate que les manuels en usage ne font que très rarement référence aux particularités lexicales régionales. Un certain nombre de termes du lexique créole et qui sont d'un usage courant en français régional, se trouvent, de ce fait, exclus de l'usage scolaire bien qu'ils réfèrent à des réalités familières qu'il est difficile, voire impossible, de désigner autrement. Fait plus grave, un grand nombre d'autres [...] dont le signifiant est identique en créole et en français, mais qui présentent, dans les deux langues, des différences sémantiques, sont mal "repérés" par les élèves et très souvent par les maîtres ; de ce fait leur usage aboutit fréquemment au maintien et au renforcement de confusions d'ordre sémantique très préjudiciables à l'acquisition de la maîtrise des deux langues." (1985 : 5)

Aux Antilles françaises, Lambert Félix Prudent (1982) montre que la départementalisation a accru une certaine "idéologie du blanchiment linguistique"<sup>128</sup>, qui se traduit par un mouvement puriste en français et par une stigmatisation violente du créole :

"La "démocratisation" de l'enseignement a révélé en fait le sentiment ultra-francophile des couches sociales hégémoniques, en mettant à jour "l'incapacité" des petits Antillais à bien parler la langue métropolitaine." (1982 : 27)

Dès lors, de nombreuses méthodes pédagogiques ont été élaborées dans l'objectif de chasser ces créolismes. Selon Prudent, aucune n'échappe aux stéréotypes suivants :

- elles abordent les productions scolaires à majorité écrites sans se préoccuper des autres performances interlectales de la communauté : le créolisme reste une "faute d'écolier" ;
- elles ne s'attachent qu'à l'étude des interférences du créole dans le français mais pas l'inverse : le créole est unidirectionnel ;
- elles reposent sur des théories (socio)linguistiques de type structural, qui décrivent des langues comme des entités systématiques aux frontières nettes ; d'où une propension à tout expliquer à partir de paramètres "sociologiques" : le créolisme est un phénomène discret ;
- les exemples donnés sont limités, "où la situation de communication est très sommairement décrite et les contextes linguistiques font cruellement défaut" : le créolisme est occasionnel ;
- elles espèrent toutes normaliser l'expression des locuteurs. (1982 : 29)

---

<sup>128</sup> Cette métaphore du "blanchiment linguistique", parlante dans le cas des Antilles, ne peut pas s'appliquer de façon aussi radicale à la Réunion, où les clivages socio-ethniques ne correspondent pas aussi clairement qu'aux Antilles aux clivages linguistiques, et notamment du fait de l'existence du prolétariat blanc. Toutefois, le "blanchiment linguistique" de Prudent prend sens si l'on considère qu'elle fait référence aux Blancs de la France hexagonale.

Que ce soit aux Antilles ou à la Réunion, la politique de francisation n'est pas sans rappeler la politique linguistique menée en France dans la période post-révolutionnaire. Pendant cette période, en effet, on assiste en France à un accroissement phénoménal de publications pédagogiques (Brun, 1927) visant à "corriger" les régionalismes, les "fautes" de syntaxe, de vocabulaire ou de prononciation, qualifiées tour à tour de "vicieuses", de "triviales", ou encore de "dégradantes pour la langue française". Dans le domaine occitan par exemple, les locuteurs sont ainsi accusés de parler :

"[...] une sorte d'hybride [...] où la syntaxe, la morphologie et le vocabulaire français prédominent, mais où sont accueillies des locutions et tournures issues du terroir, ou créées spontanément sur place, sans parler d'autres éléments divers : le français régional." (Brun, 1927 : 152)

La particularité est que la départementalisation de la Réunion a entraîné le changement du groupe social linguistiquement légitime, autrement dit détenant et véhiculant le modèle linguistique de référence. Avant la départementalisation, c'est en effet le groupe de la grande bourgeoisie blanche réunionnaise, qui détient tout le pouvoir social, politique et économique (contrôle de l'assemblée locale, des services administratifs, occupation des fonctions les plus importantes, etc.). Comme l'écrit Jean Benoist (1983), ce groupe dirigeant :

"[...] présente face à une population misérable et fort peu instruite un front relativement homogène, et c'est par elle seule que la métropole connaît la Réunion, par elle que sont définis les besoins de l'île, ses objectifs et ceux de son économie, en relation avec les représentants de cette classe en métropole." (1983 : 146)

Ce groupe détient par conséquent également le pouvoir linguistique : c'est dans et par ce groupe, la plupart du temps francophone de langue première, que se véhicule essentiellement le français. Or la départementalisation a comme conséquence de faire passer cette légitimité dans les mains des membres du groupe métropolitain, originaires du pays du "bien" parler. Cette modification radicale a probablement eu des conséquences sur le plan identitaire sur lesquelles nous nous interrogerons plus loin.

Au terme de cette présentation, extrêmement succincte, de l'histoire sociale et linguistique de la Réunion, on peut commencer à entrevoir la complexité de la situation, tant sur le plan de la pluralité des variétés en présence (et des frontières, souvent malaisées à définir, en elles), que sur celui de leurs statuts sociaux inégaux. L'intérêt, pour notre propos, est de parvenir à rassembler suffisamment d'informations pour permettre de comprendre cette situation sociolinguistique, spécifique sur bien des points, telle qu'elle se présente en synchronie.

## **II. LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE REUNIONNAISE AUJOURD'HUI**

Si l'on demande aux locuteurs réunionnais quelles langues sont parlées à la Réunion, on obtient, la plupart du temps, une réponse répertoriant le créole réunionnais et le français, et

éventuellement d'autres langues, dites "ancestrales", qui correspondent aux langues initialement parlées par les différents peuples arrivés à la Réunion dans les conditions diverses que nous avons exposées dans ce qui précède. Jamais, ou presque, à moins que l'on ne pose directement la question, n'est fait mention des variétés de français et / ou des variétés de créole. Ainsi, dans les discours, la situation linguistique donnée à voir au moins dans un premier temps est relativement simple, binaire, opposant le français, au créole.

Dans les grandes lignes, cette représentation correspond à la réalité macrosociolinguistique de la situation réunionnaise qui peut par conséquent se définir comme une diglossie dans la mesure où elle présente (au moins) deux systèmes linguistiques apparentés<sup>129</sup>, le français et le créole réunionnais, créole exogène<sup>130</sup>, qui présentent des inégalités sur le plan de leur reconnaissance sociale et de leurs statuts respectifs. Sur le plan institutionnel, le français est à la Réunion la langue à la fois officielle et nationale, et ce dans la mesure où la Réunion a toujours été une île française<sup>131</sup>, passant, on l'a dit, du statut de colonie à celui de département. À ce titre, la langue française constitue la langue des institutions, de l'administration, de l'école, mais aussi est largement véhiculée par la presse, les médias, etc.

Cette situation est toutefois beaucoup moins stable que ne le prévoit la conception fergusonienne, dans la mesure où si globalement le français est réservé aux situations officielles et le créole aux situations informelles, un certain nombre de tentatives, ces vingt dernières années, de promotion sociale du créole ont fait que son usage dépasse parfois, à l'heure actuelle les seules conversations quotidiennes, et que d'un autre côté le français s'est largement immiscé dans les foyers, et semble de surcroît être, nous y reviendrons, de plus en plus souvent transmis en tant que langue première, aux côtés, ou en remplacement du créole.

En outre, si de façon très résumée, la situation linguistique réunionnaise présente effectivement deux systèmes linguistiques différents, le français, et le créole, la perspective historique dans laquelle nous nous sommes située jusqu'à présent permet en effet de se rendre compte à quel point la situation sociolinguistique de la Réunion est largement plus complexe que ne le présume la simple coexistence du français et du créole.

---

<sup>129</sup> Cette parenté linguistique entre le français et le créole est délicate à décrire. On lit parfois que français et créole sont "typologiquement" apparentés, ce qui suppose l'inclusion des langues dans une même typologie. Les typologies linguistiques constituaient un des objets de recherche des comparatistes du 19<sup>e</sup> siècle qui tentaient de déterminer les grandes familles linguistiques. Ces typologies impliquent que les langues présentent des similarités du point de vue phonique, syntaxique ou sémantique, ce qui est au moins partiellement faux pour le français et les créoles, en particulier sur le plan syntaxique (Cellier, 1985a). On pourrait choisir d'utiliser le terme de parenté "génétique" qui s'appuie sur le critère de l'origine des langues, mais ce terme, dans une situation où l'autonomie d'un des deux systèmes fait justement l'objet soit de contestations soit de revendications, et entre lesquels il est de fait de plus en plus difficile de poser des frontières, peut paraître polémique, ce que nous souhaitons éviter. Faute de mieux, nous dirons simplement que créole et français sont "apparentés".

<sup>130</sup> Chaudenson (1981 par exemple), propose de distinguer deux types de créoles en fonction de la structure économique où ils se sont constitués : les créoles "endogènes", "formés au contact d'une population autochtone, servile ou non, et d'un groupe d'Européens dont l'activité était plutôt commerciale qu'agricole" (1981 : 151) ; et les créoles "exogènes", "souvent insulaires, [...] nés dans des aires géographiques qui, en général, n'appartenaient en propre à aucun des groupes en présence. [...] [Dans ce cas], on se trouve en présence de groupes serviles multiples, d'ethnies et de langues différentes, souvent volontairement séparés de leurs compatriotes et intégrés à une structure économique nouvelle qui vise à leur déculturation." (*ibid.*)

<sup>131</sup> Excepté naturellement les quelques années (1810 - 1815) où la Réunion a été occupée par les Britanniques.

En plus de ces deux systèmes, nous venons de le voir, il existe une pluralité de variétés linguistiques, entre lesquelles il n'est d'ailleurs pas toujours facile de délimiter des frontières. Il s'agit, dans un double souci de concision et d'exhaustivité, à la fois de rendre compte de la multiplicité des (variétés de) langues en présence, des rapports linguistiques et sociolinguistiques qu'elles entretiennent les unes avec les autres, et de montrer le statut sociolinguistique de ces (variétés de) langues, tant sur le plan officiel, que sur le plan des représentations, dont nous savons déjà qu'ils s'influencent mutuellement.

L'objectif de ce second grand point est de rendre compte de façon plus détaillée qu'il n'a été fait jusque-là, et en synchronie, des aspects de la situation sociolinguistique réunionnaise qui nous semblent les plus importants. Pour cela, nous nous appuyerons sur les travaux qui ont été menés, ces vingt dernières années, sur cette situation. Ce point s'organisera en trois temps. Le premier présentera très rapidement le cadre actuel humain et linguistique de la Réunion, dont la population est particulièrement hétérogène sur le plan ethnique. Ce premier paragraphe nous permettra d'introduire et de discuter la notion d'ethnicité. Nous tenterons ensuite de rendre compte de l'inventaire des (variétés de) langues qui coexistent dans la situation linguistique réunionnaise, en nous demandant quel(s) modèle(s) de description peut (peuvent) être effectivement utilisé(s) pour rendre compte de la complexité de la situation et des différentes variétés en présence. Dans un troisième temps nous nous attacherons à présenter le statut sociolinguistique du créole réunionnais ce qui reposera de fait la question des rapports qu'entretiennent l'institutionnel et le représentationnel et dont nous verrons qu'ils sont toujours à double sens.

## ***1. Des langues et des hommes***

### *1.1. La population réunionnaise : présentation générale*

Il existe, à la Réunion, un cliché selon lequel l'île serait une espèce de paradis où toutes les cultures et tous les groupes ethniques cohabiteraient sans aucune rivalité, sans aucun conflit, sans aucune hiérarchie. On va même parfois jusqu'à évoquer le nom de l'île comme une preuve de cette apparente harmonie entre les communautés blanche, noire (ou cafre), malbare, chinoise, malgache, ou encore musulmane, dont les critères définitoires et ou d'appartenance sont souvent flous et fluctuants, faisant tantôt appel à la couleur de la peau, au pays des ancêtres, ou au groupe religieux.

Pourtant, si les discours témoignent souvent de la répartition de la population en "communautés", faisant ainsi référence aux différents groupes ethniques et / ou ethnico-religieux, on ne fait officiellement aucune différenciation entre les groupes ethniques présents à la Réunion : une telle typologie serait absolument contraire à la Constitution française. En outre, même si cela n'était pas en opposition totale avec les préceptes éthiques français, il serait à la fois malaisé et artificiel de tenter d'établir une classification ethnique rigoureuse de la population réunionnaise, tant le processus de métissage est important et ancien, puisqu'il débute dès les premières années du peuplement de l'île.

Ce refus de la part de la Constitution française de rendre compte de la population en termes ethniques a comme conséquence qu'il n'existe pas de données chiffrées réellement fiables quant à la réalité des groupes ethniques présents à la Réunion. Ce point distingue du

reste la Réunion de Maurice, que l'on a coutume d'appeler son *île sœur*<sup>132</sup>. La constitution mauricienne, en effet, prévoit que les recensements de la population soient établis en tenant compte d'une typologie ethnique. Paul Soupe (1990), dans un article visant à l'analyse comparative de l'expression de l'ethnicité à la Réunion et à Maurice, part de cette différence constitutionnelle et remarque qu'elle a des incidences inverses sur les discours "populaires".

"Si à la Réunion, le discours officiel instaure un véritable *black-out* administratif sur la réalité ethnique de cette société, à l'opposé le discours populaire local s'engouffre allègrement dans cet espace laissé vacant. En situation informelle de communication, l'utilisation d'étiquetage ethnique est fréquente. Les références explicites aux Cafres, Cafrines, Zarabes, Yabs, Zoreils et autres Malbars est monnaie courante. Non pas que ces termes soient totalement neutres mais apparemment leur charge stigmatisante, leurs degrés de péjoration semblent de loin moins explosifs qu'à Maurice." (1990 : 67)

Ainsi, même si cette démarche peut sembler artificielle, elle correspond au moins à une certaine réalité sur le plan des représentations sociales, ce qui suffit certainement à ce qu'on en fasse état. Compte tenu des premières réserves que nous venons d'évoquer, nous reprendrons ici les distinctions établies dans la plupart des travaux rendant compte de cette question. Très globalement on peut ainsi répertorier, avec Michel Carayol (1977 : 17 - 25) :

### **1.1.1- La population blanche, qui se divise en trois groupes :**

- Le groupe des Métropolitains, localement désigné comme "Zoreils" envers lesquels apparaissent des sentiments confus et souvent ambivalents, représentant, de façon très résumée, à la fois un modèle socio-économique, culturel et sociolinguistique de référence, et en même temps vraisemblablement un modèle de démarcation, en constituant un groupe dont le groupe réunionnais veut précisément se distinguer. En ce sens, mais nous y reviendrons plus largement, ce groupe semble jouer un rôle non-négligeable dans les processus de définition identitaire du groupe des Réunionnais, et par conséquent dans les processus de construction de cohésion sociale. Si l'on reprend les données approximatives notées par Michel Carayol (1977 : 17), ce groupe est estimé à 10 000 individus, soit environ 2 % de la population totale<sup>133</sup>, essentiellement regroupés à Saint-Denis, chef lieu du département, et sur la côte ouest, côte la plus touristique puisqu'elle réunit l'essentiel des stations balnéaires.

- Le groupe des descendants des grands propriétaires fonciers, auquel on peut ajouter la grande bourgeoisie urbaine formée de membres de professions libérales ou de Cadres du grand commerce et de l'industrie, arrivés à la Réunion entre le 17e et le 18e siècles. Ce

---

<sup>132</sup> Cette appellation s'explique par la proximité entre les deux îles, mais aussi du fait que les histoires des deux îles ont été initialement parallèles, faisant apparaître des similarités en particulier pour ce qui est de leur peuplement et de leur pluri-ethnicité, ainsi que des origines de leurs créoles respectifs, la première phase de créolisation du créole mauricien s'étant constituée, on l'a vu, à partir du créole réunionnais. La Réunion et Maurice sont ainsi apparentées en sœurs, ce qui reflète du reste assez bien la réalité des rapports qu'elles entretiennent, faits de proximité et de rivalités pour des raisons essentiellement historiques sur lesquelles nous ne nous attarderons pas. Pour des détails, voir par exemple Marcel Leguen (1979 : 69-79).

<sup>133</sup> Comme nous le verrons au début de notre quatrième partie, quand il s'agira de rendre compte de la démarche qui a été la notre en ce qui concerne l'élaboration d'un échantillonnage humain, le dernier recensement de l'I.N.S.E.E., datant de 1990, ne rend naturellement pas compte du nombre d'individus métropolitains présents à la Réunion. Le recensement, par contre, indique le lieu de naissance des individus et montre qu'en 1990, 6,2 % de la population présente à la Réunion était née en métropole. Ce chiffre néanmoins est à considérer avec prudence : on a vu que le lieu de naissance ne suffisait pas à distinguer les Métropolitains des Réunionnais.

groupe socio-ethnique est numériquement faible, mais socio-économiquement puissant. Nous reviendrons également largement sur le rôle qu'il joue dans le domaine sociolinguistique.

Il convient toutefois de prendre garde au fait que l'étiquette ethnique "blanc" est avant tout une construction culturelle et n'a aucun caractère absolu, dans la mesure où l'on sait que le peuple réunionnais est métissé depuis le début de l'histoire de l'île. Les attributs de la blancheur ne se limitent ainsi pas à une peau claire mais d'avantage à un certain statut socio-économique et à l'appartenance familiale<sup>134</sup>.

- Le groupe des "petits blancs", numériquement beaucoup plus important que leurs analogues riches, qui s'est exilé dans les régions montagneuses de l'île à partir du début du 18<sup>e</sup> siècle, constituant un prolétariat rural. À l'heure actuelle ces "petits blancs" ne se trouvent plus seulement dans les Hauts. Une partie d'entre eux s'est promue socialement à la suite des mesures liées à la départementalisation et entrent dans la classe moyenne urbaine (petits fonctionnaires et Cadres moyens du secteur privé) (Carayol, 1977 : 18). Là encore, il faut noter la relativité du terme "blanc", qui ne correspond pas forcément à une réalité telle que l'on croit pouvoir la constater "objectivement", ou tout au moins en fonction de critères plus couramment admis<sup>135</sup>.

### 1.1.2- La population d'origine asiatique

Elle comprend également trois groupes, un groupe originaire de Chine, et deux groupes originaires d'Inde.

- Les Chinois, qui représenteraient environ 2,5 % de la population totale (Carayol, 1977), sont originaires de la province de Canton. Leur immigration a débuté après 1850, culminant vers 1875.

- Les Indiens musulmans, localement appelés les Z'arabes (ou Zarabes), sont originaires du Gudjerat, d'où ils ont commencé à arriver approximativement en même temps que les Chinois, et représenteraient environ 2 % de la population (*ibid.*). C'est le groupe socio-ethnique culturel et religieux le plus cohérent de la Réunion. C'est aussi, comme le note Michel Carayol, le plus fermé aux autres communautés :

"[...] formant de nos jours un groupe ethniquement homogène, ayant conservé dans leur intégralité leur religion et leurs pratiques culturelles, les Zarabes compensent leur infériorité numérique par une grande influence sur le plan économique ; ils tiennent en effet l'essentiel du commerce des tissus et sont en train d'étendre très rapidement leurs activités à d'autres secteurs économiques de l'île [...]. On leur adresse parfois le reproche de maintenir leur groupe fermé ; il est de fait qu'ils ont refusé le métissage, mais de leur côté, ils insistent sur leur tolérance, leur désir d'ouverture vers les autres communautés, et rejettent le reproche sur les Créoles qu'ils "accusent" de les avoir tenus à l'écart depuis leur arrivée dans l'île, et d'avoir toujours manifesté à leur égard une certaine méfiance." (1977 : 20)

- Le deuxième groupe originaire de l'Inde est constitué par des individus descendant d'immigrants de religion hindouiste, appartenant aux castes inférieures dans leur région

---

<sup>134</sup> En outre, l'adjectif "blanc" peut s'appliquer, sur un mode ironique et / ou critique, à un individu qui s'est enrichi, quel que soit son origine ethnique et la couleur de sa peau.

<sup>135</sup> Pour une analyse de ces notions, voir en particulier Chaudenson, 1974b.

d'origine. Ce groupe est localement désigné comme le groupe des Malbars, du fait que les premiers Indiens qui arrivèrent dans l'île au 18<sup>e</sup> siècle, en qualité d'esclaves ou d'engagés, mais en nombre très limité, nous l'avons vu, venaient de la côte Malabar (Mahé, Goa). L'essentiel de la population d'origine indienne, par contre, immigrée plus tardivement, vient de la côte orientale et du sud de l'Inde (le pays tamoul). L'appellation Malbar, vraisemblablement appliquée dès le début du 18<sup>e</sup> siècle, se serait par la suite maintenue et étendue à la désignation de tous les immigrants indiens non-musulmans (René Robert et Christian Barat, 1992). Les données chiffrées estimant l'importance numérique actuelle du groupe sont très variables. Michel Carayol indique un pourcentage approximatif de 12 %<sup>136</sup>, tandis que pour Marcel Leguen par exemple (1979 : 147) ils constitueraient près du tiers de la population totale, ce qui souligne une fois de plus la difficulté et le caractère aléatoire d'une catégorisation des individus en fonction de leur appartenance ethnique. Pierre Cellier donne du reste une approximation intermédiaire (1985 : 33) : pour lui les Malbars représenteraient 20 % de la population totale. Installés pour une grande majorité sur la côte est de l'île (autour des anciennes grandes plantations), ils ont constitué l'essentiel du prolétariat rural. Comme le note Michel Carayol :

" À l'exception de quelques belles réussites sociales, leur niveau de vie reste bas ; les statistiques de l'I.N.S.E.E. pour les communes de la côte au vent [la côte Est] indiquent une nette prédominance des salariés agricoles et des marins pêcheurs, ainsi que des ouvriers non agricoles du secteur privé, c'est-à-dire des catégories sociales les plus défavorisées à la Réunion. Quelques indices concernant en particulier l'accroissement du niveau scolaire depuis ces dernières années laissent prévoir un mouvement d'ascension sociale, lent certes mais régulier, dans ce groupe de population." (1977 : 21)

On observe effectivement l'émergence récente d'une petite bourgeoisie malbare, qui s'accompagne de tentatives de recherche d'une certaine cohésion socio-ethnique et culturelle au sein de ce groupe. Cette quête s'exprime essentiellement à travers le renouement avec des pratiques culturelles et religieuses représentées comme "ancestrales". Elle se double d'un rejet de plus en plus fréquent, par les membres de cette communauté, de l'étiquette "Malbar", stigmatisée (par les autres communautés et / ou par eux-mêmes) et considérée comme dévalorisante, et de la revendication de celle de "Tamouls", qui évoque le modèle prestigieux de référence en matière de civilisation. Comme le soulignent René Robert et Christian Barat (1992) :

"Ils expriment leur volonté de resserrer les liens interrompus pendant plusieurs décennies avec le pays d'origine pour lutter contre la déculturation et l'assimilation. Des jeunes, pensant que l'héritage des ancêtres n'est pas suffisant, vont faire des séjours à l'île Maurice pour approfondir la connaissance de leur culture et de leurs rituels au contact de prêtres indo-mauriciens. Des prêtres apprennent à lire et à parler le tamoul. Des jeunes gens et des jeunes filles s'initient à la musique et aux danses du sud de l'Inde. Certains se rapprochent des Pondichériens, arrivés récemment dans l'île, pour acquérir des connaissances linguistiques et culturelles." (1992 : 58, vol. 7)

### **1.1.3- La population d'origine africaine**

Comme le rappelle Michel Carayol (1977 : 23), les premiers Noirs installés à la Réunion étaient des Malgaches. Ce n'est qu'au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, à partir de 1765, que le

---

<sup>136</sup> Données I.N.S.E.E., Conseil de révision de la classe 1970 et de la classe 1971.

nombre d'esclaves en provenance d'Afrique de l'Est augmente de manière significative<sup>137</sup>, ce qui permet de confirmer le non-fondement de l'existence d'un substrat africain dans le processus de créolisation, dont on a vu qu'il avait abouti au début du 18<sup>e</sup> siècle. Peu de données sont à l'heure actuelle disponibles sur ce groupe, dont toutes les caractéristiques linguistiques, culturelles et religieuses originelles ont été totalement effacées par l'esclavagisme. Il en résulte que ce groupe est difficile à définir, relativement déconstruit sur le plan socio-identitaire (ou dont la construction de cohésion ne semble pas pouvoir trouver d'autres biais que ceux qui le démarquent des autres communautés), économiquement souvent défavorisé et socialement stigmatisé. Comme le note Rose-May Nicole (1990) :

"Issues de structures dichotomiques imposées par la relation coloniale, ces images dévalorisantes, comme bon nombre de proverbes construits à partir de l'ethnicité, s'insèrent dans un héritage négatif intégrant l'Afrique, héritage qui a laissé bien plus que des traces culturelles ou biologiques. Tout ce qui pouvait venir du noir dans une société qui le réifiait et le frappait d'inessentialité a été refusé et il constitue une sorte de refoulé culturel." (Nicole, 1990 : 147)

La particularité du groupe des "Cafres"<sup>138</sup> semble être constituée par le fait que son fondement identitaire qui ne peut s'attacher à autre chose qu'à la condition servile, puis socio-économiquement démunie, opprimée<sup>139</sup>, etc., ce qui peut sans doute être mis en rapport avec l'absence d'une identité culturelle et linguistique "ancestrale", présente dans tous les autres groupes. Nous ne manquerons pas de nous interroger sur le rôle, dans les processus de définition sociale, que peuvent jouer ces cultures ancestrales, et sur les conséquences possibles, sur le plan sociolinguistique, d'un tel manque.

#### 1.1.4- Le groupe métis

Comme le montre Chaudenson (1974a) le métissage remonte aux premières années de peuplement. De fait, on peut considérer que ce groupe est majoritaire, même s'il est bien évident que ses contours sont extrêmement difficilement définissables. Pierre Cellier (1895 : 33) estime que ce groupe représente près de 50 % de la population totale. On distingue souvent au sein de cette population métisse des groupes à caractères ethniques dominants qui constituent, pour Alain Armand "les bases essentielles de la structuration du groupe social [métis]" (1990 : 86). Armand propose ainsi de distinguer le métissage noir / blanc à l'intérieur duquel se trouvent tous les :

"[...] degrés d'une gamme chromatique complète allant du blanc au noir [...] [dont] l'identification se fait selon les deux extrêmes d'une polarité raciale conflictuelle et atteste des

---

<sup>137</sup> Michel Carayol cite à ce sujet les chiffres donnés par J. Barassin (1972) qui indiquent qu'en 1709, les Africains constituaient seulement 6 % de la population totale, 9,5 % en 1735, 12,5 % en 1765, et 35 % en 1808 (Carayol, 1977 : 23).

<sup>138</sup> En français, ce terme désigne en fait les Bantous originaires de la Cafrerie (Robert et Barat (dir.), 1992). À la Réunion, l'étiquette "cafre" ou "caf" (ou "kaf") désigne les Réunionnais descendant de n'importe quel immigrant africain, ou tout au moins présentant un phénotype suffisamment marqué pour être désigné comme tel.

<sup>139</sup> Un indice qui peut étayer cette hypothèse est celui des fêtes célébrées dans les différentes communautés. Les Indiens musulmans, les Tamouls, les Chinois et les individus originaires d'Europe pratiquent tous, à différents moments de l'année, des cérémonies religieuses et / ou commémoratives liées aux pays et cultures de leurs ancêtres, tandis que la seule fête que célèbre le groupe d'origine africaine, mis à part, naturellement, les fêtes catholiques, est celle du vingt décembre, qui commémore l'abolition de l'esclavage de 1848. Cette fête, tour à tour appelée "fête de la liberté" et "fête cafre" ("fèt caf"), à laquelle les autres communautés participent éventuellement, est néanmoins bien reliée, dans les représentations, au groupe d'origine africaine.

forces d'(auto-)exclusion et d'(auto-) inclusion dans le groupe dominant des Blancs et de ceux reconnus comme tels." (*ibid.*).

Nous reviendrons naturellement largement sur les représentations sociales attachées à l'ethnicité, mais aussi et de façon plus générale à la définition de l'appartenance ou de la non-appartenance aux différents groupes, qu'il s'agisse des groupes sociaux, ethniques, culturels ou sociolinguistiques. En ce qui concerne cette bipolarité noir / blanc, Robert Chaudenson (1974b) a en particulier montré à quel point les discours identitaires tendaient à déplacer constamment les frontières ethniques<sup>140</sup>, afin de permettre aux individus de s'exclure le plus possible du groupe "noir", représenté comme dévalorisant :

"À la Réunion, toutes les désignations sont métaphoriques et se fondent sur le phénotype. On peut en conclure qu'en fait, il n'y a donc pas de classification réelle car en fait tout Métis doit organiser son propre système à partir et autour de l'image qu'il se donne à lui-même de lui-même. On a souvent l'impression que pour bon nombre de Métis [...] la limite du blanc et du noir passe par soi et qu'est noir celui qu'on juge plus noir que soi." (1974b : 91 - 92)

Le deuxième type de métissage cité par Alain Armand (1990 : 87) est le groupe "kaf (ou cafre) / malbar", qui, au contraire du premier, ne permet aucune mouvance interne. Essentiellement lié à la société de plantation, il constitue vraisemblablement le groupe socio-ethnique le plus démuné et le plus dévalorisé. Le troisième groupe, enfin, et toujours selon la catégorisation d'Alain Armand, est formé par les métis "zarabe / créole" ou "chinois / créole" :

" [...] en entendant ici par créole : non-métropolitain, non-zarabe, et non-chinois et en évitant de le considérer comme équivalent à "réunionnais". D'aucuns pourraient trouver superflus ces précisions sémantiques, mais le terme "créole" est tellement piégé qu'on ne peut faire l'économie d'une mise au point définitive." (Armand, 1990 : 86)

Il convient toutefois ici de se montrer prudent vis-à-vis de la notion de "métissage", qui, comme l'a montré un Colloque tenu sur ce thème à l'université de la Réunion (1991), n'existe qu'en tant que production sociale. Dans le domaine de la linguistique par exemple, on peut ainsi dire sans prendre beaucoup de risques que toutes les langues sont, en diachronie, des langues "mixtes", et que tout acte d'énonciation relève d'un discours pluriel, métissé (Baggioni, 1991).

Si l'on consulte le Petit Robert, on trouve une définition du métissage comme "mélange de races", ce qui pose en outre la question de savoir ce qui distingue précisément la race, de l'ethnie. C'est à cette dernière notion, à ses frontières, et à ce qu'elle recouvre, que nous proposons à présent de nous intéresser.

## 1.2. Ethnicité et appartenance ethnique

---

<sup>140</sup> On peut se faire une idée des représentations sur cette gamme chromatique du début du 18<sup>e</sup> siècle grâce au témoignage d'Antoine Boucher (1710) qui décrit dans le détail les différents phénotypes qu'il a remarqué lors de son séjour à la Réunion, et qui propose la classification raciale, incroyablement détaillée, suivante : "blanc > à peu près blanc > basané > mulâtre > fort basané > extrêmement basané > presque noir > noir > plus noir qu'un diable" (cité par Chaudenson, 1992b : 30).

Il existe entre les termes "race" et "ethnie" une proximité conceptuelle qui font que leurs frontières sont floues et difficilement définissables. De façon schématique, on peut dire que la notion de "race" fait appel à des critères biologiques, que ce soit à travers l'apparence physique, ou la position sur une chaîne généalogique, tandis que le terme d'ethnie insiste sur le support culturel et représentationnel. Mais les choses ne sont pas aussi simples qu'elles n'y paraissent. Fishman (1971) considère par exemple que l'ethnicité se manifeste autour de deux axes, d'une part le patrimoine, ce qui est transmis, et d'autre part la paternité. Selon cette définition, l'identité ethnique se fonderait donc sur une identité d'origine, ce qui pose le biologique comme étant le support du culturel. L'ambiguïté de cette théorie montre bien la proximité conceptuelle entre la race et l'ethnie.

De son côté, le Petit Robert ne se montre pas vraiment plus explicite dans la mesure où, à l'article "ethnie", on trouve : "Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture (alors que la race dépend de caractères anatomiques)".

En fait, l'ethnicité, comme on l'a vu par exemple dans la catégorisation que propose Michel Carayol (1977), implique souvent des critères physiques, qui doivent toutefois être considérés comme des constructions sociales et non pas comme des réalités naturelles intangibles. Comme le remarque Marco Martiniello (1995), la notion de race n'a à l'heure actuelle plus aucun fondement scientifique reconnu, dans la mesure où l'on est parvenu à établir que la notion de "race biologique" n'avait aucune existence. Les individus continuent toutefois à classer les populations selon des critères raciaux, car la notion de race est également le produit d'une construction sociale et politique.

Dans le domaine scientifique, cette question de l'ethnicité est extrêmement délicate, parfois même considérée comme tabou, et à ce titre souvent rejetée par les chercheurs en sciences sociales, qui sont souvent inquiets de conférer à leurs analyses un caractère idéologique s'ils parlent d'ethnicité. Marco Martiniello (1995) note ainsi que :

"Pour certains chercheurs, ce concept serait en quelque sorte le fruit d'une tentative d'actualiser les théories raciales du siècle dernier. [...] Pour d'autres, il serait une invention typiquement américaine peut-être utile dans le contexte des relations entre groupes aux États-Unis, mais qu'il serait vain de vouloir l'appliquer en Europe, en général, et en France en particulier." (1995 : 12)

D'autres travaux, en retour, tombent dans l'excès inverse, usant et abusant du terme d'ethnicité, ou d'ethnie, dont les critères définitoires sont flous et incertains. Comme le remarque encore Marco Martiniello (1995) :

"Le terme ethnicité serait très utile parce que personne ne sait ce qu'il signifie réellement" (1995 : 17)

Or, sur un terrain comme celui de la Réunion, l'ethnicité est une réalité qu'il faut prendre en compte dans la mesure où, dans les représentations sociales, elle constitue une forme importante de différenciation socio-économique et / ou socio-ethnique, les discours épilinguistiques, nous y reviendrons, faisant fréquemment apparaître des jugements ethnotypiques. Elle est à ce titre liée, à un niveau macro-social, à la classification des individus et aux relations entre les différents groupes dans une société donnée, et constitue

une forme d'inégalité structurelle parmi d'autres : les relations et les clivages ethniques sont en effet toujours étroitement liés à d'autres formes de relations et de clivages sociaux entre classes sociales, sexes, etc.

À un niveau micro-social, l'ethnicité revêt un caractère largement subjectif et touche avant tout au sentiment, à la conscience d'appartenir à un groupe ou de s'en démarquer. En tant que marqueur social et donnée classificatrice, elle constitue en outre un paramètre important des interactions socio-verbales et doit être prise en compte lors de l'analyse des discours, qu'il s'agisse de discours explicitement identitaires<sup>141</sup> ou non.

Ce qui semble davantage enclin à différencier race et ethnie serait par conséquent plutôt le caractère mobile propre à l'ethnicité, qui tient au fait que les frontières ethniques sont (au moins théoriquement) franchissables, ce qui est plus difficilement le cas pour les frontières raciales. L'aspect mouvant de l'ethnicité est dû au fait qu'elle possède une composante représentationnelle. Appartenir à une ethnie, avoir une certaine identité ethnique peut être le fait d'un double processus, à la fois externe et / ou interne à l'individu : externe dans la mesure où l'identité peut être reconnue, validée voire assignée par les autres membres du groupe ; interne dans le sens où le sujet lui-même peut se sentir appartenir au groupe, avoir le sentiment d'une histoire commune, de croyances, de façons de parler, de comportements partagés, ou encore d'un niveau socio-économique équivalent. L'ethnicité est donc avant tout un produit social, qui se négocie dans l'interaction. Les individus sont définis et / ou s'auto-définissent comme appartenant à tel ou tel groupe ethnique, social, et identitaire.

Au niveau micro-social, l'ethnicité ne doit par conséquent pas être conçue comme une donnée objective et immuable, mais plutôt comme "le produit d'un processus dynamique de construction sociale, historique et politique" (Martiniello, 1995 : 22). Les découpages, schématiques, que l'on opère au sein d'une population en fonction de critères ethniques, et par suite, les étiquettes ethniques que l'on attribue aux individus, peuvent tout à fait ne pas correspondre avec l'étiquette que ces mêmes individus s'attribuent eux-mêmes au sein de la communauté. C'est ce que souligne Martiniello quand il écrit :

"Certes les chercheurs peuvent bien diviser les populations en une série de catégories ethniques distinctes, sur la base d'un ensemble de critères comme la couleur de la peau, l'origine nationale, l'expérience migratoire, la religion, la langue parlée, etc. Par ailleurs, certains individus peuvent avoir le sentiment d'appartenir à un groupe ethnique qui correspond plus ou moins bien aux catégories distinguées par le chercheur. Toutefois, les entités ethniques ainsi délimitées n'ont pas nécessairement une existence sociale." (1995 : 23)

De nouveau, apparaissent les différences que peuvent faire surgir les analyses qui s'intéressent à la réalité en fonction d'un point de vue macro-sociologique et celles qui s'inscrivent au contraire dans une perspective micro-sociologique, qui peuvent dans un premier temps sembler opposées, mais qui rendent en fait compte de deux facettes de la réalité, en constante inter-relation.

Au niveau macro-social, l'ethnicité concerne les contraintes structurelles de nature sociale, économique, politique, etc., contraintes qui s'imposent aux individus, et façonnent de ce fait même les identités ethniques en assignant aux individus une position sociale définie en

---

<sup>141</sup> Certains discours, en effet, ne traitent pas directement du thème de l'identité, mais en constituent néanmoins une expression tout à fait intéressante.

fonction de leur appartenance attribuée à une catégorie ethnique. En retour l'appartenance ethnique exerce une influence sur l'existence sociale des individus, sur leur position sociale. L'ethnicité n'est donc pas exclusivement une affaire de choix individuel et d'auto-définition, mais aussi une affaire de contrainte structurelle et objective.

Cette problématique de l'ethnicité, de l'identité ethnique, conçue à la fois comme processus dynamique de construction sociale opérée par les individus dans le but de se démarquer de certains groupes et de s'apparenter avec d'autres, et à la fois comme contrainte structurelle qui constitue un facteur de classification sociale, sera particulièrement intéressante quand il s'agira de rendre compte de l'organisation sociale réunionnaise. Nous devons nous demander en outre si la variable ethnique joue un rôle dans les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Nous reviendrons sur ces questionnements dans le troisième grand point de ce chapitre, en nous demandant par exemple dans quelle mesure est pertinent d'intégrer l'ethnicité à l'analyse de la (des) communauté(s) linguistique(s) réunionnaise(s), et en essayant de faire le point sur l'épineuse question des rapports entre l'identité (identité culturelle mais aussi identité ethnique) et la langue.

### *1.3. Langues et variétés de langues à la Réunion*

La situation linguistique de la Réunion, loin de se réduire à une bipolarité créole / français, présente en outre une pluralité de variétés de ces deux systèmes. Toutefois, l'identification de ces différentes variétés est souvent à la fois malaisée et fluctuante, car elles constituent des variétés intermédiaires au français et au créole et / ou tellement liées aux deux systèmes que l'on ne sait pas très bien s'il faut les identifier (et les nommer) comme des variétés de français ou comme des variétés de créole.

La perspective historique nous a ainsi permis de faire état de l'émergence d'une variété que Chaudenson désigne comme "français régional". D'un point de vue diachronique, il a ainsi été montré que la formation du français régional remonte aux premières années du peuplement. À leur arrivée dans l'île, rappelons-le, les premiers colons parlaient une variété décrite par Chaudenson comme "un français populaire marqué par des dialectalismes d'Oïl" (1992a : 142), et à partir duquel s'est amorcé le processus de créolisation. Le français régional, ou bourbonnais, est ainsi présent dès le début de l'histoire réunionnaise, constituant vraisemblablement la toute première étape de la créolisation. Nous reviendrons sur ce français régional, sur les questionnements que cette notion peut poser, ainsi que sur sa place et son statut dans la situation sociolinguistique actuelle.

La perspective diachronique nous a également permis de constater l'existence, à la Réunion, de ce que Chaudenson (1992a : 110 - 112) désigne comme un "français créolisé", qui constitue, à partir du 18<sup>e</sup> siècle, la variété des "petits blancs des Hauts". Cette variété, comme le souligne également Michel Carayol (1977 : 48), a émergé à partir du français régional, et constituerait à ce titre une variété intermédiaire au français régional et au créole. Comme on l'a vu, le départ des "petits blancs" dans les hauteurs de l'île s'est opéré alors que le processus de créolisation était encore en cours, et a entraîné la (relative) stabilisation de cette variété, à l'heure actuelle identifiée comme le "créole des Hauts", en regard du "créole des Bas", parlé sur le littoral.

Michel Carayol (1977), s'attachant à faire le point sur la situation linguistique réunionnaise, identifie lui aussi ce créole des Hauts, qu'il répertorie dans un paragraphe intitulé "les variétés du créole réunionnais" (1977 : 41 - 44), et dont il montre, de façon ici

naturellement très résumée, qu'il présente par rapport au créole des Bas, des différences sur les plans phonétique<sup>142</sup> et phonologique<sup>143</sup>, qui sont tout à fait perçues par les locuteurs et se retrouvent fréquemment, nous le verrons, dans les discours épilinguistiques. Les deux variétés se distinguent également sur le plan morphosyntaxique. Par exemple, l'inaccompli du passé du créole des Hauts correspond à l'imparfait français (mi causait), alors que dans les Bas, il se construit avec le morphème té (ou té i) suivi de l'indice verbal (moin té i cause).

Plus loin dans son travail, en retour, Michel Carayol rebaptise ce "créole des Hauts" "français créolisé", et justifie son choix en expliquant que la dichotomie variétés du créole / variétés du français ne se prête pas à la description de la réalité, dans la mesure où les différentes variétés sont à la fois trop proches et présentent trop de points communs pour que l'on puisse en rendre compte autrement que par leur représentation sur un "continuum linguistique", "constitué de plusieurs degrés perméables les uns aux autres, entre lesquels il n'est pas possible de tracer des démarcations nettes" (Carayol, 1977 : 44)<sup>144</sup>. Sur le plan du statut sociolinguistique, nos enquêtes, nous le verrons, montrent que ce "créole des Hauts" est plutôt valorisé par les locuteurs, et souvent identifié comme le "vrai créole". Nous reviendrons naturellement sur ce paradoxe apparent.

Enfin, il reste la variété standard de français, qui est bien implantée à la Réunion depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, et le créole, peu stable, et donc présentant, nous le verrons, des variations plus ou moins tangibles d'une région à l'autre, mais aussi, vraisemblablement, d'un groupe socio-ethnique à l'autre. Michel Carayol (1977 : 42), au moyen d'une enquête dans laquelle il soumettait à ses témoins des enregistrements de différentes variétés de créole en leur demandant s'ils pouvaient les identifier, a ainsi pu établir qu'une grande partie des locuteurs est effectivement capable de reconnaître le créole "des petits blancs", le "créole cafre", et à un degré moindre, le créole "parlé par les Malbars". On pourra se demander si à l'heure actuelle de telles constatations seraient encore possibles. Nous y reviendrons.

On peut également noter, aux côtés de ces différentes (variétés de) langues, la présence des langues dites "langues ancestrales", qui ont globalement moins un rôle de communication réelle qu'un rôle emblématique de définition et de cohésion socioculturelle au sein des différentes communautés ethniques, sauf peut-être, comme le note Michel Carayol (1977 : 50), pour ce qui est des langues chinoises (le cantonnais et le hakka), à propos desquelles il remarque qu'elles restent encore parlées au sein de la communauté chinoise. Cette donnée, toutefois, doit être considérée avec prudence vingt ans après les observations de Michel Carayol. Des enquêtes en ce sens devraient être menées pour estimer dans quelle mesure les Réunionnais d'origine chinoise ont encore, à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, une langue chinoise comme langue première, et / ou s'ils s'en servent encore comme langue de communication.

Dans la communauté musulmane, les langues "ancestrales" ont essentiellement un rôle dans les processus de transmission culturelle et religieuse : le gujrati, langue à tradition orale, semble de moins en moins connu, d'autant plus qu'il n'est pas enseigné à la medersa,

---

142 Sur ce plan, le créole des Hauts se caractérise par "une articulation plus tendue, une tendance moins marquée à affaiblir les consonnes en position implosive, et par conséquent, à l'assimilation consonantique et à la réduction des groupes de consonnes" (1977 : 43).

143 Le créole des Hauts se caractérise ainsi, sur le plan phonologique, par la présence de la "série vocalique antérieure arrondie et des consonnes chuintantes" (1977 : 43).

144 Nous reviendrons, dans le prochain paragraphe, sur cette notion de continuum linguistique.

contrairement à l'urdu, qui sert de "support à l'enseignement religieux, et [...] [est] utilisé à la mosquée pour les sermons" (Carayol, 1977 : 51).

Le groupe indien non-musulman a enfin totalement perdu l'usage du tamoul, même si de récentes tentatives de retour aux sources identitaires et culturelles font qu'un certain nombre de termes commencent à se trouver intégrés au créole (et / ou au "français régional").

Ces langues, toutefois, sont à l'heure actuelle plus présentes dans les représentations et dans les imaginaires des Réunionnais que dans les usages effectifs. Elles jouent néanmoins, à ce titre, un rôle social sans doute non-négligeable sur ce territoire en quête d'identité(s), et ont peut-être même des incidences sur les processus d'auto-définition sociale et linguistique, et par conséquent sur les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques. Nous pourrions nous demander par exemple si la représentation d'une culture et d'une langue ancestrales n'est pas un facteur possible d'amoindrissement d'insécurité linguistique, dans la mesure où elle permettrait aux locuteurs qui auraient le sentiment d'une compétence linguistique défaillante en français, de trouver un moyen de "sauver la face" en se rattachant à l'idée qu'il existe une autre communauté au sein de laquelle ils sont à la fois culturellement et linguistiquement légitimes.

Globalement donc, la situation linguistique réunionnaise, dans la réalité des pratiques linguistiques, comporte le français, le créole, ainsi que les différentes variétés intermédiaires aux deux systèmes, caractérisées, nous l'avons dit, par une importante proximité linguistique qui rend malaisée toute tentative d'en cerner nettement les contours. Cette difficulté, qui est du reste présente dans d'autres situations (comme la situation des Antilles françaises par exemple (Lefebvre, 1974) ou encore en Afrique francophone (Maurer, 1996)), ont amené un certain nombre de linguistes, afin de mieux rendre compte de l'organisation linguistique des variétés en présence, à proposer le modèle du "continuum linguistique" (Chaudenson, 1974a ; Carayol, 1977 ; Carayol et Chaudenson, 1976, 1978).

## ***2. Le continuum linguistique***

La notion de continuum linguistique a permis Michel Carayol et Robert Chaudenson (1976, 1978) de rendre compte de façon plus pertinente du fait que les langues et les variétés de langues en présence, linguistiquement proches les unes des autres, sont en fait organisées en un système continu, constitué de deux pôles, entre lesquels se trouvent des degrés perméables les uns aux autres.

### *2.1. L'intérêt de la notion de "continuum linguistique" pour la description de la situation linguistique réunionnaise*

Cette notion, qui a eu un succès particulier dans les travaux menés sur le créole dans les années soixante, et se retrouve en particulier dans les travaux de Derek Bickerton (1975) est utilisée pour décrire l'ensemble des productions linguistiques qui se trouvent entre les deux pôles. Son émergence a ainsi complexifié la problématique des situations de contacts linguistiques, simplement décrites jusqu'alors en termes de domination d'une variété dite "prestigieuse" par rapport une variété posée comme "inférieure". La notion de continuum implique, non pas l'existence de variétés bien distinctes, mais au contraire une zone de contact

mal définie entre le français et le créole, zone mouvante rendant délicates les opérations de catégorisation linguistique visant à référer un énoncé à une variété.

L'ensemble des productions sont ainsi portées sur un même axe dont la variété standard du français occupe le pôle supérieur et constitue l'acrolecte, la variété de créole la plus éloignée du français se trouvant à l'autre bout : c'est le basilecte. Entre les deux pôles, se trouve la zone mésolectale dans laquelle se trouvent essentiellement le français régional et le français créolisé (ou créole acrolectal), ainsi, probablement, que le "créole francisé"<sup>145</sup>. L'acrolecte du continuum correspond ainsi à la norme linguistique de référence, socialement prestigieuse, que les locuteurs ont à atteindre s'ils veulent être définis comme compétents sur le plan linguistique. La dévalorisation du créole se traduit par conséquent également par le fait que la progression sociale d'un individu ou d'un groupe vers l'acrolecte reflète - mais aussi détermine - son ascension sociale.

Michel Carayol et Robert Chaudenson (1978) montrent également que les théories appliquées à la notion de continuum peuvent être plus ou moins exigeantes et rigoureuses. L'une d'elles limite son usage aux cas où peuvent être mises en évidence des relations implicationnelles entre les variétés mésolectales : la connaissance et la pratique, par un locuteur, d'une des variétés du continuum implique qu'il connaisse et soit capable de pratiquer toutes les autres variétés présentes jusqu'à l'acrolecte.

Il apparaît ainsi que l'on peut établir un lien entre la situation sociolinguistique telle qu'elle peut s'observer en synchronie et le processus de créolisation, qui en lui-même correspond bien à un développement continu allant du français que parlaient initialement les colons au créole quand celui-ci s'est constitué comme système autonome du français. On peut dégager, au sein de ce processus de créolisation, un certain nombre d'"étapes" que constituent (et dont témoignent) les variétés qui ont émergé avant qu'il ne parvienne à son terme. Le fait qu'un certain nombre de variétés aient émergé, puis qu'elles se soient (relativement) stabilisées, conduit du reste à penser qu'elles ont correspondu, à un moment de l'histoire réunionnaise, à des besoins sociaux et sociolinguistiques, et qu'elles sont, dans la mesure où elles ont perduré, marquées socialement, emblématiques d'une certaine étiquette sociale.

La question qu'il convient de se poser est celle de savoir si le sens décroissant du continuum linguistique français / créole correspond au sens de la reconnaissance sociale des différentes (variétés de) langues en présence (du plus valorisé au plus dévalorisé). Nous verrons en fait que les choses ne sont pas aussi univoques et radicales que cela. On pourra par exemple se demander quelles sont les variétés de créole qui sont plutôt valorisées et celles qui sont plutôt dévalorisées, et si ces jugements sont les mêmes dans tous les groupes et / ou les communautés linguistiques.

Globalement, si l'on choisit pour le moment de laisser ce type de questionnements de côté, on peut se risquer à dire que l'espace linguistique réunionnais s'est constitué à l'image du processus de créolisation à la différence près que ce processus est réversible, ce dont atteste du reste l'émergence du continuum linguistique. Après l'autonomisation du créole dans sa variété basilectale, constitutive de la dernière étape de la créolisation, s'est en effet

---

<sup>145</sup> Il semble que le créole francisé et le français créolisé puissent se distinguer en fonction de la structure grammaticale des énoncés (Chaudenson, 1979). Pour notre part, mais les deux points de vue se rejoignent certainement dans la réalité des productions, nous aurions plutôt tendance à dire que le créole francisé est un discours énoncé en français mais pensé en créole et traduit du créole. Nous y reviendrons.

progressivement enclenchée une nouvelle évolution qui va cette fois dans le sens d'une décréolisation<sup>146</sup>, et qui doit être directement liée avec le fait que le créole n'était (n'est) pas suffisamment normalisé pour se stabiliser et se fixer. L'apparition du continuum linguistique est du reste ancienne, puisque comme le note Robert Chaudenson (1981) :

"L'apparition d'une situation de continuum à la Réunion, qui a permis et engendré la disparition partielle d'une partie importante des structures basilectales au cours du XIXe siècle, tient, selon nous, en particulier à la structure de la situation réunionnaise." (1981, avant-propos : p. VI)

## 2.2. *Continuum linguistique et identification des (variétés de) langues*

Cette notion de continuum linguistique amène ici plusieurs questionnements et réflexions. En premier lieu, le continuum représente donc l'organisation linguistique sur une sorte de schéma continu, qui corrobore à son tour, dans les très grandes lignes, la structure sociolinguistique : plus la compétence linguistique globale d'un individu est située "haut" dans le schéma du continuum, plus le positionnement du locuteur sera élevé dans la stratification sociale. Le schéma du continuum, qui se représente comme un axe vertical allant de l'acrolecte au basilecte, s'inscrit ainsi dans la problématique de la hiérarchisation sociale des langues.

Naturellement, chaque point de l'axe ne figure pas un seul degré de compétence attribuable à un locuteur en particulier, dans la mesure où l'on sait bien que ce dont permet aussi de rendre compte le continuum est que chaque locuteur possède un répertoire verbal, qui lui permet précisément de se "promener" sur l'axe linguistique en fonction des situations dans lesquelles il intervient verbalement.

Toutefois, il est bien évident que tous les locuteurs n'ont pas un répertoire verbal identique, de sorte que tous les niveaux du continuum linguistique ne sont pas accessibles à tous les locuteurs. En ce sens, le continuum linguistique se doublerait d'un continuum de compétences linguistiques jouant un rôle dans la détermination du statut social des locuteurs. Il existerait ainsi une sorte de "parcours" linguistique, allant d'un niveau socialement dévalorisé à un niveau socialement valorisé, avec comme objectif d'atteindre le pôle sociolinguistique supérieur, objectif qui, même s'il n'est pas partagé par tous les locuteurs, correspond tout de même globalement à un biais possible d'ascension sociale. Ainsi plus le degré de compétence d'un locuteur se rapproche de l'acrolecte, moins le parcours linguistique restant à faire pour atteindre l'objectif est long, et donc, plus le rattrapage s'avère facile.

Cette logique, qui entre dans celle, plus globale, de la mouvance ascensionnelle sur le plan social, semble aboutir au fait que le créole tend à être de moins en moins transmis comme langue première. Nos enquêtes montrent ainsi, nous le verrons, que les parents (tout au moins ceux qui ont le choix) transmettent soit le français, soit le français et le créole à leurs enfants comme langue(s) première(s), mais jamais seulement d'abord le créole.

---

<sup>146</sup> La décréolisation peut se définir comme la déconstruction partielle et progressive du créole à partir de la variété basilectale, variété la plus éloignée du français, et dont l'émergence a entraîné son autonomisation. Le sens du processus est par conséquent inversé par rapport au processus initial, à la différence près que le processus de créolisation, à la Réunion, est allé des "français populaires et dialectaux", au créole, tandis que la décréolisation s'opère en direction du français standard.

Cet état de fait semble poser quelques questions dans la mesure où une partie sans doute non-négligeable de ces parents, créolophones de langue première, sont eux-mêmes en situation d'apprentissage de cette variété prestigieuse de référence et sont à ce titre locuteurs d'une "interlangue" d'apprenant (Selinker, 1972), que cette interlangue soit transitoire, en construction (dans la mesure elle est constitutive du processus d'apprentissage linguistique), ou fossilisée<sup>147</sup>. Pensant ainsi transmettre le français comme langue première à leurs enfants, ils transmettent en réalité une variété qui ne correspond ni tout à fait au français, ni tout à fait au créole, mais à une interlangue d'apprenant créolophone ayant le français comme langue-cible.

Or, si la présence du continuum linguistique rend difficile la description de la situation linguistique et l'identification des variétés en présence par le linguiste, elle gêne également considérablement, en la rendant confuse, l'identification des variétés par les locuteurs eux-mêmes, qui ne sont pas toujours en mesure de donner une étiquette précise à leurs productions et / ou à celles des autres. Il n'est ainsi pas rare de rencontrer des locuteurs qui donnent à leur pratique langagière des étiquettes linguistiques qui ne correspondent pas à la réalité (ou en tous cas à l'étiquette plus généralement admise) : certains pensent parler français et parlent en fait une interlangue dans laquelle français et créole interfèrent l'un sur l'autre<sup>148</sup>, ou bien, à l'inverse, certains pensent (et disent) qu'ils parlent créole, quand ils ne font qu'"habiller" leur discours en français de quelques tournures créoles classiques (emploi du pronom personnel "mi", au lieu de "je", etc.), et d'une intonation *créolisante*. Toutefois, mais nous y reviendrons, il est probable que, dans le second cas, les enjeux sociaux ne sont pas les mêmes que dans le premier cas de figure.

On est ainsi en droit de se demander si ces confusions ne sont pas d'autant plus importantes dans le cas où le locuteur a comme langue première l'interlangue que lui ont transmise ses parents, qui ne correspond pas à la variété en usage dans le milieu scolaire (et / ou celle qui est identifiée comme "français standard"), mais qui en même temps, est suffisamment démarquée du créole pour être assimilée à du français.

Cette difficulté de mettre une étiquette linguistique sur les usages, que rencontre le linguistique, est donc liée à l'organisation en continuum des variétés et à leur proximité linguistique qui entraîne des confusions pour les locuteurs eux-mêmes. Ce type d'organisation pose par conséquent un problème évident pour ce qui est d'une analyse des productions verbales en termes d'alternance codique.

### 2.3. *Continuum linguistique et alternance*

---

<sup>147</sup> Selinker (1972), cité par Daniel Gaonac'h (1987) montre en effet que le processus d'apprentissage constitue, dans les très grandes lignes, une construction évolutive, à partir des systèmes de la langue première et de la langue-cible, de systèmes transitoires, destinés à être remis en cause et modifiés par la confrontation à la réalité linguistique (qui permet à l'apprenant d'opérer des reconstructions successives de son interlangue). Or ce processus peut s'interrompre sitôt que l'apprenant estime que sa compétence linguistique en langue-cible est suffisante pour lui permettre de couvrir les besoins socio-communicationnels qui sont les siens. Il s'agira, nous y reviendrons, de se demander si cette interlangue fossilisée relève d'un phénomène individuel, ou si elle possède au contraire un caractère collectif, relativement stable et un certain ancrage social qui lui confèreraient un statut au sein de la communauté linguistique. Si tel est le cas, on pourra substituer à cette notion d'"interlangue fossilisée" celle d'"entrelangue" proposée par Daniel Baggioni et Didier de Robillard (1990).

<sup>148</sup> On entend ainsi fréquemment des énoncés de type : "moi je connais cause" (koz) le français, ou encore, "je gagne cause le français", etc.

Nous ne reviendrons pas ici sur toutes les remarques que nous avons déjà faites à propos de la théorie de l'alternance codique, ni sur les pistes de recherche que nous avons ouvertes. Notre propos est de voir, en fonction de ce qui vient d'être dit sur l'organisation de la situation linguistique réunionnaise, dans quelle mesure une analyse des productions linguistiques en termes d'alternance codique reste pertinente.

Quiconque est un peu attentif aux échanges verbaux ordinaires et quotidiens qui se déroulent à la Réunion peut facilement observer que les discours comportent fréquemment à la fois du français et du créole, ou des productions qui semblent d'avantage s'apparenter au français et des productions qui semblent d'avantage s'apparenter au créole. La première difficulté pour le linguiste consiste effectivement, nous venons de la voir, à parvenir à nommer les variétés qui apparaissent dans le discours.

En outre, même si on dépasse cette première difficulté, la théorisation de l'alternance codique proposée par John Gumperz (1989) reste difficile à appliquer, sans réaménagement préalable, à l'analyse des productions verbales dans la mesure où elle suppose que les variétés soient à la fois syntaxiquement et lexicalement distinctes. Ce critère permet du reste à Gumperz de distinguer l'emprunt linguistique de l'alternance codique, ce qui ne va pas sans poser de problèmes dans la situation réunionnaise.

La proximité linguistique entre créole et français, due au fait que les deux systèmes ont toujours été en contact l'un avec l'autre, rend en effet l'étude des emprunts pour le moins épineuse, car les unités lexicales du créole ne sont, à quelques exceptions près, pas très différentes de celles du français. Si l'on s'accorde avec les chiffres que livre Annegret Bollée (1985) dans un article sur les "créoles français et français nord-américains", il apparaît que seulement 10 à 13 % du lexique créole est d'origine non française (ou inconnue), et que 87 à 90 % provient du français. En outre, 60 % des termes du lexique créole correspondent à ceux du lexique du français contemporain, ce qui signifie qu'une ou plusieurs de leurs significations se retrouvent dans un dictionnaire comme le *Petit Robert*.

La question que l'on se pose alors est de savoir comment on peut identifier un emprunt, et pour donner un exemple, dans quelle mesure peut-on reconnaître, dans un discours français, la présence d'emprunts lexicaux créoles, ou "créolismes"<sup>149</sup> ? Une solution possible (qu'adopte notamment Michel Beniamino, 1996) est de poser que si un lexème trouve son étymologie dans les français populaires et dialectaux du 17<sup>e</sup> siècle, il ne peut pas s'agir d'un emprunt mais d'un lexème archaïque français. Autrement dit, une production linguistique en français dans laquelle se trouvent des items issus de ces français du 17<sup>e</sup> siècle, ne doit pas, selon Michel Beniamino (*ibid.*) être identifiée comme une production "bilingue", mais comme un discours construit en "français régional". On entrevoit là les questions que peuvent poser ce postulat, dans la mesure où l'on sait bien que le lexique du créole s'est constitué à partir des formes dialectales et populaires des français du 17<sup>e</sup> siècle. Car si on pose que l'on ne peut pas reconnaître à ces items la valeur de "créolismes", on ne voit pas très bien quelle place il reste au lexique à proprement créole. À notre sens, il convient de faire une réelle distinction entre une perspective diachronique, dans laquelle les langues constituent leurs lexiques à partir d'autres langues, et une perspective synchronique, dans laquelle on pose que tel lexème appartient bien au lexique de telle langue. Nous y reviendrons.

---

<sup>149</sup> On entre là en fait dans un vaste débat qu'il est un peu anticipé d'aborder ici, et sur lequel nous reviendrons dans le troisième chapitre de cette seconde partie, lorsque nous traiterons de la problématique du "français régional" de la Réunion.

Il reste encore d'une part la question de l'identification des variétés par les locuteurs eux-mêmes (critère de l'auto-définition, je parle français ou je parle créole) ; et d'autre part la question du caractère conscient / inconscient de l'alternance codique, qui semble pouvoir trouver des éléments de réponse dans l'analyse des causes du changement de (variété de) langue, et de ses conséquences sur le sens du message. Or ce n'est qu'en opérant une analyse des alternances dans le corpus, que nous parviendrons à faire apparaître leur signification et pourrons tenter de les interpréter en terme de sécurité ou d'insécurité linguistique.

Un travail antérieur à celui-ci (Bretegnier, 1994), qui consistait en une analyse d'interactions verbales enregistrées dans une émission radiophonique interactive à la Réunion, nous avait amenée, pour toutes les raisons que nous avons exposées en ce qui concerne la difficulté d'identifier les variétés en présence, mais aussi pour passer outre cette frontière emprunt lexical / alternance codique, trop problématique et trop incertaine pour être pertinente, à proposer de considérer le discours alterné comme un discours globalement "mixte". Ce travail, toutefois, partait de l'analyse d'un corpus de productions spontanées, dans le cadre relativement rassurant et anonyme que propose l'intervention, par téléphone, dans une émission de radio qui laisse d'emblée, comme en témoigne son titre même<sup>150</sup>, le choix d'une parole créole, voire qui l'encourage.

Notre nouveau corpus a été établi à partir des données obtenues dans des entretiens semi-directifs, qui instaurent, nous l'avons vu en première partie, une situation de communication a priori relativement contraignante et insécurisante pour les témoins. Il est par conséquent vraisemblable que nous n'y trouverons pas autant de discours alternés que dans le premier corpus dans la mesure où les locuteurs font globalement plus attention à leur discours que dans une situation qui instaure des rapports d'une plus grande connivence et d'une plus grande familiarité. Cela semble d'ailleurs confirmer ce que nous écrivions à propos de la présence d'alternance codique en réseau de communication fermé.

En faisant appel à la notion d'alternance stylistique (ou registrale) de William Labov (1976), on pourra se demander si l'apparition des discours alternés coïncide avec des moments où l'entretien permet d'instaurer une relation moins formelle, moins distante. En outre, si ce corpus ne constitue pas une source véritablement riche (ce qui reste à voir) en ce qui concerne l'analyse des alternances codiques, la rareté (si elle se vérifie) de discours alternés pourra être elle-même analysée et interprétée, et nous renseignera sur les représentations sociales attachées à ce type de productions (valorisation / dévalorisation sociale ; mise en parallèle de l'alternance codique et des compétences linguistiques, statut du "créolisme" dans le discours, etc.). Ces interprétations seront également confrontées avec les discours épilinguistiques des témoins sur ces discours "mixtes".

L'idée sous-jacente à cette notion de discours "mixtes" est de permettre de mieux rendre compte de l'apparition dans les discours, de deux ou plusieurs variétés, trop proches sur le plan linguistique, pour les distinguer avec certitude, de déterminer des frontières entre elles, et donc d'identifier les moments précis où s'opère l'alternance. Cette idée se retrouve également dans les analyses menées, dans un cadre théorique interactionnel, par Jacky Simonin et Éliane Wolff (1992), qui proposent d'employer la notion de "parler réunionnais" dans la mesure où elle permet de rendre compte de façon plus juste de la réalité micro-sociale des pratiques linguistiques.

---

<sup>150</sup> *Allons kozé.*

Le reproche, toutefois, que nous pourrions adresser à cette notion est qu'elle ne prend pas en compte le contexte socio-historique et sociopolitique dans lequel ce "parler réunionnais" est apparu, ni les origines et les causes de son émergence progressive. De fait, elle gomme à son tour la réalité conflictuelle de la situation sociolinguistique. Or il semble bien que l'existence de cet ensemble de discours "mixtes" est à mettre en relation avec le continuum linguistique, et puisse être interprétée, nous allons y revenir, en termes de décréolisation. Nous proposons ainsi à présent de nous interroger sur la dimension conflictuelle des phénomènes d'alternance codique et du continuum linguistique.

#### *2.4. L'alternance codique et le continuum linguistique : des phénomènes conflictuels*

L'étude des situations de diglossie, comprises comme processus à dimension conflictuelle, ne peut pas, nous l'avons montré, faire abstraction de celle des situations sociopolitiques globales desquelles elles dépendent. Toutefois, il est bien évident que l'une des premières manifestations de ces conflits linguistiques se trouvent dans les pratiques verbales quotidiennes, qui sous-tendent et expriment les rapports de force entre les langues et entre les groupes sociolinguistiques. C'est ce que rappelle Pierre Bourdieu (1982) quand il écrit :

"[...] les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs." (1982 : 14)

L'alternance codique, telle qu'elle est conçue dans le cadre interactionnel, présente les changements de langues comme des choix énonciatifs : les locuteurs, en se servant des connaissances qu'ils ont des implicites sociaux et des paramètres de la situation de communication, choisissent, parmi les formes disponibles dans leur répertoire verbal, la (variété de) langue qui leur semble la plus appropriée à cette situation. Toutefois, cette conception présente le désavantage de gommer la dimension conflictuelle propre aux situations de contacts de langues, et dont les alternances codiques semblent pourtant être une des expressions.

De nombreuses études sur l'alternance codique en situation sociolinguistique de diglossie montrent par exemple que les locuteurs n'ont pas le même rapport au mélange linguistique selon qu'ils s'expriment dans la langue dominante ou dans la langue dominée. Le recours ou non aux traits de l'autre langue est en rapport avec le statut des deux idiomes en contact.

Traitant de la diglossie algérienne kabyle-français, Rabah Kahlouche (1993) explique que le kabyle, langue d'un des groupes berbérophones, n'a pas d'utilisation officielle. Elle est l'un des parlers berbères qui a vécu le plus au contact du français, à la fois par l'intermédiaire de l'école et de l'immigration d'ouvriers en France. Kahlouche (1993 : 74) montre que pendant la période coloniale, l'attitude des locuteurs scolarisés envers le français se manifestait par un rejet collectif, correspondant à la manifestation, sur le plan linguistique, d'un acte politique de démarquage par rapport à tout ce qui venait du colonisateur. Le français était parlé en classe (et l'usage du kabyle était sévèrement sanctionné), mais jamais en dehors du cadre scolaire. Or cette situation semble s'être inversée après l'indépendance de l'Algérie dans la mesure le français a acquis du prestige sur le plan social, ce qui a comme conséquence que son usage,

désormais, est emblématique d'une bonne instruction. L'alternance codique et le discours bilingue sont ainsi devenus des pratiques très courantes, et socialement valorisées, en Kabylie<sup>151</sup>.

Cette modification, toutefois, est relative dans la mesure où la présence ou l'absence de discours alternés dépend de la langue qui domine dans l'interaction. Rabah Kahlouche remarque ainsi que lorsque les locuteurs sont dans une situation où l'usage du français est requis, une auto-censure à l'égard de l'interférence se déclenche spontanément : le nombre de segments kabyles qui apparaissent dans le discours français est quasiment nul. À l'inverse, dans les échanges où le kabyle est admis, les deux langues alternent, fusionnent même, au point que les bilingues produisent des unités grammaticales discontinues mixtes. Tout interdit à l'égard des formes étrangères disparaît. Kahlouche (1993) insiste toutefois sur le fait que la permissivité à l'interférence qui caractérise le discours en kabyle ne participe pas seulement d'un manque de ressources lié à certains thèmes de la conversation ou aux niveaux de langue, mais a également avoir avec l'énonciation. Les locuteurs bilingues font appel à la seconde langue dans l'intention de produire des effets stylistiques. Kahlouche (1993 : 87 - 88) interprète ces différences en faisant appel aux données de la situation sociopolitique algérienne :

"[Ce] libéralisme linguistique trouve son explication dans le statut politico-social de la langue. Le kabyle n'est régi par aucune norme institutionnalisée, excepté celle de l'usage qui est d'ailleurs très fluctuante (Kahlouche, 1993 : 88).

Il met ainsi les phénomènes d'alternance codique en rapport avec la situation de diglossie, qui met en contact une langue à la fois dominante, prestigieuse, de tradition écrite et développée dans tous les registres de la communication, et une langue orale et minorée, confinée dans des usages restreints de la vie quotidienne. Pour lui, l'imperméabilité des discours français aux interférences résulte principalement d'un conditionnement linguistique dû à la scolarisation, à la didactique du français en Algérie, qui tend à cultiver un sentiment de culpabilité envers tout ce qui n'entre pas dans sa norme.

Le langage, les interactions verbales, sont naturellement régies par des conventions sociales sous-jacentes, partagées par les locuteurs d'une même communauté linguistique, mais elles sont aussi le lieu d'actualisation des conflits inter-individuels, inter-groupaux, et inter-linguistiques. Cette vision de l'alternance codique comme expression des conflits linguistiques propres aux processus diglossiques est largement soulignée et illustrée par Robert Lafont (1991), qui décrit ainsi le discours alterné comme :

"[...] des lieux d'énoncé où l'énonciation, c'est-à-dire le sujet, affronte les conflits sociaux, ethniques, linguistiques qui l'entourent, l'interpellent ou le refendent." (1991 : 462)

Ainsi, les travaux des interactionnistes semblent ne pas prendre suffisamment en compte la dimension conflictuelle de l'activité langagière en général et de l'alternance codique en particulier. À travers les échanges langagiers se jouent sans cesse, a fortiori en situation de diglossie, des rapports de force, des conflits sociaux, politiques. Le langage est le lieu par excellence de mise en scène des sentiments de pouvoir, de domination, ou au contraire de sentiments d'infériorité, de minoration sociale, culturelle, identitaire et donc linguistique.

---

<sup>151</sup> À moins que ce qui ait changé soit moins le degré de prestige du français que sa valeur politique, rendant de ce fait possible l'appropriation du prestige, difficile pendant la période coloniale.

En outre, comme nous l'avons vu, la notion d'alternance codique telle qu'elle a été jusqu'ici préconisée par les principaux linguistes s'intéressant à la question (Gumperz (1989), Py et Lüdi (1986), Kahlouche (1993), Maurer (1996)) nécessite de la part des locuteurs une compétence (socio)linguistique bilingue. Or la réalité des situations sociolinguistiques diglossiques, et en particulier celle de la Réunion, offre aux chercheurs un spectacle bien différent de cette vision idéalisée. Bien rares sont les locuteurs qui possèdent effectivement une compétence de communication bilingue, et la première conséquence, sur le plan linguistique interne, est l'apparence constante d'interférences intersystémiques. En ce sens, la "zone mésolectale" du continuum linguistique, zone floue et mouvante, est sans doute à la fois une manifestation et une source des conflits diglossiques, et peut-être même, nous y reviendrons dans le troisième chapitre de cette seconde partie, d'insécurité linguistique.

La notion de continuum linguistique, nous l'avons vu, a le mérite de permettre de rendre compte de la variation linguistique constante et de la proximité linguistique entre les (variétés de langues). Mais si cette proximité s'explique par la parenté génétique des systèmes en présence, le continuum linguistique est vraisemblablement à mettre en rapport avec des facteurs autres que les seuls facteurs linguistiques. On peut ainsi raisonnablement penser que l'assimilation du créole à un "mauvais français", et l'affirmation d'une norme commune aux deux systèmes (celle du français standard) a contribué à rendre plus proches encore, dans les représentations sociales, le français et le créole, et par conséquent, à rendre plus nombreuses les interférences intersystémiques.

On peut se demander si la mouvance extrême qu'implique la notion de continuum linguistique ne risque pas, en raison des représentations qu'elle entraîne (chez les locuteurs mais aussi chez les linguistes), de renforcer encore la variation linguistique, dans la mesure où ce qu'il fait également apparaître, c'est que face à une parole française homogène et normée, se trouve une parole créole plurielle, hétérogène et mouvante. C'est d'ailleurs le problème que pose Jean Claude Marimoutou (1990), qui écrit :

"C'est bien la diglossie qui produit le continuum, comme fait et comme représentation. La pratique socioculturelle des langues est liée à la pression permanente de la norme de la langue dominante qui est ce vers quoi on tend, sauf pratique névrotique de compensation. Qu'il existe bien un continuum linguistique à la Réunion ne doit pas amener à passer sous silence que celui-ci est surtout, et avant tout une manifestation de la situation de diglossie. Le continuum en tant que concept, indique le passage, met en cause l'homogénéité fantasmatique, mais ce faisant, il risque de ne faire de la parole réunionnaise qu'un espace de variation, du moins au niveau de la représentation, et de ce fait il participe au renforcement de la diglossie [...]" (Marimoutou, 1990 : 13)

L'existence de cette zone mésolectale, ailleurs désignée comme "zone interlectale" (Prudent, 1981, 1982), pose, nous l'avons dit, de nombreux problèmes pour l'analyse des phénomènes d'alternance codique, mais en outre, elle est à son tour souvent interprétée comme une des manifestations les plus probantes du conflit linguistique. C'est justement également à ce titre que Prudent propose de remplacer la notion de "zone mésolectale" par "zone interlectale" de la parole, "[...] où les deux systèmes se rencontrent, se combattent et s'annulent peut-être dans un étrange métissage" (1982 : 25).

"L'interlecte, s'il ne se confond pas comme je le pense avec un réseau de mésolectes, s'il ne suffit pas à combler la faille entre les deux pôles de façon continuiste, [...] oblige le sociolinguiste à voir dans la communauté antillaise une société très spéciale en matière de langues et de langage [...] Le locuteur a devant lui un champ communicationnel à défricher, et sa "compétence" alors est de jouer sur les deux tableaux, et leurs composés. Une myriade de compositions se propose à lui en français, en créole et entre les deux. Les Petites Antilles ne sont pas vraiment un pays diglotte." (1982 : 39)

Sur le terrain antillais, Prudent (1981) se pose la question de la nature de cette zone interlectale. Pour lui, il est difficile de vouloir fixer ce système en étudiant les règles et les structures, sans se référer de façon explicite au milieu sociolinguistique, "traversé de conflits sociaux, raciaux, symboliques et autres" (1981 : 26). Son hypothèse en fait est que la zone interlectale "n'obéit ni au basilecte nucléaire, ni à la grammaire acrolectale" (*ibid.*).

À partir d'enquêtes sur les sentiments épilinguistiques (tant sur le français que sur le créole) de Guadeloupéens créolophones, Prudent cherche donc à décrire les pratiques linguistiques, et plus précisément à préciser la nature de cette zone interlectale. Le premier phénomène saillant observé est l'alternance répétée des codes, sur lesquels il tente de mettre un sens social. Son hypothèse à ce sujet est que " le poids des phénomènes d'acquisition, des prescriptions et des tabous scolaires" (1981 : 28) joue un rôle important dans la distribution de la parole en langue 1 et 2. Pour illustrer son propos, il prend l'exemple d'une femme créolophone qui, parlant de l'histoire des Antilles, choisit de le faire d'abord en français, en répétant par la suite ce qu'elle vient de dire en créole. Lambert Félix Prudent interprète cette alternance par le fait que l'histoire, enseignée en milieu scolaire, est d'abord dite, apprise dans cette langue, et lui est de ce fait associée dans les représentations.

Ce que souligne également Prudent, et qui rejoint ce que nous évoquions à propos du continuum, est que les phénomènes de changements de langue, et / ou les productions interlectales fréquentes voire constantes, renforce l'idée selon laquelle la situation de diglossie évolue vers une situation dans laquelle il n'existe plus réellement deux systèmes séparés et circonscrits :

"Nous continuons à raisonner dans le cadre de la diglossie puisque nous utilisons encore le français et le créole comme des systèmes linguistiques entiers, mais nous nous rendons compte déjà qu'il suffirait que toute la population produise un taux de switching élevé pour qu'on ne puisse plus parler de langues différentes au sens structural du mot." (Prudent, 1981 : 29)

L'existence de la zone interlectale, dans des situations créolophones telles que celles des Antilles ou de la Réunion, et la place grandissante qu'elle occupe dans la pratique linguistique semble ainsi effectivement interprétable comme un signe que le processus de substitution linguistique est effectivement en cours. Il ne s'agit pas ici de dire que l'organisation en continuité entre les différentes variétés en présence est un signe de décréolisation. Si l'on se réfère à l'histoire linguistique réunionnaise, on voit bien que c'est justement à partir de l'émergence de variétés successives en continuité avec la variété "français" que s'est opéré le processus de créolisation.

Toutefois, il faut bien se souvenir de la suite de l'histoire, car une fois que créole et français se sont constitués en tant que systèmes autonomes, et dans des conditions sociales d'extrême cloisonnement propre à la situation d'esclavagisme, puis de stratification sociale

quasiment immuable propre au système colonial, les divers groupes pouvaient schématiquement se caractériser comme locuteurs de telle ou telle variété (français régional et / ou standardisant pour les uns, français créolisé pour les habitants des Hauts de l'île, créole pour les autres), avec un degré de perméabilité moindre entre les divers groupes (si ce n'est dans le sens du haut vers le bas, les locuteurs francophones pouvant éventuellement s'adresser aux créolophones en créole, mais la plupart du temps dans le cadre de relations particulières de maître à esclave, de patron à employé, etc.).

Car si la continuité linguistique entre les diverses variétés a effectivement toujours existé, la pratique langagière continue, dans la mesure où elle suppose que les locuteurs aient un répertoire verbal suffisant pour leur permettre de passer d'une variété à l'autre, est probablement relativement récente, et est à notre sens à mettre en rapport avec les processus de diffusion massive du français à la Réunion, et par conséquent de démocratisation de l'enseignement. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre.

### **3. Le créole réunionnais : un statut incertain**

Cet exposé sur le statut du créole en synchronie est malaisé à organiser. Se repose ici la question de savoir si c'est la situation officielle, institutionnellement établie, qui influence les représentations sociales, ou si au contraire ce sont les "imaginaires linguistiques"<sup>152</sup>, repérables à partir des discours épilinguistiques, qui, dans la mesure où ils ont une action sur les usages et sur les systèmes, influencent les décisions institutionnelles quant au statut des langues.

Comme il faut bien se résoudre à commencer par un des deux aspects, nous prenons ici le parti d'amorcer ce paragraphe, pour plus de clarté, par ce qui est le moins discuté, par les faits sociaux officiels, le statut institutionnel du créole. Cela ne signifie pas, notons-le, que notre point de vue consiste à penser que les représentations sociales ne sont qu'une émanation des données officielles.

#### **3.1. Le créole : une langue ?**

Une des questions de fond que pose la nature du statut du créole est celle de savoir si l'on doit désigner le créole comme une langue ou comme une variété. Il semble qu'une solution possible consiste à désigner comme "variétés" celles dont les jugements évaluatifs ont tendance à se référer à la norme linguistique d'une autre langue, normalisée et standardisée. Nous voyons bien que nous sommes en plein cœur de la problématique de la diglossie et de la hiérarchisation sociale des langues dans une communauté linguistique donnée ; cette langue standard, par rapport à laquelle les variétés sont jugées et évaluées, fonctionne comme modèle normatif de référence, aussi sur le plan linguistique (comme étalon de correction) que sur le plan social (comme modèle sociolinguistique à atteindre). Ce critère de distinction entre langue et variété est également retenu par Pierre Knecht (in Moreau (éd.), 1997), qui, s'attachant à formuler une définition de la notion de "langue standard" écrit :

---

<sup>152</sup> La théorie de l'imaginaire linguistique a été proposée par Anne-Marie Houdebine (1993, 1996), qui définit cette notion comme "le rapport du sujet à la langue (Lacan) et à La Langue (Saussure) [...] repérable et repéré dans les commentaires évaluatifs sur les usages ou les langues [...]" (1996 : 17). Elle a ensuite été reprise et étayée dans le travail de thèse de Cécile Canut, 1996 : *Dynamique et imaginaire linguistique dans les sociétés à tradition orale, le cas du Mali*.

"Une langue standard se démarque donc en premier lieu par rapport à des variétés qui n'ont pas été artificiellement normalisées, comme les dialectes, dont les normes de correction, tout aussi réelles, ne sont pas explicitées." (1997 : 194)

De nature largement sociolinguistique, la distinction opérée entre une langue et un dialecte est liée aux représentations sociales dans la mesure où les jugements épilinguistiques dépendent des attitudes linguistiques qu'adoptent les sujets locuteurs vis-à-vis des langues, attitudes qui elles-mêmes sont des expressions des représentations sociales et / ou des "imaginaires linguistiques" (Houdebine, 1993, 1996).

On remarquera que le sens implicite que donne Pierre Knecht (*ibid.*) à la normalisation<sup>153</sup> correspond davantage à ce que nous avons désigné, avec Didier de Robillard (in Moreau (éd.), 1997), et Daniel Baggioni (in Moreau (éd.), 1997) comme la standardisation. Sa remarque indique toutefois que les variétés, sociolinguistiquement définies comme telles parce qu'elles ne sont pas standardisées, n'en possèdent pas moins des normes linguistiques internes, implicites, qui en font des systèmes linguistiques autonomes.

On peut se poser la question de l'autonomie en ce qui concerne le créole réunionnais. Comme nous l'avons expliqué, ce créole, comme les autres, s'est constitué au travers de différentes restructurations opérées à partir d'approximations successives des français populaires et dialectaux dont les premiers colons français au 17<sup>e</sup> siècle étaient locuteurs. Or comme le montre Robert Chaudenson (1992a, 1995, 1997) le processus de créolisation aboutit à une autonomisation du système linguistique du créole par rapport au français. Prenant l'exemple des créoles français, Chaudenson note ainsi que :

"[...] quoique l'essentiel des matériaux linguistiques mis en œuvre dans les créoles ait été d'origine française, ces systèmes se sont rapidement autonomisés par rapport au français." (Chaudenson, in Moreau (éd.), 1997 : 109)

En ce sens, le créole réunionnais serait bien, au même titre que les autres créoles, un système linguistique autonome, et ce même si, comme l'indique Annegret Bollée (1985) 87 à 90 % du lexique créole provient du français.

Pour clarifier les choses et éviter d'entrer dans l'interminable débat qui oppose les conceptions du créole réunionnais comme langue ou comme non langue, nous nous résolvons ici à parler de "système linguistique", défini comme système d'oppositions, inventaire de formes et de règles, etc. De ce point de vue, le créole réunionnais est sinon totalement autonome, du moins suffisamment spécifique dans ses formes basilectales pour que l'on parle de système linguistique. Le créole réunionnais est donc un système encore jeune, que Chaudenson (1981) estime fixé entre les années 1715 et 1720, qui a été décrit aussi bien sur le plan lexical (Chaudenson, 1974a ; Armand, 1987 ; Baggioni, 1987), phonologique (Staudacher), que syntaxique (Cellier, 1985 Ramassamy, 1986). Il est également pris en compte sur le plan national puisqu'il a été officiellement reconnu comme "langue régionale".

### 3.2. Le créole "langue régionale"

---

<sup>153</sup> Cette définition que donne Pierre Knecht de la normalisation coïncide avec la conception de W. Stewart (1968) pour qui la normalisation est la codification et l'acceptation par une communauté de locuteurs d'un système formel de normes qui définissent l'usage correct.

Le créole a été déclaré "langue régionale" par un arrêté ministériel du 15 juin 1982. Cette loi a été publiée dans le journal officiel du 17 juin 1982. Dès lors, il s'est ajouté à la liste des "langues et dialectes à extension régionale délimitée" sur laquelle figurent aussi, entre autres langues, le breton, le basque, l'alsacien, l'occitan, etc. Ainsi, depuis 1982, et en accord avec le décret précité, le créole peut, en théorie, être enseigné à l'école, sous forme optionnelle. Dans la pratique cependant, rares sont les initiatives de ce type, qui nécessitent des démarches longues et la plupart du temps mal considérées socialement. Au niveau universitaire, on se doit toutefois de mentionner au moins deux initiatives. La première concerne un programme d'enseignement de langue et de culture régionale, mis en place sous la responsabilité de Pierre Cellier en 1983, qui n'a duré que le temps de trois années universitaires. Un esprit similaire à celui de cette initiative se retrouve à l'heure actuelle à l'Institut de Linguistique et d'Anthropologie (I.L.A.), dirigé par Christian Barat à l'Université de la Réunion, au sein duquel sont enseignées la langue et la culture réunionnaises, mais aussi les langues et cultures dites ancestrales, comme le malgache, le hindi, l'ourdou, l'arabe, le chinois, etc. La seconde initiative revient à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de la Réunion, qui prévoit chaque année une option d'enseignement du créole, mais qui n'est que peu suivie par les étudiants.

On peut toutefois se demander s'il n'y aura pas du changement avec la ratification de la France, au mois de juin 1996, de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires, qui vise à :

"[...] la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps de disparaître, [et entend contribuer] à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelle de l'Europe." (préambule, p. 1)

Les termes de cette Charte européenne, visant ainsi au maintien et la protection des langues minorées et / ou régionales, sont forts et très explicites. La communauté économique européenne se veut une communauté plurielle, plurilingue, et le respect et la promotion des langues régionales, dans la limite, naturellement, de la préservation de l'intégrité territoriale et nationale, relève, selon ses termes, d'une des valeurs fondamentales de la démocratie :

"Conscients du fait que la protection et la promotion des langues régionales et minoritaires représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale [...]." (Préambule, p. 1)

Sans commenter tous les paragraphes de la Charte, mentionnons tout de même qu'elle traite très explicitement des problèmes d'assimilation linguistique qu'entraînent les situations de minoration sociolinguistique, et s'élève clairement contre ce type d'évolution :

"Soulignant la valeur de l'interculturel et du plurilinguisme, et considérant que la protection et l'encouragement des langues régionales ou minoritaires ne devraient pas se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre [...]." (préambule, p. 1)

Elle évoque de fait le thème de l'enseignement de ces langues, et ce, à tous les niveaux d'instruction (préscolaire, scolaire, secondaire, technique, et universitaire). Les pays ratifiant ont le droit de ne pas donner leur accord à tous les paragraphes du texte, mais doivent

souscrire à un nombre minimum de points prévus par la Charte. Chaque paragraphe représente en fait un domaine d'application dans lequel l'usage de la langue minorée prévoit d'être requis. La ratification de la Charte entraîne par conséquent l'admission des langues régionales et / ou minoritaires dans des domaines tels que l'enseignement, les activités et équipements culturels et les médias, mais aussi dans la vie économique et sociale. Les pays s'engagent ainsi par exemple à :

"[...] exclure de leur législation toute disposition interdisant ou limitant sans raisons justifiables le recours à des langues régionales ou minoritaires dans les actes de la vie économique et sociale, et notamment dans les contrats de travail [...]" (Art. 13, p. 3), mais aussi dans le domaine judiciaire (Art. 9), et administratif (Art. 10).

On sait que la France a longtemps hésité avant de ratifier cette Charte. Cette hésitation n'est pas très surprenante. Sur le plan linguistique, il semble que la France, et ce notamment par rapport aux autres pays européens, est relativement "frileuse". On peut penser que l'unification linguistique de la période révolutionnaire, qui prônait la langue française comme unique langue de la République et garante de la cohésion nationale, ait été créée en France, et de façon, sinon irréversible, au moins difficile, voire douloureuse à dépasser, une sorte de spectre, du plurilinguisme, de peur de la diversité linguistique.

Lors d'une conférence faite à la mairie de Saint Denis de la Réunion (septembre 1995), Nicole Gueunier évoquait les difficultés flagrantes des Français à apprendre des langues étrangères, et mettait ces difficultés, traditionnellement mises sur le compte de mauvaises méthodes pédagogiques, en rapport avec cette forte tradition puriste et unilingue. Son hypothèse est que les familles françaises, ayant été contraintes, pendant et après la période révolutionnaire, à abandonner leurs langues régionales d'origine, auraient en quelque sorte repris à leur compte la dévalorisation sociale de ces langues, et auraient développé une certaine réticence quant à l'apprentissage de langues autres que le français. Parallèlement, le purisme traditionnellement attaché au français (qui n'existe pas sous cette forme dans les autres langues), la peur fréquente de voir s'abâtardir cette langue, le constat du déclin des valeurs socioculturelles qu'elle véhiculait jadis, ou celui de la régression de sa pratique et de sa diffusion dans le monde, pourraient constituer autant d'éléments permettant de renforcer cette hypothèse.

En outre, et comme le soulignait du reste Nicole Gueunier, les études sur les thèmes de malaise linguistique, de culpabilité linguistique, ou encore d'insécurité linguistique, sont essentiellement le fait des travaux sociolinguistiques sur la francophonie, hexagonale ou périphérique. Ces thèmes ne semblent en effet pas préoccuper de façon fondamentale les chercheurs qui s'intéressent aux situations non francophones<sup>154</sup>. Une simple recherche bibliographique montre facilement à quel point les travaux francophones sont à ce sujet largement plus nombreux que les travaux non francophones. Il ne s'agit encore naturellement que de spéculations, qu'il conviendra d'étayer et d'essayer de valider au moyen de données plus tangibles.

### *3.3. Le créole : statut et représentations sociales*

---

<sup>154</sup> Si ce n'est, naturellement, William Labov aux États-Unis. Mais il faut rappeler que le propos de Labov n'est pas directement le thème de l'insécurité linguistique mais celui de savoir comment ces phénomènes jouent un rôle dans les processus de changement linguistique.

Toutefois il faut noter que le créole réunionnais, comme les autres créoles français, présente une différence fondamentale par rapport aux langues régionales de la France hexagonale dans la mesure où il possède un indéniable caractère de vitalité, étant utilisé au quotidien et encore transmis comme langue première, bien que cette situation évolue actuellement, dans la mesure où, d'une part, de plus en plus de parents ont les "moyens linguistiques" de transmettre le français à leur enfants, et d'autre part, le français reste, tout au moins dans les représentations sociales, la langue de la réussite et de la promotion sociale, ce qui encourage naturellement sa transmission en tant que langue première. Quoi qu'il en soit, le créole est parlé quotidiennement. Ainsi, si officiellement le créole n'est pas réellement pris en compte, il est de façon officieuse constamment utilisé, et ce même au sein des institutions (écoles, administrations, etc.).

La dévalorisation sociale du créole est ainsi à la fois véhiculée de façon institutionnelle, et s'inscrit dans ce que Jacques Maurais (in Moreau (éd.), 1997) désigne comme les "idéologies diglossiques", qui s'expriment à travers :

"[...] un ensemble de représentations et de croyances comportant le plus souvent des éléments d'auto-dénigrement, tendant à conforter les relations inégalitaires et faisant, en définitive, la promotion de la langue dominante." (1997 : 52)

La dévalorisation du créole réunionnais, associé à un patois, à un parler sans règles ni structures, est ainsi presque toujours reprise par les créolophones eux-mêmes. À l'inverse, le français est associé à l'image d'une langue de prestige et de pouvoir, pouvoir linguistique mais également pouvoir social, politique, économique. Repérés dans les discours épilinguistiques, ces attitudes vis-à-vis des langues reflètent l'organisation sociale dans son ensemble, ce qui confirme de nouveau l'importance de procéder à une analyse selon une approche double, interactionnelle et variationniste. Cette idée se retrouve chez Pierre Bourdieu (1982) qui, décrivant le prestige et le pouvoir symbolique qui sont attachés aux langues et aux pratiques langagières et qui sont véhiculés par elles, écrit :

"[...] le rapport de force linguistique n'est pas complètement déterminé par les seules forces linguistiques en présence, et [...] à travers les langues parlées, les locuteurs qui les parlent, les locuteurs définis par la possession de la compétence correspondante, toute la structure sociale est présente dans chaque interaction [...]. [...] ce qui se passe entre deux personnes doit sa forme particulière à la relation objective entre les langues ou les usages correspondants, c'est-à-dire entre les groupes qui parlent ces langues." (1982 : 61)

La diglossie ne consiste ainsi pas simplement en un rapport de minoration / domination institutionnelle des langues, mais elle a encore des répercussions très importantes dans les comportements sociaux, et dans les représentations. L'institutionnel et le représentationnel se confortent et par conséquent se renforcent souvent l'un l'autre. Ainsi, comme on l'a dit, cette situation incite les parents qui le peuvent, à transmettre d'abord (et quelquefois seulement) le français à leurs enfants. Il semble ainsi que ceux qui transmettent d'abord le créole le font "par défaut", autrement dit parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Cet état de fait témoigne d'un processus d'assimilation linguistique intergénérationnelle en cours. Cette notion

d'"assimilation linguistique"<sup>155</sup> est proposée par Weinreich (1953) et définie comme "le changement de l'emploi habituel d'une langue à l'emploi habituel d'une autre langue"<sup>156</sup>.

Pourtant, comme nous le verrons, il est restrictif de considérer le "rapport de force" dont Parle Pierre Bourdieu comme un rapport univoque, opposant une langue et un groupe dominants, à une langue et un groupe dominés. Car le travail sur les représentations des locuteurs, nous le verrons fait également apparaître un ensemble de contradictions et d'ambivalences : s'il est dévalorisé, le créole est également ressenti comme porteur d'une certaine identité, et perçu comme l'un des fondements de ce qui constitue le sujet réunionnais. Cette remarque nous amène au dernier point de cet exposé sur le créole : celui des tentatives, que l'on observe globalement depuis le début des années soixante-dix, de le promouvoir et de le faire reconnaître socialement.

### 3.4. *Tentatives de promotion du créole réunionnais*

La plupart des situations de diglossie ont en commun que leur dynamique oppose deux mouvements souvent simultanés, l'un ayant comme conséquence d'entraîner l'autre, et qui entrent largement en conflit l'un avec l'autre : la substitution la langue dominée au profit de la langue dominante ; et la normalisation -standardisation de la langue dominée.

La politique linguistique menée à partir de la départementalisation, dans la mesure où l'un des objectifs sociopolitiques était de promouvoir et de diffuser le français, a enclenché un processus de substitution linguistique du créole au profit du français<sup>157</sup>. De façon parallèle pourtant, et vraisemblablement liée, s'est élaboré un mouvement militant créoliste, dont l'objectif était la promotion sociale du créole, sa reconnaissance, sa (re)valorisation, et par conséquent son admission dans les domaines énonciatifs desquels il était Jusque-là exclu. Le travail de ces militants a rencontré (et parfois coïncidé avec) ceux d'un certain nombre d'enseignants et / ou d'universitaires, d'écrivains, de linguistes, qui ont entrepris d'instrumentaliser<sup>158</sup> le créole en le dotant de descriptions lexicales, phonétiques et phonologiques, syntaxiques<sup>159</sup>, mais aussi d'un système graphique et d'écrits en créole.

On a vu plus haut que la transcription et l'écriture du créole étaient apparues à la Réunion bien avant les années soixante-dix. En témoignent par exemple les fables de Louis

---

<sup>155</sup> *Angl. Language shift.*

<sup>156</sup> La définition est ici traduite et citée par Jacques Maurais (1997, in Moreau (éd.) : 51).

<sup>157</sup> Il n'est pas question de dire que ici que le processus de décréolisation trouve ses sources dans la départementalisation de la Réunion. Toutefois, d'une part, la politique linguistique menée à partir de cette période s'est voulue explicitement unificatrice, et d'autre part, dans la mesure où cette période a entraîné de profonds bouleversements sociaux, politiques, linguistiques, etc., elle a certainement décloisonné la situation sociale, et renforcé, en le précipitant, le processus de décréolisation.

<sup>158</sup> Comme le propose Didier de Robillard (in Moreau (éd.), 1997 : 177), l'instrumentalisation peut se définir comme "la constitution ou la transformation du répertoire et des règles d'une langue, de son corpus, afin qu'elle puisse remplir certaines fonctions pour laquelle elle était, avant instrumentalisation, peu adaptée". L'instrumentalisation se distingue ainsi de la standardisation, qui vise à fixer la langue en élaborant et validant une variété standard. L'instrumentalisation désigne ainsi seulement les opérations qui concernent le corpus, et constitue ainsi une étape du travail de standardisation.

<sup>159</sup> Certaines de ces descriptions se sont du reste donné un objectif explicite de standardisation. En témoigne le titre de la thèse d'État de Pierre Cellier (1985a : Description syntaxique du créole réunionnais, essai de standardisation), au terme duquel il parvient à la conclusion selon laquelle : "[...] l'analyse syntaxique des productions aussi diversifiées que possibles ([...] 22 points d'enquêtes) montre qu'il est tout à fait possible de parler d'un système linguistique créole réunionnais" (1985c : 86).

Héry, publiées en 1828, ou encore, un siècle plus tard, la publication des "Zhistoires la caze" (1928) rédigées par le poète et dramaturge réunionnais George Fourcade. Ces initiatives, toutefois, loin de s'inscrire dans un mouvement de promotion du créole, donnaient dans un genre avant tout burlesque. Les écrits utilisent une graphie étymologisante, qui, dans ce cas, comme l'écrit Carpanin Marimoutou (1988), est significative de la conception du créole comme système simplifié et déformé du français, et par conséquent renforce son absence de reconnaissance sociale :

"[...] le créole sert à faire rire le lecteur en exhibant pour l'extérieur tous les traits qui, aux yeux du locuteur francophone, sont autant de preuves de puérité et d'infériorité mentale et sociale. La graphie *étymologisante* renforcée par la tendance à choisir toutes les variantes morphosyntaxiques et lexicales les plus proches du français d'une part facilite la lecture pour le public non-créolophone, d'autre part justifie l'opinion commune suivant laquelle ce "parler charmant" n'est qu'une déformation curieuse du français." (1988 : 169 - 170)

C'est donc à l'encontre de ce type d'initiative que s'inscrit le mouvement créoliste des années soixante-dix, qui entend donner au créole les moyens linguistiques de sa reconnaissance sociale, et par conséquent, sur le plan de l'écriture, qui se donne comme objectif d'élaborer une graphie qui permette d'attester la reconnaissance du créole, non plus comme parler pittoresque et exotique, mais comme système linguistique autonome. C'est en 1977 que la première proposition graphique est faite. Ainsi, comme le note encore Carpanin Marimoutou (1988) :

"On ne peut réellement parler d'écriture du créole qu'à partir du moment où des intellectuels créolophones, renforcés dans leur conviction militante par les recherches académiques (Chaudenson, 1974) proclament l'inaliénable spécificité de la langue et de la culture créoles et la nécessité d'adopter un système graphique adapté à la structure autonome du créole. D'une rencontre entre universitaires et militants créolistes allait naître un recueil de propositions de normalisation graphique intitulé *Lékritir 77* (octobre 1977)." (1988 : 170)

Cette première proposition, souvent directement associée, dans les représentations, aux mouvements indépendantistes et / ou autonomistes qui voient le jour à la même époque, ne va naturellement pas sans poser de problèmes et suscite des réactions de rejet parfois très violentes de la part des Réunionnais<sup>160</sup>. La question de fond que pose l'écriture du créole au moyen d'une graphie qui le distingue explicitement du français, est celle de la définition d'une identité réunionnaise dite et produite en créole dans la situation de diglossie que l'on a décrite précédemment. Ainsi, comme le souligne Pierre Cellier (1985c), le débat sur la constitution d'une graphie du créole sous-tend en fait toute l'idéologie relative à la situation de diglossie :

"Ce n'est pas tant le système linguistique qui est visé par ces attitudes de minoration mais bien plutôt la langue en tant qu'objet social et que fait culturel." (1985c : 87)

Ainsi, d'un côté la crédibilité du créole en tant que langue est mise en cause par les locuteurs parce qu'il n'a "pas de règles", "pas de grammaire", mais d'un autre côté, les tentatives de standardisation ont été, jusqu'ici, très critiquées. Les Réunionnais s'opposent souvent, et ce de façon très énergique, à l'institution d'un système d'écriture, affirmant qu'il

---

<sup>160</sup> Dans l'intermezzo de l'ouvrage de D. Baggioni et J.C.C. Marimoutou (1988 : 145 - 156), on peut lire plusieurs lettres écrites par des Réunionnais en réaction à l'annonce de la parution de dictionnaires créole / français, illustrant parfaitement la violence et la colère que cette annonce a suscitées.

s'agit là d'un processus artificiel, instauré de façon arbitraire, par un nombre restreint de personnes qui tenteraient de créer une langue nouvelle, etc. Selon Pierre Cellier (1988), cette opposition traduirait plutôt de la part des Réunionnais un refus de concevoir que le créole puisse avoir une construction symbolique, là où l'on ne repérait Jusque-là que la parole régionalisée, ethnicisée, voire individualisée. À travers ce conflit, s'exprime un refus de voir le créole accéder à la vie officielle<sup>161</sup>.

"[...] l'identité visuelle du créole écrit devient réellement le langage de l'identité, d'une identité en crise, aux prises avec une histoire qu'elle ne devrait pas pouvoir ou vouloir renier, et celle qui constitue aussi sa projection dans l'avenir." (1988 : 144)

Nous reviendrons et tenterons de faire le point sur les rapports confus qu'entretient la langue avec la problématique identitaire dans le troisième et dernier chapitre de cette seconde partie quand il s'agira pour nous de nous interroger sur la communauté linguistique réunionnaise. À travers nos enquêtes de terrain, en outre, nous nous sommes penchée sur les représentations sociales construites autour de l'écriture (ou des écritures) du créole. Il sera ainsi intéressant de se demander si les discours sont les mêmes dix ans après les travaux dont nous venons de faire très rapidement état.

Ce mouvement initial en faveur de la promotion du créole réunionnais a été à l'origine d'un courant culturel d'un genre nouveau, qui a progressivement légitimé, au moins partiellement, la revendication identitaire réunionnaise. Aujourd'hui, cette revendication s'est largement dépolitisée par rapport à ce qu'elle pouvait être il y a encore à peine dix ou quinze ans. Elle semble en ce sens s'être quelque peu apaisée, sans doute précisément parce qu'elle commence, chez les jeunes générations tout au moins, à être effectivement considérée comme légitime. Nos enquêtes, nous le verrons, montrent que les jeunes adultes, et en particulier les étudiants, jettent souvent un regard à la fois admiratif, moqueur et attendri sur les aînés anciens militants. Les attitudes que l'on trouve à ce sujet semblent ainsi relativement correspondre à celles que l'on observe en métropole en regard des militants ayant participé aux mouvements de mai 68. De leur côté, les initiateurs et / ou participants à ce mouvement continuent parfois, mais par d'autres biais, leur quête initiale. La plupart d'entre eux occupe à l'heure actuelle une place active sur le plan culturel.

Nous avons ainsi, dans ce second chapitre, procédé à un rapide état des lieux de la situation sociolinguistique réunionnaise. Nous avons tenté de rendre compte de cette situation, en synthétisant les différents travaux disponibles, à la fois dans une perspective diachronique et dans une perspective synchronique, si tant est que l'on puisse effectivement séparer les deux points de vue, tant ils sont liés et organisés en continuité l'un par rapport à l'autre.

Notre objectif était de parvenir à rassembler suffisamment de données sur cette situation pour être à même de se demander en quoi une analyse de cette situation à partir des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique pourrait parvenir à éclairer certains points, voire à expliquer certains paradoxes. Cette analyse, qui prendra place dans la formulation de la problématique générale des phénomènes de sécurité et d'insécurité à la Réunion, nécessitera toutefois que l'on présente au préalable les multiples travaux ayant traité, avant le nôtre, de ces notions de sécurité et d'insécurité linguistique. C'est à la présentation de ces travaux que s'attachera d'abord la troisième partie de ce travail.

---

<sup>161</sup> De même que s'exprime aussi certainement la peur de voir le français menacé.

Pour l'heure il nous semble nécessaire de faire le point sur l'ensemble des données que nous ont apportées les réflexions qui précèdent. Cette synthèse sera l'objet du troisième chapitre de cette seconde partie.

## **TROISIEME CHAPITRE**

### **SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE A LA REUNION : QUELQUES PERSPECTIVES**

Ce troisième chapitre se donne pour objectif de reprendre un certain nombre d'éléments qui nous semblent les plus intéressants en matière de description de la situation linguistique réunionnaise dans leur rapport avec les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique.

Les travaux que nous avons présentés dans ce qui précède nous ont en effet amenée à nous poser un certain nombre de questionnements auxquels nos lectures ne nous ont pas toujours donné de réponse directe. Trois pistes principales seront ici dégagées. Nous commencerons par interroger de nouveau l'histoire sociolinguistique de l'île en nous attardant davantage sur les modifications socio-économiques et sociopolitiques qui ont caractérisé la situation coloniale et qui se sont opérées avec la transformation de la colonie en département français. Sur le plan linguistique, l'une des conséquences majeures du décroisement social qu'a entraîné la départementalisation, est d'avoir ouvert la voie de l'instruction et de l'accession au français à tous les Réunionnais. Cette démocratisation sociolinguistique, toutefois, n'a pas été sans effet sur la situation linguistique dans sa globalité qui s'en est trouvée largement complexifiée. Dans ce qui précède, nous avons fait état de la présence d'une variété de français régional, dont nous avons montré qu'elle constituait initialement la variété des membres de la classe dirigeante pendant la période coloniale. Les analyses portant sur la situation linguistique réunionnaise montrent que cette variété continue à exister en synchronie. Pourtant, en regard des évolutions sociolinguistiques, nous verrons que la définition et l'identification de cette variété posent un certain nombre de problèmes que nous nous proposons de commencer à examiner sous l'angle de l'insécurité linguistique. Enfin, nous nous interrogerons sur la possibilité de la construction d'une identité linguistique réunionnaise, encore largement en émergence, mais que la complexité de la situation rend difficile et certainement encore fragile.

#### **I. CHANGEMENTS SOCIAUX ET CHANGEMENTS LINGUISTIQUES**

Dans ce qui précède, nous avons tenté de traduire la pensée d'autres chercheurs, à travers la présentation de leurs travaux sur l'histoire sociolinguistique réunionnaise. À présent, nous voudrions en proposer, à la lumière des notions de sécurité et d'insécurité linguistique, une lecture différente, pour essayer de voir dans quelle mesure ces notions peuvent nous permettre d'aller, sinon plus loin dans l'interprétation de l'histoire qui est faite à ce jour (ce qui serait bien ambitieux), en tous cas dans une direction différente, permettant d'éclairer d'autres aspects des mêmes "faits", et peut-être, donc, de les voir sous un autre

jour<sup>162</sup>. La question sur laquelle nous allons essentiellement nous interroger concerne celle du continuum linguistique, de ses origines, de son sens social, de ses implications sur l'histoire de la situation linguistique réunionnaise, et sur les pratiques langagières, de son ou ses évolution(s), de son rapport avec le processus de décréolisation, et enfin des liens qu'il entretient avec l'insécurité linguistique.

### ***1. Pour une relecture de l'histoire sociolinguistique réunionnaise***

Pour mener à bien la réflexion que nous proposons ici, il nous semble utile de présenter un tableau très général des événements qui, au fil des siècles, nous semblent marquants en ce qui concerne l'évolution de la situation linguistique. Ce tableau ne fait que reprendre les données exposées et détaillées dans le second chapitre de cette partie, et évitera ainsi d'y renvoyer constamment le lecteur.

Ce tableau, non exhaustif et largement synthétique, permettra au lecteur d'avoir à l'esprit les grands traits de l'histoire sociolinguistique de l'île qui nous semblent les plus significatifs pour la compréhension et l'analyse de la situation actuelle. Il servira par conséquent de point de départ à notre réflexion personnelle, à travers laquelle il s'agit pour nous de voir dans quelle mesure l'insécurité linguistique, conçue jusqu'à présent, et de manière encore provisoire et transitoire, comme sentiment, chez le locuteur, de produire des énoncés fautifs par rapport à ceux qui sont requis par le modèle normatif qui sert de référence dans la situation de communication, peut d'une part permettre une nouvelle interprétation des événements et de leurs évolutions, et d'autre part, peut faire évoluer la conceptualisation de notre notion.

Il faut bien ici avoir à l'esprit que nos connaissances historiques ne sont que de seconde main, dans la mesure où nous n'avons pas nous-même procédé au travail colossal qu'a en particulier opéré Robert Chaudenson à la Réunion, parti, au fil des documents d'archives, à la recherche des origines du créole et du français tels qu'ils étaient parlés avant notre siècle, et à la recherche de leurs évolutions, de bribes de cette histoire encore si peu décrite, et, à notre sens, tellement pleine de mystères. Les réflexions qui vont suivre sont par conséquent peut-être moins des réflexions sur l'histoire des mutations sociolinguistiques en elle-même, que sur la façon dont elle est donnée à voir dans les travaux qui ont précédé le nôtre<sup>163</sup>. Ce qui suit doit par conséquent être avant tout lu comme une proposition personnelle, et à partir des travaux d'autres chercheurs, de l'interprétation de certains aspects de l'histoire, et donc est à considérer à titre hypothétique.

---

<sup>162</sup> Ce qui finalement, n'est pas beaucoup moins ambitieux...

<sup>163</sup> Cela nous ramène à un débat qui a déjà commencé à être évoqué, et qui concerne la différence qui peut exister entre une chose, et la représentation qu'on en a. En outre, il faut bien souligner que si nous avons nous-même procédé aux recherches historiques, notre représentation serait peut-être différente. Ce travail de thèse, du reste, nous a souvent donné véritablement envie, mais sans en avoir encore eu le temps, de partir nous-même à la recherche de ces origines et de ces évolutions.

<b>16e siècle</b>	Découverte de l'île par les Portugais. Elle devient un lieu de passage pour les marins. Personne n'en prend possession.
<b>17e siècle</b>	1649 : La France prend possession de l'île, alors baptisée "Île Bourbon". Il faut pourtant attendre encore une quinzaine d'années pour que les premiers colons s'y installent. En 1665, la population se compose de 28 hommes (dont 21 Français et 7 Malgaches), trois femmes malgaches et un gouverneur, Estienne Regnault <sup>164</sup> . Société d'"habitation". Constitution des premières formes du créole (± "français créolisé") en continuité avec le français régional (ou bourbonnais).
<b>18e siècle</b>	1715 : Introduction du café. Début de la société de plantation et début de la traite, essentiellement encore en provenance de Madagascar, mais aussi d'Afrique occidentale (Gorée et Juda) <sup>165</sup> . Les esclaves "créoles" se voient confier un rôle pédagogique (linguistique et social) vis-à-vis des esclaves "bossales". Deuxième série d'approximations linguistiques et aboutissement du processus de créolisation. ± 1723 : Le créole serait constitué. 1733 : Première traite en provenance d'Afrique orientale (Mozambique). Exil d'une partie de la population blanche ("Petits Blancs des Hauts") dans les Hauteurs de l'île, et stabilisation du français créolisé. ± 1765 : Arrivée massive de main d'œuvre servile en provenance de Madagascar et d'Afrique orientale, et de manière encore incidente, d'Inde. Les quatre dernières décennies du 18e siècle se caractérisent par un accroissement considérable de la population <sup>166</sup> .
<b>19e siècle</b>	1810 - 1815 : Occupation anglaise. Début de l'économie sucrière. 1848 : Abolition de l'esclavage. Début des grandes immigrations en provenance d'Asie (Inde et Chine) Émergence du continuum linguistique ? Fin 19e et début 20e : arrivée de la majorité des Chinois et des Indiens musulmans.
<b>20e siècle</b>	Société coloniale jusqu'en 1946, où la Réunion est départementalisée.

<sup>164</sup> Chane-Kune, 1993 : 21.

<sup>165</sup> Cette traite entre l'Afrique de l'Ouest et Bourbon n'est pas très importante par rapport à celle qui se fera plus tard depuis l'Afrique de l'Est. Elle débute de manière très incidente au début du 18e siècle, devient plus importante entre 1729 et 1731 puis entre 1739 et 1744, année après laquelle elle se raréfie, pour prendre définitivement fin en 1767 (Desport, 1988 : 14 - 15).

<sup>166</sup> D'après Marcel Leguen (1979 : 46), les recensements indiquent qu'en 1763, l'île compte 19 000 habitants, parmi lesquels 20 % sont Blancs, tandis qu'en 1788, soit vingt-cinq ans plus tard, on recense 46 017 habitants, dont 19 % sont des Blancs et 81 % sont des Noirs.

### 1.1. La société coloniale : événements et évolutions sociolinguistiques

Sur le plan social, le 17<sup>e</sup> siècle s'organise en une société d'"habitation", dans laquelle le groupe des Blancs (et libres) est encore numériquement plus important que celui des domestiques, Malgaches pour l'essentiel, qui se caractérise, sur le plan linguistique, par une première évolution de la koinè initiale parlée par les Français, qui doit s'adapter aux réalités locales, et que l'on peut identifier comme un français "régional", ou "bourbonnais". Ce français régional évolue à son tour, au contact des apprenants que constituent les "domestiques"<sup>167</sup>, mais aussi du fait de l'absence de pression normative, en "français créolisé". Le processus de créolisation est dès lors amorcé.

On peut tout de suite se demander si ce français créolisé, première étape décisive du processus de créolisation était effectivement parlé par tous les habitants, maîtres et "domestiques", Blancs et Noirs, ou s'il était déjà marqué socialement comme moins prestigieux que le français régional dont il provenait. D'après Chaudenson (1992a), en effet, cette époque se caractérise temporairement par une relative unité sur le plan linguistique. Toutefois, si l'on considère la réalité sociale, on peut faire l'hypothèse qu'il existait déjà une différence, sur le plan de la reconnaissance sociale, entre les deux variétés, français régional et français créolisé.

En effet, d'une part, même si la société d'habitation impose à tous des conditions de vie pareillement difficiles, et se caractérise par de "bonnes relations" entre Blancs et non-Blancs (Chane-Kune, 1993 : 27), on peut présumer que les rapports sont tout de même hiérarchisés, et que cette hiérarchie s'exprime aussi à travers la langue. D'autre part, le fait que l'on puisse distinguer des variétés dans le processus continu de créolisation, et par conséquent leur émergence même, donnent effectivement à penser que ces variétés étaient emblématiques sur le plan social (les uns se définissant (et / ou étant définis par les autres) comme locuteurs de telle variété, marquant ainsi les différences d'appartenance aux groupes). Il est donc vraisemblable que dès le 17<sup>e</sup> siècle, le français régional et le français créolisé sont marqués socialement et distingués l'un de l'autre, et ce même si les frontières entre les deux variétés ne sont pas toujours clairement identifiables, à l'image des frontières entre les locuteurs, du reste, puisque l'on sait par exemple qu'au moins une partie de la population blanche est locutrice de ce français créolisé (ceux qui plus tard s'exilent dans les Hauts). Nous allons y revenir.

Le 18<sup>e</sup> siècle est marqué par la nouvelle orientation économique de l'île, qui se lance désormais dans la culture du café. C'est le début de la société de plantation qui entraîne l'arrivée de nombreux habitants aussi bien serviles que libres. Ces immigrations complexifient naturellement le schéma social et font apparaître de nouvelles hiérarchies, aussi bien chez les Blancs (entre colons natifs et colons non-natifs, mais aussi, dans la seconde génération de Créoles blancs, entre les premiers nés, privilégiés sur le plan des héritages, et les autres, etc.), que chez les non-Blancs (entre esclaves créoles et esclaves bossales)<sup>168</sup>.

---

<sup>167</sup> On ne parle pas encore d'"esclaves" conformément à l'article 12 du règlement de la Compagnie des Indes qui interdit l'esclavage jusqu'en 1690 (Chane-Kune, 1993 : 26 - 27). La population non-Blanche est ainsi appelée "serviteurs" ou "domestiques". Des unions sont du reste célébrées entre des Français et des femmes malgaches. Le terme "esclave" n'apparaît clairement dans les récits qu'à partir de 1687.

<sup>168</sup> On peut du reste tout de suite remarquer les enjeux sociaux que sous-tendent dès lors les clivages Créoles / non-Créoles, qui sont par exemple des enjeux de pouvoir et de possession sur le plan socio-économique, ou encore des enjeux de définition identitaire, qui sont du reste liés, les seconds pouvant par

Quoi qu'il en soit, la population augmente considérablement au cours du 18<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Ceux qui en ont les moyens se battent pour le pouvoir et la reconnaissance, et l'organisation sociale se complexifie. Les esclaves nés dans l'île, locuteurs de la première forme de créole, se voient attribuer la tâche de former les esclaves nouvellement arrivés, en provenance de Madagascar et d'Afrique occidentale, ce qui, sur le plan linguistique, entraîne une seconde série d'approximations et fait aboutir le processus de créolisation. Le créole est ainsi constitué dans les années 1720, et son usage s'étend vraisemblablement très rapidement à toute la population servile.

Du côté des Blancs, le nouveau type de structure socio-économique entraîne l'arrivée de nombreux Français "persuadés – bernés par la Compagnie – que l'on pouvait, grâce au café, réaliser aux îles des fortunes énormes" (Leguen, 1979 : 46). Certains font effectivement fortune (Leguen note du reste que l'essentiel de la grande bourgeoisie réunionnaise s'est constituée pendant cette période), mais d'autres n'y parviennent pas. Une partie de la population blanche se paupérise et s'exile dans les régions montagneuses, les cirques et les hautes plaines. Cette population, on l'a dit, se caractérise sur le plan linguistique par le fait qu'elle parle le français créolisé.

On peut faire ici deux hypothèses. D'une part on peut se dire que l'émergence d'une hiérarchisation sociale au sein des deux groupes, qui a appauvri une partie de la population blanche et doté une partie des esclaves d'un rôle d'instructeurs qui les élevait certainement sur le plan social (tout au moins dans la mesure du possible, dans le cadre de la structure esclavagiste), a entraîné une situation que nous pourrions désigner comme une "triglossie" (Lafont, 1971 ; Marcellesi, 1978 ; Hazaël-Massieux, 1978), opposant le français régional, parlé par les élites, le créole parlé par les esclaves, et le français créolisé parlé à la fois par les esclaves créoles, et par les blancs appauvris<sup>170</sup> (et donc s'étant rapprochés des sphères linguistiques correspondant à leur nouvelle condition sociale). Par la suite, les esclaves se seraient unifiés sur le plan linguistique, le français créolisé aurait disparu dans les régions du littoral, et le français régional aurait perduré chez les gros propriétaires blancs.

Cette hypothèse toutefois est en contradiction avec le fait que le français créolisé, comme le rappelle Robert Chaudenson, était valorisé socialement dans la mesure où il constituait, pour les groupes exilés dans les Hauts un marqueur social de "leur ancienne supériorité ethnique" (1992a : 112). Il est ainsi plus probable que dans la société d'habitation, les différents groupes s'étaient effectivement relativement unifiés sur le plan linguistique, les deux variétés (français régional et français créolisé) étant organisées en continu, avec, sans doute, des traits qui distinguaient les usages des Blancs (et qui faisaient que leur variété était plus orientée vers le français) de ceux des non-Blancs. En retour, dans la société de plantation, qui constitue une société hautement hiérarchisée et stratifiée, l'heure n'est plus à l'unité linguistique. Il s'agit sans doute même à présent, pour les propriétaires terriens et propriétaires d'esclaves, qui tiennent à se protéger des rebellions, de faire en sorte de

---

exemple légitimer les premiers. Ces enjeux ne sont d'ailleurs pas sans rappeler ceux qui existent encore à l'heure actuelle à la Réunion.

<sup>169</sup> Pour avoir une idée du degré de cette augmentation de population, on peut par exemple faire appel aux chiffres que nous livre Sonia Chane-Kune (1993). En 1714, le groupe des esclaves compte 538 individus ; en 1744, ils étaient déjà 10 338, et en 1758 on comptait 14 599 esclaves (1993 : 60). De son côté, le groupe des Blancs augmente également considérablement : en 1708, on ne compte encore que 507 Blancs dans la colonie ; ils sont 1716 quelques trente ans plus tard, soit en 1735 ; et 6464 en 1779 (Chane-Kune, 1993 : 106).

<sup>170</sup> Parlé également par les "Gros Blancs", mais seulement pour la communication avec les esclaves.

renforcer les frontières sociales et les marques de hiérarchisation, ce qui les a certainement conduit, après l'exil des "Petits Blancs", à se rapprocher de leur français régional initial, et ce peut-être d'autant plus que la pression normative commençait progressivement à s'affirmer dans l'île, et qu'en tant que groupes dominants, leur rôle était aussi de se constituer en élites, en groupes de référence, non seulement sur les plans économique et social, mais aussi sur le plan linguistique.

La situation sociolinguistique semble se stabiliser au cours du 18<sup>e</sup> siècle. Elle est tout au moins relativement claire, et ce, d'autant plus qu'elle fonctionne dans le cadre d'une situation socio-économique extrêmement cloisonnée et verrouillée. Dans les Bas, les esclaves parlent créole et les maîtres le français. Dans les Hauts, le français créolisé, isolé, se stabilise. Les arrivées massives d'esclaves en provenance de Madagascar et d'Afrique orientale ne modifient vraisemblablement pas, à la fin de ce 18<sup>e</sup> siècle, la situation linguistique, dans la mesure où ils sont immédiatement mêlés au reste de la population servile, et assimilés à eux, sans autre choix possible.

La seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> siècle, en retour, apportent des éléments nouveaux sur ce plan. L'abolition de l'esclavage (1848), on l'a vu, entraîne de nouvelles arrivées, celle de la majorité des Indiens engagés, d'une part, et d'autre part, à la fin du siècle, celle des Chinois et des Indiens musulmans, venus dans l'île pour faire du commerce. La situation sociale se caractérise ainsi par un décroisement qu'entraîne la fin de l'esclavagisme. Ce décroisement, naturellement, est seulement théorique pour une grande partie des anciens esclaves et nouveaux engagés, dans la mesure où les salaires sont minimes et maintiennent les ouvriers agricoles dans une situation d'extrême précarité qui bloque toute espérance d'ascension sociale. Par contre, de leur côté, on peut penser qu'en se lançant dans le commerce, les Chinois et les Indiens musulmans, même s'ils ne parviennent pas forcément à faire fortune, sont dès le départ, en raison de leurs activités professionnelles, en contact avec toutes les catégories socio-économiques de la Réunion, et constituent vraisemblablement à ce titre une catégorie sociale intermédiaire au groupe des ouvriers et à celui des patrons et propriétaires terriens.

Or cette situation n'est certainement pas sans conséquences sur le plan sociolinguistique. Globalement, cette période est une période d'importants apprentissages linguistiques. Les nouveaux venus doivent, comme tous ceux qui sont arrivés avant eux, s'intégrer à leur nouvelle vie et donc apprendre la (les) variété(s) linguistique(s) qui vont permettre cette intégration. Le rôle et le statut social des travailleurs engagés les amènent ainsi à apprendre le créole. S'ils doivent aussi apprendre le créole, les Chinois et les Indiens musulmans doivent également apprendre des variétés qui vont leur permettre à la fois de se faire socialement reconnaître comme groupes socio-économiques (relativement) intermédiaires<sup>171</sup> et de se définir comme tels.

Du côté des groupes dominants, le français régional se double du français standard qui commence à être vraiment implanté dans l'île dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Cette variété standard est toutefois encore très largement réservée aux élites. Le français régional continue ainsi à être une variété emblématique du statut social de ceux que l'on désigne comme les "Gros Blancs". Elle constitue à ce titre une variété d'exclusion de l'autre, qui n'appartient pas à ce groupe, et n'a pas accès à sa variété. En même temps, cette variété représente le modèle

---

<sup>171</sup> Même s'il est bien évident que ce groupe est plus proche du bas de la stratification sociale que du haut.

linguistique prestigieux, que cherchent à atteindre ceux qui sont en position de (possible) ascension sociale. Il semble ainsi que l'on peut expliquer que l'émergence du continuum linguistique corresponde avec cette période (Chaudenson, 1981), mais aussi, que s'enclenche en même temps, de façon encore vraisemblablement imperceptible, le début de l'érosion des formes basilectales.

À ce titre, l'émergence du continuum linguistique correspond avec l'arrivée dans l'île, et l'intégration au système social réunionnais, d'une population qui tend à se promouvoir socialement (ou plus exactement qui a les moyens de pouvoir se représenter une certaine ascension sociale), et qui de ce fait, ouvre en quelque sorte la voie de cette promotion, montre qu'elle est envisageable. Or, on sait depuis Labov (1976) à quel point la position sociale intermédiaire est une position insécurisante dans la mesure où elle est mouvante et mal définie, et dans laquelle il est précisément difficile de se définir, de se positionner.

Cette notion d'ascension sociale est naturellement ici à comprendre relativement à la situation politique et socio-économique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, qui reste, malgré tout ce que nous venons de voir, une situation très compartimentée, dans laquelle les groupes demeurent très peu perméables les uns aux autres, et qui laisse encore peu de chances à la promotion sociale et / ou linguistique. Mais le fait est qu'elle commence, pour une partie de la population au moins, à être (envisagée comme) possible. Toutefois, en regard de ce qui va se passer avec la départementalisation, la situation coloniale présente un caractère encore relativement stable. Les conflits sociolinguistiques sont, sinon inexistantes, en tous cas terriblement étouffés sous le poids de la stratification sociale.

### *1.2. Départementalisation et décloisonnement du schéma social*

La départementalisation bouleverse de nouveau ce schéma, et cette fois radicalement. Brusquement, chaque citoyen a le droit de prétendre à changer de condition sociale et linguistique. La modernisation des infrastructures, des réseaux routiers et de communication, le transfert des normes et des règles de la société industrielle et de consommation métropolitaine, la promesse d'ascension sociale pour tous les Réunionnais, ainsi que tous les progrès réalisés à partir des années soixante de notre siècle et que nous avons évoqués plus haut, modifie complètement toutes les données de la situation en redistribuant au moins partiellement les pouvoirs et les droits.

L'élite réunionnaise la plus ancienne, est constituée par le groupe socio-ethnique de la grande bourgeoisie blanche réunionnaise, dont les membres appartiennent aux familles de gros propriétaires terriens issus de la société de plantation. Avant la départementalisation, les membres de cette catégorie, nous l'avons dit, détiennent tout le pouvoir social, politique et économique, et linguistique. Toutefois, à partir des années soixante, le jeu social se modifie de façon considérable puisque la société issue de la départementalisation a comme conséquence l'émergence de catégories sociales intermédiaires. Une partie de la population issue des groupes sociaux (ou, en l'occurrence, socio-ethniques<sup>172</sup>) inférieurs se voit ainsi promue sur l'échelle sociale par le biais de la fonctionnarisation, et se pourvoit d'attributs divers (comportements, mode de vie, habitat, langue) emblématiques de leur nouveau statut socio-économique. Cette catégorie sociale, de formation tout à fait récente donc, est parfois désignée comme "la petite bourgeoisie fonctionnarisée" et / ou "*créolisante*" (Beniamino & Baggioni, 1993 ; Beniamino, 1996) :

---

<sup>172</sup> En différenciant *Petits* et *Gros Blancs*.

"La départementalisation a entraîné la création d'une petite bourgeoisie pour qui, dans sa frange intellectuelle - le pouvoir de créer et / ou de proposer une nouvelle "norme réunionnaise" est un enjeu en termes symboliques, c'est-à-dire en termes de pouvoir. [...] L'affirmation d'une norme endogène est un enjeu majeur par rapport à une norme hexagonale extrêmement prégnante." (Beniamino & Baggioni, 1993 : 157)

Cette vision des choses apparaît comme étant un peu trop schématique pour plusieurs raisons. En premier lieu, l'apparente homogénéité de la classe intermédiaire dite "petite bourgeoisie fonctionnarisée" doit être largement nuancée. Il semble en effet qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, une seule élite réunionnaise (issue de la classe dirigeante de la période coloniale), mais bien deux, dont une<sup>173</sup> s'est constituée en tant que telle par le biais de la scolarisation et de l'instruction, et dont les membres ont actuellement des positions sociales analogues à celles de la grande bourgeoisie blanche, mais s'en distinguent dans la mesure où, d'une part, ils ne détiennent certainement pas le même type de pouvoir, et d'autre part ne représentent pas le même modèle, ce qui se traduit par exemple par des différences quant à leurs attitudes linguistiques.

Simultanément, les membres de cette grande bourgeoisie, dans la mesure où la restructuration sociale a entraîné une forte régression du secteur primaire, agricole en l'occurrence, dont ils détenaient le contrôle, se sont également souvent fonctionnarisés, intégrant ainsi, aux côtés de l'élite "intellectuelle", les postes clés du tertiaire, et partageant désormais avec elle les attributs de la légitimité sociale, économique et culturelle.

La grande différence réside sans doute dans le fait que l'élite intellectuelle se pose à partir des années soixante, certainement directement influencée par les mouvements de revendication étudiante et intellectuelle qui se tiennent à la même période en France hexagonale, comme porteuse d'une nouvelle identité réunionnaise, dont l'expression repose largement sur la pratique du créole, et fait ainsi émerger les mouvements de revendication sociale, culturelle et linguistique créol(ophon)es. Ils sont ainsi, pour partie, à l'origine du mouvement créoliste dont nous avons précédemment fait mention, et participent aux tentatives de reconnaissance, de promotion, et d'aménagement du créole. Le créole sort ainsi de la place qui lui était Jusque-là réservée ; on l'utilise désormais, nous l'avons vu, pour nombre d'activités culturelles et dans une perspective différente de la perspective folklorisante qui s'imposait Jusque-là.

Ainsi, et pour toutes les raisons que nous venons d'exposer, telles que la démocratisation des savoirs et de la culture, les processus de minoration linguistique, l'abandon du créole (ou l'aspiration à le faire, pour pouvoir accéder au français, condition de la promotion sociale), et les mouvements de revendication de promotion socioculturelle du créole, on peut faire ici l'hypothèse que la départementalisation a déclenché, ou plus exactement a rendu visible, en décloisonnant la situation sociale et en lui donnant un lieu possible d'expression, l'instabilité et la conflictualité de la diglossie. Un paragraphe de l'article de Jean-Pierre Jardel (1982) nous semble amener une piste de réflexion intéressante pour le propos qui est ici le nôtre :

---

<sup>173</sup> Que nous appellerons au moins provisoirement "élite intellectuelle", en sachant bien que cette étiquette est discutable dans la mesure où le clivage Gros Blancs / intellectuels n'est pas toujours pertinent, l'un n'excluant pas systématiquement l'autre.

"La valorisation ou la revalorisation culturelle et sociale de la langue basse entraînant une confusion dans les domaines d'usage, cela a des conséquences sur la pratique langagière des locuteurs bilingues participant d'une situation de diglossie. Les interférences entre les sous-systèmes des deux codes sont de plus en plus fréquentes." (1982 : 12)

Un autre propos vient à point nommé pour venir donner plus de consistance à notre hypothèse. Il revient à Albert Valdman (1971), qui écrit :

"En Haïti, la diglossie ne fut contestée que lorsque se déclenchèrent les changements sociopolitiques qui introduisirent un certain degré de mobilité sociale. Il se développa entre les divers groupes sociaux des réseaux de communication plus denses, et il en résulta une remise en question des domaines d'utilisation alloués à chacune des variétés de langue." (cité par Tessonneau, 1986 : 101)

Ainsi, le décloisonnement social a permis l'ouverture de l'île sur des valeurs démocratiques et opéré une redistribution des pouvoirs et des droits de tous les citoyens. La transformation de la colonie en département a également eu comme conséquence que tous les Réunionnais se sont vus offrir la possibilité de s'élever socialement, ascension sociale dont l'accession au français constituait la principale clé.

Sur le plan linguistique, la départementalisation entraîne ainsi la mise en place d'une diffusion massive du français. Les mesures liées à la francisation font apparaître (et / ou renforcent) les discours dévalorisants et dépréciatifs par rapport au créole. L'apprentissage généralisé du français, permis et motivé par l'idée de promotion sociale, accentuée, et cette fois de façon de plus en plus nette, la dilution des zones basilectales du créole, plus que jamais directement associé à l'enfermement, à la stagnation sociale, à l'absence de progrès, etc., ce qui renforce le continuum linguistique. La situation évolue vers celle que l'on trouve actuellement, où peu de personnes parlent encore le créole effectivement basilectal, et où la plupart des productions langagières se situent, en fonction des situations dans lesquelles les locuteurs se trouvent, à un niveau ou un autre du continuum. Le grand changement, toutefois, et dans la mesure des mutations de normes et de modèles sociaux liées à la départementalisation, est que la variété qui représente le pôle supérieur du continuum n'est plus, comme au début du siècle, le français régional, mais bien le français standard, la "langue de métropole".

En outre, la départementalisation fait réapparaître une population oubliée dans la situation coloniale, celle des "Petits Blancs", qui, sans doute lassés par leurs conditions de vie parfois extrêmement précaires, et alléchés par les promesses de promotion sociale, s'exilent de nouveau, pour partie, vers les régions littorales. Or cette population, on le sait, était locutrice de la variété baptisée "français créolisé". Peu de travaux sont consacrés à ce groupe socio-ethnique pourtant si particulier, à propos duquel les représentations sociales semblent souvent on ne peut plus ambivalentes, dans la mesure où ils sont tour à tour dénigrés, ridiculisés<sup>174</sup>, et tour à tour encensés, présentés de manière poétique, ou comme représentatifs d'une certaine "authenticité" (identitaire, linguistique, etc.).

---

<sup>174</sup> En témoignent par exemple les surnoms injurieux donnés à ce groupe par le reste de la population, et que l'on peut trouver par exemple dans Chaudenson (1974a), tels que "yabe", "pipe les Hauts", "pipe la chaux", "pattes jaunes", etc.

Sur le plan linguistique, le retour de cette population vers les Bas a vraisemblablement encore complexifié la situation dans la mesure où le français créolisé s'est au moins partiellement fondu dans la masse mouvante et confuse du continuum linguistique, et ce d'autant plus que les "petits Blancs" à qui la départementalisation a effectivement profité, se sont actuellement largement francisés, tandis que les autres, qui n'ont pas connu de promotion sociale, ont rejoint les catégories les plus défavorisées. On entrevoit ainsi à quel point le parcours social de cette population, au cours des siècles d'histoire, a été particulier.

À l'heure actuelle, tout au moins dans les régions littorales, le français créolisé a perdu la plupart des traces de ce qui rappelait l'ancien prestige de ce groupe, à l'exception, peut-être, de quelques traits emblématiques tels que la formation de l'inaccompli du passé, dont on a déjà dit qu'il se formait, en français créolisé, à l'image de l'imparfait français, distinguant par exemple la structure "mi faisait", de celle "moin té (i) fait". Ces deux types de structures appellent également, nous le verrons, des discours ambivalents. Le système acrolectal est tour à tour brandi en modèle (comme le français créolisé, du reste), modèle d'authenticité ("le créole des Hauts, c'est le vrai créole"), modèle de poésie, modèle d'un créole "qui n'est pas vulgaire"<sup>175</sup>, et tour à tour dévalorisé, parce que justement considéré comme trop proche du français. De son côté, le système basilectal est également parfois désigné comme "vrai créole", parce que le plus éloigné du français, et en retour parfois désigné comme une variété grossière, populaire, etc.

Ainsi l'émergence initiale de variétés relativement circonscrites, dont les usages étaient clairement partagés entre les différents groupes sociolinguistiques, a fait place à une situation largement moins cloisonnée, qui a mis en relation les hommes et leurs langues, a permis à tous d'obtenir les mêmes droits constitutionnels et juridiques, mais aussi les mêmes droits de tenter leur chance dans le grand jeu de la promotion sociale, mais qui, en même temps, a engendré une large confusion tant sur les plans social que linguistique.

## ***2. Évolutions sociolinguistiques et insécurité linguistique***

Les différentes mutations sociales, économiques et politiques qu'a connu la Réunion sont ainsi à l'origine d'une situation complexe, mouvante, et largement instable. Sur le plan sociolinguistique, cette mouvance et cette instabilité se manifestent sans doute avant tout à travers l'importance grandissante du continuum linguistique, à l'origine de grandes difficultés, pour le linguiste mais aussi et surtout pour les locuteurs, à distinguer les différentes variétés, à situer les frontières, etc.<sup>176</sup>. En regard de ce qui vient d'être dit, il semble donc bien, non seulement que décréolisation et continuum linguistique vont de pair, mais aussi que ces deux phénomènes peuvent être reliés avec l'insécurité linguistique.

### *2.1. Décloisonnement social, émergence de nouvelles normes et déplacement de l'insécurité linguistique ?*

Les analyses sociologiques de la situation réunionnaise ne nous semblent pas toujours tenir compte de la particularité et de la complexité de cette situation. La plupart du temps, en effet, celle-ci est traitée en termes de stratification sociale, telle qu'on peut la trouver

---

<sup>175</sup> Ce qui donne d'ailleurs à penser que les locuteurs ont peut-être conscience de l'ancien statut prestigieux attaché à cette variété.

<sup>176</sup> C'est sans doute tout le problème que pose l'analyse et la description, en synchronie, du "français régional", dont nous allons présenter la problématique dans le prochain paragraphe.

classiquement dans d'autres situations, autrement dit opposant une élite, porteuse d'un modèle à la fois culturel, socio-économique et linguistique, et de catégories cherchant à se promouvoir socialement, et à accéder aux modèles véhiculés par cette élite. Encore faudrait-il s'entendre sur le sens de l'"ascension" ou de la "mouvance" sociales, et se demander si, à la Réunion, les individus économiquement dominants par exemple, sont aussi toujours ceux qui le sont sur les plans culturel et linguistique.

En d'autres termes, la question porte ici essentiellement sur la nature du "sommet" de l'échelle sociale réunionnaise : les individus cherchant à se promouvoir socialement, par conséquent à se voir conférer plus légitimité sociale, sont-ils à la recherche de plus de pouvoir économique, culturel, ou linguistique ? Est-ce que ces pouvoirs sont toujours aussi intimement liés que ne le donne à penser le schéma social classique qui présente une classe sociale dominante sur tous les plans ?

La départementalisation, nous l'avons dit maintes fois, a décloisonné la situation sociale en faisant émerger de nouvelles normes et de nouveaux modèles, mais ce faisant, elle a avant tout eu comme conséquence qu'en synchronie, la situation réunionnaise n'est plus une situation dans laquelle les groupes hégémoniques sur les plans socio-économique, culturel et linguistique coïncident forcément.

Il apparaît en effet qu'à la Réunion, la double équation locuteurs de la langue valorisée / classes sociales favorisées, et locuteurs de la langue dévalorisée / classes sociales défavorisées doit être nuancée, du fait que les catégories sociales situées dans la partie supérieure de la stratification ne constituent pas un groupe homogène.

Pour résumer les choses, et ainsi que nous l'avons dit, l'hypothèse est qu'il existe deux élites locales, qui se distinguent par le fait que l'appartenance à la première est héritée (transmission exclusive par l'appartenance familiale et socio-ethnique), tandis que l'accession à la seconde, et sa constitution, ont été rendues possibles par la voie de l'instruction. Ces deux élites sont en outre porteuses de systèmes de valeurs différents : le groupe de la grande bourgeoisie blanche, unique élite de la société coloniale de plantation, est désormais avant tout porteuse d'une légitimité d'ordre socio-économique, dans la mesure où elle détient encore à l'heure actuelle l'essentiel des capitaux fonciers, et occupe les postes supérieurs du tertiaire ; ce premier groupe se double désormais, nous l'avons expliqué, d'une néo-bourgeoisie qui se voit conférer une légitimité plutôt intellectuelle et culturelle. Ce second groupe est également souvent porteur (dans la mesure où les leaders du mouvement créoliste sont issus de cette catégorie) de la culture et de la langue créoles.

Pourtant, aucune de ces deux catégories sociales ne détient véritablement la légitimité linguistique en français, du fait du statut de département de la Réunion. Plus proche de la France, sur le plan symbolique, qu'elle ne l'était pendant la période coloniale, largement plus en relation avec elle, la norme linguistique de référence à la Réunion est, plus que jamais, celle du français "de France" (métropolitaine). Or cette norme est également physiquement présente dans l'île, en raison de la présence de locuteurs originaires de France métropolitaine qui représentent par conséquent les détenteurs de la norme du français standard, quelle que soit par ailleurs leur appartenance sociale, mais aussi leur compétence linguistique effective<sup>177</sup>. On a donc là une situation dans laquelle le pouvoir linguistique et le pouvoir

---

<sup>177</sup> Ce qui constitue une nouvelle illustration de la dimension fantasmatique de la norme décrite par Daniel Baggioni (1979).

socio-économique ne sont pas aussi intimement liés que ne le laissent à penser des analyses sociologiques ou sociolinguistiques "classiques", telles qu'on les trouve par exemple chez Labov (1976) ou chez Bourdieu (1982).

Dans le cas de la situation réunionnaise, deux choses, à notre sens, doivent être distinguées : d'une part la compétence linguistique des locuteurs et d'autre part la pratique (effective ou revendiquée), qui entretient un rapport direct avec les sentiments épilinguistiques. Du point de vue de la compétence, il semble assez évident de penser que plus un individu appartient à une catégorie sociale cultivée, plus il est susceptible d'avoir une compétence solide en français, dans une situation de contacts linguistiques entre créole et français. Toutefois, la compétence linguistique est loin d'être le seul déterminant des pratiques linguistiques. Dans l'actuelle île de la Réunion, bien peu de locuteurs restent unilingues créolophones, et pourtant bien rares également sont ceux qui, à l'inverse, accèdent au bilinguisme. Et s'il est sûr que ce sont souvent les locuteurs qui appartiennent aux catégories sociales supérieures qui possèdent une bonne compétence en français, c'est de ces mêmes groupes sociaux que proviennent la plupart des "défenseurs" du créole, revendiquant une pratique quotidienne et "aisée" de cette langue, alors que d'autres locuteurs, provenant de classes sociales intermédiaires ou inférieures, revendiquent plus volontiers une pratique du français, symbole de la reconnaissance sociale à laquelle ils aspirent.

Notre hypothèse ici est que les oppositions voire les rivalités entre les deux élites réunionnaises s'expriment à travers leurs attitudes linguistiques respectives (aussi bien vis-à-vis du français que du créole). Dans la quatrième partie de la thèse, et en regard de nos corpus d'enquêtes, nous tenterons du reste une comparaison entre ce que nous désignons comme les deux "élites" réunionnaises, en nous demandant quels sont les enjeux de pouvoir qui se jouent dans la revendication linguistique. Ce que l'observation participante (pratiquée quotidiennement pendant quatre ans) laisse penser, est qu'à la volonté de promotion sociale et de revalorisation du créole des membres de l'élite dite intellectuelle, s'oppose un conservatisme des élites blanches, qui ne souhaitent pas voir le créole disparaître, mais ne souhaitent pas du tout non plus le voir gagner de l'importance, et s'érigent même avec violence contre les tentatives concrètes d'aménagement et d'instrumentalisation du créole.

Ainsi, il apparaît que ceux qui étaient, avant la départementalisation, considérés comme représentant le modèle socio-économique et linguistique à la Réunion ont ainsi au moins partiellement perdu leurs pouvoirs. Sur le plan socio-économique d'une part, la départementalisation, en tant que redistribution des pouvoirs, a au moins en partie restreint l'hégémonie des membres de ce groupe socio-ethnique. D'autre part, sur le plan linguistique, la légitimité qu'ils détenaient en français a été remise en cause avec l'arrivée massive de Métropolitains, à qui semble conférée la plus grande légitimité linguistique dans cette langue. En outre, le décroisement social a fait apparaître l'idée d'une identité réunionnaise dite en créole, et donc d'une communauté créolophone, dont la grande bourgeoisie blanche semble symboliquement exclue. On peut ainsi se demander si l'insécurité linguistique est seulement, à la Réunion, le fait des catégories sociales dites intermédiaires.

Jusqu'à-là, l'insécurité linguistique est surtout apparue comme une conséquence : conséquence de mutations sociales ; conséquence d'un décroisement de la situation sociopolitique, mais aussi du fait que ce décroisement est avant tout théorique, au moins pour les premières générations de locuteurs, qui d'une part commencent à concevoir la possibilité d'une promotion sociale, mais d'autre part se rendent bien compte qu'ils n'ont pas à

leur actif les atouts linguistiques qui permettrait cette ascension ; conséquence également de la confrontation de l'ouverture symbolique des groupes sociaux situés dans le haut de la stratification sociale, et des réticences, de la part des membres de ces groupes, à admettre ce qui constituait jadis la "masse de la population" dans leurs propres sphères sociolinguistiques.

Il faudra se demander si l'on peut repérer, dans les productions mêmes, des signes ou des traces d'insécurité linguistique. C'est du reste l'idée de notre analyse formelle des entretiens telle que nous l'avons décrite en première partie. William Labov (1976) montre également qu'un des signes d'insécurité linguistique réside dans l'apparition d'une "fluctuation stylistique", sitôt que le témoin se trouve dans une situation qu'il juge formelle, qui entraîne de nombreuses corrections voire des hypercorrections en style soutenu. Aux Antilles, Lambert-Félix Prudent (1981) montre également que la zone interlectale a comme conséquence directe :

"[...] que le créolophone insécuré qui "parle français" ne se contente pas simplement d'habiller sa syntaxe native d'oripeaux français, mais que l'utilisation du code prestigieux s'accompagne de gauchissements qu'aucune grammaire ne saurait prédire : il s'agit des hypercorrections et des hypercréolisations." (1981 : 30)

Toutefois, on peut se demander si l'on ne peut pas également poser le problème dans l'autre sens. Si l'insécurité linguistique est une conséquence, ne peut-elle pas également être considérée comme une cause ? Nous voudrions ici ouvrir une discussion suggérée à plusieurs reprises dans ce qui précède, mais jamais encore véritablement menée en nous interrogeant sur l'aspect pressenti stimulant de l'insécurité linguistique.

## 2.2. *L'insécurité linguistique peut-elle être stimulante ?*

À ce sujet, l'étalement de communauté linguistique le plus abstrait et le plus général que nous avons proposé en première partie, la communauté humaine et parlante, nous renseigne sur un point. On a en effet proposé de dire qu'à ce niveau d'abstraction, chaque individu se retrouve plongé dans une situation où il est obligé de parler pour vivre, ce qui l'insécurise dans la mesure où il n'est pas sûr de parvenir à exprimer et à transmettre sa pensée, et où en même temps, c'est bien l'insécurité, causée par l'insupportable sentiment de ne pas pouvoir entrer en communication, qui le pousse à apprendre à parler. Nous tenons là une idée qui nous semble intéressante pour ce qui est de la description de l'insécurité linguistique et de la recherche de ses origines. Car en fait, cela revient à dire que c'est parce qu'on est en insécurité linguistique que l'on se met à parler<sup>178</sup>, ou encore, en quelque sorte, que les langues naissent de l'insécurité linguistique.

Or l'analyse des conditions dans lesquelles les variétés linguistiques réunionnaises ont émergé semble bien conforter cette hypothèse. Le français bourbonnais, pour reprendre la première de ces variétés, est bien né de la rencontre entre des individus multilingues, amenés à vivre ensemble en un lieu déterminé et dans des conditions sociales particulières, ce qui les a conduits, précisément pour pouvoir engager cette vie commune, à fonder une communauté linguistique. Il en va de même pour toutes les autres variétés, en n'oubliant pas que chacune d'elles est marquée sur le plan social, en fonction des groupes au sein desquels elles se constituent, de ceux qui se les approprient, voire en revendiquent l'usage, etc.

---

<sup>178</sup> Nous reviendrons sur cette idée quand il s'agira de mettre en rapport l'insécurité linguistique avec les différents niveaux d'analyse de la communauté linguistique.

En ce sens, les situations sociolinguistiques apparaissent bien comme des systèmes, au sein desquels les variétés n'ont de sens et d'existence que par rapport aux autres, dont elles se démarquent et se distinguent, et de façon corollaire, au sein desquels chaque groupe sociolinguistique ne peut se constituer, et se définir, que par rapport aux autres. Cette dernière remarque n'est du reste pas sans intérêt si l'on considère, comme nous l'avons suggéré précédemment, qu'une partie de la définition identitaire réunionnaise passe par la distinction d'avec le non-Réunionnais, autrement dit, pour dire très vite, d'avec le Métropolitain, ce qui montrerait bien qu'il s'agit d'un seul et même système.

Ainsi, pour reprendre le fil de notre réflexion, le créole par exemple, s'est bien constitué du fait du besoin, pour les populations présentes, de construire une communauté linguistique au sein de laquelle ils pourraient communiquer, et vivre. En retour, la décréolisation, au moins partiellement enclenchée, nous l'avons vu, par la volonté des individus de se promouvoir socialement, de changer de sphère sociale, et donc de changer de sphère linguistique, peut également se comprendre comme une volonté de rejoindre la ou les communauté(s) linguistique(s) emblématique(s) de cette promotion sociale, de s'en faire reconnaître, ce qui correspond à une démarche insécurisante par définition puisque l'on quitte une communauté à laquelle on appartient, et dans laquelle on est reconnu comme locuteur légitime, pour tendre, à travers une recherche de légitimitésociolinguistique, vers une communauté à laquelle on n'appartient pas (encore). Or cette démarche est peut-être d'autant plus risquée qu'il est difficile, nous y reviendrons, une fois le processus enclenché, de faire marche arrière. La quête de légitimité dans une nouvelle communauté linguistique peut signifier de renoncer à sa communauté originelle et à la légitimité qui y était accordée par les autres membres.

Il apparaît ainsi que la conceptualisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité doit prendre en compte la notion de communauté linguistique. L'insécurité linguistique conçue comme sentiment de ne pas produire des énoncés conformes à une norme de référence trouve donc toute sa place dans un modèle de communauté linguistique à étagements successifs. La définition provisoire pourrait ainsi faire un pas de plus : on peut dès lors concevoir l'insécurité comme la peur de produire des énoncés non-conformes à la norme de référence prescrite par la communauté linguistique dans laquelle on se situe, ou plus exactement à laquelle l'interaction fait référence.

L'insécurité linguistique serait ainsi le sentiment de ne pas être dans sa communauté linguistique, ou de ne pas être en communauté linguistique avec son interlocuteur. Face à un tel sentiment, deux postures semblent possibles : le locuteur peut choisir de sortir de l'échange, parce qu'il est trop insécurisé, ou qu'il sent son interlocuteur trop insécurisé, pour que la communication se fasse ; soit, en fonction du principe de coopération dont parle Erving Goffman (1974), l'un ou l'autre des deux interlocuteurs (ou les deux conjointement) prend (prennent) l'initiative de créer un terrain d'entente, fait (font) en sorte de réduire la disjonction linguistique. Il existe une pluralité de stratégies possibles qui permettent aux individus soit de faire en sorte, pour plus de sécurité, de se rapprocher de leur propre sphère linguistique, soit au contraire de se rapprocher de celle de l'autre. Nous avons ainsi donné l'exemple de la "déformalisation" d'une situation comme moyen de se sentir d'avantage en sécurité linguistique, ce qui souligne d'ailleurs le caractère variable de la formalité d'une situation. Une même situation pourra être considérée comme extrêmement formelle par tel locuteur, parce qu'elle ne fait pas partie des situations ordinaires auxquelles il a l'habitude de participer dans sa communauté sociale et linguistique d'origine, et comme peu formelle par tel autre,

parce que les usages et les pratiques propres à sa communauté sociale linguistique l'amènent à se retrouver fréquemment dans ce type de situation.

Ce modèle, qui prend ici comme illustration l'interaction sociale en face à face, peut parfaitement s'appliquer à des groupes plus importants qui, issus de communautés linguistiques diverses, sont amenés à vivre ensemble (de façon provisoire ou définitive), et donc à construire ensemble une communauté linguistique, construction de laquelle peuvent émerger une ou plusieurs variété(s).

En un sens, par conséquent, on doit pouvoir dire que l'insécurité linguistique est parfois relativement stimulante et est à concevoir comme l'un des moteurs de la dynamique sociolinguistique. Il n'est pas non plus impossible, nous y reviendrons, qu'elle ait contribué, à partir des années soixante, aux tentatives d'aménagement du créole. Le décloisonnement social, en effet, a également permis que s'amorce un décloisonnement linguistique, et que les langues commencent à sortir des carcans socio-situationnels dans lesquels elles étaient Jusque-là maintenues. Le créole a ainsi progressivement été utilisé dans des domaines énonciatifs nouveaux, en particulier dans des textes de revendication identitaire et culturelle, ce qui a nécessité des efforts de création lexicale. Cela suggère par ailleurs, mais nous y reviendrons, que l'insécurité linguistique peut également se décrire, dans une de ses facettes, comme une insécurité de la langue, pour sa langue, que l'on ressent fragile, menacée, et que l'on tente de transformer, pour la renforcer, pour lui donner plus de poids social, plus de chance de parvenir à la reconnaissance à laquelle on souhaite la voir accéder.

Ces quelques pistes ouvertes ne pourront être étayées qu'au moment où, ayant présenté les travaux sur l'insécurité linguistique et les théorisations proposées Jusque-là, nous formulerons notre propre problématique sur ces phénomènes, problématique naturellement envisagée par rapport à la situation sociolinguistique réunionnaise.

Pour l'instant, il nous semble urgent de procéder à la discussion sur le "français régional", variété qui pose à notre sens un certain nombre de problèmes. Comme nous l'avons dit plus haut, les linguistes qui s'attachent à la description de la situation réunionnaise s'accordent à reconnaître, depuis une vingtaine d'années (Chaudenson, 1974a ; Carayol, 1977), l'existence d'un français "régional" de la Réunion, ou français "bourbonnais", dont nous avons montré les origines. Toutefois, nous avons vu également à quel point la situation s'est complexifiée en particulier depuis le 19<sup>e</sup> siècle, mais aussi et de façon sans doute encore plus évidente au cours du 20<sup>e</sup> siècle, ce qui pose un problème lorsqu'il s'agit d'identifier, dans la mouvance du continuum linguistique, une variété qui serait effectivement l'expression actuelle de ce français (régional) réunionnais.

Si l'on se penche sur l'histoire de France, on comprend toute la réticence avec laquelle est parfois accueillie l'expression "français régional", qui, remise dans le contexte dans lequel elle a vu le jour, est largement stigmatisée. Il semble ainsi nécessaire, dans le cadre de la présentation de notre "terrain", de se concentrer sur cette question du français régional à la Réunion, sur la place qui lui est faite dans la situation linguistique réunionnaise, son statut linguistique, les représentations sociales qui y sont attachées, etc., questionnements que les travaux les plus récents en matière de description de ce français "régional" (Carayol (et al.), 1985 ; Beniamino, 1996) ne semblent pas, ou pas en ces termes, se poser.

## II. LE FRANÇAIS REGIONAL REUNIONNAIS : DEFINITION, IDENTIFICATION ET STATUT

L'état du français dans le monde, ses particularités, ses évolutions, ses modes d'acquisition / apprentissage, etc., font l'objet de travaux de recherche de plus en plus nombreux<sup>179</sup>. La plupart de ces travaux font état de la présence d'un français "régional", terme qui semble ainsi désormais, à quelques exceptions près, admis dans l'usage scientifique. L'une des premières questions que l'on est en droit de se poser en ce qui concerne ces français régionaux est celle de leur statut linguistique. S'agit-il de variétés en tant que telles, effectivement relativement autonomes des autres (variétés) de langues en présence ? C'est ce que donnent à penser les travaux de description des français "régionaux", dont le travail présume bien d'une certaine systématisme et d'une certaine stabilité. Avant de s'attaquer à ce problème qui s'annonce dès lors relativement épineux, on peut commencer par s'interroger sur l'expression même de français "régional".

### 1. *L'ambiguïté de la notion de français régional*

En 1987, Claude Poirier fait une synthèse des travaux menés sur la question du français "régional", et tente d'établir une mise au point terminologique et méthodologique (1987). Il remarque que les traits "régionaux" sont, dans les grandes lignes, identifiés de trois façons différentes, que les études soient élaborées dans une perspective normative ou simplement descriptive :

- certains linguistes identifient le français régional par rapport à une variété "témoin" constituée par le français standard, ou général, ou "français de la région parisienne" (Poirier, 1987 : 143). L'étude du français régional est ainsi considérée comme une étude différentielle par rapport au français standard, officiel ;
- une seconde approche du français régional considère celui-ci en rapport à une variété de français (à ce jour non-décrite) qui serait universelle, "neutralisée" (Poirier, 1987 : 145), commune à toutes les communautés francophones ;
- une troisième approche enfin, consiste à refuser la prise en compte d'une variété témoin : la variété régionale est la seule à être prise en considération, en elle-même et pour elle-même, de façon autonome, sans référence aucune autre variété.

Claude Poirier montre ainsi que les différentes approches correspondent à différents mouvements, sans pour autant s'opposer forcément s'agissant de la reconnaissance d'un caractère pluriel propre à la norme linguistique : les uns cherchent à enrichir la variété centrale en puisant dans les variétés régionales ; les autres insistent sur l'autonomie des variétés régionales et leur mise en commun pour la définition d'un français général.

---

<sup>179</sup> On trouve par exemple un échantillonnage intéressant de ces recherches dans les deux tomes du français dans l'espace francophone (Didier de Robillard et Michel Beniamino (éds.), 1993, 1996) ; mais aussi dans les travaux qui sont menés dans le cadre des programmes de recherche de l'AUPELF-UREF (cf. en particulier le colloque "Les français régionaux" (Québec, 21-25 octobre 1979), dont les actes ont été publiés par le Conseil de la Langue française en 1981, ou encore Claude Frey et Danièle Latin (éd.), 1997).

Toutefois les études menées autour du français régional présentent un problème terminologique évident : au fil des travaux, la locution semble être devenue une notion générique, où sont classés aussi bien des traits linguistiques n'appartenant pas au français standard, que des variétés parlées par des communautés francophones périphériques<sup>180</sup>. On parle invariablement de français "régional" à Marseille, en Alsace, au Québec, en Suisse, en Belgique, à la Réunion, etc., assimilant ainsi villes, régions et pays. Claude Poirier (1987) souligne effectivement que le caractère générique de la formule "français régional" ne peut rendre compte de la réalité sociolinguistique hétérogène des variétés de français en marge du français standard :

"[...] la locution français régional recouvre des réalités diverses, complémentaires, parfois même opposées. La polysémie actuelle de la locution n'est pas pour aider à résoudre les difficultés qui surgissent quand il s'agit, par exemple, de faire le partage des faits qui relèvent du français régional et de ceux qui relèvent du dialecte [...], quand il s'agit de distinguer le français régional de la variété officielle du français ou encore quand il s'agit d'examiner la relation entre français régional et niveaux de langue." (Poirier, 1987 : 150)

Le fait est que le terme régional lui-même est ambigu, de même que celui de région. Si l'on s'en tient à la définition du Petit Robert, la région apparaît comme un territoire circonscrit, au sein d'un ensemble qui l'englobe, et qui est dans la plupart des cas un État. Mais on peut très bien imaginer des régions transnationales, comme dans l'idée de l'Europe des régions, ou en tous cas découplées de la notion d'État ou de pays.

À la Réunion par exemple, l'emploi de ce terme est tout à fait polysémique ; l'item "région" est tour à tour employé en référence à la France hexagonale (quand on parle de "région Réunion" par exemple), et à l'aire géographique dans laquelle se trouve l'île (la "région" de la Réunion désigne ainsi les autres îles de l'Océan Indien et l'Afrique du Sud<sup>181</sup>). En outre, on peut se poser la question de l'adéquation de la "région" Réunion aux autres régions de France, situées à l'intérieur de l'hexagone. La région Réunion n'est en effet nullement un territoire géographiquement limitrophe d'autres régions constituant entre elles un pays. La Réunion n'est région française que par décision politique.

Le flou sémantique du lexème "région" se répercute ainsi tout naturellement sur l'expression "français régional". Si l'on veut tenter de mettre un peu d'ordre dans cette terminologie, il convient peut-être de considérer qu'une région désigne bien un territoire délimité ressortissant à un État. La proposition de Claude Poirier (1987) va dans ce sens, quand il incite les chercheurs à :

"[...] redonner à régional son sens premier, ce qui a sans doute plus de chances de réussir que de tenter d'élargir le contenu sémantique de région au point de lui faire prendre le sens de "pays" [...] l'appellation français régional est, dans ces conditions, inapte à représenter les variétés de français qui caractérisent chacun des pays de la communauté francophone internationale." (Poirier, 1987 : 152)

---

<sup>180</sup> Nous empruntons ce terme au titre des actes du colloque de Louvain-la-Neuve "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", 1994, au cours duquel il a été précisé que "périphérique" ne désignait pas simplement "hors de France". Jean-Michel Éloy (1994 : 106) a par exemple montré que la langue réalisée dans la pratique langagière constitue déjà en elle-même une "périphérie" par rapport au "centre fantasmatique" qu'est la norme linguistique du français standard.

<sup>181</sup> Qui est peut-être, en l'occurrence, un emploi régional du terme...

## **2. Le français régional : une variété à légitimer ?**

Le principal objectif de Claude Poirier est de démontrer qu'il n'est plus pertinent de considérer qu'il existe d'une part un français standard, une seule norme linguistique, correspondant à celle du français de France en général (par opposition au français du Québec, de Suisse ou de Belgique), ou du français de Paris en particulier, et d'autre part, des variétés régionales ou périphériques de français en usage dans les autres pays de la communauté francophone internationale. Pour Poirier, il s'agirait à l'inverse de faire apparaître plusieurs normes corroborant les différents usages de la langue française, et instituer ainsi plusieurs français "standard".

C'est en ce sens que travaillent les lexicographes du Trésor de la langue française s'agissant du français du Québec. L'objectif principal est donc de faire reconnaître par les instances normatives centralisées (parisiennes), mais aussi par les locuteurs francophones québécois, que les usages du français pratiqués hors de France ne doivent plus être envisagés en termes de hiérarchie (les uns - français du Québec, de Suisse et de Belgique - par rapport à l'autre, unique, français de France), mais simplement en termes de différence.

Dans les pays de la communauté francophone internationale, où le français est non seulement la variété officielle mais aussi et surtout la langue première des membres de la communauté (France, Belgique francophone, Suisse francophone et Québec), Claude Poirier propose par conséquent de remplacer, la terminologie "français régionaux", par "français nationaux", qui ne seraient plus traités en référence à la norme du français de France, mais en référence à leurs propres normes. Selon Poirier, il serait ainsi plus juste de :

"[...] recourir à l'appellation français national (ou variété nationale du français) si l'on veut caractériser la variété de français en usage dans l'un des quatre pays où le français a qualité de langue maternelle [...] [et d'] harmoniser l'emploi du terme régionalisme avec le "nouveau" contenu du français régional, en évitant de l'employer en parlant d'un fait caractéristique d'un français national ; régionalisme devenant ainsi non ambigu, on pourra ainsi abandonner la recherche d'un nouveau terme pour désigner un emploi propre au parler d'une région [...]." (1987 : 157)

Ainsi au Québec, le travail de Claude Poirier en particulier, et celui du Conseil de la Langue Française en général, va dans le sens d'une tentative de réhabilitation, de valorisation sociale, et de légitimation des variétés périphériques de français. Le français "régional" apparaît dès lors comme une variété à légitimer.

L'effective reconnaissance de français multiples, de normes plurielles, au lieu d'un alignement inconditionnel à une norme unique que serait celle du français standard de France, aurait pour conséquence la reconnaissance de standards linguistiques autres, valorisants sur les plans social, culturel et identitaire. On peut sans trop de risques en inférer que cette valorisation linguistique contribuerait sans doute largement à amoindrir les sentiments d'insécurité linguistique courants dans les situations francophones "périphériques"<sup>182</sup>, comme le montrent largement les actes du colloque de Louvain-la-Neuve (1994).

---

<sup>182</sup> Nous renvoyons ici à notre partie traitant directement de l'insécurité linguistique.

Ainsi les travaux sur les français régionaux et / ou nationaux (et donc en particulier les travaux des lexicographes se donnant pour tâche de décrire les variétés "non standard" de français) semblent actuellement s'inscrire dans un vaste mouvement de reconnaissance d'une norme plurielle du français, ou plutôt de différentes variétés normées et standardisées à l'intérieur de ce que l'on désigne comme la langue française.

De façon intentionnelle, Claude Poirier élude la question des pays francophones d'Afrique, dans lesquels le problème est à poser différemment dans la mesure où les locuteurs de ces communautés n'ont pas, ou très rarement, le français comme première langue :

"[...] il y aurait sans doute lieu de revoir cet aspect de la question pour éviter que la locution variété nationale ne s'emploie à propos d'une langue qui n'a pas qualité de langue maternelle." (Poirier, 1987 : 156).

Cette question du statut du français en Afrique est en particulier traitée dans les travaux de Suzanne Lafage (1983), de Pierre Dumont et Bruno Maurer (1995) ou encore dans ceux de Gabriel Manessy (1994). Ce dernier souligne d'ailleurs la particularité des français "régionaux" d'Afrique par rapport aux français des communautés francophones de langue première :

"Le français parlé en Afrique [...] ressortit à une francophonie seconde en ce qu'il est parlé par des alloglottes et non par des usagers de dialectes locaux, comme c'est le cas au Canada, en Belgique, au Luxembourg, dans le Val d'Aoste et en Suisse." (1994 : 11)

Manessy distingue également le français d'Afrique noire du français d'Afrique du Nord où il coexiste avec l'Arabe, langue commune possédant un standard et des variétés dialectales ou populaires,

"[...] propres à assumer tous les besoins communicationnels des sociétés qu'elle dessert alors qu'en Afrique noire s'établit toujours une complémentarité des tâches entre la langue importée et les parlers du lieu. (*ibid.*)

En Côte d'Ivoire, Suzanne Lafage (1996) observe, chez les jeunes générations, l'apparition d'une certaine forme d'appropriation "nationale" de la variété véhiculaire que constitue le français populaire ivoirien (F.P.I.), système encore relativement instable, construit pour des besoins de communication entre des locuteurs de langues premières diverses, et acquis de façon informelle, mais suffisamment évolutif et répandu à l'heure actuelle pour que l'on puisse faire l'hypothèse qu'il constitue une variété en voie de créolisation (Manessy, 1981 ; Hattiger, 1983 ; Lafage, 1996). Toutefois, comme le souligne Suzanne Lafage (1996 : 600), la revendication de ce parler "porteur d'une certaine critique sociale et emblème contestataire d'une contre-norme", encore récente, exprime en même temps l'insécurité linguistique des locuteurs du F.P.I., qui constitue pour certain "le seul mode d'expression en français" (*ibid.*), qui ont également conscience de parler un français qui s'écarte du français prescrit par la norme centrale.

On voit bien, ainsi, que si les mouvements de revendications sociolinguistiques peuvent être le signe de sentiments massifs d'insécurité linguistique, elle peut du même fait apparaître comme l'un des moteurs des dynamiques linguistiques, dans la mesure où elle peut pousser

les groupes sociolinguistiques, pour tenter de la combattre, à faire reconnaître leurs propres variétés.

Il semble toutefois que les volontés de faire accéder les variétés régionales à une légitimation sociale ne sont pas équivalentes d'une situation à l'autre. À ce titre, Claude Poirier associe peut-être un peu rapidement dans le mouvement québécois les situations belges et suisses. En Belgique, par exemple Michel Francard (1993) note à quel point les formes régionales sont stigmatisées par les locuteurs :

"La sujétion linguistique à la France est une des attitudes les plus couramment mises en évidence par les études récentes sur les représentations linguistiques des Belges francophones. Elle s'accompagne généralement d'une dépréciation des façons de parler ressenties comme non légitimes par rapport à la norme "française", c'est-à-dire celles qui sont perçues comme "régionales". (1993 : 322 - 323)

Cette sujétion à la norme française et la stigmatisation courante des formes perçues comme régionales, interprétables comme signes d'insécurité linguistique, se doublent également, à l'instar de ce qui peut se passer au Québec ou en Côte d'Ivoire, comme nous venons de le voir, d'une quête compensatoire de légitimation de ces mêmes formes. Toutefois, comme le note encore Francard, "les tentatives de légitimation linguistique restent bien timides" (1993 : 323). Il montre du reste que le français belge n'est peut-être pas suffisamment différent du français "de France", présente trop peu de particularités "panbelges", pour justifier qu'on en fasse une variété "nationale" :

"[...] le français pratiqué en Belgique est-il bien un "français régional" ? Non, si l'on suit l'argumentation de Fr. J. Hausmann (1986 : 3 - 4) prétendant que les particularités linguistiques des pays dotés d'une souveraineté nationale, comme le Québec, la Belgique ou le Sénégal, ne constituent pas une variante régionale de la langue française mais une variante nationale. Mais quelques statalismes sont-ils suffisants pour justifier un traitement différent des régionalismes intérieurs de la France et des particularités des français hors de France ? Suffisent-ils à fonder l'idée d'un français "national" dans des pays comme la Belgique ?" (1993 : 331 - 332)

Pour Francard, la distance entre un français "de France" et un français "de Belgique" est avant tout une distance imaginée, représentée par les locuteurs francophones de Belgique :

"[...] c'est probablement dans l'imaginaire linguistique des Bruxellois francophones que se nourrit et se conforte le sentiment d'une distance entre ceux pour qui le français est une composante du patrimoine national ("le français c'est la langue des Français") et ceux qui en sont les dépositaires, parfois bien maladroits ("le Belge a beaucoup dévié la langue française")." (1993 : 332)

On voit bien à quel point le sens est ici inversé par rapport à celui dans lequel s'engage le mouvement québécois. Pour ce qui est de la Belgique, par conséquent, il semble qu'un des moyens de combattre l'insécurité linguistique des locuteurs ne consisterait pas en une légitimation des régionalismes, insuffisants, dans la réalité (décrite par Michel Francard) pour que ne soit effectivement reconnue une variété de "français belge", mais bien en une réduction de la distance représentée entre la manière belge et la manière française de parler le français.

En Suisse, Pierre Knecht (1996) note que les francophones se caractérisent avant tout par leur purisme et leur conservatisme linguistiques, ainsi que par l'absence de volonté de légitimation des usages romands.

Il serait du reste intéressant de se demander ce qui distingue exactement les situations québécoise, belge et suisse, pour ne prendre que ces exemples. Ce qui particularise sans doute avant tout les locuteurs francophones québécois est qu'ils ont constitué leur identité collective "québécoise" en rupture avec l'anglais. Au Québec en effet, la hiérarchie sociolinguistique n'oppose pas simplement un français "québécois" et un français "de France", mais aussi et surtout, le français et l'anglais (Maurais, 1993 : 83), et par conséquent, les locuteurs francophones et les locuteurs anglophones, contre lesquels les francophones ont eu à lutter pour faire reconnaître leur identité linguistique et l'égalité de leur statut. Ainsi, comme le note Michel Francard (1993) :

"[...] à la différence de leurs cousins québécois, qui ont fait du français un des moteurs de leur destin collectif, les francophones de Belgique n'ont pas été contraints, pour leur survie, à se forger une identité positive, c'est-à-dire à se reconnaître dans une culture, dans une histoire, dans une écriture et dans une parole qui leur appartient vraiment." (1993 : 332)

Quoi qu'il en soit, il s'avère ainsi que l'insécurité linguistique possède parfois un caractère stimulant, incitant les groupes linguistiques à tenter de faire légitimer leurs variétés a priori considérées comme "hors norme", mais que parfois cette même insécurité est sans doute trop forte pour que les locuteurs puissent effectivement légitimer eux-mêmes ces variétés, et a fortiori avoir la force de s'engager dans le mouvement de la francophonie plurielle qui s'est engagé au Québec. Cela ne fait que renforcer l'idée d'un étagement et d'une typologie d'insécurités linguistiques, en fonction des types de communautés linguistiques. Nous y reviendrons largement.

À la Réunion, Michel Carayol, on l'a vu, a été le premier à s'intéresser directement à la variété régionale de français de la Réunion, sur lequel il a écrit plusieurs articles et ouvrages (1972, 1977, 1985). Le principal objectif de son lexique du français "réunionnais" (1985), est, comme il l'indique, un objectif avant tout pédagogique. Pour Michel Carayol, il s'agit en effet de :

"[...] faire admettre dans l'usage scolaire du français à la Réunion, un stock plus ou moins important de particularités lexicales, seules aptes à désigner des réalités quotidiennes spécifiques." (1985 : 6)

Ces travaux présentent ainsi l'extrême mérite d'avoir été les premiers à travailler dans le sens d'une reconnaissance des particularités lexicales réunionnaises. Il s'agissait en effet d'amener les instituteurs à prendre conscience de différences entre "fautes de français" et "particularismes régionaux", dont la confusion tenait en grande partie, écrit Michel Carayol, à la proximité linguistique entre français et créole. En ce sens, il apparaît que le français régional réunionnais a fait l'objet d'une certaine revendication de reconnaissance sociale. Robert Chaudenson (1993b) reconnaît ainsi avoir "milité" pour la reconnaissance de certains traits des français régionaux réunionnais et mauricien (1979), et explique que :

"Le but était, dans les deux Mascareignes, de permettre aux enfants qui commençaient à apprendre le français d'exprimer leur vécu quotidien grâce à une forme de légitimation de

termes régionaux, indispensables à une telle expression. [...]. Or nombre d'enseignants, désarmés dans l'enseignement du français (à la Réunion surtout, on a toujours feint de croire qu'enseigner en français était la même chose qu'enseigner le français), se livraient volontiers à une chasse, impitoyable et facile, aux créolismes lexicaux, alors que l'enseignement des règles essentielles de fonctionnement du français aurait été un objectif infiniment plus rentable. Ce n'était toutefois pas un objectif officiellement reconnu puisque, la Réunion étant un département français, les élèves y étaient censés connaître cette langue dès leur entrée à l'école." (1993b : 401)

Après lecture des deux inventaires lexicaux du français régional réunionnais (Carayol et al., 1985 ; Beniamino, 1996), notre propos est toutefois d'attirer l'attention sur ce qui, dans la somme des productions verbales intermédiaires aux deux systèmes français et créole, est effectivement identifiable comme appartenant au "français régional", et qui, par conséquent, peut et / ou doit être légitimé. Il nous semble en effet que les critères de définition de la variété, et de ce qu'elle recouvre, ne sont pas toujours clairement énoncés et posent un certain nombre de problèmes sur lesquels nous souhaiterions ici dire quelques mots. Les deux questions fondamentales que pose en effet une description linguistique de ce type de variété sont liées l'une à l'autre : d'une part, qu'est-ce qu'on décrit, quel est le statut de cette variété, comment doit-on l'identifier, et d'autre part, ce faisant, qu'est-ce qu'on légitime ? Il est temps de s'intéresser au statut de ce français régional réunionnais, à la définition qu'on peut en donner, à la description qu'on peut en faire. Car il ne s'agit certainement pas de se contenter de décider qu'appartiennent au français régional tous traits, toutes formes verbales, toutes particularités, sitôt qu'ils ne correspondent pas à ce qui est prescrit par la norme du français standard.

### ***3. Le français "régional" de la Réunion : prudence...***

#### *3.1. Le français régional : identification et définition*

Les chercheurs s'étant intéressés aux français "régionaux" ont bien montré qu'il n'est pas toujours aisé de faire la part de ce qui relève de l'oralité et de ce qui relève simplement de la "région". La difficulté est sans doute accrue dans les situations créolophones, où les variétés en présence sont très proches, tant sur le plan linguistique que sociolinguistique. Marie-Christine et Guy Hazaël-Massieux (1996), soulignent ainsi la complexité de délimiter clairement ce qui serait le "français régional des Antilles", qui semble surtout pouvoir être défini par la négative :

"Ce que l'on peut affirmer, c'est que l'on ne parle pas le français de la norme, le français dont l'usage est recommandé à l'Académie française ou même à l'Université, mais, comme dans toutes les régions de France, le français que l'on pratique est un français d'abord caractérisé par un certain nombre de traits d'oralité (communs sans doute à tous les français oraux), mais aussi un français que l'on dit souvent "régional" pour souligner qu'il est caractéristique d'une région, et marqué, d'une façon ou d'une autre par son contact continué avec le créole." (1996 : 666)

Ainsi, un premier problème se pose, concernant la description linguistique que l'on peut faire de ce français "régional", et la manière dont il peut s'articuler avec une organisation linguistique en continuum. En diachronie, on sait que le français régional de la Réunion

constitue en quelque sorte la variété réunionnaise première née, originelle, etc. Mais en synchronie, on a vu à quel point la situation s'était complexifiée, en décloisonnant au moins partiellement les barrières sociolinguistiques, et en rendant du même fait extrêmement malaisée la délimitation de frontières entre les variétés. Ainsi, avant de parler du français "régional" en tant que tel, le problème est peut-être davantage de savoir comment il est possible de décrire ce qui se trouve dans la zone intermédiaire que dessine le continuum.

Lambert Félix Prudent (1981) propose de substituer à la notion de continuum linguistique celle d'"interlecte", et à la notion de "zone mésolectale", stratifiée en une "échelle implicationnelle de grammaires superposées" (Prudent, 1981 : 25), celle de zone "interlectale" "qui n'obéit ni au basilecte nucléaire, ni à la grammaire acrolectale" (*ibid.* : 26). La dimension conflictuelle propre à l'interlecte, ainsi que celle de la diglossie en général, comme nous l'avons largement montré précédemment, constitue une de ses propriétés fondamentales. Il est suivi dans ce choix terminologique par les sociolinguistes qui travaillent sur la situation franco-occitane, comme par exemple Henri Boyer (1988) qui fait état d'un interlecte baptisé "francitan" :

"Le terme d'interlecte, parce qu'il ne confère pas à l'ensemble des réalisations "métissées" (Prudent, 1981 : 31) un statut d'authentique système linguistique intermédiaire, cohérent, peut être préféré à celui d'inter-langue, même si on doit prendre en considération, dans le cas du francitan, comme dans celui de l'"interlecte martiniquais" un "autonomie relative" et un "marché communicatif propre." (Prudent, 1981 : 44)" (Boyer, 1988 : 89)

Néanmoins, comme le souligne Prudent, il serait faux de croire que le caractère "stable" de l'interlecte fait de lui un système figé, immobile, invariant. C'est ce que montre également Henri Boyer à propos du francitan en écrivant qu'il existe une :

"[...] variation sociolinguistique [...] à l'intérieur du propre fonctionnement interlectal : c'est dire le niveau de stabilisation et d'autonomisation du francitan. Mais il ne faut pas prendre l'interlecte pour ce qu'il n'est pas. Car pour le sociolinguiste, il participe avant tout d'une dynamique, celle du conflit interculturel." (Boyer, 1988 : 89)

Le terme d'"interlecte", initialement proposé pour la situation antillaise, se distingue ainsi du "mésolecte" résultant de la disparition graduelle du basilecte 'rogné à la base', et du comportement mimétique des locuteurs qui adoptent le beau parler des couches dominantes" (Prudent, 1981 : 26). Pour Prudent, la zone mésolectale ne peut s'adapter à la description de la situation antillaise dans la mesure où le processus de décréolisation n'y serait pas aussi engagé qu'à la Réunion. Il est vrai que ce que la mouvance et l'aspect dilué de la zone mésolectale laisse apparaître, c'est que la situation linguistique n'oppose plus deux systèmes, bien circonscrits, dont les frontières sont bien délimitées, mais qu'il existe aussi, dans la réalité de la pratique verbale, un ensemble de productions qui n'appartiennent ni complètement à l'un, ni complètement à l'autre. C'est peut-être ce qui explique que, dans les représentations sociales, ce type de variété interlectale n'est pas souvent reconnue. Lambert-Félix Prudent (1981), remarque d'ailleurs que les locuteurs ont souvent l'impression qu'il y a bien deux langues. Ainsi, faisant le point sur l'interlecte franco-créole des Antilles, il écrit :

"Alors, discontinuité ou continuité ? Diglossie ou gradient linguistique ? Deux systèmes ou une échelle implicationnelle de mésolectes ? La réponse à cette série de questions ne peut pas être catégorique ou définitive. [...] Lorsqu'on interroge les Antillais, par exemple, ils répondent tous ou quasiment tous qu'il y a deux langues chez eux, le français et le créole.

Lorsqu'on poursuit leurs performances effectives l'on est de plus en plus tentés d'y voir un complexe langagier qui a sa dynamique interne [...]" (Prudent, 1981 : 34).

L'hypothèse du français "régional" comme interlecte, autrement dit comme variété interlectale relativement stable, partagée, parlée et comprise par un ensemble de locuteurs au sein d'une communauté linguistique, semble justifier les travaux descriptifs de cette variété. Cela dit, nous sommes encore loin d'avoir résolu tous les problèmes, dont un réside dans le fait que pour Michel Beniamino (1996), le français régional n'est précisément pas à envisager comme une variété intermédiaire.

C'est à Michel Carayol (1972) que l'on doit la première étude menée sur la variété régionale de français de la Réunion, à travers un article rédigé dans le n° 2 des Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion, et portant sur l'emploi du subjonctif dans le français parlé à la Réunion. L'auteur définit alors le français "régional" contemporain de la Réunion, comme la manière dont s'expriment les Réunionnais créolophones quand ils (estiment qu'ils) parlent français, autrement dit comme la variété de langue :

"[...] dont se servent, dans certaines situations surtout "publiques" de leur vie quotidienne des locuteurs, [...] qui par ailleurs font usage de créole dans les situations familières de communication." (1972 : 10)

On peut dès lors considérer ce type de définition comme problématique et constater que le français "régional" dont parle Michel Carayol se distingue des variétés de français québécois, suisse ou belge, du fait qu'il ne constitue pour les locuteurs pas une variété maternelle, ou première, mais bien un ensemble de productions verbales construites en français par des locuteurs qui ne maîtrisent pas forcément cette langue. En 1977, Michel Carayol termine sa thèse, et conclut qu'il existe bien à la Réunion, un français "régional" présent à tous les niveaux socio-économiques. Mais c'est surtout en 1985, lorsqu'il publie *Particularités lexicales du français réunionnais*, qu'apparaît le premier véritable inventaire lexical de cette variété.

En 1996, un nouvel ouvrage sur cette question voit le jour sous la plume de Michel Beniamino, pour qui le français régional n'est ainsi nullement à confondre avec un français empreint de créolismes (1996 : 12-13). Sa position rejoint celle de Robert Chaudenson (1974a, 1981, 1992a) qui souligne qu'il serait faux d'identifier toutes les particularités du français régional comme des interférences avec le créole, dans la mesure où un certain nombre d'entre elles proviennent des français populaires et dialectaux du 17<sup>e</sup> siècle. Pour Michel Beniamino, le français régional actuel témoignerait ainsi d'une continuité historique entre le "français bourbonnais" tel qu'il était parlé par les premiers francophones de la Réunion, et l'actuelle façon de parler le français dans l'île. Il faut toutefois souligner que les propos de Robert Chaudenson s'appliquent avant tout au français régional originel, qui effectivement n'est pas une variété intermédiaire dans la mesure où il constitue même le point de départ du processus de créolisation. Il constitue en outre vraisemblablement, avant l'introduction du français standard, la variété linguistique de référence, donc celle à atteindre. La situation, toutefois, a largement évolué puisque la variété de référence est maintenant celle du français standard. En ce sens, on peut dire que le continuum s'est "déplacé", et que dans ce schéma, le français régional s'est décalé et s'est "ouvert" aux autres variétés présentes sur le continuum, rendant les contacts linguistiques possibles. Or si l'on considère les descriptions lexicales qui en sont faites, l'actuel français régional est de toute évidence, aussi, un français

empreint de créolismes. C'est du reste, nous allons le voir, la position adoptée par Michel Carayol et al. (1985).

Beniamino se donne pour tâche de compléter l'inventaire lexical de Michel Carayol en s'appuyant non seulement sur du corpus oral, mais aussi est surtout sur du corpus écrit - essentiellement puisé dans la presse locale et dans la littérature réunionnaise :

"D'une manière générale, nos collègues linguistes affirment avec force la primauté des corpus oraux sur les corpus écrits, mais ceci dit, renâclent très souvent devant l'ampleur de la tâche de transcription de l'oral. Ceci mis à part, la seule critique sérieuse que l'on pourrait opposer au corpus que nous présentons, et que, de par sa définition même, il ne "couvre" pas l'ensemble du lexique. Essentiellement écrit [...] et qui plus est s'agissant d'un écrit destiné à la presse, il est évident qu'il exclut a priori l'ensemble du vocabulaire de l'intimité, de l'obscénité, etc." (Beniamino, 1996 : XVII)

Il nous semble toutefois que se trouve un paradoxe entre la conception d'une variété de français régional réunionnais en tant que forme contemporaine d'une variété de français de la Réunion en quelque sorte originelle, et la prise de nombreux exemples dans la presse réunionnaise actuelle, dans la mesure où l'on sait que le pourcentage de journalistes de presse écrite métropolitains est très élevé, et qu'ils sont souvent, pour des raisons stylistiques, assez friands de néologismes. On peut ainsi se demander comment faire la différence entre des inventions lexicales à visée stylistique et des faits de langue effectivement établis. Partant, la lecture de la nomenclature de Michel Beniamino met au jour un certain nombre de problèmes qui appellent, à notre sens, certains commentaires. La principale réflexion concerne la question de l'identification des particularités lexicales du français régional. Si l'on suit la piste ouverte par Prudent (1982), et que l'on choisit, pour le moment de considérer cette variété comme un "interlecte", on ne peut que constater la difficulté de caractérisation linguistique des particularités interlectales :

"L'interlecte s'impose [...] comme un paquet de réalisations linguistiques d'une communauté qui se reconnaît peu ou prou deux langues de statut inégal. Ces réalisations, appelées parfois créolismes dans la tradition scolaire locale, affectent à la fois les discours déclarés ou ressentis "français" et les discours déclarés ou ressentis "créoles". Elles concernent aussi bien la phase phonique (et j'y inclus la prosodie) que la phase morphosyntaxique des langues." (1982 : 38)

La diglossie réunionnaise oppose une langue normée, fixée, écrite, à une langue non normée, donc non fixée, et donc seulement ou essentiellement, pour le moment, orale. Cette différence a pour conséquence linguistique directe la question du calcul, de l'évaluation, du repérage des interférences : il n'est naturellement pas aisé, dans un discours français, de reconnaître et de désigner les interférences créoles. Qu'est-ce qui est créolisme, trait d'oralité, etc. ? La question est extrêmement épineuse.

Ce que l'on peut, nous semble-t-il identifier à coup sûr, par rapport au point de repère qu'est la norme linguistique du français, est ce qui est, ou non du français standard ; mais il reste ensuite à savoir ce que l'on "fait" de ces déviations par rapport au français standard. Les linguistes qui décrivent des langues régionales s'attachent généralement surtout à l'étude des traits phonétiques (prononciations particulières, "accents") et des traits lexicaux. Ce qui ressort avant tout, c'est la difficulté rencontrée par les chercheurs, lorsqu'il s'agit de définir les variétés régionales de français, de faire la différence entre traits d'oralité et traits

effectivement attachés à la région. En outre, la complexité de la description du français régional due aux possibles confusions avec la langue orale, est encore accrue dans les situations de contacts entre français et créole, on l'a vu, par la proximité entre les variétés en présence. Nous sommes ainsi en droit de nous interroger sur l'établissement des critères d'identification des traits "régionaux" du français réunionnais (point sur lequel les lexicographes restent à notre sens étrangement évasifs) et dans quelle mesure ne sont pas assimilés fautes de français, créolismes et régionalismes .

Pour ce qui est du "français régional" de la Réunion, la question fondamentale qui se pose, et à laquelle personne ne semble daigner / oser / savoir répondre, est celle de sa "définition" même. On peut par exemple remarquer dans le lexique de Michel Beniamino (1996) qu'il n'est pas rare que les items ou locutions cités, quand ils ressortissent à des énoncés oraux, soient suivis de comme on dit en créole (/ comme dit le créole, ou, les plus ambigus comme on dit (ici)). On peut faire l'hypothèse, dans ces cas-là, que les locuteurs ont conscience d'introduire des créolismes dans leurs énoncés en français. Quelle est alors la différence entre français "régional" et "français empreint de créolismes" et/ ou alternance codique ?

La question des emprunts, nous l'avons vu, est d'une complexité infime. Un point de vue est de poser que si un lexème trouve son étymologie dans le français dialectal, il ne peut pas s'agir d'un emprunt mais d'un lexème archaïque français. Or on sait bien que le lexique du créole est constitué à 80 % d'items issus des français dialectaux du 17<sup>e</sup> siècle. Cela revient par conséquent à dire qu'on ne peut pas reconnaître à un item la valeur de "créolisme" s'il est issu d'un français dialectal, et donc finalement, que le créole n'existe pas vraiment autrement que dans sa forme de français régional.

Comment, à moins de ne faire effectivement aucune différence entre français régional et créole, identifier par exemple des productions linguistiques de type : "[...] certains parfois i fait une noce [...]" (Beniamino, 1996 : 247), "[...] li la fait quelques routes aussi." (*ibid.* 283), etc., attestés par Michel Beniamino comme ressortissant au "français régional". Par suite, comment faire la part des choses entre :

- un discours incorrect en français et un discours en "français régional" ? Autrement dit, comment faire la différence entre du "français régional" et du français dans lequel la présence de créolismes "francisés" est due à une compétence déficiente en français ?
- une production idiosyncrasique et un trait effectif du "français régional" ? S'agissant notamment d'exemples tirés de la presse, comment faire la différence entre des inventions lexicales à visée stylistique et des faits de langue effectivement établis ? À partir de combien d'occurrences un lexème peut-il être admis dans une nomenclature lexicale de "français régional" ?

Didier de Robillard (1993a : 10 - 16) distingue deux types de critères permettant l'identification des traits linguistiques propres à une (variété de) langue : le critère de "cohérence", utilisé par l'approche intralinguistique, selon lequel on évalue les formes linguistiques de façon conforme ou non par rapport à une sorte de moule linguistique propre à chaque langue ; le critère de "cohésion", qui adopte une perspective sociolinguistique, et selon lequel est jugée ressortissante à telle (variété de) langue toute forme perçue comme telle par le locuteur, utilisée par lui quand il s'exprime dans cette langue, lui servant à définir les

situations de communication, et à laquelle il attribue une valeur emblématique lui permettant de se définir comme locuteur effectif de cette langue ou variété.

Il semble qu'une issue consisterait ainsi à faire confirmer ou infirmer l'identification d'items ou de discours en "français régional" par des locuteurs réunionnais, et même de l'identification et de l'attestation d'existence de la variété elle-même. Ces points constitueront l'un des objectifs de nos enquêtes de terrain. La description lexicographique d'une variété quelle qu'elle soit, ne devrait au demeurant jamais faire l'impasse d'un travail de vérification auprès d'un échantillon représentatif de locuteurs natifs appartenant à la communauté linguistique dans laquelle elle est (censée être) parlée. C'est également l'avis de Gabriel Manessy (1994), qui écrit :

"Sociolinguistiquement du moins, la langue n'a d'existence que dans la représentation que s'en font ses locuteurs, et c'est selon leurs perspectives, en quelque sorte de l'intérieur, qu'elle doit être examinée." (1994 : 11)

Ces propos rejoignent du reste largement la conception de la communauté linguistique comme communauté de normes, normes qui assurent la cohésion du groupe. Or sans cette cohésion, et d'un point de vue sociolinguistique, la langue n'existe pas. Ce point de vue ne semble toutefois pas vraiment préoccuper Michel Beniamino, qui affirme, en introduction de son lexique, que :

"[...] le problème, pour le lexicographe, de savoir à quelle langue appartiennent les mots [...] [n'a] bien sûr rien à voir avec les représentations des locuteurs selon lesquelles les mots ne peuvent qu'appartenir qu'à une langue et une seule." (Beniamino, 1996 : XI-XII)

À notre sens, la question ne doit pas se poser en ces termes. Il est bien évident qu'en synchronie tout au moins, et dans la mesure où le créole est parvenu à s'autonomiser du français, les items sont effectivement catégorisables soit en créolismes, soit en francismes. Cela n'est du reste pas du tout en contradiction avec l'idée d'un français réunionnais, dont Michel Carayol montre bien qu'il peut, en synchronie, se décrire comme un français empreint de créolismes. Il convient en fait de tenter de distinguer le français régional bourbonnais tel qu'il a pu évoluer, et ce que l'on désigne, en synchronie, comme "le français régional", qui nous semble en fait recouvrir diverses réalités.

Notre propos n'est pas de démontrer qu'il n'existe pas, dans la pratique langagière réunionnaise, un français effectivement propre à la Réunion, mais simplement d'essayer de dégager les difficultés que peut entraîner sa description linguistique. Par ailleurs, le lexique de Michel Beniamino (1996), représente un travail colossalement riche et détaillé qu'il n'est pas question, ici, de discréditer, mais qui semble néanmoins poser un certain nombre de problèmes que nous ne pouvions pas ne pas souligner. Au-delà de l'aspect strictement linguistique, se posent encore des questions, au moins aussi importantes, sinon plus. Elles concernent l'aspect social du français régional, son statut, ses causes et ses conséquences sociolinguistiques.

### *3.2. Le français régional : quel statut sociolinguistique ?*

Peu de place a Jusque-là été faite à la question du statut social et sociolinguistique du français régional réunionnais, et des représentations qu'il véhicule dans les différents groupes.

Selon Michel Beniamino et Daniel Baggioni (1993), il semble que le français régional puisse être considéré comme une nouvelle norme communicationnelle au sein de la petite bourgeoisie réunionnaise, "essentiellement fondée sur l'emblématicité" (1993 : 158). En d'autres termes, il serait utilisé comme un moyen d'afficher une certaine étiquette socio-identitaire.

Cette idée du français régional réunionnais comme "emblème identitaire" n'est pas sans rappeler l'hypothèse de la "triglossie", proposée par Robert Lafont (1971), puis reprise par Jean-Baptiste Marcellesi (1978) à propos de la situation corse ; Marcellesi montre qu'en Corse, en plus des variétés respectivement valorisée / dévalorisée, français standard / toscan, il existe une variété prestigieuse qui fonctionne "à la manière d'un fantasme linguistique d'une unité corse pré-française perdue, [et] est donc valorisée mythiquement par les locuteurs de la Corse méridionale" (Prudent, 1981 : 23). Le terme est d'ailleurs repris par Guy Hazaël-Massieux (1978) qui se demande si l'on ne peut pas considérer le français régional martiniquais comme la variété prestigieuse remplissant le troisième compartiment de l'hypothèse triglossique.

En tant que première variété née à la Réunion et initialement essentiellement gérée par le groupe des Blancs, il n'est pas exclu que le "français bourbonnais" puisse effectivement être considéré par les locuteurs se considérant comme les descendants directs de ce groupe francophone des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, comme quelque chose qui se rapprocherait d'une variété "ancestrale". Il semble néanmoins assez peu concevable de se dire qu'en faisant usage de français régional, ces locuteurs le feraient dans l'esprit de se ré-approprier une variété archaïque, antérieure à l'introduction dans l'île du français standard. En retour, on peut effectivement penser que l'emploi d'un français marqué de régionalismes peut être un moyen de marquer une certaine appartenance identitaire. Restera toutefois à voir qui fait usage d'un tel français, quels sont les groupes dans lesquels il est le plus à l'usage, si certains groupes qui reconnaissent son existence, voire la revendiquent, et enfin si ces différents groupes coïncident ou non.

Cela dit, on peut tout aussi bien imaginer que le français "régional" peut être également perçu comme la manifestation d'une incompétence linguistique, soit en français, soit en créole. Un des objectifs de nos enquêtes apparaît donc de lui-même : il s'agira de tenter de rendre compte de la façon dont le français "régional" réunionnais, tel qu'il existe dans la pratique langagière est, ou non, reconnu socialement à la Réunion, la manière dont il est perçu par les locuteurs, dont il est nommé (s'il l'est), dont il est évalué et enfin dont il est utilisé (par qui ? quelles(s) fonction(s) a-t-il ?).

### *3.3. Français régional et insécurité linguistique : les premières pistes*

Les travaux sur les français "régionaux" ou plutôt "nationaux" tels que Claude Poirier les définit (1987) vont dans le sens, on l'a vu d'une reconnaissance de normes plurielles du français, de standard multiples. En ce sens le mouvement des études faites sur le français québécois vont dans le sens d'une reconnaissance, à la fois par les instances normalisatrices et par les membres de la communauté francophone québécoise, d'usages langagiers français "particuliers", "différents" des usages "de France", mais non plus déviants et inférieurs. Autrement dit, les travaux sur le français québécois (ainsi que sur les français belge et suisse) vont dans le sens d'une moindre dévalorisation sociolinguistique et donc, d'une moindre insécurité linguistique.

Toutefois, à la Réunion, les choses sont bien différentes. En premier lieu, s'il y a, dans la situation réunionnaise, une variété qui constitue la langue première d'une partie (majoritaire ou non) de la population, mais dont l'évaluation, dans la mesure où elle n'est pas (représentée comme) normalisée, s'opère toujours en regard de la variété standard du français, ce qui entraîne, chez ses locuteurs, des sentiments d'insécurité linguistique dans la mesure où ils sont socialement désignés comme locuteurs incompetents, il s'agit bien avant tout du créole, et non du français régional. Cela dit, si l'on peut montrer que les locuteurs réunionnais, à l'heure actuelle, parlent effectivement moins créole que français régional, il faut encore se demander quel peut être le statut sociolinguistique de cette variété, et surtout, à notre sens, dans quelle mesure le fait que les productions linguistiques puissent être de plus en plus identifiables comme ressortissant à ce français dit régional n'est pas, en lui-même, un signe d'insécurité linguistique, ce qui pose tout de même des problèmes quant à la quête de légitimation de cette variété.

On sait en effet que la départementalisation a entraîné une francisation massive de la population réunionnaise, dans le but d'une unification linguistique de la Réunion, à l'image de celle de la France métropolitaine, ce qui a intensifié les jugements épilinguistiques négatifs vis-à-vis du créole. Le processus de diffusion du français a parfois pris, dans la période post-départementaliste, des ampleurs quasi-obsessionnelles. Il fallait être Français, vivre français, et parler français, "comme" en France (ou comme l'image fantasmée que l'on en avait).

Notre hypothèse est donc que la départementalisation a largement accentué un phénomène social d'insécurité linguistique, et a été à l'origine, en raison de l'apprentissage du français rapide, et dévalorisant pour le créole qu'elle a déclenché, ou tout au moins intensifié, une symbiose entre français et créole, conséquence du processus diglossique. Or c'est justement cette symbiose qui crée des confusions linguistiques, entraîne des interférences, et met les locuteurs en situation d'insécurité linguistique en français, et peut-être même en créole.

Il nous semble qu'il ne serait justifiable de parler de "variété" de français régional seulement dans la mesure où elle constitue effectivement un système socialement reconnu, doté de fonctions sociales et communicatives, et attesté par les locuteurs, autrement dit si elle constitue une "entrelangue"<sup>183</sup> (Robillard et Baggioni, 1990). Il n'est pas question de dire que la variation extrême d'une variété, ou même son absence de standard officiel la discrédite en tant que variété ; par contre, il conviendrait de prouver que le polymorphisme des usages dits en "français régional" ne relèvent pas de l'"anomie", autrement dit ne constituent pas en fait des interférences involontaires et dues à des confusions inter-systémiques résultant d'une part de la faiblesse (sociale) de la norme linguistique du créole, et d'autre part, d'une maîtrise défectueuse du français.

Ainsi, il nous semble que la description lexicale du français régional réunionnais, dans la mesure où elle constitue son attestation scientifique, ne peut se passer d'une analyse préalable de la nature de cette variété. La position adoptée par Michel Carayol (et al.) qui définissent le français réunionnais comme "la langue dans laquelle les locuteurs réunionnais

---

<sup>183</sup> Ce terme d'entrelangue sera désormais préféré à celui d'interlecte, qui présuppose une indépendance, du point de vue grammatical, avec les systèmes français et créole basilectal, ce qui n'est pas, à l'heure actuelle, démontrable. En outre, si la situation sociolinguistique antillaise ne justifie pas une description en termes de continuum linguistique, elle semble pertinente, dans la mesure où elle implique un processus de décréolisation en cours, pour la situation réunionnaise.

produisent leur discours, quand ils choisissent de le faire en français et non en créole" (1985 : 6) occulte à notre sens les différentes causes de son apparition, la question de son statut sociolinguistique et des représentations sociales qui y sont attachées, mais aussi celle de son importance sans doute grandissante dans la situation linguistique actuelle, et de ses rapports avec l'insécurité linguistique, qui nous semblent pourtant primordiaux pour rendre compte de la problématique. Pour l'heure, et avant la prise en compte des données obtenues à partir de nos enquêtes, nous nous contenterons de formuler deux hypothèses.

La première hypothèse est que la pratique du français régional relèverait d'un choix de la part des locuteurs et posséderait une ou plusieurs fonctions socio-communicatives et un statut sociolinguistique déterminé. La variété constituerait ainsi une nouvelle norme communicationnelle, fruit d'un métissage franco-créole choisi, une "entrelangue" (Robillard et Baggioni, 1990). Elle pourrait être comprise comme ayant une valeur "emblématique" (Beniamino et Baggioni, 1993) autrement dit serait une façon de marquer son appartenance (ou sa volonté d'appartenir à) la communauté linguistique réunionnaise à travers l'usage d'un français "créolisé". Elle serait susceptible d'être décrite en terme de "discours bilingue" (Lüdi et Py, 1986) autrement dit attester d'une bonne compétence en français et en créole et ainsi sans doute d'une relative sécurité linguistique.

À l'inverse, mais toujours dans l'hypothèse du français régional comme "entrelangue", on peut penser que le choix d'utilisation de cette variété constitue un moyen, pour le locuteur peu sûr de lui en français ou en créole, d'éviter d'avoir à "s'afficher" nettement comme locuteur francophone ou créolophone (avec naturellement des enjeux différents qu'il conviendra de définir), de prendre le risque de faire des fautes, et de se sentir déprécié sur le plan social, culturel ou identitaire. À ce titre, la pratique du français régional serait révélatrice d'insécurité linguistique en français et / ou en créole, mais constituerait néanmoins une sorte d'"aire linguistique" sécurisante.

La seconde hypothèse est toute autre : en sachant que la départementalisation a déclenché une francisation massive et la plus rapide possible, doublée d'un accroissement des discours et donc des représentations dépréciatifs envers le créole, on peut se demander dans quelle mesure le français régional n'a pas constitué (et ne constitue pas encore), pour les locuteurs créolophones, un moyen, intermédiaire, "en attendant mieux", de parler français ; autrement dit dans quelle mesure il n'est pas le résultat d'un double processus de décréolisation en cours / francisation ratée (ou inaboutie), et ne témoignerait pas d'une confusion générale et grandissante entre français et créole. Sur le plan linguistique, le français réunionnais serait alors à analyser en terme de français fautif, (abâtardi ?), mal appris, ou appris de façon incomplète, dans lequel le créole interférerait non pas choix communicationnel, mais par accident, par incompetence linguistique en français standard. Dans cette perspective la variété réunionnaise de français serait la manifestation directe (avec toutes les nuances et toutes les précisions nécessaires) d'une insécurité linguistique maximale en français et constituerait en outre une aire linguistique insécurisante parce que révélatrice d'incompétence et dénuée de tout statut sociolinguistique attesté.

Il semble bien que ce que l'on appelle "français régional" recouvre en fait plusieurs réalités telles que : un français "créolisé", qui fait certainement système dans une certaine mesure, mais qui peut également relever de constructions individuelles à des fins stylistiques, et nous pensons notamment à la production littéraire réunionnaise d'expression française ; un créole "francisé", autrement dit un français pensé en créole et traduit du créole ; un français

fautif, ou incorrect ; un "parler branché urbain", et nous pensons notamment au français réunionnais tel que l'on peut le trouver dans la presse écrite ou l'entendre à la radio ; un français archaïque, témoin effectif du français "bourbonnais" ; un français réunionnais emblématique enfin, car il est bien évident que la créolisation du français peut parfois être une manière de donner à son discours en français une identité réunionnaise (ce qui correspondrait peut-être au français "créolisé").

Naturellement, ces différentes hypothèses ont des implications tout à fait différentes. Pour certains, le français "régional" correspond effectivement certainement à une manière réunionnaise de parler le français, de marquer son identité, mais ne remet pas en question leur compétence linguistique. Pour d'autres cependant, le français réunionnais est la manifestation d'une compétence linguistique défectueuse, dont ils sont plus ou moins conscients, en français, mais aussi parfois même en créole. Pour beaucoup, enfin, parler du français réunionnais c'est certainement être amené se sentir honteux par rapport à quelque chose qu'ils considèrent comme une non-langue, comme un mélange linguistique entre français et créole, dont la reconnaissance elle-même est difficile.

Dans un tel contexte, on peut comprendre les réticences de certains locuteurs à attester socialement l'existence d'une façon "particulière", "régionale" de parler le français, et donc a fortiori à participer à un quelconque mouvement de revendication sociale par rapport au français réunionnais (comme il peut par exemple en exister par rapport au québécois). Cette série de réflexions nous conduit tout droit au troisième et dernier point de ce chapitre, dans lequel il s'agira précisément de traiter des rapports entre langue et identité.

### III. LANGUE ET IDENTITE

S'il fait assez peu souvent l'objet central des travaux menés en sociolinguistique, le thème de l'identité survient presque systématiquement, sitôt que l'on traite des rapports, au sein d'une communauté linguistique, entre les langues et les locuteurs qui parlent ces langues. La thématique de l'identité et en particulier de l'identité linguistique, est ainsi souvent concomitante à d'autres thématiques telles que celle de la pratique verbale en situation de diglossie, du changement linguistique, de la conscience linguistique, etc. Le terme même d'identité est cela dit bien difficile à définir, et cette difficulté se ressent d'ailleurs dans toutes les études dans lesquelles il apparaît.

Il n'est pas question pour nous de faire ici un point complet sur la problématique identitaire, qui n'entre qu'indirectement dans notre propos, et dont la présentation suffirait largement à constituer une recherche à part entière. Notre objectif se réduira ici à tenter de déterminer quels peuvent être les liens qu'entretiennent la langue et l'identité, ou plutôt en quoi la langue est-elle porteuse d'identité. Nous nous interrogerons également sur l'apparent paradoxe que présente l'idée d'une identité plurilingue. Nous nous demanderons ainsi ce qu'implique la perte de la langue sur la définition identitaire. Comme nous le verrons, les notions de perte de langue et de perte d'identité sont souvent très présentes dans les représentations des Réunionnais, et quel que soit le jugement qu'ils puissent par la suite porter sur cette idée. Cette série de réflexions nous amènera par conséquent à réfléchir, très brièvement, sur la problématique de l'identité linguistique réunionnaise (qui est du reste sous-jacente à celle de l'insécurité linguistique).

## **1. Identité et identité linguistique**

Issu de la racine latine *idem*, "le même", ce qui est un, le terme d'identité suppose avant tout une unité. Il est d'abord utilisé en psychologie où il désigne ce qui fonde l'unité du "moi" de tout individu, autrement dit ce qui fonde l'individu lui-même, l'individualité. De fait il est central dans les problématiques sociologiques dans la mesure où l'un suppose par définition l'autre, où le fondement d'un individu suppose la reconnaissance de soi par rapport aux autres, de son individualité par rapport aux autres individualités, et en retour, la reconnaissance de cette individualité par les autres, mais aussi, et peut-être surtout, l'attestation de cette individualité comme reconnaissable par les autres, autrement dit comme appartenant à un ensemble, à un groupe.

C'est sans doute tout ce qui fait toute la difficulté de définir le terme d'identité, qui suppose à la fois l'un, l'unique, et la pluralité, la diversité, la dissemblance. L'un est reconnu comme unique parce qu'il est différent d'autres, et cette différence ne peut être perçue que dans le cadre d'un groupe, ne peut exister que si elle est reconnue et attestée par l'autre, et si en retour l'un considère l'autre dans sa différence. Cette idée de construction réciproque de l'identité par la prise conscience de soi et de l'autre ne va pas sans rappeler ce que dit à ce sujet, au sujet de l'inscription du je dans son discours, la linguistique de l'énonciation. Le conscience de soi, note Émile Benveniste (1966) :

"[...] n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie je qu'en m'adressant à quelqu'un qui sera dans mon allocution un tu. C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne car elle implique en réciprocité que je deviens tu dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par je. [...] Le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme sujet, en renvoyant à lui-même comme je dans son discours." (1966 : 260)

Par suite, la définition peut s'appliquer au groupe lui-même. L'identité devient alors ce qui fonde le groupe, ce qui l'unifie, mais aussi ce qui permet à ses membres de définir leur appartenance à ce groupe, de le reconnaître en tant que groupe d'appartenance, de le délimiter et de le distinguer des autres.

L'identité, "cet être perçu qui existe fondamentalement par la reconnaissance des autres" (Bourdieu, 1982 : 141), apparaît donc comme une construction, et une construction sociale puisque définie en société, par un ensemble d'acteurs sociaux, qui peuvent, par cette construction, se construire eux-mêmes en construisant les modalités d'appartenance au groupe dont ils se réclament. Dans la perspective anthropologique, Levi-Strauss donne ainsi de l'identité la définition suivante (ici citée par Robillard, 1989b : 28) :

"L'identité est une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle [...]. Son existence est purement théorique." (Levi-Strauss, 1983 : 332)

Si l'on se met d'accord sur le fait que l'individu vit en société non par choix, mais par nécessité, pour assurer sa survie, l'identité ne peut être conçue que comme identité sociale.

Cela tombe d'ailleurs sous le sens : s'il était seul, quel intérêt aurait l'homme de se faire connaître et reconnaître par un autrui qui n'existerait pas ? On comprend ici à quel point tout ce que nous avons traité Jusque-là entre de plein droit dans la problématique identitaire, à commencer par la notion, dont nous avons montré quelle était centrale dans notre travail, de communauté, et a fortiori de communauté linguistique. À l'article "identité", *Le Petit Robert* renvoie d'ailleurs à la communauté. Or la reconnaissance est effectivement primordiale, on l'a vu, dans la problématique de la communauté linguistique, l'appartenance à une communauté dépendant précisément du sentiment du locuteur d'être effectivement admis comme membre de cette communauté, d'être reconnu comme tel par les autres membres.

Cela rejoint du reste tout à fait ce que nous disions quand nous parlions de la production linguistique comme besoin, pour les individus, de se sentir en communauté avec les autres, de s'en faire entendre, comprendre et reconnaître. La parole, en ce sens, peut se comprendre comme l'éternel moyen, pour l'être humain, de tenter de se faire admettre par les autres, de faire reconnaître de son existence. Cette quête de reconnaissance, jamais tout à fait atteinte, est en même temps nécessaire à sa survie, à sa condition d'être humain socialisé. Jacques Lacan donne du reste une définition de la folie qui vient à point nommé pour renforcer notre propos. Pour lui, la folie serait "la liberté négative d'une parole qui a renoncé à se faire reconnaître" (1971 : 92)<sup>184</sup>.

On peut tenter, brièvement, de commenter cette définition, qui présente un intérêt certain pour ce qui est de se demander dans quelle mesure la langue constitue le fondement de la construction identitaire. Le premier syntagme, celui de liberté "négative", pose déjà problème. On sait par exemple que la définition négative d'une chose consiste à dire ce qu'elle n'est pas, par conséquent se définit par l'absence de son contraire. Or la liberté, dans sa dimension absolue, est tout, permet tout. En ce sens, nous serions tentée de dire que la liberté, pour celui qui est libre, n'a précisément pas de contraire, sauf, précisément, la liberté "négative", qui serait en fait une liberté définie par l'absence de liberté, une voie que l'on croirait choisie, mais qui en fait ne peut prendre aucune autre direction.

La parole, nous l'avons dit (et cela rejoint ce que Lacan écrit), est parole dans la mesure où elle est une expression de soi construite pour l'autre, pour que l'autre reçoive, entende, et ce faisant, atteste que l'on fait bien partie de la même communauté que lui. Répondre (du latin *respondere*, "s'engager en retour"), implique de recevoir cette parole, revient à reconnaître cette appartenance, et par là même à attester de l'existence de l'autre. La parole procède ainsi du même principe que l'identité : elle est une recherche, à travers l'autre, de l'attestation de sa propre existence, en attestant du même fait de l'existence de l'autre, donc en créant une communauté, et par là même en attestant de l'existence, dans cette communauté, de deux existences distinctes, de deux identités. Or la parole ne peut faire autrement que d'opérer ce processus, pour la survie même de l'homme qui la prononce. Sans elle, il n'est pas reconnu comme appartenant à la communauté humaine. En ce sens, la parole "qui a renoncé à se faire reconnaître" est une parole meurtrie, une parole morte, une parole suicidaire, la parole de celui qui a renoncé à établir le lien vital entre lui et le monde, ce qui constitue peut être un choix, si tant est que l'homme fasse effectivement le choix de mourir.

Il serait faux de croire ici que nous nous éloignons de notre propos. À notre sens, nous en touchons peut-être même le cœur, si le cœur de notre travail peut se définir comme la recherche de la source de l'insécurité linguistique. Car de ce point de vue, l'insécurité

---

<sup>184</sup> Cité par Gilbert Hottois, 1981 : 170.

linguistique est plus que jamais, à la fois la cause et la conséquence fondamentale de la parole : d'une part la parole n'émerge que parce que l'être humain est sans cesse en recherche de cette attestation d'existence, que seul l'autre peut lui reconnaître, et en même temps cette attestation est tellement vitale pour lui, tellement déterminante pour sa définition d'être humain, qu'elle est à la fois constamment rejouée, constamment recherchée, et à la fois jamais totalement atteinte. Cela dit, il est bien évident que cette définition d'être humain, abstraite et absolue, s'actualise en fonction de la situation sociale dans laquelle se trouvent les individus, leurs attributs sociaux, leur groupe d'appartenance et / ou celui dont ils cherchent à se faire accepter et reconnaître. Chaque fois, pourtant, il nous semble que se rejoue le même processus.

Nous serions tentée de dire que l'identité fondamentale est l'identité linguistique : c'est bien dans et par la langue que l'être, puis le groupe, construisent leur identité, en elle qu'ils se fondent, s'apparentent, par elle qu'ils se distinguent. Il apparaît à ce sujet tout l'intérêt du syntagme "langue maternelle", que l'on a évité Jusque-là, suivant en cela les propos des didacticiens (Véronique, 1994) et des sociolinguistes (Mackey, 1996), qui rappellent, à fort juste titre, que la langue acquise en premier, langue première, ne coïncide pas forcément avec la langue de la mère. Mais c'est précisément dans sa dimension représentationnelle que cette notion présente tout son intérêt.

Toutefois on peut également concevoir la langue maternelle non plus comme langue de la mère, mais comme langue-mère, celle dans laquelle on naît, mais aussi et peut-être surtout celle qui nous fait naître, à travers laquelle l'être humain se constitue comme tel, se fait reconnaître des autres êtres humains, comme identique, par ceux qui partagent cette langue, et comme distinct, par ceux qui en parlent une autre<sup>185</sup>. En outre, si la langue maternelle nous fait naître, elle continue par la suite à nous faire être, à nous porter, à nous définir, à nous constituer aux yeux du monde, aux yeux du groupe, et à ceux des autres. En ce sens, la langue maternelle, la langue première (qui nous précède et qui nous suit), peut certainement se définir comme la langue dans laquelle on est le moins possible en insécurité linguistique, celle dans laquelle notre parole est la plus recevable possible. C'est du reste probablement à ce titre qu'elle possède une dimension largement représentationnelle.

Ainsi, l'identité linguistique est avant tout une construction sociale, et n'existe que par le biais de la reconnaissance de cette construction. Elle suppose donc de la part des locuteurs la conscience de la langue comme élément unificateur du groupe, la représentation de ce groupe, de leur inclusion dans ce groupe, mais aussi des limites de ce groupe, de ce qui le distingue des autres. L'identité linguistique ne peut ainsi se construire que par le biais d'une conscientisation de son appartenance à un groupe linguistique. Quand dire revient à faire, parler, faire un choix de code, un choix de style, un choix de registre, devient par conséquent faire "acte d'identité" (Le Page & Tabouret-Keller, 1985). On peut ainsi se demander ce qui se passe quand une langue se perd, ou quand un groupe a le sentiment que sa langue se perd. La perte de langue signifie-t-elle la perte de l'identité ?

## ***2. Perte de langue : perte d'identité ?***

---

<sup>185</sup> La métaphore langue-mère comme langue qui enfante l'être humain est sans doute peu originale, mais elle nous semble en l'occurrence tout à fait appropriée pour comprendre ce qui se joue dans les rapports entre langue et identité.

On peut d'abord s'interroger sur la perte des langues, sur ce qui occasionne leur disparition. Les langues "meurent" pour la simple raison qu'elles n'ont plus de locuteurs. Parfois les langues disparaissent avec leurs derniers locuteurs (ce qui montre bien du reste la relation d'interdépendance vitale qui existe entre l'homme, son identité linguistique et sa langue). Pourtant cette constatation ne résout en rien la question de la disparition des langues et pose même un autre problème qui est de pouvoir situer la frontière : comment situer le(s) dernier(s) (et les premiers, du reste) locuteur(s) d'une langue ?

La plupart du temps, sauf séisme qui entraîne brusquement l'extinction de tous les locuteurs d'une langue, et donc de cette langue, on sait bien que la mort d'une langue n'est pas un phénomène naturel, mais plutôt un phénomène socioculturel, lié à une situation socio-économique et politique : les langues meurent d'être dominées par des langues dominantes, "qui portent en elles l'argent, les techniques, l'idéologie" (Hagège, 1985 : 56). En ce sens, la conscience linguistique, que suppose l'affirmation d'une identité linguistique, ne peut être conçue en dehors de la conscience de la hiérarchisation des statuts des langues. La disparition d'une langue n'est pas un fait brutal ; c'est un processus lent qui s'opère sur plusieurs générations. Les langues meurent donc bien d'avoir perdu leurs locuteurs, mais parce que ces locuteurs ont peu à peu choisi de fonder leur identité linguistique ailleurs, en une langue autre, socialement représentée comme plus puissante, comme plus valorisante.

La perte d'une langue est ainsi le résultat, l'aboutissement des processus de substitution dont on a vu qu'ils pouvaient soit prendre la forme d'un interventionnisme autoritaire, soit, de façon indirecte, s'inscrire dans la conscience collective, sous forme de dévalorisation de la langue dominée et survalorisation de la langue dominante, dont la maîtrise se met à équivaloir à une ascension et une reconnaissance sociale. On peut ainsi dire que les politiques d'unification linguistique reviennent ainsi à insécuriser les locuteurs des langues dominées, en leur donnant le sentiment de ne pas appartenir à la bonne communauté linguistique, celle dont les normes sont socialement reconnues comme prestigieuses, et de ce fait de ne pas pouvoir être eux-mêmes, tant qu'ils conservent leur langue, reconnus comme locuteurs compétents. Pourtant, c'est cette même insécurité linguistique qui bloque en même temps, au moins dans les premières générations, l'apprentissage de la langue haute : d'une part parce que moins que jamais, les locuteurs arrivent à se sentir reconnus, dans la communauté linguistique dont ils cherche à se faire admettre ; et d'autre part parce que la perte de sa langue signifie forcément, sinon la perte, en tous cas la redéfinition de l'identité linguistique, ce qui remet en question l'identité sociale même du sujet, donc son appartenance à un groupe. S'interrogeant sur les processus d'acquisition de langue seconde, Jean Laponce (1984) distingue l'intention qui est à l'origine de l'acquisition, et les effets, perçus par le sujet, de cette acquisition. Il écrit ainsi que :

"L'intention, comme l'effet, peuvent être soit instrumentale, soit intégrateur. Lorsque l'intention est instrumentale et que l'effet est, lui aussi, purement instrumentale, l'identité linguistique n'est pas mise en cause. [...] l'homme politique flamand qui parle bien, et parle volontiers le français, risque, dans certains cas, de perdre une partie de son identité flamande, non seulement aux yeux de ses électeurs, mais aussi, peut-être, aux siens propres. Dans ce [...] cas, une intention qui, au départ, pouvait n'être que purement instrumentale peut avoir des effets désintégrateurs. On observe alors, chez certains sujets qui craignent de perdre leur identité linguistique de base, une certaine résistance à l'acquisition de la langue seconde. On a besoin de cette langue comme instrument de communication, donc on l'apprend ; mais on

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

crain que son acquisition ne vous sépare, ne vous distingue du groupe ethnique qui vous donne votre identité sociale." (1984 : 45)

Dans une situation où le sens social indique qu'il convient de laisser une langue pour une autre, la voie de l'intégration sociale implique souvent irrémédiablement la désintégration du groupe sociolinguistique d'origine. Dans de telles conditions, tout porte à croire que la perte de langue entraîne, au moins partiellement la perte d'identité.

Si l'on se tourne vers l'histoire, on voit que l'étude de la disparition des langues et les tentatives de sauvetage linguistique sont des domaines d'études sociolinguistiques relativement récents. Car même au temps de l'unification linguistique de la France dans le contexte révolutionnaire, l'heure n'était pas à la défense des langues régionales, mais bien à celle du français, qui devait s'imposer par rapport au latin (mais aussi par rapport aux autres langues de la contre-révolution). Ainsi, comme le souligne André-Marcel d'Ans (1994), le temps n'est pas loin où la disparition des langues ne choquait personne :

"[...] les langues et les cultures s'influençaient, se superposaient, se faisaient disparaître, sans que nul ne songeât à s'en formaliser." (1994 : 76)

Pour d'Ans, la défense des langues en voie de disparition relève d'une "option politique alarmiste, essentiellement conservatrice, frileuse et passéiste" (1994 : 76 - 77), issue de la vulgarisation des travaux sociolinguistiques, laquelle a comme conséquence de diffuser une :

"[...] information [...] [de] non-spécialistes [qui] reste généralement limitée à la prise de conscience, superficiellement émotive, de mutations Jusque-là ignorées [et qui sont en fait] inéluctables et nécessaires." (1994 : 76)

D'Ans ouvre là un débat dans lequel notre propos n'est pas d'entrer, à savoir celui du caractère "nécessaire" du mouvement sociopolitique mondial qui semble effectivement aller dans le sens d'une uniformisation. S'il est vrai, en outre, que les problématiques identitaires sont relativement récentes, il faut peut-être interpréter cela comme une prise de conscience, de la part des spécialistes justement, des dysfonctionnements sociaux que peuvent entraîner les phénomènes d'assimilation linguistique. Cela dit, si l'on se situe dans une perspective diachronique, l'histoire nous montre également, pour ce qui est de la situation française par exemple, que la perte des langues régionales a entraîné un net affaiblissement des consciences identitaires régionales, au profit d'une conscience identitaire nationale, rassemblée autour de la langue française, et dite en cette langue. En outre, on sait que le français, avant la Révolution était encore parfois considéré comme un patois du latin, comme une forme abâtardie de cette langue ancienne (Walter, 1988). Le français, par conséquent, était en situation de minoration linguistique par rapport au latin, et son imposition était très directement liée au contexte sociopolitique, dans lequel il s'agissait de remplacer un système monarchique par un système républicain. Dans de telles conditions, le français était une langue à défendre, et d'autant plus qu'elle était porteuse des valeurs républicaines. Or l'enjeu était bien de construire une nouvelle identité sociale française et républicaine. On constate ainsi de nouveau que la construction identitaire supporte mal la diversité linguistique :

"Le pouvoir sur le groupe, qu'il s'agit de porter à l'existence en tant que groupe est inséparablement un pouvoir de faire le groupe en lui imposant des principes de vision et de

division communs, donc une vision unique de son identité et une vision identique de son unité." (Bourdieu, 1982 : 141)

En revanche, le fait de constater que la perte d'une langue, par une communauté, signifie bien une perte identitaire, tout au moins la perte de l'identité affirmée et construite dans cette langue, ne signifie pas qu'elle est à considérer ipso facto comme le signe de perte de toute identité, mais d'avantage comme celui d'une identité en cours de modification, en construction, et en émergence. On peut également tout simplement envisager que l'identité sociale d'un groupe puisse se dire, s'exprimer, par le biais de différentes langues. On trouve effectivement dans l'histoire des exemples de groupes au sein desquels des changements de langue se sont opérés, sans qu'ils s'en soient pour autant trouvés (apparemment) affectés dans leur fondement identitaire propre. C'est encore le point de vue d'André-Marcel d'Ans (1994), qui écrit :

"Si dans la synchronie telle langue particulière paraît effectivement constituer la condition indispensable de telle culture [...], en revanche, au regard de la diachronie, ceci n'est plus du tout le cas. En d'autres termes, le maintien de l'idiome qui se trouve associé à une culture donnée, n'est pas, dans l'absolu, la condition sine qua non de la survie de cette culture." (1994 : 75)

Notre propos n'est pas ici de discuter ceux d'André-Marcel d'Ans, mais davantage, dans le cadre de notre analyse des représentations sociolinguistiques et des discours et sentiments épilinguistiques, de voir dans quelle mesure l'idée de perte de langue est associée, à la Réunion, à celle de perte et d'affaiblissement d'identité réunionnaise, ou au contraire de redéfinition et d'enrichissement de cette identité.

À notre sens, cela peut amener à penser au moins deux choses : d'une part, qu'une langue peut être effectivement le fondement d'une identité sociale et d'un ensemble de valeurs qui sont associées à cette identité, autrement dit que l'identité sociale peut correspondre à l'identité linguistique ; d'autre part, que cela est sans doute d'autant plus vrai dans une situation de hiérarchisation et de conflits linguistiques. En d'autres termes l'identité sociale d'un individu ou d'un groupe sera d'autant plus définie par rapport à une langue que l'individu ou le groupe aura conscience de la domination sociale de cette langue par une autre. C'est ce qui ressort de l'analyse de Jean Laponce (1984), qui écrit :

"Lorsque la langue est le clivage, ou du moins l'un des clivages qui séparent le groupe dominé du dominant, il faut s'attendre que le minoritaire soit particulièrement conscient de l'importance de sa langue lorsqu'elle définit sa spécificité minoritaire et marque les limites de son champ d'action. [...] L'importance qu'on attache à l'identité spécifique est une source fréquente d'incompréhension entre le groupe dominant et la minorité linguistique. Le premier ne comprend pas que le second attache autant d'importance à sa langue [...] parce qu'il ne s'identifie que très faiblement à sa propre langue." (1984 : 41)

Il apparaît ainsi que plus des locuteurs perçoivent leur langue comme étant en danger (de disparaître, de s'affaiblir, d'être dominée par d'autres), plus ils ont tendance à renforcer le lien entre leur identité sociale et leur identité linguistique. On peut d'ailleurs là poser le problème dans l'autre sens et faire l'hypothèse que l'affirmation de l'identité linguistique au sein d'un groupe peut être effectivement le signe d'un sentiment que cette langue lui échappe, donc peut être le signe d'un sentiment d'insécurité ressenti pour sa langue, d'un sentiment particulier d'insécurité linguistique. À l'inverse, les locuteurs de langues représentées comme

"dominantes", pour lesquels la question de la survie de la langue, a priori, ne se pose pas<sup>186</sup>, ont une identité sociale qui est moins, ou moins consciemment, associée à l'identité linguistique. Il nous semble en fait que l'identité sociale est toujours associée à l'identité linguistique, mais la prise de conscience de ce lien est plus prégnant dans les situations de minoration linguistique, et l'est probablement d'autant plus si les autres facteurs généralement considérés comme constitutifs d'une identité sociale, d'une culture, dans son sens le plus général (tels que le sentiment d'appartenance à une nation, le groupe ethnique, la religion, etc.), sont pluriels.

À la Réunion, on sait à quel point le paysage culturel est diversifié, et que malgré le métissage qui caractérise la quasi-totalité de la population, les Réunionnais sont traditionnellement classifiés en groupes ethniques et religieux. On peut ainsi rappeler, avec Marco Martiniello (1995), que l'ethnicité et l'appartenance ethnique sont avant tout des constructions sociales, en ce sens qu'elle ne sont pas, en tous cas à un niveau microsociologique, des catégories objectives, mais relèvent plutôt de choix individuels, de négociations et de positionnements sociaux, et de sentiments d'appartenance ou non à tel ou tel groupe :

"Du point de vue des sciences sociales, l'ethnicité ne devrait absolument pas se définir par un ensemble de caractéristiques physiques, psychologiques ou culturelles objectives des groupes. Ce ne sont pas la différence et la substance culturelles ou biologiques objectives qui fondent l'ethnicité, mais bien la perception de leur importance pour les relations sociales, qu'elle soient réelles ou non." (1995 : 18)

Ce caractère subjectif propre au sentiment d'appartenance à une communauté, sociale, ethnique, linguistique, religieuse, etc., permet d'expliquer que certains groupes, qui ne présentent a priori aucune unité tangible, se constituent pourtant comme groupes relativement cohérents, dont la cohésion sociale est assurée par les relations que ce groupe entretient avec un autre groupe dont il tient à se démarquer. Le seul sentiment d'exclusion sociale parvient parfois à faire émerger la volonté de constituer un groupe, défini sur cette base d'exclusion, et excluant en retour ceux qui sont perçus comme "inclus" dans la communauté dont se groupe cherche à se démarquer, et ce faisant, du reste, à se faire reconnaître. Les analyses de Louis-Jean Calvet (1993) sur la constitution des micro-groupes urbains dits marginaux (car précisément exclus – et / ou s'excluant eux-mêmes – du système social) apportent ici une précieuse illustration à notre propos :

"Lorsqu'un groupe est socialement exclu, lorsqu'il se trouve marginalisé ou rejeté, il a parfois une sorte de sursaut d'orgueil et marque lui-même les frontières qui le séparent des autres en glorifiant sa spécificité, comme s'il n'était pas vraiment rejeté mais se mettait volontairement à part. On assiste alors à des phénomènes d'auto-exclusion se traduisant le plus souvent par la glorification de certaines caractéristiques du groupe." (Calvet, 1993 : 442)

Ces observations pourraient, dans la situation réunionnaise, apporter des éléments de réponse quant à l'association fréquente de l'identité réunionnaise avec la langue créole, qui constitue non seulement un élément unificateur de la disparité et de la pluralité sociales, ethniques et culturelles, mais qui permet en outre de se démarquer du groupe des non-Réunionnais. On tient du reste peut-être là un critère décisif de la réunionnité. Nous

---

<sup>186</sup> En réalité, nous verrons qu'elle se pose, mais vraisemblablement en d'autres termes.

reviendrons sur cette piste, d'autant plus intéressante que nous montrerons à quel point la légitimité linguistique en créole pour un individu considéré comme non-Réunionnais est difficilement accordable. Il conviendra naturellement, par le biais des enquêtes d'étayer et de vérifier ces hypothèses, et d'essayer d'en chercher les causes (dites), et les conséquences sur la pratique linguistique quotidienne.

Cette problématique, on le devine, est extrêmement riche de questionnements, dont nous nous contenterons ici d'esquisser une première formulation. La principale question qui vient à l'esprit est la suivante : l'identité réunionnaise ne peut-elle se dire qu'en créole, ou alors le français peut-il également exprimer cette identité ? En d'autres termes, quelle est (sont) la (les) langue(s) de la réunionnité ? Quelle est (sont) celle(s) de la créolité ? Quels sont les rapports, les différences, entre réunionnité et créolité ? C'est à ces questionnements, autrement dit à ceux qui sont relatifs à la définition identitaire réunionnaise que nous proposons à présent de réfléchir brièvement.

### *3. Une identité, des identités, ou de la difficile cohésion identitaire réunionnaise*

Le problème de l'identité à la Réunion est loin d'être un problème simple. L'identité, on l'a vu, suppose une unité. Or, ce que les représentations sociales tendent à exprimer est plutôt l'idée d'une grande disparité : disparité ethnique, religieuse, culturelle et linguistique. Pourtant, quand on s'affirme Réunionnais, c'est bien que l'on a conscience d'une appartenance, de l'appartenance à un groupe. Mais cette appartenance semble fragile, tant les critères qui la définissent sont fluctuants.

La difficulté de la définition d'une identité réunionnaise tient donc vraisemblablement au caractère pluri-ethnique et plurilingue de ce qui constitue "la population réunionnaise". Mais elle est certainement également liée au fait que l'île, avant sa "colonisation", était déserte, et que dans ces conditions, aucun des groupes en présence ne peut à l'heure actuelle véritablement se poser comme groupe de référence sur le plan identitaire, ne peut se définir comme plus réunionnais que les autres. De façon corollaire, ni le français ni le créole n'est, théoriquement, plus légitime que l'autre sur le plan de l'expression de l'identité réunionnaise.

On a vu que le processus de la construction identitaire supposait la prise de conscience, par les locuteurs, de leur(s) langue(s) comme fondement(s) de cette identité et comme moyen de l'exprimer pour la distinguer des autres groupes identitaires. Durant la période coloniale, les seuls Réunionnais pouvant affirmer, aux yeux du monde, une identité spécifique et distincte étaient de fait les membres de la catégorie de la bourgeoisie blanche, qui détenaient alors, nous l'avons vu, tous les pouvoirs sur le plan local. Or ce que la départementalisation a offert à l'ensemble de la population est bien une identité sociale : celle de citoyen français à part entière. Dans de telles conditions, la question de l'identité linguistique ne se posait pas : les Réunionnais devaient tous, pour remplir les conditions de leur nouvelle identité sociale, parler le français. Au lendemain de la départementalisation, l'avenir identitaire de la Réunion était conçu en et par le français.

Toutefois, les bouleversements sociaux qui caractérisent la période post-départementalisation ont également eu comme conséquence de faire émerger, dans les représentations, la conscience linguistique, entendue ici comme conscience sociale de l'existence des langues. Or on sait bien que la langue n'est pas isolée, les pratiques langagières, les façons de parler, les façons d'évaluer les langues, de parler d'elles, ne sont

jamais neutres, mais sont à comprendre dans le cadre d'une situation sociopolitique particulière. La politique linguistique d'unification engagée après la départementalisation a certainement permis, de façon paradoxale, une conscientisation de l'existence du créole : l'interdiction du créole dans les situations "formelles" telles que les situations scolaires, administratives, etc., l'offensive engagée contre les créolismes des écoliers, a en réalité attesté l'existence du créole. Parallèlement, dans la mesure où elle a ouvert la voie de l'instruction à l'ensemble de la population, la départementalisation a permis, nous l'avons dit, l'émergence, à la fin des années soixante et au début du début des années soixante-dix, d'une nouvelle élite "intellectuelle", qui s'est constituée comme telle en se définissant comme porte-parole de l'identité réunionnaise, mais d'une identité qui pouvait aussi se dire, et se construire, en créole. Enfin, les travaux scientifiques menés sur le créole à partir de cette même époque ont également largement participé, en attestant de l'existence d'un système linguistique autonome créole, à cette prise de conscience linguistique.

Cet ensemble d'observations fait ainsi apparaître d'une part le lien évident qu'entretiennent les modalités de la définition et l'affirmation identitaires avec la situation sociopolitique dans laquelle elles se mettent en place, et d'autre part que la conscience linguistique constitue un préalable nécessaire à la construction identitaire.

Pourtant, loin de clarifier la situation, l'affirmation et la revendication d'une identité réunionnaise et créole a encore complexifié, dans les représentations sociales, la question de l'identité réunionnaise. À notre sens, elle pose ici au moins deux questions : la première question serait de savoir dans quelle mesure cette identité linguistique en créole est acceptable pour les Réunionnais ; la seconde serait de déterminer si elle a pu (ou peut) permettre à ceux qui ne maîtrisaient (maîtrisent) pas tout à fait le français de trouver un biais identitaire et de pouvoir se définir socialement.

Les deux questions sont du reste tout à fait liées. Car l'affirmation d'une identité linguistique ne peut se concevoir en dehors des statuts sociaux qui sont conférés aux langues. Or, dans la situation de diglossie réunionnaise, il semble bien difficile qu'une identité linguistique en français soit conçue comme équivalente d'une identité linguistique en créole, et ce malgré les mouvements pour la promotion sociale du créole. De fait, l'histoire sociolinguistique de l'île montre que le créole, langue des esclaves, puis langue des catégories sociales les plus démunies, a de tous temps été considéré comme porteur de peu de valeurs sociales. En outre, et malgré les travaux de description linguistique, le créole est souvent perçu et défini comme un parler sans structures ni fondements, qui ne fait que varier, d'une région de l'île à l'autre, d'un groupe social, ethnique à l'autre. En retour, ces types de discours se doublent de discours apparemment paradoxaux, valorisant le créole sur le plan culturel, le désignant comme constitutif du patrimoine culturel, et par là même de l'identité réunionnaise. Sur les plans social et socio-économique, toutefois, il apparaît que le créole ne suffit pas. Les promoteurs du créole, du reste, et dans la mesure où ils sont issus de cette catégorie identifiée comme "intellectuelle", sont également ceux qui possèdent une bonne compétence linguistique en français, et qui se sont promus sur l'échelle sociale grâce à cette compétence.

Dans de telles conditions, il semble peu concevable qu'une communauté linguistique qui se définirait comme seulement créolophone puisse se constituer autrement qu'en termes d'exclusion. Nous aurons du reste à réfléchir à ce problème quand nous décrirons et analyserons la communauté linguistique réunionnaise en termes d'insécurité linguistique.

Sur le plan linguistique, la construction identitaire réunionnaise suppose par conséquent d'être à la fois véhiculée par le français et par le créole. Mais là encore un problème semble se poser du fait du caractère exogène de la norme du français. Comme on l'a vu en effet, il semble qu'aucune des deux élites réunionnaises n'est détentrice, à la Réunion, d'une véritable légitimité linguistique en français.

On peut alors se demander si la construction identitaire réunionnaise ne passe pas, comme le suggèrent Baggioni et Beniamino (1993), par l'affirmation d'une nouvelle norme endogène, celle d'un français "régional", ou d'un "français réunionnais", qui constitue bien une variété de français, mais qui porte les marques d'une réunionnité. C'est peut-être du reste ce que laisse présager la nouvelle littérature dite "d'expression française". Toutefois, si le cadre littéraire semble légitimer ce type de production, il faudra s'interroger, lors des enquêtes, sur les représentations sociales associées au français "régional" dans les pratiques linguistiques orales.

Enfin, il s'agira de s'interroger sur le rôle, dans les processus de construction identitaire, des langues dites "ancestrales", dont le retour, au moins sur un plan symbolique, incite à penser que, pour le moment tout au moins, ce processus est avant tout pluriel. La construction identitaire, encore largement en émergence, n'est peut-être pas (encore) celle d'une identité sociale, mais d'identités multiples. Ainsi, pour ce qui est de l'île Maurice, Didier de Robillard souligne que :

"[...] on aurait tort de sous-estimer le rôle emblématique des langues dites "orientales" qui, quoique peu utilisées dans la vie quotidienne, ont une fonction stabilisatrice cruciale sur le plan identitaire dans une société caractérisée par de fortes tensions inter-ethniques et inter-culturelles." (Robillard, 1993b : 130)

Pour le moment, il semble que le seul critère qui permette aux Réunionnais de se définir comme tels, et qui permette par conséquent de fonder une identité effectivement réunionnaise, réside dans l'affirmation de leur différence d'avec le non-Réunionnais, et en particulier d'avec le Métropolitain. Pourtant, là encore, la distinction n'est pas toujours si simple, ne serait-ce que si l'on considère le nombre d'unions, dites "mixtes", entre Métropolitains et Réunionnais. Or c'est précisément là, à notre sens, que le créole joue son rôle le plus important, dans la mesure où lui seul, désormais, peut constituer une barrière (symbolique) qu'il semble extrêmement difficile, s'il l'on n'est pas admis comme "Réunionnais", de franchir. Nous y reviendrons.

Dans ce qui précède, nous avons ainsi tenté de faire le point sur la situation sociolinguistique réunionnaise, dans un premier temps telle qu'elle était décrite Jusque-là, et dans un second telle que nous la comprenons, en regard des premières hypothèses construites sur l'insécurité linguistique. Cette seconde partie nous a progressivement permis de faire apparaître un certain nombre de pistes de recherches, mais aussi d'éléments que nous semble devoir prendre en compte la problématique de l'insécurité linguistique. Elle laisse ainsi présager de la nécessité d'élaborer une typologie des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, dont l'idéal serait que nous parvenions à les organiser en un continuum dans lequel les degrés dégagés entretiendraient des rapports d'implication les uns avec les autres, ce qui nous permettrait d'atteindre notre objectif de construction d'un modèle théorique de ces phénomènes. Les premiers éléments, provisoires, pour la construction de ce modèle seront présentés à la fin de la troisième partie. Pour l'heure, il est paraît indispensable de nous attacher à la présentation des travaux menés à ce jour sur l'insécurité linguistique. Cette

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

synthèse nous permettra d'étayer, d'ordonner et de mettre en perspective les premières hypothèses que les développements qui précèdent ont conduit à mettre au jour.

## **TROISIEME PARTIE**

### **SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE : PROBLEMATIQUE**

À présent que d'une part nous avons posé, expliqué et justifié le cadre théorique dans lequel nous situons notre travail, et d'autre part présenté dans les grandes lignes les particularités de notre terrain de recherche, nous voici parvenue au troisième grand volet de notre thèse. Ce troisième volet est décisif dans la mesure où il va consister à présenter notre problématique des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Le chemin parcouru jusqu'ici nous a déjà permis de présenter un certain nombre d'hypothèses et d'ouvrir quelques pistes de recherches qu'il va s'agir de rassembler et de synthétiser.

Cette troisième partie comportera deux chapitres principaux. Dans le premier chapitre, nous procéderons à la présentation des travaux qui ont été menés jusqu'ici sur les phénomènes d'insécurité linguistique. Nous montrerons du reste que la lecture des travaux en sociolinguistique fait apparaître de nombreux exemples d'emplois spontanés, presque naturels, de sentiments qui se rapprochent de la sécurité et de l'insécurité linguistique, mais sans que ceux-ci ne soient vraiment définis et théorisés. Ainsi, la nécessité de s'attacher à une véritable théorisation de ces phénomènes ne sera que renforcée par la constatation de l'omniprésence du thème. Nous commencerons donc par présenter les travaux qui ont traité de cette problématique, en les situant par rapport aux approches théoriques sur lesquels ils se fondent. Cette présentation, naturellement, ne pourra pas être exhaustive dans la mesure où les chercheurs ont été de plus en plus nombreux, ces dernières années, impulsés pour la plupart par le colloque organisé par Michel Francard sur cette question à Louvain-la-Neuve (1991), à s'attacher à décrire les manifestations d'insécurité linguistique. Nous tenterons de faire le point sur ces travaux, ainsi que sur d'autres, peut-être moins directement centrés sur l'insécurité linguistique, mais qui nous ont semblé pouvoir enrichir la problématique. Il conviendra également, au fur et à mesure de la présentation de ces travaux, de réfléchir à la problématique de la norme, qui apparaît, on le voit, de plus en plus centrale pour la conception de notre modèle théorique. Partant, nous élaborerons une synthèse critique de ces analyses, ce qui nous permettra de mettre au jour notre propre conception de ces phénomènes.

Nous serons alors à même de passer à la seconde étape de cette troisième partie, qui consistera, à la lumière de tout ce qui aura été vu, en une présentation de notre problématique de l'insécurité linguistique. Ce second chapitre consistera à poser les bases d'une modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, ainsi que celles d'une typologie de ces mêmes phénomènes. Il s'agira ainsi de synthétiser et de rassembler les questionnements mis au jour dans ce qui précède, et d'exposer et d'expliquer les hypothèses de travail qui serviront de trame à l'exploitation de notre corpus. Il va de soi que les modèles proposés le seront à titre hypothétique, et seront repris et peut-être modifiés au terme de l'analyse de contenu de notre corpus.

## PREMIER CHAPITRE

### SECURITE / INSECURITE LINGUISTIQUE : PRESENTATION DES TRAVAUX

#### LIMINAIRE

Le thème de l'insécurité linguistique semble intéresser un certain nombre de recherches récentes en sociolinguistique, dans la mesure où il permet une nouvelle approche des situations traditionnellement décrites en terme de "diglossie", en prenant comme point de départ de l'étude des rapports interlectaux, les locuteurs eux-mêmes, les représentations qu'ils ont sur leurs langues, sur leurs propres productions linguistiques et sur celles des autres.

#### *0.1. Un thème omniprésent dans les études sur les langues*

On remarque du reste, au fil des lectures, aussi bien en dialectologie, en linguistique, en sociolinguistique et en analyse littéraire, et sitôt que les auteurs s'attachent à commenter les attitudes des individus vis-à-vis de leur(s) (variété(s) de) langue(s), des emplois spontanés de l'expression "insécurité linguistique", ou de termes apparentés, mais sans que la question ne soit réellement approfondie, et sans qu'il n'y ait de tentative de définition du phénomène. L'insécurité linguistique semble ainsi appréhendable par simple intuition, mais sans que personne ne prenne souvent vraiment la peine d'aller plus loin dans l'analyse.

L'exemple qui nous semble le plus original remonte au début du siècle, et concerne un ensemble de commentaires qu'un historien, Lucien Febvre (1906), fait sur la dialectologie, et en particulier sur l'Atlas linguistique de la France, alors encore en cours de conception, de Gillieron et Edmont (1910). S'attachant à dégager quelques pistes d'analyse de la romanisation, Febvre ne propose rien de moins que l'hypothèse selon laquelle l'insécurité linguistique (terme qu'il n'emploie pas directement) serait en partie en mesure d'expliquer la distribution des items lexicaux dérivés du latin dans les différentes langues régionales de France.

Cette idée lui vient en constatant que si les cartes des dialectologues montrent la plupart du temps une certaine cohérence, dans la mesure où les termes se retrouvent sur des territoires homogènes et continus, certains items sont dispersés sur différents territoires qui ne se jouxtent pas, sans logique apparente.

Pour illustrer son propos, il prend comme exemple celui des différentes réalisations, en langues régionales, du verbe français scier, et observe que l'une des réalisations de ce verbe, *serrare*, ne s'étend pas sur un territoire d'un seul tenant, mais est au contraire "brisée en cinq fragments, bizarrement répartis sur toute l'étendue de la France du Sud-Est" (1906 : 255). Or le mot *serrare* est un mot latin arrivé en Gaule au temps de la romanisation et qui s'y est implanté. La question que se pose Febvre est donc la suivante : pourquoi ce mot s'est-il

implanté sur cinq territoires épars, et pourquoi ne se retrouve-t-il pas dans les territoires intermédiaires ?

Il explique qu'en fait, ces cinq territoires disjoints n'en formaient qu'un au temps de la romanisation, et que ce territoire, jadis homogène, s'est par la suite morcelé. Mais on se demande alors d'une part ce qui peut expliquer le morcellement du territoire, et d'autre part, pourquoi le mot *serrare* a été remplacé sur certaines parties du territoire, et pas sur les autres. C'est ici, en fait, qu'intervient l'hypothèse de l'insécurité linguistique :

"C'est, nous explique Gillieron et Mongin, qu'il [...] ressemblait trop à un autre mot latin très usuel qui, lui aussi, était venu s'implanter en Gaule : le mot *serare*, qui signifiait fermer. De là, un continuel **malaise linguistique**, causé par la confusion réalisée ou toujours imminente à *serrare* : scier, et de *serare* : fermer. De cette confusion, certains patois prirent leur parti. Ils fondirent en une seule les formes *serrare* et *serare*, et ils eurent un ser(r)are qui signifiait à la fois fermer et scier. D'autres firent un choix. Ils gardèrent le vocable ser(r)are mais en ne lui laissant que l'un des deux sens [...] [et eurent recours] à un nouveau mot [pour le second sens]. D'autres encore allèrent plus loin : ils se débarrassèrent du couple incommode [...] et donnèrent aux deux sens de scier et fermer des nouveaux représentants." (1906 : 256)

Et l'auteur de conclure :

"On voit bien [...] tout l'intérêt de **cette lutte de mots**, de **ce drame linguistique**<sup>187</sup>, que [...] la géographie linguistique permet, à elle seule, de reconstituer et de suivre." (1906 : 257)

Nous avons donc là, il faut le convenir, un bel exemple de l'observation d'une certaine forme d'insécurité linguistique, et il est d'autant plus intéressant qu'il est pris comme principe explicatif d'un changement linguistique qui a bouleversé bien des données de l'histoire linguistique française. Sans le savoir, Lucien Febvre lançait là une hypothèse tout à fait novatrice, car non seulement il amène l'idée d'une situation de malaise linguistique, de "drame" linguistique, d'affrontements entre les mots (et donc entre les groupes dialectaux), mais en plus, et peut-être surtout, il part de cette constatation pour expliquer la variation et le changement linguistique. Or, à notre connaissance, il faudra attendre plus d'un demi siècle pour que soient reprises de telles observations.

On trouve bien, et notamment s'agissant des études faites sur la diglossie, quelques analyses qui pourraient apporter de l'eau au moulin de Febvre, mais son idée ne semble pourtant pas directement reprise. Si l'on considère par exemple l'article de Jean Psichari (1921) dans lequel il décrit la Grèce comme "un pays qui ne veut pas sa langue", on se rend bien compte de l'idée, mais hélas, semble-t-il, seulement en germe, selon laquelle les représentations sociales et les sentiments de locuteurs vis-à-vis de leur langue joue un rôle non-négligeable dans le processus diglossique.

Par la suite, et d'autant plus peut-être que s'ouvrent les domaines de recherche qui visent à replacer les problématiques linguistiques, didactiques, et même littéraires, dans leur contexte sociopolitique, les exemples d'emplois de l'insécurité linguistique sont nombreux. Tout se passe comme si les chercheurs considéraient comme acquis et évident le sens à

---

<sup>187</sup> Souligné par nous.

donner à l'insécurité linguistique, alors que, comme on va le voir, les premières propositions de théorisation rigoureuse de la notion, sont tout à fait récentes<sup>188</sup>.

Ainsi, dans le domaine de la littérature, on trouve par exemple l'idée selon laquelle l'analyse de la pratique littéraire particulière à des situations sociolinguistiques plurilingues et / ou problématiques sur le plan politique, peut trouver des éléments d'explication dans ces phénomènes de malaises linguistiques.

Jean Sevry parle de la "honte" (1994 : 174), de la "culpabilité écrasante" et de la "conscience torturée" (1994 : 175) des écrivains Blancs sud-africains par rapport à la situation d'apartheid, ce qui explique notamment une thématique redondante, et des choix linguistiques particuliers. Cette problématique de la mise en scène de la diglossie dans le texte littéraire constitue d'ailleurs la problématique centrale du travail de thèse de Jean-Claude Marimoutou (1990) sur le texte romanesque réunionnais, qui parle de la diglossie comme d'une situation "d'insécurité linguistique permanente du sujet parlant" (1990 : 12).

Dans le domaine pédagogique, les phénomènes d'échecs scolaires sont également souvent colorés d'insécurité linguistique. Ainsi, en France hexagonale, Marchello-Nizia et Picoche montrent que les sentiments de sécurité et d'insécurité par rapport à la langue et la réussite scolaire sont intimement liés :

"Si un jeune "chitimi" souffre d'une "insécurité linguistique" de nature à compromettre sa réussite et à faire de lui un de ces illettrés dont, au bout d'un siècle d'obligation scolaire, la France, avec stupéfaction, commence à découvrir le nombre, quels ne sont pas les risques encourus par les enfants qui fréquentent la même école que les jeunes Français alors qu'avec leurs parents, ils parlent créole, portugais, arabe, berbère, turc, tamoul, wolof, vietnamien ?" (1991 : 39)

Plus proche de la situation qui nous préoccupe, Michel Carayol (1977, 1985) montre que l'insécurité linguistique des élèves réunionnais, et leurs "blocages" linguistiques, sont une conséquence du niveau scolaire médiocre en français :

"Chez les élèves, surtout ceux qui appartiennent aux milieux les plus défavorisés, les conséquences d'une telle situation se manifestent le plus souvent par le silence [...]. Les étudiants réunionnais, dans leur grande majorité, n'ont pas surmonté le sentiment de gêne et d'insécurité devant l'usage du français qu'ils jugent ne pas toujours maîtriser." (1977 : 34)

On pourrait ainsi multiplier les exemples d'études qui ne portent pas directement sur le thème de l'insécurité, mais qui la constatent, sans pour autant s'y attarder. Toutefois, on peut remarquer que le propre de ces emplois que nous avons appelés "spontanés", quand ils dépassent le stade du simple pressentiment, est de considérer l'insécurité linguistique (ou la "culpabilité linguistique" (Lafont, 1971), la "loyauté" ou la "déloyauté" linguistiques (Garvin, 1983 : 150<sup>189</sup>)), est une des conséquences de la situation sociolinguistique globale de diglossie

---

<sup>188</sup> Comme on le verra, il est à présent d'usage de faire remonter la théorisation de l'insécurité linguistique à Michel Francard (1993a).

<sup>189</sup> Ce que Paul Garvin désigne comme la "loyauté linguistique" tient à l'amour de la langue, à l'attachement (politique, émotionnel), que des locuteurs ont envers leur langue.

et / ou de conflit linguistique. Personne ne semble se demander ce qu'en retour, un tel phénomène social peut avoir comme effet sur la situation.

Ainsi ce qui ressort la plupart du temps des analyses, c'est le constat que tels types de situation, dans lesquels les usages linguistiques sont socialement hiérarchisés, peuvent entraîner l'apparition de sentiments d'insécurité linguistique, qui a elle-même un certain nombre de conséquences, parmi lesquelles l'échec scolaire. Mais d'une part ce premier cas de figure n'est pas suffisamment expliqué et décrit, et d'autre part les travaux ne semblent pas se demander si l'insécurité linguistique ne peut être considérée non pas seulement comme une conséquence, mais aussi comme une (des) cause(s) de la situation de diglossie ; en d'autres termes, les sentiments que les membres d'une communauté linguistique ont sur les langues ne peuvent-ils pas avoir une action sur la globalité de la situation sociolinguistique ?

## **0.2. Les travaux à proprement consacrés à l'insécurité linguistique**

Au-delà de ces emplois "spontanés", dont la fréquence semble confirmer le besoin de théorisation de la notion, un certain nombre d'enquêtes ont été récemment réalisées sur l'insécurité linguistique, donnant lieu à des travaux qui ont essayé d'en dégager les causes et les conséquences, d'en signaler les *symptômes*, les manifestations, d'en repérer les caractéristiques formelles observables dans les comportements verbaux.

Nous consacrerons par conséquent ce chapitre à la présentation et à la discussion de ces travaux, et verrons notamment qu'après un certain piétinement, des pistes de recherche largement prometteuses ont été ouvertes, de nombreuses hypothèses ont été faites. Mais la lecture des premiers travaux traitant de l'insécurité linguistique montre une certaine indéfinition, qui, dans une moindre mesure, perdure encore aujourd'hui, quant à la théorisation. La recherche semble encore en être au stade préliminaire du tâtonnement théorique, extrêmement motivant mais aussi quelque peu déroutant pour le chercheur s'intéressant à cette question.

L'objet de ce chapitre consistera en un essai de synthèse de ces travaux. Une lecture, qui se veut la plus exhaustive possible, des travaux sociolinguistiques ayant trait aux phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, nous a amenée à constater l'existence de deux grands courants, souvent en accord l'un avec l'autre, souvent complémentaires, et semblant pourtant s'ignorer complètement l'un l'autre, ne faisant par exemple jamais référence l'un à l'autre, ce qui a pour conséquence deux évolutions étonnamment "parallèles".

Nous nous interrogerons naturellement sur cette incommunicabilité persistante entre ces deux types d'approche. Disons pour l'heure que les travaux du second courant, que nous désignons dans ce qui suit comme le courant "hérétique" de l'insécurité linguistique, ont peut-être ceci de particulier qu'ils sont davantage ancrés, ou de manière plus explicite, dans un contexte sociopolitique particulier, ce qui fait qu'il est d'usage de leur conférer un caractère plus politisé ou plus militant que les travaux de la première approche. Nous nous garderons toutefois, pour l'instant, d'aller plus loin dans cette discussion, tant le militantisme (conféré et / ou réel) sous-jacent aux travaux scientifiques nous semble devoir être discuté et développé. Nous y reviendrons donc.

---

N. Gueunier et *al.* utilisent le terme de diglossie en opposition à bilinguisme, et le définissent "comme une situation dans laquelle deux idiomes parlés à l'intérieur d'une communauté linguistique se trouvent dans une situation d'inégalité socioculturelle" (1978 : 121).

À travers cette présentation / discussion des travaux traitant de l'insécurité linguistique, nous tenterons d'en reconstruire l'histoire, très brève, d'en montrer les évolutions, et de souligner les principaux problèmes qui se posent aux chercheurs qui s'intéressent à cette question.

Il s'agira notamment de nous demander dans quelle mesure la notion d'insécurité linguistique est ou non actuellement désignable comme "concept". En l'état actuel de la recherche, comme nous l'avons montré ailleurs (Bretegnier, 1995), on ne peut pas véritablement poser l'objet "insécurité linguistique" comme scientifiquement défini, dans la mesure où les études menées autour de la question, dont nous allons à présent faire un rapide survol, n'ont pas réellement permis d'élaborer une véritable théorisation, commune aux chercheurs, stable et rigoureuse, et donc d'opérer un véritable travail de conceptualisation de l'objet. Plutôt que de parler de "concept" d'insécurité linguistique, il apparaît en fait plus raisonnable, pour l'heure, et comme le propose Daniel Baggioni (1996), de se montrer plus modeste et de parler de "champ de recherche".

Ce chapitre s'organisera ainsi en trois temps, dont les deux premiers seront consacrés à la présentation de ce qui nous apparaît comme les deux grands courants de la problématique de l'insécurité linguistique. Il semble tout d'abord impossible, dans une perspective de mise au point théorique sur la question de l'insécurité linguistique, de faire l'impasse sur les travaux fondateurs de William Labov, auxquels la sociolinguistique doit la première apparition de la locution "insécurité linguistique", mais également la naissance d'un nouveau courant de recherche sur ce thème. Nous avons du reste déjà procédé, dans la première partie de ce travail, à une présentation, rapide, des travaux de Labov, ainsi que de la conception qu'il a des phénomènes d'insécurité linguistique. Le premier courant que nous dégageons donc ici regroupe les travaux de tous les chercheurs ayant repris la question de l'insécurité linguistique en référence à l'approche de William Labov, que ce soit pour la confirmer et travailler dans le même sens que lui, ou pour y apporter des élargissements théoriques et / ou méthodologiques. Ce courant, que nous choisissons d'appeler "orthodoxe" (car s'inscrivant dans la tradition labovienne), trace, grossièrement, un axe William Labov (1966), pour le plus ancien, - Michel Francard (1993), pour le plus récent, en passant par les analyses de Nicole Gueunier (1978).

Parallèlement, on ne saurait passer sous silence les travaux des sociolinguistes travaillant en particulier sur les terrains occitan, catalan corse, et créole, qui, en fondant leurs analyses sur la description des conflits sociolinguistiques de leurs terrains respectifs, et surtout sur l'expression de ces conflits à travers les discours et les comportements langagiers, n'ont eu de cesse de mettre au jour des phénomènes de malaise, de manque de confiance en soi, de culpabilité, voire même de haine de soi liés à la langue. Le principal intérêt de ces travaux, pour notre recherche, réside dans leur florissante création conceptuelle, qui semble souvent tout à fait opératoire, nous le verrons, à une application à des terrains autres que ceux pour lesquels les termes, qu'il est peut-être temps de classer et d'ordonner, ont été initialement proposés, et en particulier au terrain réunionnais.

C'est donc à la présentation et à la discussion critique de ces deux grands courants, qui ouvrent l'un et l'autre, des perspectives riches et intéressantes, que s'attachera le premier chapitre de cette seconde partie. Dans un deuxième temps, nous serons ainsi à même de voir ce que nous pouvons en dégager et en retenir dans notre perspective d'analyse de la situation réunionnaise en termes de sécurité et d'insécurité linguistique.

## I. LES "ORTHODOXES" DE L'INSECURITE LINGUISTIQUE : DE WILLIAM LABOV A MICHEL FRANCARD

C'est donc dans les travaux de William Labov qu'apparaît pour la première fois, dès 1966, l'expression "insécurité linguistique". Par la suite, plusieurs recherches sur ce thème sont entreprises, élaborées en référence directe avec les travaux précurseurs de Labov. Cet ensemble de travaux constituent le premier courant que nous allons présenter ici.

Nous ne reviendrons pas ici, pour éviter de répéter ce qui a été déjà vu précédemment, sur les détails de la perspective labovienne. Nous nous contenterons d'en rappeler les grandes lignes, en présentant de façon très synthétique les concepts qui servent de base aux analyses sociolinguistiques de Labov, et en nous permettant d'y opposer quelques critiques. Cela fait, nous serons à même de voir dans quelle mesure les travaux suivants s'en inspirent, et de faire ainsi ressortir la cohérence globale des analyses qui nous permet ici de poser l'existence d'un premier courant théorique de l'insécurité linguistique.

### *1. William Labov : stratification sociolinguistique et insécurité linguistique*

#### *1.1. Changement linguistique, diffusion de normes, et insécurité linguistique dans la communauté linguistique new yorkaise*

Pour William Labov les structures linguistiques ne peuvent s'étudier en faisant abstraction du contexte social global, et ce pour la bonne et simple raison que celles-ci sont le reflet des processus sociaux, et en ce sens sont socialement significatives. Sa principale préoccupation, on l'a vu, concerne les mécanismes de changement linguistique et les processus de diffusion de nouvelles normes.

Son analyse du contexte social new yorkais lui permet ainsi de montrer que certaines variables phonologiques présentent la particularité de se réaliser en diverses variantes, qui sont marquées socialement, et symbolisent certaines valeurs ; les unes sont valorisées, parce qu'elles correspondent à celles qui sont utilisées et véhiculées par les groupes socio-économiques les plus favorisés, tandis que les autres sont dévalorisées, et donc stigmatisées, parce qu'elles véhiculent des valeurs sociales négatives.

En ce sens, il montre que les comportements linguistiques rendent compte de la stratification sociale, dans la mesure où il existe des corrélations entre "certaines variables linguistiques et une mesure abstraite de la position de classe" (1976 : 187). Ainsi, pour Labov, le langage est très explicitement défini comme un comportement qui rend compte de l'organisation sociale stratifiée.

Or, la notion de "comportement social" suppose bien que les manières d'agir soient régies par un ensemble de normes et d'implicites sociaux. C'est ce qui amène Labov à concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs qui, d'une part, partagent les mêmes normes quant à la langue (1976 : 228), et d'autre part, "ont en commun un certain nombre d'attitudes sociales envers la langue" (*ibid.* : 338n). Pour Labov, ainsi, ce

n'est pas la langue qui unifie la communauté linguistique, car son étude met au contraire au jour de nombreuses variations, qu'elles soient sociales, ou stylistiques (en rapport avec le contexte dans lequel se trouve le locuteur, qui l'amène à porter une attention plus ou moins grande à sa façon de parler). Par contre, Labov montre que ce qui donne sa véritable structure à la communauté linguistique, et qui par conséquent l'unifie, c'est la norme. Il montre ainsi, en critiquant la conception de la communauté linguistique homogène telle que la concevait par exemple Bloomfield (1933), qu'au sein de la communauté :

"[...] non seulement l'hétérogénéité est courante, mais [...] [en outre] elle constitue le résultat naturel des facteurs linguistiques fondamentaux. Nous soutenons que c'est l'absence de permutations stylistiques et de systèmes de communication stratifiés qui se révéleraient dysfonctionnelle (Weinreich, Labov et Hergoz, 1968 : 101)." (cité par Labov, 1976 : 283)

Labov observe ainsi que dans la communauté linguistique new yorkaise, la stratification sociale se manifeste d'une part à travers la diversité des réactions objectives (que constituent la variation stylistique et la variation sociale) face à la langue, mais aussi à travers les réactions "subjectives" que sont les évaluations. Ces évaluations subjectives sont dégagées au moyen d'un test qui consiste à faire entendre à des témoins des énoncés enregistrés, en leur demandant chaque fois de noter la façon de parler selon l'aptitude professionnelle qu'elle paraît entraîner. Labov explique que ce test est à même de :

"[...] dégager les réactions sociales inconscientes vis-à-vis des valeurs prises par chaque variable phonologique." (1976 : 182)

Les résultats de ce test montrent en fait une grande homogénéité dans les attitudes évaluatives, qui s'oppose à la diversité des réalisations verbales, qui diffèrent d'une part selon la catégorie sociale à laquelle appartiennent les locuteurs (variation sociale), mais aussi selon le degré de formalité de la situation dans laquelle ils se trouvent (variation stylistique). Ces constatations confirment, aux yeux de Labov, que :

"[...] New York constitue bien une communauté linguistique, unifiée par une même évaluation de certains traits, mais diversifiée par une stratification croissante de la performance objective." (1976 : 183)

Les travaux de Labov montrent en outre que l'étagement social des variantes participe aux processus de changements linguistiques et de diffusion de nouveaux modèles normatifs ; les locuteurs qui n'appartiennent pas aux catégories sociales supérieures, et en particulier les locuteurs des classes sociales intermédiaires (la "petite bourgeoisie"), cherchent à s'approprier, en les imitant, les formes linguistiques en usage dans les classes supérieures. En comparant les fréquences des différentes réalisations phonologiques dans les différents styles contextuels, Labov observe que les témoins appartenant à la catégorie sociale de la petite bourgeoisie dépassent, en style le plus formel (obtenu à partir de la lecture de paires minimales), l'usage de la classe sociale supérieure. Or, explique Labov :

"[...] un tel dépassement paraît s'écarter de la régularité des comportements manifestés par les autres classes." (1976 : 193)

Il décrit ces phénomènes en termes d'"hypercorrections", en précisant que la description qu'il en donne ne fait :

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

"[...] qu'élargir l'usage habituel du terme, qui dénote l'application déplacée d'une règle imparfaitement assimilée." (*ibid.*)

Pour Labov, le fait que les membres de la petite bourgeoisie soient les plus enclins à s'hypercorriger en style formel, confirme leur sensibilité aiguë par rapport à l'attraction des groupes sociaux supérieurs, qu'ils cherchent à imiter sur le plan linguistique.

Ainsi, dans la mesure où la petite bourgeoisie est une classe intermédiaire, qui sert par conséquent de relais (dans les processus de diffusion des normes) entre les classes sociales supérieures et les classes sociales inférieures, les hypercorrections constituent l'un des principaux moteurs du changement linguistique dans une communauté, et peuvent, en retour, être considérées comme un marqueur synchronique de changements linguistiques en cours.

Ces comportements d'imitation et/ou de dépassement des modèles linguistiques véhiculés par les catégories sociales supérieures, sont décrits par Labov comme des révélateurs d'insécurité linguistique. Cet état caractérise celui des locuteurs de la petite bourgeoisie new-yorkaise, qui, en situation de promotion sociale, cherchent à la fois à se différencier des classes inférieures dont ils proviennent, et à reproduire les modèles véhiculés par les catégories sociales supérieures auxquelles ils aspirent et aimeraient être assimilés.

Dans la pratique, l'insécurité linguistique des locuteurs se manifeste, on l'a vu, par le fait que les locuteurs, en style informel, produisent des réalisations phoniques qu'ils dévalorisent par ailleurs parce qu'elles ne sont pas conformes à celles qu'ils considèrent comme "correctes" et socialement prestigieuses, et que ces réalisations phoniques varient de façon significative à mesure que le style qu'ils adoptent se formalise, jusqu'à dépasser les formes prestigieuses en situation la plus formelle. L'insécurité linguistique est ainsi décrite par Labov comme se traduisant par :

"[...] de profondes fluctuations stylistiques au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de correction ; et enfin par des réactions très fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité." (1976 : 183)

Pour tenter de rendre plus tangibles ces phénomènes d'insécurité linguistique, Labov élabore un test qui présente aux témoins des items dont la prononciation varie de façon socialement significative, et leur demande d'une part de désigner la forme qu'ils considèrent conforme à la norme linguistique de référence, et d'autre part, d'indiquer la forme qu'ils utilisent habituellement. La divergence de ces choix, autrement dit l'opposition entre l'usage considéré par le témoin comme correct, et l'usage indiqué comme personnel, constitue pour Labov un indice d'insécurité linguistique. L'insécurité linguistique peut ainsi se définir comme l'état de celui qui se conforme à une norme linguistique qui n'est pas la sienne propre, elle-même vraisemblablement déterminée par son milieu social d'origine.

### *1.2. Un traitement quantitatif de l'insécurité linguistique ?*

Le point de départ de Labov réside dans le constat selon lequel la linguistique formelle traditionnelle ne se donne pas les moyens nécessaires à la description de la variation linguistique, dans la mesure où celle-ci ne prend pas en compte la dimension sociale de la langue. Il adresse de ce fait, on l'a déjà vu, une critique directe à la linguistique structurale, qui exclut, selon lui, l'étude des comportements sociaux. Or, son objet d'étude est bien "la

structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique" (1976 : 258), ce qui exclut d'office une conception linguistique traditionnelle.

Ce point de vue oriente les travaux de Labov sur le plan théorique aussi bien que sur le plan méthodologique et le conduit à privilégier une approche sociologisante, comportementaliste et quantitativiste. Il met ainsi les techniques de l'analyse sociologique au service de l'analyse linguistique, ce qui lui permet de "dégager les aspects les plus quantitatifs de la stratification en classes" (1976 : 175). Ainsi, dans la mesure où la langue est un facteur fondamental de différenciation sociale, Labov montre que l'approche quantitative est nécessaire pour parvenir à dégager la signification sociale des variables linguistiques. Il ne préconise pas pour autant la mise en place d'échantillonnages massifs :

"[...] la structuration interne de [...] [la variation inhérente à la communauté linguistique] ne nécessite pas d'analyser statistiquement des centaines d'enregistrements [...]. Au contraire, on s'aperçoit que, par exemple, les structures fondamentales de la stratification par classes se dégagent d'échantillons aussi restreints que vingt-cinq locuteurs." (1976 : 283)

C'est donc à William Labov, on l'a déjà dit, que revient la paternité de la notion d'insécurité linguistique. Pourtant, peu de place est consacrée, dans son ouvrage qui fait état de sa découverte (1972, trad. fr. 1976), au développement de cette thématique. En fait, cela s'explique aisément par le fait que pour Labov, celle-ci ne constitue qu'un des paramètres qui entrent en compte dans l'analyse des changements linguistiques. Cette notion ne semble ainsi mise au jour que pour expliquer le rôle joué par la petite bourgeoisie dans les processus de diffusion de nouvelles normes ; car l'insécurité linguistique des membres de la petite bourgeoisie entraîne l'apparition des phénomènes d'hypercorrection, qui sont en fait le produit linguistique des processus d'imitation de normes venues du haut de l'échelle sociale, et qui, par ce biais, se diffusent, en étant amplifiées, dans l'espace social, de haut en bas.

Toutefois, la perspective presque exclusivement quantitative, et peu centrée sur le sujet lui-même peut sembler surprenante quand il s'agit de faire état d'un sentiment sur la langue. C'est ce que remarque Didier de Robillard (1996), qui s'attache à proposer quelques pistes pour l'élaboration d'un "mode d'emploi" du traitement de l'insécurité linguistique. Commentant Labov, il note que celui-ci privilégie effectivement l'approche quantitative :

"Cela est clairement observable dans la structure de son ouvrage, où les études quantitatives sont présentées en premier lieu, avec un luxe de détails en rien comparable à la rapidité avec laquelle il dépêche des constats fournis par des entretiens moins contraignants, qui permettent pourtant de comprendre de l'intérieur les attitudes des locuteurs et leurs motivations." (1996 : 58)

En fait, si l'on regarde le travail de plus près, Robillard (*ibid.*) montre que l'insécurité linguistique, loin de constituer l'objet de recherche central de Labov, n'est en fait que l'un des résultats mis au jour par ses enquêtes. Robillard montre en outre que si les analyses qui ont permis de faire apparaître ces sentiments d'insécurité sont effectivement de nature quantitative, le traitement qui en est fait, lorsque Labov procède à leur description effective, ainsi qu'à celle, notamment, des phénomènes d'hypercorrection, est loin d'être strictement quantitatif.

"Retenir la hiérarchie de W. Labov pour des travaux portant spécifiquement sur l'insécurité linguistique semble [...] une démarche assez peu adéquate. S'écarter du

quantitativisme strict, loin d'être une manière d'innover dans l'étude de l'insécurité linguistique, serait peut-être en fait une manière de revenir à des approches plus conformes à celles de W. Labov, lorsqu'il étudie spécifiquement ce phénomène, et non pas la variation en général." (*ibid.* : 58-59)

Didier de Robillard (1996) va par la suite plus loin dans son analyse, en tentant de comprendre pourquoi Labov privilégie autant l'approche quantitative. Sa première hypothèse est que W. Labov, qui conteste, on l'a vu, de grands principes de la linguistique Jusque-là très peu remis en question, tels que la non prise en compte de la dimension sociale de la variation et du changement linguistiques, la dichotomie synchronie / diachronie, l'inobservabilité des changements phonétiques, ou encore le caractère aléatoire et libre de la variation linguistique, est conscient du fait qu'il se trouve en "terrain miné" (1996 : 61), ce qui l'amène, avec une prudence que Didier de Robillard interprète comme un "certain sentiment d'insécurité [...] théorique" (*ibid.*), à élaborer un objet d'enquête auquel on ne peut reprocher aucun manque de rigueur :

"Labov se voit contraint de relativiser les interdits posés par divers grands maîtres de la linguistique, ce qui le conduit sans doute, puisqu'il s'aventure sur une voie quelque peu risquée, à se donner en contrepartie des instruments peu contestables, d'où, peut-être [...] l'orientation quantitative." (1996 : 59)

Cela dit, il serait faux de mettre seulement sur le compte de la prudence les choix méthodologiques de William Labov, dans la mesure où il explique bien, dans ses travaux, que l'"interaction des recherches sociologiques et linguistiques" (1976 : 187) et donc l'utilisation de méthodes quantitatives, sont nécessaires pour rendre compte de la stratification sociale, et de ce fait pour comprendre à la fois en quoi la langue est un facteur de différenciation sociale, et en quoi la stratification sociale est à l'origine de comportements linguistiques spécifiques et de sentiments sur les langues, qui sont à l'origine de processus de changements linguistiques.

Ces premiers travaux ont donné lieu à d'autres analyses, qui ont contribué à l'avancement de la réflexion sur la notion d'insécurité linguistique. En France, et deux ans après la parution de la traduction française de l'ouvrage *Sociolinguistics Patterns* (1972) (*Sociolinguistique*, 1976), paraît l'étude de Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (1978), qui présente la particularité de mettre en rapport les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique avec les situations plurilingues, ou diglossiques, alors que William Labov, travaillant sur la communauté linguistique de New York, n'établissait pas cette relation.

## **2. N. Gueunier, É. Genouvrier et A. Khomsi : norme et insécurité linguistique**

### *2.1. Présentation*

Le travail de Gueunier et *al.* (1978), réside en fait avant tout en une observation des attitudes des Français par rapport à la norme linguistique. Les auteurs se donnent pour tâche de comparer :

"[...] les attitudes de divers Français de milieu urbain par rapport à l'usage oral de leur langue maternelle et à la norme linguistique dans ses diverses manifestations." (1978 : 7)

Le but de la recherche est de décrire et de comparer ces attitudes en milieu posé *a priori* comme caractérisé par un sentiment social de sécurité linguistique (exemple de Tours), et en milieux posés *a priori* comme caractérisés par un sentiment social d'insécurité linguistique, modéré à Lille et Limoges, et fort à Saint-Denis de la Réunion, les trois villes étant toutes trois caractérisées, à divers degrés, par un contact de (variétés de) langues. Dès l'introduction, en effet, les auteurs annoncent ce qui suit :

"Les enquêtes suivantes, conduites dans trois milieux urbains caractérisés par des situations de plus ou moins grande insécurité linguistique (Lille, Limoges et Saint-Denis de la Réunion) ont été entreprises dans un but comparatif, afin de mieux cerner l'application au domaine français du concept labovien de sécurité / insécurité linguistique." (1978 : 7)

L'annonce du plan de travail, en outre, montre bien que les auteurs postulent *a priori* la sécurité et l'insécurité linguistique des milieux étudiés<sup>190</sup> Partant, et à la manière labovienne, les locuteurs sont répertoriés et classés en fonction de leur catégorie sociale, de leur âge, de leur sexe<sup>191</sup>, etc. L'insécurité linguistique est calculée en termes d'écart entre les représentations qu'ont les locuteurs sur leurs propres productions verbales et celles qu'ils ont sur le "bien parler". L'analyse quantitative (avec calcul de statistiques) se double d'une analyse plus qualitative dans laquelle les auteurs interprètent les discours des locuteurs recueillis par le biais d'entretiens personnalisés.

Les présupposés théoriques, les enquêtes, les méthodes adoptées et les critères d'interprétation des données sont largement inspirés des enquêtes faites par William Labov à New York. L'insécurité linguistique est décrite comme se manifestant par un haut degré d'exigence de conformité à la norme et de résistance au changement, l'expression fréquente d'un sentiment d'infériorité, et des pratiques d'hypercorrection. L'hypothèse de départ est que le degré d'insécurité linguistique le plus élevé est atteint par les classes moyennes.

Du point de vue de la théorisation, un apport de l'étude de N. Gueunier (et *al.*) réside d'abord dans le fait qu'ils parlent de "sentiment" d'insécurité linguistique, et ce dès l'introduction de l'ouvrage, dans laquelle, annonçant leur plan, ils écrivent :

"Ayant établi la réalité et l'actualité du sentiment d'insécurité linguistique à Tours, nous nous sommes demandés [...] quelle en était l'origine historique." (1978 : 10)

Ils ne commentent toutefois pas cet emploi du terme "sentiment", qui cadre mal avec la volonté de "calculer" les "taux" d'insécurité linguistique. Ainsi, s'ils ne nient pas que l'insécurité linguistique peut effectivement avoir une dimension affective importante, ils ne s'étendent pas non plus sur cette idée, sans doute du fait du caractère trop intériorisé, et par conséquent peu tangible et difficilement détectable par le biais d'indices rigoureux et incontestables des sentiments. Or il faut bien voir que ces enquêtes reposent avant tout sur des données quantitatives, et se concentrent ainsi davantage sur l'étude d'attitudes ou de comportements, plus facilement appréhendables.

---

<sup>190</sup> Le titre de la deuxième partie est : "Les attitudes devant la norme en milieu de sécurité linguistique" ; et celui de la troisième partie : "Les attitudes devant la norme en milieu d'insécurité linguistique".

<sup>191</sup> Notons néanmoins que N. Gueunier et *al.* mentionnent que la variable "sexe" ne constitue finalement pas une variable réellement pertinente pour l'analyse (1978 : 40 - 41), tandis que pour Labov, il semblait clair que les femmes présentaient dans l'ensemble nettement plus d'insécurité linguistique que les hommes (1976 : 210 - 211).

Le deuxième apport de l'étude de Gueunier et *al.* concerne l'établissement d'une distinction entre sécurité et / ou insécurité linguistique régionale, par rapport à son propre régiolecte (variété régionale et / ou "accent"), et sécurité et / ou d'insécurité linguistique générale, c'est-à-dire par rapport au français standard de référence.

Les auteurs montrent que l'insécurité linguistique générale se manifeste d'abord à propos de l'écrit (1978 : 129), globalement largement valorisé par rapport à l'oral. Ils observent une fréquente suprématie de la norme écrite sur la norme orale, ainsi que des attitudes de survalorisation de l'orthographe qui augmente dans les villes de plus grande insécurité linguistique (1978 : 130). À l'oral, l'insécurité linguistique générale se manifeste surtout dans les tests de prononciation.

L'insécurité régionale se manifeste par le biais de la production de discours, par les témoins, dévalorisant et stigmatisant "l'accent régional" (1978 : 143) ; elle se double parfois de "culpabilité linguistique" (1978 : 149) par rapport à la langue nationale, que les locuteurs ont l'impression de dégrader et d'abâtardir. Toutefois, ces sentiments d'insécurité et de culpabilité linguistique sont atténués par des comportements inverses de valorisation de la variété régionale que les auteurs expliquent de la façon suivante :

"Nul doute que la vitalité de la culture régionale, le sentiment d'appartenir à une communauté, d'avoir des traditions culturelles [...] vivante n'ait une influence sur l'attitude des Lillois en matière d'accent régional." (1978 : 150)

Notons toutefois que lors de ses enquêtes à New York, Labov avait remarqué que les New Yorkais présentaient quasiment tous la particularité de déprécier leur régiolecte et plus précisément l'accent de leur ville (1976 : 200). Il n'allait cependant pas plus loin dans cette direction et n'a jamais établi de différence entre caractère national et régional d'insécurité linguistique.

L'essentiel de l'enquête de Nicole Gueunier et *al.* se concentre en fait sur la ville de Tours, décrite comme caractérisée par un sentiment général de sécurité linguistique. Les trois autres villes sont plutôt étudiées dans le but d'une vérification et d'une comparaison avec les résultats obtenus à Tours plutôt que comme recherches autonomes.

Dans les grandes lignes, l'analyse montre que les locuteurs tourangeaux possèdent dans l'ensemble une bonne conscience de la norme, celle-ci étant toutefois en corrélation avec l'élévation du niveau social (1978 : 100). L'attachement normatif est manifeste chez les sujets de catégorie sociale intermédiaire, qui tiennent à conformer le plus possible leurs usages linguistiques à la norme, ce qu'ils imaginent corroborer l'ascension sociale à laquelle ils aspirent (1978 : 96, 101). C'est également dans cette catégorie que les doutes concernant la normativité du discours sont les plus fréquents, et donc que l'insécurité linguistique est la plus élevée. Dans les catégories sociales les moins élevées, la relative sécurité linguistique est interprétée comme une certaine indifférence à l'égard de la norme linguistique. Concernant le sentiment de sécurité linguistique régionale, elle se manifeste essentiellement par le fait que les Tourangeaux disent ne pas avoir d'accent et portent un jugement défavorable à l'égard des autres régiolectes (1978 : 103).

En comparaison, Lille, Limoges et Saint-Denis de la Réunion se caractérisent par un sentiment d'insécurité linguistique, manifesté, à divers degrés, par des sentiments de malaise,

de gêne, d'infériorité, dus à la pratique d'un français jugée défectueuse et non conforme, et donc par des jugements épilinguistiques auto-dépréciatifs. Les auteurs remarquent que ce type d'attitude (et notamment concernant l'insécurité linguistique régionale) est beaucoup moins prononcé à Limoges qu'à Saint-Denis et à Lille, où l'usage de la langue régionale est considéré comme une marque d'infériorité sociale. Ce résultat est attribué au fait qu'à Limoges, la langue régionale est largement moins pratiquée que dans les deux autres villes, ce qui leur permet de conclure que le sentiment de sécurité et / ou d'insécurité linguistique est à mettre en relation avec l'exposition à la langue régionale.

Gueunier, Genouvrier et Khomsi remarquent néanmoins que les discours épilinguistiques se caractérisent souvent par une certaine ambivalence, où se mêlent sentiments négatifs et sentiments positifs vis-à-vis des langues régionales qui restent un marqueur d'appartenance à une communauté culturelle et historique (1978 : 161-165). L'aspect "esthétique" de la variété régionale est souvent souligné, notamment à la Réunion, où, comme le remarquent les auteurs, on perçoit une certaine ambiguïté dans les attitudes et les opinions apparemment positives envers le créole, qui mettent au jour une certaine idéologie linguistique fortement marquée par l'histoire coloniale. Dans toutes les catégories sociales, les témoins insistent sur cet aspect esthétique du créole,

" [...] un peu à la façon dont on s'extasie sur les objets exotiques issus des pays colonisés, ou sur les animaux des zoos : pittoresque ce patois ; joli cet accent chantant ; imagé ce lexique." (1978 : 163)

## 2.2. Discussion

La lecture de ces travaux nous amène à souligner plusieurs points. En premier lieu, il faut reconnaître l'intérêt que présente une étude comparative entre plusieurs situations sociolinguistiques, et les difficultés que pose une telle analyse. Toutefois, l'objectif de départ, ambitieux, empêche Gueunier, Genouvrier et Khomsi d'entrer tout à fait dans le détail et de rendre réellement compte des différentes situations qu'ils traitent.

Sur le plan méthodologique, on peut souligner que Gueunier et *al.*, choisissent d'utiliser un outil d'analyse standard et commun aux quatre situations étudiées : un seul questionnaire est en effet conçu pour les différents terrains d'enquêtes. La question qui se pose ici, et dont nous avons déjà fait mention précédemment, est de savoir dans quelle mesure on peut construire des tests standard d'analyse de l'insécurité linguistique (sur le modèle par exemple des tests de psychologie, qui sont justement souvent contestés pour cette raison), applicables et pertinents dans des situations aussi différentes les unes des autres, tant sur le plan de l'organisation sociale (spécificité notamment de Saint-Denis de la Réunion), que sur les plans culturel, linguistique et historique.

On remarque également que se pose à nouveau le problème de la théorisation de l'insécurité linguistique. Nicole Gueunier (et *al.*) ne proposent pas une définition précise de la notion, renvoyant (prudemment) le lecteur aux travaux, guère plus théorisés, on l'a vu, de William Labov, et prolongent en ce sens la perspective de leur prédécesseur<sup>192</sup>. Néanmoins, les auteurs relient explicitement l'insécurité linguistique à la problématique de la norme, ce qui donne à l'analyse une assise scientifique plus élaborée, tout en conservant le caractère opératoire de l'objet d'enquête de type labovien. Ils fondent ainsi essentiellement leurs analyses sur des données quantitatives, tout en complétant ces dernières de commentaires

---

<sup>192</sup> A la différence près que l'insécurité linguistique est davantage au centre du travail de Gueunier et *al.*

plus détaillés et plus approfondis d'ordre qualitatif, mais sans que ces commentaires ne dépassent souvent la simple observation, et n'aboutissent à des définitions plus construites.

Gueunier (et *al.*) partent de la conception de la norme de E. Coseriu (1967), telle que nous l'avons décrite dans la première partie de ce travail, mais prennent le parti d'inverser le sens du schéma mis au point par Coseriu, qui, on l'a vu, part des usages, et aboutit, par degrés successifs d'abstraction, à la norme puis au système, entité abstraite, et figée. Cette théorie ne satisfait pas Gueunier et *al.* qui objectent qu'elle ne :

"[...] rend pas compte du dynamisme du "système" et éventuellement de la "norme"."  
(1978 : 72)

Or, la conception hétérogène de la communauté linguistique, exposée notamment dans les travaux de William Labov, montre bien le caractère dynamique et mouvant de la norme linguistique. Gueunier et *al.* partent donc du principe selon lequel c'est bien la norme qui est à l'origine du système ; comme on l'a vu, c'est la norme linguistique qui, en étant diffusée de haut en bas dans l'échelle sociale, modifie le système et donc les usages.

Par la suite, Gueunier (et *al.*) reprennent la distinction d'Alain Rey (1972) entre normes prescriptive, objective, et subjective, dont les territoires qui leur sont conférés diffèrent certainement en fonction du taux général d'insécurité linguistique. Les analyses montrent en effet qu'en milieu d'insécurité linguistique, les attitudes des témoins tendent à rendre la norme "objective" le plus conforme possible à la norme institutionnelle, ou "prescriptive", ce qui s'exprime, au niveau de la norme "subjective", par des représentations épilinguistiques négatives par rapport aux usages effectifs, considérés comme déviants.

Cette définition de la norme permet de donner une assise théorique relativement solide au travail de Gueunier et *al.*, dont l'objectif, comme l'indique le titre, et d'étudier les attitudes des locuteurs face à la norme linguistique. Toutefois, il faut reconnaître que l'on n'avance pas beaucoup dans la théorisation de l'insécurité linguistique, pour laquelle aucune véritable définition n'est proposée. Ce manque est reconnu par les auteurs eux-mêmes (1978 : 7 - 10), qui laissent espérer une clarification de l'objet scientifique postérieure aux enquêtes. Ils introduisent également la notion de "culpabilité linguistique", qui semble désigner le sentiment par les locuteurs que leurs productions sont fautives par rapport à la norme linguistique du français, mais là encore aucune véritable définition n'est proposée.

Une nouveauté apportée par l'analyse de Gueunier et *al.* concerne la distinction entre caractère régional et général de l'insécurité linguistique. Le caractère régional est contenu dans les réponses à des questions du type "avez-vous / qui a un accent ?" ; "comment jugez-vous l'accent des autres ?", etc., tandis que le caractère général est obtenu à partir de questions du type "parlez-vous bien ?" ; "est-ce important de bien parler ?" ; "pourquoi ?", etc. Ils montrent par exemple que les locuteurs tourangeaux sont majoritairement en état de sécurité linguistique vis-à-vis de leur régiolecte (jugé "sans accent"), mais qu'ils peuvent se trouver en état d'insécurité "générale" mis au jour par le sentiment qu'il est important de "bien parler" conjugué à un jugement négatif envers leur propre idio- / sociolecte. Cette distinction permet de souligner que la pratique d'une variété autre que la variété socialement reconnue et officiellement attestée peut entraîner des sentiments d'insécurité linguistique dans une communauté.

Il est cependant très surprenant de constater que Gueunier et *al.*, dont l'objectif est d'observer et de mesurer l'insécurité linguistique en français, considèrent invariablement cette langue, dans les quatre situations, comme la "langue maternelle" des locuteurs, et n'introduisent qu'une "distinction entre français régionaux métropolitains et français régionaux de ce que l'on appelle la francophonie" (1978 : 121). Et s'ils mentionnent l'existence du créole et soulignent l'importance de différencier, d'un point de vue linguistique, une situation de "diglossie" telle qu'elle est vécue outre-mer et en France métropolitaine, ils attribuent cette différence d'une part à :

"[...] l'histoire linguistique [qui] met [l'occitan] sur le même plan que le français d'oïl, alors que les créoles [...] en découlent [...]" (1978 : 122), et d'autre part au fait que : "les créoles ne comportent ni l'historicité, ni la tradition littéraire écrite qui caractérisent selon la classification linguistique de Stewart (1968) les dialectes comme l'occitan." (*ibid.*)

À aucun moment n'est explicitement mentionné le critère de la vitalité (également issu de la classification de Stewart (1968)), qui ne caractérise pas, ou peu, l'occitan ou le picard, mais largement le créole, et le fait, essentiel à l'analyse, que celui-ci est fréquemment acquis en tant que langue première à la Réunion, ce qui modifie tout de même de façon considérable les données du problème.

Le reproche que l'on peut ainsi sans doute faire à ce travail est de ne pas mettre suffisamment en exergue les différences, pourtant notables, entre les situations étudiées. Il semble en outre que l'analyse aurait mérité d'être complétée par une conclusion qui permette de faire la synthèse des analyses et des résultats obtenus. Cette synthèse, attendue, manque, ce qui a comme conséquence que le lecteur reste un peu "sur sa faim". Les auteurs semblent du reste conscients de cela :

"On voit toute la complexité du problème, que nous ne faisons ici qu'aborder. [...] Mais nous pouvons conclure, au moins provisoirement, sur la différence fondamentale qui existe entre le sentiment régional d'insécurité linguistique en milieu tourangeau urbain, l'insécurité qui caractérise à des degrés divers les milieux lillois et limousins urbains d'une part, et le milieu réunionnais urbain d'autre part, d'une manière plus étendue et plus profonde. Dans les trois cas, c'est la situation de diglossie, avec ses divers spécifications, qui nous a semblé fonder et motiver cette insécurité." (1978 : 165-166)

Il est ainsi dommage, dans la mesure où ce travail est le premier qui met en parallèle diglossie et insécurité linguistique, que cette voie n'ait pas été suivie et réfléchi davantage. On verra qu'elle ouvre pourtant des pistes de recherche intéressantes et prometteuses pour l'analyse.

Nicole Gueunier a par la suite procédé à d'autres analyses des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, et notamment à propos de la situation de francophonie libanaise (1993). Nous parlerons naturellement de ce travail, mais, dans la logique chronologique qui est ici la nôtre, nous devons attendre pour aborder et commenter ces analyses récentes.

### ***3. L'idée d'insécurité linguistique chez Pierre Bourdieu***

#### *3.1. Présentation*

L'idée d'insécurité linguistique apparaît également dans l'analyse de l'économie des échanges linguistiques de Pierre Bourdieu (1982), qui s'inscrit à son tour dans le même cadre théorique que William Labov, en décrivant la communauté linguistique comme une stratification de groupes sociaux, les uns dominants et définis comme tels parce qu'ils possèdent à la fois le capital économique et le capital linguistique, c'est-à-dire qu'ils parlent la langue "légitime", les autres maintenus dans un état de domination parce que n'ayant aucun pouvoir reconnu sur le marché linguistique officiel.

Les travaux de Pierre Bourdieu ne se fondent pas sur des enquêtes de terrain précises, mais constituent une réflexion sociologique sur fond théorique à la fois structuraliste et marxiste. Bourdieu pense la société en termes de luttes entre les classes sociales, les plus élevées se caractérisant comme exerçant un "pouvoir symbolique", implicite et silencieux mais omniprésent, sur les plus basses.

Il montre que la domination des catégories sociales inférieures se manifeste par le fait que l'accès au modèle social véhiculé par les catégories sociales supérieures correspondrait, pour les acteurs sociaux "dominés" à une progression sociale. Sur le plan linguistique, et selon le même processus, ces mêmes acteurs cherchent à atteindre et à s'approprier le modèle linguistique dominant. Pierre Bourdieu note ainsi que :

"La reconnaissance qu'extorque cette violence [...] n'est jamais aussi manifeste que dans toutes les corrections ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés, par un effort désespéré vers la correction, soumettent, consciemment ou inconsciemment, les aspects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique (avec toutes les formes d'euphémisme), de leur syntaxe ; ou dans le désarroi qui leur fait "perdre tous leurs moyens", les rendant incapables de "trouver leurs mots", comme s'ils étaient soudain dépossédés<sup>193</sup> de leur propre langue." (1982 : 38)

Au sein d'une communauté linguistique, les agents font des opérations de classification qui correspondent à la représentation qu'ils ont des structures sociales, pour définir les individus, objets et comportements, façons de parler de leur entourage, mais aussi pour se définir eux-mêmes. Ces représentations sociales se manifestent sous la forme d'une :

"[...] intervention consciente, individuelle ou collective, spontanée ou institutionnalisée ; comme par exemple toutes les corrections que les locuteurs s'imposent ou qu'on leur impose - dans la famille ou à l'école - sur la base de la connaissance pratique, partiellement enregistrée dans la langue même, des correspondances entre les différences linguistiques et les différences sociales et à partir d'un repérage plus ou moins conscient des traits linguistiques marqués ou remarquables comme imparfaits ou fautifs, ou, au contraire, comme valorisants ou distingués." (1983 : 100)

Les "jugements classificatoires" opérés constamment par les acteurs reposent sur une aptitude, inhérente à chaque individu socialisé, à établir des relations entre des pratiques (comportementales, et / ou verbales) et des positions dans l'espace social (comme, écrit Pierre

---

<sup>193</sup> L'usage de ce verbe "déposséder" nous semble intéressant de par l'ambiguïté sémantique qui est la sienne. Les locuteurs sont dépossédés de leur langue : ils en sont privés. Mais l'emploi du terme n'est sans doute pas fortuit et montre une relation de possession, fort ambiguë du reste (est-ce le locuteur qui "possède" sa langue ou la langue qui possède son locuteur ? Cela n'est naturellement pas sans rappeler les questionnements qui étaient les nôtres dans le paragraphe traitant des rapports langue / identité (seconde partie, troisième chapitre).

Bourdieu, "lorsque nous devinons la position sociale [d'un individu] d'après son accent" (1987 : 157)). Selon lui, la perception que les individus ont de l'espace social est le produit d'une double structuration, à la fois objective, autrement dit extérieure à l'individu, dictée par la structure sociale, et subjective, c'est-à-dire intériorisée par les membres de la communauté sociale, représentationnelle :

"[...] du côté objectif, elle est socialement structurée parce que les propriétés attribuées aux agents ou aux institutions se présentent dans des combinaisons qui ont des probabilités très inégales : de même que les animaux à plumes ont plus de chance d'avoir des ailes que les animaux à fourrure, de même les possesseurs raffinés de la langue ont plus de chance d'être vus au musée que ceux qui en sont dépourvus. Du côté subjectif, elle est structurée parce que les schèmes de perception et d'appréciation, spécialement ceux qui sont inscrits dans le langage, expriment l'état de relation de pouvoir symbolique." (1987 : 158)

On retrouve ainsi ici l'idée d'Alain Rey (1972) de distinction entre différents types de normes, dont le caractère social est ici à nouveau, et dans la même perspective que William Labov, très explicitement souligné.

Cette double structuration, à la fois objective et subjective, est le produit ce que Bourdieu désigne le monde "de sens commun", et s'apparente finalement à la communauté linguistique et / ou sociale. Il existerait ainsi, dans chaque société, un certain nombre de concordances entre les pratiques sociales (dont naturellement les pratiques langagières) et les positions sur l'échelle socio-économique.

Or, les membres des classes sociales intermédiaires, en situation de mouvance sociale dans la mesure où ils se trouvent dans une catégorie sociale intermédiaire, et par conséquent transitoire<sup>194</sup>, ont du mal à se positionner réellement dans ce système classificatoire, ou en tous cas à accepter cette position, dont ils voudraient pouvoir émerger pour accéder aux catégories supérieures.

"C'est dans les positions moyennes de l'espace social [...] que l'indétermination et l'incertitude objective des relations entre les pratiques et les positions est maximum ; et aussi, par conséquent, l'intensité des stratégies symboliques." (1987 : 159)

Ainsi, sur le plan de la langue, la communauté linguistique se construit autour d'un ensemble de normes sociales qui sont au moins de deux sortes. Les premières sont objectives (et prescriptives), autrement dit dépendent des institutions officiellement normatives, qui fixent les normes, posent par conséquent que tels et tels usages sont corrects et que tels et tels autres ne le sont pas, les décrivent, et les diffusent. Le second type de normes relève quant à lui de la manière dont chaque individu, et plus globalement chaque catégorie sociale, selon la position qu'elle occupe dans la stratification sociale, et selon le pouvoir symbolique que lui confère cette position, intériorise ces normes, en fait une norme "subjective" et produit du langage par rapport à elle.

De ce fait, les locuteurs au sein chaque groupe social possèdent un ensemble relativement homogène de normes subjectives, en fonction desquelles s'établissent un certain

---

<sup>194</sup> Ces catégories intermédiaires sont au moins "transitoires" dans les représentations, dans la mesure où les individus appartenant à ces catégories ont toujours en tête de progresser socialement et de s'approcher des groupes sociaux plus favorisés, dont ils cherchent à s'appropriier les comportements.

nombre d'attitudes linguistiques et de sentiments sur les pratiques langagières (les siennes et celles des locuteurs des autres groupes sociaux). C'est ce qui expliquerait que les membres des couches sociales intermédiaires soient les plus sujets aux sentiments d'insécurité linguistique, dans la mesure où leurs normes subjectives ne coïncident pas avec les normes objectives.

Pierre Bourdieu rejoint William Labov sur ce point, qui pose que l'indice d'insécurité linguistique réside dans le fait que les pratiques effectives des locuteurs ne sont pas conformes aux usages qu'ils considèrent comme corrects. Or les usages des locuteurs appartenant aux catégories sociales supérieures sont conformes à la norme objective, dans la mesure où la norme linguistique qu'ils ont à l'esprit (norme subjective) coïncide avec la norme objective, fixée au sein de ce groupe, puis diffusée vers le bas de la stratification sociale. Dans les groupes sociaux intermédiaires, au contraire, les usages sont régis par une norme subjective n'est pas forcément conforme à la norme objective, puisque celle-ci est une norme fixée par les locuteurs des groupes sociaux supérieurs.

Partant, on doit pouvoir tenter d'avancer dans la réflexion sur la problématique, extrêmement complexe, de la norme linguistique.

### *3.2. La norme linguistique : quelques pas de plus dans la réflexion*

Ce qui vient d'être dit nous ramène en fait à notre définition de l'insécurité linguistique, encore provisoire et sans doute incomplète, mais qui semble commencer à prendre une certaine profondeur théorique :

**Serait (susceptible d'être) en insécurité linguistique tout individu qui se conforme à une norme instaurée et véhiculée par un groupe social qui n'est pas le sien.**

Dans le cas de la "petite bourgeoisie", les individus cherchent à se conformer à la norme socialement définie comme la plus prestigieuse dans la mesure où celle qu'ils véhiculent eux-mêmes est une norme "intermédiaire", donc par définition incertaine et mouvante, et qui porte, tout au moins dans leurs représentations, des traces des catégories sociales inférieures desquelles ils sont issus et dont ils cherchent à se démarquer. Autrement dit, dans la mesure où les membres des catégories sociales intermédiaires sont en position de rejet par rapport à leur milieu social d'origine (puisqu'ils aspirent à être conformes aux couches supérieures), ils ne peuvent qu'être en position de rejet par rapport à la norme linguistique propre à ce milieu (ce qui se manifeste dans la pratique langagière par des tentatives d'imitation de la norme de référence).

L'analyse de Bourdieu rend ainsi compte d'une opposition entre un ensemble de normes "objectives" et un ensemble de normes "subjectives", alors que d'autres, on l'a vu (Rey, 1972) distinguent en plus une norme "prescriptive".

Par ailleurs, dans la trichotomie norme / système / usage, c'est la norme qui est à l'origine du système, se réalisant lui-même en usages. Or, la norme de ce schéma ternaire correspond bien à la norme "prescriptive" dans la mesure où elle est posée et fixée institutionnellement. En ce sens, elle est à même d'être modifiée (réformes de l'orthographe, évolution des dictionnaires), mais seulement dans la mesure où le système évolue suffisamment pour que cette modification soit attestée par les groupes qui ont le "pouvoir

linguistique"<sup>195</sup>, et ratifiée institutionnellement. Cette norme est donc l'élément le plus stable du schéma, et qui nécessite le plus de temps pour se modifier.

Le système, quant à lui, correspondrait alors à la norme "objective", qui s'apparente à l'idée que les gens ont du "bien parler". En ce sens, il serait intermédiaire à la norme prescriptive et aux réalisations effectives, et pourrait grossièrement se décrire comme ce qui reste de la norme prescriptive, quand celle-ci est passée par le filtre des représentations sociales.

Enfin, la norme dite "subjective" serait liée aux usages, dans la mesure elle en est la réplique *virtuelle* exacte, actualisable à tout instant, et en fonction de chaque situation énonciative, en productions linguistiques effectivement réalisées. En même temps, et à un niveau d'abstraction plus élevé, cette norme subjective dépend directement de la norme objective, autrement dit de la perception que les individus et / ou les groupes sociaux ont du bon usage, ainsi que de la manière dont ils sont ou non attachés à cet usage normatif. Il apparaît par conséquent clairement que la norme subjective comporte une dimension largement représentationnelle, et est à mettre directement en rapport avec les sentiments des locuteurs face à leur(s) (variété(s)) de langue(s).

On voit donc à quel point les trois éléments (norme / système / usage) sont liés et dépendants les uns des autres : la modification de la norme entraîne une modification des usages, et en retour, de nouveaux usages, peuvent, on l'a vu, modifier non seulement le système mais aussi la norme.

Ce qu'il convient toutefois de souligner, c'est que ces trois types de normes sont différents selon les groupes sociaux, ou plus exactement occupent des places plus ou moins importantes. Si l'on veut comparer les groupes sociaux supérieurs, intermédiaires et inférieurs (d'après le schéma social classique, mais qui est à modifier s'agissant de la société réunionnaise), on doit pouvoir schématiser les choses de la façon suivante :

- dans les classes sociales supérieures, la norme objective est par définition conforme à la norme prescriptive et institutionnelle<sup>196</sup>. La conformité des usages, en style informel, ne prend finalement que peu d'importance aux yeux des individus, pour la simple raison que d'une part, ils sont souvent effectivement conformes, et d'autre part, ils peuvent le devenir à tout instant. Autrement dit, les locuteurs entrant dans ce cas de figure ont finalement "les moyens" sociaux de ne pas conformer exactement leurs usages linguistiques à la norme (qu'ils connaissent et maîtrisent), puisque cela ne remet de toute façon pas en cause leur compétence linguistique (qui leur est reconnue), donc leur "pouvoir linguistique" et leur position sociale ;
- le cas des locuteurs des groupes intermédiaires est différent. Ils connaissent la norme prescriptive, véhiculée par les groupes auxquels ils voudraient être assimilés. Mais en même temps, ils ne la maîtrisent souvent que de façon imparfaite, ce qui a comme

---

<sup>195</sup> Cela ne signifie pas obligatoirement que les évolutions linguistiques soient le fait des locuteurs des classes sociales supérieures. Certains registres argotiques, par exemple, comme le verlan (voir Calvet, 1993), ne se sont ni créés ni diffusés du "haut vers le bas" (comme le postule le modèle de Labov). Toutefois, pour que ces usages particuliers soient intégrés au système, et entraînent un changement de la norme (pour le lexique par exemple, admission dans les dictionnaires de la langue française), il doivent se voir conférer une forme de reconnaissance (scientifique par exemple), qui elle, doit effectivement venir "du haut" de la stratification sociale.

<sup>196</sup> Puisque les membres de cette catégorie sont théoriquement les détenteurs de la norme.

conséquence que leur norme objective ne coïncide pas toujours avec la norme prescriptive. Or c'est bien la connaissance, au moins approximative, de la norme prescriptive, qui a permis à ces locuteurs, issus des groupes inférieurs, de se promouvoir dans l'échelle sociale. Partant, les usages, en style informel, sont conformes à une norme qui n'est pas la norme institutionnelle, ce dont ils ont conscience ; par réaction compensatoire, cela les amène, à surgénéraliser dans leurs usages ce qu'ils savent de la norme prescriptive et aboutit aux phénomènes d'hypercorrection. C'est ainsi que les locuteurs des classes intermédiaires sont considérés comme les locuteurs les plus insécurisés sur les plans linguistique et social ;

- le cas des membres des classes inférieures, enfin, est en quelque sorte moins problématique. Pour dire très vite, le modèle linguistique qui régit leurs usages n'est pas tant la norme prescriptive, qu'ils ne connaissent non seulement pas vraiment, mais dont ils n'ont pas non plus véritablement conscience, qu'une norme objective, qui, dans cette mesure, n'a plus de caractère véritablement prescriptif, et par conséquent est relativement conforme aux usages effectifs. En outre, la langue, pour les locuteurs des classes inférieures, recouvre beaucoup moins d'enjeux sociaux que dans les classes intermédiaires, pour qui la langue est directement liée à la promotion sociale à laquelle ils aspirent davantage (ou ont plus de moyens d'aspirer) que les membres des groupes inférieurs. Les usages, ainsi, ne sont pas conformes à la norme (prescriptive), mais le sont relativement à leur norme objective. C'est dans cette mesure que Labov observe une insécurité linguistique moindre chez les locuteurs des classes sociales populaires.

Ainsi, l'importance conférée à la norme linguistique et les attitudes par rapport à cette norme diffèrent d'un groupe social à l'autre. Cette idée est sans doute à rapprocher de celle de "fantasme de la norme" initialement énoncée par Daniel Baggioni (Baggioni, 1979 ; Kaminker & Baggioni, 1980), qui montre à quel point la norme, en tant que construction sociale d'un "bien parler", repose sur une dimension représentationnelle, et donc sur la construction, au niveau individuel, d'une norme "subjective". Cette dimension fantasmatique, on l'a vu, est en particulier extrêmement prégnante dans les questions d'établissement de frontières, frontières entre les langues, entre les locuteurs et entre les groupes linguistiques.

Mais est-ce pour autant à dire que chaque catégorie sociale correspond à une communauté linguistique particulière ? La réponse doit naturellement être nuancée. D'une part, on ne peut certainement pas dire cela dans la mesure où tous les groupes se trouvent dans un système où il n'existe qu'une seule norme prescriptive effective, et que l'évaluation globale des productions se fait bien en rapport à cette norme.

Toutefois, on a vu que l'étagement des communautés linguistique correspond bien également à un étagement de normes ; ainsi, à l'intérieur de réseaux plus restreints (et parmi lesquels se trouvent vraisemblablement les catégories sociales), la valeur que prend la norme prescriptive, mais aussi le rapport qu'entretiennent les locuteurs avec elles diffèrent, et d'autres normes apparaissent. Cela dit, les communautés que constituent les groupes restreints ne concernent pas seulement les catégories socio-économiques, mais aussi certainement les groupes professionnels, ethniques, culturels, générationnels, etc. On a donc là un tissage extrêmement complexe de relations sociales, qui rend nécessaire une approche en termes de réseaux sociaux.

Car il est bien évident qu'au sein des catégories sociales, qui sont des catégories macro-sociales, les individus n'ont pas forcément, selon par exemple leur catégorie socioprofessionnelle, les mêmes attitudes envers la norme. Si l'on prend le cas de la "petite bourgeoisie", on ne peut que supposer que les enseignants du primaire et du secondaire, dont le métier est de diffuser et de transmettre la norme prescriptive, constituent des agents beaucoup plus attentifs à la question normative que d'autres membres de cette catégorie. Autant de nuances qui montrent l'importance de croiser différents facteurs (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, etc.) pour aboutir à des résultats probants.

À partir de là, on peut justement faire l'hypothèse (et c'est ce qui fonderait l'intérêt de notre modèle), que c'est justement le rapport aux normes qui distingue les "catégories", les étagements de la communauté, et donc l'insécurité linguistique. En d'autres termes, mais nous y reviendrons largement, on peut considérer que chaque étage communautaire constitue une sphère, sécurisante pour les uns, insécurisante pour les autres, ce qui régit les attitudes et les comportements. La distinction, reprise par Pierre Bourdieu entre les normes prescriptives, objectives, et subjectives devra par conséquent être intégrée à notre modèle.

Ainsi, sans vraiment développer son analyse sur l'insécurité linguistique<sup>197</sup>, c'est toutefois de façon tout à fait explicite (1982 : 38 - 39) que Pierre Bourdieu s'inscrit dans la tradition labovienne, soulignant à la fois l'effort de mimétisme des classes inférieures vers les comportements sociolinguistiques propres aux classes supérieures, doublé de la dépréciation de leurs propres comportements.

Ses propos sont toutefois à nuancer dans la mesure où les correspondances entre pratiques linguistiques et positions sociales ne sont peut-être pas aussi prédictibles et systématiques qu'il ne le pose. En outre, les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique ne correspondent pas véritablement à des "pratiques sociales", mais à des sentiments en rapport avec des représentations sociolinguistiques sur ces pratiques. À ce titre, s'ils sont vraisemblablement en partie liés avec la structure de l'organisation sociale globale, ils comportent également, nous allons y revenir, une dimension situationnelle qui complexifie largement sa description et sa théorisation.

Par rapport à Labov, Bourdieu met néanmoins davantage l'accent, dans la tradition marxiste, sur le rapport social dominant / dominé qui existe entre les variétés de langues et les locuteurs qui les utilisent, et sur la dimension conflictuelle inhérente à ces rapports sociaux. Bourdieu considère la structure du champ linguistique comme un système de rapports de force linguistiques, fondés sur la distribution inégale du "capital linguistique" entre les groupes. Les changements linguistiques sont ainsi perçus comme l'expression de ces rapports de force. Or l'hypercorrection de la petite bourgeoisie est, par définition, l'une des manifestations fondamentales des rapports de force entre les groupes sociaux.

Toutefois, Bourdieu critique le modèle diffusionniste de Labov. Pour lui, ce ne sont pas les phénomènes d'hypercorrection qui sont le moteur du changement linguistique, mais celui-ci est un résultat des inégalités sociales, qui sont aussi des inégalités quant à la reconnaissance qui est conférée à chaque groupe, et dont l'hypercorrection n'est qu'une manifestation :

[...] si les stratégies linguistiques de la petite-bourgeoisie et en particulier sa tendance à l'hypercorrection, [...] ont pu apparaître comme le facteur principal du changement

---

<sup>197</sup> Pierre Bourdieu n'emploie pas lui-même l'expression insécurité linguistique.

linguistique, c'est que le décalage [...] entre la connaissance et la reconnaissance, entre les aspirations et les moyens de les satisfaire, atteint son maximum dans les régions intermédiaires de l'espace social." (1982 : 54)

Il montre que les acteurs des classes intermédiaires agissent sans cesse en fonction de leur désir d'assimilation (aux classes supérieures) et de dissimilation (par rapport aux classes populaires), et que le moteur du changement linguistique réside précisément dans cet ensemble d'actions et de réactions qui "s'engendrent continûment dans l'univers des relations de concurrence constitutives du champ" (1982 : 57).

"Ce qui est décrit comme un phénomène de diffusion n'est autre chose que le processus résultant de la lutte de concurrence qui conduit chaque agent, au travers d'innombrables stratégies d'assimilation et de dissimilation [...], à changer sans cesse de propriétés substantielles (ici de prononciations, de lexiques, des tours syntaxiques, etc.) tout en maintenant, par la course même, l'écart qui est au principe de la course." (1982 : 57)

En fait, les locuteurs de la classe moyenne cherchent à la fois à être assimilés à ceux des classes supérieures, mais aussi, pour répondre à cet effet de domination socio-symbolique, à s'en démarquer, et ce par exemple en s'inscrivant dans des mouvements de valorisation des variétés linguistiques et des modèles socioculturels minorés. Par ce biais, ils tentent de renverser le rapport de force symbolique. Ces tentatives s'inscrivent néanmoins dans le même processus de domination symbolique, et ceux-là même qui pensent le déjouer en le contrant, ne font en fait, selon Bourdieu, que le renforcer :

"Ceux qui s'insurgent contre les effets de domination qui s'exercent à travers l'emploi de la langue légitime en viennent souvent à une sorte d'inversion du rapport de force symbolique [...]. Ce renversement du pour et du contre, qui s'observe aussi en matière de culture quand on parle de "culture populaire", est encore un effet de la domination." (1987 : 183)

Pierre Bourdieu souligne ainsi le processus paradoxal et insoluble duquel les individus socialisés, autrement dit agissant constamment en référence aux règles sociales propres à leur communauté, ont beaucoup de mal à sortir, tant ils sont prisonniers du schéma social :

"[...] si pour résister, je n'ai pas d'autre ressource que de revendiquer ce au nom de quoi je suis dominé, est-ce que c'est de la résistance ? [...] quand, à l'inverse, les dominés travaillent à perdre ce qui les marque comme "vulgaires" et à s'approprier ce par rapport à quoi ils apparaissent comme vulgaires [...], est-ce que c'est de la soumission ?" (1987 : 183)

En même temps, il semble que la revendication des usages dominés peut se comprendre comme l'expression d'une culpabilité de la part de locuteurs qui ont été obligés d'"abandonner" la (variété de) langue dont ils sont natifs, pour accéder à la (variété de) langue qui leur permettait de se promouvoir socialement, et qui se considèrent par là même (ou sont considérés par les groupes desquels ils sont issus), comme déloyaux. Nous reviendrons plus amplement sur cette idée de déloyauté et de culpabilité linguistique. Notons toutefois déjà qu'elle peut tout à fait constituer un élément d'explication aux discours épilinguistiques ambivalents qu'ont remarqué Gueunier, Genouvrier et Khomsi (1978) vis-à-vis des variétés régionales. Car d'un côté, les locuteurs stigmatisent les variétés dont la pratique les étiquettent socialement comme issus des milieux défavorisés desquels ils veulent absolument se

démarquer, mais en même temps, ce faisant, ils renient leurs propres origines (et / ou sont vécus comme tels), et se sentent coupables par rapport à cela.

Une question importante s'agissant de l'ambivalence des comportements et des discours épilinguistiques serait de savoir si elle correspond à un phénomène effectivement groupal, ou à un phénomène plus individuel. Autrement dit, on peut se demander si la stigmatisation / (sur)valorisation d'une variété correspond à une pratique de groupe (dans le cadre de la lutte sociale telle que la décrit Bourdieu), ou si elle concerne effectivement les membres d'un groupe social tout en ayant des causes individuelles.

On peut supposer que la réponse à cette question n'est pas tranchée. D'un côté, les comportements et les attitudes vis-à-vis des langues sont effectivement sans doute l'expression des conflits de classes sociales ; mais de l'autre, l'ambivalence est aussi probablement un fait qui touche non pas seulement la conscience sociale (en tant que membre d'une classe sociale), mais aussi la conscience individuelle (l'ambivalence conçue comme réaction par rapport à sa famille, à des personnes clairement individualisées), et qui produit dans ce cas non plus de la révolte (sociale), mais plutôt de la culpabilité. Ces deux phénomènes sont probablement convergents dans leurs effets, mais semblent devoir être distingués sur le plan théorique.

Pour finir, on peut dire que les travaux de Bourdieu confirment la définition que donne William Labov de la communauté linguistique en tant que partage de normes et d'attitudes sociolinguistiques, tout en mettant de façon plus insistante l'accent sur les rapports conflictuels qu'entretiennent les différents groupes. Quel que soit leur milieu social d'origine, et qu'ils appartiennent à ce que Bourdieu désigne comme le "groupe dominant" ou le "groupe dominé", tous les membres de la communauté, que ce soit pour y opposer une résistance ou non, réagissent en fonction d'un ensemble d'implicites sociaux, de règles et de normes qui leur confère certains statuts, certains droits et certains pouvoirs.

Bourdieu introduit, à la différence de Labov, l'idée d'une insécurité linguistique se manifestant également au niveau lexical et syntaxique. Mais ce qui nous semble primordial, c'est qu'il montre que cette insécurité linguistique serait avant tout la manifestation, l'expression d'une insécurité plus large, de type socio-économique et / ou socioculturelle.

On voit dès lors se profiler la probable nécessité, mais nous y reviendrons, de distinguer une insécurité à proprement linguistique et une insécurité avant tout sociale, socioculturelle ou socio-identitaire dont on mettrait au jour les expressions linguistiques. Il faudra ainsi réfléchir sur les différences qui peuvent exister entre ces deux types d'insécurité.

#### ***4. Michel Francard : insécurité linguistique et conscience normative***

Michel Francard (1993a) a marqué un tournant décisif dans la recherche sur l'insécurité linguistique, qu'il est le premier à prendre comme objet d'étude principale. Il est également le premier chercheur à s'être attelé à un véritable début de travail de conceptualisation de l'insécurité linguistique. Le fait que son objet d'enquête puisse apparaître plus diffus, plus abstrait que celui de William Labov ou de Nicole Gueunier (et *al.*) tient au caractère essentiellement qualitatif, comme nous allons le voir, de son approche.

Des enquêtes dans une communauté rurale de Belgique l'amènent à poser que l'insécurité linguistique est moins à mettre en relation, comme le suggéraient Gueunier (et *al.*), avec la pratique d'une (variété de) langue régionale (et / ou l'exposition à cette variété), qu'avec le taux de scolarisation des locuteurs. Son propos est le suivant : l'insécurité linguistique ne se manifeste pas automatiquement chez un locuteur de langue "minorée" (pour reprendre la terminologie propre au domaine du conflit linguistique), mais elle est en rapport avec la connaissance et la conscience qu'a le locuteur de la norme linguistique de référence.

Cette notion de "conscience linguistique" a été décrite par Frank Alvarez-Pereyre (1991) comme l'ensemble des attitudes et des représentations que se font les locuteurs de leur(s) propre(s) façon(s) de parler, qui mettent en jeu aussi bien des caractères formels du système linguistique que les aspects géolinguistiques, sociolinguistiques ou historiques qui leur sont liés. La conscience linguistique est donc ici à comprendre comme la conscience qu'a un locuteur de la norme prescriptive, mais aussi de sa pratique langagière, de sa façon de parler, et de celle des autres membres de la communauté linguistique. Cette notion recouvre ainsi également les attitudes vis-à-vis de cette pratique, la façon d'évaluer sa pratique langagière et celle des autres, en se demandant ce qui modèle, influence ces attitudes.

L'idée est de réfléchir sur le rapport entre conscience linguistique et insécurité linguistique, en se demandant par exemple si plus de conscience par rapport à la langue est générateur de sécurité ou d'insécurité, et pourquoi.

Pour Michel Francard, la conscience linguistique, acquise sur le mode scolaire, est plutôt génératrice d'insécurité linguistique. Il explique que plus un locuteur a conscience de la norme linguistique (prescriptive), plus il a conscience également du fait que ses énoncés peuvent en être éloignés, et donc plus il est susceptible d'être en état d'insécurité sur le plan linguistique. L'insécurité linguistique est donc à mettre en relation avec :

" [...] la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est dans la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français "pur", non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle des locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire." (Francard, 1993a : 13)

La relation entre conscience de la norme et insécurité linguistique est également soulignée par Jean-Marie Klinkenberg qui montre que l'apparition des sentiments d'insécurité est liée à "une image nette [par le locuteur] des variations légitimes", et à une conscience de ne pas totalement y conformer ses usages (1993 : 6).

Or cette connaissance de la norme et donc cette prise de conscience de l'écart qui peut exister entre son idiolecte (ou sociolecte) et la variété standard, dépend avant tout du taux de scolarisation (et de son efficacité), l'école étant l'institution linguistique "normative" par excellence dans laquelle sont acquises non seulement la perception des variétés régionales, mais aussi leur dépréciation par rapport à la langue de référence. Cette question de la scolarisation est particulièrement intéressante à la Réunion du fait de la démocratisation récente de l'enseignement.

Sans y faire explicitement référence, Michel Francard souligne lui aussi la dimension fantasmatique qui sous-tend la problématique de la norme linguistique, et la désignation

sociale de groupes comme détenteurs légitimes de cette norme. Il propose alors (1993a : 13) de définir l'insécurité linguistique comme une "quête non réussie de légitimité"<sup>198</sup> ; autrement dit, le locuteur insécurisé est un locuteur qui évalue sa compétence linguistique comme non conforme, non "légitime" par rapport au modèle normatif de référence.

Ses enquêtes sur le terrain sociolinguistique belge francophone l'amènent à proposer une théorisation en quatre points du sentiment d'insécurité linguistique (*Ibid.* : 14 - 16). Après presque trente ans d'existence du champ de recherche, c'est la première fois qu'une tentative de définition théoriquement articulée de l'insécurité linguistique est élaborée. L'insécurité linguistique se caractériserait ainsi par :

- la sujétion à un modèle linguistique exogène, qui se traduit en Belgique par une certaine dépendance culturelle et linguistique à la France, ou plus exactement à sa capitale dont le français est perçu comme la seule norme linguistique légitime. La Belgique, "terre de grammairiens" (1993b : 322), est marquée par une tradition normative extrêmement prégnante ;
- des attitudes dépréciatives, voire une forme de suspicion à l'égard des variétés régionales, vécues par les locuteurs comme non légitimes ;
- une ambivalence dans les représentations linguistiques qui amène ces mêmes locuteurs à compenser cette dépréciation par une valorisation de la langue régionale en lui conférant des qualités (chaleur, complicité, affectivité, connivence, etc.) qui sont refusées à la variété dominante ;
- enfin, un certain pessimisme chez les intellectuels, quant au devenir du français, un sentiment de menace, notamment par rapport à l'anglais qui prend pratiquement toute la place sur le marché linguistique international.

Les travaux qui ont été menés à partir de ceux de Michel Francard montrent que ce dernier point est passé à peu près inaperçu et n'a pas été repris. Il vaut pourtant, à notre sens, la peine de s'y attarder l'espace de quelques lignes. Ce que Michel Francard remarque, et répertorie comme manifestation sociale d'insécurité linguistique, c'est le sentiment, chez les élites socioculturelles, que la langue par ailleurs dominante dans le schéma diglossique, autrement dit celle qui est justement susceptible d'être "insécurisante", de mettre des gens en état d'insécurité linguistique<sup>199</sup>, est elle-même en danger, en insécurité, par rapport à d'autres langues, dans un cadre de hiérarchisation sociolinguistique mondiale<sup>200</sup>.

En d'autres termes, dans la situation belge tout au moins, il y a d'une part une hiérarchisation des variétés sinon des usages langagiers en français, avec une norme linguistique de référence par rapport à laquelle les gens sont susceptibles de se sentir en insécurité linguistique parce qu'ils jugent leurs usages personnels de façon défectueuse par rapport à cette norme ; mais d'autre part, ce modèle normatif peut être lui-même vécu comme

---

<sup>198</sup> Qui n'est pas sans rappeler "l'effort désespéré de correction" de Pierre Bourdieu (1982).

<sup>199</sup> Cette notion de langue "insécurisante" est à expliciter. Une langue (ou une variété de langue) n'est "insécurisante" que dans le cadre d'une situation sociolinguistique globale qui en fait le modèle normatif de référence. Autrement dit, c'est d'avantage le rapport que les locuteurs d'une communauté linguistique ont à la langue, qui découle des représentations sociolinguistiques, qui est insécurisant. Il n'empêche que dans une situation de diglossie, l'usage de la langue dominante par des locuteurs de langue dominée, est souvent "insécurisant".

<sup>200</sup> Ce qui montre bien que l'idée que nous avons émise quant à la communauté linguistique mondiale, définie finalement comme communauté parlante, n'est pas à exclure.

étant en insécurité par rapport à d'autres, plus puissants, à un niveau mondial, sur le plan économique, politique, ou culturel.

Ce dernier point est néanmoins à séparer des trois autres points théoriques de l'insécurité linguistique dans la mesure où il fait intervenir un processus inverse : la reconnaissance d'une menace pesant sur la langue française face à une langue internationale plus puissante sur le plan économique, telle que l'anglais, suppose que l'on se sente investi, à un certain degré, d'un certain rôle social par rapport à la langue.

C'est ce qui explique que cela concerne essentiellement les intellectuels, qui sont au sommet de la stratification sociolinguistique et qui perçoivent le danger que peut par exemple représenter l'anglais pour le français. On peut également proposer que ce type d'insécurité linguistique ressentie pour la langue "dominante" constitue en quelque sorte la "crème" de l'insécurité linguistique. Une insécurité qui ne peut être ressentie que dans les groupes où l'insécurité linguistique, comme conscience d'un écart entre ses usages et les usages socialement légitimés, n'est pas préoccupante, n'existe pas, ou peu. Dans les autres catégories, les locuteurs seraient en quelque sorte trop préoccupés par leur propre insécurité linguistique, leur propre "quête de légitimité", pour concevoir que cette langue, ce modèle normatif qu'ils cherchent constamment, sans avoir le sentiment d'y parvenir, à atteindre et à se conformer, puisse, à son tour, être en insécurité.

À la Réunion, on y reviendra, la situation est légèrement différente, et peut-être du fait que l'on fait l'hypothèse qu'il existe, on l'a dit, deux élites sociales réunionnaises, chacune porteuse, de façon schématique, d'une langue différente. Or l'expression de sentiments de langues en danger, d'abâtardissement et / ou de disparition, doublée de participation (ou de soutien) à des mouvements pour la promotion linguistique, concernent à la Réunion à la fois le français et le créole. Il faudra se demander si ces différents mouvements sont ou non le fait des mêmes groupes sociaux. Dès lors, on peut penser que les discours pro-créoles sont plutôt le fait des intellectuels, qui perçoivent le danger de décréolisation. Mais au-delà des simples observations (qui revendique quoi), il faudra se demander quel peut être le sens social des revendications linguistiques (qu'elles concernent le français ou le créole), et si les discours de soutien pour les langues et / ou d'inquiétude quant à leur avenir peuvent être ou non interprétés en termes de sécurité et d'insécurité linguistique.

Avec le quatrième critère posé par Michel Francard, on touche sans doute à une insécurité linguistique d'un autre ordre (qui n'est plus dans la langue mais pour la langue), ce qui opère un pas de plus dans notre hypothèse de registres successifs, d'insécurité linguistique.

Il est néanmoins intéressant de remarquer que l'une des manifestations d'insécurité linguistique en français réside dans le sentiment que la langue française, est en retour elle-même ressentie par certains de ses locuteurs comme étant en danger, en insécurité. En d'autres termes, le français serait à la fois langue "dominante" en France et dans toutes les situations où il possède le statut de langue officielle, et à la fois caractérisé par une peur, chez certains de ses locuteurs, de le voir abâtardi, assimilé voire remplacé par d'autres langues.

Philippe Gardy (1990) a rédigé un article qui nous semble venir illustrer ce propos. Observant les discours militant en faveur de la francophonie, Gardy montre qu'ils se caractérisent par une puissante volonté de promouvoir la langue française, qui fait parfois

étrangement penser au désir de revaloriser, en situation de diglossie et d'insécurité linguistique, la langue minorée :

"Si le français s'affirme et se fonde dans l'anéantissement d'autres langues virtuelles, il se fonde également de ce combat décisif, de cette peur de la disparition dont il tire son existence et sa puissance [...]. Très curieusement, les procédures de surévaluation du français, tout à fait caractéristiques du discours francophoniste, viennent ici rejoindre les surévaluations compensatoires qui accompagnent généralement, en situation de diglossie, l'acceptation de la dominance linguistique. Les sociolinguistes catalans (Ninyoles ou Aracil) ont bien montré comment la subordination entraînait la production de discours consolateurs, accordant à la langue dominée des qualités de tous ordres, jusqu'à élever celle-ci de façon tout à fait imaginaire, au dessus de la langue dominante." (1990 : 33)

Philippe Gardy compare donc la surévaluation de la variété régionale qui est elle-même caractéristique de l'insécurité linguistique, avec la surévaluation de la langue française langue officielle, dans le cadre du mouvement francophoniste. En d'autres termes, pour Gardy, le mouvement de revendication pour le français qui a caractérisé la France après la révolution française, et qui, dans le cadre de la politique d'unification linguistique, s'est faite largement aux dépens des langues régionales doit pouvoir s'interpréter en terme d'insécurité linguistique.

Ce point n'est pas sans rappeler ce que nous disions plus haut : il semble que la tradition centraliste française, du fait de l'histoire linguistique de la France, qui a posé la langue française comme seul emblème possible de l'identité nationale française, a entraîné une insécurité linguistique en quelque sorte historiquement conditionnée, qui perdure encore aujourd'hui, et qui se manifeste en particulier d'une part à travers un mouvement puriste important par rapport au français (dont on a effectivement souvent le sentiment qu'il "se perd"), et d'autre part à travers des peurs, fréquentes, de "mal parler", que ce soit le français ou les langues autres (régionales et / ou étrangères).

L'article de Philippe Gardy souligne en outre à nouveau le caractère ambivalent des réactions des locuteurs insécurisés par rapport aux langues. Nous reviendrons, dans la présentation du courant "hérétique" de l'insécurité linguistique, sur les travaux de R. Ninyoles (1969) et L. Aracil (1965, 1982) qui se sont beaucoup intéressés aux sentiments épilinguistiques en situation de conflit linguistique.

Pour l'heure il est temps de procéder à une première synthèse de ce courant "orthodoxe" de l'insécurité linguistique, afin de tenter de faire le point sur les apports des travaux post-laboviens.

### ***5. Le courant orthodoxe : apports et évolutions***

À partir de ces premières études, qui restent des références certaines en matière d'insécurité linguistique, l'analyse a connu une relative évolution, tant du point de vue théorique que méthodologique. Les études de William Labov ont été raffinées et de nouveaux travaux, nous allons le voir, ont montré que la sécurité et l'insécurité linguistique n'étaient peut-être pas aussi figées et prédictibles que ne le donnaient à penser les analyses du fondateur de la notion.

Ce renouveau théorique a résulté en très grande partie de deux colloques organisés sur le thème de l'insécurité linguistique, qui ont l'un et l'autre permis à différents chercheurs de se concentrer sur cette question et ainsi favorisé la mise au jour de pistes de recherches tout à fait intéressantes ; il s'est agi dans un premier temps du colloque de Louvain-la-Neuve (Belgique) tenu en novembre 1993 sur l'initiative de Michel Francard (actes publiés en 1993 pour le premier volume, et en 1994 pour le second), et dans un second temps par la Deuxième Table Ronde du Moufia (La Réunion) tenue en septembre 1994 sur l'initiative de l'URA 1041 du CNRS (actes édités par Claudine Bavoux, et publiés en 1996).

Avant de faire le point d'une part sur ce qui vient d'être vu, et d'autre part sur les avancées théoriques des travaux les plus récents, il convient de souligner que de Labov à Francard, un des changements notables concernant le champ de recherche sur l'insécurité linguistique est qu'il s'applique à l'heure actuelle essentiellement à des situations de contacts de langues ou situations diglossiques, même s'il reste tout à fait pertinent, comme le souligne Jean-Michel Éloy (1993 : 95 - 96), dans les situations "monolingues", dans lesquelles coexistent également (au moins) deux variétés, la variété normée et la variété réalisée, la première restant un modèle complètement fictif, figé, invariant, par définition inaccessible, et donc générateur d'insécurité linguistique. Éloy souligne l'ambiguïté de l'expression "francophonie périphérique", et insiste sur l'interprétation métaphorique et non pas forcément seulement géographique qui être faite du terme *périphérie*. Il souligne ainsi la coïncidence entre le clivage centre / périphérie et celui de norme / usages, la langue réalisée pouvant alors se définir comme la *périphérie* par rapport à la langue normée, "centre" figé, virtuel et fantasmatique :

"La norme figure toute la langue, ou "l'essentiel de la langue", et cette conception porte en elle-même une idée d'insécurité : représentée stable, invariante, finie, elle est par définition inaccessible dans sa complétude. Autrement dit, on n'est jamais tout à fait en règle avec cette loi-là, on ne peut que craindre toujours. Voilà ce que j'entendais par "le salaire de la peur"<sup>201</sup> : la grandeur de l'une (la langue normée) est à la mesure de la misère de l'autre (la langue réalisée)." (1993 : 105)

De ce point de vue, le caractère exogène du modèle linguistique auquel sont assujettis les locuteurs insécurisés apparaît ainsi à la fois constant et universel. Dans toute communauté linguistique, en effet, quelles que soient ses caractéristiques, le locuteur qui prend la parole, se condamne de fait à ne pas conformer ses usages à la norme linguistique. Cela rejoint du reste l'idée de l'insécurité linguistique au sens le plus abstrait du terme, le plus universel, sans doute, double produit à la fois du besoin vital, et constant, pour l'homme, de produire la parole pour se faire admettre, reconnaître des autres et prouver ainsi sa propre existence, et en même temps de la conscience de la difficulté, voire de l'impossibilité, que cette parole parvienne effectivement à son but, puisse effectivement être reconnue, reçue et acceptée par l'autre. L'homme parlant est de ce fait effectivement constamment, en tous lieux et en toutes situations, assujetti à ce rapport intérieur / extérieur, endogène / exogène.

### 5.1. *L'insécurité linguistique : cheminement et évolutions théoriques*

Nous avons essayé, dans ce qui précède, et au-delà de la présentation des premiers travaux sur l'insécurité linguistique, de montrer à quel point il était important de considérer cette problématique dans son lien avec les concepts de norme et de communauté

---

<sup>201</sup> Titre de sa communication.

linguistiques, en essayant par là même de faire avancer la réflexion sur ces questions épineuses, mais sur lesquelles peu de sociolinguistes, en fait, se sont réellement directement penchés.

Pour reprendre très rapidement ce qui vient dit, on a vu que William Labov (1976) définissait la communauté linguistique comme une communauté de normes et d'attitudes par rapport à ces normes, dans le cadre d'une structure sociale stratifiée qui hiérarchise socialement les usages linguistiques et les groupes sociaux. Il pose ainsi qu'est en insécurité linguistique un locuteur qui considère ses usages comme non conformes au modèle normatif, et observe que ce sont les locuteurs des classes sociales intermédiaires qui manifestent le plus ces comportements, dans la mesure où leur pratique langagière n'est pas conforme à la norme linguistique de référence, norme qui est par ailleurs par les classes sociales supérieures, auxquelles ils cherchent à être apparentés.

En conséquence, nous avons proposé qu'une définition possible de l'insécurité linguistique pouvait se formuler comme **l'état de celui qui se conforme à une norme véhiculée (et / ou imposée) par un groupe social différent de son groupe d'origine.**

Toutefois, comme le montre Daniel Baggioni (1996), les travaux de Labov sont insatisfaisants sur le plan de la théorisation de la norme et de la communauté linguistique.

Nicole Gueunier (et *al.*) (1978) s'inscrivent globalement dans la même lignée que William Labov, à quelques différences près. Ils sont d'abord les premiers à mettre explicitement en parallèle la problématique de la diglossie et celle de l'insécurité linguistique, et donnent à leur travail une assise théorique plus construite que Labov en le fondant sur la théorie de la norme. Partant du schéma de E. Coseriu (1967), ils le remanient et insistent sur le caractère dynamique de la norme linguistique. Ils ne vont cependant, on l'a vu, pas beaucoup plus loin dans la réflexion sur cette problématique.

Concernant l'insécurité linguistique à proprement dite, ils ne proposent aucune véritable définition, mais font l'hypothèse qu'elle est à mettre en relation avec le degré d'exposition des locuteurs à une (variété de) langue régionale, et, distinguent une insécurité linguistique "générale" et une insécurité linguistique "régionale". En outre, ils amènent l'idée de l'insécurité linguistique comme "sentiment", remarquent ce qu'ils désignent comme un sentiment de "culpabilité linguistique", et constatent une certaine ambivalence dans les comportements vis-à-vis des langues. Toutefois, leurs observations n'aboutissent pas à de réelles réflexions, et les tentatives de théorisation sont quasiment absentes de leur travail.

S'il ne repose pas sur des enquêtes de terrain, le travail de Pierre Bourdieu (1982, 1987), a le mérite d'ouvrir des pistes théoriques, et notamment concernant la question de la norme. Il s'inscrit dans une problématique qui est proche de celle de Labov (notamment en ce qui concerne la définition de la communauté linguistique), mais en insistant sur la dimension conflictuelle des rapports inter-groupeux et en expliquant les processus de changement linguistique par ce biais. Il s'oppose en ce sens au modèle diffusionniste, et montre que le changement linguistique est le résultat des luttes constantes entre les groupes sociaux qui cherchent à se distinguer des uns et / ou à s'apparenter aux autres.

Il va plus loin que Labov dans la réflexion sur la norme en montrant qu'elle est le produit d'une double structuration, objective et extérieure aux groupes d'une part, subjective, intériorisée et représentationnelle d'autre part, et insiste sur le fait que les différences

d'attitudes par rapport aux normes (sociales et linguistiques) est le résultat des rapports de forces sociaux et de la lutte des classes. Il montre qu'il y a insécurité linguistique quand les usages sont régis par une norme subjective qui ne correspond pas à la norme objective diffusée et légitimée par les classes sociales supérieures, et souligne, à l'instar de Labov, l'insécurité linguistique des classes intermédiaires.

Toutefois, les comportements sociaux (dont les pratiques verbales) sont toujours relatifs, pour Bourdieu, à la place des groupes dans la stratification sociale. Dans la perspective (macro)sociologique qui est la sienne, il ne prend d'une part pas en compte la dimension individuelle, et d'autre part ne considère l'insécurité linguistique que comme faisant partie d'une insécurité plus globale, d'ordre social, lui conférant au fond peu, voire pas de spécificité. Il souligne enfin l'ambivalence des comportements sociolinguistiques (à la fois de rejet et de valorisation des langues dominées), mais ne la considère à nouveau qu'à un niveau social, et la met en rapport direct avec les conflits sociaux.

Ainsi l'insécurité linguistique chez Bourdieu est seulement considérée dans son rapport à la position dans la hiérarchisation sociale, ce qui en fait une donnée figée et immuable.

Or, les travaux qui ont suivi ont montré que l'insécurité linguistique possède au contraire une dimension largement situationnelle, qui en fait une donnée réversible, voire négociable en interaction. Elle n'est donc plus considérée comme un phénomène figé et prédictible à partir de la seule appartenance sociale. Dans cette perspective, les analyses privilégient désormais l'approche micro-sociolinguistique.

Michel Francard propose, et il est le premier à le faire, une théorisation construite à partir d'un travail sur le terrain belge francophone. Il dégage quatre critères définissant l'insécurité linguistique belge, qui sont : la sujétion à un modèle linguistique exogène ; la stigmatisation et la dévalorisation des variétés "régionales", qui se double, par compensation, de la (sur)valorisation, par les mêmes locuteurs, des mêmes variétés "régionales" ; le sentiment, par les membres des catégories sociales hégémoniques, que la langue "dominante" est en danger linguistique.

Il n'est toutefois pas le premier à souligner ces critères ; avant lui, William Labov, Pierre Bourdieu et Nicole Gueunier (et *al.*) avaient dégagé la plupart de ces critères, mais sans les regrouper sous forme théorique, et ce même si leurs approches respectives présentaient certaines différences.

En outre, nous allons le voir, d'autres linguistes et sociolinguistes, dans des perspectives microsociolinguistiques et qualitatives, ont également observé des comportements et des sentiments similaires, ce qui, naturellement, n'enlève rien au mérite de Michel Francard qui a su rassembler des hypothèses jusqu'alors éparses, et en faire, à partir de ses propres enquêtes sociolinguistiques, un exposé théorique construit.

Insistant sur la dimension représentationnelle et situationnelle de l'insécurité linguistique, Francard montre qu'elle est un sentiment de "malaise" (1993a) par rapport à une (variété de) langue, que le locuteur a conscience de ne pas maîtriser parfaitement. Son étude est ainsi beaucoup plus centrée sur le sujet locuteur lui-même, dont on tente de percevoir les façons dont il se sent par rapport à ses pratiques linguistiques. Il montre que ces sentiments sont à mettre en rapport avec la conscience que les locuteurs ont de la norme, et explique que

paradoxalement, le taux d'insécurité linguistique peut augmenter avec le degré de scolarisation, lieu d'apprentissage de la norme, mais aussi et surtout lieu d'apprentissage des différences de légitimité conférée aux variétés, et de prise de conscience, par les locuteurs, de l'éventuelle non-conformité de leurs pratiques linguistiques. Michel Francard met également l'accent sur l'ambivalence des attitudes envers les variétés linguistiques minorées.

Partant de l'idée de légitimité linguistique (sur laquelle nous reviendrons), il propose de définir l'insécurité linguistique comme le sentiment d'une **quête non réussie de légitimité linguistique**. On retrouve ainsi, dans la définition de Michel Francard (1993a), l'idée de la non-conformité des usages par rapport à une norme véhiculée par un groupe auquel le locuteur n'appartient pas.

Toutefois, si la perspective de Michel Francard ouvre des pistes de recherches riches, qui permettent de considérer une analyse davantage centrée sur le sujet, de prendre en compte l'expression de ses sentiments par rapport à sa / ses façon(s) de parler, et à celle des autres membres de sa communauté linguistique, on peut reprocher à ses travaux de ne présenter que peu de réflexion théorique, par exemple en ce qui concerne la définition de la (des) norme(s) linguistique(s) et de la communauté linguistique, semblant considérer ces concepts comme acquis et connus de tous. Or la plupart des linguistes semblent réagir de cette manière. On a en fait véritablement l'impression que les chercheurs se définissent eux-mêmes soit comme théoriciens, soit comme praticiens, autrement dit privilégient nettement dans leur travaux soit la réflexion théorique, soit l'observation, l'enquête et la réflexion méthodologique. Michel Francard essaye de concilier théorie et pratique, et propose effectivement une définition intéressante de l'insécurité linguistique, mais il ne semble relier cette théorie à aucune autre, comme celles de la norme et de la communauté linguistique, avec lesquelles elle est non seulement directement en rapport, mais aussi auxquelles elle doit pouvoir permettre, à notre sens, d'avancer de quelques pas.

Un autre mérite de Michel Francard, et il est immense, est sans doute celui d'avoir rouvert un domaine d'étude passé Jusque-là un peu inaperçu, et d'avoir permis d'une part des travaux d'enquêtes visant à la vérification des (hypo)thèses formulées Jusque-là, et d'autre part d'avoir inspiré des réflexions nouvelles qui ont approfondi la problématique. L'insécurité linguistique est désormais considérée de manière plus souple, et n'est plus seulement mise en rapport avec la stratification sociale. Le domaine de recherche paraît dès lors plus riche et prometteur. Toutefois il est en même temps certainement davantage déconcertant dans la mesure où il montre que l'insécurité linguistique est difficilement prédictible, ce qui pose la question de la possibilité d'en rendre compte de façon théorique.

Ainsi, si l'insécurité linguistique est un "sentiment", la question qui se pose à l'évidence est de savoir si d'une part on peut y avoir véritablement accès, et d'autre part si on peut la théoriser. En outre on peut se demander si les théories susceptibles d'être élaborées entrent bien dans le cadre théorique de la linguistique, en tout cas telle que la linguistique est actuellement définie. Ce que met au jour la notion de sentiment, est non seulement l'aspect largement situationnel de l'insécurité linguistique, mais aussi la difficulté de rendre compte de son intensité, de la mesurer.

Il serait pourtant faux de croire que le "courant orthodoxe" s'arrête là, car depuis Francard, d'autres chercheurs ont ouvert de nouvelles pistes, dont certaines s'avèrent tout à fait novatrices et prometteuses, tant sur le plan méthodologique que sur le plan théorique.

### 5.2. *Insécurité linguistique : les apports méthodologiques*

Sur le plan méthodologique, les trois dernières années (1993 - 1996) de recherche sur l'insécurité linguistique ont permis de faire de nets progrès. Le propos de William Labov, pour reprendre rapidement, était de rendre compte de la stratification sociale de la langue, et de montrer comment, dans la structure sociale globale, s'opéraient les changements linguistiques. C'est dans cette mesure, on l'a vu, qu'il fait le choix d'adopter des méthodes avant tout quantitatives, qui rendent compte de la situation de façon plus globale. L'insécurité linguistique, ainsi, est mise au jour chez Labov par le biais d'enquêtes macrosociolinguistiques et dans le cadre d'une approche quantitative. Toutefois, comme on a pu le noter et le souligner avec Didier de Robillard (1996), les articles dans lesquels Labov traite plus directement de l'insécurité linguistique s'orientent davantage (et finalement presque exclusivement) vers un traitement qualitatif, ce qui montre que le niveau macro- ne dispense pas le chercheur de compléter et de nuancer ses analyses globales au moyen d'observations et de réflexions plus détaillées.

Chez Gueunier (et *al.*), on trouve le même type d'appareillage d'enquête. Les auteurs procèdent ainsi à un recueil quantitatif des données, mais complètent leurs analyses de commentaires plus qualitatifs. Ce qui distingue toutefois ce travail de celui de Labov, est qu'il se donne comme objectif la comparaison de plusieurs situations, tout en choisissant de conserver un outil méthodologique et un dispositif d'enquête commun pour les différentes situations étudiées. Cette relative homogénéité postulée entre les situations, on l'a vu, se retrouve au demeurant dans le traitement qui est fait, et en particulier dans les commentaires sur les variétés régionales, qui pourtant présentent des différences d'importance quant à la place sociale et à la vitalité qui est la leur dans chaque situation. Nous reviendrons plus bas sur cette question d'élaboration de tests standard, et sur les intérêts, mais aussi les difficultés que peut présenter une perspective comparativiste.

Avec Michel Francard, on est passé à un traitement quasiment tout qualitatif de l'insécurité linguistique, et à des techniques d'enquêtes qui se centrent plus sur les entretiens de type semi-directif.

Ainsi, globalement, des analyses de type quantitatif de William Labov, dans lesquelles il s'agissait surtout de mesurer l'insécurité linguistique par rapport aux écarts entre les performances effectives et les performances déclarées et d'établir à partir de là des statistiques pour rendre compte de l'insécurité linguistique par classe sociale, on est progressivement passé à des analyses de type qualitatif, qui s'inscrivent davantage dans une approche de type micro-sociologique, prenant comme point de départ l'analyse et l'interprétation des discours épilinguistiques des locuteurs, de leurs sentiments et de leurs représentations de leur(s) (variété(s) de) langue(s).

Les deux modes de recueil et de traitement des données (quantitatif et qualitatif), comme nous l'avons vu dans notre première partie, doivent être considérés comme constituant des volets complémentaires de l'analyse, et pour plus de prudence, d'objectivité et de représentativité, les résultats obtenus à partir des deux perspectives doivent être confrontés et comparés.

Marie-Louise Moreau (1996), nous l'avons vu, a largement souligné cette complémentarité. Elle montre que d'une part, l'analyse quantitative ne doit pas être négligée car elle est la seule méthode qui peut rendre compte de la globalité d'une situation, et

notamment de la proportion d'individus (susceptibles d'être) en insécurité dans les communautés linguistiques étudiées. Mais d'autre part, les données obtenues à partir d'analyses quantitatives doivent être prises pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour des données générales :

"Un premier piège à éviter est la surinterprétation des chiffres. Quand dans un premier groupe, les témoins sont 80 % à fournir une réponse que nous jugeons caractéristique de l'insécurité, contre 20 % dans un deuxième groupe, pouvons-nous considérer que le premier est plus insécuré que le second ? Un individu du groupe A qui fournit cette réponse n'est évidemment pas plus insécuré que l'individu du groupe B qui fournit cette même réponse. Les chiffres ne nous disent en fait rien sur la profondeur, sur l'intensité du sentiment dans les deux communautés. Ils nous disent seulement qu'une certaine conception [...] est davantage répandue dans l'un que dans l'autre." (Moreau, 1996 : 107 - 108)

Marie-Louise Moreau insiste toutefois sur la nécessité de compléter ces données par d'autres plus nuancées, plus détaillées, obtenues à partir d'analyses de nature qualitative, à même de rendre compte, par exemple, de "l'intensité du sentiment d'insécurité linguistique" (*ibid.*).

En outre, Michel Francard (1993, 1994), mais aussi notamment Didier de Robillard (1994, 1996) ont montré la pertinence mais aussi la nécessité de procéder aussi à des enquêtes entièrement qualitatives, autrement dit dans lesquelles à la fois le recueil de données, mais aussi leur traitement, tente moins de rendre compte de phénomènes massifs (bien qu'ils peuvent tout à fait être représentatifs, d'où la nécessité de les confronter avec des résultats statistiques par exemple) que de "détails", de nuances, et de phénomènes plus individuels que sociaux (autrement dit qui ont davantage trait à l'identité individuelle qu'à l'appartenance à une classe sociale par exemple, ce qui ne signifie pas que ces phénomènes soient des phénomènes généraux, qui se retrouvent chez tous les membres d'un groupe). Ils préconisent ainsi des méthodes d'enquêtes davantage orientées vers l'entretien semi-directif, et l'utilisation de questionnaires comme support à des discussions et une série de commentaires sur ces questions.

Les travaux élaborés jusqu'ici montrent que l'on dispose à ce jour d'un nombre relativement considérable, si l'on parcourt les actes du colloque de Louvain-la-Neuve (Francard, 1994) et ceux de la Seconde Table Ronde du Moufia (Bavoux (éd.), 1996), de descriptions de l'insécurité linguistique dans des situations aussi bien européennes, africaines, indian-océaniques, canadiennes, américaines, etc. Ces différentes études, qui mériteraient peut-être d'être reconsidérées à la lumière de ce qui a été fait par la suite en matière d'insécurité linguistique, conduisent à poser la question de la possibilité de comparaison entre les différentes situations, puis celle de la mise en place d'instruments permettant de rendre compte des particularités et des similarités entre les différentes situations.

La question de la standardisation des appareillages d'enquêtes a été soulevée par Marie-Louise Moreau (1996) qui, s'attachant à comparer l'insécurité linguistique en français dans trois situations africaines (camerounaise, sénégalaise et zaïroise), établit une série de questionnaires et de tests dont elle se sert dans les trois situations, ceci naturellement après quelques aménagements, notamment lorsqu'il s'agit d'observer les réactions des locuteurs face aux particularismes régionaux. Elle explique sa démarche de la façon suivante :

"[...] est-il vraiment déraisonnable - ou naïf - de souhaiter que la sociolinguistique se dote d'instruments de mesure standardisés, d'outils analogues, par exemple, aux tests de psychologie ? Si on s'orientait dans cette direction, il importerait seulement de considérer ces instruments non pas tellement pour les informations qu'ils apportent dans l'absolu, mais comme des moyens heuristiques permettant le repérage, la comparaison, la confrontation de situations différentes dans l'espace, dans le temps, dans les variables qui le déterminent, etc. Car, bien entendu [...] il n'y a de profit à savoir mesurer que lorsque la quantification permet de hisser l'information à un autre niveau de généralité." (1996 :109)

Il faut naturellement rester prudent en matière de comparaison entre des situations qui présentent des divergences fondamentales, concernant par exemple la place occupée par le français (dans le cas, naturellement, des situations francophones), la pratique effective de cette langue, son "status" et son "corpus" (Chaudenson, 1993), etc. On pourrait d'ailleurs tout à fait concevoir de s'inspirer des essais de typologies des situations de francophonie (Chaudenson, 1993a ; Baggioni et Breton, 1996 ; Baggioni et Kaminker, 1996), pour tenter de concevoir une typologie des situations de francophonie à partir de la variable "insécurité linguistique". Il faudrait pour cela effectivement mettre au point des outils standard d'analyse, dont l'intérêt majeur réside dans la comparaison des situations sociolinguistiques.

En outre, la comparaison des différentes situations présenterait l'intérêt non négligeable de mettre au jour des contradictions et des paradoxes. Marie-Louise Moreau (1996) montre par exemple que la comparaison entre la situation sénégalaise et la situation belge fait apparaître des résultats contradictoires. Au Sénégal, elle observe très fréquemment des discours épilinguistiques négatifs concernant les pratiques "régionales" du français, ainsi que l'expression de sentiments de ne pas être "propriétaires du français" (Moreau, 1996 : 109), autrement dit de n'avoir aucune légitimité linguistique en tant que locuteur francophone. Ces sentiments se retrouvent également en Belgique : Michel Francard (1996) montre à quel point les tentatives de réformes linguistiques du français venant de Belgique sont localement violemment critiquées, la Belgique étant alors considérée comme "s'octroyant une légitimité qui ne lui appartient pas" (1996 : 97). Toutefois, la comparaison des deux situations montre que l'expression d'insécurité linguistique à travers le discours épilinguistique est moins importante en Belgique qu'au Sénégal. En revanche, les résultats s'inversent lorsqu'il s'agit d'observer les manifestations d'insécurité au travers des pratiques linguistiques elles-mêmes. Moreau montre ainsi qu'en Belgique, les phénomènes d'auto-correction et d'hypercorrection sont bien plus nombreux en Belgique qu'au Sénégal, et propose ainsi de bien distinguer l'insécurité linguistique "agie" de l'insécurité linguistique "dite", et ce surtout dans une perspective comparativiste. Elle souligne le manque de pertinence et les erreurs possibles d'interprétations des données dans le cas où les chercheurs compareraient l'insécurité linguistique telle qu'elle est dite dans une situation, avec l'insécurité telle qu'elle se manifeste dans la pratique même dans une autre situation.

Ainsi, le paradoxe observé entre la Belgique et le Sénégal ne saurait, considéré de façon isolé, permettre d'inférer que l'insécurité linguistique est plus intense dans l'un ou l'autre des deux pays :

"[...] si les deux catégories d'indices - ceux du discours épilinguistique et ceux du comportement langagier - ne se hiérarchisent pas du point de vue de l'intensité du sentiment qu'elles traduisent, ne doit-on pas poser à tout le moins qu'elles fonctionnent de manière indépendante et nous informent sur des réalités distinctes ? Nous n'avons pas le moyen, dans

l'état présent de nos connaissances, de fournir de réponse satisfaisante à ce type d'interrogation." (1996 : 110)

Les observations de Marie-Louise Moreau montrent par conséquent bien l'importance de distinguer les comportements et les discours d'insécurité linguistique. Toutefois, dans une perspective comparative des situations francophones en termes de sécurité et d'insécurité linguistique en français, il conviendrait de prendre également en compte différents paramètres, tels que par exemple l'éloignement de leurs territoires par rapport à la France hexagonale (éloignement aussi bien géographique que "métaphorique", pour reprendre la nuance proposée par Jean-Michel Eloy (1994)), leur "action linguistique" sur la langue française (production culturelle en matière de langue, initiatives d'action sur la norme, proposition de réformes, et notamment lexicale, etc.), les modes et l'ordre d'acquisition des langues en présence, leur histoire sociolinguistique particulière, etc..

Il nous semble en outre tout à fait important de distinguer les pays où les locuteurs sont effectivement natifs du français, dans lesquels il existe, aux côtés du français standard, une variété endogène de français acquise comme langue première par les membres de la communauté linguistique, mais qui n'est pas le produit de rencontres linguistiques avec d'autres (variétés de) langues ; et ceux où la variété endogène de français est une variété interstitielle, à mi-chemin entre deux ou plusieurs systèmes linguistiques. Il faudrait par exemple distinguer les situations européennes (Belgique, Suisse, Luxembourg) et québécoise, des situations africaines, indian-océaniques, etc., tout en sachant bien que dans ces deux groupes, il faudrait encore opérer des distinctions importantes.

Ainsi pour reprendre le paradoxe souligné par Marie-Louise Moreau (1996) entre le Sénégal et la Belgique, il nous semble très important de considérer le fait que l'une des grandes différences entre les deux situations est que les locuteurs de la première (Sénégal) ne sont pas, pour la plupart, francophones de langue première. Partant, on peut émettre l'hypothèse qu'au Sénégal, les formes *fautives* (effectives et / ou ressenties comme telles) se trouvent en quelque sorte *atténuées* dans la mesure où les locuteurs peuvent en quelque sorte les justifier par le fait que le français n'est justement pas leur langue première. D'autre part, ces locuteurs possèdent une autre langue, dans laquelle ils peuvent *se réfugier*, et qui constitue de ce fait un terrain de sécurité linguistique. En retour, la variété de français qu'ils parlent est une variété dans laquelle cette (ou ces) autre(s) langue(s) interfère(nt), ce qui fait qu'elle est d'autant plus considérée comme fautive et abâtardie. Cela pourrait constituer quelques premiers éléments d'explication au fait que l'insécurité linguistique "dite" est plus importante au Sénégal que l'insécurité linguistique "agie", dans la mesure où d'une part, les locuteurs sénégalais ne se sentiraient effectivement pas locuteurs légitimes du français, pas "propriétaires" de cette langue, et donc se considéreraient comme locuteurs d'une variété défectueuse de français ; et d'autre part, la présence d'une autre langue dans laquelle ils sont locuteurs légitimes et compétents, permettrait une certaine déculpabilisation, qui, dans la pratique, se traduirait par un moindre purisme linguistique et par des pratiques auto-correctives moins nombreuses qu'en Belgique.

Le cas de cette deuxième situation est en effet différent, dans la mesure où les Belges (wallons) sont effectivement, pour la plupart et à l'heure actuelle, francophones de langue première, mais d'une variété de français qui ne correspond pas tout à fait au français standard

(ou central, ou "général"<sup>202</sup>), et qui est très fréquemment évaluée en référence au français hexagonal. On peut ainsi supposer que le sentiment général est d'avoir appris comme langue première une variété abâtardie, et ce sans avoir d'autre langue "non-fautive" dans laquelle se réfugier. Cela pourrait expliquer d'une part le sentiment de "propriété" que les Belges ont, selon Marie Louise Moreau, par rapport au français (puisque la Belgique a toujours été très directement liée à la France, et que les Wallons sont effectivement francophones natifs ; ou encore parce que de nombreux intellectuels et artistes connus et reconnus sont originaires de Belgique ; ou enfin parce que la Belgique francophone est à l'origine d'actions linguistiques sur le français - comme la féminisation lexicale par exemple -, etc.).

Cela expliquerait en outre que cette relative sécurité "dite" se double d'une insécurité linguistique "agie", puisque la pratique belge francophone est souvent ressentie comme fautive (d'où les phénomènes d'auto-correction et d'hypercorrection très fréquemment observés en enquêtes).

Naturellement nous ne sommes absolument pas spécialiste de ces deux terrains, et les hypothèses formulées ici ont été construites en référence à des travaux auxquels nous n'avons pas participé. En outre, les postulats sur lesquels nous sommes fondée ne sont que des tendances très générales, ce qui confère à nos hypothèses un caractère grossier et très schématique. Toutefois, nous voulions ici souligner l'importance, dans le cadre d'une comparaison entre différentes situations, de prendre en compte les multiples paramètres qui concourent à mieux comprendre et à mieux interpréter les données. Vu sous cet angle, il nous semble toutefois que l'inversion générale des tendances entre insécurité "dite" et insécurité "agie" en Belgique et au Sénégal, apparaît moins paradoxale.

On commence à voir à quel point l'étude du sentiment d'insécurité est complexe et nécessite de prendre en compte de nombreux paramètres.

Cette notion de "sentiment", à elle seule, pose quelques problèmes sur le plan méthodologique. Comme le souligne Didier de Robillard (1996), l'instrument de mesure élaboré par William Labov présente le grave désavantage de n'être pas étalonné ; car quand William Labov mesure l'insécurité linguistique, et pose qu'au-delà d'un certain taux (qui mesure par exemple l'écart entre tel et tel type de réponse), il s'agit effectivement bien d'insécurité, il le fait sans vraiment le démontrer. Autrement dit, un des problèmes qui se pose est de savoir comment étalonner les tests, et par conséquent, comment élaborer une échelle qui rendrait compte des différentes intensités de l'insécurité linguistique.

Le problème qui se pose ici aux chercheurs qui tentent de mettre en place des tests valides pour observer les sentiments d'insécurité linguistique peut être mis en rapport avec les tests tentant par exemple de rendre compte de phénomènes aussi difficilement mesurables que l'intelligence. Didier de Robillard, observant ces tests dits "d'intelligence", montre que leur objectif n'est pas tant de "mesurer" l'intelligence, ce qui semble tout à fait problématique, mais de prédire certains comportements qui lui sont liés (comme par exemple la réussite scolaire). Autrement dit, on fragmente un objet qui est au départ très flou, très fluctuant, et très difficilement définissable en soi, on le décompose, ce qui amène à le rendre plus concret,

---

<sup>202</sup> Quoique ce terme, quand il désigne le français de France par opposition au français hors de France, est impropre dans la mesure où il laisse croire en une grande homogénéité du français de la France hexagonale, et présuppose que seuls les français "périphériques" (au sens géographique du terme) posséderaient des spécificités, des particularités.

et donc plus tangible, en mesurant certaines aptitudes dont les psychologues s'accordent à dire qu'elles lui sont attachées. La prétention des tests d'intelligence n'est ainsi pas tant de la mesurer globalement, que de mesurer l'aptitude à réaliser certaines activités ou à adopter certains comportements qui lui sont associés.

Partant, Didier de Robillard (*ibid.*), propose de fractionner l'insécurité linguistique en attitudes et en comportements concrets dont on fait l'hypothèse qu'ils lui sont attachés. Sur le plan méthodologique, cette suggestion aboutit à l'idée de procéder à des tests relativement généraux et grossiers, et de comparer différents résultats afin de réduire les erreurs d'interprétation (et prendre par exemple pour de l'insécurité linguistique ce qui n'en est pas forcément).

Sur le plan terminologique, Robillard insiste sur l'importance de parler de "comportements d'insécurité linguistique", autrement dit de comportements que l'on peut interpréter comme révélateurs d'insécurité linguistique, ce qui permet de continuer à s'entendre sur le fait que l'insécurité linguistique est bien un sentiment, sans pour autant trop se perdre dans les questionnements que cela entraîne (comment rendre compte d'un sentiment, comment le mesurer, comme l'interpréter, comment être sûr que les sentiments dits sont effectivement les sentiments ressentis, etc.). L'idée est ainsi de s'entendre à montrer que l'insécurité linguistique n'est pas isolée, mais qu'elle se manifeste au travers de comportements particuliers (pratiques verbales et discours épilinguistiques), concrets et directement observables.

Reste naturellement l'énorme travail de description de ces comportements. Il conviendra par exemple de se demander si l'intolérance face à une forme "régionale" de français est toujours le signe d'insécurité linguistique, ou n'est pas aussi parfois celui de la conscience d'une certaine fusion, pas toujours désirée, pas toujours créatrice, entre deux (variétés de) langues. À la Réunion par exemple, nous avons vu à quel point le statut du français désigné comme "régional" est ambigu et peu défini. Dans la pratique, il est possible que certaines formes que l'on traite et que l'on atteste comme régionales soient en réalité le fruit de confusions linguistiques de la part des locuteurs qui ne parviennent pas toujours à poser des frontières entre français et créole. On peut dès lors parfaitement imaginer que certains locuteurs, qui perçoivent ces confusions (qu'ils les pratiquent ou non), s'inquiètent de voir attester et légitimer des usages qui peuvent être interprétés comme le double produit d'une décréolisation en cours et d'une francisation encore inaboutie. Dans ce cas, le refus, ou la prudence d'un locuteur, quant à la volonté de légitimation du français régional peut se comprendre, non forcément comme le signe de sa propre insécurité linguistique, mais comme celui d'une insécurité ressentie pour les autres locuteurs et / ou pour les langues en présence.

De nouveau, ainsi, nous retombons sur la difficile question de mesure et d'étalonnage de l'insécurité linguistique, qui pourrait du reste trouver quelques éléments de réponses dans la proposition que nous avons faite à la fin de la première partie de ce travail, qui était de considérer qu'à l'image de la communauté linguistique, il conviendra de réfléchir à un étagement d'insécurités linguistiques, certains types étant vraisemblablement plus "insécurisants" que d'autres. Ainsi, si la non-revendication des variétés régionales n'est sans doute pas forcément à assimiler à de l'insécurité linguistique, comme nous l'avons vu dans le cas du français régional réunionnais, en retour, la revendication de normes endogènes nécessite certainement un taux d'insécurité linguistique suffisamment modéré pour que les locuteurs aient effectivement l'énergie nécessaire pour faire reconnaître leur identité

linguistique dans cette variété régionale. C'est du reste l'hypothèse de Marie-Louise Moreau, qui écrit :

"Une communauté ne hisserait ses particularismes au rang de norme, qu'à la condition d'une part qu'elle les perçoive comme des marques d'une identité distincte ; à la condition d'autre part que son insécurité linguistique ne dépasse pas un certain seuil." (1996 : 111)

Il s'agira bien, dans notre modèle, de tenter de rendre compte du fait que certains types d'insécurité linguistique semblent plus ou moins insécurisants. L'un des critères les plus frappants réside précisément dans le fait que l'insécurité linguistique est parfois, nous l'avons vu à plusieurs reprises, stimulante, tandis que d'autres fois, elle semble seulement bloquante. En outre, ce qui a été vu jusqu'à présente laisse dès lors penser qu'il s'agira également de distinguer, dans le modèle, différents types d'insécurité linguistique, qui est tour à tour ressentie pour soi-même, du fait de la peur d'illégitimité de sa "façon de parler", pour les autres, ou pour une langue, que l'on perçoit en danger. Il s'agira ainsi de nous demander quels sont les liens entre les différents types d'insécurité linguistique, s'ils s'impliquent les uns les autres, si certains impliquent ailleurs la sécurité linguistique, etc.

### 5.3. *Insécurité linguistique : à la recherche d'une définition et d'une description*

Si l'on considère les travaux concernant l'insécurité linguistique, on s'aperçoit rapidement que peu de chercheurs ont vraiment pris la peine - ou peut-être ont volontairement évité - de définir, en tout cas de façon explicite, la notion, pour le moins complexe et polymorphe, d'insécurité linguistique. Les actes du colloque de Louvain-la-Neuve (1994), par exemple, montrent que le champ de recherche semble s'être davantage enrichi sur le plan méthodologique, dans la mesure où l'on trouve désormais de nombreuses monographies qui traitent, directement ou indirectement, de l'insécurité linguistique dans des situations très diverses, mais relativement peu, finalement, sur le plan de la théorisation.

On a ainsi encore le sentiment, plus de vingt ans après l'ouverture du domaine d'investigation sur le thème de l'insécurité linguistique, que les recherches sont réellement en cours, que les linguistes sont encore davantage au stade des hypothèses plutôt qu'à celui de véritables avancées théoriques. Il est notamment assez remarquable de constater qu'aucun linguiste participant à ce colloque n'ait proposé une définition originale et nouvelle du concept. Les quelques définitions trouvées dans les actes de 1994 ressemblent davantage à de simples descriptions, élaborés en référence directe avec les travaux de Labov ou de Francard, mais sans que l'on ne devine de véritables réflexions de fond, et sans initiative qui tente de sortir du conformisme du "courant orthodoxe".

Ainsi, dans la tradition labovienne, l'insécurité linguistique est décrite comme "une donnée quantifiable sur une échelle qui met en rapport un comportement, des jugements de normativité, et des auto-évaluations" (P. Swiggers, 1993 : 19) ; ou définie comme une "tension négative intériorisée par l'individu et / ou par le groupe, entre différents niveaux de sa réalité vécue et construite" (J.-F. de Pietro & M. Matthey, 1993 : 122). Elle est, écrit B. Py (1993 : 137), "fonction de l'ampleur de l'écart qui existe entre comportements verbaux et représentations métalinguistiques".

Les seules définitions dépassant le strict cadre labovien adoptent une perspective francardienne, dans laquelle est souligné le rapport entre insécurité linguistique et conscience normative :

"Il y a insécurité linguistique lorsque le locuteur a, d'une part, une image nette des variations légitimes, mais que d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points. La sécurité est par contre assurée quand l'utilisateur conforme naturellement ses énoncés à la norme (et aussi dans le cas où il ne le fait pas, mais sans qu'il n'ait une conscience nette de déroger à une règle)." (Klinkenberg, 1993 : 6)

Ainsi, malgré l'hétérogénéité des terrains étudiés, les actes du colloque de Louvain-la-Neuve frappent par leur homogénéité théorique, en s'inscrivant dans un cadre théorique et conceptuel relativement uniforme qui postule :

- la non-homogénéité des pratiques linguistiques au sein d'une communauté ;
- la non-concordance entre la pratique linguistique des locuteurs et la perception qu'ils ont de cette pratique ;
- le profond lien existant entre d'une part les pratiques et la perception que les locuteurs ont d'elles, et d'autre part l'histoire et l'organisation sociales d'une communauté, lesquelles sont fondées sur des rapports de domination ;
- enfin, le fait que tout rapport de ce type entraîne une dévalorisation des langues ou variétés d'une même langue qui ne sont pas associées à l'exercice du pouvoir, et donc l'apparition d'insécurité linguistique.

Ainsi, et tout au moins sur le plan de la théorie, les travaux se contentent souvent de vérifier et d'illustrer les hypothèses théoriques de Michel Francard, mais sans toutefois aller vraiment plus loin. Les chercheurs participant au colloque de Louvain insistent notamment souvent sur l'ambivalence des représentations épilinguistiques et donc des attitudes des locuteurs vis-à-vis des variétés de français régionales et / ou sociales. Pierre Singy (1993) remarque ainsi que l'insécurité se manifeste dans une propension mêlée des locuteurs à déprécier et à valoriser le régiolecte qu'ils pratiquent.

Dans le deuxième volume des actes, Didier de Robillard (1994) réfléchit toutefois sur la terminologie de l'insécurité linguistique et propose de distinguer les cas où les locuteurs se sentent "mal à l'aise" face à certains secteurs de la langue, tout en ne se sentant pas fondamentalement dépossédés de leur statut de locuteur socialement reconnu, légitimé, de la langue. Face à ce type de locuteurs, Robillard remarque que d'autres ressentent une insécurité linguistique qui n'est pas tant liée à la compétence linguistique elle-même qu'à la non-attribution sociale d'une légitimité en tant que locuteurs de cette langue, et qui, "se définissent ou sont définis par les autres comme non-francophones" (1994 : 112).

Didier de Robillard met ainsi au jour l'importance de souligner que les sentiments d'insécurité linguistique sont déclenchés par des paramètres situationnels. Il montre également que le recours à une autre langue peut permettre d'esquiver, et de dissimuler l'insécurité linguistique ; autrement dit, en situations plurilingues, certaines langues peuvent en quelque sorte constituer des refuges linguistiques.

En outre, il insiste sur le caractère relatif de l'insécurité linguistique. Ses enquêtes à Maurice lui permettent en effet de constater que tel locuteur peut tout à fait se trouver en sécurité linguistique dans telle situation, face à tel interlocuteur, etc., et en insécurité dans la même langue dans une autre situation. Parallèlement, il n'omet pas la variation sociale, en montrant que la sécurité et l'insécurité linguistique ne sont pas seulement des phénomènes situationnels, mais également liés à la structure de la stratification sociale. Pour Didier de

Robillard, l'insécurité linguistique doit ainsi être considérée comme une donnée "à géométrie variable" (1994 : 113) :

"L'insécurité linguistique à l'Île Maurice n'est donc, à l'évidence, pas un phénomène binaire (opposant une bonne fois pour toutes les sécurisés et les insécurisés), mais un fait aussi complexe, multiforme et dynamique que le reste de la structure sociale, à laquelle il est bien évidemment lié. Un même locuteur peut, selon ceux avec lesquels il se trouve en contact au cours d'une même journée, se sentir tantôt dans un camp, tantôt dans l'autre, dans un jeu de positionnements dans les hiérarchies relatives et changeantes qu'on peut concevoir sous formes d'échelles progressives. De même, à compétence égale, deux locuteurs peuvent fort bien se dire, l'un sécurisé, l'autre insécurisé, à cause de leurs contacts sociaux." (1994 : 114 - 115)

Robillard tente ainsi d'avancer dans une typologie hiérarchisée des sentiments d'insécurité linguistique, et propose d'en distinguer deux types (1993 : 115 - 116). Le premier type est une insécurité linguistique "directe et informée" dans la mesure où c'est le locuteur qui, en se référant à la connaissance qu'il a de la variété standard se demande s'il ne risque pas de produire des énoncés *a-normaux* et donc *fautifs*. Le sentiment d'insécurité naîtrait donc ici d'une auto-évaluation. Le second type est une insécurité linguistique "indirecte et aveugle" car le locuteur ne se fonde pas sur sa propre connaissance de la norme pour se dévaloriser, mais sur des éléments qui lui sont renvoyés par d'autres locuteurs dont il accepte les jugements parce qu'il les ressent comme plus compétents que lui, c'est-à-dire comme plus proches du modèle fantasmé de *locuteur standard*.

Nous reviendrons plus bas sur ces analyses et en particulier sur cette typologie des sentiments d'insécurité linguistique. Dès lors, on peut deviner qu'elle ouvre des pistes prometteuses, et notamment en ce qui concerne le traitement des phénomènes d'alternance codique et de variation linguistique.

Les rapports sociaux, du point de vue des sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique, sont alors considérés comme une sorte de jeu dans lequel les locuteurs passent constamment, au fil des interactions, et selon diverses stratégies, d'états de plus de sécurité à des états de plus d'insécurité, tantôt provoquent l'insécurité linguistique de leurs interlocuteurs, tantôt la préviennent ou l'atténuent, etc. Ainsi s'engage un étrange et perpétuel ballet que nous décrit Didier de Robillard (1994), dans lequel les locuteurs alternent entre des rôles de "chats" sécurisés et / ou insécurisants, et de "souris" insécurisées et / ou sécurisantes.

Dès lors, la plupart des travaux engagés, en particulier ceux qui ont été présentés lors de la Seconde Table Ronde du Moufia (1996), se sont orientés dans cette voie visant à rendre compte de l'insécurité linguistique réversible, négociable, et transmissible.

La nécessité de prendre en compte la dimension situationnelle de l'insécurité linguistique est reprise et soulignée par Jacky Simonin (1996), qui propose une analyse interactionnelle de ces phénomènes, et montre l'intérêt de s'attacher à en rendre compte à travers une analyse des rapports sociaux en termes de réseaux, tandis que Paule Fioux (1996) et Claudine Bavoux (1996) illustrent et approfondissent l'idée, à travers leurs travaux portant respectivement sur la Réunion et sur Madagascar, que certaines situations peuvent véritablement atténuer voire faire disparaître l'insécurité linguistique, susceptible de se manifester violemment à d'autres moments.

Finalement, dans la synthèse qu'elle fait des actes du colloque de Louvain, Nicole Gueunier (1994) souligne trois points dont la théorisation de l'insécurité linguistique devrait, de son point de vue, tenir absolument compte, et qui peuvent servir de conclusion à ce paragraphe sur le courant orthodoxe.

On a vu que l'insécurité linguistique pouvait schématiquement être décrite comme la prise de conscience, par le locuteur, d'une distance entre sa compétence linguistique et le modèle normatif, auquel il tente par ailleurs de conformer ses usages. Or, sur le terrain libanais, Nicole Gueunier (1993a et 1993b) remarque que certains locuteurs possèdent tous les outils linguistiques adéquats pour leur permettre de parler le français, mais qu'ils se trouvent pourtant incapables de se servir de ces outils pour réaliser d'effectives productions langagières.

Elle attire ainsi l'attention sur le fait qu'il peut exister un décalage, entre la compétence, le matériel linguistique connu, et la performance<sup>203</sup>, autrement dit la propension effective à utiliser ces connaissances linguistiques, et donc à parler une langue en situation de communication. Les locuteurs libanais dont parle Nicole Gueunier sont en insécurité linguistique, non pas par rapport à leur manque de compétence, non pas parce qu'ils ne connaissent pas la langue, mais parce qu'ils ont du mal à mettre en pratique leur compétence.

Cette idée nous semble tout à fait importante dans la mesure où elle permet de souligner que la difficulté de prise de parole n'est pas forcément à mettre en rapport avec une incompetence linguistique : même lorsque celle-ci peut objectivement être reconnue comme suffisante, des sentiments d'insécurité linguistique peuvent être déclenchés par des facteurs autres, inhérents à la situation de communication et / ou, plus globalement, à la situation sociolinguistique.

Nicole Gueunier rappelle ensuite à très juste titre que l'insécurité linguistique ne doit jamais être dissociée de la sécurité linguistique. Les deux "états"<sup>204</sup> peuvent en fait être décrits comme les deux pôles d'un axe, entre lesquels il existe tout un ensemble d'états intermédiaires, entre lesquels les frontières ne sont pas toujours clairement identifiables (à la manière du "continuum linguistique" tel que nous l'avons décrit précédemment). Autrement dit, il serait irrecevable de prétendre que telle communauté linguistique, tel groupe social ou tel locuteur est partout et toujours en état de sécurité ou d'insécurité linguistique.

Pour finir, Nicole Gueunier reprend l'idée émise par Didier de Robillard (1994) selon laquelle l'insécurité linguistique n'est pas forcément à concevoir de façon négative. Car si elle est parfois révélatrice d'un mal-être sociolinguistique et / ou identitaire, si elle aboutit parfois au silence voire au mutisme, elle peut également être conçue :

"[...] moyennant prise de conscience et projet de "gestion", [...] [comme] génératrice de dynamisme dans l'innovation quotidienne comme dans la création terminologique." (Gueunier, 1994 : 139)

---

<sup>203</sup> Nicole Gueunier, si elle reprend la dichotomie chomskienne compétence/ performance, ne l'emploie pas dans le même sens que Chomsky : il n'est pas ici question de compétence innée, mais de compétence apprise.

<sup>204</sup> Nous employons le terme "état" de manière prudente dans la mesure où il confère à l'insécurité linguistique et la sécurité linguistique un caractère figé, statique et définitif, que nous contestons justement ici.

Au-delà de la création lexicale, l'insécurité linguistique peut en outre être à l'origine de prises de conscience linguistique, et de ce fait, déclencher des initiatives politiques visant à l'aménagement linguistique. C'est notamment le cas, nous l'avons vu, où l'insécurité linguistique a impulsé une volonté sociale de la *combattre*, et a initié de nombreuses actions visant à l'aménagement du "québécois".

Parallèlement, comme nous l'avons annoncé en début de ce chapitre, un second courant, plus diffus peut-être, mais non moins riche à notre sens, peut-être dégagé. Il est essentiellement constitué par les travaux de sociolinguistes travaillant sur les terrains occitans, catalans et corses, qui s'inscrivent globalement dans la perspective théorique du conflit linguistique, telle que nous l'avons présentée précédemment, et ont tous été confrontés, au cours de leurs enquêtes de terrain, aux conséquences de la diglossie sur les comportements verbaux des locuteurs, et sur leurs sentiments épilinguistiques.

Ce que nous appelons ici un "courant", n'est pas à prendre dans le même sens que celui que nous venons de décrire, dans lequel les travaux sont plus ou moins établis en référence les uns aux autres et autour d'un même thème. Celui-ci rassemble en fait les points qui nous semblent être intéressants et enrichissants, tant sur le plan terminologique que théorique, pour la description de l'insécurité linguistique. Les travaux que nous allons présenter à présent ne sont pas officiellement répertoriés dans le domaine de recherche sur ce thème, mais y apportent pourtant, nous allons le voir, un certain nombre de nouveautés et de pistes prometteuses : c'est le courant *hérétique*.

Ainsi, ce que nous désignons ici comme deux *courants* n'est qu'une construction artificielle servant à ordonner les travaux répertoriés sur l'insécurité linguistique. Car il est bien évident que les travaux ne s'opposent pas en tous points, tant sur les plans théorique que méthodologique, et qu'il ne serait pas aisé de répertorier tous les travaux sociolinguistiques comme appartenant à l'un ou à l'autre courant.

Notre deuxième "courant" est en quelque sorte un courant "par défaut", dans lequel nous avons essayé de rassembler les travaux qui traitent des thèmes qui se rapprochent de ceux de la sécurité et de l'insécurité linguistique, sans pour autant se positionner dans la lignée traditionnelle de cette problématique, et sans se référer directement à l'axe Labov-Gueunier-Francard qui dessine le courant "orthodoxe".

## II. INSECURITE LINGUISTIQUE : LES "HERETIQUES »

Une lecture (qui ne se prétend pas exhaustive) d'un certain nombre de travaux menés en sociolinguistique sur les terrains occitans, catalans et corses nous a permis de constater que le thème de l'insécurité linguistique est un thème omniprésent, même s'il n'est que rarement nommé comme tel, dans toute étude s'attachant à décrire et à comprendre, dans des contextes plurilingues, les représentations sociolinguistiques, les attitudes des locuteurs face aux langues et face à leurs pratiques verbales, ainsi que leurs sentiments par rapport à ces pratiques. L'insécurité linguistique observée chez les sujets locuteurs apparaît sous diverses dénominations, dont certaines apportent des enrichissements et des nuances intéressantes, qui

pourront certainement nous aider dans notre objectif d'élaboration d'une typologie de la notion clé de notre recherche.

Toutefois, cette thématique ne constitue que rarement, comme dans le premier courant, un objet de recherche en soi, mais semble être davantage considérée comme un moyen pour les chercheurs, nous allons le voir, d'approfondir leurs descriptions et leurs analyses.

### **1. "Orthodoxes" et "hérétiques" de l'insécurité linguistique : hermétisme ou complémentarité ?**

On se trouve dès lors face à deux types d'interrogations. La première concerne l'étrange parallélisme entre les deux "courants" décrits ici ; car s'ils s'intéressent à des problématiques souvent proches, et dégagent des idées et des analyses qui s'apparentent parfois largement, les "orthodoxes" et les "hérétiques" ne se rencontrent pourtant jamais, sauf dans le cas, peut-être, d'"orthodoxes déviants"<sup>205</sup>, autrement dit ceux dont les analyses ouvrent, à partir du courant "strictement" orthodoxe, sur de nouvelles perspectives, approfondissent les réflexions et permettent des progrès théoriques et méthodologiques tels que nous les avons évoqués dans ce qui précède. Globalement pourtant, on peut dire que les deux courants ne font que très rarement référence l'un à l'autre.

La seconde question que nous nous posons ici est de savoir pourquoi les "hérétiques" ne semblent jamais concevoir la thématique de l'insécurité linguistique comme objet central de recherche. Car s'ils décrivent largement ce type de sentiments, ils ne l'utilisent que pour faire apparaître ou illustrer d'autres phénomènes, et en particulier les processus de domination et d'hégémonie politique et linguistique.

Rappelons que ces linguistes s'attachent à souligner l'aspect conflictuel de la diglossie, en traitant les situations de contacts de langues en termes de "conflit linguistique", dont la définition a été proposée au *Congrès de cultura catalana* en 1978. Dans cette perspective, ils décrivent les situations plurilingues sur lesquelles ils travaillent comme des situations où s'affrontent des groupes dominés et des groupes dominants, ces derniers exerçant en particulier leur domination par le biais linguistique. Leurs travaux établissent ainsi un rapport direct et immédiat entre la situation politique et le paysage sociolinguistique.

On peut ainsi tenter de répondre, au moins de façon hypothétique, aux deux questions posées ci-dessus. Les travaux des "hérétiques" prennent ancrage dans des situations politiques précises, telles que la dictature franquiste en Espagne ou la politique d'unification linguistique française, dont les répercussions sont décrites comme particulièrement néfastes voire aliénantes pour certains individus et groupes sociaux, en les mettant dans une position de domination par rapport à d'autres, qui ont le pouvoir politique, socioculturel et linguistique.

Dans ce cadre, des sociolinguistes tels que Rafaël Ninyoles, Luis Aracil, ou encore Robert Lafont, pour ne citer qu'eux, ont commencé, dès les années soixante, et par le biais de travaux en sociolinguistique, à engager une véritable lutte contre la dévalorisation de langues "dominées" (en l'occurrence l'occitan et le catalan), en dénonçant les malaises et les

---

<sup>205</sup> Qui, par exemple, mettent en rapport la problématique de l'insécurité linguistique avec celle de la diglossie conçue comme conflit linguistique.

sentiments auto-dépréciatifs qu'entraînaient de telles politiques linguistiques, et les conséquences douloureuses que cela pouvait avoir sur les sujets locuteurs, sur la construction de leur identité sociale et linguistique.

On pourrait ainsi penser qu'une différence entre les deux types de travaux réside dans le "ton" qui est y est adopté, les seconds étant perçus (par les premiers) comme plus engagés, plus polémiques et plus revendicatifs : les auteurs dépassent en effet la plupart du temps la seule "description" sociolinguistique, en la doublant d'analyses et de réflexions sur la situation sociopolitique dans sa globalité, dans lesquelles ils n'hésitent pas à laisser apparaître leurs opinions. Nombre de linguistes de notre courant "hérétique" sont par ailleurs de fervents militants en faveur des langues sur lesquelles ils travaillent., et mettent leur travail scientifique au service direct de leur militantisme. Cette importante implication personnelle n'est du reste pas masquée ; préfaçant l'ouvrage de Robert Lafont qui rassemble ses principaux articles, Barbéris, Brès, Gardès-Madray et Siblot (1990), écrivent ainsi à son sujet :

"Risquons une hypothèse : Robert Lafont s'est construit comme sujet dans le conflit diglossique franco-occitan, conflit qui impulse toute sa production scientifique." (1990 : 3)

Cette démarche particulière ne se retrouve pas, ou pas sous cette forme, dans les travaux des linguistes que nous avons répertoriés comme appartenant au courant des "orthodoxes" de l'insécurité linguistique, dont les travaux se définissent d'abord comme des travaux descriptifs, sans visée directe sur le plan politique, sans volonté explicitement interventionniste.

Toutefois, il est bien évident que tout travail en sociolinguistique trouve des applications directes et concrètes dans le contexte sociopolitique dans lequel il s'inscrit, et que même si l'objet premier et annoncé est de rendre *simplement* compte d'une situation sociolinguistique, un de ses objectifs possibles, même à long terme, est de pouvoir fournir des matériaux théoriques opérationnels pour un éventuel aménagement de cette situation. En d'autres termes, la sociolinguistique, dans la mesure où elle décrit des phénomènes liés au fonctionnement et à l'évolution de la langue dans le cadre social, souligne et tente de comprendre un certain nombre de dysfonctionnements, et essaye d'apporter des solutions pour y remédier.

On se trouve sans doute là au cœur du problème de frontières entre science et idéologie ; derrière la scientificité de la sociolinguistique, il y a forcément des êtres humains, et donc des affectivités, des opinions, des ambitions, etc. C'est ce qu'expliquent les rédacteurs de la préface de l'ouvrage de Robert Lafont (1990) :

"[...] les travaux de Robert Lafont s'organisent autour de deux axes qui interfèrent constamment : la recherche théorique sur le langage, et les recherches pratiques sur les contacts de langues et de cultures. C'est que, chez lui, le militant de la cause occitane et le linguiste sont inséparables [...]. Pour certains, il s'agit là d'un handicap rédhibitoire... Le chercheur ne doit-il pas se garder de s'impliquer dans sa recherche, en aseptisant son modèle ? Nous retournerions volontiers la critique : le grave n'est-il pas plutôt de ne pas savoir (ou de faire comme si on ne savait pas) qu'il n'existe pas de sujet sans implication, de chercheur neutre, sauf à se prendre pour le locuteur idéal chomskien ? Sans doute une implication, quelle qu'elle soit, n'est jamais sans risque. Si elle donne à voir, elle ne peut, simultanément,

manquer de faire écran. Mais si ce facteur est intégré dans la problématique, les avantages, selon nous, excèdent largement les inconvénients." (1990 : 3)

Ce qui semble ainsi distinguer les travaux du courant "hérétique" de ceux du premier courant, réside dans leur implication particulière et explicite par rapport au contexte sociopolitique global, dans le ton particulièrement polémique et politisé qu'ils adoptent, et dans la mise au service de la recherche linguistique à la cause politique et à la revendication pour la reconnaissance des langues minorées.

Cette différence se manifeste notamment par le biais de la terminologie utilisée : ainsi, tandis que les uns parlent de "hiérarchisation sociale des langues", de langue "valorisée" ou "prestigieuse" opposée à une langue "dévalorisée", "stigmatisée", etc., les autres parlent d'"hégémonie linguistique", d'"aliénation" linguistique, de langues "politiquement dominées" et de langues "politiquement dominantes", etc. En ce sens, ils se rapprochent parfois de la terminologie employée par Pierre Bourdieu, à la différence près, et elle est considérable, que Pierre Bourdieu est avant tout un théoricien et ne s'inscrit pas dans des mouvements revendicatifs par rapport à une situation, à une langue en particulier.

Cela ne signifie toutefois pas que les linguistes qui n'appartiennent pas au courant dit "hérétique" mènent leurs travaux d'une façon abstraite, sans implication par rapport au terrain qu'ils traitent, et sans perspective interventionniste. On connaît par exemple les objectifs concrets du travail du *Conseil de la langue française* qui, au Québec, travaille, entre autres choses, pour l'instauration officielle d'une norme linguistique propre au français québécois, et pour sa reconnaissance non plus en tant que français "régional", mais en tant que français "national" (Poirier, 1987).

Toutefois, une des grandes différences entre par exemple le travail du *Conseil de la langue française* et celui des groupes catalans ou occitans est que ces derniers dénoncent les décisions gouvernementales quant à la politique linguistique, alors que le *Conseil de la langue française* travaille justement en collaboration étroite avec les instances politiques québécoises (mais toutefois en opposition avec les instances normatives françaises, qui fixent la norme du français "de France" comme seule norme reconnue).

Les travaux issus des deux courants ne se rencontrent, on l'a dit, que très rarement, et ne font que très peu référence les uns aux autres. Le travail de Robert Lafont, toutefois, pose un regard critique sur les enquêtes de William Labov dont nous avons précédemment fait état.

Les perspectives de Lafont et Labov sont en fait tout à fait différentes et difficilement comparables, car quand Labov s'attache à décrire la variation et les changements linguistiques et, s'agissant des phénomènes d'insécurité linguistique, aboutit à la conclusion selon laquelle ceux-ci jouent un rôle particulièrement important dans les processus de diffusion de nouvelles normes, le propos de Robert Lafont est de partir de la situation de diglossie et de montrer que les discours épilinguistiques des locuteurs insécurisés sont non seulement le reflet des conflits sociopolitiques liés à la diglossie, mais aussi un lieu de mise en scène et d'exhibition de ces conflits. Comme le notent encore Barbéris, Brès, Gardès-Madray et Siblot (1990) :

"L'étude des corpus recueillis lui [Robert Lafont] a permis d'intégrer à l'analyse de la diglossie l'observation labovienne sur l'écart entre pratiques linguistiques effectives et représentations de ces pratiques. Intégration et approfondissement à nos yeux majeurs, qui évitent de prendre la proie pour l'ombre en traitant comme faits linguistiques ce qui n'est que

projection idéologique. Les discours des enquêtés sur leurs performances n'informent que très rarement sur leurs usages. Ils sont, par contre, l'arène où se monte un spectacle : la mise en scène des rapports de pouvoir entre langue A dominante et langue B dominée." (1990 : 4)

L'objet de Robert Lafont n'est par conséquent, pas tant de décrire les manifestations de l'insécurité linguistique que, d'une part, de voir comment une situation sociopolitique particulière peut conduire à des sentiments d'auto-dépréciation de la part des sujets-locuteurs, et d'autre part de montrer que le discours sur les langues est un lieu d'actualisation des rapports de pouvoir qui existent entre les locuteurs et qui sont induits par la situation de conflit linguistique.

Ainsi, les manifestations d'insécurité linguistique ne constituent pas, dans le courant "hérétique", un objet d'étude en soi, mais sont un moyen de décrire et d'illustrer la problématique du conflit politico-linguistique.

Cela posé, il est temps de faire le point sur les analyses, les observations et les apports conceptuels et terminologiques qui sont susceptibles de faire avancer notre problématique, et de montrer par là même la complémentarité des deux courants.

## ***2. Blocages linguistiques, culpabilité, illégitimité, auto-odi : la famille hérétique de l'insécurité linguistique***

L'un des intérêts majeurs, pour notre propos, que présentent les travaux sociolinguistiques occitans, catalans et corses, réside en un apport conceptuel non-négligeable qui permet d'enrichir et de nuancer la problématique de l'insécurité linguistique.

### *2.1. La langue qui se "donne en spectacle" : signe et produit d'une conscience malheureuse*

Sur le terrain occitan, et dans le cadre de l'enquête sociolinguistique, Robert Lafont remarque que les témoins ont souvent tendance à faire usage de l'occitan de manière un peu théâtrale, comme s'ils avaient du mal à affirmer leur existence en tant que sujets-locuteurs occitanophones en dehors d'un espace de *mise en scène* linguistique. Cet état de fait, qu'il appelle la "spectacularisation" (1981) de la parole, est, selon Lafont, une des principales conséquences de la situation de diglossie et de minoration linguistique institutionnelle.

Cette mise en scène implique des comportements apparemment contradictoires : d'une part une survalorisation de la langue minorée, *montrée* à l'enquêteur, "exhibée" à lui comme une langue sacrée, mythique, à laquelle il est rare et difficile d'avoir accès, et dont les témoins font usage pour raconter le temps où elle avait toute sa place dans l'espace sociolinguistique ; et d'autre part une dévalorisation de cette même langue, à laquelle il est finalement refusé de servir à autre chose qu'à ce récit passéiste et mythifié, et qui est ressentie comme antinomique avec le progrès, la réussite et la promotion sociales.

L'ambivalence des sentiments et des représentations épilinguistiques est ainsi non seulement mentionnée par Robert Lafont, mais aussi interprétée comme manifestation individuelle des conflits sociolinguistiques, en ce sens qu'elle est le signe que la minoration institutionnelle des langues a évolué en une minoration intériorisée par les locuteurs, inscrite

dans les représentations. La situation d'enquête sociolinguistique est une situation, explique Robert Lafont, dans laquelle le témoin doit parler de sa (ses) (variété(s) de) langue(s) à un enquêteur par définition "intercesseur" de la norme (Lafont, 1977), autrement qui la représente et la maîtrise, et donc qui représente par là même la situation de domination sociolinguistique. Pour Lafont, c'est la situation d'enquête en elle-même qui induit la "mise en scène" de la diglossie et la spectacularisation linguistique. Lafont écrit ainsi que :

"La mise au clair des données du conflit, l'explicitation des enjeux en présence aboutit à peu près uniformément à une fétichisation de la langue dominée, qu'il s'agit alors de faire fonctionner (d'exhiber) avec beaucoup de virtuosité, conformément à une image idéale de cette langue. La socialité perdue ou très largement entamée de la parole est ainsi compensée par une spectacularisation intense, d'autant plus théâtralisée qu'elle veut marquer un vide, une absence. Le fonctionnement diglossique devient ici un jeu, une sorte de scène sur la scène quotidienne du langage, et le locuteur se transforme, pour quelques minutes, en acteur de sa propre dépossession, acteur nostalgique, donc distancié. [...] L'enquête sur la diglossie franco-occitane rencontre inmanquablement ces sortes de démonstrations pathétiques qui installent la langue dominée dans un monde sans contradiction, intemporel, véritable refuge linguistique. Parallèlement [...] se fait jour une dévalorisation tout aussi définitive de la langue dominée, que l'on se refuse à utiliser comme moyen de communication avec autrui : si le récit mythique est proposé en occitan, tout l'appareillage qui prépare ou suit sa production ou suit sa production est en français [...]." (1981 : 63 - 64)

Ce que met ainsi en scène l'enquête sur la diglossie c'est la déchéance ressentie de la langue minorée, et de ce fait, la décadence sociale que symbolise le fait d'être un locuteur de cette langue. Ainsi, pour compenser ce sentiment inquiétant, les locuteurs font appel au prestige passé de la langue dominée, et le font perdurer, dans une moindre mesure, au présent, en lui réservant un certain nombre de valeurs particulières, refusées à la langue dominante, valeurs essentiellement esthétiques (poésie et beauté de la langue), affectives (chaleur, connivence, etc.), ou encore identitaires (la langue comme signe de l'appartenance au groupe occitan, du partage d'une histoire, d'une culture, etc.).

Robert Lafont montre que les témoins occitans ont le sentiment que leur langue est en danger (d'abâtardissement et / ou de disparition), et que la manière qu'ils ont de la donner à voir comme une langue mythique, est un moyen de la rendre en quelque sorte intouchable, et par là même de la mettre en "sécurité".

Il parle ainsi de "refuge linguistique", idée qui nous semble intéressante à double titre : d'une part, la langue minorée est ressentie par ses locuteurs comme étant en danger. À ce titre, ils la placent donc dans un univers protecteur, un monde atemporel et idyllique, un refuge, qui ne peut exprimer qu'un récit mythique ; d'autre part, le fait que cette langue soit minorée et dépréciée, met ses locuteurs en état d'insécurité linguistique par rapport au standard officiel. L'occitan constitue ainsi à son tour une sorte de "refuge linguistique" pour ses locuteurs, une aire sécurisante sur le plan linguistique.

En fait, la dépréciation institutionnelle d'une langue et sa disparition (totale ou partielle) de la scène officielle sinon publique (par exemple interdiction de la langue dans les institutions administratives et en tant que véhicule d'un enseignement), met effectivement la langue en danger dans la mesure où, dépossédée de toute pression normative, elle est la plupart du temps condamnée à voir progressivement ses règles se diluer dans la variation de la pratique langagière, produite sans plus de réelle référence à une norme centrale. Dès lors, et

si la dévalorisation linguistique entraîne la dilution de la norme de cette langue, on peut se demander s'il peut encore exister une communauté linguistique, en l'occurrence occitanophone<sup>206</sup>.

Ainsi, la minoration d'une langue au profit d'une autre entraîne l'imposition de la norme de la langue "dominante" comme seule norme de référence, et de ce fait, fait naître chez les locuteurs de la langue "dominée", ou tout au moins qui se définissent comme tels, des sentiments d'insécurité linguistique dans la mesure où, leurs usages ne corroborant pas ceux qui sont prescrits par le modèle normatif, ils sont d'emblée mis en position de "locuteurs non-standard". Ici, l'insécurité linguistique est donc liée au sentiment de ne pas conformer ses usages à la norme de référence.

Mais cette insécurité linguistique se double de l'insécurité ressentie pour la langue dominée, dont on devine qu'elle est vouée à disparaître, et dont on peut constater très clairement les premiers signes de disparition. Ce sentiment de "langue en insécurité" fait donc apparaître, aux côtés des discours dépréciatifs à son égard (puisque cette langue ne peut pas (plus) prétendre à se poser comme modèle social), des réactions visant au sauvetage linguistique d'une langue à laquelle sont attachés une histoire, un patrimoine culturel propre, etc., et qui constitue par là même un moyen de se démarquer et de se différencier de l'autre.

Au-delà de la norme linguistique, c'est peut-être justement cette volonté, et cette capacité, propre à un groupe, de se démarquer d'un autre groupe, qui fait que l'on peut tout de même parler de "communauté linguistique". Nous reviendrons sur cette idée qui, appliquée à la réflexion sur la / les communauté(s) linguistique(s) réunionnaise(s) (et en particulier sur la communauté linguistique créolophone), semble pouvoir ouvrir des pistes intéressantes. En outre, cela pose la question de la possibilité ou de l'impossibilité d'une insécurité linguistique en créole : car si l'on pose que le sentiment d'insécurité correspond à celui de ne pas conformer ses usages au modèle linguistique normatif et / ou à la norme linguistique d'une communauté à laquelle on n'appartient pas, et dans la mesure où le créole n'est pas une langue officiellement normée, on aboutit à la série de réflexions et de questionnements suivante :

- si le créole n'a pas de norme linguistique explicite et fixe, il ne peut exister de communauté créolophone. Or s'il n'existe pas de communauté créolophone, on ne peut pas essayer de conformer ses usages à ceux de cette communauté ;
- il semble donc que l'on ne peut pas se sentir en insécurité linguistique en créole ;
- pourtant, dans la mesure où un locuteur peut estimer qu'il parle "mal" créole, ou être considéré comme "mauvais" créolophone par une tierce personne (et on retrouve bien là les deux types d'insécurité linguistique décrits par Didier de Robillard (1994), à savoir "directe et informée" d'une part, "indirecte et aveugle" d'autre part), il est bien évident que l'on doit pouvoir se sentir en insécurité linguistique en créole.

Ce qui restera à définir, c'est d'abord quels sont les critères qui font qu'un locuteur est désigné comme "mauvais créolophone" (sont-ils effectivement strictement linguistiques ?) ; et ensuite quels sont les enjeux de la non-reconnaissance de légitimité linguistique (au sens de

---

<sup>206</sup> Sauf si précisément, nous allons y revenir, le fondement de la communauté linguistique réside dans la mythification de la langue. Ce que partageraient les membres de cette communauté ne résiderait pas dans le partage de normes linguistiques de l'occitan, qui semblent n'être plus, ou seulement partiellement connues par la plupart des locuteurs qui se disent occitanophones, mais par celui de l'idée d'une langue ancienne, originelle, mythique, fondatrice d'une identité culturelle et linguistique.

reconnaissance sociale d'un individu comme locuteur légitime d'une langue) ? Nous y reviendrons.

Les sentiments de perte de leur langue conduisent ainsi les locuteurs à tenter de la mettre en sécurité, en en faisant une langue mythique. Ce type de comportement entre naturellement dans la mise en spectacle linguistique, ou "spectacularisation", décrite par Robert Lafont (1981), et se traduit par une mise à distance spatiale et / ou temporelle de cette langue, qui, de ce fait, devient hors d'atteinte. Sur le plan temporel, les locuteurs évoquent un âge d'or linguistique, au temps duquel rien ne laissait prévoir la décadence de la langue constatée au moment de parole analysé.

On peut aisément observer, à la Réunion, ces comportements de distanciation temporelle, et d'évocation de ce temps où le créole n'était pas en train de disparaître. Toutefois, on voit bien les différences entre les situations occitane et réunionnaise : l'occitan, comme toutes les langues régionales de France, possède effectivement un "âge d'or", dans la mesure où c'est une langue anciennement prestigieuse, qui fut, avant l'imposition du français, largement reconnue comme porteuse d'une culture, d'une histoire, d'une littérature, et qui était par conséquent écrite et enseignée. Le créole de la Réunion, au contraire, est une langue jeune, orale, et porteuse de l'histoire du drame de l'acculturation, du déracinement et de l'esclavagisme. Il est ainsi socialement, dans les représentations, déprécié depuis le début de son existence, n'a jamais été ni enseigné, ni écrit<sup>207</sup>.

Malgré cela, certains témoins (souvent, nous le verrons, ceux qui participent ou accréditent les mouvements de promotion linguistique du créole), inquiets par ce qu'ils perçoivent comme une décréolisation en cours, ont à l'esprit un temps où le créole se distinguait plus nettement du français, et qui correspond (mythiquement ou réellement) souvent à la période pré-départementalisation (où le français était moins diffusé, et où le créole avait moins tendance à être francisé).

La mise à distance protectrice de la langue se traduit également par une distanciation spatiale, qui s'exprime par le fait que c'est "ailleurs" (par rapport à l'ici et au maintenant de la situation d'enquête) que l'on parle le mieux.

" [...] les usagers [occitanophones] [...] placent le "bel usage" ailleurs que chez eux, au sud, par exemple, où l'on parle un "plus joli patois." (1981 : 21)

Ce type de discours n'est de nouveau pas sans rappeler ceux que l'on entend à la Réunion, où sont distinguées des variétés régionales de créole dont certaines sont dites plus "authentiques" que d'autres : ainsi que le créole "des Hauts" et le créole du Sud de l'île (et en particulier de la ville de Saint-Joseph) se voient conférer, dans les représentations, un caractère de plus grande authenticité<sup>208</sup>. Car dans les "Bas" et surtout sur les côtes nord et ouest, le créole parlé est souvent considéré soit comme grossier (c'est le "gros" créole), soit comme inauthentique (car trop francisé). Cet état de fait est relativement paradoxal dans la mesure où, comme on l'a vu, le créole parlé dans les hauteurs de l'île est ce que Chaudenson (1992) appelle un "français créolisé", autrement dit une variété de langue dont l'évolution s'est

---

<sup>207</sup> A quelques exceptions littéraires près, mais son écriture a toujours été considérée comme marginale.

<sup>208</sup> Une des réponses très courante au Métropolitain prétendant qu'il comprend le créole, est qu'il ne comprendrait certainement pas le(s) créole(s) des Hauts et / ou du Sud qui est (sont) le(s) seul(s) "créole(s) vraiment créole(s)".

arrêtée avant que le processus de créolisation ne soit lui-même achevé. Il s'agira de réfléchir sur ces contradictions apparentes, et voir si l'on peut effectivement comparer les situations occitanophone et créolophone.

Là encore se pose la question des critères d'authenticité linguistique, car il est bien évident que faire du créole acrolectal "des Hauts" un créole "plus créole" que la variété basilectale parlée dans les bas, ne tient pas à un critère seulement linguistique. Naturellement, nous le verrons avec la présentation des enquêtes, ce ne sont là que les stéréotypes les plus répandus. Il est bien évident que l'attribution d'une étiquette d'authenticité au créole dépend également des groupes qui attribuent ces étiquettes. Pour certains, le "vrai" créole est précisément le créole dit "cafre", ce qui nous ramène à la problématique du rapport langue / identité / ethnicité, dont nous verrons qu'elle est omniprésente dans les discours épilinguistiques.

L'évocation, voire la création d'un avant et d'un ailleurs, d'un espace-temps autre constituant un refuge linguistique, garantit ainsi la langue socialement dépréciée d'un pouvoir ancien investi d'une valeur mystique d'éternité. Cette idée n'est pas sans rappeler celle de Nicole Gueunier (1994) qui propose comme indice de sécurité linguistique dans une (variété de) langue le fait de n'avoir pas :

"[...] pour seul projet la conservation du passé et de ses valeurs patrimoniales, ce qui risque de déboucher non seulement sur le blocage des innovations indispensables à la survie d'une langue, mais aussi sur l'exclusion d'éléments éventuels de cette innovation." (1994 :139)

Robert Lafont interprète cet ensemble d'attitudes de dénigrement / protection / survalorisation de la langue minorée comme le résultat direct, sur le plan individuel, de la politique d'unification linguistique qui a dévalorisé la langue et la culture régionales au profit d'une langue et d'une culture nationales, dans l'objectif d'inciter les locuteurs à se calquer progressivement sur le modèle français :

"L'existence [...] d'une langue et d'une culture d'oc a été illégitimée. L'identité occitane des parlers populaires du Midi a été perdue en conscience [...]. Les Occitans ont donc été appelés à prendre le parti de l'autre langue et de l'autre culture. C'est le phénomène bien connu d'aliénation ethnique." (1990 : 20)

Ces comportements ambivalents sont à la fois le signe et le produit d'une conscience linguistique "malheureuse" (1990 : 21), due au sentiment de perte progressive de langue, doublé de celui de ne pas maîtriser suffisamment la langue imposée comme légitime.

En outre, la survalorisation linguistique de la langue perçue comme étant "en insécurité", donnée en réponse à la dépréciation sociale de cette même langue, ne fait en fait que renforcer la situation diglossique en entrant dans la même logique du dominant et du dominé, et donc en la confirmant.

"Comme le fonctionnement diglossique, les représentations de la diglossie, [...] sont à double entrée : d'un côté, elles enregistrent les dévalorisations entérinées par l'usage, d'un autre côté, elles engendrent dans un mouvement de compensation d'autant plus fort que l'usage de la langue dominée est senti menacé, une mythologie flatteuse, qui accorde à la langue B [basse] des qualités (beauté, harmonie, intimité, chaleur, proximité des êtres et des

choses de la vie quotidienne...) bien sûr refusées à la langue A [haute]. Cette idéalisation de la langue dominée, paradoxalement, conforte la position de la langue dominante, l'usage, dans cet univers linguistique renversé, n'étant plus considéré comme une valeur, mais comme un fait devant lequel on s'incline". (Lafont, 1990 : 64-65)

L'analyse que fait Robert Lafont de l'ambivalence des discours épilinguistiques n'est, sur ce point, pas très différente que celle de Pierre Bourdieu (1987) qui observe que les groupes "dominés" ont tendance, que ce soit par rapport à la langue ou à la culture, à se revendiquer comme tels et à revendiquer la (re)valorisation de cette langue ou de cette culture qu'ils disent eux-mêmes dominées. Ce faisant, c'est bien conformément au système représentationnel dépréciatif dont ils veulent se libérer, qu'ils construisent leurs propres discours.

"Ceux qui, par souci de réhabilitation, parlent de langue ou de culture populaires sont victimes de la logique qui porte les groupes stigmatisés à revendiquer le stigmate comme signe de leur identité." (Bourdieu, 1987 : 183)

Ainsi la diglossie et donc la dépréciation institutionnelle d'une langue ou variété a pour conséquence d'une part des comportements compensatoires, qui se traduisent par le fait que les locuteurs lui attribuent tout un ensemble de qualités (non attribuées à la langue officielle), la survalorisent, et même la mythifient, l'idéalisent ; et d'autre part, un refus de l'utiliser par exemple dans le cadre de l'enquête, ou dans toute autre situation jugée trop formelle, ou pour toute production de type métalinguistique.

## 2.2. *Illégitimité de la langue, illégitimité des locuteurs*

Le refus de parler sa langue régionale en situation d'enquête a en effet été souvent souligné. Sur le terrain corse, par exemple, Jacques Thiers montre comment son témoin, invité à parler en corse, ne parvient pas à s'exprimer correctement. Ici, la difficulté d'expression, et l'insécurité linguistique dont elle témoigne<sup>209</sup>, n'est ni due à un manque de compétence, ni un manque de pratique, dans la mesure où le corse est la langue de communication courante du témoin. Ce dernier, en outre, sait que son interlocuteur est également corsophone (ce qui, dans le cas contraire pourrait parfaitement expliquer la gêne et / ou le refus de faire usage du corse).

"Ce sera pendant tout l'entretien une constante du discours du sujet A. De ratage en ratage, de lapsus en formules métalinguistiques destinées à demander l'assentiment des examinateurs sur telle ou telle forme lexicale, de repentirs en bégaiements provoqués par l'apparition de telle ou telle notion d'ordinaire exprimée par le recours à l'emprunt au français, la parole du candidat témoigne d'une grande confusion dont l'origine semble bien être la manière dont le sujet se représente la nécessité d'employer la langue dominée dans un tel contexte." (Thiers, 1988 : 285-286).

Jacques Thiers remarque que de tels "ratés" s'observent avant tout en situation d'entretien, jusqu'à disparaître quelquefois complètement avant et après, ce qui lui permet de penser qu'ils sont à mettre en rapport avec la représentation intériorisée de la fonction sociale de la langue dominée, dont l'usage semble incongru au témoin dans un tel contexte. Le corse

---

<sup>209</sup> Soulignons au passage que Jacques Thiers parle explicitement d'insécurité linguistique en langue corse, donc en langue "minorée", idée sur laquelle nous reviendrons quand nous traiterons de l'insécurité linguistique à la Réunion.

n'est pas, dans les représentations, considéré comme légitime dans un contexte de communication tel que le contexte formel d'enquête.

Autrement dit, on peut poser que l'insécurité linguistique peut être induite par le sentiment par le locuteur d'un décalage entre les représentations qu'il a des fonctions communicationnelles d'une (variété de) langue et sa pratique effective, dans une situation où il ne la considère pas comme légitime.

La notion de "légitimité linguistique" telle qu'elle est proposée ici n'est pas à comprendre dans le même sens que celle qui est décrite par Didier de Robillard (1994 : 110 - 111) à propos de l'île Maurice, où, comme on l'a vu, elle est directement rattachée au locuteur et à la façon dont il est (/ se sent) ou non socialement reconnu comme locuteur légitime ou non de telle langue. Dans ce qu'observe Robillard, la notion de "légitimité linguistique" se rattache ainsi, pour le locuteur, au fait de se voir socialement attribuer ou non le droit de prendre la parole dans telle ou telle langue. C'est du reste également dans ce sens que Michel Francard emploie cette notion quand il parle de "quête non-réussie de légitimité".

Ce que Didier de Robillard nous apparaît toutefois ajouter à la notion est qu'il montre que les sentiments d'illégitimité linguistique (cause possible d'insécurité linguistique) ne sont pas forcément à mettre en rapport avec une maîtrise insuffisante de la langue. Il montre que la société mauricienne est une société extrêmement compartimentée, dans laquelle, schématiquement, chaque groupe se perçoit comme cloisonné et homogène sur les plans socioculturel, économique, ethnique et linguistique. Cet état de fait a ainsi comme conséquence d'établir des corrélations entre groupes ethniques et locuteurs de telle(s) ou telle(s) (variété(s)) de langue. Robillard (1994) donne ainsi l'exemple d'un locuteur non-blanc, qui possède une bonne maîtrise du français, mais ne se sent pas reconnu, sur le plan social, comme membre légitime du groupe sociolinguistique francophone.

Avec les observations de Jacques Thiers (1988), se dessine un second type de légitimité linguistique, qui ne s'applique plus au locuteur lui-même, mais à la (variété de) langue, dont les droits et le statut linguistiques sont définis par les règles sociales (implicites et / ou explicites) propres à la communauté sociopolitique, qui font que la langue est ressentie appropriée ou non à telle situation de communication, légitimement employable, ou non.

Dans le cas rapporté par Thiers, le locuteur serait en insécurité linguistique en corse, sa langue d'origine, parce qu'il est poussé à l'utiliser dans un contexte qui ne lui semble pas approprié. Autrement dit, l'usage du corse en situation d'entretien ne lui semble pas "légitime" et cette gêne l'amène à commettre des fautes dans sa propre langue première.

À la Réunion, ce deuxième type d'illégitimité linguistique est un fait qui semble relativement courant, dans la mesure où, dans les représentations, créole et français possèdent chacun des domaines d'emplois, en dehors desquels leur usage est perçu soit comme ridicule, provocateur, honteux, comique, etc.

Il semblerait en fait que les deux types de légitimité que nous venons de décrire entrent dans un processus relativement similaire ; toute pratique linguistique qui, d'une manière ou d'une autre, est en décalage avec ce qui est socialement considéré comme "conforme", "normal", qu'il s'agisse d'un décalage entre pratique langagière et norme linguistique, attributs sociaux propres aux individus ou aux langues et réalisation effective, ressortit à de

l'illégitimité linguistique, elle-même susceptible d'entraîner l'apparition d'insécurité linguistique. Nous reviendrons là-dessus.

Dans le même ordre d'idée, Chantal Fraisse (1980), qui travaille sur le terrain occitan, remarque que le français "peut parler du français et de l'occitan [tandis que] l'occitan ne peut parler que de lui-même" (1980 : 1), autrement dit que seul le français est reconnu comme *capable* d'être utilisé pour le discours épilinguistique demandé en situation d'enquête. Or, elle montre que même les individus explicitement réfractaires à la minoration linguistique (et notamment les militants pour la promotion des langues dominées) ne parviennent pas toujours à échapper aux représentations sociales qu'ils ont aussi intégrées (ne serait-ce que pour s'y opposer), ce qui aboutit, quand ils en prennent conscience, à des sentiments de forte gêne et de culpabilité.

### 2.3. *La notion de culpabilité liée à la langue*

Le témoin dont fait état Chantal Fraisse est un militant pro-occitan, qui se définit lui-même comme locuteur quasiment monolingue de l'occitan, et qui est considéré comme tel par son environnement. Or l'interview se passe presque exclusivement en français. Pour Fraisse, ce phénomène est révélateur de l'idéologie diglossique qui sous-tend la production verbale :

"Le témoin principal n'a pas encore admis que l'occitan pouvait servir de métalangue parce qu'il reste soumis à l'idéologie diglossique qui est tout un comportement social, débordant les seuls fonctionnements linguistiques. Tout en affirmant se soumettre à une nouvelle norme (il est bien de parler occitan), il s'attarde à répondre à l'ancienne : "on ne peut pas parler occitan dans toutes les situations"." (1980 : 2)

Au cours de l'entretien, un second personnage (noté E. dans la citation notée ci-après) intervient pour faire remarquer au témoin (noté G. dans la citation) qu'il ne cesse de s'exprimer en français. Celui-ci, rapporte Chantal Fraisse, se montre très vexé par cette remarque :

"L'action "thérapeutique" du militantisme occitan a échoué à déloger les représentations diglossiques fondamentales, dont la culpabilité qu'éprouvent les occitanophones [...] G. parle patois tous les jours, avec tous ses proches, il est pratiquement monolingue ; avec un locuteur valorisé de par sa position sociale, il n'utilise plus que le français. Car il ne peut utiliser l'occitan, pris qu'il est dans un système de valeurs dont il n'est pas entièrement maître : la diglossie est un phénomène de représentation collective. C'est bien le sens de la "gêne". [...] G. se voit révéler l'incohérence de son comportement (écart entre le fait (de parole) et son savoir théorique), [...]. Pris au dépourvu, le résultat ne sera qu'un renforcement de ce sentiment de culpabilité [...] [qui] l'amène à adresser à E. (implicitement) une demande de reconnaissance, reconnaissance au titre du Savoir : il offre pour cela les marques lisibles de son accès au domaine culturel occitan et occitaniste." (1980 : 28-29)

Chantal Fraisse remarque ainsi que pris sur le fait de son incohérence, le témoin (G.) se sent coupable de son comportement, et tente de *racheter sa faute* auprès de son interlocuteur *dénonciateur*, autrement dit de reconquérir la légitimité qu'il avait auprès de lui en tant que porteur du savoir, de la culture et de la langue occitanes.

La notion de "culpabilité" (sociologique) liée à la langue, a été proposée par Robert Lafont (1971), qui explique que la politique d'unification linguistique de la France, visant à l'abandon des langues régionales au profit du français, n'a pas été menée de façon

véritablement coercitive, mais par le biais de la diffusion de discours épilinguistiques négatifs vis-à-vis des langues régionales, visant à amener les locuteurs de ces langues à se sentir coupable de leur pratique linguistique, puis, finalement, et pour pallier cette culpabilité, à adopter la langue dominante. Ainsi, la reprise des discours dévalorisant les langues non-dominantes, au compte des locuteurs eux-mêmes, est le signe de la réussite (en cours) de la politique linguistique assimilationniste. Pour Lafont, la description de ces comportements de culpabilité sociologique peut d'ailleurs permettre de mieux comprendre la diglossie, et même de la redéfinir "de l'intérieur", d'en mieux percevoir les processus, les mécanismes, les causes et les conséquences. Il pose ainsi que l'étude des comportements apparaît comme :

"[...] le biais le plus utile pour saisir la diglossie franco-occitane dans son fonctionnement." (1971 : 97)

À partir de l'exploitation et l'analyse de son corpus de discours épilinguistiques en occitan, Robert Lafont établit une liste de phénomènes communs caractéristiques de la culpabilité sociologique :

"[...] [le] souvenir d'une lutte scolaire contre l'occitan (non encore parfaitement éteinte) ; [la] trace du traumatisme subi à l'entrée à l'école par des filles et des garçons qui [...] étaient souvent punis pour ne pas comprendre le français ni le pratiquer ; [la] peur constante de mal parler français ; sentiment de relégation sociale alourdi du malaise économique, de la pauvreté, du départ des jeunes gens." (1971 : 97)

Pour Robert Lafont, la culpabilité sociologique est une conséquence directe de la situation institutionnelle de diglossie : en "Occitanie" par exemple, les efforts de francisation ont été doublés de vastes propagandes de dépréciation sociolinguistique de l'occitan (en particulier par le biais de l'institution scolaire), favorisant son abandon par ses locuteurs au profit du français. La politique linguistique unificatrice aurait ainsi eu des effets culpabilisants, pour les occitanophones, *accusés* de parler une langue défectueuse.

Lafont remarque en outre que la culpabilité sociologique est en partie corrigée chez les personnes âgées, pour qui l'occitan reste chargé de tout un ensemble de valeurs symboliques prestigieuses, même si celles-ci appartiennent à un temps et à un lieu qui n'existent plus<sup>210</sup>.

C'est dans ce sens qu'il emploie l'expression de culpabilité "sociologique", dans la mesure où il s'agit bien d'un processus social : ce sont les institutions sociales (écoles, administrations, etc.), qui véhiculent les modèles normatifs de référence, et donc sont à l'origine de la diffusion des discours épilinguistiques dépréciatifs. Ces discours, à l'origine institutionnels, sont progressivement intériorisés par les locuteurs, ce qui leur donne l'impression d'être natifs d'une langue défectueuse, et les amènent à se sentir coupables par rapport à leur langue. La culpabilité naît par conséquent du fait que les sujets se sentent socialement montrés du doigt comme mauvais locuteurs, comme locuteurs fautifs, et inaptes.

Ces sentiments de culpabilité ne sont en outre pas sans effet sur les structures linguistiques elles-mêmes. Selon Lafont, la situation diglossique, qui amène les individus à adopter des comportements contradictoires sur leurs propres variétés, simultanément objets de haine, de rejet, et objet de survalorisation, entraîne un phénomène de "perversion du

---

<sup>210</sup> Il s'agira de comparer ce résultat avec ceux qu'auront pu permettre nos propres enquêtes à la Réunion.

linguistique par le social" (1971 97), autrement dit la "perversion" des systèmes linguistiques eux-mêmes ; les inhibitions sociologiques et les surestimations affectives compensatoires déclenchent le développement de formes hybrides de communication. Pour Françoise Gardes-Madray et Jacques Brès, il serait en effet :

"[...] utopique de penser qu'on est maître de sa parole au point de pouvoir décider, à tout moment de la communication, le bon programme sans contaminations ni perturbations."  
(1987 : 79)

Ainsi, les deux systèmes, l'un - objet de corrections -, et l'autre - objet de convoitise - tendent à se rejoindre dans la pratique ce qui entraîne l'apparition d'interférences, de "zone interlectale". Ainsi, si l'insécurité linguistique peut naître de la perception, par le locuteur, d'une non-conformité de ses usages par rapport à la norme prescriptive, elle semble aussi parfois, dans les situations de contacts de langues, être à l'origine de ces productions "illégitimes" puisque interstitielles, ce qui n'est pas sans rappeler les réserves que nous émettions à propos de ce qui est désigné, à la Réunion, comme "français régional".

#### 2.4. Culpabilité linguistique et auto-dénigrement

Il semble pourtant exister un autre type de culpabilité lié à la langue, culpabilité que nous pourrions appeler "sociolinguistique", et qui résulte également du processus diglossique mais de façon différente.

La diglossie, en tant que hiérarchisation sociale des langues, n'est pas simplement un état de fait. C'est aussi et surtout un processus dynamique, qui peut soit s'instaurer du fait des conditions socio-économiques particulières, mais sans volonté politique en tant que telle (c'est le cas de la Réunion, où l'apparition de la diglossie franco-créole est liée au fait que le créole est dès le départ lié à l'esclavagisme, autrement dit se constitue comme la langue de ceux qui n'ont ni instruction, ni pouvoir social<sup>211</sup>) ; soit être instaurée dans le cadre d'une politique interventionniste qui vise, que ce soit pour unifier un état sur le plan linguistique, ou pour renforcer la hiérarchisation sociale en maintenant un clivage simpliste et cloisonné entre les groupes de locuteurs, à déprécier socialement une langue, et par conséquent tout ce qu'elle véhicule d'histoire, de culture, etc.

Quoi qu'il en soit, dans le cas où la politique linguistique est une politique unificatrice et assimilationniste (sur le modèle de la politique linguistique française par exemple), la hiérarchisation sociale entre les langues et donc entre les locuteurs est reprise et maintenue par les institutions qui véhiculent des discours épilinguistiques dépréciatifs et culpabilisants (c'est la culpabilité décrite par Robert Lafont). La plupart du temps, on l'a dit, la substitution ne prend pas la forme d'un interventionnisme autoritaire, mais revêt une forme beaucoup plus insidieuse, dans la mesure où elle s'inscrit dans l'imaginaire sociolinguistique et la conscience collective, et se traduit par la dévalorisation, par les locuteurs eux-mêmes, de la langue dominée, et par la (sur)valorisation de la langue dominante, dont la maîtrise se met à équivaloir à une ascension et une reconnaissance sociale. La dévalorisation de la langue minorée se traduit par une restriction de ses domaines d'usages légitimes, qui se limitent dès lors schématiquement au cadre privé et à l'expression affective. Ce processus est naturellement relativement long (plusieurs générations), mais il s'inscrit si profondément dans les consciences qu'il a presque toujours comme conséquence, à terme, l'abandon des langues minorées. Georg Kremnitz (1981) explique ce processus :

"Si la substitution [...] repose essentiellement sur des motivations matérielles, à savoir la chance pour le locuteur d'améliorer sa situation personnelle [...], elle connaît évidemment aussi un côté idéologique qui a une importance accrue dans des périodes de substitution de masse : pour changer de langue, il faut que le sujet soit convaincu de la qualité inférieure de la langue dominée. Ainsi, les déclarations sur la valeur des langues dominées vont surtout dans les deux sens. D'une part elles déclarent l'incapacité de la langue à assumer certains domaines de la communication humaine. [...] En même temps, on affirme que ces langues sont bien aptes à exprimer l'intimité et les manifestations naturelles. On essaye de leur prescrire un terrain limité pour les y cantonner, terrain socialement sans importance [...], mais psychologiquement valorisé." (Kremnitz, 1981 : 68)

Ainsi, l'une des conséquences fondamentales de la hiérarchisation des langues réside dans l'apparition de comportements, par les locuteurs de langues minorées, de rejet et de dénigrement de leur propre identité sociolinguistique.

---

<sup>211</sup> Même s'il est bien évident que les esclaves n'étaient pas les seuls à parler créole.

Rafaël Ninyoles (1969), qui travaille dans le domaine catalan, a largement décrit ces comportements de rejet de l'identité linguistique et d'acculturation au modèle dominant, et propose, pour les désigner, l'expression "auto-odi" (étymol. *haine de soi*). Cette représentation culpabilisante, ce sentiment de honte, d'auto-dénigrement n'est, selon Ninyoles, que la manifestation d'"une identification au groupe (sociolinguistique) dominant" (1969 : 75).

Ce point souligne le fait que tant que la situation socio-économique est stable, que les catégories sociales sont immuables, autrement dit qu'il n'existe pas de possibilité de mobilité et de promotion sociales, il n'y a pas, ou peu de conflits linguistiques, et pas, ou peu de sentiments de culpabilité et d'insécurité linguistique. Les sentiments de honte et de déni par rapport à sa (variété de) langue ne naissent qu'en regard d'autres modèles linguistiques que l'on voudrait atteindre, mais aussi et surtout que la situation socio-économique permet d'atteindre (d'où l'insécurité moindre des groupes qui se trouvent au plus bas de l'échelle sociale par rapport à celle des groupes intermédiaires)<sup>212</sup>. En ce sens, l'auto-odi est bien le résultat d'une identification de locuteurs des catégories sociales non-dominantes, à ceux des groupes dominants, qui véhiculent les modèles sociolinguistiques de référence. Ce rejet de son identité sociale et linguistique est par conséquent bien la manifestation maximale des conflits linguistiques. C'est ce que montre Georg Kremnitz (1981) en expliquant que :

"[...] le locuteur impliqué dans le conflit en nie l'existence et essaye de s'approcher de la langue dominante, des modèles de comportements culturels et sociaux qu'elle véhicule, et d'abandonner ses propres valeurs et son identité sociale" (Kremnitz, 1981 : 67).

Ainsi, ce que Lafont désigne comme la culpabilité sociologique, semble bien aller de pair avec l'auto-odi : les locuteurs se sentent coupables d'avoir comme langue d'origine une langue dont ils sont convaincus de la non-valeur sociale, économique, culturelle, etc., et par conséquent la rejettent.

En même temps, ces jugements épilinguistiques ont la particularité d'être ambivalents. On peut se demander dans quelle mesure la production de discours survalorisants envers la langue régionale ne peut pas être une manière pour les locuteurs, en quelque sorte de s'acquitter des discours ou représentations négatives qu'ils ont par ailleurs, et donc ne constituerait pas un signe de culpabilité sociolinguistique, envers leur langue même, et par effet de contiguïté, envers leur communauté linguistique et culturelle toute entière.

Si l'on pousse la réflexion, on peut même penser qu'une compétence linguistique (jugée) insuffisante en langue "dominante" peut amener le locuteur à ressentir de la culpabilité sociologique, par rapport à l'institution sociale en général (peur d'être déprécié socialement), tandis qu'une compétence linguistique "suffisante" (en regard de la moyenne sociale) ou jugée comme telle, est susceptible de conduire le locuteur au sentiment de trahir sa langue d'origine, qu'il sait "minorée", et qu'il ne parle plus, ou moins, ou pas dans toutes les situations. On pourrait alors proposer de désigner ce deuxième type de sentiment comme de la culpabilité "sociolinguistique".

L'exemple du témoin de Chantal Fraisse semble constituer une illustration intéressante de ce que nous proposons de désigner comme la "culpabilité sociolinguistique". Militant en

---

<sup>212</sup> Cela tombe du reste sous le sens : comme le sentiment d'"identité", celui de rejet de cette identité ne peut émerger qu'en regard des autres identités.

faveur de la revalorisation de l'occitan, le témoin est pris par un tiers en "flagrant délit" de francophonie, ce qui fait manifestement naître chez lui un sentiment de trahison envers les autres membres de son groupe, et donc de culpabilité, qui se manifeste par des demandes de reconnaissance de "légitimité" en donnant des preuves de son occitanité.

En termes de couches sociales, les sociolinguistes considèrent souvent comme pratiquement non-impliqués dans le conflit, et donc non concernés par l'auto-odi, les membres de la classe supérieure, dans la mesure où ils sont détenteurs "légitimes" de la langue valorisée. À la Réunion toutefois, le problème nous semble plus complexe, on l'a dit, du fait qu'il n'est pas sûr que les groupes hégémoniques sur le plan socio-économique le soient également sur le plan linguistique.

Si l'on considère que l'auto-odi, en tant que rejet de son identité sociale culturelle et linguistique d'origine, va de pair avec la culpabilisation sociologique, autrement dit le fait de se sentir coupable de parler une langue que l'on associe soi-même à un faisceau d'attributs sociaux auxquels on cherche à échapper, il semble bien que les membres des classes sociales supérieures, ou en tous cas ceux qui ne sont pas en situation de mouvance sociale, ne sont pas concernés par ces types de sentiments.

Par contre, s'agissant de la culpabilité sociolinguistique, autrement dit du sentiment de trahison à l'égard de son "peuple", de sa communauté linguistique d'origine, qui présuppose ainsi que l'on possède une compétence suffisante pour être socialement reconnu comme locuteur de la langue "dominante", elle n'est peut-être pas (ou pas seulement) le lot des classes sociales défavorisées ou intermédiaires.

Kremnitz (1981) montre que, de la même façon mais pour des raisons différentes, les membres des catégories sociales inférieures ne sont pas non plus réellement concernés par le conflit sociolinguistique, ce qui les prémunit des sentiments d'insécurité linguistique, de culpabilité et d'auto-odi :

"À l'autre extrémité, en bas de l'échelle sociale, les possibilités réduites de formation véritable empêchent l'acculturation et interdisent aux personnes concernées d'améliorer leur statut social. On peut même supposer que se manifeste chez elles une attitude de solidarité sociale en opposition à la langue et la société dominantes." (Kremnitz, 1981 : 68)

On retrouve ainsi ici les conclusions auxquelles parvenait William Labov (1976) concernant les rapports entre classes sociales et insécurité linguistique. Labov montrait en effet que les membres des classes sociales défavorisées étaient beaucoup moins sujets à l'insécurité linguistique que ceux des classes intermédiaires. Il conviendra naturellement de voir si ces hypothèses se vérifient ou non à la Réunion, en regard des particularités de l'organisation sociale telles que nous avons commencé à les décrire.

Il nous semble toutefois que l'on peut ici reprocher aux analystes des conflits linguistiques, qui pourtant mettent l'accent sur l'aspect dynamique des situations de diglossie envisagées comme des processus conflictuels, de figer un peu les choses, en clivant d'emblée et définitivement les locuteurs et les langues dominantes d'un côté, et les locuteurs et les langues dominées de l'autre. Les "dominants" sont ainsi considérés comme étant à l'origine du processus, comme en étant les seuls et uniques acteurs, tandis que les "dominés" ne sont définis que comme des victimes, des êtres complètement passifs, ne jouant aucun rôle, sauf

ceux que les dominants les contraignent à jouer. Il nous semble pourtant, et c'est aussi ce que l'approche interactionnelle nous permet de faire apparaître, que les situations ne sont jamais aussi simples et ne peuvent se résumer à une opposition stricte et immuable entre des bourreaux et des victimes. Pour reprendre les métaphores joliment employées par Didier de Robillard (1994), les chats peuvent tout à fait, brusquement être révélés en souris, et les souris, quand les chats sont endormis, ou absents, peuvent se montrer parfois plus impitoyables que les chats, être "plus chats que les chats"<sup>213</sup>.

Pour conclure ce paragraphe et mettre un peu d'ordre dans les différentes notions de culpabilité qui viennent d'être exposées et proposées, on peut dire qu'il semble que culpabilité sociologique / auto-odi et culpabilité sociolinguistique correspondent en fait à deux facettes de l'insécurité linguistique. Le premier type correspondrait à la culpabilité ressentie du fait de la non-maîtrise de la langue autre (et socialement dominante) ; tandis que les locuteurs qui la maîtrisent seraient à l'inverse plus enclins aux sentiments de culpabilité sociolinguistique, non plus directement vis-à-vis de l'institution sociale, mais vis-à-vis de leur communauté sociolinguistique d'origine. L'existence (encore hypothétique) de ce second type de culpabilité serait lié au fait que l'univers linguistique diglossique semble bien être un univers linguistique dans lequel il y a, dans les représentations sociales, une frontière, qui fait que les locuteurs n'ont souvent d'autre alternative que de se définir (et / ou sont définis par d'autres) comme appartenant soit à un "camp", soit à l'autre, autrement dit soit comme locuteurs d'une (variété de) langue, soit comme locuteurs de l'autre, avec toutes les implications sociales et identitaires qu'une telle définition peut avoir. Quitter son "camp", reviendrait à quitter son identité linguistique, démarche, nous l'avons vu, extrêmement incertaine et insécurisante, et d'autant plus risquée qu'elle constitue un processus vraisemblablement irréversible.

Dans cette perspective, il apparaît que l'insécurité linguistique pourrait alors être ressentie aussi bien dans une variété standard que dans une variété non-standard, et par conséquent aussi bien dans une langue socialement dominante que dans une langue socialement dominée.

Cette hypothèse nous amène de nouveau à nous interroger sur la problématique de la norme linguistique. Pour en terminer avec les enrichissements que les travaux répertoriés comme appartenant au courant "hérétique" nous semblent pouvoir apporter à notre objet clé de recherche, il nous semble ainsi pertinent de procéder à présent à la présentation d'une notion relativement récente et en rapport direct avec la notion de norme, proposée par l'équipe de recherche de Rouen : celle de "langue polynomique".

### ***3. La représentation de la norme, absente ou plurielle***

La notion de langue "polynomique" a été proposée par Jean-Baptiste Marcellesi (1984, 1986, 1987) pour la description du corse, qui se caractérise par une grande diversité sur le plan linguistique et au contraire par une relative unité sur le plan des représentations sociales. Si cette notion, que nous allons présenter le plus brièvement possible, ne sera pas directement utilisée dans notre travail, elle nous intéresse ici dans la mesure où elle permet de poser le délicat problème de la possibilité de différences entre les représentations des membres d'une

---

<sup>213</sup> Nous faisons ici allusion à une expression communément entendue à la Réunion qui consiste à se moquer des Créoles arrivistes dont on dit qu'ils sont "plus zoreils que les Zoreils".

communauté linguistique, et les représentations du linguiste qui se donne pour tâche de décrire cette communauté et les (variétés de) langues qui y sont parlées.

### 3.1. *La notion de langue polynomique*

Le problème auquel se heurte le linguiste se donnant pour tâche de décrire "le corse", et qui fait qu'une analyse de type structural n'est pas envisageable, est que la situation corse présente deux variétés (le sarde et le toscan), sans standard qui les relie, mais qui formeraient néanmoins, dans les représentations sociolinguistiques des locuteurs, une seule et même langue. Autrement dit, le groupe des "corsophones" se composerait de locuteurs linguistiquement hétérogènes, parlant des variétés linguistiques différentes et parfois difficilement intercompréhensibles, mais homogènes sur le plan de la conscience linguistique dans la mesure où tous disent parler "le corse".

Partant, on devine facilement la difficulté de procéder à une description linguistique traditionnelle de cette variété dite "corse". Pour sortir de cette impasse, Jean-Baptiste Marcellesi tente de construire un modèle théorique qui parviendrait à expliquer la variation sociolinguistique en partant du *social*. C'est donc dans cet objectif qu'il propose la notion de "langue polynomique", qu'il définit comme une langue :

"[...] dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un corps particulier et de la déclarer autonome des langues reconnues." (Marcellesi, 1984 : 314)

La conception de la langue "polynomique" envisage la possibilité de l'existence d'une pluralité de normes au sein d'une même entité linguistique dont on ne remet pas pour autant en cause le statut de "langue" homogène et cohérente. S'agissant de la situation corsophone, et à partir de cette conception, Marcellesi prend le parti de désigner comme "corse" tout ce qui est nommé comme tel par les locuteurs, et d'intégrer ainsi de manière maximale la variation à la description sociolinguistique, ceci finalement dans l'objectif de rendre compte d'une représentation unitaire de la diversité et de la variation, en fondant l'unité "du" corse sur autre chose que sur l'homogénéité linguistique. Ce qui donne ainsi corps à la langue corse est le fait qu'elle possède une existence sociale.

Cette conception implique par conséquent que l'on cesse de prendre comme point de départ la description linguistique des "variétés" (par rapport à un standard), pour mettre avant tout l'accent sur les représentations sociolinguistiques des locuteurs ainsi que sur leurs discours épilinguistiques. C'est la façon dont les locuteurs posent ou non l'existence d'une langue et donc lui donnent un statut sociolinguistique, autrement dit c'est sa présence ou non dans les représentations sociolinguistiques communes, qui confirme ou infirme sa réalité linguistique.

On voit là à quel point la définition de la communauté linguistique peut se fonder sur des processus d'inclusion et / ou d'exclusion d'ordre non seulement linguistique mais aussi socio-identitaire ; dans le cas de la Corse, la cohérence de la communauté linguistique ne se fonde pas sur le partage de normes linguistiques, d'un modèle normatif prescriptif commun en fonction duquel les productions linguistiques sont évaluées, mais semble davantage fonctionner en terme d'exclusion de l'autre, désigné comme non-Corse, et parlant une langue

autre (vraisemblablement, compte tenu de la situation sociopolitique, le français)<sup>214</sup>. Ainsi, même si *objectivement* (c'est-à-dire du point de vue du linguiste) ils ne partagent pas une même variété standard, les membres de la communauté linguistique corse ont en commun des normes sociales et des critères d'évaluation, qui leur permettent de s'accorder pour se définir mutuellement comme appartenant à la même communauté.

Pour Marcellesi (1987), la confirmation de l'existence sociolinguistique d'une langue est donc le préalable indispensable à l'attestation de sa réalité linguistique et donc à sa description linguistique :

"Ce qui importe, ce n'est pas de prétendre à rendre compte de telle ou telle variété, mais du sentiment de la communauté parlante dans son effort d'auto-définition linguistique." (Marcellesi, 1987 : 13)

Cette position n'est pas sans rappeler la proposition de Didier de Robillard (1993a : 10 - 16) en ce qui concerne les critères possibles d'identification des traits linguistiques comme appartenant à telle ou telle (variété de) langue. Réfléchissant au cadre théorique à donner à son *inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice* (1993a), Didier de Robillard, nous l'avons vu, montre qu'une approche linguistique internaliste, qui utilise exclusivement des critères de cohérence linguistique, est loin d'être toujours appropriée pour délimiter une langue :

"[...] il est frappant de constater que les linguistes continuent à décrire les langues, après l'avènement de la sociolinguistique, exactement selon les mêmes méthodes qu'ils utilisaient auparavant, comme si le structuralisme saussurien pouvait encore, sans retouche, servir, après la remise en cause fondamentale effectuée par la sociolinguistique. En effet, celle-ci, en insistant sur la dimension identitaire des langues [...], en démontrant que le choix des formes n'est pas seulement lié à des impératifs de communication de sens "sémiotique", mais aussi de sens social [...], complexifie la biplanéité saussurienne." (1993 : 9)

À cette approche intralinguistique, Didier de Robillard préfère une perspective résolument plus sociolinguistique, et propose d'utiliser le critère de "cohésion", qui amène à considérer qu' :

"[...] est française toute forme qui est perçue comme telle, toute forme à laquelle on a recours pour parler français, toute forme chargée par le locuteur d'une valeur identitaire lui servant à se positionner comme locuteur francophone, ou à définir les situations de communication (registres)." (Robillard, 1993 : 15 - 16)

Ainsi, comme pour les tenants de la théorie polynomique, la position de Didier de Robillard est que l'existence d'une (variété de) langue peut être avant tout fondée sur un processus de légitimation par les locuteurs qui, se faisant, se l'approprient. Toutefois, son analyse sociolinguistique ne prend pas seulement en compte les discours épilinguistiques et les représentations sociales, mais s'attache également à l'observation des pratiques linguistiques elles-mêmes et des comportements. Une telle approche peut ainsi en retour

---

<sup>214</sup> En d'autres termes (et nous pourrions ici certainement établir un parallèle avec ce qui est observable à la Réunion), l'identité corse est peut-être moins fondée sur le partage des normes du (des variétés de) corse, que sur le refus de partager totalement le français.

permettre de mettre au jour l'existence de variétés socialement invisibles, dont une hypothèse possible est qu'elles sont occultées par leurs locuteurs, "cryptées" (Bavoux, 1997).

### 3.2. Représentations des locuteurs, représentations des linguistes

Cette idée nous ramène au problème évoqué au début de ce paragraphe, qui concerne les différences de représentations entre les linguistes et les membres d'une communauté linguistique. Tant que l'on s'en tient, en effet, à des descriptions internalistes des (variétés de) langue, la question ne se pose pas : l'analyse linguistique a valeur d'identification et d'attestation de l'existence des variétés décrites. Par contre, sitôt que l'on prend le parti de prendre en compte les discours épilinguistiques et d'atteindre, par ce biais, les représentations des locuteurs, on se heurte à d'autres problèmes, liés aux statuts socialement définis des variétés, et on observe facilement des différences entre ce qui est dit, ce qui est perçu, et ce que l'on pense observer de façon "objective"<sup>215</sup>.

Une position possible, nous venons de le voir, est de considérer qu'une langue existe à partir du moment où un groupe reconnaît et atteste son existence, autrement dit la prend socialement en charge et s'en définit comme groupe locuteur. Mais d'un autre côté, il semble que l'on peut se trouver face à des cas exactement inverses. À partir d'analyses et de descriptions du terrain malgache, Claudine Bavoux (1993, 1997) remarque que certaines variétés peuvent exister dans leur corpus, autrement dit ont une existence sur le plan linguistique, tout en ayant, apparemment, aucune existence sociale. L'hypothèse que fait Bavoux à ce sujet est que ces variétés sont volontairement occultées par leurs locuteurs, pour des raisons diverses (parmi lesquelles vraisemblablement l'insécurité linguistique qu'elles génèrent).

Ainsi, à Madagascar, les analyses de Claudine Bavoux l'amènent ainsi à attester l'existence d'une variété endogène de français, mais "dont l'existence est sinon niée, du moins mise en doute" (1997 : 72). Elle désigne cette variété comme un "cryptoglosse" (1997 : 73), dans la mesure où elle présente la particularité d'être "occultée", "cachée" par ses locuteurs, qui se refusent à en reconnaître l'existence, mais qui, par ailleurs, légitiment une variété intermédiaire au français et au malgache, le frangache, dans lequel ils "voient la preuve de leur double maîtrise du français et du malgache" (Rafitoson, 1991 : 211 - 220)<sup>216</sup>. Pour Bavoux, ces discours de légitimation du frangache de la part des élites intellectuelles doivent se comprendre comme un biais qui leur permet ne pas avoir à se retrouver dans le français endogène malgache, variété insécurisante :

"[...] on peut penser que les élites bilingues accordent au discours mixte une forme de reconnaissance pour mieux occulter la variété de langue dont ils s'appliquent à nier l'existence. En effet, elles prennent moins de risques à reconnaître un discours mixte, qui ne remet pas en question leur conception monolithique des langues, qu'une langue qui ne saurait être à leurs yeux qu'une langue mélangée. Il est clair que le discours de légitimation du discours mixte, comme celui qui surlégitime la variété

---

<sup>215</sup> Une des questions centrales qui se pose au sociolinguiste cherchant à décrire une situation de contacts de langues est en particulier celle de la délimitation de frontières entre les langues ou variétés, et donc celle de l'élaboration de critères permettant de catégoriser les formes linguistiques. En situation de contact linguistique français / créole, la difficulté est en outre largement accrue du fait de la grande proximité linguistique entre les variétés en présence.

<sup>216</sup> Cité par Bavoux, 1997 : 74 - 75.

officielle, fait fonction de discours de délégitimation du français endogène." (1997 : 80).

À l'instar de Claudine Bavoux, de nombreux linguistes ont montré que dans la mesure où les représentations coïncident peu souvent avec les pratiques, les locuteurs n'ont pas toujours conscience de la réalité de leurs discours, des variétés qu'ils emploient, etc. Il arrive que là où les sociolinguistes observent des pratiques plurilingues et variationnelles, les locuteurs, eux, semblent se représenter les choses de façon beaucoup plus simpliste et beaucoup plus schématique. La notion de "cryptoglosse", en tant que variété occultée au regard extérieur, en l'occurrence celui du chercheur, nous ramène en plein de cœur de la notion de légitimité. Jusque-là, nous avons observé avec Michel Francard, Didier de Robillard, ou encore Jacques Thiers (*op. cit.*) que l'illégitimité pouvait s'appliquer aux sujets, qui peuvent se sentir symboliquement exclus d'une communauté linguistique parce qu'ils se considèrent (ou sont considérés comme) locuteurs illégitimes de telle ou telle (variété de) langue, que ce soit pour des raisons linguistiques (une compétence défaillante, des usages non-conformes à la norme), ou pour des raisons plus sociales (appartenance sociale, ou socio-ethnique du locuteur), les deux, du reste, étant vraisemblablement la plupart du temps liées, ou à l'emploi d'une langue, dans un domaine énonciatif et / ou une situation dans lesquels elle est socialement considérée comme peu admissible. Avec le cryptoglosse, on a une variété qui serait tellement ressentie comme illégitime, dont la reconnaissance serait tellement insécurisante, que les groupes, qui en sont pourtant les locuteurs, en nieraient jusqu'à l'existence. Nous avons donc ici une manifestation tout à fait inverse de celle que décrit Robert Lafont quand il parle de "spectacularisation" (1981), d'"exhibition" de la langue dominée<sup>217</sup>.

Il convient tout de même, à notre sens, de se montrer prudent. On sait bien, avec Nicole Gueunier (in Moreau (éd.), 1997 : 246), que les représentations sont "une forme courante (et non savante) de connaissance, socialement partagée, qui contribue à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels", et qu'elles sont "liées aux idéologies" (*ibid.* : 247), et qu'à ce titre, elles ne corroborent pas toujours la réalité des faits. Le rôle du linguiste, comme celui de tout chercheur en sciences sociales travaillant sur le terrain, consiste précisément à faire le point sur ces représentations, à les comprendre, à les interpréter, et à les comparer avec la réalité, objectivement observable. On est néanmoins en droit de se demander comment on peut effectivement toujours faire la part des choses entre les représentations des locuteurs, leur vision de la réalité, et celles du linguiste, ou plus généralement du scientifique, auxquelles l'interprétation des données qu'il observe fait forcément appel. Cette question est en particulier posée par Louis-Jean Calvet (1996), qui commente le titre de son article en écrivant :

"'Une ou deux langues' peut paraître un titre curieux, mais il faut l'entendre ainsi : qui a raison, du linguiste ou du locuteur, lorsqu'ils ne sont pas d'accord sur l'évaluation d'une situation ? Lorsque Claudine Bavoux par exemple parle de cryptoglossie, elle entend qu'il y a une variété occultée par les locuteurs. Mais les locuteurs ne lui demandent pas de démontrer que cette variété existe : les représentations du linguiste ne sont jamais interrogées, jamais mises en doute..." (1996 : 70)

---

<sup>217</sup> Quoique l'on puisse au fond peut-être justement parler ici de "spectacularisation" de l'inexistence, qui est aussi une forme d'exhibition.

On peut également imaginer la situation inverse, dans laquelle une variété serait cachée aux yeux de l'observateur, non pas forcément à cause de l'insécurité linguistique que son existence génère, mais pour la protéger d'un regard extérieur et précisément "non-légitime", autrement dit une variété qui serait "cryptée", produite et construite expressément pour ne pas être comprise des "autres" pour se démarquer d'eux, et donc les exclure. Il semble d'ailleurs que le créole réunionnais, nous y reviendrons, joue parfois ce rôle. L'origine même de la langue, le processus de créolisation, est du reste parfois interprété comme une volonté, par les esclaves de constituer un instrument de communication suffisamment proche de celui de leurs maîtres pour que l'inter-compréhension reste possible, mais en même temps suffisamment éloigné pour pouvoir constituer un "crypto-code", une sorte de code secret duquel les Blancs étaient exclus. Cette idée, que l'histoire infirme, on l'a vu, est représentative de celles qui font du créole un territoire privé, exclusif, une sorte de "refuge linguistique" pour reprendre l'expression proposée par Robert Lafont, et est très vraisemblablement à relier, nous allons y revenir, à la difficulté d'accorder une légitimité en créole aux locuteurs non-Réunionnais.

Il est temps, à présent, de faire le point sur ce qui a été vu. Cette première synthèse servira de toile de fond à la formulation des questionnements et des hypothèses constitutifs de notre problématique, ainsi qu'à la première proposition d'une modélisation de l'insécurité linguistique.

### III. SYNTHÈSE ET DISCUSSION

Les travaux que nous venons de présenter permettent d'enrichir de façon non-négligeable la problématique de l'insécurité linguistique, en ouvrant de nouvelles pistes de recherche, et en introduisant une terminologie qui va pouvoir nous aider à proposer une typologie des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Dans ce qui précède, nous avons vu qu'il existe un certain nombre d'idées reçues sur l'insécurité linguistique, telles que : elle existe davantage dans tel pays ou région, ou au sein de telle catégorie sociale, ou encore qu'elle a nécessairement un effet bloquant, etc., et avons montré que les derniers travaux vont dans le sens d'une relativisation de ces présupposés qui font de l'insécurité linguistique une donnée figée, homogène, forcément prédictible, etc. Ce troisième grand paragraphe aura ainsi comme objectif de synthétiser les pistes ouvertes dans ce premier chapitre, et constituera ainsi un préalable au chapitre suivant, dans lequel il s'agira de proposer l'ébauche d'une modélisation et celle d'une typologie des sentiments d'insécurité linguistique.

Avant cela, il convient de s'attarder le temps de quelques lignes sur des questions terminologiques. Nous avons ainsi par exemple remarqué que William Labov évite, dans ses travaux, de traiter de "sentiments" d'insécurité, parlant plus volontiers d'attitudes et de comportements d'insécurité linguistique, qu'il observe à la façon dont les locuteurs perçoivent et évaluent les formes verbales. En outre, nous l'avons également dit, la perspective interactionnelle nous a permis d'introduire la notion de représentations sociales. Il semble par conséquent à propos d'ouvrir une courte parenthèse sur ces notions, que nous n'avons pas encore pris le temps de définir tout à fait.

#### ***1. Opinions, attitudes, comportements, représentations : pour une petite mise au point terminologique***

### 1.1. Attitudes, opinions et comportements

Jusque-là, nous avons fréquemment parlé des attitudes, des opinions et des comportements linguistiques sans jamais prendre vraiment le temps de les définir, de voir les liens qui existent entre ces notions. Or d'une part ces notions ne vont pas de soi, et méritent que l'on s'y attarde, qu'on prenne le temps de les définir, et d'autre part il faut bien avoir à l'esprit que les choix terminologiques ne sont pas des choix fortuits de la part des chercheurs, mais des choix qui s'opèrent toujours en fonction de leurs optiques théoriques.

Ça n'est d'ailleurs pas par hasard si William Labov, qui s'inscrit dans un courant relativement positiviste, ne traite ni de sentiments, ni de représentations sociales. Son propos est d'obtenir des données tangibles, objectives et mesurables. Or il est bien évident que l'appréhension des représentations sociales par exemple, relève avant tout de l'interprétation qu'en fait le chercheur. De même, la compréhension et la description d'un sentiment, d'un état émotionnel, par définition subjectifs, ne peuvent s'opérer d'une manière totalement "objective" (au sens strict entendu par les tenants du positivisme). Pour percevoir un sentiment, il faut bien que le chercheur puisse se figurer ce sentiment, concevoir son existence, ce qui fait forcément appel à sa propre affectivité, à sa propre sensibilité.

En outre, il peut sembler bien difficile d'être en mesure de tester la fiabilité d'une part des interprétations faites par le chercheur (bien que sur ce point il existe des techniques, nous l'avons vu dans la première partie, qui permettent de réduire le taux d'erreur), et d'autre part celle des propos mêmes des témoins. Il est bien évident, en effet, que ceux-ci ne se soumettent pas aux entretiens en prêtant serment de dire "toute la vérité et rien que la vérité", pour reprendre une formule consacrée, ce qui a comme conséquence que l'on ne peut jamais être tout à fait certain de la véracité de ce qui est exprimé lors des entretiens.

Le souci de rigueur, par conséquent, inciterait effectivement à se concentrer sur les données les plus directement, et les plus objectivement observables, et par conséquent à tenter de rendre les phénomènes de sécurité et d'insécurité les plus concrets possibles. Dans cette perspective, on a ainsi peut-être intérêt, non pas tant à chercher à cerner directement ces sentiments, mais plutôt, comme le suggérait Robillard (1996), à concevoir que la sécurité et l'insécurité linguistique se manifestent par l'expression d'un certain nombre d'opinions, et par l'apparition d'un certain nombre d'attitudes et de comportements linguistiques. C'est du reste bien cela que nos enquêtes ont cherché à faire apparaître : des opinions, des attitudes et des comportements.

Reste naturellement à définir ces trois termes : opinions, attitudes et comportements, qui sont liés par un rapport implicationnel, dans la mesure où l'opinion peut appeler une certaine attitude, qui elle-même est susceptible de se manifester sous forme de comportements.

On peut choisir de commencer par s'intéresser à la notion la plus abstraite, celle d'opinion, que le *Petit Robert* définit comme une manière de penser, de juger, une assertion de l'esprit qui accepte ou qui rejette. Ainsi, l'opinion peut être considérée comme une pré-attitude. Elle peut même être décrite, comme en atteste le *Petit Robert*, comme une "attitude de l'esprit". L'attitude, moins abstraite, plus extériorisée, est d'abord un état qui se déclenche en fonction d'une certaine stimulation. L'attitude peut se décrire comme une sorte de réponse qui se déclenche de manière plus ou moins semblable, dans telle ou telle situation. Elle constitue de ce fait une donnée relativement stable, mais également prédictible. Cet ensemble

de jugements et de tendances qui constitue l'attitude possède un pôle concret qui est le comportement. Ainsi, comme l'écrit Madeleine Grawitz (1996) :

"[...] l'attitude implique un pôle *conduite*, puisqu'elle se traduit par des comportements, et un pôle *caractérisation*, ou prise de position vis-à-vis de l'objet. Avoir une attitude vis-à-vis de quelque chose, c'est donner un sens à ce quelque chose, le percevoir plus ou moins hostile ou sympathique. L'attitude suppose donc toujours une relation avec un objet : objet matériel, institution, valeur, peu importe. Une attitude ne peut exister que par rapport à quelque chose ou à quelqu'un [...]. Elle n'existe pas en elle-même." (1996 : 458)

Madeleine Grawitz (1996 : 459) présente également un schéma possible permettant de rendre compte des rapports et des différences entre attitudes et opinions. Elle emprunte ce schéma à Hans Eysenck (1954)<sup>218</sup>; pour qui il existe deux types d'opinions. Le premier type regroupe des opinions superficielles, isolées, accidentelles, susceptibles de changer d'une situation à l'autre ; le second type est constitué par les opinions constantes et stables. Ces opinions appartenant au second groupe donnent lieu aux attitudes, qui en sont l'expression. Chaque attitude est ainsi constituée par un ensemble d'opinions stables et liées entre elles. Ces attitudes peuvent également être interdépendantes et reliées les unes aux autres. Elles ont ainsi un caractère de prédictibilité car l'observation de telle attitude doit permettre d'inférer la possibilité de telle autre qui lui est liée. L'ensemble de ces attitudes repose enfin sur une certaine idéologie, sur un système d'idée, une philosophie du monde et de la vie.

L'attitude, en tant que réponse à une situation, possède ainsi un caractère dynamique. Au fur et à mesure de ses expériences, l'individu réajuste ses attitudes, cherchant à adopter celles qui lui réussissent le plus, qui le valorisent davantage. L'attitude n'est par conséquent pas une donnée construite de façon isolée : c'est bien dans l'interaction et en fonction des autres que le sujet adopte telle ou telle attitude. En ce sens, l'attitude a une fonction primordiale d'intégration au groupe, dans la mesure où elle est un moyen d'expression de ses valeurs et de ses opinions.

Les attitudes qui intéressent plus précisément notre propos sont naturellement les attitudes linguistiques, autrement dit celles qui concernent les usages linguistiques, évalués en fonction d'une norme socialement prescrite. Elles résident par conséquent dans les réactions subjectives des locuteurs, appartenant à une communauté linguistique donnée, face aux variables linguistiques, qui peuvent par exemple consister en la stigmatisation ou l'attestation, la valorisation ou la dévalorisation de telle réalisation phonique, telle structure syntaxique, l'emploi de tel lexème, etc. Pour Labov, ces attitudes linguistiques, en tant qu'évaluations des usages par rapport à la norme, fondent l'unité de la communauté linguistique. Nous aurons par conséquent à nous interroger sur l'homogénéité, postulée par Labov, de ces attitudes au sein de la communauté, et de la compatibilité de ce postulat avec le modèle de communauté linguistique organisée en étagements, à l'intérieur desquels se définissent probablement d'autres normes, ou peut-être plus exactement d'autres rapports aux normes, et par conséquent vraisemblablement d'autres attitudes linguistiques.

En réalité, à son degré le plus général, la communauté linguistique, se définit bien par le partage d'une variété normée de référence, et par conséquent d'attitudes évaluatives par rapport à cette variété, mais par ailleurs, et justement peut-être parce que la "gestion" de cette

---

<sup>218</sup> Eysenck, Hans, 1954 : *The psychology of politics*, London, Routledge and Kegan Paul, 317 p.

norme de référence s'avère parfois trop insécurisante, d'autres micro-communautés se fondent à partir d'autres "normes", qui appellent ainsi d'autres attitudes et / ou d'autres comportements. Car comme le souligne Grawitz (1996), l'attitude possède un pôle conduite qui est le comportement. Des trois notions (opinions, attitudes, comportements), le comportement, en tant que manière de se conduire, d'agir, de réagir, la donnée la plus concrète, la plus objectivement observable. Le lien entre les trois est bien un lien de type implicationnel : le comportement implique un certain type d'attitude, impliquant lui-même une opinion. Ce rapport implicationnel a comme conséquence que l'on peut parvenir à interpréter des opinions en termes d'attitudes possibles et donc prédire ou au moins faire l'hypothèse d'attitudes autres qui lui sont liées, ou encore prédire des changements d'attitudes en fonction de tel ou tel facteur. Toutefois les attitudes ne sont pas seules à guider les comportements. Ceux-ci sous-tendent également un ensemble de représentations sociales.

### *1.2. Les représentations sociales*

D'abord surtout utilisée par les ethnologues dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, mais sans être réellement conceptualisée, la notion de représentation sociale prend une certaine ampleur théorique grâce à Émile Durkheim (1968) qui est le premier à la définir et à en préciser les contours. Il emploie du reste davantage la notion de représentations "collectives" plutôt que "sociales", en les distinguant des représentations individuelles, variables et éphémères. Pour Durkheim, les représentations collectives ne sont pas le dénominateur commun des représentations individuelles, mais en constituent plutôt l'origine, correspondant à "la manière dont cet être spécial qu'est la société pense les choses de son expérience propre" (Durkheim, 1968 : 621)<sup>219</sup>. De fait, elles sont conçues comme s'imposant aux membres d'une société, établissent et fondent un lien et une unité sociale, conduisent les individus à agir et à penser d'une certaine manière, et se transmettent de générations en générations.

Depuis Durkheim, la notion de représentation, mais aussi la vision des fonctionnements sociaux, ont évolué pour aboutir à des conceptions beaucoup moins statiques, figées et univoques. On sait bien à présent à quel point ce que l'on désigne par exemple comme la "transmission" ne doit plus être envisagée comme l'action univoque d'un sujet actif qui transmet un objet à un sujet récepteur passif, mais bien comme une interaction, où la réception se double d'une série de déconstructions / reconstructions dans laquelle entrent en outre en compte tout un ensemble de paramètres sociaux, idéologiques et culturels. Les représentations "collectives" sont ainsi devenues "sociales", et cette rectification terminologique témoigne bel et bien d'une modification théorique. Ainsi, comme le souligne Serge Moscovici (1997) à propos de la notion de "représentations collectives" :

"Tout serait plus simple dans les sciences de l'homme, si ce trait commun suffisait et restait aussi clair qu'on le prétend. Il nous embarrasse dans la mesure où le mot collectif peut s'appliquer à tout, donc ne désigne rien. En revanche, qu'il y ait une classe de représentations dont l'organisation présente une isomorphie avec des processus d'échange et d'interaction, nous permet de resserrer les mailles. [...] En se représentant une chose ou une notion, on ne se fait pas simplement ses propres idées ou une image. On génère et on transmet un produit progressivement élaboré dans d'innombrables lieux et selon des règles variées. Dans ces limites, le phénomène peut être dénommé représentation sociale. Il a un caractère moderne pour autant que, dans

---

<sup>219</sup> Cité par Moscovici, 1997 : 81.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

notre société, il remplace les mythes, les légendes, les formes mentales courantes dans les sociétés traditionnelles. Étant leur substitut et leur équivalent, il en hérite à la fois certains traits et certains pouvoirs." (1997 : 100)

Si encore aujourd'hui, il semble difficile pour les chercheurs de s'accorder sur une définition précise des représentations sociales, les travaux qui tentent de faire le point sur cette notion insistent tous sur son caractère omniprésent. Nous ne vivons que dans et par les représentations, et les objets qui nous entourent, les individus, les événements psychiques, matériels ou sociaux, les idées, les théories, les phénomènes naturels n'existent qu'en fonction des représentations que nous nous en faisons. Il serait faux de croire que nous avons directement accès au monde : le monde n'existe qu'en fonction de la manière dont nous nous le représentons. Constamment et quotidiennement, la construction de représentations du monde qui nous entoure est indispensable à notre survie en société, en nous permettant de nous y adapter, d'ajuster nos conduites avec celles qui y sont situationnellement définies comme appropriées, d'identifier, d'interpréter et de résoudre les problèmes, les conflits que nous rencontrons, de gérer et de faire évoluer les relations que nous tissons et les réseaux dans lesquels nous sommes amenés à interagir. C'est donc grâce aux représentations que nous avons du monde, mais aussi à travers elles, que nous pouvons nous y orienter, y agir et surtout y interagir. C'est le propos de Denise Jodelet (1997) qui écrit :

"[...] de même que, face à ce monde d'objets, de personnes, d'événements ou d'idées, ne sommes-nous pas (seulement) équipés d'automatismes, de même ne sommes-nous pas isolés dans un vide social : ce monde, nous le partageons avec les autres, nous nous appuyons sur eux – parfois dans la convergence, parfois dans le conflit –, pour le comprendre, le gérer ou l'affronter. C'est pourquoi les représentations sont sociales, et si importantes dans la vie courante. Elles nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux, et le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre." (1997 : 47)

Définie comme "une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social" (Jodelet, 1997 : 53), la représentation sociale se distingue en particulier de la connaissance scientifique, avec laquelle on passe à un niveau supérieur, une construction sur la construction, une interprétation qui se veut lucide et transparente des savoirs de sens communs. Cette distinction, si elle est nécessaire et certainement souvent fondée, ne doit pourtant pas occulter l'omniprésence et l'universalité des représentations sociales. Comme tous les sujets, le chercheur en sciences sociales est un être qui a des représentations, même si sa formation et sa façon de penser le monde et de l'observer lui ont appris, tâche ô combien difficile, à tenter de faire la part des choses entre ses propres représentations et les mondes qu'il analyse et cherche à interpréter.

Cette courte parenthèse faite, il est temps de nous attacher à la rédaction de la synthèse de ce premier chapitre.

## ***2. Pour une périodisation du processus de construction de la notion d'insécurité linguistique***

Si, pour faire rapidement le point sur ce qui a été dit dans ce premier chapitre, on essaye d'établir une périodisation de l'insécurité linguistique, on doit pouvoir dégager au moins trois grandes périodes.

Une première étape a consisté en la conceptualisation de la notion même, ainsi que de notions désignant des réalités proches. L'intérêt qui est porté à cette problématique débute, on l'a vu, dans les années soixante - soixante-dix, d'une part avec William Labov (1966, 1976), qui, étudiant la variation sociale de la langue, aboutit, entre autres résultats, à la conclusion que l'insécurité linguistique joue un rôle prépondérant dans les processus de changement linguistique et de diffusion de nouvelles normes ; et d'autre part avec les sociolinguistes catalans et occitans, qui, dès la fin des années soixante, ont observé et décrit des sentiments très proches de l'insécurité linguistique, qu'ils désignent comme des phénomènes de "culpabilité" et de rejet par rapport à son identité linguistique et sociale.

Cette première période se caractérise donc d'abord, pour ce qui est du travail de William Labov, par des tentatives de mesure de l'insécurité linguistique, au moyen de calculs de différences, d'une part entre les réalisations d'une même variable phonologique dans des contextes plus ou moins formels, et d'autre part entre les performances effectives des locuteurs et leurs auto-évaluations. Toutefois, nous avons également vu qu'il n'est pas tout à fait juste de dire que Labov "mesure" l'insécurité linguistique. Ce qu'il mesure, ce sont ces deux types d'écart, qu'il pose *a priori* comme indices d'insécurité linguistique, et non pas, comme on le lit souvent, l'insécurité linguistique en elle-même, les degrés d'insécurité linguistique, dans la mesure où, comme on l'a souligné avec Didier de Robillard (1996), ses tests ne sont pas étalonnés pour cela. En fait, les moments où Labov traite directement d'insécurité linguistique sont des moments où il adopte une perspective plutôt qualitative, sur laquelle il ne s'étend pas, sans doute parce que là n'est pas son objet premier de recherche. En outre, on a vu que l'on peut faire l'hypothèse que les risques, considérables, qu'il prend sur le plan théorique, l'induisent à compenser par la mise en place d'un appareillage méthodologique extrêmement rigoureux et non-contestable, qui l'empêche de s'attarder sur le terrain qualitatif, qu'il considère sans doute comme plus glissant et plus hasardeux.

La conceptualisation qu'élabore William Labov laisse donc peu de place à la nuance ; les individus sont schématiquement présentés comme étant soit en sécurité, soit en insécurité linguistique, et cet état est systématiquement mis en rapport avec la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent.

Du côté des "hérétiques", les analyses sont essentiellement sinon seulement qualitatives, ce qui permet l'élaboration de descriptions plus détaillées des sentiments de honte, de culpabilité et de rejet des locuteurs vis-à-vis de leurs langues et de leur identité linguistique. Toutefois, à l'instar de ce que l'on remarque dans les travaux de Labov, on trouve finalement très peu de théorisation de ces types sentiments dont la présentation est surtout mise au service de la dénonciation de politiques linguistiques unificatrices et assimilationnistes et des difficultés individuelles qu'elles entraînent.

Il convient toutefois de remarquer que les points mis en lumière dans la théorisation sur l'insécurité linguistique proposée par Michel Francard (1993) ont été également souvent soulignés, et depuis longtemps, par les sociolinguistes occitans et catalans<sup>220</sup>. Tous les critères

---

<sup>220</sup> Sans être toutefois explicitement mis en relation avec l'insécurité linguistique.

décrits par Michel Francard, en effet, qu'il s'agisse du sentiment que le "bel usage" ou "l'usage correct" est *ailleurs*, de l'ambivalence des discours éplinguistiques, de la conscience de n'être pas conforme à la norme linguistique ou communicationnelle, etc., sont observés, détaillés et expliqués dans la plupart des enquêtes de terrain se donnant pour tâche le traitement des représentations sociolinguistiques.

La seconde période se caractérise par un premier travail de conceptualisation, et ce, presque trente ans après les premiers travaux. C'est Michel Francard (1993a) qui, travaillant sur le terrain belge francophone, propose une première théorisation de l'insécurité linguistique en quatre points (la sujétion à un modèle linguistique exogène ; des attitudes dépréciatives des locuteurs à l'égard des variétés régionales ; une compensation de cette dévalorisation qui se manifeste sous la forme d'une survalorisation de ces mêmes variétés ; le sentiment, chez les intellectuels, que la langue "dominante" est en danger) ; ainsi qu'une première définition de l'insécurité linguistique comme "quête non réussie de légitimité" (Francard, *ibid.*). Cette théorisation permet de renforcer l'idée de relativité de la norme prescriptive, ou en tous cas de commencer à voir à quel point les rapports à cette norme peuvent varier d'un groupe à l'autre, d'une micro-communauté à l'autre. Les quatre points que donne Michel Francard comme caractéristiques de l'insécurité linguistique renvoient en effet à au moins deux types d'insécurité linguistique.

L'apparition de la première est liée à un sentiment de non-conformité des usages à la norme prescriptive. Les locuteurs insécurisés sont "assujettis" à un modèle "exogène" (dont l'exogénéité, nous l'avons dit, doit être considérée non pas seulement au sens géographique du terme, mais plutôt au sens "métaphorique" (Éloy, 1993)) : pour eux, la norme prescriptive est inquiétante car elle représente un modèle inaccessible, ce qui empêche leur "quête de légitimité" d'aboutir. La seconde, à l'inverse, suggérée dans le quatrième point (mais très peu développée par Michel Francard), est une insécurité ressentie pour la langue (dans ce cas le français), par des groupes socio-culturellement favorisés, qui d'une part perçoivent la concurrence, sur un plan mondial, des autres langues, concurrence qui fait perdre une partie de son prestige et de son pouvoir au français, et d'autre part considèrent que cette langue s'"abâtardit", se dégrade, autrement dit que les usages (des autres) sont de moins en moins conformes à la norme, ce qui met la langue en danger. Dans ce cas, la norme prescriptive n'est plus insécurisante, mais au contraire, dans la mesure où elle définit la structure de la langue, ce qui fait sa solidité, sa stabilité, constitue une protection (d'où les attitudes "puristes" dont Francard note qu'elles caractérisent ces locuteurs). La norme prescriptive, par conséquent, semble tantôt insécuriser, tantôt rassurer les locuteurs. Nous y reviendrons.

Le travail de Michel Francard consiste en outre à mettre en garde contre le caractère trop systématique conféré aux sentiments d'insécurité linguistique chez Labov. Dans cette perspective, il choisit de s'orienter vers une approche avant tout qualitative et de type micro-sociolinguistique.

On peut enfin dégager une troisième période, dans laquelle les pistes s'ouvrent, les enquêtes et les hypothèses se multiplient, et dont on peut trouver une illustration satisfaisante dans les Actes de la Seconde Table Ronde du Moufia (Bavoux (éd.), 1996). À partir de là, les chercheurs s'accordent à souligner l'intérêt de la prise en compte d'une complémentarité entre des approches de type macro et les approches de type micro, des perspectives qualitatives et quantitatives, des analyses de type variationniste et interactionnel, jusqu'ici considérées comme incompatibles et opposées.

Cette périodisation dessine d'elle-même une quatrième période, à laquelle nous tentons de contribuer par ce travail, où il s'agit de rassembler les pistes, de les ordonner, et de procéder à une typologie de l'insécurité linguistique. En premier point, il convient de souligner le fait que l'insécurité linguistique est à la fois un *état* conféré par la position du sujet locuteur dans la stratification sociale, et à la fois une donnée situationnelle, qui relativise cet "état", le rend moins statique et moins prévisible. Car c'est dans l'interaction, et en fonction des paramètres de la situation de communication, que les locuteurs sont susceptibles de se sentir insécurisés par rapport à leur propre pratique verbale ou à celle d'un ou plusieurs de leurs interlocuteurs (que nous pourrions appeler, nous allons y revenir, l'insécurité linguistique "par procuration"), développent des stratégies qui leur permettent d'atténuer cette insécurité, voire de la mettre en parenthèses, la provoquent délibérément chez leur(s) partenaire(s) interactionnels, ou au contraire la préviennent, etc.

Dans cette perspective, les discours épilinguistiques ambivalents qui se construisent autour des variétés linguistiques socialement dépréciées et dont la pratique est par conséquent socialement dévalorisante, peuvent être interprétés comme l'une de ces stratégies compensatoires, avec toute l'ambiguïté qu'ils sous-tendent. Ces différents cas de figure nous amèneront à constater que l'insécurité linguistique est loin d'être uniforme, et que les enjeux de tels sentiments diffèrent largement d'une situation et d'un locuteur à l'autre. Nous tenterons ainsi de mettre de l'ordre dans ces différentes pistes en les synthétisant et en les hiérarchisant. Nous proposerons ainsi une typologie des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, typologie peut-être provisoire, et que nous reprendrons dans la dernière partie de ce travail, après avoir présenté nos enquêtes et exploité nos corpus. Pour poursuivre cette synthèse, nous allons à présent ouvrir une seconde piste de réflexion, qui concerne la concordance, Jusque-là jamais contestée à notre connaissance, entre l'hégémonie socio-économique et l'hégémonie linguistique au sein d'un espace social.

### ***3. L'insécurité linguistique : le double produit de la structure sociale et de la situation de communication***

#### ***3.1. Stratification sociale et insécurité linguistique : quelques nuances***

Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, il semble beaucoup trop schématique de rendre seulement compte d'une communauté linguistique en termes de simples oppositions entre des groupes socialement, économiquement, politiquement et linguistiquement dominés et des groupes socialement, économiquement, politiquement et linguistiquement dominants, autrement dit comme une stricte stratification de locuteurs (corroborant la stratification socio-économique), les uns étant forcément partout et toujours en sécurité linguistique, et les autres en insécurité linguistique. C'est sans doute à ce niveau là que réside le changement majeur dans la problématique des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Les premiers travaux montraient que tel locuteur, selon la catégorie sociale à laquelle il appartenait, parlait telle variété linguistique, l'évaluait de telle manière, et se sentait plus ou moins en insécurité par rapport à la variété standard de référence. Les analyses de Labov par exemple, parviennent à la conclusion selon laquelle les individus appartenant aux catégories socio-économiques intermédiaires dévaluent systématiquement leur propre variété par rapport à celle du groupe supérieur, à laquelle ils cherchent à se conformer, et sont de ce fait forcément en insécurité linguistique. Mais Labov n'est pas le seul à fonctionner de cette manière. Bourdieu le suit dans cette démarche, ainsi, nous l'avons vu, que Robert Lafont, qui fige les choses en présentant une situation binaire opposant des groupes politiquement,

économiquement et linguistiquement hégémoniques, et des groupes politiquement, économiquement et linguistiquement dominés, soumis, et finalement passifs, ne faisant que subir les pressions sociales des groupes dominants.

Si cette vision correspond à une réalité globale, envisagée d'un point de vue macrosociolinguistique, des analyses plus interactionnelles permettent de se rendre compte, sans pour autant gommer les aspects conflictuels qui sous-tendent les rapports sociaux, que "dominants" et "dominés" sont des étiquettes mouvantes, interchangeable, négociables en interactions.

Les travaux qui ont suivi ont ainsi permis d'assouplir largement ce schéma, de le nuancer, en montrant d'une part que les sentiments d'insécurité linguistique ne sont pas seulement à mettre en rapport avec la catégorie sociale d'appartenance mais aussi avec la situation de communication, qui peut entraîner, au-delà de la seule variable sociale, l'apparition, la disparition, l'atténuation ou le renforcement de sentiments d'insécurité linguistique. Ces travaux ont d'autre part montré que ces phénomènes sont susceptibles de se produire, même si certains sont effectivement théoriquement plus "exposés" que les autres, chez des individus appartenant à toutes les catégories sociales. Ils ont enfin souligné que les discours évaluatifs portant sur les variétés non-dominantes ne sont pas toujours et seulement négatifs et dépréciatifs, les locuteurs des variétés dites "dominées" développant des comportements compensatoires qui visent à rétablir un certain équilibre entre les différentes variétés, en leur conférant des qualités particulières et exclusives (ce que Lafont avait par contre bien montré).

### *3.2. Une donnée situationnelle et difficilement saisissable*

L'insécurité linguistique se présente désormais comme une réalité non seulement réversible, négociable, et non-homogène, et ce dans la mesure où la situation d'énonciation peut à tout moment modifier. En fonction de la situation et de ses paramètres, les travaux de la Seconde Table Ronde du Moufia (1996) ont montré que l'insécurité linguistique pouvait se manifester soit de façon atténuée, soit de façon exacerbée, soit quelquefois même, paradoxalement, de façon "euphorique" (Bavoux, 1996). Dans un corpus de presse écrite malgache francophone, Claudine Bavoux note en effet la présence d'un traitement particulier des figures de rhétorique (formes figées "défigées", constructions télescopées ou superposées, métaphores filées, etc.), qu'elle considère comme relevant d'un discours "jubilaire" constituant une "manifestation paradoxalement joyeuse de l'insécurité linguistique" (1996 : 119).

Son hypothèse à ce sujet est que les journalistes de la presse écrite régionale malgache se sentent investis d'un rôle de légitimation de la variété endogène de français, rôle qu'ils n'assument pas seuls puisqu'ils agissent non pas en leur nom propre mais en celui du journal, qui constitue en lui-même un cadre collectif, légitimé, qui du même fait légitime leur discours. En outre, selon Claudine Bavoux, ce cadre permettrait d'autant plus aux journalistes de dépasser ou tout au moins d'atténuer leurs sentiments d'insécurité linguistique face à la norme officielle du français, qu'ils s'adressent à un lectorat régional, locuteur de la même variété non-standard :

"[...] le journaliste se libérerait d'autant plus facilement de ses "inhibitions" qu'il pense être lu par un lecteur régional, qui parle la même variété de français que lui et qui est, face à la norme officielle du français, dans le même rapport insécurisant que lui." (1996 : 119)

Ce faisant, le rôle dont se sentent investis les journalistes de la presse écrite régionale se double d'un "sentiment euphorique d'échapper au moins partiellement à la norme centrale, moins prégnante parce que mise en concurrence avec la norme endogène" (1996 : 120), qui s'exprime à travers l'emploi de formes qui "amplifient la tendance de la variété [endogène] à l'autonomisation" (1996 : 122). On aurait donc là une manifestation "positivée" de l'insécurité linguistique.

Les travaux ont ainsi pu montrer qu'il était peu satisfaisant de se donner des indices pré-constitués, qui manifesteraient partout et toujours de l'insécurité linguistique, et qu'il était nécessaire, quand on se donne comme objectif de rechercher des traces formelles d'insécurité linguistique dans les discours, d'envisager ces "traces" comme liées au contexte. Le traitement jubilatoire des figures de rhétorique donne d'ailleurs un exemple intéressant de cette nécessaire corrélation. Il semble bien évident, en effet, que d'une situation à l'autre, selon le contexte sociopolitique, les statuts et les rôles (sociaux et communicationnels) des interlocuteurs, le but de l'échange, etc., la sécurité et l'insécurité linguistique risquent de se manifester de façon différente. C'est la raison pour laquelle il serait par exemple dangereux de considérer *a priori* l'alternance codique comme signe de d'insécurité linguistique, de même, du reste, que la fluctuation stylistique que décrit William Labov. On peut en effet tout à fait imaginer que le changement de "style" (au sens où l'emploie Labov), de registre, ou de variété, peut tout à fait au contraire être un signe de sécurité linguistique, ou peut marquer, par exemple, une volonté de la part du locuteur de mettre son interlocuteur "à l'aise", donc d'atténuer l'insécurité linguistique qu'il perçoit chez lui et qui met en danger le bon déroulement de l'échange (ou bien encore exactement à l'inverse, d'insécuriser son interlocuteur, pour une raison ou pour une autre).

Naturellement, on peut tout de même s'attendre à pouvoir répertorier un ensemble de caractéristiques formelles interprétables en termes de sécurité ou d'insécurité linguistique. C'est l'hypothèse de Geneviève Géron (1993), du groupe de recherche Valibel (dirigé par Michel Francard), qui, à partir d'enregistrements de discours épilinguistiques, tente une analyse du contenu de ces productions, afin de voir si elles partagent des caractéristiques formelles. Elle fait pour cela appel à la grille d'analyse proposée par le psycholinguiste Jean-Paul Bronckart (1985), qui établit une typologie des discours en fonction des unités linguistiques qui y apparaissent. Après avoir adapté cette grille, initialement élaborée pour l'analyse de textes écrits, au corpus de discours épilinguistiques (oraux), elle passe l'ensemble du corpus à travers le filtre de trente unités linguistiques, parmi lesquelles elle en retient cinq, dont la fréquence lui permettent de les définir comme caractéristiques des discours épilinguistiques. Ces cinq unités sont les suivantes : les pronoms et adjectifs de la première personne du singulier, le pronom indéfini "on", les modalités d'énoncé (en particulier celles de prise en charge et de distanciation), les anaphores pronominales et le présent (1993 : 44 - 45). Géron ajoute à cette liste les organisateurs lexico-syntaxiques, particulièrement intéressants pour l'analyse des discours argumentatifs. Les conclusions auxquelles elle aboutit laissent cependant largement le lecteur sur sa faim :

"[...] la seule prise en compte des 6 indices formels retenus par l'analyse permet de caractériser le discours étudié : il s'agit d'une tension constante entre le "je" et le "on", entre l'implication du locuteur dans le discours et l'aspect stéréotypé des propos. La présence massive des organisateurs lexico-syntaxiques et des anaphores pronominales, à première vue tout à fait justifiée, devient vite équivoque, car l'emploi inattendu de ces éléments au sein des textes trouble très souvent la structure discursive et produit un brouillage référentiel. Quant au

présent, il sert non seulement à décrire des situations concrètes mais aussi à exprimer des vérités générales. Nous sommes donc face à un discours surprenant et complexe que nous pourrions qualifier aussi de *paradoxal*. Cette conclusion rejoint alors, par le biais d'une analyse formelle, les commentaires issus de l'analyse thématique. [Francard, 1993d]" (Géron, 1993 : 49)

Peu de linguistes, à notre connaissance, ont tenté ce type d'analyse formelle. En dehors de cet article de Geneviève Géron toutefois, on ne peut naturellement omettre de citer le travail de Nicole Gueunier au Liban (1993a), qui, s'attachant à dépeindre les "portraits linguistiques" de cent témoins libanais, établit une analyse formelle très minutieuse, à la fois de textes écrits (ses tests comportent un versant écrit dans lequel les témoins sont successivement invités à repérer des régionalismes dans une série de phrases, puis à produire un texte en une vingtaine de minutes) et des discours oraux. Les analyses formelles sont avant tout quantitatives (mais suivies d'un traitement plus qualitatif) : il s'agit par exemple, pour ce qui est du texte écrit, de calculer le nombre moyen de mots par phrases, le taux de subordination (connecteurs de temps, argumentateurs), et la richesse lexicale au moyen d'un barème très précis qui permet l'évaluation des textes. Les discours sont quant à eux évalués en fonction de l'aisance du discours (repérée à partir de l'observation des pauses, des hésitations, des redites, etc.), de la compréhension générale des questions posées, du débit (calcul du nombre de mots à la minute), de la richesse lexicale, et des modalisations. Partant, le "taux" d'insécurité linguistique y est calculé en fonction de deux calculs, comparant d'une part les auto-évaluations en syntaxe et en lexique aux pratiques effectives écrites et orales ; et d'autre part comparant cette première auto-évaluation à une seconde, plus globale, obtenue en entretien.

Nous reviendrons sur les détails de cet appareillage d'enquête lorsqu'il s'agira de présenter nos propres protocoles, qui s'en sont (partiellement) inspirés. Comme nous l'avons annoncé, nos exploitations prévoient une comparaison entre une analyse formelle des contenus de notre corpus, en particulier l'analyse des modalités énonciatives, des connecteurs logiques, des argumentateurs, mais aussi des figures de rhétorique, dont il s'agira de déterminer lesquels sont les plus souvent présents dans les discours épilinguistiques. Comme nous l'avons annoncé en première partie, notre démarche sera une démarche "aveugle", qui ne posera pas *a priori* telles et telles catégories comme révélatrices de sécurité ou d'insécurité linguistique<sup>221</sup>, mais plutôt de les observer, d'en calculer la fréquence, d'en interpréter le sens dans le discours, puis par la suite de croiser ces résultats avec ceux de l'analyse thématique, ainsi qu'avec les caractéristiques sociales des témoins.

Quoi qu'il en soit, la perspective situationnelle amène à constater qu'aucune de ces traces formelles ne doit être partout et toujours interprétée comme signe incontestable de sécurité ou d'insécurité linguistique, et conduit le chercheur qui tente de trouver des indices de ce type de sentiment, que ce soit à partir de corpus écrits (articles de presse, textes littéraires, etc.) ou oraux, à se montrer extrêmement prudent.

Le travail de Paule Fioux (1996), en particulier, pose très explicitement qu'une même expression orale peut, selon la situation, être analysée comme signe d'insécurité linguistique ou comme signe de sécurité linguistique. Son propos consiste ainsi à mettre "quelques

---

<sup>221</sup> De fait, à ce stade de l'analyse, nous ne savons même pas si l'insécurité linguistique laisse des traces formelles effectivement systématisables et donc pouvant entrer dans le modèle.

sourdines à l'insécurité linguistique", autrement dit relativise largement le fait de considérer des indices formels de façon isolée, en dehors de tout contexte situationnel. À partir d'un corpus issu de l'enregistrement d'une émission radiophonique réunionnaise, elle montre que certaines productions, relevant de mélange de français et de créole et /ou de français "régional", pourraient tout à fait être considérées comme des indices d'insécurité linguistique en français (standard) dans un contexte tel que le contexte scolaire, ou dans toute autre situation formelle, mais, ne le sont pas dans ce cadre-ci de communication, où les interlocuteurs manifestent au contraire une aisance langagière évidente.

Dans la situation réunionnaise, Paule Fioux (1996) montre que les contacts de langues entraîne l'apparition de productions verbales "mixtes", dans lesquelles il n'est pas toujours aisé d'identifier les frontières linguistiques, et qui peuvent aussi bien être conçues comme sécurisantes que comme insécurisantes pour les locuteurs, ce qui montre la possible (et dangereuse) réversibilité de toute manifestation de ce que l'on peut croire devoir assimiler à de l'insécurité ou à de la sécurité linguistique. Elle souligne en outre l'importance de replacer les matériaux recueillis dans le contexte sociopolitique et linguistique global, qui permet précisément d'apporter des éléments fondamentaux d'explication quant aux renversements comportementaux susceptibles de générer des sentiments d'insécurité linguistique, ou au contraire de transformer cette insécurité en sécurité :

"Le lien entre insécurité de la langue et insécurité du sujet utilisant cette langue n'est pas absolu, les relations interpersonnelles le tendent ou le distendent, jusqu'à les dissocier à la limite. Ce type de variation qualitative de l'insécurité linguistique se situe donc à l'articulation entre les rapports intersubjectifs de groupes ou de réseaux relationnels, et l'idéologie linguistique de l'ensemble social où ils s'inscrivent." (Fioux, 1996 : 158)

Ainsi, certaines situations apparaissent comme étant plus bloquantes que d'autres, sont davantage susceptibles de mettre les sujets en insécurité par rapport au français (notamment la situation scolaire), dans la mesure où, dans ces situations, la "norme", autrement dit ce qui est linguistiquement légitime, est l'emploi d'un français le plus conforme possible à la variété standard. À l'inverse, d'autres situations semblent "euphorisantes" (Bavoux, 1996) autrement dit sont susceptibles de mettre des locuteurs, dont le discours permet de penser qu'ils peuvent se sentir par ailleurs en insécurité linguistique dans la variété de référence, en situation de sécurité linguistique, ou tout au moins de mettre en quelque sorte leur insécurité linguistique (potentielle) entre parenthèses. Cet état de fait a comme conséquence de remettre ainsi en question, ou tout au moins de relativiser le corrélationisme labovien, qui relie systématiquement l'insécurité linguistique à l'appartenance sociale.

En outre, il faut rappeler que toutes les situations n'appellent pas l'emploi de la même variété linguistique, et ce peut-être de façon plus évidente encore en situation de contacts de langues. Ainsi, à la Réunion, l'emploi d'un français non-standard ne peut en aucun cas constituer *a priori* le signe que le locuteur se sent en insécurité sur le plan de la langue. On peut même aller jusqu'à dire qu'au contraire, l'emploi d'un français standard dans une situation où la variété linguistique requise, et donc socialement légitime, est une autre variété, peut être le signe d'un malaise linguistique<sup>222</sup>. Cela rejoint ainsi ce que nous écrivions précédemment, à

---

<sup>222</sup> Un passage des *Mémoires d'un linguiste* d'André Martinet (1993) nous semble ici arriver à point nommé pour venir illustrer ce point. Il y est question, pour Martinet, d'évoquer sa pré-adolescence et son arrivée, après avoir vécu à Paris, dans une ville de province où il se heurte aux railleries de ses camarades d'école, qui concernent en particulier sa façon de parler. Face à ces moqueries, le jeune Martinet répond, et commente ses

savoir que le sentiment d'insécurité linguistique peut être provoqué par la perception, par le locuteur, d'un décalage entre la variété dont l'usage est socialement défini comme légitime dans une situation donnée, et la variété qu'il parle effectivement. Dans ce cas, on voit que l'insécurité linguistique peut être contrée par un changement de langue, que ce soit de la part du locuteur "illégitime", ou de ses interlocuteurs, changement de langue dont l'objectif est de rétablir l'équilibre interactionnel, et permettre, pour reprendre une terminologie goffmanienne (1974), de "sauver la face", et de poursuivre l'échange. L'alternance codique peut donc parfaitement être interprétée comme signe d'insécurité linguistique chez les uns et de sécurité chez les autres, tout en sachant bien qu'à chaque interaction verbale, les rôles interactionnels, les objectifs de l'interaction, les relations qui existent entre les interlocuteurs, etc., tout cela se modifie, et par conséquent est à même de faire d'un locuteur précédemment insécurisé, un locuteur parfaitement à l'aise et en sécurité sur le plan linguistique.

En fait, et cela accroît encore la complexité de la problématique de l'insécurité linguistique (et remet en question la notion d'"état" d'insécurité linguistique), il serait faux de penser que les locuteurs sont une fois pour toute, en fonction de leur appartenance sociale et / ou de leur compétence linguistique, amenés à se sentir soit en sécurité, soit en insécurité linguistique ; chaque locuteur, chaque groupe, comme le souligne avec justesse Nicole Gueunier (1994), selon un ensemble de paramètres situationnels, oscille entre l'insécurité et la sécurité qui correspondent en fait en quelque sorte à deux pôles entre lesquels il existe tout un ensemble d'états intermédiaires.

L'insécurité linguistique peut ainsi être déclenchée par le sentiment, par le locuteur lui-même, de sa propre illégitimité, mais cette prise de conscience peut être amenée "de l'extérieur", par ses partenaires interactionnels. C'est ce que souligne Didier de Robillard (1994), on l'a vu, quand il propose de distinguer l'insécurité "directe et informée", produit d'une auto-évaluation, et l'insécurité "indirecte et aveugle" produit d'une évaluation venant d'autres individus, que le locuteur perçoit comme plus légitimes que lui sur le plan linguistique.

Cette distinction, dans la pratique, n'est toutefois peut-être pas toujours très facile à établir, dans la mesure où l'on peut imaginer des cas où l'insécurité linguistique naît d'une auto-évaluation, mais est renforcée, ou atténuée en interaction, par une sanction extérieure. Cela met au jour l'importance de concevoir l'insécurité linguistique non pas comme existant ou n'existant pas, de façon stable et figée, mais bien comme une donnée négociable, susceptible d'apparaître et de disparaître, d'être accrue ou amoindrie au cours de l'interaction verbale.

La vision situationnelle permet ainsi de souligner le fait que l'aspect le plus important, le plus pertinent dans la problématique de l'insécurité linguistique n'est pas tant finalement la compétence linguistique *réelle* des locuteurs, que les représentations qu'ils se font de cette compétence, la façon dont ils évaluent eux-mêmes cette compétence, et surtout la façon dont ils la définissent en interaction, par rapport à la compétence, réelle et / ou fantasmée de leurs interlocuteurs.

De la même façon, il s'agit de percevoir les représentations qu'ont les locuteurs sur les règles d'usage, et de chercher à comprendre dans quelle mesure l'apparition de décalages entre

---

propos : ""Je me moque de vos injures." Tout en me disant que cette belle phrase est, en l'occurrence, parfaitement déplacée." (1993 : 25)

les représentations qu'ils ont de ces règles et la pratique effective est susceptible de générer de l'insécurité linguistique.

Cette perspective situationnelle ne doit toutefois pas faire oublier que les interactions verbales se déroulent dans le cadre d'un ensemble social structuré et hiérarchisé. Il n'est ainsi nullement question de nier l'existence des stratifications sociales et des rapports de force symboliques qui se jouent dans les échanges langagiers. Chaque locuteur possède un faisceau d'attributs sociaux qui contribuent à façonner les représentations que les autres acteurs sociaux ont de lui ; parallèlement chaque langue ou variété possède un statut officiellement déterminé, et un ensemble de fonctions communicatives et informatives définies socialement. Il serait insoutenable de prétendre que tout est défini dans l'interaction.

En effet, si les rapports de force sont effectivement en partie créés, renforcés, négociés ou dépassés dans l'interaction verbale, s'ils sont partiellement modelés par les paramètres situationnels (d'où l'importance fondamentale d'enquêtes sur le terrain), il n'en reste pas moins qu'ils sont en même temps sous-tendus par tout un ensemble de faits sociaux, politiques, historiques et idéologiques partagés par l'ensemble des membres de la communauté linguistique, et qui font par exemple qu'effectivement telle langue ou tel locuteur, a plus de crédibilité, de valeur, de *poids*, dans telle situation ou pour tel type de discours.

En outre, nous allons y revenir, s'il est bien évident que chaque situation de communication appelle l'emploi d'une variété linguistique particulière, qui est par conséquent, et dans le cadre de cette situation, considérée comme la variété légitime, ce qui conduit à poser que les locuteurs peuvent se sentir insécurisés aussi bien dans la variété "dominante" que dans la variété "dominée", les différents types d'insécurité (en (variété de) langue dominante ou en (variété de) langue dominée), n'ont certainement pas les mêmes conséquences sur le plan social.

Enfin, la vision de l'organisation sociale en groupes dominants, satisfaits de leur variété linguistique (conforme à la norme), et donc sécurisés par rapport à elle, et en groupes dominés, insécurisés sur le plan linguistique et stigmatisant leurs façons de parler ou leur (variété de) langue, est relativisée par le caractère ambivalent des discours épilinguistiques, caractère largement souligné, on l'a vu, à la fois par Robert Lafont, Nicole Gueunier ou encore Michel Francard. On peut même poser que la production de discours valorisants en faveur des (variétés de) langues minorées, en tant que compensation par rapport aux discours dépréciatifs à leur égard, peut être comprise comme une stratégie visant à atténuer l'insécurité provoquée par cette dévalorisation sociale, dévalorisation qui s'applique non seulement aux variétés elles-mêmes, mais aussi, par phénomène de ricochet, aux locuteurs de ces variétés.

Toutefois, comme la plupart des travaux présentés dans ce qui précède l'ont souligné, la valorisation des (variétés de) langues minorées donnée en réponse à la dévalorisation de ces mêmes (variétés de) langues est souvent ambiguë, car d'une part elle fait de la langue minorée une variété affective, affectueuse, poétique, enfantine, etc., ce qui la maintient dans un espace non-légitime sur le plan social, économique ou politique, et d'autre part, comme l'ont souligné Pierre Bourdieu (1982) ou Robert Lafont (1990b), elle entre dans la logique du rapport dominant / dominé propre à la diglossie et en ce sens ne fait finalement que la renforcer.

L'ambivalence, en outre, est également largement caractéristique des sentiments que les locuteurs ont envers la variété dominante, et se traduit, dans leurs discours épilinguistiques, par la double expression d'amour et de haine vis-à-vis de cette variété. À la Réunion, nous le

verrons, les discours qui sont construits autour du français (standard) sont tout à fait illustratifs de ce point ; le français est à la fois la langue du prestige, de la réussite sociale et de la culture, et à la fois celle du snobisme, de la grandiloquence, etc. Ces types de jugements s'appliquent du reste également aux locuteurs par définition de ce français standard ; les Français originaires de la France hexagonale, appelés localement "Zoreils".

Il apparaît par conséquent nécessaire d'assouplir nettement la problématique statique et systématique de l'insécurité linguistique telle que pouvait la décrire William Labov, dont les travaux parvenaient finalement, de façon schématique, à la double équation suivante : langues dominantes = locuteurs sécurisés / langues dominées = locuteurs insécurisés. Ce qui précède montre en effet qu'il convient de lui substituer une problématique plus souple, qui prend en compte la dimension situationnelle des comportements verbaux, des sentiments relatifs à ces comportements, et des discours épilinguistiques, dans laquelle l'insécurité linguistique peut se décrire comme une variable à "géométrie variable" (Robillard, 1994 : 113), qui ne peut pas s'appréhender *a priori* à partir de variables sociales et linguistiques, mais qui se manifeste, se "négocie", et éventuellement se rectifie dans l'interaction verbale. L'insécurité linguistique, à l'instar de la structure sociale, est une réalité polymorphe et dynamique. Il est donc impensable d'attribuer d'emblée à un locuteur une étiquette "sécurisé" ou "insécurisé" parce qu'il est locuteur de telle variété et possède tels ou tels attributs sociaux.

### 3.3. *Sécurité et insécurité linguistique : entre discours et comportements*

La perspective situationnelle incite donc à mettre l'accent sur la contrainte interactionnelle, mais aussi sur les représentations sociales, qui se manifestent en particulier dans les discours épilinguistiques. Car c'est bien dans les discours que les locuteurs expriment leurs sentiments par rapport à la situation sociolinguistique, par rapport à leurs propres pratiques verbales et à celles des autres. Sur le plan méthodologique, cela conduit à mener des enquêtes sur les représentations, organisées en entretiens de type semi-directif, suffisamment contrôlés pour maintenir le thème central de l'entretien, mais en retour suffisamment libres pour que les témoins aient le temps de livrer leur expérience et leur ressenti par rapport à leur(s) (variété(s)) de langue(s).

Toutefois, de telles enquêtes, si elles constituent une mine de renseignements extrêmement précieuse, nous le verrons, ne sauraient suffire, dans la mesure où elles aboutissent à recueillir les représentations des locuteurs, qui ne corroborent pas toujours, loin s'en faut, leurs pratiques effectives. L'analyse du discours sur la (les) langue(s) doit ainsi se doubler et se distinguer de celle des productions et des comportements verbaux. C'est en outre vraisemblablement précisément dans la comparaison entre les discours épilinguistiques et les pratiques linguistiques que sont à même d'être dégagées les pistes les plus intéressantes. Les corpus recueillis lors des enquêtes de représentations doivent ainsi être exploités à la fois sur le plan de la forme et du contenu, et se doubler d'enquêtes plus formelles, visant précisément à évaluer la compétence linguistique<sup>223</sup>.

Pour ce qui est des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, cette différence entre discours et comportements nous semble fondamentale. Il apparaît en effet tout à fait important d'établir une différence entre l'insécurité linguistique telle qu'elle peut être exprimée par les locuteurs, en entretiens, à travers les discours épilinguistiques, et l'insécurité

---

<sup>223</sup> Ces dernières enquêtes, en outre, constituent à leur tour des sources intéressantes quant aux représentations épilinguistiques, dans la mesure où, au delà de résultats eux-mêmes, elles amènent les témoins à réagir et à adopter des comportements dont l'observation et l'interprétation peut se révéler, on le verra, extrêmement riche.

linguistique telle qu'elle se manifeste formellement dans les comportements verbaux. Trop souvent, et comme l'a souligné Marie-Louise Moreau (1996), les enquêtes et les analyses semblent confondre l'insécurité linguistique elle-même, apparaissant sous forme de traces formelles dans le discours (hésitations, pauses prolongées, bégaiement, lapsus, etc.) avec la capacité à dire son insécurité linguistique. Marie-Louise Moreau propose ainsi, nous l'avons dit, de distinguer l'insécurité linguistique "agie" et insécurité linguistique "dite" :

"En tout état de cause, si les deux catégories d'indices – ceux du discours épilinguistique et ceux du comportement langagier – ne se hiérarchisent pas du point de vue de l'intensité du sentiment qu'elles traduisent, ne doit-on pas poser à tout le moins qu'elles fonctionnent de manière indépendante et nous informent sur des réalités distinctes ? [...] les recherches récentes ont eu tendance à confondre l'insécurité linguistique avec la capacité acquise socialement et scolairement, à dire son insécurité linguistique et espérer que les sociolinguistes inscriront bientôt à leur programme de recherche des travaux qui permettront d'éclairer les rapports entre discours et comportements." (1996 : 110).

On sait en effet à quel point les différences peuvent être importantes entre la mise en mots de ses propres comportements verbaux par un locuteur, et la réalité effective des ces comportements. En fait, il semble que l'insécurité linguistique constitue vraisemblablement un exemple par excellence de *déviante maximale* entre discours et ressenti effectif : *avouer* son insécurité, son sentiment de *défaillance* linguistique, d'illégitimité de sa pratique, et ce en particulier à un(e) enquêteur(trice) par définition "intercesseur de la norme" (Lafont, 1977), peut à l'évidence se révéler extrêmement difficile et douloureux.

Dans le même ordre d'idée, et dans la lignée de Robert Lafont, Françoise Gardes-Madray et Jacques Brès (1987) soulignent, sur le terrain occitan, les décalages entre les représentations épilinguistiques et les pratiques effectives, notamment par le biais d'une étude de la nomination des (variétés de) langues. Les auteurs montrent que la nomination est un des lieux cruciaux où s'expriment les contradictions d'un sujet qui rejoue, dans son drame personnel, les rapports de force et les antagonismes qui régissent le fonctionnement diglossique :

"Les effets de l'inégalité entre langue A et langue B sont incontournables. Que de gens, pleins de bonne conscience linguistique, pensent y échapper ! Mais il suffit de tendre l'oreille pour percevoir leurs ratages, leurs lapsus, leurs bégaiements d'actualisation, les marques d'une insécurité qu'ils s'acharnent eux-mêmes à nier avec véhémence "(Gardes-Madray et Brès, 1987 : 83).

Les auteurs observent la manière dont les témoins nomment les langues. Les enregistrements mettent au jour de nombreuses hésitations, des périphrases pour éviter de nommer directement telle ou telle langue ("le langage qu'on emploie ici quoi sur le carreau", "celle que je vous parle en ce moment" (1987 : 86)), et voient dans cette difficulté de nomination une insécurité linguistique renforcée par le fait que les enquêteurs, en tant qu'universitaires "ne peuvent pas ne pas représenter la norme" (1987 : 87).

La présence même de l'enquêteur semble être vécue par les enquêtés comme une interrogation sur la (/ les) norme(s) linguistique(s) et en ce sens, peut être un facteur d'exacerbation du conflit linguistique ; l'enquête sociolinguistique, dans la mesure où elle induit le passage du discours diglossique au discours sur la diglossie, entraîne chez les sujets pris comme témoins des phénomènes d'hypercorrection. Il est bien évident qu'une enquête

sociolinguistique ne peut faire l'économie ni de l'interaction verbale, ni des représentations idéologiques qui s'y jouent.

On retombe ainsi inmanquablement dans ce que Labov (1976) désigne comme le "paradoxe de l'observateur", entraîné par le fait que celui-ci cherche à observer un langage spontané par le biais d'enquêtes systématiques et explicites, doublé de l'ensemble des attributs socioculturels qu'il véhicule malgré lui, et qui met d'autant plus les témoins en situation potentielle d'insécurité linguistique.

Il ne faudrait toutefois pas croire que ce type de paradoxe ne s'observe que par rapport à la langue dominante. Dans ses enquêtes sur le terrain corse, Jacques Thiers (1988) observe en effet que ses témoins, invités à s'exprimer en corse par des interlocuteurs corsophones, sont constamment en demande d'assentiment auprès des enquêteurs, de validation de leurs productions linguistiques en corse, ce qui montre que le processus que nous venons de décrire peut être aussi vrai dans une langue standardisée que dans une langue non-standardisée. Cela pose en fait le problème de savoir si l'insécurité linguistique peut, dans une situation où les (variétés de) langues sont hiérarchisées sur le plan social, se ressentir seulement en langue dominante (le français en l'occurrence, puisque les situations qui servent ici d'illustration à notre propos, ainsi que celle qui sert de base à ce travail, sont essentiellement des situations où la langue officielle est le français), ou bien s'il ne peut pas arriver qu'un locuteur se sente insécurisé en langue minorée.

#### 3.4. *Sécurité et insécurité linguistique : en quelle(s) (variété(s) de) langue(s) ?*

Il est en effet surprenant de constater que toutes les études sur l'insécurité linguistique faites jusqu'ici se sont concentrées sur ce sentiment dans la pratique de la variété la plus prestigieuse socialement, qui se trouve souvent être la variété standardisée, ce qui montre bien qu'elles se fondent toutes sur une conception de la communauté linguistique de type labovien. Car le problème que pose l'insécurité linguistique dans une langue comme le créole, pour prendre l'exemple qui nous préoccupe ici, est sa non-standardisation. Si l'on pose, d'une part, que c'est la norme linguistique qui structure la communauté linguistique, dans la mesure où c'est par rapport à elle que les locuteurs produisent du discours et évaluent ce discours, et d'autre part, que l'insécurité linguistique est le sentiment, ressenti par le locuteur, de ne pas conformer ses usages à cette norme, on parvient à la conclusion selon laquelle il ne peut pas y avoir d'insécurité linguistique dans une langue dont la norme n'est pas officiellement fixée.

Toutefois, certains travaux amènent l'idée, mais sans vraiment l'exploiter, que l'insécurité linguistique peut être ressentie dans les différentes variétés en présence. Dans une étude des contacts linguistiques français / poitevin, Michelle Auzanneau (1994), écrit ainsi que :

"[...] les locuteurs n'ont finalement plus le sentiment de parler ni le français "correct", ni le "vrai" patois."(1994 : 89)

Il nous semble que les adjectifs utilisés par les enquêtés pour qualifier les deux variétés sont intéressants du point de vue des représentations qu'ils se font des normes linguistiques (et qui permettent d'illustrer la notion de "norme fantasmée"). Ici, l'adjectif "correct" attribué au français montre que les locuteurs ont une vision prescriptive de la norme du français standard. Le français est correct s'il est conforme, sur le plan linguistique, au modèle fictif standard. De l'autre côté, le patois idéal est qualifié de "vrai", ce qui montre un autre type de

norme, fondé sur un critère d'authenticité. Le patois idéal est calculé en fonction d'une norme non plus seulement linguistique, mais aussi socio-historique, modèle d'autant plus inaccessible qu'il est ressenti comme appartenant au passé et n'existant plus dans la pratique contemporaine.

À notre sens, on peut voir ici un sentiment d'insécurité linguistique à la fois en langue dite dominante et en langue dite dominée, mais qui, très vraisemblablement ont des manifestations différentes, sous-tendent des enjeux de nature distincte, et ont des conséquences particulières, en particulier sur le plan de la définition socio-identitaire (et donc sur le sentiment de "légitimité"). Michel Francard (1993a : 13) donnait de l'insécurité linguistique la définition d'une "quête non réussie de légitimité", qui nous semble tout à fait intéressante et fort à propos pour illustrer ici notre hypothèse. On a vu que la légitimité linguistique pouvait être décrite en rapport à la norme linguistique et c'est le sens que lui donne ici Michel Francard -, mais également en rapport au sentiment, pour le locuteur, d'avoir d'une part "le droit" d'utiliser telle ou telle langue, autrement dit de s'afficher en tant que locuteur de telle ou telle langue, et d'autre part celui d'utiliser une langue dans tel ou tel contexte communicationnel, les langues possédant des règles d'usage socialement définies comme légitimes ou illégitimes. Autrement dit, la "quête non réussie de légitimité" doit pouvoir se définir d'au moins trois façons :

- illégitimité du discours par rapport à la norme linguistique (déviance normative), ce qui induit que l'insécurité linguistique ne peut être ainsi ressentie que dans la langue normée<sup>224</sup> ;
- illégitimité du sujet en tant que locuteur de telle (variété de) langue dans la mesure où il n'appartient pas / plus ou pas encore au groupe sociolinguistique correspondant, autrement dit qu'il n'est pas / plus ou pas encore "conforme" aux normes de ce groupe (déviance identitaire), et dans ce cas l'insécurité linguistique peut être ressentie aussi bien dans la variété standardisée que dans la variété non-standardisée ;
- illégitimité de l'usage de la (variété de) langue dans un contexte déterminé (déviance situationnelle), auquel cas l'insécurité linguistique peut être également ressentie dans les deux variétés.

Ainsi, l'insécurité linguistique peut être conçue comme un mal être occasionné par le sentiment de produire des énoncés erronés par rapport à une norme linguistique, et qui peut se manifester par une propension à la correction de son discours. Mais si on pousse l'analyse, il semble que l'insécurité linguistique peut également se comprendre comme une insécurité identitaire, une peur de n'être pas (ou plus) reconnu par telle ou telle communauté sociolinguistique et culturelle, parce qu'on ne parle pas (ou parle "mal") telle ou telle langue. À l'inverse, on peut même ici proposer l'idée que la difficulté d'expression peut être justement causée par ce sentiment de non-reconnaissance (sociale, culturelle, identitaire), ce qui rejoindrait alors la question du sentiment de "légitimité" et / ou d'"illégitimité" linguistique posée par D. de Robillard (1994).

---

<sup>224</sup> Encore que le fait qu'une variété soit non-standardisée ne signifie pas qu'elle n'a pas de normes. Il est bien évident qu'un locuteur créolophone, par exemple, quand il s'exprime en créole, conforme ses usages à une norme linguistique implicite, ou subjective. Toutefois, comme nous le verrons, l'absence de norme officielle laisse une marge possible de variation vraisemblablement plus grande que dans une langue explicitement normée, et les notions de "bon" ou "mauvais" créole, de créole "correct" ou "incorrect", font appel à des critères qui ne sont pas seulement linguistiques.

On entrevoit ainsi non seulement la possibilité d'une insécurité linguistique aussi bien dans une (variété de) langue standardisée que dans une (variété de) langue non-standardisée, sans toutefois que cette dernière puisse correspondre à une peur d'être déprécié parce que les productions langagières seraient susceptibles d'être fautives par rapport à une norme linguistique, dans la mesure où le créole n'est pas officiellement normé. Par contre, elle peut tout à fait correspondre à une peur d'être déprécié, parce que, ayant des difficultés (de compétence ou de légitimité) à parler telle ou telle langue, on court le risque de ne pas / plus être reconnu comme appartenant à la communauté sociolinguistique et culturelle correspondante. Ainsi, l'insécurité linguistique ne se mesurerait plus seulement par rapport à la compétence, ne serait plus seulement fonction de la seule norme linguistique<sup>225</sup>, mais peut-être plutôt d'une norme sociale, culturelle, identitaire, (qu'il faudrait naturellement décrire).

Partant, on peut même faire l'hypothèse de la possibilité d'une double insécurité linguistique, ou d'une insécurité "bi-linguistique" (Bretegnier, 1995 : 916 - 917). Cette idée de double insécurité linguistique, pour ce qui est de la Réunion, nous est apparue lors de la lecture d'une thèse de médecine (en psychiatrie) sur l'identité réunionnaise (Biros, 1979). Succinctement, le cas relaté dans ce travail était celui d'une jeune créolophone de milieu socio-économique très défavorisé, qui avait réussi à accéder à un certain niveau d'études et donc à une bonne compétence en français. Biros explique que sa jeune patiente se trouvait dans une situation extrêmement conflictuelle vis-à-vis de sa famille, avec qui elle ne pouvait plus parler ni en français - se faisant taxer d'orgueil, voire d'ingratitude (sentiment de trahison ?) -, ni en créole, ce qui était alors interprété comme de la compassion, de la pitié, voire de l'ironie. Cette collégienne se trouvait face à un double malaise : d'une part, en milieu scolaire, elle manifestait une insécurité flagrante du point de vue linguistique, ayant peur de parler un français qu'elle considérait comme insuffisamment correct d'autre part, en milieu familial, n'osait plus utiliser ni le français, ni le créole.

Ces travaux nous amènent à penser à la notion mise au point par l'école de Palo-Alto de "double contrainte", ou "double-bind" (Bateson, 1977 : 9 - 34). Appliquant cette notion à la situation antillaise, Gérard Fonrose et Georges Mérida (1986) remarquent, au cours d'enquêtes en milieu scolaire, que les écoliers sont pris dans un double piège dans la mesure où d'un côté on leur demande de parler, de participer en classe, de l'autre on refuse leurs productions, empreintes de créolismes, d'où un jeu de culpabilisation linguistique. Lorsque leurs performances sont *défectueuses*, au lieu de les amener à prendre conscience que ces *défectuosités* viennent de ce qu'ils appliquent à un système linguistique - le français - des règles qui sont celles d'un autre système linguistique - le créole -, on leur présente, et ils en viennent rapidement à se représenter ces "défectuosités" comme de pures altérations du français. Ainsi vont les processus d'auto-odi. L'enfant est ainsi pris dans une double contrainte :

"Le français lui est refusé [...] ce qu'il sent confusément du fait des embûches de l'apprentissage d'une langue dans laquelle il est enseigné à partir de la négation au mieux, ou de la néantisation de la sienne propre." (Fonrose et Mérida, 1986 : 63).

Dans le cas de la jeune Réunionnaise relaté plus haut, la double contrainte pourrait se comprendre comme une double illégitimité linguistique, à la fois en français et en créole, la

---

<sup>225</sup> Encore qu'il faudrait prouver que les locuteurs n'ont effectivement pas conscience d'une norme linguistique en créole.

mettant en situation d'insécurité dans les deux systèmes linguistiques, et aboutissant, à l'extrême, à un mutisme. Ce processus se manifesterait d'une part par un refus de légitimité linguistique du locuteur en français, qu'il peut s'auto-attribuer ou qui peut lui être renvoyé par d'autres, du fait de la non-conformité (réelle ou imaginée) de son discours à la norme linguistique du français<sup>226</sup> ; d'autre part, un refus de légitimité en créole attribué par d'autres membres de la communauté linguistique qui estiment que le locuteur n'est pas ou plus conforme au groupe, n'y est plus admissible<sup>227</sup>.

Cela donne à penser que certains Réunionnais peuvent se trouver dans une situation paradoxale et impossible de double insécurité linguistique, non seulement en français, mais aussi en créole. L'hypothèse de cette insécurité linguistique en créole sera à vérifier aussi bien chez des locuteurs créolophones de langue première en situation de promotion sociale, mais également, chez les locuteurs réunionnais de langue première française.

Pour l'heure, et un degré d'abstraction maximale, nous avons proposé que l'insécurité linguistique pouvait être conçue comme :

**la perception, par un locuteur ou un groupe, d'un décalage entre l'usage socialement défini comme légitime et l'usage effectif.**

Mais à présent que nous avons souligné l'importance de prendre en compte la dimension situationnelle de la "légitimité linguistique", on peut aller plus loin et proposer une définition de l'insécurité linguistique comme :

**la perception, par un locuteur, de ne pas se conformer à la norme socialement et situationnellement définie comme "légitime", et véhiculée par un groupe socio-identitaire auquel il n'appartient pas (ou plus, ou pas encore).**

On commence à avoir une idée des nombreuses perspectives de recherche qui s'ouvrent dans le champ de l'insécurité linguistique. Mais on comprend également à quel point il est urgent de théoriser précisément la notion d'insécurité linguistique et d'en préciser les limites conceptuelles.

Car il ne suffit pas de s'attacher à élargir à l'infini les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, mais aussi d'en cerner les limites et les particularités. Au-delà de l'intérêt évident que présente ce type d'analyse en situation de contacts linguistiques et de hiérarchisation sociolinguistique, nous avons en effet bien conscience du caractère précisément insécurisant de la problématique à laquelle nous nous sommes attaquée ici. Comme nous l'avons vu, l'insécurité linguistique est une donnée d'autant plus difficilement appréhendable que l'on pourrait finalement dire, et sans se tromper totalement, que tous les locuteurs, dans toutes les situations sociolinguistiques, issus de tous les milieux sociaux, et

---

<sup>226</sup> Ou pour toute autre raison (sociale, ethnique, etc., cf. Robillard, 1994) faisant que le locuteur n'est pas jugé locuteur légitime d'une langue.

<sup>227</sup> Ces situations extrêmes de double contrainte font penser qu'en fait, le milieu a tendance à rejeter, parce qu'il ne peut pas en gérer l'existence (ou parce que cette existence, récente, le modifie et donc le met en quelque sorte en danger), toute forme d'évolution, de mobilité linguistique et sociale. La peur du changement, qui signifie pour une part la disparition d'au moins une partie du système en place, est du reste toujours, à notre sens, ce qui motive les attitudes conservatrices. Dans l'exploitation de notre corpus, nous verrons que de telles attitudes (et de telles inquiétudes) se retrouvent dans pratiquement toutes les catégories sociales, et sont en particulier caractéristiques des membres de la grande bourgeoisie blanche réunionnaise.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

dans toutes les langues, sont susceptibles de se retrouver dans des situations de malaises et de blocages par rapport à leurs pratiques verbales.

Toutefois, ce qui a été dit Jusque-là montre tout de même qu'il existe un certain nombre de repères qui font de l'insécurité linguistique une réalité théorisable, dont on peut classer, ordonner et hiérarchiser les causes, les manifestations, et les conséquences sur les pratiques linguistiques des membres d'une communauté, sur la façon dont ils apprennent leurs langues, les transmettent, etc. En outre, s'il est vraisemblable que l'insécurité linguistique peut être ressentie par tous les locuteurs, elle est sans doute loin d'avoir les mêmes impacts et les mêmes conséquences sur toutes les pratiques verbales de tous les individus.

## SECOND CHAPITRE

### SECURITE, INSECURITE LINGUISTIQUE : VERS LA CONSTRUCTION D'UN MODELE

#### LIMINAIRE

Comme nous l'avions annoncé, il va s'agir, dans ce second chapitre de tenter de mettre en place l'ébauche d'un modèle théorique des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Il va sans dire que ce modèle devra être cohérent avec les cadres théorique et méthodologique que nous nous sommes fixés en première partie, tenir compte des particularités de notre terrain dont la présentation a fait l'objet de la seconde partie, s'appuyer par conséquent sur toutes les pistes que cette présentation a permis d'ouvrir, mais aussi sur l'ensemble des travaux menés avant celui-ci sur les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, travaux dont l'essentiel vient d'être présenté, commenté et synthétisé.

Il convient de noter que cette ébauche de modélisation n'est pas un simple produit théorique, mais résulte d'une première lecture des données qui constituent notre corpus et d'une première analyse thématique de son contenu, dont le détail sera présentée en quatrième partie. Nous tentons donc là de dépasser le seul niveau observationnel et de dégager ce qui nous semble pouvoir commencer à être systémisé à partir de cette première lecture analytique.

Ce second chapitre sera organisé en quatre sous-parties. Dans un premier temps, il nous semble nécessaire de rappeler une dernière fois le cadre théorique dans lequel nous situons cette étude, et l'analyse de la sécurité et de l'insécurité linguistique. Nous ferons ainsi le point sur cette question, en commençant à nous interroger sur les limites et les inconvénients d'une telle perspective, dont l'ambition est d'opérer un rapprochement entre les deux grandes perspectives classiques, variationnisme et interactionnisme, et d'en faire apparaître la complémentarité. Nous verrons que si la sécurité et l'insécurité linguistique doivent être conçues dans ce cadre, il en va de même pour la norme et la communauté linguistique.

Dans un second temps, nous nous interrogerons plus particulièrement sur la communauté linguistique réunionnaise, en faisant appel à ce que nous avons vu, en seconde partie, à ce sujet. La troisième sous-partie sera consacrée à poser les bases et les prémisses de la modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, ce qui nous conduira, en quatrième point, à ébaucher une typologie de ces phénomènes.

## I. LE CADRE THEORIQUE DE LA DESCRIPTION DES PHENOMENES DE SECURITE ET D'INSECURITE LINGUISTIQUE

Ce que nous avons vu Jusque-là nous a amenée à envisager les notions clés de notre travail, sécurité et insécurité linguistique bien sûr, mais aussi norme et communauté linguistique, dans une perspective théorique double. D'un côté, le rapport aux normes, l'appartenance à tel ou tel type de communauté, le rôle et la place dans la communauté linguistique envisagée sur un plan macro-sociolinguistique, la sécurité et l'insécurité linguistique, doivent être considérés comme liés, selon un rapport causal, à l'organisation globale stratifiée et hiérarchisée de la structure sociolinguistique. Mais de l'autre, l'analyse serait incomplète si l'on s'en tenait à cette seule perspective, dans la mesure où le rapport aux normes, l'appartenance communautaire, la sécurité et l'insécurité linguistique, loin d'être seulement et une fois pour toutes déterminés par le statut social, doivent également être conçues comme des données situationnelles et interactionnelles, qui se jouent, se définissent et se négocient en interactions.

### *1. Difficultés et limites d'une double perspective théorique*

On pourra naturellement nous reprocher de nous situer dans cet *entre-deux* théorique, et éventuellement interpréter cette position comme la marque d'une indécision, ou encore celle d'une incapacité à traiter et à résoudre les problèmes comme ils sont traités et résolus selon des démarches plus classiques et plus traditionnelles. De fait ces deux interprétations ne sont certainement pas tout à fait fausses, et les critiques qui seront faites à ce sujet se justifieront à ce titre. Les notions qui constituent le sujet de cette thèse, nous l'avons vu, d'une part reposent sur des cadres théoriques fluctuants et peu définis, et d'autre part n'ont pas été, à ce jour, réellement conceptualisées. Nous n'avons effectivement pas pu, ou pas su, faire autrement, dans l'objectif de mettre en place un modèle rendant compte des fonctionnements discursifs par le biais de la variable "sécurité / insécurité linguistique", que de tenter de faire apparaître la complémentarité, que nous pensons tout à fait nécessaire, entre ces deux grandes orientations théoriques et méthodologiques.

On a d'ailleurs eu l'occasion de remarquer que ces tentatives de rapprochement constituent une tendance actuelle importante en sciences sociales et humaines en général (Grawitz, 1997), et en sociolinguistique en particulier, laissant penser que s'amorce ainsi un virage scientifique qui s'annonce, à notre sens, d'un côté fondamental, mais de l'autre insécurisant pour les chercheurs, qui s'avancent encore timidement sur un terrain peu attesté, risqué et forcément discutable. En outre, si l'importance de rendre compte de cette complémentarité est souvent soulignée, dans la mesure où les deux perspectives permettent l'une et l'autre de saisir des facettes différentes des réalités sociales et sociolinguistiques, elle est encore rarement effectivement mise à l'essai dans les travaux. À ce titre, nous sommes consciente des limites et des imperfections de notre modeste tentative.

Il nous semble pourtant que ce virage pourrait enfin amener les chercheurs à ne plus s'efforcer continuellement de se positionner (et en retour à ne plus être systématiquement défini) soit comme "praticien", soit "comme "théoricien", faisant comme si les deux

démarches pouvaient être dissociées l'une de l'autre. Le propos est précisément ici de réellement concilier les deux.

On pourrait en effet reprocher à notre démarche de trop se situer du côté de la théorie et de ne pas suffisamment mettre en valeur le travail de terrain que nous avons effectué. Toutefois, il est bien évident que les considérations et les réflexions théoriques prennent toujours appui, ont toujours comme point de départ des observations et des analyses de terrain. C'est bien à partir du terrain, de l'écoute des points de vue, de l'observation des attitudes, des usages et des comportements que l'on peut commencer à bâtir une recherche. Nous voudrions ainsi lever ici une ambiguïté qui nous semble peu fondée. Nous tentons de fait réellement de nous construire à la fois comme sociolinguiste de terrain et comme théoricienne, en nous fondant sur des observations faites en enquêtes et au quotidien, et en tentant de structurer ces observations, de rendre compte des régularités, des fonctionnements et des dysfonctionnements. Partant, des analyses de plus en plus fines et détaillées du corpus permettent chaque fois de modifier et de reconstruire les premières hypothèses, qui peu à peu commencent effectivement parvenir à s'édifier en une théorie, théorie qui elle-même possède un caractère tout à fait provisoire dans la mesure où de nouvelles observations, faites sur d'autres terrains, ou sur un même terrain mais à une autre époque sont tout à fait susceptibles d'apporter de nouvelles données et de modifier, voire même d'infirmer la théorie.

## ***2. Sécurité et insécurité linguistique, norme et communauté linguistique, des notions à envisager dans la double perspective théorique***

Les linguistes s'entendent globalement, nous l'avons dit, pour distinguer au sein de ce que l'on désigne comme la norme linguistique, une norme dite "prescriptive", fixée institutionnellement et posée, dans une communauté linguistique donnée, comme modèle de référence, modèle de "bon usage", d'usage "standard", véhiculée explicitement par les dictionnaires, dans les grammaires et autres ouvrages de référence, et implicitement par les catégories sociales situées dans le haut de la stratification sociale, qui participent à son élaboration et en sont, aux yeux des autres catégories sociales, les détenteurs et les représentants "légitimes". Cette norme prescriptive est appelée "objective" sitôt qu'elle est envisagée du point de vue des représentations que s'en font les membres de la communauté linguistique<sup>228</sup>, et "subjective" quand on considère la manière dont les locuteurs l'intériorisent et la réalisent en usages linguistiques.

---

<sup>228</sup> Nous retombons de nouveau, et de façon inévitable, sur la question de la délimitation de frontières (ou plus simplement de la distinction) entre l'objet et la représentation de l'objet. De fait, on pourrait se dire que la norme que l'on trouve dans les ouvrages de référence est une norme objective puisqu'elle constitue la représentation que s'en font des locuteurs, même si ces locuteurs sont par ailleurs "spécialistes" de la langue (linguistes, grammairiens, etc.). De fait, la norme linguistique n'existe qu'en tant que construction sociale et arbitraire, et constitue à ce titre, en elle-même, une représentation de la langue. Pour sortir de ce débat sans fin, et pour clarifier les choses, nous proposons ici de considérer, même si cela est partiellement artificiel (et peut de ce fait parfaitement se discuter), que la norme prescriptive est bien celle qui fait figure d'autorité, et qui donc est instituée par ces "spécialistes de la langue" et véhiculée à travers les manuels normatifs, dont le rôle est bien de prescrire des usages "corrects" et des usages "incorrects", et de la distinguer de la norme "objective", constituée par la (les) représentation(s) que les membres de la communauté linguistique ont de cette norme prescriptive (en ce sens la norme objective constituerait une sorte de "représentation au carré", pour reprendre la proposition de Chaudenson à propos du processus de créolisation ("approximation au carré"). Partant, la norme subjective, à un niveau individuel, serait celle qui guide, en situation d'interaction, les usages, en posant que la somme des normes subjectives ne suffit pas à constituer la norme objective (ce qui recouperait ce que nous disions plus haut

La norme prescriptive, modèle unificateur d'une communauté linguistique, est globalement partagée par les membres de la communauté, mais d'un groupe social à un autre, elle est inégalement connue, se voit conférer une importance variable (norme objective) et par conséquent est réalisée de manières différentes dans les usages (norme subjective). C'est ce qui, dans la perspective structuraliste, permet de montrer que la stratification sociale coïncide avec la stratification linguistique. Partant, Labov montre que l'insécurité linguistique naît de la conscience d'une distance entre la représentation de la norme prescriptive (norme objective) et les usages (norme subjective).

Pour rappeler très rapidement le schéma, dans les catégories sociales supérieures la norme objective coïncide avec la norme prescriptive, élaborée et véhiculée dans et par ce groupe. La norme subjective, et les usages, sont ainsi globalement conformes, en style informel, au modèle de référence. En outre, dans la mesure c'est au sein de ce groupe qu'est véhiculé ce modèle normatif, ses membres en sont définis comme les représentants, les locuteurs légitimes. De ce fait, même s'il arrive que les usages ne correspondent pas tout à fait à la norme officielle, cela ne remet nullement en cause, ni la compétence linguistique de ces locuteurs, ni leur statut de représentant de la norme et de locuteur légitime de la variété prestigieuse.

Les membres des catégories intermédiaires connaissent également la norme prescriptive mais, dans la mesure où ils n'en sont ni les détenteurs ni les initiateurs, leur représentation de cette norme (norme objective) s'en trouve altérée. D'une part leur connaissance de la norme prescriptive est réelle – puisque c'est précisément cette connaissance qui a permis leur ascension des catégories inférieures, desquelles ils sont issus, vers les catégories intermédiaires – mais imparfaite, ce qui a comme conséquence que leurs usages, en style informel, ne sont pas toujours conformes à cette norme. D'autre part, leur position particulière sur la stratification sociale implique qu'ils ont conscience de cette imperfection, ou tout au moins qu'ils se la représentent, dans la mesure où elle constitue précisément le frein symbolique à la promotion sociale à laquelle ils aspirent, et donc à leur admission comme membres légitimes des catégories supérieures. La perception de cette non-conformité les conduit, par compensation, à tenter de conformer le plus possible leurs usages à la norme prescriptive. Toutefois, dans la mesure où leur représentation de cette norme est altérée, du fait de l'importance fondamentale qu'elle a pour eux (puisque sa maîtrise symbolise la réussite sociale), leurs usages, en style "formel" (nous dirions plutôt lorsqu'ils se sentent "surveillés", évalués, lorsqu'ils sont en présence d'un locuteur qui représente à leurs yeux un détenteur légitime de la norme prescriptive), tendent à dépasser le modèle prescriptif, ce qui fait apparaître les "hypercorrections" dont parlent William Labov et Pierre Bourdieu.

Enfin, dans les catégories inférieures, les locuteurs ont une connaissance très partielle de la norme prescriptive, mais cette méconnaissance ne sous-tend que peu d'enjeux dans la mesure où ils ne sont pas (encore) dans une logique d'ascension sociale. Leur norme objective est ainsi peu prescriptive, peu soumise à la pression normative, et de ce fait coïncide relativement avec leurs usages. Il n'y a pas ou peu d'insécurité linguistique, non pas parce que

---

en ce qui concerne la différence entre le collectif et le social). En outre, il nous semble que ce qui fait la pertinence de la distinction entre norme "objective" et norme "subjective" est que cette dernière peut précisément conduire un locuteur, dans une situation de communication donnée, à construire un discours volontairement déviant sur le plan normatif, mais (représenté comme) approprié dans la situation dans laquelle il se trouve.

les usages coïncident avec la norme prescriptive, mais justement parce que cette norme prescriptive n'a pas de réelle importance à leurs yeux, et que la conformité des usages n'a qu'une importance relative.

Ce schéma, ici largement résumé, correspond à celui que l'on trouve chez Labov ou chez Bourdieu. Dans cette perspective, l'étude de l'insécurité linguistique doit être considérée dans le cadre d'une stratification sociale donnée, puisque c'est en fonction de ce cadre que se définissent les relations de pouvoir, que doivent se comprendre les clivages entre les (variétés de) langues et les groupes dominants et les (variétés de) langues et les groupes dominés, et donc les modèles socialement désignés comme prestigieux, etc.

L'insécurité linguistique apparaît ainsi comme un état caractéristique des groupes sociaux intermédiaires qui, cherchant la voie de la promotion sociale, s'efforcent d'imiter, sur le plan linguistique, les locuteurs appartenant aux catégories sociales qu'ils tentent de rejoindre. Cet état est repérable grâce à la présence de deux indices principaux ; d'une part un écart entre ce qu'ils considèrent comme le bon usage et leur propre manière de parler en style informel ; et d'autre part des comportements linguistiques fluctuants, les locuteurs tentant, dès qu'ils perçoivent un accroissement du degré de formalité de la situation dans laquelle ils se trouvent, d'adopter les styles *soutenus* (ou tout au moins ceux qu'ils se représentent comme tels), marqués comme caractéristiques de la façon de parler des locuteurs des groupes situés en haut de la stratification sociale. L'insécurité linguistique apparaît ainsi, très schématiquement, comme une caractéristique sociale mesurable.

Toutefois, notre perspective diffère partiellement de celle-ci dans la mesure où nous avons montré à quel point il était également primordial d'envisager et de comprendre les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique d'un point de vue interactionnel. En effet, si les structures sociales déterminent effectivement une partie des comportements et des attitudes, un rapport particulier aux normes, etc., les interactions sont un lieu de négociations, qui permettent aux locuteurs, par diverses stratégies, d'atténuer, de mettre entre parenthèses, voire de masquer leur insécurité linguistique. En outre il est bien évident que d'une situation à l'autre, en fonction des paramètres de cette situation, des interlocuteurs présents, de l'objectif et des enjeux de l'échange, etc., un même locuteur peut successivement se sentir en sécurité ou en insécurité linguistique. Le point de vue interactionnel permet enfin de montrer que ce que l'on prenait systématiquement, dans la perspective variationniste, pour des traces ou des indices d'insécurité linguistique peut, toujours en fonction des paramètres de la situation de communication, être tout à fait interprété comme de la sécurité linguistique (Fioux, 1996).

Nous avons par conséquent jugé primordial de concevoir ces phénomènes dans cette double perspective théorique, en travaillant sur les représentations sociales et en partant de l'analyse des interactions verbales, mais en considérant que ces interactions doivent être également interprétées en fonction de la structure sociale dans laquelle elles s'inscrivent, et comprises comme lieux de rencontres et d'affrontements entre des locuteurs marqués socialement et dont les comportements et les attitudes linguistiques sont forcément liés avec la représentation qu'ils ont de l'organisation sociale. La théorisation doit par conséquent à la fois tenter de rendre compte du marquage social des différentes façons de parler et de leur hiérarchisation par rapport à la variété normée de référence au sein d'une communauté linguistique, mais aussi du fait que les productions linguistiques ainsi que les attitudes des locuteurs vis-à-vis des variétés dépendent avant tout des représentations sociolinguistiques, ainsi que des paramètres de la situation de communication.

Les comportements et les attitudes sont ainsi envisagés simultanément en amont, en regard du positionnement des interlocuteurs par rapport à l'organisation sociale stratifiée, et en aval, en regard des paramètres de la situation de communication dans laquelle les locuteurs sont engagés, qui en redéfinissent constamment les enjeux et les modalités.

Enfin, le fait de choisir de considérer l'insécurité linguistique d'un double point de vue théorique implique que l'on s'accorde sur une conception de la communauté linguistique qui prenne également en compte ces deux perspectives. On a vu en effet que la description et la conceptualisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique s'avère indissociable, en tant que perception, par des locuteurs, de la conformité ou de la non-conformité de leur discours par rapport à une norme, en tant que sentiments de bien ou mal parler, et / ou d'être considéré comme tel, du ou des lieu(x) où se définit (ou se définissent) cette ou ces norme(s), et dont elle(s) fonde(nt) l'unité, autrement dit de la communauté linguistique.

### ***3. La communauté linguistique revisitée***

#### *3.1. La communauté linguistique : une communauté de normes*

Chez les variationnistes, la communauté linguistique est envisagée comme fondée et unifiée par le partage de normes linguistiques et d'attitudes envers ces normes. Pour résumer très rapidement la position variationniste, la communauté linguistique corrobore la stratification sociale, avec en haut les groupes qui élaborent et représentent les normes, au milieu ceux qui, en position d'ascension sociale cherchent à se conformer à ces normes et à se faire admettre comme locuteurs légitimes par les membres des catégories sociales supérieures, et en bas de l'échelle des locuteurs globalement peu concernés par la question linguistique et par la promotion sociale. À partir de cette conception, nous avons ainsi pu aboutir à une définition de l'insécurité linguistique comme sentiment de se conformer à une norme véhiculée par un groupe social qui n'est pas le sien.

Toutefois, la prise en compte des analyses interactionnelles nous a rapidement amenée à concevoir le caractère restrictif d'une telle définition. En effet, si la communauté linguistique est également conçue, par les interactionnistes, comme un partage de normes, celles-ci constituent avant tout des conventions socio-communicationnelles, chaque locuteur ayant à sa disposition un répertoire verbal plus ou moins large dans lequel il choisit, en fonction de ces conventions sociales et des paramètres de la situation de communication, les formes verbales (styles contextuels, registres, variétés, etc.) qui lui semblent les plus appropriées à la situation. Le contexte communicationnel est envisagé comme évolutif et dynamique, et les locuteurs se repositionnent constamment afin de maintenir l'équilibre interactionnel, et permettre à l'échange de progresser et de parvenir à son but.

Notre idée est donc d'envisager une définition de la communauté linguistique qui permette de rendre compte de ces deux aspects, éminemment liés l'un à l'autre, et par conséquent des différents aspects de la sécurité et de l'insécurité linguistique, que l'on ne peut pas se contenter de considérer comme la conscience, ou le sentiment, par le locuteur, de la non-conformité de son discours par rapport à la norme définie au sein de la communauté linguistique comme la norme prestigieuse, de référence, etc. Une telle conception, en effet, ne

rend pas compte du fait que d'autres normes sont susceptibles d'intervenir, de prendre le relais, et de régir, à tel moment de telle situation, comportements et attitudes linguistiques.

De même, la définition de l'insécurité linguistique comme sentiment de se conformer à une norme véhiculée par un groupe social qui n'est pas le sien est trop restrictive si l'on entend "groupe social" au sens où il est employé dans la perspective variationniste, c'est-à-dire comme un groupe positionné sur la stratification sociale hiérarchisée, et défini par rapport aux autres en fonction de ce positionnement socio-économique. Notre conception de la notion de "groupe social" se veut résolument plus dynamique, dans la mesure où nous considérons que les échanges verbaux, les comportements et les attitudes linguistiques observables en interaction sont le résultat de positionnements et de repositionnements constants des interactants, positionnements qui s'opèrent en fonction de normes diverses, qui, en fonction des paramètres de la situation, peuvent être chaque fois redéfinies. De ce fait, on s'accordera avec Daniel Baggioni (1996) pour dire qu'il convient de replacer l'insécurité linguistique :

"[...] dans un contexte social précis où les rapports entre groupes sociaux et les situations d'énonciation définissent un contexte de prise de parole où peut prendre place une sous-norme langagière qui est loin de se réduire aux seules marques linguistiques, mais est intégrée dans un ensemble de *normes sociales*<sup>229</sup>, un ensemble d'attitudes-comportements-gestes qui ouvre un champ de possibilités et d'interdits dans les prises de parole dans des situations de communication déterminées." (1996 : 27)

Ainsi, la communauté linguistique est toujours ici envisagée comme le partage d'une part de normes prescriptives, qui unifient la communauté, la distinguent des autres, et par conséquent en fondent l'existence, et d'autre part d'attitudes par rapport à ces normes. Toutefois, notre propos est de montrer que ce qui distingue les groupes, au-delà de leurs catégories sociales d'appartenance, réside dans leurs rapports aux normes linguistiques et sociales, la façon dont ils privilégient les unes, s'affirment des autres, se protègent des troisièmes, etc., ce rapport étant à la fois lié à la structure sociale générale, et à la fois aux réseaux sociaux d'appartenance des locuteurs. Ce qui unifie la communauté linguistique, considérée d'un point de vue macro-sociociolinguistique est bien le partage d'une norme prescrite par les institutions officielles, représentées par le groupe qui correspond, dans cette communauté linguistique et de ce point de vue, à l'élite linguistique. Toutefois, une communauté linguistique se décompose également en micro-communautés, dans lesquelles d'autres normes interviennent, provoquent d'autres comportements et appellent d'autres attitudes. Notre propos est de montrer que ce sont ces rapports aux normes, et par conséquent la sécurité et l'insécurité linguistique qui distinguent les locuteurs et les groupes, au sein de la communauté linguistique, qui ne peut de ce fait être conçue autrement qu'en étagements successifs.

### 3.2. *La norme prescriptive correspond-elle forcément à la norme institutionnelle ?*

Il s'agit donc bien de procéder à un découpage de la communauté linguistique en fonction des normes qui unifient chacun de ses étagements, tout en rendant compte des relations mutuelles qu'entretiennent chaque étagement, ceci pour faire apparaître ce qui fonde la cohérence globale de la macro-communauté. Marie-Louise Moreau (in Moreau (éd.), 1997) propose d'envisager une typologie des communautés linguistiques en fonction de la nature de la norme "prescriptive", envisagée comme "modèle à rejoindre" (1997 : 219), et sur laquelle

---

<sup>229</sup> Souligné par l'auteur.

les membres d'une communauté fondent l'existence de cette communauté. Sa proposition de terminologie montre bien que la norme "prescriptive" ne correspond pas forcément à la norme institutionnelle.

Moreau propose de distinguer au moins trois types de communautés. Dans le premier type, la constitution et la reconnaissance sociale de la norme prescriptive sont fondées sur la "priorité au groupe", (in Moreau (éd.), 1997 : 220). Dans ce cas, le bon usage correspond aux formes prescrites par le groupe. Ainsi, explique-t-elle :

"[...] dans certaines sociétés rurales, chaque village considère ses formes propres comme meilleures que celles des villages avoisinants et une certaine pression sociale pousse les individus à ne pas adopter les formes extérieures." (*ibid.*)

Le deuxième type de norme prescriptive est une norme qui donne "priorité à la tradition" (*ibid.*), autrement dit qui lie le bon usage à l'usage ancien, représenté comme forcément meilleur, plus pur, plus authentique, etc. C'est autour de cette représentation, de ce mythe, et par conséquent de cette recherche perpétuelle d'une authenticité désormais perdue et donc inaccessible, que se constitue l'unité de la communauté.

Dans le troisième cas, enfin, la *priorité* est donnée au capital symbolique, tel que le décrit Labov dans la communauté new yorkaise, communauté socialement stratifiée, et qui fonde son unité sur le partage d'un même idéal linguistique, qui correspond à la variété du groupe situé en haut de l'échelle sociale, auquel ceux qui n'appartiennent pas tentent, dans la logique de l'ascension sociale, d'appartenir.

Marie-Louise Moreau souligne que les différents rapports aux normes peuvent se retrouver, selon les degrés d'analyses, et vraisemblablement aussi les micro-groupes que l'on étudie, au sein d'une seule et même communauté linguistique. L'intérêt de cette typologie, pour notre propos, est de voir comment on peut l'articuler avec les étagements de communautés linguistiques et avec les phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique. Nous préférons toutefois, pour plus de clarté, continuer à désigner comme norme "prescriptive" celle qui est prescrite par les instances normatives officielles et reconnues comme telles, dans la mesure où les autres normes sont toujours, nous semble-t-il, définies et identifiées en fonction de cette norme officielle.

### 3.3. *Le rapport aux normes : un critère de catégorisation sociale*

On peut également partir des locuteurs eux-mêmes et de leurs rapports aux normes officielles, ce rapport étant vraisemblablement très révélateur de la micro-communauté d'appartenance des locuteurs, et donc des (micro-)communautés dans lesquelles ils sont susceptibles de se sentir en sécurité ou en insécurité. Dans l'introduction du *Français dans l'espace francophone* (1993), Didier de Robillard, Michel Beniamino et Claudine Bavoux proposent une esquisse de typologie des locuteurs dans leur rapport à la norme, qui nous semble à propos pour apporter de l'eau à notre moulin, et au sein de laquelle sont distingués (1993 : 35) :

- les locuteurs qui participent à l'élaboration des normes explicites et implicites, et dont on peut par conséquent s'attendre à ce qu'ils y souscrivent ;
- les locuteurs qui participent à la diffusion des normes ;
- les locuteurs qui reconnaissent ces normes et les mettent en pratique dans leurs activités langagières ;

- les locuteurs qui reconnaissent ces normes mais les mettent en œuvre de manière approximative, ou pas du tout ;
- des locuteurs qui s'opposent à ces normes, mais qui du même fait en attestent l'existence.

Selon les auteurs, cette typologie refléterait, en son ordre, "l'échelle de degrés d'appartenance à une communauté linguistique" (*ibid.*), ce qui corrobore notre position, en considérant toutefois que ces différents types de locuteurs, catégorisés en fonction de leur rôle et de leurs attitudes vis-à-vis des normes officielles, se caractérisent aussi par le fait qu'ils sont, au sein de la macro-communauté linguistique, originaires, en fonction de leur appartenance sociale, culturelle, de leur langue maternelle, de leur intégration sociale, etc., de groupes, de micro-communautés dans lesquels interviennent d'autres normes sociales et linguistiques.

Ainsi, pour ce qui est d'opérer une catégorisation sociale des individus, on tentera précisément de le faire en fonction de la micro-communauté d'appartenance des locuteurs, c'est-à-dire celle(s) où ils se sentent locuteurs et acteurs pleinement légitimes, celle(s) où ils sont en sécurité linguistique maximale, ce qui implique par conséquent un certain rapport aux normes et donc un certain type d'attitudes linguistiques.

#### **4. La communauté linguistique à étagements : préalables**

La définition de la communauté linguistique que nous retiendrons et qui servira de fondement à la réflexion est celle, proposée par Baggioni, Moreau et Robillard (in Moreau (éd.), 1997 : 91-92), d'"unité de gestion de ressources linguistiques", qui rejoint du reste la conception de la communauté en tant que partage de normes et d'attitudes linguistiques, mais qui souligne en même temps le fait que les membres d'une communauté ne se contentent pas de partager un ensemble de normes, mais également les "gèrent", ont une action sur elles, les élaborent, les modifient, etc. Cette définition présente à notre sens l'avantage d'être suffisamment large pour rendre compte de cas de figures tout à fait différents.

À partir de cette définition, nous avons proposé d'envisager la communauté linguistique comme une succession d'étagements, dont nous pouvons ici rappeler les grandes lignes sous la forme d'un tableau. Ce tableau ne doit pas être lu comme le modèle que nous tentons de mettre en place. Il se contente de résumer, le plus schématiquement possible, les différentes postures adoptées par les locuteurs au cours de nos enquêtes, les différentes manières de se définir, de définir leur appartenance sociolinguistique, de se positionner par rapport aux normes. Il constitue en ce sens une sorte de pré-maquette et une base de réflexion.

Étages	Communautés linguistiques
1	Communauté humaine parlante unifiée par des références communes (faculté de langage, reconnaissance de son caractère indispensable, double articulation, stratification sociale des langues, etc.)
2	Communauté transnationale, où un ensemble de locuteurs ont à l'esprit une même variété normée, et donc les mêmes critères d'évaluation linguistique des usages.

3	Communauté qu'unifie le partage d'une variété standard exogène, donc d'une même norme linguistique, à laquelle se rajoute éventuellement la conscience d'une norme linguistique endogène, institutionnalisée ou non.
4	Communauté linguistique qu'unifie le partage d'une variété standardisée et officielle endogène. Communauté "nationale" (La France métropolitaine par exemple, sur un plan macro-sociolinguistique)
5	Communauté linguistique qui correspond à un micro-groupe sociolinguistique au sein d'une communauté plus large, partageant une variété endogène.
6	Communauté linguistique qui se définit essentiellement sur la base de l'exclusion, exclusion de l'Autre qui n'y est pas admis, et éventuellement exclusion du Même des étagements supérieurs. Pratique "cryptonymique".

#### 4.1. La communauté linguistique : une communauté d'emblèmes linguistiques

Nous avons ainsi proposé que serait en insécurité linguistique tout locuteur qui a le sentiment d'un décalage entre son propre discours et la norme prescrite par la communauté linguistique dans laquelle il produit son discours. Il faut toutefois souligner ici, comme nous l'avons déjà suggéré plus haut, la dimension largement représentationnelle de l'appartenance à un groupe, qui est relative au sentiment d'appartenance, et aux stratégies que les locuteurs mettent en place pour montrer, feindre, ou dissimuler, cette appartenance. La notion d'emblème nous semble de ce fait fondamentale dans l'analyse de la communauté linguistique. On sait en effet à quel point le langage est un emblème puissant sur le plan de la définition sociale et identitaire. La communauté linguistique est bien une communauté de normes et d'attitudes linguistiques, mais elle constitue également une communauté d'emblèmes linguistiques<sup>230</sup>, compris et interprétés, en interaction, par l'ensemble des locuteurs. Cette nuance sur laquelle nous insistons ici n'apporte pas vraiment d'élément nouveau dans la définition de la communauté linguistique mais nous permet de souligner de nouveau la dimension représentationnelle attachée aux pratiques linguistiques, aux attitudes vis-à-vis des langues, aux usages donnés en modèles, et par conséquent aux normes.

#### 4.2. Conception du modèle et commentaires du tableau

Nous proposons donc d'envisager la sécurité et l'insécurité linguistique par l'intermédiaire d'un modèle de communauté linguistique organisé en "étagements" successifs, imbriqués les uns aux autres, allant des communautés les plus abstraites et les plus larges, aux communautés les plus restreintes et les plus fermées, chacune d'elles représentant en quelque sorte une "sphère sociolinguistique", fondée sur le partage d'un ensemble de normes qui définissent les usages comme appropriés / inappropriés, corrects / incorrects, légitimes / illégitimes, et par conséquent qui déterminent également la légitimité ou l'illégitimité des locuteurs au sein de ces sphères, qui les définissent comme inclus ou exclus, intérieurs / extérieurs, etc., avec bien sûr, d'une sphère à l'autre, des barrières plus ou moins perméables, des tentatives de mutations par les locuteurs qui, originaires de telle ou telle sphère, aspirent, pour des raisons qui ne sont pas forcément liées au désir de promotion sociale, à faire reconnaître leur légitimité linguistique par les membres de telle ou telle autre

<sup>230</sup> Il faut du reste noter, comme l'indique *Le Petit Robert*, que le mot "standard" est un anglicisme (standhard en francique), qui, en ancien français, se disait "estandard". Les mots "standard" et "étendard" auraient ainsi la même origine étymologique. Le standard constitue ainsi bien un emblème.

sphère. L'idée est ainsi de parvenir à rendre compte de la dynamique des échanges linguistiques en faisant l'hypothèse que la sécurité et l'insécurité linguistique constituent un des paramètres en fonction desquels s'opèrent les positionnements.

Comme tous les tableaux, ce tableau est forcément réducteur de la réalité à décrire. La première observation est que la communauté linguistique organisée en étagements successifs peut avoir le désavantage d'être porteuse de l'idée de *sous-catégories* de communautés linguistiques, stratifiées et hiérarchisées, hiérarchisant par là même les locuteurs qui en font partie, ce qui renvoie naturellement aux problématiques de la diglossie et du conflit linguistique. Toutefois, il faut bien rappeler que s'il rend effectivement partiellement compte de la stratification sociale, le modèle possède également une dimension situationnelle et interactionnelle, ce qui implique que les locuteurs ne sont pas enfermés dans une communauté linguistique spécifique, mais passent de l'une à l'autre en fonction des modalités de la situation d'interaction dans laquelle ils se trouvent, en fonction du positionnement qui est le leur dans une situation donnée, et qui est susceptible de se modifier au sein d'une même interaction verbale.

Le terme "étagement" est sans doute assez peu approprié ici dans la mesure où il fixe les choses là où nous tentons au contraire de faire apparaître le caractère dynamique des rapports aux normes et des repositionnements constants qu'opèrent, en interaction, les interlocuteurs. Ainsi, même s'il nous arrive de l'employer, nous lui préférons désormais celui de "sphères sociolinguistiques", qui présente d'une part l'avantage de mieux concevoir la possibilité de passerelles des unes aux autres, et qui permet d'autre part d'imaginer un schéma plus souple et plus dynamique.

Le tableau tente de rendre compte de tous les degrés auxquels doit être envisagée la communauté linguistique, et ce faisant, il passe de ce que l'on peut observer à un niveau macro-sociolinguistique à ce que l'on peut observer à un niveau micro-sociolinguistique. Il faut bien voir que les catégories ne sont pas exclusives les unes des autres. Bien au contraire, en partant du degré le plus vaste et le plus abstrait (la communauté humaine), on devrait pouvoir trouver, en opérant des analyses de plus en plus fines et détaillées, tous les autres degrés imbriqués les uns dans les autres, et ce au sein de chaque communauté linguistique. De même, la présence des degrés communautaires les plus restreints implique celle des degrés plus larges.

Notre propos ne se limite pas à opérer un découpage (que l'on pourrait opérer à l'infini) de la communauté linguistique. Ce que nous allons essayer de voir concerne les processus d'appartenance, d'admission, d'inclusion, d'exclusion, etc. aux différents degrés de communauté, et les rapports que l'on peut en inférer avec les phénomènes d'insécurité linguistique. En effet, si les différents degrés s'impliquent mutuellement au sein de chaque communauté, ce que nous allons essayer de montrer en ce qui concerne la Réunion, l'appartenance à une micro-communauté n'implique pas forcément l'appartenance à une autre micro-communauté.

Dans la double perspective théorique qui est la nôtre, il faudrait que ce modèle puisse rendre compte des "parcours" qui s'offrent aux locuteurs au sein d'une communauté. Autrement dit on doit être à même de déterminer, en fonction de la communauté de départ (telle qu'elle est descriptible d'un point de vue macro-sociolinguistique), le "répertoire communautaire" théoriquement disponible aux membres de cette communauté, chaque communauté impliquant l'existence d'autres communautés, plus larges et plus restreintes, au

sein desquelles, à chaque fois, les usages sont régis par des normes sociolinguistiques et / ou socio-communicationnelles particulières, et sont évalués par rapport à ces normes. Naturellement, les attributs sociaux de chacun font que tous les locuteurs n'ont pas le même répertoire, d'où l'intérêt d'une analyse de type variationniste. En retour, il existe au sein des sociétés, des communautés qui se définissent au moins partiellement sur la base de l'exclusion de l'Autre, non admissible en théorie, dans lesquelles il est difficile d'être admis, et dont l'admission justement est négociée dans les interactions verbales.

On devrait ainsi parvenir à déterminer, pour chaque locuteur, en fonction de son rapport aux normes, de la façon dont il se définit sur le plan sociolinguistique, dont il s'inclut ou s'exclut de telle ou telle sphère, dont il y est sécurisé ou insécurisé, quel est son répertoire communautaire effectif, avec l'idée que plus ce répertoire est restreint (par rapport au répertoire théoriquement disponible), plus il est en insécurité linguistique. L'idée est ainsi de voir si les différents étagements peuvent correspondre à des types ou à des degrés de sécurité et / ou d'insécurité linguistique, et si entre ces différents types ou degrés peut être également établi un rapport implicationnel, qui permettrait par exemple de déterminer que le fait qu'un individu se sente en insécurité linguistique dans tel type de (micro)communauté linguistique, induit une insécurité linguistique à tous les degrés situés au-dessus dans le tableau.

Ce modèle est ainsi construit autour d'une conception de l'insécurité linguistique comme :

**Sentiment, par un locuteur, de ne pas se conformer à la norme socialement et situationnellement définie comme "légitime", et véhiculée par un groupe socio-identitaire auquel il n'appartient pas (ou plus, ou pas encore) ;**

et par conséquent comme :

**Sentiment de (risquer de) ne pas être (perçu comme) originaire de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages.**

#### *4.3. Sécurité et insécurité linguistique comme causes et conséquences des positionnements interactionnels*

L'idée de ce modèle de communauté linguistique à étagements, constituant des sphères sécurisantes pour les uns, insécurisantes pour les autres, est venue au terme d'une série de constats. Au fur et à mesure des enquêtes, nous avons remarqué à quel point les locuteurs, en interaction, n'avaient de cesse de se positionner de façons différentes, à la fois en fonction de leur position sociale, de l'image qu'ils voulaient projeter d'eux-mêmes face à leur interlocuteur, donc de l'image qu'ils avaient de leurs interlocuteurs, mais aussi du but fixé, et sans cesse redéfini, de l'interaction. Nous nous sommes donc demandée s'il n'était pas possible d'envisager les échanges, tant sur le plan formel que thématique, comme l'expression verbale de ces positionnements et repositionnements perpétuels, qui s'opèrent à chaque fois en référence à un système de normes, dont certaines sont explicites et constantes (en particulier celles qui sont institutionnellement définies comme prescriptives, et qui définissent une variété comme modèle de référence), et d'autres plus implicites et n'intervenant que dans certaines situations de communication.

En outre, il nous semble que c'est précisément, à chaque fois, le rapport aux normes, la définition sociale des interactants par rapport aux normes qui entrent en jeu dans l'interaction, qu'elles soient présentes malgré eux, ou parce qu'ils y font appel, et donc la sécurité et l'insécurité linguistique, qui créent la dynamique des interactions et fait progresser les échanges. Dans cette mesure, nous partons de l'hypothèse que les comportements et les attitudes linguistiques peuvent s'interpréter comme des *déplacements*, en interaction, d'une "sphère" à une autre, donc d'un système de normes et à un autre. Nous reprenons à ce sujet la distinction proposée par Marie-Louise Moreau (1996) entre insécurité linguistique "agie" et insécurité linguistique "dite", dans la mesure où ces déplacements peuvent être effectifs (et se manifester par un changement de ton, de registre ou de variété, la manifestation extrême en étant sans doute l'alternance codique), ou peuvent être seulement symboliques (c'est à notre sens le cas des discours épilinguistiques ambivalents). Nous y reviendrons.

Si nous parvenons au bout de toutes les difficultés qui se profilent dès à présent, si ces hypothèses se vérifient, et si la validité du modèle peut-être confirmée, nous serons ainsi en mesure de proposer un premier pré-modèle d'insécurité linguistique qui peut dès lors sembler relativement prometteur. On se doute toutefois que l'élaboration d'une typologie de phénomènes d'insécurité linguistique est nécessaire, tant le modèle fait intervenir des types de communautés linguistiques différents, et des éléments normatifs unificateurs de natures diverses, mais aussi qui sous-tendent sans doute des implications et des enjeux sociaux variables. Avant d'aller plus loin dans ces réflexions, il s'agit de faire appel aux particularités de notre terrain de recherche, telles que nous les avons exposées en seconde partie, afin de s'interroger sur la ou les communauté(s) linguistique(s) réunionnaise(s).

## II. DE LA (DES) COMMUNAUTE(S) LINGUISTIQUE(S) REUNIONNAISE(S)

### *1. Découpage social et construction des micro-communautés réunionnaises : préalables*

Nous aurions pu choisir de considérer que le découpage sociolinguistique coïncidait avec le découpage socio-économique, comme l'exprime du reste très clairement William Labov lorsqu'il se donne comme objet d'étude la stratification sociale de l'anglais à New York (1966), ou celle de la variable phonologique /r/ (1976). Il donne ainsi de la stratification sociale la définition suivante :

"On ne saurait envisager la distribution sociale du langage à New York sans rencontrer aussitôt les stratifications sociales qui structurent la vie de la cité. [...] la stratification sociale est le produit de la différenciation et de l'évaluation sociale. Le terme n'implique aucunement l'existence de classes ou de castes spécifiques, mais signifie simplement que le fonctionnement normal de la société a produit des différences systématiques entre certaines institutions ou certaines personnes, qui ont été hiérarchisées d'un commun accord sur une échelle de statuts ou de prestige." (1976 : 95 - 96)

Toutefois il nous semble qu'à la Réunion, cette correspondance entre stratification sociale et stratification linguistique doit être nuancée pour au moins deux raisons. D'une part, l'étude de l'histoire sociolinguistique réunionnaise nous a précisément permis de faire

apparaître que dans cette situation, les groupes dominants sur le plan socio-économique ne coïncident pas toujours avec ceux qui le sont sur le plan linguistique, c'est-à-dire ceux qui véhiculent et représentent les normes linguistiques de référence et en fonction desquelles les variétés sont évaluées. Le découpage qu'opère la communauté sociolinguistique réunionnaise organisée en étagements ne doit donc pas être considéré d'emblée comme coïncidant forcément avec les strates de la stratification sociale comprise en termes socio-économiques et socioculturels.

D'autre part, cette correspondance suppose l'existence d'une stratification sociale relativement linéaire. C'est au demeurant globalement l'hypothèse de Michel Beniamino et Daniel Baggioni (1993), qui montrent que s'affrontent essentiellement deux groupes, le groupe des "Grands blancs", caractérisé par un "sentiment de sécurité linguistique qui explique la tolérance de ce groupe vis-à-vis du créole" (1993 : 156), et le groupe de la "petite bourgeoisie fonctionnarisée" globalement caractérisée par "l'intolérance vis-à-vis du créole", et par une "forte insécurité linguistique" qui varie "en fonction de l'intensité et de la fréquence des rapports qu'elle peut être amenée à entretenir avec le public, et de la pression de la norme" (1993 : 157).

Néanmoins, ce que nous avons vu en second partie incite à nuancer ce postulat de groupes homogènes (supérieurs, intermédiaires, inférieurs). Pour notre part, nous faisons même l'hypothèse qu'il existe deux élites réunionnaise, l'une constituée par la grande bourgeoisie blanche, et l'autre par l'élite "intellectuelle", la question étant de savoir dans quelle mesure ces deux groupes véhiculent un ou des modèles sociolinguistiques, sont porteurs d'une identité, représentent une norme. Cette question, naturellement, nous amène de nouveau à poser le problème identitaire, car la constitution et l'affirmation d'une identité, nous l'avons vu, suppose à la fois la reconnaissance du groupe (donc de ce qui le fonde), la reconnaissance de l'autre comme même, comme appartenant au même groupe, et donc la distinction de ce groupe des autres groupes, autrement dit la reconnaissance d'un autre comme effectivement autre, différent. Or ce processus implique l'existence d'une communauté, donc d'une norme, et donc d'un groupe représentant cette norme.

Quoi qu'il en soit, et avant les premiers résultats d'analyse, nous partons de l'hypothèse de l'existence, dans les catégories sociales supérieures, de deux groupes élitaires réunionnais, et d'un troisième groupe, celui des Métropolitains, dont nous nous attacherons à décrire les rapports mutuels, les pouvoirs qu'ils revendiquent et / ou se voient attribuer, les valeurs desquelles ils se réclament, et les attitudes qu'ils adoptent vis-à-vis des (variétés de) langues en présence. L'hypothèse, nous l'avons vu, est que les deux groupes réunionnais, qui souvent opposés sur le plan idéologique et politique, le sont également sur le plan linguistique. Très grossièrement et de façon caricaturale, les élites blanches sont socialement connues pour être plutôt pro-français, tandis que les élites intellectuelles seraient plutôt pro-créoles. Notre idée est donc non seulement d'interroger ces clichés, de voir dans quelle mesure ils se confirment, s'infirment ou se nuancent, mais aussi d'observer ce qui peut se jouer et se dire vis-à-vis de l'idée d'un français "régional", et enfin de voir dans quelle mesure la sécurité et l'insécurité linguistique peut nous aider à interpréter les comportements et les attitudes.

Un des propos de notre étude sera précisément de voir quels sont les rapports qu'entretiennent les différentes "élites", quels sont les pouvoirs qu'elles revendiquent et / ou se voient attribuer, et enfin quelles sont leurs attitudes vis-à-vis des (variétés de) langues en présence. Il est bien évident, en effet, que la constitution de deux groupes élitaires ne peut

s'opérer que dans la mesure où ces deux groupes se définissent de manière distincte l'un par rapport à l'autre, trouvent une "identité" (et probablement une identité linguistique) qui les particularise. Il semble également raisonnable de penser que la condition de l'émergence de l'élite la plus récente, celle que nous avons proposé de désigner "élite intellectuelle", est précisément liée au fait qu'elle se pose en rupture avec le modèle symbolisé par le groupe de la grande bourgeoisie blanche réunionnaise.

En effet, dans la mesure où l'émergence de ce groupe "intellectuel" a été rendu possible par la démocratisation de l'instruction et de l'enseignement, et plus globalement, par le décroisement social et l'ouverture des barrières socio-ethniques, il est porteur de toutes ces valeurs, valeurs qui s'opposent fondamentalement à celles qui fondaient l'hégémonie du groupe de la grande bourgeoisie blanche pendant la période coloniale. Il sera ainsi également particulièrement intéressant de voir ce qui fonde, à l'heure actuelle, l'identité de ce groupe, et les postures qu'il a adopté en regard de ce décroisement et de cette redéfinition de l'organisation sociale. Nous tenterons à ce sujet, comme dans les autres groupes, de comparer les groupes générationnels, pour voir comment peut se définir, dans la situation actuelle, la place et le rôle social des descendants de l'élite coloniale.

En ce qui concerne les autres catégories sociales, nous percevons dès à présent une plus grande hétérogénéité, sur le plan des attitudes linguistiques et des rapports aux normes, que ne le suppose une catégorisation en "groupe intermédiaire" et "groupe inférieur", ou situé en bas de l'échelle sociale. Il semble dès lors bien difficile de situer les frontières entre ces deux groupes. Comment, en effet, parvenir à déterminer où commence l'ascension sociale, ou plus exactement la représentation de l'ascension sociale ? Le prolétariat, la "classe ouvrière" sont-ils aussi peu concernés par l'ascension sociale, et donc linguistique, que ne le montre Labov à New-York ? On peut effectivement penser que pour une partie des membres de la communauté, la plus défavorisée, la principale préoccupation n'est pas la langue, la façon de parler, mais plutôt le fait de répondre à des problèmes plus urgents, des besoins vitaux. Ceux-là sont en effet vraisemblablement tellement exclus du système social qu'ils n'entrent effectivement pas dans le système sécurité / insécurité linguistique. Toutefois il est bien évident également que ce type de population est peu, voire pas accessible pour les enquêtes sociolinguistiques. En l'occurrence aucun des témoins que nous avons réussi à contacter et avec lesquels nous avons procédé à des entretiens ne se trouve dans une telle situation.

Par conséquent, et c'est à notre sens ce qui fait son principal intérêt, la conception d'une communauté linguistique à étagement permet de situer des frontières entre les groupes non pas seulement en fonction de leur positionnement sur la stratification socio-économique, mais aussi et surtout en fonction de leurs rapports aux normes, de leurs sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique dans telle ou telle situation de communication, face à tel ou tel interlocuteur, dans telle ou telle (variété de) langue, en fonction de leur "micro-communauté" d'appartenance et de la facilité ou de la difficulté qu'ils éprouvent et manifestent à agir dans les autres sphères sociolinguistiques. Les différents groupes ne seront ainsi plus seulement définis en termes de domination / subordination socio-économique ou socioculturelle, mais bien en termes de positionnements sécurisés / insécurisés.

## *2. Une communauté linguistique spécifiquement réunionnaise*

La première question que l'on peut se poser est de savoir s'il existe effectivement une communauté linguistique spécifiquement réunionnaise, ou bien si celle-ci n'est pas partie

intégrante d'une communauté linguistique qui serait la communauté française. Car au fond, le seul corpus linguistique qui soit effectivement, à la Réunion, officiellement, institutionnellement géré, est celui du français. De même, la seule norme linguistique standardisée, reconnue, et diffusée, est celle de la langue française.

Il en résulte que tous les Réunionnais ont (ou sont censés avoir) en tête la même norme de référence que les Français de l'hexagone, celle de la variété standard du français, et par conséquent évaluent les usages par rapport à cette norme. On a donc bien là une communauté de normes, et d'attitudes par rapport à ces normes. Ainsi, et s'il l'on considère l'"unité de gestion de ressources linguistiques" dans son sens le plus restreint, on peut tout à fait poser que la Réunion fait partie de la communauté linguistique francophone. Naturellement une telle analyse s'avère parfaitement insuffisante, même si, à un degré d'abstraction élevé, on ne peut pas dire qu'elle soit fautive. Sur ce point, les étagements de la communauté linguistique nous semblent arriver à point nommé. En omettant l'étage supérieur de la communauté humaine mondiale en tant que communauté linguistique (étage 1), sur laquelle nous allons revenir, on peut ici énoncer que la Réunion fait partie de la communauté que rassemble la conscience de la norme du français standard, de la communauté francophone, de La francophonie (étage 2). Mais ce premier pas ne nous fait encore que peu avancer dans la problématisation de la communauté linguistique réunionnaise.

### *2.1. Communauté linguistique "métropolitaine", communauté linguistique réunionnaise : quels rapports ?*

La situation linguistique réunionnaise, nous l'avons dit, est une situation de contacts linguistiques dans laquelle coexistent une variété standard exogène, le français, ainsi que plusieurs variétés non-standardisées, parmi lesquelles on distingue le créole, linguistiquement autonome au moins dans sa variété basilectale, ainsi qu'une variété endogène de français, dit français régional.

À ce titre, elle constitue une communauté linguistique spécifique par rapport à la communauté linguistique métropolitaine. Si l'on se place dans une perspective interactionnelle, on peut dire que les membres de la communauté linguistique réunionnaise partagent des savoirs linguistiques et des savoirs communicationnels qui leur permettent d'agir de façon appropriée en interactions verbales. L'emploi des variétés au sein de la communauté linguistique, au même titre que le comportement verbal dans son ensemble, fait l'objet de négociations constantes, explicites ou implicites, entre les interlocuteurs, qui s'invitent, s'autorisent mutuellement, au moyen d'indices linguistiques ou paralinguistiques, à adopter tel comportement, à parler sur tel ton, à utiliser telle variété, qui expriment, par la forme de leur discours, la qualité en laquelle ils parlent, ainsi que la nature des représentations qu'il se font de leurs interlocuteurs.

Si l'on se reporte au modèle de communauté linguistique, la communauté linguistique réunionnaise correspondrait à l'étage 3, et la communauté métropolitaine à l'étage 4, la communauté réunionnaise impliquant l'existence de la communauté métropolitaine. Or cette communauté est non seulement symboliquement mais aussi physiquement présente à la Réunion, représentée par les locuteurs qui détiennent le "capital" linguistique, autrement dit dont la légitimité linguistique en français est reconnue du fait qu'ils sont issus des milieux où s'élaborent les normes du français. L'appartenance à une communauté qu'unifie le partage des normes d'une variété exogène implique, au moins théoriquement, l'appartenance de droit à cette communauté linguistique où s'élaborent les normes. C'est certainement précisément ce

point qui conduit les locuteurs à tenter de se mouvoir d'une communauté à l'autre. Être locuteur réunionnais dans la situation sociopolitique actuelle donne de fait la possibilité (et même le droit) de se faire reconnaître comme locuteur légitime dans la communauté linguistique qu'unifie le français standard. De façon corollaire, l'hétérogénéité sociolinguistique de "la" population réunionnaise implique des différences, d'un locuteur à l'autre, d'un groupe à l'autre, quant à la volonté de vouloir effectivement faire reconnaître sa légitimité dans cette communauté, mais aussi et surtout quant à la reconnaissance sociale de cette appartenance, ce qui implique forcément des sentiments d'insécurité linguistique. Il y aurait donc par conséquent effectivement une communauté linguistique spécifiquement réunionnaise.

## 2.2. Une communauté créolophone ?

Si l'on s'en tient à la conception de Labov, la communauté linguistique est envisagée comme partage de normes linguistiques, comme conscience commune d'un modèle normatif auxquels se réfèrent les usages. De ce point de vue, la question qui se pose est celle de savoir si les usages en créoles font effectivement référence à une norme linguistique en créole. On sait que le créole n'est pas une variété standardisée. Naturellement, cela ne signifie nullement que cette variété n'est pas normée. Il est bien évident que les usages sont réglés par un certain nombre de règles qui, même si elles ne sont pas explicitées comme celles du français, n'en existent pas moins. La question n'est donc pas celle de l'existence effective d'une norme implicite créole, mais plutôt celle de son existence sociale. Il s'agira par exemple de se demander si les locuteurs ont une conscience normative en créole, s'il existe, dans les représentations des bons usages et des mauvais usages, des usages corrects et incorrects, etc., en créole.

On sait en effet que la situation de diglossie implique que seul le français propose officiellement une norme de référence, ce qui a pour conséquence fréquente une évaluation de la variété non-standard par rapport à la variété standard. Or, selon Labov, définir la norme linguistique comme élément unificateur et structurant de la communauté linguistique implique que l'absence de norme linguistique entraîne de fait l'absence de communauté. La question est fondamentale pour notre propos dans la mesure où nous avons fait l'hypothèse de la possibilité d'insécurité linguistique en créole. Or l'absence de norme en créole, et par conséquent de communauté linguistique créolophone, implique l'impossibilité de se sentir admis ou exclus par cette communauté, légitime ou illégitime, et donc de sentiment de sécurité ou d'insécurité linguistique. Comme le remarque Daniel Baggioni (1996), William Labov :

"[...] s'abstient de parler de communauté linguistique et de norme en ce qui concerne le *vernaculaire noir américain*. Les noirs des ghettos appartiennent-ils à la même communauté linguistique que les blancs et les paumés qui produisent des "grammaires approchées" de l'anglais standard en conservant certains traits du VNA ? La question ne nous paraît jamais posée." (1996 : 26)

Il est toutefois bien évident qu'au sein de la communauté linguistique réunionnaise se trouve une sphère sociolinguistique créolophone au sein de laquelle tout le monde ne semble pas admis comme membre légitime. L'étagement des communautés linguistiques et la perspective interactionnelle dans laquelle est également envisagée la communauté linguistique nous permet ici de sortir de cette impasse apparente, en permettant de montrer l'existence effective d'une communauté linguistique créole, et ce même si (ce que nos

enquêtes tenteront de déterminer), l'homogénéité de cette communauté n'est pas seulement assurée par un ensemble de normes strictement linguistiques.

Par ailleurs, l'"unité de gestion de ressources linguistiques" réunionnaise ne s'applique pas seulement au français. Il est bien évident que le créole, même s'il n'est pas officiellement standardisé, n'en est pas moins géré par des *agents*<sup>231</sup>, et ce certainement à la fois d'une manière positive et d'une manière négative. Il est géré scientifiquement d'abord, dans la mesure où il est attesté comme système autonome, doté de descriptions lexicales et syntaxiques, de dictionnaires, et d'une littérature<sup>232</sup>. La gestion du créole, passe ensuite par sa diffusion, d'une part par le biais de la presse, et des médias, où il occupe depuis peu une certaine place, même si elle reste restreinte ; d'autre part par le biais culturel, au travers de pièces de théâtre, de groupes musicaux, etc. En ce qui concerne les dictionnaires de créole publiés à ce jour, ils sont au nombre de deux (Baggioni, 1987 ; Armand, 1987), et présentent, au-delà de leurs différences<sup>233</sup> au moins deux points communs, celui d'être à la fois bilingues et unilatéraux (du créole vers le français), ce qui constitue encore une illustration du fait que le système du créole reste difficilement concevable en dehors du perpétuel jeu de miroir avec le français, propre à la situation de diglossie. La gestion du créole est en retour également négative dans la mesure où il est officiellement exclu du système scolaire et administratif, et, nous l'avons vu, souvent dévalorisé. La manière dont la communauté réunionnaise gère ses ressources linguistiques diffère d'une langue à l'autre, reflétant du reste par là même la situation de hiérarchisation sociolinguistique réunionnaise.

### 2.3. Une communauté, plusieurs gestions linguistiques

Ainsi, schématiquement, on peut dire qu'il existe bien une communauté linguistique réunionnaise, au sein de laquelle un groupe de locuteurs se voit imposer les mêmes normes linguistiques et communicationnelles. Les membres de cette communauté se définissent comme tels dans la mesure où ils ont conscience d'un même standard de référence, la variété standard de français, par rapport à laquelle sont évaluées les productions linguistiques dans cette même langue. Parallèlement, on peut dès lors avancer (au moins sous forme hypothétique, en attendant le résultat des enquêtes de terrain pour se montrer catégorique), que les locuteurs ont également conscience d'une certaine norme linguistique en créole ce qui leur permet d'évaluer les productions en créole.

---

231 Qui désignent, rappelons-le, dans la terminologie proposée par Baggioni, Moreau et Robillard (in Moreau (éd.), 1997 : 91-92), à la fois les institutions sociolinguistiques et les individus, qui participent tous à la "gestion des ressources linguistiques".

232 Dont le recensement, pour ce qui est de la période 1828-1982 a été fait par Alain Armand et Gérard Chopinet (1983). Nous ne nous aventurerons pas ici sur le domaine de la littérature qui n'est pas le nôtre. Pour des analyses et des discussions théoriques sur le "champ littéraire réunionnais", nous renvoyons le lecteur aux travaux de Carpanin Marimoutou sur la question (en particulier 1988, 1990a et b), ainsi qu'à ceux de Michel Beniamino (1992). Notons en outre la présence d'un certain nombre d'articles concernant les rapports entre littérature et insécurité linguistique (pour quelques pistes, voir par exemple Klinkenberg, 1989 ; Beniamino, 1993 ; Robillard, 1995 ; Carayol, 1995 ; Baggioni, 1996 ; Meitinger, 1996).

233 Notre propos n'est pas ici de comparer les deux dictionnaires et d'analyser leurs différences, qui tiennent vraisemblablement aux objectifs des deux auteurs ainsi qu'à leurs positionnements théoriques, et que du reste suggèrent les titres mêmes (Daniel, BAGGIONI : *Petit dictionnaire créole réunionnais / français* ; Alain ARMAND : *Dictionnaire kréol / français*), ainsi que peut-être les lieux d'éditions (BAGGIONI : Publications de l'Université de la Réunion ; ARMAND : Océan Éditions, La Réunion).

Cependant, il se pose dès lors trois types de problèmes. D'une part, comment parler encore de "communauté linguistique" dans le cas d'une société plurilingue ? En d'autres termes, et pour reprendre ceux de Louis-Jean Calvet (1994) :

"[...] comment la langue, *une* langue pourrait-elle refléter la société lorsque celle-ci est plurilingue ? [...] nous avons ici le paradoxe de l'unité (une langue), reflétant la pluralité (une société plurilingue)." (1994 : 97)

Le second problème tient au fait que la non-standardisation officielle du créole et la situation de minoration linguistique induit qu'un certain nombre de locuteurs de la Réunion (parmi lesquels des enseignants, acteurs primordiaux dans les processus de diffusion de la norme) ne considèrent pas le créole comme une langue et *évaluent* les productions en créole par défaut, en fonction de la seule norme qu'ils reconnaissent correcte et socialement prestigieuse, celle du français.

Enfin, non seulement les compétences linguistiques diffèrent d'un locuteur à l'autre, mais encore les locuteurs de la Réunion ne sont pas tous natifs de la même langue ; si bien qu'on trouve par exemple des locuteurs qui ont vraisemblablement effectivement à l'esprit deux normes linguistiques, mais d'autres qui n'en ont qu'une, que ce soit pour des raisons de connaissance et de compétence linguistique effective, ou pour des raisons de refus de reconnaissance du créole comme système linguistique (donc avec des usages "corrects" et des usages "incorrects").

Cette remarque entraîne avec elle l'apparition de nombreux questionnements, qui laissent dès lors entrevoir la complexité de la question de la communauté linguistique réunionnaise. On peut ainsi se demander qui fait partie et qui ne fait pas partie de la communauté linguistique réunionnaise, et s'il y a des exclus de cette communauté, pourquoi le sont-ils ? Qu'est-ce qui se joue dans l'appartenance et l'exclusion par rapport au groupe linguistique ? Se pose alors la question de l'unicité ou de la pluralité de communauté(s) linguistique(s) à la Réunion.

### **3. La (les) communauté(s) linguistique(s) réunionnaise(s) : qui inclure, qui exclure ?**

La première question est de savoir, à l'instar de ce qui est préconisé par le modèle de William Labov (1976), si une communauté linguistique présuppose une communauté de langue première<sup>234</sup>. Dans ce cas, il est bien évident qu'un individu ne peut appartenir qu'à une seule communauté linguistique. Pour ce qui est du cas qui nous préoccupe, cette alternative semble poser problème dans la mesure où, du fait d'une part de la grande proximité linguistique entre français et créole, et d'autre part des contacts constants entre les deux langues et de leur présence conjointe et systématique dans le quotidien réunionnais, on peut par exemple se demander s'il existe encore à l'heure actuelle des locuteurs effectivement unilingues. Autrement dit, comment savoir à quelle communauté appartiennent les locuteurs ? Faut-il distinguer les créolophones de langue première des francophones de langue première (ce qui pose d'emblée le problème de la frontière entre les systèmes) ?

---

<sup>234</sup> Il faut toutefois noter que cette manière de poser le problème par William Labov est liée au matériau phonique qu'il étudie, géré (inconsciemment) par les locuteurs en fonction des règles acquises en langue première.

On sait par exemple que les locuteurs réunionnais ne possèdent pas tous, loin s'en faut, la même compétence linguistique, et qu'il n'y a pas toujours inter-compréhension<sup>235</sup> entre les groupes. Il semble en fait exister une grande hétérogénéité de locuteurs, qu'il est d'usage de classer en différents groupes ("bilingues", "unilingues"<sup>236</sup>, et "diglottes"<sup>237</sup> groupe au sein duquel on distingue encore "diglottes actifs"<sup>238</sup> et "diglottes passifs"<sup>239</sup>). On pourrait dès lors conclure qu'aux différents "types" de locuteurs correspondent différentes communautés linguistiques. Ce serait toutefois au moins partiellement faux dans la mesure où tous les locuteurs réunionnais sont citoyens français du département Réunion, ce qui implique de fait qu'ils se trouvent dans un système sociopolitique et sociolinguistique global commun. En outre, comme on l'a montré ailleurs (Bretegnier, 1994), une telle catégorisation de locuteurs revêt un caractère tout à fait artificiel, car dans la pratique, les frontières entre les uns et les autres sont floues et difficilement définissables, à l'instar des frontières qui existent entre les différentes (variétés de) langues. Il semble en fait que tous les locuteurs réunionnais peuvent être décrits, et quel que soit leur compétence linguistique, comme des locuteurs *diglottes*, dans la mesure où leurs représentations sociolinguistiques et leurs discours épilinguistiques traduisent tous la situation de diglossie caractéristique de la Réunion.

Reste encore le problème de savoir à qui on fait référence quand on parle de "locuteur réunionnais". Cela revient en fait à se demander deux choses : d'une part, qui est Réunionnais et qui ne l'est pas ? Quels sont les critères de la *réunionnité*<sup>240</sup> ? ; et d'autre part, ne peut-on

---

<sup>235</sup> Même si par ailleurs cette non-intelligibilité a d'autres causes que des causes strictement linguistiques, liée par exemple aux "idéologies diglossiques" (Maurais, in Moreau, 1997 : 52). Une attitude de non-compréhension de l'autre peut en effet, nous l'avons vu, correspondre à une volonté d'exclure l'Autre (au moins symboliquement) de son groupe, de sa communauté sociolinguistique d'appartenance, que ce soit pour des raisons de hiérarchisation sociale, de statut, ou... d'insécurité linguistique.

<sup>236</sup> Ce groupe, toutefois, n'a qu'une existence restreinte, sinon nulle, comme nous venons de le dire.

<sup>237</sup> Les diglottes se distingueraient des bilingues dans la mesure où leurs discours se caractérisent par une structure interférentielle constante, dont ils n'ont pas toujours conscience, et dont ils se soucient plus ou moins pour communiquer (sur cette notion de "diglotte, voir en particulier Guy Hazaël-Massieux, 1981).

<sup>238</sup> Les diglottes actifs seraient ceux qui illustrent le mieux le concept de diglossie car leur discours en français, dont ils possèdent une compétence satisfaisante, est sans cesse confrontée à la norme, ou plus exactement à l'idée qu'ils s'en font. Ce seraient, par définition, les locuteurs les plus à même de se trouver en état d'insécurité linguistique en français. Nous y reviendrons naturellement.

<sup>239</sup> Définis comme ceux qui, tout en comprenant correctement le français, ne le parlent que peu, n'étant souvent pas amenés à l'utiliser dans leur environnement quotidien. Ils développent de ce fait une compétence passive.

<sup>240</sup> À l'heure où nous rédigeons ce travail, cette question est au cœur d'un des principaux débats sociopolitiques actuels qui concerne la "préférence régionale". L'idée de ce débat, mis sur la scène publique par le Président du Conseil Général de la Réunion en novembre 1996 (même s'il est probablement antérieur à cette date) est de donner la *priorité* d'emploi aux Réunionnais par rapport aux non-Réunionnais, et s'inscrit à ce titre dans le cadre de la politique socio-économique locale de lutte contre le chômage. Les réactions à cette affaire, que l'on trouve notamment dans le courrier des lecteurs des quotidiens réunionnais parus pendant les mois qui ont suivi, sont nombreuses et parfois virulentes. Elles sont le fait de Réunionnais, mais peut-être surtout de Métropolitains qui comparent une telle mesure aux discriminations qui entrent, sur le plan national, dans les programmes politiques des partis d'extrême droite. Il faut comprendre qu'elle est aussi une réponse à ce qui a longtemps constitué, officieusement, à la Réunion (dans les représentations et certainement aussi dans les faits) une "préférence métropolitaine". Toutefois, il convient également de noter qu'elle fait effectivement écho, à un moment où l'extrême droite prend une place grandissante sur la scène politique nationale, à la notion de "préférence nationale". On trouve ainsi par exemple, dans la rubrique "L'édition" du journal hebdomadaire L'événement du jeudi, rédigé par Albert du Roy, les réflexions suivantes : "Préférence nationale" : le slogan ravageur de l'extrême droite dit bien ce qu'il veut dire. En accordant aux Français – comprenez : 'aux Blancs' – la *priorité* dans la recherche d'un emploi, d'un logement, d'un lit d'hôpital ou d'un banc à l'école, il s'inscrit dans une logique d'Apartheid. Moralement condamnable, économiquement désastreuse, socialement irréaliste, juridiquement scandaleuse et historiquement contraire à ce qui fait la force, la culture et la réputation de la

pas dire que les locuteurs présents dans l'île mais non-Réunionnais, en particulier les Métropolitains, font également partie de la communauté linguistique réunionnaise, dans la mesure où ils participent aux échanges quotidiens, et contribuent largement, en tant que représentants physiques de la communauté linguistique "métropolitaine" au modelage des représentations sociales sur les langues ? En outre, il semble que l'on ne peut pas non plus exclure l'idée de communautés générationnelles, professionnelles, ethniques (voire religieuse, sexuelles, etc.).

Cette série de réflexions nous ramène donc à l'hypothèse d'une (et une seule) communauté linguistique réunionnaise, mais d'une communauté linguistique envisageable à plusieurs degrés. Il apparaît donc nécessaire, pour rendre compte de la réalité, d'élaborer un étagement de communautés linguistiques, à l'intérieur desquelles les modalités d'échanges sociolinguistiques, les langues et les variétés de langues, les locuteurs, et donc les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique devront être chaque fois redéfinis, et mettront en scène des enjeux sociaux différents.

### **III. VERS UNE MODELISATION DES PHENOMENES DE SECURITE ET D'INSECURITE LINGUISTIQUE**

#### ***1. L'étagement de communautés linguistiques envisagées comme sphères sécurisantes / insécurisantes. Objectifs.***

Si l'on s'accorde ainsi à concevoir l'insécurité linguistique comme tentative de se conformer, sans avoir le sentiment d'y parvenir, à un ensemble de normes, linguistiques et / ou communicationnelles, véhiculées par un groupe qui n'est pas le sien, et dont la situation dans laquelle on se trouve requiert l'usage, on ne peut que retrouver l'idée de la nécessité d'envisager une communauté linguistique organisée en étages successifs, à chacun desquels devrait pouvoir correspondre un type de (micro-)communauté linguistique, un ou des type(s) de norme(s) fondant l'unité de cette communauté, et par conséquent définissant le bien du mal parler, le parler conforme, du parler inapproprié, du parler légitime du parler illégitime.

L'idée est donc que le modèle parvienne à rendre compte de correspondances, pour chaque "étage communautaire", entre un type de communauté linguistique, un ou des type(s) de norme(s) fondant l'unité de cette communauté, et un degré et / ou un type de sécurité et / ou d'insécurité linguistique. Il conviendra aussi de voir s'il est possible d'établir des rapports implicationnels entre les différents étages et types de sécurité et / ou d'insécurité linguistique, ce qui permettrait par exemple de déterminer que le fait qu'un individu se sente en insécurité linguistique dans tel type de (micro)communauté linguistique, induit une insécurité linguistique à tous les degrés situés au-dessus dans le tableau. C'est donc le rapport aux normes qui définit chaque étage, chaque "sphère sociolinguistique", et c'est également ce

---

France. Le Front national n'étant pas au pouvoir, cette politique n'est pas officiellement pratiquée. Mais elle l'est insidieusement, à la base, consciemment ou non, par beaucoup de chefs d'entreprise, propriétaires, etc.". (L'événement du jeudi, 26 octobre - 1er novembre 1995 : 13)

rapport aux normes qui fonde les frontières entre les étages. Nous avons ainsi vu que cette modélisation aurait les objectifs suivants :

1. Être en mesure de rendre compte, à un niveau macro-sociolinguistique, des différents types de situations sociolinguistiques, qu'elles soient pluri- ou unilingues, et que la variété de référence soit une variété endogène ou exogène. Cet aspect ne sera vraisemblablement pas directement traité dans notre thèse, mais sera présenté comme application ultérieure possible de notre proposition théorique, comme outil de comparaison des situations sociolinguistiques en fonction de leur rapport aux normes.
2. En considérant que le modèle peut être à même de rendre compte de tous les types possibles de situations sociolinguistiques, l'analyse d'une situation particulière amènerait à la replacer dans le modèle, à un étage particulier, ce qui permettrait de voir, en se référant aux étages inférieurs, l'ensemble des micro-communautés qu'implique cette situation, et en se référant aux étages supérieurs, l'ensemble des communautés plus larges auxquelles appartient la communauté donnée. Ainsi, chaque communauté linguistique, en fonction de sa macro-structure, pourra être définie par les normes qui la fondent, les rapports qu'ont ses locuteurs à ces normes, leur adaptabilité théorique aux autres degrés du modèle, et donc leurs sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique.
3. Enfin, à un niveau micro-sociolinguistique, ce modèle devrait pouvoir rendre compte des différentes configurations possibles de situations de communication, définies comme lieux d'interactions verbales menées en fonction de normes sociales et linguistiques qui régissent les comportements et orientent les actions, donc des différentes micro-communautés, auxquelles peut être confronté un locuteur appartenant à un type de communauté linguistique donné, les degrés supérieurs du tableau impliquant toujours la possibilité des degrés inférieurs. Il permettrait ainsi de prédire la sécurité ou l'insécurité linguistique des locuteurs, en fonction de leur (micro-)communauté d'origine, de ce que nous avons désigné comme leur "répertoire communautaire", et des (micro-)communautés dans lesquelles ils sont amenés à communiquer.

## ***2. Les différents degrés de la communauté linguistique à étagements***

### *2.1. La communauté humaine et parlante : à la source de la sécurité et de l'insécurité linguistique*

Le premier étage est donc la communauté la plus vaste et la plus abstraite, celle de la communauté humaine et donc parlante sur laquelle il nous semble instructif de nous attarder quelques temps. On peut d'abord penser que cette communauté est trop abstraite pour présenter un réel intérêt pour notre théorisation. Toutefois, il nous semble justement qu'elle peut permettre de réfléchir aux sources de la sécurité et de l'insécurité linguistique, à leurs principes fondateurs. Les normes qui unifient cette communauté sont plutôt des grandes références communes, partagées par tous ses membres, c'est-à-dire par tous les êtres humains, qui ne peuvent faire autrement, pour être reconnus et admis comme tels, que de s'y soustraire. À notre sens, l'insécurité linguistique apparaît ici fondamentalement, dans cette hyper-communauté tellement abstraite que les clivages sociaux n'entrent pas encore en jeu, à la fois comme cause et comme conséquence de la parole.

Elle en est la cause dans la mesure où la parole est par définition le moyen pour l'homme de faire reconnaître et attester son existence en tant qu'être humain. Cela renvoie

naturellement à la problématique identitaire, fondée, pour dire très vite, sur le double rapport définition de soi / parité / disparité, l'un étant reconnu comme unique parce qu'il est à la fois reconnu comme différent de l'autre mais à la fois suffisamment semblable pour se faire admettre comme appartenant au même groupe. Lacan (1971) donne une définition de la folie que nous avons déjà citée dans la seconde partie, et qui nous semble tout à fait intéressante à ce sujet. Pour lui, la folie serait "la liberté négative d'une parole qui a renoncé à se faire reconnaître" (1971 : 92). L'homme, pour vivre, pour exister, pour être reconnu comme homme et faire attester son existence, doit parler. En même temps, sitôt qu'il prend la parole il court le risque de dénaturer sa pensée, de ne pas conformer cette parole à la langue, mythique, parfaite, juste, précise.

On voit qu'on rejoint là la conception de l'insécurité linguistique comme "quête non-réussie de légitimité" (Francard, 1993a), si l'on considère que la parole est une pensée qui cherche à s'exprimer en se conformant le plus possible à la langue parfaite, seule capable de transmettre le sens exact, le message exact, etc., donc qui cherche à se faire légitimer, reconnaître par l'autre. En outre, on peut également souligner à quel point l'assujettissement au modèle exogène dont parle également Francard est ici à propos, en considérant naturellement le caractère exogène dans son sens métaphorique, ce qui est extérieur (en l'occurrence à soi), et donc par définition inaccessible.

L'insécurité linguistique apparaît par conséquent réellement comme cause et comme conséquence de la prise de parole. Elle apparaît du même fait dans toute sa dimension paradoxale : à la fois bloquante et stimulante. Elle est bloquante parce que toute prise de parole implique forcément, chez tout être humain, un risque de ne pas pouvoir dire, de ne pas être suffisamment explicite et pertinent pour que la parole atteigne son but, c'est-à-dire parvienne à se faire entendre, recevoir et reconnaître par l'autre, risque par conséquent de ne pas pouvoir faire sens pour l'autre, ou plutôt que ce sens soit mal entendu. L'expression "s'entendre avec quelqu'un" semble pouvoir ici illustrer notre propos et nous permettre de saisir l'aspect stimulant de l'insécurité linguistique. S'entendre avec l'autre peut être compris comme avoir le sentiment d'être *en* communauté avec l'autre, de *faire communauté* avec l'autre (ce qui n'est naturellement pas sans faire écho à notre définition de l'insécurité linguistique). À notre sens, la quête de légitimité est fondamentalement, à tous les étagements du modèle, une recherche de communauté, avec bien sûr en arrière plan tout ce qui empêche cette fusion, cette perfection recherchée, qui crée malentendus et mésententes. C'est précisément ce qui fait que cette quête est sans cesse rejouée et souligne encore et toujours la double dimension de l'insécurité linguistique, à la fois bloquante et stimulante. L'homme est constamment soumis à cette double contrainte : d'une part entrer en communication avec l'autre pour exister et donc pour vivre, et d'autre part avoir le sentiment que son dire, dans la mesure où il est mis en mots (de façon forcément imparfaite) et "décodé", interprété par l'autre, sera fatalement dénaturé, et non-conforme.

Pour saisir la véritable dimension stimulante de l'insécurité linguistique, il convient peut-être de s'interroger sur l'expression maximale de la sécurité. Si nous observons de nouveau l'expression "s'entendre avec", nous voyons qu'elle suppose au moins quatre procès : s'entendre soi-même, entendre l'autre, être entendu par l'autre, et pouvoir s'entendre avec l'autre. De fait, cette expression montre parfaitement bien à quel point le langage est une construction commune, une inter-action, le but étant de permettre aux partenaires de s'entendre eux-mêmes à l'aide de, avec l'autre. Mais on peut essayer de se demander ce qui se passerait si cette quête de reconnaissance parvenait à son but. Il semble bien que si chacun des partenaires parvenaient effectivement à s'entendre, à un point tel qu'ils n'aient plus besoin

de l'autre, à s'entendre eux-mêmes sans l'autre, la quête de reconnaissance n'aurait plus aucun sens. Les individus n'éprouveraient ainsi plus le besoin de se faire reconnaître, de se faire attribuer une identité. La conséquence directe d'une super sécurité serait donc l'arrêt de cette prise de risque vitale, l'arrêt du dire.

Ce premier étagement communautaire nous permet ainsi de dessiner une matrice générale des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, l'hypothèse étant que les principes que nous venons de décrire brièvement sont en quelque sorte des principes fondateurs, qui se retrouvent à tous les degrés de la communauté linguistique. Naturellement, sitôt que l'on quitte ce degré totalement abstrait et universel, on se trouve confronté à des situations sociolinguistiques réelles, à des configurations de groupes sociaux, à des rapports aux normes différents qui permettent précisément de nuancer, de hiérarchiser l'insécurité linguistique, de voir quelle est plus fréquente dans certaines sphères sociolinguistiques, moins fréquente dans d'autres, etc.

## 2.2. *La communauté transnationale*

Le second étagement du tableau est rassemblé et unifié par le partage des normes d'une même langue, et donc par des normes évaluatives des usages en cette langue, largement indépendamment du critère d'unification géographique et étatique, puisque nous pensons là par exemple aux communautés transnationales, et en particulier à la "communauté francophone", à la francophonie. Ici, c'est le partage de la langue française qui rassemble un ensemble de pays et fait qu'ils fondent une communauté. Les enjeux, dans ce cas, sont importants dans la mesure où il s'agit de faire reconnaître son pays comme membre légitime de cette macro-communauté. En situation d'enquête, il arrive que les locuteurs évoquent ce type de communauté linguistique, que ce soit pour revendiquer leur légitimité en tant que francophone, voire même pour affirmer une plus grande légitimité que les Français "de France", ou bien au contraire pour se comparer à des locuteurs appartenant à d'autres communautés linguistiques qu'ils estiment plus francophones qu'eux.

## 2.3. *Les troisième et quatrième étages*

À un degré d'abstraction moindre on passe au troisième étagement, que rassemble le partage d'une même variété standard exogène, donc d'une même norme linguistique, à laquelle se rajoute éventuellement la conscience d'une norme linguistique endogène, institutionnalisée ou non. Entre dans cet étagement la communauté réunionnaise, telle qu'elle est observable à un niveau macro-sociolinguistique. De façon théorique, par conséquent, tout Réunionnais appartient à cette communauté linguistique, et ce degré, ainsi que les degrés inférieurs du tableau constituent le répertoire communautaire théorique des locuteurs réunionnais. Cette notion de "répertoire communautaire" permet de souligner que la légitimité linguistique accordée quant à l'appartenance d'un locuteur à une communauté a forcément à voir avec la compétence linguistique, elle-même liée à l'appartenance socio-identitaire. Plus le répertoire communautaire d'un locuteur est large, plus il se définit globalement comme sécurisé.

L'appartenance effective à cette communauté linguistique, autrement dit l'admission d'un locuteur comme locuteur légitime au sein de cette sphère sociolinguistique implique toutefois l'appartenance et la légitimité à l'étagement inférieur, qui correspond dans le tableau à la communauté "nationale", et pour le cas qui nous préoccupe ici à la communauté linguistique française (métropolitaine), qui est d'ailleurs impliquée par l'existence de la communauté réunionnaise, et en outre physiquement présente à la Réunion, représentée par les locuteurs métropolitains. C'est précisément ce qui crée à la fois le mouvement d'ascension sociale et l'insécurité linguistique. Globalement, en effet, on peut dire que les Réunionnais sont issus d'un type de communauté qui correspond à l'étagement 5, autrement dit qui se fonde sur le partage de variétés endogènes que sont le créole et le "français régional". Pendant la période coloniale, on sait que la pression normative était bien moindre par rapport à ce qu'elle a été à partir de la départementalisation, qui a fait de tous les Réunionnais des citoyens français à part entière, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs civiques (et linguistiques) que les citoyens de la France métropolitaine. Dans notre modèle, la départementalisation peut se comprendre comme l'admission théorique de tous les Réunionnais dans la communauté linguistique française, donc l'élargissement du répertoire communautaire réunionnais. Or cette admission au degré 4 du tableau (comme locuteurs francophones légitimes) devrait justement pouvoir permettre aux Réunionnais d'affirmer l'existence d'une communauté de type 3, où coexistent le français, et les variétés endogènes.

Il y a sans doute là matière à réfléchir sur la difficulté de construction d'une identité réunionnaise, qui ne semble pouvoir se concevoir que comme une identité franco-créole, que cette "franco-créolité" s'exprime en français et en créole ou bien dans une variété "mixte" (avec toute la prudence que ce terme requiert), l'actuel "français régional". On sait en effet, et cela n'est pas réservé à la Réunion, que l'affirmation et la revendication des variétés endogènes ou plus globalement celles des variétés non-standard sont surtout le fait de locuteurs précisément standardisants, autrement dit s'étant suffisamment promus socialement et étant suffisamment reconnus compétents sur le plan linguistique pour que cette affirmation ne remette pas en cause leur statut sociolinguistique. L'affirmation de normes endogènes, quand elle n'est pas supportée et légitimée par les instances sociopolitiques (comme cela se passe au Québec) suppose certainement une certaine sécurité, un certain "capital sociolinguistique" (Bourdieu, 1982). Autrement dit, le degré 3 du modèle ne peut être véritablement constitué et porteur d'une identité réunionnaise que dans la mesure où les locuteurs se sentent effectivement légitimes et donc en sécurité à l'étage 4 (en français), et par conséquent assument l'étage 5 (en créole et / ou en français régional).

#### *2.4. Le dernier étage : la construction de soi par exclusion de l'autre*

Enfin, au dernier étagement, le plus restreint et le plus fermé, on peut imaginer que l'on puisse appeler communauté linguistique un groupe de locuteurs, qui partagent un ensemble de normes seulement compréhensibles au sein de ce groupe, un ensemble de normes cryptées, inaudibles pour les non-membres, une pratique "cryptonymique" (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 200), c'est-à-dire une pratique volontairement cryptée pour en limiter la compréhension par les non-membres. Ce dernier type de communauté se fonde vraisemblablement essentiellement sur un principe d'exclusion de l'autre, ce qui lui confère un caractère fermé et peu perméable. S'ajoute donc ici un critère fonctionnel : on crée cette communauté pour se protéger des autres, ou encore on transforme une communauté supérieure en crypto-communauté pour la préserver et se préserver du même fait. Cet étagement constitue une sphère sécurisante pour ses membres, qui peuvent précisément l'avoir fondée du fait de leur insécurité linguistique dans les sphères plus larges.

Il semble bien qu'à la Réunion, le sentiment de non-légitimité au degré 4 (comme locuteur francophone), et le sentiment d'échec sur le plan social et d'exclusion que cela entraîne pour les locuteurs, peut les conduire à faire de la sphère 5 (en particulier créolophone) une sphère de type 6, fermée à l'autre, et finalement presque paradoxalement, nous y reviendrons, fermée au même. Ce type d'analyse revient sans doute à constater l'ambivalence des représentations et des discours épilinguistiques vis-à-vis des variétés minorées, mais il nous semble qu'il pourrait permettre d'aller plus loin et d'expliquer cette ambivalence, Jusque-là souvent constatée et décrite, mais à notre sens jamais vraiment expliquée. Partant, on voit bien que commence à se dessiner une typologie des phénomènes d'insécurité linguistique, certains étant directement liés à la norme prescriptive, d'autres d'avantage à la situation, d'autres encore touchant plus directement à la définition identitaire ou encore à la perception de sa communauté. Autant de types qu'il va convenir de préciser et entre lesquels il faudra tenter de déterminer les rapports.

### **3. La modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité : perspectives**

#### *3.1. L'insécurité linguistique : recherche (dés)espérée de légitimité*

On a vu à plusieurs reprises, et en particulier à partir de la définition que propose Francard de l'insécurité linguistique comme "quête non-réussie de légitimité" (1993a), que la

notion de légitimité linguistique doit être conçue comme centrale dans la problématique de la sécurité et de l'insécurité linguistique. Le modèle que nous tentons de mettre en place repose en grande partie sur cette notion, puisque c'est en fonction de la légitimité ou de l'illégitimité perçues par le locuteur qu'il se positionne face à son interlocuteur, et éventuellement se déplace dans le système de sphères.

On a également montré que la notion de légitimité linguistique peut s'appliquer non seulement à l'usage linguistique (ressenti comme) légitime ou non par rapport à la norme linguistique (dans le sens où le propose Michel Francard), mais aussi à l'usage d'une langue par rapport à une situation de communication donnée, ou encore qu'aux individus, socialement définis comme locuteurs légitimes ou illégitimes de telle ou telle (variété de) langue.

Nous avons ainsi tenté d'élargir la définition de l'insécurité linguistique en posant l'hypothèse qu'elle est susceptible d'apparaître dès lors que le locuteur prend conscience d'un écart, non plus seulement entre la norme linguistique et la réalité de sa production langagière, mais plus généralement entre les représentations sociolinguistiques (qui peuvent concerner les situations "normales" ou légitimes d'emploi des langues, les règles implicites concernant la prise de parole dans telle langue, etc.), et l'usage effectif.

Autrement dit, la prise de parole peut être insécurisante à chaque fois qu'il existe un écart entre ce qui est à la fois socialement déterminé comme conforme à la norme, et à la fois perçu comme tel par le locuteur, et la pratique réelle de ce dernier. Par conséquent, toute pratique linguistique qui, d'une manière ou d'une autre, est en décalage avec ce qui est socialement considéré comme "conforme", "normal", qu'il s'agisse d'un décalage entre pratique langagière et norme linguistique, attributs sociaux *propres* aux individus ou aux langues et réalisation effective, d'un décalage, écrit Pierre Bourdieu, entre "la connaissance et la reconnaissance, entre les aspirations et les moyens de les satisfaire" (1982 : 54), ressortit à de l'illégitimité linguistique, elle-même susceptible d'entraîner l'apparition d'insécurité linguistique.

Il faut toutefois bien souligner qu'illégitimité linguistique et insécurité linguistique ne vont va toujours de pair. Un locuteur peut très bien se trouver en illégitimité linguistique, autrement dit produire un discours non-conforme à la norme, sans pour autant se sentir en insécurité linguistique. On peut en effet tout à fait concevoir que des locuteurs aient un usage linguistique non-conforme à la norme établie, ou bien utilisent une (variété de) langue qui n'est pas socialement appropriée à la situation dans laquelle ils se trouvent, sans qu'ils aient la conscience de ce décalage, ou bien sans que ce décalage ne les gêne. Il faut en outre prendre en compte les cas où le décalage entre la norme et la pratique relève d'une volonté de la part du locuteur, qui peut chercher à provoquer son entourage, faire de l'humour, etc., voire tente de faire admettre une nouvelle norme. Dans ces cas de figure, le discours est socialement "illégitime", mais les locuteurs ne le perçoivent pas comme tel, et donc ne se sentent pas insécurisés.

Il convient donc de bien insister sur les notions de conscience, mais aussi et surtout de perception de décalage. Car l'insécurité linguistique naît bien du sentiment, de la conscience, de la *perception* d'un décalage, et non pas du décalage lui-même. Dans cette mesure, et pour ce qui est du sentiment d'illégitimité de son discours par rapport à la norme linguistique officielle, on doit bien comprendre que l'insécurité linguistique n'est pas en rapport avec la

compétence linguistique elle-même (dans sa conformité ou non à la norme), mais bien avec la conscience (ou l'impression) que ce discours n'est pas légitime.

C'est donc à partir de là qu'a pu commencer à être formulée la définition de l'insécurité linguistique comme la perception, par un locuteur ou un groupe, d'un décalage entre l'usage socialement défini comme légitime et l'usage effectif, définition qui s'est complexifiée au regard d'une part de la prise en compte de notre double perspective théorique, et d'autre part du fonctionnement du modèle, est que nous avons finalement formulé comme suit :

**Sentiment de (risquer de) ne pas être (perçu comme) originaire de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises et légitimées dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages.**

### *3.2. Pistes et perspectives*

Nous voyons bien que la réflexion commence à se structurer et que les pistes ouvertes commencent à pouvoir laisser la place à des hypothèses de travail. Il faut bien avoir à l'esprit que ce modèle doit être ici considéré comme un artefact, tentant de simuler le fonctionnement symbolique des locuteurs, dont les comportements et les attitudes linguistiques sont, en situation d'interaction, liés au fait qu'ils se représentent successivement comme faisant partie de telle ou telle sphère sociolinguistique, de tel ou tel étage communautaire, donc relevant de tel et / ou tel ensemble de règles et de normes, cette représentation découlant de celle qu'ils ont de l'image qu'ils doivent projeter face à leur(s) interlocuteur(s), et en fonction des paramètres, des objectifs, et des enjeux propres à la situations dans laquelle ils se trouvent.

Tel que nous le concevons, le modèle se donne pour principal objectif de pouvoir rendre compte des *déplacements* constants des locuteurs en interaction, d'une sphère à l'autre, d'un système de normes à un autre, en fonction de la manière dont ils se sentent sécurisés / insécurisés par rapport à ces normes, dont ils perçoivent la sécurité ou l'insécurité de leurs partenaires, mais aussi en fonction de l'étendue de leur répertoire communautaire, et des possibilités qu'il offre.

Cette notion de "déplacements" d'une sphère à l'autre recoupe partiellement celle de "changements de position" chère aux interactionnistes et proposée par Goffman. Toutefois, tels que nous souhaitons les concevoir, les déplacements observables en interaction s'opèrent également en fonction des statuts sociaux des interlocuteurs, réels ou représentés, et des enjeux socio-symboliques que sous-tendent les échanges dans le cadre d'une organisation sociale stratifiée et hiérarchisée. Ces déplacements, nous l'avons dit, devraient en outre permettre de rendre compte à la fois de la sécurité et de l'insécurité linguistique dites (et observable dans les discours épilinguistiques), et de la sécurité et de l'insécurité linguistique agies, observables dans les comportements linguistiques.

De ce fait, le modèle devrait nous être d'un grand secours pour traiter les phénomènes d'alternance "codique", dont l'analyse nous est apparue tellement prometteuse et intéressante dans la perspective de l'insécurité linguistique, mais que la présence du continuum linguistique rend complexe et malaisée. Car si les pratiques linguistiques sont effectivement souvent difficilement identifiables et étiquetables, l'appartenance aux différents groupes, la perception de cette appartenance (de la sienne et de celle des autres), et celle des normes qui

régissent ces groupes, et dont la maîtrise fonde la reconnaissance de l'appartenance sociolinguistique, semblent au contraire constituer des représentations relativement homogènes chez tous les locuteurs dans une même situation. À notre sens, c'est du reste bien la perception et la connaissance de ces conventions sociales, permettant aux locuteurs de dire *j'appartiens*, ou *je n'appartiens pas* à ce groupe, qui fondent la communauté (socio)linguistique.

L'alternance dite "codique", dans cette perspective, pourra être revue et conçue comme l'alternance d'une micro-communauté à une autre, autrement dit comme le passage d'un système normatif à un autre, que ces passages doivent être considérés, en fonction du sens dans lequel ils s'opèrent, comme des moyens de masquer son insécurité linguistique, ou au contraire d'exhiber sa sécurité linguistique, d'atténuer l'insécurité linguistique de son interlocuteur, ou à l'inverse de la provoquer, etc.

Nous aurons également à nous interroger sur une piste ouverte mais encore peu explorée qui est celle d'une distinction possible entre l'insécurité linguistique en tant qu'insécurité ressentie vis-à-vis de son discours, dont on soupçonne la non-conformité, et celle que l'on ressent pour sa langue, que l'on estime en danger, danger de dégradation, danger de disparition, danger de perte de pouvoir, etc., tout en essayant de voir dans quelle mesure on peut intégrer cette distinction au modèle de l'insécurité linguistique. Il s'agira par exemple de se demander qui sont les locuteurs les plus enclins à de tels sentiments, qu'est-ce que cela implique en ce qui concerne leur propre compétence linguistique, éventuellement leur position sociale, leurs sentiments, par ailleurs de sécurité ou d'insécurité linguistique, etc.

Nous devons en outre nous demander dans quelle mesure la problématique identitaire est importante dans celle des phénomènes de l'insécurité linguistique. À la fin de la seconde partie, nous avons vu en effet à quel point langue et identité nous semblaient fondamentalement liées et interdépendantes. Il s'agira ainsi de voir comment intégrer cette perspective au modèle, en se demandant si elle est sous-jacente à chaque étage, si elle prend plus d'importance à tel ou tel degré communautaire, etc., si l'on peut ou non parler d'un type d'insécurité suffisamment spécifique pour le nommer différemment (en "insécurité identitaire" par exemple), et les enjeux que ce type d'insécurité a sur l'insécurité linguistique.

À ce sujet, nous pourrions nous demander quel peut être le lien entre l'insécurité linguistique et l'affirmation, à la Réunion, des langues dites "ancestrales". Il nous semble en effet, nous l'avons suggéré, que l'idée d'une langue, et d'une identité, d'un système culturel, "ancestraux", donc intouchés et intouchables, peut constituer, dans une situation où la construction identitaire est encore tellement en cours, et encore tellement problématique, une option sécurisante, le moyen de pallier son insécurité (linguistique, identitaire) en faisant appel à une communauté autre, prestigieuse, et qui plus est n'appartenant pas au système communautaire directement présent. Plus globalement, il conviendra de s'interroger sur les sens possibles, en termes de sécurité et d'insécurité linguistiques, à donner à la revendication linguistique, que celle-ci s'attache à une langue socialement définie comme dominante, à une langue socialement définie comme dominée, ou à une variété *autre* (nous pensons par exemple au français "régional" réunionnais).

Enfin, il nous semble fondamental de prendre la peine de concevoir l'insécurité linguistique non pas seulement comme un phénomène bloquant, freinant la parole, mais aussi comme un phénomène également stimulant, voire même, nous venons de le suggérer, comme

un phénomène nécessaire. Il reste à présent, avant de nous atteler à l'exploitation détaillée de notre corpus, d'esquisser une première typologie des phénomènes d'insécurité linguistique.

## IV. POUR UNE TYPOLOGIE DE L'INSECURITE LINGUISTIQUE

Si la sécurité et l'insécurité linguistique sont des données à la fois liées au contexte social et aux situations de communication, mouvantes, réversibles, et même négociables, elles ont aussi, les pistes qui ont été ouvertes dans ce qui précède l'ont largement montré, des facettes et des formes multiples, des causes et des conséquences variables, qu'il s'agit de commencer à ordonner pour tenter d'y voir un peu plus clair. Notre propos est par conséquent ici de tenter de commencer à classer et à nommer les différents types d'insécurité linguistique. Ce classement, avant l'exploitation des enquêtes, ne pourra être qu'hypothétique et encore relativement désordonné. L'idée est par exemple que certains types d'insécurité linguistique apparaissent comme moins insécurisants, moins bloquants que d'autres. L'établissement de cette "hiérarchie", toutefois, et la détermination de ses liens avec les sphères de la communauté linguistique (si elle est possible), ne pourront être proposés qu'au terme des analyses de contenu, dans la synthèse qui clôturera la quatrième partie.

### *1. Insécurité dans sa langue, insécurité pour sa langue*

Le quatrième point de la théorisation de Michel Francard (1993a) a permis de distinguer l'insécurité dans une (variété de) langue et l'insécurité ressentie pour une (variété de) langue, que l'on sent menacée, que l'on perçoit en danger. En Belgique, Francard montre que ce type d'insécurité linguistique concerne le français, que les érudits locaux perçoivent comme étant en danger de déperdition, parce que d'autres langues (en particulier l'anglais), plus puissantes sur le plan économique, politique, technologique, etc., menacent de le remplacer progressivement. Le sentiment de "langue en insécurité" s'appliquerait donc ici à la variété standardisée.

Toutefois, il semble que ce type d'insécurité n'est pas réservé aux variétés standardisées, mais peut également s'appliquer aux variétés non-standardisées, dont l'absence de norme reconnue institutionnellement et officiellement leur fait du reste effectivement encourir le risque de voir leur pratique diluée, et sont ainsi menacées, sinon de disparaître, en tous cas de perdre de la vitalité au profit de la variété standardisée. À la Réunion, nous le verrons, les locuteurs se montrent souvent inquiets face à l'évolution (représentée) de la situation sociolinguistique, et à ce qu'ils identifient comme une disparition et une perte progressive du créole.

La typologie qui va suivre devra par conséquent intégrer ce type d'insécurité linguistique, que Louis-Jean Calvet propose de désigner comme une insécurité "statutaire" (1996 : 69), et que nous proposons plutôt, pour notre part, de désigner comme une insécurité "communautaire", dans la mesure où si elle touche effectivement au statut de la langue, sur lequel on perçoit une menace, elle doit plus globalement être mise en relation avec celui de la communauté linguistique fondée et définie en fonction de cette langue, et en fonction de ses normes, que l'absence de reconnaissance officielle fragilise. Nous y reviendrons.

## **2. *Insécurité linguistique ressentie pour soi, insécurité linguistique perçue chez l'autre***

Ce qui a été vu précédemment montre qu'il convient également de distinguer d'une part les cas où les locuteurs se sentent eux-mêmes en insécurité linguistique, que cette insécurité soit relative à la non-conformité de leur discours par rapport à la norme linguistique, à l'emploi d'une (variété de) langue dans une situation donnée jugée inadéquate, ou à celui d'une (variété de) langue par un locuteur "illégitime" ; et d'autre part, les cas où les sujets se sentent en insécurité *pour, à la place* d'autres locuteurs, parce qu'ils perçoivent le discours de ces derniers comme non-légitimes ; c'est ce que nous proposons de désigner l'insécurité linguistique "par procuration", et qui peut, le cas échéant, se transmettre d'un individu à l'autre.

Dans le premier cas, on l'a vu, le sentiment d'insécurité peut être déclenché par une auto-évaluation du locuteur lui-même, ou par des évaluations qui lui sont renvoyées de l'extérieur. C'est la distinction qu'opère Didier de Robillard (1994) entre l'insécurité "directe et informée" et l'insécurité "indirecte et aveugle", en faisant l'hypothèse, à laquelle nous nous joignons, que l'insécurité de type direct et informé est plus insécurisante que l'insécurité indirecte et aveugle dans la mesure où dans le premier cas, la prise de conscience de l'écart entre usage légitime et usage effectif est directement le fait du locuteur lui-même. Dans le second cas par contre, il sera intéressant de voir dans quelle mesure l'évaluation extérieure modifie, en interaction, la forme du discours, ce qui nous permettra vraisemblablement de cerner et d'appréhender des énoncés qui présentent des traces directes d'insécurité linguistique.

Dans le second cas, l'insécurité linguistique "par procuration" peut vraisemblablement être ressentie à la fois pour l'autre auquel on a ressemblé mais ne ressemble plus (ou auquel on aspire à ne plus ressembler), ou encore pour un individu que l'on estime être membre de la même communauté linguistique, définie par opposition à une autre communauté, dont un membre est par exemple présent dans l'interaction.

On pense ici à des scènes de vie quotidiennes et fort ordinaires, dans lesquelles un locuteur métropolitain est en présence de deux ou plusieurs Réunionnais, dont l'un, parce qu'il est par exemple plus compétent en français, locuteur francophone plus "légitime", *prend sur lui* les fautes de ses acolytes, les justifie, éventuellement les corrige, à l'attention du locuteur métropolitain, qui représente à ses yeux un détenteur légitime de la norme du français, ou encore se montre agressif envers celui qui fait des fautes. À l'inverse, on voit également des cas où le même type de scène se passe en créole, dans lesquels un locuteur métropolitain adopte la même attitude envers un autre Métropolitain, et face à un locuteur réunionnais. On peut ainsi faire l'hypothèse que l'insécurité linguistique dite "par procuration" (et c'est ce qui justifierait cette terminologie) est en fait le signe de sa propre insécurité, mais d'une insécurité au moins partiellement surmontée.

Sur le plan méthodologique, cela montre qu'il conviendra de prendre également en compte, dans nos enquêtes, les sujets qui ne sont pas membres de la communauté linguistique réunionnaise, non pas tant pour leurs propres représentations épilinguistiques et / ou leurs performances sur le plan de la pratique linguistique, que pour leur simple présence sur la scène sociolinguistique réunionnaise, et leur rôle, en tant que locuteurs francophones, en tant que représentants de la norme linguistique du français. On voit là se dessiner une piste d'analyse qui apparaît tout à fait intéressante, et qui consistera à déterminer la place de

l'enquêteur (en l'occurrence métropolitain puisqu'il s'agit de nous), mais aussi la manière dont les témoins se donnent à voir et à entendre à cet enquêteur métropolitain, extérieur.

Il faudra par contre se demander si ce sentiment d'insécurité *pour l'autre* peut constituer autre chose que la projection de sa propre insécurité latente et / ou maîtrisée. Car si l'on reprend notre définition initiale, l'insécurité linguistique "par procuration" doit pouvoir se définir comme la gêne provoquée par le sentiment que son interlocuteur essaye, sans y parvenir, de se conformer à une norme qui n'est pas celle qui est véhiculée dans son propre groupe social, autrement dit nécessite d'avoir conscience non seulement de la norme de l'autre et de celle à laquelle il tente de se conformer, mais aussi des malaises que peut faire apparaître la conscience de l'illégitimité d'un discours. On peut alors se demander si l'insécurité "par procuration" peut être ressentie pour un individu qui ne fait pas partie de la même communauté linguistique.

### **3. Pour une typologie des phénomènes d'insécurité linguistique**

Si l'on pose que l'insécurité linguistique est liée à un sentiment d'illégitimité par rapport au langage, on peut s'attendre à trouver autant de types de phénomènes d'insécurité que de phénomènes d'illégitimité. Dans ce qui précède, on a fait état de trois types d'illégitimité linguistique. Toutefois, un quatrième type semble s'être progressivement dessiné. Pour chaque type, nous nous demanderons s'il s'applique plutôt aux variétés standardisées ou non standardisées, s'il s'agit d'une insécurité linguistique directe et informée ou indirecte et aveugle ; s'il peut se manifester sous la forme d'une insécurité linguistique ressentie pour l'autre, que nous avons proposé de désigner comme insécurité linguistique par procuration.

#### *3.1. L'insécurité linguistique normative*

L'illégitimité linguistique peut d'abord s'appliquer, on l'a dit à plusieurs reprises, à la langue elle-même, dans son rapport à la norme linguistique. C'est le sens que lui donne Michel Francard (1993a), quand il parle de "quête non-réussie de légitimité". Ainsi, dans ce cas, l'insécurité linguistique est liée au sentiment, par le locuteur, que ses productions linguistiques ne sont pas légitimes dans le sens où elles ne se conforment pas à l'image qu'il a de la norme linguistique de référence, avec laquelle il tente précisément de faire coïncider sa pratique verbale.

On dégage ainsi un premier type d'insécurité linguistique que l'on doit pouvoir appeler **insécurité linguistique normative**, et qui correspond à l'insécurité linguistique telle qu'on la trouve décrite dans les travaux des "orthodoxes". L'hypothèse est que cette insécurité normative peut être soit directe et informée, c'est-à-dire déclenchée par une auto-évaluation du locuteur lui-même, qui se réfère à sa propre connaissance de la norme pour évaluer ses énoncés comme fautifs par rapport à celle-ci ; soit aveugle et indirecte, autrement dit déclenchée par des jugements venus de son entourage ; soit encore par procuration, selon la description que nous en avons faite précédemment.

De toute évidence, cette insécurité normative s'applique prioritairement aux variétés standardisées, dans la mesure où la non-conformité de la production linguistique est calculée en référence à la norme linguistique prescriptive, ou plus précisément, pour reprendre la trilogie norme prescriptive, objective, subjective, à la projection de la norme prescriptive dans la conscience normative des locuteurs, autrement dit à la norme objective. Autrement dit, un

sentiment d'insécurité linguistique normative correspond au sentiment que la norme subjective, qui régit les usages linguistiques, ne correspond pas à la norme objective.

Dans le cas de l'insécurité directe et informée, la norme objective corrobore globalement la norme prescriptive : les locuteurs ont une compétence linguistique satisfaisante, mais leur performance, pour reprendre la distinction qu'opère Nicole Gueunier (1994) va en deçà de cette compétence, ce dont ils ont conscience. C'est ce qui crée le sentiment d'insécurité linguistique. À l'inverse, dans le cas de l'insécurité indirecte et aveugle, et c'est ce qui nous fait supposer qu'elle est moins difficile à assumer que la première, la norme objective des locuteurs ne coïncide pas avec la norme institutionnelle et prescriptive, ce qui a comme conséquence qu'il existe, dans leurs représentations, moins d'écart entre ce qu'ils considèrent comme correct et leurs productions linguistiques effectives. Ce n'est qu'au contact de locuteurs auxquels ils reconnaissent une plus grande légitimité linguistique, que la prise de conscience du décalage est à même de se faire.

Concernant ce que nous désignons comme l'insécurité "par procuration", elle peut effectivement entraîner une insécurité normative indirecte et aveugle, mais ce n'est sans doute pas obligatoire (d'où l'intérêt de la distinguer et de la nommer) : car pour que l'insécurité (évidente, latente, ou surmontée) d'un locuteur A soit transmise à un locuteur B, il est nécessaire que le locuteur B ait une conscience minimum de l'écart qui existe entre la norme objective et la norme subjective. Il doit par conséquent bien exister des locuteurs qui, n'ayant pas du tout conscience de la différence qui existe entre ce qu'ils croient être conformes à la norme et ce qui l'est effectivement, ne sont, en quelque sorte, pas "insécurisables".

En outre, l'insécurité linguistique normative est vraisemblablement ressentie par rapport aux variétés socialement dominantes, pour la simple raison que, dans la logique de réussite et / ou de promotion sociale dans laquelle se trouvent la plupart des acteurs sociaux, c'est bien à la "langue de la réussite" que les usages tentent de se conformer. Ainsi, l'illégitimité normative par rapport à ce modèle linguistique socialement défini comme modèle de prestige est susceptible d'entraîner des sentiments d'échec social et / ou de stagnation.

C'est ici qu'interviennent naturellement les phénomènes de "culpabilité sociologique" (Lafont, 1971) et d'"auto-odi" (Ninyolès, 1969) tels que nous les avons présentés précédemment. Ainsi, on peut dire qu'une politique linguistique unificatrice non-autoritaire, est une politique qui, en véhiculant des discours culpabilisants, suscite des phénomènes de rejet, par les locuteurs, de leurs (variétés de) langues socialement définies comme peu prestigieuses, ce qui entraîne de ce fait des phénomènes d'insécurité linguistique normative par rapport au modèle linguistique dominant et donc à atteindre.

Toutefois, on peut se demander si l'insécurité normative ne peut être ressentie que par rapport à la pratique d'une variété standardisée. Prenons par exemple le cas du créole, dont la norme n'est à ce jour pas officiellement fixée. Il semble évident de dire que, malgré l'absence de modèle normatif institutionnel et reconnu comme tel par les membres de la communauté linguistique, le simple fait de "parler créole", et d'être reconnu, désigné, attesté par d'autres locuteurs comme tel, montre qu'il existe, dans la conscience linguistique des sujets, une norme implicite qui régit les usages.

La question, à notre sens, est de savoir si, sur le plan strictement linguistique, il convient effectivement, ou non, de faire la distinction entre une norme objective et une / des norme(s) subjective(s) en créole, où si elles ne sont pas confondues. Autrement dit, il faudra

se demander si les locuteurs peuvent effectivement avoir conscience de "fautes" de créole, d'erreurs linguistiques, qu'elles soient de type morphologique, lexical ou syntaxique, ou si la reconnaissance d'un locuteur comme "parlant (le) créole" ne fait pas (aussi) appel à des critères autres.

Quoi qu'il en soit, il semble peu contestable de postuler que l'insécurité linguistique normative en créole, si elle existe, en tant que variété non seulement non-standardisée mais aussi et surtout socialement minorée, n'a pas les mêmes conséquences que l'insécurité linguistique en français. Apprendre et connaître le français, à la Réunion ou dans toute autre situation de francophonie où le français est dominant, ne présente pas les mêmes enjeux qu'apprendre et connaître le créole. Car dans la pratique du français, nous venons de le dire, il se joue des phénomènes de réussite et de promotion sociales, ce qui n'est pas le cas en créole. Si elle existe, l'insécurité linguistique normative en créole n'a sans doute que peu d'impact. Par contre, on va le voir, les difficultés d'expression en créole à la Réunion ont sans doute d'autres conséquences sur le plan social et identitaire.

### 3.2. *L'insécurité linguistique identitaire*

Comme l'a montré Didier de Robillard (1994), le sentiment d'illégitimité linguistique, et donc d'insécurité linguistique, peut être causé par des facteurs non-linguistiques : à Maurice, la reconnaissance d'un locuteur comme locuteur francophone fait notamment appel à un facteur d'ethnicité. Les notions de légitimité et d'illégitimité linguistique peuvent ainsi s'appliquer au locuteur lui-même, qui peut ne pas se sentir locuteur "légitime" de telle ou telle langue, avoir le droit d'utiliser telle ou telle variété, pour des raisons qui n'ont pas forcément trait à la compétence (ou la performance) linguistique, mais qui peuvent tout aussi bien ressortir à son statut social, culturel, voire ethnique.

C'est ce que nous proposons d'appeler **l'insécurité identitaire**, qui est déclenchée par le sentiment d'être un membre illégitime de la communauté où se véhiculent les normes de la (variété de) langue. Ce type d'insécurité se rencontre fréquemment dans les discours épilinguistiques. En situation d'entretien, comme on le verra, on entend par exemple fréquemment des locuteurs réunionnais qui pensent que leur identité réunionnaise constitue un "handicap" pour leur pratique du français et les empêche de le maîtriser parfaitement. Dans ces cas, cette insécurité est plutôt de type direct et informé. Elle s'observe également, à l'inverse, chez des locuteurs métropolitains, pour lesquels il peut sembler difficile de se voir accordée la "permission" d'utiliser le créole comme une autre langue étrangère. Il semble bien, mais ce n'est là qu'une hypothèse, que l'insécurité identitaire en créole est surtout du type indirect et aveugle, ce qui conduirait à penser que, plus qu'en français, la parole en créole est une parole dont la légitimité se négocie en interaction.

### 3.3. *L'insécurité linguistique situationnelle*

Dans une situation plurilingue et hiérarchisée du point de vue linguistique, chaque (variété de) langue possède, de par son statut sociolinguistique particulier, un faisceau de fonctions communicatives partagées par les membres de la communauté linguistique. De la même façon, la prise de parole en telle ou telle langue est chargée de tout un ensemble de significations socio-symboliques, qui font que l'usage d'une langue est socialement considéré comme approprié, "normal", ou non, dans un contexte de communication donné. Ces usages linguistiques canoniques sont facilement recueillis lors des enquêtes dans la mesure où ils correspondent souvent à des clichés, dont le plus courant est que la langue dominante est la langue de la prise de parole formelle, officielle, publique, sérieuse, etc., tandis que la langue

dominée est réservée aux situations de communication privées, familiales, amicales, informelles, etc.

Ces stéréotypes, même s'ils sont relativisés par les fréquents phénomènes d'alternance codique dans une même interaction, correspondent tout de même à une réalité suffisamment présente dans les représentations pour que l'emploi de telle langue dans telle situation puisse apparaître pour les locuteurs comme a-normal, et à tel point parfois que cela génère une insécurité linguistique susceptible de faire apparaître des blocages dans la pratique linguistique. Dans ces cas de figure, on le comprend, les difficultés de prise de parole et d'expression peuvent ainsi n'avoir rien à voir avec la compétence linguistique effective des locuteurs.

En fait, et d'autant plus à partir du moment où un locuteur possède effectivement une compétence linguistique et communicationnelle suffisante dans les différentes langues présentes dans la situation sociolinguistique, le choix qu'il fait de faire usage d'une langue A ou d'une langue B n'est jamais gratuit, mais lui confère (et / ou confère à son discours) tout un ensemble de significations, d'attributs particuliers.

À la Réunion par exemple, il est remarquable de constater que l'emploi du créole, comme langue de communication dominante, dans une situation formelle et officielle<sup>241</sup>, est par exemple très fréquemment jugé comme provocateur, ce qui atteste bien du sentiment de décalage entre ce qui est socialement défini comme légitime, et ce qui est pratiqué. Cet état de fait aboutit à la situation paradoxale dans laquelle l'usage du créole est finalement de plus en plus difficilement considéré comme naturel, même chez ceux dont c'est la première langue acquise. À l'écrit, ce fait est peut-être encore plus frappant ; l'écriture semble constituer le lieu de pratique créole illégitime par excellence. Les Réunionnais ont ainsi la plupart du temps énormément de mal à considérer les écrits en créole, qu'il s'agisse de poésie, de littérature, d'articles de presse, etc., comme un simple travail d'écriture, et les associent presque systématiquement à des provocations politiques et / ou idéologiques.

Ainsi, s'il se produit un décalage entre les règles canoniques d'usage et l'usage effectif, le locuteur est susceptible de percevoir l'usage linguistique comme illégitime, ce qui peut l'amener à se sentir en insécurité linguistique, et se traduire dans son discours par l'apparition de lapsus, de ratés, d'interférences inter-systémiques, etc. Ce type d'insécurité est ainsi lié à l'emploi d'une langue ressentie comme employée de façon illégitime dans une situation de communication donnée. C'est dans cette mesure que nous proposons de la désigner comme **insécurité linguistique situationnelle**.

À nouveau, on devine que ce type d'insécurité peut, à l'instar de l'insécurité normative, être de type direct et informé ; le locuteur emploie une langue qu'il évalue lui-même comme non-légitime dans la situation de communication dans laquelle il se trouve, et cette évaluation trouble son discours. C'est l'exemple du témoin de Jacques Thiers (1989), qui, invité à parler en corse en situation d'enquête ne parvient pas, malgré une bonne compétence linguistique, à s'exprimer correctement et avec aisance dans cette langue, dont l'usage lui semble inapproprié dans cette situation.

---

<sup>241</sup> Exception faite, naturellement, des situations où le discours en créole est justement de rigueur, telles que les manifestations culturelles de promotion linguistique, les réunions politiques ou syndicales dans lesquelles il est question de revalorisation de la langue créole, etc.

D'autre part, l'insécurité situationnelle peut être de type indirect et aveugle, dans le cas où un locuteur emploie une langue jugée inappropriée, par un autre locuteur, au contexte de communication, mais sans que le premier en ait conscience avant que le second locuteur ne le lui manifeste. Les manières de manifester l'illégitimité de l'emploi d'une langues sont diverses. La plupart du temps, le sentiment de non-légitimité, en interaction, est signifié par une réponse dans la langue considérée comme légitime dans cette situation. Enfin, ce type d'insécurité situationnelle peut être ressenti pour l'autre, l'autre, pour qui on est *gêné*, alors que lui ne l'est pas forcément.

L'insécurité situationnelle semble pouvoir être ressentie à la fois, comme l'ont par exemple montré les enquêtes de Jacques Thiers en Corse, en variété standardisée comme en variété non-standardisée, mais semble plutôt réservée à l'emploi de la langue "dominée", autour duquel sont construits plus d'interdits, de tabous d'usages.

### 3.4. *L'insécurité linguistique communautaire*

Le dernier type d'insécurité linguistique que nous proposerons ici concerne la distinction que nous avons opérée au début de ce paragraphe entre insécurité *en* langue et insécurité *pour* la langue. Depuis Francard, nous savons que ce type d'insécurité peut concerner la variété standardisée, socialement définie comme variété de référence, qu'un ensemble de locuteurs, dont Francard montre qu'il s'agit essentiellement des intellectuels, perçoivent en danger d'affaiblissement au regard d'autres langues plus puissante sur le plan mondial. À la Réunion, ce type de perception s'observe, nous le verrons, relativement fréquemment vis-à-vis du français, que l'on se représente en danger d'abâtardissement, au contact du créole, mais aussi au contact d'autres langues, en particulier de l'anglais, ce qui rejoint le phénomène décrit par Michel Francard.

Toutefois, le français n'est pas à la Réunion la seule langue que l'on perçoit comme étant en danger de disparaître. Un certain nombre de locuteurs (dont il s'agira par exemple de déterminer s'il s'agit des mêmes) se montrent inquiets vis-à-vis du créole, représenté affaibli, moins transmis, moins vivant qu'"avant". Ce type de représentation est sans doute renforcé par l'absence de standardisation du créole et donc par l'absence de reconnaissance officielle de ses normes linguistiques, dans la mesure où le fait qu'il n'y ait à la Réunion, pour dire les choses très rapidement, qu'une norme institutionnellement reconnue, celle du français, a comme conséquence que deux systèmes, français et créole, n'ont paradoxalement qu'une seule variété standard par rapport à laquelle sont évaluées les productions et les usages. De fait, la situation semble évoluer vers une situation dans laquelle il n'existe plus réellement deux systèmes circonscrits, mais un ensemble de productions verbales intermédiaires, et parfois difficilement identifiables. En outre, il apparaît que l'organisation des variétés sur le continuum linguistique contribue à cette confusion, et renforce, dans les représentations, l'"anomie" du créole (en même temps, il faut le souligner, que la dilution de la parole créole, renforce inversement certainement le continuum des pratiques).

Locuteurs d'une langue non-standardisée, les locuteurs ont de ce fait souvent eux-mêmes le sentiment d'être des locuteurs non-standard, originaires d'une communauté linguistique qui n'a que peu de place, sur la scène sociale officielle et légitimée. L'insécurité ressentie pour eux-mêmes, en tant que locuteurs d'une langue vécue comme non-légitime, se double ainsi d'une insécurité pour leur langue, qu'ils perçoivent d'autant plus en danger de disparaître qu'ils ont conscience qu'ils la parlent eux-mêmes moins que leurs parents, et que leurs enfants la parlent encore moins qu'eux. Par effet de ricochet, cette insécurité touche la

communauté linguistique construite et fondée sur le partage de cette variété non-légitime. C'est dans cette mesure que nous proposons de désigner ce dernier type **insécurité communautaire**<sup>242</sup>.

Comme nous l'avons vu avec les travaux occitanistes, l'une des conséquences de la situation de diglossie est une mise en scène, par le locuteur natif ou se définissant comme tel, et face à l'interlocuteur non-natif, ou vécu comme tel, de la langue institutionnellement minorée. Cette mise en scène (ou "spectacularisation" selon la terminologie de Robert Lafont) se traduit de deux façons apparemment contradictoires ; la dépréciation et la survalorisation de la variété minorée. De façon volontairement schématique, la variété est d'une part minorée par un ensemble de discours sociaux dépréciatifs et culpabilisants, qui visent et / ou ont comme conséquence, à plus ou moins long terme, son abandon progressif au profit de la variété légitime. Ce processus aboutit (et est alimenté par) à des attitudes de rejet culturel et linguistique, donc identitaire (auto-odi). D'autre part, cette même variété est survalorisée, mythifiée, presque sacralisée par ses locuteurs qui, la sentant en danger, opèrent une sorte de mise à distance protectrice, spatiale et temporelle, qui en font un objet fétiche, "intouchable", auquel sont attribuées tout un ensemble de qualités, qui en fait, ne font que confirmer (en entrant dans la même logique) et donc renforcer la dichotomie diglossique dominant / dominé.

Il conviendra ainsi de tenter de voir, comme pour les autres types d'insécurité linguistique, si l'on peut situer l'insécurité communautaire à un étage déterminé du modèle. On sait que l'insécurité pour sa langue décrite par Francard est globalement le lot des groupes socioculturels favorisés, peu concernés par l'insécurité linguistique dans cette même langue, ce qui inciterait à penser que ce type d'insécurité devrait plutôt être situé en haut du modèle. Autrement dit, si l'on se souvient de l'hypothèse du rapport implicationnel qui existe entre les étagements et les types de sécurité et d'insécurité linguistique, on serait tenté de croire que ce type d'insécurité constitue le signe d'une relative sécurité linguistique.

Toutefois, il s'agit de se demander si l'insécurité communautaire ressentie pour une variété standardisée (en l'occurrence le français) et celle ressentie pour une variété non-standardisée (le créole) vont de pair, concernent les mêmes locuteurs, et ont le même sens quant à la sécurité ou l'insécurité linguistique des locuteurs. On peut faire l'hypothèse que le fait de reconnaître sa langue en danger constitue un indice de relative sécurité linguistique (car si le locuteur est trop préoccupé par sa propre insécurité normative ou identitaire en français, il ne se préoccupe pas ou peu du danger du créole lui-même : ce qu'il voit ce n'est pas le danger encouru par le créole, mais le fait que le créole le met lui-même en danger).

---

<sup>242</sup> Il faudra se demander si ce dernier type d'insécurité est réellement distinct de la sécurité "identitaire". La première lecture de notre corpus nous conduit à penser que la distinction est pertinente, dans la mesure où l'insécurité identitaire est avant tout liée au sentiment, par un locuteur, de sa légitimité en tant que locuteur d'une (variété de) langue. Chez les membres de la grande bourgeoisie blanche par exemple, il nous semble, mais il faudra le montrer, que la sécurité identitaire est globalement assurée, en particulier en français, tandis que la communauté dont ils sont originaires est perçue comme étant en grand danger de disparaître. Si l'on nous permet, sans toutefois trop anticiper sur les développements qui suivront, une petite comparaison avec le groupe dont nous faisons l'hypothèse qu'il constitue une seconde élite réunionnaise (le groupe des "intellectuels"), il nous semble que l'insécurité "communautaire" (vis-à-vis de la communauté créole / créolophone) qu'ils expriment entretient par contre des rapports certainement plus ambigus avec une insécurité de type "identitaire" dans cette même langue.

Il conviendra également de s'interroger sur le processus inverse, celui d'affirmation de sécurité communautaire. Comme nous l'avons suggéré dans la seconde partie, on peut penser que le fait d'affirmer une harmonie, une non-conflictualisation, une sécurité (et cela s'applique du reste pour les quatre types), peut constituer une manière, pour le locuteur, de présenter une image (de soi, de sa langue, de sa communauté) la plus valorisante possible, et un moyen de tenter de sauver la face. On sait d'ailleurs que les discours ne sont pas toujours, loin s'en faut, conformes à la réalité, et qu'une façon de procéder et de réduire le taux d'erreur est de comparer les discours et les pratiques.

Enfin, il faudra s'interroger sur le caractère stimulant de l'insécurité linguistique, en sachant que ce type d'insécurité communautaire, la fragilité ressentie pour sa langue et pour sa communauté peut par exemple impulser des travaux d'aménagement linguistique, de création lexicale, d'instrumentalisation de la langue, etc.

Dans cette troisième partie, nous avons ainsi posé les bases d'une modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, qui nous apparaissent comme un des moteurs des positionnements et repositionnements constants des interlocuteurs en situations d'interactions, opérés chaque fois en fonction de l'image qu'ils souhaitent projeter d'eux-mêmes vis-à-vis de leurs partenaires, de celles qu'ils ont de ces derniers, du système de normes sociolinguistiques et socio-communicationnelles qui fondent la micro-communauté dans laquelle se déroule l'échange (ce que nous avons désigné comme "sphères sociolinguistiques"), et donc en regard de l'organisation globale de la structure sociale et sociolinguistique.

Ainsi les locuteurs, qui se sentent sécurisés ou insécurisés dans la micro-communauté dans laquelle se déroule l'interaction, à laquelle elle fait référence, ou encore qui perçoivent la sécurité ou l'insécurité de leur(s) partenaire(s), en fonction des disponibilités de leur répertoire communautaire, autrement dit de leur aptitude à se positionner dans telle ou telle sphère sociolinguistique et dans tel ou tel système de normes, adoptent les comportements et les attitudes qui leur semblent appropriés afin de parvenir aux buts de l'interaction dans laquelle ils sont engagés, et la faire progresser.

Nous avons également fait l'hypothèse que les différents étagements de la communauté linguistique s'impliquent mutuellement et font appel à et / ou déclenchent différents types de sécurité et d'insécurité linguistique, que nous avons commencé à décrire, et dont nous nous demandons s'ils sont également liés par des relations de type implicationnel. Il est naturellement à prévoir que les choses ne seront pas, en regard de l'exploitation des corpus et des résultats d'analyses, aussi simples et déterminées que nous le supposons encore. En outre, ces analyses permettront peut-être de faire apparaître d'autres paramètres auxquels nous ne pensons pas encore et qui modifieront le modèle.

## **QUATRIEME PARTIE**

### **EXPLOITATION DU CORPUS. ANALYSES ET RÉSULTATS**

## **PREMIER CHAPITRE**

### **DESCRIPTION ET PRESENTATION DES ENQUETES**

#### **LIMINAIRE**

Ce premier chapitre consistera en une présentation et une description des enquêtes que nous avons menées à la Réunion entre 1994 et 1997. Nous expliquerons les modalités des différentes enquêtes, commenterons et justifierons les protocoles, et exposerons leurs objectifs. Le corpus recueilli par le biais de ces enquêtes, qui ont essentiellement consisté en des entretiens semi-directifs, est intégralement retranscrit et présenté en annexe de cette thèse. Toutefois, avant de procéder à ces entretiens semi-directifs, une pré-enquête, menée simultanément à la mise en place des deux premières parties de la thèse, nous a permis de dégager un certain nombre de pistes et d'hypothèses, et nous a aidé dans la construction des protocoles suivants.

Le premier temps de ce chapitre s'attachera ainsi à la présentation de cette pré-enquête, basée sur un corpus écrit, et menée en 1994 auprès d'une population lycéenne, rurale et globalement issue de milieux socio-économiques plutôt défavorisés. Après avoir défini ses objectifs et fait apparaître certaines de ses limites, nous proposerons une rapide analyse de contenu des textes recueillis, et verrons qu'ils nous permettent de préciser quelques hypothèses et quelques pistes ouvertes dans les parties précédentes.

Nous procéderons dans un deuxième temps à la présentation des modalités des entretiens. Nous commencerons par voir quels étaient nos objectifs, comment ont été conçus et organisés les questionnaires, et quels ont été les modèles qui ont inspiré l'élaboration des dispositifs d'enquêtes. Nous rendrons également compte des difficultés qui se sont présentées lorsqu'il a par exemple fallu trouver et contacter des témoins, et de celles que nous avons éprouvées avant les premiers entretiens, mais aussi lors des passations. Il nous semble en effet important de ne pas seulement rendre compte des produits finis, mais aussi de prendre la peine de faire apparaître le "bricolage" que nécessite toujours la mise en place et la réalisation d'enquêtes de terrain.

Cela nous amènera à parler de la population d'enquête, dont la présentation constituera le troisième grand point de ce premier chapitre. Après avoir fait un rapide portrait de la population réunionnaise dans son ensemble, en nous aidant pour cela des données chiffrées de l'I.N.S.E.E., nous présenterons les méthodes que nous avons adoptées pour procéder à l'échantillonnage de notre population témoin. Notre échantillon, qui rassemble cinquante-six témoins, est catégorisé en fonction d'un certain nombre de variables sociales que nous justifierons et par rapport auxquelles nous formulerons un certain nombre d'hypothèses. Enfin, dans le quatrième et dernier point, nous rassemblerons et ordonnerons les grandes pistes d'exploitation et constituerons de ce fait un plan de travail pour l'exploitation du corpus.

## I. UNE PRE-ENQUETE EN MILIEU LYCEEN RURAL

L'idée de cette enquête est apparue lors d'un remplacement que nous avons effectué en septembre et octobre 1994 dans un lycée professionnel en milieu rural (Sainte Suzanne, Réunion). Ce remplacement était celui d'un professeur de français et d'une matière désignée "connaissance du monde" (consistant globalement en des cours d'histoire). À la fin de ce remplacement, nous avons proposé aux élèves de rédiger une expression écrite sur le thème des langues à la Réunion, dont la consigne précise sera présentée dans ce qui suit.

À dire vrai, nous ne savions pas du tout à quoi nous attendre, ni même si le corpus recueilli serait ou non exploitable dans le cadre de la thèse. En réalité, les résultats ont été plutôt surprenants et ont non seulement constitué une mine de renseignements tout à fait précieux, mais ont aussi donné naissance à de nouvelles idées et à de nouvelles pistes de recherche. Cette micro-enquête doit être considérée comme une pré-enquête, dont les résultats ont avant tout servi à orienter les entretiens ultérieurs. Les ambitions de ce travail sont donc tout à fait modestes. L'exploitation qui en est faite consiste en une sommaire analyse de contenu, analyse essentiellement thématique, avec toutefois quelques remarques quant à la forme.

### 1. Présentation de l'enquête

Cette enquête se fonde sur un corpus écrit, constitué par quarante-six copies d'élèves d'un lycée professionnel catholique, tous âgés entre quinze et vingt ans, étudiants en BEP bureautique et secrétariat (première et deuxième années). La population d'enquête est relativement homogène, issue de milieu essentiellement créolophone, rural et de catégories socio-économiques intermédiaires et défavorisées. Il s'agit d'une population essentiellement féminine (seulement cinq garçons sur les quarante-six rédacteurs de copies).

La dernière expression écrite proposée lors de ce remplacement concernait directement les langues. Les consignes étaient les suivantes<sup>243</sup> :

#### **1. En vous inspirant des questions suivantes, rédigez un texte personnel. Faites part de vos impressions et de vos sentiments.**

Quelle est votre langue maternelle ? Quand et comment avez-vous appris à parler le créole, le français, une autre langue ? Quelle langue parlez-vous le plus souvent en famille ? Avec vos amis ? Si vous parlez le plus souvent en créole avec votre famille ou vos amis, vous arrive-t-il néanmoins d'utiliser le français, et pourquoi ? Et inversement, si vous parlez le plus souvent en français avec votre famille ou vos amis, vous arrive-t-il d'utiliser le créole, et pourquoi ?

Est-il plus important pour un Réunionnais de savoir bien parler le français ou le créole, ou de parler aussi bien les deux langues, et pourquoi ? Pensez-vous parler mieux le créole que le français, ou mieux le français que le créole, ou bien pensez-vous que vous parlez aussi bien les deux langues ?

---

<sup>243</sup> Ces consignes, ainsi que le texte à commenter, ont été inventés et rédigés par nous-mêmes.

**2. Commentez le texte suivant. Vous retrouvez-vous dans certaines des réflexions de cette Réunionnaise ? Lesquelles, et pourquoi ? Expliquez.**

*Je ne sais plus très bien où j'en suis. Depuis que je suis petite, on me répète qu'il faut que je sache bien parler le français, que c'est important pour moi, pour mon avenir, pour ma réussite professionnelle. J'en suis parfaitement consciente. En même temps, je me pose des questions. Quelqu'un de ma famille m'a dit un jour que j'étais devenue fière parce que j'avais appris le français. C'est tout juste s'il ne m'a pas traitée de Zoreil. J'étais à la fois en colère et à la fois, je me sentais presque coupable, sans vraiment savoir pourquoi. C'est un peu comme si je n'étais plus reconnue à part entière par ma communauté créole. Comme si j'étais partiellement passée de l'autre côté ...*

*En même temps, il m'arrive de penser que mon français n'est pas vraiment bon. Quelque fois, quand je discute avec des personnes qui parlent mieux le français que moi, je fais attention à ce que je dis, à mon accent.*

*Je suis française de nationalité, mais avant tout je suis Réunionnaise, avec des façons de penser, une langue, des habitudes, des croyances différentes de celles des Métropolitains.*

Les copies qui constituent le corpus ont été reproduites telles quelles, c'est-à-dire en conservant l'usage de caractères minuscules ou majuscules, les mots barrés mais lisibles, les fautes d'orthographe, ainsi que la mise en page des copies (construction de paragraphes, etc.). Ce choix nous a paru important pour plusieurs raisons. D'une part s'il eût été facile de corriger les fautes d'orthographe, les erreurs morphosyntaxiques étaient parfois difficiles à modifier sans modifier à son tour le sens du message. D'autre part, il nous semblait intéressant de permettre de rendre compte de la compétence écrite des élèves et de voir si cette compétence pouvait être mise ou non en rapport avec l'attitude épilinguistique. En outre, certaines fautes nous ont paru intéressantes à analyser en elles-mêmes, et également certains emplois de majuscules / minuscules, qui ne sont vraisemblablement pas toujours fortuits. Enfin, il semblait important, pour la validité de ce corpus, et son éventuelle réutilisation à d'autres fins et / ou par d'autres chercheurs, de le reproduire tel qu'il avait été recueilli. Les passages en caractères gras sont par contre soulignés par nous-mêmes.

**2. Description des conditions d'enquête. Objectifs et ambitions**

Il s'agissait dans un premier temps de recueillir des informations sur le profil linguistique des témoins, sur leurs comportements verbaux "dits", leurs représentations des langues parlées à la Réunion et celles de leurs propres compétences. Dans un deuxième temps, les élèves étaient confrontés à un texte construit par nous, mais inspiré du cas rapporté par B. Biros (1979) dans sa thèse sur l'identité réunionnaise, mettant très explicitement en scène l'insécurité linguistique. Cette thèse, rappelons-le, a été à l'origine de notre hypothèse sur la possibilité d'une double sécurité linguistique.

Les limites de cette enquête sont relativement faciles à mettre au jour. En premier lieu, il s'agissait d'une situation scolaire, donc formelle, d'expression écrite. Le risque était donc que les lycéens, élèves d'un lycée catholique et donc relativement conventionnel, n'écrivent pas de façon personnelle, mais plutôt de manière conforme à ce qu'ils imaginaient des attentes du professeur. À ce titre, les copies auraient pu ne constituer qu'une série de clichés, de discours stéréotypés, d'un intérêt limité pour notre enquête. Néanmoins, cette première limite était sans doute très largement atténuée du fait de notre statut de professeur remplaçant, ce qui avait comme conséquence un amoindrissement des enjeux pour les élèves, qui savaient que

les jugements que nous étions susceptible de porter sur eux ne comptaient que très partiellement et n'auraient aucune réelle répercussion sur les résultats scolaires de fin d'année.

Il convient de préciser que lors de ce remplacement, nous n'avions aucune consigne particulière de la part de la direction de l'établissement quant à l'organisation des cours ou au contenu de l'enseignement. Ces cours constituaient donc en quelque sorte une parenthèse dans l'attente du retour de l'enseignant en poste, une manière, avait laissé entendre le proviseur, de faire en sorte que les élèves "ne perdent pas trop leur temps", de remplir le vide occasionné par l'absence de leur professeur. Cet état de fait n'a de toute évidence pas été sans conséquence sur la relation engagée avec les lycéens, jouant même, dans un premier temps, en notre défaveur, dans la mesure où ils prenaient peu à cœur le travail proposé, qui n'était pas censé être évalué, tout au moins évalué officiellement. Petit à petit, cependant, cette particularité a justement permis d'instaurer entre eux et nous des rapports autres, moins scolaires et moins formels, et les lycéens se sont progressivement montrés plus spontanés, plus expansifs et plus ouverts aux discussions et aux débats que nous propositions régulièrement. Ces débats étaient organisés à partir de documents traitant de la Réunion (documents historiques, littéraires, ou d'actualité), ce qui présentait manifestement un caractère tout à fait nouveau, original et relativement séduisant par rapport aux cours traditionnels. Nous avons du reste été surprise par le manque de connaissances des élèves concernant l'histoire de la Réunion. Il faut d'ailleurs souligner que nos (modestes) connaissances en la matière ont de toute évidence contribué au gain progressif de légitimité à leurs yeux, légitimité qui était au départ loin d'être gagnée, en regard de notre âge (25 ans, à ce moment-là), et de notre origine métropolitaine<sup>244</sup>.

Un autre problème était la plausibilité de l'enquête, déguisée en exercice d'expression écrite. La plupart des élèves n'ont en réalité fait aucune réflexion à ce sujet. Après presque deux mois de travail ensemble, ils commençaient probablement à ne plus vraiment s'étonner d'être amenés à traiter des thèmes ressortissant à la Réunion. Un petit nombre d'élèves a toutefois posé quelques questions. L'une, en particulier, s'est montrée relativement méfiante, demandant à quoi "serviraient" les copies, et a déclaré que cela ressemblait plus à un "sondage" qu'à un exercice rédactionnel. Nous avons simplement justifié cet exercice en disant qu'il nous semblait important qu'ils puissent s'exprimer sur des thèmes de ce type, et en expliquant que l'expression écrite était d'autant plus intéressante et avait d'autant plus de sens quand elle était aussi l'occasion de s'exprimer sur des sujets un peu personnels. Cet exercice n'avait toutefois aucun caractère obligatoire, et les lycéens que cela n'intéressait pas pouvaient choisir un sujet de rédaction libre. Une dizaine d'élèves ont d'ailleurs fait ce choix.

Une troisième limite de ce type d'enquête pouvait résider dans le fait qu'il s'agissait justement d'un exercice écrit, et donc malgré tout formel, ce qui pouvait avoir comme conséquence de bloquer certains élèves. Cette limite est à son tour largement relativisée du fait qu'il s'agissait d'étudiants en bureautique, et donc à ce titre finalement presque plus habitués à écrire le français qu'à le parler. En outre, la situation d'écriture a sans doute justement favorisé l'atténuation de certaines inhibitions et certaines gênes entraînées par la prise de parole en classe, face aux autres élèves. En l'occurrence, l'exercice a relativement

---

<sup>244</sup> Au début du remplacement, les élèves nous ont d'ailleurs très explicitement "fait passer le test de compréhension du créole", dont la réussite nous a valu un premier point pour cette reconnaissance de légitimité.

bien fonctionné et les élèves ont fait preuve d'une compétence écrite tout à fait honorable, et bien meilleure, pour certains, que leur compétence orale<sup>245</sup> en français.

Les limites suivantes concernent la forme même de la consigne et en particulier le texte à commenter. On peut en effet se demander dans quelle mesure ce texte n'a pas influencé les comportements et les attitudes des élèves. On peut de fait remarquer, à la lecture des copies, que certaines phrases ou expressions sont clairement calquées sur les formulations du texte. Le commentaire de texte, toutefois, nous apparaissait comme une application possible, à l'écrit, d'une technique communément adoptée en entretiens oraux et qui consiste, au lieu de poser des questions directes qui risqueraient d'inhiber les témoins, à leur demander de donner leur avis sur les (prétendus) propos d'autres personnes. On sait en effet combien il est toujours plus facile de parler des autres, ou de parler de soi à partir des autres, que de se livrer directement, individuellement.

Le dernier point concerne le terme "fier" employé, dans le texte à commenter<sup>246</sup>, dans le sens régional de "prétentieux", "orgueilleux", et non dans le sens, que l'on retrouve plus fréquemment en français standard, de "satisfait". Il est intéressant de constater que certains élèves ont interprété cet item dans le premier sens, alors que d'autres l'ont interprété dans le sens plus standard.

### ***3. L'ouverture de quelques pistes d'exploitation***

L'exploitation des copies nous a permis de dégager trois grands thèmes qui peuvent servir d'axes de lecture. Le premier rassemble les discours sur les langues, le français et le créole, auxquelles sont associées différentes propriétés et différentes fonctions, et autour desquelles sont construits des discours souvent non univoques et même parfois contradictoires et ambivalents. Le second thème concerne les paradoxes qui apparaissent entre les pratiques linguistiques et les aspirations quant à ces pratiques, mais aussi ceux qui apparaissent au sein des aspirations elles-mêmes, souvent ambivalentes et contradictoires. La troisième piste qui a pu être dégagée a trait à la définition et la construction identitaires et les représentations de l'identité réunionnaise, dans son rapport, souvent étroit et complexe, avec les langues. Ces trois grands thèmes seront considérés comme une base de travail lors de la mise en place des entretiens semi-directifs, et réinterrogés à cette occasion.

Les extraits sont suivis des références notées C (copies). La lettre est suivie du numéro de la copie. L'ensemble de ces copies se trouve en annexe 1.

#### *3.1. Les discours sur les langues*

---

<sup>245</sup> Nous avons d'ailleurs remarqué au cours de ce remplacement que la compétence linguistique écrite en français est souvent meilleure que la compétence linguistique orale chez les sujets à dominante créolophone. Une première hypothèse est que la situation d'écrit implique une réflexion sur la langue ce qui permet d'éviter certaines fautes. La situation d'écrit permet sans doute de fait de lever les inhibitions liées à la prise de parole à l'oral et en classe, dans une langue dans laquelle on n'est pas toujours très à l'aise, ou à l'inverse, dans laquelle on peut, nous y reviendrons, être justement jugé *trop* à l'aise par les autres élèves. Cela peut peut-être également amener à penser que l'insécurité linguistique, liée au sentiment d'illégitimité linguistique, est mise entre parenthèse à l'écrit dans la mesure où l'exercice lui-même sert de cadre légitimant de la production linguistique en français.

<sup>246</sup> *Quelqu'un de ma famille m'a dit un jour que j'étais devenue fière parce que j'avais appris le français.*

### 3.1.1. Le créole : langue de l'origine

La lecture des copies offre d'abord tout un ensemble de discours relativement classiques sur la distribution, les propriétés et les fonctions des langues. Globalement, les élèves sont issus de familles modestes et avant tout créolophones. Dans 96 % des cas, le créole correspond ainsi à la langue maternelle, tandis que le français a surtout été appris à l'école, même si cet apprentissage a débuté et se poursuit également en dehors du cadre scolaire, ne serait-ce que par le biais des médias (presse, radio, télévision, etc.).

Toutefois, plus qu'une langue maternelle, les extraits suivants montrent que le créole apparaît souvent comme une langue *originelle*, au sens où c'est une langue qu'on a le sentiment de n'avoir pas apprise, qui fait partie de la culture, de la tradition, et qui à ce titre est souvent présentée comme un patrimoine héréditaire, inné.

"D'ailleurs **on n'apprend pas la langue créole**, enfin je parle pour nous les créoles. Quand depuis toute petite on ne fait que l'entendre, et bien en grandissant cela devient **systématique**." (C1)

"Depuis que je suis née ma langue maternelle c'est le créole. J'ai appris le créole depuis que j'ai commencé à parler parce que je crois qu'à **force d'entendre les autres parler cette langue devant moi, j'ai fini par m'y habituer**." (C4)

"Ma langue maternelle c'est le créole. Depuis que **je suis née**, je parle cette langue. Mes parents, mes amis, tout ma famille parle le créole. Depuis ma naissance jusqu'à aujourd'hui c'est tout à fait normal que le créole c'est toute ma **nation**." (C8)

"Je parle le créole depuis que je suis toute petite. En fait **le créole je ne l'ai pas appris**. Mes parents sont réunionnais et forcément je parle le créole, dès qu'on a l'âge de parler, les mots créoles, on les savent prononcer." (C15)

"Ma langue maternelle c'est le créole. Je ne l'ai pas apprise car à ma connaissance elle doit être **héréditaire** puisque mes parents et mes grands parents le parlait. Aussi que à ma naissance dans ma famille on ne parlait que le créole." (C18)

"Ma langue maternelle été, est et sera toujours le créole." (C27)

"Je pense pas mais je suis sur que je parle mieux le créole que le français. Et puis c'est ma langue **natale**, c'est aussi un bijoux de mes ancêtres." (C32)

Certains extraits expriment explicitement que le créole fait partie de soi, est partie prenante de sa constitution en tant qu'être humain et / ou en tant qu'être réunionnais. Plus qu'une langue "maternelle", il devient, dans la copie 16, une langue "matérielle" :

"Ma langue **matérielle** est le créole. J'ai appris à le parler depuis toute petite, **dès que j'ai eu la parole**." (C16)

Cette notion de langue "matérielle" est difficile à interpréter. On peut toutefois se risquer à dire que l'idée est que c'est la langue qui "matérialise" le locuteur, qui lui permet de se constituer en tant qu'être humain. Cette idée se retrouve du reste, sous une autre forme, dans la copie 25 :

"Ma langue maternelle est le créole et je l'ai appris **à partir ou j'ai commencer à comprendre que j'étais sur terre.** " (C25)

En même temps, apparaît l'idée d'un caractère éphémère du créole, sur lequel on perçoit une menace de disparition et même de mort :

"Moi je trouve que c'est très important qu'un Réunionnais parle créole chez lui et français ailleurs, parce que si tous les parents obligent leur enfant à parler français, dans dix ans, personne ne connaîtra ce que c'est le créole, **il sera classé dans la liste des langues mortes** comme le latin ou le grec." (C13)

Le créole est de ce fait considéré comme une langue qui fonde véritablement les bases d'une culture et d'une identité, une langue qui appartient à la tradition. De façon corollaire, la pratique du créole apparaît comme un témoin de l'inscription des sujets dans cette tradition, et en retour, ne plus parler créole reviendrait à renier ses origines :

"[...] parler un petit peu le créole c'est bien parce que **c'est pour moi comme une petite tradition.**" (C28)

"[...] le créole nous sert à **ne pas oublier notre nations notre cultures** [...]" (C40)

"Je ne pense pas qu'il est important pour le Réunionnais de **parler le français, ceci blesserons ses origines.** Il faudrait mieux savoir parler le français et le créole." (C44)

Cette inscription dans la tradition, ce caractère largement identitaire semble avoir comme conséquence la difficulté d'admettre l'Autre, le dissemblable et celui qui n'est pas reconnu comme membre du groupe, dans la sphère créolophone, le non-Réunionnais, à qui, de fait, le créole n'a pas été transmis, qui doit donc l'apprendre, mais dont la pratique ne sera jamais vécue comme tout à fait naturelle. Transmis "génétiquement", le créole se positionne ainsi derrière des frontières relativement infranchissables, en particulier pour l'Autre, métropolitain :

"Le créole est une **langue traditionnelle que pas tout le monde parle.** Elle est très **difficile** surtout pour les Métropolitains. **Nous réunionnais nous n'aimons pas les zoreils.** " (C30)

### 3.1.2. Le français : langue de l'accomplissement socioprofessionnel

Très clairement, et dans la plupart des copies, le français est décrit comme une langue que l'on doit apprendre pour s'accomplir sur le plan social, économique et professionnel, et qui est en même temps le signe de cet accomplissement et de cette réussite. Contrairement au créole, qui apparaît comme une langue par laquelle on se construit soi-même, on construit et on exprime son identité culturelle, le français est une langue que l'on apprend pour les autres, pour son image sociale, pour ses relations avec les non-Réunionnais :

"[...] quand je suis au lycée **je suis presque obligée de parler le français** parce que sinon le prof nous comprendrait pas. Je parle aussi français quand je vais dans les bureaux, ou lorsque je cause avec un zoreil." (C2)

"On parle français partout, dans un bureau, en France, pour demander un renseignement." (C4)

"Dans la vie professionnelle on parle beaucoup le français. Si jamais il entre dans un bureau ou la personne qui est en face de lui parle le français et lui ne sait pas dialoguer en français il va se faire rejeter. Mais dans ce cas je dis qu'il faut savoir parler les deux langues (français et créole)." (C17)

"[...] mais il faut parler le français aussi. Parce que si un jour on est convoqué à un bureau, et si le directeur ne nous comprend pas, sa sera difficile pour nous, donc il faut parler aussi le français." (C28)

"J'utilise le français quand j'arrive dans un bureau et j'arrive mieux à m'exprimé en français. Il est plus important pour un réunionnais de bien parler français, parce qu'en ce moment il y a beaucoup de travail qui demande le français, et le français est partout à la Réunion." (C42)

Le français est même vécu comme la langue de l'intelligence et de la réflexion. Pour la rédactrice de la copie 31, l'idéal est d'être "Réunionnais de nature" et "Français d'esprit" :

"Je pense que cette fille n'a pas à se sentir mal à l'aise car il n'y a pas de honte à se sentir comme une "zoreil", c'est tout à fait normal que l'on parle français, que l'on se sente fière. Cela prouve qu'on appris pas pour rien, bien sur qu'il faut veillé à ce que l'on dit **car on risque de nous prendre pour quelqu'un bête**. Il faut apprendre le français car il reste très important et c'est bien qu'elle en prend conscience car pas tous les gens son comme ça. Je préfère qu'elle soit une **réunionnaise de nature mais d'esprit une française**, cela lui permettra de réussir dans la vie plus tard." (C31)

L'apprentissage et la maîtrise du français sont donc largement associés à une réussite professionnelle, économique et sociale. Ils en sont même la condition, et ce sans doute d'autant plus que les témoins sont élèves d'un lycée technique, dans lequel ils ont tous conscience de préparer de façon concrète leur avenir professionnel.

"Je pense que cette fille est coupable pour rien, elle a tous les droits de vivre comme elle veut, bon c'est vrai qu'elle est réunionnaise. Et puis comme elle dit elle-même c'est pour sa réussite professionnelle. et la personne qui la traitée de zoreil je pense que **cette personne là s'est vraiment foutu de sa vie**, qu'il essaye de faire refermer les bras de cette fille, parce que si seulement il savait, qu'est ce que c'est l'avenir sans langue française à la réunion, il n'aurais pas la traitée de cette manière ridicule, avec surtout tous ces patrons qui ne comprennent rien de notre langue créole, et puis du moment qu'elle se sent encore réunionnaise, c'est qu'elle a vraiment ses raisons de vivre avec sa langue française." (C25)

"Je ne suis pas d'accord avec cette Réunionnaise, ce n'est pas parce qu'on parle le français qu'on est pas reconnue à part entière par la communauté créole. C'est dommage que sa famille est réagi de cette façon devant ses efforts pour apprendre la langue française. Au lieu de se moquer d'elle, ils auraient du la pousser à progresser et être content qu'elle puisse parler le français." (C26)

Certaines élèves filles se sentent même investies d'un rôle pédagogique vis-à-vis de leur petit frère ou petite sœur, et expliquent qu'elles leur parlent le français le plus souvent

possible. Tout se passe comme si elles prenaient en quelque sorte le relais de leurs parents, qui eux parlent créole.

"À la maison je parle le créole avec ma mère et ma sœur, mais **avec mon petit frère je parle le français**. À lui de voir par la suite s'il veut combiner les deux langues ou non." (C21)

"Je m'exprime en créole depuis que j'ai commencé à parler, quand j'étais toute petite mes parents se sont toujours exprimés en créole avec moi. Je pense que s'ils m'avait **obligé** depuis toute jeune à parler le français, **je n'aurais pas eu quelques difficultés à parler en français**, des fois avec d'autres gens. En famille je parle toujours en créole ainsi qu'avec mes amis. Effectivement **il m'arrive de faire des dialogues en français avec ma petite sœur** Élodie âgée de 7 ans. Je veille à ce qu'elle s'exprime bien en français. Je procède de la manière suivante. Élodie adore quand elle joue de faire la même chose que sa maîtresse d'école. Elle prend des livres qu'elle a eu à la bibliothèque pour s'amuser, et c'est à ce moment-là que j'interviens en lui disant que moi aussi je joue à la maîtresse d'école, comme ça, après, on arrive à parler en français." (C29)

### 3.1.3. L'ambivalence des discours

En même temps, on observe très souvent une ambivalence dans les discours, aussi bien vis-à-vis du créole que du français. Le créole est une langue sans orthographe, sans règles, sans structures. De ce fait, bien parler le créole semble avoir assez peu de sens :

"Parler bien le créole **n'est pas la principale préoccupation**. En plus **le créole n'a pas d'orthographe, pas de règles à respecter**." (C1)

Sans structures, la créole est aussi une langue dont on peut avoir du mal à concevoir l'emploi en dehors du cadre intimiste et familial :

"L'ennui est que je ne parle pas à tous mes professeurs, il y en a avec qui je m'exprime en créole, mais moi **ça me choque parce que je préfère parler en français avec eux**." (C44)

Cette étudiante a ainsi du mal, alors qu'elle parle créole quotidiennement, à concevoir la légitimité du créole dans un contexte aussi formel que la situation scolaire, et d'autant plus de la part d'un enseignant, par définition représentant de la norme, et par conséquent du français. Cet extrait n'est pas sans rappeler l'exemple cité par Jacques Thiers (1988), dans lequel un témoin corsophone, invité à parler corse en situation d'entretien, s'était montré extrêmement gêné par cette requête jugée *déplacée*, a-normale, et recoupe ce que nous avons désigné comme insécurité "situationnelle", déclenchée par le sentiment de l'illégitimité de l'emploi d'une langue dans une situation.

L'absence de règles, d'orthographe du créole, la représentation de son illégitimité dans certaines situations de communication, se doublent de l'idée que le créole est une langue grossière, sans poésie, vulgaire, etc. :

"[...] je préfère m'exprimer en français car **je trouve le créole vulgaire**." (C34)

"[...] c'est vrai qu'il existe aussi des mots pas très bien en français mais **c'est moins vulgaire**" (C6)

"[...] une secrétaire parlant le créole **c'est pas très joli.**" (C33)

"Moi **je pense qu'il est plus joli de parler français**, et que le créole comme langue ressemble à un **langage de rue plutôt vulgaire**. Je crois que je suis une grande romantique et adore les **belles paroles**, et dans le créole il n'y en a pas beaucoup." (C36)

"[...] avec la famille je suis à l'aise en parlant le français parce que ma **mère** me dit toujours "**quand un enfant parle le français, c'est très beau**" (C44)

L'un des élèves a même repéré des mots d'"argot" dans le texte à commenter, dont l'emploi est attribué à la créolophonie de la narratrice :

"Dans le texte je vois que cette personne a le courage de parler le français mais elle prononce toujours des **mots argots** dans le texte car, elle a l'habitude de parler créole." (C6)

On trouve même une copie dans laquelle apparaît l'idée que le créole ne peut pas être langue maternelle puisque ça n'est pas une langue :

"Je suis né à la Réunion et **ma langue maternelle est le français puisque le créole est un patois.**" (C34. M)

Le français est donc plus "joli" que le créole. Il est aussi plus romantique :

"Je parle aussi bien les deux langues. Mais avec mon petit ami je préfère m'exprimer en français parce que **je trouve ça plus romantique. Dire je t'aime est mieux que de dire "mi aim à ou"**. (C12)

En retour, le français est également souvent considéré comme une langue snob, sans chaleur, sans humour.

### *3.2. Créole et français, la double contrainte*

Le second point concerne la difficile situation de double contrainte sociolinguistique dans laquelle sont pris les témoins de cette enquête. De façon générale, il y a un décalage entre la pratique linguistique familiale, et les aspirations quant à cette pratique, dans la mesure où si les parents parlent créole avec leurs enfants, ils les poussent en même temps à apprendre le français pour se promouvoir socialement. L'apprentissage du français, et sans doute d'autant plus dans les milieux sociaux auxquels appartient la population d'enquête, est réellement vécu comme la clé d'une promotion socio-économique, et est donc valorisé par ce biais. En même temps, la maîtrise du français, en tant que moyen et signe d'ascension sociale, est souvent vécue comme une trahison, avec toute la culpabilité que cela suppose, vis-à-vis de son environnement familial, de son milieu d'origine, de sa communauté, et donc de sa langue. Ainsi, comme en témoigne cet extrait :

"En effet je me retrouve dans certaines des réflexions de cette réunionnaise, le plus souvent j'entend des personnes dire qu'il faut qu'on sache bien parler le français, c'est important pour notre avenir, ça c'est OK, mais du moment que tu as commencé à t'exprimer en français, tu as tout **un groupe de personne qui commence à jazer**, qu'est ce qui lui arrive à celle-là de parler en français, tout de suite ils commencent à dire que tu es quelqu'un

de fière, pour qui elle se prend, qu'est-ce qu'elle a de plus que nous. Le plus souvent les gens ont cette mentalité." (C29)

Il s'agit donc de trouver un juste milieu (dont le point d'équilibre semble se déplacer constamment) entre parler français, et ne pas trop le montrer, au risque de se faire exclure du groupe, de voir contester sa légitimité comme membre à part entière de la communauté réunionnaise. Parler français revient à prendre parti contre le créole, et par conséquent, à se positionner dans un camp à la fois rêvé, et rival.

"Elle [la narratrice du texte à commenter] se voit comme en **quarantaine**. Je constate en effet que certains réunionnais ont de mauvaises conceptions de la langue française si on s'exprime quotidiennement. Tous ces faits néfastes lui donne à se sentir inférieur par rapport aux autres (elle pense que son français n'est pas bon). Quelques fois je me retrouve dans la situation de cette fille. **C'est très désagréable d'être dans ce cas, puisque l'on ne sait pas que faire ou que dire. Moi je préfère me taire et les laisser faire.** Quelques fois même avec les amis, lorsque je m'exprime en français, ils se mettent à **rigoler**, à me **critiquer**. Je trouve que l'on devrait tous unanimement parler le français, afin d'acquérir plus de locutions et de connaissances. **Les gens pensent que l'on est plus haut, plus fière ou plus bête parce que simplement on s'exprime. C'est terrible tout ça. C'est une fille qui refuse de se battre pour sa langue maternelle** puisque à la fin elle nous dit "avant tout je suis Réunionnaise", c'est-à-dire qu'elle a aussi **le droit de parler le français le créole** au lieu de s'ennuyer avec le français. " (C39)

L'affirmation d'une bonne compétence en français ressemble ainsi souvent davantage à l'aveu d'une faute. Dans l'extrait suivant, la narratrice commence par écrire qu'elle parle mieux le français que le créole, puis se rétracte. À la fin, elle écrit qu'elle a choisi de ne plus parler le créole, en employant un verbe particulièrement révélateur du sentiment de trahison vis-à-vis de cette langue :

"En ce qui me concerne je trouve que je parle mieux le français que le créole aussi bien que le créole, vu que depuis ma tendre enfance je parlais plus le français en famille comme dans la rue. Même si **j'ai bani ma langue maternelle** et adopté le français personne ne m'a déjà fait une réflexion désobligeante à ce propos." (C13)

Les élèves sont ainsi confrontés à un choix épineux voire impossible à faire : parler français, se donner des chances de réussite et de promotion sociale mais "dépasser" par là même leurs parents, créolophones, leur milieu d'origine, et donc en quelque sorte le trahir ; ou bien rester conforme au modèle sociolinguistique transmis, et limiter leurs chances de réussir, mais d'un autre côté ne pas répondre aux aspirations parentales de voir leurs enfants réussir. Les contradictions parentales se répercutent ainsi sur les enfants et l'insécurité linguistique est transmise avec la langue. L'impression générale est du reste celle d'une compétence sinon déficiente, en tous cas insuffisante en français. Si ce sentiment est la plupart du temps exprimé comme source de gêne, de honte, etc., l'un des témoins exprime son insensibilité face à ce genre de problème :

"Moi, bien que mes parents me disent sans arrêt de parler français, **je ne recent pas son problème**. Mais il faut le dire, c'est un phénomène réunionnais, que, pour ne pas voir ses problèmes on vit **"sur le dos du voisin"**. Mais bon le Réunionnais en général est jaloux." (C3)

La plupart du temps, pourtant, les témoins ont l'impression que le fait de parler une langue conduit inmanquablement à prendre parti contre l'autre. Français et créole deviennent ainsi deux camps linguistiques et identitaires adversaires, exclusifs l'un de l'autre. Parler une langue, c'est rejeter l'autre. Face à ce choix impossible (adopter l'un et trahir l'autre, ou au contraire rejeter l'un et s'interdire l'accès à la promotion socioprofessionnelle), certains expriment simplement le désir de ne plus utiliser les mots :

"Je me retrouve dans certaines de ses réflexions parce que quand on parle français avec ses amies ou famille, **on nous insulte, on nous ennuis, ils disent qu'on n'est pas réunionnais, sa fait mal, on est rejeté par le monde réunionnais** et si on parle le réunionnais avec des **métropolitains, ils disent qu'ils ne nous comprennent pas, ils nous insultent, ils disent qu'on fait expret**. Alors si quelqu'un me dise que dans la vie il faut savoir parlé le français pour réussir dans la vie, je ne serais pas contre, mais je lui dirait que **si il faut apprendre le français et le créole pour se faire rejeté par tout le monde** moi je dirais que les gens doit plus parlé, il doit communiqué par geste comme sa tout le monde sera content. **On ne dira plus qu'on rejette notre langue ni le français ni le créole.**" (C40)

Les fréquentes contradictions entre les discours parentaux, qui prônent l'apprentissage du français, les pratiques effectives, et le sentiment d'appartenance à un groupe qui requiert l'usage du créole ne vont pas sans poser de problèmes quant à la définition de sa langue "maternelle" :

"Tout d'abord **je ne sais pas exactement où me située**. Ensuite j'ai souvent entendu les adultes autour de moi me dire que le français est une langue a laquelle il faut savoir s'adapter et parler. Ensuite dans ma famille **on parle le plus souvent le créole et moins le français, mais il m'arrive de parler le français avec mes copines, mais ceci les surprend beaucoup alors je suis gêné, avec la famille je suis à l'aise en parlant le français parce que ma mère me dit toujours "quand un enfant parle le français, c'est très beau"**, et c'est vrai que quand je parle français, j'ai l'impression de n'avoir connu que cette langue entre autre je dirais aussi que **le Créole restera à jamais ma langue maternelle** c'est comme un symbole au milieu de nous jeune si on n'est pas à l'aise en parlant le français." (C44)

Si la question linguistique est si complexe et difficile à résoudre, c'est qu'elle sous-tend toute la problématique de la construction de l'identité culturelle, de la définition de soi, et de celle de son appartenance et / ou de son exclusion à la (aux) communauté(s). C'est la troisième piste que nous proposons ici sommairement de suivre.

### *3.3. Langue et identité : la difficile alliance entre les deux "camps" identitaires et linguistiques*

On peut trouver une piste d'analyse intéressante en cherchant à lire les textes des témoins à travers le filtre du positionnement identitaire, de la façon dont ils s'incluent dans, ou au contraire s'excluent des groupes identitaires. La copie 4 nous semble relativement riche sur ce point. La rédactrice commence par se positionner en tant que membre du groupe réunionnais / créolophone, en définissant le créole comme sa langue maternelle. Dans la seconde phrase, pourtant, elle modifie légèrement ce positionnement : le créole devient la langue "des autres", à laquelle elle a fini par "s'habituer", ce qui montre qu'elle s'exclut au moins partiellement du groupe :

"J'ai appris le créole depuis que j'ai commencé à parler parce que je crois qu'à force d'entendre **les autres parler cette langue** devant moi, j'ai fini par **m'y habituer.**" (C4)

La suite du texte renforce cette idée de positionnement identitaire ambivalent :

"Mais des fois il y a **des gens qui sont jaloux parce qu'ils ne savent pas parler le français** ou il croit que **s'y quelqu'un parle français**, c'est pour être **superieur à nous.**" (C4)

On peut penser que le témoin énonce ici des généralités ; elle n'emploie par exemple pas le pronom personnel *je* et n'apparaît *a priori* pas directement dans son discours. Pourtant, à y regarder de plus près, on peut faire une hypothèse qui ne nous semble pas inintéressante, en ce qui concerne l'étrange "faute d'orthographe" par laquelle à la conjonction attendue *si*, se substitue un pronom réfléchi suivi d'un pronom adverbial (*s'y*), qui peut apparaître comme un lapsus et laisser penser qu'elle parle en fait d'elle-même ("*s'y*" comme *s'y attacher*, *s'y mettre*, etc.). Cette hypothèse conduit à penser qu'elle se sent effectivement exclue du groupe, et que c'est sa pratique du français qui l'exclue de ce groupe (en même temps qu'elle l'exprime). On peut poursuivre l'hypothèse et se dire qu'elle compense son sentiment d'exclusion en marquant, au contraire, son inclusion, par l'emploi d'un "nous" ("*supérieurs à nous*"), là où on attendait justement le pronom "eux", exclusif, en tant que pronom anaphorique du syntagme "les gens".

La lecture de ce même texte révèle encore des surprises et des pistes d'interprétation qui renforcent ce qui vient d'être dit. On a vu que la plupart du temps, le français est vécu comme une langue dont l'apprentissage et la pratique sont importants pour la construction de son image sociale. Le français est considéré comme la langue du paraître, ce qui le prive justement de chaleur, d'affectivité, etc. Or, chez cette étudiante, le français est au contraire présenté comme important pour la construction de soi :

"Parler français je trouve que **c'est très important pour sois-même.**" (C4)

De nouveau, on remarque une "faute" d'orthographe : à la place du pronom personnel réfléchi "soi", la rédactrice emploie le verbe être dans sa forme impérative ("*sois !*") et / ou subjonctive ("*il faut que je sois*"), ce qui fait penser que pour cette élève, le français représente bien une des clés non plus seulement du paraître, mais bien de l'être, ce qui renforce l'idée qu'elle se sent au moins partiellement extérieure (et / ou exclue du) au groupe réunionnais / créolophone, dans la mesure où elle perçoit le français comme faisant aussi partie d'elle-même.

L'ambivalence du positionnement identitaire se trouve souvent chez les témoins qui ont passé une partie de leur enfance en dehors de la Réunion, et a fortiori en métropole. C'est le cas du témoin suivant, pour qui l'apprentissage, tardif, du créole a constitué un moyen de se faire accepter et inclure dans le groupe. Le créole devient ici la langue du paraître, paraître appartenir à un groupe auquel il se sent d'autant moins appartenir qu'il considère le créole comme une langue "vulgaire" :

"J'ai appris à parler le créole à l'âge de sept ans puisque j'ai passé toute ma petite enfance en Métropole. Quand je suis revenu à la Réunion, mes camarades de classe m'on pris pour un "zoreil", **je me sentais repoussé** et j'ai décidé d'apprendre le créole. **Cela m'a pris une semaine** parce qu'il n'y a pas trop de différence entre le français et le créole, en tous cas

moins que le français et le breton. Par contre chez moi, je m'exprime en français avec mes parents. Néanmoins je parle en créole si on me parle en créole et je parle en français si on me parle en français mais je préfère m'exprimer en français car **je trouve le créole vulgaire.** " (C34. M<sup>247</sup>)

Le témoin suivant a également passé une longue période de sa vie en métropole (entre six et douze ans), mais se positionne de façon tout à fait différente du premier. S'il revendique pour sa part une "réunionnité" à part entière, il insiste (en l'écrivant à deux reprises en trois phrases) sur le fait qu'il parle mieux le créole que le français, ce qui peut être interprété comme une manière de se donner une légitimité identitaire dont il montre qu'elle est parfois contestée. La conclusion de son texte, inscrite en majuscules, renforce à notre sens cette hypothèse.

"Moi en tant que réunionnais je trouve qu'il est important de parler les deux langues (français, créole). Car le plus souvent c'est français en cours et créole pendant la récréation. Je parle mieux le créole que le français car j'ai plus d'amis qui me parle en créole alors je parle en créole. **Si je parle en français, ils vont me dire "ouais tu essayes faire le zoreil"**, alors faut mieux éviter cela. Je trouve quand même que je parle moins bien français que créole. "C'EST NORMAL NON"." (C35)

Si la langue est un paramètre primordial dans la définition identitaire, l'apparence extérieure, le phénotype, ne vont pas sans jouer de rôle. La rédactrice de la copie 8 met explicitement en scène son caractère phénotypique et s'en sert comme preuve de sa réunionnité.

"On est pas forcément un zoreil si on parle français. Si jamais un jour je parle le français et que quelqu'un arrive et me dit que je suis zoreil, je lui demanderais **s'il m'avait bien regardé.**" (C8)

À l'inverse, la rédactrice de la copie 38 est une Réunionnaise blonde, physiquement assimilable au stéréotype d'une métropolitaine. Cette identité assignable la gêne considérablement et elle commence son texte en insistant d'emblée sur son inclusion dans le groupe réunionnais / créolophone :

"Alors moi **ma langue maternelle c'est le créole**, je parle le créole avec mes amis avec ma famille. **Je sais aussi bien parler le Français quoique je suis plus à l'aise dans le créole** parce que j'ai appris à parler le créole toute petite et que toute ma famille parle le créole tandis que le Français ne se parle qu'à l'école ou si on va dans un bureau pour avoir des renseignements." (C38)

Dans le paragraphe qui suit immédiatement le premier, elle se contredit pourtant et écrit qu'elle trouve le français plus "facile" à parler, ce qui, à ses yeux, semble contester son appartenance au groupe réunionnais. Elle poursuit alors en exprimant qu'elle ne supporte par qu'un Réunionnais lui parle en français, ce qu'elle interprète comme l'affirmation de son exclusion au groupe, à laquelle elle répond par des insultes, en créole :

"Personnellement **je trouve la langue Française plus approprier et plus facile**, mais je n'aime pas quand un Réunionnais s'adresse avec moi en français parce que je trouve qu'il

---

<sup>247</sup> M désigne qu'il s'agit d'un garçon (les filles, qui sont les plus nombreuses, ne sont pas marquées).

me **rabaisse**, je pense **qu'il me prend pour un métro** parce que je suis blonde alors pour le faire comprendre que je suis Créole je lui dit "Coze mon cozé ou sinon ferme la guèl" ce qui veut dire en français "parle comme moi ou bien tu la ferme". Mais cela ne veut pas dire que je ne m'exprime jamais en français, mais je ne veut pas me faire passer pour une Métro." (C38)

Cette hantise d'être prise pour quelqu'un qui veut "se faire passer pour une Métro", et / ou d'être "traité de Zoreil" se trouve fréquemment dans les discours. Cette expression "se faire passer pour", là où l'on pourrait trouver la simple formule "passer pour" est du reste intéressante en soi, dans la mesure où elle implique un trait [+délibéré], ou [+actif], qui rend l'agent du procès en quelque sorte responsable de la confusion, ou tout au moins suggère la culpabilité que peut faire naître le fait d'"être pris(e) pour un(e) Zoreil".

"Oui je me retrouve dans certaines réflexions lorsqu'elle dit que quelqu'un de sa famille lui a presque traité de zoreil. Un jour où je parlais au téléphone, quelqu'un de ma famille a dit que cela faisait deux jours que j'avais appris le français et déjà je ne savais plus parler le créole." (C33)

En même temps, ce type de discours peut aussi faire apparaître une certaine ambivalence, car le Zoreil, par définition, est celui qui est exclu du groupe, qui se trouve dans l'autre "camp", mais qui en même temps est représenté comme une personne qui a réussi sur le plan socio-économique, et à laquelle on se sent parfois inférieur. L'ambivalence des discours éplinguistiques se double ainsi d'une ambivalence dans les discours identitaires :

"Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle dit, le français est très important surtout dans le domaine professionnel et qu'il ne faut pas oublier le créole si vous ne voulez pas être traités de zoreil. Mais quand on dit zoreil, **on pense que se sont que des personnes riches et que nous les créoles on est des petits pauvres à côté.**" (C27)

Cette ambivalence s'exprime parfois de façon agressive, et même menaçante, comme en témoigne l'extrait suivant :

"Je ne pense pas que c'est un ZOREIL qui soit fille ou garçon **qui pourra m'empêcher de parlé** une si belle langue, pour les ZOREIL je ne sais pas si c'est une belle ou une mauvaise. Je pense que tous les créoles ont ça **dans la peau, c'est ça qui fait un cafre ou une cafrine.** "Comme y dit en créol" : "Na trouv lo frère", ou bien "Na bès a li in not zour". Na vu !" (C32 M)<sup>248</sup>

L'inscription identitaire en créole semble parfois extrêmement difficile : le créole est représenté comme multiple, pluriel. Face à cette hétérogénéité, la question qui se pose est celle de la construction de l'unité, unité linguistique, culturelle et identitaire. L'exemple suivant est frappant à ce sujet. L'emploi, à trois reprises, du pluriel ne semble en effet pas, ici, être anodin :

"Pour un réunionnais parlé le français et le créole c'est une bonne chose, le français nous sert dans la vie, par exemple pour chercher un travail ou quand on a un rendez-vous avec des gens bien placé et le créole nous sert à ne pas oublier **notre nations notre cultures**, tout ce qui nous rapproche de **notre îles.**" (C40)

---

<sup>248</sup> Comme on dit en créole, "on va trouver le frère" (ou : on va se retrouver entre frères) [inclusion], ou bien "On va le frapper un autre jour".

Ce discours de l'hétérogénéité est à mettre en relation avec la difficulté de construction identitaire. L'une des manifestations de ces difficultés se retrouve jusque dans la définition de sa langue maternelle, qui apparaît dans la copie 36 comme incroyablement difficile à faire. Ce qui est exprimé ici est très explicitement le sentiment de dépossession linguistique. La double contrainte dont nous avons parlé précédemment apparaît ici dans une manifestation extrême :

"Ma langue maternelle **je dois dire que je ne sais pas très bien se qu'elle est** : je ne parle pas très bien le créole, comme je ne m'exprime pas très bien français. **Je combine les deux et ainsi je me fais ma propre langue.** [...] Pour ma par je parle les deux langues. Il faut dire que dans ma situation je n'ai guère le choix, un père qui vous parle créole, une mère qui parle français, et moi **qui ne s'est m'exprimer parfaitement dans aucune de ses deux langues, comme dans aucune autre d'ailleurs.**" (C36)

#### *4. Quelques perspectives*

L'exploitation des copies des lycéens du lycée professionnel de Sainte-Suzanne a ainsi permis de faire apparaître un certain nombre de pistes qui nous semblent devoir être prises en compte dans les enquêtes suivantes. La première idée qui revient fréquemment est celle de la perception du créole comme une langue que l'on n'a pas apprise, qui nous a été transmise, au même titre qu'un patrimoine culturel, voire même à celui d'un patrimoine génétique, une langue qui serait "innée", "héréditaire", partie prenante de la constitution même de la personne réunionnaise.

Cette particularité entraîne la production de discours ambivalents, dans la mesure où d'une part il confère inmanquablement au créole des qualités affectives, de chaleur, d'intimité, de connivence, et où d'autre part il le prive de son caractère de langue structurée, régie par des règles, de système élaboré, travaillé, sophistiqué comme peut l'être le français. De ce fait, le créole est souvent représenté comme peu esthétique, vulgaire, et sa pratique peut être jugée impertinente et même irrespectueuse.

De son côté, le français est largement associé à une langue dont l'apprentissage et la maîtrise permettent ou tout au moins laissent espérer une réussite professionnelle, économique et sociale. À ce titre la représentation du français est également ambivalente, car il représente également une langue que l'on est obligé d'apprendre, et dont l'apprentissage n'est pas sans enjeux, puisque c'est de lui que dépend l'avenir socioprofessionnel. En regard du créole, le français apparaît comme une langue dure, rigoriste, sans chaleur, peu vivante. L'absence de norme du créole s'oppose donc à l'omniprésence de la norme en français, dont l'apprentissage et la pratique sont constamment soumis à une forte pression et à une omniprésente sanction sociale. Si le créole est la langue de l'être, le français apparaît massivement comme la langue que l'on apprend pour les autres, pour la construction de son image sociale, comme la langue du "paraître".

Le caractère représenté comme "génétique" du créole en fait une langue dont les frontières linguistiques sont difficilement perméables, justement parce que ces frontières ne sont pas seulement linguistiques, mais sont aussi de l'ordre de l'identitaire. Le créole, langue identitaire, langue du Même, langue de l'identique et du groupe, apparaît à la fois comme un fardeau, comme un frein à la maîtrise de la langue de l'Autre, à la construction de soi en tant

qu'être social, et à la fois comme un terrain affectif et familial, une langue porteuse de ses racines, de son origine et de son histoire, une propriété privée.

Ce schéma, toutefois, est plus complexe, dans la mesure où les frontières entre langue de l'être et langue du paraître, langue du Même et langue de l'Autre, semblent plus mouvantes et incertaines chez ces lycéens que chez leurs parents par exemple. Il faut bien avoir à l'esprit que la plupart d'entre eux sont issus de familles rurales et largement créolophones. Les propos et les témoignages laissent penser que ces lycéens, en pleine construction et réalisation socioprofessionnelles, sont dans une position sociolinguistique difficile à gérer parce que contradictoire, sont non seulement partagés entre leurs liens familiaux et leurs aspirations sociales et professionnelles, mais aussi ne parviennent pas toujours à fixer effectivement une frontière entre ces deux pôles qu'ils tentent de lier et à partir desquels ils doivent trouver la voie de la réalisation de soi.

Apparaissent ainsi des décalages entre le schéma sociolinguistique tel qu'il est conçu dans le milieu familial et tel que les lycéens commencent à le concevoir eux-mêmes. Pour les générations précédentes, l'apprentissage du français est effectivement un symbole de réussite, mais le français reste une langue "étrangère", une langue de l'Autre. Or ce qui semble se profiler chez ces lycéens, c'est que le français devient peu à peu, aux côtés du créole, non plus seulement la langue du paraître, mais aussi la langue de l'être, problème qui ne se posait certainement pas pour leurs parents au même âge, et qu'ils conçoivent de ce fait difficilement.

Ce passage, encore en cours, d'une conception du français comme langue de l'Autre, à une perception du français comme langue du Même, apparaît comme une trahison de sa langue "héréditaire", donc de sa famille, de sa communauté, et plus globalement de son identité. Cette idée de trahison, pas toujours explicitement formulée mais qui nous semble omniprésente dans les écrits, n'est pas, naturellement, sans entraîner de forts sentiments de culpabilité de la part des lycéens, culpabilité d'autant plus forte que la langue de l'Autre est socialement définie comme supérieure à la langue du Même, et que la perception que cette langue devient peu à peu partie prenante de leur propre identité, ce qui les conduit à avoir le sentiment de dépasser leurs parents, et renforce l'idée de trahison. En outre, le fait que certaines lycéennes investissent un rôle pédagogique vis-à-vis de leurs frères et sœurs plus jeunes, renforce concrétise l'idée de dépassement des parents, dont il s'agit bien de prendre le relais, et même de remplacer.

On va même jusqu'à observer également l'inverse, autrement dit la conception du créole comme langue du paraître, langue que l'on apprend pour se sentir intégré au groupe et accepté par lui. Cette idée apparaît chez un élève réunionnais ayant passé une partie de son enfance en métropole, et dont l'identité réunionnaise n'est de ce fait, aux yeux des autres, pas acquise, contestable, et doit être mise à l'épreuve de la pratique du créole. Le créole comme langue du paraître n'apparaît toutefois qu'une seule fois, mais il est intéressant de la retenir pour voir si elle est retrouvée dans d'autres catégories sociales et / ou tranches d'âges.

Un dilemme se pose ainsi à la plupart des élèves, qui se retrouvent face à un choix impossible : dépasser et trahir ses parents, sa communauté, ce qui fait son identité et son origine, ou bien ne pas aller au bout de ses ambitions, renoncer à la réussite de soi, de sa vie sociale et professionnelle, et donc se trahir soi-même. Français et créole s'inscrivent ainsi dans des "camps" adverses, porteurs de valeurs identitaires, sociales, culturelles, qui apparaissent comme rivales, peu conciliables, exclusives les unes des autres. Choisir une

langue revient à rejeter l'autre, à la "bannir". Cette position est parfois tellement insoutenable que la seule voie possible est le silence, l'arrêt du dire. On se trouve ici face à une manifestation extrême de l'insécurité linguistique, tellement bloquante, tellement insupportable qu'on rêve d'un monde où les mots n'existeraient pas et où l'on parlerait avec son corps. L'enjeu majeur, pour ces élèves, est de parvenir de trouver la voie de l'unité, linguistique et identitaire, dans l'hétérogénéité et même dans l'adversité. L'hypothèse de l'insécurité bi-linguistique semble ainsi se confirmer dans ce corpus.

On pourra remarquer que la notion de culpabilité telle qu'elle apparaît ici ne revêt pas tout à fait le même sens que celui dans lequel l'emploie Robert Lafont (1971) et que nous avons évoqué en seconde partie de cette thèse. Pour lui, ce sont les discours sociaux sur les langues qui créent, chez les locuteurs de la langue "dominée", des sentiments de culpabilité liés au fait qu'ils n'ont pas une maîtrise suffisante de la langue "dominante". Ici, justement, le sentiment de culpabilité est lié au fait que les lycéens sont sur le chemin de la maîtrise du français, et que ce faisant, ils s'éloignent de la sphère sociolinguistique créolophone et du même coup la trahissent. Dans la même optique que Robert Lafont, Gérard Fonrose et Georges Mérida (1986) décrivent, au terme d'enquêtes menées en milieu scolaire antillais, la "double contrainte" à laquelle les élèves se heurtent, double contrainte liée au fait que d'une part on leur demande de participer en classe et de parler français, mais que d'autre part on refuse leurs productions, jugées défectueuses car empreintes de créolismes. Dans le corpus de cette pré-enquête, nous avons également observé un phénomène de double contrainte, mais qui se manifeste par le fait que les élèves sont élevés dans l'idée qu'ils doivent apprendre le français pour réussir socialement, quand en même temps cette apprentissage leur est reproché dans la mesure où il conduit progressivement à une inscription dans la sphère francophone, progressivement perçue comme moins étrangère, extérieure à soi.

L'exploitation du corpus de cette pré-enquête, on l'a vu, a permis d'ouvrir des pistes de recherche qui nous semblent tout à fait intéressantes et prometteuses. Naturellement, le corpus est limité du simple fait qu'il s'agissait d'une enquête écrite et qu'il n'a pas été possible, comme on le fait constamment en entretiens, de revenir avec les témoins sur les idées qui semblent les plus intéressantes ou sur les points dont on juge qu'ils nécessiteraient des éclaircissements. En outre, le corpus n'a par exemple pas permis de faire apparaître des différences d'attitudes et de comportements entre les filles et les garçons par exemple, dans la mesure où il comportait trop peu de témoignages masculins.

En outre, cette pré-enquête doit être considérée comme complémentaire par rapport aux entretiens ultérieurs dans la mesure où cette population de lycéens n'entre dans directement dans notre échantillonnage, dont on va voir qu'il s'est limité aux personnes de plus de vingt ans. Il sera toutefois intéressant de garder à l'esprit ces premiers résultats quand il sera par exemple question d'analyser les attitudes et les comportements des étudiants de l'université, d'un âge proche mais de milieux socio-économique globalement plus favorisés, ou encore ceux des membres des catégories sociales plutôt défavorisées (désignée CS4 dans notre corpus), mais plus âgés que ces lycéens.

Il est temps à présent de se pencher sur la suite des enquêtes, qui ont essentiellement consisté en des entretiens semi-directifs. C'est à la description et à la présentation de ces entretiens, de leurs objectifs, et des modalités de leur mise en place que nous allons nous attacher dans le second grand point de ce premier chapitre.

L'objectif de cette enquête est de tenter de faire apparaître et de rendre compte de la sécurité et de l'insécurité linguistique d'une population réunionnaise et / ou vivant à la Réunion. En d'autres termes il s'agit pour nous, au moyen d'une analyse des contenus des entretiens, de voir s'il l'on peut interpréter les opinions, les attitudes et les comportements des locuteurs en termes de sécurité ou d'insécurité linguistique.

Nous ne reprendrons naturellement pas tous les points déjà abordés dans le dernier chapitre de la première partie, qui concernait la méthodologie adoptée. Notre objectif sera ici de présenter nos enquêtes (modalités et objectifs, contenu des questionnaires et commentaires de ces contenus, etc.), ce qui nous amènera par la suite à présenter l'échantillonnage de la population d'enquête, ainsi que les variables sociales qui nous ont aidée à catégoriser nos témoins.

### **1. Descriptif des enquêtes**

#### *1.1. Le déroulement des entretiens*

Le questionnaire<sup>249</sup> constitue la base thématique de tous les entretiens. Il s'organise en plusieurs parties, les unes étant plutôt présentées comme des questionnaires, comportant des questions ouvertes et semi-ouvertes, les autres consistant davantage en des tests d'aptitude. Comme annoncé en première partie, notre choix s'est porté sur la technique de l'entretien semi-directif, qui nous semblait la plus appropriée pour aborder les thèmes en relation avec notre propos, thèmes qui sont parfois difficiles à traiter par les témoins, qui touchent à des problématiques souvent personnelles, et qui peuvent de ce fait apparaître comme délicats, embarrassants, et même douloureux. Dans cette mesure, l'entretien semi-directif présente l'avantage d'une certaine souplesse, et permet à l'enquêteur d'adapter les entretiens, leur forme, leur durée, etc., aux témoins, à leurs intérêts, à leurs motivations et même à leurs difficultés. Si le rapport aux langues, aux normes, à l'écrit et à l'oral, mais aussi la représentation de sa compétence linguistique, de soi-même, de la situation d'enquête, de l'enquêteur, etc., varient d'un témoin à l'autre, il est bien évident que cela a comme conséquence que les entretiens ne sont pas uniformes et ont été adaptés et modifiés d'un témoin à l'autre.

La présentation qui suit est donc une présentation générale du questionnaire, par le biais d'une description des principales étapes des entretiens, et des principaux thèmes abordés. Cela dit, la lecture du corpus d'entretiens montre que tous les témoins n'ont pas été exactement interrogés sur les mêmes points, et en particulier n'ont pas tous subi, nous allons le voir, les mêmes tests d'aptitude.

Le premier moment de l'entrevue consistait en un entretien avec le témoin, entretien qui portait à la fois sur le français et sur le créole. La première série de questions était destinée à recueillir des informations sur le profil linguistique des témoins, leur histoire, sur les évolutions éventuelles de leurs pratiques linguistiques, celles de leurs famille, etc. La notion de "langue maternelle", qui nous apparaissait *a priori* comme relativement neutre et même

---

<sup>249</sup> Le questionnaire complet se trouve en annexe 3.

anodine (même si elle pose, nous l'avons vu, un certain nombre de problèmes sur le plan théorique), a du reste suscité des idées et des attitudes diverses et parfois surprenantes. Suite à ce constat, les questions posées à propos de la langue "maternelle", pensées dans un premier temps essentiellement en termes informatifs, ont en fait constitué un des thèmes de réflexion de notre analyse de contenu. Dans un deuxième temps, et pour compléter ce premier profil, nous demandions aux témoins s'ils avaient déjà vécu en dehors de la Réunion, et en particulier en France métropolitaine. Il s'agissait de voir d'une part si les séjours en métropole avaient des répercussions sur les attitudes linguistiques vis-à-vis du français et du créole, et d'autre part quelles pouvaient être les représentations des différents types de témoins sur les attitudes adoptées par les Réunionnais ayant quitté la Réunion à un moment de leur vie.

La formulation de la question 8 ("Est-ce important de bien parler?") était volontairement ambiguë. L'idée était de voir comment elle serait interprétée et si les interprétations, ou les réactions qu'elle suscitait pouvaient varier en fonction des types de témoins. Les questions suivantes concernaient la localisation spatiale, temporelle et physique de la norme linguistique du français, les évaluations de compétences linguistiques (les siennes propres, et celles des autres), ce qui amenait à parler de la notion d'accent, des accents, de son accent, de celui des Réunionnais, etc. Ces questions sur l'accent étaient ensuite reprises dans un test d'écoute de différentes façons de parler sur lequel nous allons revenir.

L'entretien se poursuivait ensuite par des questions sur le créole, son statut, son évolution, l'évolution de sa pratique, l'existence de sa norme. La question était moins de savoir si le témoin accordait ou non un statut de langue au créole, ce qui ne consiste qu'à poser une étiquette, souvent assez peu significative du reste, que de l'amener à parler de ses représentations sur ce lecte, son rapport à lui, son expérience linguistique dans et envers lui. Il s'agissait également de faire apparaître les perceptions du témoin quant aux évolutions du créole et de sa pratique, ainsi que sa variation. De façon volontaire, et afin de pouvoir comparer les réponses données, certaines questions sur le créole et sur le français sont parallèles, et formulées de façon similaire.

Le second temps de l'entretien consistait en un exercice de lecture d'un texte de type article de presse. Lors de l'exploitation, notre attention s'est portée sur un certain nombre de variables phonologiques, dont les différentes réalisations présentent la particularité d'être socialement signifiantes, les unes étant conformes à la norme phonologique du français standard, les autres étant créolisantes. Cet exercice avait comme objectif de créer une situation dans laquelle le témoin était amené à porter une attention importante à sa façon de parler, et en l'occurrence à sa prononciation, attention plus importante que dans la situation moins formelle de discussion et d'échanges. Sur le modèle des enquêtes menées par Labov à New York sur les réalisations du /r/, nous voulions voir si les réalisations phonétiques différaient d'une situation à l'autre. Naturellement, nous sommes tout à fait consciente de la fausseté du caractère prétendu informel de la situation d'échanges. Toutefois, il nous semble tout de même que la particularité de la situation d'échanges est que le témoin est avant tout amené à porter son attention sur le contenu de ses discours, et moins sur la forme, ce qu'appelle l'exercice de lecture.

L'évaluation portait sur les couples de variables /S/ /s/ (fr.st. /SofπR/ ; créole ou fr. régional /sofπ :/ ou /sofE :/ ) ; /J/ /z/ (fr.st. /Jon/ ; créole ou fr. régional /zOn/) ; /y/ /i/ (fr.st. /ply/ ; créole ou fr. régional /pli/), ainsi que sur le /R/, qui tend à l'amuissement, en créole et (seulement) en position post-vocalique, tandis que la voyelle qui le précède s'allonge. Les barèmes d'évaluations étaient les suivants :

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

ITEMS	Performance orale	hypercorrections
jeudi	/J/ : 1 point	
Saint-Joseph	/s/ : 1 point /J/ : 1 point /z/ : 1 point	/S/ : 1 point  /J/ : 1 point
alentours	/R/ : 1 point	
quatre heures	/R/ : 1 point /π/ : 1 point	/R/ exagéré : 1 point
car jaune	/R/ : 1 point /J/ : 1 point	/R/ exagéré : 1 point
chauffeur	/S/ : 1 point /π/ : 1 point /R/ : 1 point	  /R/ exagéré : 1 point
perdu	/R/ : 1 point	/R/ exagéré : 1 point
chaussée	/S/ : 1 point /s/ : 1 point	 /S/ : 1 point
moteur	/π/ : 1 point /R/ : 1 point	 /R/ exagéré : 1 point
plus	/y/ : 1 point	
peur	/π/ : 1 point /R/ : 1 point	 /R/ exagéré : 1 point
blesé	/s/ : 1 point	/S/ : 1 point
AUTRES		

L'idée était ainsi par exemple de voir si la situation de lecture amenait certains témoins ayant une prononciation créolissante, à adopter une prononciation plus proche du français standard, voire à s'hyper-corriger (et prononcer par exemple les /s/ /S/, les /z/ /J/, à exagérer les /R/, etc.).

L'objectif était également d'évaluer la facilité de lecture (en fonction de critères tels que le rythme d'élocution, la présence ou l'absence de pauses, d'hésitations, de redites, etc.), et de comparer cette élocution à celle adoptée dans les discussions antérieures et ultérieures.

Il faut avouer que ce test de lecture, que nous avons bâti sur le modèle de celui appliqué par Nicole Gueunier au Liban (1993), nous a à la fois peu inspirée, peu renseignée, et nous a posé un certain nombre de questions. Au Liban, Nicole Gueunier se servait de ce type de test d'une part pour évaluer la performance phonologique de ses témoins, et d'autre part pour mesurer les écarts susceptibles d'apparaître entre les réalisations phonologiques opérées en situations formelles et celles opérées en situation informelle. Si ce test apparaît, à la lecture du travail de Nicole Gueunier, tout à fait adapté et instructif dans la situation libanaise, il nous semble discutable à la Réunion dans la mesure où il suppose un score plus élevé pour les locuteurs ayant une prononciation standard, et un score moins élevé pour ceux dont la prononciation est régionalisante.

L'essai que nous avons fait à ce sujet s'est montré, à notre sens, peu concluant. Comme nous le verrons, il s'est avéré que les réalisations phonologiques ont peu varié d'une situation à l'autre, et aucun entretien n'a pu faire apparaître de différences vraiment significatives<sup>250</sup>.

<sup>250</sup> Dans les premiers entretiens, nous avons complété ce test de lecture d'une part avec celle de phrases isolées, qui comportaient les variables à tester, et d'autre part avec celle de paires de mots, que distinguaient les mêmes variables phonologiques (jaune / zone ; peur / père ; châle / sale, bar / bas, etc.). Ces autres tests, qui étaient censés amener les témoins à porter une attention croissante à leur façon de parler, n'a toutefois apporter aucune modification notable dans les résultats. Ce test, en outre, gênait les témoins qui avaient réellement le sentiment

Cela dit, notre matériel d'enregistrement, relativement rudimentaire, n'était certainement pas adapté à ce type de test, et n'a peut-être pas été en mesure de rendre compte de variations. Il faut enfin noter que ce test, qui mettait les témoins dans une situation relativement proche d'une situation scolaire, n'a pas été soumis à tous les témoins, et en particulier aux témoins des catégories 1 (membres de la grande bourgeoisie blanche), 2 (groupe des "intellectuels"), et 6 (groupe des non-Réunionnais).

L'entretien se poursuivait ensuite par un exercice de traduction. Les témoins se voyaient d'abord proposer deux phrases en français à traduire en créole, puis deux phrases en créole rédigées selon la graphie *phonétisante*, et deux phrases en créole rédigées selon la graphie *francisante* (Wolf et Simonin, 1992), à traduire en français.

L'objectif de ce test était d'abord d'observer la représentation que les témoins avaient de la norme en créole. On a vu en effet que l'un des discours les plus courants à ce sujet (et nos entretiens confirment largement ce discours stéréotypé) est que le créole n'a pas de norme, pas de "grammaire", pas de règles, etc. Nous voulions ainsi voir si l'on retrouvait une unité dans les façons de traduire du français en créole. Nous voulions également voir si les différentes traductions permettaient de faire apparaître différents "types" de créoles, ou différentes variétés, en se demandant si ces variétés corroboraient des "types" de témoins. De ce fait, il s'agissait aussi d'un moyen de tester la compétence linguistique en créole, point sur lequel des résultats parfois surprenants sont apparus. Ce test permettait également d'examiner les réactions face aux exercices de traductions, la plupart du temps assez peu familiers pour les témoins, et de comparer les facilités ou les difficultés que suscitaient les deux types de traductions.

Avant de faire la seconde série de traductions, nous demandions aux témoins de lire les phrases en créole à voix haute. Cet exercice supplémentaire nous permettait d'apprécier les attitudes envers l'écriture du créole en général, mais aussi sur les choix de graphie, et s'est révélé, nous le verrons, relativement instructif. À partir de ce test, une des pistes d'exploitation a été de comparer les discours concernant le créole, sa norme, etc., avec les attitudes adoptées en regard de ces exercices de lecture / traduction. Une série de questions sur le même thème visait ensuite à amener le témoin à réfléchir sur ses attitudes et permettaient de compléter les données recueillies lors de l'exercice à proprement dit.

À la suite de ces exercices, l'entretien était orienté sur des questions relatives à la légitimité de la parole créole par les non-Réunionnais<sup>251</sup>. Il s'agissait de déterminer si la pratique du créole par les non-Réunionnais était bien ou mal perçue, le sens et les échos qu'elle pouvait avoir, les interprétations qui pouvaient en être faites, et les inquiétudes éventuelles qu'elle pouvait susciter. Ces types de questions touchent naturellement à la

---

d'être "testés", quand justement nous nous efforcions de créer une atmosphère détendue propice à l'échange, et de les rassurer en leur disant qu'il ne s'agissait pas de les évaluer mais de recueillir leurs avis et leurs opinions sur la situation linguistique réunionnaise. Cet exercice avait ainsi comme conséquence de freiner les premières confidences, et de refermer les témoins qui avaient commencé à s'ouvrir lors de la première étape de l'entretien. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé d'éliminer ces deux autres lectures, qui nous semblaient à la fois peu porteuses et bloquantes pour la suite.

<sup>251</sup> Il s'agissait également d'être en mesure de comparer la légitimité de la parole en créole par le non-Réunionnais et par le Réunionnais. La pré-enquête, ainsi que les observations participantes, nous avaient en effet permis de faire l'hypothèse que la parole créole n'est pas admise, autorisée, en toutes situations. Nous voulions en particulier tenter de déterminer si l'illégitimité de la parole en créole était seulement liée à la situation d'emploi, ou l'était également à l'étiquette identitaire du locuteur.

problématique des rapports entre langue et identité. Nos questions visaient en fait à faire apparaître les représentations des témoins quant à la perméabilité ou l'imperméabilité des frontières linguistiques du créole, l'admission ou l'exclusion de l'Autre dans sa langue, etc. Les questions posées lors de l'entretien nous permettaient d'ailleurs d'interroger la notion de légitimité au moins dans les trois premiers sens dégagés : légitimité du locuteur comme membre d'un groupe sociolinguistique donné ; légitimité de l'emploi d'une langue dans une situation de communication donnée ; et enfin, bien sûr, légitimité d'un discours par rapport à une norme.

Ce dernier type de légitimité était réinterrogé dans les questions suivantes, construites autour de la notion de français "régional". Il s'agissait pour les témoins de commenter, d'identifier et d'évaluer les deux phrases suivantes, construites au moyen de lexique de Michel Beniamino, 1996, et en nous inspirant, en particulier pour la seconde du style adopté par l'écrivain réunionnais Axel Gauvin dans ses romans écrits en français :

1- Le vent a dégrainé mes cheveux<sup>252</sup>.

2- Il faisait le fier, avec ses manières zoreil : quand sa tantine était là, il fallait le voir qui essayait de tirer son français<sup>253</sup>.

Ces questions concernant le français régional ont été doublées d'une enquête plus quantitative, menée auprès de quatre-vingt quinze étudiants, auxquels a été soumis le texte d'une copie présentée comme une copie d'élève, que nous avons construite en y mêlant des fautes classiques (lexicales et morphosyntaxiques), et des régionalismes lexicaux et morphosyntaxiques. L'idée était d'évaluer le degré de tolérance des témoins, mis en situation de correcteurs, face aux régionalismes. Cette enquête n'est toutefois que grossièrement exploitable dans la mesure où nous n'avons pas accès aux profils sociaux des différents correcteurs. Toutefois, il en ressort quelques pistes qui nous ont semblé intéressantes et qui complètent les propos recueillis en entretiens.

Enfin, la dernière partie de l'entretien consistait à soumettre aux témoins un document sonore, sur lequel ont entendu cinq voix répéter un même petit texte<sup>254</sup>, en français, mais avec des accents différents, et en créole. Les témoins devaient commenter les voix, évaluer les façons de parler, dire ce qu'ils pouvaient identifier des locuteurs, etc. Ils devaient ensuite prendre position en disant à quelle(s) personne(s) ils choisiraient plutôt de confier d'une part un emploi dans une entreprise dont ils seraient le directeur, et d'autre part leur enfant à garder.

Les cinq voix correspondaient en réalité seulement à deux personnes, toutes deux du sexe féminin. Ce choix n'est naturellement ni fortuit ni irréfléchi. Notre idée était en effet de recueillir des jugements et des évaluations des différentes façons de parler et nous désirions limiter au maximum les éventuelles interférences sur ces jugements. En enregistrant un homme et une femme, nous pensions courir le risque de voir les appréciations influencées par le sexe du locuteur à commenter. C'est pour la même raison que nous avons choisi de faire entendre chaque fois le même texte. La première personne à laquelle nous avons demandé de

---

<sup>252</sup> Le vent m'a décoiffé(e).

<sup>253</sup> Il avait des airs prétentieux, avec ses manières métropolitaine : quand sa copine était là, il fallait le voir qui essayait (sous-entendu : laborieusement) de parler français.

<sup>254</sup> Ce texte était le suivant : Il était cinq heures du matin quand j'ai fermé le portail derrière moi. J'étais en retard et j'avais peur de rater mon car.

participer à l'enregistrement de ce matériel test était une Réunionnaise âgée de 30 ans, enseignante de français. Les trois premières voix du test sont les siennes. Dans la première, nous lui avons demandé de lire le texte en faisant comme si elle le lisait à ses élèves. De fait, toute trace d'accent réunionnais est gommée dans cet extrait<sup>255</sup>. L'audition de l'extrait laisse même entendre une diction relativement artificielle et forcée. La seconde fois, nous lui avons demandé de lire ce même texte "normalement". Cet exercice n'a du reste pas été sans difficulté pour elle dans la mesure où il l'a amenée à être directement confrontée à la fluctuation de son discours en français. Il a fallu reprendre à plusieurs reprises l'enregistrement avant qu'elle ne parvienne à effectivement prononcer les phrases dans un style estimé comme proche du style informel. La troisième fois, la consigne était de dire la même phrase en créole. Les deux enregistrements suivants laissaient entendre notre propre voix. Nous comptions à la fois sur le filtre de l'enregistrement et sur les accents que nous avons pris pour éviter d'être démasquée. Il s'est avéré qu'un témoin a tout de même cru nous reconnaître<sup>256</sup>. La première fois, nous avons prononcé la phrase avec l'accent de notre région d'origine (sud-ouest), et la seconde nous avons dit cette phrase en créole.

Le premier objectif de cet exercice était naturellement de recueillir des attitudes envers les façons de parler, mais aussi de comparer les résultats obtenus par le biais de cette mise en situation, et les discours épilinguistiques collectés à ce sujet dans la première partie de l'entretien. L'un des discours fréquemment entendu consiste à dire que l'on peut identifier une personne en fonction de sa façon de parler, que l'on peut par exemple dire à coup sûr s'il s'agit d'un Réunionnais ou d'un non-Réunionnais, que l'on peut déterminer son appartenance sociale, son niveau d'instruction, etc. L'idée était donc d'interroger ces stéréotypes et de voir si l'identité était effectivement audible, et selon quels critères. Nous voulions également déterminer s'il apparaissait des variations dans les types d'identification, et si cela pouvait corroborer des types de locuteurs.

Il est toutefois à noter que nous n'avons pas pu faire passer ce test à tous les témoins du corpus, test qui nécessitait un double appareillage d'enregistrement. Hélas l'un de nos magnétophones est tombé en panne et nous n'avons pas pu nous en procurer un autre à temps. Par la suite, nous avons ainsi remplacé ce test par une série de questions, mais qui ont un intérêt moindre par rapport à ce que nous récoltions lors de la passation du test.

En dernier point, certaines questions (regroupées à la fin du questionnaire) étaient réservées aux témoins non-Réunionnais. Ces questions concernaient les conditions dans

---

<sup>255</sup> La constitution de ce matériel enregistré a présenté d'ailleurs en elle-même des intérêts pour notre propos. Spontanément, quand j'ai demandé à cette enseignante de lire ce texte en faisant comme si elle le lisait à ses élèves, celle-ci a non seulement effacé toute trace d'accent réunionnais, facilement audible quand elle adopte un style peu soutenu, mais son élocution s'est également faite plus lente, sa façon d'articuler nettement plus accentuée et soutenue, et la prononciation des /R/ s'est faite beaucoup plus insistante, voire hyper-correcte.

<sup>256</sup> Extrait de corpus : (T = Témoin)

Quatrième voix :

T17 : - [rire]. Là on aurait dit une étrangère. C'est pas une Réunionnaise ça hein ? -- Eh -- c'est pas vous par hasard ?

E. : - Non [rire]

T17 : - Non ben on dirait une Zoreil qui cherche à parler créole -- qui cherche à --

E. : - A parler créole ?

T17 : - Enfin pas à parler créole -- mais à *adopter* le ton créole.

Cinquième voix :

T17 : - Ça c'est vous. C'est un Zoreil qui cherche à parler créole. Bon alors la quatrième -- on dirait plutôt une étrangère qui cherche à parler français mais qui ne sait pas parler français.

lesquelles ils étaient arrivés à la Réunion, le temps qu'ils y avaient passé, leur souci ou leur indifférence quant à leur intégration (sociale, culturelle, linguistique) à la Réunion, leur pratique du créole, leur(s) (éventuel(s)) mode(s) d'apprentissage du créole, leurs représentations de ce lecte, les réactions suscitées par leur pratique du créole, etc. Il s'agissait également pour nous de voir la manière dont ils percevaient l'organisation sociale réunionnaise, les rapports qu'ils entretenaient avec les différents groupes, la façon dont ils percevaient ces autres groupes, l'image qu'ils se représentaient que ces derniers se faisaient d'eux-mêmes, etc.

### 1.2. Organisation et chronologie des entretiens

Le corpus d'entretiens, dont le récapitulatif est présenté en annexe 4, est présenté dans l'ordre chronologique dans lequel il a été constitué. Les premiers entretiens ont été menés auprès des deux groupes à propos desquels, nous allons y revenir, nous faisons l'hypothèse qu'ils constituent les deux élites réunionnaises (CS1 et CS2). Ce choix a été motivé par plusieurs facteurs. Tout d'abord, il fallait bien déterminer un point de départ, et les membres de ce groupe présentaient l'avantage d'être relativement visibles socialement. Certains contacts ont été établis par l'intermédiaire de connaissances personnelles et / ou d'autres témoins ; d'autres fois, nous prenions directement contact avec les personnes avec lesquelles nous désirions avoir un entretien. Le thème annoncé était l'évolution des langues et des pratiques linguistiques à la Réunion. De ce fait, nous n'avions pas à prononcer les termes de sécurité et d'insécurité linguistique, ce qui aurait eu certainement pour effet de susciter quelques méfiances et quelques craintes, ou d'accroître celles qui existaient déjà. Nous faisons l'hypothèse, qui s'est par la suite confirmée, que ces locuteurs accepteraient plus facilement de nous recevoir en entretien dans la mesure où, en regard de leur position sociale ou socioprofessionnelle, il ne leur semblait pas vraiment étrange qu'une étudiante vienne leur demander de l'aide et des conseils pour un travail sur la Réunion.

Nous pensions en outre que les membres de ces groupes élitaires, situés au sommet de l'échelle sociale, sauraient peut-être avoir une vue d'ensemble sur l'organisation sociale, et que ces premiers entretiens pourraient nous aider à effectuer les suivants. À ce titre, nous pensions que ces témoins auraient également un rôle informatif, et que les entretiens nous permettraient à la fois de recueillir des opinions, des attitudes, et des comportements, mais aussi des informations, en particulier des faits historiques.

En dernier point, mais qui est lié aux autres, il faut reconnaître que nous avons mis un certain temps à pouvoir nous sentir suffisamment sûre de nous, sur le plan des questionnements et des hypothèses, sur celui du véritable objet de notre recherche, sur celui, également, de la "légitimité" de notre recherche, sur ses objectifs, sur ses applications éventuelles, etc., pour procéder aux entretiens suivants. Nos appréhensions s'apparentaient étrangement à une sorte de pudeur, des scrupules à ce que nous pensions être "interroger les gens sur leur insécurité linguistique", qui nous empêchaient de tout à fait franchir le pas et dépasser l'observation participante, les enquêtes écrites, ou celles menées avec les témoins dont l'hypothèse était qu'ils étaient moins insécurisés que les autres sur le plan linguistique. Il peut sembler difficile, en effet, quand on s'est longtemps *imprégné* de son terrain, que l'on a même parfois souhaité s'y fondre, en être reconnu (donc constituer un témoin de choix pour notre propre enquête...), de franchir la barrière et de regarder ce même terrain avec l'œil "impitoyablement neutre" et objectif du chercheur. Nous retombons ici de toute évidence sur les questions, abordées en première partie, concernant la distance entre l'enquêteur et l'objet d'enquête. En outre, cela suggère de nouveau la problématique, ouverte dès l'introduction de cette thèse, de l'émergence du sujet de thèse, et de la nécessité, pour le chercheur, de

réellement distinguer le sujet chercheur du sujet cherché, afin précisément d'en faire émerger un objet. Sans nous étendre davantage sur ces questionnements qui sont certainement, sous des formes diverses, des lieux communs pour les chercheurs en sciences sociales, nous pouvons y trouver un certain nombre d'explications au choix de débiter les entretiens par les locuteurs que nous pensions, dans la mesure où ils sont tous francophones de langue première, les moins enclins à l'insécurité linguistique en français, tout au moins à l'insécurité que nous avons baptisée "normative".

Parallèlement à la mise en place des premiers entretiens, notre travail théorique nous a amenée à nous interroger sur les notions de français régional et de régionalismes. Nous avons ainsi mené une première enquête à ce sujet, enquête que nous avons décrite dans ce qui précède, auprès de quatre-vingt quinze étudiants, à qui nous avons soumis une copie d'élèves contenant des régionalismes, et qu'ils devaient corriger.

Enfin, nous avons mené la suite des entretiens auprès d'étudiants, de personnes actives et de retraités, réunionnais et métropolitains. Ces entretiens, qui sont au nombre de cinquante-six, ont constitué une expérience à la fois, nous semble-t-il, véritablement porteuse pour notre recherche scientifique, passionnante, et extrêmement enrichissante sur le plan personnel.

## ***2. Les difficultés rencontrées***

### *2.1. Une première difficulté : trouver les témoins*

Outre les difficultés de mise en place des entretiens et de formulation des questions, une difficulté essentielle que nous avons rencontrée a concerné la recherche de locuteurs susceptibles de devenir des témoins. Il est bien évident, en effet, que trouver des témoins pour une enquête dont la passation est souvent longue (entre trente minutes et deux heures trente), enregistrée, et qui touche à un sujet ("les langues") d'une part souvent brûlant, médiatisé, politisé, et dont le thème suscite à ce titre une certaine méfiance, et d'autre part faisant appel à des expériences personnelles pas forcément faciles ou heureuses, n'est pas chose très aisée. On ne peut pas se promener au hasard dans les différentes villes et trouver des gens qui acceptent de se prêter, sans avoir été prévenus, voire préparés, à ce type d'entretien.

Comme nous l'avons dit, certains témoins ont été contactés par l'intermédiaire de personnes que nous connaissions. Si cette technique nous a permis de nous mettre en rapport avec la plupart des témoins des deux premières catégories (CS1 et CS2), elle s'est ensuite révélée inefficace.

De nombreux témoins ont été contactés à partir de leur lieu de travail. Nous commençons par contacter les dirigeants de différentes entreprises et associations, en leur expliquant notre souhait de procéder à des enquêtes sociolinguistiques au sein de leurs établissements ou structures, et en leur expliquant l'objet de ces enquêtes. Après avoir essuyé un certain nombre de refus, deux entreprises ont consenti à nous recevoir, en acceptant de faire passer notre demande dans les différents services, et de laisser les volontaires venir participer aux entretiens. Par la suite, des enquêtes ont également été menées dans une association de personnes âgées, ce qui nous a permis de trouver des témoins retraités.

Les étudiants ont été naturellement contactés à l'université de la Réunion, que ce soit au hasard des allées et des couloirs, ou en diffusant des questionnaires écrits à des sections entières, et en demandant aux volontaires de se soumettre à un entretien à ce sujet.

Enfin un petit nombre de témoins étaient des gens que nous connaissions personnellement, ce qui a posé des difficultés d'autre types. D'un côté les entretiens étaient sans doute plus détendus, mais de l'autre, il est bien évident que les thèmes que nous étions amenés à aborder semblaient engager un autre type de relations que celles que nous pouvions avoir avant l'entretien. Il nous semble en outre que les témoins "connus" étaient bloqués par une certaine peur de ne pas être à la hauteur, de nous décevoir, de ne pas correspondre à l'image qu'ils pensaient que nous nous faisons d'eux, etc. En dernier point, ce type d'expérience, que nous avons du reste abandonné très rapidement, a comme conséquence directe que l'enquête n'est plus aussi anonyme, et de ce fait fausse parfois les données. Sans toujours savoir comment interpréter cela, les quelques entretiens menés auprès de personnes que nous connaissions personnellement ont été presque systématiquement suivis de longues périodes de silence.

Cela nous amène à la seconde difficulté qui est celle du positionnement de l'enquêteur lors des entretiens, que nous aborderons ici très rapidement, et en essayant de ne pas répéter ce qui a été vu en première partie.

## *2.2. La relation enquêteur / témoin*

La première question que nous nous posons à ce sujet, et qui fait écho, à la fois aux notions de "paradoxe de l'observateur" de William Labov, et à celle d'"intercesseur de la norme" de Robert Lafont, consistait à se demander si la présence de l'enquêteur, en situation d'enquête, ne créait pas d'emblée une situation insécurisante, et ne renforçait pas l'insécurité linguistique des témoins. Toutefois, une limite à ce type de questionnement, auquel la réponse est forcément partiellement affirmative, est que ce paramètre entre en jeu dans tous les entretiens, ce qui permet d'en tenir compte. Une des pistes d'analyse consistera du reste à observer les rapports instaurés entre l'enquêteur et le témoin, le(s) positionnement(s) adopté(s) par ce dernier en regard de l'enquêteur, les adresses directes et indirectes, etc.

En dehors de cela, la difficulté majeure qui s'est posée lors des entretiens est celle de la bonne distance à instaurer entre nous et les témoins. On a toujours envie, pour que l'entretien fonctionne, de mettre une distance minimale, de détendre l'atmosphère, d'établir une relation détendue. En retour, une enquête sur l'insécurité linguistique est une enquête au cours de laquelle cette insécurité doit être non seulement dite, décrite, mise en mots, mais aussi peu se manifester, apparaître en actes. Tel est le paradoxe constant auquel, en tant qu'enquêteur, nous appréhendons de nous heurter, tout en sachant que cela devrait forcément se passer, pour la réussite même de nos enquêtes : créer, en entretien, une situation suffisamment sereine et décontractée pour amener les témoins à se livrer, et à livrer leur insécurité linguistique. Cette contradiction, pressentie avant même de débiter nos entretiens, et source principale de ce que nous avons désigné comme "scrupules", s'est révélée lors de chaque entrevue. De fait, tous les entretiens ont comporté des moments éprouvants, tant pour les témoins que pour nous-même, du fait de cette tension sans cesse créée et sans cesse jouée, entre proximité, donc connivence, et mise en mots, face à un enquêteur, mais aussi à un magnétophone (laissant donc des traces concrètes, audibles), de souvenirs, d'expériences, de perceptions souvent douloureuses, parfois même dramatiques, touchant à sa langue, à ses langues, à la construction et à la définition de soi.

Le fait est que le thème de l'insécurité linguistique conduit presque systématiquement les témoins à dire leur culpabilité, leurs sentiments de trahison et / ou d'abandon, tandis que la situation d'entretien est non seulement un lieu d'expression, de prise de conscience, d'évocation et de remémoration de ces sentiments douloureux, contradictoires, ambivalents, etc., mais aussi, prend parfois des dimensions analytiques telles<sup>257</sup>, qu'elle peut constituer en elle-même un lieu de trahison, de culpabilisation, d'abandon<sup>258</sup>.

### III. LA POPULATION D'ENQUÊTE

#### 1. La population réunionnaise, quelques chiffres

Les données qui suivent sont extraites du fascicule de recensement général de la population réunionnaise de 1990, dernier en date lors du commencement de l'élaboration de notre travail de recherche. Ce sont ces données qui nous serviront d'indicateurs pour évaluer la représentativité numérique de notre échantillon de population. Toutefois, il faut dès lors noter que nous n'avons pas utilisé, faute des moyens qu'elle requiert, la méthode des quotas pour constituer cet échantillonnage. Cela dit, nous avons à l'esprit le schéma global de la population lorsque nous avons procédé aux enquêtes, et de fait, ces données chiffrées nous ont dans les grandes lignes permis d'opérer les réajustements nécessaires pour parvenir à une relative représentativité.

La première information que nous donne l'enquête de l'I.N.S.E.E. est que la population de la Réunion s'élève à la fin de l'année 1990 à 597 828 habitants<sup>259</sup>. Sur cette population globale, 359 128 sont âgés de plus de dix-neuf ans, soit 59,88% de la population totale. C'est sur cette population que nous avons enquêté, pour des raisons que nous allons exposer plus bas. En termes de tranches d'âges<sup>260</sup> et de sexes, ces 359 128 adultes se répartissent de la manière suivante :

Catégories d'âges	Hommes	Femmes	Total
20-34 ans	80 309	82 732	163 041

<sup>257</sup> Avec, de notre part, et dans la mesure où nous ne sommes pas formée à la psychanalyse, des maladresses, des imprudences, un soutien forcément moindre, etc.

<sup>258</sup> L'entretien mené avec le témoin 8 illustre parfaitement le type de dérapage auquel peuvent aboutir, à l'extrême, ces tensions et ces paradoxes. Cet entretien, comme pourra en juger le lecteur, se termine relativement brutalement, le témoin étant parti sans même me saluer. Sur le moment je m'en suis énormément voulue dans la mesure où quelque chose avait froissé, touché ou blessé le témoin, sans que je m'en sois rendue compte. Le fait est que je connaissais indirectement sa famille dans la mesure où j'avais eu l'occasion de rencontrer son jeune frère quelques années auparavant. À la fin de l'entretien, la discussion s'est orientée sur moi et je n'ai pas eu la présence d'esprit de me montrer discrète. Je pensais, bien à tort, que le fait de dire au témoin que je connaissais son frère permettrait d'engager une conversation plus détendue et d'approfondir la discussion. En réalité, l'effet a été totalement contraire et l'entretien a été très brusquement interrompu. Quelques jours plus tard pourtant, cette personne s'est rendue à mon domicile et y a déposé devant une plante accompagnée d'une lettre me priant de l'excuser pour son comportement, et m'expliquant qu'elle-même n'avait pas très bien compris son comportement sur le moment, mais que plus tard, elle s'était rendue compte que l'entretien avait touché à des sujets brûlants dont elle n'avait jamais vraiment eu l'occasion de parler, et qui avaient sans doute réveillé de "vieux fantômes et de vieilles angoisses" (sic).

<sup>259</sup> Communément arrondi à 600 000, ceci en particulier afin de faciliter nos calculs de pourcentages.

<sup>260</sup> L'INSEE répertorie d'avantage de classes d'âges (catégories tous les quatre ans). Toutefois ces catégories s'avaient trop détaillées pour notre étude, autrement dit risquaient de ne pas suffisamment faire apparaître de variations d'une catégorie à l'autre. Nos catégories sont certes bien plus larges et grossières, mais reposent sur des hypothèses d'analyse dont le détail va être présenté dans ce qui suit. Pour obtenir les chiffres qui suivent nous avons tout simplement additionné les données.

35-54 ans	62 453	63 019	125 472
55-70 ans	22 977	25 989	48 966
+ 70 ans	7 909	13 740	21 649
TOTAUX	173 648	185 480	359 128

On peut résumer les données de ce premier tableau en en établissant un autre, qui donne les mêmes résultats mais sous la forme de pourcentages, par rapport à la population globale :

Catégories d'âges	Hommes	Femmes	Total
20-34 ans	13,38 %	13,79 %	27,17 %
35-54 ans	10,41 %	10,5 %	20,91 %
55-70 ans	3,82 %	4,33 %	8,15 %
+ 70 ans	1,31 %	2,29 %	3,6 %

Ce tableau nous apprend ainsi que 28,92% de la population totale de la Réunion sont des hommes de plus de 19 ans, tandis que 30,91% sont des femmes, également âgées de plus de dix-neuf ans.

L'I.N.S.E.E. nous apprend encore qu'il y a à la Réunion 233 622 actifs (dont 146 253 personnes ayant un emploi, 86 108 chômeurs et 1261 militaires), 36 743 retraités et 58 350 étudiants ou lycéens de plus de 15 ans. Parmi ceux-ci 48 322 ont entre 15 et 19 ans, ce qui ramène à 10 028 le nombre d'étudiants qui entrent dans notre enquête. Globalement, la répartition de la population réunionnaise entre les individus actifs et inactifs est la suivante :

	Nombre en 1990	Pourcentages
ACTIFS	233 622	39 %
Ayant un emploi	146 253	24,39 %
Chômeurs	86 108	14,36 %
Militaires	1261	0,21 %
INACTIFS <sup>261</sup>	364 206	60,97 %
Étudiants de + de 19 ans	10 028	1,67 %
Retraités	36 743	6,12 %

Un autre ensemble de données qui nous semble utile pour l'échantillonnage de la population est sa catégorisation par niveau d'études. C'est en effet partiellement par le biais de cette catégorie que nous avons déterminé la catégorisation sociale des témoins. Le tableau suivant montre cette catégorisation, en tenant également compte des variables sexuelles et générationnelles<sup>262</sup>.

Niv. études	H 20-29	H 30-39	H 40-59	H 60 +	H Total	F 20-29	F 30-39	F 40-59	F 60 +	F Total	H & F Total
Études en cours	4829	112	—	—	4941	4998	89	—	—	5087	10028
CEP BEPC CAP BEP	12953	11086	7737	2017	33793	13549	10444	8063	3056	35112	68905
BAC	2408	2846	2 416	395	8065	4357	3883	2304	409	10953	19018

<sup>261</sup> La catégorie "Inactifs" comprend également les enfants, qui n'apparaissent pas dans le détail de ce qui suit.

<sup>262</sup> Les catégories d'âge varient ici, ne correspondant plus à nos propres catégories. N'ayant pas les détails par années, nous ne pouvons faire autrement que de suivre les données de l'INSEE. Ce problème devra être pris en compte lors de la confrontation entre ces chiffres et notre propre échantillonnage.

BAC+	1155	1788	1511	141	4595	1562	2064	1399	134	5159	9754
Diplôme supérieur	828	1983	2 564	327	5702	743	1426	1162	79	3410	9112

Pour nous rendre mieux compte des proportions, il convient de traduire ce tableau en un second présentant les pourcentages, calculés par rapport à la population globale.

Niv. d'études	H 20-29	H 30-39	H 40-59	H 60 et +	H Total	F 20-29	F 30-39	F 40-59	F 60 et +	F Total	H & F Total 263
Études en cours	0,8 %	0,01%	0%	0%	0,81%	0,83%	0,01%	0%	0%	0,84%	1,67%
CEP BEPC CAP BEP	2,15%	1,84%	1,28%	0,33%	5,63%	2,25%	1,74%	1,34%	0,5%	5,85%	11,5%
BAC	0,4 %	0,47%	0,4%	0,06%	1,34%	0,72%	0,64%	0,38%	0,06%	1,82%	3,17%
BAC+	0,19%	0,28%	0,25%	0,02%	0,76%	0,26%	0,34%	0,23%	0,02%	0,85%	1,62%
Diplôme supérieur	0,13%	0,33%	0,41%	0,05%	0,95%	0,12%	0,23%	0,19%	0,01%	0,56%	1,51%

Ce tableau, très général, ne semble pas, d'un premier abord, très parlant. Si les pourcentages sont très faibles, c'est que nous les avons calculés à partir de la population globale de 600 000 habitants. Il nous sera toutefois sûrement utile pour nous rendre compte de la représentativité de notre propre échantillonnage.

Notre objet n'est pas ici de comparer les tableaux que nous avons élaborés, mais il est tentant de faire quelques rapides remarques. Globalement, si l'on réitère ces calculs en différenciant les sexes, on peut établir les faits suivants :

- parmi les hommes de plus de dix-neuf ans, dont le nombre s'élève à 173 648 individus, 2,8% sont en cours d'études (la quasi totalité d'entre eux entrant dans la catégorie des 20-29 ans), 19,6 % ont un CEP, BEPC, CAP ou BEP, 4,6 % ont un baccalauréat, 2,6% ont un baccalauréat plus deux années d'études, et 3,3 % ont un diplôme supérieur ;
- parmi les femmes de plus de dix-neuf, dont le nombre s'élève à 185 480, 2,7 % sont en cours d'études, 18,9 % ont un CEP, BEPC, CAP ou BEP, 5,9 % ont un baccalauréat, 2,8 % ont un baccalauréat plus deux années d'études, et 1,8 % ont un diplôme supérieur.

Si l'on compare les chiffres par tranches d'âge, on constate que sur une population de plus de dix-neuf ans constituée de 359 128 individus, hommes et femmes confondus :

- 3,07 % ont un bac et plus chez les 20-29 ;
- 3,9 % chez les 30-39 ans ;
- 3,16 % chez les 40-59 ans ;
- 0,4% chez les personnes âgées de soixante ans et plus.

Globalement on a l'impression que le schéma se rapproche du schéma de la France métropolitaine, à savoir que les femmes sont plus nombreuses à avoir le bac, (5,9 % contre 4,6 %), mais que les hommes diplômés le sont davantage que les femmes (dans la mesure où

<sup>263</sup> Toujours par rapport à notre population totale de 597 828 habitants.

les femmes arrêtent souvent leurs études en cours pour fonder une famille). Ainsi les hommes ayant des diplômes supérieurs sont plus nombreux.

Il convient néanmoins d'apporter immédiatement une réserve quant à ce tableau et aux chiffres qui sont ici donnés. Dans la mesure où la Réunion est un département français, sa population est recensée au même titre que les populations de tous les départements de France métropolitaine par l'organisme officiel qu'est l'I.N.S.E.E. En conséquence, et conformément à la constitution française, il n'est nullement fait mention de l'origine des individus, et en particulier si ceux-ci sont Réunionnais ou non-Réunionnais.

Ainsi par exemple, si l'on considère les tableaux ci-dessus, on se rend compte que le nombre d'hommes, de la tranche d'âge intermédiaire (40-59), possédant un diplôme supérieur, est plus important que le nombre de ceux qui, dans la même catégorie d'âge et de sexe, ont non seulement un baccalauréat plus deux années d'études, mais aussi de ceux qui ont uniquement obtenu le baccalauréat.

Les hommes qui entrent dans cette catégorie 40-59 ans sont, d'après l'I.N.S.E.E., 51076 au total. Sur cette population masculine, ils sont 5 % à avoir un diplôme supérieur (contre 2,9 % ayant un baccalauréat seul, et 4,7 % un baccalauréat plus deux années d'études).

En outre, si l'on compare avec les femmes, l'écart est particulièrement prononcé dans cette tranche, alors que les proportions s'inversent dans les catégories générationnelles plus jeunes. En effet, chez les femmes âgées entre 40 et 59 ans, dont le nombre total est à la Réunion de 51927, 4,4 % ont un baccalauréat, 2,7 % ont un baccalauréat plus deux années d'études, et seulement 2,2 % ont un diplôme supérieur. En comparaison, les femmes de 20 à 29 ans sont 7,39 %<sup>264</sup> à avoir un baccalauréat (contre 4,2 %<sup>265</sup> chez les hommes), 2,65 % à avoir un baccalauréat plus deux années d'études (contre 2,01 % chez les hommes), et 1,2 % à avoir un diplôme supérieur (contre 0,1 % chez les hommes). Les femmes les plus jeunes ont ainsi tendance à être plus diplômées que leurs homologues masculins.

Chez les individus entrant dans la catégorie 30-39, l'écart se réduit. Les femmes sont toujours plus nombreuses à avoir le bac (8,6 % contre 6,5 %) et même à avoir un baccalauréat plus deux années d'études (4,5 % contre 4 % chez les hommes). Par contre ceux-ci sont plus nombreux à avoir obtenu un diplôme supérieur (4,5 % d'hommes contre 3,17 % de femmes diplômées dans le supérieur).

Ainsi, pour résumer et y voir plus clair :

	H. 20-29	F 20-29	H. 30-39	F 30-39	H 39-59	F 39-59
<b>Nbre d'individus par cat. sexe et âge</b>	<b>57245</b>	<b>58982</b>	<b>43629</b>	<b>44873</b>	<b>51076</b>	<b>51927</b>
Baccalauréat	4,2 %	7,39 %	6,5 %	8,6 %	4,7 %	4,4 %
Bac + 2	2,01 %	2,65 %	4 %	4,5 %	2,9 %	2,6 %

<sup>264</sup> Pourcentage calculé en fonction du nombre total de femmes entrant dans la catégorie 20-29 ans, soit 58982 femmes.

<sup>265</sup> Pourcentage calculé en fonction du nombre total d'hommes entrant dans la catégorie 20-29 ans, soit 57245 hommes.

Diplôme supérieur	0,1 %	1,2 %	4,5 %	3,17 %	5 %	2,2 %
-------------------	-------	-------	-------	--------	-----	-------

Ce dernier tableau fait clairement apparaître ce que nous avons expliqué dans ce qui précède : d'une part les hommes sont plus diplômés que les femmes dans les catégories 39-59 alors que ces tendances s'inversent dans les autres catégories générationnelles, et d'autre part, les hommes de 30 à 59 ans sont globalement plus diplômés que ceux de 20 à 29 ans, ce qui peut sembler étrange, compte tenu de l'élévation global du niveau scolaire à la Réunion, et en particulier du nombre d'étudiants à l'université, qui ne cesse de s'accroître : ainsi, au début de l'année universitaire 1997-1998, 9059 inscriptions ont été enregistrées à l'université de la Réunion<sup>266</sup>.

Pour tenter d'expliquer ce paradoxe apparent on peut se demander si ces hommes diplômés ne comprennent pas un pourcentage important de Métropolitains venus dans le cadre de la politique post-départementalisation (dans les années soixante, soixante-dix), ingénieurs, médecins, professeurs, etc. Il est difficile, toutefois, d'apporter une réponse claire à ce type de questionnement, et ce d'autant plus que l'on ne connaît pas le pourcentages de Réunionnais et de non-Réunionnais vivant sur l'île. Tout ce que le recensement nous permet d'établir c'est le nombre d'habitants de la Réunion nés dans l'île et nés en dehors de l'île, en particulier en métropole. Ces chiffres sont les suivants :

POPULATION	Lieu de naissance : Réunion	Lieu de naissance : métropole	Lieu de naissance : autre (étranger, autres DOM ou TOM.
Hommes	263 592	20 540	10 124
Femmes	277 118	16 947	9 507
Total	540 710	37 487	19 631

Sur une population totale de 597 828 individus, parmi lesquels 294256 hommes et 303572 femmes, cela donne par conséquent les pourcentages suivants :

POPULATION	Lieu de naissance : Réunion	Lieu de naissance : métropole	Lieu de naissance : autre (étranger, autres DOM ou TOM.
Hommes	90,09 %	6,9 %	3,4 %
Femmes	91,7 %	5,5 %	3,1 %
Total	90,9 %	6,2 %	3,2 %

Toutefois ces chiffres ne suffisent pas à confirmer ou infirmer notre hypothèse. Encore faudrait-il savoir combien, parmi les individus diplômés sont nés dans l'île et combien sont nés en dehors de l'île. En outre, ce critère "né dans l'île" / "né en dehors de l'île" (dont nous avons par ailleurs discuté plus haut) ne correspond que très grossièrement au clivage Réunionnais, non-Réunionnais.

Quoiqu'il en soit, le recensement de l'I.N.S.E.E. ne nous informe pas sur la proportion d'individus nés dans et en dehors de l'île dans son rapport au niveau de scolarité. On ne peut ainsi qu'en rester là à ce sujet.

<sup>266</sup> Données obtenues au service des inscriptions de l'université de la Réunion.

La dernière description dont nous voulons ici rendre compte concerne la catégorisation de la population par activité professionnelle.

Catégorie socio-prof.	H 20-29	H 30-39	H 40-59	H 60 et +	H Total	F 20-29	F 30-39	F 40-59	F 60 et +	F Total	H & F Total
Agriculteurs exploitants <sup>267</sup>	1411	1982	3943	286	7622	110	282	490	31	913	8535
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1993	3181	3635	379	9188	508	873	1261	127	2769	11957
Cadres, professions intellectuelles sup. <sup>268</sup>	965	2674	3702	218	7559	602	1361	1378	31	3372	10931
Prof.intermédiaires <sup>269</sup>	3062	4760	4496	214	12532	3596	4951	3864	115	12526	25058
Employés	6296	6171	6071	267	18805	20152	14688	12645	481	47966	66771
Ouvriers	24005	19495	18115	539	62149	2221	1701	2269	109	6300	68449
Retraités	—	378	2091	17135	19328	—	87	1767	15561	17415	36743

Globalement, les activités socioprofessionnelles sont ainsi réparties de la façon suivante :

- les agriculteurs et exploitants représentent 1,4 % de la population globale, hommes et femmes confondus ;
- les artisans, commerçants, et chefs d'entreprise représentent 2 % de la population globale ;
- les professions intermédiaires représentent 4 % de la population globale ;
- les employés représentent 11 % de la population globale ;
- les ouvriers représentent 11,5 % de la population globale ;
- enfin, les retraités représentent 6 % de la population globale.

## ***2. La classification des témoins par variables sociales***

Les cinquante-six témoins sont répertoriés et classés en fonction de variables sociales classiquement utilisées dans les enquêtes sociolinguistiques, en particulier dans celles menées par William Labov ou Nicole Gueunier. Le classement des témoins par variables a au moins deux avantages. Le premier est qu'il permet d'évaluer son échantillonnage, de se rendre compte de ses proportions, de voir si toutes les catégories sont représentées, etc. D'autre part,

<sup>267</sup> Il faut noter ici que sur ces 7711 agriculteurs exploitants, 6750 ont une petite exploitation, 635 une moyenne exploitation et seulement 326 une grande exploitation.

<sup>268</sup> Cette catégorie comprend : les professions libérales, les professeurs, les professions de l'information, des arts et des spectacles, les cadres et les ingénieurs.

<sup>269</sup> Cette catégorie comprend : les instituteurs et assimilés, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, les techniciens et agents de maîtrise.

un des objectifs de l'exploitation du corpus consiste à faire apparaître les constances entre les témoins, les comportements et les attitudes similaires, mais aussi, en retour, de déterminer ce qui varie, et de tenter de mettre au jour les facteurs qui rendent compte de ces variations. L'idée est ainsi de voir si les variables sociales constituent des facteurs de variation entre les comportements et les attitudes des témoins. En fait, la catégorisation des témoins en fonction de variables sociales constitue en elle-même une hypothèse.

### *2.1. La variable sexuelle*

Comme nous allons le voir dans la présentation statistique de la population d'enquête, les deux sexes sont représentés de manière relativement égale : sur cinquante-six témoins, 27 sont des hommes (soit 48 % des témoins) et 29 des femmes (soit 52 % des témoins). Si l'on en croit les résultats obtenus par William Labov à New-York (1976 : 210-211), il semble que les femmes présentent plus d'insécurité linguistique normative que les hommes. Ce type d'hypothèse nous semble fondé pour plusieurs raisons. D'une part la langue est sans doute plus souvent chez la femme un moyen de promotion sociale que chez l'homme ; si l'on prend l'exemple des catégories socio-économiques peu favorisées, on peut vraisemblablement poser qu'un ouvrier aura moins besoin d'une compétence linguistique aisée en (variété de) langue dominante qu'une femme employée par exemple pour s'occuper d'enfants. D'autre part, à partir du moment où la femme est socialement investie d'un rôle éducatif et pédagogique vis-à-vis des enfants, il semble raisonnable de penser qu'elle est plus sensible au "bien parler" que l'homme. Il sera ainsi intéressant de se demander justement si la modification de l'organisation sociale et de la distribution des rôles, caractéristiques en France et à la Réunion de cette seconde moitié de siècle, a des conséquences sur les attitudes des hommes et des femmes envers la langue. Rappelons toutefois que Nicole Gueunier mentionne que la variable sexuelle ne constitue pas une variable véritablement pertinente pour l'analyse, que ce soit en France (1978 : 40-41), ou au Liban (1993a : 162).

### *2.2. La variable générationnelle*

Comme nous l'avons vu dans la seconde partie de la thèse, la transformation de l'ancienne colonie en département français a eu comme conséquences de profonds bouleversements sur les plans social, politique, économique, et linguistique. Cette période, qui débute théoriquement dès 1946, mais qui, dans la réalité, ne commence à avoir de véritables répercussions sur le paysage social qu'à partir de la fin des années 50, voire au début des années 60, est une période de diffusion massive du français à la Réunion, et de mutations des modèles normatifs.

L'idée est ainsi de comparer des locuteurs qui sont nés et ont reçu leur instruction linguistique avant la période de départementalisation, des locuteurs qui sont nés et ont été élevés pendant cette période, et des locuteurs dont les parents ont été élevés pendant cette période. Le récapitulatif des témoins montre que nous avons ainsi déterminé trois classes d'âge qui correspondent à trois groupes générationnels. Le premier groupe est constitué par des locuteurs âgés de 54 à 75 ans, déjà adultes au moment où la Réunion a cessé d'être une colonie ; le second groupe, baptisé la "génération départementalisation" regroupe par des locuteurs âgés de 34 à 53 ans ; le troisième groupe rassemble les locuteurs entrant dans la tranche d'âge 20-33 ans.

Les hypothèses concernant la variable générationnelle sont les suivantes. En ce qui concerne les locuteurs entrant dans la première tranche d'âge, on peut supposer une insécurité linguistique normative moindre dans la mesure où, à la retraite, ils sont au moins

partiellement retirés du jeu social. On peut par contre penser que les locuteurs ayant été élevés pendant la période de la départementalisation sont les plus enclins aux sentiments d'insécurité linguistique normative en français, dans la mesure où ils ont été élevés dans un esprit particulièrement puriste sur le plan de l'acquisition du français. Nous verrons dans quelle mesure les locuteurs les plus jeunes, qui peuvent être en âge d'être les enfants des précédents, reproduisent ou non les comportements et les attitudes de leurs aînés. Cela dit, on peut faire l'hypothèse que ces locuteurs sont globalement plus sécurisés en français. En retour, on peut se demander dans quelle mesure ce groupe générationnel n'est pas le lieu de l'émergence d'une insécurité linguistique en créole, liée à la perception de la perte progressive de cette langue, et par conséquent à la disparition et / ou à la transformation de leur identité.

### 2.3. La variable "régionale" (ou le mode de vie)

Il s'agit ici de distinguer les locuteurs issus et vivant en milieu rural, des locuteurs issus et vivant en milieu urbain. Toutefois, se pose ici un problème quant à la définition même que l'on doit donner au clivage rural / urbain et à sa pertinence dans la situation réunionnaise si l'on considère à la fois l'urbanisation rapide et très récente, qui fait que d'actuels milieux urbains étaient, il y a encore à peine quinze ou vingt ans, des milieux ruraux, mais aussi l'exode rural qui a caractérisé ces dernières décennies.

Jusqu'à la départementalisation, en effet, on sait que la Réunion était une île essentiellement rurale, organisée selon le système de la société de plantation (Benoist, 1983), et que la départementalisation a eu comme conséquence qu'au modèle social de type rural, s'est substitué un modèle de société de consommation voire de surconsommation, transformant ainsi de façon spectaculaire le paysage réunionnais, et développant massivement l'urbanité, si bien qu'à l'heure actuelle, il est difficile de discerner selon des critères précis les milieux urbains des milieux ruraux.

Une solution qui se présentait d'abord à nous était de distinguer les hauteurs de l'île (où les Réunionnais s'accordent souvent à dire que l'"on parle le *vrai* créole"), des "Bas", ou régions littorales. Toutefois, cela posait un nouveau problème qui était celui d'assimiler toutes les communes du littoral et d'en faire un tout homogène. Ce que nous proposons ici est de comparer Saint-Denis, chef-lieu du département, avec les autres régions de l'île (Est, Ouest, Sud et Hauteurs).

L'hypothèse est ici globalement la même que celle de Nicole Gueunier en France (1978) et au Liban (1993a), selon laquelle le degré de sécurité / insécurité linguistique varie en fonction de l'exposition à la langue régionale. Au Liban, Nicole Gueunier choisit de comparer soixante locuteurs vivant à (et autour de) Beyrouth avec quarante locuteurs venus des autres régions libanaises. Son hypothèse est que la résidence dans la région de Beyrouth, dans la mesure où l'exposition à la langue française y est plus développée, favorise une meilleure compétence linguistique en français, ainsi que des attitudes plus favorables envers la francophonie, d'où une plus grande sécurité linguistique dans cette langue (1993a : 39).

À la Réunion, on peut raisonnablement penser que l'exposition à la langue française par le biais des médias et de l'école est à peu de choses près la même dans toutes les régions de l'île. Ce qui change, en retour, c'est l'exposition en quelque sorte *humaine* au français, autrement dit, le nombre de locuteurs résidants socialement reconnus comme véhiculant *la* norme du français standard. Saint-Denis étant le pôle administratif, politique et culturel le plus important de l'île, c'est aussi le lieu principal de résidence de la population

métropolitaine, dont l'hypothèse est qu'elle est la population la plus légitimée socialement sur le plan de la pratique du français.

Notre hypothèse est que si la résidence dans une ville comme Saint-Denis, où la première langue de communication est le français, augmente vraisemblablement la compétence linguistique dans cette langue, elle favorise également l'ambivalence des sentiments et des représentations épilinguistiques, du fait de la constante exposition / comparaison avec les locuteurs métropolitains, ainsi que la conscience de l'extériorité du modèle linguistique normatif français. En outre, il est probable que dans les zones où le français est le plus parlé, le processus de décréolisation est le plus perçu, dans la mesure où le créole y est de moins en moins transmis et de moins en moins socialement légitimé, ce qui a vraisemblablement des conséquences importantes quant aux sentiments d'insécurité linguistique de types identitaire et communautaire tels que nous les avons décrits précédemment.

#### *2.4. Les variables ethnique et confessionnelle*

La question qui se pose ici est de savoir s'il est pertinent, à la Réunion, d'opérer une classification des locuteurs par groupes ethniques et religieux, et si l'appartenance à une ethnie et / ou à une confession particulière a des incidences sur les pratiques linguistiques, sur les sentiments des locuteurs vis-à-vis de ces pratiques, sur les attitudes linguistiques, et sur les représentations.

La variable religieuse, par exemple, ne nous semble pas pouvoir être décrite comme une variable pertinente dans la mesure où à la Réunion, la pratique du culte catholique a longtemps été obligatoire, obligeant les membres des autres communautés religieuses à pratiquer, souvent dans la clandestinité, une double religion. L'hypothèse est ainsi que le rapport à la langue ne varie pas en fonction du groupe religieux<sup>270</sup>.

De son côté, la variable ethnique pourra être interrogée par le biais de l'analyse des discours épilinguistiques ethnicisés. On a vu par exemple qu'une enquête de Michel Carayol (1977 : 42) avait permis de montrer que les témoins étaient effectivement capables d'identifier le groupe ethnique de locuteurs en les écoutant parler créole. Notre protocole d'enquête ne prévoit pas de test de ce type. Toutefois, il s'agira de nous interroger sur les associations, dans les représentations, entre groupes ethniques et pratiques linguistiques, et de voir si elles diffèrent d'un groupe social à l'autre, mais aussi d'une génération à une autre. En elle-même, cette variable ethnique nous semble toutefois assez peu pertinente, en tous cas certainement moins qu'elle ne pouvait l'être il y a une vingtaine d'années. Par contre, elle nous intéresse davantage lorsqu'elle est associée au groupe ethnique et identitaire d'appartenance. Notre hypothèse est que l'appartenance (ou plus exactement l'affirmation de l'appartenance) à un groupe identitaire et culturel (qui peut, accessoirement, faire entrer en compte les variables ethnique et religieuse) doit pouvoir permettre aux locuteurs de s'inscrire dans une sphère socioculturelle et identitaire bien définie (ou tout au moins mieux définie que le groupe "réunionnais"), et donc de se forger une identité sociale plus affirmée. En outre, nous nous demandons si l'idée d'une langue "ancestrale", qui, même si elle n'est pas réellement pratiquée

---

<sup>270</sup> Cette hypothèse peut sembler rapide et peu convaincante. Quoi qu'il en soit, le récapitulatif des témoins (annexe 4) et la transcription des entretiens (annexe 5) montrent que les questions religieuses n'ont pas été vraiment abordées lors des entretiens, et que cette variable n'est pas vraiment apparue au cours de nos enquêtes. Il s'agit là certainement d'une (des) lacune(s) de ces enquêtes, qui devrait peut-être, ultérieurement, être comblée, par nous-même ou par d'autres chercheurs.

par les membres du groupe n'en existe pas moins dans les représentations, ne constitue pas un facteur d'amointrissement d'insécurité linguistique, dans la mesure où elle permet aux locuteurs de trouver une voie d'issue, de justifier les lacunes de leur compétence linguistique en français, en se rattachant à l'idée qu'il existe une autre communauté au sein de laquelle ils sont à la fois culturellement et linguistiquement légitimes. Dès lors, il est possible que l'appartenance à un micro-groupe socioculturel au sein du groupe réunionnais, aux contours représentés comme mal définis, se corrèle à une moindre insécurité identitaire et communautaire. L'hypothèse serait donc ici que les individus se représentant comme n'ayant pas de "racines" linguistiques et identitaires auxquelles se rattacher sont les individus les plus enclins aux sentiments d'insécurité linguistique, normative, identitaire et communautaire.

### *2.5. Le nombre d'années passées en France hexagonale*

L'hypothèse est ici que plus le sujet a passé d'années en France hexagonale, moins il est susceptible d'être, à la Réunion, en insécurité linguistique normative en français, dans la mesure où son séjour en Métropole lui confère une certaine légitimité linguistique en français.

En retour, la seconde hypothèse est que la légitimité linguistique accrue en français peut se doubler d'une baisse de légitimité du sujet lui-même en tant que membre du groupe réunionnais, et entraîner de ce fait une insécurité linguistique identitaire. En outre, en ce qui concerne l'insécurité linguistique désignée comme "communautaire", qui correspond au sentiment de mise en danger de sa communauté linguistique, il ne semble pas déraisonnable de penser qu'elle s'accroît, comme peut s'accroître la conscience de son identité "régionale", dans les cas où les sujets ont effectué un séjour relativement prolongé en dehors de l'île.

### *2.6. La catégorisation sociale*

Les travaux menés jusqu'à présent associent fréquemment la sécurité et l'insécurité linguistique à l'appartenance à une catégorie sociale donnée. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, l'hypothèse est que les membres des catégories sociales supérieures sont globalement sécurisés, dans la mesure où c'est dans et par leur groupe que sont véhiculées les normes de référence, tandis que les membres des catégories inférieures sont globalement peu concernés par l'ascension sociale et donc peu concernés également par la norme linguistique. À l'inverse, les membres des catégories intermédiaires seraient les plus enclins aux sentiments d'insécurité linguistique, dans la mesure où ils cherchent à conformer leurs usages à une norme véhiculée par les groupes auxquels ils voudraient être apparentés, mais qu'ils maîtrisent en même temps souvent de façon imparfaite.

Toutefois, ce schéma "classique" de l'insécurité linguistique dans les différentes catégories sociales doit être remodelé avant d'être appliqué à la situation réunionnaise, à propos de laquelle l'hypothèse est qu'elle présente la particularité de posséder deux élites réunionnaises, chacun de ces groupes véhiculant des modèles et des types différents de légitimités, les premiers, pour résumer très rapidement les choses, se positionnant plutôt comme des défenseurs du français, tandis que les seconds militent pour la plupart pour la reconnaissance et la promotion de l'identité réunionnaise et du créole. Il faudra par conséquent se demander quel type de légitimité chaque groupe est susceptible de véhiculer, et quelles incidences cela peut avoir sur les différents types d'insécurité linguistique que nous avons dégagés.

Nous avons ainsi choisi de modifier le schéma classique en proposant de distinguer six groupes. Nous sommes bien consciente de l'hétérogénéité des critères de définition de chacun des groupes, les uns correspondant globalement à des catégories sociales classiques, les autres s'apparentant à des catégories socio-ethniques, un autre encore fondant son unité sur le statut d'étudiant des locuteurs. Cette distinction se justifie toutefois si l'on parvient à montrer que les catégories d'appartenance coïncident au moins partiellement avec des représentations et des rapports aux langues spécifiques, autrement dit constituent des facteurs de constance et / ou de variations des attitudes et des comportements linguistiques.

### **2.6.1. CS1 et CS2 : la grande bourgeoisie blanche et les intellectuels**

Les deux premières catégories (CS1 et CS2) se distinguent, nous l'avons dit, par le fait que l'appartenance à l'une est transmise, liée à l'hérédité et à l'appartenance familiale, tandis que l'admission dans l'autre est acquise par la voie de l'instruction. La distinction peut apparaître artificielle dans la mesure où leurs membres participent à l'heure actuelle des mêmes rôles sociaux, entrent globalement dans les mêmes catégories socioprofessionnelles, et appartiennent schématiquement aux mêmes catégories socio-économiques. Pourtant, comme on l'a montré précédemment, l'histoire de leur émergence et de leur rôle dans l'évolution de la société réunionnaise a entre autre comme conséquence un rapport à la langue ainsi que l'investissement d'un rôle sociolinguistique tout à fait différents, qui rend nécessaire une distinction entre les deux catégories.

Les membres de la catégorie 1 étaient les plus faciles à identifier dans la mesure où ils appartiennent à une catégorie socio-ethnique déterminée, celle de la grande bourgeoisie blanche, qui compte un nombre de familles relativement limité. L'idée est de voir quel est, à l'heure actuelle, le rôle social de ce groupe, comment est-ce qu'il se définit en regard des évolutions sociales, et comment en retour il est défini et perçu par les autres groupes.

Pour décider d'un critère de sélection des membres de la catégorie 2, dite des "intellectuels", nous avons consulté l'histoire de l'enseignement à la Réunion (Eve, 1990). On sait que jusqu'en 1960, l'île comptait seulement deux lycées, tous deux implantés dans le chef-lieu, Saint-Denis<sup>271</sup>. Ainsi, jusque dans les années 60, seule une minorité de Réunionnais accèdent au secondaire et très peu ont la chance de poursuivre leurs études dans le supérieur. C'est donc parmi cette minorité, largement élitaires, que nous avons sélectionné les "intellectuels".

Si ce groupe, essentiellement constitué par d'anciens militants indépendantistes et créolistes, s'est à un moment donné positionné avec beaucoup de ferveur en faveur de la promotion de l'identité réunionnaise et de la langue créole, on a un peu l'impression, à l'heure actuelle, d'un groupe qui évolue peu (dans ce sens, tout au moins), dont les convictions et les combats semblent s'être dilués, usés. D'un autre côté, on sait que ces mouvements ont pris leurs sources dans un contexte politique et social bien particulier, où se mêlaient les effluves de la période soixante-huitarde, le rigorisme de l'aire post-départementaliste réunionnaise des années soixante et soixante-dix. On peut faire encore bien des hypothèses à ce sujet. On peut par exemple penser que la société actuelle donne moins de place à la pensée et à la réflexion, donc aux intellectuels, et davantage au spectacle, au paraître, et au matérialisme.

---

<sup>271</sup> Le Lycée Leconte de Lisle, réservé aux garçons (sa création date de 1818), et le lycée Juliette Dodu, dont les portes ne se sont ouvertes aux filles qu'en 1934. Avant cette date, les élèves filles s'arrêtaient au brevet élémentaire, et pouvaient, si elles en avaient les moyens, passer le concours d'entrée à l'école normale.

L'idée, concernant ces deux premiers groupes, est non seulement de comparer les représentations, les points de vue, les attitudes linguistiques, etc., de déterminer les rapports qu'ils entretiennent l'un avec l'autre, mais aussi de déterminer quelles sont les valeurs qu'ils véhiculent et représentent, quelles sont celles qu'ils revendiquent et / ou se voient attribuer, quelle est l'image que s'en font les autres groupes sociaux. Il sera également intéressant de se demander quelles sont les relations qu'ils entretiennent avec le groupe des Métropolitains, qui constituent, en tant que représentants légitimes de la langue officielle et dominante, une troisième élite.

### **2.6.2. CS3 et CS4**

La catégorie 3 correspond globalement aux groupes socio-économiques intermédiaires (cadres moyens, enseignants du primaire et du secondaire, petits commerçants, etc.), et dont l'appartenance a été déterminée en fonction du niveau d'instruction. Ce critère a également été utilisé pour définir l'appartenance à la catégorie 4, qui correspond à des groupes moins instruits, et dont le statut professionnel leur confère une place moins élevée sur l'échelle sociale stratifiée. Notre hypothèse, en regard de ces catégories, est globalement similaire à celles de William Labov. L'insécurité linguistique serait liée à la dépendance des sujets vis-à-vis des contraintes et des normes sociales, qui définissent la légitimité et l'illégitimité linguistique. Par définition, les membres de catégories sociales intermédiaires perçoivent que leur positionnement sur l'échelle sociale, instable et mouvant, dépend avant tout de leur adhésion aux normes sociales, et de leur aptitude à s'y conformer. C'est cette conscience, doublée de celle de la non-conformité de leurs comportements avec les comportements légitimes, qui crée ici l'insécurité linguistique. Il s'agira par conséquent de nous demander ce qui distingue exactement ces deux catégories, et si cette distinction est pertinente, et si elle peut effectivement s'opérer à partir de la présence ou de l'absence, chez les locuteurs, d'une volonté de se promouvoir socialement.

### **2.6.3. CS5 : les étudiants réunionnais**

S'est ensuite posé le problème de la classification des étudiants. Dans un premier temps, nous pensions classer les étudiants en fonction de leur milieu social familial. Toutefois cette solution s'est rapidement avérée insatisfaisante dans la mesure où ils constituent une catégorie en pleine mutation sociale. En outre, notre hypothèse est que l'accession à l'université et le statut d'étudiant a des répercussions importantes à la fois sur les opinions, les attitudes et les comportements linguistiques. Il nous semblait également d'autant plus intéressant d'isoler un groupe "étudiants", qu'ils constituent, depuis la démocratisation massive de l'enseignement, la première véritable génération d'étudiants réunionnais.

### **2.6.4. CS6 : les non-Réunionnais**

Enfin, nous avons également décidé de séparer les témoins non-réunionnais. Nous avons longtemps hésité avant d'inclure dans le corpus des entretiens menés auprès de locuteurs non-Réunionnais, dans la mesure où il nous semblait que ceux-ci mettaient moins en mots leurs propres représentations et leurs propres expériences que des analyses globales, des généralités sur la situation sociale et linguistique. Toutefois, dans la mesure où ils participent à la diffusion des normes linguistiques, et jouent un rôle loin d'être négligeable dans la construction des représentations sociolinguistiques, il nous a semblé important de mener quelques entretiens auprès de Métropolitains. Ils constituent notre catégorie 6.

L'idée est donc de voir si l'homogénéité supposée au sein de chacune des catégories se vérifie ou mérite quelques nuances, de rendre compte des relations entre les différents

groupes, de déterminer quels groupes constituent des groupes de référence, sur quel plan, et pour quel(s) autre(s) groupe(s).

### 2.7. La question de la langue première ou maternelle

Cette dernière variable constitue certainement également un facteur non-négligeable pour rendre compte des variations entre les attitudes et les comportements. Toutefois, il faudra prendre garde à prendre en compte la dimension largement représentationnelle de la définition et de l'affirmation d'une langue comme langue "maternelle".

Cette catégorisation des témoins par variables sociales nous permet ainsi de procéder à une présentation générale de la population d'enquête.

### 3. La population d'enquête : présentation statistique

Les données statistiques suivantes nous renseignent sur la répartition des témoins, en fonction des variables principales. Le récapitulatif de ces cinquante-six témoins se trouve dans l'annexe 4. Les pourcentages d'hommes sont calculés en fonction du nombre de témoins masculins, les pourcentages de femmes sont calculés en fonction du nombre de témoins féminins, et les pourcentages totaux sont calculés en fonction du nombre total de témoins.

Si l'on considère le premier tableau, on se rend compte que notre échantillonnage présente une proportion équilibrée d'hommes et de femmes, puisque sur cinquante six témoins, on trouve :

**Tableau 1 : Répartition des témoins par sexes**

HOMMES	27 (soit 48 % des témoins)
FEMMES	29 (soit 52 % des témoins)

**Tableau 2 : Répartition des témoins par sexes et par tranches d'âges**

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
20-33 ans	30 %	41 %	35,6 %
34-53 ans	51 %	34,4 %	42,7
54-70 ans	18,5 %	24 %	21,3 %

Le second tableau nous renseigne sur la répartition des témoins par sexes et par tranches d'âges. Là encore nous avons tenté de respecter un certain équilibre, en privilégiant légèrement les individus qui entrent dans la tranche d'âge intermédiaire, à propos desquels nous avons fait l'hypothèse d'une insécurité linguistique plus importante, mais tout en faisant en sorte d'interroger un nombre suffisant de témoins, aussi bien dans la catégorie d'âge 20-33 ans (qui représentent 35,6 % des témoins), que dans la catégorie 54-70, qui représentent tout de même 21,3 % des témoins.

Si l'on croise maintenant les variables sexuelles et générationnelles, on constate que ces proportions sont globalement conservées, à l'exception des femmes, plus nombreuses dans la première catégorie que dans la seconde, ce qui est dû à la difficulté, que nous avons mentionnée précédemment, de trouver des témoins féminins dans la catégorie 4 (CS4).

Pour les raisons que nous avons mentionnées plus haut (manque de moyens, difficulté de trouver des témoins, etc.), la plupart des entretiens se sont déroulés à Saint-Denis, sur les

lieux de travail des témoins. L'hypothèse quant à la variable régionale, on l'a dit, est assez difficile à formuler car de multiples facteurs entrent en ligne de compte. D'une part la distinction rural / urbain est, à la Réunion, malaisée à définir. D'autre part, la plupart des localités de l'ouest ou de l'est sont aussi des lieux de résidence pour des individus travaillant à Saint-Denis, ce qui fausse les données, dans la mesure où l'on trouve très souvent des sujets vivant en dehors des "grands" (toute proportion gardée) milieux urbains, mais ayant des références et des normes tout à fait citadines. Il aurait fallu, afin de pouvoir toucher des populations véritablement "rurales", procéder à des entretiens auprès de travailleurs du secteur primaire, ce qui n'a pas été possible. Seule la pré-enquête que nous avons évoquée dans le premier point de ce chapitre nous a effectivement permis de nous mettre en contact avec une population que nous pouvons, quoiqu'avec prudence, qualifier de "rurale". Toutefois, à défaut d'avoir pu trouver des témoins résidant (mais aussi originaires de) dans différentes régions de l'île, le tableau 3 nous montre que l'échantillonnage comporte des individus nés dans la plupart de ces régions.

**Tableau 3 : Répartition des témoins en fonction de leur lieu de naissance**

Régions	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
Nord (Saint-Denis et environs)	48 %	44,7 %	46,2 %
Ouest (Le port, Saint-Leu, Saline)	3,7 %	10,3 %	7 %
Est (Sainte-Marie, Saint-Benoit, Saint-André, Sainte-Suzanne)	29,6 %	10,3 %	19,5 %
Sud (Saint-Joseph, Tampon, Saint-Pierre)	7,4 %	6,88 %	7,12 %
Hauts (Salazie, Petite France, Piton Saint-Leu)	7,4 %	3,4 %	5,3 %
Métropole ou étranger	7,4 %	20,6 %	14,24 %

Nous nous demanderons si la région d'origine a une incidence sur les comportements, les attitudes et les représentations sociolinguistiques. Le tableau présentant la répartition des témoins par lieux de naissance nous indique que près de la moitié des témoins sont nés dans le chef-lieu. Les autres régions sont globalement représentées de façon identique, avec cependant une proportion plus importante de témoins nés dans l'est de l'île (parmi lesquels se trouvent essentiellement des hommes, dont une majorité appartient à la catégorie 4). Enfin, les individus nés en dehors de l'île représentent 14 % des témoins. Parmi ceux-ci se trouvent des Métropolitains, des Réunionnais nés en métropole, ainsi que des individus nés à l'étranger (Vietnam et Madagascar).

Le dernier tableau nous renseigne enfin sur la répartition des témoins par catégories "sociales", en fonction des six catégories que nous avons définies plus haut, et à propos desquelles nous avons fait l'hypothèse qu'elles constituent des catégories coïncidant avec des types de représentations sociolinguistiques, des types d'attitudes et de comportements.

**Tableau 4 : Répartition des témoins par sexes, âges, et catégories sociales**

Catégories sociales	Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Hommes / femmes	Total
CS1	20-34 ans	—	—		9 %
	34-53 ans	—	3,44 %	1,7 %	

	54-75 ans	7,4 %	6,88 %	7 %	
CS2	20-34 ans	—	—	—	<b>10,6 %</b>
	34-53 ans	18,5 %	—	10,6 %	
	54-75 ans	3,7 %			
CS3	20-34 ans	—	—	—	<b>28,4 %</b>
	34-53 ans	18,5 %	24 %	21,3 %	
	54-75 ans	3,7 %	13,7 %	8,9 %	
CS4	20-34 ans	11 %	3,4 %	7 %	<b>16 %</b>
	34-53 ans	11 %	3,4 %	7 %	
	54-75 ans	3,7 %	—	1,7 %	
CS5	20-34 ans	14,8 %	34,4 %	25 %	<b>25 %</b>
	34-53 ans	—	—		
	54-75 ans	—	—		
CS6	20-34 ans	3,7 %	3,4 %		<b>10,6</b>
	34-53 ans	—	6,8 %		
	54-75 ans	3,7 %	3,4 %		

Comme l'indique le tableau 4, certaines catégories d'âges ne sont pas représentées. La catégorie sociale 1, qui correspond au groupe socio-ethnique de la grande bourgeoisie blanche représente 9 % de la population d'enquête. Ce pourcentage, si l'on se fonde sur la répartition sociale de la population réunionnaise dans son ensemble, est certainement proportionnellement élevé. Toutefois, il nous semblait important d'interroger plusieurs témoins appartenant à cette catégorie, hommes et femmes, afin d'être en mesure de voir si des divergences apparaissaient. Nous verrons en réalité que ce groupe semble relativement homogène sur le plan des représentations, des comportements et des attitudes linguistiques. Cela dit, nous voyons que la première tranche d'âge dans cette catégorie n'est pas représentée, tandis que la seconde l'est très faiblement. Cette absence ou quasi absence s'explique par le fait qu'il s'agit-là, nous l'avons dit, d'une catégorie dont la constitution trouve son origine dans la période coloniale, et auquel le remodelage social opéré après la départementalisation n'a laissé que peu de raisons et / ou de possibilités de se maintenir.

Si l'on trouve à l'évidence quelques enfants et petits enfants issus de ces familles de la grande bourgeoisie blanche, les nouvelles données du jeu social ont toutefois fait que la plupart a connu une chute dans l'échelle sociale. Les secondes générations sont ainsi désormais plus proches de la catégorie 3. En outre, les nouvelles valeurs qui sont prônées dans la société réunionnaise actuelle, plus démocratiques que celles qui existaient pendant la période coloniale et / ou leurs valeurs personnelles, conduisent les générations post-départementalisation (tranche d'âge 2 et *a fortiori* 3) à taire, voire à occulter leurs origines sociales. Toutefois, si le paysage social s'est considérablement modifié, on l'a vu en seconde partie, depuis la mise en place de la départementalisation, cette catégorie sociale, du fait de ses rapports avec les autres groupes, et des représentations que les membres de ces derniers s'en font, semble encore jouer un rôle non-négligeable dans les modalités de l'organisation sociale globale.

Nous avons eu la chance de trouver un témoin issu de cette catégorie et situé dans la seconde tranche d'âge. On pourra d'ailleurs nous reprocher d'avoir répertorié ce témoin dans cette catégorie, qui aurait peut-être dû, de par son activité professionnelle, être classée dans la catégorie 2, voire 3. Toutefois, il faut bien rappeler, et c'est ce qui fait défaut dans l'étiquette, maladroite et en l'occurrence peu représentative, de "catégorie sociale", que la définition de ces catégories est loin de se fonder seulement sur la position dans la stratification sociale, mais correspond aussi et surtout, d'une part à la catégorisation établie localement par les

acteurs sociaux, donc correspond à la représentation de l'organisation sociale (qui, dans une ancienne situation coloniale, coïncide parfois avec une catégorisation ethnique), et d'autre part sur des hypothèses de travail quant aux représentations sociolinguistiques des individus, aux manières dont ils se comportent, et aux postures qu'ils adoptent sur le plan sociolinguistique. Ce témoignage, du reste, et comme on le verra, s'est avéré extrêmement intéressant et instructif.

La catégorie 2, celle du groupe que nous avons appelé les "intellectuels" et dont l'hypothèse est qu'elle constitue une seconde élite réunionnaise, est aussi inégalement représentée. 10,6 % des témoins sont répertoriés dans cette catégorie. Il convient de noter que nous sommes tout à fait d'accord pour dire que les frontières qui circonscrivent ce groupe sont relativement floues. Si les deux premières tranches d'âges (54-75 ans et 34-53 ans) sont encore relativement aisément identifiables au moyen du critère de degré d'instruction dont nous avons parlé précédemment, la troisième (20-33 ans) est ambiguë, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles elle n'est pas représentée. Le fait est que sans ce critère de niveau d'instruction à une époque où la scolarité supérieure n'était pas encore démocratisée, il est difficile de trouver des critères fiables et objectifs permettant de catégoriser un individu comme appartenant à ce groupe. On peut recourir au critère de l'auto-définition, mais il est rare, ou suspect, qu'un individu affirme "je suis un intellectuel". Un autre critère, que nous avons du reste utilisé, est la façon dont les individus sont socialement caractérisés, ont un rôle social et culturel assez important pour les rendre visibles et les amener à être définis comme porte-parole d'un certain nombre de valeurs. Toutefois, nos tentatives de prises de contact directes ont été vaines, et même en utilisant le système de réseaux (un témoin nous adresse à un autre), nous avons essuyé un certain nombre de refus, parmi lesquels, hélas, ceux des femmes. Quoi qu'il en soit, on peut se dire que la plupart des membres de cette catégorie font des études supérieures longues, ce qui a comme conséquence que les moins de trente ans ont souvent plus de chance d'être encore étudiants, et entrent ainsi dans la catégorie 5.

28,4 % des témoins entrent dans la catégorie 3, constituée par la moyenne et la petite bourgeoisie. Là encore, nous n'avons pas réussi à interroger des représentants de la tranche d'âge la plus jeune, ce qui fait cruellement défaut à notre échantillonnage. Il se trouve que les lieux d'enquêtes (la Banque de la Réunion, en particulier), et les opportunités d'entretiens ont fait que nous n'avons rencontré aucun membre de cette catégorie de moins de trente quatre ans. En revanche, les sexes sont relativement également représentés. Il en va globalement de même pour les trois autres catégories : celle des membres des catégories sociales plus défavorisées, définie en fonction du degré d'instruction et de l'activité professionnelle ; celle des étudiants, qui représente 25 % du total des témoins, mais dont le point de vue nous intéressait particulièrement ; celle enfin des non-Réunionnais vivant et travaillant (ou ayant travaillé ou encore étudiant) à la Réunion, parmi lesquels se trouvent des métropolitains, une Française de Madagascar, une Mauricienne et une Vietnamiennne d'origine indienne.

D'emblée, un certain nombre de limites apparaissent dans notre échantillonnage. Se pose en particulier de nouveau la question de la représentativité.

#### ***4. Limites de l'échantillon : la question de la représentativité***

La première limite qui nous vient à l'esprit, outre celles que nous venons d'évoquer, est l'absence de personnes sans emploi. Dans une île où, comme on l'a vu, près de 14,5 % de la population active est au chômage, on peut en effet se dire qu'il aurait été intéressant de

recueillir les représentations sociolinguistiques des gens à qui la société départementaliste n'a pas offert de travail. Nous avons toutefois tenté, mais sans succès, de contacter des associations de chômeurs, ainsi que des groupes de formation pour personnes percevant le revenu minimum d'insertion.

Une seconde limite apparaît d'elle-même : le faible nombre de témoins. Les raisons de ce qui peut apparaître comme une insuffisance, si elles ne la justifient pas, peuvent au moins partiellement l'expliquer. D'une part nous étions seule pour constituer les protocoles, formuler les questionnaires, prendre les contacts, procéder aux entretiens, ainsi que pour transcrire près d'une centaine d'heures d'enregistrement. Le travail d'enquête, on l'a dit, est un travail à la fois long et laborieux, et à la fois difficile à mettre en place.

Nous n'avons du reste aucunement l'ambition de présenter un échantillonnage qui soit représentatif de la population réunionnaise. En outre, nous avons largement souligné en première partie le caractère relatif de cette notion de représentativité. Nos techniques pour trouver les témoins (système des réseaux, passage de notes dans les entreprises ou les classes et attente des volontaires) faussent en elles-mêmes l'hypothétique représentativité de ce corpus. Il est bien évident que les témoins les plus enclins à l'insécurité linguistique sont sans doute également ceux qui ne se portent pas volontaires lors d'une enquête portant sur les langues.

En outre, il nous semble que la représentativité n'est pas seulement une question de chiffres. Certains acteurs sont par exemple davantage capables que d'autres de livrer des informations, qu'il s'agisse d'informations sur eux-mêmes, sur leurs expériences ou sur leurs représentations, ou encore d'informations plus générales, sur la situation globale, sur le système social, sur l'histoire, etc. Une des pistes de réflexion concernera d'ailleurs la façon que les témoins ont de se positionner soit comme témoin "acteur", soit comme témoin "informateur", selon la distinction que nous avons opérée plus haut dans ce chapitre, et le sens que cela peut prendre.

Nos enquêtes sont des enquêtes faites à la Réunion, menées auprès d'acteurs sociaux vivant, agissant dans (et participant à) l'organisation sociale actuelle réunionnaise. Le seul critère, en matière de représentativité, auquel nous pouvions avoir recours était celui de la répétition, au sein de ce que nous avons déterminé comme les catégories sociales, des discours épilinguistiques.

En réalité, la seule représentativité dont nous prétendons avoir l'ambition dans ce travail, est celle des analyses proposées en exploitation de ce corpus en regard du corpus lui-même. Les enquêtes que nous avons menées pour tenter de cerner les manifestations, les causes et les conséquences de la sécurité et de l'insécurité, n'ont ainsi pas le projet d'être représentatives de la population réunionnaise dans son ensemble.

#### **IV. EXPLOITATION : PLAN DE TRAVAIL**

On ne peut ainsi que constater le foisonnement des pistes possibles d'exploitation. À présent, il va s'agir de tenter de les ordonner, de les hiérarchiser, d'en regrouper certaines, d'en éliminer d'autres, afin de constituer notre plan de travail.

L'exploitation de notre corpus va donc consister en une analyse de contenu, qui permettra, par le biais de la lecture scientifique des textes, de tenter d'aller au-delà de la signification première de ce qui est dit, en opérant cette lecture au travers du filtre d'un certain nombre de catégories (thématiques et formelles), que notre propos va être à présent de définir.

### ***1. L'analyse de contenu : objectifs***

Au fur et à mesure des observations participantes et des enquêtes en tant que telles, nous avons remarqué que les locuteurs, en interaction, n'avaient de cesse de se positionner de façons différentes, à la fois en fonction de leur position sociale, de l'image qu'ils voulaient projeter d'eux-mêmes face à leur interlocuteur, donc de l'image qu'ils avaient de leurs interlocuteurs, mais aussi des objets de discours, ainsi que des buts fixés, et sans cesse redéfinis, de l'interaction. Partant, nous nous sommes demandée s'il n'était pas possible d'envisager les échanges comme l'expression verbale de ces positionnements et repositionnements perpétuels, que ceux-ci s'expriment par des changements de tons, de registre ou de langue, ou bien par des changements de thèmes (ou d'attitudes vis-à-vis d'un thème), et qui s'opèrent à chaque fois en référence à un système de normes, dont certaines sont explicites et constantes (en particulier celles qui sont institutionnellement définies comme prescriptives, et qui définissent une variété comme modèle de référence), et d'autres plus implicites et n'intervenant que dans certaines situations de communication.

Il faut bien préciser que cette notion de "sphère sociolinguistique" ne doit pas être comprise dans le sens de "situation de communication". Au sein d'une même interaction, donc dans une même situation de communication, il est possible et même fréquent que les interlocuteurs se déplacent d'une sphère à l'autre, d'un système de normes à un autre, en fonction du caractère sécurisant ou insécurisant que représentent, pour eux ou pour leurs partenaires, les différentes sphères sociolinguistiques présentes dans la macro-communauté linguistique, et auxquelles leur "répertoire communautaire" leur donnent accès. Ces "déplacements" recouvrent partiellement la notion, présente chez les interactionnistes depuis Goffman (1981) de "changements de positions". Toutefois, notre idée de déplacements d'une sphère sociolinguistique à une autre, qui correspondent et / ou font appel à des systèmes particuliers de normes, fait également intervenir la représentation des locuteurs de la structure globale et comprend aussi les échanges, les comportements et les attitudes comme manifestations des rapports de connivence, de solidarité, de conflits, de rivalités, etc., qui découlent de cette structure sociale et sociolinguistique.

### ***2. L'analyse formelle***

La principale piste qui se dessine pour l'analyse formelle concerne l'ancrage dans le discours, autrement dit les procédés par lesquels les locuteurs s'impliquent, apparaissent ou non dans leur discours. Elle touche de ce fait au thème de la "distance énonciative" que l'énonciateur met entre lui et ses énoncés, la façon dont il les prend en charge. Ces procédés peuvent faire l'objet d'une analyse formelle dans la mesure où ils laissent des traces dans le texte. Il existe en effet tout un ensemble de procédés linguistiques (le jeu des temps, celui des

pronoms, l'emploi de déictiques, de modalisateurs, des termes évaluatifs – verbes ou adjectifs– etc.) qui permettent au locuteur d'imprimer sa marque dans l'énoncé, de s'inscrire dans le message et de se situer par rapport à lui.

Le jeu des déictiques, par exemple, est en rapport direct avec la situation de communication. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1997) montre que son analyse doit ainsi pouvoir permettre de faire apparaître les représentations du locuteur sur cette situation et la façon dont il s'y positionne :

"Parler, c'est signifier, mais en même temps c'est référer : c'est fournir des informations spécifiques du monde extralinguistique, lesquels ne peuvent être identifiés que par rapport à certains "points de référence" (Pohl, 1975), à l'intérieur d'un certain "système de repérage" (Culioli, 1973). Le système de repérage déictique n'est pas le seul auquel puissent recourir les langues naturelles, mais c'est sans doute le plus important et sûrement le plus original, car ce repérage a la particularité de s'effectuer non par rapport à d'autres unités internes au discours, mais par rapport à quelque chose qui lui est extérieur et hétérogène : les données concrètes de la situation de communication." (Kerbrat-Orecchioni, 1997 : 55)

Kerbrat-Orecchioni montre également que le degré d'implication du locuteur dans son discours peut s'étudier par l'intermédiaire des verbes, et en particulier les verbes de jugement, dont certains sont plus subjectifs que d'autres, dans la mesure où ils expriment une évaluation de l'objet du procès par l'agent du procès et / ou par l'énonciateur. La source de l'évaluation lui permet de distinguer les verbes "intrinsèquement subjectifs", lorsque la source de l'évaluation est l'énonciateur lui-même, et les verbes "occasionnellement subjectifs" lorsque la source d'évaluation est l'agent du procès<sup>272</sup>. Partant, elle remarque que les verbes de jugements correspondent globalement à deux grands types d'évaluation : l'évaluation de type bon / mauvais, qui décrit le procès en termes valorisants ou dévalorisants, et qui donc est de nature axiologique ; et l'évaluation de type vrai / faux, qui sont des verbes modalisateurs. Le classement des verbes peut ainsi se résumer selon le tableau suivant :

Types de Verbes	Source de l'évaluation	Type d'évaluation	Types de verbes
Verbes intrinsèquement subjectifs	Sujet de l'énonciation	axiologique	- V. connotés péjorativement, qui dévalorisent le procès : crier, glapir, ricaner, commettre, récidiver, dégénérer, etc. - V. impliquant une (dé)-valorisation des actants, sujets et / ou objets : mériter, risquer, etc.
Verbes intrinsèquement subjectifs	Sujet de l'énonciation	modalité	- V. de jugement et V. locutoires*
Verbes occasionnellement subjectifs	Agent du procès	axiologique	-V. de sentiments : avoir peur de, détester, craindre, redouter, aimer, apprécier, souhaiter, etc. - V. locutoires : parler, dire, demander, critiquer, radoter, etc.

<sup>272</sup> Cette distinction, aussi intéressante soit-elle, présente néanmoins une difficulté majeure, qui est celle de l'attribution des jugements évaluatifs, mais dont les ambiguïtés, omniprésentes en particulier dans la littérature, sont partiellement levées en interaction.

Verbes occasionnellement subjectifs	Agent du procès	modalité	V. de perception : sembler, paraître, avoir l'impression, croire, estimer, trouver que, penser, être persuadé, etc.
-------------------------------------	-----------------	----------	---

\* Les verbes locutoires et les verbes de jugement expriment ici à la fois une évaluation en termes bon / mauvais, et sont de ce fait axiologiques si l'on se place du point de vue de l'agent du procès, et à la fois une évaluation en termes vrai / faux et sont donc modalisateurs si l'on se place du point de vue de l'énonciateur. À partir de là, ils sont répartis en fonction de la position adoptée par le sujet de l'énonciation, qui soit ne préjuge pas de la véracité ou de la fausseté des énoncés, soit prend implicitement position en leur faveur ou en leur défaveur. En d'autres termes, soit l'évaluation portée par le sujet de l'énonciation est indépendante du degré d'intensité du comportement énonciatif de l'agent (dire, hasarder, affirmer, déclarer, soutenir, etc.) ; soit le sujet de l'énonciation donne son opinion, en termes modalisateurs, sur le contenu énoncé (prétendre, reconnaître, avouer, admettre, prétexter, etc.)

De toute évidence, tout ce qui permet aux interlocuteurs de se situer dans l'espace<sup>273</sup> et dans le temps constituent des indices intéressants quant au positionnement qu'ils adoptent, et quant aux représentations qu'ils ont de la situation de communication. De même, l'analyse des pronoms et des adjectifs personnels renseigne sur le degré d'implication du locuteur dans son message, de sa présence directe ou indirecte dans son texte.

Dans une perspective similaire, Jean-Paul Bronckart (1997) propose une procédure d'analyse des discours qui permet de distinguer des types de textes sur la base du critère de coïncidence ou de disjonction entre les coordonnées ce qu'il désigne comme le "monde ordinaire" de l'énonciateur, c'est-à-dire le monde "représenté par les agents humains" (1997 : 153), et celles du monde discursif, tel qu'il est créé par l'activité langagière, ce qui renvoie aux processus de prise en charge directe ou indirecte du dire, à la façon dont les locuteurs s'impliquent ou au contraire se mettent à distance de leur discours. Bronckart note ainsi que :

"Les opérations de construction des coordonnées générales organisant le contenu thématique mobilisé dans un texte semblent pouvoir se résumer à une décision binaire. Soit ces coordonnées sont présentées comme disjointes des coordonnées du monde ordinaire de l'action langagière ; soit cette mise à distance n'est pas explicitement opérée, et les coordonnées organisant le contenu thématique du texte se présentent dès lors nécessairement comme conjointes à l'activité langagière." (1997 : 154)

À partir de cette opposition, Bronckart propose de distinguer deux types de "mondes discursifs", le monde du "raconter", où les contenus s'organisent en disjonction par rapport au monde de l'action langagière en cours, et le monde de l'"exposer", où les contenus s'organisent au contraire en référence aux coordonnées du monde de l'activité en cours. En outre, chacun de ces deux mondes discursifs donnent lieu à deux types de textes, distingués sur le critère du rapport qu'entretient le monde discursif avec les paramètres de l'activité langagière en cours. Dans certains cas, le texte implique les paramètres de l'action langagière, sous la forme de renvois déictiques à ces mêmes paramètres, qui sont intégrés au contenu thématique même. L'interprétation du texte nécessite alors d'avoir accès aux conditions de production du texte. Dans d'autres cas, à l'inverse, le texte se présente dans une relation d'autonomie à l'égard des paramètres de l'action langagière et son interprétation ne requiert

<sup>273</sup> Y compris dans l'espace compris au sens métaphorique, en particulier dans l'espace social.

aucune connaissance des conditions de production. Jean-Paul Bronckart explique cette seconde opposition binaire en ces termes :

"Soit un texte ou un segment de texte explicite le rapport que ses instances d'agentivité entretiennent avec les paramètres matériels de l'action langagière (agent producteur, interlocuteur éventuel, et leur situation dans l'espace-temps), soit ce rapport n'est pas explicité et les instances d'agentivité du texte entretiennent alors un rapport d'indépendance ou d'indifférence avec les paramètres de l'action langagière en cours." (1997 : 156)

Se dégagent ainsi types possibles de textes :

		<b>Coordonnées générales des mondes</b>	
		Conjonction	Disjonction
		EXPOSER	RACONTER
Rapport à l'acte de production	implication	Discours interactif	Récit interactif
	autonomie	Discours théorique	Narration

Pour résumer très rapidement les choses, le discours interactif constitue souvent une conversation orale, où les agents, dans une situation d'interaction donnée, alternent des prises de parole dans un espace-temps commun. Cet exposé dialogué se caractérise ainsi d'une part par la conjonction entre les coordonnées générales du monde discursif et celles du monde ordinaire des interlocuteurs, et d'autre part par l'implication des paramètres de l'activité langagière en cours, qui renvoient soit directement aux agents (pronoms de la 1<sup>o</sup> et de la 2<sup>o</sup> personnes), soit à l'espace-temps de l'interaction. Le cas du discours théorique est légèrement différent car si d'une part le monde discursif est conjoint au monde ordinaire, comme dans le discours interactif, le procès exposé se caractérise par une autonomie complète à l'égard des paramètres physiques de l'interaction verbale. De ce fait, aucune unité linguistique ne renvoie dans ce cas ni à l'agent producteur, ni à l'espace-temps dans lequel l'activité langagière a cours, et les agents énoncés se présentent comme autonomes par rapport au sujet de l'énonciation.

Dans le récit interactif comme dans la narration, qui constituent les deux mondes du "raconter", les coordonnées du monde discursif sont disjointes par rapport à celles du monde ordinaire des interlocuteurs. Cette disjonction est marquée par une origine spatio-temporelle autre, disjointe de l'ici et maintenant, mais situable par rapport à lui. Ces deux types de textes se distinguent par contre sur le plan du rapport qu'y entretient le procès avec les paramètres physiques de l'interaction verbale. Le récit interactif se caractérise par l'implication de ces paramètres dans le discours, tandis que la narration reste autonome par rapport aux conditions de sa production. En français, ces différences sont ainsi solidaires de formes linguistiques particulières, qui permettent ainsi de repérer les quatre types de textes et que nous pouvons résumer sous la forme d'un tableau :

Type de discours	Monde discursif	Rapport à l'acte de production	Unités caractéristiques ayant une valeur discriminatoire
------------------	-----------------	--------------------------------	--

Discours interactif	EXPOSER	Implication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquence des temps du discours (PRE, PC, FUTP), qui expriment le rapport qui est posé entre le moment de l'énonciation et le moment auquel se réfère l'énoncé ;</li> <li>- présence d'ostentifs, de déictiques spatiaux et temporels qui renvoient à des objets accessibles aux interactants et à l'espace-temps de l'interaction ;</li> <li>- présence de pronoms et d'adjectifs de 1° et de 2° personnes ;</li> <li>- densité verbale élevée et densité syntagmatique très faible.</li> </ul>
Discours théorique	EXPOSER	Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- discours souvent monologué ;</li> <li>- fréquence de PRE générique et de COND simple ;</li> <li>- absence d'unités renvoyant aux interactants et à l'espace-temps de la production, ainsi que des pronoms et d'adjectifs de 1° et de 2° personnes ;</li> <li>- présence de "on" qui renvoie à des protagonistes généraux ;</li> <li>- fréquence d'organiseurs à valeur logico-argumentative ;</li> <li>- fréquence des modalisations logiques et omniprésence de l'auxiliaire modal "pouvoir" ;</li> <li>- présence de procédés de renvois, soit à des éléments du texte, soit à l'intertexte scientifique ;</li> <li>- densité verbale faible et densité syntagmatique élevée.</li> </ul>
Récit interactif	RACONTER	Implication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquence des temps du récit (essentiellement PC et IMP)</li> <li>- présence d'organiseurs temporels, qui ponctuent le discours qui se déroule à partir d'une origine spatio-temporelle explicitée ou non ;</li> <li>- présence de pronoms et d'adjectifs de 1° et de 2° personnes qui renvoient aux interlocuteurs ;</li> </ul>
Narration	RACONTER	Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquence des temps du récit (essentiellement PS, IMP, P.ANT, et PQP) ;</li> <li>- présence d'organiseurs temporels, qui ponctuent le discours qui se déroule à partir d'une origine spatio-temporelle explicitée ou non ;</li> <li>- absence d'unités renvoyant aux agents producteurs et à l'espace-temps de la production, ainsi que des pronoms et d'adjectifs de 1° et de 2° personnes ;</li> </ul>

Bronckart poursuit cette classification en indiquant que les différents types de textes sont planifiés de façon différente et comportent des types particuliers de séquences. Dans les textes de l'ordre du raconter, la planification peut s'effectuer selon trois modalités. La première modalité est le script (où les événements et les actions sont disposés en ordre chronologique. La seconde modalité est la séquence narrative où les événements et les actions sont sous-tendus par un processus de mise en intrigue, et s'organisent selon un ordre fixe, qui débute à partir d'un état initial d'un équilibre, se poursuit par la création d'une tension qui déclenche des transformations de l'état initial, à l'issue desquelles un nouvel état d'équilibre

est obtenu (1997 : 222). La troisième et dernière modalité de planification des textes du mode du raconter est la séquence dite descriptive, qui peut se trouver également dans les textes du modes de l'exposer, mais qui est généralement utilisée en appui à des séquences argumentatives et explicatives, propres au second mode. Les textes de l'ordre de l'exposé (discours interactif et théorique) possèdent une forme minimale, la schématisation, qui organise le contenu sémantique selon un ordre séquentiel censé refléter les étapes du procéder de raisonnement, et deux formes plus conventionnelles, que sont les séquences argumentatives et explicatives, qui se distinguent essentiellement par le fait que la première suppose que l'objet de discours est considéré comme contestable par l'interlocuteur, tandis que la seconde s'origine dans le constat d'un phénomène posé comme incontestable.

Ainsi, l'idée est de passer les textes des entretiens au filtre des marques formelles qui rendent compte des énoncifs des sujets, afin d'être en mesure de décrire la distance énonciative que les sujets instaurent entre eux-mêmes et leurs discours. Les analyses devraient ainsi porter sur les temps, les pronoms, les types de verbes, les déictiques, et nous permettront certainement de rendre compte des changements de position. L'objectif de cette analyse, rappelons-le, est de voir si l'on peut faire apparaître des indices formels de sécurité ou d'insécurité linguistique. On peut par exemple faire l'hypothèse qu'une implication importante du locuteur en situation d'interaction, donc la présence d'une grande subjectivité, la prise en charge directe de son discours, peut être interprétée, dans une situation où il s'agit bien de parler de soi, comme des marquée de sécurité et de légitimité. Ainsi, un discours dans lequel un "je" s'adresse explicitement à un "tu", dans l'ici et le maintenant défini par le cadre interactif peut être interprété comme un sentiment pour le "je" d'être légitime et sécurisé dans la sphère sociolinguistique dans laquelle se déroule l'échange. Il sera de fait intéressant, dans l'analyse des procédés de définition et de représentation de soi et des autres, d'analyser les pronoms en fonction de ce qu'il supposent d'inclusion ou d'exclusion du groupe par rapport auquel le locuteur se situe au moment où il parle.

Le pronom "on" méritera à notre sens une attention particulière, dans la mesure où il est la plupart du temps décrit comme le pronom le plus inclusif (car il peut désigner toutes les autres personnes), tandis qu'il nous semble qu'il peut précisément aussi être employé comme le pronom le plus exclusif, celui qui permet de dire sans dire, sans prendre directement en charge ce qui est dit, la personne dont toutes les autres peuvent justement toujours s'échapper, prétendre ne pas faire partie du groupe qu'il désigne, etc.

La procédure d'analyse de Jean-Paul Bronckart (1997), nous a permis de distinguer le discours théorique du discours interactif. Le point commun de ces deux types de discours est qu'ils impliquent l'un et l'autre une coïncidence entre le monde "ordinaire" et le monde discursif. Il ne s'agit pas, comme dans les mondes du "raconter", de renvoyer à des faits passés, à venir ou même imaginaires, dont l'origine spatio-temporelle est autre, disjointe de l'espace-temps de l'activité langagière en cours. Au contraire, les mondes discursifs exposés s'organisent en référence au monde de l'énonciateur. La différence entre les deux est que l'un dessine un monde actuel dans lequel je et tu apparaissent, tandis que l'autre les masque, s'autonomise par rapport à eux. En situation d'entretien, où il s'agit (aussi) de parler de soi, on verra que certains locuteurs passent ainsi d'un discours interactif à un discours plus théorique, qui leur permet de disparaître de la surface de leur discours. On peut se demander comment interpréter, dans les entretiens, une telle posture qui consiste, pour le locuteur, à se désimpliquer de son discours, à s'en autonomiser, attitude qui peut très bien révéler une

grande sécurité, mais doit à l'inverse tout aussi bien être une façon de masquer son insécurité linguistique, en évitant de parler de soi, et donc de s'exposer.

Il faut s'attendre, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, à constater l'absence d'univocité, d'une situation à l'autre, d'un locuteur à l'autre, et même d'un moment à un autre dans le même entretien, quant aux interprétations à donner aux traces formelles. Catherine Kerbrat-Orecchioni mentionne du reste ce point en soulignant l'ambiguïté du couple objectif/ subjectif, et en montrant que la subjectivité n'est pas toujours là où l'on croit la repérer formellement :

"La présence de l'énonciateur dans l'énoncé ne se manifeste [...] pas nécessairement par la figuration d'un "je" linguistique : une description "impersonnelle" peut être éminemment "subjective" et un récit endossé par le "je" adopter un point de vue universaliste. [...] On peut fort bien parler de soi en s'absentant de la surface textuelle, et parler "d'un autre" en disant "je"." (1997 : 152)

Et elle ajoute :

"Le concept de "distance" est au confluent de toutes ces ambiguïtés, car d'une part, la distance énonciative, si son instauration correspond bien le plus souvent à une tension objectivante, peut dans certaines conditions, servir à emphatiser un état subjectif." (1997 : 153)

On se retrouve ainsi toujours face au même problème, qui est celui de tenter de systémiser, de modéliser, de classer et de catégoriser, là où les situations, leurs paramètres, les contraintes qui les régissent ne semblent présenter que de l'hétérogénéité, de la diversité, de la contradiction. Bronckart émet d'ailleurs une critique de son modèle qui nous semble tout à fait intéressante, dans la mesure où elle pourrait s'appliquer au système de sphères sociolinguistiques que nous tentons de mettre en place dans cette thèse :

"Comme le notait fort justement Ricœur, *il y a quelque chose d'irréremédiablement accidentel dans toute classification* (1977 : 76), et notre classement des types de discours n'échappe pas à cette règle. Il présente [...] un caractère simplificateur qui pourrait engendrer des dérives réductrices et réifiantes. Si nous le défendons néanmoins, c'est au seul titre d'instrument d'analyse, instrument qui d'une part nous paraît indispensable pour tenter de démêler l'écheveau complexe de la textualité, mais qui d'autre part n'est exploitable qu'à la condition d'en indiquer les limites." (1997 : 183)

Notre modèle, du reste, ne doit être compris que comme une tentative de rendre compte des façons qu'ont les interlocuteurs d'agir et de se positionner en interaction, en fonction des rapports aux normes et des sentiments épilinguistiques, une façon d'essayer, provisoirement, d'unifier l'hétérogène (au moins apparent) du fonctionnement de ces positionnements en interaction.

Il convient ici enfin de noter que si l'étude de l'appareil formel de l'énonciation présente des intérêts évidents pour l'analyse de contenu, la notion de "sujet d'énonciation" peut prêter à confusion, dans la mesure où elle laisse croire que ce sujet est un sujet libre, indépendant, autonome, quand il est justement tributaire de tout un ensemble de contraintes en particulier sociales, qui en fait aussi un produit collectif et déterminé. Ce point est souligné par Catherine Kerbrat-Orecchioni (1997) qui écrit :

"[...] s'il reste vrai qu'un énoncé est en général pris en charge par un locuteur individuel, il est également vrai qu'à un autre niveau d'analyse, l'énonciateur peut être considéré comme le représentant et le porte-parole d'un groupe social, d'une instance idéologico-institutionnelle." (1997 : 183)

Notre idée de départ était donc de procéder dans un premier temps à une analyse formelle, puis à une analyse thématique du même corpus. Toutefois est très vite apparue non seulement la complémentarité entre les deux démarches, mais aussi la nécessité de rassembler les deux, de les mettre au service l'une de l'autre. Il semble ainsi bien difficile, si l'on veut parvenir à interpréter les comportements linguistiques, et d'autant plus de les interpréter en termes de sécurité ou d'insécurité linguistique, de procéder à une analyse formelle de façon isolée.

### ***3. Séparer l'analyse formelle de l'analyse thématique ?***

Il apparaît en fait, et l'exploitation faite à partir de notre pré-enquête nous l'a bien montré, que forme et contenu sont indissociables, et que l'interprétation des représentations sociales à partir des discours ne peut prendre son véritable sens que si l'on procède à une analyse de contenu globale, à la fois formelle et thématique. Cette idée recoupe celle qu'exprime Jean Caron (1983), qui écrit :

"[...] les déterminations de toutes sortes (sociales, personnelles, situationnelles) auxquelles sont soumis les sujets, ne sont pas simplement reflétées dans leurs discours ; elles font [...] l'objet d'un filtrage qui les transpose et les réorganise en situations discursives. Le discours n'est donc pas le simple produit de ces déterminations : il les *joue* – au double sens d'un "jeu" théâtral (une "représentation") et d'un "jeu" de règles, soumis à ses lois propres." (1983 : 225-226)

L'intérêt essentiel des analyses des modalités d'énonciation n'apparaît par conséquent, pour notre propos, que si celles-ci sont mises en rapport avec les contenus. On remarque par exemple que certains locuteurs jouent sans cesse, lors des entretiens, sur l'implicite, comptent sur notre propre connaissance de l'univers social, politique, linguistique, réunionnais, pour dire sans dire, pour laisser penser que, sans pour autant s'engager tout à fait. On peut supposer que la présence fréquente d'implicites, de non-dits, de messages cryptés est une manière de ne pas s'impliquer directement dans le discours, et se demander comment cette présence se réalise formellement dans les discours. Il s'agira par exemple de voir si un ancrage important dans le discours se double ou non de messages explicites, clairs, engagés. Par rapport au schéma des interactions comme déplacements des interlocuteurs d'une sphère sociolinguistique à une autre, en fonction de leur sécurité ou de leur insécurité linguistique, ou de celle pressentie pour l'autre, on peut se demander si un ancrage important peut être interprété en termes de sécurité linguistique, dans la mesure où le trio je-ici-maintenant constituerait le signe que "je" est légitime ici et maintenant, dans la sphère où il se situe et où il situe par conséquent l'interaction, mais cette interprétation ne peut se faire sans chercher par ailleurs des éléments dans les contenus des discours, sans l'analyse des attitudes épilinguistiques.

Une attention particulière devra ainsi être portée aux changements de positions (ton, style, registre, langue), en se demandant dans quelle mesure ils constituent un changement de

sphère sociolinguistique, et en essayant de déterminer, au moment où le changement s'opère, les causes et les conséquences de ce repositionnement (le locuteur se repositionne-t-il pour lui ? Pour l'autre ?, etc.). Cette piste rejoint de façon évidente la théorie des faces proposée par Goffman (1974). Si nous adhérons globalement à ce type d'analyse, nous pensons néanmoins qu'il est nécessaire, pour décrypter et comprendre réellement ces comportements de protections de face et de territoire, de les replacer dans la structure sociale dans laquelle s'inscrivent les interactions.

L'idée est donc de partir des grands thèmes et de voir ce que l'on peut dire sur la forme, à partir des analyses que nous venons de décrire. On n'a peut-être pas besoin de faire des hypothèses systématiques sur la façon d'interpréter l'ancrage ou la distanciation, dont on sait d'avance que les interprétations ne peuvent pas être univoques. Il s'agira ainsi de procéder par analyse thématique et de voir si l'on retrouve des types d'attitudes qui correspondent à des types de comportements, si l'on peut interpréter la forme par rapport au contenu, ou le contenu par rapport à la forme, etc.

#### ***4. Les pistes d'exploitation : plan de travail***

Le plan de travail dessiné ici constitue les grands axes de réflexions qui orienteront nos exploitations de corpus. Toutefois, si ces réflexions sont, dans ce qui suit, présentées dans un ordre qui nous semble, avant de procéder à l'analyse détaillée des discours, pertinent et logique, il faudra s'attendre, d'une catégorie à l'autre, et en fonction des types d'entretiens, à ne pas retrouver exactement le même ordre et le même plan.

##### *4.1. Les réactions face à la situation créée par l'entretien*

La première piste que nous proposons de suivre concerne les "à côtés" de l'entretien. Nous nous interrogerons sur les réactions provoquées par la situation d'entretien en elle-même. On pourra commencer par comparer et catégoriser les conditions de "recrutement" des témoins, et ses incidences sur le déroulement des entretiens, sur le comportement du témoin en entretien, sur sa façon de se livrer, ou au contraire de rester évasif, etc.

On pourra ainsi tenter d'établir des profils types de témoins (précisément dans leur rôle de témoin), à partir des types de réactions face à la situation d'entretien, en essayant à la fois de voir si l'on peut les catégoriser, et si ces attitudes globales peuvent être mises en rapport avec les profils sociaux des témoins.

Une autre question qui nous intéresse concerne les cas de non-réponses ou les mécanismes de défense mis en place par les témoins. On a vu, en première partie, que l'on peut globalement distinguer cinq mécanismes de ce type : la fuite (refus net de réponse) ; la rationalisation (qui consiste en l'explication d'une action au moyen d'une explication simple, rationnelle, logique, toute faite et souvent citée, qui ne peut pas être contredite. La rationalisation constitue à ce titre une vérité partielle, mais dont le sens est généralement beaucoup plus profond que celui de l'explication donnée) ; la projection (attribuer aux autres ses propres attitudes, parler des autres pour ne pas avoir à parler de soi) ; l'introjection (s'attribuer les attitudes des autres que l'on trouve valorisantes, ce qui renvoie aux processus d'identification sociale) ; et enfin l'identification (qui consiste pour le témoin à se conformer à l'image qu'il pense que l'enquêteur a de lui, et qui de ce fait constitue une piste tout à fait précieuse pour l'analyse des représentations que les témoins peuvent avoir de l'enquêteur, et donc des relations témoin / enquêteur.). On pourra ainsi se demander si les cas de non-

réponses coïncident avec des thèmes particuliers, et les comparer en fonction des types de locuteurs.

Enfin, un troisième point pourra consister en une analyse des relations établies entre l'enquêteur et le témoin, de l'évolution des termes de ces relations, et plus globalement, en regard de ce qui est dit et / ou adressé directement à l'enquêteur, à l'image que le témoin se fait de lui. Comme le souligne Catherine Kerbrat-Orecchioni (1997) :

"[...] la présence du destinataire s'inscrit [...] dans la totalité du matériel linguistique qui constitue l'énoncé, que le locuteur élabore de manière à ce qu'il soit compris par l'allocataire, et conforme à ses propres objectifs illocutoires. Qu'on l'envisage dans sa fonction conative ou informationnelle (car informer autrui c'est faire en sorte qu'il comprenne et admette l'information [...]), c'est donc la totalité de l'énoncé qui reflète et construit indirectement une certaine image que L se fait de A." (1997 : 160)

De façon corollaire, il sera intéressant d'observer les attitudes de l'enquêteur lui-même, de la façon dont il se positionne lors des entretiens, dont il apparaît ou disparaît des discours (de façon volontaire ou à son insu), ainsi que des incidences de ces positionnements sur les attitudes des témoins.

#### *4.2. Les discours sur les langues*

La deuxième piste que nous souhaitons suivre concerne l'analyse des discours épilinguistiques, des attitudes des locuteurs vis-à-vis des langues, et de leurs rapports aux normes.

##### **4.2.1. La question de la langue première et / ou maternelle**

Il s'agira d'abord de déterminer les rapports aux langues, les sentiments des locuteurs vis-à-vis des langues et / ou de *leurs* langues. On commencera par s'intéresser aux discours qui concernent la question de la langue "maternelle", voir si cette notion est employée (et pour quelle langue), ce qu'elle recouvre, et comment sont décrits et perçus le rapport à la langue première, le rapport à (aux) (l')autre(s), mais aussi les modes d'apprentissage, les fonctions associées aux langues, etc.

L'analyse thématique se doublera ainsi d'une analyse qui consistera à étudier les contenus formels, le vocabulaire employé pour chaque langue, les verbes et les adjectifs qui y sont associés, mais aussi les figures de styles qui permettent aux témoins de les décrire, de les comparer, de les "imager". On pourra de fait s'interroger sur le sens de la dénomination des langues, sur les dénominations apparemment parallèles ("gros créole", "gros français" ; "petit créole", "petit français", "créole macotte", "français macotte"), en ce demandant si elles ont les mêmes sens.

##### **4.2.2. Entrer dans la norme, marquer une distance, proposer d'autres normes**

On se souvient qu'une de nos hypothèses est que l'insécurité linguistique naît de la perception, par le locuteur, d'un décalage entre les représentations qu'il a de ses pratiques linguistiques et celles qui sont socialement considérées comme légitimes. Partant, il semble intéressant de se demander si certains discours épilinguistiques, à l'instar des pratiques, ne sont pas socialement définis comme plus "normaux", plus légitimes que d'autres. La pré-enquête a par exemple montré que le créole était souvent considéré comme une langue transmise de façon héréditaire, génétique, et qu'il était représenté comme intrinsèquement lié

à la constitution de l'être réunionnais, tandis que le français était à l'inverse globalement associé à une langue du "paraître", apprise dans un objectif précis d'accomplissement socioprofessionnel, etc. L'idée est donc de voir si ces discours évoluent, dans quelles catégories sociales et groupes générationnels, et de déterminer les incidences ces évolutions sur les sentiments épilinguistiques.

#### **4.2.3. La norme et les frontières linguistiques**

Nous nous interrogerons également sur la question des frontières linguistiques, des représentations qu'en ont les locuteurs. Globalement, les questions qui peuvent être posées à ce sujet sont les suivantes : où sont posées les frontières ?, où devraient-elles être posées ?, sont-elles les mêmes pour tout le monde ?, évoluent-elles ?, dans quel sens ?, pour qui ?, etc. Cette notion de frontières, de délimitation des langues nous amènera automatiquement à la question de la norme, unificatrice, fondatrice, et de ce fait largement liée à la question des frontières. Il s'agira de déterminer le rapport des locuteurs aux normes linguistiques, celle du français, mais aussi celle du créole, qui sera en particulier abordée par le biais de l'écriture et de la traduction. Nous pourrions par exemple nous demander si les types d'attitudes vis-à-vis du créole, et de la question de sa norme, déterminent et / ou sont déterminées par des types d'attitudes vis-à-vis du français, si les traductions sont présentes des cohérences par rapports aux types d'attitudes, etc. Il s'agira également de se poser la question de la compétence linguistique, aussi bien en français qu'en créole, et de considérer les discours à ce sujet en regard des comportements effectifs. Cette question de compétence linguistique nous amènera à examiner la façon dont les locuteurs perçoivent leurs pratiques comme conformes ou défailtantes par rapport à la norme, autrement dit se perçoivent, sur le plan linguistique, dans ou en dehors de la norme, et par conséquent où est-ce qu'ils situent la norme.

#### **4.2.4. Passer la frontière et changer de langue ?**

Nous nous interrogerons également sur la perception de la variation par les locuteurs, sur celle du continuum linguistique, ainsi que sur les attitudes vis-à-vis de la variété régionale de français (est-elle perçue ? par qui ? comment est-elle décrite ? comment est-elle nommée ? comment est-elle évaluée ?, etc.). Ces discours sur le français "régional" seront confrontés d'une part avec une analyse de l'emploi des régionalismes dans les entretiens, ce qui nous permettra de confronter les représentations et les pratiques, et d'autre part avec les résultats obtenus par l'enquête quantitative visant à évaluer le taux de repérage et de tolérance des régionalismes en français.

#### **4.2.5. Les discours ambivalents comme repositionnements**

L'analyse des discours épilinguistiques nous amènera sans doute à constater leur caractère ambivalent, dans la mesure où français et créole sont l'un et l'autre des langues qui à la fois permettent et privent, empêchent ou freinent. Ces discours ambivalents seront analysés aussi bien du point de vue de leurs contenus que de leur forme. On se demandera en particulier si les discours épilinguistiques positifs font appel aux mêmes procédés discursifs que les discours épilinguistiques négatifs, et si cela varie quand il s'agit de parler d'une langue ou de l'autre. Les discours ambivalents seront également analysés en termes de changements de positions et en termes de déplacements d'une sphère sociolinguistique à une autre, en se demandant si ces changements laissent des traces formelles dans le discours.

### *4.3. Parler des langues, parler de soi, et de son groupe*

L'analyse des discours épilinguistiques et de la dénomination, de l'évaluation, et de la délimitation des langues nous conduira certainement à faire apparaître le lien entre langue et identité.

#### **4.3.1. Je parle donc je suis : de la définition de son identité linguistique**

Parler de sa langue, de ses langues, de ses pratiques linguistiques amène la plupart du temps à parler de soi, à travers la définition de son identité linguistique. Les interrogations essentielles concerneront par conséquent ici la définition de soi, de son appartenance sociolinguistique, et de son positionnement par rapports aux langues, aux groupes auxquels ces langues se rattachent. Nous verrons comment sont représentés les rapports entre les langues et les identités, si les perceptions évoluent, se modifient, et si ces modifications ont des conséquences à la fois sur les pratiques, sur la définition de soi et sur celles des autres.

Nous analyserons ici les discours qui touchent à l'identité, à l'appartenance au groupe, à la définition de soi et des autres. Nous nous demanderons également comment sont perçues les évolutions sociolinguistiques et si elles sont mises en rapport avec une évolution de la définition identitaire. Nous interrogerons de ce fait la notion de transmission, transmission linguistique, culturelle, identitaire. On pourra par exemple se demander comment les différences entre les générations sont comprises et perçues, comment elles sont interprétées.

Sur le plan formel, il sera sans doute instructif de procéder à une analyse à la fois de l'ancrage dans le discours, de l'emploi des pronoms (avec le jeu d'inclusion et d'exclusion qu'ils permettent), mais aussi des processus formels de localisation dans le temps et dans l'espace (comment et où est-ce que je me positionne).

La thématique "parler de sa langue, parler de soi" appellera également une analyse des procédés de protection des faces, mais aussi des changements de positions. Il s'agira d'observer comment les témoins valorisent ou dévalorisent leur face, et par quels moyens. *A priori*, nous avons tendance à penser que la valorisation de sa face, ou de celle des autres, passe par l'affirmation de la légitimité linguistique dans le plus de sphères possible, et qu'à l'inverse, la projection d'une face dévalorisée revient à montrer (ou à avouer) son illégitimité. Cela dit, on peut très bien imaginer que l'affirmation d'une légitimité moindre peut être au contraire une manière de projeter une face modeste, donc valorisée. En outre, l'affirmation de sa non-légitimité, ou de son refus d'être reconnu comme légitime dans certaines sphères peut justement revenir à protéger sa face. De même, les changements de position pourront ici être compris comme des stratégies de protection (de soi, ou d'autres). Il conviendra par conséquent, en regard de l'observation et de l'analyse des attitudes et des comportements, de démêler cet écheveau qui s'annonce complexe.

#### **4.3.2. Frontières linguistiques et frontières entre les groupes**

Ces problématiques toucheront de fait la piste ouverte par l'exploitation de la pré-enquête concernant la double contrainte ainsi que la vision du français et du créole comme deux "camps" linguistiques et identitaires, qui appelle des sentiments de loyauté et / ou de responsabilité, ou au contraire de trahison et / ou de culpabilité. Il s'agira de se demander si cette conception dualiste se retrouve dans toutes les catégories, est plus prégnante, plus problématique dans certaines, ou au contraire tend à s'homogénéiser et à s'harmoniser. Il s'agira par conséquent de voir comment est conçu le rapport langue de soi (ou du Même) / langue de l'Autre, et si ce rapport varie et / ou évolue. Cette piste nous amènera à interroger la notion de légitimité identitaire, et à observer le degré de perméabilité représentée entre les groupes et entre les langues. On pourra par exemple se demander si l'accord de légitimité de la parole en créole par le non-Réunionnais coïncide avec la perception de sa propre légitimité en français. De ce fait, il faudra tenter de déterminer si le refus de l'Autre

dans sa langue peut constituer une manière de se protéger, de protéger son identité et son groupe sociolinguistique en fermant ses frontières, et si la constitution du créole comme territoire privé permet aux locuteurs de trouver une issue aux sentiments d'illégitimité dans la sphère francophone. Il faudra également se demander quelle est la place du français "régional" dans cette définition identitaire, quelles nouvelles données cette variété apporte à la délimitation de frontières sociolinguistiques et identitaires.

Là encore, l'analyse des changements de position sera certainement instructive. On pourra en particulier se demander quelles stratégies les locuteurs utilisent pour parler d'eux à travers leur groupe, ou au contraire pour parler de leur groupe en ayant l'air de parler d'eux-mêmes, et étudier à ce titre les changements, dans les énoncés, de l'énonciateur d'origine. Il s'agira par exemple de voir de ce le fait de parler au nom des autres permet, que l'on protège, ou que l'on critique, dans le groupe desquels on se situe, voudrait s'inclure, ou dont on s'exclut, de dire de soi, de son rapport aux langues et aux autres.

#### *4.4. La représentation des groupes et de leur légitimité : la vue d'ensemble*

La dernière piste que nous proposerons de suivre concernera les représentations quant à l'organisation socio-économique, socio-ethnique et sociolinguistique globale, les façons de concevoir la communauté linguistique réunionnaise, les disparités, les rivalités, les réseaux au sein de cette communauté. On pourra comparer la communauté linguistique telle qu'elle est perçue l'intérieur, par les acteurs qui y participent et la constituent, et telles que ces mêmes acteurs se représente de sa vision de l'extérieur, par les membres des autres communautés.

L'analyse de ces types de représentations nous permettra de tenter de reconstruire le schéma de cette organisation sociale telle qu'elle est perçue par les membres de la communauté linguistique. Pour cela, il s'agira de déterminer la place et le rôle de chacun des groupes, les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres, les valeurs et les normes qu'ils véhiculent, ou auxquelles ils tentent d'accéder, celles dont ils se défendent, etc. On pourra de ce fait vérifier notre hypothèse quant à la présence de deux élites réunionnaises, en se demandant si ce rôle est identifié par les membres de ces groupes et reconnu par ceux des autres.

### **5. Méthodes et perspectives**

Le plan de travail que nous venons de dessiner sera globalement suivi lors de l'analyse de corpus qui va suivre ce premier chapitre. Comme nous le voyons, il trace un parcours relativement classique qui peut se résumer comme suit : parler de ses langues, c'est être amené à parler de soi, parler de soi conduit à parler de son positionnement vis-à-vis du groupe dans lequel on se situe, donc des autres groupes, et finalement de ses représentations quant à la communauté linguistique, à celle à laquelle on se sent appartenir, à celle dont on se sent exclu, à celle dans laquelle on souhaiterait pouvoir être légitimé ou au contraire dont on tente de se démarquer. Parler de ses langues revient, de fait, à parler de soi vis-à-vis des autres, donc des autres, de ce que l'on perçoit d'eux, etc.

Comme nous l'avons finalement déterminé, les analyses formelles et thématiques seront menées de façon parallèle. Cette démarche a le mérite, à notre sens, de nous permettre de ne pas postuler, *a priori*, que tel indice formel, tel comportement linguistique, ou même telle attitude vis-à-vis de tel thème, peuvent être effectivement interprétés en termes de sécurité ou d'insécurité linguistique, et de ce fait, de procéder à une analyse de contenu relativement

empirique, en exploitant les pistes de recherche qui viennent d'être dégagées, et en comparant par la suite les résultats obtenus.

Les analyses auront dans un premier temps été menées pour chaque entretien, pour chaque témoin. Toutefois, il serait trop long et sans doute répétitif de présenter cette exploitation lourde. Elle sera donc présentée indirectement. Nous commencerons par exposer les résultats obtenus auprès de chaque catégorie sociale, par rapport auxquelles l'hypothèse est que ce qui fonde la pertinence de ces catégories est qu'elles présentent une certaine cohérence sur le plan des attitudes et des comportements linguistiques. Nous nous demanderons ce qui se retrouve effectivement au sein des groupes, et ce qui diffère, en essayant de déterminer les facteurs susceptibles de rendre compte de ces variations. Par la suite, si la relative homogénéité au sein de chaque catégorie se confirme, nous serons à même de comparer les catégories sociales, et de faire apparaître les rapports qu'elles entretiennent les unes avec les autres.

Globalement, les analyses consisteront ainsi à faire apparaître les représentations des pratiques linguistiques, des langues, de soi-même, de sa communauté linguistique, et de voir dans quelle mesure des décalages sont perçus entre ce qui est légitimé sur le plan social, et sur ce qui est représenté comme effectif. Nous serons de fait constamment amenée à interroger les processus d'inclusion et d'exclusion (de soi ou de l'Autre dans telle langue, dans telle communauté, de telle langue dans telle situation, de sa communauté en regard de telle autre plus large, etc.), ce qui nous amènera à mettre progressivement et simultanément en place et à l'épreuve notre modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, considérés comme le moteur de ces processus.

Dans la double perspective théorique qui est la nôtre, il conviendra d'étudier la façon dont ces inclusions et exclusions s'opèrent à la fois en regard des éléments de la structure sociale, de la hiérarchie des (variétés de) langues et des groupes de locuteurs, avec lesquels elles entretiennent des rapports de causalité, et à la fois en regard des contraintes rituelles auxquelles sont soumises les interactions, ainsi que des paramètres des situations de communication, qui font de la légitimité et de l'illégitimité, de la sécurité et de l'insécurité, de l'admission ou de l'exclusion, des données négociables et réversibles. L'analyse des procédés de protection des faces, mais aussi des territoires, qui modèlent et orientent les comportements et les attitudes, nous semble intéressante dans la mesure où elle permette de rendre compte de la dynamique de l'action langagière, mais aussi de son caractère réciproque, qui fait que mettre la face de l'Autre en danger revient à exposer sa propre face, exclure l'Autre fait encourir le risque de s'exclure soi-même, etc.

Le plan de travail proposé nous amènera à interroger tous les types d'insécurité linguistique dont nous faisons l'hypothèse, qui ont chaque fois trait à la représentation d'un décalage entre une pratique ou une réalité et ce qui est socialement légitimé, et se manifeste sous la forme de perceptions, par un locuteur, de l'illégitimité de ses discours par rapport à la norme linguistique (insécurité "normative"), de celle de l'emploi d'une langue dans une situation donnée ou pour un thème donné (insécurité "situationnelle"), de celle de sa qualité de locuteur dans une communauté linguistique donnée (insécurité "identitaire"), et enfin de l'illégitimité de sa langue et de sa communauté linguistique par rapport à d'autres langues et à d'autres communautés linguistiques perçues comme plus légitimes (insécurité "communautaire").

Ces quatre types sont conçus en fonction de la définition que nous avons proposé de l'insécurité linguistique, comme sentiment de ne pas être (perçu comme) originaire de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages. L'analyse nous permettra donc de tenter de déterminer si ces types d'insécurité linguistique sont liés, voire s'ils s'impliquent les uns les autres. De fait, si un rapport d'implication peut être mis au jour, nous serons à même d'établir une hiérarchie des insécurités linguistiques.

## **DEUXIEME CHAPITRE**

### **LES ANALYSES DE CONTENU**

#### **LIMINAIRE**

Le plan de travail qui vient d'être défini nous a permis de dessiner quatre grandes directions d'exploitation, qui devront par la suite être recoupées les unes avec les autres. La quatrième piste, en elle-même, correspondra déjà à une première synthèse dans la mesure où elle concerne les représentations quant à l'organisation sociolinguistique dans sa globalité, les rapports entre les groupes et les représentations mutuelles qu'ils ont les uns des autres.

Pour plus de clarté, mais aussi afin de vérifier l'hypothèse de l'homogénéité (relative, naturellement) des catégories "sociales", nous organiserons dans un premier temps cette analyse en suivant l'ordre suivant lequel elles ont été numérotées.

Cette présentation, nous permettra de comparer les attitudes et les comportements observés, d'une part au sein de chaque catégorie sociale, et d'autre part d'une catégorie à l'autre.

#### **I. CS1 : LA GRANDE BOURGEOISIE BLANCHE**

Les témoins de la première catégorie sociale constituent 9 % de la population enquêtée. Ils sont au nombre de cinq, parmi lesquels trois femmes et deux hommes. L'hypothèse est donc ici une homogénéité au sein de ce groupe, tant sur le plan des attitudes épilinguistiques que des comportements en tant que tels. Cette homogénéité se retrouve du reste, on le verra, dans les représentations qu'en ont la plupart des autres groupes. L'exploitation des entretiens menés auprès de certains de ses membres, si peu nombreux soient-ils, laisse néanmoins penser que l'unité postulée n'est peut-être pas si évidente que cela.

Témoins	Sexe	Âge	Lieu de naissance	Catégorie Sociale	Profession ou statut	Langue première	Vie en métropole
1	M	54-75	Petite France	CS1	Enseignant Retraité	français	Oui
7	F	54-75	Saint-Denis	CS1	Enseignant Retraité	français	Non
8	F	34-53	Sainte-Suzanne	CS1	Orthophoniste	français	Oui
9	F	54-75	Saint-Denis	CS1	Enseignant Retraité	français	Non
10	M	54-75	Sainte-Marie	CS1	Propriétaire terrien	français, créole	Oui

### *1. Les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête*

En regard des autres entretiens, les enquêtes auprès de membres de la grande bourgeoisie blanche (postulée, pour l'instant, comme un groupe homogène), ont été relativement faciles à mener. D'une part les informateurs occupent (ou ont occupé), pour la plupart, des fonctions sociales importantes, ce qui en fait des personnages "visibles", des acteurs sociaux relativement connus et actifs sur la scène publique réunionnaise. D'autre part, aucun ne s'est montré étonné à l'idée d'un entretien dont le thème annoncé - bien vaste et relativement prudent - était celui du "français à la Réunion", ce que nous interprétons comme un sentiment d'être définis comme les "Réunionnais les plus francophones". La prise de contact a de ce fait sans doute été facilitée par le fait que les informateurs ont le sentiment de représenter une certaine "légitimité" symbolique non seulement en matière de langue, mais aussi de culture et d'histoire. La demande d'entretien confortait ainsi ce sentiment de légitimité. Toutefois, la lecture des entretiens montre que les réactions et les attitudes vis-à-vis de la situation d'enquête présentent certaines différences chez les hommes et chez les femmes.

La principale particularité des hommes appartenant à la première catégorie sociale est de tenter de modifier les termes de la relation enquêtrice / enquêté, et de prendre le contrôle des entretiens. Nous avons, lors des passations, très nettement perçu cela, dans la mesure où les membres masculins de la grande bourgeoisie ont globalement tendance à laisser peu parler leur interlocuteur, à anticiper les questions, à se montrer relativement autoritaires et directifs dans les entretiens. Il en résulte de longs discours, peu de questions de notre part, un partage inégal de l'espace énonciatif. Les deux témoins se positionnent nettement en témoins "informateurs" au sens où leurs discours constituent moins des témoignages personnels, que

des analyses globales, des récits de faits historiques, l'explication de problèmes sociaux et politiques.

Cette première grande tendance est difficile, en elle-même, à interpréter. On peut de fait émettre ici deux hypothèses au moins partiellement contradictoires. On peut d'abord se dire que cette propension à l'expansivité reflète une grande sécurité, une grande confiance en soi, une bonne maîtrise de l'art oratoire. De fait, les deux témoins sont des acteurs habitués à prendre la parole en public. En retour, on peut également penser que cette manière d'anticiper les questions, de laisser peu de place au discours de l'autre constitue une stratégie de fuite, et une manière de se protéger. L'analyse formelle du contenu de ces deux entretiens nous permet d'avancer plus loin dans cette interprétation.

La lecture des entretiens fait apparaître, chez les locuteurs masculins de la première catégorie, qu'une nette majorité de discours correspondent à des récits interactifs (Bronckart, 1997), qui se caractérisent par une fréquence particulièrement élevée des temps du récit, essentiellement imparfait et, dans la mesure de la situation orale, passé composé, qui marquent, on le sait, une opposition entre des séquences d'arrière plan, descriptives, et des séquences de premier plan. Aux côtés des imparfaits et passés composés, on trouve également des conditionnels, qui marquent des suggestions, des conseils, des analyses des témoins sur les situations décrites. Les témoins se font ainsi porte-parole d'un temps passé, d'une époque révolue, souvent considérée avec nostalgie, et décrite en des termes élogieux, et dont le point final est explicitement associé avec la départementalisation. Ils en sont les témoins directs et les entretiens sont un lieu de récit de cette époque. C'est en ce sens que nous avons proposé de les désigner comme témoins "informateurs". Les extraits illustrant ce point sont extrêmement nombreux. Nous n'en prendrons ici que quelques exemples :

T1 : - [...] mais anciennement je vous dis -- c'était vraiment extraordinaire parce que la France pour nous c'était vraiment notre maman. nous sentions ça au plus profond de nous mêmes.

T1 : - [...] alors à partir de cinquante -- vous avez eu une demande considérable de places dans les écoles. mais les élèves qui demandaient l'école n'étaient plus les mêmes -- n'étaient plus uniformes. il y avait toute une gamme -- de mentalités différentes -- de niveaux différents. qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ? Il aurait fallu créer des organismes -- des institutions adaptées aux nouveaux besoins. alors là les ministres de l'éducation nationale -- zéro.

T10 : - Les gens d'une manière générale vous disent que les gros entre guillemets n'étaient pas d'accord. Il faut pas oublier que nous avons connu ici le front populaire comme en métropole. Le front populaire ici -- trente six trente sept -- ça a été uniquement avec le -- le chemin de fer de la Réunion -- les dockers -- etc. -- avec les Lepervanche -- qui était un homme de gauche -- et qui avait des idées -- que je respecte -- c'est sûr et c'est certain --- bon. Il paraît qu'on parlait déjà de départementalisation à l'époque. C'est possible hein. La départementalisation ici si vous voulez -- le le le -- la base de la population -- qu'elle soit salariée comme ci ou qu'elle soit salariée comme ça -- il faut qu'elle soit salariée -- en espérant de gagner un peu plus.

T10 : - Donc pendant un an on est resté avec notre ancien gouverneur. Et bon même quand le préfet est arrivé -- il va pas du jour au lendemain -- il manquait de fonctionnaires. Les fonctionnaires qui arrivaient au fur et à mesure étaient des fonctionnaires de l'intérieur -- ceux qui étaient ici étaient des fonctionnaires des colonies -- avec une certaine manière de voir une certaine manière de faire. Il a donc fallu un certain temps pour remettre tout ça ensemble.

Chez les femmes, la tendance à évoquer et à décrire un passé présenté comme plus agréable et plus édifiant par rapport à un présent plus complexe, plus conflictuel, est globalement la même. Leurs discours sont toutefois nettement moins politisés, et la rupture

entre passé et présent est à la fois conçue comme plus progressive, et moins directement liée à la départementalisation. T7 et T9, toutes deux enseignantes à la retraite font ainsi le récit de la situation scolaire d'antan :

T7 : - [...] il y avait moins de monde -- le recrutement était meilleur -- et puis il y avait un esprit euh -- je trouve plus -- enclin au travail que pour beaucoup maintenant. Je ne dis pas que ça n'existe pas maintenant -- je veux dire que ça existe en toute petite proportion.

E. : - Les gens aimaient mieux travailler ? C'était plus important ?

T7 : - Ah je pense que le travail avait -- oui oui oui -- plus d'importance il y a vingt ans ou vingt-cinq ans et en fait j'ai eu des élèves qui sont devenues mes collègues -- et je dirais même de brillantes collègues. [...] Mais il y a eu une évolution -- ça a évolué à partir de ces années-là -- certainement. Parce que moi les bons éléments que j'ai eu je les ai eu dans les années soixante-dix -- soixante-quinze -- soixante-seize. Moi je me rappelle mes deux classes de BTS -- j'ai enseigné en BTS dans les années soixante treize -- soixante-quatorze et jusqu'en soixante dix-sept -- voyez ? Donc jusque-là -- ça allait. Et ensuite -- alors j'étais là à ce moment-là complètement au lycée technique -- et après je suis allée en LEP -- où l'esprit est différent euh -- bon. Et le niveau a effectivement vraisemblablement commencé à baisser à partir de ce moment-là -- mais les attitudes -- les relations avec les élèves se sont très nettement aggravées récemment. Je crois que c'est une évolution qui a commencé -- vous m'excuserez si je dis en France -- parce que je suis une vieille Créole -- y'a pas plus Française que moi -- mais j'ai toujours employé -- moi le mot métropole pour moi est artificiel --

T9 : - c'était -- euh bon d'abord les élèves étaient sélectionnés puisqu'il fallait avoir ce concours d'entrée qui était très sévère à l'époque -- c'était pas comme maintenant --

E. : - c'était plus sévère que maintenant ?

T9 : - beaucoup plus -- ah oui -- beaucoup plus sévère. et puis ceux qui allaient à l'École Normale devaient travailler. parce qu'on ne doublait pas une année d'École Normale. et le neuf -- le huit était éliminatoire -- le huit ou le sept ? enfin bon. éliminatoire. alors il fallait -- on allait à l'école -- je crois qu'au lycée c'était la même chose hein. mais ceux qui continuaient devaient travailler -- sinon c'était la porte.

E. : - on travaillait plus qu'à l'heure actuelle ?

T9 : - ah beaucoup plus -- beaucoup plus beaucoup plus -- ah oui oui oui oui. il faut dire qu'il y avait moins de loisirs -- mais on travaillait beaucoup plus [...]

En regard de ce temps passé, la situation actuelle est donc souvent décrite comme dégradée, abîmée. La comparaison entre l'avant et le maintenant se marque par la présence fréquente d'organismes temporels, certains explicitant l'origine temporelle des événements passés ("anciennement", "autrefois", etc.), d'autres désignant celle des événements présents ("aujourd'hui", "de nos jours", etc.). On trouve de ce fait un certain nombre de présents dans les discours. Toutefois, quand ils évoquent le présent, il s'agit avant tout pour les témoins d'énoncer des vérités générales, de rendre compte de leurs propres analyses de la situation. De ce fait, la plupart des présents sont des présents génériques et atemporels :

T1 : - Oh c'est une question de mentalité. Il peut y avoir toutes sortes de causes. Le gosse peut avoir été choqué - avoir été humilié par un maître --

T1 : - [...] vous savez -- je reçois souvent des collègues ici -- qui se plaignent du niveau -- même des classes de terminale. ils disent souvent même que y'en a en classe terminale qui n'arrivent plus à lire correctement. on leur donne un texte à lire -- ils ànonnent. Parce que justement il n'y a jamais eu de contrôles -- on monte de classe d'office. Vous entrez en sixième sans aucune base. Alors si vous n'avez pas la base -- vous ne pouvez pas progresser.

T1 : - [...] Le français c'est la chance du Créole. Alors il faut qu'il l'acquière le plus vite possible -- pour être formé -- pour pouvoir être de plein pied avec la civilisation -- avec la culture -- avec la technique. Et enseigner le créole c'est la pire des abominations.

L'emploi de présents génériques, qui marquent l'énonciation de vérités générales, d'analyses personnelles de la situation actuelle, aboutit à des discours proches de ceux que

Bronckart désigne comme des discours théoriques. Cette propension se retrouve toutefois beaucoup plus nettement chez T1 que chez T10, globalement plus dans l'action que dans la théorie.

Ainsi, même lorsque nous tentons de faire appel à l'expérience personnelle des témoins, les réponses obtenues restent générales :

E. : - et est-ce que vous avez constaté une baisse de niveau au cours de votre carrière ?

T1 : - ah sensationnelle -- sensationnelle. vous savez -- c'est ce que j'appelle la faillite de l'enseignement. vous voyez -- jusque vers les années cinquante -- vous aviez différents types d'enseignements qui avaient fait leurs preuves -- et puis à partir de l'année cinquante -- c'est-à-dire après la guerre -- il y a eu un renversement total de la civilisation pour ainsi dire. nous sommes sortis des temps modernes pour entrer dans l'âge atomique. vous savez on est passé du Moyen Âge à la Renaissance -- de la Renaissance à l'époque classique. personne ne s'en est tellement aperçu parce que ça s'est déroulé sur une longue époque -- ça s'est fait petit à petit.

Globalement, l'ensemble des discours met au jour un manque d'implication personnelle des locuteurs masculins dans leurs discours. Il s'agit d'avantage de se faire le témoin, le garant d'une époque, d'une situation, d'un ensemble d'événements, que de parler directement de soi. L'analyse des pronoms est également très révélatrice sur ce point. Si l'on considère par exemple l'emploi des pronoms et adjectifs de première personne, on se rend compte qu'ils sont très souvent employés comme renforts des discours argumentatifs, de commentaires généraux, de récit de l'époque révolue et regrettée. L'apparition de la première personne dans le discours est également une manière pour le locuteur de montrer la validité de son discours en insistant sur sa qualité de témoin des événements rapportés :

T1 : - [...] je vous dis -- c'était vraiment extraordinaire parce que la France pour nous c'était vraiment notre maman.

T1 : - [...] mais j'ai senti ça quand même. à vingt-cinq ans j'ai senti que nous passions dans un autre monde. [...] alors donc l'enseignement --- je vous dis jusque vers les années cinquante -- tout le vieux système de l'instruction française -- c'était l'instruction publique en ce temps-là -- ça avait fait ses preuves.

T1 : - [...] alors moi je vous assure quand j'ai commencé en quarante cinq à Leconte de Lisle -- c'était intéressant de travailler parce que là on avait des élèves qui étaient au niveau et qui voulaient arriver à quelque chose.

T1 : - [...] vous savez moi j'ai connu ça. j'ai été professeur à Leconte de Lisle pendant plus de vingt cinq ans --

E. : - est-ce que ce terme est ancien ?

T10 : - oh écoutez -- moi -- je n'ai que soixante huit ans -- je ne suis pas encore très vieux -- [rire] -- je commence à radoter mais je ne suis pas encore trop vieux -- je l'ai toujours entendu autour de moi -- je l'ai toujours entendu. mais -- il faut bien vous dire que -- et j'insiste beaucoup là-dessus -- vous devriez faire attention à cela Madame -- qu'est-ce que c'est que la Réunion ? tout comme Maurice ou comme les Seychelles -- ce sont des îles vierges -- vides --

Sur ce point, le fonctionnement de T10 est ainsi relativement similaire à celui de T1. Le pronom "je" est massivement utilisé pour donner son avis sur une situation générale et / ou pour marquer sa présence (ou celle des ses ancêtres) dans le contexte auquel appartient l'événement rapporté, et montrer de ce fait sa légitimité en tant qu'énonciateur du discours.

T10 : - [...] Alors moi je dis une chose vis-à-vis de la départementalisation. En métropole -- la départementalisation s'est mise en place au fur et à mesure -- de 1789 à 1945. Nous -- on a mis la départementalisation en place de 1945 à 1959 -- 1960 -- en vingt-cinq ans. On l'a pas digéré -- on a eu une indigestion [rire]. Alors aujourd'hui on se demande quelquefois mais comment les gens -- les jeunes --

- ont fait pour déconnecter ? Mais pourquoi voulez-vous qu'ils déconnectent pas ? Ils voient ce qui se passe à droite à gauche partout. Et pourquoi ne feraient-ils pas pareil ici. Voyez -- ça n'est pas un reproche hein -- c'est une constatation -- c'est un constat. Il fallait la départementalisation. Et je crois que ça nous a fait plus de bien que de mal. Mais il faut savoir maintenant gérer -- gérer son retard.

T10 : - [...] mais je trouve personnellement -- c'est certainement vrai cette histoire-là parce qu'il fallait bien amener une preuve qu'on avait bien démolé quelqu'un -- et la preuve effectivement c'était de lui couper les oreilles -- mais je trouve -- pour ma part

La typologie des textes proposée par Jean-Paul Bronckart (1997) nous apporte ici quelques éléments intéressants. Les deux types de discours les plus fréquents chez ces locuteurs sont donc d'une part le récit interactif, dans lequel il s'agit de raconter des événements passés, et d'autre part un discours qui s'apparente au discours théorique, au moyen duquel les témoins livrent leurs analyses personnelles de la situation. Bronckart montre que le discours interactif se caractérise par la disjonction entre les coordonnées générales du monde ordinaire des interlocuteurs et celles du monde discursif. Il s'agit pour les locuteurs de se faire le témoin d'une époque (présentée comme) révolue, à laquelle ils savent bien que nous n'avons pas assisté. La disjonction entre monde ordinaire et monde discursif est ainsi à la fois amoindrie par l'explicitation constante de l'origine spatio-temporelle des événements rapportés, et par le renforcement du mode implicationnel de ce type de discours, qui se marque par la fréquence de syntagmes où se mêlent l'emploi de pronoms de première personne et celui du présent d'énonciation ("je vous assure que", "je vous dis que") ou du présent d'habitude ("je pense que", "je trouve que", etc.), permettant aux locuteurs de souligner leur légitimité en tant que rapporteurs de ces faits et événements, et donc la validité de leurs propos. Globalement, le message est le suivant : je sais que les choses sont de telle façon, et si je le sais, c'est parce que je les ai vécues. Le pronom *je* est ainsi massivement utilisé pour marquer sa qualité de témoin et valider son discours. À d'autres moments, les discours sont construits au présent, mais ces passages au présent se doublent d'autonomisation des témoins par rapport à leur acte de production : il ne s'agit pas de parler de soi, dans un ici et un maintenant, mais d'énoncer des vérités générales et des analyses.

Il existe naturellement des passages où les témoins sont amenés à parler directement d'eux-mêmes, en particulier quand ils sont questionnés sur leur enfance, leurs expériences ou leur parcours personnel. Toutefois, même quand ils parlent d'eux, l'enjeu est souvent de construire un argument pour illustrer une thèse plus générale. Ici par exemple, le récit de son expérience linguistique permet à T1 de renforcer sa thèse en défaveur de l'enseignement du créole :

T1 : - Il est certain que le créole est une gêne. Vous savez moi-même j'ai parlé créole jusqu'à mon départ pour France à quatorze ans -- et bien j'étais très gêné. D'ailleurs quand j'étais gosse -- quand il y avait des invités qui venaient à la maison -- j'allais me cacher -- parce que j'étais incapable de parler correctement en famille.

E. : - Vous parliez créole avec vos parents ?

T1 : - Ah jamais ! Mes parents ne parlaient jamais créole. Mais moi j'ai vécu à la campagne -- j'ai été comme je le dis souvent -- j'ai été le fils des colons<sup>274</sup> de mon père plutôt que le colon euh -- plutôt que le fils de mon père. J'étais presque jamais à la maison -- j'étais toujours chez les colons de mon père. J'ai grandi avec les petits Malbars -- les petits Cafs -- les petits Blancs<sup>275</sup> -- alors je parlais constamment créole. Mais mes parents ne parlaient jamais créole.

---

<sup>274</sup> dans le sens de "métayers".

<sup>275</sup> Cette énumération ethnique est relativement ambiguë. Comme nous l'avons vu dans la seconde partie de la thèse, l'adjectif "petit" peut signifier, à la Réunion, en créole et / ou en français "régional", "pauvre", et est à comprendre dans ce sens quand il est employé avec le nom "Blanc". En retour, l'emploi du même adjectif avec

E. : - Ils étaient fâchés que vous parliez créole ?

T1 : - Ah ben bien sûr -- ils étaient fâchés -- ils essayaient de me corriger -- mais j'étais une tête dure ! [rire] J'étais un chenapan. Alors il a fallu que j'aille en France pour finir à parler correctement. Alors c'est pour ça que je me bats tant que je peux contre -- ce qu'on voudrait faire -- l'enseignement du créole --

De même, le récit des conditions de vie de T10 quand il était enfant, l'amène directement à traiter de la départementalisation :

T10 : - [...] J'ai soixante-huit ans. Il y a cinquante ans -- il y avait -- à la ferme de mon père -- chez mon père -- il n'y avait pas l'électricité. Il y avait encore la TSF. Le soir on allumait le groupe électrogène. Maman avait le -- réfrigérateur à pétrole. Le soir -- on allumait une pièce -- pas deux pièces -- pour éviter la fuite des batteries. On a eu l'électricité -- chez papa -- aux alentours de cinquante sept cinquante huit. J'ai donc connu -- j'ai connu la lampe à pétrole et la chandelle -- tout gros bourgeois que je pouvais être -- j'ai connu la TSF. Ensuite -- j'ai connu la machine à calculer mécanique -- pour aujourd'hui avoir des machines à calculer solaires -- pour avoir la télévision complète -- pour avoir le magnétoscope -- c'est extraordinaire comme ça a pu se développer très vite. Alors moi je dis une chose vis-à-vis de la départementalisation.

En regard des hommes, les femmes appartenant à la première catégorie sociale semblent éprouver beaucoup moins de difficultés et / ou de gêne à parler d'elles-mêmes, apparaissent comme beaucoup moins réticentes à l'idée d'évoquer leurs propres expériences et leurs propres sentiments. Globalement elles se montrent très nettement moins théoriciennes que les hommes, laissent davantage de place à la parole de l'autre, et donc aux questions. Comme chez les hommes, on observe une grande fréquence de discours qui correspondent, toujours selon la typologie de Bronckart (1997), aux récits interactifs, dans lesquels il est question de raconter des événements passés, de décrire des situations et des contextes dont elles ont été témoins.

On observe également la présence de discours atemporels, construits au présent générique, mais qui ne servent pas forcément, comme chez les hommes, à présenter des analyses générales et à les intégrer à des argumentations sociopolitiques globales. Chez les femmes, les présents génériques sont avant tout utilisés pour faire des commentaires sur leur propre parcours.

T7 : - C'est-à-dire que j'étais certainement un peu beaucoup autoritaire au début -- ce que mes élèves me disent maintenant -- mes anciennes élèves me disent -- mais qu'en fait elles ont apprécié parce que dans ce métier -- il n'est pas question d'être euh -- d'être fantaisiste à tout crin. Il faut être rigoureux -- il faut être rigoureux parce que une date est une date -- un chiffre est un chiffre -- une expression est une expression -- il y a un vocabulaire technique -- y'a -- enfin des choses qui sont très formateurs -- très formatrices pour l'esprit finalement. Et -- enfin voilà. Enfin je ne me suis jamais ennuyée -- et j'ai terminé euh -- alors je m'étais dit que si j'avais encore l'énergie -- le tonus nécessaire -- un peu de charisme aussi je pourrais continuer après la retraite -- Ah ! Finalement euh -- le métier est fatiguant -- ce métier est très fatiguant.

De façon corollaire, les femmes se distinguent des hommes sur le critère de l'emploi des pronoms de première personne, qui ne constituent pas, comme chez les témoins masculins, un moyen d'arriver à un propos général et théorique. L'extrait suivant montre même que pour répondre à une question d'ordre général, T7 évoque une anecdote personnelle :

E. : - Vous pensez qu'il y a une manière spéciale de parler le français à la Réunion -- un français réunionnais en quelque sorte ?

---

les ethnotypes "Cafs" (d'origine africaine) et "Malbars" (d'origine indienne) est vraisemblablement davantage, dans la mesure de la position sociale des Réunionnais d'origine africaine et indienne dans les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle, à interpréter comme "jeunes".

T7 : - Hélas je trouve qu'il y a beaucoup de fautes de français qui s'installent à la Réunion. Beaucoup ! Beaucoup de fautes. Vous savez je vais vous dire une chose. Ce qu'on m'a fait dire dans le journal. Bon dans le cadre de l'association -- nous organisons une bourse aux plantes -- une bourse aux plantes -- uniquement un échange de plantes -- échange de plantes -- échange d'idées -- etc. Ça s'est passé cette année au mois de novembre -- ou d'octobre -- je me rappelle plus -- enfin passons. Dans l'après-midi je vois arriver une journaliste. [...]

Le témoin 9 se distingue de la tendance générale dans la mesure où une analyse des temps de ses discours montre que le recours au présent générique se fait beaucoup rare, laissant largement la place à des présents d'habitude. Cette tendance donne à penser que T9 se positionne moins en théoricienne, en porte-parole d'un groupe, qu'en témoin que nous pourrions ici désigner comme "témoin acteur", qui évoque et commente des expériences vécues :

T9 : - je crois que ça vient d'abord des parents. les parents -- à l'heure actuelle sont -- bon peut-être tous les deux travaillent -- peut-être ils n'ont pas le temps -- et il y a moins de -- ils consacrent moins de temps et ils attachent moins d'importance à l'éducation de l'enfant. alors il grandit comme ça avec cette désinvolture - - et puis -- voilà ça gêne tout il me semble hein. et je reproche ça maintenant aux jeunes -- et vous savez -- pas tous bien entendu -- mais -- je trouve qu'ils ont un peu de désinvolture. voyez -- quand je les vois sortir de l'école maintenant -- mais où à l'époque on aurait crié dans la rue ? maintenant ils s'interpellent - - ils -- jamais on aurait fait ça -- jamais jamais. voyez on avait une certaine réserve -- une certaine tenue hein. je ne sais pas s'il faut regretter ça oui ou non -- mais il n'y avait pas cette désinvolture --

Ce témoin se particularise également par la fréquence de non-réponses, qui fait qu'elle apparaît, en regard des autres témoins de la même catégorie, nettement moins sûre d'elle, et beaucoup plus dans une attitude défensive. Globalement, les mécanismes de fuite sont, on l'a dit, au nombre de cinq<sup>276</sup>. La lecture de l'entretien mené avec T9 montre qu'ils sont tous présents, à l'exception du premier (le refus net de répondre). Ces différents mécanismes, s'ils peuvent effectivement être distingués en théorie, nous semblent en réalité nettement liés les uns avec les autres, et caractérisent globalement les discours des locuteurs qui ont du mal à se positionner vis-à-vis de l'organisation sociale globale, ce qui les conduit tantôt à parler des Autres (dont ils veulent montrer qu'ils se distinguent) en termes très péjoratifs (mécanisme de projection) tantôt à parler d'eux-mêmes et du groupe auquel ils cherchent à se conformer (mécanisme d'introjection), et par conséquent vis-à-vis de l'enquêteur (à propos duquel ils semblent constamment se demander ce qu'il "cherche", ce qu'il attend, l'image qu'il a d'eux, etc., d'où le mécanisme d'identification). Ces difficultés de définition de soi et de positionnement conduisent de fait les témoins à se réfugier derrière des discours rationnels. On aura naturellement reconnu ici le portrait classique du témoin insécurisé, "entre-deux", en quête de légitimité. De fait, T9 commence ici à apparaître en retrait par rapport aux autres membres répertoriés en CS1, et il s'agira de se demander, en regard des analyses d'attitudes vis-à-vis des langues et du positionnement socio-identitaire si cette tendance se confirme.

Les rationalisations constantes qui caractérisent les discours de T9 l'amènent (et / ou lui permettent de) à ne pas répondre directement aux questions posées. Elles apparaissent sous des formes diverses, soit d'harmonisation soit au contraire de dramatisation, qui correspondent en outre aux oppositions passé / présent. On a vu que tous les témoins de CS1 tendaient effectivement à présenter la situation passée comme globalement meilleure par rapport à la situation présente, en particulier en ce qui concerne l'enseignement, le respect des valeurs traditionnelles (essentiellement – et bien classiquement – travail, famille, patrie).

---

<sup>276</sup> Pour rappel, ces cinq mécanismes sont les suivants : le refus net de répondre ; la rationalisation ; la projection ; l'introjection ; l'identification.

Toutefois, ils reconnaissent en même temps volontiers que l'ère pré-départementaliste était nettement moins démocratisée, que la sélection des élèves était avant tout d'ordre socio-économique et / ou socio-ethnique, etc. À l'inverse, T9 se particularise par un refus constant de reconnaissance de toute forme de discrimination de ce type : pour elle, la seule sélection qui existait alors était la sélection par le travail. Les réponses qu'elle donne quand nous tentons de lui faire aborder ce problème sont illustrent particulièrement son attitude :

E. : - il devait y avoir peu de monde à l'école normale ?

T9 : - on était à peu près une trentaine par classe.

[...]

E. : - quel type de public il y avait ?

T9 : - c'était -- euh bon d'abord les élèves étaient sélectionnés puisqu'il fallait avoir ce concours d'entrée qui était très sévère à l'époque -- c'était pas comme maintenant --

E. : - c'était plus sévère que maintenant ?

T9 : - beaucoup plus -- ah oui -- beaucoup plus sévère. et puis ceux qui allaient à l'École Normale devaient travailler.

Un peu plus loin, elle en arrive à comparer cette époque bénie à la situation actuelle, qu'elle considère avec un pessimisme qui ne se retrouve chez aucun autre témoin. À aucun moment toutefois, elle n'aborde la question sociale, qu'elle refuse très manifestement de considérer en se réfugiant de nouveau dans des discours rationnels :

T9 : - [...] vous savez au fur et à mesure -- on dirait que ça s'est dégradé un peu. il y avait moins l'amour de l'étude et beaucoup plus d'insolence aussi de la part des élèves. euh nous on était pas bridés hein -- jamais -- mais on avait le respect de l'autorité -- et il me semble que c'était une très bonne chose. on discutait avec le prof de philo -- on discutait avec tous les profs -- mais il y avait pas cette insolence de maintenant. c'est ce que je reproche -- cette insolence. c'est de la désinvolture -- de -- oui j'ai constaté au fur et à mesure que --

E. : - et vous vous expliquez ça de quelle manière ?

T9 : - je crois que ça vient d'abord des parents. les parents -- à l'heure actuelle sont -- bon peut-être tous les deux travaillent -- peut-être ils n'ont pas le temps -- et il y a moins de -- ils consacrent moins de temps et ils attachent moins d'importance à l'éducation de l'enfant. alors il grandit comme ça avec cette désinvolture -

Nous tentons alors, une nouvelle fois, de la confronter avec la question de la démocratisation de l'enseignement qui, en l'espace de quelques années, a effectivement ouvert les structures d'enseignement, jusque-là réservées aux élites, à toutes les catégories sociales. De nouveau, T9 se réfugie et refuse de nous répondre sur ce point :

E. : - le public a changé aussi -- non ? il y a plus de monde à l'école maintenant --

T9 : - oui mais de mon temps aussi -- il y avait autant de monde -- et toutes les classes de la société -- il y avait tout le monde. bon nous étions moins nombreux bien entendu -- mais il y avait tout le monde. non je ne sais pas ce qu'il s'est passé.

De ce fait, on pourrait se dire que T9 n'a effectivement pas conscience des causes et des conséquences de la démocratisation de l'enseignement et de la diffusion du français. Toutefois, cette hypothèse nous paraît peu probable, *a fortiori* chez un témoin dont la profession était directrice d'école. Notre interprétation de ce perpétuel déni est la perception, celle de T9, d'un manque de légitimité en tant que membre à part entière de la grande bourgeoisie blanche, seule reconnue comme ayant accès de plein droit à la scolarité supérieure à l'époque où elle était elle-même étudiante, et que ce statut lui a été conféré indirectement, non pas par son appartenance filiale directe, ses parents, dont elle évite de parler, mais par l'intermédiaire de sa tante, dont elle trace un portrait idéalisé :

T9 : - ah ben oui. oui parce que comme je vous dis j'avais cette tante qui s'était mariée -- à l'époque il y avait l'école normale des filles et l'école normale pour les garçons -- et son mari était le directeur de l'école normale des garçons et elle la directrice de l'école normale des filles. ils étaient tous les deux des lettrés extraordinaires -- et moi j'étais en admiration devant ce parler -- vous savez sans fautes -- et souvent je me souviens que si nous disions des mots créoles dans une phrase -- ma tante disait tu vois il faut dire de telle façon. et on mettait un point d'honneur à rectifier et à retenir parce que moi j'étais surprise je vous dis par ce couple -- là -- qui parlait un français vraiment impeccable. c'était vraiment des lettrés hein. tous les deux ils avaient la Légion d'honneur aussi. c'était la première dame à avoir la Légion d'honneur. la première Réunionnaise. et elle -- elle était -- très très forte en français hein.

On voit bien, à travers cette description, à quel point cette tante représente non seulement une référence pour T9, mais surtout un modèle inaccessible ("*elle*, elle était très forte en français"). Il semble ainsi que T9 a dû avoir à se battre pour se voir reconnaître un statut d'habitude transmis, dont elle n'est pas encore certaine et dont elle n'a pas encore tout à fait pris possession. Jusqu'à la fin, elle conservera cette attitude de refus. Son discours reste le même : à une époque harmonieuse et dénuée de toute dimension conflictuelle, s'oppose une époque de délabrement et de décadence. En faisant silence sur les conflits et la discrimination qui caractérisent l'époque où elle faisait ses études, notre hypothèse est qu'elle tait sa propre douleur, ses propres difficultés, son propre sentiment d'avoir eu à travailler plus, à faire preuve d'excellence pour gagner sa légitimité linguistique et sociale :

E. : - et les enseignants étaient très stricts sur ce sujet ou --

T9 : - non -- ils n'étaient pas stricts -- vous savez -- et je me souviens bien le prof de philosophie mettait souvent -- sur les copies -- créolismes. donc il y avait des phrases qui étaient en créole -- qui étaient mal construites parce que ça relevait du créole. bon si je prends ce mot. le créole dit /lagaspj/ -- et bon ils auraient écrit par exemple sur la copie ben /lagaspj/ et le prof aurait mis créolisme -- mais on ne se fâchait pas pour ça -- on corrigeait et puis c'est tout.

E. : - mais vous avez l'impression qu'il y a une baisse de niveau général en français par rapport à autrefois ?

T9 : - ah oui.

E. : - pourtant on a l'impression que le français est beaucoup plus diffusé --

T9 : - non pas du tout. on ne lit pas voyez -- et puis il y a ce laxisme voyez --

E. : - autrefois il y avait quand même beaucoup plus d'analphabètes que maintenant -- ?

T9 : - et vous croyez que maintenant il y a moins ? pas du tout pas du tout -- au contraire on s'enfonce davantage. Vous voyez -- on s'enfonce --

E. : - vous êtes très pessimiste face à la situation de la Réunion ?

T9 : - ah oui. je crois que c'est une mauvaise chose de dire vous savez -- il faudra enseigner le créole. c'est dangereux.

De fait, l'intensité avec laquelle elle exprime ce qu'elle perçoit comme la déchéance et la dégradation actuelles est à la grandeur de ses propres angoisses de ne pas réussir à se faire reconnaître comme membre légitime de la catégorie 1. Même face à des réalités à la fois tangibles, démontrées, et connues de tous (en l'occurrence l'évolution décroissante du taux d'illettrisme à la Réunion), elle s'obstine à conserver la même attitude. Progressivement, il apparaît que T9 soupçonne que se cache, derrière notre enquête, un sondage sur l'enseignement du créole, perspective qui représente pour elle une contradiction absolue par rapport à tout son parcours d'ascension sociale et de recherche de légitimité en tant que francophone. À plusieurs reprises ainsi, et sans que nous ayons nous-même abordé le sujet, elle exprime son hostilité face à l'enseignement du créole. Ainsi, à la question "quelle est votre langue maternelle ?", elle commence par répondre, avec insistance, que c'est bien le français, ce qui, par une association d'idée révélatrice, l'amène immédiatement à aborder ce thème de l'enseignement du créole :

E. : - donc vous -- votre langue maternelle -- c'est le français ou le créole ?

T9 : - le français -- ah oui -- le français. vous savez moi je dis que c'est pas la peine d'enseigner le créole puisque c'est naturel.

Ainsi, en ce qui concerne les attitudes vis-à-vis de la situation d'entretien, et pour résumer, la grande tendance des témoins répertoriés comme membres de CS1, et en particulier des hommes, est de se poser en témoins "informateurs" (*autorisés*), autrement dit d'avoir moins le souci de parler de leurs propres expériences, de leurs propres parcours, que d'exposer leurs analyses de la situation globale. Ils se positionnent de ce fait en tant que membres d'un groupe dirigeant, regardent la situation comme un objet, et en rendent compte de manière quasi théorique. En même temps, ils insistent, indirectement, sur le fait que ces analyses sont le résultat d'observations personnelles, d'expériences propres. Ce positionnement s'imprime nettement dans le discours, dont l'analyse fait apparaître une fréquence particulièrement élevée d'une part de séquences descriptives construites au passé et ponctuées d'apparitions de l'énonciateur au présent, qui constituent à la fois des commentaires personnels et des marques de la légitimité du locuteur en tant qu'énonciateur des faits rapportés et décrits, et d'autre part de séquences argumentatives construites au présent générique et atemporel. La plupart du temps, "je" apparaît ainsi dans le discours soit pour montrer que le locuteur a été directement témoin des situations décrites et des faits rapportés, soit pour énoncer des expériences ou des actions personnelles, mais qui sont presque systématiquement utilisés par la suite pour servir d'argument et renforcer les analyses globales. Il en résulte un manque d'implication des témoins masculins, qui semblent avoir beaucoup moins de mal à parler des autres que d'eux-mêmes. Cette tendance est moins présente chez les femmes, qui montrent moins de réticences, à première vue tout au moins, à parler d'elles-mêmes, et se positionnent plus volontiers en témoins "acteurs, non plus (seulement) porte-parole d'un groupe, mais aussi racontant leurs propres expériences, sentiments, etc.

Une autre différence qui apparaît entre les hommes et les femmes, et qui renforce ce qui vient d'être vu, est l'adoption, par les hommes d'un ton quelque peu démonstratif qui se double de démonstrations fréquentes de leur savoir, ce qui n'apparaît pas chez les femmes. Cette propension est liée aux attitudes globalement autoritaires et directives qui conduisent les témoins masculins à tenter de renverser les termes de la relation enquêté / enquêtrice. L'exemple de T1 est intéressant à analyser sur ce point. Nous sommes en début d'entretien. Le thème discuté concerne les régionalismes. T1 commence par vouloir nous demander si nous avons lu la thèse de Robert Chaudenson, mais, ne se souvenant pas de son nom, il nous amène à le prononcer :

T1 : Est-ce que vous avez lu la thèse de -- comment il s'appelle là -- Vous devez connaître ça vous.

L'universitaire qui a fait trois gros bouquins --

E. : - Robert Chaudenson ?

T1 : - Chaudenson. Hein ? [...]

On peut d'abord effectivement penser que T1 a un trou de mémoire. Par la suite, cependant, il n'a de cesse de montrer qu'il connaît de multiples détails de cette thèse, ce qui conduit à penser qu'il s'agit en fait pour lui de vérifier notre propre connaissance de ce travail. La réplique qui suit immédiatement notre réponse renforce du reste cette hypothèse dans la mesure où l'énoncé "Chaudenson. Hein.", suggère qu'il se positionne ici en pédagogue,

vérifiant les connaissances de son élève<sup>277</sup>. Il sauve ainsi sa face, que cet oubli (même feint) pouvait mettre en danger, et ne nous laissant pas le temps de répondre, il enchaîne immédiatement en montrant que ses connaissances des travaux de Chaudenson sont réelles et précises :

T1 : - Chaudenson. Hein ? Alors vous savez que les mots malgaches -- n'est-ce pas -- ici nous avons un tas de fadas qui prétendent que nous venons du malgache -- sur 3500 mots -- il n'en a pas trouvé cent hein -- d'origine malgache -- et ça j'en suis vraiment convaincu.

Quelques minutes plus tard, nous lui offrons un moyen de finir de sauver cette face en posant une question qui montre notre méconnaissance (en l'occurrence feinte) quant à l'origine du mot "tante". Il commence, toujours en pédagogue, par nous renvoyer à Chaudenson, tout en montrant qu'il connaît la réponse :

E. : - C'est un mot qui vient d'où ?

T1 : - Ben regardez Chaudenson -- je crois que c'est malgache.

Plus tard encore, il vérifie de nouveau nos connaissances quant à l'histoire du créole, poursuivant de ce fait la démonstration de son savoir :

T1 : [...] le créole d'aujourd'hui n'est plus évidemment ce qu'il était il y a trois siècles. Mais quand même -- voyez dans Chaudenson -- il a retrouvé un passage de 1718 ou 20. Et alors à cette époque-là le scribe a écrit à peu près comme aujourd'hui. Vous avez lu le passage ?

Enfin, le dernier passage dans lequel il cite Chaudenson marque la fin d'une progression : après avoir fait mine de vouloir montrer sa communauté de savoir avec nous, puis s'être posé en pédagogue, il finit par afficher explicitement sa supériorité. Il s'agit ici pour lui d'évaluer le nombre de mots connus par différents locuteurs, en fonction de leur niveau d'instruction. Ce faisant, c'est bien sa compétence linguistique qu'il mesure à la nôtre :

T1 : [...] j'ai téléphoné à Fruteau -- qui lui aussi est agrégé de lettres. Je lui ai dit dis donc -- dans le dictionnaire français -- le petit dictionnaire -- il y a Trente cinq mille mots -- combien vous en connaissez ? Alors il me dit j'ai jamais compté. Et oui -- moi non plus -- mais enfin grosso modo -- combien pensez-vous connaître de mots français ? Moi je pense que vous devez en connaître dix ou douze mille. Il m'a dit oui - - je pense que c'est à peu près ça. J'ai dit moi je pense que je dois bien en connaître sept ou huit mille. Alors que je suis licencié ès-Lettres. Mais un Créole qui connaît quinze mille mots ? Dans Chaudenson il y en a trois mille cinq cents -- et dans Chaudenson vous avez tous les métiers -- Ces gens-là n'emploient pas les mêmes mots -- chacun a son lot de mots. C'est-à-dire que chaque Créole doit posséder cinq cents mots.

E. : - Seulement ?

T1 : - Vous pensez -- c'est déjà pas mal. Essayez. Enregistrez-vous et comptez les mots. Vous n'irez pas à mille.

Chaudenson apparaît de fait comme une valeur sûre pour les membres de cette catégorie sociale. Il est encore cité par deux autres témoins, dont T10, qui montre également de ce fait ses connaissances, mais en même temps marque, de façon ironique ("Monsieur Chaudenson", opposé à George Fourcade), son absence de communauté de valeur avec ce type de personnage (et / ou avec le monde intellectuel qu'il représente<sup>278</sup>) :

---

<sup>277</sup> Une autre interprétation possible, mais qui ne contredit pas la suite de l'analyse, est que T1 ne s'est effectivement pas souvenu du nom de Robert Chaudenson, et que ses réactions ultérieures sont une manière pour lui de rattraper cette défaillance.

<sup>278</sup> T10 insiste par exemple à plusieurs reprises sur le fait qu'il est un agriculteur, un homme de la terre, etc.

Aude Bretegnier, Thèse Doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, 1999.

T10 : - donc le créole -- voyez pour moi le créole -- je peux pas dire que ce soit une langue -- c'est peut-être un moyen d'expression -- on n'a pas attendu là que Monsieur Chaudenson que je connais et je tire mon chapeau devant ce qu'il a fait -- Georges Fourcade n'a pas attendu Chaudenson pour écrire des histoires -- et il écrivait en créole.

T10 : - [...] je ne sais pas si Chaudenson l'a relevé dans sa grammaire -- si grand'mère il y a ou pas [rire] mais --

Chez les femmes, T7 cite également Chaudenson, mais le ton qu'elle adopte est toutefois nettement différent, à la fois moins ironique et moins démonstratif :

T7 : - [...] Donc on parlait français -- on parlait pas créole dans la famille -- on parlait français -- ou alors à l'occasion une petite expression en créole -- qui est en fait un langage vernaculaire -- parce que bon je me rappelle de cette expression -- c'était Chaudenson qui disait que c'était un langage vernaculaire.

Ces tentatives de retournement de situation et d'inversion de la relation enquêtrice / enquêté se retrouvent chez T10, mais d'une manière différente. Comme avec T1, l'entretien avec T10 se passe à son domicile, vaste demeure coloniale dominant d'immenses champs de canne qui lui appartiennent. Il nous reçoit sous la varangue<sup>279</sup>. Le témoin n'arrête pas de plaisanter sur le magnétophone, assure que cela ne le dérange pas d'être enregistré et en même temps est manifestement assez inquiet de l'être. Nous commençons par lui demander, pour le rassurer, de nous parler des conditions de vie dans son enfance, ce qu'il fait, en se servant toutefois de ce point de départ pour en arriver à des considérations générales sur la départementalisation. Juste après, il prend l'initiative de changer de sujet et nous pose une question personnelle :

T10 : - Mais vous venez d'où vous ?

E. : - De -- de France

T10 : - ah mais moi aussi -- je viens de Nantes -- et puis vous savez nous sommes en France ici !

E. : - Oui bien sûr -- je viens de Bordeaux -- je voulais dire que je n'étais pas Réunionnaise.

T10 : - Ah mais ça je le sais bien. [rire]

Ce type d'adresse directe, qui se trouve très rarement dans les entretiens, et *a fortiori* en début de séance, est intéressant. Il s'agit pour T10 de déjouer le fonctionnement canonique de l'entretien et de se poser comme celui qui mène le jeu. On peut du reste voir que si T1 et T10 présentent des similarités dans leur manière de se comporter et leurs attitudes, le fond change : le jeu de T1 est de tenter de tester nos connaissances. Il agit de fait sur son terrain. T10 n'est pas un intellectuel mais un agriculteur<sup>280</sup>. Il joue, comme T1, la carte de la déstabilisation, mais de manière moins légère et moins subtile.

Il apparaît ainsi que les deux témoins hommes adoptent une stratégie commune (même si elle s'exprime différemment chez l'un et chez l'autre) qui est celle de tenter de nous déstabiliser et de nous insécuriser. Ce type d'attitude, doublé du manque d'implication personnelle dans leurs discours est probablement interprétable en terme d'insécurité. Pour l'heure, toutefois, avant d'avoir approfondi les analyses de contenu, nous ne pouvons dire de quel type d'insécurité il s'agit. Il convient toutefois de noter ici que ces entretiens constituaient pour nous les premières séries d'enquêtes en face à face, avec toutes les inquiétudes et les appréhensions et les réserves qui étaient les nôtres, et que nous avons exposées précédemment. En outre, puisque nous travaillons ici également dans une perspective

---

<sup>279</sup> Véranda la plupart du temps ouverte sur le devant.

<sup>280</sup> E. : - Vous n'avez jamais été sollicité pour l'enseignement ?

T10 : - Non -- et de toute façon ça ne m'aurait pas intéressé. Moi c'était la terre -- la terre -- la terre.

interactionnelle, on peut se demander dans quelle mesure le positionnement adopté par les hommes ne constitue pas partiellement une réponse à nos propres attitudes, de notre manière de formuler les questions, etc. Il semble raisonnable de penser que ces positionnements en tant que "témoins informateurs *autorisés*" sont certainement, pour une part, le résultat de questions générales, à la fois posées dans l'objectif d'obtenir des informations et des points de vue d'ordre historique, et à la fois, mais, à ce moment-là, de manière inconsciente de notre part, révélatrices de notre propre malaise, de notre propre insécurité en tant qu'enquêtrice. Il est toutefois certain que les informateurs masculins, ayant perçu cette insécurité latente, ont fait en sorte de la renforcer pour mener les entretiens selon leurs propres règles.

T7, à l'inverse, se montre à la fois sereine et détendue, prête à parler d'elle-même, mais aussi des autres, de son groupe, des autres groupes, à évoquer à la fois ses expériences personnelles et à rendre compte d'analyses plus objectivantes sur les situations évoquées. Elle crée de ce fait un équilibre relatif entre un positionnement de type "témoin informateur" et un positionnement de type "témoin acteur". La situation d'enquête ne semble pas la gêner, et elle ne tente pas, comme les hommes, de modifier la relation instaurée par ce type de situation. Le cas de T9 apparaît progressivement comme un cas à part, puisque nous faisons l'hypothèse qu'elle ne se positionne pas, comme les autres, comme membre légitime de cette catégorie sociale, ce qui apparaît à la fois dans ses comportements et dans ses attitudes. Elle ne s'autorise de ce fait pas à se faire le porte-parole du groupe, délègue à plusieurs reprises son rôle de témoin à de tierces personnes (son oncle et sa tante, des amis, etc.), et se positionne ainsi avant tout comme "témoin acteur".

Volontairement, nous n'avons pas encore analysé les attitudes du témoin 8, qui se distingue des autres par son âge, dans la mesure où elle appartient à la génération intermédiaire. Il faut rappeler que le groupe de la grande bourgeoisie blanche est un groupe (ce qui ne sera certainement pas sans conséquence sur le plan de la sécurité et de l'insécurité linguistique de types identitaire et / communautaire) qui perd progressivement à la fois ses spécificités, et à la fois son rôle privilégié et sa place centrale dans l'organisation sociale et sociolinguistique réunionnaise actuelle. De fait, T8 est assez mal à l'aise, nous y reviendrons, en ce qui concerne sa façon de se définir sur le plan socio-identitaire. Ce témoin était inscrit en licence de Sciences de l'éducation, et suivait nos cours de sociolinguistique de la Réunion, dans lequel nous abordions, en fin de session, les questions de français régional et de français bourbonnais. Elle est venue nous voir à la fin d'un cours en disant que ses parents parlaient ce français régional et qu'elle pourrait en parler avec nous si nous le désirions. Nous lui avons ainsi proposé de faire un entretien enregistré, ce qu'elle a accepté. Toutefois, tout au long de l'entretien, elle n'a cessé d'insister sur le fait que ce sont ses parents qui devraient être les témoins, qu'elle n'a pas vécu directement cette époque. À plusieurs reprises, nous insistons sur le fait que notre propos est de recueillir ses propres points de vue et ses propres expériences, mais elle n'a cessé de répéter qu'elle n'est pas un bon témoin, qu'elle est trop jeune, etc.

T8 : [...] donc je suis peut-être pas un bon exemple pour vous. c'est pour ça que je vous dis que j'ai un peu un pied entre deux --

T8 : [...] alors moi je suis un peu gênée pour en parler parce que ce n'est pas ma langue maternelle. donc je suis un petit peu embêtée --

T8 : [...] Mais bon tout ça -- Je suis un mauvais exemple en fait -- je dois pas être représentative hein -- bon.

Cette propension à se définir comme "mauvais témoin" traduit une difficulté de passer de la catégorie "témoin informateur", auquel sa place et son statut social (en tant que fille de...) devraient, dans son esprit, lui donner droit, mais aussi dans laquelle, en tant que membre d'une élite, elle pense devoir se positionner, à la catégorie "témoin acteur". Un grand nombre de ses difficultés provient du reste du fait qu'elle a conscience d'appartenir à un groupe élitaire, envers lequel elle entretient, nous y reviendrons, des sentiments confus et ambivalents, mais qu'en même temps la réalité socio-économique et les nouvelles données du jeu social font que ce groupe n'existe plus en tant que tel, ou tout au moins n'a plus l'existence qu'il avait pendant la période coloniale.

Cette première partie d'analyse nous apparaît comme relativement porteuse dans la mesure où il apparaît que le positionnement des témoins lors de l'entretien, les rapports qu'il instaure avec l'enquêtrice, socialement et linguistique "étiquetée", sont vraisemblablement, ce que la suite des analyses devra approfondir, révélatrice de la façon de se définir socialement et de se situer par rapport aux autres.

## ***2. Les discours épilinguistiques***

Vouloir séparer les discours épilinguistiques construits autour du français et ceux construits autour du créole peut sembler vain, tant les uns appellent la plupart du temps les autres. Cette séparation, comme celle, du reste, qui conduit à distinguer les discours qui touchent précisément les langues, et ceux qui relient ces langues à la construction et à la définition identitaire, n'est que théorique, et nous sert ici à tenter de mettre de l'ordre dans la multiplicité des discours, et d'en faire une lecture analytique progressive.

### ***2.1. Le français***

#### **2.1.1. Le français langue maternelle**

L'évocation, par les membres de cette catégorie, du parcours et de l'environnement linguistiques trace chaque fois un schéma relativement analogue, dans lequel le français est présenté comme la première langue acquise et celle que l'on a parlé avec ses parents, ainsi que tous les membres de sa famille (frères et sœurs en particulier), et où le créole était soit réservé à la conversation avec les employés de maisons, les ouvriers, etc., soit d'un usage transgressif et clandestin (chez les enfants en particulier). Il faut rappeler que les souvenirs d'enfance des témoins de la première catégorie sociale sont à replacer, pour la totalité d'entre eux à l'exception de T8, dans le contexte de la période coloniale du début du 20<sup>e</sup> siècle, dans lequel le français était encore très peu diffusé et où il était très largement réservé à l'élite constituée par la grande bourgeoisie blanche. De ce fait, l'affirmation du français comme langue maternelle constitue un critère majeur d'appartenance à ce groupe socio-ethnique.

Si les témoins présentent, sur ce point, une cohérence générale, évoquant leurs trajectoires linguistiques et leur rapport au français de façon sereine, le témoin 9 se distingue des autres sur plusieurs points. L'affirmation du français comme langue maternelle ressemble chez elle davantage à une revendication. À plusieurs reprises elle se contredit, puis revient sur ses propos, et réaffirme sa francophonie. Au début de l'entretien, nous l'invitons à parler de son métier. Très vite apparaît l'idée d'une dégradation du niveau scolaire, des attitudes des élèves vis-à-vis des enseignants, et de l'attention que ces derniers portent sur le langage des élèves :

E. : - et à propos des langues -- quelle attitude adoptaient les enseignants quand vous étiez élève vous-même ?

T9 : - bon -- vous savez -- euh à la maison euh bien sûr on parlait créole hein --

E. : - vous parliez créole avec vos parents ?

T9 : - Ah non on ne parlait pas. Mais enfin -- bon --- avec les domestiques on parlait créole -- mais à l'école jamais.

E. : - entre frères et sœurs aussi ?

T9 : - non on parlait français -- français -- bon je veux pas dire -- quelquefois comme ça on pouvait dire un ou deux mots en créole -- mais enfin on parlait français.

Son propos est donc de montrer que sa langue maternelle est bien le français. Toutefois, cette première réaction, étrangement virulente, alors que jusque-là le ton adopté était plutôt calme, nous met la puce à l'oreille. Un peu plus loin dans l'entretien, nous revenons sur cette question de langue maternelle. Une grande constante de ce témoin est de revenir constamment, nous l'avons dit, sur la question de l'enseignement du créole, par rapport à laquelle elle se montre très franchement hostile. À l'instar de ce que l'exploitation de la pré-enquête avait permis de faire apparaître, T9 conçoit le créole comme une variété "naturelle", "innée", qui ne nécessite aucun apprentissage, conception qui n'apparaît chez aucun autre témoin de cette catégorie :

T9 : - [...] mais enseigner c'est grave. parce que je vous dis le créole est inné. mais enseigner je dis que c'est grave --

E. : - donc vous -- votre langue maternelle -- c'est le français ou le créole ?

T9 : - le français -- ah oui -- le français. vous savez moi je dis que c'est pas la peine d'enseigner le créole puisque c'est naturel. voyez -- c'est naturel on n'a pas besoin d'apprendre à parler créole quand même. c'est inné -- c'est inné -- on n'a pas besoin d'apprendre à parler créole. et puis les tournures ne sont pas les mêmes vous voyez -- alors moi je dis que ce n'est pas la peine de perdre son temps à enseigner le créole. bon qu'on fasse des études après sur le créole -- ok -- mais enseigner non -- non non non -- absolument pas -- où est-ce qu'on va aller comme ça hein ? non non non. il faut chercher à aller plus loin.

Le thème de la langue maternelle est directement associé à l'enseignement du créole. On peut très bien se dire que T9 ne parle pas d'elle-même ; elle n'apparaît de fait pas explicitement dans son discours, n'emploie pas le pronom personnel "je" (sauf pour marquer qu'il s'agit d'une conviction personnelle), et lui préfère le pronom indéfini, générique, et prudent "on". La plupart du temps, toutefois, et comme le reste de l'exploitation le montrera, l'idée du créole comme langue "naturelle", "innée", comme patrimoine voire comme hérité apparaît chez les témoins créolophones (ou créolophones et francophones) de langue première. Or les autres pistes d'analyses, nous allons le voir, permettent de mettre au jour d'autres différences.

### 2.1.2. La compétence linguistique en français

Tester la compétence linguistique d'un locuteur n'est pas, loin s'en faut, chose aisée. Nicole Gueunier (1993 : 206 - 208) propose une procédure très rigoureuse pour analyser la compétence et la performance orale des locuteurs libanais. Le test de la compétence s'effectue dans un premier temps à partir de l'évaluation de l'aisance dans le discours, opérée à partir du repérage des pauses, des hésitations, de la nécessité ou non pour l'enquêteur de relancer fréquemment son témoin pour l'inciter à parler, et à partir de l'évaluation de la compréhension des questions, repérable sur la base des malentendus, des contresens, des demandes de répétition, d'explications, etc. Elle propose ensuite de calculer le nombre total de mots énoncés en une minute d'enregistrement, d'évaluer la richesse lexicale à partir du *Dictionnaire du FLE* (niveau 1), et enfin de faire une analyse de la modalisation et de l'expression du point de vue personnel. De son côté, la performance est évaluée en fonction de trois types d'écarts, les écarts phonologiques, les écarts morphosyntaxiques, et des écarts lexicaux.

Toutefois, il nous semble de nouveau que certains critères d'évaluation sont peu appropriés, non seulement au type de matériel recueilli lors de nos enquêtes, mais aussi à la situation réunionnaise. En outre, notre conception de l'insécurité linguistique est moins fondée sur la compétence linguistique en elle-même que sur la représentation quant à cette compétence, et à la perception, par le locuteur, de sa légitimité dans la sphère sociolinguistique que fondent les normes à la fois linguistiques, sociales et communicationnelles en usage dans la situation d'interaction dans laquelle il se trouve. Cette représentation, naturellement, est intéressante à comparer avec les pratiques en elles-mêmes. Toutefois, notre exploitation est déjà suffisamment lourde pour que nous mettions en plus en place une procédure d'évaluation des compétences, qui constituerait facilement un sujet de recherche en elle-même. En outre, notre propos est moins de "tester" ces compétences, que d'en rendre compte globalement. Sur la base procédurale proposée par Nicole Gueunier, nous choisirons ainsi de conserver les deux premiers critères globaux d'évaluation de compétence (aisance dans le discours et compréhension des questions), avec toutefois une réserve quant au second critère dans la mesure où certaines de nos questions sont précisément formulées de façon volontairement floue, avec l'idée d'observer les réactions. Les commentaires faits à ce sujet prendront également en compte les écarts de type morphosyntaxiques.

La lecture des entretiens menés auprès des témoins de la première catégorie sociale, montre globalement de très bonnes compétences linguistiques en français. Les témoins sont à l'aise, ne cherchent pas leurs mots, construisent des discours à la fois cohérents et structurés, argumentent, font bon usage des temps verbaux, etc. L'analyse fait toutefois apparaître quelques différences entre les témoins et dessine globalement deux groupes. Le premier est constitué par les témoins 1, 7, et 8, qui ont une pratique linguistique naturellement hyper-normative. Si l'on devait établir une échelle évaluative, nous placerions ensuite le témoin 10, dont le discours est globalement également correct, mais présente un langage moins soutenu, des tournures de phrases moins sophistiquées, et un vocabulaire légèrement plus pauvre que les trois premiers. L'extrait suivant est un passage dans lequel T10 commet une erreur morphosyntaxique. Il se rend compte, à l'oreille, de sa faute, mais n'est pas sûr de la correction à apporter, ce qui le trouble suffisamment pour l'interrompre dans son discours qui concerne, une fois de plus, la départementalisation :

T10 : - [...] -- les gars qui détiennent des capital --- des -- des capit-- enfin les gars vont essayer de faire réagir ce capital au maximum. Le fait de payer des impôts -- ça leur plaît pas beaucoup. Maintenant la départementalisation peut leur amener autre chose -- et on l'a vu -- avec les lois de défiscalisation etc. Et puis il fallait le faire. On ne pouvait pas rester comme cela. Donc --- euh -- quelle était votre question primaire là ? Je m'en rappelle plus.

E. : - Ben -- la question c'était comment était --

T10 : - = Ah oui comment on a réagi ?

E. : - Oui c'est ça.

T10 : - Donc si vous voulez -- la meilleure preuve [...]

À partir de cette faute, qu'il soupçonne, sans en être tout à fait sûr, T10 est troublé et se déconcentre. L'image qu'il projette de lui-même, à la fois communicative, franche et confiante, est mise en danger. Il continue néanmoins sur sa lancée, mais à la fin de son énoncé, vraisemblablement encore préoccupé par cette hésitation, il ne sait plus où il en est, et demande de l'aide afin de retrouver le fil de son discours. Cette demande témoigne de son trouble et de sa déconcentration, ce dont il est parfaitement conscient. Rassemblant ses idées, il retrouve de lui-même le fil conducteur et reprend de plus belle. L'équilibre est ainsi rétabli. Il convient toutefois de noter ici l'étrange formulation de sa question "quelle était votre

question primaire, là ?", dont on peut penser qu'elle constitue une manière de sauver sa face mise en danger par l'erreur précédente, par l'emploi d'un syntagme qui se veut, de manière compensatoire, distingué et sophistiqué, et qui de fait peut s'apparenter à une forme (maladroite) d'hyper-correction. D'un autre côté, l'adjectif "primaire" a également le sens péjoratif de "simpliste", ce qui peut laisser penser qu'il s'agit là pour T10, peut-être du reste de nouveau comme stratégie de sauvetage de sa face insupportablement mise en danger, d'une manière de déprécier notre question<sup>281</sup>, de signifier qu'elle est naïve, ou inintéressante, etc.

Si l'on considère à présent le discours de T9, on observe fréquemment des constructions de phrases relativement maladroites, des passages au présent au milieu d'un récit au passé qui laissent penser que T9 éprouve parfois quelques difficultés pour ce qui est de l'organisation temporelle des discours et de la concordance des temps<sup>282</sup>, des complétives dans lesquelles il manque le connecteur "que" ("peut-être il faut"), des concordances effectivement mal réalisées ("ils venaient au mois de juin voir si l'enseignant aurait été présent toute l'année -- et si c'était pas un remplaçant [...]"), etc. Au contraire de T10 par contre, T9 n'entend pas ses écarts, et ne semble pas se rendre compte de ses erreurs. Vers la fin, nous tentons de la faire réagir à ce sujet :

T9 : - ben si c'était pas la guerre oui.

E. : - si ça n'avait pas été la guerre -- vous auriez pu ---

T9 : - = oui si ça n'avait pas été la guerre. J'avais un oncle -- ben oui --  
l'oncle de ma mère qui était quand même gouverneur général hein -- non non.

Comme on le voit, T9 réagit à notre reformulation, se corrige, et répond en invoquant son grand oncle, dont elle souligne qu'il était "quand même gouverneur général hein", ce peut être compris comme une manière pour elle de tenter de prouver, une fois de plus, sa légitimité socio-identitaire qui corrobore, dans ce groupe, à la légitimité linguistique<sup>283</sup>. De nouveau, les hypothèses émises au sujet de T9 trouvent un élément supplémentaire de justification.

Le réel intérêt, pour notre propos, de telles remarques sur la compétence linguistique des témoins que laissent transparaître leurs discours, réside dans l'apport de points de comparaison entre cette compétence, ici extrêmement sommairement analysée, et les représentations que les sujets ont de cette compétence.

### 2.1.3. Les discours sur la compétence linguistique en français

Globalement, les témoins répertoriés en CS1 ne montrent aucune réticence pour parler de leurs difficultés en français. De fait, ces difficultés appartiennent l'enfance ou à l'adolescence, autrement dit à un passé lointain et révolu, ce qui explique cette absence de réticence et témoigne du reste d'une certaine quiétude à ce sujet, et donc d'une bonne sécurité linguistique.

---

<sup>281</sup> Question qui était la suivante : Juste avant la ratification de la loi de départementalisation, comment était le climat ? Est-ce qu'on était favorable à la départementalisation ?

<sup>282</sup> T9 : - "[...] le prof de philosophie mettait souvent -- sur les copies -- créolismes. Donc il y avait des phrases qui étaient en créole -- qui étaient mal construites parce que ça relevait du créole. Bon si je prends ce mot. Le créole dit /lagaspij/ -- et bon ils auraient écrit par exemple sur la copie ben /lagaspij/ et le prof aurait mis créolisme -- mais on ne se fâchait pas pour ça [...]"

<sup>283</sup> Cela d'autant plus pour elle si le travail de la langue a constitué, du fait de son appartenance sociale mal définie, le principal moyen de se faire reconnaître comme membre de ce groupe.

Chez les hommes, l'évocation de l'enfance constitue du reste l'un des seuls moments où ils apparaissent réellement dans leur discours, à la fois comme énonciateurs et comme agents des procès énoncés. T1, par exemple, n'hésite pas à mettre en mots l'insécurité linguistique qu'il ressentait, enfant, en français, et l'âge (considéré comme) relativement tardif auquel il a acquis une bonne compétence linguistique en français, même si cette confession servira, juste après, à servir une de ses argumentations en défaveur de l'apprentissage / enseignement du créole :

E. : - Est-ce que vous pensez que le créole gêne l'apprentissage du français ?

T1 : - Il est certain que le créole est une gêne. Vous savez moi-même j'ai parlé créole jusqu'à mon départ pour France à quatorze ans -- et bien j'étais très gêné. D'ailleurs quand j'étais gosse -- quand il y avait des invités -- surtout européens -- qui venaient à la maison -- j'allais me cacher -- parce que j'étais incapable de parler correctement en famille.

De même, T7 avoue avoir été gênée par son accent réunionnais, en particulier par sa prononciation des /R/, et explique qu'adolescente, lors de son premier voyage à Paris, elle n'est pas parvenue à se faire comprendre d'un commerçant.

E. : - Est-ce que vous avez déjà eu le sentiment de ne pas parler assez bien le français -- d'être gênée par votre manière de parler ?

T7 : - Oui -- en France -- je me souviens -- la première fois que je suis allée à Paris. J'étais adolescente. Je me souviens par exemple d'être entrée dans une pharmacie et d'avoir demandé un médicament et le pharmacien m'a demandé de répéter plusieurs fois parce qu'il ne me comprenait pas. J'étais morte de honte. C'était un médicament -- attendez -- avec un R -- -- je ne sais plus -- bon passons -- mais c'était très très gênant. Bon maintenant j'ai appris à prononcer les R -- à parler de façon plus -- standard [elle prononce effectivement les R en faisant très attention -- en se corrigeant] -- mais il m'arrive de les prononcer à la créole.

E. : - Et à la Réunion ?

T7 : - Ah non -- à la Réunion bien sûr que non. tout le monde parle comme ça ici.

T1 et T7 ne manifestent ainsi aucune difficulté à parler de leurs sentiments de gêne ou de honte liés à un usage défectueux et / ou non-standard du français. Ces sentiments sont toutefois chaque fois liés à des époques bien précises, et correspondent à des moments passés et révolus. T1 montre ainsi que son séjour en France métropolitaine a "corrigé" ce manque de compétence linguistique, tandis que l'insécurité de T7 est liée à un lieu et à un temps précis (en l'occurrence Paris, lieu de référence en matière linguistique, d'autant plus dans les années trente, époque à laquelle se passe approximativement l'anecdote rapportée). Elle précise en outre sa façon de prononcer, source de honte, s'est par la suite rectifiée. En regard de l'insécurité linguistique dite par T7 et T1, celle énoncée par T9 est plus incertaine, moins circonscrite :

E. : - est-ce que vous-même vous avez le souvenir de fois où vous avez eu le sentiment de ne pas parler suffisamment bien le français ?

T9 : - ah ben oui. oui parce que comme je vous dis j'avais cette tante qui s'était mariée -- à l'époque il y avait l'école normale des filles et l'école normale pour les garçons -- et son mari était le directeur de l'école normale des garçons et elle la directrice de l'école normale des filles. ils étaient tous les deux des lettrés extraordinaires -- et moi j'étais en admiration devant ce parler -- vous savez sans fautes -- et souvent je me souviens que si nous disions des mots créoles dans une phrase -- ma tante disait tu vois il faut dire de telle façon. et on mettait un point d'honneur à rectifier et à retenir parce que moi j'étais surprise je vous dis par ce couple -- là -- qui parlait un français vraiment impeccable. c'était vraiment des lettrés hein. tous les deux ils avaient la Légion d'honneur aussi. c'était la première dame à avoir la Légion d'honneur. la première Réunionnaise. et elle -- elle était -- très très forte en français hein.

L'insécurité linguistique décrite ici rejoint très nettement l'idée de "quête non-réussie de légitimité" proposée par Michel Francard (1993). À l'inverse de T1 et de T7, qui datent relativement précisément le récit de leur insécurité, en définissent les limites, et l'inscrivent explicitement dans le passé, celle ressentie par T9 semble plus diffuse. Elle appartient bien au passé, mais à un passé qui n'est pas explicitement posé comme révolu. De fait, la source temporelle des procès à l'imparfait, temps de l'inaccompli par excellence, n'est pas explicitée. On peut dès lors penser que cette insécurité linguistique (normative) perdure au présent.

#### 2.1.4. La compétence des Autres

Des discours portant sur la compétence linguistique des Réunionnais dans leur ensemble, il ressort que le français est décrit comme à la fois beaucoup plus diffusé et donc parlé qu'"avant" (un "avant" qui trace une frontière temporelle correspondant chez les hommes aux années cinquante, et donc à la départementalisation, mais qui apparaît à la fois plus floue et plus progressive chez les femmes), mais en retour connaît une nette dégradation :

E. : - est-ce que vous pensez que le français est plus parlé et plus diffusé depuis la départementalisation ?

T1 : - ah oui il est beaucoup plus parlé -- beaucoup plus diffusé évidemment -- avec la radio -- la télé -- la presse -- surtout la radio. le français a pénétré partout. [...] mais remarquez -- même avant la guerre -- lorsqu'il n'y avait pas de radio -- et pratiquement pas de presse -- le Créole parlait assez mal le français -- mais il le comprenait. tous les créoles ont toujours compris le français.

La réaction de T1 à notre question est ici intéressante. Il faut bien avoir à l'esprit le fait que la départementalisation de la Réunion a constitué un virage important pour la grande bourgeoisie blanche qui, jusqu'alors, détenait à la fois le pouvoir politique et économique, la légitimité socio-symbolique et linguistique, et contrôlait l'ensemble de la population réunionnaise, et à laquelle la loi de départementalisation a ôté un grand nombre de pouvoirs. De fait, tout ce qui touche à la période coloniale concerne directement les membres de cette grande bourgeoisie, en particulier ceux qui s'en font, à l'heure actuelle, les porte-parole (et dont T1 fait partie). L'affirmation "Tous les Réunionnais ont toujours compris le français" semble constituer ici un moyen pour T1 de montrer une face positive de l'ensemble des Réunionnais. En même temps, on sait bien que le fait de valoriser la face de l'autre permet du même fait de sauver sa propre face, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de valoriser la face d'une personne ou d'un groupe dont on est en quelque sorte responsable. On peut ainsi se dire qu'il s'agit pour T1 de montrer que si la départementalisation a effectivement contribué à la diffusion du français, et donc à la démocratisation de la langue de l'élite, le français était déjà, pendant la période coloniale, une variété suffisamment accessible pour que tous les Réunionnais créolophones puissent le comprendre.

Sans le vouloir, T1 suggère ici l'un des aspects fondamentaux du fonctionnement colonial sur le plan sociolinguistique, en montrant que pendant cette période, le français était réellement une variété d'exclusion de l'Autre créolophone, dans la mesure où il était suffisamment diffusé pour être compris par l'ensemble de la population, mais insuffisamment pour pouvoir être parlé. La pratique de la langue française constituait de ce fait vraisemblablement un terrain sociolinguistique privé, réservé aux locuteurs légitimes, autrement dit aux membres de la classe dirigeante.

Les autres témoins adoptent le même type de discours que T1 : le français est effectivement beaucoup plus parlé qu'autrefois.

T7 : - Je n'ai pas d'enfants -- ni neveux. Mais ce qui me frappe -- par exemple dans les reportages -- on interroge des petits enfants -- et des petits enfants manifestement de milieux très simples -- qui s'expriment très bien en français -- alors que leurs parents ne parlent pas français.

E. : - Donc il y aurait un progrès ?

T7 : - Ah il y a une évolution extraordinaire -- dans la capacité à parler le français -- ça c'est sûr qu'il y a -- que le français -- et moi je remarque -- beaucoup de personnes -- beaucoup de Créoles parlent français --

Toutefois, si le français est reconnu comme plus diffusé et plus parlé qu'autrefois, il est en même temps beaucoup moins bien parlé : la qualité a nettement fait place, et à son détriment, à la quantité. Apparaît alors l'idée que le français, "l'une des plus belles langues du monde" (T1) s'abîme et se dégrade.

T7 : - Hélas je trouve qu'il y a beaucoup de fautes de français qui s'installent à la Réunion. Beaucoup ! Beaucoup de fautes.

L'idée de la dégradation du français apparaît également chez T10. À la question "pensez-vous que le français parlé dans votre famille a évolué ?", il répond par l'affirmative en évoquant ses petits-enfants, dont le français est influencé par les médias. On a d'abord l'impression qu'il s'en amuse, mais la suite montre qu'il perçoit cette pratique comme beaucoup moins normative que celle qui avait cours jusque-là :

E. : - par exemple est-ce que vous avez l'impression qu'au fil des générations -- le français que vous avez parlé dans votre famille a évolué ?

T10 : - ah oui absolument -- aujourd'hui c'est sûr et c'est certain -- que mes petits-enfants emploient des expressions qu'ils entendent à la radio -- à la télé -- etc. -- ou dans les bandes dessinées -- que je n'emploie pas et que je n'ai jamais employées -- et qui sont employées de la même manière par tous les enfants de leur âge de la métropole et du continent

E. : - [rire] oui -- mais par exemple entre vos grands-parents -- vos parents et vous --

T10 : - non je ne crois pas non -- on est resté très français -- et au contraire il y a -- non nous on est resté très français -- très attaché à la définition de la langue française et à la définition des mots -- c'est sûr.

La dégradation du français, en outre, est directement mise en rapport avec les mouvements de valorisation et de promotion du créole. Surgit ainsi l'idée de deux "camps" linguistiques rivaux et exclusifs (déjà apparue lors de l'exploitation de la pré-enquête) : la revendication et l'inscription dans l'un excluant la revendication et l'inscription dans l'autre :

T1 : [...] aujourd'hui -- il y a davantage de créoles qui ne comprennent pas le français. parce que justement on veut faire prévaloir le créole -- le réhabiliter soi-disant -- et alors il y a des gens qui refusent le français. vous savez c'est comme certains qui refusent l'instruction.

De nouveau, le témoin 9 se distingue des autres. Sa vision de l'évolution de la pratique du français, nous l'avons vu, est extrêmement négative et pessimiste. Pour elle, les Réunionnais parlent au contraire de moins en moins français, et l'illettrisme, loin de décroître, va en grandissant :

E. : - pourtant on a l'impression que le français est beaucoup plus diffusé --

T9 : - non pas du tout. on ne lit pas voyez -- et puis il y a ce laxisme voyez --

E. : - autrefois il y avait quand même beaucoup plus d'analphabètes que maintenant -- ?

T9 : - et vous croyez que maintenant il y a moins ? pas du tout pas du tout -- au contraire on s'enfoncé davantage. Vous voyez -- on s'enfoncé --

La véhémence avec laquelle elle affirme des faits extrêmes et souvent infondés s'explique toutefois, on l'a vu, si l'on s'en tient à l'hypothèse de son propre sentiment du

caractère contestable de sa légitimité à la fois socio-identitaire et linguistique. Vers la fin de l'entretien, du reste, quand elle parvient à se détendre, elle reconnaît que le français est effectivement plus diffusé qu'autrefois. L'extrait suivant montre en outre son rapport ambivalent aux items ethnotypiques, qu'elle emploie avec une certaine réserve mêlée de honte :

T9 : [...] ne croyez pas que le -- le petit Noir [chuchoté] comme on dit -- si à l'école on lui dit comment s'exprimer -- ben je vous assure qu'il retient. je me souviens une institutrice -- au Chaudron -- elle avait pris un saladier et elle montrait aux enfants comment faire une salade -- et bien je me souviens ces -- ces petits Noirs -- euh -- qui disaient *je tourne la salade* -- ils disaient à la fin de l'heure *je tourne la salade* -- et moi je trouve ça formidable vous savez. et ils disaient -- l'enfant du Chaudron -- je vous dis -- les petits Noirs disaient *je mets du sel*.

E. : - Donc la situation n'est peut-être pas si dramatique ?

T9 : - ben oui encore faut-il le faire hein parce que si tout le monde -- quand je vois les enseignants de maintenant qui disent bon ben on va parler créole --

L'anecdote qu'elle rapporte est naturellement plutôt caricaturale, mettant en scène des enfants vivant au Chaudron, quartier défavorisé de Saint-Denis, peuplé d'une population essentiellement noire et créolophone<sup>284</sup>. Le premier énoncé ("ne croyez pas que le petit Noir...") est ici, à notre sens, une forme de projection de ses propres préjugés (les petits Noirs manquent d'intelligence) latents et occultés, et plus globalement des préjugés propres au groupe de la grande bourgeoisie coloniale, par rapport auquel elle se sent parfois en retrait, mais dont elle veut aussi se faire reconnaître. La suite montre du reste que si elle prend une certaine distance par rapport à ces préjugés (ce que suggère la stratégie de projection), elle les partage en même temps suffisamment pour se montrer elle-même étonnée des résultats obtenus auprès de ces enfants du Chaudron. La fin de la séquence montre de nouveau que les discours à la fois pessimistes et alarmistes concernant l'évolution du français à la Réunion cachent en fait une hantise de voir le créole investir une place officielle dans l'enseignement (et donc de se substituer au français).

T9 compare par la suite la compétence linguistique en français des Réunionnais avec celles des habitants des autres pays et territoires de la zone océan-indien qui, affirme-t-elle, sont tous plus francophones que les Réunionnais. Elle est la seule à tenir ce type de discours qui se retrouve par contre assez fréquemment, nous le verrons, chez les membres de la catégorie sociale de la petite et moyenne bourgeoisie (CS3) :

E. : - vous êtes très pessimiste face à la situation de la Réunion ?

T9 : - ah oui. je crois que c'est une mauvaise chose de dire vous savez -- il faudra enseigner le créole. c'est dangereux. le Mauricien -- j'ai fait des voyages avec des Mauriciens -- le Mauricien est bilingue -- il parle et le français -- plus correctement que le Réunionnais -- et il parle l'anglais. bon. le Mahorais parle français. voyez. le seul qui est paralysé -- c'est le Réunionnais. vraiment paralysé moi je dis -- c'est le Réunionnais. voyez moi je dis c'est lui qui est vraiment au dessous de tout. je vous dis j'ai fait des voyages et tout ça -- je vois que c'est le Réunionnais qui est en retard. pas le Mauricien -- pas le Mahorais -- pas le Malgache -- c'est le Réunionnais.

Dans la même lignée de comparaison entre les Réunionnais et les autres sur le plan de la compétence linguistique en français, le discours de T9 montre que les Métropolitains constituent pour elle une référence majeure. Quand elle parle de sa tante par exemple, à

---

<sup>284</sup> Dans les entretiens, ce quartier du Chaudron est très fréquemment cité par les témoins. Plus qu'un quartier en lui-même, il représente le quartier défavorisé par excellence. De fait, de nombreuses anecdotes et de nombreux exemples mettent en scène ce quartier sans que l'on sache toujours vraiment s'il s'agit d'une réalité, ou d'une métaphore.

propos de laquelle, nous l'avons vu, elle adopte un discours dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est élogieux, elle souligne que celle-ci est mariée avec un Métropolitain, ce qui semble constituer à ses yeux une preuve supplémentaire de sa suprématie linguistique :

T9 : - ah ben oui. oui parce que comme je vous dis j'avais cette tante qui s'était mariée -- à l'époque il y avait l'école normale des filles et l'école normale pour les garçons -- et son mari était le directeur de l'école normale des garçons et elle la directrice de l'école normale des filles. [...]

E. : - Votre tante s'était mariée --- avec un monsieur réunionnais ?

T9 : - Ah non -- non non -- c'était un Métropolitain.

Plus loin dans l'entretien, elle raconte une anecdote significative sur ce point. Lors d'un voyage en métropole, de type voyage organisé, ses compagnons de voyage et elle se trouvent dans un café. Le serveur vient prendre la commande, et deux jeunes Réunionnais, faisant partie du groupe, passent cette commande en créole. T9 raconte à quel point cet épisode l'a gênée et choquée :

T9 : - [...] j'étais choqué -- j'ai trouvé ça --- ils n'ont pas fait d'effort quoi -- alors nous ben on a traduit -- comme si on était des étrangers en fait hein --- ah non.

E. : - C'est un peu comme si vous vous sentiez responsable d'eux ?

T9 : - Non pas responsable -- mais enfin ils étaient à notre table --- on était obligé de traduire -- ah non mais enfin quand même -- on est des Français ils auraient pu faire cet effort -- alors nous -- pour qui est-ce qu'on passe après ça ? [...]

Il ne s'agit pas ici, pour T9, de remettre en question sa propre compétence linguistique. Toutefois, le simple fait de se trouver en présence de Réunionnais créolophones (ou s'affichant comme tels) la met directement, en regard d'un Métropolitain (le serveur), en danger de se voir attribuer une étiquette de non-francophone. Ce type de discours renforce ainsi l'hypothèse de la fragilité de sa propre légitimité linguistique. Chez les autres témoins, au contraire, l'idée qui apparaît est celle d'un niveau en français qui n'a rien à envier à la compétence linguistique des Métropolitains. T1 affirme même, avec une satisfaction évidente, qu'à niveau d'instruction équivalent, la compétence d'un Réunionnais dépasse même celle d'un Métropolitain :

T1 : [...] Quelqu'un qui a fait de bonnes études -- en général -- il ne se trompe jamais. Il a un français très correct -- plus correct que celui de pas mal de régions de France et de Français de France [rire].

De façon relativement corollaire, le témoin 8 raconte que son séjour en France métropolitaine l'a confrontée à la réalité des pratiques linguistiques des "Français de France", et l'a ainsi conduite à se déculpabiliser par rapport à son français "de la Réunion" :

T8 : [...] moi j'ai fait mes études à Tours -- les copines me disaient que j'avais un accent. alors en France -- on dit que c'est à Tours que l'on parle le mieux. mais moi j'étais étonnée -- parce que j'ai trouvé qu'ils ont un horrible accent -- un accent que moi j'ai trouvé très vulgaire. c'est pas le français qu'on parle à Paris. en tout cas c'est pas le français qu'on trouve dans les bouquins. par exemple ce tantôt -- qu'ils prononcent /stōto:/ -- ça voulait dire cet après-midi. j'avais jamais entendu ça. alors finalement je me suis dit ben ils parlent français régional comme moi je parle français de la Réunion. [...]

On peut du reste noter que, comme *par hasard* (puisque T8 affirme qu'elle "n'avait jamais entendu ça", l'exemple qui illustre son propos ("(ce) tantôt") se retrouve, mais avec un sens différent (celui de "plus tard"), en créole réunionnais et / ou en français "régional".

Ainsi, il apparaît que l'impression qui ressort massivement des discours portant sur l'évolution du français chez les membres de la première catégorie sociale est celle d'une

dégradation de la langue, associée du reste à l'idée d'une décadence sociale, d'une perte des valeurs traditionnelles, d'un amoindrissement du respect de la norme et de l'autorité. Les discours montrent de ce fait à quel point la question linguistique n'est pas isolée, mais est considérée dans le cadre plus large non seulement des rapports humains, mais aussi et surtout de l'organisation sociale dans son ensemble et des rapports entre les groupes qui y participent.

## 2.2. Le créole

La lecture, opérée à partir de l'axe thématique "créole", des entretiens menés auprès des membres de la grande bourgeoisie blanche laisse apparaître des discours ambivalents et ambigus qui complexifient largement la vision du schéma linguistique qui était jusqu'ici la nôtre.

À partir du schéma dont nous avons fait l'hypothèse et qui oppose la langue de l'être à la langue du paraître, et la langue du Même à la langue de l'Autre, notre idée était que le créole était massivement associé, chez les témoins répertoriés dans cette catégorie sociale, qui identifient le français comme leur langue maternelle, à la langue de l'Autre, des Autres, du groupe des non-francophones, duquel on se distingue et que l'on exclut. Si cette idée correspond partiellement à la réalité, elle n'en rend toutefois pas complètement compte et apparaît à la fois trop schématique et trop peu nuancée.

### 2.2.1. Le créole langue de l'Autre

Dans un premier temps, le créole apparaît effectivement comme la variété linguistique de l'Autre, variété nettement marquée sur le plan social, celle de ceux qui n'ont pas ou peu d'instruction. De fait, le créole est décrit comme un parler à la fois pauvre et rudimentaire :

T1 : - [...] le vocabulaire créole est relativement élémentaire. Vous savez -- justement j'ai fait un papier là-dessus dernièrement -- à propos du dictionnaire créole. Vous avez je ne sais qui là qui a fait un dictionnaire où il y a paraît-il quinze mille mots créoles. Ça me paraît famineux. [...] Mais un Créole qui connaît quinze mille mots ? Dans Chaudenson il y en a trois mille cinq cents -- et dans Chaudenson vous avez tous les métiers -- depuis le pêcheur jusqu'au charpentier et au distillateur de géranium. Ces gens-là n'emploient pas les mêmes mots -- chacun a son lot de mots. C'est-à-dire que chaque Créole doit posséder cinq cents mots.

T1 : - [...] Vous savez par exemple que nos constructions sont toujours indirectes. Au lieu de dire je vous aime - on dit mi aime avous. Alors une fois que vous savez ça -- que vous savez quelques mots un peu spéciaux -- que vous savez qu'on ne dit pas je et qu'on dit mi -- le créole est très simple -- [...]

C'est également un parler maladroit et grossier :

E. : - et vous avez eu des difficultés au début en France ?

T1 : - euh pas tellement pour m'exprimer -- mais dans les rédactions. J'avais déjà fait deux ans de Leconte de Lisle -- deux ans de séminaire à Cilaos -- alors évidemment ça m'avait déjà bien dégrossi.

Il ne s'agit ainsi pas de parler du créole comme d'une langue. Le créole est un patois, un "moyen d'expression", dénué de règles, de grammaire, etc.

T10 : - [...] mais qu'est-ce que c'est qu'une langue ? une langue a des règles. effectivement nous avons des règles -- auditives -- nous avons des règles de tradition -- [...] donc le créole -- voyez pour moi le créole -- je peux pas dire que ce soit une langue -- c'est peut-être un moyen d'expression --

Dans le même esprit, T1 compare le créole à une vieille voiture bonne pour la casse, un "outil vulgaire", sans valeur, en regard duquel le français apparaît comme une pièce prestigieuse, digne d'être conservée dans un musée. Il en profite du reste pour souligner le

manque de respect des Français vis-à-vis de la langue, et se montre particulièrement virulent et insultant à leur égard (nous reviendrons là-dessus). À la question "pensez-vous que le créole évolue ?", T1 répond :

T1 : - Vous savez il n'y a pas d'outil éternel. Tout change -- même les roches ça s'use. Alors la langue c'est notre premier outil alors vous savez très bien que depuis le sanskrit -- l'indo-européen -- nous sommes arrivés au français et au créole. Alors le français de Louis XIV n'est plus le nôtre -- et le créole d'il y a trois siècles n'est plus le créole d'aujourd'hui. Tous les outils s'usent. Alors toute la question justement à propos de l'usage -- quand vous avez un outil vulgaire -- autant l'utiliser vite pour en prendre un autre. Mais quand vous avez un bon outil -- il faut le soigner -- hein. Quand vous avez une Rolls Royce -- quand elle est un peu vieille -- on la met au musée -- parce que c'est une pièce de valeur. Si c'est une 4L -- quand elle est vieille on l'envoie à la ferraille. Bon alors -- le français -- c'est une des plus belles langues du monde. Alors si on laisse faire -- cet outil-là va s'user très vite. Alors ça vaut la peine de se fatiguer pour empêcher l'outil de s'user. C'est pas ce que font les Français aujourd'hui -- cette bande de salopards qui est en train de démolir cet outil-là. Alors c'est scandaleux de voir ça. Les Français qui n'ont pas le sentiment de leur dignité -- le sentiment de leur propriété -- et qui sont en train de bousiller non seulement la France -- mais même le français. C'est honteux -- ce n'est pas glorieux pour les Français. Alors pour le créole c'est la même chose. Évidemment toute langue -- tout outil évolue -- s'use -- et le créole d'aujourd'hui n'est plus évidemment ce qu'il était il y a trois siècles.

On peut remarquer la comparaison du français avec une pièce de collection à conserver dans un musée, et la mettre en rapport avec l'idée de "refuge linguistique" décrite par Robert Lafont (1981), véritable espace protecteur construit par les locuteurs inquiets pour le devenir (et le devenu) de leur langue, espace intemporel, dans lequel la langue n'échappe plus, ne s'échappe plus, et en même temps devient inaccessible. On a du reste souligné, dans ce qui précède, l'inquiétude que ressentent la plupart des membres de la grande bourgeoisie blanche, face à l'ouverture des frontières linguistiques (et sociolinguistiques), et le sentiment de dégradation progressive du français. Si le français est placé dans un musée, il reprend sa place de langue inaccessible, et du même fait inaltérable, intouchable. Cette comparaison entre la langue et la voiture est d'autant plus intéressante lorsque l'on sait qu'il est d'usage, à la Réunion, de dire que tous les Réunionnais, même les plus démunis, se montrent prêts à s'endetter voire à se sur-endetter pour s'offrir les voitures les plus luxueuses et les plus puissantes<sup>285</sup>. Quoi qu'il en soit, l'idée exprimée ici n'est pas anodine. Si l'on suit le raisonnement du témoin, le français était autrefois réservé à une élite qui en prenait soin et avait conscience de sa valeur. Démocratisé, il devient un outil utilisé par tous, qui de fait se dégrade. L'ancien créolophone conducteur de 4L, habitué à utiliser des outils frustes et sans valeur, est devenu, dans le nouveau paysage social, un francophone conducteur de Rolls Royce...

Le créole apparaît donc effectivement comme la langue de l'Autre, mais d'un Autre au contact duquel ce créole est appris, ce qui commence du reste à mettre au jour une certaine perméabilité des frontières linguistiques. Parler créole revient à s'accorder une pause récréative dans les milieux où la norme et les convenances n'ont pas cours :

E. : - Vous parliez créole avec vos parents ?

T1 : - Ah jamais ! Mes parents ne parlaient jamais créole. Mais moi j'ai vécu à la campagne -- j'ai été comme je le dis souvent -- j'ai été le fils des colons de mon père plutôt que le colon euh -- plutôt que le fils de mon père. J'étais presque jamais à la maison -- j'étais toujours chez les colons de mon père. J'ai grandi avec les petits Malbars -- les petits Cafs -- les petits Blancs -- alors je parlais constamment créole.

---

<sup>285</sup> Selon les données de l'INSEE (données citées par Robert et Barat, 1992 : 84, vol. 1), le parc automobile réunionnais comptait, au 1<sup>er</sup> janvier 1990, 146400 automobiles, et sa progression, les dix années précédant cette date, a été proche de 70 %, alors qu'elle n'atteignait pas 20 % en métropole.

E. : - vous parliez français avec vos parents ?

T10 : - ah oui oui -- et je crois que nos parents nous parlaient français.

E. : - et où est-ce que vous avez appris le créole alors ?

T10 : - à l'école ! à peine sortis de la maison là il y avait tous nos petits camarades -- des fils d'ouvriers etc. -- on causait bon peu créole alors. et il fallait causer créole.

Le créole est enfin la langue dans laquelle on s'adresse au personnel de maison, ce qui, nous y reviendrons, n'est certainement pas sans rapport avec le caractère dépréciatif ou méprisant que l'on attribue fréquemment, encore à l'heure actuelle, à la parole en créole du non-créolophone au créolophone. La séquence suivante est intéressante à ce sujet :

T10 : - [...] et puis on parlait créole avec les -- les employés de maison. j'ai fait exprès de dire employés de maison -- j'ai voulu dire domestiques mais j'ai fait exprès de pas dire domestiques.

E. : - pourquoi ?

T10 : - parce que domestiques pour moi c'est rabaisser les gens. c'était des employés de maison.

E. : - d'accord.

T10 : - c'était des domestiques -- on les appelait domestiques bien sûr -- mais c'était des employés de maison -- moi je tiens à ça.

E. : - et à l'heure actuelle vous parlez encore créole avec vos employés de maison ?

T10 : - ah ben bien sûr -- avec mes employés de maison mi koz créole -- avec n'importe qui -- avec mes ouvriers -- avec mon jardinier -- je koz -- je parle -- je koz créole [rire].

E. : - pourquoi est-ce qu'on ne parle pas créole ?

T10 : - on parle français et on koz créole. c'est une manière. causer. tu koz -- tu koz -- tu koz -- c'est plus joli que de dire tu parles tu parles tu parles -- koz même -- koz même -- koz même -- allez envoye aou. ça on koz créole -- j'en suis absolument certain. je ne sais pas si Chaudenson l'a relevé dans sa grammaire -- si *grand'mère* il y a ou pas [rire] mais --

La remarque de T10 à propos de la distinction entre domestiques et employés de maison appelle peut-être ici quelques commentaires. On a vu, dans la seconde partie de la thèse, que jusqu'à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, on ne parle pas, pour désigner la population non-blanche, au service (non rémunéré) de la population blanche, d'"esclaves", et ce conformément au règlement de la Compagnie des Indes qui interdit l'esclavage jusqu'en 1690, mais de "serviteurs" ou "domestiques". Chacun sait toutefois, même si les conditions de la société d'habitation font que les rapports sont nettement moins hiérarchisés qu'à partir de la société de plantation, que cette population de "domestiques" est bien une population servile. En insistant sur le fait qu'il considère son personnel comme des "employés de maison" et non comme des "domestiques", T10 fait référence à la connotation négative attachée, depuis cet épisode de l'histoire, à ce terme, et montre qu'il entretient avec eux de véritables rapports d'employeur à employés. En même temps, son insistance montre qu'il n'est sans doute pas tout à fait au clair sur ce point. Il fait en outre un double lapsus qui renforce cette hypothèse. Il est d'abord sur le point de dire "on parlait créole avec les domestiques", se rattrape, et explicite son hésitation. De fait, il anticipe sur le danger qu'aurait fait encourir à sa face d'employeur démocratique l'usage du terme domestique, mais ce faisant, il commet un second lapsus dont il ne se rend cette fois pas compte : voulant exprimer "j'ai *failli* dire "domestiques", il dit : "j'ai *voulu* dire domestiques mais j'ai fait exprès de pas dire domestiques".

Variété socialement dépréciée, sans règles ni grammaire, dotée d'un vocabulaire élémentaire, outil vulgaire et éphémère, le créole est la langue des pauvres et des gens sans instruction. La pratique du créole apparaît ainsi, quand elle sort du cadre intimiste, comme une pratique linguistique incorrecte et honteuse :

T1 : - [...] Vous savez moi-même j'ai parlé créole jusqu'à mon départ pour France à quatorze ans -- et bien j'étais très gêné. D'ailleurs quand j'étais gosse -- quand il y avait des invités -- surtout européens<sup>286</sup> -- qui venaient à la maison -- j'allais me cacher -- parce que j'étais incapable de parler correctement en famille.

En même temps, et c'est ce qui crée toute l'ambiguïté des frontières entre langue du Même et langue de l'Autre, elle est une langue qui appartient à l'enfance, et à laquelle, de ce fait, est également attaché un ensemble de souvenirs à la fois culpabilisants et plaisants.

### 2.2.2. Le créole langue du Même

Aux côtés des discours dépréciatifs et dévalorisants, le créole est ainsi associé à la langue de l'enfance, des plaisirs à la fois furtifs et défendus. Le créole, dont la pratique est simultanément transgressive et cachée, est donc ici vécu comme une variété illégitime par excellence, par conséquent source ambivalente de honte et de culpabilité mêlées de plaisir. Cette perception en fait ainsi bien également une langue du Même, la langue secrète du Même.

La séquence qui suit illustre bien cette sensation ambiguë de culpabilité et de plaisir, mais aussi, de nouveau, comme la façon dont les locuteurs ne cessent de se déplacer d'une sphère sociolinguistique à une autre régissent leurs attitudes et leurs comportements linguistiques. Ici, T1 évoque son enfance, sa façon de *s'obstiner* ("tête dure") à parler créole, et la manière dont il perçoit cette pratique comme délicieusement transgressive (ce qui est marqué par le rire, l'émotion et le plaisir que fait surgir ce souvenir), mais aussi, dès lors qu'il se place du point de vue de ses parents ou de lui-même, adulte, comme défectueuse, "incorrecte", etc. :

T1 : - [...] Mais mes parents ne parlaient jamais créole.

E. : - Ils étaient fâchés que vous parliez créole ?

T1 : - Ah ben bien sûr -- ils étaient fâchés -- ils essayaient de me corriger -- mais j'étais une tête dure ! [rire] J'étais un chenapan. Alors il a fallu que j'aille en France pour finir à parler correctement.

En même temps, cette association créole / langue de l'enfance rebelle, montre bien que le créole n'est pas tout à fait (et / ou pas toujours) considérée comme extérieure à soi. Cette idée du créole langue du Même, présente chez T1, T7 et T10, qui affirment leur légitimité en tant que Créoles et en créole, apparaît avec une insistance particulière chez T1 qui s'approprie explicitement, par l'usage de l'adjectif possessif de première personne ("ma langue"), le créole :

E. : - quand vous êtes parti en France -- vous dites que vous parliez mal le français ?

T1 : - mais -- c'est-à-dire j'avais quand même déjà appris le français. parce que avant d'aller en France j'avais déjà fait 6 ans de scolarité. alors j'en connaissais un peu. mais je le parlais mal. ma langue c'était le créole.

Le créole est donc aussi la langue du Même, mais, et c'est ce qui crée toute l'ambivalence, du Même secret, du Même transgressif, et en outre du Même qui ne transmet au Même : le créole apparaît ainsi comme une langue *maternelle*, mais d'une mère Autre, d'une mère qui appartient à l'autre groupe, au contact duquel s'opère l'apprentissage. Il est en outre la langue maternelle au sens de langue qui constitue et définit l'être réunionnais dans sa

---

<sup>286</sup> Cet emploi du terme "européens", quand, ailleurs dans l'entretien, T1 désigne les individus originaires de France métropolitaine comme "Zoreils", constitue la manifestation d'un changement de sphère sociolinguistique et donc de normes linguistiques : quand il évoque son enfance, sphère dans laquelle le terme d'usage était celui d'"européens", ce terme réapparaît.

différence au second Autre : le Métropolitain. On remarquera ci-après le passage de "ma langue" à "notre langue maternelle", qui renforce ce qui vient d'être dit :

E. : - Et votre fille -- elle apprend le créole à l'école alors ?

T1 : - Elle n'a pas besoin d'apprendre -- elle le connaît depuis longtemps -- depuis la maternelle elle sait créole.

E. : - Et ça vous amuse de l'entendre parler créole ?

T1 : - Bien sûr c'est amusant -- parce que c'est notre langue maternelle. Alors ça vouloir interdire le créole -- ça ça m'offusquerait.

Cette idée de créole langue du Même apparaît de manière plus indirecte et occultée chez T9. Si l'on s'en tient au strict contenu de ses discours, le créole est explicitement, et avec insistance, présenté comme langue de l'Autre. T9 semble en effet mettre un point d'honneur à ne jamais suggérer que le créole peut être sa langue maternelle, ce qui peut se comprendre, en regard de ce que nous avons vu précédemment, comme un peur de passer dans l'autre "camp", en contribuant à fragiliser les frontières déjà représentées comme floues et fluctuantes, et ce d'autant plus que le créole, langue, selon ce témoin, "innée" et "naturelle", ne peut faire autrement que d'être effectivement partie prenante de l'être et donc constituer aussi une langue du Même.

Chez le témoin 8, qui appartient à la génération suivante, cette idée de créole comme langue maternelle n'apparaît plus. T8 insiste même au contraire, et elle est la seule, sur sa mauvaise compétence en créole. Elle est ainsi également la seule qui conçoit la possibilité d'une pratique incorrecte du créole. Pour T8, le créole est véritablement présenté comme la langue de l'Autre :

T8 : - [...] Moi je me mets à parler créole carrément -- enfin -- comme je peux parce que je ne parle pas très bien créole malheureusement. Parce que le contexte a fait que je ne l'ai pas appris. Bon le créole c'était la nénaine quoi -- les parents qui parlaient avec le jardinier -- il y a toujours une connotation de classe sociale.

E. : - En même temps il y a un lien affectif avec la nénaine ?

T8 : - Ah oui -- mais c'est pas du tout ma langue maternelle.

De cette pratique enfantine du créole, à la fois fautive et insouciant, il reste, à l'âge adulte, un usage ironique du créole, qui permet, comme le souligne T7, d'exprimer, à ceux qui ont le même parcours et la même expérience linguistique, des vérités qui sembleraient, en français, trop directes et trop blessantes. Le créole permet ainsi de se cacher derrière la naïveté et la candeur propres à l'enfance, et permet de ce fait à l'autre de sauver sa face, que le même message, énoncé en français, aurait plus directement mis en danger. Il laisse ainsi une porte de secours, à la fois pour celui qui énonce, qui a toujours la possibilité de se rattraper en se réfugiant derrière le mode de la plaisanterie, et pour celui à qui s'adresse le message, qui peut choisir de ne pas prendre ce qui est dit au sérieux :

T7 : - [...] Et souvent moi je sais que je sors du créole quand -- avec certaines de personnes -- avec des amis intimes -- et souvent voyez quand on a quelque chose à dire -- qu'on aimerait bien faire passer voyez -- qu'on aimerait faire passer et qui est peut-être un peu difficile à faire passer -- donc on emploie une expression créole.

Enfin, le créole, langue qui rassemble le groupe réunionnais, langue de l'être socio-identitaire, langue de la tradition, est également associé à une réjouissance populaire :

T1 : [...] voyez par exemple quand Jessu fait des pièces créoles comme les pèlerins de Saint-Leu -- ça c'était entièrement en créole -- ça a fait la joie de tout le pays. C'est exactement comme pour le volcan -- quand le volcan coule -- c'est la grande fête à la Réunion.

La comparaison entre le créole et le volcan en éruption est loin d'être anodine, et montre toute l'ambivalence autour du créole, représenté comme une force naturelle, et non des moindres (puisqu'elle est comparée à la force du volcan), à la fois extrêmement séduisante, intrigante, mystérieuse, imprévisible, et à la fois effrayante, dangereuse pour la survie même de l'île et de ses habitants. La Réunion, île volcanique, serait en effet née d'une éruption sous-marine (ce que décrit du reste l'extrait de conte que nous avons cité en avant-propos de notre introduction). Elle est souvent décrite comme une "montagne dans la mer", dans la mesure où elle descend jusqu'à une profondeur de 4000 mètres sous l'océan indien (ce qui fait que sa superficie sous-marine est trois fois supérieure à ce qu'elle est au niveau de la mer (Bertile, 1987 : 10)). L'une des représentations (angoissantes) construites autour de l'avenir de l'île est du reste qu'une éruption du plus grand volcan de la Réunion (le Piton des neiges), volcan jusque-là considéré comme *éteint*, entraînerait l'immersion de l'île et sa disparition. Les éruptions volcaniques sont ainsi à la fois sources de réjouissances, de fêtes, etc., et à la fois sources de peurs et d'inquiétudes, face à cette force naturelle sauvage, parfois presque diabolique (tout au moins sur le plan symbolique). La comparaison du créole avec le "volcan qui coule", montre donc en même temps à quel point une *éruption* du créole pourrait, dans l'esprit de T1, mettre la Réunion en danger.

Ce qui vient d'être vu permet de souligner l'aspect fondamentalement situationnel des notions et des perceptions d'une (variété de) langue comme celle de soi, du Même, ou comme celle de l'Autre, du différent. D'une situation à l'autre, il est en effet bien évident que la définition de soi, de son identité et de sa différence, se modifie, se transforme, et que les frontières identitaires se déplacent. En fonction de son positionnement, l'Autre revêt différentes apparences. Pour les membres de cette catégorie sociale, l'Autre, celui qui n'appartient pas au groupe, c'est parfois le Réunionnais, le Créole non-blanc (ou "petit" Blanc) ; quand le groupe se fait plus large, incluant ce premier Autre qui devient de fait un *Même*, ce peut être également l'Autre extérieur, ou encore plus extérieur, l'Autre métropolitain. Mais les discours sur le créole, et en particulier sur les évolutions récentes du créole font apparaître un troisième Autre : celui qui tente de promouvoir le créole, de le sortir de sa clandestinité et de son illégitimité, celui, pas toujours précisément nommé, qui fait du créole le kréol.

### 2.2.3. Du créole au kréol

Comme pour le français apparaît ainsi l'idée d'une dégradation et d'une perte du créole :

T7 : - [...] Mais malgré tout il y a des expressions locales -- y'a des expressions locales -- qui sont charmantes -- et que malheureusement on n'emploie plus dans le créole actuel. Moi je le regrette beaucoup.

Le créole d'autrefois, langue de l'être et de l'enfance des membres de la grande bourgeoisie blanche, langue de la transgression et du plaisir volé, fait place au créole "actuel", transformé, voire même "inventé", qui a la prétention à la fois "absurde" et "choquante" de sortir de sa clandestinité, de se revendiquer, de se montrer au grand jour. Derrière ce mouvement, se cache un groupe mal défini, militant, politisé : les intellectuels. Ce qui semble choquer n'est pas l'écriture en elle-même, mais le choix d'une graphie spécifique, d'une graphie *autre*. Pourquoi, selon les membres de la première catégorie sociale, modifier une écriture qui existait déjà bien avant que les intellectuels ne s'y intéressent, et imposer une graphie jugée agressive, provocatrice, et de surcroît difficile à déchiffrer. Pourquoi, puisque les mots créoles appartiennent également pour la plupart au vocabulaire du français, modifier leur forme graphique, leur physionomie, que l'on a appris à lire, à reconnaître sans la

déchiffrer, et qui est presque aussi liée au signe que son référent, et qui constitue leur "identité visuelle" (Cellier, 1988).

T7 : - [...] Quand je vois écrit le roi R-W-A à la télévision -- je suis désolée le roi en créole -- ça s'est toujours écrit R-O-I -- alors je vois pas pourquoi on va écrire avec des K et des W le créole -- qui est un dérivé du français. Parce qu'en fait comment le créole est né -- c'est parce que bon -- il y avait des gens qui parlaient une langue ici -- puis d'autres qui arrivaient et qui ne la parlaient pas -- donc ils ont essayé de parler la langue mais ils l'ont transformée. Moi je m'élève contre ça -- contre ce créole qu'on est en train de codifier et qui est un vilain créole -- et les Créoles sont pas d'accord -- moi je suis désolée -- les intellectuels sont peut-être d'accord mais les Créoles -- les *pauvres* Créoles courants comme moi ne sont pas d'accord.

E. : - Pourquoi ce sont les intellectuels à votre avis ?

T7 : - Ah ben je ne sais pas pourquoi ce sont les intellectuels moi -- ils veulent codifier le créole -- qui n'est pas une langue codifiable -- parce que à chaque fois qu'on lit du créole -- que ce soit écrit à la -- hein -- on lit du créole -- il faut le lire à haute voix pour l'entendre. Moi je ne peux pas lire du créole -- personne ne peut lire du créole -- seulement les grands esprits intellectuels sont aptes à lire ça mais moi je regrette -- mon esprit lambda n'est pas apte. Je suis désolée mais je ne suis pas la seule à le dire -- et je suis bien contente d'avoir dit ça. [rire].

T10 : - [...] nous maintenant -- la culture créole -- la culture avec un C et pas avec un K -- car je vous avoue Madame que je ne comprends pas -- moi je suis Créole -- mi koz créole quand vi veut -- l'heure qu'vi veut -- moïn l'est capab créole -- et je dis que pou koz créole comme i faut -- faut koz créole sans défaut [rire]. Bon -- mais j'écris créole avec un C -- j'écris pas créole avec un K. pourquoi écrire créole avec un K ? d'où ça sort ? Pourquoi dire que -- pourquoi parce que le créole de la Réunion -- des Antilles -- est un créole d'origine européenne. pour nous Français -- d'origine latine -- pour les Anglais -- d'origine anglo-saxonne. alors que l'on écrive K en anglo-saxon -- peut-être -- mais qu'on écrive C en franco-latin. et ça veut dire exactement pareil. je vous dirais bien franchement que certains aujourd'hui -- sans vouloir faire de la politique -- préfèrent écrire avec un K pour faire croire que nous avons la langue créole. [...]

E. : - Qu'est-ce que vous pensez des romans écrits en créole -- de la littérature en créole ?

T1 : - Alors ça c'est idiot. Vous savez -- si on sait écrire -- en créole -- y'a pas besoin de traduire. Il y a quelqu'un qui a écrit un bouquin où il y a du créole. Et alors il m'avait demandé de préfacier et il voulait traduire. Je lui ai dit non -- si vous écrivez bien le créole -- c'est pas la peine de traduire -- tout le monde comprendra.

T1 : - [...] Alors si vous écrivez créole -- c'est pour les Créoles. Alors si le Créole ne peut pas lire le français -- il pourra pas lire le créole. Autrement dit c'est idiot -- vous perdez votre temps. Écrivez en français -- tout le monde vous comprendra. Ceux qui ne vous comprennent pas -- ils comprendront encore moins le créole. Parce que le Créole qui ne peut pas lire le français -- il ne pourra pas lire le créole -- surtout si c'est en /kawawa/ -- alors là il n'en est pas question. C'est une langue nouvelle qu'on veut nous imposer. Vous savez de tous temps -- depuis deux siècles -- il y a pas mal de passages écrits en créole dans la littérature -- surtout au vingtième siècle avec George Fourcade qui a beaucoup vulgarisé le créole -- et bien c'était écrit selon l'étymologie française -- alors tout le monde pouvait lire ça. Mais cette écriture phonétique -- c'est vraiment une aberration. Il faut tomber sur la tête pour essayer de faire passer l'écriture phonétique dans la pratique.

Ce dernier énoncé est révélateur : "Il faut tomber sur la tête", affirme T1, "pour essayer de faire passer l'écriture phonétique dans la pratique". La volonté de promouvoir une graphie phonétique pour écrire le créole est de fait ici très explicitement décrite comme le passage dans un autre monde, un monde à l'envers, dans lequel l'autorité ("imposer une nouvelle langue") ne vient plus du groupe autrefois dirigeant, mais d'un groupe qui tente de se définir comme une nouvelle élite, véhicule de nouvelles valeurs. De nouveau on voit que derrière ce débat sur l'écriture phonétique du créole se joue en fait le conflit entre deux mondes, deux groupes. Le créole actuel est donc bien le créole de l'Autre, mais d'un Autre autonome, indépendant, et qui tente ainsi de faire de ce qui était jusque-là un parler caché et déshonorant, une langue à part entière, une langue transmissible, enseignable. De fait, le débat sur l'écriture du créole aboutit à celui de l'enseignement.

T1 : [...] Alors c'est pour ça que je me bats tant que je peux contre -- ce qu'on voudrait faire -- l'enseignement du créole -- ça me paraît doublement idiot. Parce que d'abord le gosse qui va à la maternelle il parle déjà très bien créole -- alors pourquoi lui apprendre le créole puisqu'il le parle déjà très bien ? Et d'autre part -- si vous ne le poussez pas à apprendre le français -- il ne sortira jamais de son trou -- il va rester dans son champ de géranium ou dans son champ de cannes. Mais dès qu'il voudra faire quelque chose -- ne possédant pas le français -- il est coincé -- il pourra rien faire. Le français c'est la chance du Créole. Alors il faut qu'il l'acquière le plus vite possible -- pour être formé -- pour pouvoir être de plein pied avec la civilisation -- avec la culture -- avec la technique. Et enseigner le créole c'est la pire des abominations.

L'argumentation utilisée ici par T1 se retrouve fréquemment quand il s'agit de débattre sur l'enseignement du créole. Le premier argument montre l'inutilité de l'apprentissage par l'enfant créolophone d'une langue qu'il connaît déjà dans la mesure où elle est sa langue maternelle. Le second concerne l'éternelle métaphore du créole langue de l'enfermement, langue qui isole, qui ferme à la culture, à la connaissance, à la civilisation.

Ainsi, les discours montrent nettement que ce qui est en jeu, au-delà des choix de graphies, concerne bien les relations entre les groupes, modifiées et complexifiées par le décloisonnement social et sociolinguistique permis et provoqué par l'instauration de nouvelles règles sociales. Si la départementalisation a fait perdre, à la classe dirigeante de la société coloniale, une partie de ses pouvoirs, elle a également permis l'émergence d'un nouvel Autre, instruit, animé par la volonté de définir et de faire reconnaître, en particulier à travers la promotion linguistique, une nouvelle identité créole. Le créole, jusque-là, du point de vue des membres de la grande bourgeoisie blanche, variété secrète et transgressive du Même, et parler de l'Autre inculte et démuné, tend de ce fait à devenir une langue autre, une langue de l'Autre qui pense et qui revendique, créant un nouvel univers symbolique et linguistique dont la bourgeoisie blanche est désormais exclue. Nous reviendrons sur ce point.

On voit ainsi à quel point la définition de frontières entre langue du Même et langue de l'Autre est non seulement incertaine, situationnelle, mais aussi et surtout sous-tend des enjeux sociaux, des rivalités et des conflits de pouvoir et / ou de valeurs. Elle est en outre encore complexifiée par l'existence, aux côtés du créole et du français (standard), d'une variété de français qu'il est d'usage de désigner comme français "régional".

### 2.3. *Le français réunionnais (ou bourbonnais)*

L'évocation et la reconnaissance de l'existence d'un français de la Réunion, fait de nouveaux apparaître deux types de réactions. Pour les uns, la reconnaissance d'une variété de français "réunionnais" ou "bourbonnais" (plus facilement compréhensibles et acceptables que la terminologie "français régional") et partagée au sein de leur catégorie socio-ethnique s'avère possible. Pour les autres au contraire, elle suscite des réactions d'incompréhension. Dans tous les cas, toutefois, on remarque la présence de nombreux discours hésitants, incertains, ambivalents et contradictoires, qui laissent apparaître une certaine méfiance. Ces propos contradictoires sont vraisemblablement le signe des hésitations des témoins, face à un membre extérieur au groupe à la fois au sens restreint (le groupe de la grande bourgeoisie), et au sens large (le groupe des Réunionnais), à laisser voir ce qui la plupart du temps n'est même pas repéré par le premier *Autre* (l'*Autre* Réunionnais). De fait, nous le verrons, le français "régional" des *grands* (et / ou *gros*) *Blancs* semble être une variété invisible en dehors des limites de ce groupe. Par l'intermédiaire de nos questions à ce sujet, nous mettons ainsi certainement le doigt sur ce qui pourrait bien être la véritable variété du Même des membres de cette catégorie.

### 2.3.1. T8, T1 et T7 : une attestation du français réunionnais

Le témoin pour lequel l'attestation du français réunionnais semble poser le moins de difficultés est le témoin 8. Ce témoin rappelons-le, était inscrite à l'Université au moment de la passation de l'entretien, et suivait une session de cours que nous organisions en sociolinguistique réunionnaise. C'est même à partir de l'idée de "français régional", énoncée lors d'une des dernières interventions, que cette Réunionnaise s'est spontanément portée volontaire pour un entretien. Pour elle, le français régional correspond bien à la variété de la grande bourgeoisie blanche, à laquelle sa famille appartient. T8 décrit cette variété comme dotée d'une syntaxe française (ce qui constitue un critère essentiel de sa distinction avec un éventuel français *fautif*), et d'un ensemble de particularités lexicales "locales", qui peuvent par ailleurs se retrouver en créole et donc constituer des "créolismes", mais qui changent d'étiquette linguistique en fonction du contexte dans lequel ils apparaissent, devenant alors des "particularismes", des "expressions locales" ou "réunionnaises" :

T8 : [...] En cours vous nous avez lu un entretien téléphonique -- une dame qui parlait à la radio -- alors moi ce qui m'a frappée c'est que toutes les expressions qu'elle a utilisées -- pas sur le plan syntaxique mais sur le plan lexical -- c'est des mots que disaient ma grand-mère. Ça c'est notre fond commun. Mais c'est vrai que ça n'est pas du créole. Parce qu'il y a des gens qui ne parlent pas créole et qui parlent ce français-là -- ou quelque chose qui leur permettait de lire des bouquins en français par exemple -- ou de partir en France et de pouvoir s'exprimer. Mais ils étaient repérés -- certainement.

La dénomination de ce français, non officielle, n'est pas très claire et varie d'un locuteur à l'autre. Pour tous les témoins, il s'agit avant tout de mettre l'accent sur le fait que ce français est à distinguer d'un français *fautif*, d'un français dans lequel l'apparition de créolismes témoigne d'une mauvaise compétence linguistique en français et de confusions intersystémiques. Cette frontière entre français "régional" et français "incorrect" est toutefois naturellement fluctuante. La position de T8 n'est pas très bien définie. D'un côté elle exprime une conscience claire de l'existence, à la Réunion, de différentes variétés, parmi lesquelles le français régional, qui ne se confond pas avec le continuum de variété intermédiaires au français standard et au créole :

E. : - [...] vous en fait -- est-ce que vous avez l'impression qu'il y a à la Réunion -- en quelque sorte -- trois variétés. le français -- le créole -- et le français disons -- régional ?

T8 : - c'est beaucoup plus compliqué que ça. il y a le créole -- le français que nous nous parlons -- il y a le français standard -- et puis il y a tout ce qu'il y a entre le créole et français standard.

D'un autre côté, l'attestation d'un français "régional", propre à la Réunion, semble poser quelques problèmes dans la mesure où il semble revenir, dans l'esprit de T8, à admettre que les locuteurs de cette variété n'ont pas accès au français non régional, ou standard, et donc à présenter une face dévalorisée de ces ascendants, du groupe de la grande bourgeoisie blanche, vis-à-vis duquel elle entretient des rapports ambigus, n'ayant de cesse de changer de position, en s'y incluant parfois, et en s'en excluant à d'autres moments. De nouveau, surgit la difficulté de dénomination de la variété. T8 hésite ainsi constamment entre "le français que nous parlons", un français prudemment désigné comme "plus régional", et "un français avec des expressions réunionnaises" :

E. : - Donc la dernière fois que nous nous sommes rencontrées -- vous me disiez que vous n'aviez pas l'impression de parler tout à fait le même français que vos parents --

T8 : - Un français plus régional.

E. : - Un français réunionnais ?

T8 : - Non plutôt un français avec des expressions réunionnaises.

E. : - Donc vos parents emploient couramment ce français ?

T8 : - Ils les emploient couramment ici à la Réunion -- mais en métropole je ne pense pas. Disons que ce qu'on parlait dans ma famille je pense que c'était une sorte de français régional. C'était la syntaxe du français -- avec les mots de la Réunion -- mais c'est vrai qu'on employait couramment des structures syntaxiques dont il fallait nous méfier -- qu'à l'école ce serait une erreur -- etc.

Ces hésitations témoignent de ses incertitudes en ce qui concerne le véritable statut à attribuer à la variété. Si elle commence par dire que cette variété de français ne se distingue du français standard que sur la base lexicale, elle se contredit immédiatement en montrant que les particularités concernent (ou *concernaient*) également un certain nombre de structures syntaxiques assimilées à des erreurs dont il s'agit de "se méfier". La facilité initiale de reconnaissance de la variété se double donc rapidement de contradictions et d'hésitations. L'enjeu semble être, comme toujours en entretien : qu'est-ce que je peux dire, qu'est-ce que je dois dire, et qu'est-ce que je ne dois pas dire pour éviter de donner une mauvaise image de mon groupe (et / ou de moi-même) ? De fait, son discours montre qu'elle n'est pas certaine que ses ascendants faisaient effectivement toujours la différence entre le français "régional" et le français standard :

T8 : - [...] Mais la différence avec moi par exemple -- c'est que les gens d'avant n'avaient pas conscience de ce vocabulaire. Tandis que moi si je dis je vais sous la varangue -- je sais que c'est un terme que l'on emploie à la Réunion -- tandis que si je suis en France -- je dirai je vais sous ma véranda. Même si je sais que ce n'est pas tout à fait la même chose. Et je me suis aperçue que tous les termes que vous avez employés -- enfin que cette dame a employé -- je me suis retrouvée quand j'étais petite. Et c'est des mots que j'employais tout le temps. Que mes grands-parents employaient tout le temps. [...]

L'entretien avec T1 débute par le commentaire d'une copie d'élève de CM2 (annexe 2, document 1), dans laquelle se trouvent des termes répertoriés comme "créolismes" dans le *Petit dictionnaire créole réunionnais / français* de Daniel Baggioni (1987), et comme "régionalismes" dans le lexique du français réunionnais de Michel Beniamino (1997). T1 commence par s'étonner du niveau élevé de la rédaction.

T1 : - Parce que ce n'est pas le niveau hein ! [rire] Alors là -- vous avez des créolismes. Mais cela n'a rien à voir avec l'évolution du français.

E. : - Est-ce que vous pensez qu'il y a un français spécial à la Réunion ?

T1 : - C'est-à-dire il y a un vocabulaire -- pas spécial -- mais avec ses particularismes comme dans toutes les régions de France -- voyez. Alors ça -- c'est -- si vous voulez -- l'influence du créole -- qui fait que nous avons un vocabulaire qui est -- assez varié -- euh -- emprunté surtout à la vieille France --

On voit ici que T1 présente d'abord le français "régional" comme un français "avec ses particularismes", influencé par le créole, puis s'empresse de rattacher ces particularismes au vocabulaire archaïque de la "vieille France". Il s'agit pour T1 de montrer que la variété n'est pas à confondre avec un français incorrect, et que les particularités observables sont même des attestations d'un français ancien, donc doté de valeurs prestigieuses. Toutefois, on ne sait pas très bien s'il parle effectivement d'une variété de français "régional", terme qu'il n'emploie pas et que de notre côté, prudente, nous n'employons pas non plus, ou du créole. De fait, il poursuit en insistant sur le fait que les créolismes sont en grande majorité directement issus du français. Il évoque en même temps l'existence d'un groupe qui tenterait de montrer que le créole trouve ses origines dans le malgache. De ce fait, et en ce qui concerne l'origine et la formation du créole, il s'inscrit implicitement dans la perspective théorique eurogénéliste, en particulier défendue par Robert Chaudenson (qu'il cite du reste à plusieurs reprises), et contre la perspective inverse, afrogénéliste, qui postule une influence des langues des esclaves sur la

formation du créole<sup>287</sup>. Si le groupe dont il parle, peu glorieusement décrit comme "un tas de fadas", n'est pas directement nommé, sa formulation et sa manière de le localiser sur le plan spatio-temporel montre que ce groupe appartient à un ici et à un maintenant, et inclus dans le groupe ("ici nous avons"). Tout laisse donc à penser qu'il s'agit de Réunionnais :

T1 : - [...] ici nous avons un tas de fadas qui prétendent que nous venons du malgache -- sur 3500 mots -- il [Chaudenson] n'en a pas trouvé cent hein -- d'origine malgache -- et ça j'en suis vraiment convaincu. Et ça encore -- il a écrit sa thèse après l'indépendance de Madagascar -- qui a fait que beaucoup de Créoles de Madagascar sont venus ici. voyez par exemple moi-même dans ma famille -- j'ai une sœur qui est rentrée de Madagascar. elle nous a ramené dans la famille des mots malgaches -- mais c'est tout récent. C'est tout récent. ce n'est pas le créole -- ce n'est pas le parler créole. Alors -- ça il faut se méfier des charabias qui viennent de chez les Zoulous -- Madagascar -- ou des Indes -- il faut bien savoir et se bien persuader que c'est un tout petit nombre de mots -- que tous nos mots sont -- soit de la vieille France -- soit du français plus ou moins déformé -- peut-être dans leur acception -- plutôt que -- autrement.

Le dernier énoncé ("soit du français plus ou moins déformé... peut-être dans leur acception... plutôt que... autrement") n'est pas très clair. On a l'impression que T1 suggère une opposition entre un créole d'autrefois, "le" (vrai) créole, le "parler créole", dans lequel les mots différaient, sur le plan sémantique, de ceux du français, et un créole "récent", abîmé, dégradé, dans lequel les mots sont déformés "autrement", qui peut se comprendre comme une déformation dans leur prononciation, ou dans leurs constructions morphosyntaxiques. Le discours de T1 montre qu'il s'inscrit comme locuteur entièrement légitimé dans la sphère "créole", voire même comme locuteur garant des origines du créole. Toutefois, le référent de ce qu'il baptise "créole" apparaît de nouveau comme ambigu, et la frontière entre le créole et le français "régional" est une fois de plus bien tenu.

Il poursuit le commentaire de la copie (annexe 2, document 1) en insistant, à chaque créolisme / régionalisme, sur l'ancienneté des termes et leur appartenance à une forme ancienne de français, comme un ensemble de pièces de collection. Après avoir insisté sur sa légitimité dans la sphère créole, il souligne ainsi la légitimité des Créoles dans une sphère francophone en quelque sorte originelle, tout au moins qui précède dans le temps<sup>288</sup>, la sphère des francophones de métropole (envers lesquels il se montre par ailleurs dépréciatif et même qu'il accuse d'être en grande partie responsable de ce qu'il identifie comme une dégradation du français). Toutefois, ce qu'il désigne ici comme "les Créoles" correspond explicitement aux membres de son groupe, descendants directs des premiers Français venus s'installer dans l'île.

T1 : - [...] Alors de même le goûter -- ça aussi c'était de la vieille France -- dans certaines régions -- parce que -- c'est assez récent qu'on parle du petit déjeuner. faut pas oublier que les Créoles -- que nous sommes de la vieille France comme les Canadiens. il y a trois siècles que nous sommes venus ici. avec nos usages -- avec les usages de métropole -- avec nos mesures -- etc.

Plus loin dans l'entretien, nous prononçons enfin l'expression fatidique de français "régional". La première réaction de T1 va globalement dans le sens d'une acceptation. Il montre toutefois de nouveau que les particularismes constituent bien pour lui des créolismes (mais des créolismes appartenant au "créole" ancien), souligne la non-spécificité d'un tel phénomène (chaque région a son français régional), et insiste sur la distinction à opérer entre

---

<sup>287</sup> À notre connaissance, plus personne à la Réunion et / ou travaillant sur le créole réunionnais, ne soutient plus, à l'heure actuelle, une telle théorie dont le manque de fondement est démontré depuis longtemps.

<sup>288</sup> Et dépasse dans l'espace, puisqu'il y inclut juste après les Canadiens.

l'emploi conscient et volontaire de créolismes en français et leur apparition accidentelle témoignant d'une mauvaise compétence linguistique.

E. : - Que pensez-vous de l'expression "français régional"

T1 : - Ben oui un peu si vous voulez puisqu'il y a pas mal de créolismes qui entrent dans le français. ça fait un peu régional. d'ailleurs c'est normal que dans chaque coin de France -- on ait un français régional. Mais ça dépend du niveau culturel. Parfois -- les créolismes sont dus à des confusions entre français et créole. Quelqu'un qui a fait de bonnes études -- en général -- il ne se trompe jamais. Il a un français très correct - plus correct que celui de pas mal de régions de France et de Français de France [rire]. Alors les confusions se produisent lorsque le niveau est un peu élémentaire. alors là évidemment -- comme dit l'autre -- la langue fourche [rire]-- en particulier pour les créolismes.

Globalement, T1 commence ainsi par accepter l'idée d'un français régional, jusqu'à ce qu'il propose à sa fille, âgée de 10 ans et arrivée en cours d'entretien, de faire le même exercice de repérage ; pour lui expliquer ce qu'il attend d'elle, il lui demande de relever dans le texte tous les mots qui ne sont "pas français" :

T1 : - Tu sais qui a écrit ça ? C'est un élève de CM2. Alors quels sont les mots qui ne sont pas français-là-dedans ?

F : - Grand matin -- euh --

E. : - C'est quoi -- si ce n'est pas du français ?

T1 : - = Comment il faut dire ?

F : - C'est du créole.

T1 : - Et comment il faut dire ?

F : - Ben -- Au petit matin -- ou de bonne heure ?

T1 : - Ou *de bon matin*. Bon après ?

F : - Un boug -- Du désordre --

T1 : - Après ?

F : - Euh --

T1 : - Y'en a encore un qui est pas bon là-dedans --

On observe que son discours change radicalement et se fait nettement plus normatif. Des archaïsmes et des termes de la vieille France, il passe aux termes incorrects, "pas français", etc. Après le départ de sa fille, nous lui proposons de donner son avis sur le second document (annexe 4, document 2), qui est la transcription de l'enregistrement d'une minute de parole en français, énoncée par une Réunionnaise créolophone, dont la compétence linguistique en français est manifestement extrêmement faible. Ces deux événements ont comme conséquence un revirement total de son discours :

T1 : - "[...] Ce n'est pas régional. C'est incorrect. Voyez. Ou c'est correct ou c'est incorrect. Mais dire que c'est régional parce que c'est incorrect -- je ne pense pas. Parce que en France -- vous avez des régions où on parlerait encore plus mal que ça. -- [...]"

On peut d'abord penser que le changement d'attitude est lié au second document proposé, qui se distingue du premier d'une part parce qu'il s'agit de la transcription d'un discours oral, et d'autre part parce qu'il comporte de fréquents écarts sur le plan syntaxique. De fait, ce document est bien un des déclencheurs de ce revirement. Il est en outre vraisemblable que la confrontation avec sa fille, à qui il s'adresse en français standard, et envers qui, en temps que père, il a un rôle d'éducateur linguistique, contribue au changement de position observé. Jusque-là, l'évocation des particularités lexicales du français réunionnais conduisait T1 à se positionner dans le passé, un passé dans lequel cette variété était vraisemblablement plus valorisée qu'à l'heure actuelle dans la mesure où elle était la variété des membres du groupe dirigeant et détenteur de toutes les légitimités. Le bouleversement social entraîné par le passage de l'ère colonialiste à l'ère départementaliste a provoqué un

déplacement des modèles et des normes linguistiques. L'arrivée de sa fille (dont il disait juste avant qu'elle était "comme une petite Zoreil"), et sa participation à l'entretien ont ramené le témoin dans le présent, un présent dans lequel il élève et éduque une petite fille de 10 ans, et un présent dont le principal modèle de référence, en matière de fonctionnement social, de mode de vie, mais aussi, de fait, sur le plan linguistique est métropolitain.

À partir de ce moment-là, T1 va ainsi presque systématiquement contredire les propos énoncés précédemment. On peut penser que sa réaction est liée au fait que la lecture du second document lui a donné à penser que nous identifions les énoncés de la locutrice comme ressortissant au français régional, et que notre représentation de cette variété était celle d'un français défaillant, fautif, etc. La suite du propos incite à aller plus loin dans cette interprétation :

T1 : - "[...] Voyez par exemple vous avez un écrivain Gauvin -- qui a écrit euh comment encore -- euh -- *L'aimé*. Alors il dit n'est-ce pas que c'est régional -- parce qu'il a mis quelques mots créoles dedans. C'est pas suffisant pour que ce soit un français régional.

E. : - Qu'est-ce qu'il faut en plus ?

T1 : - Rien. Ça existe pas. Il faut pas -- Voyez moi je suis un homme très simple -- j'ai horreur de couper les cheveux en quatre -- je sais pas couper les cheveux en quatre. Voyez par exemple les ethnologues -- moi ils me rendent fous ces boug-là -- parce que c'est des spécialistes du découpage des cheveux en dix ! Hein ! Lire un bouquin d'ethnologue pour moi c'est un supplice. Ils cherchent midi à quatorze heures. Moi je suis pas comme ça. Je suis un homme très simple. Je vois ce qui existe.

T1 commence ainsi par citer un écrivain réunionnais, qui, quand il publie un roman en français, rédige son texte en un français que l'on pourrait effectivement baptiser français "régional", ou "réunionnais"<sup>289</sup>. Pour T1, cependant, il ne s'agit pas là du français régional, ou plus exactement, selon ses propres termes, mettre quelques mots créoles dans un texte en français "ne suffit pas" à créer un français régional. On voit donc bien qu'il ne s'agit au fond pas seulement d'une question de compétence linguistique. On peut en effet penser que l'écrivain Gauvin créolise volontairement son texte, en particulier pour des effets stylistiques, et que cette créolisation n'est pas le résultat de confusions entre le français et le créole. Quand nous lui demandons ce qu'il manque, il renforce son propos de dénégation. Désormais, selon T1, le français régional "n'existe pas".

Ces extraits nous offrent quelques éléments venant renforcer notre hypothèse de départ. Le français régional semble pouvoir effectivement être décrit comme une variété du Même (membre de la grande bourgeoisie blanche), reconnue et valorisée entre Mêmes, signe de reconnaissance intra-groupale, variété d'exclusion de l'Autre, non-membre, mais aussi variété sur laquelle pèse constamment le spectre de La faute, et ce sans doute d'autant plus depuis le décloisonnement sociolinguistique, qui lui fait prendre le risque d'être confondue (par les Autres) et / ou de se confondre (dans l'esprit du Même) soit avec les variétés d'apprenants créolophones, les variétés *fautives*, soit avec les variétés récentes dans lesquelles, pour des effets de styles, français et créole se rencontrent et se mêlent. Ce qui manque, donc, n'a que peu à voir avec la stricte forme linguistique, mais semble bel et bien lié à l'appartenance socio-identitaire. En d'autres termes, ce qui manque à un texte de type de ceux que produit l'écrivain pour être identifiable, par T1, comme un français "régional", est que son auteur n'appartient pas au groupe de la grande bourgeoisie blanche, et que par définition, il est ainsi exclu de cette variété.

---

<sup>289</sup> Certaines entrées du lexique de français réunionnais de Michel Beniamino sont d'ailleurs extraites des romans d'Axel Gauvin.

Ainsi, après avoir tenté de nous parler de cette variété, de la décrire, d'en montrer les origines, T1 se rétracte. En réalité, il semble bien que la négation d'une existence jusque-là reconnue constitue une manière pour T1 de refuser cette existence pour l'Autre, à la fois dans le discours et dans la conscience de l'Autre. Le passage sur les ethnologues va dans le même sens. De façon indirecte, ce message nous est vraisemblablement adressé. Nous apparaissions brusquement aux yeux de T1 comme un ethnologue, observateur (indiscret voire inquisiteur) d'un monde auquel il n'appartient pas, et qu'il ne peut ni atteindre, ni comprendre. La suite immédiate montre que le débat est clos. Nous n'aborderons plus cette question par la suite.

E. : - Donc le français régional -- ça existe -- ou ça n'existe pas ?

T1 : - Je dirais qu'il n'existe pas [rire]. Je ne vois pas en quoi ça peut consister. À part quelques mots spéciaux -- ça ne suffit pas pour faire un français régional. Pour moi -- il y a un français correct -- et puis un français qui ne l'est pas.

Les propos de T7 s'apparentent en partie avec ceux tenus, dans la première partie de l'entretien, par T1. Quand nous évoquons la question, le témoin commence par attirer notre attention sur l'importance de distinguer français régional et français fautif, ce qui l'amène à rapporter une anecdote dans laquelle une jeune journaliste lui a attribué, sous forme de discours rapporté dans un article de presse écrite, une faute dont elle se défend :

E. : - Vous pensez qu'il y a une manière spéciale de parler le français à la Réunion -- un français réunionnais en quelque sorte ?

T7 : - Hélas je trouve qu'il y a beaucoup de fautes de français qui s'installent à la Réunion. Beaucoup ! Beaucoup de fautes. Vous savez je vais vous dire une chose. Ce qu'on m'a fait dire dans le journal. Bon dans le cadre de l'association -- nous organisons une bourse aux plantes -- une bourse aux plantes -- uniquement un échange de plantes -- échange de plantes -- échange d'idées -- etc. Ça s'est passé cette année au mois de novembre -- ou d'octobre -- je me rappelle plus -- enfin passons. Dans l'après-midi je vois arriver une journaliste. Bon. Alors la journaliste arrive -- alors je dois dire que c'était une jeune -- une pigiste enfin je ne sais pas ce que c'était mais c'était pas vraiment quelqu'un du métier -- elle n'a pas bien su se présenter -- elle n'a pas bien su situer les personnes qui étaient là -- bon moi j'ai laissé -- j'ai laissé un petit peu le flou si vous voulez -- je me suis un petit peu amusée. Et puis -- elle a sorti son papier -- ah je ne l'ai plus j'aurais pu vous le montrer -- [...] Alors euh arrive le papier. Bon c'était pas très important -- c'était sur une colonne -- y'avait une petite photo en haut -- et puis ses commentaires. Et dans ses commentaires elle rapportait des paroles entre guillemets. Et elle m'a fait dire -- entre autre -- que -- oui qu'après ce genre de manifestation -- il arrivait que beaucoup de personnes *s'adhèrent* à l'association -- Bon alors -- qu'on le dise -- je veux bien -- mais qu'on me le fasse dire -- je regrette beaucoup -- parce que je sais que les Créoles ont des formules -- surtout à l'époque -- quand moi j'étais jeune -- il n'y avait pas beaucoup de contacts avec le français de métropole -- donc il y a eu des fautes qui se sont -- des erreurs de langage qui se sont -- on disait "un œuf /buwi/" -- et non pas /buji/ -- vous comprenez.

Le récit de T7 montre à quel point cet incident l'a froissée. L'accusation dont elle raconte avoir été victime est vécue comme d'autant plus humiliante qu'elle est portée par une personne jeune et inexpérimentée (une pigiste manifestement débutante), décrite comme peu renseignée, peu au fait des réalités sociales et humaines réunionnaises (donc certainement métropolitaine), qui, en attribuant à T7 une faute "courante chez les Créoles", l'assimile aux autres groupes, aux individus dont la compétence linguistique en français est (susceptible d'être) défectueuse, et lui retire de ce fait sa légitimité de locutrice francophone.

Par la suite, cependant, et une fois la distinction établie, la reconnaissance du français réunionnais pose de moins en moins de problème. Il est explicitement distingué du créole, et est décrit comme une langue vernaculaire, ce qu'il constitue effectivement précisément, en tant que variété parlée entre les membres d'un groupe, mais aussi et surtout en tant que variété fondatrice de ce groupe, en tant que langue du Même :

T7 : - [...] Donc on parlait français -- on parlait pas créole dans la famille -- on parlait français -- ou alors à l'occasion une petite expression en créole -- qui est en fait un langage vernaculaire --

T7 : - [...] Et souvent moi je sais que je sors du créole quand -- avec certaines de personnes -- avec des amis intimes -- et souvent voyez quand on a quelque chose à dire -- qu'on aimerait bien faire passer voyez -- qu'on aimerait faire passer et qui est peut-être un peu difficile à faire passer -- donc on emploie une expression créole. Mais malgré tout il y a des expressions locales -- y'a des expressions locales -- qui sont charmantes -- et que malheureusement on n'emploie plus dans le créole actuel.

Cette reconnaissance se précise par la suite. La variété, ici acceptée en tant que français "bourbonnais", désignation qui permet de la distinguer des autres variétés avec lesquelles elle peut (ou risque) par ailleurs se confondre et/ou être confondue, souligne en outre l'ancienneté de la variété, son inscription dans un groupe bien déterminé (celui des Blancs de Bourbon et de leurs descendants), et de ce fait permet de la concevoir dans son aspect prestigieux, donc de la voir et de la donner à voir :

E. : - Que pensez-vous de l'idée d'un français bourbonnais ?

T7 : - Ah oui -- certainement -- au moins jusque dans les années soixante-soixante-dix. Mais à l'époque -- il y avait beaucoup moins de frottements avec les Français -- enfin ce qu'on appelait les Européens à l'époque -- on ne disait pas Métropolitains à l'époque -- ce terme est venu comme ça après [...]

E. : - Donc là il y aurait une manière réunionnaise de parler le français qui ne serait pas une manière fautive ?

T7 : - Ah oui -- une manière euh --

E. : - Ancestrale en quelque sorte.

T7 : - Oui -- certainement -- il y a certainement des expressions locales -- je vois par exemple "amarrer" -- c'est une expression locale -- une expression qui a été importée en fait par des marins qui sont venus ici -- Une "moque" -- bon ben voilà des mots qui sont -- qui ne sont pas des mots originaires de la Réunion -- qui ont été importés -- qui sont des mots régionaux en fait hein -- en quelque sorte -- hein -- ou qui sont des mots qui à l'origine étaient employés dans des conditions bien particulières. "Amarrer" c'était un terme marin -- bon et maintenant on dit que la langue est amarrée -- parce que la personne ne prononce pas clairement les choses -- ou bien qu'elle a un peu bu -- et donc elle a le langage embarrassé -- voyez ? Donc voilà. Moi je trouve que ces expressions-là elles sont bien caractéristiques de chez nous -- et ça serait dommage de les perdre.

L'idée qui apparaît ici, qui se retrouve du reste chez T8, est celle de l'inscription de la variété dans le passé, et de la perception, récente et directement liée à l'arrivée de Métropolitains (donc, plus globalement à la départementalisation et au déplacement des modèles normatifs et de référence), d'une disparition progressive et regrettable de ses contours et des particularités qui la définissent.

Les deux autres témoins constituant le groupe se distinguent, en ce qui concerne les attitudes et les réactions suscitées par l'évocation d'une variété réunionnaise de français. Ce qui caractérise, à première vue, ces deux témoins, est une totale incompréhension face à l'idée de l'existence d'une telle variété.

### 2.3.2. T10 et T9 : inconscience et / ou occultation de la variété

Afin de ne pas trop inquiéter (et / ou susciter la méfiance) du témoin 10, qui semble soigneusement éviter la question linguistique, donnant l'impression de ne pas se définir comme un témoin "légitime" à ce sujet, nous abordons la question du français régional par le biais du groupe de la grande bourgeoisie blanche mauricienne, groupe qu'il connaît bien pour avoir épousé une de ses membres, et envers lequel il s'est jusque-là montré à la fois élogieux et admiratif en ce qui concerne la compétence linguistique en français. La formulation de

notre question indirecte atteste incontestablement de la prudence avec laquelle nous avançons sur un terrain que nous percevons, avec raison, comme risqué :

- E. : - je vous parlais des Franco-Mauriciens -- parce que j'avais rencontré des Franco-Mauriciens qui me disaient qu'ils avaient une manière bien à eux de parler le français -- en disant que bon bien sûr ils connaissaient le français tel qu'on le parle en métropole -- mais en même temps ils avaient une manière -- mauricienne de parler le français -- et en disant qu'ils en étaient assez fiers -- une façon ancienne de parler le français -- telle que la parlaient vraisemblablement leurs ancêtres.
- T10 : - je ne vois pas la différence du français parlé à Maurice et le français parlé à la Réunion --

Il commence par éviter la question de fond (peu explicite, nous l'admettons), en répondant qu'il ne perçoit pas de différence entre le français de Maurice et le français de la Réunion. Nous reposons la question de manière plus explicite, toujours en faisant en sorte de ménager le plus possible la face de notre témoin. Il persiste toutefois dans sa position et appelle sa femme, franco-mauricienne (ici désignée T10'). La façon (on ne peut plus directe) de poser "la" question (celle qu'il pense que nous cherchons à lui poser) à son épouse ne laisse aucun doute sur son intention d'en faire son alliée contre nous :

- E. : - mais est-ce que vous vous avez le sentiment que dans votre groupe social il y aurait une manière de parler le français qui --
- T10 : - = non -- on emploie peut-être dans notre manière de parler le français davantage de termes marins qu'autre chose -- mais --
- E. : - ou chez vos grands-parents par exemple -- ou même vos parents ?
- T10 : - non -- non -- on n'a pas de manière particulière de parler -- pas à ma connaissance -- vous voulez causer -- parler avec ma femme ?
- T10 : - [...] vous allez lui poser la question -- Thérèse -- tu peux venir un instant -- euh -- je te présente mademoiselle Bretegnier --
- AB : - bonjour Madame.
- T10 : - tu sais parler français ?
- T10' : - oui pourquoi ?

Effrayée par ce manque de tact et par les réactions que pourrait provoquer une telle question, nous intervenons pour rectifier, mais T10 nous coupe la parole et réitère, en se montrant encore plus insistant. Par bonheur (pour nous) et au grand désarroi de son mari, T10' se montre beaucoup plus détendue que T10 sur la question du français régional et commence à en attester l'existence. Elle en profite pour évoquer les attitudes moqueuses adoptées par son beau-père à l'égard de certaines de ses expressions mauriciennes. Nous assistons, tour à tour avec amusement et avec inquiétude, à une sorte de représentation théâtrale qui s'apparente parfois à des règlements de comptes entre les époux :

- E. : - Ah non je ne disais pas que --
- T10 : - = en tant que Mauricienne -- tu sais parler français ?
- T10' : - oui on a quelques expressions anglaises -- voyez -- dans notre conversation --
- E. : - oui ?
- T10' : - voyez comme par exemple au début de mon mariage je me suis drôlement fait chahutée -- mais -- presque méchamment même par mon beau père hein ?
- T10 : - Ah bon ?
- T10' : - Oui oui -- parce qu'à chaque fois que j'employais le verbe faire -- ben je disais je fais mon mari rentrer la voiture -- voyez -- et jusqu'à présent -- j'ai une amie qui vit en métropole depuis -- 20 ans -- qui n'a jamais -- jamais -- elle a d'abord vécu à peu près une dizaine d'années ici -- jusqu'à présent -- elle emploie cette expression qui est la traduction littérale de l'anglais.

Dépité, et s'apercevant du manque de complicité de sa femme avec laquelle il avait manifestement prévu de faire front contre nous, T10 change de position et tente de rallier le camp *ennemi*. Son attitude montre bien que les questions de départ, pourtant on ne peut plus

prudentes et réservées, l'ont vexé. Il semble penser que si sa femme n'a pas eu le même type de réaction c'est qu'elle n'a pas compris le sens de notre questionnement. De fait, T10' ne l'a pas compris dans le même sens que son mari, ne l'a pas entendu comme lui l'a entendu ("tu sais parler français ?"). De nouveau sur nos gardes, nous réexpliquons notre propos en nous servant, comme garant de légitimité, de notre directeur de thèse<sup>290</sup>. L'approbation très manifeste de notre interlocutrice nous permet de reprendre confiance et d'exposer notre propos :

T10 : - non mais mademoiselle -- mademoiselle -- posez-lui la question que --

E. : - non mais en fait -- c'est-à-dire que mon directeur de thèse est mauricien et --

T10' : - = Ici ? à la Réunion ? Comment s'appelle-t-il ?

E. : - Oui -- il est enseignant à l'Université -- De Robillard --

T10' : - Hm hm [approbative]

E. : - Et bon -- il me disait que dans sa famille -- et chez les Franco-Mauriciens peut-être en général -- il y avait une manière de parler français effectivement particulière -- et en même temps comme l'idée d'une -- bon à Maurice on parle de langues ancestrales -- à la Réunion aussi -- et finalement les Franco-Mauriciens auraient peut-être aussi une sorte de parler ancestral qui serait un français avec des expressions -- ou des tournures de phrases -- du vocabulaire spécifiques de Maurice.

T10 : - moi je vous avoue très franchement mademoiselle -- très franchement à part cette transformation anglo-saxonne du verbe faire --

L'intervention de T10 montre de nouveau que la reconnaissance de particularismes dans le français constitue, dans son esprit, à une véritable confession. Tentant de sauver la face (qu'il perçoit en danger) de sa femme (qu'il estime certainement trop bavarde), il affirme que cette "transformation anglo-saxonne du verbe faire" (hypothèse, à ses yeux, la moins dévalorisante) constitue la seule différence entre le français standard et le français de Maurice. De nouveau toutefois, T10' s'inscrit en faux contre son mari, qui se montre de plus en plus froissé. Percevant ce sentiment, qui met en l'occurrence tout le monde en danger, nous tentons de dédramatiser la situation en donnant un des arguments classiques à propos du français régional : son omniprésence.

T10' : - ah non chéri -- c'est vrai -- il y en a d'autres -- il y en a d'autres. enfin là moi je n'en trouve pas -- mais j'ai ma belle-fille -- ma future belle-fille qui est une Mauricienne aussi -- qui est à l'IUFM -- et bien elle aussi elle emploie des expressions --

E. : - mais de toute façon dans toutes les régions de France il y a des expressions régionales --

T10 : - oui -- mais pour moi c'est pas un français particulier mais -- bon --

T10' continue dans le même sens et cite un nouvel exemple. À la fois vexé et agacé, son mari lui adresse, sur le ton de la plaisanterie, une critique acerbe et d'autant plus agressive qu'il lui parle par notre intermédiaire. T10' relève à peine cette attaque et poursuit l'inventaire des particularités qu'elle employait, jeune fille, et dont elle souligne qu'elle ne les emploie plus (ce qui explique aussi certainement au moins en partie la facilité avec laquelle s'effectue cette reconnaissance). Elle en arrive à évoquer sa "petite intonation un peu chantante", ce qui donne à T10 une nouvelle occasion de passer à l'offensive :

T10' : - attendez je vais aller vous chercher un livre d'une Russe qui avait épousé un Mauricien -- tenez-vous bien -- et qui avait relevé toutes les expressions que nous employons -- qui sont soit anglaises -- vous arriviez en métropole vous demandiez un /padERmEl/ -- c'est un bloc-notes -- alors on vous regardait avec des yeux gros comme ça -- tandis qu'à Maurice vous rentrez -- vous allez demander un bloc-notes -- qu'est-ce que vous dites Madame ?

T10 : - Bloc-notes ils comprennent pas -- /padERmEl/ ils comprennent -- [rire]

---

<sup>290</sup> Et en lui demandant par la même occasion de pardonner cette indécatesse...

- T10' : - Ben oui -- pad -- un bloc -- bon air mail -- tout le monde comprend air mail -- voilà. et puis plein d'expressions je me rappelle j'étais jeune fille -- je venais de me faire coiffer -- j'étais avec des amis -- j'étais pas coiffée comme je voulais -- *ah ! je vais casser tout !* [elle fait mine de se décoiffer] qu'est-ce que c'est "casser tout" ? ils se sont mais bidonnés toute la bande -- ben j'ai tout défait si vous voulez -- mais ils se sont amusés royalement -- mais gentiment si vous voulez -- mais bon vous voyez je n'emploierais plus cette expression. bon maintenant je fais très attention c'est vrai -- et d'ailleurs les gens ne savent pas que je suis Mauricienne -- quoi qu'il y a une petite intonation quelque part un peu chantante -- vous voyez ?
- T10 : - on la prend pour une Belge [rire]
- T10' : - non pas pour une Belge chéri -- absolument pas -- une petite intonation seulement -- mais pas du tout -- le Mauricien vous /pA : lkOmsA/ -- il ne paRle pas --
- T10 : - Oui c'est une question de prononciation.

On voit à quel point l'entretien donne lieu à un affrontement, courtois mais bien réel, entre les époux, affrontement dans lequel nous sommes en outre prise à partie, tout en tentant constamment d'apaiser les rivalités et les conflits sous-jacents qui se jouent devant nous :

- T10' : - ah si aussi par exemple -- si je vous demande si vous êtes en voie de famille -- qu'est-ce que vous comprenez ?
- E. : - si je suis enceinte ?
- T10' : - voilà c'est ça
- T10 : - mais ça tout le monde l'emploie -- en France on dit ça aussi en voie de famille
- T10' : - ah non je t'assure chéri -- n'est-ce pas Mademoiselle ?
- E. : - euh bon je ne l'ai jamais entendu en France mais --
- T10' : - tu vois ? c'est une expression qui vient de "in a family way" -- en voie de famille. bon j'y vais -- je reviens tout de suite

Un peu plus tard dans l'entretien, T10 et nous sommes à nouveau seuls. À deux reprises, nous tentons de ré-aborder la question de l'existence d'un français réunionnais, mais le témoin ne déroge pas à son positionnement initial.

- E. : - et à la Réunion il n'y a pas le même phénomène -- vous pensez ?
- T10 : - je n'ai pas fait attention -- je n'ai pas fait attention -- je vous dis -- on emploie bien souvent en français des termes de marine -- amarre la corde -- sans vouloir parler créole on peut dire amarre la corde -- ou largue ça dont !
- E. : - oui c'est ça des mots qui -- peuvent peut-être se retrouver en créole mais qui s'emploient aussi en français -- d'un français de la Réunion finalement --
- T10 : - non ça j'ai pas -- ça ne m'a pas frappé -- voyez -- dans ma belle-famille ça ne m'a pas frappé -- bon ben c'est pour ça que j'ai préféré demander à ma femme de venir vous dire parce que c'est elle -- elle le connaît mieux.

À la seconde tentative, l'attitude du témoin montre de nouveau qu'il identifie le français réunionnais comme une variété fautive et incorrecte. Il finit par tenter de retourner la situation en nous soumettant successivement deux tests d'ordre terminologique. Notre méconnaissance (feinte la première fois et réelle la seconde) lui permet de sauver la face et de terminer l'entretien sur une note réjouissante.

- E. : - mais à la Réunion -- ça ne vous dit donc rien ?
- T10 : - je ne vois pas non
- E. : - par exemple est-ce que vous avez l'impression qu'au fil des générations -- le français que vous avez parlé dans votre famille a évolué ?
- T10 : - ah oui absolument -- aujourd'hui c'est sûr et c'est certain -- que mes petits-enfants emploient des expressions qu'ils entendent à la radio -- à la télé -- etc. -- ou dans les bandes dessinées -- que je n'emploie pas et que je n'ai jamais employées -- et qui sont employées de la même manière par tous les enfants de leur âge de la métropole et du continent
- E. : - [rire] oui -- mais par exemple entre vos grands-parents -- vos parents et vous --

T10 : - non je ne crois pas non -- on est resté très français -- et au contraire il y a -- non nous on est resté très français -- très attaché à la définition de la langue française et à la définition des mots -- c'est sûr. et j'avoue que j'apprends encore aujourd'hui des mots que je ne connaissais pas en français. tiens par exemple je viens de découvrir le mot éponyme -- vous connaissez sa définition ?

E. : - non.

T10 : - et bien je viens de le découvrir -- c'est un nom commun qui vient d'un nom propre -- poubelle -- tu vois ?

E. : - ah oui -- frigidaire par exemple

T10 : - voilà frigidaire -- ce sont des noms communs aujourd'hui -- qui vient d'un nom propre. autre chose -- j'ai voulu poser la question à des Mauriciens -- pour vous dire que les Franco-Mauriciens sont très au fait de toutes ces histoires-là -- j'ai voulu -- savez-vous ce que c'est qu'un /soliles/ et comment est-ce que vous l'écrivez ? Comment est-ce que vous l'écririez ?

E. : - Non je ne sais pas.

T10 : - Ça s'écrit SOT-L'Y-LAISSE -- le sot i laisse -- c'est un morceau -- c'est un excellent morceau du volaille -- de la volaille -- c'est sur la carcasse de la volaille vu de dos [il fait un dessin] là vous avez le croupion - et c'est deux morceaux de viande qui se trouvent de chaque côté.

La lecture de cet entretien fait ainsi apparaître de nettes différences d'attitudes, en ce qui concerne l'évocation et la reconnaissance d'un français régional de la Réunion, entre les trois premiers témoins et T10, qui donne à penser qu'il n'a pas conscience de cette variété, mais dont l'analyse des réactions font apparaître que l'identification d'une telle variété constitue pour lui un réel danger pour sa légitimité linguistique en tant que locuteur francophone. Il ne s'agit plus, ici, de dissimuler une variété pour protéger la protéger du regard de l'Autre et protéger du même fait le groupe qui en est locuteur, mais bien de se protéger soi-même, contre la perception de sa propre illégitimité. Ici, la question du français régional, identifié comme un français fautif, met au jour une insécurité linguistique à la fois de type normatif (en tant que perception d'un décalage entre sa variété linguistique et la variété normative de référence), et de type identitaire (comme perception que la reconnaissance du français régional peut faire encourir le risque de se voir refuser un statut de locuteur francophone légitime, et de ce fait d'un décalage entre sa propre identité linguistique et celle que l'on considère comme légitime).

Dans la même lignée que T10, le témoin 9 commence par refuser l'idée d'une "manière réunionnaise de parler le français". Percevant, comme chez T10, une grande réserve et une grande méfiance dès que nous abordons ce thème, nous nous montrons de nouveau prudente. Nous choisissons dans un premier temps d'aborder la question par le biais de la littérature réunionnaise d'expression française. La réaction que suscite immédiatement notre propos ("qui choque ?") parle d'elle-même :

E. : - est-ce que vous pensez qu'il y a une manière réunionnaise de parler le français ?

T9 : - non -- non non --

E. : - bon par exemple quand on lit la littérature réunionnaise en français -- il y a un français qui -- quand on vient de l'extérieur -- qui --

T9 : - = qui choque ?

E. : - non -- mais qui est différent du français standard.

La réplique qui suit montre que T9 n'a pas saisi ce que suggérait notre propos. Sa réaction, toutefois, laisse à penser que sa représentation, en matière de français, est binaire : au français correct, s'oppose le français incorrect. L'idée, quasiment obsessionnelle, qui revient systématiquement dans le discours de T9, nous l'avons déjà souligné, est celle de son hostilité à l'égard de l'enseignement du créole. De nouveau, elle embraye sur ce thème :

T9 : - ben écoutez par exemple d'Axel Gauvin j'ai lu le premier -- c'était -- comment ? -- *L'aimé*. non j'ai pas trouvé que son français était -- non j'ai trouvé que son français était bon. il y avait des expressions créoles

Aude Bretegnier, Thèse Doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, 1999.

de temps en temps -- mais non -- vous savez je vais vous raconter une chose -- j'ai un ami qui va dîner chez les Barre de temps en temps -- et ben pendant tous les dîners -- il n'y a pas un mot de français -- ils parlent créole tout le temps. vous savez ces personnes et bien pour revenir -- quand ils reviennent au pays -- ils ne parlent -- ils parlent créole vous voyez. donc on n'a pas besoin d'apprendre à parler créole. c'est gâcher l'avenir des enfants. c'est pas possible ça.

Nous tentons de réorienter la discussion sur le français régional et évoquons, dans l'objectif de tranquilliser notre témoin, un extrait d'une lettre, adressée au courrier des lecteurs d'un des quotidiens de la presse écrite réunionnaise, par un membre de la grande bourgeoisie blanche, connu pour ses actions en faveur de la protection et de la sauvegarde du français. Dans cette lettre, le scripteur emploie l'expression "le temps longtemps" (f.s. : "autrefois") :

E. : - non mais je pensais à une façon de -- regardez ça par exemple c'est la photocopie d'une lettre du courrier des lecteurs du Quotidien rédigée par Jacques Lougnon -- et il écrit : "comme nous sommes loin de cette fierté d'être Français du temps longtemps"<sup>291</sup>. cette expression *le temps longtemps* -- c'est du français ou du créole ?

T9 : - c'est du créole. ils se sont trompés -- ils auraient dû mettre des guillemets. en français on dit autrefois.

E. : - mais pourtant il parle bien en français-là ?

T9 : - oui mais -- non non -- il faut comprendre la phrase hein -- il faut remettre ça dans le contexte vous voyez - non non c'est bon -- c'est bien.

E. : - donc là en fait il passe du français au créole ?

T9 : - Oui c'est ça -- il aurait fallu mettre des guillemets -- c'est le journal qui a fait une erreur.

La légitimité importante, aux yeux de T9 dont nous avons souligné l'incertitude du positionnement socio-identitaire et sociolinguistique, du locuteur cité en tant que francophone ne suffit toutefois pas à la rassurer suffisamment. Pour elle, l'expression "le temps longtemps" constitue indéniablement du créole. Nous opérons alors une troisième tentative. Dans la mesure où les propos tenus précédemment dans l'entretien nous avaient permis de voir que T9 identifiait le groupe des Franco-Mauriciens comme un groupe socialement et linguistiquement prestigieux (référence également présente chez le témoin 10), nous tentons d'aborder le thème du français régional par ce biais. Cette référence se confirme : T9 semble totalement déculpabilisée. Elle change radicalement de discours et de positionnement.

E. : - Non je vous demandais cela parce qu'on entend souvent -- chez les Franco-Mauriciens par exemple -- l'idée d'un français mauricien -- une façon mauricienne de parler le français -- différente du français standard.

T9 : - Oui oui -- mais par exemple -- si c'était dans un milieu où il y avait que des gens -- parlant bien le français -- on aurait employé ce mot là -- voyez -- comme Lougnon. bon si je suis à la Réunion je pourrais dire dans le temps longtemps -- mais si je suis à Paris je dirais autrefois vous voyez.

E. : - Donc ça c'est quand même bien une expression réunionnaise qui n'est pas du créole --

T9 : - Oui si vous voulez -- c'est vrai. je le dirais mais en montrant bien que c'est une expression euh -- locale. mais vous savez les Métropolitains en ont aussi hein.

E. : - bien sûr -- tout le monde -- selon sa région d'origine -- a des expressions particulières.

T9 : - oui -- mais ça vous savez moi je trouve ça bien -- c'est formidable.

Elle trouve brusquement l'idée d'un français réunionnais "formidable". Nous nous empressons d'abonder dans son sens et de citer un nouveau témoignage, celui de T8 en l'occurrence, dont nous sous-entendons l'appartenance socio-ethnique, incluant du même fait T9 au groupe social dont elle cherche tant à se faire reconnaître. T9 évoque un premier exemple des particularités du français réunionnais. L'exemple qu'elle donne ne correspond toutefois pas à ceux que citent les autres témoins : il s'agit là d'un terme dont l'acception est la même qu'en français standard, mais dont la prononciation est créolisée. Nous ne réagissons

---

<sup>291</sup>Nous reprenons ici la graphie utilisée par le scripteur dans l'article de presse en question.

cependant pas, de peur de réactiver l'insécurité latente. T9 poursuit, et va même jusqu'à parler de "patrimoine". Elle est à présent beaucoup plus détendue et se met même, pour la première fois (et la dernière fois) de l'entretien, à rire. Survient toutefois un incident qui va avoir comme conséquence de provoquer un nouveau changement de position :

E. : - justement j'ai discuté avec une jeune femme qui me disait que ses parents avaient comme ça tout un ensemble d'expressions réunionnaises en français -- mais lui disaient par exemple bon nous on dit amarrer et toi tu dois dire attacher -- donc ils faisaient bien la différence. Et elle disait que c'était un peu - presque comme une langue ancestrale -- une façon de parler le français de ses ancêtres --

T9 : - Hm hm -- je me souviens on disait euh -- quelquefois -- prends /lɔRje/ -- vous savez -- qui est sur le lit -- et je me souviens mes parents disaient comment écrivez-vous ce mot /lɔRje/ ? Et ben on disait ben oreiller parce que le créole disait /lɔRje/ -- mais bon ça ce sont des mots que l'on accepte facilement --

E. : - Oui c'est ça -- et puis qui font même un peu partie de --

T9 : - = Du patrimoine [rire] Oui oui c'est ça. De toute façon Monsieur Raymond Barre avait dit -- lors d'un discours -- il avait dit mi aime aou -- mi aime azot.

La dernière réplique laisse effectivement penser que T9 n'a aucune conscience de cette variété de français régional, ce qui contribue à l'exclure du groupe de la grande bourgeoisie blanche. Son propos montre que l'enjeu, à ses yeux, est de parvenir à trouver le biais d'une parole déculpabilisée en créole. Dans son esprit, la variété "ancestrale" n'est pas le français régional, mais bien le créole. Spontanément, et ne mesurant pas, sur le moment, ce qui se joue, nous mettons le doigt sur ce qui semble s'apparenter à un véritable drame pour ce témoin :

E. : - Oui mais là c'est du créole.

T9 : - Oui mais enfin quand même. vous savez quelquefois quand on utilise certains mots créoles -- bon ben -- ça va -- on les emploie. mais enseigner c'est grave. parce que je vous dis le créole est inné. mais enseigner je dis que c'est grave -- [...]

La réaction ne se fait pas attendre. T9 prend conscience de son illégitimité, et se referme, adoptant de nouveau sa position obsessionnelle initiale, son attitude dépréciative envers ce qui constitue son patrimoine, sa langue "innée", sa variété du Même : le créole.

### 2.3.3. Le français bourbonnais : variété fantomale

La question du français "régional" est assez difficile à aborder en entretien, et appelle, dans un premier temps, des réactions globalement plutôt défensives. Toutefois, quand cette reconnaissance s'avère possible, les entretiens révèlent que pour les membres de la grande bourgeoisie blanche, il existerait effectivement une variété endogène de français, dont ils "savent" (ou imaginent, ou fantasment) qu'elle correspond approximativement à la façon qu'avaient leurs ancêtres de parler le français. Cette connaissance confère à la variété un certain prestige, qui contribue sans doute à son attestation. Apparaît ainsi l'idée d'une variété presque "ancestrale" de français à la Réunion, et dont l'usage serait exclusif à ce groupe socio-ethnique.

Ce qui ressort cependant, c'est le sentiment d'une disparition progressive de cette variété. De fait, les discours à ce sujet sont souvent construits au passé ; car même s'il existe, encore à l'heure actuelle, des traces de ce français, les témoins s'accordent à dire qu'il n'est plus parlé comme "avant", un "avant" identifié comme avant la période charnière de la départementalisation. Se crée ainsi un discours relativement nostalgique autour de cette variété ressentie comme en voie de disparition. Cette disparition est liée au créole "récent", mais aussi à l'apparition de variétés autres, dans lesquelles français et créole se rencontrent

pour des effets de style, ce qui a comme conséquence de diluer et de rendre incertaines les frontières et l'identification de la variété.

Chez le témoin 8, cette nostalgie se double d'un sentiment de perte et d'indéfinition identitaire, pour soi, et peut-être encore davantage pour ses descendants, qui perdent toute trace d'appartenance à un groupe :

T8 : [...] Et c'est des mots que j'employais tout le temps. Que mes grands-parents employaient tout le temps. Enfin mes parents employaient moins parce qu'ils ont été un peu à cheval sur les deux -- maman a fait ses études en France et tout -- voyez je dis en France -- ah c'est sûr hein -- si je fais pas attention ça va sortir comme ça --

E. : - Non mais bon -- ne vous inquiétez pas.

T8 : - Mais nous -- on le dit pas -- on le dit pas -- je sais pas -- par hypercorrection -- par -- c'est vrai qu'on le dit pas -- mais c'est vrai que j'ai du plaisir à l'entendre -- j'ai mes tantes et tout ça qui l'emploient encore -- et je ne le dis jamais. Donc mes enfants ne l'entendent pas.

T8 : [...] tous ces mots comme "amarrer" -- ben on nous disait tout le temps "on ne dit pas comme ça" -- dans un devoir c'est pas bon -- donc finalement c'est comme une sorte de... de truc en arrière plan qui nous dit non... "c'est vrai c'est bon pour la Réunion mais" [...] c'est quand même un verrouillage... et finalement -- je me rends compte que je passe mon temps à faire de l'autocorrection dans l'autre sens. De dire à mes enfants "ben oui on est à la Réunion -- ben oui c'est vrai on dit comme ça -- ou on mange ci ou on mange ça" -- quand même ils habitent à la Réunion quoi hein --- qu'est ce que je suis en train d'en faire de ces gamins -- ils sont quoi exactement -- ils sauront ce qu'ils sont un jour -- je sais pas moi [...]

Ainsi, la perte progressive de cette variété et / ou son rapprochement avec la variété standard et officielle corrobore le sentiment d'assimilation identitaire avec le modèle métropolitain. T8 (35 ans), ainsi, parle de ses enfants à qui elle "s'efforce" d'enseigner le vocabulaire d'"autrefois" pour "tenter de rétablir l'équilibre". Cette question semble très importante pour elle et dépasse largement le seul niveau linguistique pour toucher au domaine, plus global, de l'identité culturelle.

Le français bourbonnais<sup>292</sup> s'apparente enfin certainement à ce que Claudine Bavoux (1997) propose de désigner comme un "cryptoglosse", notion qui désigne une variété dont l'existence sociale est occultée, mais à laquelle il conviendrait de donner une dimension plus situationnelle dans la mesure où l'intérêt que présente la dissimulation d'une (variété de) langue dépend largement des rapports que l'on a avec son ou ses interlocuteur(s), des rapports de force qui se jouent dans l'interaction. De façon corollaire, le français bourbonnais apparaît comme une variété en quelque sorte *fantôme*<sup>293</sup>, peu souvent nommée, d'une part parce qu'elle n'a pas de véritable existence sociale (n'étant pas, ou peu connue en dehors de ce groupe), et d'autre part parce que ses locuteurs ne semblent pas très sûrs de vouloir vraiment lui attribuer un nom. De fait, attribuer un nom reviendrait à donner à voir, à attester une existence aux yeux de l'Autre, que l'on souhaite précisément exclure de la variété. Le caractère fantomal est en outre renforcé par le sentiment que la variété échappe, se dilue, se confond avec d'autres, et finalement se perd. Cette perception apparaît nettement chez les trois premiers témoins (1, 8, et 7). Chez eux, nous allons y revenir, la dissimulation linguistique témoigne à notre sens moins d'une insécurité linguistique normative par rapport au français standard, que du sentiment de la disparition progressive et de l'indéfinition grandissante de cette variété, signe

---

<sup>292</sup> Nous choisirons désormais de désigner la variété de français parlée au sein de la première catégorie sociale (et / ou emblématique de cette catégorie) comme français "bourbonnais", ce qui nous permettra, par la suite, de la distinguer des autres variétés, relativement similaires dans leur corpus, mais différentes quant à leur sens social.

<sup>293</sup> à la fois *morte* et *réactivée*.

et présage de la disparition progressive et de l'indéfinition grandissante du groupe lui-même. Le mouvement semble ainsi aller dans le sens du renforcement de barrières et de frontières qui l'on perçoit en danger, et la dissimulation de la variété emblématique témoigne de la perception de la déperdition du groupe, que l'on tente, en vain, de protéger et de retenir. Chez les autres témoins, au contraire, l'évocation d'une variété régionale de français fait surgir les traces d'une insécurité linguistique en français, que l'on perçoit imparfait, en décalage avec la norme officielle. L'exploitation des discours nous a en outre permis de voir que T9 se distingue effectivement des autres témoins. Son appartenance au groupe n'apparaît pas aussi clairement. La suite de l'exploitation, qui va davantage se concentrer sur le discours et le positionnement identitaire devra ainsi confirmer ou infirmer ces premières analyses.

### **3. Langue, identité linguistique et appartenance sociolinguistique**

#### *3.1. Dénomination du Même, dénomination de l'Autre*

La façon de se nommer, de nommer son groupe, et de nommer les Autres constitue un indice intéressant de la représentation que le sujet a de lui-même, de la façon dont il se positionne, de celle dont il conçoit l'Autre, dont il l'identifie et le définit, des rapports qu'il entretient avec lui. Il s'agit ainsi ici de se poser au moins trois questions : qui est le Même ? ; Qui est l'Autre ? ; Où sont placées les frontières ?

L'analyse de l'emploi des pronoms personnels est instructive à ce sujet. Elle permet en outre de faire apparaître à quel point la dénomination de soi, des siens, et des autres, est fluctuante et relative. En fonction du positionnement adopté, du temps ou de l'espace dans lequel l'énonciateur s'inscrit lui-même ou inscrit son discours, une même étiquette, ou l'emploi d'un même pronom personnel peut désigner différents sujets ou différents groupes.

Globalement, il apparaît que les témoins 1, 7 et 8 ont ceci de commun qu'ils nomment rarement leur groupe. Leurs discours regorgent d'implicites et de sous-entendus et la désignation de la catégorie socio-ethnique s'effectue au moyen du pronom personnel de la seconde personne du pluriel. Cette absence de dénomination directe du groupe ne doit cependant pas être interprétée comme l'absence de la conscience de son existence. S'il ne lui est pas explicitement attribué de nom, le groupe dit (mais par qui ?) "grande bourgeoisie blanche" n'en existe pas moins dans la conscience de ses membres qui y font constamment référence. Cette absence peut par contre certainement être comprise à la fois comme de la pudeur et de la discrétion, de surcroît signe de distinction et donc d'appartenance au groupe, et, à l'instar de ce qui a été remarqué à propos de la dénomination du français bourbonnais, comme une volonté de préservation, d'occultation partielle d'une réalité que l'on perçoit fragilisée et que l'on tente de protéger. À titre d'exemples, voici quelques extraits :

T1 : - [...] nous avons un vocabulaire qui est -- assez varié -- euh -- emprunté surtout à la vieille France [...]

T1 : - [...] mais c'est parce que nous sommes très cultivés.

T1 : - [...] vous savez la France pour nous -- en France -- pour retrouver les sentiments du Créole vis-à-vis de la France [...]

T1 : - [...] faut pas oublier que les Créoles -- que nous sommes de la vieille France comme les Canadiens. il y a trois siècles que nous sommes venus ici.

T7 : - [...] Nous nous disons les Européens -- je sais que mes parents disaient les Européens [...]

T7 : - [...] parce qu'ils sont arrivés avec des idées toutes faites sur nous -- sur la Réunion -- les Créoles -- [...]

T7 : - [...] Nous pendant ce temps -- on a aussi un peu perdu nos -- je veux dire nos familles ont été obligées de vendre de leurs terrains par exemple [...]

T7 : - [...] Mais nous -- ici -- nous étions là dès le départ -- c'est ça la différence.

T8 : - [...] parce que nous nous disons en France -- [...]

T8 : - Ben oui les plus favorisés c'était quand même nous !

L'étude de l'emploi du pronom "nous" montre qu'il est utilisé soit comme sujet de discours construits au passé, pour décrire le groupe, apporter des éléments de leur histoire, de leurs origines, etc., soit comme sujet de discours au présent générique dans lesquels ils s'agit pour les témoins de décrire les propriétés générales des membres du groupe, de montrer ce qui le distingue de *l'Autre* (précisément exclu du groupe qu'implique "nous"). Les occurrences montrent en outre que le "nous" s'apparente parfois à l'étiquette "Créoles". S'ils ne donnent aucun nom explicite à leur catégorie sociale, les témoins se baptisent par contre Créoles, en insistant en outre fréquemment sur le fait qu'ils constituent même les "vrais" Créoles, les descendants directs des Créoles d'origine, ceux-là mêmes qui ont été à la source du peuplement réunionnais. Ce faisant, ils s'attribuent une sorte de paternité de l'île.

T7 : - [...] La Réunion était vide -- inhabitée -- nous sommes arrivés les premiers.

T7 : - [...] Les premiers membres de ma famille sont arrivés ici en dix-sept cent vingt-cinq ou dix-sept cent trente -- et depuis -- toute la lignée n'avait jamais quitté la Réunion.

T7 : - [...] vous m'excuserez si je dis en France -- parce que je suis une vieille Créole -- y'a pas plus Française que moi -- mais j'ai toujours employé -- moi le mot métropole pour moi est artificiel --

E. : - Ah tiens ?

T7 : - Voyez -- de temps en temps j'entends des personnes à la télé ou à la radio -- qui disent en France -- c'est rare maintenant -- bon -- Je sais que souvent je pense qu'on doit dire aux -- enfin aux Métropolitains qui arrivent ici -- Nous nous disons les Européens -- je sais que mes parents disaient les Européens -- et j'ai entendu quelqu'un -- qui est peut-être pas de la génération de mes parents parce que mes parents bon ils sont âgés -- auraient été très âgés -- mais il y a une personne qui a dit on disait les Européens. C'était pas les Français puisque nous étions Français aussi. Voyez ? La différence ne se faisait pas à ce niveau-là.

T8 : - [...] parce que nous nous disons en France -- on ne dit pas en métropole -- je passe mon temps à me corriger -- mais bon c'est vrai on dit la France -- parce que c'est géographique. De toute façon quand on dit la France c'est un Réunionnais -- les personnes qui disent la métropole -- c'est la personne qui veut parler comme un Zoreil [rire]. Sinon on dit la France.

Ces discours sont également un lieu de légitimation linguistique et identitaire vis-à-vis de la France et du français, mais d'une France et d'un français anciens, archaïques. Si l'on se réfère à notre modèle de communauté linguistique à étages, il s'agit pour les membres de la première catégorie de montrer leur légitimité à tous les étages, et en particulier à l'étagement 2, celui de la communauté francophone, mais d'une francophonie qui dépasse celle de la stricte métropole. Ce type d'attitude est constant chez T1, qui n'a de cesse de rattacher son groupe, ses façons de vivre et de se comporter, y compris sur le plan linguistique, à la "vieille France", symbole d'authenticité, d'instruction et de prestige.

T1 : - [...] Alors de même le goûter -- ça aussi c'était de la vieille France -- dans certaines régions -- parce que -- c'est assez récent qu'on parle du petit déjeuner. faut pas oublier que nous sommes de la vieille France

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

comme les Canadiens. il y a trois siècles que nous sommes venus ici. avec nos usages -- avec les usages de métropole -- avec nos mesures -- etc.

T1 : - [...] alors là aussi j'ai découvert quelque chose récemment à propos de banane. les gens se demandaient pourquoi le Créole appelle figue les bananes.

E. : - Oui ?

T1 : - mais c'est parce que nous sommes très cultivés. nous avons lu Linné -- Linné à propos des bananes -- il l'appelle figue d'Adam. voyez. [rire]

Comme les trois premiers témoins, T10 revendique son appartenance au groupe des premiers habitants et des premiers Réunionnais. Son discours montre toutefois que son positionnement diffère, dans la mesure où s'il montre qu'il fait partie du groupe, il ne parle pas en son nom : au "nous" se substitue ainsi le "je" :

T10 : - [...] Lorsque j'entends parler des indigènes de la Réunion -- de la population de la Réunion -- moi je dis que je suis de la population de la Réunion -- je suis un Créole -- pris dans le terme actuel -- parce que dans le terme que vous trouvez peut-être encore dans le *Larousse* -- le Créole était le -- l'individu né d'un Européen -- aux colonies.

En même temps, T10 est le seul à dénommer explicitement le groupe. Toutefois, comme le montrent les extraits suivants, ses évocations du groupe occultent la référence précisément ethnique sur lequel il est (aussi) fondé, et ne soulignent que la référence socio-économique :

T10 : - [...] J'ai donc connu -- j'ai connu la lampe à pétrole et la chandelle -- tout gros bourgeois que je pouvais être -- j'ai connu la TSF.

T10 : - Les gens d'une manière générale vous disent que les gros entre guillemets n'étaient pas d'accord. Il faut pas oublier que nous avons connu ici le front populaire comme en métropole.

Dans les discours de T10, l'étude de l'emploi du pronom personnel de deuxième personne du pluriel montre que ce pronom ne désigne jamais strictement le groupe de la grande bourgeoisie blanche, mais un autre groupe, plus large, celui des Réunionnais dans leur ensemble. Le pronom "nous" n'est donc pas forcément, chez T10, exclusif du même *Autre* que dans le discours de T1 ou T8 : chez lui, le clivage "nous" / "eux" (ou "vous") s'apparente plus fréquemment au clivage Réunionnais / non-Réunionnais :

T10 : - [...] Nous -- on a mis la départementalisation en place de 1945 à 1959 -- 1960 -- en vingt-cinq ans.

T10 : - [...] Mais moi je dis la chose suivante -- ici -- qu'on parle français -- nous sommes Français -- c'est tout à fait normal que nous parlions le français.

T10 : - [...] et tout ça ça fait -- monsieur Toubon ne sera pas content -- un melting pot [rire] -- un mélange de populations qui fait que nous sommes Créoles --

T10 : - [...] bref -- il fallait mettre toute cette éducation -- entre guillemets -- à la portée de la population -- d'où le gros effort qui a été fait ici à la départementalisation et ça je crois que l'on ne le dit pas suffisamment -- non seulement de la part de l'État qui a aidé les collectivités locales -- mais grâce aussi aux allocations familiales etc. qui nous ont permis de faire les écoles et les cantines.

À d'autres moments, il va même jusqu'à employer le pronom "je" pour désigner ce groupe de Réunionnais. L'extrait suivant montre ainsi une manifestation extrême du positionnement en tant que porte-parole. À l'exception de la première occurrence, le pronom

personnel de la première personne du singulier désigne ici chaque fois un "je" fictif, générique, Réunionnais :

T10 : - [...] Mais moi je connais pas mal de personnes qui me disent -- on me dit d'aller chercher mes racines -- mais mes racines sont d'où ?<sup>294</sup> Mon grand-père était un descendant d'esclaves -- un descendant d'Africains -- ma maman était une Créole blanche -- ou le contraire aucune importance -- ça c'était mes grands-pères -- mes grand-parents. Mes parents -- ben ma maman -- c'est une descendante de Chinoise -- mon papa ben c'est un descendant de Malgaches -- mais quelles sont mes racines alors ? Mes racines à moi ? Je suis Français -- je suis Français de la Réunion -- comme vous êtes Français de n'importe quelle province de France -- je suis Français.

De son côté, le témoin 9 se particularise par le fait qu'elle n'emploie jamais le pronom "nous" pour désigner un groupe autre qu'un réseau familial restreint ("nous" pour "mes frères / sœurs et moi" par exemple). Elle ne se fait ainsi jamais le porte-parole du groupe, ce qui corrobore nettement la perception, qui se confirme de plus en plus, de son statut de membre illégitime (ou dont la légitimité est contestable) du groupe de la grande bourgeoisie blanche. Son discours montre également qu'elle ne parle jamais directement de ses parents, mais que son appartenance familiale est avant tout évoquée à partir de sa tante. Cette particularité se double, nous l'avons vu, d'une propension à déléguer son rôle de témoin à d'autres sujets, perçus comme plus légitimes, et par l'intermédiaire desquels elle tente de se construire une légitimité.

Tout l'intérêt de l'étude de la dénomination réside ainsi dans le fait qu'elle permet de déterminer les frontières inter-groupales, ou plus exactement la représentation de ces frontières par les locuteurs. Opposer un pronom "nous" à un pronom "on", ou, de façon plus explicite à un pronom "ils", permet de faire apparaître la façon dont les sujets se représentent et identifient l'Autre, dont ils cherchent soit à se distinguer, soit à se comparer, soit encore à ressembler. Ces clivages sont naturellement relatifs au positionnement adopté, et à la façon dont on cherche à mettre en exergue les différences avec l'Autre, soit au contraire à occulter ces différences, à se rallier avec ceux qui sont par ailleurs définis comme *Autres*, pour se distinguer d'autres sujets, d'autres groupes, d'autres *Autres*.

Ainsi, si les membres de la première catégorie sociale s'attribuent l'étiquette identitaire "Créole", il leur arrive d'utiliser cette même étiquette pour désigner un groupe dont ils s'excluent. Au "nous, les Créoles" se substitue alors une série de désignations d'ordre générique, "le Créole", ou "tous les Créoles", qui marquent bien la distance. De fait, toute ambiguïté éventuelle est levée par le contenu même du discours. Sur le plan linguistique par exemple, il s'agit de bien distinguer le "nous, les Créoles, francophones" et le "eux, les Créoles, créolophones".

T1 : - [...] le Créole parlait assez mal le français -- mais il le comprenait. tous les créoles ont toujours compris le français. aujourd'hui -- il y a davantage de créoles qui ne comprennent pas le français. [...]

Si la définition, et la dénomination de l'Autre constituent un lieu de détermination de celui dont on souhaite se distinguer, elles constituent également un lieu d'identification des *camps* adverses, de ceux contre lesquels on s'insurge, mais aussi éventuellement qui représentent un danger pour le fonctionnement et la cohésion du groupe. Globalement, les

---

<sup>294</sup> On peut noter au passage cette formulation assez étrange par laquelle T10, en quelque sorte, opère une personnification des racines. Nous ne savons pas très bien, toutefois, comment interpréter cette personnification qui nous semble pourtant significative.

témoins de la première catégorie sociale s'accordent à identifier les mêmes *ennemis* : les intellectuels, d'une part, et les Métropolitains de l'autre.

Cette identification des "intellectuels" (baptisés comme tels par T7) comme groupe adverse nous est ici d'un grand secours dans la mesure où elle constitue bien une attestation non seulement de son existence, mais aussi d'un certain pouvoir et d'un certain rôle social, suffisamment importants pour inquiéter les membres de la grande bourgeoisie blanche. Ainsi, si les frontières de ce groupe "intellectuels" peuvent par ailleurs apparaître relativement floues et mal définies, les discours des témoins répertoriés dans CS1 prouvent que son existence sociale est bien réelle. L'extrait suivant montre que le témoin 1, comme la plupart des témoins de CS1, ne nomme pas ce groupe de façon explicite. On sait toutefois qu'il s'agit bien de Réunionnais, et de Réunionnais suffisamment instruits (critère essentiel aux yeux de T1) pour avoir des "idées" et même des "conceptions" :

T1 : [...] alors là aussi il y a des gens qui ont de drôles d'idées -- des créoles qui ont de drôles de conceptions. ils vous disent le français est en train de détruire notre culture. alors je leur dis écoutez -- vous me donnez là un sentiment de culpabilité très fort -- parce que -- pendant vingt-cinq ans j'ai pris des gosses -- je pense qu'ils n'avaient pas de culture. s'ils ont travaillé avec moi -- si j'ai travaillé avec eux -- c'était pour leur inculquer une certaine culture. alors -- s'ils étaient déjà cultivés -- et ben -- qu'est ce qu'ils venaient faire à l'école ? [silence] des salades -- si vous voulez de la salade -- il faut cultiver la terre -- la soigner -- pour avoir de la bonne salade.

Ce discours oppose ainsi, sur le plan de l'organisation des pronoms personnels, un "je" à un "ils" qui devient ensuite "vous". Le monde discursif construit par T1 met ainsi en scène un "je" qui représente et transmet une culture, *la* culture, et qui s'affronte à un groupe porteur d'une culture autre. De façon indirecte, il affirme ici nettement son rôle d'élite. Peu à peu, le portrait de ce groupe se précise. T1 les identifie comme "autonomistes", et associe le mouvement d'autonomisation socioculturelle avec celui d'autonomisation linguistique. La culture dont le groupe adverse est le représentant est celle de la promotion et de la revendication de la reconnaissance du créole comme langue, codifiable, instrumentalisable et enseignable, et par conséquent de celle du déplacement des modalités du Même : du créole français, les "autonomistes" tentent de passer du créole au *kréol* :

T1 : [...] -- le créole est très simple -- à condition de ne pas prendre par exemple l'écriture /kawawa/ -- ça c'est encore un non sens. Et alors ça vous savez -- c'est justement pour nous couper de la France qu'on a inventé ça. Ce sont des autonomistes qui voulaient rayer la France -- alors il fallait y arriver par tous les moyens. Mais c'est grotesque de nous imposer une écriture contre nature -- nous avons toujours écrit selon l'étymologie française.

La suite du discours montre que pour T1, la "dégradation" des rapports à la France et au français, de la qualité de son usage et de sa pratique est liée aux mouvements de promotion. Du même fait, il atteste non seulement de la volonté des membres du groupe des "intellectuels" (désigné CS2 dans cette thèse) de s'ériger en nouvelle élite, en groupe porteur de valeurs et de modèles, mais aussi et surtout de l'effectivité de leur rôle dans la mesure où les valeurs qu'ils véhiculent ont des conséquences directes sur le paysage social (même si ces conséquences sont ici présentées comme négatives) :

T1 : - [...] aujourd'hui -- il y a davantage de créoles qui ne comprennent pas le français. parce que justement on veut faire prévaloir le créole -- le réhabiliter soit disant -- et alors il y a des gens qui refusent le français. vous savez c'est comme certains qui refusent l'instruction.

E. : - ça ne se passait pas autrefois ?

T1 : - ah non -- anciennement -- vous savez la France pour nous -- [...] c'était quelque chose d'extraordinaire -- c'était pas la mère patrie -- c'était la maman -- la maman avec tout son contexte -- son support affectif.

Dans le même esprit, le témoin 7 s'élève à son tour contre l'écriture et la codification du créole. On peut du reste noter qu'elle utilise ici l'étiquette identitaire "Créoles" pour constituer un groupe qui inclut tous les Réunionnais, à l'exception, naturellement, des "intellectuels", groupe partisan de la codification du créole :

T7 : - Moi je m'élève contre ça -- contre ce créole qu'on est en train de codifier et qui est un vilain créole -- et les Créoles sont pas d'accord -- moi je suis désolée -- les intellectuels sont peut-être d'accord mais les Créoles -- les *pauvres* Créoles courants comme moi ne sont pas d'accord.

E. : - Pourquoi ce sont les intellectuels à votre avis ?

T7 : - Ah ben je ne sais pas pourquoi ce sont les intellectuels moi -- ils veulent codifier le créole -- qui n'est pas une langue codifiable --

De même, T10 :

T10 : - [...] je vous dirai bien franchement que certains aujourd'hui -- sans vouloir faire de la politique -- préfèrent écrire avec un K pour faire croire que nous avons la langue créole.

Le témoin 9, nous l'avons dit, affirme fréquemment son hostilité à l'égard de l'enseignement du créole. Elle semble toutefois se préoccuper globalement assez peu de la question de la codification (qui constitue, sur ce point, la principale préoccupation des autres témoins). Son propos consiste essentiellement à démontrer que le créole est une langue isolée, et que son enseignement terminerait d'enfermer les Réunionnais. Dans l'extrait qui suit, elle souligne l'incohérence des partisans de l'enseignement du créole qui, selon elle, tiennent à ce que leurs enfants parlent le français. Son idée est qu'en réalité, les partisans de l'enseignement du créole cherchent en fait à maintenir une élite francophone et à confiner la masse de la population dans le créole :

T9 : - [...] vous savez je suis bien placée pour vous dire que ceux là ont bien donné une bonne éducation à leurs enfants -- à l'époque ils ont mis à l'école d'application -- ils étaient avec moi à l'école d'application -- c'était à l'époque la meilleure école -- et ils venaient se renseigner -- ces parents qui veulent -- ces messieurs et ces dames qui cherchent le créole -- ils venaient au mois de juin voir si l'enseignant aurait été présent toute l'année -- et si c'était pas un remplaçant -- ils voulaient que ce soit un titulaire de l'école d'application -- impeccable et tout -- alors pour leurs enfants -- alors quand je vois ces gens là dire maintenant vous savez il faut enseigner le créole -- j'ai envie de leur dire et quand vous étiez -- quand vous avez mis vos enfants à l'école d'application -- qu'est ce que vous avez fait ? je suis témoin -- hein ?

Par la suite, elle tient le même propos au sujet de l'Évêque de la Réunion dont elle rapporte qu'il officie en créole :

T9 : - [...] on dirait ah ben ça c'est bon pour vous ce créole là mais bon moi quand je vais à la préfecture -- dans les cocktails je parle français -- et puis pour vous ben voilà le créole -- voyez --

Les discours de T9 montrent ainsi que son positionnement et que ses inquiétudes diffèrent largement de celles des autres témoins. L'enjeu n'est pas ici de s'opposer à un groupe dont les idées et les revendications vont à l'encontre de celles du groupe d'appartenance et avec lequel il cherche à se mesurer en tant que groupe élitaire. Son hostilité n'est en outre pas seulement pas dirigée contre le groupe CS2, mais contre tous ceux qui ont une utilisation du créole qui sort du cadre privé et informel. La représentation du créole sortant de ce cadre constitue un danger de régression et de déclin social. Cette perspective l'effraye d'autant plus qu'elle n'a elle-même pas le sentiment d'être parvenue à se promouvoir suffisamment pour

être considérée comme membre entièrement légitime du groupe dont elle cherche à se faire reconnaître. Il n'est naturellement pas question pour T9 de parler d'elle-même : l'insécurité est dite pour l'autre. Elle constitue néanmoins un indice de ce que T9 peut (ou a pu) percevoir pour elle-même.

Les discours identitaires permettent ainsi de se rendre compte de la façon dont les locuteurs se représentent les frontières entre les groupes, ainsi que les rapports qu'il entretiennent avec ces groupes autres. Aux côtés du groupe des intellectuels, se dessine un second groupe adversaire : celui des Métropolitains.

Les discours construits sur les Métropolitains, et plus globalement sur les bouleversements entraînés par la départementalisation laissent la plupart du temps apparaître des sentiments de colère, de rancune et même de haine. T1 commence par raconter à quel point la Réunion d'autrefois (d'avant la départementalisation) était attachée à la France, et le prestige conféré, par effet de ricochet, à quiconque provenait de la Mère-Patrie. Il évoque le revirement produit lors de la départementalisation, l'arrivée de Métropolitains de plus en plus nombreux et surtout les attitudes de mépris que ces derniers ont adopté vis-à-vis des Créoles :

T1 : - [...] et alors n'importe quel crétin qui arrivait de France -- venant de France -- il était reçu comme un pacha. on se faisait un honneur de l'inviter. d'ailleurs vous retrouvez ça tout le long des trois siècles de la colonisation. chaque fois -- si vous prenez les vieilles chroniques vous verrez -- lorsqu'un Métro arrivait -- un Européen -- à l'époque nous disions Européen --- d'abord il y avait pas d'hôtel évidemment -- comme dans l'ancienne Grèce -- et alors -- on se faisait un honneur d'inviter l'arrivé -- l'arrivant -- pour -- l'accueillir. Et alors ça a duré jusqu'à la dernière guerre. alors même le créole qui avait la chance d'aller en France -- quand il revenait -- il n'était plus considéré de la même façon -- il était auréolé de cette gloire d'avoir été en France. Voyez ? maintenant c'est l'inverse. Voyez ? et alors pourquoi ? parce qu'il y a eu une invasion. tout ça c'est une question de proportion. [...] pour les Français c'était la même chose -- avant la guerre il en arrivait un de temps en temps. alors on l'accueillait comme un prince. aujourd'hui il en arrive par pleins bateaux. -- par pleins avions. alors ça a changé le contexte et surtout que tout ceux qui arrivent ne sont pas de première qualité. alors il y a eu de très mauvais Français qui se sont comportés comme des Apaches -- et c'est -- dans les années cinquante -- que ce revirement s'est produit. les Créoles ont commencé à être vexés de la façon dont ils étaient traités -- des traitements financiers -- pécuniaires -- attribués à des Zoreils qui ne faisaient pas plus que des Créoles -- alors depuis cette époque-là évidemment il y a eu un revirement de la mentalité créole vis-à-vis des Métros. mais anciennement je vous dis -- c'était vraiment extraordinaire parce que la France pour nous c'était vraiment notre maman. nous sentions ça au plus profond de nous mêmes. et d'ailleurs ça s'est vu à l'occasion des guerres avec les volontaires qui sont partis -- aussi bien en quatorze qu'en trente neuf.

Le discours montre ainsi les rancœurs à l'égard des Métropolitains, dont la description est de plus en plus dévalorisante et insultante, les présentant comme des sujets méprisables, irrespectueux des autres, mais aussi de leur propre pays et de leur propre langue, sans éducation, incultes et sans instruction, etc. Le dernier énoncé, et la dénomination "Zoreils", montrent que la haine que ces souvenirs font surgir chez le témoin est ici à son comble. Les Métropolitains apparaissent comme de véritables fils indignes de leur pays-mère (la "maman" dit T1), venus humilier et vilipender les autres enfants (adoptifs ?), qui pourtant les accueillaient "comme des princes".

S'il est moins agressif que le discours de T1, celui de T7 rapporte globalement des souvenirs similaires. Elle ajoute cependant une idée supplémentaire que T1 sous-entend mais n'explique jamais, celle du danger qu'a représenté, pour le groupe de la grande bourgeoisie blanche, pour son rôle de groupe dirigeant naturellement, mais aussi pour les valeurs et les modèles qu'il véhiculait jusque-là, l'arrivée massive des Métropolitains, officiellement

porteurs de valeurs démocratiques, mais aussi et surtout ambitieux et arrivistes, et désireux de prendre le pouvoir :

T7 : - Disons qu'ils sont vraiment arrivés en terrain conquis. D'abord ils sont arrivés pour faire fortune -- et le pire c'est qu'ils ont fait effectivement fortune. Nous pendant ce temps -- on a aussi un peu perdu nos -- je veux dire nos familles ont été obligées de vendre de leurs terrains par exemple -- on a eu nettement moins de pouvoir. Je dis pas que c'était pas normal hein -- je ne suis pas complètement nostalgique de la période coloniale -- mais on aurait du perdre notre pouvoir au profit des autres Réunionnais -- peut-être -- peut-être. Mais ça s'est pas passé comme ça hein -- non -- ce sont les Métropolitains qui se sont emparés de tout le pouvoir -- qui se sont montrés comme -- je ne sais pas moi comme -- un idéal à atteindre -- et si on ne voulait pas leur ressembler -- on n'avait plus de valeur. Bon c'est peut-être un peu excessif ce que je dis mais c'est en grande partie la vérité. Je ne sais pas ce que vous disent les autres -- disons les autres gens comme moi mais --

Cette idée se retrouve encore chez le témoin 10, dont le discours apparaît toutefois plus modéré, moins directement agressif. Il commence à ce sujet un discours qui se veut objectif, montrant que l'arrivée des Métropolitains répondait à un besoin de main-d'œuvre formée. La perception de ce que Marcel Leguen (1979) décrit comme l'"effet de démonstration" apparaît toutefois en fin de séquence :

T10 : [...] alors il est certain que lorsqu'il y a eu cet afflux de Métropolitains venant ici travailler -- soit dans le public -- soit dans le privé -- le nombre de volontaires à l'aide technique qu'il y a eu à un certain moment -- et qui sont restés ici -- et simplement comme ça -- et je tire mon chapeau -- très bien -- [...] donc effectivement la population d'abord était moins importante -- mais même si elle était moins importante -- il y avait quand même un certain nombre d'enfants qu'il fallait -- et d'où la multiplication de -- alors la plupart des Métropolitains qui sont arrivés ici à mon sens ont surtout été -- au départ -- des enseignants. il en fallait. il fallait des maîtres. et l'IUFM de l'époque je ne sais plus comment elle s'appelait --

E. : - L'École normale ?

T10 : - L'École normale exact -- n'avait pas assez d'affaires -- bon alors bien sûr les premiers Métros qui sont arrivés ici -- ils se croyaient un peu en pays conquis.

T10 poursuit en exposant les différentes hypothèses concernant l'origine de l'étiquette socio-ethnique "Zoreils", qu'il n'a, jusque-là, pas prononcé.

T10 : - [...] Vous connaissez l'origine de l'expression "Zoreil" ? bon parce qu'il y a plusieurs manières de voir. une manière qui dit euh -- un Métropolitain qui arrive ici -- on lui koz créole -- parce qu'on ne parle pas créole -- on koz créole et on parle français -- quand ni koz créole -- li comprend pas et li dit "kosa ?" -- en mettant la main derrière l'oreille -- et il met l'oreille dehors -- Zoreil. une autre qui est peut-être la vérité ou qui est peut-être -- à mon sens -- qui a été développée pour des raisons politiques ou autres -- c'est qu'au moment de l'esclavage -- il y a eu bien sûr des esclaves qui se sont enfuis -- qui sont partis marron -- le marronnage -- être marron c'est pas une couleur de peau -- c'est être parti -- et leur tête était mise à prix. il était bien sûr difficile -- de ramener la tête entière pour dire qu'on avait supprimé le gars. on coupait donc ses oreilles -- et les chasseurs de primes -- comme il peut y en avoir aux Amériques -- au Far west pardon [rire] -- revenaient avec des colliers d'oreilles -- donc c'était des Zoreils -- parce qu'il portait des oreilles pour se faire payer sa prime. [...]

Cette explication l'amène à insister sur la différence entre Créoles Blancs et Métropolitains. Nous en profitons pour poser une question quelque peu provocatrice, et la réponse donnée montre que le ton politiquement correct adopté jusque-là dissimule quelques sentiments assez peu amicaux à l'égard des non-Réunionnais :

T10 : - [...] en plus -- si on réfléchit -- les chasseurs de marrons -- c'était des Réunionnais -- seulement ils étaient blancs. c'était pas des zoreils. c'est comme si vous me disiez que je suis zoreil parce que je suis blanc. je suis Créole hein.

E. : - On a déjà cru que vous étiez -- Métropolitain ?

T10 : - Ah non hein -- qu'on vienne pas me dire -- non non pas du tout. Les gens me connaissent ici.

Ce que suggère en outre la fin de cet extrait, ce que nous allons voir dans ce qui suit, est que l'arrivée des Métropolitains a vraisemblablement entraîné l'apparition de confusions dans des frontières sociales, ethniques, identitaires et linguistiques, jusque-là bien définies et bien tracées.

De nouveau, le témoin 9 se distingue des autres, dans la mesure où ses discours et ses attitudes montrent que le principal groupe rival des membres de la grande bourgeoisie blanche semble au contraire constituer pour elle un modèle, en particulier sur le plan linguistique. Le premier exemple qui vient ici illustrer ce point concerne sa tante, dont elle décrit avec une admiration sans borne le niveau linguistique en français, et dont elle souligne le mariage avec un Métropolitain :

E. : - Votre tante s'était mariée --- avec un monsieur réunionnais ?

T9 : - Ah non -- non non -- c'était un Métropolitain.

Ce seul exemple n'est peut-être pas très probant. Il est renforcé cependant par le récit d'une anecdote que nous avons déjà mentionnée, dans laquelle de jeunes Réunionnais s'adressent en créole à un serveur métropolitain en métropole, où le témoin est en vacances. Le récit et le commentaire de cette anecdote montrent clairement que l'incompétence linguistique (réelle ou jouée) de ses compatriotes a comme conséquence une remise en cause, en tant que membre d'un groupe représenté illégitime en français, de sa propre compétence linguistique. Ce faisant, T9 se positionne ici de nouveau explicitement comme non-membre du groupe Réunionnais légitime (le groupe de la grande bourgeoisie blanche) :

T9 : [...] moi je trouve que -- regardez vous savez j'ai fait un voyage -- en partant d'ici -- avec un groupe de Réunionnais. et puis en arrivant à Paris -- dans un grand restaurant -- les Réunionnais -- y'avait deux ou trois qui ne pouvaient pas parler puisqu'ils parlaient créole. ils ne pouvaient pas s'exprimer on dirait qu'ils avaient la bouche cousue. et la seule chose -- bon le maître d'hôtel en passant il a dit qu'est-ce que vous voulez -- bon c'était le café. Alors la dame a dit tasse café nana ? Le seul mot qu'elle a dit. le serveur n'a rien compris -- il l'a regardée il a dit qu'est-ce que vous voulez -- alors nous on a traduit -- et ben est-ce que vous trouvez ça bien ?

E. : - et vous vous êtes sentie comment à ce moment-là -- vous étiez gênée ?

T9 : - vous savez moi -- je n'étais pas gênée -- mais je dis elle aurait dû -- je ne sais pas -- c'était un jeune hein -- des jeunes -- ils auraient dû --

E. : - mais c'était vraiment parce qu'ils ne savaient pas le dire en français ou bien --

T9 : - ah oui. ils ne maniaient pas le français du tout du tout. ils ne s'exprimaient pas. quittez la Réunion qu'est-ce que vous allez faire ?

[...]

E. : - Vous ne pensez pas qu'ils ont justement fait ça pour -- je sais pas moi -- pour choquer par exemple ?

T9 : - Pour choquer ? Pour choquer qui ? Ah non le serveur il était pas choqué lui -- il comprenait pas c'est tout.

E. : - Mais vous-même vous n'avez pas été choquée ?

T9 : - Ah si j'étais choquée -- j'ai trouvé ça --- ils n'ont pas fait d'effort quoi -- alors nous ben on a traduit -- comme si on était des étrangers en fait hein --- ah non.

### *3.2. Définition du Même et perception de la légitimité linguistique*

L'interprétation des discours épilinguistiques en termes de discours identitaires fait également apparaître, en particulier chez les femmes, la perception d'une illégitimité, récente, dans la sphère créole-créolophone, et en tant que locuteur du créole.

Ce sentiment, qui équivaut à celui d'être exclu d'un groupe dont on faisait autrefois partie est d'abord évoqué par le témoin 7, qui explique qu'il arrive que sa parole en créole,

dans le cadre d'échanges avec des Réunionnais créolophones, soit refusée et appelle des réponses en français. Elle attribue de nouveau cette évolution à la présence massive des Métropolitains arrivés après la départementalisation, mais demeure toutefois assez vague sur l'interprétation qu'elle fait de ce type de comportements :

T7 : - [...] moi par exemple je vais au marché. Eh bien par habitude -- au marché -- j'arriverais je parle créole. Par exemple je dirais "à combien sont les bringelles" on me répondra [avec un ton affecté] "c'est tant Madame -- les aubergines". Voilà -- on me répondra comme ça. Voilà. Mais moi quand j'étais petite -- on disait jamais une banane -- on disait des figues -- on disait jamais une cacahuète -- on disait des pistaches -- et puis alors après -- avec tous les -- je pense que ce sont tous les enseignants métropolitains qui sont venus après -- parce que moi j'étais à l'école -- je suis rentrée à l'école pendant la guerre -- même avant la guerre -- avant la guerre -- j'avais 3 ans -- c'était jeune à l'époque hein -- parce qu'à l'époque il n'y avait pas de maternelle -- il y avait directement le primaire. Mais mes parents -- comme j'étais -- enfant unique -- et que j'étais pas du tout accrochée à leurs basques -- et bien on m'a mise à l'école très tôt. Nos institutrices venaient souvent de France -- mais elles étaient là depuis longtemps -- ça n'est pas la même chose. Après -- avec l'arrivée massive des Métropolitains -- c'est vrai que beaucoup de choses ont changé -- surtout je crois -- parce qu'ils sont arrivés avec des idées toutes faites sur nous -- sur la Réunion -- les Créoles --

E. : - Est-ce que vous avez ressenti un sentiment de supériorité de leur part ?

T7 : - Ah oui -- certainement.

Plus tard dans l'entretien, cette question réapparaît par un autre biais. Notre question, en réalité, ne portait pas directement sur ce thème. Il s'agissait pour nous d'interroger le témoin sur ses représentations de la légitimité ou de l'illégitimité de la parole en créole en dehors du cadre intimiste et privé. Le discours de T7 montre que cette question n'a que peu de sens pour elle. La notion de se sentir autorisé ou non à faire usage du créole en toutes circonstances ne la fait pas réagir. Cette idée en appelle toutefois immédiatement une autre qui lui est liée mais qui part d'un autre point de vue :

E. : - Est-ce que vous parlez souvent le créole ? Est-ce que vous pouvez le parler avec n'importe qui ?

T7 : - Bien sûr -- pourquoi ?

E. : - On m'a déjà dit que c'était parfois incorrect -- presque grossier de s'adresser en créole à quelqu'un qu'on ne connaît pas par exemple.

T7 : - Moi ce que je trouve grossier c'est de parler créole à quelqu'un qui ne le comprend pas. Mais sinon -- bien sûr qu'on est libre de parler créole -- même avec des gens qu'on ne connaît pas. Mais moi c'est vrai -- quelquefois -- les gens s'étonnent que je leur parle en créole parce que je suis blanche et on me prend pour une Européenne. Mais ça -- je crois que c'est encore les Métropolitains qui ont amené de fausses idées sur les Créoles. Avant -- les différences n'étaient pas -- aussi nettes -- enfin -- on n'était pas assimilé à un Européen parce qu'on a la peau blanche. Je suis Créole comme tout le monde -- et même plus que la plupart des gens ici. Mais pour les Métropolitains hein -- quand ils sont arrivés -- les Créoles -- pour eux c'était les Noirs. Enfin les gens de couleur quoi hein. Et puis avant qu'ils n'arrivent -- bon y'en avait déjà mais peu hein -- tout le monde était Réunionnais -- on ne se posait pas la question de savoir qui était Réunionnais et qui ne l'était pas. C'est nouveau ça aussi hein -- ça n'existait pas avant. Mais le fait qu'il y ait eu de plus en plus de Métropolitains ça a fait que les Blancs n'ont plus été considérés comme des Réunionnais. Alors que Dieu sait qu'on est bien Réunionnais hein.

Ce discours met ainsi explicitement en mots l'exclusion des membres de la grande bourgeoisie blanche de la sphère créolophone, et la mise en rapport de cette exclusion avec l'arrivée, après la départementalisation, des Métropolitains, qui assimilaient la Réunion à une situation coloniale classique, dans laquelle un pays et un peuple originaire de ce pays sont colonisés par le peuple d'un autre pays. Selon T7, les Métropolitains se seraient dès lors positionnés comme représentants de la décolonisation, autrement dit de la libéralisation du peuple colonisé, entraînant de ce fait l'exclusion symbolique, dans le fonctionnement de la société de départementalisation, des membres de la grande bourgeoisie coloniale, identifiés comme colonialistes. Ces comportements, dus à la représentation de schémas (au moins

partiellement) erronés, ont ainsi créé des clivages qui n'existaient pas, ou pas en ces termes, pendant la période coloniale. Le clivage colonialiste / colonisé corroborant, en fonction du schéma canonique du processus de colonisation, le clivage ethnique (en l'occurrence non pertinent) Blanc / non-Blanc, s'est ainsi en outre doublé d'un nouveau clivage opposant Réunionnais et non-Réunionnais, ou plus exactement membres admis et membres exclus du groupe.

E. : - Vous disiez qu'ils avaient des idées toutes faites sur les Créoles ? Par exemple ?

T7 : - Oh je ne sais pas moi -- sur le colonialisme par exemple. Bon je ne dis pas que l'époque de la colonisation était forcément juste -- mais ils ont assimilé la Réunion à n'importe quelle autre situation de colonialisme. Mais nous -- ici -- nous étions là dès le départ -- c'est ça la différence. Nous ne sommes pas arrivés pour coloniser un peuple. La Réunion était vide -- inhabitée -- nous sommes arrivés les premiers. Et avec leurs idées toutes faites sur le colonialisme -- dans leur logique -- nous n'étions pas Réunionnais -- à la limite ils venaient libérer la Réunion et nous nous devenions les boucs émissaires. Je vous assure que nous avons vécu un passage difficile hein -- même si on n'ose pas le dire -- ça a été difficile.

La perception de cette fausse idée de la situation coloniale réunionnaise apparaît également chez le témoin 10, à un moment où il est précisément question de la possibilité de confusions entre les Métropolitains et les Créoles blancs :

E. : - est-ce que ce terme ["zoreil"] est ancien ?

T10 : - oh écoutez -- moi -- je n'ai que soixante huit ans -- je ne suis pas encore très vieux -- [rire] -- je commence à radoter mais je ne suis pas encore trop vieux -- je l'ai toujours entendu autour de moi -- je l'ai toujours entendu. mais -- il faut bien vous dire que -- et j'insiste beaucoup là-dessus -- vous devriez faire attention à cela Madame -- qu'est-ce que c'est que la Réunion ? tout comme Maurice ou comme les Seychelles -- ce sont des îles vierges -- vides --

E. : - Oui.

T10 : - [...] Nos îles étaient vides. Lorsque j'entends parler des indigènes de la Réunion -- de la population de la Réunion -- moi je dis que je suis de la population de la Réunion -- je suis un Créole -- pris dans le terme actuel -- parce que dans le terme que vous trouvez peut-être encore dans le *Larousse* -- le Créole était le - l'individu né d'un Européen -- aux colonies.

Il semble de fait bien que la départementalisation a contribué à créer le besoin (et / ou la possibilité) de définir une identité réunionnaise, une *réunionnité*, d'une part parce que les nouvelles normes et les nouveaux modèles du fonctionnement social ont effectivement permis qu'émerge l'idée de la citoyenneté de tous les Réunionnais, donc l'idée d'une identité, comme processus de reconnaissance de soi, de son appartenance groupale et sociale, et de sa distinction avec l'Autre, mais aussi parce que la présence même des Métropolitains a mis les Réunionnais dans l'obligation, pour émerger comme groupe différent, de se positionner et de renforcer ses barrières identitaires et linguistiques. De ce fait, les modalités mêmes de la définition du groupe "Réunionnais / Créole / créolophone" (ou tout au moins admis dans cette sphère linguistique) ont changé, et les membres de la grande bourgeoisie blanche se sont ainsi vus exclure.

Cette idée réapparaît dans l'entretien suivant. On remarquera que la question que nous posons montre que lorsque nous avons procédé à cet entretien, nous n'avions pas encore saisi tout le sens de l'exclusion des membres de CS1 de la sphère créolophone. La réponse de T8 remet du reste clairement les choses à leur place : si la confusion entre Créoles blancs et Métropolitains est possible, voire même fréquente de la part de ces derniers, le refus de la parole en créole par un Réunionnais exprime d'autres enjeux. C'est bien parce que les sujets font partie de la grande bourgeoisie blanche que la parole en créole est difficilement admissible dans la mesure où elle renvoie aux rapports entre maîtres et esclaves ou entre patrons et travailleurs :

E. : - [...] -- une Réunionnaise blanche -- qui me disait que parfois ça choque les gens quand elle parle en créole parce qu'on la prend pour une Zoreil.

T8 : - Oui ça m'arrive assez souvent effectivement. Moi je me mets à parler créole carrément -- enfin -- comme je peux parce que je ne parle pas très bien créole malheureusement. Parce que le contexte a fait que je ne l'ai pas appris. Bon le créole c'était la nénaine quoi -- les parents qui parlaient avec le jardinier -- il y a toujours une connotation de classe sociale.

La suite du discours de T8 donne à voir une insécurité manifeste sur le plan identitaire qui s'exprime par le biais de son affrontement à une double contrainte. D'un côté, elle s'inscrit dans la descendance et dans la lignée d'un groupe qui s'est toujours distingué des Autres (non-membres, non "Créoles blancs"), et dont elle garde l'image du créole comme langue illégitime, langue de l'Autre inculte et exclu, mais de l'autre côté, elle participe pleinement, en tant que membre de la population active, au nouveau fonctionnement social, dans lequel son groupe a perdu au moins une partie de son rôle social, de sa place et de sa légitimité. De ce fait, elle tente d'être reconnue comme membre du groupe, défini selon de nouvelles modalités qui excluent son groupe, et donc l'exclut au moins partiellement. Cette tentative de gain de légitimité identitaire passe par celle de la pratique du créole, mais dont elle a le sentiment d'être une locutrice illégitime, à la fois par manque de compétence, par manque d'appropriation de cette langue ("ce n'est pas ma langue, je ne sais pas bien la parler"), et à la fois du fait de son étiquette socio-ethnique (ce qui est naturellement lié).

E. : - Vous disiez tout à l'heure que vous ne parliez pas bien le créole. C'est quoi pour vous bien parler le créole ?

T8 : - Ben c'est le parler naturellement -- sans gêne --

E. : - Vous êtes gênée de parler créole ?

T8 : - Euh -- gênée -- peut-être pas -- si quand même parce que y'a toujours le spectre des remontrances de mes parents -- on doit dire ça -- on ne doit pas dire ça -- etc. Moi justement comme je vous ai dit je vais à contre sens de ça. Mais presque abusivement en fait. Mais en même temps je sens bien que c'est artificiel parce que le créole ben je le parle pas au fond hein -- c'est pas ma langue -- c'est pas naturel pour moi -- Mais je crois que j'ai tellement souffert de ne pas savoir tout à fait ou j'en étais que je cherche à épargner ça à mes enfants --

E. : - Ne pas savoir où vous en étiez -- à quel niveau ?

T8 : - Ben je savais que j'étais Réunionnaise -- ça oui. Mais Créole -- je sais pas -- On disait bien Créoles blancs -- mais c'est ça justement -- toujours obligés de rajouter blancs après -- jamais Créoles tout court.

E. : - Donc c'est un peu comme si vous ne vous sentiez pas reconnue comme Créole ?

T8 : - Oui -- j'étais pas comme les autres quoi. Enfin les autres -- ceux qui n'appartenaient pas à mon -- Mes parents tenaient beaucoup à ça d'ailleurs -- Créoles blancs -- on était comme enfermés dans cette étiquette là. Moi ça m'a étouffée. C'est pour ça que je suis partie. Mais finalement ailleurs j'étais pas chez moi non plus.

Son discours montre que T8 éprouve des difficultés évidentes pour dénommer son groupe, sa catégorie sociale. Constamment elle le sous-entend, jamais elle ne le nomme. Le récit est celui d'une conversion douloureuse et impossible entre un premier groupe qui s'est toujours tenu à l'écart d'un second, tout en les dirigeant et en les contrôlant, et ce second groupe dans lequel elle doit trouver un terrain d'inclusion avec les Autres, à qui les nouvelles règles sociales permettent de l'exclure à leur tour.

E. : - C'est comme si -- vous étiez Créole mais sans l'être tout à fait -- enfin vous étiez différents des autres Créoles et avec comme barrière la langue finalement. Enfin une des barrières --

T8 : - Oui ben ça -- parce que bon d'un côté mes parents voyaient d'un mauvais œil que je parle créole -- mais pas seulement mes parents -- parce que les autres aussi.

E. : - Parce que vous étiez assimilée à une Zoreil c'est ça ?

T8 : - Quelquefois -- mais même quand on savait que j'étais Créole -- surtout quand on savait que j'étais Créole. Le créole -- dans la bouche d'un Créole blanc -- ça fait tout de suite -- c'est dévalorisant pour l'autre.

Chez le témoin 9, la question de la légitimité du créole fait apparaître un discours tout autre, ou tout au moins qui prouve de nouveau que son positionnement est différent. Il n'est jamais question, dans le discours de ce témoin, de la perception d'une quelconque exclusion de la sphère créole / créolophone. Son propos est même exactement inversé par rapport à ceux des témoins 7 et 8 : pour elle c'est le créole, en lui-même, qui est une langue illégitime, fautive. Quand T7 ou T8 évoquent leur pratique du créole, elles montrent que cette pratique peut être mal reçue, perçue comme humiliante, vexante par l'autre. Mais ce que T9 met en scène dans son discours, c'est sa propre humiliation, ce qui conduit à penser que ce témoin fait effectivement partie des "Autres".

La question de départ est à peu de choses près la même que celle posée à T7. L'acharnement avec lequel T9 répond par la négative attire notre attention et nous amène à poursuivre dans ce sens. La seconde tentative échoue de nouveau. T9 semble campée sur sa position de dénégation.

E. : - est-ce que les gens peuvent se vexer si on leur parle en créole ?

T9 : - non. pas du tout.

E. : - ça n'arrive pas ?

T9 : - non -- ça n'arrive jamais.

Nous tentons de présenter les choses autrement. L'expérience nous a montré qu'une manière efficace d'amener ce témoin, particulièrement méfiant et culpabilisé, à se détendre et de fait à livrer ses perceptions, consiste à utiliser la technique de la citation d'un comportement ou d'une attitude d'un autre. Effectivement cette technique débloque la situation et même aboutit à un revirement total de discours (comme souvent, chez T9) :

E. : - parce que quelquefois il me semble que ça peut être mal interprété -- comme par exemple il croit que je ne parle pas assez bien le français -- ou bien --

T9 : - ah oui -- euh -- c'est-à-dire faire tout un -- euh comme Gilbert Aubry -- faire tout un discours en créole -- alors là ça ne passe pas.

E. : - parce que les gens croient qu'il parle en créole parce qu'il pense qu'ils ne parlent pas assez bien le français ?

T9 : - et puis ces personnes là sont des personnes -- les Créoles ne sont pas contents parce qu'ils disent mais on comprend quand vous parlez le français -- on comprend -- qu'il émaille son discours de phrases créoles -- ok -- mais tout en créole -- non.

E. : - c'est mal reçu ?

T9 : - c'est mal reçu -- on lui a dit

E. : - pourquoi exactement ?

T9 : - je sais pas -- c'est pareil à Maurice -- vous savez on a l'impression que s'il parle français on ne le comprendra pas. on comprend ce qu'il dit -- c'est ça le problème -- voyez ? alors on se dit mais quoi -- c'est pas parce qu'on est Créole qu'on ne comprend pas le français ? Ah non --

E. : - donc ça peut vexer quand on s'adresse à quelqu'un en créole ?

T9 : - ah oui ça vexe hein. surtout dans un discours disons officiel. en public -- quand même -- non. c'est de l'inconscience. on lui a dit pourtant hein. D'émailler de phrases créoles sa parole en français -- ça serait bien mieux que de faire tout un discours comme ça en créole. parce que les gens se vexent. et puis je ne sais pas -- peut-être qu'ils se sentent humiliés hein -- on dirait ah ben ça c'est bon pour vous ce créole là mais bon moi quand je vais à la préfecture -- dans les cocktails je parle français -- et puis pour vous ben voilà le créole -- voyez -- seulement lui dès qu'il va quitter l'île de la Réunion il va s'exprimer en français -- les autres non.

Le début du discours donne à penser, dans la mesure où elle utilise la troisième personne du pluriel ("ils", "les Créoles"), que T9 ne s'inclut pas dans le groupe qu'elle décrit. Très vite pourtant, elle passe du "ils" au pronom indéfini "on", utilisé dans un premier temps pour rapporter le discours de l'autre (les Créoles), mais qui très vite, devient inclusif du je ("c'est mal reçu, on lui a dit"). T9 parle effectivement d'elle-même et de ses propres

perceptions. De manière sous-jacente, toujours la même représentation : le créole gouffre, le créole ghetto, le créole qui isole et qui rabaisse.

De leur côté, les hommes ne disent pas leur illégitimité. On peut se dire qu'ils ne la perçoivent pas, voire ne la vivent pas. Chez T10, on trouve même le discours inverse, celui de l'affirmation d'une grande légitimité en créole (qui peut en même temps constituer une trace de sa nécessité de prouver qu'il parle créole) :

T10 : - [...] nous maintenant -- la culture créole -- la culture avec un C et pas avec un K -- car je vous avoue Madame que je ne comprends pas -- moi je suis Créole -- mi koz créole quand vi veut -- l'heure qu'vi veut -- moin l'est capab koz créole -- et je dis que pou koz créole comme i faut -- faut koz créole sans défaut [rire]. Bon -- mais j'écris créole avec un C -- j'écris pas créole avec un K. pourquoi écrire créole avec un K ? d'où ça sort ?

[...]

E. : - et à l'heure actuelle vous parlez encore créole avec vos employés de maison ?

T10 : - ah ben bien sûr -- avec mes employés de maison mi koz créole -- avec n'importe qui -- avec mes ouvriers -- avec mon jardinier -- je koz -- je parle -- je koz créole [rire].

On voit néanmoins qu'à sa manière T10 exprime tout de même la perception de cette exclusion d'un créole nouveau, redéfinit, porteur d'une identité autre, et qui "s'écrit avec un K".

### 3.3. *La dilution des frontières*

Ainsi, il semble que jusqu'à la départementalisation, les frontières linguistiques, sociales et identitaires étaient claires et non discutables. De fait celles entre le créole et le français bourbonnais l'étaient sans doute également : on peut en effet raisonnablement penser que si les frontières strictement linguistiques n'étaient pas beaucoup plus définies qu'à l'heure actuelle, la légitimité identitaire et l'appartenance socio-ethnique suffisaient à identifier tel énoncé comme appartenant au français (régional) et tel autre au créole ou à un français défectueux. L'arrivée symbolique et physique du groupe métropolitain, de ses schémas, de ses modèles et de ses normes a remis en cause ce schéma initial bien circonscrit. Le décloisonnement social, conséquence de la départementalisation, a ainsi entraîné, pour les membres de la grande bourgeoisie, une perte partielle de leurs pouvoirs sociaux et économiques, de leur rôle d'élite et de représentants de la légitimité linguistique en français, mais aussi de leur légitimité en créole<sup>295</sup>.

---

<sup>295</sup> Il convient toutefois de mettre une sourdine à noter qu'encre à l'heure actuelle, et s'il est vrai que les "grands" bourgeois réunionnais ont moins de pouvoir économique que dans la période pré-départementaliste, et ne constituent plus la seule élite endogène, l'observation du jeu des échanges sociaux quotidiens montre que les membres des catégories sociales intermédiaires et inférieures continuent à leur conférer un certain prestige, une certaine somme de connaissances, et une certaine culture. On peut trouver une bonne illustration de cet état de fait dans les émissions de la radio publique réunionnaise (RFO), dans lesquelles chaque matin, on peut entendre des échanges entre un animateur (qui pourrait sans doute socialement se définir comme appartenant à la "petite bourgeoisie") et un journaliste (issu d'une "grande" famille réunionnaise) qui présente quotidiennement une chronique intitulée "La Réunion longtemps", dont la présentation suppose des connaissances importantes en matière d'histoire de la Réunion. Or, il est indéniable qu'au moins une partie de la légitimité conférée au discours du journaliste est attribuable à son appartenance socio-ethnique. En outre, l'écoute des interactions verbales entre les deux "acteurs" de la radio permettent facilement d'en inférer les relations (implicitement) hiérarchisées qu'ils entretiennent l'un l'autre. Ainsi, à titre d'exemple, citons la réponse (sur un mode ironique) qu'à faite l'animateur à un tiers qui venait, à l'antenne, de confondre son nom avec celui du journaliste, disant qu'il était pourtant bien difficile de les confondre dans la mesure où ils n'avaient pas "la même corpulence". Quand on sait que les deux individus dont il est question sont (physiquement) corpulents l'un et l'autre, on peut sans difficulté comprendre

### 3.3.1. Remise en cause et indéfinition des frontières

Les membres de CS1, nous l'avons vu, s'inscrivent explicitement comme descendants directs des premiers habitants. À ce titre, ils revendiquent à la fois une légitimité en tant que locuteurs francophones, légitimité d'autant plus grande que leur ascendance leur donne accès à un français que T1 nomme "vieille France", qui s'apparente, dans les représentations, à une forme quasiment originelle de la langue, pure et authentique, et à la fois une authenticité en tant que Créoles, que leur confère leur appartenance au peuple ancestral et fondateur de l'île. Cette perception s'exprime à travers des attitudes paternalistes, par ailleurs certainement renforcées par les rapports instaurés pendant la période coloniale.

Le témoin 1 est l'un de ceux qui expriment cette paternité le plus explicitement. L'extrait suivant montre avant tout à quel point la départementalisation a entraîné, selon lui, une dégradation et même d'un délabrement de toutes les valeurs, du rapport à la norme et à l'autorité. Le vocabulaire qu'il emploie montre que T1 a une vision véritablement apocalyptique des changements sociaux. Pour lui, le passage de la Réunion du statut de colonie à celui de département a entraîné la mise en place d'un système social explosif, voué à l'échec et même à la mort ("des temps modernes, nous sommes passés à l'âge atomique"). Il exprime ainsi le sentiment d'une nette rupture entre deux époques et de fait, sur le plan humain, entre deux générations, la sienne, et celle de ceux qu'il baptise "ses enfants", et dont on comprend que cette dénomination dépasse de loin ses seuls descendants directs :

E. : - et est-ce que vous avez constaté une baisse de niveau au cours de votre carrière ?

T1 : - [...] à partir de l'année cinquante -- c'est-à-dire après la guerre -- il y a eu un renversement total de la civilisation pour ainsi dire. nous sommes sortis des temps modernes pour entrer dans l'âge atomique. [...] personne ne s'en est tellement aperçu parce que ça s'est déroulé sur une longue époque -- ça s'est fait petit à petit. tandis que moi j'étais adulte pendant la guerre. et bien j'ai senti à la fin de la guerre que les temps modernes c'était fini -- que j'entrais dans une nouvelle époque de l'histoire. et alors moi j'ai été l'enfant de mes parents -- mais mes enfants n'ont pas été mes enfants -- parce que moi j'appartenais à l'époque moderne -- mes enfants appartiennent à l'âge atomique. et alors pour tous ceux qui sont nés après la guerre -- on trouve drôle n'est-ce pas que les parents n'aient plus d'action sur les enfants -- que les enfants n'aient plus d'éducation comme leurs parents. ils sont plus les enfants de leurs parents -- parce que justement on a changé d'époque et il y a eu une coupure dans la civilisation -- des temps modernes -- nous sommes passés à l'âge atomique. alors ça a fait tout un chambard à tous points de vue [...]

L'impression, intéressante et révélatrice quand on considère qu'il évoque la fin d'une période coloniale et le début de l'époque de la citoyenneté pour tous, du droit (théorique) à la différence et à l'émergence des identités sociales, est celle d'un retournement des enfants contre les parents, d'une remise en cause totale des rapports d'autorité, du sentiment que les enfants échappent, s'autonomisent, prennent une voie différente de celle que leurs parents avaient tracée pour eux, etc.. T1 poursuit son discours dans le même esprit en évoquant les dégradations dans l'enseignement. Il est explicitement question ici de la perception d'une totale perte de contrôle sur l'autre, l'enfant que l'on cultive et à qui on transmet, envers qui on exerce une autorité :

T1 : - [...] alors donc l'enseignement --- je vous dis jusque vers les années cinquante -- tout le vieux système de l'instruction française -- c'était l'instruction publique en ce temps-là -- ça avait fait ses preuves. c'était peut-être insuffisant -- mais ce qui existait était bon -- avait produit de bons effets. alors à partir de cinquante -- vous avez eu une demande considérable de places dans les écoles. mais les élèves qui demandaient l'école n'étaient plus les mêmes -- n'étaient plus uniformes. il y avait toute une gamme -- de

---

que la "corpulence" dont faisait mention l'animateur n'est pas d'ordre physique mais bien social, et ce d'autant plus quand on sait qu'à la Réunion, l'adjectif "gros" signifie également "riche", "puissant", etc.

mentalités différentes -- de niveaux différents. qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ? il aurait fallu créer des organismes -- des institutions adaptées aux nouveaux besoins. alors là les ministres de l'éducation nationale -- zéro. [...] alors on n'a absolument rien créé pour faire face à la demande. on s'est contenté de gonfler jusqu'à l'explosion -- ce qui existait. par exemple le lycée. le lycée -- il avait fait ses preuves -- c'était un bon milieu -- où on formait de bons bacheliers -- ça a été complètement bousillé parce qu'on a bourré là d'dans tous ceux qui venaient du primaire -- quelles que soient leurs compétences -- et quels que soient leurs désirs. alors moi je vous assure quand j'ai commencé en quarante cinq à Leconte de Lisle -- c'était intéressant de travailler parce que là on avait des élèves qui étaient au niveau et qui voulaient arriver à quelque chose. mais quand j'ai quitté en soixante dix -- c'était déjà -- On se battait au couteau dans la classe -- c'est vous dire ! [rire] Des professeurs qui roulaient par terre avec leurs élèves -- en se bagarrant -- voilà où on en était -- dans la première école de l'île -- le lycée le plus ancien -- le plus [?] de l'Empire français --

Ce type de discours n'est pas difficile à mettre en rapport avec ce qui a été vu jusque-là. Les membres de la grande bourgeoisie blanche réunionnaise représentent, de par leur statut et leur ascendance, les ancêtres, les parents de l'île et, de fait, du peuple réunionnais. En tant que porte-parole du groupe, pendant la période coloniale, vis-à-vis de la France hexagonale, ils constituent en outre les représentants humains du symbole de filiation qui existe entre la colonie et sa métropole, autour de laquelle sont construites des images maternelles ("la Mère-Patrie", la "France maman", etc.). La départementalisation a eu ainsi de multiples effets sur les rapports sociaux. D'abord, elle a transformé une colonie, dont le fonctionnement était jusque-là relativement autonome et géré par l'élite coloniale, en un département, soumis aux mêmes lois, et aux mêmes valeurs de démocratie, d'égalité, de droit à la fois à la ressemblance (par le biais de la promotion sociale) et de dissemblance, etc. Ce faisant, le groupe dirigeant, qui constituait jusque-là les "enfants" légitimes de la France, et les "parents" des autres Réunionnais, se sont vus contestés ce double statut.

D'un côté, la départementalisation a entraîné l'arrivée de fonctionnaires métropolitains, autres enfants de la France, mais enfants désormais plus légitimes que les premiers, parce que porteurs de ces nouvelles valeurs et de ces nouveaux fonctionnements, et de surcroît explicitement envoyés dans l'île pour assurer des fonctions d'encadrement, d'instructeurs, de formateurs, de vecteurs des règles régissant le jeu social départementaliste. Cet état de fait a ainsi non seulement entraîné la perte, pour les membres de la grande bourgeoisie, d'une partie de leurs pouvoirs de contrôle et de décision, mais aussi a nettement remis en cause leur rôle de paternité. D'un autre côté, ce bouleversement social a créé des rivalités et des clivages, qui, s'ils existaient déjà pendant la période coloniale, n'étaient d'une part certainement pas les mêmes, et d'autre part étaient surtout, dans la mesure du cloisonnement social, largement moins contestés (et contestables). La plus grande liberté et la démocratisation non seulement de l'enseignement, mais aussi plus globalement de la pensée et du droit à la réflexion, a permis qu'émerge un troisième groupe élitare, porteur d'une idée jusque-là inexprimable : celle d'une identité réunionnaise. Aux rivalités entre les membres de la grande bourgeoisie blanche et les Métropolitains, entre la bourgeoisie coloniale et le "peuple", se sont ainsi ajoutées des rivalités entre membres de l'élite non-blanche et bourgeoisie coloniale, entre Réunionnais et non-Réunionnais, entre partisans de..., etc.

Cette incroyable "chambard", pour reprendre l'expression employée par le témoin 1, a abouti, chez les membres de la grande bourgeoisie blanche, à une indéfinition grandissante sur le plan identitaire (qui suis-je ? quelle est ma place ?) et sur le plan communautaire (qui est mon groupe ? quel est son rôle ?), qui s'exprime à la fois essentiellement par une extrême angoisse du devenir, et de fait par l'adoption d'attitudes passéistes et conservatrices. Ce conservatisme s'exprime fréquemment à propos du français, dans sa variété standard, que l'on perçoit en danger et que l'on tente de sauvegarder. En réalité, l'exploitation des discours, qui

nous apparaît ici comme une véritable reconstruction progressive de ce qui est exprimé au-delà du sens premier du dire, montre que cet engagement envers la préservation du français standard, qui se réalise de façon plus ou moins concrète, mais qui est présent dans tous les témoignages, ne constitue qu'une ultime tentative d'agir sur la société, de remplir le rôle du père, quand les vraies préoccupations concernent la préservation et la sauvegarde d'un mode de fonctionnement tout entier, d'une identité et d'un rôle que l'on perçoit, et même que l'on sait dans un état irrémédiable d'agonie.

Si cette angoisse de l'être et du devenir peut encore, chez les témoins à la retraite<sup>296</sup>, être en quelque sorte adoucie dans la mesure où ils ont le choix de se réfugier dans leur passé et dans leurs souvenirs, elle est portée à son paroxysme chez le témoin 8, mariée à un Métropolitain, dont le statut de membre actif a comme conséquence qu'elle est amenée à faire front à la réalité et au présent. Ses inquiétudes sont en outre liées à ses enfants vis-à-vis de qui elle se retrouve dans la situation de ne plus savoir ce qu'elle doit transmettre.

T8 : [...] Mais moi là -- avec mes enfants je me demande souvent -- qu'est ce que je suis en train d'en faire de ces gamins -- ils sont quoi exactement -- ils sauront ce qu'ils sont un jour -- je sais pas moi -- c'est ça le problème.

Chez ce témoin apparaît en outre une nouvelle notion, celle de culpabilité vis-à-vis de son groupe et de son histoire. T8 est ainsi tiraillée entre le désir de transmettre une identité qui est la sienne, et celle des ancêtres de ses enfants, et le sentiment que cette identité n'a plus d'avenir, plus d'existence sociale, mais aussi vis-à-vis de laquelle elle se sent coupable, qu'elle perçoit défectueuse et fautive. Cette notion de culpabilité s'exprime à travers le discours sur le français bourbonnais, envers lequel elle se montre nostalgique mais qu'elle considère également comme non-conforme à la norme (du français standard). Derrière ces discours se trouve naturellement la perception effective d'un décalage entre ce qui est *est* et ce qui est légitime, qui s'applique à la langue, mais aussi et surtout à l'identité culturelle et sociale. La nostalgie mêlée de culpabilité s'exprime ainsi à plusieurs reprises :

T8 : - [...] d'un côté on est des Créoles blancs donc on a un peu les pieds entre deux --- enfin le derrière entre deux chaises -- une partie de la population un peu --- un peu --- comment dire --- qui porte un certain passé je veux dire --- l'esclavage -- la colonisation etc. -- d'un côté y'a ça et puis de l'autre mes gamins passent pour des Zoreils.

T8 : - [...] je pense que les Créoles de milieu social encore plus --- enfin défavorisé disons -- l'ont pris en plein dans la figure -- mais nous quand même aussi -- suffisamment pour nous faire quelque chose quoi --- il y en a eu pour tout le monde. Dans les années 60 c'était général -- c'était un climat de négation. Mais bon quand même je nous vois pas demander notre reste -- ça serait exagéré après tout ce qui s'est passé [...]

L'idée qui apparaît ici est celle du sentiment d'une privation du droit à l'affirmation d'un sentiment d'injustice, et plus globalement de la perception que toute prétention de revendication culturelle, identitaire ou linguistique de la part des membres de la grande bourgeoisie blanche serait illégitime et irrecevable. Les discours montrent que la revendication pour le créole, par exemple, et quelle que soit en fait la position par rapport à cette revendication, est de toute façon reconnue comme légitime dans la mesure où c'est une langue qui a longtemps été brimée, dévalorisée, etc., dévalorisant socialement du même coup ses locuteurs. À l'inverse, le cas de la grande bourgeoisie blanche est tout à fait différent dans

---

<sup>296</sup> Cette retraite peut d'ailleurs se comprendre dans différents sens dans la mesure où s'ils ont effectivement cessé toute activité professionnelle, ils donnent également l'impression d'être retirés du monde.

la mesure où le pouvoir qui était le leur et le prestige qui leur était conféré ont, pour T8, "déjà beaucoup trop" été imposés socialement, au détriment des autres Réunionnais.

La rupture intergénérationnelle décrite par T1 se retrouve très nettement dans le discours de T8 qui a décidé, à l'âge de dix-sept ans, de se séparer de sa famille et de sa catégorie sociale :

T8 : - [...] bon je suis partie j'avais dix-sept ans aussi hein -- en rupture de famille -- complète quoi hein -- *j'me suis tirée quoi*. [silence] Donc j'ai fait mes études en France je suis restée quatre ou cinq ans -- puis après je suis rentrée --

On note ici un net changement de position. D'un registre soutenu, T8 passe à "j'me suis tirée, quoi", énoncé sur un ton étonnement provocateur, défiant, puis s'arrête, se tait, un peu comme si elle attendait une réaction de notre part. On a l'impression que l'évocation de ce départ, vraisemblablement chargé de souvenirs douloureux, a ramené le témoin à cette période de sa vie, autrement dit l'a conduite dans une autre sphère sociolinguistique, ce qui a entraîné un positionnement brusquement différent, et la production d'un discours conforme à la norme d'usage dans cette sphère, dictant les conduites et les comportements linguistiques d'une adolescente révoltée. Notre silence la ramène au présent, dans la sphère sociolinguistique de l'ici et maintenant, à partir de laquelle elle poursuit son récit : du vécu et de l'agi, elle revient au raconter.

Cette rupture avec sa famille et sa catégorie sociale est double, et appelle de nouvelles culpabilités. Elle s'exprime d'abord par son mariage avec un Métropolitain, autrement dit un membre du groupe qui symbolise et représente la remise en cause et la déperdition de son propre groupe d'origine. Ce choix, qu'elle n'est "pas la seule", souligne-t-elle, à avoir fait, et même que "tous ses cousins" ont également fait, semble constituer une voie possible de conversion et de reconstruction identitaire, mais d'une reconversion d'autant plus culpabilisante qu'elle la conduit non seulement à rallier le camp ennemi, mais aussi qui fait d'elle la mère de *l'Autre*, ce qui fait naître des sentiments de haute trahison vis-à-vis de son groupe.

La rupture s'exprime enfin par un autre biais, que T8 identifie comme des tentatives de "rétablir l'équilibre", et qui se réalisent sous la forme d'une recherche de légitimité auprès du groupe réunionnais et donc créole / créolophone : lectures diverses sur le créole, sur la question sociolinguistique, inscription à l'université pour suivre des cours à ce sujet, mais aussi choix d'un métier (orthophoniste) qui lui permet d'aider les enfants ayant des difficultés à parler, etc. :

T8 : [...] j'ai été très intéressée par tout ce qui paraissait sur le créole -- j'ai lu tout ce qui me semblait intéressant -- j'ai fait mon mémoire sur la compréhension du français en milieu créolophone -- mon mémoire de fin d'étude en orthophonie -- euh -- mais par contre j'ai l'impression que j'ai dû tirer un trait -- mais je suis pas la seule hein. Tous mes cousins -- qui ont épousé aussi des Métropolitains -- des Zoreils donc -- sont aussi comme ça. Il y a beaucoup beaucoup moins de vocabulaire que chez les gens des générations précédentes.

Cette série de ruptures avec son milieu social appelle en retour de fréquents questionnements, qui concernent l'origine, les origines de ce besoin de se défaire d'un passé trop difficile à assumer.

E. : - Il y a une coupure mais en même temps on a l'impression que vous en parlez avec une certaine nostalgie -- non ?

T8 : - ben oui -- je trouve que c'est dommage et je sais pas pourquoi on en est arrivé là. pourquoi on a eu besoin de faire ça --

E. : - Faire ça ?

T8 : - Oui -- rompre comme ça avec nos origines -- avec --- avec nos parents presque -- avec notre ascendance [silence]

Apparaissent ainsi des discours compensatoires, qui évoquent le passé avec une certaine nostalgie, mais aussi, ce qui nous semble encore plus intéressant, d'une propension à recréer, dans le présent, des situations dont le récit présente des caractéristiques étrangement similaires à celles du roman colonial. L'extrait suivant montre très explicitement comment est donnée à voir l'harmonie :

T8 : - Ma nénaine à moi parle créole avec mes enfants. moi ça m'a jamais gênée. alors j'ai des centaines d'anecdotes à raconter à ce sujet. parce que tout ce dont on parle là dans les livres et tout ça -- moi je l'ai vu dans les yeux de mon petit garçon. bon quand ma nénaine est arrivée -- mon petit garçon avait neuf mois. j'étais en France parce que j'étais malade et je me faisais soigner. donc quand je suis arrivée -- elle avait mon bébé dans les bras -- et donc elle l'avait pris en main quoi hein. il l'a appelée maman pendant un moment hein. moi il m'appelait maman aussi -- et moi je lui ai dit que ça posait aucun problème -- il pouvait appeler les deux maman ça ne me gênait pas du tout. alors moi je suis comme je suis -- ma nénaine c'est une grosse cafrine -- et il l'appelait maman aussi -- alors c'était assez marrant -- et elle appelait mon p'tit cafre blanc -- comme souvent ici.

On peut voir à quel point l'histoire rapportée est romancée<sup>297</sup>, à la fois dans le ton employé, dans les images qui y sont créées ("ma nénaine, une grosse cafrine", "mon p'tit cafre blanc", etc.), et dans la description des rapports humains qui y sont décrits. Le discours de T8 recrée ainsi, dans le présent, une situation analogue à celles qu'elle se représente du passé, mais d'un passé brusquement conçu comme harmonieux, sans conflits de classes, etc. Elle reconstruit de ce fait un lien avec ses origines et son ascendance. En même temps, la scène rapportée met explicitement en mots sa quête de légitimité identitaire : de mère de l'Autre, elle fait en sorte que son fils, son descendant, soit confié à une seconde mère, on ne peut plus légitime sur le plan identitaire en tant que Créole. Cette "double maternité"<sup>298</sup>, qui passe également par la transmission de la langue qui lui est refusée, restaure ainsi effectivement un certain "équilibre", en dotant sa descendance d'un devenir identitaire inscrit à la Réunion, et en l'occurrence effectivement opéré *dans* la réunion. Elle résout ainsi, en partie, les tensions ethniques et identitaires dont elle souffre.

### 3.3.2. L'indéfinition jouée : les délices de la clandestinité

L'une des conséquences de la départementalisation, nous l'avons vu, s'est manifestée par le biais d'une confusion des frontières entre les groupes socio-ethniques. Les Créoles blancs (qu'ils appartiennent ou non, du reste, à la grande bourgeoisie blanche, comme l'a par exemple montré l'exploitation de la pré-enquête) se plaignent ainsi d'être parfois confondus avec les Métropolitains. Chez les membres de CS1, cette indéfinition apparaît assez fréquemment, et joue certainement un rôle dans les désirs d'occulter le groupe. Chez le témoin 8, cette idée est évoquée à plusieurs reprises. Elle exprime la lassitude qu'elle ressent à être sans cesse physiquement "catégorisée", soit comme Métropolitaine, soit effectivement comme Créole blanche, avec toutes les implications et les connotations que cela peut supposer.

<sup>297</sup> Il ne s'agit pas pour nous, entendons-nous bien, de suggérer qu'il ne s'agit pas d'une histoire vraie. Là n'est pas notre propos. Ce qui nous intéresse ici concerne la manière dont elle est racontée et donnée à voir.

<sup>298</sup> Qui pourrait en même temps être lue comme l'affirmation ou la reconnaissance, par T8, et à travers sa projection dans l'image de son fils, d'une double origine, "blanche" (elle, mère de son fils) et "noire" (la nénaine, également mère de son fils).

T8 : - [...] Et par exemple je sais que -- bon mettons pas avec vous mais si je parle avec un Zoreil -- il attendra plus de moi que je dise la métropole -- parce que je suis -- j'ai le type -- si je dis la France -- ça va faire --  
E. : - Le type quoi ?  
T8 : - Le type créole blanc -- ou Zoreil.  
E. : - Donc le Zoreil a tendance à assimiler le Créole blanc et le Zoreil ?  
T8 : - a tendance à -- quand on ne sait pas -- [...]

E. : - Vous aviez le sentiment de n'être pas tout à fait reconnue comme Créole ?  
T8 : - Si -- je sais pas -- comme Créole blanc. On rajoutait toujours blanc derrière. Bon je dis pas hein -- les Créoles blancs voulaient sûrement se démarquer des autres -- mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils nous le rendaient bien hein --

Elle évoque ainsi un séjour parisien, et le plaisir ressenti d'être enfin invisible, inconnue et non repérée :

T8 : - à Paris je me sentais bien. Peut-être pas pour vivre hein -- mais je me sentais bien. Peut-être parce que c'est une ville où il y a des gens de toutes origines -- et donc je me sentais vraiment -- Je passais partout quoi. Ici on a toujours besoin de catégoriser les gens -- de les situer -- telle catégorie ethnique -- Ah oui -- vous êtes la fille d'untel -- etc. Et à partir de là y'a tout un ensemble de préjugés. Ça me faisait du bien d'être -- enfin de rencontrer des gens et de pouvoir être simplement moi -- pas tout de suite moi la fille d'untel -- qui a vécu dans telle maison -- avec telle histoire --

Apparaît donc l'idée du plaisir de passer incognito, plaisir d'autant plus grand quand ce genre de situation se produit à la Réunion. Le décloisonnement socio-identitaire et la dilution des frontières a quand même un effet positif et agréable. On peut en outre noter, dans l'extrait suivant, à quel point les comportements que l'on reproche à l'autre sont aussi les comportements que l'on adopte soi-même :

E. : - Ce qui m'intéresse -- aussi -- c'est cette histoire de phénotype qui ne fait pas Réunionnais entre guillemets -  
-  
T8 : - ah mais ça les gens le disent hein. mais -- je joue de ça aussi.  
E. : - mais ce sont les Réunionnais ou les non-Réunionnais ?  
T8 : - tout le monde. Mais je joue de ça. C'est un peu pervers. Ça m'amuse -- que les gens ne sachent pas. Parce qu'on aime bien classer les gens -- on aime bien savoir un peu d'où ils viennent -- qui ils sont --- Par exemple Monsieur X [un enseignant de l'Université] je me dis tout le temps est-ce que c'est un gars de la Réunion -- ou bien est-ce qu'il vient d'ailleurs... euh -- d'où vient-il ? [...] je ne pense pas qu'il soit de la Réunion -- et pourtant il fait des fautes de français typiques de la Réunion.

Cette idée apparaît également chez le témoin 7, qui rapporte le plaisir que peut procurer l'indéfinition. L'extrait suivant montre T7 comme un spectateur anonyme, invisible, d'un théâtre dont elle est en même temps l'actrice :

T7 : - [...] Alors la journaliste arrive -- alors je dois dire que c'était une jeune -- une pigiste enfin je ne sais pas ce que c'était mais c'était pas vraiment quelqu'un du métier -- elle n'a pas bien su se présenter -- elle n'a pas bien su situer les personnes qui étaient là -- bon moi j'ai laissé -- j'ai laissé un petit peu le flou si vous voulez -- je me suis un petit peu amusée.

On se rappellera que la jeune journaliste dont il est question ici est celle-là même qui a attribué à T7 une faute de français par l'intermédiaire d'un article de presse. Le constat de l'incompétence et de l'absence de repères et de connaissances de la jeune Métropolitaine permet ainsi à T7 de marquer sa supériorité, et de prendre en quelque sorte une revanche, *a posteriori*, sur l'humiliation. Il constitue en outre une preuve que les Métropolitains n'ont finalement pas investi tous les terrains et pénétré tous les territoires.

Ainsi, il semble que la dilution des frontières socio-ethniques possède quelques avantages, en laissant en particulier une certaine marge de liberté. La plupart du temps, néanmoins, cette indéfinition est mal vécue par les membres de CS1, qui y voient un des signes du caractère de plus en plus fantomal de leur identité et de leur groupe. La métaphore du spectateur invisible est sans doute ici pertinente, mais le spectacle dont il est question donne à voir un monde dans lequel on n'est plus en réalité tout à fait acteur, un spectacle qui se joue sans le "nous".

#### ***4. Sécurité et insécurité linguistique, identité linguistique et positionnement identitaire chez les membres de la grande bourgeoisie blanche : synthèse***

L'exploitation qui vient d'être faite des discours des membres de la grande bourgeoisie blanche révèle, nous l'avons vu, un certain nombre de dissemblances dans les attitudes et les comportements linguistiques, qui conduisent à penser que le groupe à propos duquel nous faisons l'hypothèse d'une homogénéité et d'une unité peut se subdiviser en au moins deux sous-groupes. En elle-même cette constatation est déjà intéressante dans la mesure où il semble que cette hétérogénéité est peu ou pas perçue par les membres des autres groupes, de même que n'est certainement pas perçue l'insécurité linguistique, en particulier de type identitaire et communautaire, que l'analyse des discours a nettement fait apparaître. Un autre point a également pu être mis en exergue : celui du décalage qui existe entre le témoin 9 et les autres, qui donne à penser que son étiquette socio-identitaire, attribuée de l'extérieur<sup>299</sup>, est sans doute plus fragile et plus contestable (de l'intérieur) que celle des autres témoins.

Si l'on reprend la progression de l'exploitation, l'analyse des attitudes et des réactions vis-à-vis de la situation d'enquête a d'abord permis de montrer que les hommes se distinguent des femmes par la tendance constante à tenter de modifier les termes de la relation impliquée par la situation d'entretien et de prendre le contrôle de la discussion. Ils se positionnent de fait davantage en témoins "informateurs" (*experts*), rapportant des faits, décrivant des situations globales, abordant des problèmes d'ordre social et politique, qu'en témoins "acteurs", dont les discours sont avant tout construits à partir du récit et de la description d'expériences et de perceptions personnelles. Les discours des hommes sont ainsi nettement plus théoriques que ceux des femmes, qui semblent éprouver moins de difficultés à parler d'elles-mêmes, à s'impliquer directement dans leurs discours. Globalement, hommes et femmes se positionnent nettement comme porte-parole d'un groupe, qu'il s'agisse du groupe de la grande bourgeoisie ou de celui des Réunionnais en général, ce qui confirme la perception qu'ils ont de constituer un groupe élitaire. Ce groupe est peu nommé, mais les discours en portent constamment la référence.

En regard des autres, les attitudes adoptées en entretien par le témoin 9 montrent qu'elle est constamment sur la défensive, et que les questions (représentées comme) risquées entraînent systématiquement l'apparition de non-réponses, ou de réponses hors sujet, de comportements de fuites, de tentatives de mises à l'abri derrière la production de discours rationnels, préconstruits, stéréotypés, qui sont en outre des lieux de non-reconnaissance de faits évidents et attestés (tels que la discrimination sociale pendant la période coloniale, l'augmentation de la diffusion du français, la réduction de l'illettrisme, etc.). Les propos de T9

---

<sup>299</sup> Dans la mesure où ce témoin nous a été désigné, par un témoin appartenant à CS2, comme appartenant à CS1.

montrent en outre une fréquence particulière de contradictions, de retournements excessifs, de changements extrêmes d'attitudes (par exemple du pessimisme le plus absolu à l'enthousiasme le plus total). Tout cela semble attester de la perception par T9 de son illégitimité, à la fois en tant que locutrice, mais aussi en tant que témoin membre de ce groupe, et traduit un positionnement incertain et fluctuant de ce témoin, constamment partagé entre l'idée de correspondre à une image qui viendrait témoigner de son appartenance sociolinguistique, et de se distinguer d'une autre image, dévalorisante. Cette absence de perception de légitimité se manifeste enfin par le fait que T9 ne se fait jamais, au contraire des autres, le porte-parole du groupe.

L'analyse des discours épilinguistiques permet de voir que les témoins font globalement preuve du sentiment d'une grande sécurité linguistique en français standard, à la fois sur le plan normatif et sur le plan identitaire, dans la mesure où ils ont la perception d'appartenir au groupe à partir duquel se véhiculent les normes. Ils s'inscrivent même dans une sphère sociolinguistique dont la francophonie dépasse sur le plan de la légitimité, celle des Français de métropole, dans la mesure où elle est porteuse d'une forme ancienne et archaïque de français, à laquelle sont associées des valeurs de prestige et de pureté. Apparaît ainsi l'idée d'une variété de français bourbonnais, témoignant de leur ascendance, et du même fait de leur identité créole, mais d'une créolité en quelque sorte originelle. Cette variété s'apparente ainsi à la langue du Même, mais est également occultée par ses locuteurs, partagés entre le sentiment qu'elle constitue l'un des derniers emblèmes d'un groupe social dont l'existence a été remise en question par les changements sociopolitiques liés à la départementalisation, et donc la volonté de la protéger, et entre la conscience de sa non-conformité en regard des normes du français standard qui constitue désormais la variété légitime de référence, et de sa confusion possible avec les variétés constitutives du continuum linguistique, qu'il s'agisse de variétés d'apprenants et donc fautives, ou de productions linguistiques dans lesquelles français et créole se rencontrent volontairement pour des effets stylistiques.

L'ambivalence des discours construits autour du français bourbonnais nous semble de ce fait pouvoir être analysée en termes de déplacement d'une sphère sociolinguistique à l'autre, d'une sphère inscrite dans le passé dans lequel la variété ne pouvait être confondue avec aucune autre, constituait un signe et un emblème d'appartenance à la grande bourgeoisie blanche, et ne remettait par ailleurs pas en cause la légitimité linguistique en français standard de ses locuteurs, vers une sphère inscrite dans le présent, dans lequel la grande bourgeoisie a perdu une partie de ses pouvoirs et de sa légitimité, dans lequel elle n'est plus la seule à détenir et à véhiculer les normes du français, et où, en outre, le décroisement social et l'ouverture des frontières sociolinguistiques fait encourir le risque à la variété d'être confondue avec celles que comprend le continuum linguistique, parlées par des locuteurs dont la légitimité linguistique en français était contestable dans la première sphère, et même, pour certains, l'est encore dans la sphère actuelle.

Il apparaît ainsi que le modèle de sphères sociolinguistiques, conçues comme systèmes de normes par rapport auxquelles les discours sont produits et évalués, et en fonction desquelles se règlent les attitudes et les postures des sujets, possède également une dimension diachronique, le déplacement d'une sphère à l'autre pouvant s'apparenter au passage d'un ensemble de normes appartenant au passé, à un ensemble de normes appartenant au présent. Cette idée était déjà apparue lors de l'analyse d'un changement de position opéré par le témoin 8, qui, d'un langage soutenu et d'un ton plutôt réservé était passée à un "j'me suis tirée" énoncé sur un ton défiant et provocateur, et que nous avons interprété comme l'alternance entre un discours raconté à partir d'un ici et un maintenant, à un discours vécu, agi,

témoignant de sa projection, à ce moment-là, au temps non plus de l'énonciation mais bien à celui de l'action. Chez le témoin 1, ce type de déplacement se traduit par un revirement soudain d'attitude vis-à-vis de l'idée du français bourbonnais, décrit, quand il se situe dans la sphère de l'autrefois, comme une variété prestigieuse, etc., et, quand, confronté à sa fille, il se déplace dans la sphère du présent, comme une variété inexistante et / ou incorrecte.

Partant, on pourrait interpréter la propension, observée chez T10, à occulter l'existence de la variété (dont il a conscience) comme une difficulté à se replacer dans cette sphère de l'autrefois, et voir si l'on peut trouver, dans ses discours qui portent sur l'évocation de la départementalisation, période clé et charnière entre l'"autrefois" et le "de nos jours", quelques éléments permettant d'expliquer cette attitude. La lecture des entretiens permet effectivement de voir que si la départementalisation et ses conséquences sont décrites comme particulièrement néfastes et / ou inquiétantes par T1 et T7, elles sont évoquées en termes beaucoup plus pragmatiques par le témoin 10, qui se préoccupe moins des conséquences sur le plan culturel et linguistique, que de la façon dont cette modification sociale a été matériellement gérée et négociée :

T10 : - [...] La départementalisation ici si vous voulez -- le le le -- la base de la population -- qu'elle soit salariée comme ci ou qu'elle soit salariée comme ça -- il faut qu'elle soit salariée -- en espérant de gagner un peu plus. La bourgeoisie -- les capitalistes -- c'est pas dans un sens péjoratif que je parle hein attention (...)

E. : - Oui bien sûr.

T10 : - (...) les gars qui détiennent des capital -- des -- des capit-- enfin les gars vont essayer de faire réagir ce capital au maximum. Le fait de payer des impôts -- ça leur plaît pas beaucoup. Maintenant la départementalisation peut leur amener autre chose -- et on l'a vu -- avec les lois de défiscalisation etc. Et puis il fallait le faire. On ne pouvait pas rester comme cela.

T10 traite ainsi la départementalisation en termes de capitaux, de perte, de gains, d'équilibre, et montre qu'entre la hausse des taxes et la possibilité de défiscalisation, les gros propriétaires terriens s'y sont quand même retrouvés. La suite du discours montre en outre qu'une des problématiques fréquentes chez les autres membres du groupe, qui concerne le devenir du groupe, est en outre, sinon absente, au moins gommée chez T10 :

E. : - Vous n'avez jamais été sollicité pour l'enseignement ?

T10 : - non -- et de toute façon ça ne m'aurait pas intéressé. moi c'était la terre -- la terre -- la terre.

E. : - et vous avez su transmettre cela à vos enfants. vous devez en être fier --

T10 : - ce dont je suis fier surtout -- ce dont je suis très heureux en tous les cas -- c'est de voir -- vous savez ce que c'est -- comme je dis souvent -- oui effectivement je suis capitaliste -- je suis capitaliste en terre -- j'ai cette chance que mon père m'a donné comme capital de la terre -- j'ai voulu faire fructifier cette terre et donc j'ai travaillé dessus -- et j'ai eu la chance que mon capital n'ait point été fragmenté ensuite -- entre mes enfants -- ils auraient pu me demander de partager la propriété en trois --

Ce discours permet de faire apparaître que la question de l'être et du devenir est moins inquiétante pour T10 que pour les témoins 1, 7 et 8 dans la mesure où il a conservé, et peut transmettre, à l'état intact, ce qui faisait de lui un "gros entre guillemets", lui permettant de se projeter dans l'avenir, de se perpétuer. D'autre part, les propos de T10 montrent qu'il se définit explicitement comme un agriculteur, attaché aux valeurs de la terre et voué à sa culture, et même se défend d'un quelconque rôle intellectuel<sup>300</sup>.

---

<sup>300</sup> On se souvient du reste de la façon dont T10 se moque, à plusieurs reprises, des "intellectuels" en général (attitude que n'adoptent jamais T1 ou T7, qui peuvent contester ce statut chez certains mais ne le dévalorisent pas), mais aussi de la manière dont il fait intervenir sa femme dans l'entretien sur des questions linguistiques.

Apparaissent ainsi deux grandes tendances qui peuvent amener à supposer que la CS1 comprend en réalité deux groupes, tous deux constitutifs de la grande bourgeoisie blanche, propriétaire de grands domaines fonciers, mais occupant des positions différentes. Le premier groupe serait plutôt un groupe de riches agriculteurs, vivant de l'exploitation de leurs terres, tandis que les seconds seraient plutôt intellectuels, garants de l'histoire, de la transmission culturelle et linguistique. Pour ces derniers, il n'est que peu question d'une perte d'ordre matériel et pécuniaire, mais davantage de celle d'une hégémonie culturelle et linguistique.

Nous pourrions ici proposer de distinguer ces deux sous-groupes en "Gros Blancs" et "Grands Blancs". Cette distinction paraît toutefois hasardeuse dans la mesure où les enquêtes, menées auprès de trop peu de témoins appartenant à CS1, ne peuvent parvenir à infirmer ou à confirmer cette hypothèse. Il reste en outre très difficile de mettre au jour une hétérogénéité au sein de cette catégorie, hétérogénéité qui n'est pas perçue de l'extérieur et qui, si elle existe, est certainement masquée, pour des raisons de solidarité sociale et économique et de volonté de donner à voir une certaine cohésion, par les membres de CS1. Si l'on se réfère par ailleurs aux différents dictionnaires et lexiques de créole et de français régional, cette distinction n'apparaît nulle part, sauf chez Michel Beniamino (1997), qui oppose l'item "Gros Blancs", défini en fonction du critère de possession de grands domaines fonciers, mais dont l'enrichissement peut être relativement récent, et à propos duquel Beniamino précise qu'il peut désigner une personne non-blanche, à l'item "Grands Blancs" qui fait intervenir un critère d'ascendance et d'appartenance familiale, en désignant les membres des grandes familles notables de la Réunion, établies dans l'île depuis le début de la société de plantation. Cette distinction corrobore ainsi assez peu celle que l'exploitation de notre corpus semble mettre au jour dans la mesure où, selon ce critère, T1, T7, T8 et T10 appartiennent tous à la catégorie des Grands Blancs. Il conviendrait ainsi de procéder à des enquêtes plus approfondies à ce sujet pour voir si les différences d'attitudes et de comportements mises au jour par nos enquêtes se retrouvent à plus grande échelle, et également pour voir si cette différence a une existence, et peut être dite par les membres de CS1 eux-mêmes.

Globalement, néanmoins, l'exploitation des corpus laisse apparaître, au sein de la première catégorie sociale, des différences d'attitudes, aussi bien en ce qui concerne le rapport aux (variétés de) langue, que la définition du groupe, de l'identité sociale de celui-ci et de son devenir perçu comme possible chez T10, mais comme inquiétant et même angoissant chez T1, T7 qui vivent davantage dans le passé, et chez T8, dont le devenir socio-identitaire suppose une reconversion et donc une trahison de son groupe, avec lequel elle maintient toutefois un lien à travers la reconstruction (même si elle est seulement discursive), dans le présent, de situations et de rapports qui portent explicitement les traces de l'autrefois.

Le discours sur le groupe, et donc sur le Même permet en outre de faire apparaître la représentation de ceux qui sont perçus comme Autres. Comme on l'a vu, le premier Autre est le Métropolitain, considéré, avec mépris, comme arriviste, nouveau riche, venu à la Réunion pour faire fortune, finalement assez peu instruit, prétentieux et fourbe, etc. À travers ces portraits peu élogieux, présents chez les témoins 1, 7 et 8, il faut bien voir que ce que les Métropolitains sont en fait accusés d'avoir volé, c'est bien le rôle d'élite, de porte-parole, d'enseignant et de véhicule de modèles et de normes des membres de la grande bourgeoisie blanche. Les discours du témoin 10, qui justement ne se positionne pas comme "intellectuel", sont nettement moins agressifs à ce sujet, et il est par exemple le seul, raisonnant toujours en termes socio-économiques et politiques, à souligner le besoin auquel répondait l'arrivée des Métropolitains après la départementalisation.

L'évocation de la période coloniale, et l'opposition entre un "avant" harmonieux, peu conflictuel et un "après" dans lequel les valeurs, les traditions, le respect, et la langue se perdent est également moins présente chez T10 que chez les témoins 1 et 8, qui s'accordent à considérer l'après départementalisation comme le début d'une période largement plus tourmentée, conflictuelle, complexe, voire apocalyptique dans laquelle les frontières et de fait les normes linguistiques, mais aussi sociales et ethniques se diluent, se brouillent, et finalement se perdent.

Les discours de ces deux témoins laissent de fait apparaître une certaine ambivalence à l'égard de la diffusion du français, dans la mesure où s'ils affirment d'un côté l'aspect positif et nécessaire de la francisation des Réunionnais, ils montrent en même temps que la diffusion du français le met en danger de se transformer et de se dégrader. Il serait abusif de dire que les membres de la grande bourgeoisie blanche sont hostiles à la démocratisation du français, ne serait-ce que parce que celle-ci signifie une ascension sociale de l'ensemble de la population réunionnaise dont ils persistent à se sentir représentants et à l'égard desquels ils ont des attitudes relativement paternalistes. Toutefois, il semble que ce que ce décloisonnement linguistique symbolise également, c'est la perte, ou en tous cas l'amointrissement de leur pouvoir, et la dépossession des clés du jeu social. De fait, les membres de CS1 ne contrôlent plus, comme autrefois, la situation, et ne parviennent plus, ou plus comme avant, à exercer leur autorité. Surgit ainsi l'impression que l'autre échappe, s'autonomise ("mes enfants ne sont pas mes enfants"), etc. En outre, le décloisonnement social et linguistique a permis l'émergence d'autres groupes qui prétendent à la place d'élite, et qui sont porteurs d'une identité et d'une langue qui créent un espace de la nouvelle Créolité desquels ils sont symboliquement exclus, ce qui termine de leur ôter leur légitimité.

Enfin, l'analyse des discours épilinguistiques, des attitudes et des comportements a montré que le témoin 9, répertorié comme appartenant à CS1 s'avère, sinon mal classé, en tous cas en décalage par rapport aux autres, aussi bien en ce qui concerne la définition de la variété du Même, que celle du groupe et des groupes adversaires. On a ainsi pu voir que les "ennemis" des autres témoins représentent les modèles de T9, que l'incompétence linguistique des autres Réunionnais remet directement en cause sa propre compétence linguistique, et que ses attitudes, ses associations d'idée et ses comportements montrent qu'elle n'identifie pas le français bourbonnais, mais réagit au contraire systématiquement en fonction d'un schéma linguistique binaire, opposant créole et français. Pour ce témoin, la préoccupation semble moins être celle de trouver le biais d'une préservation et d'une perpétuation du groupe, que celui du gain de sa propre légitimité comme membre de ce groupe, de sa propre légitimité en tant que locuteur francophone à part entière, ainsi que la voie d'une parole déculpabilisée en créole, qui constitue pour elle la véritable variété du Même. Ses discours laissent de ce fait apparaître une insécurité linguistique de type identitaire (et, à un moindre degré de type normatif) en français, absente chez les autres témoins, et en retour l'absence d'insécurité communautaire vis-à-vis du groupe de la grande bourgeoisie blanche, insécurité très présente chez les témoins 1, 7 et 8.

Il sera ainsi intéressant, afin de voir si les attitudes qui caractérisent T9 sont représentatives d'autre chose que de sa propre histoire et de sa propre trajectoire, de se demander si ces attitudes se retrouvent dans d'autres catégories sociales, afin de parvenir à déterminer, puisque T9 semble apparaître *Autre* par rapport à CS1, qui sont ses *Mêmes*.

## II. CS2 : LE GROUPE DES "INTELLECTUELS"

Les témoins de la catégorie sociale désignée dans cette thèse par CS2 constituent ce que nous avons désigné comme le groupe des "intellectuels", avec toutes les réserves dont nous avons déjà fait mention à propos de cette étiquette. Ils représentent 10,6 % du total des témoins interrogés. L'hypothèse est que ce groupe constitue une élite sociale, en tant que groupe véhicule de normes et de modèles, d'émergence récente et liée à la départementalisation, et porteuse d'une identité réunionnaise, d'une *réunionnité*, qui se traduit en particulier à partir de la création de mouvements de connaissance, de reconnaissance et de valorisation de la culture réunionnaise, de l'histoire de l'île, et de la langue créole. Cette hypothèse a du reste trouvé quelques premiers éléments de fondement dans les discours des membres de la grande bourgeoisie blanche, qui, s'ils ne la nomment pas toujours explicitement, ou alors sous des étiquettes diverses, y font fréquemment référence. Leurs propos ont en outre montré que ce groupe n'était pas sans représenter un certain danger pour eux, et que son émergence constitue certainement un des symboles de la mise en danger et de la déperdition du groupe CS1. Reste à présent à déterminer si les membres de ce groupe se définissent et se positionnent en tant que groupe porte-parole, leader d'un certain mouvement, mais aussi si les membres des autres groupes, situés plus bas (ou ailleurs) sur l'échelle sociale et sociolinguistique, les identifient et leur reconnaissent ce rôle (que ce soit pour approuver ou désapprouver les modèles véhiculés).

Les témoins répertoriés dans CS2 sont au nombre de six, tous masculins (ce que nous avons déjà expliqué dans le premier chapitre de cette quatrième partie). Le tableau qui suit montre une grande homogénéité des profils :

Témoins	Sexe	Âge	Lieu de naissance	Catégorie Sociale	Profession ou statut	Langue première	Vie en métropole
2	M	34-53	Saint-Denis	CS2	Enseignant, écrivain	créole	Oui
3	M	34-53	St-Benoit	CS2	Universitaire	créole	Oui
5	M	34-53	Saint-Denis	CS2	Universitaire	créole	Oui
6	M	34-53	Saint-Denis	CS2	Enseignant	créole	Oui
11	M	54-75	Saint-Denis	CS2	Enseignant	créole	Oui
16	M	34-53	Saint-Denis	CS2	Universitaire	créole	Oui

### 1. Les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête

Ainsi que nous l'avons expliqué dans le premier chapitre de cette quatrième partie, les membres de ce groupe dit "intellectuels" ont été identifiés *a priori* en fonction du critère du niveau d'instruction à une époque où la scolarisation secondaire et supérieure était encore, à la Réunion, loin d'être accessible à tous. Tous les témoins constitutifs de ce groupe ont ainsi mené des études supérieures entre le début des années 60 et celui des années 70. Ils ont en outre tous directement participé, de diverses manières, au mouvement de reconnaissance et de promotion de la langue et de la culture créoles. La technique de sélection des témoins est globalement la même que celle que nous avons utilisée pour les membres de la grande bourgeoisie blanche. Nous avons au départ à l'esprit un certain nombre de personnes que nous identifions comme faisant partie de ce groupe. Nous en connaissions certaines, à partir desquelles les contacts suivants ont été pris. Tous les témoins contactés n'ont toutefois pas

accepté à se livrer au jeu de l'entretien. Certain(e)s ont refusé d'emblée ; un autre a, dans un premier temps, accepté de nous recevoir sur son lieu professionnel pour que nous parlions du thème de la recherche avant l'entretien, et a ensuite accepté de fixer un second rendez-vous pour procéder à l'entretien, mais dans un lieu à la fois trop bruyant et trop visible (terrasse d'un des cafés les plus fréquentés de Saint-Denis) pour que nous puissions enregistrer l'échange.

Le thème annoncé était celui des langues à la Réunion, de leurs évolutions, et de l'évolution des pratiques linguistiques, ce qui différait légèrement de ce dont nous avions les témoins de CS1 ("le français à la Réunion"). Le terme "sociolinguistique" était également prononcé. En regard des enquêtes menées dans la première catégorie sociale, il ressort dans un premier temps l'impression d'une plus grande prudence et / ou d'une plus grande méfiance de la part des témoins de la seconde catégorie sociale vis-à-vis de l'idée d'un entretien. Il faut toutefois noter que ces témoins sont plus souvent et plus facilement sollicités que les témoins de la grande bourgeoisie blanche, aussi bien par des étudiants qui travaillent en sociolinguistique, en littérature ou en histoire, que par des journalistes, ce qui n'est certainement pas sans contribuer à ce type de réaction. Cette prudence ou cette méfiance initiales, ont néanmoins finalement presque chaque fois cédé la place à l'instauration d'un rapport relativement détendu.

Les entretiens alternaient entre des questions personnelles, faisant appel soit à la trajectoire linguistique personnelle des témoins, soit à leur expérience, à leur point de vue d'écrivain, d'enseignant, de littéraire ou d'historien, autrement dit d'"intellectuels réunionnais"<sup>301</sup>, et des questionnements plus généraux, qui concernaient les perceptions des témoins sur la situation sociolinguistique en général, ou sur un aspect de cette situation, sur l'évolution d'une (variété de) langue, sur l'émergence d'une autre. La lecture des échanges montre que les témoins manifestent finalement assez peu de réserve à parler d'eux-mêmes, à évoquer leurs propres souvenirs et leurs propres parcours. La prudence initiale, qui ne s'observait pas chez les témoins de CS1, laisse ainsi place, lors des entretiens, à des discours dans lesquels les témoins s'impliquent globalement davantage que les témoins (en particulier les témoins masculins) de la grande bourgeoisie blanche, se *cachent* moins derrière le discours politique ou la narration historique.

En revanche on observe, comme dans la première catégorie sociale, la construction de discours longs, argumentés, structurés. La plupart des réponses constituent ainsi de longues répliques, mais dont le contenu, quand il s'agit de questions d'ordre général, est organisé en une réflexion d'ordre plutôt théorique. Le positionnement diffère ainsi par rapport aux membres de la grande bourgeoisie blanche, dont on a vu qu'ils se faisaient globalement les porte-parole de l'"autrefois", de l'histoire de la Réunion et de son peuplement, du passé de l'île. Pour les témoins répertoriés dans CS2, il s'agit avant tout de rendre compte de réflexions plus théoriques, de modes de pensées, davantage axées sur le présent et sur le devenir de l'île. On ne trouve par exemple pas de discours portant directement sur l'époque coloniale, à certaines exceptions près, mais où cette époque est évoquée à travers la production littéraire. L'histoire racontée est ainsi déplacée. La période dans laquelle s'inscrivent les discours commence globalement à la départementalisation (mais qui n'est pas évoquée aussi explicitement que par les membres de CS1) continue dans le présent et se prolonge dans le futur.

---

<sup>301</sup> Terme qui par contre n'était pas prononcé.

Cette simple observation constitue en elle-même un indice instructif de la façon dont les membres des deux premiers groupes conçoivent leur existence et leur rôle : pour les premiers, le présent représente une étape dont on a montré qu'elle constituait une étape terminale, coïncidant avec la fin de l'existence du groupe ; pour les membres de CS2, le présent constitue au contraire une période sans doute incertaine mais en tous cas transitoire, ce qui ouvre la possibilité d'un devenir. La lecture des entretiens menés auprès des membres de la grande bourgeoisie blanche et auprès des "intellectuels" donne ainsi réellement l'impression d'une passation de rôle et de pouvoir (même non voulue), d'une prise de relais de la première catégorie sociale à la seconde. Le présent et la première personne, qui étaient la plupart du temps utilisés par les témoins de CS1 pour renforcer un témoignage, ou montrer leur qualité de témoin direct de l'événement rapporté, correspondent ici davantage à la description d'une démarche personnelle, d'un point de vue, d'une conception, etc.

Les extraits qui illustrent ces différents points sont extrêmement nombreux. Ceux que nous avons sélectionnés ici montrent le positionnement de théoriciens adopté par les témoins, et l'usage d'un style que nous pourrions baptiser le style "universitaire" : emploi d'un vocabulaire technique et scientifique, adoption d'un ton calme mais déterminé, souci de la nuance, volonté de marquer son objectivité, etc.

E. : - Est-ce que vous pensez qu'il existe à la Réunion une variété de français qui soit un français régional ?

T3 : - Le problème est de savoir s'il y a des enquêtes qui ont été faites qui montrent qu'il y a à la Réunion une variété de français tellement différente du français standard qu'on puisse en faire une -- comment dire un -- peut-être pas une langue à part mais -- une variété de langue à part. Ce que je crains c'est que l'on mette abusivement dans le français régional ce qui relève du créole. Pour moi il n'y a pas de recherche neutre -- pure -- et en particulier dans le domaine des sciences sociales [...] on peut appeler ça français régional -- mais -- est-ce que à terme ça ne veut pas dire que -- enfin qu'au bout de la démarche -- il y ait cette idée que tout ce qui n'est pas français standard est français régional -- et donc tout ce qui est créole est français régional -- [...]

E. : - En quoi l'écriture de l'histoire est-elle importante ?

T11 : - Moi je suis enseignant et je suis Réunionnais et je constate que l'histoire de la Réunion n'est pas enseignée. Il y a volonté d'assimiler. Et assimiler ça a été de détruire tout ce qui était différent. Tout ce qui n'apparaît pas dans le cadre français -- traditionnel -- à savoir blanc -- catholique -- francophone. Bon je simplifie un peu mais la colonisation et surtout la départementalisation -- a complètement enlevé ce qui était différent. [...]

Les discours s'apparentent ainsi globalement aux modes discursifs que Jean-Paul Bronckart (1997) identifie comme des discours théoriques, à la différence près que ces discours sont en même temps dits en situation d'interaction, et comportent à ce titre des unités renvoyant à l'espace-temps de l'énonciation et aux sujets interactants. Cette propension au discours théorique est en même temps parfois à la fois commentée et niée. Ainsi par exemple, le témoin 2, écrivain, se défend d'une quelconque étiquette de théoricien :

T2 : - [...] Je n'essaye pas d'écrire en français régional. Je ne me pose pas ce genre de question. Je suis face à mon texte et face à un besoin pour moi de créoliser. [...]

T2 : - [...] Dans mon roman -- je ne veux pas faire œuvre ni d'ethnographie -- de géographie -- ni rien de tout ça. J'essaie de faire du texte.

T2 : - [...] Je ne pense pas grand chose de cette idée de français régional. Je suis beaucoup plus spontané et beaucoup moins théoricien. Ma façon d'écrire est un problème totalement personnel et individuel.

En même temps, son discours montre qu'il a réellement des réflexes de théoricien, dans la mesure où ce qui est énoncé sur le mode général est presque systématiquement commenté, nuancé, émis avec réserves :

T2 : - [...] ma créolisation doit tenir compte de cette compréhension -- donc c'est très restreint et très artificiel. et je ne l'adopte que lorsqu'elle peut apporter un plus sur le plan littéraire. donc -- si vous voulez il faudrait analyser œuvre après œuvre. La créolisation de [titre d'un roman] n'est pas du tout la même que celle de [titre d'un roman] -- ça n'est pas du tout au même niveau. dans [titre d'un roman] ce sont bien plus des préoccupations littéraires -- alors que dans [titre d'un roman] c'est aussi un peu pour marquer son territoire -- en acceptant bien que les autres y viennent puisque c'est écrit en français -- mais en le marquant. Dans [titre d'un roman] il y a des expressions qui sont absolument incompréhensibles pour un non-créolophone.

T2 : - [...] Et après la guerre j'ai l'impression -- mais bon je n'ai pas fait une étude -- c'est une simple impression -- qu'il y a eu un développement des complexes -- [...]

De fait, la plupart des témoins ont effectivement ce type de réflexe, qui consiste à donner leur point de vue, leurs impressions, mais en montrant immédiatement que leurs propos n'ont qu'une valeur subjective, ne constituent qu'une intuition, et doivent être soumis à vérification (ce qui est également, en insistant sur la relativité de son discours, une manière de se montrer objectif).

T3 : - [...] je connais pas les mécanismes linguistiques de c'qu'on appelle le français régional. Non c'que je dis c'est que -- c'est d'abord le problème des procédures d'analyse.

T3 : - [...] D'ailleurs je pense pas que le français de Gauvin est senti par le lectorat réunionnais -- enfin j'ai pas fait d'enquêtes mais enfin -- il me semble -- [...]

E. : - Comment on peut définir un Créole pour vous ? C'est quoi un Créole ? Est-ce qu'on fait la différence par exemple entre Créole et Réunionnais ?

T11 : - Il faudrait faire une étude précise de ses différentes acceptions. En gros -- Créole signifie [...]

T11 : - [...] Alors quand on est arrivé en France en 1958 ou 59 -- le mot Réunionnais -- on ne savait pas l'écrire. Je me rappelle on se demandait s'il fallait un n ou deux. Alors il faudrait peut-être rechercher à l'époque -- dans les années cinquante -- si dans les journaux il y avait le mot réunionnais.

Comme le montrent les extraits suivants, une autre tendance qui s'observe dans les discours des témoins répertoriés dans la catégorie "intellectuels", et qui vient du reste renforcer ce qui vient d'être dit, consiste à commenter les questions, à reprendre celles qui leur semblent manquer de nuances, ou mal formulées, ou encore qui leur posent des problèmes (et en particulier des problèmes théoriques). Cette propension ne s'observe dans aucune autre catégorie sociale :

E : - Quelle est votre langue maternelle ?

T2 : - Qu'est-ce que vous appelez langue maternelle ? [...]

E : - Pourquoi les gens semblent avoir tant de mal à accepter de lire le créole ?

T2 : - D'abord il faudrait voir quels gens. [...]

E. : - Est-ce que le créole est votre langue maternelle ?

T3 : - La notion de langue maternelle est problématique -- je ne sais pas très bien ce que ça veut dire [...]

E. : - Si -- dans la mesure où il est assimilé à un mauvais français.

T3 : - Y'a un bon français ?

E. : - Y'a un français correct.

T3 : - Ben oui mais je vois pas en quoi [...]

E. : - Est-ce que vous avez le sentiment que les gens perdent leur créole à la Réunion -- qu'il y a une décréolisation ?

T5 : - Ça c'est une question passionnante -- et énorme en même temps. Ce que je vais dire est tout à fait évident hein -- [...]

E. : - Est-ce que vous êtes bilingue ?

T6 : - Qui moi ? Dans quel -- dans quel sens ? C'est quoi bilingue pour vous -- c'est quoi ?

Globalement donc, les comportements des témoins de CS2 vis-à-vis de la situation d'enquête sont relativement homogènes, passant de moments où ils parlent effectivement d'eux-mêmes, de leurs propres parcours, de leurs propres expériences, dans lesquels ils se positionnent comme "témoins acteurs", à des moments où il s'agit davantage de faire part de leurs réflexions, de leurs propres perceptions, mais de perceptions intellectualisées, réfléchies, théorisées, moments dans lesquels ils agissent en tant que témoins que l'on pourrait ainsi désigner comme "témoins théoriciens". La lecture des entretiens montre que les témoins de CS2 ont ainsi peu tendance, à l'opposé de ce qui avait été observé dans la première catégorie sociale, à se faire les porte-parole d'une époque, d'une situation, ou d'un groupe (le leur ou celui des Réunionnais en général), mais parlent au contraire davantage en leur propre nom, prennent explicitement en charge leurs propos, et ce même quand le discours se fait théorique.

Nous avons également remarqué que les membres de la grande bourgeoisie blanche (les hommes en particulier) tentaient souvent d'inverser les termes de la relation, de prendre le contrôle de l'échange, de laisser à l'autre peu d'autonomie, peu d'espace et de temps de parole, un peu comme s'ils concevaient le rapport instauré dans la situation d'entretien comme un rapport entre un dominant, qui pose les questions et dirige l'échange, et un dominé, soumis à l'entretien, et qui répond aux questions. Cette tendance se doublait d'une propension à montrer son savoir, ses connaissances, et à faire acte d'autorité par ce biais. Avec les membres de la seconde catégorie sociale, les rapports instaurés sont tout à fait différents. Il n'y a plus ni dominant, ni dominé, mais deux sujets qui s'interrogent ensemble sur une série de thèmes. On a de fait réellement l'impression que les membres de CS2 accompagnent l'entretien, y contribuent, y apportent leurs connaissances, leurs expériences et leurs perceptions, mais aussi leurs propres questionnements, à la fois à propos des thèmes abordés, et des questions en elles-mêmes. Les questions sont écoutées, et même si les discours sont longs, les témoins se prêtent effectivement au jeu de l'entretien, répondent aux questions posées et y réfléchissent à voix haute. La manière de modifier les questions, d'attirer notre attention sur telle ou telle formulation, sur telle ou telle expression revient moins à instaurer un rapport enseignant / enseigné (ce à quoi nous aurions pu nous attendre), qu'à souligner la complexité et l'hétérogénéité là où notre formulation des choses pouvait supposer la perception d'une simplicité et d'une unité, et par conséquent à aller dans le sens de la réflexion et de la recherche.

Dans la suite de l'exploitation, il faudra se demander si cette différence de comportement entre les membres de CS1 et ceux de CS2, qui se double de la propension, chez les premiers, à se positionner explicitement comme élite, comme groupe dirigeant, et chez les seconds, à parler avant tout en leur propre nom, peut s'interpréter comme l'absence de volonté d'affirmation de l'existence et de la constitution du groupe CS2 (qui n'est encore, à ce stade, qu'une hypothèse). Il s'agira également de se demander si cette différence ne

coïncide pas avec une divergence quant à la conception même de la notion d'élite, et si les comportements et les attitudes ne peuvent pas être interprétés dans ce sens.

Le témoin 5 se particularise toutefois par le fait qu'il est le seul à tenter, mais d'une façon qui ne ressemble en rien aux attitudes adoptées par les témoins de CS1, de modifier les termes de la relation enquêteur / enquêté. Une constante de ce témoin est d'essayer de donner un ton très décontracté à l'entretien, alors que cet échange le préoccupait manifestement dans la mesure où quand nous sommes arrivées au rendez-vous, dans une salle de cours de l'université, il avait préparé toute une réflexion écrite sur un tableau pour rassembler et ordonner ses idées sur le sujet de l'entretien. D'emblée donc, il retourne la situation : c'est lui qui prend l'initiative de la conversation en commentant ce qu'il a écrit à notre intention donc en employant un ton pédagogue, etc. Ce faisant, il instaure une relation enseignant / enseigné, donc une situation relativement formelle, mais en même temps, il n'a de cesse de déformaliser cette situation, en adoptant un ton de plaisanterie, en ponctuant son récit d'anecdotes amusantes.

Cette tendance à constamment formaliser / déformaliser la situation se voit également dans la posture physique : nous sommes assise à un bureau, face au tableau sur lequel se trouve le schéma, et le témoin est assis *sur* un autre bureau, à côté du tableau. On peut interpréter cela en disant que l'entretien représente pour lui une situation stressante, ce qu'il masque en inversant les rôles préétablis, donc en nous amenant sur son terrain, celui de la relation pédagogue / apprenant, qui appelle une situation relativement formelle. En quelque sorte, il tente de relativiser et d'amoindrir ce qu'il perçoit comme notre propre sécurité linguistique en nous mettant dans ce rôle d'élève, et en même temps il déformalise cette situation, comme s'il voulait afficher une volonté de nous sécuriser. De ce fait, il sauve sa face et se sécurise lui-même :

T5 : - J'ai pensé à toutes les manières de répondre. C'est un itinéraire. Pas seulement le mien -- mais celui d'un certain nombre de Réunionnais d'aujourd'hui. La première étape -- j'ai mis comme titre -- les créolismes sont les stigmates. À l'époque de mon enfance -- il n'y avait qu'un seul lycée ici à la Réunion -- le lycée Leconte de Lisle -- donc les gens qui arrivaient dans ce lycée étaient un peu triés sur le volet -- bon moi c'est un peu par accident que j'ai atterri là -- [rire] Donc le français est d'abord utilisé à l'école -- au lycée -- puisque le lycée regroupait l'école -- le collège et le lycée -- puisque les enfants y arrivaient depuis la 11<sup>e</sup> jusqu'à la terminale. Moi je suis arrivé en 9<sup>e</sup>. Alors nous parlions français à l'école -- et j'ai mis "français -- attention aux fautes" -- parce que le français que nous parlions à l'école était le français académique -- avec les règles grammaticales -- du Grévisse -- de la grammaire française -- etc. On découvrait à cette époque aussi certaines variantes du français puisque on étudiait le français du Moyen-âge -- la langue de Corneille -- de Racine -- etc. -- jusqu'aux écrivains du 20<sup>e</sup> siècle. Donc il y avait toujours cette hantise de la faute -- et du créolisme. Si par exemple nous écrivions "maman a repassé mon linge avec un karo" -- "karo" est un créolisme. [...]

Parmi tous les entretiens menés auprès des membres de la seconde catégorie sociale, cet entretien est celui qui comporte le plus de séquences descriptives, essentiellement construites à l'imparfait, dans lesquelles le témoin évoque son passé, sa trajectoire, mais aussi plus globalement celle d'"un certain nombre de Réunionnais", avec lesquels il sous-entend l'appartenance commune à un groupe (ce témoin est du reste, nous le verrons, celui qui évoque le plus explicitement le groupe CS2). Ces arrière-plans descriptifs alternent avec des séquences de premier plan, dans lesquelles il s'agit pour T5 soit de revenir au schéma qu'il est en train de commenter, soit de parler directement de lui. L'emploi de l'imparfait, mais aussi l'adoption d'un style soutenu, d'un ton romanesque, d'un vocabulaire recherché créent un effet de récit romancé, au cours duquel s'opèrent de nets changements de position, qui coïncident

souvent avec des passages au passé composé, et qui correspondent à l'introduction du sujet de l'énonciation dans l'énoncé. Brusquement, le roman trébuche, semble se transformer en film comique, burlesque, maladroit. L'extrait qui précède, ainsi que ceux qui suivent, montrent qu'à chaque fois que le témoin 5 s'introduit dans son discours, parle directement de lui, son propos consiste à se moquer de lui-même, à se dévaloriser, ou à relativiser ce qui peut le mettre en valeur. Dans la séquence qui suit, T5 commence par exprimer son goût prononcé, lorsqu'il était enfant, pour la lecture, puis commente et illustre cette passion au moyen d'un énoncé qui relativise à deux reprises ce qui vient d'être dit : l'emploi du verbe "foncer dans", au lieu de foncer *sur*, donne de lui une image à la fois maladroite et rude, et est en outre construit avec le complément "les livres de la bibliothèque verte", ce qui contribue encore à amoindrir la face positive présentée dans l'énoncé précédent :

T5 : - [...] Bon à la kaz il y avait la radio -- il n'y avait pas encore de télévision mais il y avait la radio -- et puis la lecture -- parce que j'étais passionné de lecture -- donc je fonçais dans les livres de la bibliothèque verte -- [rire]

T5 poursuit par la suite, sur le même ton, un récit romanesque dans lequel il n'apparaît pas directement, puis change de nouveau de position quand il s'introduit dans le discours. Le schéma est le même : d'une séquence descriptive à l'imparfait, de l'emploi d'un vocabulaire soutenu et poétique, d'un rythme d'élocution régulier, il passe brusquement à une séquence dialoguée, à un rythme saccadé, à l'emploi d'un vocabulaire familier et argotique ("se planter de", "se foutre de quelqu'un", etc.) :

T5 : - Arrive après la période de la France -- c'est-à-dire là on saute la mer -- on prenait le bateau et il fallait vingt quatre jours pour arriver en France. C'était un voyage absolument merveilleux -- parce qu'on découvrait tous les pays que nous avions imaginé à travers les lectures -- on les découvrait -- enfin du moins une partie -- pendant les escales. On s'arrêtait un jour dans différents pays. Et puis on arrivait à Marseille -- c'était fabuleux. On arrivait là et moi je me suis planté de train [rire] -- je me suis trompé parce que je suis allé -- quand le contrôleur m'a demandé mon billet -- il m'a dit vous allez où -- j'ai dit je vais à Montpellier -- il a dit ah non vous allez à Nice [rire] -- j'ai dit c'est la première fois que je prends un train -- il m'a dit vous vous foutez de moi -- j'ai dit non non -- c'est la première fois vraiment -- donc je l'ai repris en sens inverse pour aller à Montpellier [rire]. Et là en fait -- je suis rentré dans le film. [rire] C'est-à-dire que -- à cette époque-là il y avait quand même le cinéma aussi hein -- nous allions le dimanche après-midi -- on voyait Zorro -- Tino Rossi -- Fanfan la Tulipe -- Gérard Philippe -- ça c'était un peu nos héros de l'époque. [...]

On devine que ces séquences devront être reprises et étudiées plus en détail lorsqu'il s'agira de procéder à l'analyse du positionnement socio-identitaire des témoins, de la définition de soi, et de son identité linguistique. On perçoit dès lors chez ce témoin quelques difficultés à afficher une image valorisée de lui-même, mais aussi la perception d'un décalage entre les acteurs du récit rapporté, du monde merveilleux donné à voir à travers son discours, dont il se fait en quelque sorte le guide, et lui-même, qui, dès qu'il apparaît dans ce monde, rompt le charme et crée l'"accident" (dont il parle plus haut), qui s'imprime dans le discours par le biais d'alternances langagières. Nous reviendrons là-dessus et nous demanderons comment peuvent s'interpréter ces changements de positions dans le cadre du modèle de sphères sociolinguistiques. On peut toutefois dès lors supposer que ce type de comportement n'est certainement sans lien avec la tentative initiale du témoin d'instaurer entre lui et nous un rapport, sécurisant pour lui, d'enseignant à enseigné, mais qui ne correspond pas, comme chez les témoins de la première catégorie sociale, à la volonté de produire un effet de démonstration.

Chez les témoins répertoriés dans CS1, on a vu que les tentatives de prise de contrôle de l'échange se manifestaient également par des adresses directes à notre rencontre. Si aucun des témoins de la catégorie des intellectuels ne nous pose, en cours d'entretien, de question personnelle, l'entretien avec le témoin 6 se distingue sur ce point des autres dans la mesure où il comporte différentes adresses qui s'opèrent en dehors du strict cadre thématique de l'échange, et modifient les termes de la relation, mais non pas d'une relation dominant / dominé (comme ce qui apparaît dans la première catégorie sociale), mais d'une relation relativement impersonnelle qui évolue vers davantage de proximité et de connivence. Dans l'extrait suivant, il s'agit par exemple pour T6 de savoir ce que nous pensons de son discours, et plus globalement si nous écoutons son propos et suivons son raisonnement. Au moment où le changement se produit, il est au terme d'une longue réplique agencée en une série de réflexions générales sur l'état et la place du français dans le monde, ce qui l'amène à faire l'hypothèse d'une menace qui pèse sur le français, à la Réunion, dans les catégories sociales les plus défavorisées. Jusque-là T6 n'apparaît nulle part dans son discours, puis y apparaît brusquement, sous une forme indirecte, qui appelle de façon évidente un commentaire de notre part :

- T6 : - [...] Bon pas dans les classes avec des bons petits marmailles bien dans leur peau et pas inquiets pour leur avenir hein. Mais l'enseignant qui a des classes difficiles ou des classes de quartier -- des écoles de quartier -- qui dit qu'il communique -- c'est un enseignant qui fait comme moi qui parle tout seul.
- E. : - Ah -- vous parlez tout seul là ?
- T6 : - Ah ben oui vous voyez pas là depuis un moment je parle tout seul.
- E. : - Mais je vous écoute -- c'est une forme de réponse.
- T6 : - Non mais c'est une situation artificielle -- particulière.
- E. : - Parce que c'est enregistré ?
- T6 : - Non -- mais c'est pas la situation de l'enseignant qui se trouve dans sa classe.
- E. : - Ah non effectivement --
- T6 : - Communiquer pour l'enseignant consisterait aussi à évaluer ce qu'il y a dans la tête des autres.
- E. : - Vous voudriez évaluer ce qu'il y a dans ma tête ? [rire]
- T6 : - Non [rire] -- Quoique vous ne dites rien mais quelquefois on voudrait bien savoir ce que vous pensez -- Mais je parlais de l'enseignant.
- E. : - [rire] Oui allez-y.
- T6 : - C'est-à-dire l'enseignant -- il a un métier extrêmement difficile -- il faut qu'il sache en permanence si son message est passé.

On voit bien que les adresses hors champ de l'entretien constituent une sorte de parenthèse modifiant les termes de la relation, et instaurant entre le témoin 6 et nous un rapport de plus grande connivence. La démarche est donc exactement inverse par rapport à celle qui avait été observée chez les témoins masculins de la grande bourgeoisie blanche, dont les adresses à notre intention consistaient la plupart du temps à tester nos connaissances ou à se mettre dans le rôle de l'enquêteur en nous posant des questions personnelles, ce qui avait comme conséquence de tendre à rigidifier la relation.

## ***2. Les discours épilinguistiques***

Par souci de parallélisme, et afin d'être mieux à même de mettre au jour les ressemblances et les dissemblances entre les membres de CS1 et ceux de CS2, l'analyse des discours épilinguistiques suivra le même ordre que celui qui avait été suivi pour la grande bourgeoisie blanche, et ce même si, de nouveau, il faut noter que les discours épilinguistiques sur le français concernent souvent aussi le créole, et inversement. Pour cette raison, nous ferons parfois appel aux mêmes extraits de corpus, ce que nous tenterons toutefois d'éviter au maximum afin de ne pas trop alourdir le texte.

## 2.1. Le français

### 2.1.1. La compétence linguistique en français

Comme chez les témoins de la première catégorie sociale, peu de choses sont à dire concernant la compétence linguistique en français des témoins de CS2. Leur profil linguistique se distingue pourtant des premiers sur un point essentiel, celui de la langue "maternelle" (expression dont nous verrons qu'elle pose problème pour la plupart des témoins), qui est chaque fois affirmée comme étant le créole. Le français est en même temps présent dès la toute petite enfance, et essentiellement, comme le montrent les extraits suivants, par le biais de la mère de famille :

T2 : - [...] Mais bon ma mère était directrice d'école et elle était issue d'une famille dans laquelle on parlait français à la maison. Et mon père est avant tout de culture créole mais il s'exprime correctement en français -- donc s'il le désire -- il peut. Bon -- il y a peut-être une faute qui traîne ici ou là -- mais n'empêche que c'est quand même du français. [...] Donc en même temps j'ai été imprégné de français très tôt --

T5 : - [...] et à la kaz -- il fallait faire attention à ne pas parler le gros créole. Quand on dit mon /zǎb/ -- il fallait faire attention -- on ne dit pas mon/zǎb/ -- on dit "ma jambe" -- on ne dit pas la /lin/ -- on dit "la lune" -- donc les mamans -- c'était surtout les mamans -- rectifiaient en permanence les enfants pour dire attention koz<sup>302</sup> pas le gros créole.

T6 : - [...] Ma mère institutrice -- parlait français. Donc à la maison y'avait mon père qui parlait créole -- ma mère qui parlait français de temps en temps -- créole de temps en temps -- et la nénaine qui elle parlait créole.

T11 : - [...] Euh bon ma mère était institutrice donc dans son métier -- elle parlait français. Ensuite son père était inspecteur de primaire -- à une époque où il était très mal venu de parler créole. Moi je suis né en 1938 -- ma mère est née en 1904. Dans la famille de ma mère il était interdit de parler créole.

Tous les témoins manifestent une parfaite assurance et une grande aisance en français, répondent de façon pertinente aux questions posées et même y ajoutent des éléments de réflexions, produisent des discours à la fois bien construits, argumentés, et structurés. Ils se distinguent toutefois des témoins de CS1 du fait d'une plus grande tendance à employer un vocabulaire technique et scientifique, propre à la littérature, à la linguistique, à la créolistique, etc. Ils possèdent en outre certainement, du fait de leurs longs séjours en France métropolitaine et dans d'autres aires francophones, de leurs activités professionnelles et de leurs contacts humains, une meilleure connaissance que les membres de la grande bourgeoisie blanche des différentes variétés de français, variétés régionales et sociales, et ont certainement davantage conscience de l'aspect à la fois variant et vivant du français. Ainsi, s'il existe à la Réunion des locuteurs véritablement bilingues, c'est certainement dans cette catégorie qu'ils se trouvent.

### 2.1.2. Le discours sur la compétence en français

CS2 Globalement, les discours sur la compétence linguistique en français appellent l'évocation d'un apprentissage tardif, et d'une approche d'abord avant tout écrite de cette langue. Alors que dans les autres catégories sociales, les témoins ont tendance à masquer ce

---

<sup>302</sup> Ainsi que nous l'avons annoncé dans le premier chapitre de cette quatrième partie, nous écrivons ici /kOz/ en fonction de la graphie créole "koz" dans la mesure où le contexte de la phrase est plus créolisant que francisant, et dans la mesure où l'emploi du verbe "koz" est directement lié à la volonté, par le locuteur, de marquer le fait qu'il passe au créole.

qu'il perçoivent comme leur incompetence linguistique en français, ou à la localiser dans un espace-temps à la fois révolu et le plus lointain possible, les membres de CS2 mettent au contraire souvent en avant leurs lacunes et leurs difficultés linguistiques, et la longueur du processus d'appropriation du français, dont la pratique est décrite comme ayant été longtemps peu "naturelle" :

T2 : [...] Quand il a fallu -- au lycée -- s'exprimer en français -- j'ai eu toutes les difficultés du monde. J'étais comme tous les jeunes créolophones -- capable d'écrire à peu près correctement le français à partir de quatorze ou quinze ans -- mais absolument incapable de m'exprimer oralement -- naturellement je veux dire. Donc il a fallu une pratique orale -- bon et puis bien après je suis parti faire mes études à Montpellier puis à Bordeaux -- et il a fallu ça pour que je puisse m'exprimer correctement -- à peu près librement en français à l'oral.

T11 : - [...] le français était réellement une langue seconde -- une langue que j'ai apprise à lire d'abord -- et qui ne m'était pas naturelle jusqu'à dix-huit ans.

E. : - Qu'est ce que vous appelez *pas* naturelle ?

T11 : - Ben c'est une langue que -- qui pose problème -- lorsqu'on la parle on a toujours peur de commettre des fautes -- on est devant les autres -- on n'est pas sûr de soi on craint -- on a peur de commettre des erreurs -- d'être l'objet de la risée si l'on commet des erreurs. Bon j'étais à l'aise en créole et je n'étais pas à l'aise en français jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Quand on devait rédiger quelque chose le français était pour moi une langue apprise -- une langue dans laquelle on ne sent pas. Pour moi la langue maternelle c'est la langue non seulement que l'on parle mais c'est aussi la langue dans laquelle on exprime toutes ses émotions et tous ses sentiments. Avant que ces émotions et ces sentiments puissent passer par une langue seconde -- il faut vraiment une très bonne maîtrise de cette langue seconde. Bon ceci dit -- j'étais dans un milieu où il y avait le français et le créole -- et je vous ai dit que mon père surtout parlait créole -- ma mère le parlait moins -- et mon père à table lisait tous les journaux devant les enfants -- devant toute la famille -- il lisait le journal et il faisait tous les commentaires qu'il pouvait -- il prenait ma mère à témoin. Et puis on a été parmi les premières familles des hauts de Saint-Denis à avoir la radio -- donc le français était présent. Mais le créole était aussi très présent. Le créole c'était la nénaine -- c'était les frères et sœurs -- les cousins -- c'était la cour -- c'était le village -- etc. Le français c'était les leçons -- c'était les devoirs -- c'était la radio.

L'évocation du rapport au français dans le cadre scolaire fait ainsi apparaître la peur de commettre des fautes, de déroger aux règles de grammaire, de sortir de la norme :

T5 : - Alors nous parlions français à l'école -- et j'ai mis "français -- attention aux fautes" -- parce que le français que nous parlions à l'école était le français académique -- avec les règles grammaticales -- du Grévisse -- de la grammaire française -- etc. On découvrait à cette époque aussi certaines variantes du français puisque on étudiait le français du Moyen-âge -- la langue de Corneille -- de Racine -- etc. -- jusqu'aux écrivains du 20<sup>e</sup> siècle. Donc il y avait toujours cette hantise de la faute -- et du créolisme.

Les notions de pratique "libre", ou "naturelle" reviennent presque systématiquement, et sont fréquemment associées à la pensée dans une langue ou dans une autre. Pour les témoins de la seconde catégorie sociale, une "bonne" compétence linguistique en français dépasse largement la connaissance de la grammaire et des règles de fonctionnement de la langue (critères presque systématiquement cités, nous le verrons, par les membres des catégories sociales intermédiaires – CS3 – et inférieures – CS4 –), et sous-tend avant tout un processus d'appropriation linguistique, donc d'intériorisation de la langue, qui permet de passer de la pensée en créole à la pensée en français, et de la conception d'un français figé et uniforme, à un français multiple et vivant.

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T16 : - Je dirais pas *bien parler* -- je pense qu'il est important de pouvoir maîtriser plusieurs variétés de langue -- et dans certaines situations effectivement -- c'est nécessaire de s'exprimer disons correctement. Par

exemple si tu as une position d'enseignant du français par exemple -- c'est important de maîtriser le mieux possible -- mais il y a toujours toujours des petits problèmes hein.

Les récits de l'apprentissage du français sont intéressants à analyser. Le témoin 3, professeur de littérature française et auteur de différents recueils de poèmes, dont certains sont en français et d'autres en créole, rapporte qu'au lycée, il pensait ses dissertations en créole puis les traduisait en français. Il est le seul à aller aussi loin dans l'affirmation de la difficulté à penser en français :

E. : - Vous pensiez donc en créole ?

T3 : - Ben certainement. Pendant très longtemps j'ai pensé en créole -- jusqu'au moins la première -- quand je rédigeais des devoirs -- je pensais en créole et je traduisais en français.

E. : - Vous traduisiez ? Comment vous le savez ?

T3 : - Ben parce que je sais très bien -- je sais très bien que c'est comme ça que je faisais. Pour écrire mes rédactions -- au lycée -- je pensais en créole et je traduisais en français. Et il a fallu que j'aille en France - - que je vive en France pour que je pense en français.

Notre propos n'est pas ici de contester ou même de mettre en doute la véracité des dires de T3, mais de nous interroger sur le sens de ce qui est rapporté. La lecture des entretiens, et en particulier le récit de l'environnement linguistique familial, de la distribution des langues à l'époque de l'enfance et de l'adolescence, met au jour une volonté explicite de donner à voir un net cloisonnement linguistique, avec d'un côté le créole, langue première, langue de l'être, langue du foyer, des échanges entre Mêmes, et de l'autre le français, langue seconde, langue de l'école, langue de l'Autre, langue dans laquelle on apprend progressivement à *traduire* son être, quand la situation est certainement moins schématique et circonscrite dans la mesure où le français est présent dans la trajectoire linguistique de tous les témoins de la seconde catégorie sociale depuis la toute petite enfance. L'enjeu qui semble ainsi apparaître, à travers les discours sur la compétence, est celui de montrer que le français n'est pas perçu, malgré la qualité et la reconnaissance de la compétence linguistique actuelle, comme la langue du Même.

La suite du discours du témoin 3 montre qu'il s'agit moins pour lui de mettre en cause ou de nier sa compétence linguistique actuelle, qu'il reconnaît et même affirme par ailleurs, que de montrer que cette compétence résulte d'un apprentissage linguistique (et non d'une acquisition, en fonction de la distinction en usage chez les didacticiens, comme pour la première langue), et qu'à ce titre, sa pratique du français nécessite encore aujourd'hui un travail de réflexion, un effort qui, même s'il est peu apparent, est bien réel. L'idée est donc encore de montrer la perception du français comme une langue qui n'est pas sienne, qui lui est extérieure :

T3 : - [...] Mais même aujourd'hui parfois j'ai du mal à parler en français -- quand j'suis fatigué -- quand j'suis pas en forme -- j'arrive pas à trouver mes mots en français -- ça vient en créole. Et par exemple -- autant je peux passer des heures -- ou une journée à parler français avec quelqu'un et après je parle créole facilement sans problème avec mes copains etc. -- autant si j'ai passé une journée à parler le créole -- si je dois immédiatement reparler le français pour autre chose -- il y a un moment d'adaptation -- le français n'est pas naturel. Enfin ça n'est pas aussi naturel qu'on ne le croit.

E. : - Vous avez l'impression que ce n'est pas votre langue ?

T3 : - Ça n'est pas le problème de savoir si c'est ma langue ou pas ma langue -- c'est une langue que j'ai acquise - - mais politiquement -- idéologiquement -- je n'ai pas à dire que c'est ma langue ou pas ma langue -- c'est une langue que j'ai apprise -- c'est une langue que je parle -- mais c'est pas ma langue maternelle ça c'est sûr. Bien sûr -- c'est une langue que je possède bien puisque je l'enseigne. Il est évident que vu ma profession -- je parle sans doute mieux le français central et normé que beaucoup de Français. Je fais sans doute beaucoup moins de fautes de français que des Français -- de France. Mais vraisemblablement comme un professeur d'anglais fait moins de fautes d'anglais qu'un Anglais d'Angleterre -- Et en même

temps il est vrai que j'ai longtemps vécu en France -- donc je n'ai pas seulement un rapport livresque ou pédagogique au français -- mais je sais le parler. Je sais le parler dans tous les milieux -- distinguer les registres -- les niveaux -- voilà quoi c'est ça. Je sais m'adapter -- tel français dans telle situation -- tel autre français dans telle autre situation.

E. : - Et alors quand est-ce que vous vous êtes mis à penser en français ?

T3 : - Je crois que ça date de la première -- par là -- de la première ou de la terminale.

E. : - Et qu'est-ce que ça a changé dans votre pratique ?

T3 : - Je sais pas. J'ai sûrement parlé un français moins -- moins -- beaucoup moins livresque quoi. Moins normé -- Je parlais un français vivant. Des français vivants. Voilà -- [silence]

Le discours de T3 montre qu'il s'inscrit, si l'on se souvient du modèle de communauté linguistique à étagements, à l'étage 3 de la communauté, étage de l'affirmation du bilinguisme, de la légitimité en français et en créole, mais aussi d'une légitimité en français équivalente ou supérieure à celle des Français de métropole. Il explique que son séjour en métropole lui a permis d'aller au-delà de la compétence initialement avant tout livresque, écrite, et d'acquérir une compétence orale et vivante. En même temps, il n'a de cesse d'insister sur le fait que sa pratique du français n'est pas "aussi naturelle qu'on le croit".

Au-delà de ce qui est dit, le propos de T3 est intéressant en ce sens qu'il fait apparaître une représentation d'arrière-plan, qui rejoint du reste la représentation des langues telle que l'exploitation de la pré-enquête (quatrième partie, premier chapitre) a pu la faire apparaître, dans laquelle le français et le créole constituent schématiquement deux "camps" linguistiques entre lesquels il ne semble décidément pas facile de trouver un terrain déconflictualisé. Ainsi, quand nous demandons au témoin, en regard de ce qui vient d'être dit, s'il ne considère pas le français comme "sa langue", T3 entend cette question en termes idéologiques et politiques : le fait de dire que le français est ou non *sa* langue ne revient pas à décrire une perception personnelle mais véritablement à prendre parti, à s'inscrire dans un camp, et donc au moins partiellement contre l'autre. La description du français comme langue "acquise", reprise et corrigée dans les énoncés suivants en langue "apprise", qui évolue en langue "parlée" puis "possédée", montre du reste la fragilité de la frontière entre langue du Même et langue de l'Autre, entre langue de l'intérieur et langue de l'extérieur, entre langue *maternelle*, langue première, qui précède et constitue, et langue instrument, que l'on prend, que l'on utilise, et finalement que l'on s'approprie.

Cette représentation de l'espace sociolinguistique départagé en camps adversaires est donc vraisemblablement moins liée à une insécurité linguistique de type normatif, qu'à une insécurité de type identitaire<sup>303</sup>, dans la mesure où l'inscription dans un camp semble faire apparaître, même chez les sujets bilingues et sécurisés quant à leur compétence linguistique, la représentation de l'abandon de l'autre. Le discours sur la compétence, l'affirmation d'une pratique artificielle du français, d'une extériorité de cette langue par rapport à soi, semble en fait constituer un moyen de ne pas tout à fait trahir le créole, et au-delà, de ne pas trahir son identité réunionnaise et / ou créole<sup>304</sup>. Le seul biais possible paraît ainsi passer par le renforcement des frontières entre la langue du Même, et la langue de l'Autre, mais aussi par

---

<sup>303</sup> L'exploitation de la pré-enquête avait déjà fait apparaître cette hypothèse, mais laissait un doute compte tenu de la situation des élèves du lycée technique, par ailleurs souvent conscients d'un décalage entre leurs pratiques du français et le modèle normatif, et exprimant la perception d'une illégitimité en tant que locuteurs francophones.

<sup>304</sup> Il faudra en retour se demander, lors de l'exploitation des discours des membres des autres catégories sociales, si le fait d'avoir accédé au bilinguisme et / ou à une parfaite maîtrise du français est perçu comme le signe d'une baisse de légitimité en tant que membre de la communauté créole / créolophone et par conséquent en tant que locuteur du créole, ce que les textes produits par les élèves du lycée professionnel laissait entrevoir.

l'affirmation d'une distinction nette de leurs modes d'apprentissage, et du rapport entretenu avec elles.

Le discours du témoin 6 va globalement dans le même sens. Dans la séquence qui suit, T6 raconte son apprentissage du français comme un apprentissage mécanique, donnant accès à une vision du français non comme une langue vivante, signifiante, parlée, pensée, mais comme une langue factice, artificielle, qui se réduit à une série de règles :

E. : - [...] Vous vous êtes créolophone de langue maternelle ?

T6 : - Oui.

E. : - Vous avez appris le français quand ?

T6 : - Ah ben à l'école. D'abord j'ai été élevé par une nénaine. Cette nénaine parlait créole. Donc avec mes parents -- je n'avais pas beaucoup de contacts mais mon père il est créolophone -- il parlait tout le temps créole. Ma mère institutrice -- parlait français. Donc à la maison y'avait mon père qui parlait créole -- ma mère qui parlait français de temps en temps -- créole de temps en temps -- et la nénaine qui elle parlait créole. Et je suis allé à l'école à cinq ans. À l'époque y'avait pas l'école maternelle. Je suis allé à l'école à cinq ans -- et là -- ben là je suis entré en contact avec le français. Mais j'ai un souvenir bizarre de cette école en français -- parce que pour moi c'était seulement l'écrit hein -- je voyais que c'était souvent écrit. Par dessus le marché c'était progressif parce que la méthode était syllabique. Si bien que j'ai l'impression -- mais c'est peut-être faux -- que la première année je n'ai pas entendu mon institutrice parler le français. Des sons -- qui étaient recomposés -- des mots -- mais pas parler. L'expression orale -- comme elle était introduite par la suite -- n'était pas une matière importante lorsque j'étais au CP et lorsque j'étais au CE1. Et puis après -- dans ma scolarité primaire -- le créole et le français-là s'entremêlaient. S'entremêlaient. Je n'ai jamais eu d'institutrice qui se soit dit -- ma mission c'est d'enseigner le français à ce p'tit marmaille là. Bien sûr on avait des -- finalement c'était quoi ? Nos matières c'était la dictée -- c'était les questions -- les mathématiques -- l'histoire -- la géographie -- mais la conversation même avec mon institutrice -- notre institutrice -- on ne l'avait pas. Là je peux pas dire que je parlais français-là hein -- c'est pas du tout ça. Si bien que quand je suis rentré en sixième -- moi je venais de la campagne -- je suis allé au lycée là -- Leconte de Lisle -- c'est pas loin d'ici -- c'était le lycée à l'époque -- je suis entré en sixième -- ben je ne savais pas parler français.

Le français est donc explicitement ici défini comme une langue extérieure à soi, étrangère, une langue que l'on a su écrire bien avant de savoir la parler. Les premières pratiques du français sont ainsi décrites par T6 comme des pratiques automatiques, et les jeunes apprenants (dans lesquels il s'inclut) sont comparés à des sortes de robots, des machines à répéter, sans penser, des phrases toutes faites. De nouveau, la première construction possible dans cette langue, le premier réel contact avec la langue et avec la pensée dans cette langue passe par l'écriture, tandis que l'expression orale, l'expression de soi demeure impossible en dehors de la parole en créole :

E. : - Donc c'est au lycée que vous avez appris à parler le français ?

T6 : - Je ne sais pas.

E. : - Mais vous avez appris le français quand alors -- parce que vous savez maintenant [rire].

T6 : - Je ne sais pas.

E. : - Après le lycée qu'est-ce que vous avez fait ?

T6 : - Je suis parti faire mes études à Aix. J'ai étudié l'histoire et la géographie.

E. : - C'était en quelle année ?

T6 : - C'était -- Hm -- na longtemps hein ! 1961. Donc pour vous dire hein. *Honnêtement* -- honnêtement je ne peux pas dire quand j'ai pu parler approximativement français.

E. : - Est-ce que vous aviez le sentiment de mal parler le français ?

T6 : - Non de ne pas parler le français du tout.

E. : - De ne pas le parler. Mais quand vous êtes arrivé en France -- comment vous avez fait ?

T6 : - Ben -- qu'est-ce que j'ai demandé aux gens là-bas -- mon chemin -- la rue -- le numéro -- tel magasin -- mais c'est tout. [rire]

E. : - [rire] Vous n'aviez pas tellement de quoi faire de --

T6 : - = les grandes conversations -- non ! [rire] Non.

E. : - C'est un film que vous me racontez là -- vous étiez tout seul -- perdu -- errant dans Aix -- sans pouvoir parler -- [rire].

T6 : - Non j'étais pas perdu ! [rire] J'étais pas perdu parce qu'il y avait des Réunionnais -- y'avait des Africains -- qui étaient pas plus forts que moi d'ailleurs apparemment. [silence] Non. Le discours bien construit -- le français -- [prend un ton affecté] standard hein -- parlons français standard [rire] -- je suis sûr que si je fais un effort -- je suis capable de parler français standard. Mais je suis capable d'écrire plus facilement. Hm ? Écrire -- j'ai su écrire en français à partir de la classe de seconde -- et j'ai su écrire en français dans le sens où à cette époque-là on faisait des dissertations -- et qu'il fallait dissenter en français. Là je suis sûr qu'à partir de la seconde -- j'ai su faire des dissertations en français -- donc faire des constructions écrites en français. Mais orales non. Orales -- finalement à l'époque le problème c'était le bac. Ce qu'on récitait c'est ce qu'on avait appris. Ce qu'on avait appris on récitait. Comme je vous disais -- il suffit d'appuyer sur le bon bouton et de faire sortir. Mais maintenant - aller construire un discours en français -- c'est pas pareil hein. [...]

Encore dans le même ordre d'idée, le témoin 11 évoque un souvenir dans lequel il est question pour lui d'écrire à sa mère, malade et hospitalisée en métropole, une lettre en français. Il se rappelle ses hésitations et ses difficultés à transcrire un discours familier et tendre dans une langue alors perçue comme rigide, figée et hyper-normée, autrement dit à écrire dans un style oral et informel :

T11 : [...] Et je me suis rendu compte d'un problème le jour où mes parents sont partis en France -- à Montpellier -- ma mère devait se faire soigner là-bas ça devait être en cinquante-cinq -- et moi je suis resté parce que j'avais le premier bac à passer -- chez ma tante qui habitait à Sainte-Clotilde. Et alors j'essayais d'écrire à ma mère -- et j'essaye d'écrire et je n'y arrive pas -- parce que -- bon évidemment j'écrivais en français -- et puis j'ai dit maman -- je voudrais te dire -- et je pouvais pas dire ni te -- ni vous. Parce que le te -- c'est à un copain que je dis ça -- le vous -- à une personne que je respecte mais c'est l'autorité hiérarchique -- il y a le pronom créole *ou* -- et je disais à maman ou -- et je ne savais pas comment le traduire -- parce que ce *ou* il est à la fois respectueux et intime -- familier -- et je ne trouvais pas -- et je crois que ma lettre a dû traiter du tu du vous et du ou pendant trois pages [rire] -- parce que ça me posait un réel problème.

Les discours laissent ainsi très fréquemment apparaître l'affirmation d'une plus grande compétence linguistique écrite qu'orale, contrairement, du reste, à ce qui avait été observé chez les membres de la première catégorie sociale (T1 en particulier). Cette représentation correspond très certainement à la réalité, dans la mesure où les témoins ont suivi un enseignement linguistique classique, livresque, et littéraire, à une époque où le français était moins présent à la Réunion, ou en tout cas l'était moins dans son aspect vivant et variant. En même temps, le contact avec le français n'était pas seulement réservé au domaine scolaire, et l'acquisition (ou l'apprentissage<sup>305</sup>) de cette langue s'est très certainement aussi opérée en dehors du strict cadre de l'école. L'affirmation systématique de la primauté de l'écrit sur l'oral nous semble ainsi pouvoir être mise en parallèle avec la relativisation constante de la compétence linguistique en français, dont on a fait l'hypothèse qu'elle constituait un moyen de ne pas trop *trahir* son "camp", et / ou de ne pas trop se positionner dans celui de l'Autre.

Tout semble se passer comme si l'écriture en français permettait de donner plus de légitimité à la compétence en français, ou plutôt rendait plus facile l'acceptation de cette compétence, dans la mesure où elle ne remet pas en cause la distribution linguistique canonique (français langue de l'extérieur, de l'école, du travail, créole langue de l'intérieur, de l'expression de sentiments, etc.), et de ce fait permet d'amoinrir le risque de contestation de la légitimité des témoins en tant que membres de la communauté sociolinguistique et

<sup>305</sup> Cette distinction entre acquisition et apprentissage apparaît de fait ici davantage en rapport avec les représentations et les sentiments épilinguistiques, la définition de l'identité linguistique, que définissable en fonction de critères strictement liés aux modes d'appropriation des langues.

identitaire créole / créolophone. La pratique écrite constitue en outre une pratique silencieuse, personnelle, presque privée, qui ne se donne pas à entendre aux autres. L'extrait suivant montre justement à quel point le français a du mal à être autre chose qu'une langue du paraître, à exister "naturellement" en dehors du schéma canonique, à sortir des espaces énonciatifs "légitimés" par la sphère socio-identitaire telle qu'elle était définie à l'époque où les témoins étaient encore enfants ou adolescents :

T3 : - [...] chez nous on parlait pas français. On parlait français à l'école -- on parlait français pour réciter les leçons -- ou alors pour frimer. Moi je parlais français pour frimer -- par rapport à mes petits camarades qui ne parlaient pas français.

Nous touchons là, à notre sens, à l'un des aspects les plus intéressants dans l'étude des situations de diglossie, décrites traditionnellement comme des situations dans lesquelles deux (variétés de) langues sont socialement hiérarchisées, l'une ayant droit de cité dans tous les domaines énonciatifs officiels, et l'autre étant cantonnée aux domaines privés, familiaux, etc. Ici c'est justement le français qui semble s'apprendre et s'acquérir en cachette du Même, ne se donne pas à entendre, sauf sur le ton de la provocation, de la moquerie, de l'humour, si bien que l'on peut se demander si le manque de "naturel" attribué à la pratique linguistique du français par les membres de CS2 n'est pas en réalité aussi (et au moins partiellement dû à) une illégitimité de la parole en français elle-même, une non-conformité de cette parole par rapport au schéma canonique des pratiques linguistiques, de la distribution des langues dans la communauté linguistique créole / créolophone, à une époque où tous ceux qui n'appartenaient pas à la grande bourgeoisie blanche n'avaient d'autre lieu de définition identitaire que cette communauté là. On voit bien ici l'intérêt et l'importance de considérer la communauté linguistique comme un ensemble de sphères sociolinguistiques dans lesquelles le rapport aux normes, la norme elle-même, la définition du modèle normatif, du schéma canonique des comportements et des attitudes linguistiques diffèrent largement et même s'inversent.

Les souvenirs des témoins de CS2 ne sont pas sans rappeler les sentiments et les perceptions décrites (mais au présent) par les élèves du lycée technique de la pré-enquête, en particulier ceux qui concernent la double contrainte (parler français, mais pas trop), dont on a vu qu'elle était liée à la perception d'un changement en cours de la situation (sociale, économique et linguistique) des adolescents par rapport à celle de leurs parents. Dans le cas des membres de la seconde catégorie sociale, il s'agissait alors certainement moins de la perception d'un décalage entre eux et leurs parents que de celle d'une distance avec leurs pairs<sup>306</sup>, entre eux et leurs Mêmes, le sentiment de devenir un autre Même, encore peu défini. Ce que semble ainsi mettre au jour l'exploitation des discours des sujets de la seconde catégorie sociale sur leur compétence en français, la façon dont ils ont appris, ou acquis cette langue, et leurs rapports anciens et présents à cette langue, c'est le récit de l'émergence d'un nouveau groupe, d'une nouvelle appartenance sociolinguistique. On a donc là un élément majeur pour appuyer notre hypothèse qui est celle de l'émergence d'un nouveau groupe élitaire, et dont la première génération serait constituée par les membres de CS2.

En outre, tous les témoins répertoriés ici dans CS2 ont quitté la Réunion après le lycée pour poursuivre leurs études universitaires dans différentes villes métropolitaines. L'évocation de ce séjour intervient systématiquement dans le récit de l'apprentissage du français, et

---

<sup>306</sup> On peut du reste penser que cette différence est due au fait que les membres de CS2 sont les premiers à s'être promus et distingués de la sphère créole / créolophone, tandis que les lycéens du lycée technique sont vraisemblablement parmi les derniers à prendre cette voie, dans la mesure où ils ne se distinguent plus de leurs pairs, mais de leurs parents.

constitue même un moment clé et décisif dans l'évolution du rapport à la langue. On a en fait souvent l'impression, quand on écoute l'évocation, par les témoins, des souvenirs de ce voyage, qu'il s'est agi pour eux d'un véritable "voyage initiatique". Cette idée apparaît, de façon naturellement implicite, dans l'extrait suivant :

T3 : - [...] Pour écrire mes rédactions -- au lycée -- je pensais en créole et je traduisais en français. Et il a fallu que j'aïlle en France -- que je vive en France pour que je pense en français.

Pour les témoins de CS2, qui avaient jusque-là une perception du français comme une langue abstraite, invariante et hyper-normée, le voyage en Métropole permet de découvrir cet Autre dans sa langue, et fait accéder à la langue vivante, à la langue parlée et à la langue pensée<sup>307</sup> :

T5 : [...] on découvrirait aussi -- et c'est pour ça que j'ai mis "où vas-tu avec ton p'tit vélo" -- parce que là j'ai découvert que le français c'était pas seulement le français académique -- c'est-à-dire -- pensez-vous qu'il pleuvra demain -- il faudrait que j'aïlle voir si l'université est ouverte -- on me disait ben tu causes trop bien français -- dis "où vas-tu avec ton p'tit vélo" -- et je disais c'est quoi ça ? Et ben ça veut dire "où vas-tu ?" -- et j'ai compris qu'il y avait des variantes -- qu'il y avait des manières de s'exprimer en français mais c'était l'oral. Ce qu'on avait appris nous à l'école -- c'était surtout une langue écrite.

On se souvient de l'évocation, par T5, de la représentation qu'il avait, lorsqu'il était enfant, de la métropole, à laquelle il n'avait accès qu'à travers le cinéma et le roman, et du sentiment, à l'arrivée à Marseille et à Montpellier, d'"entrer dans le film", de passer de l'autre côté de l'écran. Cet itinéraire, corollaire à la découverte du français comme langue "vivante", se retrouve d'une façon étonnement similaire au retour à la Réunion, moment auquel il s'agit pour T5 d'apprendre à être Réunionnais "à part entière", ce qui signifie apprendre à vivre *en*

---

<sup>307</sup> À l'instant où nous rédigeons ce paragraphe, survient un souvenir qui nous semble arriver à point nommé. Nous avons dit plus haut que l'un des témoins susceptibles d'être répertoriés dans CS2 avait accepté de nous rencontrer, mais en prenant tout un ensemble de précautions, telles que le fait de nous recevoir une première fois pour parler du thème de l'enquête, puis nous donner un second rendez-vous, mais dans un endroit trop fréquenté et trop bruyant pour que nous puissions être tranquilles cinq minutes sans que quelqu'un vienne le saluer d'une part, et pour que l'entretien puisse être enregistré de l'autre. Le souvenir qui nous vient à l'esprit est le suivant : ce témoin avait fait ses études universitaires à la Réunion, et le disait même avec fierté, mais une fierté provocatrice et quelque peu agressive, que, sur le moment, nous n'avions pas su interpréter, mais qui avait bien évidemment attiré notre attention, toujours fort attentive aux contradictions (apparentes). [Si l'on nous permet d'insérer une note à la note, on pourrait presque dire que la formule "contradiction apparente" constitue ici un pléonasm, si l'on s'accorde à supposer la présence d'ambivalence dans toute perception, et dans tout sentiment]. De fait, le témoin évoquait cette "particularité" (ou plus exactement ce qu'il se représentait comme une particularité, donc comme une différence par rapport aux autres membres de son groupe –CS2–) en exprimant à la fois de la fierté (car précisément, lui, peut-être, n'avait pas "trahi", en partant faire ses études universitaires dans le pays de l'Autre – avec lesquels les membres de CS2 du corpus entretiennent, nous le verrons, des rapports relativement ambigus, nous dirions, pour ne pas anticiper sur ce qui va suivre, faits de *distance* et de *proximité*), et de l'agressivité, ce qui suggère que cet état de fait posait quand même, pour ce témoin, quelques difficultés. Or si l'on suit l'idée du voyage "initiastique", on peut se dire que le voyage, a participé à ce qui a constitué les membres de CS2 en tant que groupe, sinon élitaire, en tous cas promu (les premiers, après les *Gros Blancs*), et pour qui précisément, cette vie, dans, en et par le français, cette appropriation réelle et cette découverte de la langue française en tant que langue vivante (qui fait vivre) et qui commence à faire partie de ce qui constitue l'être (et donc l'être social), a contribué au "rite initiastique" leur donnant accès à ce nouveau groupe. De ce fait, on peut prendre le risque de se dire que l'insécurité manifeste de ce témoin ayant refusé, indirectement, de participer à l'enquête, était précisément liée, non pas peut-être tant au fait de ne pas être allé faire ses études en métropole, mais certainement à celui de ne pas percevoir, ou de percevoir moins aisément cette notion de "français langue vivante", donc de s'être (ou d'avoir le sentiment de s'être) moins approprié le français, d'être un locuteur francophone moins légitime que ceux (dont il soupçonnait de qui il s'agissait, du reste, pour l'un d'entre eux, qui nous avait précisément mis en rapport avec lui) que nous interrogeons par ailleurs à ce sujet.

Réunionnais, à interioriser des comportements que jusque-là il ne faisait, de façon superficielle, que reproduire, des comportements qu'il avait pu observer mais qui n'avaient jamais été les siens. La réunionnité, acquise "avec conscience", passe ainsi par une interiorisation de l'île, ce qui conduit à aller au-delà de l'apparence (du paraître), et à entrer dans ce deuxième film :

T5 : [...] la langue c'est la somme des variantes. Donc de cette histoire de la norme et des stigmates -- j'ai basculé dans les variantes -- et l'acceptation que -- une langue est égale à la somme des variantes -- que ce soit en français ou en créole. Et ça ça m'a déculpabilisé -- sur le plan de la langue -- mais aussi parce que j'avais l'impression de découvrir vraiment la Réunion -- finalement presque de devenir Réunionnais à part entière -- avec conscience. Parce que quand j'étais en France -- j'étais souvent désarmé. Par exemple il y avait des copains qui me questionnaient -- qui me disaient raconte l'histoire de ton pays --- et moi je leur disais ben -- je sais pas hein -- je sais pas trop raconter hein. Ou alors -- fais nous un rougail saucisses -- alors je prenais la recette et je faisais -- mais j'avais pas une connaissance profonde -- et là en fait -- ça a été la passion -- je suis tombé amoureux de l'île -- et j'ai voulu connaître -- aller plus loin que l'apparence. Et en même temps il y a eu une déculpabilisation -- c'est vrai.

Ce qu'exprime très clairement le discours de T5 apparaît comme la perception d'une extériorité par rapport au créole, mais d'une extériorité occultée, dissimulée au Même, à la fois conséquence et source de culpabilité, qui se double de la même perception vis-à-vis du français, et qui rend particulièrement intéressante la métaphore cinématographique : la prise de distance par rapport à la Réunion permet au témoin 5 de quitter son positionnement de simple spectateur, qui contemple sans participer, et de devenir un véritable acteur, légitime à la fois en créole et en français, acteur qui agit, et par conséquent qui agit sur les langues.

T16 : - [...] On a surtout été étonné que je puisse m'exprimer comme dans les livres -- c'est-à-dire que je ne faisais pas de distinction entre l'écrit et l'oral. Donc je disais il se pourrait qu'il pleuve demain -- enfin je faisais des phrases qui ressemblaient au style écrit. Donc après il a fallu que je fasse la différence entre le langage familier -- l'oral -- l'écrit -- -- tout ça -- petit à petit -- donc après -- j'ai attrapé l'argot -- l'accent -- tout ça tout ça -- en fonction du lieu où je me trouvais.

La séquence suivante, extraite de l'entretien avec le témoin 11, illustre de façon plus détaillée que chez les autres témoins ce passage de la perception d'une langue uniforme, abstraite, et extérieure à soi, à une langue plurielle, vivante, mais aussi que l'on commence enfin à parvenir à s'approprier :

E. : - Qu'est-ce qui vous a permis d'être plus à l'aise en français ?

T11 : - Ben je suis parti faire mes études en France pendant cinq -- six ans -- et après je suis devenu enseignant puis syndicaliste -- etc. -- donc à force d'employer le français bon on le maîtrise.

E. : - Est-ce que vous avez découvert des choses sur le français quand vous faisiez vos études en France ? Par exemple une pratique orale plus informelle qu'elle ne pouvait l'être à la Réunion ?

T11 : - Absolument. Je me souviens aussi que ce qui m'a très étonné au début en France -- c'est de voir les enfants parler français. C'est bête -- mais c'est la première chose que j'ai découverte. Parce qu'ici à la Réunion qui est-ce qui parlait français ? C'était le curé -- c'était l'institut -- c'était l'homme politique -- mais les autres parlaient créole. Alors de découvrir cela -- et puis j'ai été étonné de découvrir les accents aussi. Parce qu'il y avait très peu de Métropolitains ici -- et donc très peu d'accents différents. Ici -- nous avons le même français -- un français comment dire -- un peu abstrait -- c'était la langue que j'essayais d'écrire mais qui n'avait ni chair ni sentiments. Le sentiment que j'ai gardé de mes dissertations en français au lycée -- c'était abstrait. Je disais des choses abstraites dans cette langue là -- mais pas les choses qui exprimaient des émotions. Et bon aussi j'ai rencontré des paysans -- qui parlaient le français mais qui le parlaient mal. Je voyais souvent des gens d'origine espagnole par exemple à côté de Montpellier -- qui parlaient mal le français. Je me souviens -- bon je sais pas -- des choses qui n'existaient pas ici -- le théâtre par exemple -- une pratique du français différente.

Le discours du témoin T11 montre que le séjour en métropole lui a également permis de commencer à prendre du recul par rapport aux schémas intériorisés du *bien* et du *mal* parler, du parler correct et du parler fautif. Grâce à un autre étudiant réunionnais, il prend en particulier conscience que le créole comporte des archaïsmes du français, ce qui lui ouvre la voie de la déculpabilisation face aux formes jugées "incorrectes". Il découvre enfin une parole française moins attachée à la norme, mais aussi et surtout moins dépendante de cette norme :

T11 [...] Il y avait aussi une chose remarquable -- quand j'étais étudiant -- j'étais avec un autre étudiant réunionnais -- qui est professeur d'anglais à l'heure actuelle -- et qui est sans doute l'un des meilleurs connaisseurs du français qui existent -- et quand le professeur critiquait les étudiants parce qu'ils avaient employé quelque chose qui était incorrect -- il levait la main et il disait mais monsieur -- Racine -- dans sa tragédie de -- tel acte -- telle scène -- dit bien que -- oseriez-vous dire que Racine ne parlait pas français ? [rire] Et d'autre part -- quand on était avec les autres étudiants français -- on se rendait compte qu'ils parlaient naturellement et qu'ils avaient un vocabulaire moins riche que nous. Parce que nous -- à l'école -- au lycée -- nous attachions beaucoup d'importance au vocabulaire -- à la richesse du vocabulaire -- alors que eux -- certains d'entre eux étaient plus pauvres que nous en matière de vocabulaire. Mais ils avaient évidemment la facilité que nous n'avions pas. Nous on avait toujours la crainte de commettre des fautes. A la fois peut-être parce que nous avons moins d'intuition sur le français qu'un francophone de langue maternelle.

De façon plus explicite que chez les autres témoins, se trouve ainsi, au-delà de ce schéma, la perception de l'illégitimité du sujet réunionnais, créole, en tant que locuteur du français :

T11 : - [...] ceci étant dit -- je crois qu'il y a chez les Réunionnais -- parce que nous sommes Réunionnais -- parce que nous sommes français et que on a toujours joué sur les appartenances régionales -- ou nationales ou autres -- d'un coup notre appartenance à la France était mise en cause -- comme une crainte de nous trahir. en gros quand on parlait on avait toujours notre grammaire derrière le dos en train de réfléchir. quand on entendait des Français parler -- il y a certains Français qui emploient mal les pronoms -- qui font des fautes -- mais la différence -- c'est que eux -- ça ne les gêne pas. alors que nous -- ça pouvait remettre en cause notre nationalité française.

E. : - Donc en fait à la limite c'était pas une question de compétence linguistique en français. Je veux dire que vous aviez peur de faire des fautes avant tout parce que vous étiez Réunionnais ?

T11 : - Oui c'est ça -- tout à fait. C'était même plus que ça. À la limite -- parce que nous étions Réunionnais -- nous devons faire des fautes -- à un moment où à un autre -- on savait qu'il y aurait une faute. D'ailleurs à ce sujet je me souviens quand je suis rentré à la Réunion -- j'ai donc été enseignant et il y avait un proviseur qui était d'origine réunionnaise. Et à chaque discours qu'il faisait -- à chaque allocution -- nous étions là -- à attendre qu'il commette la faute. parce qu'il était Réunionnais. et nous étions là -- très tendus -- on avait peur -- on avait peur pour lui -- vis-à-vis des enseignants zoreils qui étaient là -- alors on avait peur qu'il commette la faute -- et en même temps -- on l'attendait -- et quand la faute est arrivée -- on a été soulagés.

E. : - Donc d'un côté c'était une hantise -- la hantise de la faute -- et de l'autre ça allait de soi -- ça rentrait dans l'ordre. À la limite -- l'anormal aurait été qu'il ne fasse pas d'erreurs.

T11 : - mais parce qu'il était Réunionnais il fallait qu'il -- voilà. et alors quand un zoreil fait une faute -- on dit ce couillon de Zoreil là i gagne même pas koz français -- mais lui d'abord il s'en fiche éperdument -- le Métropolitain n'a pas cette sacralisation de la langue française. je crois que la sacralisation de la langue française -- elle tient à l'histoire -- elle tient à la politique -- elle tient au fait que l'on est français sans l'être et tout en l'étant -- etc. Il faut qu'on soit -- certains Réunionnais doivent être plus français que les Français. Voilà.

Jusque-là, ainsi, les discours laissaient penser que l'affirmation d'une extériorité du français par rapport au sujet, était avant tout liée à la difficulté de se définir, de définir son identité linguistique en dehors du schéma canonique en vigueur dans la sphère créole / créolophone : créole langue du Même et de l'être, français langue de l'Autre et du paraître, et par conséquent à concevoir le français comme langue du Même sans prendre le risque de trahir le créole. Cette hypothèse reste à questionner en regard des discours construits

autour du créole, et de ceux qui touchent au positionnement identitaire et linguistique. Le discours de T11 apporte toutefois un nouvel élément par rapport aux autres, dans la mesure où ses propos montrent la perception d'une effective illégitimité en français, liée à l'identité créole. Le dernier énoncé "il faut qu'on soit plus français que les Français" vient renforcer l'idée selon laquelle la reconnaissance et l'acceptation de son être Réunionnais passe par l'accession au bilinguisme, à une maîtrise parfaite du français, ce qui nécessite une prise de distance par rapport l'obsession de la faute, et de l'intrusion du créole dans le français. Il s'agira ainsi de se demander si la suite de l'exploitation met au jour d'autres différences entre le témoin 11 et les autres, et ce qui permettrait d'expliquer ces différences.

Quoi qu'il en soit, il semble que la trajectoire linguistique des témoins de CS2 en français, qui trace un mouvement qui va de l'extérieur vers l'intérieur, peut être mise en rapport avec le départ vers la métropole puis le retour dans l'île, donc avec le parcours physique des témoins, qui leur permet effectivement de s'appropriier le français, de l'intérioriser, et de fait d'accéder à une pratique "naturelle". On peut en outre dès lors penser que ce mouvement extérieur / intérieur dépasse la seule acquisition du français et permet que se déclenche un processus qui touche à l'appropriation et à la définition de soi, de son identité linguistique, mais aussi du créole, langue du Même mais d'un Même que l'on perçoit depuis le départ différent de soi. Nous y reviendrons naturellement.

### 2.1.3. La compétence des autres

Les discours sur la compétence linguistique générale chez les membres de la grande bourgeoisie blanche faisaient apparaître la perception d'une dégradation et même d'une déperdition de la langue française. Cette inquiétude vis-à-vis du français se retrouve beaucoup moins chez les témoins de CS2, qui s'accordent à dire que si le français est de plus en plus et de mieux en mieux parlé dans les catégories sociales les plus favorisées, la politique linguistique de francisation menée à la Réunion n'a non seulement pas permis aux plus démunis d'accéder à une bonne compétence linguistique en français, mais aussi a entraîné l'abandon progressif du créole. Pour les témoins de CS2, s'il existe à la Réunion une langue qui court un danger de se perdre, c'est bien du créole qu'il s'agit, dans la mesure où il est de moins en moins parlé, où il s'appauvrit, si bien qu'une partie de la population réunionnaise est perçue comme étant en train de "perdre la langue". Les questions sur la compétence générale appellent ainsi beaucoup plus de commentaires sur l'état du créole que sur celui du français. Le témoin 2 exprime son inquiétude vis-à-vis du créole, dont il explique qu'il est en train de s'"abâtardir" :

E : - Est-ce que l'abâtardisation du créole équivaut à une décréolisation ?

T2 : - Ça revient à une décréolisation sans doute -- mais ça ne veut pas dire que ça correspond à une meilleure possession du français -- ça n'est pas sûr du tout -- parce que les gens finissent par s'exprimer en un français tout à fait incorrect et aussi très pauvre -- avec de très nombreuses entre guillemets fautes qui dans bien des cas ne viennent pas -- euh ce ne sont pas forcément des transcription de tournures créoles. Quand on dit je la téléphone -- ça ne veut rien dire ni en français -- ni en créole. C'est une faute.

E : - Il y a une baisse de la compétence générale à la fois en français et en créole ?

T2 : - Je ne sais pas si on peut dire ça -- mais pour certaines couches de la population sûrement. Il y a des gens qui possèdent de mieux en mieux le français -- qui s'expriment très librement dans un français relativement riche -- et puis de l'autre côté des gens qui -- dont les parents parlaient un créole grammaticalement correct et assez riche -- et qui ne parlent plus grand chose. Bon il y a un minimum de vocabulaire -- quelques tournures qui semblent être du français -- en créole quelques tournures qui semblent être du créole -- des mi l'a dit -- mi l'a fait -- bon des choses qui n'ont aucune -- et là moi je crois que toute une partie de la population perd la langue -- quand je dis perd la langue ça veut dire qu'ils perdent la possibilité de s'exprimer correctement et de nuancer leur pensée. Ce que leurs parents faisaient en créole.

Pour le témoin 2, il existe donc toute une partie de la population réunionnaise qui ne possède plus le créole, mais qui en même temps n'a pas non plus accédé au français, et dont le mode d'expression est essentiellement constitué de mélanges et de confusions intersystémiques. Cette notion de confusions constitue en fait la préoccupation principale des témoins de CS2, qui perçoivent et déplorent l'absence d'identification, de la part de beaucoup de Réunionnais, des frontières entre le français et le créole :

E : - Est-ce que vous avez l'impression que les gens font souvent des confusions entre le français et le créole ?

T2 : - Moi je crois que oui il y a des confusions. Moi j'aimerais bien qu'il y ait en classe des syntaxes comparées -- de la sémantique comparée. Bon si on ne le fait pas -- bon tout à coup on a cinquante ans et on s'aperçoit que le mot "fouiller" en français et en créole n'a pas du tout le même sens.

E. : - Vous parlez de vous-même là ?

T2 : - Ben oui -- j'ai découvert ça récemment. Mais il y a des confusions permanentes de ce type. Entre connaître et savoir -- même en français la distinction est très subtile -- elle est très difficile -- mais en créole le mot savoir n'existe pas. Alors il y a des gens qui s'imaginent parler français et qui parlent en créole. Je crois que ce fameux français régional -- il n'y en a pas un -- il y en a plusieurs -- et puis il est perçu différemment par les gens. Il y a d'abord ceux qui parlent un français très créolisé et qui s'imaginent parler français. Alors pour eux -- il n'y a pas de français régional. Il y a le créole et le français. Alors ils quittent le créole dans certaines conditions pour parler le français. Alors -- comment -- *moi je gagne pas koz français* ? Alors le type très en colère parce que on l'a accusé de ne pas parler français. Alors pour lui c'est du français point final -- il n'y a pas de français régional -- ça n'existe pas. C'est ça sa conception euh -- comment dire ça -- sociolinguistique ou linguistique tout c'que l'on veut. Bon. Pour lui ça n'existe pas.

Cette idée de perte de langue apparaît également chez le témoin 6 :

T6 : - [...] y'a vingt-cinq ans de ça -- le créole était la seule façon qu'avait une grande partie de la population -- une très grosse majorité de la population -- de penser -- de s'exprimer. Ça je crois que c'est derrière nous. Maintenant le créole cohabite avec les français dans une sorte de bilinguisme entre guillemets. On peut pas tellement dire -- parler de bilinguisme.

E. : - On parle de quoi alors ?

T6 : - Parce que j'ai entendu Alain Lorraine dire le bilinguisme du pauvre. C'est-à-dire que -- pour des raisons économiques -- c'est en fait -- le -- on arrive à parler un français extrêmement simple -- extrêmement fruste -- avec souvent des mots d'argot dedans. C'est le besoin qu'à la marchande de s'exprimer -- de communiquer avec quelqu'un -- un touriste de passage. Un touriste hein -- donc il faut qu'elle dise les chouchous coûtent tant -- les salades coûtent tant -- ça c'est ceci -- ça c'est cela. Bon. Y'a donc nécessité de parler français. Ça c'est que Alain Lorraine appelle le bilinguisme du pauvre.

E. : - C'est-à-dire un français minimal en quelque sorte ? Une compétence minimale --

T6 : - Oui minimale -- c'est ça. Un mode de communication qui assure les échanges économiques. Maintenant -- ça c'est devenu obligatoire. [...]

Comme le témoin 1 (CS1), T2 et T11 préconisent une pratique pédagogique visant à aider les élèves à faire la différence entre ce qui ressortit au français et ce qui ressortit au créole. Pour les témoins de CS2, toutefois, ces confusions sont largement moins inquiétantes pour le devenir du français que pour celui du créole. Le positionnement (en tant qu'instructeur, promoteur) est donc similaire, mais le propos, et les inquiétudes sont exactement inversés :

T11 : - [...] Moi je suis partisan que les choses soient nettement séparées -- que l'on sache où commence l'une et où finit l'autre. Parce que cette évolution là va vers une destruction du créole.

E. : - Et peut-être aussi du français ?

T11 : - Ça ne me gêne pas [rire] Non je veux dire que le français est une langue très répandue -- très puissante.

E. : - Donc le français est moins en danger ?

T11 : - Voilà -- moins en danger -- il peut faire des emprunts à toutes les langues qu'il veut -- mais le créole -- qui est une langue soumise au pilonnage de la radio -- de la télévision -- de l'école -- le créole est réellement une langue en danger.

L'idée semble être ainsi que le français est une langue trop "puissante", trop ancienne et trop fixée pour être mise en danger. On observe là une différence essentielle entre les discours des membres de CS1 et ceux des membres de CS2. Pour les premiers, l'apparition, dans le discours, de fautes, de confusions, de créolismes (dont l'apparition est involontaire), représente un danger pour le français lui-même, qui se transforme, mais dans le sens d'une dégradation. Les seconds ne considèrent pas qu'un ensemble de pratiques erronées puisse atteindre la langue en elle-même et la mettre en danger de se dégrader :

E. : - Bon -- mais que pensez-vous de l'idée selon laquelle le français régional représenterait un danger pour le français ?

T3 : - Je vois pas en quoi ça représenterait un danger pour le français -- alors là sincèrement euh --

E. : - Si -- dans la mesure où il est assimilé à un mauvais français.

T3 : - Y'a un bon français ?

E. : - Y'a un français correct.

T3 : - Ben oui mais je vois pas en quoi les mauvais français mettent en danger le français correct.

En retour, cet ensemble de confusions constitue un réel danger pour le créole. On peut se demander si cette perception n'est pas à mettre en rapport avec la conception du français comme langue extérieure au sujet, comme langue qui existe en tant que telle, ou plus exactement dont le noyau dur, la forme standard existe au-delà des pratiques linguistiques, des réalisations discursives concrètes, et ne s'en trouve pas affecté, tandis que le créole, non fixé, non standardisé, existe seulement dans la parole de ses locuteurs, dépend directement de cette parole, ce qui a comme conséquence que l'évolution des pratiques fait immédiatement évoluer la langue en elle-même.

La question du français en danger appelle encore d'autres types de réactions, dont certaines nous apparaissent surprenantes. À plusieurs reprises, cette idée est par exemple interprétée par les témoins de CS2 comme faisant écho à un objectif sous-jacent longtemps soupçonné chez les militants créolistes, qui était celui de substituer le créole au français, et de vouloir faire du créole la seule langue en usage à la Réunion. Toutefois, si cette volonté est effectivement perçue comme ayant existé dans les premiers moments d'existence du mouvement militant, en particulier comme une réponse à la politique linguistique et pédagogique post-départementaliste représentée comme visant à l'inverse à remplacer le créole par le français, elle a rapidement cédé la place à l'objectif du bilinguisme. C'est ce que souligne le témoin 2, qui indique du même fait son appartenance au mouvement militant. On remarquera le premier énoncé construit par T2 ("je vois pas *qui* mettrait le français en danger"), qui montre qu'il entend la question comme une accusation adressée aux promoteurs du créole en tant que langue :

E : - Est-ce que le français est en danger à la Réunion ?

T2 : - Je vois pas qui mettrait le français en danger -- je vois pas en quoi il est en danger. Parce qu'il y a malgré tout de plus en plus de gens qui lisent le français -- même appauvri il y a de plus en plus de gens qui le parlent. Je ne comprends pas bien cette idée. Ceux qui sont favorables à la langue créole -- je ne vois pas qui serait contre -- bon il y en a peut-être eu dans le passé -- mais je ne vois pas qui serait pour l'élimination du français. Moi je crois qu'on est tous d'accord pour dire que le bilinguisme est la bonne solution -- le bilinguisme authentique -- non seulement le bilinguisme mais aussi apprentissage des langues étrangères de grande diffusion -- mais aussi l'apprentissage des langues ancestrales. Bon il faut partir de la possession des deux langues fondamentales -- français et créole -- et puis des autres.

Enfin, en sachant que l'accession au français constitue à la fois un moyen et un signe d'ascension sociale, plusieurs témoins montrent que les sujets qui ne parviennent pas à s'intégrer au système social, qui s'en sentent exclus, réagissent en rejetant le français, qui représente cette intégration. Le refus du français est ainsi expliqué comme une réaction en opposition à ce qui est perçu comme une politique linguistique et sociale inégalitaire :

T2 : - [...] Mais bon à bien y réfléchir -- la peur pour le français peut se comprendre. Car le fait de vouloir imposer le français sans reconnaître le créole conduit à un sentiment de rejet du français parmi les créolophones. Et c'est un sentiment qui -- s'ils n'arrivent pas à une politique linguistique beaucoup plus cohérente -- beaucoup plus humaine en fin de compte -- s'ils n'arrivent pas à cette politique -- là -- ils vont aller vers des ennuis. Ça je crois que oui. Parce que moi je connais de plus en plus de gens qui refusent d'apprendre le français. Dans ce sens peut-être que le français serait menacé.

Le témoin 6 exprime la même idée :

T6 : - [...] j'ai constaté que les gens laissés pour compte -- les sans emplois -- les Rmistes -- etc. -- eux -- se mettent de plus en plus à parler créole et perdent toute connaissance du français. Ils ne connaissent plus le français -- ils ne veulent plus connaître l'existence du français. Parce que là où ils espéraient trouver réussite sociale et intégration -- ben ils n'ont pas trouvé tout ça -- ça a été la désillusion.

On note que dans les deux cas, l'interprétation va dans le même sens. Exclue du système social, les sujets marquent leur amertume et leur ressentiment en refusant la langue symbolisant ce système, à savoir le français. La non-pratique du français est donc considérée comme une forme de contestation, comme un refus du système, ce qui, aux yeux des témoins de CS2, mettrait le français en danger. Il est toutefois vraisemblable que les réactions ne sont pas toujours aussi volontaires et délibérées que ne le laissent penser les témoins 2 et 6. On peut en effet très bien envisager qu'à l'inverse, c'est la perception d'une impossibilité d'accession au français, autrement dit l'impression d'incompétence, qui met les sujets en situation d'échec, et les conduit à penser qu'ils sont incapables de s'inclure dans le système social. On aurait là une expression fondamentale de l'insécurité linguistique en français comme perception de ne pas être reconnaissable comme membre et comme locuteur légitime de la sphère sociolinguistique francophone. L'interprétation faite par les témoins 2 et 6 est que pour répondre à ce sentiment d'exclusion, les sujets excluent en retour l'Autre (le français, le Français, le système français). Le créole serait ainsi une variété marquant cette exclusion de l'autre. Mais on peut tout à fait penser qu'en même temps (ou chez d'autres sujets), le retour vers le créole correspond à l'expression, face au sentiment d'incompétence et d'échec, d'une exclusion de soi, d'une auto-exclusion, ce qui, à notre sens, mettrait moins le français en danger que le créole, dans la mesure où cela montrerait à quel point il est considéré, par les locuteurs ne parvenant pas à acquérir une compétence linguistique jugée satisfaisante et suffisante en français, comme une langue de l'échec et de l'exclusion d'un modèle sociolinguistique qui, même s'il est par la suite rejeté, constitue tout de même un modèle auquel on tente, ou on a tenté, sans y parvenir, de se conformer.

Globalement, on voit bien que la question du français en danger suscite des réactions qui vont chaque fois dans le même sens : montrer que le créole ne met pas le français en danger, mais que c'est le français lui-même, ou la façon dont il est diffusé et enseigné, qui met en danger le devenir de la langue à la Réunion. T6 évoque en outre un danger encouru par le français, en tant que langue de communication régionale, et en regard de l'anglais :

E. : - Alors on pourrait plutôt dire que c'est le français qui est en danger ?

T6 : - Ça dépend. Dans les administrations tout ça non. Le français n'est pas en danger. Par contre -- à l'échelle régionale le français est en danger. Parce que les populations anglophones se développent beaucoup plus

vite que les populations francophones. On est cerclé de pays anglophones -- et des pays j'sais pas -- des pays comme euh le Tanganyika aura en l'an 2000 -- dix -- aura cent millions d'habitants. L'Afrique du Sud a déjà plus de cent millions d'habitants. Le Kenya aura cent millions d'habitants. Euh le Nigeria -- cent quatre-vingt millions d'habitants. C'est des pays anglophones tout ça. Dans les pays francophones on n'est pas nombreux -- et puis -- on sera minoritaire. Et avec le poids que l'Afrique du sud et l'Afrique de l'est qui va peser sur la Réunion -- le français va apparaître de plus en plus comme n'étant pas la langue de communication régionale. L'anglais va apparaître comme la langue de communication régionale. Pas le français.

Le propos de T6 est donc de montrer que le français n'est pas la langue dominante dans la zone alentour de la Réunion, dont on remarque qu'elle n'est pas très bien circonscrite, ni dans le temps (le Tanganyika par exemple n'existe plus en tant que pays mais fait désormais partie de la Tanzanie), ni dans l'espace (le Nigeria ne faisant pas partie de la zone sud-est de l'Afrique). Son propos ne relève toutefois à notre sens pas de ce que Michel Francard (1993b) décrit, dans sa théorisation en quatre points de l'insécurité linguistique, comme le pessimisme quant au devenir du français, en particulier par rapport à l'anglais, plus puissant sur le marché linguistique international, et qui menace de le remplacer progressivement. T6 ne se montre du reste pas réellement inquiet à l'idée de cette menace vis-à-vis du français. On peut en outre remarquer qu'il ne cite, pour étayer son propos, aucune des îles où l'anglais est également présent, et situées à proximité de la Réunion (Maurice et Seychelles en particulier)<sup>308</sup> mais s'en tient à l'exemple de l'Afrique noire anglophone, dont il surestime du reste le nombre d'habitants. On a l'impression d'une sorte d'admiration pour ces pays africains ayant obtenu leur indépendance. On verra en outre que par ailleurs, le témoin 6 raconte que les décolonisations africaines ont constitué un élément décisif dans la prise de conscience de son identité réunionnaise et de son positionnement sociopolitique, ce qui n'est certainement pas sans rapport avec ce propos. Il enchaîne ensuite en reprenant l'idée initiale des réactions de rejet, par certaines catégories de Réunionnais, vis-à-vis du français, constituant une sorte de clé d'accès à un univers duquel ils se sentent exclus :

T6 : - [...] Mais à la Réunion le français n'est pas en danger puisqu'il y a une école qui enseigne le français. La seule chose qu'on peut regretter c'est que quarante ans ou cinquante ans après l'école laïque obligatoire -- les petits Réunionnais sortent de l'école et ne savent pas lire ni écrire en français. C'est la seule chose qu'on peut -- euh -- qu'on puisse reprocher. Et maintenant on peut se poser le problème de savoir pourquoi ça s'est passé comme ça. À la Réunion y'a plus d'écoles que partout ailleurs -- y'a plus d'institutrices et d'instituteurs que partout ailleurs -- l'Éducation Nationale a des moyens énormes -- alors comment ça se fait qu'on arrive pas à parler en français -- écrire en français -- comment ça se fait ça. Comment ça se fait que si on va dans un collège -- il faut pas choisir un collège forcément du centre ville hein -- comment ça se fait que les jeunes n'arrivent pas à répondre -- ont du mal à parler. Entre l'enseignement qu'ils connaissent et l'enseignement que j'ai connu -- moi je vous ai dit moi j'ai connu un enseignement qui était vraiment bizarre -- on pouvait sortir de là -- ne pas avoir parlé en français -- jamais -- mais maintenant c'est pas pareil -- y'a quand même de l'expression orale euh -- alors je sais pas. Est-ce que c'est un problème d'identité non reconnue ? Est-ce que les jeunes ne pensent pas qu'à travers le français finalement ils sont brimés -- est-ce qu'ils ne pensent pas aussi que l'école c'est la voie de l'échec et non la voie de la réussite -- alors pourquoi bien s'intégrer dans l'école -- si on sait que ça sera pas utile. Quel intérêt on a à bien s'intégrer dans le -- ça c'est sans doute ce que se disent une bonne partie des élèves hein. Et comme ils se posent cette question -- alors à partir de là y'a un barrage ils n'arrivent plus à apprendre. Et l'enseignant n'arrive plus à communiquer avec ses élèves.

Ainsi, pour résumer ce qui nous semble essentiel dans ce qui vient d'être vu, les discours concernant l'apprentissage du français font apparaître un parcours au cours duquel le

---

<sup>308</sup> avec lesquelles, aux côtés de Madagascar, la Réunion entretient pourtant des relations plus directes qu'avec les pays de l'Afrique noire anglophone, et forme, à travers la constitution de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.), un ensemble plus concret.

rapport à la langue et la façon de la concevoir évoluent et tracent globalement un mouvement qui va de l'extérieur vers l'intérieur. L'évocation de l'enfance et de l'adolescence conduit à l'affirmation de la perception du français comme une langue extérieure à soi, la langue de l'Autre et du paraître. Cette affirmation se fait à travers plusieurs biais. Les témoins rappellent d'abord que leur enseignement de la langue a essentiellement, jusqu'au baccalauréat, été fondé sur l'écrit, ce qui a eu comme conséquence l'acquisition d'une compétence essentiellement livresque. Le français est de ce fait longtemps considéré comme une langue peu vivante, peu à même de servir de moyen d'expression de ses sentiments ou de ses émotions, et réservée aux situations formelles et dans lesquelles il s'agit précisément de paraître. L'apprentissage et la pratique de cette langue sont ainsi souvent décrits comme à la fois mécanique et artificiels.

En même temps, les discours laissent penser que l'enjeu pour les témoins de CS2 est aussi et peut-être avant tout de renforcer des frontières entre une langue du Même et une langue de l'Autre, mais aussi certainement entre une identité du Même et une identité de l'Autre, frontières en l'occurrence assez équivoques du fait de l'appartenance sociale et familiale des témoins qui proviennent tous de milieux dans lesquels le français est présent depuis le plus jeune âge. De ce fait, il nous semble que ce qui se donne à entendre dans les discours de ces témoins a surtout trait à la difficulté de se définir et de se positionner dans une situation sociolinguistique (mais aussi sociopolitique) schématiquement perçue comme une dualité entre deux camps, l'un créole et l'autre français, l'un dominé et l'autre dominant, et où l'accession à la langue de l'autre peut signifier le ralliement avec l'Autre, et l'abandon, la trahison de l'un, quand par ailleurs le sentiment est celui d'une identité linguistique *entre-deux*, intermédiaire, qui affirme l'un mais a aussi accès à l'autre.

La plupart des témoins racontent en outre que leur premier véritable contact avec le français est passé par l'écriture, tandis que l'expression orale n'était encore possible que par la voie de la parole en créole, par la *voix* créole (tandis que la parole en français restait silencieuse, puisque écrite). Tout se passe comme si l'écriture (qui atteste du reste d'une bonne compétence linguistique) permettait de reconnaître avec moins de difficultés cette compétence en français, faisait moins courir le risque de passer dans l'autre camp ou d'être considéré comme tel. La pratique écrite, en outre, suppose bel et bien une mise à distance par rapport à la langue d'écriture, ce qui permet de ne pas contredire la double équation créole langue de l'intérieur, et de l'être, français langue de l'extérieur et du paraître.

Le séjour en métropole fait découvrir un autre français, vivant, variant, qui se pense, qui se parle, qui sort de sa norme, et même qui s'en autonomise, et permet aux témoins de s'appropriier la langue. De nouveau, on observe le même mouvement : le séjour à l'extérieur de l'île permet aux témoins de dépasser la vision du français comme une langue hyper-normée, rigide et uniforme, une langue "sans sentiments", donc inhumaine, donc qui ne peut pas s'approprier, s'intérioriser. En France métropolitaine, ils rencontrent un français qui vit, qui se vit, qui se modifie, sur lequel les locuteurs ont un certain pouvoir d'action, un français dans lequel on peut faire des fautes sans trop sembler s'en soucier, que l'on apprend à parler enfant, qui varie d'une région à l'autre, d'un groupe à l'autre, d'une génération à l'autre, en d'autres termes une langue vivante et plurielle, sortie de son aspect seulement normatif. De ce fait, le français s'humanise et peut donc s'approprier. En même temps, et c'est une des questions que nous allons nous poser à présent, il s'agirait de savoir si cette appropriation du français a des répercussions sur le rapport au créole, et sur la définition de l'identité linguistique.

## 2.2. *Le créole : langue du Même ?*

### 2.2.1. **Le créole, langue maternelle**

Comme nous l'avons vu dans ce qui précède, le créole est pressenti comme la langue maternelle de tous les témoins de la seconde catégorie sociale. Tous se définissent comme créolophones avant d'être francophones. En même temps, la notion de "langue maternelle" suscite chaque fois des réactions et des commentaires et pose problème dans la mesure où il se trouve que les mères des témoins semblent avoir davantage parlé français que créole avec leurs enfants. La notion de langue maternelle n'est donc pas ici pensée comme langue *de* la mère, mais davantage comme *langue-mère*, langue qui constitue et définit l'identité linguistique initiale, autrement dit qui permet de se faire reconnaître comme pairs par ceux qui partagent cette langue. Le discours du témoin 2 est représentatif des réponses qu'appelle chez les témoins de CS2 la question de la langue maternelle :

E : - Quelle est votre langue maternelle ?

T2 : - Qu'est-ce que vous appelez langue maternelle ? La première langue que j'ai maîtrisée c'est la langue créole. Mais bon ma mère était directrice d'école et elle était issue d'une famille dans laquelle on parlait français à la maison. Et mon père est avant tout de culture créole mais il s'exprime correctement en français -- donc s'il le désire -- il peut. Bon -- il y a peut-être une faute qui traîne ici ou là -- mais n'empêche que c'est quand même du français. Mais ceci dit moi j'ai grandi dans une cour d'école avec tous les gamins autour. Ils ne parlaient que créole -- et moi je considère que malgré toute l'affection que j'ai pour ma mère -- bon qui ne m'a jamais empêché de parler créole -- je considère que ma langue maternelle c'est le créole. [...] Donc en même temps j'ai été imprégné de français très tôt -- mais je considère que ma langue maternelle c'est le créole. Quand il a fallu -- au lycée -- s'exprimer en français -- j'ai eu toutes les difficultés du monde. J'étais comme tous les jeunes créolophones --

Ce discours est intéressant pour plusieurs raisons. T2 commence à évoquer son environnement familial et la présence des deux langues au foyer, puis insiste sur sa similitude avec "tous les jeunes créolophones", tout en s'en distanciant par l'emploi d'un pronom exclusif du "je" opposé à la troisième personne ("ils ne parlaient que créole"). Enfin, l'emploi, à deux reprises dans la même séquence, de l'énoncé "je considère que ma langue maternelle c'est le créole", fait apparaître l'affirmation du créole comme langue maternelle comme une prise de position de la part du témoin, comme un choix pour lequel il opte<sup>309</sup>. Les propos suivants, énoncés par le témoin 3, sont également instructifs, et renforcent à la fois l'idée de ressemblance et de dissemblance par rapport aux autres enfants, mais aussi cette idée de choix quant à l'affirmation du créole comme langue maternelle, dans la mesure où si T3 commence à montrer qu'il parlait créole avant de parler français, l'évocation de ses démonstrations, vis-à-vis des autres, de sa parole en français, montre bien que cette parole, même si elle se donnait encore difficilement à entendre autrement que sur le mode de la provocation, savait exister :

E. : - Est-ce que le créole est votre langue maternelle ?

T3 : - La notion de langue maternelle est problématique -- je ne sais pas très bien ce que ça veut dire -- oui mais c'est le créole.

E. : - Mais si vous ne savez pas ce que ça veut dire -- comment pouvez-vous dire que votre langue maternelle est le créole ?

T3 : - Si on veut dire que c'est la langue que j'ai parlé tout petit -- en premier -- la première langue qui m'a servi de langue de communication -- etc. -- oui c'est bien le créole. Jveux dire par là que chez nous on parlait pas français. On parlait français à l'école -- on parlait français pour réciter les leçons -- ou alors pour frimer. Moi je parlais français pour frimer -- par rapport à mes petits camarades qui ne parlaient pas français.

---

<sup>309</sup> et pour lequel il opte en s'en excusant auprès de sa mère. La langue maternelle apparaît donc bien non comme langue de la mère mais comme langue de l'être.

Les témoins 5 et 16 sont les seuls à évoquer la notion de variétés de créole, quand les autres témoins évitent cette notion et parlent systématiquement, quand ils évoquent leur propre trajectoire linguistique, *du* créole. T5 et T16 montrent ainsi que le créole qu'ils parlaient chez eux correspondait à un créole acrolectal, emblématique de leur dissemblance avec ce qui peut paradoxalement se décrire comme les *autres* Mêmes :

T5 : - [...] à la kaz -- il fallait faire attention à ne pas parler le gros créole. Quand on dit mon /zõb/ -- il fallait faire attention -- on ne dit pas mon /zãb/ -- on dit "ma jambe" -- on ne dit pas la /lin/ -- on dit "la lune" -- donc les mamans -- c'était surtout les mamans -- rectifiaient en permanence les enfants pour dire attention koz pas le gros créole.

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T16 : - C'est le créole.

E. : - En famille vous parliez créole ?

T16 : - Oui -- on parlait un créole --- un créole acrolectal si vous voulez --

E. : - Qu'est-ce que ça signifie ?

T16 : - Ben par exemple on parlait créole mais on ne parlait pas le gros créole -- le basilecte -- ça on ne parlait pas. Mais on parlait créole oui.

Le créole est donc chaque fois décrit comme langue maternelle, langue de l'enfance et de l'adolescence. Cette affirmation se double, nous l'avons vu, par celle, qui semble souvent donnée comme preuve, des difficultés rencontrées dans la pratique du français, et la perception de cette langue comme une langue que l'on ne possède pas. Entre la langue du Même et la langue de l'Autre, les frontières sont certainement réelles, mais vraisemblablement déjà relativement ténues, dans la mesure de la présence du français dans le foyer et dans les échanges familiaux.

On pourrait penser que le séjour en métropole, et l'appropriation du français auraient eu comme conséquence de rendre encore plus fragiles ces frontières linguistiques et identitaires. En réalité, il semble que c'est plutôt l'inverse qui s'est produit.

### **2.2.2. Acquisition de la langue de l'Autre et retour vers le créole**

Le voyage en métropole, nous l'avons vu, a permis aux témoins de la seconde catégorie sociale de découvrir une facette du français jusque-là méconnue : la facette du français parlé, pensé, transmis comme langue première, la facette vivante et même humanisée du français. Cette prise de conscience, ainsi que le "bain linguistique" impliqué par le séjour en France, ont permis aux témoins de prendre possession de la langue. Toutefois, si l'on observe la trajectoire suivie au retour à la Réunion, on peut penser que ce séjour a permis que se déclenche un processus qui dépasse la seule acquisition et la seule maîtrise du français, allant dans le sens d'un retour sur l'île et sur soi, d'une réappropriation de l'île, du Même et de la langue du Même. La séquence suivante, extraite du discours du témoin 5, vient parfaitement illustrer cette idée :

T5 : [...] Alors après -- retour au pays en 1968 -- puisque lorsque j'étais en Polynésie j'ai reçu un télégramme m'annonçant que j'étais nommé à la Réunion. Ça a été une révolution. Dix ans après avoir quitté son île -- on découvrait que je pouvais rentrer dans mon île. Et quand je dis la libéralisation de la parole -- parce que là -- je suis venu à la fac ici -- et je suis allé tout de suite faire des enquêtes pour le créole. Donc là j'ai découvert la richesse des variantes. Quand je parle de déculp -- de déculpabilisation de la parole -- c'est parce que jusque-là on me disait le gros créole -- tout ça -- et là j'ai découvert que tous les -- toutes les façons de parler créole sont extraordinaires. Et là ça été vraiment l'apprentissage de toutes les variantes du créole -- j'étais à l'école -- à l'école du créole. Mais à l'école totale -- les poissons -- les

plantes -- les arbres -- ça a été une ouverture extraordinaire au niveau du parler créole. J'ai appris à parler créole pendant six ans -- avec les gens du terroir. [...]

La prise de conscience de l'existence de variétés de français, d'un français multiple, a donc non seulement permis au témoin 5 de relativiser la culpabilité ressentie en français vis-à-vis du risque de faire des "fautes", de produire des discours non-conformes au modèle standard, mais aussi de sortir du schéma opposant le "gros créole", interdit, à un créole acceptable, autorisé, en prenant précisément conscience de cette notion de variétés de langue. En d'autres termes, le fait de se rendre compte que le français pouvait sortir de sa norme, exister en dehors du modèle uniforme, rigide, cloisonné, fermé à la parole, acquis dans le cadre scolaire, se réaliser en des paroles multiples, a progressivement permis au sujet de se déculpabiliser non seulement vis-à-vis du français mais aussi vis-à-vis du créole. L'énoncé "Dix ans après avoir quitté son île... on découvrait que je pouvais rentrer dans mon île" montre admirablement le mouvement extérieur / intérieur et le processus de réappropriation linguistique et identitaire permis par le séjour en dehors de l'île. D'une île dans laquelle on ne se sent pas tout à fait inclus ("son île"), et d'un sujet indéfini "on", s'opère une transformation vers un sujet qui se définit et se positionne comme première personne, mais aussi qui s'empare de l'île ("mon île").

Ce qui apparaît de façon flagrante, dans cet entretien mais aussi plus généralement dans ceux menés auprès des témoins répertoriés dans CS2, est toujours cette évolution qui va dans le sens d'une appropriation, d'une intériorisation, dans un premier temps du français puis par la suite du créole, de cette langue du Même, mais d'un Même dont on se distinguait, même à peine, et même de manière presque clandestine. La prise de distance, puis le retour dans l'île semblent ainsi avoir conduit les témoins à commencer à trouver la voie d'une identité linguistique propre, d'une nouvelle réunionnité, qui s'exprime d'abord, dès le retour, à travers l'entreprise d'une recherche des origines du Même, de l'histoire du peuplement, et de celle de sa langue.

### **2.2.3. Déjouer la diglossie et sortir le créole de sa clandestinité ?**

Les témoins de la seconde catégorie sociale ont ainsi tous participé, de diverses manières, au mouvement de connaissance, de reconnaissance et de promotion de la culture et de l'histoire, brièvement retracée dans la deuxième partie de la thèse, des populations fondant la population réunionnaise. Une grande partie du travail s'est concentrée sur l'aspect linguistique, et a consisté à tenter de déconstruire l'image du créole comme patois, comme parler honteux, dépréciant, réservé à un usage privé, caché, etc., et de le faire reconnaître comme une langue à part entière, et admettre dans des domaines énonciatifs desquels il était jusqu'alors exclu. Cette recherche de reconnaissance s'est en particulier exprimée, vers la fin des années soixante-dix, à travers la création d'une graphie créole (dont la première proposition est connue sous le nom de *Lékritir 77*), et l'entreprise de l'écriture de nouvelles, de poèmes, de scénarios de pièces de théâtres, de textes destinés à être lus, contés ou chantés.

Ce qui caractérise cette démarche est qu'elle vise avant tout à réhabiliter la langue du Même, en lui donnant une identité propre, autonome de celle du français – identité que l'écriture du créole pratiquée jusqu'alors tendait précisément à gommer (Marimoutou, 1985) – et à mettre en place un système graphique utilisable par le Même, créolophone. Or il semble que la graphie phonétisante est souvent considérée comme un code indéchiffrable, difficilement lisible, précisément peu accessible sinon fermé au Même. Notre propos n'est pas ici d'entrer dans les débats que fait surgir la thématique de l'écriture du créole, débats sur lesquels nous aurons du reste le loisir de revenir dans l'exploitation des discours des témoins

répertoriés dans les autres catégories sociales, mais de tenter de comprendre, à travers ce qui est dit, la démarche des membres de CS2, et leur rapport à ce créole écrit.

L'analyse des discours vis-à-vis du français a montré une certaine ambivalence des témoins de CS2 vis-à-vis de l'écriture, qui a constitué la base de leur apprentissage linguistique, et le premier véritable moyen d'expression en français. De ce fait, les témoins conservent de leur premier rapport au français le souvenir de la perception d'une langue peu vivante, homogène, invariante, et surtout extérieure à soi, difficilement appropriable, etc. Ce rapport à la langue entretenait par conséquent du même fait une représentation du français comme La langue, modèle extrêmement figé, autoritaire, normatif, législatif, codifié, en regard d'une représentation du créole comme non-langue, comme patois, fluctuant, non structuré, anomique et oral. D'un autre côté, cette représentation binaire et extrêmement cloisonnée de la distribution des langues permettait certainement aux sujets de CS2, qui se distinguaient des autres créolophones précisément par le fait qu'ils avaient davantage accès au français, de conserver (aux yeux des autres, mais aussi à leurs propres yeux) leur légitimité en tant que membre de la communauté sociolinguistique créole / créolophone, dans la mesure où elle prévenait justement contre tout risque d'avoir une perception du français comme langue vivante, comme langue de l'être, laissant ce statut au créole, ce qui permettait aux sujets de se sentir continuer à être Mêmes, tout en pratiquant par ailleurs la langue de l'Autre, mais à travers une pratique écrite, donc extériorisée, objectivable, etc.

La première conséquence du séjour en métropole, nous l'avons vu, a été la possibilité d'un véritable contact avec la parole française, vivante, hétérogène, semblant s'autonomiser du modèle normatif autoritaire, libérée de ce modèle, et l'appropriation, la prise de possession, de cette langue, ce qui a de toute évidence modifié et complexifié le rapport clivé Même / Autre, en rendant l'Autre moins autre, mais aussi en retour en avivant la volonté de renforcer son positionnement de Même, différent et autonome. La mise en place d'un système graphique du créole vient naturellement concrétiser cette volonté de donner à la langue du Même une véritable "identité visuelle" (Cellier, 1988) propre, la plus différente et la plus distanciée possible de celle du français. Le projet semble ainsi être celui de partir à la recherche de la variété (représentée) la plus basilectale possible, de repartir à ce point culminant entre aboutissement du processus de créolisation et début de l'érosion des formes basilectales, à ce moment, donc, où le créole ne se perdait pas, et de fixer cette variété, d'en faire une variété de référence. De façon corollaire, ce projet peut être compris comme une façon, pour les promoteurs du travail de codification et d'écriture, de se positionner comme Mêmes à part entière, puisqu'il s'agit bien d'une part de retrouver une variété de créole originelle, intacte, inaltérée<sup>310</sup>, et de la faire découvrir aux autres Mêmes, et d'autre part d'habiliter le créole comme langue, distincte, fermée à l'Autre, difficile d'accès.

En même temps, si le nombre de poèmes, de textes en prose, ou même de nouvelles, s'accroît régulièrement, il n'en va pas de même pour le roman. Le témoin 2, écrivain, est l'un des rares à avoir tenté à deux reprises l'expérience de l'écriture d'un roman en créole. Ce qui apparaît dans son discours est que l'écriture du roman créole pose des difficultés qui sont avant tout des difficultés techniques :

E : - Quelle est votre langue d'écriture privilégiée ?

---

<sup>310</sup> Ce qui n'est pas sans rappeler, mais vis-à-vis du français, le positionnement adopté par les membres de la catégorie de la grande bourgeoisie blanche.

T2 : - Je crois que ça dépend avant tout du genre. Si je dois écrire un poème ou une chanson -- incontestablement -- je serai plus à l'aise en créole. Si je dois écrire du roman -- ça dépend de la scène -- ça dépend de -- Il y a en français toute une série de formules passe partout qui n'existent pas en créole et qui rendent l'écriture en français plus facile -- beaucoup plus facile. Il y a des formules qui sont sacralisées en français mais qui n'existent pas en créole. En créole il faut inventer -- et quand on a inventé on n'a pas la légitimité de siècles et de siècles d'usage -- donc on se pose toujours des problèmes. Donc voyez ça dépend du genre -- ça dépend des circonstances -- ça dépend d'énormément de choses.

L'expérience d'écriture romanesque en créole entreprise par T2 est du reste particulière dans la mesure où chacun des deux romans a d'abord été écrit en français (dans un français "créolisé"<sup>311</sup>), puis traduit et proposé en créole. Les deux romans sont ainsi annoncés comme les "versions créoles" de deux romans en français, et ont été publiés après les romans français. Cette idée de traduction semble d'ailleurs mettre le témoin relativement mal à l'aise. À aucun moment, il n'énonce clairement que la démarche est allée dans le sens d'une traduction du français vers le créole, et s'il ne dit pas non plus explicitement l'inverse, la lecture de l'entretien montre que dès lors qu'il s'agit d'aborder le thème de la traduction, celle-ci va systématiquement dans le sens du créole vers le français. Cette idée est d'abord évoquée à propos du travail d'écriture en français, à propos duquel T2 explique qu'il consiste à traduire, en français, une culture et une vision du monde initialement véhiculée par le créole. Le mouvement décrit va donc bien de la langue du Même à la langue de l'Autre, mais aussi d'une "appréhension", donc d'une perception intérieure, à une écriture et même une transcription de cette perception :

T2 : [...] En fait j'ai un petit peu l'impression que j'essaie de traduire un découpage de la réalité dans une langue qui n'est pas faite pour ce découpage-là. J'ai l'impression que l'appréhension du monde réunionnais se fait avant tout en créole -- et c'est pour moi une espèce de gageure que de vouloir traduire cette culture dans la langue française -- vouloir le transcrire en français.

Par la suite, T2 va plus loin dans cette idée et sous-entend cette fois de façon plus explicite qu'il écrit en créole avant de traduire et d'écrire en français. Le travail d'écriture en français est toujours associé à un ensemble de contraintes, qui en font un travail décrit par l'auteur comme intéressant et agréable, mais aussi en quelque sorte obligé, nécessaire, et dont la nécessité est liée cette fois au contexte sociolinguistique :

T2 : [...] Si je pouvais choisir en fait -- je choisirais de n'écrire qu'en créole -- ce que ne veut pas dire que je n'éprouve pas de plaisir à écrire en français -- [...] Ceci dit il est important d'écrire en français pour différentes raisons. La première raison c'est que celui qui n'écrit qu'en créole et qui ne traduit pas -- celui-là se retrouve lu par quelques centaines -- bon il y a vingt ans c'était par quelques dizaines -- aujourd'hui c'est par quelques centaines de personnes. Bon -- alors un auteur -- est-ce qu'on peut lui demander de faire ce sacrifice là -- en disant vous ne serez lu que par un tout petit groupe de lecteurs -- Moi je crois qu'il faut qu'il écrive en créole et puis qu'il traduise en français.

En réalité, le mouvement va bien de l'intérieur vers l'extérieur, d'une perception vers une traduction, mais la traduction semble avoir du mal à faire autrement que de passer par le français, ce qui aboutit à un mouvement à trois temps : perception du monde (en) créole, transcription en français puis traduction en créole<sup>312</sup>. La lecture des discours de T2, mais aussi

---

<sup>311</sup> Nous reviendrons, dans ce qui suit, sur cette notion de français "créolisé", sur les représentations qui y sont attachées, les discours et les réactions qu'elle suscite chez les membres de CS2.

<sup>312</sup> Cette notion de "version créole" des romans en français est du reste révélatrice de la démarche si on la considère dans son sens premier de traduction et de fait dans son opposition au "thème", opérée précisément sur le critère du caractère "maternel / étranger" (*Petit Robert*) de la langue de départ et de celui de la langue cible, la version constituant l'exercice par lequel un texte produit en langue "étrangère" est traduit dans la langue

celle de ses romans (en français et en créole) conduit à penser que si cette difficulté d'écriture romanesque en créole est liée à des contraintes d'ordre technique (qui touchent en particulier à la difficulté l'écriture romanesque dans une langue dont le champ littéraire est peu constitué), et sociolinguistique (rareté des lecteurs et / ou réticences vis-à-vis de l'écriture en créole), il semble qu'elle sous-tend également au moins deux types d'autonomisations, et d'autonomisations qui posent problème : la première est celle du créole par rapport au français, langue de l'Autre, mais aussi paradoxalement langue source, et même de référence, tout au moins en ce qui concerne l'écriture et la littérature. D'un côté, on cherche à écrire dans un créole dont la graphie tente de le distinguer le plus possible du français, un créole, note Jean-Claude Carpanin Marimoutou (1997 : 21) "qu'il s'agit de tendre au maximum afin que la langue échappe au risque d'une possible déstructuration par le français", mais de l'autre, cette écriture est précisément tellement sous-tendue par le souci d'être différente de l'autre, d'affirmer la différence du créole, qu'elle ne semble possible qu'en regard de l'écriture en français.

La seconde autonomisation est celle du créole par rapport au sujet. On sait en effet à quel point l'écriture suppose une mise à distance de la langue, qui, de langue du sujet, doit pouvoir devenir une langue objet, objectivée et susceptible d'être écrite. Comme si l'écriture en créole, dans le roman tout au moins, avait besoin de passer par le français, pour être suffisamment objectivable pour être écrite. Le paradoxe auquel se heurte l'écrivain semble être celui d'objectiver et d'extérioriser une langue, de s'en séparer, de l'exposer, de la donner à voir, de la travailler, donc de la transformer, quand en même temps il sent cette langue fragile, menacée, à protéger<sup>313</sup>.

En fait, si l'on compare les parcours en français et en créole, on observe des mouvements exactement inversés, de l'extérieur à l'intérieur pour le français, qui coïncide avec un passage de l'écrit à l'oral, et de l'intérieur vers l'extérieur pour le créole, dont le projet est de l'extraire de la clandestinité, et du statut de langue dominée que lui confère la hiérarchisation sociolinguistique, en particulier en l'écrivant et en tentant de le doter d'une littérature. Mais en travaillant le créole, dans le créole, comme on peut par ailleurs travailler dans le français, on court le risque de faire du créole une langue qui devient à son tour une langue du paraître, une langue autre, autonomisée du Même, étrangère à lui.

La tentative de briser le schéma diglossique s'exprime également à travers la revendication de l'admission de la parole créole sur les terrains énonciatifs desquels il est exclu, ou considéré comme peu approprié. À la question "Êtes-vous bilingue ?", le témoin 6 répond par l'affirmative et étaye son propos en énumérant les situations dans lesquelles il emploie le créole. Ce type de réponse est instructif sur plusieurs points. Il montre d'abord la sécurité linguistique du témoin en français et son sentiment de légitimité en français. La question du bilinguisme ne l'amène en effet pas à parler du français, langue dont il n'a eu de cesse d'affirmer son caractère extérieur, peu naturel, etc., mais dont il a par ailleurs une pratique à la fois fluide, pensée et construite, mais du créole, alors que par ailleurs il enseigne cette langue à l'université. Prouver son bilinguisme revient ainsi pour lui à montrer qu'il

---

maternelle. De ce fait, l'idée de "version" renforce l'insistance sur le clivage Même / Autre, tout en montrant la primauté du texte français.

<sup>313</sup> paradoxe que Marimoutou (1997 : 16) décrit de la façon suivante : "Posture difficile du sujet de l'écriture littéraire créole ayant à tenir contre soi la langue maternelle, à la protéger de toute effraction tout en faisant œuvre littéraire, en mettant en scène la variation, l'hétérogène, l'ouverture..., pris entre une surconscience du linguistique et une surconscience du littéraire".

utilise "naturellement" le créole dans des situations précisément qualifiées par le témoin de situations "hors du commun" :

E. : - Est-ce que vous êtes bilingue ?

T6 : - Qui moi ? Dans quel -- dans quel sens ? C'est quoi bilingue pour vous -- c'est quoi ?

E. : - [rire] Est-ce que vous pouvez parler français et créole exactement de la même manière ? Est-ce que vous pouvez utiliser le français et le créole de la même manière ?

T6 : - De la même manière -- Ça voudrait dire dans les mêmes domaines ?

E. : - Ben -- disons que bon -- bien sûr il y a des situations qui appellent plus le français ou plus le créole -- mais est-ce que --

T6 : - = Bon je vais vous dire dans quelles situations j'ai déjà utilisé le créole. J'ai déjà utilisé le créole dans des discours -- quand j'étais homme politique -- mes discours c'était toujours en créole. Bon donc dans le discours j'ai toujours utilisé le créole.

E. : - Et ça c'était pourquoi ?

T6 : - C'était pour -- peut-être que c'était naturel. C'était peut-être naturel. En tous cas j'ai jamais eu le désir de m'exprimer publiquement en français. Je n'ai jamais fait de discours en français. Parce que je n'ai jamais été dans cette situation là. Mais je sais que dans les discours politiques je n'ai jamais parlé en français. Également dans les discours syndicaux -- dans les réunions de travail politiques et dans les réunions de travail syndicales. Bon maintenant dans les réunions de mon service là-bas -- à la caisse d'allocations familiales -- moi je parle créole. Dans les réunions de parents d'élèves je parlais créole. Bon voilà les usages hors du commun --

Cette pratique du créole dans les situations où le français est, sinon requis, tout au moins parlé par une grande majorité de locuteurs, ne va toutefois pas sans poser de problèmes. T6 évoque deux difficultés essentielles : la première tient à la détermination nécessaire pour "imposer" le créole dans un contexte français, sans laisser le français entrer dans son créole et le transformer. La seconde a d'abord trait à l'inadaptation du créole à certaines thématiques, et à l'obligation de faire appel au vocabulaire français, ce qui conduit le témoin à une idée similaire à la première : la parole en créole nécessite une certaine force, et surtout une légitimité linguistique en français. En toile de fond, la proximité linguistique entre créole et français qui fait qu'il est facile, si l'on n'y prend pas garde, de passer de l'un à l'autre. Cette idée est du reste assez inhabituelle : la plupart du temps, les locuteurs sont inquiets à l'idée de glisser du français au créole. Ici, l'inquiétude est inversée : pour T6, il s'agit d'être attentif à ne pas laisser la parole du Même être "contaminée" par la parole de l'Autre :

E. : - Est-ce que ces usages hors du commun comme vous dites ont déjà choqué ?

T6 : - Auparavant oui -- ça n'était pas considéré comme naturel -- mais maintenant j'ai l'impression que ça ne choque personne. Sauf les gens qui ne comprennent pas. Mais ceux qui comprennent ne sont pas choqués. Seulement difficile -- très difficile. Deux difficultés. Première difficulté quand on est dans un -- une assemblée où tout le monde parle français. Ou alors lorsqu'on est interviewé et qu'il y a un groupe de gens qui parle français. Si on parle créole on se trouve en situation difficile. Il faut avoir une force de caractère énorme.

E. : - Pourquoi ?

T6 : - Parce que c'est contagieux. Il faut pouvoir imposer.

E. : - Qu'est-ce qui est contagieux ?

T6 : - Ben le -- Vous savez quand y'a cinq ou six personnes autour de vous qui parlent une langue -- si vous ne connaissez pas cette langue -- vous vous exprimez dans votre langue maternelle -- mais si vous connaissez -- naturellement vous allez faire comme les autres -- et si vous voulez quand même parler dans votre langue maternelle vous aurez des difficultés. D'autant que les deux registres sont très proches l'un de l'autre. Le français est disons très proche du créole -- au moins par le vocabulaire -- au moins par le vocabulaire. Même si y'a des faux amis entre les deux -- mais le registre créole est proche du français. Donc c'est une difficulté. Monsieur X -- vous connaissez Monsieur X ?

E. : - Oui.

T6 : - Bon -- Monsieur X -- avant d'être adjoint au maire -- avant d'être conseiller municipal -- lorsqu'il était interviewé -- il parlait toujours créole. Et les gens se moquaient de lui parce qu'ils disaient -- écoutez un peu le créole qu'il parle -- etc. -- en fait il rencontrait cette difficulté là. Première difficulté. Deuxième

difficulté maintenant -- celle du contenu. Si on s'entretient de choses un petit peu savantes -- qu'est-ce qui va se passer ? À un moment donné on va se trouver dans une situation où on va manquer de vocabulaire. Parce que ces mots n'ont pas été -- ces concepts n'ont pas été adaptés en créole -- et comme ils n'ont pas été adaptés -- vous ne trouverez pas. Et vous aurez l'impression -- vous pourrez avoir l'impression de passer aux yeux des autres pour un imbécile -- parce que l'intelligence c'est souvent une intelligence formelle -- hein ? Euh -- ça paraît très bien de parler comme on fait à l'ENA -- l'énarque sur la forme de ce -- [il désigne le magnétophone] de cet enregistreur là -- il peut discuter à tout moment -- il peut faire une construction euh -- construire un discours autour de n'importe quoi. Même si c'est con et si c'est vide -- même si c'est vide -- ça n'a pas d'importance -- sa mission c'est de parler sur du creux.

E. : - Mais à l'inverse est-ce qu'on ne peut pas dire qu'il peut parler sur du creux justement parce qu'il est énarque ? Je veux dire est-ce que son titre d'énarque ne lui confère pas le droit de pouvoir avoir des discours vides -- sans que ça ne risque de le discréditer ?

T6 : - Oui -- énarque ou alors parce qu'il est n'importe quoi -- parce qu'il est journaliste euh à RFO -- j'sais pas moi.

E. : - [rire]

Pour T6, donc, les difficultés de parler le créole dans des situations qui appellent ordinairement le français sont de deux ordres : celle de la contrainte sociale, d'une part, et celle de la proximité linguistique entre les deux langues qui fait courir le risque d'être *happé* par le français-là où l'on cherche à parler créole. Mais ce que son discours laisse également apparaître, c'est que la parole créole doit être imposée, et surtout est utilisée (et / ou interprétée) comme une façon provocatrice de marquer son territoire, de prendre un parti, d'indiquer un positionnement, ce qui relativise le caractère affirmé "naturel" de la parole et fait resurgir l'idée du créole comme langue du paraître.

Cette idée apparaît du reste chez la plupart des témoins, effectivement partagés entre la volonté de voir le créole s'affirmer, s'imposer, se donner à voir et à entendre, et le sentiment que ce décloisonnement a des effets retours : le créole sorti de sa clandestinité devient le créole exhibé, le créole qui fait vendre, le créole spectacle, le créole qui amuse :

T11 : - [...] le créole -- qui est une langue soumise au pilonnage de la radio -- de la télévision -- de l'école -- le créole est réellement une langue en danger.

E. : - Mais à la radio -- à la télévision -- on entend quand même un peu de créole quand même -- non ?

T11 : - Ah oui c'est très à la mode en ce moment -- dans la pub en particulier -- ou fait l'vantard là ou je sais pas quoi -- pour vendre telle ou telle voiture -- tel produit. Moi je regrette mais je n'appelle pas ça une valorisation du créole. Au contraire. Bien au contraire.

Les discours sur le créole laissent ainsi apparaître à la fois le sentiment de la dilution des frontières entre une langue du Même qui échappe et une langue de l'Autre que l'on s'est appropriée, et, ce qui revient un peu au même, la volonté de renforcer ces frontières. Le témoin 11 formule un sentiment qui n'apparaît, de façon aussi explicite, chez aucun autre témoin, mais qui sous-tend implicitement fréquemment les discours : celui d'une parole en créole qui n'est plus tout à fait naturelle, celui que même dans ses propres pratiques linguistiques, le créole n'est plus, comme autrefois, une langue de l'être, d'expression de soi, mais une langue qui sert, une langue qui constitue un moyen de provoquer un effet. Surgit alors la perception d'une trahison vis-à-vis du Même ("on va me détester"), d'être passé dans l'autre "camp" :

E. : - Est-ce que vous vous sentez toujours autorisé à parler le créole ?

T11 : - Euh autorisé certainement -- ce n'est sûrement pas le bon terme ou alors je ne le comprends pas bien.

E. : - Par exemple bon si le créole est votre langue maternelle -- c'est une langue que vous parliez entièrement naturellement quand vous étiez enfant et adolescent. Est-ce que ce rapport au créole a évolué ?

T11 : - En fait je me rends de plus en plus compte que pour moi -- parler le créole ce n'est plus comme avant -- c'est plus quelque chose d'aussi naturel. Avant on ne se posait pas de questions. Quand on était petits --

on parlait effectivement créole -- que créole. Celui qui aurait parlé français avec un petit Créole alentour -  
- bon bien sûr si c'était un Réunionnais -- un Réunionnais qui parlait créole --

E. : - français ?

T11 : - oui -- ben il se serait fait mettre de côté parce qu'il aurait été jugé prétentieux -- il se serait fait ridiculiser -- parce que ça aurait pas été naturel du tout.

E. : - Qu'est-ce qui a changé ?

T11 : - Le fait que j'ai fait des études -- que je sois devenu professeur -- syndicaliste -- le fait que j'ai dû m'exprimer souvent des fois officiellement -- en français.

E. : - Vous ne parlez plus en créole ?

T11 : - Si bien sûr -- mais -- quand je réfléchis -- sincèrement hein -- bon on va peut-être me détester de dire ça mais c'est hélas la vérité -- je me rends compte qu'à l'heure actuelle -- employer le créole m'apparaît soit comme une volonté de faire rire -- soit comme une volonté de provoquer. Mais je ne suis pas le seul hein. Je crois que c'est vraiment généralisé. Très peu de gens -- qui ont accédé au français hein -- vraiment accédé je veux dire -- qui en ont une pratique courante -- peu de gens peuvent retourner naturellement au créole. Très peu.

E. : - Alors ça voudrait dire qu'on ne peut pas parler créole -- naturellement ?

T11 : - Non -- non -- Bon d'abord parce qu'il y a beaucoup de gens qui parlent français maintenant. Mais la situation à l'heure actuelle elle n'est pas saine. Bon il faut interroger des personnes de toutes catégories socio-économiques -- mais dans mon cas -- par la formation que j'ai eue -- par la responsabilité que j'ai eue -- par ma fonction -- je m'exprime beaucoup -- souvent en français. Et le créole -- Alors pendant que j'étais président du conseil [nom du conseil] -- j'avais le droit de m'exprimer à RFO en créole pendant trois minutes -- le jour de la journée internationale du créole -- c'est tout. Mais au lycée si je m'exprime en créole -- bon c'est d'abord une langue que je ne peux pas beaucoup employer au lycée parce qu'il n'y a pas seulement des Réunionnais. Ensuite -- c'est une manière de nous singulariser par rapport aux autres -- de nous affirmer par rapport aux autres -- d'être en intimité aussi -- c'est-à-dire de mettre les autres de côté -- ou alors de provoquer -- mais ça n'est pas naturel.

E. : - Donc il n'y a pas de possibilité d'être bilingue finalement ?

T11 : - Ça devrait être -- ça devrait exister -- mais pour être vraiment bilingues -- il faudrait que l'on puisse promouvoir le créole -- ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Promouvoir le créole ça voudrait dire qu'à la radio il soit parlé -- qu'à la télévision il soit parlé également -- dans certaines émissions -- et qu'à l'école il soit revalorisé. Mais je ne crois pas que l'on puisse réellement avoir un dialogue complet entre deux personnes dont l'une parle créole et l'autre français.

Chez le témoin 16, cette idée apparaît également mais de façon plus détournée. Il commence, comme le témoin 6, par dire que l'acceptation, dans un contexte francophone, de la parole créole nécessite la reconnaissance d'une certaine légitimité linguistique en français, d'un certain "statut". Mais il montre immédiatement après que l'apparition du créole dans le français est, pour lui, associée à une volonté de faire de l'humour :

E. : - Y a-t-il des circonstances précises dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de parler créole ?

T16 : - Pour certaines personnes oui. Après quand tu as un certain statut tu peux te permettre de parler créole -- tu peux décrocher en créole. C'est interprété comme étant de l'humour ou un truc sympa -- tu peux te le permettre.

E. : - Vous ça vous arrive ?

T16 : - Ah oui moi très souvent -- en général ça détend l'atmosphère -- ça ajoute un trait d'humour.

E. : - Et on peut passer au créole autrement que pour faire de l'humour ?

T16 : - Ah oui bien sûr -- ça peut être pour --- pour --- [rire] vous me prenez au dépourvu là ! Enfin ça dépend des situations où l'on est.

De son côté, le témoin 6 refuse avec véhémence cette idée, qui pour lui, revient effectivement à prendre un parti, à prendre "position" (contre le créole, de toute évidence), position contre laquelle il en prend une autre, ce qui l'amène (et c'est la seule fois dans tout l'entretien), à faire usage du créole :

E. : - [...] moi j'ai rencontré plusieurs personnes qui m'ont dit que quand ils utilisaient le créole finalement maintenant -- donc en tant qu'adultes -- avec euh -- bon les fonctions diverses qu'ils occupent etc. -- c'était finalement soit pour rigoler -- pour plaisanter -- soit pour provoquer. Et finalement ils disaient

qu'ils se rendaient compte qu'ils avaient une pratique du créole qui n'était plus du tout naturelle -- alors qu'ils sont créolophones de langue maternelle.

T6 : - Mais oui -- mais -- c'est pas ma position. C'est leur position -- mais c'est pas la mienne.

E. : - Mais est-ce que ça vous étonne ce genre de choses ?

T6 : - Bé non -- non -- ce sont des bêtises qui circulent. C'est une de plus ! Ça -- i gêne pas moins du tout ! Je suis pas du tout gêné par ça -- y'a tellement de bêtises qui se disent.

E. : - Non mais c'est pas seulement la question de savoir si ce sont des bêtises qui se disent -- mais est-ce que vous croyez que dans la pratique ça soit effectivement possible -- des gens qui sont créolophones de langue maternelle -- et qui se rendent compte que finalement ils n'utilisent plus le créole de façon naturelle --

T6 : - Ce qui m'ennuie c'est que ces gens là je ne les fréquente pas dans la vie de tous les jours. Je ne les connais pas. Moi je connais des gens qui parlent français ou parlent créole et qui apparemment le font naturellement.

On voit bien à quel point les clivages initiaux entre une langue du Même, langue de l'être, langue intérieure, et une langue de l'Autre, extérieure, et du paraître sont complexes et incertains. Ils le sont d'autant plus si l'on considère que l'expérience de l'enseignement du créole, qui entre de plein droit dans le mouvement de reconnaissance et d'habilitation de la langue, attire un public essentiellement constitué de non-Réunionnais, ce qui pose la question de l'acceptation de l'Autre dans la langue du Même.

#### **2.2.4. L'Autre dans la langue du Même**

Pour la plupart des témoins de CS2, l'acceptation de l'autre dans la langue sous-tend avant tout une question de confiance. L'Autre peut tout à fait être admis dans la langue du Même, à condition qu'il la respecte, et qu'il respecte ce Même. La plupart des témoins se montrent de ce fait extrêmement nuancés quand on aborde la question de la légitimité de la parole en créole par quelqu'un qui n'est pas originaire de la communauté linguistique. Le témoin 16, à l'inverse des autres, répond à la généralité par une généralité :

E. : - Que pensez-vous d'un Métropolitain qui parle créole ou essaye de le parler ?

T16 : - Ah ben moi je trouve ça extrêmement sympa.

Cette notion de respect apparaît du reste également dans son discours, mais en sens inverse : pour lui c'est "le" Créole (groupe à l'intérieur duquel il ne s'inclut pas) qui ne respecte pas la parole de l'autre, la parole étrangère, qui ne tolère pas la faute. Il commence par attribuer cette réaction à un manque de "générosité", à un sentiment de "jalousie" vis-à-vis de sa langue, le refus de la partager, d'autoriser l'autre à y pénétrer :

E. : - Pensez-vous qu'il peut être difficile de parler créole ?

T16 : - Non -- c'est une question de volonté. Le problème se situe au niveau du respect de l'autre. Je veux dire par exemple -- que si la langue anglaise ou américaine marchent bien c'est que les gars font pas d'efforts pour s'exprimer dans ta langue -- donc t'es obligé de parler anglais -- mais en retour -- il y a une générosité -- parce que que tu parles anglais avec l'accent indien -- l'accent chinois -- ou n'importe comment -- ils s'en foutent -- il suffit de s'exprimer en anglais -- sans complexes. Mais le Créole est trop jaloux de sa langue -- en admettant pas que l'autre parle cette langue -- ou en disant constamment c'est pas comme ça qu'on dit. Je trouve ça pas généreux.

Quand nous lui demandons son interprétation de ce type de réactions, il se lance dans une explication qui entre tout droit dans le cliché, ce qui est d'autant plus étonnant de la part de quelqu'un qui par ailleurs connaît à la fois l'histoire de la Réunion et de la créolisation. L'histoire racontée est celle de la conception du créole comme langue de protection, comme langue secrète, comme moyen de ne pas être compris par l'autre :

E. : - Mais comment peut-on interpréter ça ?

T16 : - Sans doute au départ -- le créole a dû être une langue qu'on parlait en missouk -- qu'on parlait en secret -- et qui permettait sûrement d'échapper à la pression extérieure -- du maître -- etc. -- une langue propre à une communauté et qui était comme un moyen de s'en protéger. Et si tu parles la langue -- tu entres dans la communauté. Donc en disant bon on est dans notre truc un peu secret -- on se protège -- et si tu viens dans le train -- il faut que tu sois avec nous. Ça c'est objectivement -- mais subjectivement les gens manquent de générosité -- si bien que j'ai beaucoup d'amis qui me disent - on n'ose pas on va se faire moucater --

En même temps, il est remarquable de constater à quel point ce témoin se montre exigeant en ce qui concerne les critères qui permettent de définir une bonne compétence linguistique en créole : pour lui, "bien" parler le créole, signifie non seulement avoir une connaissance de la langue elle-même et des différents registres, mais aussi connaître l'origine, l'histoire et le sens exact des mots, ainsi que l'histoire de la Réunion, ce qui montre quand même que le sentiment du témoin vis-à-vis de l'Autre (mais quel Autre ?) dans la langue du Même n'est pas aussi clair et aussi "généreux" qu'il le donne à voir, et que les frontières linguistiques, si elles sont théoriquement ouvertes, restent difficilement franchissables. On a vraiment, ici l'idée qu'il s'agit bien de mériter le créole :

E. : - Qu'est-ce qui permet avant tout de dire qu'une personne parle "bien" le créole ?

T16 : - Ben c'est une personne qui peut arriver à s'exprimer sans complexe -- à se faire comprendre -- à jouer avec les mots -- et même à pouvoir jouer avec les différents registres du créole -- parce qu'il n'y a pas qu'en français. Et puis c'est connaître le maximum de vocabulaire et puis le véritable sens des mots -- l'histoire de ce sens -- etc. La connaissance du créole passe très certainement en partie par la connaissance de la Réunion.

Le thème de l'Autre dans la langue apparaît également directement chez le témoin 6, qui enseigne le créole à l'université. Cet enseignement est dispensé dans le cadre plus global d'un enseignement des "langues et cultures ancestrales"<sup>314</sup>, et a ainsi pour projet explicite de permettre à l'apprenant de (re)découvrir des réalités créoles, des éléments de la culture, de l'histoire, et de la langue, de partir (ou de repartir) à la découverte du créole, mais d'un créole qui tend à s'oublier, celui-là même que l'on écrit, d'un créole effectivement représenté comme créole de l'origine, non altéré. Or il se trouve que les cours, facultatifs, de créole, sont en grande majorité suivis par un public non-Réunionnais<sup>315</sup>. Dans un premier temps, T6 refuse de dire que ce ne sont pas des Réunionnais qui suivent ces cours :

E. : - Ce sont surtout des élèves réunionnais ?

T6 : - Non pas forcément -- pas forcément. Y'avait des gens de l'extérieur -- y'avait des gens de la Réunion même.

Plus loin dans l'entretien nous revenons sur cette question. Le témoin consent à reconnaître que le public est essentiellement un public extérieur, et suggère également son insatisfaction à ce sujet :

E. : - Globalement quand même -- en tous cas à l'ILA -- vous avez des étudiants qui viennent de l'extérieur -- non ?

T6 : - Oui en majorité c'est vrai.

E. : - Et est-ce que cela vous satisfait ?

T6 : - Ben ---<sup>316</sup>

---

<sup>314</sup> avec également des cours d'arabe, de malgache, d'hindi, de tamoul, de chinois, etc.

<sup>315</sup> Nous y avons nous-mêmes suivi des cours pendant la première année de notre arrivée à la Réunion.

<sup>316</sup> Ce "ben" ne constitue pas ici l'interjection créole qui signifie "oui" ou "si", mais bien, comme en français courant, la marque d'une hésitation.

- E. : - Non parce que moi je rencontre souvent des étudiants par exemple -- des étudiants réunionnais qui me disent qu'ils regrettent de n'avoir eu aucun enseignement de l'histoire de la Réunion -- ou -- Enfin qui estiment que leur connaissance de la Réunion est insuffisante. Et pourtant manifestement -- même ces gens là ont du mal à faire le pas pour venir jusqu'aux cours de l'ILA. Vous l'expliquez comment ?
- T6 : - C'est vrai que c'est quand même regrettable que le public soit essentiellement extérieur. C'est vrai ce que vous dites -- les Réunionnais connaissent peu et mal leur histoire -- leur civilisation. Tout ça a longtemps été tabou à la Réunion. C'est moins tabou aujourd'hui mais les gens n'ont encore que des connaissances très approximatives de leur histoire.
- E. : - Au départ c'était peut-être ça votre ambition ? Je veux dire -- contribuer à briser les tabous sur le passé de la Réunion ?
- T6 : - Peut-être -- mais à mon niveau -- en apportant une toute petite pierre à l'édifice -- Mais je ne regrette pas d'avoir des étudiants extérieurs -- ce serait faux de dire ça. En plus ils sont souvent très motivés -- mais -- comment dire -- ils ont un intérêt plutôt -- ethnographique de la Réunion. Ils veulent connaître l'île -- ils portent un regard ethnographique sur la Réunion. Je crois que les Réunionnais se disent souvent qu'ils n'apprendront rien dans ces cours -- alors que je suis persuadé du contraire. Ceux qui ont fait le pas sont contents d'ailleurs.

Ainsi la déception est celle d'un écart entre le projet initial, qui était celui de guider le Même à travers son passé, son histoire, et d'aborder par ce biais la question de son devenir, de contribuer, en cela, à l'"édifice" de la construction de l'avenir de l'île, et la réalité, qui est celle de l'enseignement de cette langue et de cette histoire à d'autres, qui y portent un regard "ethnographique", avec toutes les connotations attachées à ce terme : la langue devient une curiosité, un objet exotique. Le créole langue du Même devient le créole enseigné à l'autre, donné à voir et à découvrir dans sa variété "secrète".

Partant, nous tentons d'orienter la discussion sur la question de la légitimité linguistique de la parole créole par ces étudiants non-Réunionnais. T6 élude la question et répond sur un mode technique, comme le ferait effectivement tout enseignant de langue :

- E. : - Bon -- et est-ce qu'à la fin de cet enseignement les étudiants parlent en créole ? Est-ce qu'ils peuvent parler en créole euh --
- T6 : - Avec les gens dans la rue -- ?
- E. : - Ouais [rire].
- T6 : - Euh -- avec les gens dans la rue --
- E. : - Euh avec les gens dans la rue -- ça fait un peu cliché mais -- est-ce que vous pensez par exemple qu'un non-Réunionnais peut avoir une pratique du créole -- j'allais dire naturelle ?
- T6 : - Attendez. Le public particulier auquel je me suis adressé -- c'est généralement des gens qui connaissent deux ou trois langues.
- E. : - Hm hm.
- T6 : - Prenez le cas des étudiantes allemandes ou anglaises ou canadiennes ou des étudiants -- ils maîtrisent généralement leur langue maternelle -- ça peut être le français -- l'anglais ou l'allemand -- une première langue qui est souvent l'anglais -- et une deuxième langue qui est souvent l'allemand. Certains même parlent d'autres langues. Donc ce sont des gens qui ont déjà -- qui ont fait leurs études dans deux ou trois langues. Ce qui veut dire que pour apprendre une langue supplémentaire c'est pas une difficulté. Plus on apprend --

Nous essayons de réorienter les propos dans le sens qui nous intéresse, mais T6 continue dans sa direction. Il s'en tient à un discours rationnel, et évite soigneusement la question de la légitimité attribuée en créole à la parole de l'Autre. Pour lui, la pratique orale du créole serait rendue difficile d'une part du fait des contenus enseignés qui ne correspondent pas à des contenus quotidiens, d'autre part, du fait de l'environnement dans lesquels ces étudiants se trouvent, l'université, où, selon T6, "on ne parle pas créole" :

- E. : - Oui bien sûr. Mais entre l'apprentissage et la pratique ?

T6 : - Maintenant. Alors. Allons prendre les problèmes les uns après les autres. Lire -- ils lisent -- ça ne présente pas de difficulté majeure pour eux. Ecrire -- ils écrivent. Traduire dans une autre langue -- ils traduisent. Mais maintenant il est certain que -- cet enseignement a quand même un contenu. Ce contenu -- c'est le conte -- c'est le roman -- c'est la poésie. C'est pas la vie de tous les jours. Alors il est possible que ces gens là rencontrent des problèmes pour se faire comprendre spontanément. D'autant que dans le milieu où ils se trouvent -- le créole est très largement minoritaire. À l'université -- quand on écoute les gens passer -- ils parlent français.

E. : - Oui -- ça dépend --

T6 : - Enfin c'est l'impression que j'ai eue hein -- ils parlent pas beaucoup créole.

On peut d'abord penser que ce discours rationnel constitue un moyen pour T6 de ne pas avoir à dire que l'apprentissage et la pratique du créole ne sont pas tout à fait similaires à l'apprentissage et la pratique d'une autre langue. En même temps, il montre bien que la démarche, qui consiste à apprendre une langue comme le créole (un créole) ne correspond pas tout à fait à la même démarche que celle qui est entreprise quand on prend des cours d'une langue plus diffusée et / ou mieux reconnue, dans la mesure où il parle du "regard ethnographique" de ses étudiants. À notre sens, et *a fortiori* dans la mesure du soupçon de ce type de regard, la question d'une pratique quotidienne orale par les apprenants extérieurs ne se pose même pas, ou plus exactement n'a pas à se poser. De fait, l'enseignement, tel qu'il est décrit par le témoin 6, semble être dispensé dans un esprit de connaissance du créole, de ses structures, de son vocabulaire, des réalités auxquelles ce vocabulaire fait référence, et à partir de supports avant tout écrits, issus de l'ensemble des productions écrites en créole, autrement dit consiste essentiellement en un enseignement livresque du créole, ce qui peut être compris à la fois comme une manière de donner à voir la complexité, et à la fois comme un enseignement qui ne donne précisément pas la dernière (et essentielle) clé : celle de la pratique orale, ce qui permet de préserver le créole. On peut noter au passage que ce type d'enseignement n'est pas sans rappeler celui que les témoins de CS2 se souviennent avoir reçu en français au cours de leurs années lycéennes.

Enfin, le dernier type d'attitude qui nous semble devoir être noté vis-à-vis de la question de l'Autre dans la langue du Même est celle du témoin 5, qui prend le parti de gommer toute frontière et tout clivage, en particulier en ce qui concerne les Réunionnais et les "non-Réunionnais", qu'il baptise les "nouveaux Réunionnais". Cette attitude, qui vise à gommer toute trace de conflit, de rivalité, ou simplement de disparité, se retrouve très fréquemment, nous le verrons, chez ce témoin. Son discours montre toutefois un soupçon d'autoritarisme, qui conduit à se demander s'il s'agit effectivement, pour T5, de considérer que les barrières sont inexistantes, ou de mettre l'Autre dans son camp, ce qui pourrait se comprendre comme la manifestation d'un déplacement d'une sphère sociolinguistique à une autre, l'hypothèse étant que le fait d'amener l'autre sur son terrain constitue un signe d'insécurité. Nous y reviendrons :

T5 : [...] Mais tu t'aperçois que beaucoup de Réunionnais d'aujourd'hui n'ont pas fait l'effort de l'acquisition de la recherche des variantes -- c'est pas parce qu'ils sont moins intelligents -- c'est parce qu'ils ont pas eu le courage d'y aller -- et donc -- le paradoxe -- c'est que dans un cours d'ethnologie par exemple -- tu vas trouver des Réunionnais qui viennent de France -- des nouveaux Réunionnais -- ceux qu'on appelle des Réunionnais d'origine française -- qui maîtrisent mieux la langue que des Réunionnais de souche. Alors comme la dernière fois quand j'ai posé la question -- bon bé c'est une Réunionnaise venant de France qui a répondu --

E. : - Qui *on* ?

T5 : - Comment ?

E. : - Vous dites ceux qu'*on* appelle des Réunionnais d'origine française. Qui -- *on* ?

T5 : - [rire]. Oui -- c'est moi qui les appelle comme ça -- Bon ici on appelle *Zoreils* mais j'aime pas trop ce mot là.

E. : - Ah pour vous ces *nouveaux* Réunionnais -- ou Réunionnais d'origine française -- ce sont les Zoreils ?

T5 : - Oui c'est ça.

E. : - Mais encore faut-il qu'ils veulent bien !

T5 : - Ah mais moi je veux moi ! [rire]

E. : - Oui mais c'est à eux de se définir quand même non ?

T5 : - Ah mais j'les force pas -- j'les force pas -- Enfin bref -- [...]

### 2.2.5. Le créole en danger ?

Globalement, la réponse donnée à l'idée du créole en danger va successivement dans deux sens opposés : non mais oui. On a l'impression d'un non qui construit une réponse rationnelle, officielle, le message que l'on veut faire passer, que l'on veut donner à entendre aux autres, puis d'un oui qui correspond davantage à une perception, personnelle et inquiétante, d'une parole en créole qui se dilue. Les témoins ont ainsi souvent un double sentiment vis-à-vis de l'évolution et du devenir du créole. D'un côté la perception est celle d'un créole qui est effectivement accepté dans de plus en plus de domaines d'énonciation, dont la pratique se libère, se déculpabilise, entre dans de plus en plus de productions culturelles, etc. De l'autre, quand même, le sentiment est celui d'un créole que l'on ne sait plus toujours très bien parler, que l'on oublie, qui échappe, et qui tend vers le français. Il faut noter l'importance particulière que revêt la question de l'évolution et du devenir du créole pour les membres d'un groupe qui s'est précisément constitué à partir d'un projet dont l'un des objectifs est celui de l'habilitation et de la promotion du créole.

La réaction du témoin 6 à cette question est en deux temps. Il commence par répondre à cette question en montrant que dire que le créole est en danger de disparaître revient à afficher une nostalgie vis-à-vis de l'époque où la plupart des Réunionnais n'avaient accès qu'au créole, étaient seulement créolophones. Or regretter cette période c'est montrer une volonté de fermer aux Réunionnais la porte de la culture et de l'instruction :

E. : - Est-ce que vous avez le sentiment que le créole est en danger ?

T6 : - Si le créole est en danger ? Bon. J'ai entendu beaucoup de gens dire que le créole était en danger. Bon. Le créole -- en tant qu'unique mode de langage d'une partie importante de la population -- ça c'est derrière nous -- ça c'est y'a vingt-cinq ans de ça -- le créole était la seule façon qu'avait une grande partie de la population -- une très grosse majorité de la population -- de penser -- de s'exprimer. Ça je crois que c'est derrière nous. Maintenant le créole cohabite avec les français dans une sorte de bilinguisme entre guillemets. On peut pas tellement dire -- parler de bilinguisme. [...] [...] Un mode de communication qui assure les échanges économiques. Maintenant -- ça c'est devenu obligatoire. Si bien que être créolophone à cent pour cent -- ça c'est plus possible -- ça n'existe plus -- et ça n'existera plus -- c'est fini ça. Maintenant ça ça ne veut pas dire que le créole est en danger -- pour moi ça ne veut pas dire que le créole est en danger -- parce que ça voudrait dire qu'il faudrait priver les gens de culture -- d'instruction -- de de tout -- pour qu'ils restent Réunionnais -- hein.

E. : - Oui tout à fait.

Son raisonnement est intéressant dans la mesure où il fait précisément écho aux reproches et aux accusations longtemps adressés aux promoteurs du mouvement de revendication pour la reconnaissance d'une langue et d'une culture créoles autonomes, dont il fait (ou a fait) partie. Cette réaction n'est pas sans rappeler celle du témoin 2, qui, à la question du français en danger, avait répondu que "personne" n'était contre le français, sous-entendu que les membres de ce même mouvement n'étaient pas (ou plus) en faveur d'un unilinguisme créolophone, mais bien d'un bilinguisme. Le témoin 6 poursuit en montrant que le créole n'est non seulement pas en danger, mais en outre se diffuse, se promeut, en particulier à partir de la production culturelle et artistique :

T6 : - Hein -- alors ça je n'ai jamais aimé ça. Au contraire -- il est souhaitable que les Réunionnais puissent parler des langues -- le français -- l'anglais -- je sais pas -- ce qui nous est nécessaire pour qu'on puisse assurer notre développement économique et nos échanges avec les autres. Maintenant -- est-ce qu'on peut dire que le créole est en danger -- quand on s'aperçoit que le mode de la chanson a connu une ampleur qu'elle n'a jamais connue -- hein quand on pense que la moitié des CD imprimés en France en créole -- c'est fait à la Réunion -- C'est incroyable. [...] est-ce qu'on peut dire que le créole est en danger si on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de poèmes -- de plus en plus de chansons -- etc. Est-ce qu'on peut dire que le créole est en danger si on s'aperçoit qu'il y a des gens qui -- on peut appeler ça des lettrés -- qui parlent créole -- qui écrivent en créole -- qui discutent en créole -- on peut pas dire que le créole est tellement en danger --

On rencontre juste après une première contradiction dans le discours du témoin dans la mesure où d'un côté il explique que l'unilinguisme n'est, à l'heure actuelle, non seulement plus possible, mais en outre que l'accès au bilinguisme constitue un progrès social et culturel, et de l'autre, il poursuit en affirmant l'unilinguisme créolophone de sa compagne, qui ne "parle pas du tout français", ce qui le renvoie à sa propre expérience et à son propre milieu familial où sa mère constituait précisément l'image, au foyer, du français :

E. : - Vous avez des enfants ?

T6 : - Oui.

E. : - Ils ont parlé créole avant de parler français ?

T6 : - Non -- les deux en même temps. D'abord ils sont allés à l'école très tôt -- donc le créole et le français ils l'ont appris en parallèle. Ne serait-ce que pour communiquer avec leur maman. Parce que leur maman ne parle pas du tout français. Dans mon cas c'est pas comme ça.

E. : - Leur mère ne parle pas du tout français ?

T6 : - Non -- pas du tout. Une petite phrase de temps en temps -- mais -- elle parle créole -- ça c'est sûr. Alors moi je ne considère pas que le créole est en danger. Par contre je considère que la Réunion est en danger. La Réunion est en danger sur le plan social et sur le plan économique.

La dernière partie de son argumentation met au jour une seconde contradiction. Le dernier argument qu'il avance pour illustrer sa thèse (le créole n'est pas en danger), que nous avons du reste déjà cité dans le paragraphe qui concernait l'idée du français en danger, est qu'une partie des Réunionnais, qui se sent exclu du système social, abandonne le français et retourne vers le créole :

E. : - En danger de quoi ?

T6 : - En danger d'explosion. Mais c'est pas un phénomène -- c'est pas un phénomène uniquement culturel. C'est un phénomène économique et social avant tout. Alors maintenant est-ce qu'on peut faire abstraction -- lorsque l'on parle de la culture -- de la situation économique et sociale -- je ne crois pas. Bon une autre raison pour laquelle je ne crois pas que le créole soit en danger -- c'est que j'ai constaté que les gens laissés pour compte -- les sans emplois -- les Rmistes -- etc. -- eux -- se mettent de plus en plus à parler créole et perdent toute connaissance du français. Ils ne connaissent plus le français -- ils ne veulent plus connaître l'existence du français. Parce que là où ils espéraient trouver réussite sociale et intégration -- ben ils n'ont pas trouvé tout ça -- ça a été la désillusion.

E. : - Donc cette désillusion se traduit aussi par un refus de --

T6 : - = Un refus -- une définition négative du Réunionnais -- par rapport à quelque chose d'autre. Alors moi je dirais que dire que le créole est en voie de disparition -- c'est totalement faux --

La dernière réplique montre bien cette contradiction. Pour les individus qui ont la perception de ne pas pouvoir participer au système social, de ne pas en être acteurs, il s'agit bien de s'exclure de celui-ci, de se définir comme exclus (par la "négative"), et de se fermer la voie de la "réussite sociale" et de l'"intégration", initialement recherchées, en rejetant le français et en retournant au créole. L'argument se contredit lui-même : le créole n'est pas en

danger, il est de plus en plus parlé par des Réunionnais qui sont en échec social, et (ou *mais*) dont la pratique linguistique créolophone signifie et symbolise cet échec.

Le sentiment du témoin 2 est d'abord celui de l'accroissement d'une reconnaissance du créole comme langue, et d'une libéralisation de la parole en créole, qui est de plus en plus parlé dans des lieux publics, dans les médias, etc. Pour T2, le mouvement va ainsi dans le sens d'une déculpabilisation des créolophones vis-à-vis de leur langue maternelle, qui prennent de plus en plus la liberté de l'affirmer, de la reconnaître et de la parler en dehors du cadre privé et familial :

E : - Est-ce que vous avez le sentiment que le créole est en danger ?

T2 : - J'ai un double sentiment. D'un côté je pense qu'il y a une prise de conscience. De plus en plus de gens qui admettent que le créole est une langue ou qui le revendiquent -- qui s'expriment de plus en plus librement en créole -- qui sans complexe aucun à la radio à la télévision s'expriment en créole -- donc ça c'est pour moi quelque chose de tout à fait positif. Pas simplement parce que la langue elle-même est reconnue -- mais parce que les gens se libèrent.

E : - Il y a un déblocage ?

T2 : - Voilà. Je crois que le blocage est venu après la guerre. [...]

En même temps, l'idée qui apparaît également est celle du poids des sentiments épilinguistiques de honte et de rejet vis-à-vis du créole, liés en particulier à la politique d'unification linguistique post-départementaliste, mais aussi, suggère le témoin 2, accentués par le mouvement de valorisation et de promotion du créole, qui a sorti le créole des espaces énonciatifs qui lui étaient jusque-là réservés :

T2 : - [...] Et après la guerre j'ai l'impression -- [...] qu'il y a eu un développement des complexes -- peut-être parce qu'il y avait une revendication pro-créole plus vive aussi -- donc ça semble contradictoire ce que je dis -- mais ça a avivé aussi les complexes que l'on avait. A partir du moment où on l'acceptait comme folklore -- il n'y avait pas de problèmes -- à partir du moment où l'on revendique comme langue -- il me semble que le déblocage a commencé à apparaître vers 1958 -- Enfin quand je dis déblocage non -- le commencement de prise de conscience s'est fait vers 1958 -- en même temps que le commencement de reconnaissance du maloya et de la culture créole en général. Il a fallu à mon avis trente ans pour que les gens se sentent moins prisonniers -- plus libres -- mais les complexes ne sont pas finis -- ils sont toujours chez certains très vivaces. N'empêche je crois qu'on va quand même plutôt vers la diminution des complexes que vers l'augmentation. Donc pour moi ce mouvement-là me semble positif. [...]

On remarquera du reste que le témoin 2 prend comme point de repère temporel la fin de la seconde guerre mondiale, et évite de ce fait de se référer à la départementalisation (1946), qui coïncide effectivement avec cette période. On a vu par exemple que les membres de la grande bourgeoisie blanche faisaient systématiquement référence à cette loi, point de repère temporel opérant la transition entre l'"autrefois" et l'"à présent". Les membres du groupe "intellectuel", quant à eux, n'évoquent pratiquement jamais cette loi, à l'égard de laquelle ils entretiennent des rapports relativement confus dans la mesure où d'une part, elle marque non seulement la fin de la période coloniale, mais aussi entraîne un décloisonnement sociolinguistique qui leur a permis d'accéder à la place qu'ils occupent à l'heure actuelle, ce qui a comme conséquence qu'ils peuvent difficilement se positionner explicitement en sa défaveur, mais d'autre part, elle symbolise également la mise en œuvre d'une politique unificatrice, tant sur les plans socioculturel que linguistique, qui a, sinon entraîné l'apparition de discours sociaux stigmatisant le créole, en tous cas leur a certainement donné une ampleur et une portée qu'ils n'avaient pas jusque-là.

Globalement, néanmoins, la perception du témoin 2 est celle d'une diminution des complexes vis-à-vis du créole, mais en même temps celle d'un créole qui se dilue, qui échappe, et dont les frontières linguistiques avec le français se perdent, s'indéfinissent :

T2 : - [...] Mais d'un autre côté -- le créole me semble menacé de l'intérieur -- enfin il me semble menacé de l'intérieur -- non il y a des attaques extérieures -- mais qui -- J'ai l'impression que le créole s'abâtardit en fait -- à la fois il se francise en partie -- à la fois il s'appauvrit. Et si on veut que les gens s'expriment dans un créole clair et riche -- il faut absolument que ça soit admis à l'école et dans les médias -- et à la radio.

E : - Ça lui donnerait un cadre légal ?

T2 : - Non seulement un cadre légal mais aussi ça permettrait aux gens de mieux l'apprendre parce que quand on dit que les enfants n'ont pas besoin d'apprendre le créole en classe parce qu'ils le parlent à la maison -- pourquoi apprendre le français en classe en France à ce moment-là ? Pourquoi les petits Anglais apprennent-ils l'anglais ?

Cette hésitation entre attaques "extérieures" et attaques "intérieures" est intéressante, et montre que cette dilution des frontières dépasse largement les seules frontières linguistiques. Dans le discours de T2, les attaques extérieures correspondent explicitement aux attaques d'ordre sociopolitique, aux discours stigmatisant véhiculés par les institutions, mais qui se doublent (et sont dépassées par ?) d'attaques "intérieures", de l'accroissement d'une méconnaissance du créole, d'un mouvement, dans les pratiques, qui va du créole vers le français, d'un renforcement progressif du continuum linguistique, d'un abandon des variétés basilectales, d'un appauvrissement du créole. Ce qui semble se jouer ici, est précisément la dilution des frontières entre extérieur et intérieur, d'une langue du Même qui s'exteriorise mais qui, dans le même temps devient autre, tend vers l'autre langue, avec en même temps le sentiment que la "libéralisation" du créole a paradoxalement contribué à cette dilution.

En outre, si les clivages entre intérieur et extérieur, langue du Même et langue de l'Autre semblent se brouiller, il en va de même, nous avons déjà commencé à le voir, pour la définition et la délimitation entre le Même et l'Autre. Chez les membres de la grande bourgeoisie blanche par exemple, cette délimitation apparaissait relativement clairement : d'un côté, les membres du groupe, et de l'autre les groupes adversaires, rivaux, constituant une menace ou un danger pour le groupe. Ici la "menace" vient à la fois de l'extérieur, de l'Autre, et de l'intérieur, dans la mesure où le Même tend à devenir Autre. Il faut en outre distinguer la perception que les membres de CS2 ont de la pratique du créole à la Réunion, et celle qu'ils ont de leur propre rôle, en tant que promoteurs du mouvement de valorisation du créole, en regard de leur parcours – qui fait que c'est aussi l'intériorisation du français, son appropriation, qui a permis que s'ouvre la voie d'une (re)prise en charge du créole, d'une définition identitaire et culturelle –, et en regard de leur positionnement actuel, en tant que locuteurs réunionnais parmi les plus légitimés sur le plan de la maîtrise du français. Qui est donc le Même, quand celui-ci semble devoir passer par l'Autre pour parvenir à se définir, et en outre quand l'Autre a aussi contribué directement aux tentatives d'officialisation du créole, a participé aux mouvements de revendication pour la culture, l'identité et la langue créoles ?

Enfin, il s'agit également de prendre en compte l'évolution sociopolitique des quinze dernières années, qui a certainement encore contribué à brouiller les frontières linguistiques et identitaires. C'est l'idée très clairement exprimée par le témoin 11, qui explique que lorsque le mouvement de revendication pour la culture et la langue créole s'est créé, il s'agissait bien de s'inscrire en faux contre une politique linguistique assimilatrice rigide, explicitement hostile au créole, tandis qu'à l'heure actuelle, cette politique s'est progressivement assouplie, si bien que l'on ne sait plus, ou encore moins, où sont les camps, qui est l'"ennemi" :

- E. : - Il me semble qu'il y a un paradoxe entre d'un côté une volonté de promouvoir la culture -- l'identité réunionnaise -- avec de plus en plus d'actions qui sont faites en ce sens -- et en même temps l'idée d'une perte de langue -- une perte du créole -- un rapprochement entre le créole et le français -- finalement est-ce qu'il y a une nouvelle identité réunionnaise qui se profile -- mais véhiculée par le français ?
- T11 : - Ce que je crois -- c'est qu'il y a eu un moment où l'affirmation de l'histoire -- l'affirmation du créole a été un réel combat -- à l'époque de Debré. Il y a eu des interdits. Fusiller le créole -- c'est pas seulement fusiller la langue mais aussi assimiler la personne au modèle français. A l'époque -- les fronts étaient très tranchés -- on savait où était l'ennemi -- mais à l'heure actuelle -- tout est possible -- et tout étant possible -- on nage complètement dans le flou.
- E. : - Flou qui se retrouve dans la langue --
- T11 : - Tout à fait. Mais je ne crois pas que l'identité réunionnaise puisse passer uniquement par le français. Je crois qu'une langue est constitutive de l'identité d'un peuple -- et que tuer le créole ce sera détruire l'identité réunionnaise -- au moins -- en grande partie au moins. Mais ce que vous disiez -- en réalité -- c'est un problème de masse -- il y a telle recherche historique -- telle exposition -- telle recherche universitaire -- telle etc. -- mais -- ce sont des gouttes d'eau -- alors que la propagande massive -- l'information massive -- elle est faite en français -- tout est fait en français. En réalité je pense que le respect de l'identité réunionnaise ne peut être fait que si les collectivités s'engagent réellement -- or elles s'engagent à cinq pour cent.

Chez le témoin 3, apparaît, un peu comme chez T2 mais avec plus de précision, la perception d'une certaine responsabilité du mouvement de promotion culturelle et linguistique vis-à-vis des menaces qui pèsent sur le créole. L'idée est qu'avant le début du mouvement, le créole, dont la pratique ne débordait pas des domaines bien circonscrits dans lesquels il était maintenu, auquel n'était attachée aucune revendication, était finalement protégé, dans la mesure où il ne représentait pas de danger, ne faisait peser aucune menace sur l'ordre établi par le système social et sociolinguistique, tandis que la tentative de valorisation du créole a fait apparaître les conflits sociolinguistiques, jusque-là tus :

- E. : - Donc le français régional mettrait en danger le créole ?
- T3 : - C'est pas seulement le français régional -- spécifiquement -- qui met le créole en danger -- y'a beaucoup de choses qui mettent le créole en danger. La situation de diglossie tout simplement -- le travail des médias -- l'école -- la dévalorisation sociale du créole -- etc. -- c'est tout ça qui met le créole en danger.
- E. : - Est-ce qu'il y a un moment où le créole n'était pas en danger ?
- T3 : - J'en sais rien. Peut-être au moment où la diglossie était stable.
- E. : - Comment ça ?
- T3 : - Ben le créole était un patois -- on le parlait chez soi euh -- J'veux dire tous tous tous les euh -- comment dire -- Dans la conscience des gens -- les choses étaient très claires. Y'avait la langue de prestige -- le français et que le français -- bon y'avait ça et tout le monde tendait donc vers le français -- et puis le créole bon -- c'était euh -- la langue de ceux qui ne parlaient pas le français. Et paradoxalement c'est peut-être là le moment où le créole était le moins en danger -- on n'avait aucun intérêt à s'en occuper -- il ne constituait pas une menace comme aujourd'hui sur l'apprentissage du français. Les choses étaient bien à leur place.
- E. : - Donc on peut presque dire que c'est la tentative de revalorisation du créole qui l'a mis en danger ?
- T3 : - Non c'est pas aussi simple que ça. C'est pas aussi simple que ça. Mais disons que -- la tentative de revalorisation du créole -- en fait -- vraisemblablement a un effet retour euh -- [silence]

T3 explique ainsi qu'autrefois, la seule langue de prestige, vers laquelle on tendait, était le français, et que la remise en question de la hiérarchie sociale des langues, la valorisation culturelle et sociale du créole, son admission progressive dans des domaines énonciatifs desquels il était exclu, etc., ont eu comme conséquence de complexifier ce rapport aux langues, ce qui s'est traduit dans la pratique par des confusions grandissantes entre créole et français. En même temps, quand on écoute les témoignages des membres de la grande bourgeoisie blanche par exemple, il apparaît que le créole, assimilé à une variété déformée de français, a toujours été représenté comme constituant une menace pour l'apprentissage du français. D'autre part, il ne semble pas que les domaines d'énonciation desquels le créole était

autrefois exclu sont, encore à l'heure actuelle, tout au moins pour ce qui est de la parole, considérés comme entièrement légitimes, non seulement, nous l'avons vu, chez les membres de CS2, mais aussi et *a fortiori* dans les autres catégories sociales.

De façon sous-jacente, il semble que cette culpabilité, exprimée à demi-mot, concerne avant tout la perception d'un échec, au moins partiel (ou d'une réussite encore inaboutie), de ce qu'était le projet initial, qui était de trouver la voie d'une pratique naturelle et non dévalorisante du créole, de retrouver le créole langue du Même, de l'investir, de le promouvoir, de donner aux Réunionnais les moyens de définir une identité linguistique de Même, mais d'un Même construit, libéré, fier de lui, fier de sa langue, ce qui n'a pas été possible, dans un contexte sociopolitique dans lequel le français est donné comme seul modèle de réussite sociale, et dont la maîtrise symbolise mais aussi permet de se promouvoir socialement, de sortir de la condition initiale, de s'inscrire dans le système social de l'aire départementaliste, d'en être véritablement acteur, mais aussi dans lequel la majorité des Réunionnais n'a effectivement pas la perception d'être locuteur francophone légitime.

Le mouvement de promotion du créole a constitué de ce fait une véritable contre-norme par rapport à la norme sociale instituée, contre-norme édifiée par un groupe minoritaire ayant effectivement pu s'approprier le français, un groupe bilingue, et effectivement en mesure de revendiquer ce bilinguisme. Autrement dit, on assiste à deux mouvements exactement opposés, mais dont l'objectif est finalement le même : sortir de la dépendance, indépendance qui pour les uns signifie effectivement indépendance par rapport au français, à la France, au système proposé de et par l'extérieur, tandis que pour les autres, il s'agit avant tout de sortir de la dépendance vis-à-vis du créole, vis-à-vis de l'échec social. Les trajectoires diffèrent ainsi, ou plus exactement l'une précède l'autre, à un temps (et pas des moindres) d'avance sur l'autre. Ainsi, ce qui constituait pour les uns la recherche de reconnaissance du créole comme langue, d'une langue structurée, codifiable, utilisable en toutes circonstances, une langue pour se retrouver et se définir comme Même, s'est révélé pour les autres un moyen de trouver le biais d'une parole créole déculpabilisée, mais seulement possible dans un cadre tour à tour ludique, humoristique, un moyen de remplacer la honte par une sorte d'exhibition, aux yeux de l'Autre, une sorte de produit local, un créole qui fait vendre, qui plaît, qui amuse, et tour à tour provocateur, parfois agressif, une manière de marquer un territoire, mais un territoire avant tout défini par la négative, un territoire que l'on marque parce que l'on a le sentiment de ne pas avoir accès au territoire de l'Autre.

De nouveau, on aboutit au constat de l'indéfinition du clivage Même / Autre, ce qui n'est certainement pas sans rapport avec ce qui semble être l'essoufflement du militantisme qui caractérisait initialement le mouvement de promotion socioculturelle et linguistique, dans la mesure où, comme le souligne le témoin 11, les camps, qui étaient au départ bien (ou mieux) tranchés et départagés évoluent, se rencontrent, se mélangent, mais aussi et surtout parce que la menace semble à présent venir de "l'intérieur" (T2) : ce qui se profile ici, c'est que le nouvel ennemi est en réalité le Même.

Si l'appropriation du français, la prise de distance par rapport à la Réunion, a permis un retour sur l'île, sur soi, et sur le créole, une recherche du créole, une recherche de ses origines, elle a également certainement modifié les données de l'identité linguistique des membres de la seconde catégorie sociale et a ouvert la voie d'une nouvelle façon de concevoir le bilinguisme, de l'exprimer, à travers la créolisation du français comme travail sur la langue, comme construction d'un mode d'expression nouveau. C'est en tous cas, dans un premier

temps, ce qui peut être perçu à travers l'arrivée, en particulier dans le domaine de l'écriture, d'un français "créolisé".

### 2.3. Le français "créolisé"

Quand on aborde la question du français régional en dehors du groupe de la grande bourgeoisie blanche, les informateurs s'accordent à reconnaître que le français que l'on trouve soit dans la littérature réunionnaise, soit dans la pratique langagière quotidienne est le fruit de mélanges et de rencontres entre français et créole. Dans ce cas, ainsi, les informateurs semblent assimiler le français "régional" à un ensemble de faits discursifs, dont l'apparition est due au fait que les locuteurs qui emploient ce genre de constructions sont avant tout créolophones, et en tous cas créolophones de langue maternelle. On parle alors de français "créolisé".

#### 2.3.1. Le français créolisé : un idiolecte

Pour les membres de la seconde catégorie sociale, le français dit "régional" est ainsi avant tout identifié comme un français "créolisé", dans lequel le créole apparaît pour produire des effets stylistiques. C'est dans cette mesure qu'il est accepté, toléré et même produit. Il est avant tout considéré comme une variété idiolectale, chacun créolisant son français à sa façon, pour les besoins énonciatifs. Tous les témoins de la seconde catégorie sociale mettent l'accent sur cet aspect personnel, travaillé, individuel du français créolisé.

Le témoin 2, dont les romans en français sont écrits dans un français baptisé "français régional" par les descripteurs des particularités lexicales de cette variété (Carayol et *al.*, 1985 ; Beniamino, 1997), explique que la créolisation de son français a comme objectif de rendre compte, en français, d'un ensemble de réalités socioculturelles créoles, mais insiste sur le fait qu'elle relève d'un processus "parfaitement artificiel", et d'autant plus artificiel en fait que cette créolisation tient compte de la compréhension du lecteur non créolophone :

E : - Est-ce que vous pensez que le français créolisé que vous employez à l'écrit correspond à l'oral à une pratique langagière courante ?

T2 : - Je crois qu'en fait chacun -- je ne sais pas s'il existe un français régional en fait. Chacun créolise à sa façon sa langue. Quand mon père parle en français -- l'expression créole vient toute seule mais je suis persuadé que c'est plus une habitude du père X que de quelqu'un d'autre. Je suis persuadé que la créolisation d'un autre serait différente. Je ne crois pas du tout à une façon "standard" de créoliser le français.

E : - Mais il y a quand même une compréhension de ce qui est dit --

T2 : - Il y a une compréhension parce que les gens comprennent le créole et à peu près le français -- donc forcément -- mais dans mon cas -- à l'écrit -- ce français que je créolise est parfaitement artificiel. Je choisis de le faire -- je ne le créolise que lorsque je le veux -- en fait j'écris en tenant compte du lecteur non créolophone puisque je suis davantage lu ailleurs qu'à la Réunion -- donc ma créolisation doit tenir compte de cette compréhension -- donc c'est très restreint et très artificiel.

Il montre du reste que cette créolisation du français n'est pas réservée au domaine de la littérature et qu'il lui arrive, à l'oral, de créoliser son français pour produire un sens particulier, un effet rhétorique ou stylistique quelconque, établir une connivence ou au contraire une distance avec l'autre, tout en insistant de nouveau sur l'aspect idiolectal, donc variant, irrégulier, de ce type de construction interlectale :

T2 : - [...] -- Maintenant il y a ceux qui -- comme mon père -- comme moi-même de temps en temps -- bon devant un Français -- quand je raconte une histoire -- bon s'il est là depuis quelques temps -- si on est en famille en plus -- bon je raconte mon truc en français -- mais je n'hésite pas à le créoliser -- d'abord parce que c'est une espèce de connivence avec les autres. Bon maintenant est-ce que c'est stable -- est-ce que

Aude Bretegnier, Thèse Doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, 1999.

c'est une variété qui est stable -- moi ça je crois que c'est parfaitement instable justement -- c'est multiple -- c'est personnel.

Le témoin 3 met également l'accent sur l'aspect individuel du français créolisé. Traitant en particulier de l'usage de ce type de productions dans la littérature créole d'expression française, il se demande si le plaisir de la lecture ne naît pas justement de la conscience d'un écart linguistique à la fois avec le français standard et le créole :

T3 : [...] et je crois d'ailleurs que même aujourd'hui -- ni Gauvin ni même Chamoiseau aux Antilles -- ne parlent le français régional -- enfin peut-être qu'ils parlent le français régional -- mais -- je veux dire que dans la pratique littéraire -- qu'ils se servent de ça -- de cette -- langue qui est d'ailleurs très souvent idiolectale -- c'est bien parce qu'ils ont bien conscience que le lecteur aura conscience d'un écart -- que sa jouissance de lecteur viendra de cet écart-là -- de la conscience de cet écart. Mais ça ne correspond pas à mon sens à la pratique orale quotidienne du français à la Réunion.

Le discours du témoin 5 fait apparaître une nouvelle donnée. S'il explique également que le français créolisé correspond à un jeu de faits discursifs personnels, à des constructions travaillées, il oppose ce type de productions à celles construites en français "soutenu", et standard. L'évocation du français régional l'amène ainsi à évoquer les "bons usages", les "bonnes formes", à avoir un discours relativement normatif. Son propos est de montrer que ce français créolisé n'est justement acceptable qu'en tant que créolisation volontaire, consciente, travaillée, à partir d'un français standard que l'on maîtrise par ailleurs :

E. : - Vous-même -- dans votre pratique du français -- avez-vous l'impression d'utiliser un français qui serait régional ou réunionnais ?

T5 : - Non -- justement je n'ai pas toujours conscience de ça. Ce qu'il y a aussi c'est quand je fais cours -- j'essaie de parler un français soutenu. Je sais que là bon par exemple là [dans cet entretien] c'est pas un français soutenu. Et quand tu es en situation d'enseignant tu es -- stressé -- j'sais pas -- et tu fais le maximum pour parler à tes étudiants un langage universitaire -- bon -- réputé français. Et je sais que par exemple quand j'enseignais le français à mes élèves c'était pareil -- et mes enfants me disaient "papa tu te souviens quand on est allé visiter Versailles" -- et moi "nous sommes allés visiter". Mes filles me disaient tu peux pas dire on comme tout le monde ? Il faut dire "on" -- et moi je me battais contre mes étudiants pour qu'ils ne disent pas "on" qui est indéfini -- mais "nous" -- "je" -- qu'ils emploient les bonnes personnes -- parce que "on" c'est vague -- c'est pas "il y a" -- c'est pas "etc." -- Donc j'avais au moins trois exigences. Donc j'avais conscience de faire l'effort d'un français plus ou moins -- de la norme. Et après dans la conversation courante -- parler un français qui puisait dans différents répertoires. Sauf si -- volontairement je métrise la langue. Pour jouer. Voilà -- même quand je fais cours. Si par exemple je dis "ce n'était pas si totalement difficile" -- ça c'est du créole ? du français ? -- parce que -- lorsque j'ai fait mes enquêtes dans les hauts du sud de l'île -- les gens disaient par exemple "si fait" au lieu de dire "oui" -- comme dans Molière -- alors moi ce sont des expressions qui me plaisent -- alors je les emploie parfois. Alors est-ce que c'est ça le français régional ? Mais là c'est très -- comment dire -- c'est très pensé -- c'est pas quelque chose qui est spontané. Je pense pas que ça soit comparable au français parlé par les Québécois -- que je trouve très poétique -- et -- je pense que c'est un français qui est partagé par beaucoup de locuteurs -- tandis que là c'est vraiment une re-création -- c'est un jeu de mots -- enfin pour moi -- c'est jouer sur les mots -- enfin -- d'après mon expérience personnelle quoi -- de temps en temps je vais balancer la fénoirsité.

Comme le souligne encore le témoin 5, il faut donc avoir une compétence linguistique suffisamment reconnue en français pour pouvoir se permettre de jouer avec les mots, de métriser son français, et même simplement de faire usage du créole :

T5 : - [...] J'ai une autre image qui me vient à l'idée -- est-ce que -- c'est quand tu tries ton riz -- tu as une van -- tu tries ton riz -- tu sors la paille -- et tu gardes le riz. Ici -- c'est euh -- tu mets le sucre sur ton gâteau. C'est la même chose -- mais cette paille que l'on enlève devient du sucre qu'on dépose -- ou bien devient -- mais qui fait ça ? Des gens qui n'ont plus rien à perdre. Axel Gauvin n'a plus rien à perdre -- ou n'a pas

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

grand chose à perdre -- Carpanin Marimoutou n'a pas grand chose à perdre -- ce sont ces gens là qui peuvent se permettre de jouer avec les mots.

E. : - Parce qu'ils ont une compétence linguistique suffisante pour le faire ?

T5 : - Oui -- ils n'ont plus rien à perdre -- je veux dire par là que on leur dira pas tu parles mal. Alors que si tu habites la Plaine des Grègues -- que tu vas chercher ton bon pour soigner tes enfants -- moi j'ai vu ça -- les gens se préparent trois jours avant -- la bonne femme elle repasse son linge et tout -- parce que quand elle rentre dans la mairie -- si elle dit comme ça Madame -- donne amoin mon papier /siuple/ -- bon s'il dit ça -- ben i stigmatise aelle -- ou comprend -- hein -- le fait de causer créole c'est un lourd handicap -- parce que -- tandis que Carpanin lui -- c'est pas un problème -- si lu koz gros créole -- au contraire -- on dit c'est bien -- c'est super. [...]

Ce que met en fait au jour l'évocation du français "régional" chez les témoins du groupe des "intellectuels" est qu'il existe effectivement une façon stylistique, travaillée, et donc consciente de créoliser le français, mais qu'en retour, cette créolisation doit être distinguée des productions dans lesquelles français et créole se rencontrent effectivement, mais sans que les locuteurs n'en aient conscience.

### 2.3.2. Le français régional : un produit de la diglossie

Apparaît ainsi une profonde inquiétude à l'égard du français "régional" (que nous distinguons ici volontairement du français "créolisé") conçu comme un ensemble de faits discursifs situés à divers points du continuum linguistique, rappelant l'"interlecte" que décrit, aux Antilles, Lambert-Félix Prudent (1981), et à propos duquel il souligne qu'il est un produit de la hiérarchisation sociale des langues. Il apparaît ainsi que la rencontre entre français et créole dans le discours, et c'est ce que soulignent en particulier les témoins 2 et 3, est parfois à la fois le signe d'une mauvaise compétence linguistique en français, d'un apprentissage encore en cours, ou imparfait, de cette langue, et à la fois celui d'un abandon du créole. C'est la "perte de langue" décrite par le témoin 2. Le décloisonnement social et sociolinguistique dans un contexte sociolinguistique de hiérarchisation des langues, aurait ainsi comme conséquence l'émergence ou le renforcement d'une variété interlectale effectivement fautive, dans la mesure où elle est empreinte de confusions intersystémiques, mais que ses locuteurs assimilent à du français.

C'est en ce sens que le témoin 3 montre que le français régional peut être considéré comme un pur produit de la diglossie. Il se montre alors inquiet, pour ces raisons, face aux travaux de description, et donc d'attestation de ce "français régional" :

T3 : - [...] Enfin -- une véritable situation de bilinguisme ça voudrait dire que le créole a les mêmes -- les mêmes chances que le français -- donc je vois pas pourquoi euh -- De toute façon je crois qu'on arrive pas à se représenter ce que ça veut dire une situation de bilinguisme -- tout simplement -- concrètement ce que ça va donner. Et moi je crois que si on est dans l'hypothèse d'une situation de bilinguisme au contraire euh -- le créole ne risque pas de disparaître. Par contre -- ce qui risque de disparaître -- c'est le français régional.

E. : - Donc le français régional -- c'est un produit de la diglossie ?

T3 : - Ah oui -- ça j'en suis persuadé. J'veux dire historiquement c'est un produit de la diglossie. Ça c'est pas un jugement de valeur de dire que c'est un produit de la diglossie [...]

Il se montre par conséquent également perplexe, et même méfiant à l'égard de l'élaboration d'inventaires des "particularités lexicales du français régional", qui pourrait en réalité conduire à constituer une nomenclature du lexique du créole, et revenir à dire que tout ce qui est créole ressortit en fait à cette variété de français régional :

T3 : [...] la notion de français régional est à manier avec -- prudence. J'veux dire -- S'il se trouve qu'à la Réunion -- des gens -- massivement -- structurellement -- et non pas idiolectalement -- euh -- parlent un français avec des -- mais alors *massivement* -- avec un lexique spécifique et une syntaxe spécifique -- le problème

Aude Bretegnier, Thèse Doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, 1999.

est de savoir s'il s'agit d'une forme particulière de français ou s'il s'agit d'une parole particulière -- d'une rencontre du français et du créole. Alors on peut appeler ça français régional -- mais -- est-ce que à terme ça ne veut pas dire que -- enfin qu'au bout de la démarche -- il y ait cette idée que tout ce qui n'est pas français standard est français régional -- et donc tout ce qui est créole est français régional --

Cette question du français régional comme un français fautif que l'on voudrait attester comme variété est présente dans la plupart des entretiens, ce qui amène l'idée du français régional comme signe de décréolisation, de perte du créole, voire de volonté de l'éliminer :

T5 : - Alors sur la question du français régional -- je me suis posé trois questions. Alors -- est-ce que le français régional serait un français dont on accepterait les fautes ? [...] Alors est-ce que le fait de des dizaines de personnes répètent la même faute fait un français régional --

[...]

T5 : - Moi je me pose la question suivante. Est-ce qu'y aurait pas certains linguistes qui aujourd'hui -- euh -- aient envie de phagocyter le créole ? Considérer que le créole n'est qu'une variante du français. Par exemple en jouant ce jeu du métissage -- est-ce qu'on va pas se faire manger -- est-ce qu'on ne va pas dire demain -- après tout -- le créole fait partie du français ?

Chez le témoin 11, le fait que le français régional tende à se généraliser constitue un signe que le créole est en train de se perdre, de se noyer dans le continuum linguistique. De nouveau, la variété est donc identifiée comme un produit de la diglossie, et comme une menace pesant sur le créole :

E. : - Est-ce que vous avez l'impression que le français a évolué à la Réunion ? Est-ce que par exemple ce français créolisé existait quand vous étiez petit ?

T11 : - Il ne me semble pas. Les langues étaient -- il me semble -- plus circonscrites -- plus séparées l'une de l'autre. C'était d'abord circonscrit dans les couches sociales -- dans la mesure où très peu de gens parlaient français. Maintenant ces gens parlent aussi le français -- et beaucoup de gens ne savent plus vraiment parler créole et ne savent pas encore parler français. Il y a une espèce de langue intermédiaire qui s'installe. Mais je crois qu'aller dans ce sens là c'est peut-être aller vers l'assimilation totale du créole -- et sa destruction. Moi je suis partisan que les choses soient nettement séparées -- que l'on sache où commence l'une et où finit l'autre. Parce que cette évolution là va vers une destruction du créole.

Chez le témoin 2, apparaît en outre une idée qui semble intéressante :

T2 : - [...] Alors il y a des gens qui s'imaginent parler français et qui parlent en créole. Je crois que ce fameux français régional -- il n'y en a pas un -- il y en a plusieurs -- et puis il est perçu différemment par les gens. Il y a d'abord ceux qui parlent un français très créolisé et qui s'imaginent parler français. Alors pour eux -- il n'y a pas de français régional. Il y a le créole et le français. Alors ils quittent le créole dans certaines conditions pour parler le français. Alors -- comment -- *moi je gagne pas koz français* ? Alors le type très en colère parce que on l'a accusé de ne pas parler français. Alors pour lui c'est du français point final -- il n'y a pas de français régional -- ça n'existe pas. C'est ça sa conception euh -- comment dire ça -- sociolinguistique ou linguistique tout c'que l'on veut. Bon. Pour lui ça n'existe pas.

On peut dans un premier temps penser que ce que dit le témoin 2 revient à considérer la non-reconnaissance du français "régional" comme un signe (ou une conséquence) de l'insécurité linguistique des témoins, ce qui corroborerait les observations et les hypothèses faites par Bavoux (1997) à Madagascar. En outre, et si l'on conserve pour le moment cette hypothèse, même s'il ne parle pas de lui, le témoin 2 commente une attitude -- le fait de ne pas reconnaître et / ou de ne pas avoir conscience de la variété régionale de français -- comme un signe ou une conséquence d'insécurité linguistique, quand par ailleurs il ne reconnaît lui-même pas cette existence dans la mesure où il en parle comme d'une variété idiolectale, artificielle, etc. D'un autre côté, si l'on oublie un instant cette hypothèse et que l'on suit le raisonnement du témoin 2 lui-même, on se souvient que son propos est de montrer que les frontières interlectales sont, en raison d'un apprentissage insuffisant du français, pour une

partie de la population, de plus en plus ténues, et que les langues font de plus en plus l'objet d'amalgames de la part des locuteurs initialement (les plus) créolophones unilingues. Pour T2, ce sont donc ces amalgames, ces mélanges de langues, ces pertes de repères linguistiques, conduisant certains locuteurs à ne plus (être en mesure de) savoir, au moment où ils parlent, dans quelle langue ils sont, qui seraient à l'origine de ce qu'il perçoit comme de l'insécurité linguistique. Nous ne serions de ce fait pas aussi catégorique, pour ce qui est de la situation réunionnaise tout au moins, que Claudine Bavoux, pour dire que l'absence de reconnaissance de l'existence du français régional est un signe d'insécurité linguistique. Le propos de T2 est bien ici d'exprimer une inquiétude en ce qui concerne le paysage sociolinguistique de la Réunion<sup>317</sup>.

Ainsi, en dehors de ce "français régional" produit de confusions et d'amalgames linguistiques, les témoins admettent, et même utilisent, produisent, un français "créolisé", dans lequel la présence du créole vient produire un effet que le seul français dans sa variété standard ne parviendrait pas à produire. Ce type de productions, fréquemment décrites comme "métisses", font toutefois apparaître des sentiments fréquemment ambivalents.

### 2.3.3. Rencontrer l'Autre et trahir le Même ?

Dans un premier temps, le français créolisé est défini comme une variété de rencontres, de métissages, à la fois linguistiques et sociaux, ce qui en ferait une sorte de terrain linguistique commun, de consensus entre les différentes catégories de locuteurs à la Réunion, espace de liberté et de création lexicale, emblème d'une "réunionité" harmonieuse, et lieu de grande sécurité linguistique.

Le témoin 2, nous l'avons vu, considère le français créolisé comme un moyen de dire, en français, un univers créole :

T2 : - [...] quand mon texte me semble trop plat en français standard -- alors j'essaie de voir si je ne peux pas puiser dans un autre fond qui est ma culture créole pour essayer de lui donner une autre allure. En fait j'ai un petit peu l'impression que j'essaie de traduire un découpage de la réalité dans une langue qui n'est pas faite pour ce découpage-là. J'ai l'impression que l'appréhension du monde réunionnais se fait avant tout en créole -- et c'est pour moi une espèce de gageure que de vouloir traduire cette culture dans la langue française -- vouloir le transcrire en français. Dans mon roman -- je ne veux pas faire œuvre ni d'ethnographie -- de géographie -- ni rien de tout ça. J'essaie de faire du texte. Et en particulier j'essaie de parler de problèmes humains dans notre variété réunionnaise -- et à ce moment-là j'ai ce pari que je dois essayer de tenir -- de traduire en français une culture qui est découpée autrement -- qui s'appréhende autrement -- qui est vécue autrement -- une conception du temps -- de l'espace -- des relations humaines - - etc.

Ce métissage linguistique permet ainsi à T2 de faire une sorte de compromis identitaire et linguistique entre un français standard trop "plat", inadapté à la mise en scène de l'univers réunionnais, et auquel le recours lui donnerait le sentiment de trop s'éloigner de cet univers, de le "trahir", et un créole, lu par trop peu de gens et / ou dont l'écriture romanesque pose en outre un certain nombre de difficultés dont nous avons déjà parlé plus haut :

---

<sup>317</sup> et même s'il s'agirait par ailleurs de se demander si les inquiétudes personnelles des témoins quant au devenir de l'île ne reflètent pas aussi, et cela est certainement aussi partiellement vrai, des inquiétudes quant à leur propre devenir. Toutefois, il faut quand même noter ici que cela est certainement toujours le cas. Si l'on reprend et schématise ce que nous disions en introduction de ce travail, tout est toujours partiellement autobiographique. Ce qui distingue peut-être par contre les témoins de CS2 par rapport aux autres, et fait que l'on a parfois l'impression qu'ils ont plus tendance que les autres à parler d'eux-mêmes au travers de la situation globale, c'est leur plus grande facilité à mettre des mots sur leurs perceptions (conscientes et forcément aussi inconscientes), à les intellectualiser et donc à les traduire en entretiens.

T2 : [...] Ma façon d'écrire est un problème totalement personnel et individuel. Je n'essaie pas d'inscrire ça ni dans un groupe -- ni dans --- Quand j'écris dans un français standard -- je suis mal à l'aise -- que je n'arrive pas à exprimer. Disons que quand ce que je dis me semble trop plat --

Le syntagme sujet de son énoncé est toutefois suffisamment générique ("ma façon d'écrire") pour pouvoir englober sa façon d'écrire en français et en créole, ce qui l'amène, dans l'énoncé suivant, à hésiter et à montrer que son écriture, en général, s'inscrit quand même effectivement dans "un groupe" mais en l'occurrence dans l'*autre*, celui qui revendique le créole.

T2 : [...] Et en même temps j'ai un peu l'impression de trahir ma langue -- et de trahir ma culture quand j'emploie le français standard. Donc pour moi la construction de français créolisé -- c'est un commencement de tentative de rester fidèle à la culture créole. L'idéal pour moi serait de n'écrire qu'en créole -- pour ensuite traduire après -- en sachant bien que la traduction littérale n'existe pas et que c'est un texte différent.

E. : - Mais en même temps -- écrire dans ce français créolisé -- ce n'est pas un peu quand même trahir le créole ?

T2 : - Disons que c'est un moindre mal --

Le français créolisé permet ainsi à T2 de ne pas avoir à s'afficher nettement dans un camp ou dans un autre, de créer un espace d'effectives rencontres, rencontres entre deux langues et deux univers, rencontres également entre un lectorat réunionnais et un lectorat non-réunionnais. En retour cette idée de compromis, ce "moindre mal", implique quand même l'idée d'une certaine culpabilité, d'une certaine trahison vis-à-vis de la langue du Même, qui ne semble pouvoir être lue et appréciée que dans la langue de l'Autre, à travers elle, habillée par elle. Cette notion de trahison vis-à-vis du créole est du reste parfois renvoyée à l'écrivain, que l'on accuse de produire une nouvelle langue, une langue "métisse", ce à quoi il répond que sa démarche n'engage que lui et que sa façon d'écrire ne sous-tend aucun parti pris et aucune revendication :

T2 : - [...] Bon moi de temps en temps il y a des gens qui arrivent et qui me disent ah là là -- t'as inventé une langue nouvelle -- cette espèce de langue métisse etc. -- bon --

E. : - Ah bon on vous dit ça ? À propos de votre français ?

T2 : - Oui à propos de mon français -- bon -- mais moi je --- je ne suis pas -- je ne sais pas si ça -- si ça mérite de --- bon à mon avis -- c'est quasiment individuel ce que je fais -- c'est une espèce de -- comment dire ça -- Bon ce que je vais dire sera en contradiction avec ce que j'ai dit jusque-là mais à la limite c'est une espèce de -- caprice quoi. C'est tout à fait individuel. [...]

Plus loin dans l'entretien, nous revenons sur cette idée de revendication du français créolisé, ce dont le témoin se défend. Ce qui compte pour lui, au-delà de son travail d'écriture, c'est de pouvoir faire reconnaître et promouvoir le créole, et la culture créole. En retour, il explique que cette reconnaissance peut se faire à travers le français. Le français créolisé apparaît de ce fait comme un biais possible de revendication du créole, mais d'une revendication accessible et recevable pour un plus grand nombre de personnes :

E. : - [...] vous dites que vous écrivez dans un français créolisé. Est-ce que vous avez le sentiment de participer à une reconnaissance ou une promotion d'une variété réunionnaise de français ?

T2 : - Promouvoir ce français régional -- ça ne me vient pas à l'esprit -- je n'ai pas besoin de promouvoir ce français-là. Si je pouvais choisir en fait -- je choisirais de n'écrire qu'en créole -- ce que ne veut pas dire que je n'éprouve pas de plaisir à écrire en français -- mais si je voulais promouvoir une langue -- ce serait naturellement le créole. Ceci dit il est important d'écrire en français pour différentes raisons. La première raison c'est que celui qui n'écrit qu'en créole et qui ne traduit pas -- celui-là se retrouve lu par quelques centaines [...] de personnes. Bon -- alors un auteur -- est-ce qu'on peut lui demander de faire ce sacrifice là [...] Moi je crois qu'il faut qu'il écrive en créole et puis qu'il traduise en français. A partir du moment

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

où il traduit -- il faut voir toutes les difficultés que ça présente. Le risque de se retrouver avec un texte qui sent la traduction -- ça c'est évident -- et puis un texte qui risque d'être plus plat au niveau de la langue -- donc moi je crois qu'il faut jouer sur tous ces tableaux là. Je crois qu'en écrivant en français -- on peut contribuer à une reconnaissance de la culture créole -- ça n'est pas antinomique. Donc le français créolisé contribue à cela à mon sens.

Pour le témoin 5, l'usage de créole dans le français constitue une manière d'animer le français. Apparaît ainsi l'idée que le français créolisé constituerait, pour les sujets qui insistent par ailleurs sur la longueur et la difficulté de leur appropriation du français (donc d'action sur la langue), une manière d'agir à leur tour sur le français, de lui rendre vie, de l'animer. L'image est celle d'une langue triste et d'une langue gaie, d'une langue morte et d'une langue vivante, l'une étant animée par l'autre, ce qui en retour donne à la langue du Même un rôle primordial de don de vie :

T5 : [...] au niveau de la langue elle-même -- j'ai le sentiment qu'en créole il y a aussi une espèce de bonheur qui passe à travers la langue. Et ça je suis optimiste. En tous cas moi j'ai besoin de ça pour vivre. Par exemple on parle en français -- on est triste -- et je sais qu'il peut suffire d'un mot en créole pour déclencher une tempête de sourires.

En même temps, si le créole donne la vie (à la langue de l'Autre, mais aussi au sujet), il est aussi une langue qui, liée à un ensemble de réalités sociales et naturelles qui disparaissent, se meurt. Le français (créolisé) apparaît de fait aussi comme un moyen de contribuer à faire revivre le créole :

T5 : - [...] Disons qu'il y a un lien très fort entre l'écosystème -- et puis la langue -- et je prends deux exemples extrêmes. D'abord Germain Elisabeth -- qui est mort maintenant -- cet homme-là connaissait toutes les plantes de la forêt de Dos d'âne -- il identifiait entre quatre et cinq cents plantes. Maintenant Joseph Bertil -- habitant Saint-Philippe -- qui vit coincé entre la montagne et la mer -- il connaissait à peu près cinq cents variétés de poissons -- et il connaissait toutes les plantes de la forêt. Maintenant -- un pêcheur de Saint-Gilles -- il maîtrise la mer -- mais la forêt -- il connaît pas. Alors ce qui se passe avec la transformation -- il me semble aussi -- sans tomber dans la généralisation des grands maîtres là hein [rire] -- que - entre le créole et la nature -- il y avait un lien très fort -- c'était les gens de la plantation -- enfin du moins le créole est lié à la plantation donc l'agriculture. Et donc on peut peut-être parler de décréolisation dans le sens où progressivement la société réunionnaise dans sa totalité est devenue une société de consommation -- et cette société de consommation n'a plus les mêmes besoins au niveau de la langue. Il y a une diminution très forte de la compétence linguistique de beaucoup de Réunionnais. Et c'est ça qui explique pourquoi les Réunionnais -- et les étudiants en particulier sont très déroutés lorsque tu veux expliquer un poème. Bon en plus les Réunionnais sont fiers et susceptibles bon alors évidemment ils vont être un peu vexés si tu dis ça. Mais c'est évident que si tu leur distribues un poème de Carpanin -- ils vont être déroutés par -- ils vont trouver vingt pour cent des mots. Après ils vont dire ah ben ça l'est pas créole ça -- ou la invente un n'affaire -- ils vont être vexés -- mais quelque part c'est une souffrance aussi mais parce qu'ils sont coupés de la nature. [...]

Face à l'angoisse de la disparition, pour pallier ce sentiment inquiétant d'un monde qui échappe, d'une langue qui se dilue, on ouvre toutes les frontières. La perte d'identité est déjouée en affirmant une identité du monde :

T5 - [...] Donc il y a cet effet de coupure -- tout un mode de vie qui s'en va.

E. : - Est-ce que vous trouvez ça triste ?

T5 : - Non -- pas vraiment -- il y a un moment où je me posais la question de -- comme parlent les vieux -- [rire] de dire de mon temps -- c'était mieux et tout ça -- Mais maintenant je suis complètement réconcilié avec tout ça parce que ce qui me paraît important c'est qu'on aille vers une citoyenneté du monde -- je veux dire qu'on arrive à garder ce qu'il y a de plus beau dans notre langue -- et passer d'une langue à l'autre c'est fantastique -- mais non -- tu poses une question terrible là et en plus on est enregistré -- [rire]

E. : - Vous voulez qu'on éteigne ?

T5 : - Non ben i fait rien. Non c'est vrai -- en même temps il y a l'idée de quelque chose qui disparaît -- qui échappe. Bon l'essentiel pour moi c'est le bonheur des gens. Et il faut qu'on aille vers une -- une réconciliation entre le créole -- les Réunionnais et le monde. Nous ne sommes plus des esclaves. Alors peut-être que le moment est venu pour une création -- en métissant la langue non seulement avec du français -- mais aussi plein d'autres langues. Moi j'ai l'idée d'une langue réunionnaise qui serait un total métissage -- Mais bon certainement pour certains -- il s'agit d'un métissage conscient -- et pour d'autres un métissage inconscient. Bon par exemple il y a combien de Français qui connaissent l'origine du mot bazar -- qui ont conscience de ça. Il est possible que certaines personnes mélangent leur langage de façon inconsciente.

La créolisation du français, le métissage linguistique apparaît donc ici comme un moyen de contrer la perte de langue, de changer la mort en une transformation, une évolution qui va dans le sens d'une rencontre, harmonieuse et créative, avec l'autre, d'une ouverture des frontières sur un monde de liberté. En même temps, l'énoncé "Nous ne sommes plus des esclaves" montre de nouveau que le français créolisé peut aussi constituer un moyen d'agir sur la langue rigide, de la mélangier à son tour, de revendiquer le droit de métissage.

En termes d'inclusion / exclusion, le français créolisé apparaît de ce fait dans un premier temps comme une variété d'inclusion, de rencontre et d'admission de l'autre. Dans la littérature par exemple il permet au lecteur non-Réunionnais d'être le spectateur, muet, d'une scène créole, en français, mais en un français dans lequel le créole apparaît, dans lequel les langues à leur tour se rencontrent, se mélangent et se transforment l'une l'autre, s'animent mutuellement et même se réaniment. De ce fait, il semble que le français créolisé constitue un espace de légitimité linguistique pour l'Autre, non-créolophone, ou encore pour le Même, mais un Même qui a le sentiment que le créole lui échappe, et à qui l'espace linguistique qu'ouvre le français créolisé donne le sentiment de trouver un espace d'inclusion, d'identification, d'identité et de distinction par rapport à l'Autre. C'est l'idée exprimée par le témoin 11, dont on a précisément vu qu'il a la perception que sa pratique du créole n'est plus tout à fait naturelle, qu'il se sent, partiellement, être passé dans *l'autre camp* :

E. : - Est-ce que vous pensez qu'il y a un français réunionnais ? Une manière réunionnaise de parler le français ?

T11 : - Sans doute -- sans doute -- mais elle n'est peut-être pas uniforme non plus. Bon je crois qu'il y a un accent réunionnais -- des mots -- des termes -- des expressions dont les Réunionnais raffolent -- ou alors qui sont des traductions presque automatiques du créole en français -- Sans doute y a-t-il une manière réunionnaise de parler français. Et cette manière -- elle est marquée par le créole. Et je crois que la manière la plus évidente de ce français créolisé disons -- c'est ce que font les écrivains -- Axel Gauvin -- Anne Chesnais -- etc. Il y a parfois une démarcation très nette entre ce qui est créole et ce qui est français -- qui est exprimé par exemple par un marquage -- comme les italiques -- mais dans d'autres livres -- on passe insensiblement du français au créole -- et pour le Créole c'est -- moi j'ai beaucoup apprécié -- j'ai beaucoup aimé -- parce que je maîtrisais les deux langues -- il y avait pour ainsi dire des choses qui -- que je pouvais comprendre et qui étaient à moi et dont d'autres peut-être étaient exclus. Mais enfin j'étais heureux de pouvoir être sur les deux registres à la fois et de pouvoir passer de l'un à l'autre.

Ici, le plaisir de la lecture naît donc très explicitement de la conscience de la présence de la langue du Même dans la langue de l'Autre, qui produit une langue de l'Autre partiellement fermée à l'Autre. Le français créolisé et la littérature réunionnaise d'expression française créent par conséquent à la fois un espace à la fois d'inclusion du non-créolophone, que l'on accepte sur son terrain, mais aussi d'exclusion de cet Autre, qui, même sans le savoir, n'a que partiellement accès à la compréhension de ce qui est dit, pourtant dans sa langue, mais que l'on a transformé, que l'on a créolisé.

On voit à quel point les discours sont ambivalents, entre un français créolisé conflictuel et non-conflictuel, traître ou au contraire permettant de retrouver une définition, un moyen

d'action. D'un côté le français créolisé est source d'un certain sentiment de trahison de la langue du Même, que l'on cherche à promouvoir mais que l'on travesti, que l'on habille de français, et que l'on rend acceptable par ce biais, que l'on met au service du français pour l'animer, le vivifier, lui donner du relief, ce qui renforce son rôle ludique et enfantin, et en même temps que ce travestissement permet de maintenir en vie, qui menace d'échapper, de se diluer, de se perdre. Le créole apparaît ainsi encore et toujours habité par le français, dépendant de lui.

Mais de l'autre côté, le français créolisé est perçu comme un moyen pour le créole d'agir sur la langue de l'Autre, de l'habiter, de faire de cet espace longtemps considéré comme fermé, rigide, hyper-normé, un espace de création, de liberté et d'ouverture, permet par conséquent d'en faire une langue autre, et de surcroît qui se dérobe en partie à la compréhension de l'Autre. En même temps, en particulier en ce qui concerne la littérature produite en français créolisé, et en regard de ce que nous avons vu à propos de l'écriture en créole, de la difficulté de travailler le créole, en créole, sans lui faire prendre le risque de se transformer, de contribuer à en faire une langue autre, autonomisée du Même, le français créolisé peut apparaître comme un moyen, pour l'écrivain, de travailler le créole, de faire un travail littéraire dans la langue créole, en déjouant le risque qu'il se dénature, qu'il se rapproche du français (puisque l'on est déjà en français).

Le français créolisé permettrait ainsi de conserver la jouissance d'une langue qui se suggère, qui se cache, tout en se revendiquant, mais aussi, au-delà du métissage, de préserver tout le statut de langue du Même du créole, et finalement de rétablir les clivages initiaux entre une langue de l'être, qui exprime, et une langue du paraître, qui apprête. L'écrivain sort de sa posture de Même qui cherche à faire comme l'Autre, tout en n'ayant de cesse de vouloir s'en distancier, et se positionne réellement comme Même, habitant la langue de l'Autre.

### ***3. Langue, identité linguistique et positionnement sociolinguistique***

Il est temps à présent de nous interroger sur le positionnement sociolinguistique, ou non, des membres CS2, en tant qu'élite sociale, en tant que groupe porteur et véhicule d'un projet social, tentant de contribuer, en défendant et en promouvant un ensemble d'idées et de valeurs, au devenir social, culturel et sociolinguistique de la communauté réunionnaise.

#### ***3.1. Apprendre à être Réunionnais : du Même et de l'Autre***

En regard de ce qui vient d'être vu, on devine bien la complexité de répondre à des questions qui apparaissaient relativement simples dans la première catégorie sociale : qui est le Même ? ; Qui est l'Autre ? ; Où sont placées les frontières ? Car tel semble précisément le problème principal auquel se heurtent les membres de la seconde catégorie sociale. Ce que retracent avant tout les discours des témoins à ce sujet, c'est l'apprentissage progressif d'une conscience identitaire, la définition, modifiée à plusieurs reprises, d'un groupe d'appartenance mais aussi d'un projet pour ce groupe, ce qui n'apparaissait pas du tout chez les membres de la grande bourgeoisie blanche, dont l'appartenance familiale et socio-ethnique dessinait d'emblée les limites du groupe, le rôle, et la place dans le système social. Chez les témoins de CS2, on a d'abord l'impression d'un sentiment, dès l'enfance, de décalage, de distinction paradoxale avec le Même, mais d'une distinction la plupart du temps minimisée, seulement suggérée, et qui appelle chaque fois des commentaires :

T2 : - [...] On était dans un milieu aisé -- dans un contexte social très particulier -- donc il y avait des nénaines qui s'occupaient de nous -- bon c'est la réalité -- je n'y peux rien -- [...]

T5 : - [...] À l'époque de mon enfance -- il n'y avait qu'un seul lycée ici à la Réunion -- le lycée Leconte de Lisle -- donc les gens qui arrivaient dans ce lycée étaient un peu triés sur le volet -- bon moi c'est un peu par accident que j'ai atterri là -- [rire]

La perception de ce décalage entre soi et le Même se situe avant tout au niveau sociolinguistique, les membres de CS2 ayant tous eu un contact direct, au sein même de leur foyer, avec le français, ce qui met leur appartenance à la sphère créolophone en danger d'être contestable, et appelle en retour des attitudes compensatoires qui visent à affirmer leur identité linguistique de créolophone, leurs difficultés en français, et leur rapport, nous l'avons étudié plus haut, artificiel avec la langue française :

T11 : - [...] j'étais dans un milieu où il y avait le français et le créole -- et je vous ai dit que mon père surtout parlait créole -- ma mère le parlait moins -- et mon père à table lisait tous les journaux devant les enfants -- devant toute la famille -- il lisait le journal et il faisait tous les commentaires qu'il pouvait -- il prenait ma mère à témoin. Et puis on a été parmi les premières familles des hauts de Saint-Denis à avoir la radio -- donc le français était présent. Mais le créole était aussi très présent.

T2 : - [...] Quand il a fallu -- au lycée -- s'exprimer en français -- j'ai eu toutes les difficultés du monde. J'étais comme tous les jeunes créolophones -- capable d'écrire à peu près correctement le français à partir de quatorze ou quinze ans -- mais absolument incapable de m'exprimer oralement -- naturellement je veux dire. [...]

E. : - Vous avez appris le français quand ?

T6 : - Ah ben à l'école. D'abord j'ai été élevé par une nénaine. Cette nénaine parlait créole. Donc avec mes parents -- je n'avais pas beaucoup de contacts mais mon père il est créolophone -- il parlait tout le temps créole. Ma mère institutrice -- parlait français.

T3 : - [...] on parlait français pour réciter les leçons -- ou alors pour frimer. Moi je parlais français pour frimer -- par rapport à mes petits camarades qui ne parlaient pas français.

T5 : - [...] J'ai appris à parler créole pendant six ans -- avec les gens du terroir. [...]

Les discours montrent ainsi clairement cette différence, tantôt exprimée avec une certaine gêne, tantôt réduite et rééquilibrée par l'affirmation de son inscription dans la communauté linguistique du Même, tantôt énoncée avec une insistance quelque peu provocatrice (T3), différence qui fait apparaître le sentiment d'une appartenance sociale encore assez peu définie, mouvante, intermédiaire. Le séjour en métropole, nous l'avons vu, permet une évolution, qui va à la fois dans le sens d'un accroissement de cette différence, puisque le français s'intériorise, passe d'une langue du paraître, à une seconde langue de l'être, et à la fois dans celui de la prise de conscience ou du renforcement d'une seconde différence, avec l'Autre métropolitain, au contact duquel on parvient de ce fait à entrevoir le biais d'une définition de soi. La prise de conscience de soi, de son identité réunionnaise, coïncide ainsi fréquemment avec le séjour en métropole, qui constitue forcément une étape de remise en question, et apparaît quelquefois comme douloureuse :

T5 : - [...] Ensuite la période de -- l'étiolation -- où on est en France et on découvre qu'on est Réunionnais -- parce que les gens te disent t'es pas comme nous -- t'es autre chose -- et on est désarmé parce qu'on est nul quoi -- moi j'étais nul -- complètement quoi -- Après c'est le retour -- déculpabilisation.

Avant son séjour en métropole, où il est parti vers la fin de la guerre d'Algérie, le témoin 11 raconte qu'il n'avait pas conscience de n'être pas blanc. Il explique qu'il était

fréquemment assimilé à un nord-Africain, et en particulier à un Algérien, ce qui avait comme conséquence qu'il lui arrivait de se retrouver dans des situations où il avait à justifier le fait de ne pas parler arabe, ce qui était interprété comme une prise de position politique. La prise de conscience de sa différence avec l'Autre métropolitain, et par là-même de son identité de Réunionnais, émerge ainsi dans cette confusion un ce que l'on pourrait appeler un *autre* Autre. Il se souvient également qu'à ce moment-là, il ne savait pas si "Réunionnais" prenait un ou deux "n". On peut du reste remarquer que ce terme est beaucoup moins employé par les témoins de la grande bourgeoisie blanche, qui lui préfèrent celui de "créole", que par les autres témoins, et en particulier ceux de CS2.

E. : - Quand est-ce que vous avez vraiment pris conscience de votre identité réunionnaise ?

T11 : - En France -- ça c'est sûr. En ce qui me concerne -- moi j'ai eu la chance de prendre fortement conscience de mon identité pour deux raisons. D'abord une raison physique parce que je suis grand -- et je suis brun<sup>318</sup> -- et quand j'étais à Aix-en-Provence -- j'étais parmi les étudiants qui étaient tous plus petits que moi -- on me voyait de loin -- je ne passais pas inaperçu -- j'étais visible. Et puis vous savez en fait je crois que j'ai pris conscience que je n'étais pas blanc en France. A la Réunion j'étais parmi les Blancs hein -- mais en France on me prenait parfois pour un Algérien par exemple. Parce que j'ai fait mes études vers la fin de la guerre d'Algérie -- donc par mon teint je pouvais être assimilé à un Algérien. A chaque fois j'étais obligé de me défendre -- de me justifier -- me justifier que je ne parle pas arabe -- ils ne comprenaient pas -- et vis-à-vis des Français me défendre en disant mais je suis Français. Et puis expliquer pourquoi je suis brun -- alors bon moi -- ensuite le fait d'avoir été traité comme Algérien m'a fait comprendre qu'en réalité je n'étais pas Français de France -- que j'avais sans doute la nationalité française -- mais que j'étais Réunionnais avant tout. Moi je crois que j'étais à l'aise avec moi-même le jour où je me suis dit je suis différent -- je suis Réunionnais. Je ne suis pas nord-africain -- je ne suis pas Français de Paris ou de Marseille -- voilà ce que je suis -- et à partir de là j'étais à l'aise dans ma tête et dans ma peau. Alors quand on est arrivé en France en 1958 ou 59 -- le mot Réunionnais -- on ne savait pas l'écrire. Je me rappelle on se demandait s'il fallait un n ou deux. Alors il faudrait peut-être rechercher à l'époque -- dans les années cinquante -- si dans les journaux il y avait le mot réunionnais. Je ne sais même pas. Il y avait la Réunion -- il y avait l'île -- il y avait la colonie -- le département -- mais bon -- alors au point de vue langue -- je me suis rendu compte -- bon le créole -- on lisait en créole -- on parlait créole -- on ne parlait pas vraiment le français -- avec les copains -- avec la famille -- on ne parlait pas français.

Pour le témoin 6, cette prise de conscience ne semble d'abord avoir aucun lien avec le séjour en métropole, mais est avant tout mise en rapport avec les décolonisations africaines, épisode marquant pour le témoin, et déterminant dans son positionnement politique. En réalité la prise de conscience identitaire (et politique) est bien liée à la métropole, pays colonisateur, et correspond, comme chez les autres témoins, à la volonté (et/ou à la possibilité) d'affirmer sa différence :

T6 : - [...] L'élément subjectif c'est -- est-ce qu'on appartient à la collectivité réunionnaise. Et ça c'est -- tout le monde ne pense pas de la même façon.

E. : - Mais vous ?

T6 : - Moi oui -- moi j'ai le sentiment que oui.

E. : - Et depuis quand ?

T6 : - Y'a longtemps -- y'a longtemps. Disons quand j'avais quinze seize ans.

E. : - Vous vous êtes dit je suis Réunionnais ?

T6 : - Oui. Moi j'ai pris conscience lorsqu'il y a eu les indépendances d'Afrique. Donc mon évolution elle est une évolution politique. C'est là sans doute que j'ai vraiment pris conscience du sens du colonialisme par exemple. À partir du moment où j'ai dit bon y'a du colonialisme français en Afrique et ailleurs -- il faut se libérer du colonialisme français -- il faut s'émanciper -- et pour moi les événements les plus marquants c'était certainement ce qui s'est passé en Afrique.

---

<sup>318</sup> L'adjectif "brun" peut s'interpréter comme s'appliquant au système capillaire et pileux, mais aussi, comme il est le plus souvent employé à la Réunion, comme désignant la couleur de la peau. La suite de la réplique montre du reste que la seconde acception est ici la plus vraisemblable.

Comme pour les témoins de la grande bourgeoisie blanche, une rapide étude de l'emploi des pronoms personnels doit pouvoir éclairer la question de la définition identitaire, de l'identification du Même, et de l'Autre. Chez les membres de la première catégorie sociale, cette analyse laissait assez clairement apparaître un "nous", désignant le groupe de la grande bourgeoisie blanche, en regard du reste de la population, mais aussi et surtout en regard des autres adversaires (parmi lesquels les membres de CS2). Les choses sont moins nettes chez les témoins de CS2, qui se posent beaucoup moins, à première vue, en tant que groupe porte-parole, qu'en tant qu'individus, faisant partie d'une communauté, et réfléchissant, travaillant au devenir de cette communauté. Globalement il semble qu'au "je" penseur, s'oppose, mais relativement rarement, un "nous" acteur, agissant, et désignant le groupe promoteur du mouvement de valorisation de la culture et de la langue créole, le groupe des "intellectuels", et un "nous" qui désigne la communauté réunionnaise dans son ensemble, la plupart du temps utilisé pour décrire les caractéristiques, les propriétés de ce groupe, pour dire ce qu'il est (ou ce qu'il n'est pas).

La seconde personne du pluriel utilisée pour désigner le groupe des intellectuels apparaît donc quand il s'agit de décrire les actions entreprises. L'analyse de ce type de séquence (assez peu fréquentes dans la mesure où il s'agit avant tout, pour les témoins, de décrire leurs propres points de vue, leur propre vision de la situation sociolinguistique) montre quand même que la conscience et l'affirmation de l'appartenance à CS2 est plus évidente qu'il ne peut y paraître au premier abord. Quand nous abordons, avec le témoin 2, la question d'un prix littéraire réunionnais en créole, dont nous avons par ailleurs entendu parler, mais sans savoir si ce témoin y était ou non impliqué, sa réponse, déjà construite, déjà réfléchie, laisse penser qu'il est parfaitement au courant du projet. Pour la première fois, il emploie une seconde personne du pluriel qui désigne clairement le groupe promoteur de ce genre d'initiative :

E : - Que penseriez-vous d'un projet de grand prix littéraire réunionnais en créole ?

T2 : - Je crois que de toute façon tout ce qui pousse à lire est une bonne chose et je crois qu'un grand prix littéraire serait une grande chose à condition que ce soit vraiment un grand prix -- c'est-à-dire que nous tous nous fassions l'effort de populariser le prix -- etc. -- pour que ça finisse par être LE grand prix -- à ce moment-là ça serait positif.

E : - Quelles conséquences pensez-vous que ça pourrait avoir ?

T2 : - Ça pourrait avoir différentes conséquences -- comme par exemple faire connaître quelqu'un d'inconnu -- pousser les gens à écrire des textes de valeur -- ensuite -- pousser les gens à lire ces textes -- tout dépend en fait de ce que les promoteurs du prix arrivent à faire -- comment c'est perçu. Evidemment s'il n'a de grand prix que le nom ça ne servira à rien -- mais si c'est admis -- si c'est un prix qui couronne une œuvre de valeur -- alors oui.

Cette séquence, de type argumentatif, nous semble intéressante à analyser plus en détail. T2 commence par énoncer ce qui lui apparaît comme une vérité générale, qu'il prend directement et personnellement en charge, par la première personne et l'emploi d'un verbe de perception. "Je" est donc bien un "je" penseur, prudent (emploi du conditionnel), énonçant la démarche à suivre ("à condition que"), mais auquel, dès qu'il s'agit d'agir, de mettre en œuvre, se substitue le groupe "nous", diffuseur du projet, exclusif des "gens", le groupe plus large, la communauté dans son ensemble. Ce "nous" se transforme ensuite en "les promoteurs", desquels le témoin semble brusquement se soustraire, dans la mesure où son positionnement est bien, avant tout, celui d'un "je" qui pense, qui réfléchit, qui définit, dicte ses conditions, et, sous réserve de ces conditions, donne finalement son accord, souscrit au projet ("alors oui"). Cette façon de se dissimuler, de disparaître du texte, de se mettre apparemment en retrait,

indique en réalité le rôle effectivement déterminant de l'un des penseurs et des concepteurs du projet.

Par la suite, le témoin 2 montre de nouveau son appartenance à CS2. Son propos concerne ici l'écriture du créole, et les principes que la graphie doit respecter pour être mieux reçue et mieux acceptée par les locuteurs réunionnais. Il ne parle dans un premier temps pas directement du groupe, mais utilise au contraire des constructions impersonnelles de type injonctif : "il faut" (6 occurrences), "il faudra" (1 occurrence), de nouveau prises en charge par un énonciateur penseur, décideur, énumérant les principes à suivre, les règles à respecter pour la mise en œuvre et l'élaboration, par le pronom indéfini "on" (qui fonctionne ici comme le "nous" acteur et promoteur), de cette graphie, afin que celle-ci soit acceptée, reçue, et suivie par "les gens", par l'ensemble de la communauté :

E : - Pourquoi les gens semblent avoir tant de mal à accepter de lire le créole ?

T2 : - D'abord il faudrait voir quels gens. Parce que face à la lecture en créole -- il y a plusieurs types de réactions. Bon il y a ceux qui sont pour le créole folklore -- le créole patois -- la p'tite histoire -- le p'tit séga -- etc. -- bon ceux-là -- de voir la langue écrite et de la voir écrite avec une graphie qui affirme son statut de langue -- ceux-là sont choqués -- Ce sont ceux qui font une fixation sur le K -- etc. Bon ça c'est une première catégorie. Il y a une deuxième catégorie de gens -- ce sont ceux qui -- et là à mon avis il faut absolument tenir compte de leur refus -- quelquefois de leur rejet -- ce sont ceux qui ne reconnaissent pas leur variété de langue. Et moi je suis persuadé qu'à ce niveau il faut essayer d'aller vers un consensus -- essayer d'aller trouver des solutions qui puissent satisfaire tout le monde. Mais il y a des milliers de gens qui disent /S/ alors de voir leur langue transcrite avec une graphie qui ne respecte pas leur variété de langue je crois que c'est choquant. Et je comprends qu'on doit tenir avant tout compte de la variété la plus fréquemment parlée -- ça c'est une évidence -- mais on ne peut pas nier les autres variétés. Et moi je crois qu'il faut aller vers de solutions qui tiennent compte de ces aspects. Peut-être un signe complètement différent -- complètement nouveau -- entre le /s/ et le /S/. Evidemment ça pose des tas de problèmes. Mais bon, il faut absolument expliquer aux gens que ce signe là -- ils peuvent le prononcer à leur façon. Evidemment il faudra un compromis. On ne pourra pas avoir une graphie qui transcrive toutes les variétés de langue -- ça ce n'est pas possible -- mais d'autre part on ne peut pas dire aux gens votre variété n'existe pas. Au risque d'ailleurs de voir refuser et rejeter complètement la proposition de graphie. Il est clair que l'autoritarisme ne passera pas. Maintenant il faut absolument accepter de bousculer un certain nombre de préjugés -- par exemple le son /k/ c'est K. Il faut tenir compte des habitudes de lecture et des réflexes acquis -- donc pour moi par exemple -- /g/ c'est GUE -- guitare -- GUI. Je ne vois pas en quoi c'est trahir la langue créole. Elle a son originalité -- c'est pas la peine d'essayer artificiellement d'augmenter ces particularités -- de l'éloigner du français -- la distance est suffisante.

L'idée est donc ici d'élaborer une graphie, donc une norme, qui permette de rendre compte de la variation, de l'hétérogène, des différentes variantes, ce qui montre une redéfinition du projet initial d'une écriture visant à se distancier au maximum du français (telle qu'elle est proposée par *Lékritir* 77), mais d'une écriture considérée comme trop opaque, comme trop fermée, à la fois à la langue de l'Autre, de laquelle elle vise précisément à s'autonomiser, et à la fois à la langue du Même, dont elle n'est pas considérée comme représentative. Les réflexions concernant la graphie du créole vont ainsi dans le sens de la recherche d'un consensus, d'un compromis, d'une négociation avec le Même.

Chez le témoin 6, on ne trouve qu'une évocation explicite du groupe CS2, qui apparaît sous la forme du pronom indéfini "on", fonctionnant sur le même modèle que celui que nous venons de décrire : le "on" acteur, qui fixe la langue :

E. : - Hm. Vous dites que le créole évolue perpétuellement. Et l'écrire alors -- c'est une manière de la fixer ?

T6 : - Oui -- faudrait d'abord que les gens le lisent ! Si y'a cinq cents personnes qui lisent le créole -- on n'a pas fixé grand chose hein. On peut fixer que dans la mesure où y'a beaucoup de gens qui lisent. Mais c'est pas interdit même si -- il n'y a que cinq cents personnes qui le lisent.

C'est dans les discours du témoin 5 que le groupe des intellectuels est le plus explicitement désigné, et même nommé (ce qui n'arrive jamais chez les autres, sauf de manière très impersonnelle). En retour, nous l'avons vu, si ce témoin s'inscrit comme appartenant au groupe, il lui arrive aussi parfois de s'en exclure, ou tout au moins de relativiser cette appartenance, en montrant par exemple qu'elle est "accidentelle". Dans la séquence suivante, il commente le tableau qu'il a tracé à notre intention avant l'entretien, et qui retrace l'"itinéraire d'un certain nombre de Réunionnais" et dont on comprend qu'il s'agit du groupe CS2. Il s'agit ici de décrire les caractéristiques des membres du groupe, ce qui, chez les autres témoins, ne se produit qu'en faisant usage de la première personne du singulier (ou alors du pluriel, mais quand il s'agit de désigner l'environnement proche, la famille, etc.) :

T5 : - [...] Alors nous parlions français à l'école -- et j'ai mis "français -- attention aux fautes" -- parce que le français que nous parlions à l'école était le français académique -- avec les règles grammaticales -- du Grévisse -- de la grammaire française -- etc. On découvrait à cette époque aussi certaines variantes du français puisque on étudiait le français du Moyen-âge -- la langue de Corneille -- de Racine -- etc. -- jusqu'aux écrivains du 20<sup>e</sup> siècle. Donc il y avait toujours cette hantise de la faute -- et du créolisme. Si par exemple nous écrivions "maman a repassé mon linge avec un karo" -- "karo" est un créolisme.

T5 : - [...] C'était un voyage absolument merveilleux -- parce qu'on découvrait tous les pays que nous avions imaginé à travers les lectures --

T5 est aussi celui qui évoque le plus explicitement des actions du mouvement : il décrit la démarche initiale de la codification du créole, les réactions que cela suscite chez les autres (les Réunionnais), parle du groupe comme d'un groupe meneur (qu'il compare à des locomotives), du groupe des "intellectuels"<sup>319</sup>. Le "nous" est donc ici de nouveau le "nous" qui agit :

T5 : - [...] Quand nous avons lancé lékritir 77 -- nous avons lancé cette écriture phonologique -- ça a provoqué des vagues terribles -- de réaction des gens -- qui nous ont traités d'autonomistes -- de gens qui voulaient enfermer l'école dans un ghetto -- Mais il n'empêche qu'aujourd'hui on voit des dizaines de personnes qui écrivent le créole sans trop se poser de problèmes -- et même les journalistes -- ils rentrent dans le train quoi hein. Alors il est possible que ça choque aujourd'hui le fait qu'on crée des mots -- et que dans quatre cinq ans ça devienne à la mode et que les gens se mettent à leur tour à en créer -- des gens -- pas forcément les intellectuels réputés des locomotives.

T5 : - [...] Parce que nous on a mis un peu la charrue avant les bœufs -- on a balancé dans le public des textes écrits sous cette forme sans que le public soit formé.

Dans le même temps, dès qu'il est directement mis en cause, T5 s'exclut, se rétracte, sort du rôle d'acteur et reprend, plus prudemment, son rôle de chercheur, ou de pédagogue :

T5 : - [...] Enfin bref -- les Réunionnais disent t'as inventé le mot. Bon c'est pas moi qui a inventé. Il y a des poètes qui inventent. Je crois que c'est parti de -- au démarrage -- c'est Carpanin Marimoutou qui a pris le mot "triste" et qui a fait "détrister". Bon comme il a fait détrister -- bon -- il faut pas oublier que Danyel Waro a travaillé avec nous. C'est-à-dire que Danyel a transcrit les cassettes que j'avais enregistrées. Donc il a aussi appris le créole à travers ces enquêtes. Donc il a aussi appris le créole à travers ces enquêtes. Il écoutait donc des mots comme /mavuz/ -- qui est un mot d'origine malgache -- bon -- on utilise ça surtout

---

<sup>319</sup> On se souvient que dans la première catégorie sociale, le témoin 7 avait déjà désigné le groupe CS2 comme "intellectuels". Cette double attestation nous a d'abord incitée à donner cette étiquette au groupe. En même temps, le décalage qui semble apparaître, au sein de CS2, entre le témoin 5 et les autres nous conduit de nouveau à penser que cette étiquette (que nous évitons du reste d'employer trop souvent ou que nous mettons prudemment entre guillemets), est décidément bien maladroite.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

pour les poules -- la poule l'est /mavuz/ -- ou bien la poule l'est /õzibu/ -- parce qu'elle est comme un hibou -- mais comme on dit pas /z/ -- il faut dire /J/ -- alors ça fait -- la poule l'est /õzibu/ -- Bon pour /mavuz/ -- *démavouz la vi* --<sup>320</sup> ça veut dire il faut plus être en tas -- il faut vivre quoi. ---

La séquence suivante montre encore de qui semble être un décalage de T5 par rapport aux autres membres du groupe. Le pronom "nous" apparaît ici de nouveau pour décrire le groupe. On a l'impression qu'il a du mal à prendre directement en charge ses pensées, ses points de vue, ses positions, et qu'il se cache toujours derrière le groupe, qui lui donne plus de légitimité. Le thème dont il est ici question est celui de la perte du créole, que T5 attribue avant tout aux évolutions socio-économiques. Nous tentons alors de l'amener à donner son point de vue sur les attitudes de rejet du créole, et le fait qu'il est à l'heure actuelle de moins en moins transmis aux enfants. Si notre question est formulée de manière à obtenir un propos d'ordre général, le témoin 5 répond par l'affirmative, mais en la prenant à son compte et en montrant que sa fille a effectivement du mal à parler créole. La non-transmission du créole l'a donc renvoyé à son expérience personnelle de parent. Partant, il termine en montrant qu'il est "comme tous les révolutionnaires créoles", autrement dit, il montre sa conformité à la norme du groupe dans lequel il s'inscrit, son inclusion au groupe. Mais du même fait, il s'excuse en quelque sorte d'une accusation fréquemment adressée (vraisemblablement, mais il faudra le vérifier, par les membres de CS3) aux membres de CS2<sup>321</sup>, qui consiste à dire qu'ils cherchent à promouvoir le créole pour cantonner la masse de la population dans la langue dominée, tandis qu'ils accèdent eux-mêmes à la langue dominante. Chez les autres témoins de CS2, à l'inverse, il est d'autant moins question de cela, que le projet est précisément l'accès au bilinguisme généralisé :

E : - [...] si on regarde les trois ou quatre dernières générations -- il semble que la langue qui se transmet change. Des gens qui ont le créole comme langue maternelle et qui transmettent le français --

T5 : - Absolument. Une de mes filles m'a appelé il y a quelques jours -- en parlant le créole. Elle me dit : hein mi koz créole ek ou pa'ce que -- hein ou croit moin nana l'accent -- banna la dit amoin moin na l'accent zoreil. Alors moi je lui ai dit -- ben écoute -- ou koz -- ou koz et puis c'est tout -- parce qu'elle a vécu une bonne partie de sa vie en France et à l'étranger -- et bon elle a appris le français avant le créole. Moi -- comme tous les révolutionnaires créoles [rire] nous voulons que nos enfants soient performants en français. Il faut être honnête hein. [rire]

Ainsi, il apparaît que les occurrences de l'emploi du pronom personnel "nous" en tant que groupe porte-parole sont relativement rares. De façon corollaire, ce qui apparaît avec plus de précision encore, et constitue manifestement une préoccupation plus grande que celle de définir et d'évoquer le groupe CS2, c'est justement la difficulté de constituer le groupe, la communauté sociolinguistique réunionnaise. Les discours laissent ainsi fréquemment apparaître l'idée de la difficulté de trouver le biais de la construction d'une unité et d'une cohésion culturelle et identitaire, ce qui n'est très certainement pas sans lien avec la difficile énonciation d'un "nous" qui signifierait un "nous, Réunionnais". Cette indéfinition est en particulier très longuement exprimée par le témoin 6.

La discussion a comme point de départ les réticences de la majorité des Réunionnais vis-à-vis de l'écriture et de la lecture en créole, que T6 attribue à l'absence de sentiment

---

<sup>320</sup> Titre d'un recueil de textes de chansons de Danyel Waro, 1997.

<sup>321</sup> Nous avons du reste, lors de l'exploitation des entretiens menés auprès de CS1, pu observer ce type d'accusation chez le témoin 9, dont l'hypothèse est que ses comportements et ses attitudes, en décalage par rapports à ceux des autres témoins de cette catégorie, s'apparentent davantage à ceux des membres des couches sociales intermédiaires.

d'appartenance à une communauté linguistique. Le groupe Réunionnais est ici désigné comme "nous" :

E. : - Qu'est-ce qui pourrait amener les gens à lire davantage le créole ?

T6 : - Ben -- je crois déjà qu'il faudrait que les gens se sentent Réunionnais. Et nous on n'arrive pas à retrouver notre identité. Que les gens lisent -- écrivent en créole -- ça -- euh pour ça -- il faudrait qu'on ait le sentiment d'appartenir à une entité. Et c'est pas le cas.

E. : Retrouver -- ça veut dire qu'elle est perdue ?

T6 : - Pas -- je n'ai pas dit retrouver !

E. : - Euh si -- vous avez dit retrouver votre identité. [rire] C'est enregistré !

T6 : - C'est vrai ça ? [rire] Attends. Disons -- si j'ai dit ça je me suis trompé. [...]

Mais la correction du lapsus (de "retrouver" à "trouver") renforce l'indétermination et condamne le "nous" à s'indéterminer en "on", qui désigne tour à tour le groupe CS2, promoteurs de l'identité, et en regard duquel le groupe plus vaste des Réunionnais est désigné par "les gens", et tour à tour la communauté dans son ensemble. L'idée est de montrer que le travail le plus difficile ne consiste pas à décrire et à définir objectivement les éléments constitutifs d'une culture commune, mais à parvenir à ce que les Réunionnais aient effectivement le sentiment d'appartenir à un ensemble :

T6 : - [...] Parce que l'histoire du peuplement de la Réunion est telle que finalement on n'a jamais eu d'identité. On pourrait fabriquer une identité -- en disant -- maintenant vous êtes indépendants -- vous allez vous-même construire votre culture -- votre culture politique -- vos valeurs etc. On pourrait artificiellement hein le faire. Mais -- non -- au début du peuplement il y avait les esclaves et il y avait des gens qui venaient d'un peu tous les horizons de France -- il y a eu la période de l'esclavage -- puis la période de l'engagisme -- il y a eu des éléments indiens minoritaires -- et on s'est pas arrêtés là -- les Chinois -- les Tonkinois sont arrivés -- et puis après les Malgaches sont arrivés -- d'autres Malgaches -- les Rodriguais etc. -- bon et puis ensuite des Comoriens -- des Français -- des -- si bien que euh -- on est une société en pleine évolution. Et le métissage -- le métissage contribue encore au partage des valeurs -- à l'appauvrissement d'une part -- et -- euh -- au partage des valeurs entre les gens qui restent -- qui habitent dans le pays. Donc si j'ai dit retrouver notre identité -- non -- on ne peut pas retrouver une chose qui à mon avis n'a jamais existé. Le sentiment d'appartenance --

La suite montre que la perception du témoin 6, loin d'être celle d'une cohésion globale et de l'inscription dans une unité, est davantage celle d'une société éclatée, en particulier sur le plan ethnique, d'une société dans laquelle se rassemblent des individus et des groupes qui n'ont ni histoire, ni religion, ni pays d'origine en commun, et qui, au lieu de se rassembler, de créer ensemble, et de se transformer les uns les autres (précisément de se *créoliser*), se divisent, s'excluent mutuellement. La conséquence de cela est que la définition de l'identité réunionnaise ne peut se faire qu'en regard de ce qui n'est pas, ne peut se faire que par la négative. On est ici bien loin des discours sociaux et identitaires idylliques, présentant la Réunion comme la rencontre harmonieuse de peuples et de cultures, et la transformation, à partir de cette rencontre, vers une culture à la fois plurielle et unitaire<sup>322</sup>.

E. : - Bon mais déjà on sait quand même à peu près ce que c'est qu'un Réunionnais et ce que c'est qu'un non-Réunionnais. Les gens peuvent tous dire moi je suis Réunionnais ou moi je ne suis pas Réunionnais. Donc y'a quand même un sentiment d'appartenance.

---

<sup>322</sup> On trouve un exemple fort remarquable de cette vision idéalisée des Réunionnais dans le *Dictionnaire illustré de la Réunion*, de René Robert et Christian Barat (1992), qui écrivent que "le Réunionnais n'est pas réductible à une catégorie qui le distingue totalement de l'autre. Il est engagé dans un processus de créolisation global qui crée des traits communs à ses modes de pensée, à ses habitudes. Chacun choisit son style de vie et ses attitudes à l'égard des autres, agit "ici et maintenant", dans telle ou telle situation sociale, en interprétant avec plus ou moins de bonheur les rôles mis à sa disposition par une société multiculturelle. C'est un musicien de toutes les musiques..." (1992 : 103, vol. 6).

T6 : - Oui -- mais le problème c'est qu'il y a des gens qui excluent les autres.

E. : - Oui mais avoir le sentiment d'appartenance à un pays -- à un groupe -- c'est forcément exclure certaines personnes -- non ?

T6 : - Oui -- mais qui peuvent y appartenir aussi.

E. : - C'est quoi être Réunionnais pour vous ?

T6 : - Ben -- bon le Réunionnais ça peut se définir négativement -- hm ? Négativement ça veut dire qu'on n'est pas Mauricien -- qu'on n'est pas Malgache -- qu'on n'est pas Français de la métropole -- on n'est pas tout ça. Bon ça c'est facile à dire. Mais ensuite -- qu'est-ce qu'on est ? On est un produit d'une culture. Mais cette culture a continuellement évolué. Ensuite qu'est-ce qu'on est ? On appartient à un territoire géographique. Mais y'a beaucoup de gens qui appartiennent à un territoire géographique. On a le sentiment d'appartenir à la Réunion. Si on va à l'extérieur on pense à la Réunion. Si on est ici -- on dit ben ça c'est le plus beau pays du monde. Tout le monde dit que son pays est le plus beau pays du monde. Bon. Ensuite -- y'a une langue -- y'a un moyen de communication -- bon disons que le créole est le moyen de communication entre euh -- disons quatre vingt dix pour cent des Réunionnais. Bon -- on pourrait continuer -- on pourrait c'est-à-dire énumérer les éléments objectifs qui font que l'on est Réunionnais. Bon. Maintenant sur le sentiment d'appartenance -- est-ce que l'on a vraiment le sentiment d'appartenance. Il est certain que si l'on s'éloigne de la Réunion -- on y revient. On a la nostalgie du pays natal. Mais -- à part ça -- De même comment définir qu'on est Français -- définir qu'on est Anglais -- etc. Ici en plus je crois que le truc c'est qu'il n'y a pas d'unité ethnique. Si on compare à la Martinique et à la Guadeloupe par exemple -- il y a bien moins d'unité ici qu'il n'y en a là-bas. S'il y avait eu une unité ethnique -- certainement ça aurait scellé euh un ciment entre les différents membres de la communauté. C'est pas le cas. On est mélangé ici. On est fabriqué d'un mélange de cultures. Chacun a hérité des petites parcelles de ceci ou des petites parcelles de cela. Et généralement comme le euh --

E. : - Mais quand même dans tout ça on pourrait dire qu'il y a quand même un terrain d'entente qui est la langue ?

T6 : - Non je ne sais pas. À mon avis il y a autant d'éléments qui nous rassemblent que d'éléments qui nous font éclater. Si vous m'aviez parlé y'a vingt ans -- vous ne pouviez pas naturellement --

E. : - Je parlais déjà y'a vingt ans quand même hein ! [rire]

T6 : - Oui mais pas -- pas de ce problème là. Non à une époque hein -- y'a vingt ans -- vingt cinq ans de ça -- je vous aurais dit bon nous nous sommes Réunionnais parce que nous sommes nés sur la terre de la Réunion -- parce que nous avons une langue qui est le créole -- nous avons une culture -- une cuisine -- etc. Bon tout ça c'est vrai. Mais l'élément subjectif à mon avis il est plus important. L'élément subjectif c'est -- est-ce qu'on appartient à la collectivité réunionnaise. Et ça c'est -- tout le monde ne pense pas de la même façon.

Un nouvel élément survient par la suite. Il est d'abord question des clivages ethniques, et des adversités entre les communautés. Selon le témoin 6 (et son propos va du reste dans le même sens qu'une des hypothèses que nous avons formulées en troisième partie), l'appartenance à une communauté pouvant s'inscrire dans une histoire, dans un pays d'origine, dans une culture "ancestrale", permet de contrer et d'amoindrir l'indéfinition et l'insécurité identitaires, de se représenter une définition de soi, définition qui s'avère encore plus complexe quand on n'a pas d'histoire, ou que ce que l'on connaît de cette histoire est lié à la déculturation et à l'esclavage, ou encore lorsque cette absence d'histoire est en rapport avec l'incapacité, dans la mesure du métissage, à s'inscrire dans une catégorie ethnique. On peut du reste trouver là, dans la mesure où le témoin parle implicitement de sa propre difficulté à assumer sa propre indéfinition de métis, ou plus exactement d'individu non-catégorisé sur le plan ethnique, un élément pour expliquer ce sentiment de communauté, de proximité, observé à plusieurs reprises, avec l'Afrique ou avec les indéfinis "Africains" auxquels fait souvent référence T6.

T6 : - Ça c'est une question de réveil religieux. C'est un réveil religieux. Les Tamouls -- je crois qu'ils ont cherché leur identité dans -- ils ont retrouvé une partie de leur identité -- alors là c'est vraiment retrouver -- parce qu'ils l'avaient à l'origine. C'est la solution facile je crois. Comme ils ne peuvent pas se trouver une identité réunionnaise -- ils recherchent leur identité ancestrale hein. Mais c'est une représentation également hein parce que bon ils sont Tamouls -- c'est vrai -- mais ils ne le sont pas tout à fait non plus -- disons -- ils redécouvrent d'une part la langue -- ils essaient de réapprendre la langue -- ils vont au temple

-- le temple a réintroduit des notions religieuses qui avaient disparu -- euh -- bon ben ils écoutent de la musique tamoule -- tout ça -- parfois ils font des pèlerinages ils vont en Inde -- tout ça -- d'accord. Mais de l'autre côté ils se disent euh -- on est Réunionnais. Mais on n'est jamais Réunionnais point. On est Réunionnais et Tamoul -- on est Réunionnais et Chinois -- on est Réunionnais -- etc.

E. : - Et les métis ? Et ceux qui ne peuvent pas se catégoriser ?

T6 : - Ben justement -- nous les métis -- les -- les -- on est Réunionnais et point d'interrogation. Voilà -- voilà le problème de notre identité. On est Réunionnais et point d'interrogation. On ne sait pas ce qu'on est.

E. : - Mais c'est quand même le cas de tous les Réunionnais car même les Tamouls -- les Chinois -- etc. sont arrivés dans des situations tellement particulières qu'ils ne peuvent avoir conservé aucune trace de leurs origines précises. On sait approximativement mais c'est tout.

T6 : - C'est vrai mais à la limite c'est pas grave ça. Ce qui compte c'est le mythe. On se raconte qu'on vient de l'Inde -- de telle région etc. Et le mythe il n'est pas possible pour les métis.

E. : - Donc vous pensez que les choses sont plus faciles pour les gens qui ont une culture ancestrale -- une religion -- une langue -- etc. auxquelles se rattacher -- même si ce n'est qu'un fantasme -- et qu'à la limite -- au moins pour certains d'entre eux -- ils en sont parfaitement conscients.

T6 : - Tout à fait oui.

E. : - Et même avec le temps -- les générations qui passent -- il n'y a pas d'identité qui se construit ?

T6 : - Si on avait vécu en vase clos -- sans échange avec l'extérieur -- peut-être qu'une identité se serait construite. Tandis que là elle se construit et elle se détruit en même temps.

Apparaît ainsi l'idée d'une évolution qui n'a pas de sens, d'un processus qui va en même temps dans le sens de la construction et de la déconstruction d'un groupe dont on avait rêvé l'unité, la cohésion, autour d'une culture créole, autour d'une langue, ou plutôt autour d'une conscience et d'une identité linguistiques communes. La perception est donc celle de tenter de mettre en place un mouvement qui va vers l'unité, mais un mouvement qui n'est pas suivi, qui est contré par l'absence de sentiment d'appartenance à un groupe commun. De nouveau surgit l'impression d'un Même qui n'est pas le Même, qui prend une autre voie.

Chez le témoin 5, ce sentiment s'exprime avant tout à travers le constat selon lequel la langue du Même, la culture du Même, intéressent davantage l'Autre :

T5 : - [...] Je veux dire comme les Réunionnais ont été scolarisés en français -- ils savent pour la grande majorité décoder un message écrit en français. Et lorsqu'ils veulent écrire le créole -- ils vont utiliser le code graphique du français. Et dès que tu leur donnes un autre code graphique -- ils vont le lire -- ils seront déroutés parce qu'ils n'auront pas les deux codes. Alors là c'est vrai qu'il y a deux positions. Tu as des gens qui disent bon apprends nous le code -- ils apprennent le code et après c'est bon ils peuvent lire. Parce que nous on a mis un peu la charrue avant les bœufs -- on a balancé dans le public des textes écrits sous cette forme sans que le public soit formé. Et puis tu as les gens qui même si tu leur expliques -- font un blocage politico-psychologico-j'sais pas quoi et qui refusent. Ils deviennent sourds -- aveugles -- et ils te regardent et ils disent je comprends pas. Et ils veulent pas. Et ils bloquent. Alors en fait ce sont les gens qui arrivent de France qui n'ont pas ces états d'âme. Et on arrive à des moments paradoxaux -- par exemple une institutrice zoreil -- le jour de la fête de l'école -- fait chanter à ses enfants "Ti fleur fanée" -- et à côté la maîtresse d'école -- on dit comme ça -- la maîtresse d'école -- ça veut dire l'institutrice -- et bien elle fait chanter à ses enfants "sur le pont d'Avignon" -- et elle se tourne vers l'institutrice en disant "tu nous enfèrmes dans un ghetto" -- C'est ça les situations paradoxales. Les gens sont mal à l'aise -- ils savent pas trop -- euh -- ils sont /*ǔde*/<sup>323</sup>

Ici, la perte de frontières linguistiques et ethniques trouve une expression extrême : tout se passe comme si le seul moyen de faire perdurer l'identité réunionnaise se trouvait finalement du côté des Métropolitains, suffisamment désimpliqués pour ne pas avoir "d'états d'âme", mais aussi et surtout suffisamment sécurisés en français pour aller vers le créole, pour en accepter l'idée d'une norme, pour entrer dans le vase clos de l'écriture. Nous touchons du reste là une piste qu'il conviendra d'explorer par la suite, quand il s'agira de se demander

---

<sup>323</sup> entre-deux.

pourquoi les Réunionnais ont parfois du mal à concevoir et à tolérer la parole en créole chez le Métropolitain. On se souvient que le témoin 16 expliquait cela en disant que "le Créole" était "jaloux de sa langue". On peut en fait faire l'hypothèse qu'il s'agit bien d'un sentiment qui pourrait se décrire comme de la "jalousie", mais d'une jalousie vis-à-vis de la sécurité linguistique, en français, du Métropolitain, qui est perçu comme un individu détaché de la norme, et qui, même si par ailleurs ses usages ne se conforment pas en tous points à la variété standard, ne semble pas s'en soucier, n'a pas, pour reprendre l'expression employée par T5, d'"états d'âme", ce qui lui permet effectivement, parfois, de prétendre accéder à l'étagement 3 de la communauté linguistique, étagement du bilinguisme, mais aussi, forcément, de la déculpabilisation (ou de l'absence de culpabilité) vis-à-vis du créole.

L'absence de définition du groupe réunionnais se double bien de la dilution des frontières entre le Même et l'autre. Face à ce type de perception, forcément insécurisante sur le plan communautaire pour un groupe qui essaye précisément de promouvoir la cohésion et le sentiment d'appartenance, le témoin 5 adopte une attitude qui ne se retrouve chez aucun autre et qui l'amène à aller au bout de ce processus d'indéfinition, de gommer toute frontière et tout conflit. Sa vision de la situation, nous l'avions déjà vu, est presque systématiquement celle d'une situation harmonieuse, qui va vers la créativité, la transformation, le renouvellement, etc. Il se définit par exemple comme un "citoyen du monde", ce que l'on peut interpréter comme le moyen pour lui de ne pas avoir à affirmer une légitimité linguistique et donc de ne pas prendre le risque de se trouver en insécurité, en s'inscrivant d'emblée comme locuteur universel, dans une communauté mondiale, humaine, par définition exempte de tous conflits sociaux, et de toutes discriminations sociolinguistiques :

E. : - Comment vous *définissez*-vous à la Réunion ?

T5 : - Je me suis défini jusqu'à une dizaine d'années comme un Créole -- puis de plus en plus comme un Réunionnais -- puis de plus en plus comme un homme -- un citoyen du monde.

E. : - Et comment pensez-vous que les autres vous définissent ?

T5 : - Quand je suis dans un magasin -- ils pensent que je suis un Z'arabe [rire]. Non peut-être comme un Réunionnais -- mais peut-être pas en fait -- parce qu'à l'université des fois -- les gens pensent que je suis un Zoreil -- parce que je suis maître de conf à la fac -- et après ils sont surpris quand je dis que je suis un Créole -- parce qu'ils pensent que je viens de l'extérieur.

E. : - Ah bon -- les gens pensent que vous êtes Métropolitain par exemple ?

T5 : - Oui [rire] ça arrive hein -- c'est arrivé.

E. : - Mais vous n'êtes pas le seul enseignant réunionnais quand même.

T5 : - Mais je sais -- je sais pas pourquoi --- [silence]

En même temps, son propos montre que la super légitimité qu'il affiche est fragile, et que les clivages sociaux, socio-ethniques et linguistiques existent bien dans ses représentations. Mais ces clivages sont précisément mélangés, modifiés. Il raconte par exemple que son statut et son rôle social amènent "les gens" à se figurer qu'il est métropolitain. Son discours donne à penser qu'il ne se sent pas lui-même légitime (ou légitimé) comme universitaire et Réunionnais, qu'il perçoit ces deux "catégories" comme deux sphères peu compatibles. De ce fait, il tente constamment de déconstruire un schéma dans lequel il est en réalité et en fonction duquel il construit ses représentations. La définition en tant que "citoyen du monde" apparaît donc effectivement comme la seule manière de déjouer ces contradictions, de se déculpabiliser lui-même, mais aussi de concevoir la voie de la déculpabilisation pour les autres : si tout le monde est citoyen du monde, personne ne sera plus exclu. On comprend alors mieux le discours qu'il construit autour du français créolisé, qui constitue pour lui l'étape ultime de la déconflictualisation, de l'ouverture, un moyen de retrouver ou de trouver une identité à travers le métissage, le mélange, la rencontre, la sphère sécurisante par excellence.

Ce dernier point le rapproche du reste du témoin 11, mais pour qui la sécurité émerge grâce au sentiment de pouvoir retrouver son identité de Même, celle qu'il perçoit avoir perdue dans la mesure où il affirme que le créole ne lui est plus "naturel", à travers le français, langue devenue de l'être, de définir une identité de Même, sans doute dissimulé mais bien présent, d'autant plus vivant qu'il agit sur l'autre langue, qu'il la transforme, et qu'il en ferme certaines voies d'accès à l'Autre.

Chez les autres témoins, en particulier les témoins 2 et 3, la question qui semble se poser est moins celle de sa propre sécurité linguistique que celle des autres, dans la mesure où le français créolisé semble avant tout constituer un moyen intermédiaire, désiré provisoire, de créer un terrain d'entente avec l'autre Même, insécurisé, un espace socio-discursif déculpabilisant et déculpabilisé, en attendant de ne plus avoir à faire de compromis, de ne plus négocier la présence du créole. Le projet, nous allons y revenir, semble précisément être la recherche de sécurité linguistique pour le Même, en lui montrant un lieu de rencontre entre les langues qu'il peut valoriser dans la mesure où il sait que cette rencontre n'est pas le résultat d'une compétence linguistique défectueuse, et en lui donnant en outre et du même fait, accès, ce qui semble primordial en regard de ce qui a été dit au sujet de l'absence de sentiment d'appartenance au groupe, à la jubilation de se sentir Même, de se sentir Réunionnais. Or tel nous semble précisément le biais d'une ouverture vers la sécurité linguistique, et de fait vers le bilinguisme. Pour ces témoins, qui apparaissent ainsi véritablement constitutifs de l'élite "intellectuelle", l'étape ultime n'est par conséquent pas le français créolisé mais bien la maîtrise, et l'acceptation, des deux langues par l'ensemble des membres de la communauté (qui fera disparaître, selon T3, le français régional ou créolisé).

### *3.2. Le groupe des "intellectuels" : rôle social et devenir du projet*

Comme nous l'avions vu quand il s'agissait de décrire les attitudes des témoins vis-à-vis de la situation d'enquête, les sujets parlent la plupart du temps en leur propre nom, et ne semblent pas se positionner explicitement en tant que porte-parole d'un groupe. En même temps, les discours aboutissent fréquemment à des discours théorisés, généraux, à l'explication et à l'argumentation de points de vue, de valeurs, d'idées, et ce d'autant plus quand les questions se font plus globales. Aucun des témoins par exemple ne refuse ou n'évite de répondre aux questions qui font appel à leur point de vue sur la situation sociale ou sociolinguistique dans son ensemble, sur son évolution, sur son devenir, ce qui distingue largement les membres de CS2 de ceux de CS3 ou de CS4, qui, comme nous le verrons, éprouvent moins de difficultés à parler de leurs propres expériences, que de l'état général de la situation sociolinguistique, pour l'analyse de laquelle ils affirment fréquemment leur incompetence, leur illégitimité. De façon corollaire, nous pourrions constater que ces témoins, appartenant aux catégories sociales intermédiaires et défavorisées, éprouvent souvent le besoin de commenter leur propre parcours en montrant qu'ils ne sont pas les seuls, qu'ils entrent dans un groupe, ce qui semble constituer pour eux un moyen de se rassurer, précisément de s'inscrire dans la norme.

Le comportement des témoins de CS2 est tout autre, dans la mesure où d'une part ils éprouvent manifestement moins de difficultés à parler de la situation globale que d'expériences personnelles, ce que l'on peut du reste comprendre comme la manifestation d'une plus grande préoccupation vis-à-vis de l'organisation sociolinguistique dans son ensemble et de son devenir, et d'autre part, ils attirent fréquemment, lors des entretiens, notre

attention sur le fait que leurs propos ne constituent qu'un aspect des choses, qu'un point de vue, et doit être réfléchi, vérifié, soumis à enquêtes, etc.

En retour, l'analyse formelle de l'emploi des pronoms personnels nous a permis de constater la peu fréquente apparition du pronom "nous", délimitant et définissant le groupe, la communauté sociolinguistique et socioculturelle réunionnaise, qui reflète la perception d'une absence de cohésion et d'unité au sein du groupe. Le sentiment est donc celui d'un groupe qui ne suit pas le mouvement proposé par CS2, et même parfois qui n'y souscrit pas, d'un Même qui s'inscrit en faux et devient Autre. Cette perception a de fait une incidence directe sur la perception du groupe promoteur en tant que tel, qui n'apparaît à la surface textuelle qu'en tant que groupe acteur, agissant, proposant des actions, mais qui, en tant que groupe penseur, se déstructure, s'individualise : le "nous" acteur, fait ainsi place au "je" penseur, qui cesse d'agir, ou plus exactement qui cherche des manières d'agir différentes pour atteindre son but.

On se souvient que la trajectoire linguistique des témoins est partie de l'inscription dans un schéma relativement courant, et distribuant globalement les langues entre un créole langue première, langue de l'être, langue intérieure, et un français, langue seconde, langue du paraître, langue extérieure, schéma qui a moins à voir avec la compétence linguistique effective, qu'avec le rapport entretenu avec les langues, et avec les normes. Le français est ainsi, pendant l'enfance et l'adolescence, perçu essentiellement comme une langue rigide et autoritaire, hyper-normée, difficile d'accès, et inappropriée pour exprimer tout ce qui touche à l'intériorité de l'être, aux affects, aux émotions, etc. Ce clivage extérieur / intérieur se modifie lors du séjour en métropole, ce qui est vraisemblablement lié à la découverte du français langue vivante, variante, pratiquée couramment, oralement, ouvrant un espace de liberté autour de la norme, qui s'assouplit. Cette langue qui s'humanise devient alors une langue que l'on s'approprie, et à travers laquelle on commence aussi à être, et à vivre. La métropole est en outre le lieu où les témoins ont la possibilité de trouver le biais d'une définition identitaire, prennent conscience de leur dissemblance avec l'Autre (et de l'hétérogénéité de l'Autre), mais aussi vraisemblablement acceptent et même affirment cette dissemblance qui ne met plus en péril la légitimité linguistique en français que l'appropriation de la langue leur a permis d'acquérir.

Le retour à la Réunion se caractérise ainsi par la volonté (et la possibilité) d'un retour sur soi, sur son histoire et sur ses origines, de l'affirmation du Même autonome, ce qui se traduit par l'entreprise de recherches sur le créole, que l'on désire faire reconnaître comme langue, dont on veut faire reconnaître et promouvoir la légitimité, dont on tente de briser l'image dévalorisante et folklorisante de patois, de français déformé, et que l'on cherche à sortir de la clandestinité. L'écriture du créole vient s'inscrire dans ce projet de reconnaissance de l'autonomie de la langue du Même, et prend d'abord la forme de la recherche d'une variété la plus basilectale possible, la moins francisée, et de sa codification, donc du renforcement des frontières linguistiques là où l'on perçoit une dilution qui va dans le sens d'une décréolisation. Le positionnement des membres de CS2 est donc bien celui d'un groupe élitare, qui tente de faire connaître et reconnaître le passé, l'histoire, l'origine, de définir les bases d'une construction identitaire, de la construction d'un avenir. Ce qui semble toutefois caractériser le projet social est sa difficulté à s'inscrire dans le présent, mouvant et incertain, présent dans lequel on perçoit des évolutions dont on n'est pas très sûr du sens. Les témoins sont ainsi partagés entre le passé et le devenir, ce qui n'est certainement pas sans lien avec la difficulté de se positionner explicitement, au présent, comme groupe porte-parole. La perception, au présent, est de fait globalement celle d'un groupe qui ne s'inscrit pas dans cette

recherche identitaire, d'une identité socioculturelle et linguistique, d'une unité et d'une cohérence qui ont du mal à se construire, d'un sentiment d'appartenance groupale qui ne parvient pas à émerger.

Le présent est donc avant tout un lieu de négociations, de recherche de terrains d'entente, de rencontre et de compréhension entre un ensemble d'individus qui perçoit encore le français comme une langue extérieure, exogène, dont le principal objectif est d'acquérir une légitimité en français, et qui de ce fait ne parvient pas à trouver le biais d'une légitimation du créole, et a des difficultés à se constituer comme communauté réunionnaise, et les membres du groupe ici désigné CS2, dont le parcours montre qu'ils sont parvenus (de façon schématique, et si l'on met provisoirement de côté les différences que l'analyse de corpus a mises au jour) à l'étagement 3 de la communauté linguistique, étagement du bilinguisme et de la déculpabilisation linguistique. De ce fait, c'est bien le rapport aux normes qui définit ici l'appartenance à la seconde catégorie sociale. Ces négociations, cette recherche de compromis s'expriment à travers les modalités de la graphie du créole, mais aussi à travers la production littéraire d'un français créolisé, qui semble pouvoir permettre au lectorat réunionnais d'avoir d'une part accès à une parole créole non coupable, non fautive, donc susceptible d'être valorisée, légitimée, et d'autre part de découvrir le plaisir de se sentir Même dans la langue de l'autre, de constater que le créole peut agir sur cette langue, peut l'habiter et lui donner du relief, l'animer, ce qui permet à la fois de percevoir la possibilité de posséder la langue, de le maîtriser, mais aussi finalement, au-delà du métissage, de reconstituer les frontières linguistiques entre français et créole, puisque c'est bien de la conscience de l'écart avec la variété de français standard, donc de la conscience de la présence du créole, que naît le plaisir de la lecture.

Le parcours et la redéfinition des actions du mouvement montrent donc bien le projet : l'accession des membres de la communauté linguistique au bilinguisme, et de l'émergence d'une conscience identitaire. Ce projet de bilinguisme est du reste explicitement énoncé par le témoin 3, qui en parle comme un projet incertain, peu représentable, etc., mais qu'il inscrit en même temps dans un avenir, et même dans un avenir proche :

T3 : - [...] Enfin -- une véritable situation de bilinguisme ça voudrait dire que le créole a les mêmes -- les mêmes chances que le français -- donc je vois pas pourquoi euh -- De toute façon je crois qu'on arrive pas à se représenter ce que ça veut dire une situation de bilinguisme -- tout simplement -- concrètement ce que ça va donner.

Ainsi, l'analyse des discours, des attitudes vis-à-vis des langues, des réactions face à la situation d'entretien, mais aussi des comportements linguistiques, et en particulier de l'usage des pronoms personnels, dans lequel le "je" est moins acteur que penseur, et où le pronom "nous" (ou "on"), même peu fréquent, désigne la plupart du temps les Réunionnais dans leur ensemble, nous semble indiquer au moins deux choses. Elle indique d'abord un positionnement des membres de CS2 en tant que groupe représentant, délégué d'un autre, plus large, dans lequel ils s'incluent (d'où l'usage du pronom "nous"). En même temps, elle montre une conception de cette notion d'"élite sociale" volontairement explicitée comme différente de celle des membres de la grande bourgeoisie blanche, qui constituait une élite de pouvoir, un groupe dirigeant et détenteur de monopoles socio-économique, politique et linguistique, représentant, aux yeux d'un groupe (métropolitain), un autre groupe (réunionnais, ou créole), mais distinct et fermé à celui-ci, maintenant une stratification sociale cloisonnée, un ensemble de frontières imperméables, empêchant précisément l'Autre de parvenir dans la sphère du Même.

Le positionnement et le projet des membres de CS2 sont tout autres puisqu'il s'agit avant tout, à travers la diffusion d'un certain nombre de valeurs, d'idées, de modèles, de contribuer à l'évolution et au devenir de l'ensemble des membres de la communauté sociolinguistique. Ils constituent à ce titre une élite que l'on pourrait appeler idéologique, dans la mesure où ils n'ont pas, comme avait la grande bourgeoisie blanche, une autorité officielle, un pouvoir dirigeant direct, mais forment avant tout une élite d'opposition, de contestation, de remise en cause des structures et du système établis, tentent de provoquer une réorientation de l'action sociale, élaborent des projets qui touchent avant tout aux domaines socioculturel et linguistique, et travaillent à définir, à faire reconnaître et à promouvoir les modalités d'une conscience communautaire, d'une identité sociale, culturelle et linguistique, qu'ils symbolisent en retour.

L'absence de cohésion au sein de la communauté linguistique réunionnaise nous semble ainsi avant tout liée à la question linguistique, dans une communauté dans laquelle le sentiment d'appartenance au groupe, le sentiment d'unité sociale n'est pas donné, acquis de fait, mais qu'il s'agit bel et bien, dans la mesure des disparités ethniques, de l'histoire du peuplement, de construire. Or cette construction nécessite l'accession à l'étagement 3 de la communauté linguistique, étagement du bilinguisme, de la reconnaissance, et de l'acceptation de ce bilinguisme, étagement par conséquent de la reconnaissance d'une identité linguistique qui sache allier et conjuguer le Même et l'Autre, donc déjouer ce clivage.

De ce fait, on peut dire que le projet véhiculé par les membres de CS2, dans sa forme idéalisée, est celui de l'accession à la sécurité linguistique, en français et en créole, par l'ensemble des Réunionnais, sécurité linguistique normative, situationnelle et identitaire, autrement dit la possibilité, pour les individus, de prendre de la distance et du recul par rapport aux contraintes sociales, par rapport au poids que représentent les normes sociales qui définissent la légitimité et l'illégitimité linguistique, de s'autonomiser du schéma Autre / Même, langue de l'Autre, langue du Même, de parvenir d'une part à s'approprier le français, à rendre intérieures les normes perçues comme extérieures (et / ou exogènes), et d'autre part, à (se sentir le droit légitime d') extérioriser le créole sans en avoir honte, donc à pouvoir le donner à voir et à entendre en dehors d'usages provocateurs et / ou ludiques, et sans non plus avoir peur de le voir devenir autre.

En d'autres termes, l'objectif, si difficilement "représentable" (T3) de l'élite intellectuelle, serait de voir parvenir l'ensemble des Réunionnais (ce qui les inclut aussi) à une véritable identité bilingue qui consisterait à faire du créole et du français, à la fois des langues de l'être, de la constitution et de l'expression de soi, du vivre, et des langues du paraître, que l'on montre, que l'on donne à voir sans exhiber, que l'on travaille, et dans lesquelles on travaille, deux langues qui apprêtent. De fait, le bilinguisme apparaît très certainement comme le seul moyen de parvenir à briser le schéma diglossique, d'amener les locuteurs à trouver la possibilité d'accepter que le mouvement extérieur / intérieur ne soit plus univoque, dans un sens ou dans un autre, mais bel et bien perpétuellement circulaire, et par conséquent de permettre à la communauté sociolinguistique réunionnaise de se constituer.

#### ***4. Sécurité et insécurité linguistique, identité linguistique et positionnement identitaire chez les intellectuels : synthèse***

L'exploitation qui vient d'être faite des entretiens menés auprès des membres du groupe que nous avons baptisé "intellectuel" conduit à constater une cohérence globale en ce qui concerne les comportements linguistiques, les attitudes adoptées vis-à-vis des langues, et la trajectoire linguistique, déterminant un certain rapport aux normes. Elle permet également de faire apparaître le partage, par les témoins répertoriés dans CS2, d'un projet sociolinguistique commun : celui de l'accession, par l'ensemble des membres de la communauté réunionnaise, au bilinguisme que le témoin 3 qualifiait de "véritable" et que nous avons pour notre part finalement proposé de décrire comme la possibilité, pour les individus, de concevoir les deux langues en présence, le français et le créole, comme deux langues de l'être et du paraître. Ce bilinguisme, que l'on pourrait alors décrire comme un bilinguisme social, permettrait de fait, ce qui entre aussi le projet des membres de la seconde catégorie sociale, de dissoudre le continuum des pratiques linguistiques, l'interlecte, ou en tous cas de n'en faire qu'une série de faits discursifs conscients, voulus par des locuteurs sécurisés par rapport aux normes.

L'existence de ce projet social, dont l'objectif ultime est celui de la constitution d'une véritable communauté linguistique réunionnaise, à laquelle les membres auraient conscience d'appartenir et qu'ils pourraient définir, en d'autres termes d'une cohésion sociale et sociolinguistique, au-delà des disparités ethniques, religieuses, d'appartenance, montre que les membres de CS2 se positionnent effectivement comme une élite sociale, telle que nous l'avons définie dans ce qui précède.

En ce qui concerne la sécurité et l'insécurité linguistique, il est globalement apparu que les membres de la seconde catégorie sociale se caractérisent tous par la perception, à l'heure actuelle, non seulement d'une conformité de leurs usages, en français, à l'image qu'ils ont de la norme, de la variété socialement reconnue comme légitime, d'une maîtrise et d'une connaissance de cette norme, mais aussi de la possibilité de s'en éloigner, de la variation linguistique au sein de la langue française, de son aspect vivant. En d'autres termes, et pour reprendre le critère proposé par Michel Francard qui considère la perception de l'exogénéité de la norme comme indice d'insécurité linguistique, exogénéité (ou extériorité) qui a constitué un thème récurrent dans nos analyses, on peut très vraisemblablement postuler une relative sécurité linguistique normative en français pour l'ensemble des membres du groupe "intellectuel", dont la trajectoire linguistique leur a permis de s'approprier le français, de la rendre intérieure, *endogène*, et d'avoir conscience de cette appropriation.

Vis-à-vis du créole, la sécurité ou l'insécurité linguistique normative est naturellement largement plus problématique à définir. Chez les membres de la grande bourgeoisie blanche par exemple, la question d'une norme, d'un *bien parler* ou d'un *mal parler*, en créole ne semblait pas se poser. Chez les membres de CS2, elle se pose relativement fréquemment, ne serait-ce que dans la mesure où ils perçoivent, chez un grand nombre de locuteurs réunionnais, une baisse de compétence en créole, une perte de la langue, et même un abâtardissement de celle-ci. Néanmoins, les critères d'évaluation sont, sinon plus diffus, en tous cas d'un tout autre ordre que ceux qui sont utilisés pour le français et relatifs à la variété standard. On se souvient par exemple de la conception du témoin 2 quant au "bien parler créole", qu'il décrivait comme la possibilité d'exprimer clairement sa pensée et de la nuancer. On se souvient également des critères du témoin 16, pour qui "bien parler créole" signifiait non seulement connaître les structures, le vocabulaire et les expressions du créole, mais aussi

en connaître les origines, l'histoire, l'évolution, etc., ce qui faisait du créole une langue finalement presque plus difficilement accessible que le français, et ce que nous avons interprété comme une forme d'hyper-correction, une façon de rendre effectivement le créole difficile et fermé à l'Autre. De fait, la notion de "bien parler créole" sous-tend de toute évidence, dans la mesure où elle ne correspond pas à des critères réellement tangibles, officiels, une dimension largement subjective qui reflète le rapport à la langue.

Ce type de représentation nous semble toutefois moins révélateur d'une sécurité / insécurité "normative" en créole, que d'une sécurité / insécurité de type identitaire, relative au sentiment de légitimité en tant que locuteur de la langue. Or c'est justement sur ce point, nous semble-t-il, qu'apparaissent les principales dissemblances entre les témoins. On a pu voir à ce sujet que si le mouvement vis-à-vis du français était allé dans le sens d'une intériorisation de la langue, le mouvement vis-à-vis du créole (et suivi par le créole) était allé en sens inverse, dans la mesure où les participants au mouvement de reconnaissance et de promotion linguistique ont tenté de faire admettre le créole, langue exclusivement de l'être, précisément exclue de l'ordre du paraître, dans les domaines d'énonciation dans lesquels il n'était jusque-là pas admis, de faire reconnaître la légitimité de la parole créole dans des situations de communication formelles, officielles, et même écrites. Pour certains témoins, toutefois, et comme on a pu en particulier l'entrevoir, ou l'entendre, chez les témoins 5, 11, et 16, ce mouvement intérieur / extérieur (corollaire de l'intériorisation du français) a eu comme effet de priver leur pratique du créole de son caractère "naturel", et de son statut de langue de l'être, n'en faisant finalement presque plus qu'une langue du paraître, précisément emblématique, emblématique d'une identité réunionnaise, créole, ce qui montre que ces témoins ne sont pas (encore) parvenus à se détacher totalement du clivage Autre / Même (ce que le témoin 5 déjoue constamment en affirmant une identité du monde), et à accéder au rapport circulaire aux langues (qui fait que intérieur et extérieur ne s'excluent plus, mais au contraire s'unissent pour former un même mouvement).

Cette insécurité identitaire en créole s'exprime également sur le plan de leurs attitudes vis-à-vis du français créolisé, qui constitue pour eux une sphère hyper-sécurisante dans la mesure où elle leur permet de se sentir Mêmes, et de pouvoir se rassurer sur leur légitimité en créole, tout en ne remettant pas en cause leur légitimité en français. De ce fait, il nous semble que l'illégitimité ressentie en créole, et source de culpabilité (puisque l'on a trahi son Même en passant dans le "camp" de l'Autre), est la conséquence directe d'une illégitimité et d'une insécurité identitaire en français, très clairement exprimée à la fois par le témoin 11, dans la peur fréquente, mais en même temps l'attente de voir (lui ou) son Même faire une "faute", et par le témoin 5, qui affirme qu'"on" l'assimile à "quelqu'un de l'extérieur" dans la mesure de son statut et de sa compétence linguistique en français.

Ce qui rassemble par contre les témoins de CS2, en tant que membres participant (ou ayant participé) au mouvement de promotion et de valorisation de la langue et de la culture créoles, c'est le sentiment de l'absence de cohésion sociale, la perception d'une communauté réunionnaise diluée, peu délimitée, qui a du mal à se définir et à se constituer, donc d'une insécurité de type communautaire.

### III. CS3 : L'ENTRE-DEUX ?

Les témoins de la catégorie sociale désignée dans cette thèse par CS3 rassemblent les membres des petite et moyenne bourgeoisies réunionnaises. Le principal critère de sélection retenu est la variable "niveau d'étude", qui s'élève, chez tous les témoins répertoriés dans la troisième catégorie sociale, à l'examen du baccalauréat, et ce par opposition à la seconde catégorie sociale (dans laquelle les témoins ont tous suivi des études universitaires), et à la quatrième catégorie, dans laquelle les témoins ont un niveau d'étude inférieur au baccalauréat (brevet de fin d'études, CAP, ou BEP).

Les témoins de CS3 constituent 28,4 % du total des témoins ce qui représente 16 personnes, parmi lesquelles 10 femmes et 6 hommes. Les tranches d'âges, nous l'avons dit, sont représentées de manière inégale. Les lieux d'enquête et les conditions de "recrutement" des témoins ont en particulier conduit à ne rencontrer que des témoins entrant dans les deux premières tranches (54 - 75 ans, et 34 - 53 ans). Cela dit, et à l'instar de ce qui avait été observé dans la seconde catégorie sociale, on peut supposer que la plupart des témoins âgés de 20 à 30 ans et susceptibles d'être répertoriés en CS3 sont encore étudiants.

Ici, les hypothèses de départ sont relativement similaires à celles que l'on trouve notamment dans les travaux de Labov. Le postulat est celui d'une insécurité linguistique à la fois plus présente et plus visible que dans les autres *groupes*, insécurité liée au positionnement intermédiaire sur l'échelle sociale stratifiée, au statut mouvant, puisque en devenir, donc relativement instable, peu défini. Les membres de CS3 seraient de ce fait les exemples mêmes d'acteurs sociaux "entre-deux", partagés entre les catégories inférieures desquelles ils sont issus (CS4), et celles dans lesquelles ils cherchent à se faire admettre. L'hypothèse sera donc ici celle d'une dépendance particulièrement accrue des individus vis-à-vis des normes sociales et sociolinguistiques, à la fois celles dont ils cherchent à se démarquer, et celles par rapport auxquelles ils cherchent à se faire reconnaître comme conformes. De ce fait, si l'on reprend le schéma des sphères sociolinguistiques, l'exploitation des entretiens devra se concentrer sur les tentatives, quelles que soient les formes qu'elles revêtent, de déplacements d'une sphère à une autre, ce qui permettra de se rendre compte de ce qui est, pour les membres de ce groupe, légitime et illégitime, valorisant et dévalorisant, sécurisant et insécurisant. Il s'agira en outre naturellement de se demander dans quelle(s) direction(s) s'opèrent les déplacements, ce qui nous renseignera sur le ou les groupe(s) qui représentent, pour les membres de cette catégorie, la référence sociale, le modèle à atteindre.

L'exploitation du corpus suivra à nouveau trois directions principales. Dans le premier temps, nous nous concentrerons sur les attitudes adoptées par les témoins vis-à-vis de la situation d'enquête, et verrons en quoi elles se distinguent des types d'attitudes répertoriés jusque-là. Le second volet s'attachera à l'analyse des discours épilinguistiques, à celle des rapports aux langues, à leur dénomination, aux perceptions des témoins vis-à-vis de leurs pratiques linguistiques, etc. Partant, et en fonction du postulat suivi jusqu'à présent selon lequel parler de ses langues, c'est parler de soi et de son groupe (donc des autres), le troisième moment de l'analyse se concentrera sur les discours identitaires et l'appartenance sociolinguistique.

Pour ne pas avoir à se référer constamment aux documents annexes, le tableau qui suit propose un récapitulatif des témoins répertoriés dans CS3 :

Témoins	Sexe	Âge	Lieu de naissance	catégorie Sociale	Profession ou statut	Langue première	Vie en métropole
13	F	34-53	Saint-Denis	CS3	Assureur	français	Oui
20	F	34-53	Tampon	CS3	Guide touristique	créole	Oui
21	M	34-53	Saint-Benoit	CS3	Policier	créole	Non
25	F	34-53	Saint-Leu	CS3	Enseignant	créole	Non
30	F	34-53	Saint-André	CS3	Conseillé juridique	français	Non
31	M	34-53	Saint-Joseph	CS3	Comptable	français	Non
32	M	34-53	Sainte-Clotilde	CS3	Pupitreur	français	Non
33	F	34-53	Saint-Denis	CS3	Adjointe responsable personnel	créole	Non
34	M	34-53	Saint-Denis	CS3	Informaticien	français	Non
35	M	54-75	Saint-Denis	CS3	Entrepreneur retraité	français	Oui
36	F	54-75	Saline	CS3	Femme au foyer	français	Oui
37	F	54-75	Saint-Benoit	CS3	Enseignant retraité	créole	Non
39	F	54-75	Saint-Denis	CS3	Enseignant retraité	français	Non
40	F	54-75	Salazie	CS3	Enseignant retraité	créole	Non
49	M	34-53	Saint-André	CS3	Agent de sécurité	créole français	Oui
54	F	34-53	Saint-Benoit	CS3	Hôtesse d'accueil	français	Non

## 1. Les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête

### 1.1. Modalités de "recrutement" et conséquences sur les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête

En regard des première et seconde catégories sociales, dans lesquelles les témoins constituent, à la Réunion, des personnages relativement "visibles" sur le plan social, pour la plupart connus localement, et de ce fait souvent habitués à être sollicités comme informateurs (en particulier par les médias), la troisième catégorie est différente dans la mesure où nous entrons ici véritablement dans la "masse" de la population, inconnue, anonyme, et par conséquent différemment contactable. Si la majorité des témoins répertoriés dans CS1 et CS2 a été personnellement et directement contactée, le "recrutement"<sup>324</sup> des témoins répertoriés dans CS3 s'est déroulé de façon à la fois impersonnelle et indirecte. La plupart du temps, les contacts ont été pris à partir de différentes entreprises, au sein desquelles, après négociations avec les dirigeants et accords de ces derniers, nous diffusons des notes de service, annonçant notre venue et notre désir de rencontrer les personnes volontaires pour se prêter aux entretiens. Il va sans dire que la rédaction de ces notes de service était délicate et problématique : il s'agissait pour nous à la fois d'être intelligible et explicite, d'apparaître convaincante mais aussi rassurante, d'adopter un ton et une formulation suffisamment scientifiques pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas d'une enquête journalistique, mais aussi

<sup>324</sup> Bien que ce terme nous semble maladroit et de ce fait ne nous satisfait pas entièrement, nous n'en trouvons, pour le moment, pas de meilleur. Nous le conservons faute de trouver une formule plus adéquate.

suffisamment simples et clairs pour ne pas décourager (ou décourager le moins possible) les plus timides et les plus réservés.

Si le thème annoncé aux membres de la grande bourgeoisie blanche mettait l'accent sur le français à la Réunion, et, lors des entretiens menés auprès des membres de l'élite intellectuelle, sur le créole et / ou le *métissage* linguistique, nous avons ici pris le parti de jouer la carte de la prudence, en annonçant une enquête sur "les langues à la Réunion", sur les pratiques, et sur le parcours linguistique des Réunionnais. L'équilibre était en effet extrêmement délicat à obtenir : à trop parler, d'emblée, du créole, nous avions peur d'attiser la suspicion ; mais d'un autre côté, à ne pas en parler du tout, nous supposions que la méfiance serait la même. De fait, comme nous allons le voir, une grande partie des témoins volontaires était persuadée que nous enquêtions sur le thème, éternel et éternellement polémique, du créole à l'école, du créole écrit, etc., ce qui n'était pas tout à fait faux, mais pas totalement vrai non plus. Il s'agissait également de bien mettre en évidence le fait que la passation de l'entretien ne nécessitait aucune connaissance particulière, et que nous souhaitions avant tout recueillir des "points de vue", des "avis", des "expériences personnelles". Il va sans dire qu'à aucun moment, ni dans la note d'annonce de l'enquête, ni au cours des entretiens, nous n'avons prononcé l'expression d'insécurité linguistique. Cela dit, la plupart des témoins, nous le verrons, ont spontanément exprimé des sentiments et des perceptions (pour eux-mêmes ou pour d'autres locuteurs) très nettement apparentés à l'insécurité (sentiment de mal parler, peur de faire des fautes, blocages, et même mutisme linguistique).

Il nous semble ici important de noter que la forme du "recrutement" des candidats aux entretiens, bien différente, nous venons de le dire, des prises de contact antérieures, n'est pas sans conséquences à la fois sur les motivations des témoins à se constituer en tant que tels, les raisons qui les ont poussés à se présenter à l'entretien, et à la fois sur les réactions adoptées lors de ces entretiens, qui sont de toute évidence liées aux motivations.

Cette technique de "recrutement" a naturellement à la fois des avantages et des inconvénients. En premier point, elle garantit certainement plus d'objectivité que celle que nous avons utilisée dans les deux premières catégories sociales, dans lesquelles, même s'ils étaient tous volontaires, les témoins étaient personnellement désignés, ce qui introduisait un degré non négligeable d'arbitrarité. Le recrutement des témoins répertoriés dans CS3 (ainsi que dans les autres catégories sociales) ressortit ainsi davantage au hasard. De façon corollaire, dans la mesure où les témoins de CS1 et de CS2 étaient personnellement sollicités, il leur était certainement moins facile de se soustraire à l'entretien. Les témoins de CS3 sont de ce fait de véritables volontaires, tous intéressés ou du moins intrigués par une enquête de ce type. On peut ainsi certainement se dire que les candidats volontaires ne sont pas les plus "insécurisés". Toutefois, en regard des entretiens et des données obtenues, il semble justement que dans bien des cas, au-delà de la curiosité (et / ou de la méfiance) affichée(s), se trouve un besoin de se confier, de trouver une oreille inconnue et anonyme à qui parler de soi, de son rapport aux langues, de sa trajectoire linguistique et identitaire, complexe et problématique.

De nouveau, cette particularité constitue à la fois un avantage, dans la mesure où elle conduit les témoins à effectivement se confier, et confère de ce fait une certaine fiabilité, une certaine authenticité à ce qui se dit lors des entretiens, et à la fois un inconvénient, dans la mesure où elle pose encore et toujours la difficulté, pour nous, enquêtrice, de mener un entretien, de poser les questions qui intéressent directement notre propos, tout en répondant, dans une certaine mesure, à la demande des témoins, demande d'écoute, mais aussi parfois demande de réponses. La difficulté qui se pose ainsi, inlassablement, entre le chercheur et son

terrain, le chercheur et les témoins, mais aussi entre les témoins et leurs motivations, etc., est celle de la "bonne distance", si délicate à instaurer, et qui fait constamment courir le risque à la relation engagée en entretien de dérapier vers une relation davantage de l'ordre analytique, et sans que nous puissions toujours le contrôler, le contourner, ou en prévenir tous les effets.

### 1.2. Une idée prépondérante : être dans la norme

La lecture des entretiens menés auprès des membres de CS3 permet rapidement de saisir une différence importante par rapport à ce qui avait été observé chez les témoins répertoriés dans les deux premières catégories sociales, dont nous avons vu qu'ils manifestaient globalement moins de difficultés ou de réticences à se situer dans des perspectives générales, se montrant par contre plus discrets et plus évasifs lorsqu'il s'agissait de parler d'eux-mêmes et de leurs propres expériences<sup>325</sup>. Chez les témoins répertoriés dans CS3, cette propension s'inverse dans la mesure où les locuteurs paraissent plus à l'aise lorsqu'il s'agit d'évoquer leur propre trajectoire que lorsqu'il est question de formuler des généralités sur l'état de la situation sociolinguistique, ce pour quoi ils se montrent prudents, ou prennent fréquemment la peine de montrer que ce qu'ils disent "n'engagent qu'eux-mêmes", ce qui est une manière de se protéger en signifiant que leur propos n'a pas de réelle valeur, ne saurait de ce fait avoir de véritables conséquences.

La première tendance qui se dégage est donc une attitude de moindre engagement par rapport aux propos, qui se traduit en particulier par une propension à souligner le caractère non-généralisable de ce qui est dit :

E. : - Donc vous avez l'impression d'un niveau général assez moyen.

T30 : - Moyen -- très moyen. Pour moi hein -- attention -- par rapport à l'idée que je me fais du français hein ---

Ce type de réaction peut s'interpréter, à l'inverse de ce qui s'observait dans CS1 et dans CS2, comme une dénégation de la valeur du "je" en tant que "je" penseur, et par conséquent comme l'affirmation, par les témoins, de leur moindre légitimité en tant que témoins "informateurs", et, *a fortiori*, en tant que témoins "théoriciens". Les exemples qui illustrent ce type d'attitude sont des plus nombreux.

E. : - Actuellement -- ça veut dire que vous avez le sentiment d'une régression ?

T30 : - Oui -- une régression. A mon sens il y a une telle richesse -- et qui n'est utilisée -- à mon sens -- à peine à cinq pour cent -- on utilise toujours les mêmes mots -- euh --

E. : - Hm. Et pourtant il y a beaucoup plus de gens qui parlent le français qu'autrefois.

T30 : - Hm -- ça je ne sais pas. Je parle par rapport au français-là hein. À la Réunion même je ne sais pas. Je ne peux pas me rendre compte de l'évolution vraiment.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T20 : - Ben ça je sais pas. Oui et non. C'est peut-être plutôt un dialecte non ?

E. : - C'est quoi la différence ?

T20 : - Bon je suis pas sûre là hein mais je crois [...]

T21 : - Ben j'sais pas -- il est Réunionnais quand même. Et surtout pour un garçon --

E. : - Ah -- c'est plus important pour un homme que pour une femme de parler créole ?

T21 : - Je sais pas moi -- vous posez de ces questions ! [rire] Non -- c'est pas ça mais la femme elle élève les enfants -- elle leur apprend à parler -- elle fait les devoirs tout ça -- bon c'est bien qu'elle sache parler créole mais pas trop -- C'est comme la cigarette ça -- vous fumez ?

E. : - Euh --

---

<sup>325</sup> même si cette tendance revêtait des expressions différentes d'une catégorie à l'autre.

T21 : - Moi je trouve -- mais bon ça n'engage que moi hein -- une femme qui fume en public -- passé un certain âge -- ça fait -- ça fait vulgaire un peu non ?

E. : - Je ne sais pas [rire]. Donc pour une femme parler créole ça peut faire vulgaire ?

T21 : - Ouais -- c'est pas très distingué quoi.

T30 : - A mon sens oui -- parce que la perte de la langue -- c'est aussi une perte de repères -- parce que le créole il s'est fait aussi par rapport à divers patois -- puisqu'on était tous un petit nombre au départ d'univers différents -- entre les Bretons -- les Malgaches -- les Africains -- bon ben -- c'était une certaine structure qui est en train de -- à mon sens je dis bien hein -- qui est en train de se diluer complètement.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T30 : - Bon -- apparemment ça a des caractéristiques particulières pour que ce soit une langue -- comme je ne les connais pas -- non mais *a priori* je ne pense pas.

Cette attitude de moindre engagement, et par conséquent de moindre implication par rapport au propos revient souvent, d'une façon peut-être apparemment contradictoire, à souligner sa non-dissemblance par rapport "aux autres", et de fait à s'inscrire, avec insistance, dans ce qui est "normal", dans la *normalité*. La volonté d'affirmation de sa conformité à la norme, signe certainement manifeste d'insécurité (linguistique), si l'on admet la définition retenue jusque-là<sup>326</sup>, s'exprime par de fréquentes énonciations, par les témoins, d'opinions communément admises, de (ce qui est considéré comme des) *vérités générales*, mais qui ne s'appuient pas, comme chez les membres de CS1, sur des faits historiques étudiés et attestés, ou, comme chez les membres de CS2, sur des courants ou des perspectives théoriques. Ici, il est davantage question d'énoncer des vérités qui ressortissent à des idées précisément *reçues*, autrement dit dont on ne prend pas en charge la réflexion sous-jacente (si et / ou quand elle existe), des idées que l'on énonce, parce qu'elles correspondent à ce que l'on se représente comme entrant dans la "normalité", mais dont on se décharge en même temps de toute responsabilité personnelle. De fait, les témoins semblent souvent éprouver le besoin de commenter leur propre parcours, en montrant qu'ils "ne sont pas les seuls", qu'ils entrent dans un groupe, ce qui constitue un moyen de se rassurer, précisément en s'inscrivant dans la norme.

T13 : - [...] les Alsaciens -- ils ont une langue aussi -- ben pourquoi ils parlent le français ? Ils devraient parler en alsacien. Tu rentres dans un magasin là-bas -- ils te parlent en français -- ils te parlent pas en alsacien. Alors pourquoi ici ça serait différent ? Pourquoi absolument marquer une différence ? C'est ça que je ne conçois pas. Pourquoi toujours marquer des différences ? Toujours se démarquer.

T13 : - [...] Ecoute -- pourquoi je dis que le créole -- parce que en fait -- ça amènerait aussi à se dire que on se mettrait en marge de la métropole. On est certes à 10 000 km -- mais on fait partie de la métropole -- et moi je ne me dissocie pas du tout de la métropole. C'est comme si je voulais créer un état dans l'état. Créer une langue dans une langue.

E. : - Donc le créole était la langue de communication familiale la plus courante lorsque vous étiez enfant ?

T21 : - Oui -- on parlait tous créole à la maison. Comme tout le monde hein --

E. : - Comme tout le monde ?

T21 : - Oui -- enfin comme tout le monde à la Réunion quoi.

E. : - Hm. [...]

Ce besoin de se conforter dans une idée de normalité amène souvent des comparaisons avec le groupe qui, ici, constitue un des principaux modèles de référence : le groupe des

---

<sup>326</sup> Comme sentiment de (risquer de) ne pas être (perçu comme) originaire de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages.

Métropolitains. La séquence suivante est extraite d'un entretien menée auprès d'une Réunionnaise qui (affirme qu'elle) ne parle pas créole. Quand nous abordons le thème, central dans cet entretien, du rapport entre langue et identité, le témoin répond à notre question par une question parallèle, mettant en scène les Métropolitains et leurs rapports aux langues régionales. Elle pare, de ce fait, ce qu'elle exprime par ailleurs comme un décalage (parfois gênant et / ou douloureux) par rapport aux autres Réunionnais, au moyen d'une comparaison avec le groupe de référence, et de surcroît auquel (elle se représente que) nous appartenons, qui lui permet de rationaliser sa situation, et par conséquent de réduire le décalage entre ce qui est, et "la" norme :

E. : - Et que dire d'un Réunionnais qui ne parle pas le créole ?

T30 : - Ben que dire d'un Métropolitain originaire de tel endroit et qui ne parle pas le patois ? Moi je ne me focalise pas sur la Réunion.

E. : - Pensez-vous que cela est toujours bien perçu ?

T30 : - Ça dépend de la personne qui est en face hein j'veux dire -- s'il considère parce que c'est un Métropolitain -- qu'il n'a pas le droit de parler créole --

E. : - Comment ça pas le droit ?

T30 : - Non mais y'a certaines personnes qui considèrent ça.

E. : - Oui oui mais -- pourquoi ?

T30 : - Ben parce que -- ils sont butés -- bornés -- tout ce que vous voulez -- y'a des gens qui sont comme ça. Mais c'est pas que le créole. Vous avez le corse -- ça doit être pareil.

On voit bien que la question initiale, formulée de façon générique ("Que dire d'un Réunionnais..."), est comprise par le témoin comme s'adressant implicitement directement à elle. T30 y répond en deux temps, d'une part en faisant la comparaison-rationnalisation que nous avons déjà mentionnée, et qui, d'une certaine manière, lui permet de réduire le décalage qu'elle perçoit entre la norme et la réalité ; et d'autre part, ce qui montre bien qu'elle interprète la question comme lui étant personnellement adressée, en apparaissant à la surface textuelle de son discours ("je ne me focalise pas..."). En outre, il est intéressant de constater l'association d'idée qui est faite ici par T30, qui passe de l'idée du Réunionnais qui ne parle pas créole à celle du Métropolitain qui parle créole, quand on sait que, par ailleurs, ce témoin n'a de cesse d'affirmer que sa non-pratique du créole ne la gêne pas, et ne remet pas non plus en cause, à ses yeux et à ceux des autres, sa légitimité identitaire en tant que Réunionnaise. Cette association d'idée, pourtant, conduit bien à penser que la légitimité dite ne correspond pas tout à fait à la réalité représentée. Quand nous lui demandons si sa non-pratique du créole est toujours "bien perçue", elle modifie le sujet du procès énoncé, qui désormais n'est plus elle-même, mais "*le* Métropolitain qui parle créole". Ce faisant, elle exprime à notre sens à la fois la mise en cause, par "certaines personnes" (réunionnaises), de son appartenance au groupe socio-identitaire réunionnais, ce qu'elle nie par ailleurs, mais aussi sa confusion possible avec *le* Métropolitain<sup>327</sup>, et, peut-être, le fait que sa non-pratique du créole est liée avec cette confusion.

Il semble ainsi que le récit est ici celui d'un sentiment d'illégitimité identitaire en créole, en tant que (risque de) "refus", par les membres de la communauté linguistique, d'inclusion et d'admission du sujet au sein de la communauté, refus lié à son étiquette identitaire ambiguë. Partant, quand nous incitons T30 à aller plus loin dans cette idée, c'est elle-même, cette fois, qui refuse de répondre, et sauve sa face, perçue en danger du fait de la perception des contradictions inhérentes à son discours, en opérant une nouvelle comparaison avec l'Autre

---

<sup>327</sup> Ici, du reste, la variable ethnique intervient dans la mesure où ce témoin est une femme blanche qui pourrait effectivement correspondre au stéréotype de l'individu métropolitain.

métropolitain (en l'occurrence les Corses), qui lui permet de se réinscrire *in extremis* dans la norme.

Les discours des témoins répertoriés dans CS3 regorgent de rationalisations<sup>328</sup>, discours par définition normalisateurs, révélateurs à la fois de la perception (du risque) de décalage par rapport à ce qui est (représenté comme) normal, et de volonté de pallier, de masquer ce décalage. De même, on observe une fréquence particulièrement accrue de projections (qui consistent à attribuer aux autres ses propres attitudes), et d'introjections (qui consistent à s'attribuer les attitudes représentées valorisantes mais que l'on ne partage pas), qui participent de façon évidente, à notre sens, au même processus. Ces projections et ces introjections entrent en outre, dans le cadre de l'entretien, dans un jeu de constante volonté de marquer sa légitimité en tant que membre de la communauté socio-identitaire et sociolinguistique que nous représentons, et sa dissemblance par rapport à *l'autre* illégitime. La séquence suivante est particulièrement illustrative de ce type d'attitude : le témoin y est pris en "flagrant délit" d'introjection, par souci de correspondre à l'image qu'il se figure que nous nous faisons de ce qui est valorisant.

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T32 : - Le français.

E. : - Donc ça signifie que quand vous étiez enfant -- dans votre famille -- on utilisait le français comme langue de communication.

T32 : - Ben c'est-à-dire euh -- dans notre famille -- à la maison on parlait créole -- mais disons la langue même -- c'est le français. C'est un patois du français.

E. : - Mais vous-même -- ce que vous parliez avec vos parents quand vous étiez petit -- c'était d'abord le créole.

T32 : - Oui -- le créole.

E. : - C'est le mot langue qui vous a fait --

T32 : - Non -- mais c'est-à-dire je m'attendais à ce que -- mais sinon -- nous on parlait le créole -- mais comme c'est un interview là -- donc peut-être c'est pour ça que je dis le français.

E. : - Ah bon. Mais essayez de me dire les choses comme vous les pensez d'accord ?

T32 : - Mais c'est ça -- je pense que la vraie langue c'est le français. C'est pas le créole.

Ici, donc, il semble que le fait de dire qu'il parlait, enfant et en famille, le créole, fait d'une part courir le risque au témoin 32 de ne pas être conforme à l'image qu'il se représente valorisée et adaptée à la situation dans laquelle il se trouve (la situation d'entretien), et d'autre part, fait courir le risque à son discours d'être interprété comme une prise de position, comme une affirmation du créole comme "(vraie) langue". On voit bien ainsi à quel point une question qui peut paraître anodine et descriptive ("quelle langue parliez-vous avec vos parents ?") peut en réalité sous-tendre, pour les témoins, tout un ensemble d'enjeux, qui apparaissent plus ou moins explicitement dans les réponses données, et qui peuvent entraîner des contradictions (apparentes). De nouveau, nous avons bien ici l'illustration d'un déplacement d'une sphère à l'autre, celle de la réalité (représentée) de l'enfance, à laquelle fait *a priori* seulement appel notre question, à celle de ce que se représente le témoin dans la situation de communication particulière dans laquelle nous nous trouvons, et qui appelle, à ses yeux, un ensemble d'attitudes et de comportements qui se mêlent à ceux de la sphère de l'enfance, et créent des discours effectivement apparemment contradictoires.

La volonté d'apparaître "conforme" à la norme a parfois comme conséquence la production d'énoncés appartenant à un registre brusquement plus soutenu que celui qui était employé jusque-là, et donc par l'apparition de ce que Labov désigne comme la "fluctuation stylistique", et qui correspond de nouveau, si l'on se réfère au modèle en fonction duquel nous

---

<sup>328</sup> dont font du reste partie ce que nous avons désigné comme les "idées reçues".

proposons de comprendre les comportements et les attitudes linguistiques, à un déplacement d'une sphère sociolinguistique à l'autre. Dans la séquence suivante, T13 emploie la locution "la langue française", qui lui apparaît immédiatement en décalage, sur le plan registral (ou stylistique), avec le mode discursif qui était jusque-là le sien. Elle se corrige ainsi aussitôt, après avoir ri, le rire pouvant être ici clairement interprété comme un mécanisme réparateur de la menace qui pèse sur sa face du fait de la (prise de conscience de la) fluctuation stylistique :

T13 : - [...] On a toujours -- c'est pas qu'on a jamais parlé le créole -- attention -- mais on a toujours utilisé la langue française -- euh [rire] le français.

Les discours des témoins répertoriés dans CS3 donnent ainsi souvent l'impression de positionnements sociolinguistiques et identitaires relativement fluctuants, mouvants, mal définis, entre-deux, et d'une attention particulièrement accrue au regard et à l'opinion de l'autre, en particulier quand cet autre est représenté comme ayant un positionnement précisément moins incertain, et de fait comme ayant non seulement une place plus reconnue dans la communauté sociale et linguistique dans laquelle ils aspirent à se faire inclure, mais aussi, et par conséquent, comme ayant un certain pouvoir de décision sur cette inclusion. De ce fait, on observe fréquemment des demandes d'assentiment à l'enquêtrice de la part des témoins, qui cherchent, de façon presque constante, à obtenir de notre part une attestation de "normalité", de partage d'attitudes et de comportements linguistiques :

T13 : - [...] Je sais pas moi -- on va pas leur demander de parler un français impeccable et tout tu vois -- mais bon -- s'exprimer pour que ton interlocuteur en face il te comprenne -- que tout le monde te comprenne. T'es pas d'accord ?

E. : - Euh --

T13 : - = Non parce que moi des fois [...]

T25 : - [...] J'étais la jolie et gentille petite Réunionnaise -- la fille des îles un peu bête. C'est souvent l'image qu'on a de la Réunion et des Réunionnais vous n'trouvez pas ?

E. : - Je ne sais pas ---

T25 : - Si si c'est ça.

Ces demandes d'assentiment touchent souvent directement à la question linguistique, que ce soit en ce qui concerne le vocabulaire, la "façon de parler", l'accent, etc. La question de l'accent met du reste fréquemment les témoins mal à l'aise, et entraîne des réactions défensives :

E. : - Et comment est-ce que vous trouvez cet accent ?

T25 : - Ben c'est normal d'avoir un accent quand on est Réunionnais. Mon accent ? Mais il est normal -- il est comme tout le monde ici.

E. : - On ne vous a jamais rien dit de votre accent ?

T25 : - Pourquoi -- vous le trouvez si prononcé que ça ?

E. : - Pour quelles raisons pensez-vous mal parler le français ?

T25 : - Ah non maintenant ça va quand même hein. Vous pensez que je parle mal ?

E. : - Non non -- c'est vous qui venez de me dire qu'il vous arrivait encore de penser que vous ne parliez pas assez bien -- non ?

T25 : - Si mais --- c'est surtout un problème de vocabulaire.

Avoir un accent revient à parler "anormalement" :

E. : - [...] Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T21 : - Non pas vraiment. Un peu comme tout le monde -- sans plus.

E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T32 : - Un accent ? Non. Je pense qu'on parle le français normalement.

E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T49 : - Non -- non je ne pense pas.

E. : - Et par exemple quand vous étiez en métropole -- on ne vous a jamais fait de remarques à ce sujet ?

T49 : - Je passais très bien. Moi personnellement je passais très bien -- j'ai jamais eu de problèmes -- je sais que d'autres en ont eu -- mais moi personnellement non. Bon c'est peut-être physiquement aussi hein -- je ne sais pas --

Le témoin suivant emploie un terme dont elle se représente qu'il marque sa communauté (de valeurs, de connaissances) avec l'enquêtrice, à qui elle demande de valider son énoncé, ce qui marque bien à la fois la volonté de dire sa légitimité et la perception de la fragilité de cette légitimité :

T25 : - [...] C'est plutôt l'inverse en fait. Je crois qu'il m'est arrivé de --- recréoliser --- on peut dire ça ? [rire] recréoliser mon accent [...]

Cette perception d'illégitimité linguistique, de manque de justesse et de pertinence dans l'utilisation de la langue française tente, chez le témoin 13, d'être palliée par l'adhésion à une association dont les actions sont essentiellement orientées vers la sauvegarde du français :

T13 : - [...] Je trouve qu'on manque de précision quand on parle -- j'aimerais que mes enfants apprennent vraiment à utiliser les mots justes. D'ailleurs dans notre association là on cherche quelqu'un pour nous donner des cours sur l'étymologie des mots -- leur origine -- leur sens exact. [...]

E. : - [...] Mais c'est quoi cette association exactement ?

T13 : - C'est une association culturelle qui s'appelle "Anthologie -- Méthodologie -- Culture et Tradition". C'est une association qui voulait déposer un -- une sorte de motion comme quoi eux ils prônaient la langue française. Parce que c'est important la langue française. Dans les -- dans -- euh toi tu connais les termes -- dans la linguistique -- enfin dans les mots -- dans la construction de la phrase -- etc. -- c'est important -- pour la communication.

Cette dernière séquence n'est pas sans intérêt pour ce que nous tentons ici de souligner. Quand T13 nous explique les objectifs de cette association, à laquelle elle dit par ailleurs participer activement, elle marque, dans son discours, son inclusion dans le groupe "acteur" ("notre association", "on cherche à"). En retour, dès lors qu'il s'agit de montrer les fondements et les présupposés de la pensée qui dictent le mouvement, on ne peut pas ne pas noter que T13 disparaît de la surface textuelle de son discours, sort du groupe, désormais désigné par le pronom personnel exclusif d'elle-même "ils".

Cette attitude est très fréquente dans les discours des témoins répertoriés dans CS3, qui, pour cette raison, peuvent être décrits comme des témoins avant tout "acteurs", "exécuteurs", dont les propos et les idées sont construits, pensés, et démontrés par d'autres, au sein de groupes desquels ils s'excluent ou dont ils se sentent exclus. Naturellement, cette "quête de légitimité" se manifeste également par une certaine méfiance à l'égard de ce que nous représentons, en tant que Métropolitaine, travaillant à l'université, et de surcroît sur des questions linguistiques :

T13 : - [...] De toute façon on voit bien hein ceux qui font les dictionnaires -- à l'université -- je dis pas ça pour toi hein -- mais c'est eux qui mettent dans la tête des gens que le créole est une langue.

T21 : - [...] C'est pas parce qu'ils essayent de dire qu'il y a une grammaire -- non non y'a pas de grammaire.

E. : - Qui ils ?

T21 : - Ben à l'université par exemple là -- je dis pas ça pour vous hein ?

E. : - Non non.

T21 : - ils font des dictionnaires je sais pas quoi -- des grammaires -- c'est complètement -- ils inventent -- ça. En plus la plupart du temps ils parlent même pas le créole donc bon ben -- non mais je sais pas ce qu'on vous raconte hein mais les Réunionnais ne sont pas pour le créole à l'école hein. C'est pour ça votre enquête là ? C'est pour le créole à l'école ?

E. : - Non non pas du tout non. C'est juste pour avoir l'avis des gens sur le français et le créole -- ça n'a rien à voir non.

Cette manière de dire sa méfiance vis-à-vis d'un groupe, tout en se défendant de s'adresser directement à l'enquêteur membre de ce groupe, qu'il précise, aux yeux des témoins, se retrouve à plusieurs reprises. Les extraits d'entretiens montrent ici le difficile positionnement de l'individu, du "je" qui a du mal à se poser et à s'imposer comme "je penseur" et "je décideur", et à sortir de son rôle de "je qui subit", à qui "on fait croire que", "on dit que", etc. De ce fait, il est intéressant de remarquer à quel point, dès lors qu'il s'agit d'émettre un avis personnel, le "je" a soit tendance à se fondre dans l'impersonnalité du "on", à se cacher derrière la rumeur générale ("on pense que", "on voit bien que", etc.), soit à limiter l'importance (et les répercussions éventuelles) de ce que "je" pense ("ça n'engage que moi"). C'est donc dans la mesure de ce positionnement en tant que "je" qui subit l'autre, légitime, que s'exprime la méfiance vis-à-vis de l'entretien, effectivement représenté comme "subi", et que se dit parfois explicitement, le sentiment d'être mis à l'épreuve, utilisé comme "cobaye" :

E. : - Vous ne mettez jamais du créole dans votre français -- en parlant -- comme ça ?

T21 : - Si peut-être parfois -- ça dépend des situations.

E. : - Par exemple dans quelles situations ?

T21 : - Je sais pas.

E. : - [rire] Ça a l'air de vous agacer un peu ce questionnaire non ?

T21 : - Oui ben c'est pas ça -- Mais qu'est-ce que vous cherchez exactement. J'ai l'impression d'être un cobaye dans une expérience là.

E. : - Non mais je cherche juste à comprendre comment les gens parlent --

T21 : - Mais y'a peut-être rien à comprendre. Pourquoi vous vous posez toutes ces questions ? C'est vraiment utile ça ?

E. : - Apparemment vous trouvez que non [rire]

T21 : - Oui ben moi je trouve que ça sert pas à grand chose hein -- les gens parlent comme ça bon et après ? Non moi je --

E. : - Bon vous préférez arrêter ?

T21 : - Ah bon c'est pas fini ? Non parce que moi là de toute façon j'ai des choses à faire il va falloir que j'y aille.

E. : - Bon bon allez-y -- merci en tous cas hein -- merci.

Cette attitude de méfiance vis-à-vis de la situation d'entretien, et des thèmes qui y sont abordés, se double de réticences vis-à-vis des exercices proposés, qui donnent souvent aux témoins le sentiment d'être "testés". Ces types de perception montrent bien l'image d'"intercesseur de la norme" (Lafont, 1977) qui est, à leurs yeux, la nôtre, ou en d'autres termes, de détenteur légitime de la norme de référence, ayant de ce fait un certain pouvoir quant à l'admission ou l'exclusion des locuteurs (dont la qualité de membre reconnu de la communauté linguistique légitimée dans cette situation de communication est représentée comme contestable).

Dans les entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS1 et CS2, nous avons vu que les locuteurs tentaient fréquemment de modifier les termes de la relation enquêteur / témoin, soit en faisant état de leurs connaissances, donc de leur légitimité, soit en retournant les questions à l'enquêteur et en l'amenant lui-même à réfléchir sur les thèmes

abordés en entretiens, ou sur le biais par lequel ils étaient abordés. La stratégie employée était de fait différente : il s'agissait alors d'accepter de répondre aux questionnements, de se prêter au jeu de l'entretien, tout en montrant, souvent de façon implicite, que cette situation ne mettait pas en cause leur légitimité<sup>329</sup>. On voit ainsi à quel point cette notion d'"intercesseur de la norme" est une donnée variable, qui dépend de la représentation qu'à le témoin de sa propre légitimité et de celle de son interlocuteur. La passation de tests met explicitement les témoins répertoriés dans CS3 en danger, dans la mesure où ils se représentent qu'elle met en cause et en question leur légitimité, légitimité linguistique en français, et parfois même, nous allons le voir, en créole :

E. : - Pouvez-vous lire ce texte à voix haute ?

T21 : - Vous testez quoi là -- c'est un examen ?

E. : - Non non c'est juste --

T21 : - Je sais lire hein vous savez -- les Réunionnais savent lire hein ! [énervé]

E. : - Non mais bon De toute façon si ça vous gêne vous pouvez très bien refuser.

T21 : - Non ben je veux bien lire si ça vous fait plaisir.

T21 : - Bon alors on continue les exercices alors ? Maintenant vous voulez savoir si je sais parler créole ? [rire]

E. : - Non mais justement tout à l'heure vous me disiez que le créole chacun peut parler comme il veut donc c'est pour voir ça.

Une dernière piste qui nous semble intéressante en ce qui concerne les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête est celle des commentaires, émis par les témoins précisément sur leur qualité de témoin, et qui entre dans le même processus ambivalent que celui que nous avons commencé à décrire jusque-là. Ce processus va dans deux sens opposés mais complémentaires : d'une part, vouloir être comme "les autres", donc s'inscrire dans ce qui est "normal", et demander à l'enquêteur de commenter et d'attester cette "normalité", donc de reconnaître la légitimité du témoin ; et d'autre part, désirer être reconnu par l'enquêteur comme se démarquant, comme sortant de la *masse*, du groupe (représenté illégitime), tout en lui demandant d'attester cette différence comme conforme au groupe (légitime) qu'il représente. La séquence suivante est particulièrement illustrative de ce type de positionnement. Nous sommes là en fin d'entretien :

E. : - Vous avez des questions à poser ?

T30 : - Bon -- moi j'aimerais savoir si vous -- par rapport à ce que j'ai dit -- votre opinion quoi --

E. : - Bon donc on recommence tout l'entretien mais c'est vous qui posez les questions ?

T30 : - [rire] Non -- mais bon -- est-ce que le dialogue que je vous ai tenu -- vous l'avez déjà entendu mille fois.

Ou alors est-ce qu'il y a des choses qui vous ont choquée ?

E. : - Non -- choqué -- non -- rien ne m'a choquée. Et tous les entretiens sont différents les uns des autres. Ce que vous m'avez dit en tous cas m'a beaucoup intéressée.

T30 : - Ouais vous devez dire ça à tout le monde --

E. : - Non non -- c'est vrai.

Comme la plupart des témoins, T30 n'a eu de cesse, tout au long de l'entretien, de tenter de démontrer sa normalité, sa conformité au groupe, sa non-distinction par rapport à celui-ci. En même temps, elle se demande ce que nous pensons de ce qu'elle nous a dit (et / ou d'elle-même), et nous pose une question qui, dans sa formulation, nous semble particulièrement intéressante. Sa question comporte deux alternatives : suis-je normale, voire banale ("vous l'avez déjà entendu mille fois"), ou bien suis-je différente, et même suis-je "choquante". En d'autres termes, la question que nous adresse T30 est celle de savoir si nous pensons qu'elle est effectivement conforme au groupe, mais à un groupe (réunionnais) dont elle n'a eu de

---

<sup>329</sup> et de fait en montrant que l'entretien ne les conduisait pas à quitter *leur* sphère sociolinguistique.

cesse (comme la plupart des autres témoins de CS3) de dire l'illégitimité, ou si elle s'en écarte, mais en nous demandant en outre dans quel sens nous comprenons cet écart : dans celui de plus ou d'encore moins de légitimité (d'où l'emploi du verbe "choquer").

La séquence suivante se déroule au contraire en tout début d'entretien. T54 est un témoin, qui, un peu à l'instar de la démarche de T8 dans CS1<sup>330</sup>, est venue nous voir au préalable pour se porter volontaire pour un entretien, en nous disant qu'elle avait des choses à dire "qui nous intéresseraient certainement". D'emblée, donc, T54 se pose comme témoin spécial, particulier, différent des autres, et, dès le début de l'entretien, insiste de nouveau sur ce point. Le processus, pourtant, ne nous semble pas très différent de ce que nous venons d'observer : T54 se perçoit en décalage par rapport aux autres, au groupe réunionnais (dont elle dira aussi, au cours de l'entretien, l'illégitimité), et nous demande d'évaluer cette différence, de la comprendre avec elle, et de voir dans quelle mesure elle la rapproche ou l'éloigne de la sphère légitime que nous représentons à ses yeux :

E. : - Donc vous êtes née à Saint-Benoit. Vous avez grandi où ?

T54 : - Euh jusqu'à cinq ans à Saint-Benoit et après à Saint-Denis. Dans la zone far west. [rire] Mais bon vous allez vous amuser avec moi hein parce que je suis un cas.

La séquence suivante montre de nouveau la difficulté de se positionner, de trouver un juste milieu entre dissemblance et ressemblance, entre normalité et spécificité, mais aussi montre l'indécision du témoin à opter pour un choix entre sa volonté de gommer ou au contraire de souligner les *spécificités* de la Réunion "par rapport à ailleurs" :

T54 : - Alors c'est intéressant le créole ?

E. : - Ben -- ce qui est intéressant c'est -- la Réunion -- donc le créole ça fait partie de la Réunion --

T54 : - Ça fait une différence par rapport à -- ailleurs ? Non !?

E. : - Ah ben y'a des spécificités partout.

T54 : - Hm hm.

E. : - Non ?

T54 : - Parce que -- hier j'ai entendu à la télé ils parlaient beaucoup des DOM TOM -- les Antilles tout ça -- les - les colonies françaises mais -- ils parlaient beaucoup de spécificités et tout et puis euh -- la Réunion presque pas.

E. : - Mais en fait c'est vrai que --

T54 : - = Économiquement c'est vrai qu'on existe pas beaucoup --

E. : - Non mais c'est vrai que les reportages qui concernent les DOM sont surtout fixés sur les Antilles -- mais bon à la limite euh c'est pas très grave --

T54 : - C'est pas grave -- hm hm. Un petit îlot perdu quelque part --

E. : - C'est pas perdu -- c'est dans une autre partie du monde mais c'est pas perdu.

De fait, T54 commence par poser une question relativement provocatrice et même presque agressive, qui incite à penser qu'elle ne souhaite pas considérer les dissemblances entre la situation réunionnaise et la situation métropolitaine, puis modifie progressivement ce positionnement et finalement déplore qu'"ils" (les gens de la télévision, donc, vraisemblablement, les Métropolitains) ne parlent pas plus de la Réunion et évoquent plus fréquemment les Antilles, et les "colonies françaises".

### 1.3. Réactions des témoins CS3 vis-à-vis de la situation d'enquête : synthèse

---

<sup>330</sup> qui était, rappelons-le, la seule représentante, parmi les membres de la grande bourgeoisie blanche, de la tranche d'âge intermédiaire.

Ainsi, pour résumer et faire le point sur ce premier paragraphe, les témoins de CS3 semblent se particulariser, en regard des attitudes que nous avons observées en CS1 et en CS2, par le fait que d'une part, ils se montrent réticents à faire des analyses générales, mais propres, issues de réflexions construites et personnelles, et que d'autre part, ils s'inscrivent très fréquemment dans le courant d'opinion général, dans le lot des idées reçues. De ce fait, on observe une très nette tendance à la rationalisation, tendance relativement rare dans les argumentations construites par les membres de CS1 et de CS2. Cette attitude, qui peut sembler d'un prime abord paradoxale, dans la mesure où on a l'impression d'une indécision constante entre généralisations et personnifications, est à notre sens une des manifestations fondamentales d'insécurité linguistique, dans la mesure où elle révèle d'une part, une difficulté de se positionner autrement que dans la sphère sociolinguistique de "la" norme (et d'agir en fonction des attitudes et des comportements propres à elle), et d'autre part une perception de ne pas être originaire de cette sphère, et d'avoir un statut sinon illicite, en tous cas contestable, en tant que membre de cette sphère. Ce positionnement ambivalent est ainsi à l'origine de l'inscription des témoins dans les discours qui représentent pour eux une certaine "normalité", ce qui leur évite de s'exposer personnellement, et de prendre ainsi le risque de s'écarter de ce qui est "normal".

Chez les membres de la seconde catégorie sociale, au contraire, on avait remarqué une méfiance vis-à-vis de ces discours préconstruits, et, qui plus est, une constante tendance à faire appel à la réflexion de l'enquêteur (je vous dis cela, mais attention, ne le prenez pas comme tel, vérifiez, réfléchissez, appropriez-vous cette réflexion). En CS3, au contraire, les témoins énoncent une vérité générale, puis font appel à l'assentiment de l'enquêteur qui représente la norme, cherchent à obtenir une confirmation de sa part. Si l'on se souvient de ce que l'on avait dit à propos de l'expression "s'entendre avec", on peut dire que les témoins de CS3 se particularisent par le fait qu'ils ne parviennent pas à être suffisamment sûrs d'eux pour avoir confiance en ce qu'ils entendent eux-mêmes, d'eux-mêmes et des autres, et qu'ils cherchent par conséquent constamment à vérifier que l'enquêteur entend ce qu'ils disent, mais surtout est d'accord, peut confirmer. La réflexion vient systématiquement du dehors, et ne peut être pertinente que dans cette mesure. La démarche est par conséquent complètement inversée par rapport à ce qui avait été observé chez les témoins de CS2, et révèle de façon très manifeste, une forme d'insécurité dans le sens de la perception d'une non-légitimité, ou d'une légitimité contestable, ayant besoin d'être validée par l'Autre, non seulement vis-à-vis de la façon de parler à proprement dite, de la normativité linguistique du discours en français, mais aussi et plus globalement, vis-à-vis de la façon de penser, de réfléchir, de construire des opinions. En situation de mobilité sociale, les membres de cette catégorie manifestent fréquemment leur peur de ne pas correspondre au schéma, à la norme, au profil légitime de celui qui peut être reconnu comme appartenant de plein droit à la sphère à laquelle ils souhaitent appartenir, et que l'enquêteur représente.

L'analyse, rapide, des attitudes vis-à-vis de la situation d'enquête laisse ainsi entrevoir non seulement l'omniprésence de la perception de décalage par rapport "la norme" que l'on cherche désespérément à rejoindre, mais aussi, et c'est peut-être (il faudra le vérifier) ce qui fait une particularité de la troisième catégorie sociale, l'incertitude quant à la définition exacte de cette norme. La distinction entre norme prescriptive, norme objective et norme subjective devrait peut-être pouvoir nous aider ici à schématiser un peu les choses et à y voir plus clair. La lecture des entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS3 nous semble laisser apparaître que la seule certitude qu'ont ces témoins concerne la norme prescriptive, mais que cette certitude est elle-même insécurisante dans la mesure où elle est définie par la négative : ils savent que c'est cette norme qu'il s'agit d'atteindre, que c'est cette norme qui est légitime,

mais en même temps, ils ont le sentiment qu'elle constitue un modèle inaccessible, et qu'elle est constituée par tout ce qui n'est pas en leur possession. Partant, ils ne peuvent qu'avoir une représentation incertaine de cette norme, et c'est certainement la raison pour laquelle ils ont tellement besoin d'obtenir, de la part d'un interlocuteur qu'ils estiment détenteur de la norme prescriptive, d'incessantes confirmations, manifestations d'assentiment, etc. Or c'est également certainement pour cela qu'ils grommellent sans cesse, comme nous l'avons vu, la faculté du "je" à penser, et *a fortiori* à penser pour les autres : celui qui pense, c'est toujours l'autre. Cette idée, naturellement, n'est pas sans rappeler celle d'exogénéité de la norme : les détenteurs de la norme, par conséquent les locuteurs légitimes, sont bien toujours les autres.

De façon corollaire, il s'agit de tenter de masquer cette perception de décalage, ce que les témoins font en n'ayant de cesse d'affirmer leur *normalité*, leur conformité au groupe ("je suis comme les autres"), mais tout en n'étant pas certains de la légitimité de ce groupe par rapport auquel ils affirment leur conformité. De ce fait, il nous semble que ce qui particularise véritablement les membres de ce groupe, et qui les distingue du reste fondamentalement des membres du groupe des intellectuels, est qu'ils disent constamment leur légitimité, mais en même temps *agissent* leur illégitimité, dans la mesure, entre autres, où ils disent l'illégitimité des *autres* par rapport auxquels par ailleurs ils ne peuvent faire autrement que d'affirmer leur conformité (au risque de déraiser de "la" norme). C'est, à notre sens, la principale cause de toutes les ambivalences et de toutes les contradictions dont font état les discours, et un signe manifeste d'insécurité linguistique vraisemblablement maximale<sup>331</sup>.

## 2. Les discours épilinguistiques

Il n'est pas très simple, en regard de l'hétérogénéité, au moins apparente, des discours des témoins répertoriés dans cette troisième catégorie sociale, de construire ce paragraphe sur les discours épilinguistiques. Nous ne sommes du reste pas encore, à ce stade du travail, certaine de la pertinence de distinguer les troisième (CS3) et quatrième (CS4) catégories sociales, ce qu'il va naturellement s'agir de déterminer.

L'exploitation de la pré-enquête a permis de mettre au jour, chez les jeunes locuteurs de CS4, la perception, culpabilisante et insécurisante, d'un décalage naissant entre un schéma *canonique* des statuts linguistiques assignés au français et au créole, ayant fondé jusque-là, pour eux et pour les membres de leur groupe, les modalités de la définition socio-identitaire, dans lequel le créole est perçu comme langue de l'"être"<sup>332</sup>, et le français comme langue du "paraître"<sup>333</sup>, et la réalité actuelle, dans laquelle le français commence à être perçu comme constitutif de la construction de l'être, quand le créole, au contraire, peut parfois fonctionner comme variété du paraître. Cette représentation clivée du sujet réunionnais, partagé entre son être et son paraître, entre ce qu'il perçoit de ce qu'il est, ce qu'il veut donner à voir de lui, et la manière dont il *se* dit, renvoie de toute évidence à l'une des problématiques qui s'est progressivement imposée comme centrale dans cette thèse, et qui est celle du rapport intérieur / extérieur (que comprend le clivage proposé entre "être" et "paraître").

---

<sup>331</sup> Il s'agira par conséquent, dans la suite de l'exploitation, d'une part de voir si cette première hypothèse se vérifie, et d'autre part de voir de quel(s) type(s) d'insécurité linguistique il s'agit.

<sup>332</sup> En tant que variété que l'on n'a pas apprise, souvent représentée comme "héréditaire", "innée", partie prenante du patrimoine à la fois culturel et génétique, de la constitution même de la personne réunionnaise.

<sup>333</sup> En tant que variété que l'on apprend pour l'Autre, pour l'image sociale que l'on veut construire de soi-même et projeter au monde, dont l'apprentissage et la maîtrise permettent ou laissent espérer une réussite professionnelle, économique et sociale.

Cette difficulté de trouver une harmonie et une cohérence entre l'être et le paraître, entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, entre ce qui *est* et ce qui *doit être*, donc entre la réalité (représentée) et la norme (également représentée), et principale source d'insécurité linguistique, est vraisemblablement présente chez tous les membres de la communauté humaine. Elle est cependant très certainement accrue pour les locuteurs diglottes, qui peuvent certainement précisément se définir par le fait que chez eux, l'être et le paraître correspondent en outre à deux systèmes linguistiques différents, et différemment reconnus sur le plan social.

Or les analyses des discours des témoins répertoriés dans la catégorie des "intellectuels" (CS2) ont précisément permis de faire apparaître que cette recherche de cohérence pouvait trouver une voie d'issue dans ce que l'un des témoins désignait par le "véritable" bilinguisme, et que nous avons dès lors proposé de décrire, à la Réunion, comme la faculté, par un sujet locuteur, (d'accepter) de concevoir le français et le créole comme deux variétés de l'être et du paraître, de pouvoir construire, exprimer et communiquer son être dans les deux langues, et par conséquent de briser le schéma diglossique en trouvant un biais par lequel le mouvement extérieur / intérieur n'est plus ni univoque ni clivé, mais circulaire et continu.

Chez les témoins "intellectuels" les analyses de corpus ont ainsi permis de faire apparaître que le processus de gain de sécurité semblait toucher à son terme, ou en tout cas trouver une voie d'issue possible, du fait de l'émergence (encore en cours chez la plupart d'entre eux) de la définition d'une sphère socio-identitaire sécurisante dans laquelle français et créole ne s'excluent plus mutuellement, mais se rencontrent et se complètent, et dans laquelle l'être et le paraître trouvent des moyens d'expression dans les deux langues. C'est du reste dans cette mesure que ce groupe nous est apparu comme pouvant effectivement être défini comme constituant un groupe social élitaire.

Il va donc s'agir d'analyser les discours épilinguistiques en regard des positionnements adoptés par les témoins vis-à-vis des variétés et des normes linguistiques, et de voir si l'on peut faire apparaître des différences suffisamment pertinentes pour justifier la distinction des catégories CS3 et CS4. De ce fait, la pertinence des catégories sociales, telles que nous avons proposé de les délimiter, sera prouvée si nous parvenons à montrer qu'elle est liée au rapport que les locuteurs entretiennent avec les normes, et par conséquent à leur capacité de se positionner, et de se sentir en sécurité linguistique, dans les différentes sphères de la communauté linguistique. Les catégories "sociales" pourront ainsi être désignées comme catégories "sociolinguistiques", non plus seulement définies en fonction de la position sur l'échelle socio-économique, mais en fonction de la sécurité et de l'insécurité linguistique de leurs membres-locuteurs dans telles et telles sphères sociolinguistiques, et de l'étape à laquelle ils ont accédé dans le processus de gain de sécurité linguistique.

### 2.1. La question de la « langue maternelle »

Si la totalité des témoins répertoriés dans CS1 affirmait le français comme langue première, et la totalité des témoins répertoriés dans CS2 affirmait au contraire que c'était le créole, les réponses données par les témoins répertoriés dans CS3 à la question "quelle est votre langue maternelle ?" sont variables, et soulignent de nouveau la dimension représentationnelle que comporte cette notion. De fait, et comme nous allons le voir, cette question n'est jamais ni simple, ni anodine, et ce qui se dit lors de l'entretien vient fréquemment contredire la réponse obtenue de prime abord<sup>334</sup>. Pour y voir plus clair, on peut

---

<sup>334</sup> à partir de la question qui ouvre l'entretien.

commencer par relever ces premières réponses, et les schématiser sous la forme du tableau suivant :

Langue première (affirmée)		français	créole	Total français	Total créole
<b>HOMMES</b>	34-53 ans	2 (T31, T34)	3 (T21, T32, T49)	2	4
<b>(6 au total)</b>	54-75 ans	–	1 (T35)		
<b>FEMMES</b>	34-53 ans	4 (T13, T30, T36 T54)	3 ((T20, T25, T33)	5	5
<b>(10 au total)</b>	54-75 ans	1 (T39)	2 (T37, T40)		

On aurait pu s'attendre, en regard de l'hypothèse<sup>335</sup> d'une insécurité linguistique plus manifeste chez les femmes que chez les hommes, à ce que les femmes, tout au moins dans un premier temps, aient davantage tendance que les hommes, quand la langue première correspond à la variété dévalorisée, à masquer leur origine linguistique, et à affirmer le français comme étant leur langue maternelle. Ce tableau<sup>336</sup>, comme on peut le constater, ne révèle toutefois aucune différence notable entre les hommes et les femmes : sur les 6 hommes interrogés et répertoriés dans CS3, 2 affirment que le français est la langue maternelle, et 4 affirment qu'il s'agit du créole. Or on aboutit à des résultats relativement similaires chez les femmes : sur 10 femmes interrogées, 5 disent que le français est leur langue maternelle, tandis que 5 disent que c'est le créole.

Il faudra se demander si la variété affirmée comme "maternelle" correspond toujours à la variété dans laquelle les témoins perçoivent que s'est opérée la construction de leur être social, à la première variété qu'ils se sont appropriés, et par conséquent à la variété dans laquelle ils sentent le plus en sécurité linguistique. Toutefois, si tel est le cas, il s'agira peut-être de remettre en question l'homogénéité de la catégorie CS3, et par conséquent d'en redéfinir les limites (ou les modalités de définition). La lecture des entretiens encourage toutefois, nous allons le voir, à interpréter ces affirmations variables quant à l'identité de la langue "maternelle" comme une des manifestations d'indécision liée au positionnement social, linguistique et identitaire intermédiaire, mouvant, et en devenir, des membres de cette catégorie.

De fait on se doute bien (et en particulier dans cette catégorie, si l'hypothèse d'une insécurité maximale se confirme), que la question de la langue "maternelle" n'est jamais simple, et que ces premiers résultats ne peuvent présenter de réel intérêt que si on les compare aux discours et aux attitudes ultérieurs. Il va donc s'agir de se demander si les discours épilinguistiques sont différents, ou au contraire finalement se rejoignent, chez les locuteurs affirmant l'une ou l'autre des langues comme "maternelle".

Un certain nombre de discours retracent un itinéraire familial linguistique que nous aurions tendance, à la Réunion, à désigner comme "classique", qui met en scène trois générations (les témoins<sup>337</sup>, leurs parents et leurs enfants), et va, de façon schématique, du

<sup>335</sup> Faite à partir des résultats obtenus par Labov à New-York.

<sup>336</sup> Nous n'avons pas jugé utile, en regard de la faiblesse des chiffres, de présenter ces résultats sous forme de pourcentages, qui n'auraient rien ajouté à ce que peuvent permettre de constater la quantification elle-même des témoins.

<sup>337</sup> De la classe d'âge intermédiaire.

tout créole chez leurs parents, au tout français chez leurs enfants. Or, mais nous aurons à le vérifier, un tel parcours n'est certainement pas sans avoir de répercussions sur la constitution de l'être social réunionnais, élevé dans et par l'idée lancinante de progression, d'ascension sociolinguistique, et en fonction d'un schéma dans lequel les parents ne constituent, pour les enfants, que des modèles par défaut, des modèles de ce qu'il s'agit de dépasser, et de ne surtout pas reproduire.

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T25 : - Le créole réunionnais

E. : - Quelle était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?

T25 : - Le créole réunionnais

E. : - Est-elle la même que celle que vous utilisez le plus souvent au sein de votre famille de vie d'adulte ?

T25 : - Non -- maintenant nous parlons français -- par rapport --- enfin mon conjoint n'est pas créolophone.

E. : - Il est métropolitain ?

T25 : - Non -- enfin c'est un français d'Afrique du Nord --

E. : - D'accord. Regrettez-vous ce changement ou au contraire -- pensez-vous qu'il était nécessaire ?

T25 : - Ah non c'est bien -- enfin pour les enfants surtout -- c'est bénéfique pour les enfants -- ils ont baigné dans la langue de l'école très tôt --

E. : - Vous pensez que ça les a aidés ?

T25 : - Ah oui c'est certain -- ça a sûrement contribué à un bon parcours scolaire pour eux.

Le créole comme langue "maternelle" est ainsi souvent la langue d'un être source de difficultés, qu'il s'agit de corriger et de ne pas transmettre. Évoquant ses parents, créolophones, T33 manifeste une certaine hésitation, une certaine gêne, et tente, face à nous, en quelque sorte de les excuser, de les *disculper*, en expliquant que le créole correspondait à "leur manière d'être", comme on peut justifier un manque de connaissances en évoquant un parcours scolaire écourté. La créolophonie est donc, même indirectement, décrite comme un état handicapant, freinant le progrès :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T33 : - Le créole

E. : - Quelle était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?

T33 : - Toujours le créole -- c'était à l'école on parlait le français.

E. : - Est-elle la même que celle que vous utilisez le plus souvent au sein de votre famille de vie d'adulte ?

T33 : - Non -- avec les enfants -- maintenant -- on parle français. D'ailleurs -- ils ne connaissent plus les expressions créoles qu'on avait quand on était petits. Bon ils savent parler créole -- mais ils ne connaissent pas ma manière -- ni la manière de mon mari..

E. : - Comment expliquez vous ce changement ?

T33 : - Disons bon -- c'est venu euh -- disons que nos parents eux ils parlaient toujours créole -- c'était euh -- ben leur manière d'être -- donc ils nous ont élevés de cette manière. Bon ensuite nous à l'école -- effectivement nous on parlait français à l'école -- tout en ayant parlé le créole au cours des récréations -- et si vous voulez bon -- y'a toute une évolution qui s'est fait -- et bon nous avec les enfants -- on parle toujours français. Il y a des mots créoles de temps en temps qui viennent -- des expressions -- ils le savent -- ils les entendent -- mais ils parlent français. De temps en temps ils mettent un mot créole -- mais c'est surtout le français.

S'il rapporte le même type de parcours, le témoin 21 insiste tout de même sur le fait que le créole parlé en famille correspondait à une variété acrolectale, socialement moins dépréciée que la variété dite "gros créole", ou variété basilectale :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T21 : - Maternelle ? Le créole.

E. : - Donc le créole était la langue de communication familiale la plus courante lorsque vous étiez enfant ?

T21 : - Oui -- on parlait tous créole à la maison. Comme tout le monde hein --

[...]

E. : - Hm. Vous êtes issu d'une famille nombreuse ?

- T21 : - Ah oui très nombreuse. J'ai douze frères et sœurs. L'aînée -- c'est ma sœur Jacqueline -- elle a 52 ans -- moi je suis le premier fils -- et la plus jeune -- elle vient d'avoir trente ans.
- E. : - Hou là là mais ça fait presque deux générations ça !
- T21 : - Ben oui exactement. D'ailleurs ma mère a été enceinte en même temps que sa première fille.
- E. : - Ah oui en effet. Et vous parliez tous créole ou bien est-ce que ça a évolué par exemple entre vous et vos frères et sœurs les plus jeunes ?
- T21 : - Non ça a pas tellement évolué. On parlait tous créole. Mais bon attention hein -- c'était pas le créole -- le gros créole.
- E. : - Le gros créole -- c'est quoi ?
- T21 : - Bah c'est c'est le créole du Chaudron si vous voulez -- le créole caf quoi comme on dit --
- E. : - Quelles différences il y a entre le créole que vous parlez et le gros créole ?
- T21 : - Quelles différences ? [rire] Ben -- disons qu'il y en a un qui est plus grossier que l'autre. Enfin disons grossier -- *maintenant* on considère qu'il est grossier -- mais en fait si vous regardez bien c'était le créole d'avant.

La situation de ce témoin est particulière dans la mesure où sa famille est tellement nombreuse que deux générations se confondent : ses enfants sont à peine moins âgés que ses frères et sœurs les plus jeunes. En outre, et dans la mesure où, comme il le souligne, il est le "premier fils", on imagine sans mal qu'il a dû se voir attribuer un rôle de substitut parental vis-à-vis des ses jeunes frères et sœurs. T21 explique ainsi qu'ils parlaient créole en famille, et que cette situation n'a guère évolué entre sa propre pratique et celle de ses jeunes frères et sœurs, tout en attirant notre attention sur le fait qu'il ne s'agissait pas du "gros créole", qu'il commence par définir comme une variété "grossière" de créole, puis comme le créole que l'on parlait "avant". À notre sens, ce dernier énoncé vient confirmer l'hypothèse de la prise de relais dans l'éducation des plus jeunes frères et sœurs : on peut en effet se risquer à penser que cet "avant" correspond à la façon dont ses parents parlaient créole quand il était enfant, et que son insistance manifeste son propre rôle d'éducateur linguistique, et sa propre attention au fait que ses frères et sœurs ne parlent pas ce "gros créole", entre temps *devenu*<sup>338</sup> "grossier". De nouveau apparaît ainsi l'idée de la transmission de l'être non comme modèle, mais comme contre-modèle. Cet état de fait n'est du reste pas sans rappeler certains lycéens de la pré-enquête, rapportant qu'ils parlaient français avec leurs frères et sœurs afin de tenter de leur éviter de rencontrer les difficultés qu'eux-mêmes avaient pu rencontrer.

Chez le témoin 20, le créole est plus explicitement que dans les autres discours lié à la condition très précaire de sa mère et le parcours vers le français est décrit comme une volonté de rupture avec cette condition défavorisée, une volonté de "s'en sortir". L'idée des "camps" linguistiques, évoquée précédemment, surgit ici de façon nette : apprendre le français ne semble pas laisser d'autre choix que celui de *quitter* le créole :

- E. : - Quelle est votre langue maternelle ?
- T20 : - Le créole.
- E. : - Quelle était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?
- T20 : - C'était le créole. On parlait tout le temps créole à la maison.
- E. : - Vos parents parlaient tout le temps créole avec vous ?
- T20 : - Ben -- Bon mon père est parti quand mon petit frère était encore bébé et on ne l'a plus revu. Moi j'avais deux ans à peu près.
- E. : - Hm. Et votre mère ?
- T20 : - Ma mère était illettrée -- elle l'est toujours d'ailleurs hein. Elle parlait pas français du tout. Donc on parlait créole tout le temps.
- E. : - Et le français ?

---

<sup>338</sup> Ou affirmé avec de plus en plus de véhémence, dans la logique de la politique linguistique de francisation des populations créolophones.

T20 : - Le français c'est venu après -- avec l'école. Moi j'ai toujours eu envie de m'en sortir -- d'avoir une vie meilleure -- C'est que -- bon on vivait dans des conditions plutôt difficiles hein. On était -- comment dire -- on était pauvres quoi.

Certains témoins affirment avoir le français comme langue maternelle. Le témoin 13, par exemple, explique que le créole était interdit comme langue de communication avec ses parents, et réservé aux échanges, en particulier lors des fêtes familiales, entre les adultes :

E. : - Quelle est ta langue maternelle ?

T13 : - La langue française.

E. : - Chez vous on parlait tout le temps français ?

T13 : - Oui. Enfin les parents entre eux ça leur arrive de parler créole hein -- ou pendant les fêtes de famille -- après un ou deux petits coups de whisky -- oh c'est parti [rire]. Mais non sinon -- avec nous toujours en français -- et nous aussi hein -- on n'avait pas intérêt à leur parler créole.

De même, le témoin 30 est francophone de langue première. Élevée à la Réunion, mais issue d'une famille dans laquelle la mère n'est pas Réunionnaise, elle affirme ne pas parler le créole, mais également ne pas être gênée par cette non-pratique linguistique :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T30 : - Le français

E. : - Donc ça veut dire qu'au sein de votre famille on parlait exclusivement le français ?

T30 : - Oui

E. : - Et ça tenait à quoi ?

T30 : - Mon père est Créole -- mais ma mère est pied-noir -- et je ne parle pas le créole.

E. : - Pas du tout ?

T30 : - Non.

E. : - Est-ce que vous vous définissez comme Réunionnaise ?

T30 : - Je me définis comme moitié Réunionnaise -- moitié française.

E. : - Et les autres ? Est-ce qu'on vous reconnaît comme Réunionnaise ?

T30 : - Par rapport à mon accent -- vu du dehors -- je suis Réunionnaise -- mais à la Réunion -- je ne sais pas si vraiment on me considère comme une Créole à cent pour cent.

E. : - Vous ne parlez pas du tout le créole ?

T30 : - Je comprends le créole francisé -- mais quand je vais dans les hauts -- je ne comprends rien.

E. : - Et est-ce qu'il vous est déjà arrivé de vous sentir gênée de ne pas parler créole ?

T30 : - Non -- jamais.

Le créole est ainsi désigné comme une variété de l'Autre, que T30 tente, extrêmement occasionnellement, de parler, en particulier dans son cadre professionnel, quand ses interlocuteurs sont créolophones et non francophones. Cette pratique linguistique est décrite comme un moyen de "se mettre au niveau" des locuteurs qui ne parlent pas le français, ce qui montre bien, d'une part la représentation hiérarchisée des variétés et des locuteurs, et d'autre part la conception du créole comme variété de l'Autre, extérieure à soi. Pour T30, il s'agit ainsi d'aller sur le terrain linguistique de l'Autre, afin de créer un terrain d'entente et de permettre l'intercompréhension entre elle et ses interlocuteurs peu compétents en français. Son discours dit ainsi, à première vue, une certaine sécurité linguistique :

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T30 : - Il est difficile de parler -- notamment dans mon milieu professionnel -- quand je reçois des gens qui parlent le créole -- j'arrive à reproduire plus ou moins des intonations -- pour qu'ils comprennent -- mais à partir d'un certain moment -- c'est moi qui ne les comprend plus s'ils rentrent vraiment dans leur langue. Donc j'essaie de me mettre à leur niveau -- mais je sais qu'à un certain moment je reprends mon français. Mais je sais qu'à certains moments c'est un peu n'importe quoi ce que je parle. C'est un peu de créole parce que j'ai des expressions -- mais je ne tiendrais pas une conversation en créole à bâtons rompus -- ça

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

c'est pas possible. Par exemple dans les sketches de Daniel Vabois<sup>339</sup> -- il faut que je les écoute cinquante fois et même y'a encore des choses que je ne comprends pas -- parce qu'il y a des expressions -- bon en plus qui peuvent être très anciennes -- et je ne les connais pas.

E. : - Est-ce qu'on vous a déjà reproché de ne pas parler le créole ?

T30 : - Non jamais.

En même temps, on a davantage l'impression que sa façon de tenter de parler le créole correspond à une volonté d'obtenir la confiance de ses clients, en leur signifiant qu'elle appartient bien à la même communauté linguistique et identitaire qu'eux, appartenance qui, comme elle le montre dans la séquence précédente, n'est pas forcément perçue par les Réunionnais ("je ne sais pas si vraiment on me considère comme une Créole à cent pour cent"). Pour cela, elle s'avance sur un terrain risqué dans lequel elle ne se sent légitime (et / ou légitimée) ni sur le plan identitaire, ni sur le plan linguistique ("j'arrive à reproduire plus ou moins des intonations"). Cette pratique illégitime, dans laquelle français et créole se rencontrent et se mélangent de façon fautive ("c'est un peu n'importe quoi ce que je parle"), disparaît sitôt que ses interlocuteurs "rentrent dans leur langue" (ce qui montre de nouveau bien son positionnement *en dehors de* la langue), autrement dit quittent le terrain linguistique intermédiaire pour rejoindre la sphère créole / créolophone, ce qui conduit T30, que ce déplacement en quelque sorte démasque (puisqu'elle ne peut pas les suivre), à reprendre sa place, à retourner elle aussi sur "son" terrain ("je reprends *mon* français"). Cette séquence nous semble ainsi intéressante dans la mesure où d'une part T30 n'a de cesse de montrer des frontières bien définies entre le Même et l'Autre, entre le "je", le "à moi", et le "ils", le "à eux", et où d'autre part, le discours rend parfaitement compte de l'ambivalence et des retournements possibles du jeu permanent d'exclusion / inclusion linguistique et identitaire. T30 veut montrer qu'elle se démarque volontairement du groupe Autre, et du créole, mais en même temps se perçoit exclue et rejetée précisément "hors" de la sphère, du fait de son incompetence linguistique. De ce fait, son discours atteste en outre d'une certaine représentation de l'existence d'une norme en créole, d'une variété de référence, et dans laquelle elle n'est pas admise.

Les discours du témoin 30 montrent ainsi de constantes oscillations, entre une perception du créole comme variété de soi et comme variété de l'Autre, entre le créole comme variété dont elle se démarque et s'exclue volontairement, et dont, à d'autres moments, elle est exclue par les autres, mais aussi, nous y reviendrons, entre des frontières bien fixes et bien définies et des frontières qui au contraire se diluent et se brouillent. Si T30 insiste ainsi à plusieurs reprises sur le fait que sa non-pratique du créole ne la gêne pas, ne lui est jamais reprochée, ou encore ne remet pas en cause son identité réunionnaise, le créole est néanmoins décrit comme la langue *du* Réunionnais ("sa" langue), et ce même si "le Réunionnais *peut quand même* exister *sans sa* langue" :

E. : - Pensez-vous que l'identité réunionnaise est liée à la pratique du créole ?

T30 : - Ben oui ça -- c'est une bonne partie -- mais est-ce que le Réunionnais ne peut pas quand même exister sans sa langue -- je pense qu'il peut quand même exister.

Plus loin dans l'entretien, elle reconnaît du reste avoir eu le sentiment, au moins quand elle était enfant (ce qui lui permet de bien circonscrire dans le temps cette perception), d'avoir été exclue du fait de sa méconnaissance du créole, ce dont elle rapporte tout de même avoir "souffert". La séquence qui suit montre en outre que son détachement vis-à-vis de cette

---

<sup>339</sup> Comique réunionnais.

absence de pratique créolophone est, sinon seulement apparent, tout au moins récent, dans la mesure où elle admet avoir "essayé", puis "renoncé", à se faire admettre en créole :

E. : - Est-ce nécessaire de parler créole quand on vit à la Réunion ?

T30 : - Bon -- c'est nécessaire de comprendre plus ou moins -- mais sans plus.

E. : - Peut-on apprendre le créole ?

T30 : - Ah ben oui sûrement on peut l'apprendre. Mais si on ne l'a pas comme langue maternelle -- je crois que c'est très difficile de bien le parler. Moi j'ai renoncé.

E. : - Renoncé ça veut dire que vous avez essayé ?

T30 : - Oui ben comme ça.

E. : - Quand vous étiez petite par exemple -- à l'école --

T30 : - Ah ben là oui c'est vrai j'ai un peu souffert de ne pas parler créole -- j'étais un peu exclue par certains élèves -- mais avec l'âge on apprend à se construire d'autres armes.

L'entretien avec le témoin 36 est particulier dans la mesure où il se déroule en compagnie d'un autre témoin (T35), mari de T36, et plus âgé qu'elle. La lecture de cet entretien fait du reste apparaître un certain nombre de différences d'attitudes vraisemblablement liées à l'âge, et sur lesquelles nous reviendrons plus bas. T36 se définit, avec une insistance que nous aurions tendance à considérer comme *suspecte*, comme francophone de langue maternelle. Son attitude à ce sujet ressemble largement à celle que nous avons pu observer chez le témoin 9 (CS1), avec laquelle elle semble du reste relativement similaire, sur le plan du profil social, en particulier en ce qui concerne l'ambiguïté de son appartenance sociale et familiale, évoquant à plusieurs reprises l'éminence de certains membres de sa famille, mais demeurant relativement floue et évasive quant à sa propre définition sociale. L'entretien mené avec ces deux témoins est intéressant dans la mesure où il fait apparaître que T36 considère son mari comme issu d'une sphère sociolinguistique moins prestigieuse de celle dont elle sous-entend constamment (sans jamais le dire tout à fait explicitement) être originaire, et lui coupe régulièrement la parole, comme si elle tentait de prévenir, et de corriger avant qu'il ne puisse s'exprimer, les propos qu'elle estime *a priori* dévalorisants et susceptibles de mettre en péril la légitimité dont elle s'affirme avec force. Dans la séquence suivante, nous sommes précisément en train de discuter avec T35, tandis que son épouse s'active bruyamment dans la pièce voisine.

E. : - Mais vous -- avec vos parents -- en quoi parliez-vous ?

[T36 surgit brusquement de la cuisine]

T36 : - Ah nous on parlait français exclusivement hein. Nos parents ne nous parlaient jamais en créole. C'était toujours du français. Et à l'école hein c'était pas montre amoin vot' cahier -- c'était toujours Pierre -- Paul ou Jean -- montre moi ton cahier -- alors l'enfant il pouvait écrire je montre mon cahier à la maîtresse et pas mi montre -- euh enfin en créole quoi hein. Ça on ne voyait jamais ça hein. Alors maintenant alors ça c'est depuis la départementalisation hein -- le créole à l'école. Avant on voyait jamais ça. Moi j'étais à Joinville quand j'étais petite. Il ne nous serait jamais venu à l'esprit de parler créole à la maîtresse -- et les enseignants -- ils parlaient français.

On trouve ensuite des discours (d'emblée) moins tranchés. Ayant le souvenir d'avoir toujours entendu les deux langues dans son environnement familial, le témoin 49 éprouve par exemple des difficultés à répondre à la question de la langue "maternelle". Il explique toutefois que sa pratique linguistique a évolué vers davantage de français :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T49 : - Le créole -- créole -- français -- enfin c'est-à-dire que ---

E. : - En fait -- quand vous étiez petit -- à la maison -- on parlait quoi ?

T49 : - Créole.

E. : - Vos parents s'adressaient à vous en créole ?

T49 : - Moitié en créole -- moitié en français. Y'avait les deux en fait. Comme ma mère était institutrice donc euh --

E. : - Et dans votre vie d'adulte -- est-ce que vous avez l'impression que la situation est la même sur le plan de l'emploi des langues -- ou bien est-ce qu'elle a évolué ?

T49 : - Evolué.

E. : - C'est-à-dire ?

T49 : - C'est-à-dire les langues euh -- on parle plus en français avec les enfants maintenant qu'à l'époque. Pour moi hein -- parce qu'après ça dépend des personnes hein --

La plupart du temps, la notion de "langue maternelle" pose quand même un certain nombre de problèmes, et les témoins ont bien du mal à répondre à cette question. Le témoin 32 est créolophone de langue première. Pourtant, quand nous lui posons la question de la langue maternelle, il répond qu'il s'agit du français. Il s'en explique ensuite en disant que le créole ne peut pas constituer une "langue maternelle" dans la mesure où il ne s'agit pas d'une langue, mais d'un "patois dérivé du français". La "langue" (maternelle), c'est donc le français :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T32 : - Le français.

E. : - Donc ça signifie que quand vous étiez enfant -- dans votre famille -- on utilisait le français comme langue de communication.

T32 : - Ben c'est-à-dire euh -- dans notre famille -- à la maison on parlait créole -- mais disons la langue même -- c'est le français. C'est un patois du français.

E. : - Mais vous-même -- ce que vous parliez avec vos parents quand vous étiez petit -- c'était d'abord le créole.

T32 : - Oui -- le créole.

E. : - C'est le mot langue qui vous a fait --

T32 : - Non -- mais c'est-à-dire je m'attendais à ce que -- mais sinon -- nous on parlait le créole -- mais comme c'est un interview là -- donc peut-être c'est pour ça que je dis le français.

E. : - Ah bon. Mais essayez de me dire les choses comme vous les pensez d'accord ?

T32 : - Mais c'est ça -- je pense que la vraie langue c'est le français. C'est pas le créole.

E. : - D'accord. Et actuellement dans votre famille -- avec vos enfants -- vous parlez créole ou français -- ou les deux ?

T32 : - A la maison -- on parle le créole -- mais des fois aussi -- on manie le français -- plus que dans la nôtre. Par rapport à quand on était à la maison -- c'était seulement le créole.

E. : - Comment expliquez vous ce changement ?

T32 : - Ben je pense que c'est -- déjà -- au niveau -- ben déjà l'éducation. Parce que bon nous-mêmes -- on a pu aller au lycée -- alors que mes parents -- au niveau scolaire -- c'est pas pareil. Donc je crois que c'est surtout ça qui fait la différence.

On remarquera en outre, dans l'avant dernière réplique, la différence dans l'emploi des verbes décrivant les pratiques linguistiques en créole, que l'on "parle", et en français, que l'on "manie", et qui montre la perception de la langue comme extérieure à soi. Le français est un outil que l'on manipule, que l'on utilise, mais qui ne fait pas partie de l'être, que l'être ne s'est pas approprié.

Dans un premier temps, le témoin 34 a le même type de réaction que le témoin 32 : le créole ne peut pas être une "langue maternelle" puisqu'il ne s'agit pas d'une langue. Toutefois, à l'inverse de T32, T34 explique que lorsqu'il était enfant, et dans son environnement familial, la communication se faisait systématiquement en français :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T34 : - Le français

E. : - Quelle était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?

T34 : - Le français. Mais qu'est-ce que vous appelez langue maternelle ? Vous considérez que des dialectes sont des langues maternelles ? Parce que le créole n'est pas une langue. Non -- mais de toute façon dans ma

famille on parlait toujours français. Bon à l'extérieur -- le créole -- bon -- on pouvait comprendre -- mais pas dans la maison -- c'était uniquement le français.

E. : - Ça correspondait à un choix de la part de vos parents ? Ils souhaitaient que vous ne parliez pas le créole ?

T34 : - On ne s'est jamais posé la question -- mais je pense que c'était un choix euh -- ça dépend des niveaux. A partir du moment où vous voulez que votre enfant ait moins de difficultés pour apprendre le français -- il faut bien qu'il le pratique dès son plus jeune âge.

Le discours de ce témoin, qui se définit comme francophone de langue première, se distingue effectivement de celui de T32, en particulier dans la manière d'évoquer la pratique du français, dont il rapporte qu'il l'a toujours "parlé". De fait, le créole est décrit comme étant non pas "parlé", mais "compris", et toujours en dehors du cercle familial, "à l'extérieur". Cela dit, la dernière réplique laisse présumer que la conception du français comme langue "intérieure", langue de l'être, est sans doute moins claire qu'il n'y paraît au début dans la mesure où le français est tout de même clairement associé à la langue que l'on "apprend" à l'école, et dont l'apprentissage est toujours, même si le français a été présent dès la petite enfance, source de difficultés.

Cette hypothèse se confirme du reste plus tard dans l'entretien, quand nous demandons à T34 s'il a déjà eu le sentiment d'une compétence linguistique insuffisante en français. Sans hésiter, il répond en effet par l'affirmative et rapporte qu'il ne parlait "pas très bien" le français quand il était petit, reliant cela à son "entourage", brusquement décrit comme "parlant le créole" :

E. : - Vous est-il arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T34 : - Oui tout à fait -- quand j'étais petit je sais que je ne parlais pas bien français.

E. : - Et pourtant vous disiez que le français était votre langue maternelle --

T34 : - Oui -- mais c'était pas le vrai français -- c'était pas un français toujours très correct.

T34 : - [...] Je vois déjà ma fille -- bon elle a six ans -- elle a déjà appris tout un tas d'expressions créoles à l'école comme ailleurs -- par exemple elle dit *Oté*. Bon c'est très joli d'ailleurs mais je voudrais pas qu'elle ait les mêmes difficultés que moi -- parce que je peux vous assurer que -- enfin je suis sorti d'un milieu -- bon tout mon entourage parlait le créole --

L'idée soulignée est celle de la transmission d'une variété erronée, désignée comme du français, mais ne correspondant pas au "vrai" français. Le récit est ainsi celui d'une double exclusion, exclusion de la communauté créole / créolophone d'une part, dans la mesure où le témoin était identifié, par les autres écoliers, comme francophone, et raconte par ailleurs s'être senti rejeté pour cela<sup>340</sup>, et exclusion de la communauté francophone de l'autre, puisque la variété parlée constituait, tout au moins dans les représentations du témoin, une série d'amalgames franco-créoles.

E. : - Mais bon alors il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien -- tout à l'heure vous me disiez qu'à la maison vous parliez français.

T34 : - Exact. Pourtant j'ai eu des tas de difficultés à l'école. Mais oui c'est ce qu'on disait -- on disait on parle le français. Et d'ailleurs on était considéré comme ça hein. À l'école j'étais l'un de ceux qui -- dont on disait que je parlais français à la maison -- mais avec les difficultés que j'ai eues -- sûrement on devait pas parler le français comme il faut hein. Je pense qu'on parlait plutôt le créole -- mais on ne le savait pas à la limite -- on croyait qu'on parlait français.

---

<sup>340</sup> T34 : - [...] avec mes frères et sœurs on parlait français.

E. : - Et à l'école alors -- est-ce que vous étiez considéré -- différemment -- du fait que vous parliez français chez vous ?

T34 : - Ah oui vraiment hein. Par exemple quand j'ai commencé à parler le français à l'école ben j'étais -- mal vu par les autres enfants -- parce que -- ça ne se faisait pas. Vous avez raison. J'ai finalement dû parler créole -- parce que -- ben je suis dans un milieu il faut que je m'adapte.

Le témoin alterne ainsi, au cours de l'entretien, entre la sphère de l'enfance, de l'expérience enfantine, dans laquelle le projette la question concernant la nature de la langue maternelle (puisqu'il y répond en fonction de la façon dont il se définissait lorsqu'il était enfant), et la sphère actuelle, de laquelle, de façon empirique, il constate que ce français qu'il parlait ne correspondait certainement pas, en regard des difficultés qui ont été les siennes, à la variété normée de français. On peut également se dire qu'il alterne entre la sphère du paraître, vis-à-vis de nous-même, et dans la situation d'entretien, en fonction de laquelle il rapporte des discours extérieurs à lui ("on disait qu'on parlait français"), et la sphère de l'être, définie par défaut, constituée par le constat des difficultés, des fautes, par la perception de décalages par rapport à la norme.

Or c'est souvent cela que font apparaître les discours des témoins répertoriés dans CS3 : la mise en mots d'un décalage complet entre un paraître que l'on tente de maintenir mais dont on sait l'illégitimité, et un être peu constitué, fautif, source de honte et de difficultés, mais en même temps un être bien trop présent, menaçant constamment d'intervenir, de se réactiver et de trahir le paraître. De ce fait, la langue affirmée première, le français, ne correspond pas à celle dans laquelle s'est constitué l'être. La suite du discours de T34 renforce du reste cette idée : le créole est à présent clairement décrit comme langue de l'être, dont on ne parvient pas à se détacher, une langue handicapant le paraître, en français :

E. : - Pensez-vous que parler créole peut empêcher de progresser en français ?

T34 : - Oui. Je le considère de par ma propre expérience. Je dis toujours à mon enfant il faut AR-TI-CU-LER -- chose que je ne fais pas moi-même. Je mange la moitié des mots -- j'ai beaucoup de mal à -- parce que je n'avais pas cette habitude depuis très petit.

Dès la première question, le témoin 31, ayant une histoire personnelle manifestement assez douloureuse, donne à l'entretien une tournure analytique à laquelle nous avons jugé préférable de couper court. La séquence suivante, extraite du tout début de l'entretien, donnera au lecteur une idée de ce que fut cet entretien :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T31 : - Ben -- un peu de tout. Comment on me parle -- j'entends -- et je parle comme on m'a appris -- c'est tout. J'ai pas vécu longtemps chez mes parents. Et puis après -- les gens chez qui j'étais s'intéressaient pas beaucoup à la façon dont je travaillerais un jour -- donc -- ni à la communication que eux me donnaient -- ni rien du tout quoi.

E. : - Ah --- Et donc -- bon -- en règle générale -- vous pouviez parler le créole -- le français --

T31 : - Oui -- c'est pas ce qu'il y a de compliqué hein. Mais en règle générale -- on ne me parlait vraiment pas beaucoup dans cette famille.

E. : - Et à l'heure actuelle -- dans votre vie d'adulte -- quelle est la langue que vous utilisez le plus souvent ?

T31 : - Le français. Je ne parle presque jamais le créole. Mais il m'arrive de le parler quand je m'adresse à des gens dont je sais qu'ils ne comprendront pas le français -- pour permettre la communication quoi. Mais bon de toute façon -- les gens ils ne vous écoutent pas vraiment -- que ce soit en français ou en créole --

Une autre idée qui se retrouve aussi bien dans les discours des témoins (dits) francophones de langue première que dans ceux des témoins (dits) créolophones de langue première, est celle de la représentation du créole comme une variété fermée, enfermante, d'un créole "ghetto", dont il s'agit de "se sortir". Cette idée, en particulier très explicitement exprimée par le témoin 20, nous l'avons vu, se retrouve dans les discours des témoins 30 et 31. Dans la séquence qui suit, le témoin 30 décrit le créole comme une variété "asphyxiante", une langue qui, par conséquent, empêche de respirer, et de vivre. L'idée du créole "ghetto", du créole dangereux, est ainsi ici parfaitement illustrée :

E. : - Pensez-vous que parler créole peut empêcher de progresser en français ?

T30 : - Ça dépend où on se situe. Si un adulte décide de se lancer dans le créole -- parce qu'il considère qu'il y a un manque ou quoi que ce soit -- et qu'il a déjà une base de français -- ça sera comme pour une langue étrangère. Pourquoi pas. Maintenant si on inculque aux enfants dès le départ le créole -- pour moi -- c'est -- ce n'est pas satisfaisant -- parce que nous vivons actuellement dans un contexte qui fait que comme je l'ai dit tout à l'heure le français est une langue qui est pas véritablement reconnue dans le monde -- donc si en plus il commence à parler créole -- accessoirement français et pas du tout anglais -- ben à mon sens -- il s'asphyxie de lui-même -- sans ouverture vraiment possible.

On voit en outre l'inquiétude de T30 quant à la légitimité même du français, dont elle dira plus loin qu'il est en train de se détériorer, de se dénaturer, et de se diluer, par rapport à d'autres langues plus parlées et / ou plus puissantes sur le plan socio-économique et à un niveau mondial. Cette idée, qui se retrouve dans la plupart des entretiens menés auprès des témoins de CS3, dont la quête principale est celle d'une reconnaissance comme locuteurs légitimes dans la sphère francophone, est à notre sens d'autant plus insécurisante qu'elle renforce le caractère représenté inaccessible de la variété de référence dans la mesure où elle leur donne le sentiment que *la* norme à laquelle ils tentent désespérément et constamment de se conformer est elle-même menacée de disparaître et / ou de perdre sa légitimité. On peut enfin noter l'emploi du verbe "inculquer" appliqué au créole. Pour T30, la transmission du créole, dans un contexte socio-économique tel qu'elle le décrit, semble ainsi constituer en réalité une démarche d'ordre idéologique.

Pour le témoin 31, le créole, même s'il n'est pas sa langue première, apparaît également comme une variété dangereuse, qui enferme et même emprisonne le Réunionnais. Le créole est comparé à l'île, recluse et isolée du reste du monde, dont il s'agit de sortir et de se libérer :

E. : - Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T31 : - Oui bien sûr -- c'est pourquoi je suis toujours dans les dictionnaires -- où j'apprends des tas de choses.

E. : - Même à l'heure actuelle -- il vous arrive de penser que votre niveau de français pourrait être meilleur ?

T31 : - Ah oui. Mais tous hein. Vous savez à la télé -- j'ai déjà entendu des choses aussi -- Vous savez ici -- on va dire des choses comme *pèse* sur le bouton -- pour appuyer -- on va aussi *étendre* le linge -- non on va *ouvrir* le linge -- on va l'ouvrir pour le mettre à sécher -- des choses comme ça -- mais personnellement je considère pas ça comme des erreurs importantes -- bon ça c'est une question de vocabulaire à ce moment-là -- c'est plus une question de mots -- c'est une question de vocabulaire. Vous avez bon des choses qu'on a appris dans un contexte qui est fermé par des kilomètres d'océan -- et si on ne bouge pas de là -- ben on pèsera toujours sur le bouton. Il faut sortir de là pour comprendre euh --

Le parcours sociolinguistique du témoin 54, enfin, également affirmée comme francophone de langue première, est à la fois tout à fait représentatif des clivages et des décalages constants perçus par les témoins de CS3 entre l'être et le paraître, entre le normé et l'anémique, et constitue à la fois un exemple extrême des répercussions que peuvent avoir, sur la constitution de l'identité linguistique et de l'être social réunionnais, de telles perceptions. Ce témoin explique qu'elle parlait français lorsqu'elle était petite et jusqu'à la mort de son père, et qu'à partir de ce décès, sa mère est partie vivre, avec elle et ses sœurs, à Saint-Denis, dans un quartier très majoritairement créolophone. La trajectoire sociolinguistique est ici parfaitement clivée : d'un environnement francophone et apparemment relativement élevé sur le plan social, lié à l'appartenance sociale et familiale du père, le témoin est passé, après la mort de son père, à un environnement créolophone et largement moins favorisé.

L'évocation de sa petite enfance, dont elle commence par dire n'avoir personnellement aucun souvenir, mais qu'elle raconte pourtant, ressemble étrangement à la narration d'un rêve. On a vu que ce témoin s'était directement portée volontaire à l'entretien, avant même que nous

fassions diffuser la note de service. D'emblée, l'impression est qu'elle essaye de donner le maximum de détails sur elle-même, sur sa famille, sur son parcours, et attend de l'entretien qu'il lui permette de répondre à des questionnements personnels, qui touchent essentiellement, nous allons le voir, aux questions d'identité et en particulier d'identité linguistique.

Le témoin raconte qu'elle est partagée entre deux univers, entre deux sphères sociolinguistiques, l'une étant reliée à un rang social élevé et à la francophonie, l'autre à un niveau de vie beaucoup moins élevé, à un statut socio-économique largement moins reconnu, et à la créolophonie. En outre, son discours souligne bien le fait que le clivage entre "Gros" et "Petits" implique d'autres clivages, d'ordre ethnique (puisque les "Petits" sont décrits comme métissés), et d'ordre géographique (puisque les "Petits" sont originaires des régions montagneuses, donc excentrées). Dès le départ, l'histoire du témoin 54, et la construction de son identité linguistique, s'inscrivent de fait dans le clivage entre ce qui fait partie de la norme, du centre, et ce qui n'en fait pas partie, entre ce qui est conforme et ce qui ne l'est pas, entre ce qui est pur et ce qui est métissé, et enfin entre le français et le créole. C'est ainsi toujours de cette rupture, de cette idée de décalage constant, d'incompatibilité entre deux univers qui correspondent à deux parties d'elle-même, et qu'elle ne parvient précisément pas à *réunir*, qu'il s'agit dans le discours du témoin 54.

Ces clivages se retrouvent inscrits dans le discours même et dans la façon de raconter l'histoire, marquant par exemple des déplacements constants, entre des énoncés où elle se place comme énonciateur d'origine et agent des procès, et des énoncés dans lesquels elle rapporte indirectement les paroles d'autres locuteurs (en particulier sa mère) :

T54 : - C'est-à-dire que moi -- jusqu'à le cinq ans je -- je parlais français.

E. : - Hm hm.

T54 : - Parce que mon père il voulait qu'on parle français. C'était à l'époque où -- on appelait ça les Gros Blancs -- et bon ma mère elle est d'origine euh -- j'sais pas hein -- sa mère elle est d'origine mauricienne malgache -- mon père -- mon grand-père était dans l'agriculture les p'tits hauts là -- bon ben il parlait créole quoi hein --

E. : - Hm.

T54 : - Mais avec mon père il fallait parler français -- il fallait pas parler créole. Enfin moi -- c'est ce que ma mère me dit parce que à cinq ans euh --

De fait, il arrive que l'on ne sache pas très bien si elle parle en son propre nom ou en celui de sa mère : quand elle évoque les origines de sa mère, elle ne peut rien dire directement sur elle, mais parle des parents de celle-ci (ses propres grands-parents), comme si elle répétait effectivement le discours entendu par sa mère. Cette confusion inter-générationnelle est en outre renforcée par le lapsus qu'elle opère entre son père et son grand-père, vis-à-vis duquel elle rapporte, sous forme de discours indirect libre, des propos que l'on perçoit comme assez peu valorisants ("les p'tits hauts, là"). Les séquences citées montrent à quel point le témoin semble avoir besoin de parler de tout cela. Son discours est ainsi à la fois dense et parfois relativement brouillon, difficile à suivre.

T54 : - [...] Et après quand on est arrivé à Saint-Denis donc ça a été -- comme on est parti dans un quartier far west -- à la Source -- j'sais pas maintenant ça a peut-être changé mais à l'époque c'était comme ça -- et là-bas tout le monde parlait uniquement créole -- dans les écoles c'est créole -- et donc euh quand moi j'allais à l'école et tout -- on parlait français et c'était mal perçu par les autres parce qu'ils disaient qu'on parlait un français macotte. Et donc du coup automatiquement c'était un peu -- Mes sœurs qui étaient plus âgées se sont adaptées rapidement -- mais moi -- moi ça m'a vachement perturbée parce que j'avais

l'impression d'être mis de côté d'être un paria -- parce que je parlais français et ils appelaient ça un français macotte. Tout de suite j'ai été mis -- de côté.

La mort de son père a ainsi entraîné le déménagement de la famille dans un quartier relativement populaire de Saint-Denis, dit quartier "far west"<sup>341</sup>, où la plupart des locuteurs étaient créolophones. T54 rapporte ainsi que sa pratique du français l'a exclue du groupe. Cette fois, elle emploie un régionalisme auquel elle donne un sens qui ne correspond pas au sens habituel : le français qu'elle parle est appelé (par les autres, d'après le témoin) français "macotte", qualificatif qui signifie "de mauvaise qualité", "approximatif"<sup>342</sup>, mais qui est ici au contraire employé dans le sens de (trop) "bon", de (trop) "correct". Le français que parlait T54 lorsqu'elle était enfant est dévalorisé précisément du fait qu'il est considéré comme trop proche de la variété normative<sup>343</sup>, ici illégitime du fait de l'environnement créolophone :

E. : - C'est quoi un français macotte ?

T54 : - Ben j'en sais rien -- parler français -- moi je sais pas hein. Eux ils appelaient ça un français macotte mais en fin d'compte je parlais français -- et eux ils parlaient créole donc c'était euh -- du moment qu'on est Créole et qu'on parle français -- ils appelaient ça français macotte.

E. : - C'était -- comme si vous faisiez exprès de --

T54 : - Voilà. En fin d'compte c'était euh être snob euh -- mon dieu à cinq ans six ans j'sais pas si on -- on perçoit ce que c'est être snob hein j'sais pas -- mais moi ça m'a vachement vachement perturbée hein.

E. : - Et vous étiez mise de côté alors ?

T54 : - Complètement. Com-plè-tement. Et les autres ceux qui parlaient français enfin j'me rappelle plus trop mais après -- un peu plus tard -- ceux qui parlaient français euh -- comme on avait -- comme j'étais dans une école où y'avait que des Créoles quoi en fin d'compte hein -- j'sais pas pff -- Moi longtemps j'ai été mis de côté à l'école hein. Très longtemps. Avant que je m'intègre et que -- J'arrivais pas à parler créole.

On voit quand même que ses souvenirs sont relativement confus et désordonnés. Elle commence par exemple à évoquer "ceux qui parlaient français", puis, comme si elle se rendait brusquement compte que ce souvenir est en contradiction avec le fait que "tout le monde parlait créole", se rétracte et abandonne son idée. De nouveau, l'impression est celle de l'alternance entre des moments de *vrais* souvenirs, de souvenirs effectivement personnels, et des moments où elle rapporte des discours dont elle n'est pas l'auteur. En même temps, sa manière de décrire (même si elle attribue ces propos à d'autres) son français comme "macotte", donc comme illégitime, suggère l'idée d'une double exclusion. La suite montrera du reste que T54 exprime le sentiment de constamment "mélanger les langues". De fait, et même si elle n'en parle pas directement, la narration du départ précipité, vers un quartier "far west", montre que la disparition du père a entraîné la délégitimation et donc l'exclusion de sa mère de l'univers des "Gros Blancs", dans lequel elle n'était admise que du fait de son mariage.

E. : - [...] quand vous étiez petite -- votre père -- vous disiez qu'il vous obligeait à parler français -- ?

T54 : - Ah ouais hein. Mais c'est pas obligé parce que comme on vivait en vase clos -- donc on parlait pas créole -- on communiquait avec les gens mais les gens qui habitaient autour c'était un quartier où tout le monde parlait français -- j'sais pas -- et pourtant y'a combien d'années -- y'a un paquet d'années hein. Et puis on était en plein -- quand même Savannah c'est un quartier où on parle créole -- mais moi j'étais dans un quartier où tout le monde parlait français. La langue première c'était français. J'étais dans une petite école

---

<sup>341</sup> Au départ, nous ne comprenons pas très bien le sens de cette expression que nous n'avions jamais entendue. Par la suite, et à l'écoute de son discours, nous avons interprété cette métaphore comme décrivant un quartier (considéré comme) mouvementé et dangereux.

<sup>342</sup> "Makot (Sujet nom fransé ) *De mauvaise qualité ; approximatif. Si po koz in fransé makot, mié vo anvoy an kréol.* = Plutôt que de parler un mauvais français, il vaut mieux parler créole." (Armand, 1987 : 214).

<sup>343</sup> Ou plus exactement qu'il est représenté comme tel par T54.

où -- j'sais pas -- j'm'entendais pas parler créole. Tout était en français. Tout était en français. Du coup -- quand j'arrive à Saint-Denis -- moi personnellement ça m'a perturbée -- vachement perturbée.

Son discours montre à quel point l'image qu'elle conserve de sa vie "d'avant" (la mort de son père) est idéalisée et même mythifiée, ce qui donne effectivement à son récit des airs de rêve. Dans la séquence qui précède, la description qu'elle fait de son quartier, de son école, et de la langue qu'elle parlait lorsqu'elle était petite fille, la met directement en scène, mais distanciée d'elle-même, spectatrice et commentatrice de sa propre enfance ("j'sais pas, j'm'entendais pas parler créole").

On remarquera l'emploi quasi constant de l'imparfait, temps ici par définition sécurisant puisqu'il ne pose pas de frontières, de limites, et permet au témoin de se distancier de ses souvenirs et de ses difficultés, de les placer dans un univers temporel dont elle peut prétendre qu'il est résolu et accompli. Cet imparfait pourtant laisse parfois la place au présent, qui montre bien que ces difficultés perdurent encore :

E. : - Vous dites que vous étiez exclue du groupe -- mais c'est comme si parce que vous parliez français vous n'étiez pas reconnue comme Réunionnaise -- non ?

T54 : - Ah si c'est ça -- en plus moi j'essayais de retrouver mes origines j'y arrivais pas parce que je pouvais pas --  
- Moi -- je sais pas -- je me sens -- je me sens mal à l'aise en fin d' compte -- dans un pays -- en plus c'est mon pays d'ori -- natal -- mais je me sens vachement mal à l'aise à cause de la langue.

Dans cet entretien, par conséquent, et de façon encore plus explicite que dans les autres, le discours est constamment celui d'une quête de légitimité, d'une recherche des origines, de son "pays d'origine" (terme dont on peut souligner qu'elle ne parvient pas à employer pour désigner la Réunion), de ce qui pouvait être avant le *mélange*, et le chaos. Ici, en l'occurrence, le désordre, l'indéfinition et la double contrainte sont telles que le témoin finit par s'enfermer, de façon temporaire, dans ce qu'elle raconte comme un véritable mutisme. La manifestation de l'indécision entre les deux langues, de l'illégitimité dans les deux sphères, de l'insécurité bi-linguistique s'exprime ici dans sa manifestation extrême : l'arrêt du dire.

T54 : [...] Moi du fait que -- je sache pas quoi choisir -- ça m'a empêché un petit peu de progresser.

E. : - Hm hm.

T54 : - Ah oui -- ça m'a vachement empêchée. Parce que bon -- comme -- moi -- j'peux vous dire pendant une année j'ai arrêté de parler.

E. : - Ah bon.

T54 : - Oui. Une année.

E. : - Vous aviez quel âge ?

T54 : - J'étais en cinquième par là -- je m'en rappelle -- l'inst -- la la -- le prof de français qui était là -- qui avait pris ma mère parce qu'elle disait mais mince -- elle ne parle pas votre fille. Mais en fin d' compte j'étais bloquée -- je ne savais pas dialoguer. Parce que je ne savais pas euh -- j'avais -- comme j'étais en bute avec le français et le créole -- moi ça m'a -- mais je te dis je sais pas si tous ils sont pareils mais moi -- personnellement ça m'a perturbée -- je sais pas si c'est parce que je suis trop sensible -- donc communiquer ? Moi pendant un certain temps j'ai arrêté de communiquer -- parce que je ne savais pas comment m'exprimer. Et euh -- moi je suis euh -- quand j'entends quelqu'un bien parler --

E. : - Mais c'est-à-dire -- bon en créole -- vous n'arriviez pas à parler créole --

T54 : - Non.

E. : - Et en français -- quand vous parliez français ?

T54 : - Non plus -- non plus. J'arrivais pas -- du coup j'arrivais plus à trouver mes mots -- j'arrivais plus à mettre -- un mot derrière un autre -- Ça m'a -- complètement bloquée bloquée bloquée. J'avais des idées à partager mais j'arrivais pas à les sortir. J'arrivais pas -- j'étais complètement bloquée. [...]

Le récit est donc celui du sentiment de l'incapacité de "dialoguer", de "communiquer", "savoir comment s'exprimer", en d'autres termes de l'incapacité de se percevoir légitimée dans

l'une ou l'autre sphère, de s'inscrire dans une ascendance linguistique, et de trouver la langue "juste" qui lui permettrait de dire son être. De fait, la voie de la guérison s'ouvre, à l'âge adulte, par un processus de double adoption, du côté créole / créolophone, par l'intermédiaire de ses collègues de bureau, dont elle dit qu'ils lui ont "appris à parler créole", et du côté français / francophone, par son mariage avec un Métropolitain, qui lui donne non seulement une légitimité en français, mais a aussi contribué avec ce qu'elle évoque comme une véritable réconciliation avec le créole :

E. : - Et maintenant ça va mieux ça ?

T54 : - Ben oui -- depuis que j'ai un peu appris le -- parce que mes collègues en fin d'compte m'ont appris le créole.

[...]

T54 : - [...] Bon c'est vrai qu'après j'ai utilisé quand même la langue créole hein -- justement par rapport à mon travail où les collègues en fin d'compte m'ont appris un petit peu à aimer la langue créole -- et après moi je vis avec un Métropolitain qui lui -- quelqu'un de l'extérieur -- m'a appris à aimer la langue méro -- euh créole -- les chansons créoles et tout. Lui -- il arrivait à sortir des chansons -- des petits trucs euh qui font -- qui font que -- c'est agréable à entendre. Donc j'ai commencé à écouter un peu mieux les chansons créoles -- commencé à aimer quoi -- à cause d'un Métropolitain -- c'est dingue hein ! J'trouve ça aberrant presque.

[...]

E. : - Donc le fait d'apprendre et de vous familiariser avec le créole -- en fait ça a débloqué les deux langues ?

T54 : - Ben oui c'est incroyable hein. C'est drôle comme je vous parle là -- j'ai jamais dit tout ça à quelqu'un -- d'un seul coup comme ça -- c'est dingue hein -- j'avais jamais raconté tout ça [silence]

E. : - Hm.

T54 : - Peut-être aussi du fait du milieu familial -- parce que comme euh chez moi ma mère était toujours là ah oui parle français -- parce que le fait que moi je suis partie dans une autre direction peut-être que ça a fait aussi que -- j'ai choisi ce qu'il fallait choisir.

Cette double adoption lui permet d'avoir une représentation moins clivée d'elle-même, et de faire se rencontrer ces deux parties d'elle-même, ce qu'elle exprime de la manière suivante : "Maintenant, je koz beaucoup"<sup>344</sup>...

T54 : - [...] C'est vrai maintenant je me suis rattrapée je koz beaucoup [rire]. Enfin je sais pas si je sors des choses euh -- qui sont bien mais je koz beaucoup. Comme dirait mon homme je koz trop. Mais en fin d'compte c'est mon homme un petit peu qui m'a -- un petit peu débloquée. Il m'a aidée un petit peu à surmonter ce côté euh --

E. : - C'est comme si vous étiez -- si vous vous sentiez coupable euh -- presque euh -- de --

T54 : - = Oui -- coupable -- de pas pouvoir trouver -- la bonne langue. Savoir lequel choisir.

Mais la possibilité de cette rencontre a des effets retour et / ou est loin d'avoir réglé toutes les difficultés de T54, dans la mesure où elle a comme conséquence la dilution, dans la conscience linguistique du témoin, des frontières linguistiques, et le sentiment constant de "mélanger les langues" :

E. : - Vous est-il arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T54 : - Ben oui parce que -- quand on mélange le français et le créole on parle mal.

E. : - Vous avez l'impression de mélanger français et créole ?

T54 : - À quel niveau -- l'extérieur ou à l'intérieur ? À l'extérieur ?

E. : - Hm [je ne comprends pas sa question mais décide de ne pas intervenir]

T54 : - Ben oui parce que -- ça se bute dans la tête. On sait pas quoi choisir -- donc on se dit euh -- comme euh -- comme le créole -- en fin d'compte le créole c'est des mots euh -- mais avec une famille en français -- donc quand on mélange les deux -- ça fait une incompréhension totale.

---

<sup>344</sup> L'emploi ici du créolisme / régionalisme ne nous semble pas voulu de la part de T54. Nous avons cependant pris le parti de graphier l'item /kOz/ "koz" précisément pour marquer cette rencontre et ce métissage, jusque dans le discours, du français et du créole.

Cette dernière séquence nous pose des problèmes quant à l'interprétation à donner aux propos de ce témoin. On y retrouve toutefois l'idée de la difficulté d'assumer le métissage et de gérer la rencontre des langues, ainsi que celle de la recherche d'origines et d'une ascendance, mais par l'intermédiaire, cette fois, de la description qu'elle fait du créole, comme variété constituée de "mots mais avec une famille en français". La distinction, en outre, entre un mélange de langues "à l'intérieur", et un mélange de langues "à l'extérieur" reste encore pour nous un mystère non élucidé.

Ainsi, quand on compare rapidement les discours construits autour de la langue maternelle, on constate une relative homogénéité entre les locuteurs s'affirmant francophones de langue première et ceux s'affirmant comme créolophones. De façon générale, le parcours va de plus de créole à plus de français, et fait que d'une génération à l'autre, la variété transmise (affirmée) se modifie. Les discours montrent en outre, chez tous les locuteurs, la perception d'une identité linguistique clivée, et d'un décalage, culpabilisant et insécurisant entre l'être et le paraître, avec l'idée que l'éducation parentale s'attache avant tout à la transmission du paraître, mais d'un paraître dont on n'est par définition jamais sûr de la légitimité, l'être étant plutôt perçu comme une contre-norme, modèle de ce qui, précisément, ne doit pas être. Le créole est ainsi décrit comme une variété qui piège, qui emprisonne, qui étouffe, qu'il faut absolument pouvoir dépasser, dont il faut se sortir, se libérer, et qui menace constamment de surgir dans le discours, de trahir le paraître. En même temps, on commence à entrevoir chez certains témoins une certaine ambivalence vis-à-vis de cet être représenté en créole, qui suggère l'idée que la perception d'illégitimité ne se limite pas à une illégitimité en français.

L'idée qui apparaît également est celle d'un modèle de référence qui se dilue, qui est menacé, face à d'autres langues plus puissantes, de perdre sa légitimité. Cette perte de reconnaissance et de légitimité constitue souvent, pour ces témoins qui, nous allons le voir, ont une vision relativement idéalisée, mythifiée, et même parfois sacralisée de "la langue française", une idée terriblement angoissante.

## 2.2. *Le français*

### 2.2.1. **Les discours sur la compétence linguistique**

La question de la compétence linguistique en français apparaît comme fondamentale dans les discours des témoins répertoriés dans CS3. Tous insistent sur l'importance d'avoir une maîtrise la plus parfaite possible de la langue, insistent sur le faible niveau "général" des Réunionnais en français, et montrent en même temps qu'ils sont très peu sûrs de leur propre compétence, qui apparaît comme en devenir, en constante quête d'amélioration. De nouveau, apparaît l'incertitude de la définition de soi et du positionnement sociolinguistique, déjà brièvement observé lors de l'analyse des réactions vis-à-vis de la situation d'enquête, et qui se traduit par un va et vient constant entre l'idée obsessionnelle de s'inscrire *dans* la norme, une peur d'être considéré comme *déviant* par rapport au groupe, et la perception que le groupe auquel on appartient n'est pas légitime, ne correspond précisément pas à *la* norme. Les témoins ont ainsi constamment tendance à montrer qu'ils sont "comme les autres", tout en ayant conscience que ces "autres" ne constituent pas le groupe détenant la norme de référence, et par rapport auquel ils voudraient parvenir à être légitimés.

De ce fait, et c'est ce qui fait réellement apparaître l'idée de positionnement intermédiaire, toujours en marge, et par conséquent toujours en quête de légitimité, les témoins répertoriés dans CS3 semblent perpétuellement osciller entre le groupe vers lequel ils tendent, sans avoir le sentiment de pouvoir y parvenir, et celui dont ils proviennent, dont ils cherchent à se distinguer, mais en même temps dont ils ont du mal à se démarquer totalement dans la mesure où il constitue encore, aux yeux de l'Autre, le seul lieu de définition possible, la seule issue de secours<sup>345</sup>. Cette double illégitimité sociolinguistique et socio-identitaire constitue certainement la caractéristique fondamentale des témoins répertoriés dans CS3, et aboutit à la tendance paradoxale que nous avons commencé à décrire, qui conduit les locuteurs à n'avoir de cesse de dire leur légitimité, tout en agissant leur illégitimité, et de dire leur sécurité, tout en agissant leur insécurité.

Les discours construits à propos de l'idée de "bien parler le français" s'organisent selon trois axes thématiques, dont il va s'agir de déterminer le lien et de reconstruire la logique. Pour les témoins, "bien parler" se traduit par une bonne maîtrise du vocabulaire, ouvre la possibilité de se promouvoir socialement, et suppose d'avoir "confiance en soi".

### **2.2.1.1. Bien parler : la maîtrise du vocabulaire**

Le premier critère qui apparaît est donc celui du vocabulaire, et, plus rarement, celui de la grammaire. Bien parler, c'est pouvoir faire des phrases correctes, bien tournées, sophistiquées, trouver les mots justes, dépasser le vocabulaire "de base", exprimer les nuances, employer des synonymes, etc. Ce type de discours se trouve à la fois chez les locuteurs dont la langue première affirmée est le créole, et chez ceux dont la langue première affirmée est le français. Les séquences qui suivent sont extraites d'entretiens menés auprès des témoins créolophones de langue première.

- T20 : - [...] je travaille à l'office de tourisme. Je fais un peu de tout. De l'accueil aussi. Mais c'est vrai je fais visiter Saint-Denis -- le jardin de l'État -- la rue de Paris -- le Barachois -- enfin des choses comme ça.  
E. : - Vous devez bien connaître l'Histoire de la Réunion ?  
T20 : - Oui ben j'ai été obligée d'apprendre -- de lire des livres. Le plus dur ça été le nom de tous les arbres et de toutes les plantes du jardin de l'État. Surtout que j'ai appris les noms en latin.  
E. : - Ah bon ? Ils vous ont demandé de connaître tous les noms scientifiques des arbres ?  
T20 : - Ah non -- c'est moi qui ai voulu savoir. Les autres guides ne les connaissent pas forcément hein. C'est moi -- ça m'intéressait.

Le témoin 20, guide touristique, issue d'un milieu socio-économique décrit comme particulièrement défavorisé, élevée par une mère illettrée, met ainsi un point d'honneur à apprendre et à retenir les noms scientifiques en latin de chaque espèce florale présente à la Réunion. C'est sa manière de se distinguer des "autres" guides, d'être meilleure qu'eux, et de prolonger ainsi sa quête de progression sociale, commencée dès l'âge de l'enfance, quand, à l'école, elle cherchait constamment à être parmi les meilleurs élèves. Dans ses discours, le créole apparaît systématiquement lié à quelque chose dont il s'agit de "se sortir", une base linguistique et sociale trop restreinte et trop limitée. Le sentiment de "mal parler" est ainsi décrit comme une peur de "manquer" de vocabulaire, qui rend parfaitement compte de la perception du créole comme variété dans laquelle on est à l'étroit, enfermé :

- T20 : - Déjà moi j'adorais le français à l'école. J'étais très bonne -- souvent première de ma classe hein. Je travaillais bien. Je travaillais beaucoup en dehors de l'école -- je lisais beaucoup -- pour m'évader -- le français je crois que ça a toujours été un moyen de sortir de la réalité.  
E. : - Vous aviez très tôt la volonté de vous sortir de -- de votre milieu en fait hein ?

---

<sup>345</sup> Mais dont ils semblent en même temps avoir conscience que l'accès leur est désormais refusé par le Même.

T20 : - Ah oui. Très tôt. À la limite -- je crois que c'est ça aussi qui m'a donné la force hein -- enfin l'énergie -- J'arrêtais pas -- Et puis ma mère hein -- depuis toujours j'ai le souvenir qu'elle nous disait -- à mon frère et moi -- que -- qu'on devait s'en sortir -- devenir des gens -- bien -- éduqués et tout. Elle -- elle pouvait pas nous aider -- je veux dire pour les devoirs et tout ça hein -- mais moralement elle nous a appris à être forts je crois -- pour ça elle a vraiment réussi -- enfin pour moi en tous cas hein.

[...]

E. : - Vous arrive-t-il de penser que vous ne parlez pas assez bien le français ?

T20 : - Plus maintenant non. Enfin plus trop. Avant oui -- tout le temps. Enfin souvent. Même si j'étais bonne en classe et tout mais quand même -- C'était le vocabulaire surtout -- j'avais tout le temps peur de manquer de vocabulaire -- et puis d'employer des mots créoles à la place de mots français. C'est pour ça hein que j'ai dévoré tous les livres que j'ai pu -- pour apprendre. J'ai toujours eu envie d'apprendre -- de m'améliorer.

L'inquiétude constante, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, est celle de ne pas pouvoir *décoller* du vocabulaire créole, perçu comme basique, pauvre, uniforme, de ne pas pouvoir s'approprier les outils nécessaires à l'ascension sociale à laquelle ils aspirent. Les extraits illustrant cette idée sont des plus nombreux.

E. : - Pour quelles raisons pensez-vous mal parler le français ?

T25 : - [...] c'est surtout un problème de vocabulaire. J'ai l'impression de ne pas avoir assez de vocabulaire -- de ne pas toujours employer les bons mots pour les bonnes choses -- j'ai l'impression d'avoir un vocabulaire trop basique -- sans nuances -- sans sophistications.

E. : - Pour vous -- qui parle bien le français ?

T25 : - Justement les gens qui possèdent un vocabulaire riche -- recherché -- approprié. J'admire ça beaucoup. Ceux qui travaillent sur la langue -- les professeurs -- les linguistes -- les grammairiens.

L'idée énoncée par T25, qui est celle "de ne pas toujours employer les bons mots pour les bonnes choses" est intéressante en ce qu'elle manifeste encore cette perception de décalage entre intérieur et extérieur, entre l'être et le paraître, entre la pensée et le langage, et en l'occurrence entre le référent et le signe. Naturellement, la connaissance et la maîtrise d'un vocabulaire "riche" sont associées à une position sociale, économique et culturelle élevée et enviable, "admirable". Le vocabulaire constitue ainsi, dans les représentations, l'un des signes extérieurs de légitimité linguistique dans la sphère francophone. De ce fait, le manque de vocabulaire s'apparente à un véritable signe de faiblesse, à un manque de "force" :

E. : - Vous est-il arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T33 : - C'est sûr que nous n'avons pas la même force que quelqu'un qui a vécu en métropole -- qui parle quotidiennement le français. Nous -- on a tendance à chercher les mots -- ça ne vient pas automatiquement.

E. : - Vous avez l'impression de traduire parfois ?

T33 : - Disons que c'est le vocabulaire quelquefois qui nous manque un peu. Il est un peu limité. En lisant -- on les comprend -- bien sûr -- mais on ne les emploie pas automatiquement.

En même temps, on ne peut pas être indifférent à la fréquence des contradictions. Le manque de vocabulaire est associé au fait que le français n'est pas "quotidiennement" employé, et par conséquent, de façon implicite, ne constitue ni la langue première, ni la principale langue de communication. En même temps, pourtant, la plupart de ces témoins affirment qu'ils ne parlent pratiquement plus le créole en famille, voire, nous y reviendrons, *regrettent* que leurs enfants aient *oublié* le créole. De façon indirecte, le créole constitue ainsi une certaine issue de secours, permettant de justifier le manque de vocabulaire dans une langue qui n'est pas la sienne, mais en même temps, et contrairement à ce que nous avons en particulier observé dans les discours des témoins de CS2, l'idée de "traduction" d'une langue à l'autre n'apparaît jamais. On a ainsi le sentiment que cette *issue de secours* est au fond perçue

comme fermée, ou qu'elle constitue une impasse (dans la mesure où il n'y a pas de *passage* d'une langue à une autre, sous-entendu par l'idée de traduction).

Cette absence d'idée de traduction est intéressante dans la mesure où elle constitue certainement un moyen, pour les locuteurs de CS3, de ne pas avoir à affirmer explicitement la présence du créole comme variété de l'être (pour ne pas déroger à l'image qu'ils veulent projeter face à nous). En même temps, pourtant, elle révèle l'insécurité linguistique de ces témoins, pour lesquels d'une part la principale inquiétude réside précisément dans le risque constant de voir cet *être* trahir leur *paraître*, qui montre bien la perception de l'indéfinition des frontières, mais qui d'autre part ne trouvent d'autre alternative, dans leur logique de progression d'une sphère à l'autre, que de gommer ces frontières, et donc de renforcer cette indéfinition. Or cette contradiction fondamentale se retrouve tout naturellement dans l'ambivalence des positionnements, qui alternent constamment entre la sphère française / francophone, dans laquelle les locuteurs ne se sentent pas complètement légitimes (ce qui se traduit en particulier par un manque de vocabulaire), mais dont ils ne veulent pas, par peur de s'en trouver trop éloignés, dire explicitement leur exogénéité (contenue dans l'idée de traduction), et la sphère créole / créolophone, à laquelle n'est fait appel que par défaut, dans le but de justifier, et donc de minimiser, les lacunes en français.

On peut en outre noter que "bien parler" est systématiquement décrit comme dépendant de la maîtrise d'un vocabulaire le plus riche possible, et non, comme c'est le plus souvent le cas, nous le verrons, dans la quatrième catégorie sociale, de celle de la grammaire. Cette tendance peut de nouveau certainement s'interpréter comme une volonté d'amoindrissement de l'illégitimité perçue en français, dans la mesure où la confession du manque de vocabulaire est une manière implicite de montrer que la syntaxe, "noyau dur de la langue", est acquise, donc d'attester quand même une certaine compétence linguistique.

Chez les locuteurs dont la langue première (affirmée) est le français, les discours ne diffèrent pas vraiment : bien parler le français est également immédiatement associé au vocabulaire. Pour qualifier les mots du français, le témoin 30 emploie du reste un adjectif ("typiques") qui peut sembler relativement surprenant, mais qui au fond ne fait que renforcer à la fois l'idée du français comme langue extérieure, exogène, et celle du rapport globalement artificiel que les locuteurs répertoriés dans CS3 entretiennent avec les langues, essentiellement utilisées pour le paraître, pour faire face au regard social, et considérées comme des objets pittoresques, exotiques, vis-à-vis desquels il s'agit de tenter d'apparaître le plus "authentique" possible (donc le plus conforme à la forme "pure") :

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T30 : - Oui -- tout à fait. Le français a des mots typiques -- et à mon sens les gens ne connaissent pas assez de vocabulaire.

E. : - Bien parler le français -- cela dépend de quoi ?

T30 : - C'est ça -- c'est pouvoir appeler toutes les choses par leur vrai nom -- avoir un vocabulaire précis et juste.

Bon et puis il y a la grammaire bien sûr -- et l'orthographe pour l'écrit.

E. : - Vous est-il arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T30 : - Oui -- bien sûr.

E. : - Plutôt en France ou plutôt à la Réunion ?

T30 : - Ça dépend du milieu -- que ce soit en métropole ou ici -- ça dépend du milieu.

E. : - Donc c'est vis-à-vis de gens dont vous pensez qu'ils parlent mieux le français que vous ? Est-ce que c'est un sentiment qui vous est renvoyé par ces gens ?

T30 : - Non -- c'est pas renvoyé -- C'est des constatations que je fais moi-même. Mais j'ai jamais eu de conversation à bâtons rompus sur ce genre de thème moi non plus -- hein. Mais je sais que ça m'intéresse.

Cette incessante recherche de "justesse", de "précision" se retrouve également chez le témoin 13, qui se définit elle-même comme une "maniacque du langage", et illustre ce point en montrant qu'elle n'a de cesse de chercher à employer les "mots justes", appropriés, etc.

E. : - Donc c'est important de bien parler ?

T13 : - Ah oui -- c'est très important -- c'est primordial même hein. Moi je suis une maniacque du langage [rire].

E. : - Comment ça ?

T13 : - Ben oui je me rends compte que je fais tout le temps attention à essayer d'employer le mot juste. Je trouve qu'on manque de précision quand on parle -- j'aimerais que mes enfants apprennent vraiment à utiliser les mots justes. D'ailleurs dans notre association là on cherche quelqu'un pour nous donner des cours sur l'étymologie des mots -- leur origine -- leur sens exact.

Il semble quand même qu'il existe une légère différence entre ces discours et ceux des témoins dits "créolophones" de langue première, qui semblent s'inclure plus facilement dans le groupe des locuteurs qui "manquent de vocabulaire". On remarque ainsi que les témoins 30 et 13, dont nous venons de citer des extraits de discours, construisent plus volontiers leurs phrases en s'excluant des groupes sujets, qui, prudemment, s'indéterminent ("on", "les gens", etc.). Le discours de T13 est du reste relativement intéressant si l'on considère le jeu de l'emploi des pronoms personnels. La première personne, dans un premier temps, est employée pour s'attribuer des attitudes valorisantes ("je fais attention", etc.), tandis qu'elle est brusquement remplacée par le pronom indéfini "on" quand il s'agit de décrire les lacunes, laissant un instant planer le doute sur l'inclusion ou l'exclusion du *je* dans le sujet du syntagme verbal "manquer de précision". L'énoncé suivant, dans lequel T13 met en scène ses propres enfants, laisse toutefois penser qu'elle s'inclut dans le groupe de ceux qui "manquent de précision", et même, fait apparaître l'idée que la transmission linguistique est un processus génétique et / ou social, et que ces lacunes, caractéristiques du groupe Réunionnais ("on"), risquent d'atteindre (de *contaminer* ?), à son insu, ses enfants. On peut ainsi noter que le discours met implicitement en mots l'idée de langue et / ou façon de parler "héréditaire"<sup>346</sup>, idée que fréquemment trouvée dans l'exploitation de la pré-enquête.

Enfin, le dernier énoncé ("on cherche quelqu'un pour nous donner des cours") doit également être relevé. Comme nous l'avons vu, T13 fait partie d'une association fondée sur le maintien et la diffusion de la langue française, l'apprentissage de l'étymologie, etc. Or cet énoncé marque de nouveau parfaitement, à notre sens, son positionnement ambivalent au sein de l'association, entre une place dite de membre actif (voire dirigeant) de l'association ("*on* cherche quelqu'un"), et un rôle moins explicitement dit, mais agi, de bénéficiaire, d'élève ("*pour nous* donner des cours").

Ainsi, cette moindre inclusion, apparente, dite, dans le groupe des locuteurs qui "manquent de vocabulaire", laisse en réalité apparaître les mêmes perceptions vis-à-vis du français que les locuteurs s'affirmant créolophones de langue première, comme langue que l'on ne parvient pas à s'approprier, comme variété extérieure à soi. De façon apparemment paradoxale, il semble ainsi que se profile l'idée que le décalage entre la légitimité dite et l'illégitimité agie, signe manifeste d'insécurité linguistique, soit encore plus important chez les locuteurs répertoriés dans CS3 et qui se définissent comme francophones de langue première. Cette hypothèse trouve pourtant quelques fondements si l'on considère la conception du créole en tant qu'*issue de secours*, autrement dit comme moyen, quand l'insécurité linguistique est trop grande dans la sphère francophone, de se déplacer dans une sphère plus

---

<sup>346</sup> La transmission linguistique *héréditaire* s'opérerait ainsi en outre non seulement dans le cadre restreint de la famille, mais aussi dans le cadre social.

sécurisante, et dans laquelle on se perçoit comme membre locuteur légitimé. Ainsi, l'affirmation de l'inclusion dans le groupe de ceux "qui manquent de vocabulaire", par les témoins qui s'affirment francophones de langue première, ne ferait que souligner leur non-inclusion ou leur illégitimité en tant que locuteurs de la sphère sociolinguistique francophones, quand par ailleurs, ils n'ont pas la possibilité de s'en échapper et de se réfugier dans la sphère créolophone.

Chez les hommes, le vocabulaire constitue aussi le premier critère permettant de définir le "bien parler". C'est même dans les dictionnaires de français que T31 affirme "apprendre à bien parler le français" (et y vouer le reste de sa vie). Son discours montre ainsi qu'il considère ce processus d'apprentissage comme étant toujours en cours, autrement dit que l'appropriation du français n'est pas encore acquise :

T31 : - [...] j'achète tous les dictionnaires de français pour apprendre à bien parler le français -- pour le temps qu'il me reste à vivre. C'est tout.

E. : - Donc c'est vraiment très important pour vous d'apprendre à bien parler ?

T31 : - Ah oui -- c'est important. On a vu à l'école on nous a appris Molière -- Racine -- Victor Hugo -- tout ça -- c'est une langue de communication très jolie -- c'est ce que j'apprends à mes enfants -- voyez ? Euh les chansons -- les poèmes sur les fleurs -- les choses qui enseignent par l'image -- c'est joli.

De même, chez T34, l'apprentissage du vocabulaire est décrit comme une recherche perpétuelle, signe d'évolution et de progression :

E. : - [...] quels sont les critères ? Qu'est-ce qui est le plus important pour vous ?

T34 : - Pour moi je pense que c'est le vocabulaire -- le jeu des synonymes -- les termes bien choisis -- etc. Vous voyez des choses nouvelles -- vous entendez des choses nouvelles -- et ça vous oblige à dire pourquoi vous employez ce terme plutôt qu'un autre. Vous avez une recherche -- vous vivez avec cette recherche. Alors que si c'est toujours la même chose -- vous vivez sans -- sans étudier.

Les discours donnent l'impression d'un clivage entre une variété *verticale*, en mouvement, ouverte vers le haut, et principale clé de la progression, de la mobilité et de l'ascension sociales, et une variété *horizontale* et immobile, le créole, dont il s'agit de "décoller", qu'il convient de dépasser dans la mesure où elle ne permet pas la progression, et même conduit à "régresser", ou à "reculer" :

T33 : - [...] Je pense que maintenant -- on parle plus le français -- même s'il y a des gens qui voudraient instituer le créole -- moi je suis contre hein -- le créole i koz son kaz comme on dit -- mais il faut garder ce français à l'école -- toujours. C'est reculer.

À travers la peur de "manquer" de vocabulaire, s'exprime ainsi celle d'être *accusé* de ne pas être en possession des outils de légitimation sociolinguistique, mais aussi des outils permettant aux membres de cette catégorie sociale intermédiaire de se démarquer des groupes sociaux dont ils sont issus. En outre, le critère du vocabulaire, qui permet de donner à son discours une allure "sophistiquée", "cultivée", "nuancée", etc., montre bien la fonctionnalité du français comme variété du paraître, et par conséquent du paraître face à l'Autre.

### **2.2.1.2. Parler français, se promouvoir socialement et paraître face à l'Autre**

L'ensemble des témoins conçoit ainsi le français comme un moyen de se promouvoir sur le plan social, de sortir d'une condition antérieure plus pauvre sur le plan socioculturel et d'évoluer par rapport à elle.

E. : - Est-ce que pour vous c'est important de bien parler ?

T20 : - De bien parler ah oui tout à fait -- forcément c'est très important. Pour le travail par exemple hein -- si j'avais pas bien parlé le français bon ben j'aurais pas eu ma place hein c'est sûr.

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T33 : - Très important. C'est-à-dire pour l'éducation -- si on veut évoluer -- moi j'vois par exemple mes parents -- ils s'expriment toujours en créole -- ils ont des problèmes à s'exprimer euh -- remarquez c'est logique hein -- quand vous parlez toujours une langue -- même si vous la comprenez -- même si vous l'écrivez -- le parler n'est pas aussi facile que la lecture. Mais effectivement -- je crois que à l'heure actuelle -- à la Réunion -- y a de plus en plus de -- je vois par exemple -- de mon âge -- des gens de mon âge -- vis-à-vis de leurs enfants -- c'est plus le français que le créole. Mais ça dépend des milieux aussi.

E. : - Hm. Ça semble important pour vous de bien parler.

T36 : - Ah mais c'est primordial. Surtout de nos jours hein -- avec tout ce chômage -- c'est quand même la façon de se présenter -- de parler -- qui départage les candidats.

E. : - C'est une manière d'être reconnu socialement ?

T36 : - Oui exactement.

De ce fait, le français apparaît comme le principal moyen d'accès (ou de rapprochement par rapport) à la sphère sociolinguistique dans laquelle les témoins tentent de se faire reconnaître. Cette idée est explicitement exprimée par le témoin 25, institutrice, et dont le projet professionnel est décrit comme ayant en quelque sorte constitué un défi, une manière de (se) prouver que sa compétence linguistique pouvait égaler celle des Métropolitains, et qu'elle était, elle aussi, capable de "faire la leçon" (ce qui n'est pas sans intérêt si l'on considère qu'il s'agit là d'une caractéristique représentée des Métropolitains). Sa réussite a eu ainsi comme conséquence un amoindrissement de son sentiment de mal parler :

E. : - Ce sentiment s'est-il accru avec le temps -- ou au contraire a-t-il régressé ?

T25 : - Il a régressé

E. : - Comment vous l'expliquez ?

T25 : - Déjà je suis devenue enseignante de primaire -- ce qui était sans doute une façon pour moi de me prouver que j'étais capable de bien parler -- de faire la leçon. Dans ma tête -- les enseignants -- c'était surtout des Métropolitains -- alors devenir enseignante c'était pouvoir prétendre parler aussi bien le français qu'eux --

On ne peut omettre de noter, dans le dernier énoncé, l'emploi du verbe modalisateur "prétendre", au moyen duquel le témoin, sujet de l'énonciation, sous-entend la possibilité de la fausseté du procès "parler français" dont elle est pourtant elle-même l'agent, alors que l'énoncé aurait très bien pu, sur le plan sémantique, se passer de ce modalisateur ("devenir enseignante c'était pouvoir (prétendre) parler aussi bien le français qu'eux"). De façon très explicite, le français apparaît ici comme véritable variété du paraître, emblématique d'un certain nombre d'attributs sociaux, tels qu'un certain niveau d'éducation, etc. On peut en outre se dire que l'énoncé est construit de manière à ce que l'agentivité du procès "prétendre parler français" soit partagée par l'agent générique "les Métropolitains", ce qui sous-entendrait une idée que l'on retrouve par ailleurs assez fréquemment dans ce groupe, et selon laquelle la bonne compétence linguistique en français que l'on attribue aux Métropolitains ne correspond pas forcément à la réalité. On se souvient du reste que ce type de discours apparaissait également chez les témoins de la grande bourgeoisie blanche. En retour, et c'est ce qui fait la différence entre CS1 et CS3, cette idée est ici ambivalente, dans la mesure où l'on vient de voir que "les Métropolitains" constituent quand même largement, pour le témoin 25, un modèle sur le plan sociolinguistique.

Bien parler le français correspond ainsi souvent à parler *aussi bien que* l'Autre, originaire de métropole, et / ou ayant accédé à un niveau social et linguistique qui en fait un

membre légitimé de la sphère francophone. De nouveau, l'acquisition d'une bonne compétence linguistique corrobore largement celle d'un paraître social :

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T25 : - Oui c'est important -- surtout face à un interlocuteur situé plus haut dans la hiérarchie professionnelle.

E. : - Ça veut dire face à quelqu'un qui parle mieux que vous ?

T25 : - Oui sûrement. C'est sûr qu'on peut connaître la position sociale et professionnelle de quelqu'un quand on l'entend parler.

Peut-être plus significatif encore est le discours du témoin 34, qui, comme nous l'avons vu, se définit dans un premier temps comme francophone de langue première, puis comme natif d'une variété erronée. Pour lui, bien parler le français correspond à "répondre à une demande" de type socio-économique, ce qui peut sembler contradictoire avec la représentation de français comme langue première. De nouveau, le français est perçu comme une variété que l'on utilise pour l'Autre, et même que l'on est "contraint" d'utiliser pour se faire reconnaître par l'Autre, et admettre dans la même communauté :

E. : - Bon et bien parler le français c'est quoi ?

T34 : - C'est -- c'est une -- c'est un -- c'est répondre à une demande. On me demande de bien parler le français. Parce que si je me présente à un concours -- si je me présente pour un emploi -- un entretien -- etc. -- tout le monde parlera le français -- mais tout le monde ne parlera pas le créole -- donc il faut -- c'est une contrainte -- non c'est pas une contrainte c'est un devoir d'automatiser le français.

L'emploi du terme "automatiser", en outre, n'est certainement pas anodin. Même chez un locuteur qui affirme que le français est sa langue "maternelle", la langue apparaît ainsi dans toute son extériorité, aussi bien sur le plan fonctionnel (utilisée *pour* l'Autre), que sur celui de son rapport au sujet, pour qui elle ne constitue pas la langue de l'être, et qui a le "devoir", pour être considéré comme acteur à part entière de la société réunionnaise, de l'acquiescer à titre de réflexe, d'automatisme.

On voit donc bien, de nouveau, le décalage et la dysharmonie ressentis entre l'être et le paraître, qui, au lieu de constituer deux facettes d'une même entité (que l'on pourrait précisément décrire comme l'être social), sont perçus comme en opposition, en rupture. La troisième idée qui apparaît, lorsqu'on évoque avec les témoins répertoriés dans CS3 la question du "bien parler français" vient parfaitement renforcer cette perception de décalage. Elle concerne la nécessité, pour acquiescer une bonne compétence linguistique en français et / ou une pratique aisée de la langue, d'avoir "confiance en soi", ce qui ne fait que souligner le paradoxe auquel semblent se heurter les locuteurs, qui tentent d'élaborer un paraître à partir d'un être constituant un modèle par défaut<sup>347</sup>, un être en lequel ils n'ont précisément nullement confiance, dans la mesure où il menace constamment de trahir le paraître, et de faire apparaître son illégitimité.

### **2.2.1.3. Bien parler français, c'est avoir confiance en soi**

Cette idée de "confiance en soi" apparaît pratiquement systématiquement dans les discours. La plupart des témoins insistent ainsi sur le fait que "les Réunionnais" parlent en réalité beaucoup mieux le créole qu'ils ne se le représentent, mais que la peur constante de faire des fautes crée des "blocages", des "complexes", les empêche d'avoir une pratique aisée de la langue. On remarquera du reste, sur le plan formel, l'emploi fréquent de présents génériques et de sujets globaux et peu déterminés ("les gens", "on", etc.), que la question

---

<sup>347</sup> que cet être soit lié au créole ou à une variété non-légitime de français, sinon empreinte de créole, en tous cas *menacée* par lui.

posée implique ou non directement et personnellement le témoin. Ce manque (apparent) d'implication du sujet dans son énonciation révèle toujours cette propension du *je* qui justifie et atténue ce qu'il se représente comme des lacunes, et des attitudes et des comportements dévalorisants, des décalages par rapport à la norme, en s'inscrivant dans le groupe, montrant qu'il n'est pas différent des "autres".

E. : - Et est-ce qu'il y a des catégories de gens qui parlent mieux le français que d'autres ?

T20 : - Oui ben forcément les Français -- enfin ceux qui ont le français comme langue maternelle. Et puis les Créoles -- ceux qui sont pas complexés.

E. : - Qui sont pas complexés ?

T20 : - Oui enfin -- comment dire -- y'a plein de gens ici qui sont complexés par leur manière de parler le français -- qui ont tout le temps peur de faire des fautes. Du coup ils pensent tellement qu'ils vont faire des fautes qu'ils en font c'est normal.

E. : - Vous voulez dire que c'est pas tellement une question de compétence ?

T20 : - Oui c'est ça -- en fait ils parlent bien hein -- enfin ils connaissent bien les règles et tout ça -- mais ils sont tellement complexés que ça les -- ça les bloque finalement.

Dans la séquence qui suit, l'alternance entre le sujet générique et indéterminé ("on", "le Créole"), qui justifie, qui montre que "je" n'est pas isolé, et la première personne, par laquelle le sujet de l'énonciation apparaît comme agent des procès énoncés, montre bien cette volonté constante de montrer, non seulement que "je" est "comme les autres", donc s'inscrit, sinon dans la norme, en tout cas dans une certaine *normalité*, mais aussi que le sujet "je" n'est pas vraiment responsable de ses comportements, de ses erreurs, de ses écarts, liés à son être, à son *handicap*. Cette attitude de dé-responsabilisation constitue naturellement une façon, pour les sujets, de se déculpabiliser par rapport à leurs pratiques linguistiques représentées fautives.

E. : - Vous est-il arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T32 : - Oui -- et je dirais même que de toute façon pour nous -- c'est un petit peu un handicap -- parce que moi-même je prends le cas des fois à la maison -- quand je parle français -- des fois on n'arrive pas de -- bon -- par exemple de dire un mot -- il faut faire la liaison par exemple -- par exemple je prends un mot masculin -- et je mets le féminin derrière par exemple -- mais ça c'est pas bon. Mais pourquoi aussi -- j'en suis conscient -- on ne parle pas tous les jours le français. Bon moi par exemple -- y'a pas trop longtemps j'ai fait un stage où y'avait de la vidéo tout ça -- bon ben là ça permet d'aller de l'avant -- sinon le Créole est un peu handicapé -- parce que justement il ne parle pas. Et le fait de faire des erreurs dans la phrase tout ça -- bon ben ça vous chamboule tout -- et ça vous fait perdre vos moyens -- et après c'est fini -- ça fait un blocage.

E. : - Et est-ce que vous avez l'impression parfois -- que vous sauriez comment dire -- mais par manque de confiance en vous -- ça vous empêche de --

T32 : - Ah ben c'est sûr. et puis c'est pas seulement ça c'est que par exemple en société -- bon ben déjà en société faut pas faire de fautes -- donc à force à force d'y penser -- ben on fait justement des fautes. Alors que si on parlait seulement le français -- on aurait pas eu -- parce que des fois aussi on transforme -- par exemple là vous êtes en train de parler -- faut mettre en anglais -- bon ben vous voyez le mot en français en anglais -- ben nous c'est pareil avec le créole -- il faut transposer -- il faut traduire. [...]

E. : - Donc -- enfin d'après ce que vous dites -- c'est comme si y'avait tellement le sentiment de pas très bien parler -- que finalement ça affole et ça vous empêche de --

T32 : - Oui -- c'est un peu la peur. Et puis bon ben aussi des fois on a l'impression -- bon par exemple quand on est dans une société -- quand les autres parlent français -- bon le fait de dire quelque chose -- bon si nous-mêmes on remarque déjà que le mot n'est pas bon -- c'est affolant.

Dans le dernier énoncé du témoin 32, on peut relever l'emploi du verbe "affoler", qui n'apparaît nulle part ailleurs dans son discours, et fait clairement écho à notre propre énoncé ("ça affole"), qui peut se comprendre, de nouveau, comme une manière de s'inscrire en communauté avec nous, enquêtrice, et, pour dire vite, *intercesseur* de la norme.

E. : - Bien parler le français -- cela dépend de quoi ?

T33 : - C'est l'aisance dans le discours -- c'est très important pour pouvoir s'exprimer correctement -- pour son travail -- pour l'école -- pour avancer. C'est très important. Vous savez hein -- si vous parlez -- si vous faites quotidiennement des fautes euh -- ils rigolent un peu quoi hein. C'est pas marrant hein. C'est c'est c'est toute une évolution. Mais moi je crois aussi que c'est très important. Pour la communication même. Quelqu'un qui parle très mal le français -- ce sera quelqu'un de renfermé -- qui ne va pas oser s'exprimer -- qui va rester dans son p'tit coin. C'est ce que je ressens.

Le récit est ainsi encore et toujours celui de l'être "timide", "renfermé", et même "handicapé" qui, parce qu'il est lié au créole, n'a pas les outils sociolinguistiques nécessaires pour s'exprimer, s'extérioriser, se donner à entendre à l'Autre. En même temps, cet "Autre" n'est pas toujours très précisément identifié, ou plutôt correspond alternativement à deux types de personnages : l'Autre Métropolitain, constituant un modèle dans la mesure où il est représenté comme ne connaissant aucun décalage entre son être et son paraître, et par conséquent comme un être social construit et homogène<sup>348</sup>, et l'Autre Réunionnais, confronté aux mêmes contradictions et aux mêmes difficultés, et prétendant à la même légitimité sociolinguistique :

E. : - Ce sentiment s'est-il accru avec le temps -- ou au contraire a-t-il régressé ?

T49 : - Bon moi je pense que ça s'améliore. Mais seulement le problème je pense que ça s'améliorera vraiment quand on pratiquera mieux -- plus souvent le français. C'est-à-dire que nous on a une honte à la Réunion -- c'est-à-dire que par rapport aux Antillais etc. -- le Créole lui il parle le créole chez lui -- c'est-à-dire que si on commence à parler en français -- je me rappelle à l'époque si on avait commencé à essayer de faire des phrases en français -- chacun -- rigolait quoi -- chacun disait bon ben il a sorti une phrase euh. Je me souviens ma sœur -- j'oublierai jamais parce que bon -- c'est une histoire qui s'est passée -- elle était petite elle avait douze ans et on avait pris l'avion pour aller en métropole -- et elle voulait parler en français et elle a dit je sava baigner -- et nous on rigolait parce que bon ça faisait rire -- et après elle rectifie et elle dit je sar baigner -- donc elle a refait encore une euh -- Mais on prend ça trop à la rigolade -- c'est-à-dire que au fond -- même le créole quand on parle à un moment donné on se critique entre nous -- et or que où est la base du créole -- ça change tellement --

E. : - Mais en français -- est-ce que vous pensez que la critique elle vient plus facilement entre Créoles ou de la part de non Créoles ?

T49 : - Ah entre Créoles hein -- c'est là qu'on s'attend le plus au virage.

Ce que met ainsi en évidence le discours du témoin 49 c'est la difficulté, pour le locuteur incertain de sa légitimité en français, d'aller *sur le terrain* de l'autre qu'il perçoit aussi peu (ou encore moins) légitime que lui, sans se mettre lui-même en danger. Cette idée n'est pas sans rappeler les attitudes du témoin 9 (répertoriée dans CS1), qui se montrait "choquée" par ce qu'elle identifiait comme un manque de compétence linguistique chez d'autres Réunionnais, et dont les propos manifestaient son inquiétude d'être assimilée, sur le plan sociolinguistique, à ces locuteurs, autrement dit d'être considérée, par l'Autre légitime, comme originaire d'une communauté linguistique illégitime. De fait, les discours ambivalents des locuteurs vis-à-vis du groupe "Réunionnais" (dont ils font partie) témoignent de cette difficulté de se déplacer d'une sphère sociolinguistique, à laquelle ils tentent de *paraître* appartenir, mais dans laquelle ils perçoivent leur être comme illégitime, à une sphère dont ils sont originaires mais dont ils tentent de se démarquer, et de paraître le plus éloigné possible.

L'anecdote que rapporte le témoin 13 illustre parfaitement cette perception du risque de délégitimation que peut faire encourir au locuteur insécurisé la rencontre et l'échange verbal avec un locuteur identifié comme membre de la sphère sociolinguistique à laquelle il tente constamment d'échapper. Ce terme d'"échange verbal" apparaît du reste ici fort à propos. Tout se passe comme si l'interaction exposait le locuteur, qui perçoit la fragilité de sa légitimité en

---

<sup>348</sup> Cette idée n'est du reste pas sans rappeler la représentation, fréquente, du français comme langue invariante.

tant que membre à part entière de la sphère sociolinguistique légitimée dans la situation dans laquelle il se trouve (ici, la sphère francophone), au risque de *recupérer*, d'être, en quelque sorte, *contaminé* par ce qu'il considère comme l'illégitimité de son interlocuteur. On peut même proposer de dire que l'interaction verbale, cette action engagée conjointement par des partenaires, suppose que ceux-ci puissent l'un et l'autre aller sur le *terrain* de l'autre, et que ces déplacements successifs, qui constituent un ensemble de négociations et permettent à l'interaction de progresser, conduisent les interlocuteurs à tendre vers le but de l'échange, qui consiste précisément à trouver un "terrain d'entente", à se situer dans une sphère sociolinguistique commune dans laquelle les deux locuteurs se sentent inclus, entendus, et par conséquent en sécurité linguistique.

T13 rapporte ainsi un échange entre elle-même et un commerçant réunionnais. À sa question posée en français, le commerçant lui répond en créole, ce qui la choque, qu'elle considère comme un "manque d'effort" de sa part, et même qui lui fait courir le risque d'être "rabaissée" :

T13 : - [...] Par exemple tout à l'heure je vais dans un magasin et je dis -- monsieur est-ce que vous vendez des tricots de peau ? Il me répond en créole. Déjà ça -- bon passons.

E. : - Quoi -- ça ?

T13 : - Ben je trouve que si on te parle en français -- tu parles en français. Je veux dire -- moi si quelqu'un fait un effort dans mon bureau et me parle en français -- ben j'abonde dans son sens -- je vais pas lui parler en créole -- ça veut dire que je le -- pas que je le rabaïsse -- mais ça veut dire que bon -- comme si je comprenais qu'il faisait un effort -- non moi je parle naturellement en français -- et après ben -- forcément on va revenir au créole -- parce que bon --

E. : - Oui mais là c'est pas pareil -- parce que le vendeur -- il voit bien que tu parles bien le français.

T13 : - Ben oui -- c'est mal poli. [...]

En fait, la parole en créole semble constituer une violation de territoire pour T13, dans la mesure elle l'entend comme une mise en exergue du fait que sa parole en français ne constitue qu'une forme de "paraître", et ne correspond pas à son "être", ce qui suggère l'appartenance des deux locuteurs à une même communauté linguistique. De ce fait, le risque encouru par T13 est lié au rapport clivé entre son être occulté, et son paraître fragile, et qui plus est *dénoncé* ici par un locuteur qu'elle perçoit comme bien moins légitime qu'elle dans la sphère du paraître dans laquelle elle se situe. Elle poursuit son récit, dont le souvenir la rend brusquement agressive (et / ou défensive), en montrant à quel point l'usage du créole, par son interlocuteur, la met mal à l'aise en ce sens qu'il la contraint à se déplacer d'une sphère à l'autre :

T13 : - [...] Bon alors il me dit *nana* -- bon *nana* -- alors il me dit *nana* plein et azuré. Bon je dis plein -- ça doit vouloir dire uni -- je dis *ben montrez moi le azuré alors* [accent créole] [rire] --- Ben écoute ! [rire]

E. : - C'est quoi azuré ?

T13 : - *Ma fille* -- AJOURE ! D'accord ? Où tu veux que j'aille chercher ça moi ? Donc je lui ai dit de me montrer le azuré -- et c'est là que j'ai compris qu'il était effectivement en train de dire ajouré. Bon encore -- moi je suis Créole -- encore je vais comprendre après -- mais je suis sûre que tu mettrais un Métro qui arrive -- ou n'importe qui [rire]. Bon -- moi je pensais que c'était une couleur -- pour te dire ! Tu vois c'est là où je trouve que ça crée des problèmes -- et au niveau de la communication ben ça peut pas fonctionner -- comment tu veux que ça fonctionne ? J'aurais pu tourner mon dos et dire que le azuré ça m'intéresse pas -- alors que c'était celui-là que j'avais besoin -- tu vois ? Et après j'étais gênée parce que j'ai dit *ajouré*. Mais je pouvais plus le dire -- azuré -- moi ! C'est pas possible !

Le quiproquo vient naturellement de cette difficulté de se situer sur un terrain qui correspond à celui dont on est originaire, mais que l'on voudrait pouvoir effectivement considérer comme un terrain *exogène*, de l'Autre créolophone. L'emploi du terme /azyRe/

pose d'ailleurs question dans la mesure où l'on peut se demander pourquoi le commerçant, décrit comme parlant créole, n'a pas prononcé ce terme comme il se prononce effectivement en créole, soit /azuRe/. Cette prononciation (rapportée par T13) peut du reste laisser penser que la difficulté de trouver un *terrain d'entente* commun est partagée par le commerçant. On peut en fait faire l'hypothèse selon laquelle le commerçant tente, devant cette interlocutrice qu'il identifie comme meilleure francophone que lui, et pris dans le même processus social qu'elle, qui l'incite, dans cette situation, et en fonction des possibilités que lui offrent son répertoire verbal, à paraître le plus francophone possible<sup>349</sup>, de parler français, ce qui le conduit à hyper-corriger<sup>350</sup> le créolisme /azuRe/ en /azyRe/<sup>351</sup>.

Le témoin 31 commence par expliquer que les gens originaires de France métropolitaine ont souvent tendance à considérer que les Réunionnais parlent mal, et s'attendent à ce qu'ils fassent des erreurs.

T31 : - [...] Un jour quelqu'un m'a fait un reproche. J'avais dit -- on va commencer à poser les carreaux. C'était des Italiens -- qui parlent le français -- et qui vivent au Maroc. Ils m'ont repris en me disant qu'on disait carrelage. Quelque temps plus tard -- je les ai entendus dire nettoyer les carreaux -- voyez donc -- pour moi -- c'est pas vraiment des problèmes euh -- Maintenant -- écrire -- c'est différent. Quand on parle -- on communique des idées qui nous viennent plus rapidement -- alors qu'écrire -- on peut toujours corriger -- penser à chaque mot -- etc.

E. : - Mais comment vous comprenez l'anecdote que vous venez de me raconter ?

T31 : - Non -- c'est comme s'ils s'attendaient de fait à ce que je fasse des fautes -- et donc ils ont dit n'importe quoi. Vous savez il y a beaucoup de gens comme ça que j'connais -- qui sont venus de métropole -- et qui font souvent des remarques comme ça -- on dit pas comme ci -- on dit pas comme ça. [...]

Plus tard, pourtant son discours devient contradictoire : d'un côté il méprise ce qu'il considère comme un sentiment de supériorité de la part des Métropolitains, mais de l'autre, il souscrit tout à fait au discours qu'il dénonce par ailleurs :

T31 : - [...] On dit que les jeunes ne progressent pas. Ben c'est pas compliqué hein -- la langue le diminue déjà -- bon c'est pas général -- mais j'pense que souvent -- le jeune ne parlera pas trop parce qu'il sait pas comment il va dire -- comment ça sera entendu -- comment ça va être interprété -- et on écouterait plus la façon dont il dit -- que ce qu'il a à dire. [...]

---

<sup>349</sup> Ce qui prouverait du reste l'appartenance des deux locuteurs, partageant les mêmes normes et les mêmes attitudes, à la même communauté linguistique.

<sup>350</sup> Et ce dans la mesure où le phonème /y/ n'existe pas en créole basilectal, et correspond de ce fait à une réalisation phonique identifiée comme francisante, donc valorisée.

<sup>351</sup> On peut même se demander dans quelle mesure T13, qui tente de maintenir l'échange dans la sphère qui lui semble la plus appropriée et la plus valorisante, entend la prononciation de son interlocuteur en fonction des normes linguistiques propres à cette sphère, et de ce fait sélectionne mentalement le lexème français dont la forme phonique est la plus proche du lexème créole /azuRe/. Cette hypothèse, qui peut sembler un peu compliquée, peut toutefois trouver quelques éléments de fondement quand on considère l'extrait suivant, dans lequel nous prenons le témoin 25 en flagrant délit de construction de "faute" et même d'hypercorrection :

E. : - Vous-même quand vous étiez enfant vous aviez le sentiment de bien parler le français ?

T25 : - Oui et non. Non par rapport aux enfants de familles plus aisées qui parlaient mieux le français -- les blancs -- les bourgeois -- et oui par rapport à nos voisins analphabètes qui déformaient même les mots créoles -- Par exemple infiger pour infuser.

E. : - Ah bon pourquoi ?

T25 : - Ben parce que en créole il y a beaucoup de /z/ -- et en français ce sont des /J/ -- donc pour faire bien on transforme le /z/ en /J/ -- même quand c'est bien /z/ en français.

E. : - Je comprends -- et pour le /i/

T25 : - Ben c'est la même chose -- le /y/ français se transforme en /i/ en créole -- comme dans culture et /kiltiR/

E. : - Oui mais là c'est l'inverse ---

T25 : - Ah ? Ah oui --- mais bon enfin je ne sais plus mais en tous cas pour le /z/ qui se transforme en /J/ ça marche ---

E. : - Donc d'après ce que vous dites -- il y a un sentiment d'infériorité. Est-ce que ce sentiment est impulsé par les non-Réunionnais -- ou bien est-ce que ce sont -- les Réunionnais eux-mêmes qui se construisent des complexes ?

T31 : - Les deux. Vous savez -- quelqu'un qui n'a jamais quitté l'île -- qui part en métropole -- quand il revient -- c'est plus pareil.

E. : - Pourquoi ? Qu'est-ce qui change ?

T31 : - Vous savez -- j'ai mon frère qui est parti 18 ans en métropole -- plus quelques années en Afrique du Sud. Bon c'est un industriel. C'est un gros créole lui hein -- il est pas du tout comme moi. Mais s'il a quelque chose à dire -- il le dit. Mais il serait resté ici ? Jamais.

E. : - Ça donne de l'assurance ?

T31 : - Plus d'assurance -- mais aussi plus de mobilité -- plus de dynamisme. Bon lui on peut l'appeler à minuit -- une heure -- samedi -- dimanche -- s'il y a besoin de lui -- ben il n'hésite pas -- il y va. Mais il ne trouve pas un Créole pour travailler avec lui. Les Créoles ne travaillent pas comme ça. --- Vous savez -- moi je suis quelqu'un de -- j'ai eu l'occasion de rencontrer des gens depuis très longtemps -- des gens de métropole et d'ailleurs -- donc très tôt j'ai su faire la différence entre -- personnellement je suis quelqu'un de très timide -- pour moi la langue c'est important parce que -- pour moi c'est un moyen de réussite. Maintenant -- avec le temps -- peut-être que je n'ai pas réussi à apprécier le p'tit créole tout ça -- mais pour moi ce n'est pas important. Moi j'ai fait un choix dans ma tête -- celui qui veut me comprendre il m'écoute -- celui qui m'écoute pas -- ben tant pis. [silence]

T31 commence ainsi par dire que les Réunionnais ont du mal à s'exprimer parce qu'ils sont constamment jugés, évalués, et que l'on écoute moins le contenu de leurs propos que leur forme. Ce serait donc l'attitude des Métropolitains, persuadés de la mauvaise compétence linguistique des Réunionnais, qui entraînerait l'apparition des fautes. On peut du reste remarquer qu'il passe d'une anecdote dans laquelle il constitue justement la victime de la suspicion de fautes, à des propos plus généraux, concernant un groupe dont il semble s'exclure : les jeunes Réunionnais et créolophones de langue première (alors que lui s'affirme francophone de langue première). Nous lui demandons alors s'il pense que ce sentiment de mauvaise compétence linguistique est insufflé ou non par les Métropolitains. En réalité, dans la mesure où le récit de l'anecdote précédente avait conduit T31 à dire que ce type de complexe était précisément lié à l'attitude supérieure et suspicieuse des Métropolitains, cette question en cache une autre : nous cherchons à savoir, à présent que le témoin ne parle plus directement de lui (même s'il en parle vraisemblablement encore), donc se sent davantage protégé, interrogé à titre d'expert et non plus d'acteur direct, s'il souscrit ou non à ce type de discours.

De fait, sa réponse nous satisfait tout à fait : d'un côté, les Métropolitains ont certainement ce type d'attitude, mais de l'autre, la mauvaise compétence linguistique des Réunionnais correspond effectivement, pour T31, à une réalité. Attrapant la perche que nous lui tendons et qui lui permet de glisser de son rôle de témoin acteur à un rôle de commentateur, détaché et *objectif*, d'une situation d'ensemble, T31 se met brusquement à reproduire les discours dépréciatifs qu'il dénonçait juste avant : les Réunionnais sont alors décrits comme peu dynamiques, paresseux, peu cultivés, peu volontaires, etc., et comparés aux Métropolitains qui apparaissent désormais comme de véritables modèles.

Le critère de la "confiance en soi", évoqué comme nécessaire pour une bonne compétence linguistique en français nous semble ainsi tout à fait intéressant, quand on considère que ce qui particularise les témoins répertoriés dans CS3 est précisément une représentation clivée et conflictuelle de leur identité sociale et linguistique, partagée entre un être davantage relié au créole, et un paraître que l'on voudrait le plus possible relié au français, mais dont on perçoit en même temps le caractère superficiel. Or, il est assez remarquable de constater que "bien parler français" est décrit comme aidant à (et permettant de) constituer ce paraître (à travers la connaissance d'un vocabulaire juste, riche et sophistiqué, qui témoigne d'un statut socioculturel élevé), tout en étant avant tout perçu

comme dépendant de la confiance en l'être, quand cet être correspond en même temps à la facette du "soi" que l'on occulte, qui constitue un modèle de ce qui ne doit pas être, et que l'on tente de ne pas transmettre. Cette perception de manque de légitimité du paraître, sur lequel est pourtant fondé l'essentiel de l'identité sociolinguistique, a comme conséquence, nous avons commencé à le voir, une propension particulièrement accrue, chez les témoins, à modifier leur positionnement, lors des interactions, en fonction de la sphère dans laquelle ils se situent, tentent de se situer et / ou se situe leur interlocuteur, des normes en fonction desquelles ils règlent leurs attitudes et leurs comportements, de l'image qu'ils souhaitent projeter d'eux-mêmes, etc., ce qui fait apparaître, dans les discours, un certain nombre d'ambivalences et même de contradictions. De façon encore plus nette que ce qui avait pu être observé jusque-là, les notions de "Même" et d'"Autre" apparaissent avant tout comme des données situationnelles, variant du tout au tout d'un moment à un autre, d'un positionnement à un autre.

Les analyses qui précèdent n'ont ainsi pas fait apparaître de différences importantes entre les discours des locuteurs s'affirmant comme francophones de langue première et ceux se définissant comme créolophone de langue première, qui semblent se rejoindre sur la représentation qu'ils ont de leur identité sociale, qu'ils perçoivent clivée, dédoublée entre un être et un paraître contradictoires et qui ne parviennent pas à s'accorder, l'un menaçant constamment d'intervenir sur l'autre et de le trahir. Elles n'ont pas non plus permis de mettre au jour des dissimilitudes essentielles entre les hommes et les femmes.

### 2.2.2. L'évolution des pratiques et des compétences

D'une manière générale, les témoins s'accordent à constater que les Réunionnais parlent de plus en plus le français, mais qu'en même temps, la langue tend à se dégrader. Ces discours généraux, à propos du groupe "des Réunionnais", dont on parle en faisant comme si l'on n'en faisait pas partie, sont intéressants dans la mesure où ils permettent aux témoins de parler d'eux-mêmes sans s'impliquer directement, sans apparaître trop à la surface textuelle de leurs discours.

E. : - Pensez-vous que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T21 : - Ah oui ben c'est sûr on parle beaucoup plus français qu'avant c'est normal avec l'école. Moi quand j'étais jeune on faisait pas autant d'études que maintenant hein les parents pouvaient pas suivre derrière hein il fallait travailler le plus vite possible. Et puis pas seulement ça -- mais y'avait pas toutes ces écoles et tout.

E. : - Vous pensez que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T36 : - Oui ça y'a de plus en plus de gens qui le parlent -- c'est normal l'école s'est généralisée hein. Mais ça veut pas dire qu'ils le parlent bien hein.

E. : - Est-ce que le créole peut empêcher de bien parler le français ?

T36 : - Ah oui c'est évident -- quand on le parle trop et quand on l'a appris avant le français. Regardez tous ces gosses là -- ils mélangent sans arrêt créole et français.

E. : - D'une manière générale -- est-ce que vous avez l'impression que le français est plus parlé à la Réunion qu'avant ?

T31 : - Plus parlé -- en ce sens que -- déjà bon -- beaucoup de jeunes ont accès à l'école aujourd'hui. Dans les familles on voit couramment les parents qui ne parlent que créole -- mais qui tiennent à ce que leurs enfants parlent français -- et les jeunes parlent effectivement le français -- même si ce n'est pas toujours un français académique.

E. : - Oui -- bien sûr. Mais donc il y a une évolution -- et les gens parlent plus français qu'autrefois ?

T31 : - Ben vous savez à une époque euh -- ça allait faire son service militaire -- puis ça revenait -- ou alors ça allait couper les cannes. Aujourd'hui -- les enfants -- ils sortent ingénieurs -- ils font des écoles d'agriculture -- des écoles par ci des écoles par là -- automatiquement ils sont aussi en contact avec un corps enseignant qui n'est pas forcément Créole -- et même s'ils sont Créoles -- ils ne parlent pas créole.

On ne peut pas ne pas noter ici la véhémence avec laquelle T31 déprécie, stigmatise les créolophones, dont le manque de compétence linguistique en français les réduit à l'état d'une population déshumanisée ("ça allait", "ça revenait", etc.), tandis que les jeunes Créoles, qui font des études, se rapprochent, au contact de la population métropolitaine (ou assimilée), de la sphère humaine ("ils")<sup>352</sup>.

Cette attitude de déshumanisation des Créoles dont la compétence linguistique est jugée défaillante apparaît de façon cette fois tout à fait explicite chez le témoin 36, dont les discours sur les Réunionnais créolophones sont souvent extrêmement stigmatisant :

T35 : - Non mais c'est pas ça parce que l'autre jour tiens j'étais à la Saline en voiture -- et je voulais demander mon chemin. Vous savez en bas de la Saline il y a un croisement -- d'un côté ça va vers Saint-Paul et de l'autre vers Saint-Joseph là --

E. : - Oui oui --

T35 : - Bon alors j'ai demandé parce que ça a tellement changé vous savez --

T36 : - Ah ça -- la Réunion -- c'est plus comme avant. Tout a changé !

T35 : - Bon j'ai demandé la route hein. Ben j'ai rien compris. Pas un mot. La femme là -- elle parlait en créole et j'ai rien compris.

T36 : - Tu parles elle parlait pas -- elle aboyait ! [s'adressant à moi] Non parce qu'il faut voir aussi le milieu hein. Ça change -- les intonations -- le timbre de voix. Elle avait une voix rauque ! [rire] On se demandait jusqu'à quel point on avait à faire à un être humain ! [rire]

T35 : - [gêné] Euh -- enfin elle parlait mal et j'ai rien compris.

La question de l'évolution des compétences linguistiques et des pratiques du français amène immédiatement T33 à souligner l'importance de "connaître" et même de "reconnaître" le créole :

E. : - [...] pour ce qui est de l'évolution -- vous avez l'impression que l'on parle de plus en plus le français à la Réunion ?

T33 : - Tout ça dépend des milieux -- des endroits. Il y a des endroits et des milieux qui évoluent -- on parlera le français -- tout en connaissant le créole -- parce que c'est notre langue quand même -- il faut le reconnaître ça quand même -- mais j crois qu'il est important de parler le français. En fait être un peu bilingue -- si vous voulez. Parce que notre langue elle est formidable. Moi là où j'aime moi -- c'est me retrouver au p'tit marché<sup>353</sup> -- entendre les gens parler -- c'est imagé -- c'est beau -- c'est super.

On peut noter la formulation particulière, avec l'emploi, à deux reprises, de la locution conjonctive "quand même", qui exprime l'opposition, et par laquelle T33 sous-entend, sans sembler s'en rendre compte, le fait qu'elle a justement elle-même du mal à "reconnaître" le créole, à le conserver et à le transmettre. On verra du reste par ailleurs que ce témoin entretient un rapport particulièrement ambigu vis-à-vis de l'idée de transmission du créole, de son évolution à la Réunion et de son avenir. On remarque en outre immédiatement l'ambivalence vis-à-vis du créole, dont elle parle de façon apparemment très positive (dans cet extrait : "c'est imagé, c'est beau, c'est super"), mais qu'elle considère en même temps comme un parler "exotique", "savoureux", qu'il "faut quand même" prendre en compte, et que l'on trouve surtout (aux côtés des produits "locaux") au "petit marché" de Saint-Denis. Plus tard, T33 revient sur cette idée du petit marché, comme lieu de référence en matière de créole. Nous

<sup>352</sup> Et ce même si le discours de T31 n'est pas sans sous-entendre, dans sa façon de parler des études suivies par les "jeunes Créoles" ("des écoles par ci, des écoles par là", "ils sortent ingénieurs") un certain caractère artificiel, vain, de ce processus d'humanisation, de rapprochement des créolophones de la sphère francophone / métropolitaine.

<sup>353</sup> Marché alimentaire semi-couvert et permanent de Saint-Denis, qui constitue souvent un des lieux de référence, dans cette ville, en matière d'"authenticité" culinaire et linguistique.

attirons son attention là-dessus, pour voir si elle va se rendre compte du caractère stéréotypé de son discours, ce qu'elle ne fait pas, s'avançant au contraire encore davantage dans le cliché : le créole du petit marché correspond effectivement, pour elle, au créole authentique, "pur", "pas mélangé", au "vrai créole", au "créole de la rue" (au créole *peuple* ?) :

E. : - Pourquoi au marché ?

T33 : - Parce que c'est là -- parce que eux ils parlent vraiment le créole -- le créole de la rue -- le créole pur -- là y'a pas de mélange.

Cette notion de "mélanges", chez des locuteurs dont l'indéfinition identitaire et sociolinguistique est précisément liée au décroissement des frontières sociales et linguistiques, appelle naturellement de nouveau des discours ambivalents. D'un côté, les locuteurs ont conscience du fait que leur récente promotion sociale est justement liée au processus de perméabilisation des groupes socio-ethniques, donc au métissage<sup>354</sup>, mais de l'autre, comme nous l'avons déjà vu, ce décroissement a entraîné une certaine dilution des frontières linguistiques, dilution insécurisante dans la mesure où les locuteurs ne savent plus toujours dans quelle langue se situent leurs discours. C'est ce que souligne le discours du témoin 25 :

E. : - Pensez-vous que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T25 : - Ah oui c'est sûr -- on parle beaucoup plus le français maintenant qu'avant -- avec l'école -- qui est plus répandue qu'autrefois -- et puis y'a de plus en plus de familles où on parle le français. Moi je les appelle les familles nouvelles -- un peu comme le vin nouveau [rire]. Ce sont souvent des familles métissées d'ailleurs hein.

E. : - Vous pensez que le métissage favorise la pratique du français ?

T25 : - Oui parce que ça fait que les gens sortent de leur milieu familial -- social -- ethnique -- etc. Donc -- souvent -- ça entraîne une progression. Autrefois les gens étaient séparés les uns des autres -- y'avait pas de mélanges. Les races correspondaient à des catégories sociales déterminées -- et à une langue. Y'avait pas de mélanges ethniques -- sociaux et linguistiques. C'est pour ça que les pauvres -- noirs -- n'apprenaient pas le français.

E. : - Donc globalement les Réunionnais parlent mieux le français qu'avant ?

T25 : - Mieux -- ils le parlent plus ça c'est sûr -- mais mieux -- je sais pas -- on voit beaucoup de mélanges aussi hein.

E. : - Le métissage ethnique a en quelque sorte entraîné un métissage linguistique ?

T25 : - Ça -- mais c'était pas ce qu'on pouvait espérer de mieux hein.

Or la représentation, par les locuteurs de CS3, de la dilution des frontières linguistiques et sociales est très certainement liée à celle qui caractérise le clivage de l'"être social" réunionnais, partagé entre un *être créolophone*<sup>355</sup> considéré comme handicapant, dévalorisant, et incompatible avec ce que qu'ils tentent d'édifier comme un *paraître* francophone, que l'être menace, de surcroît, précisément à cause de la difficulté de délimiter clairement des frontières linguistiques. Il semble ainsi que les locuteurs sont confrontés à une double difficulté : d'une part celle de tendre, mais sans avoir le sentiment de pouvoir y parvenir, à une harmonisation entre l'être et le paraître, et entre le créole et le français ; et d'autre part, dans la mesure où ils ne parviennent pas à se représenter le français comme langue possible de l'être, celle de la peur que suscite l'idée de cette rencontre, qui risque d'évoluer vers un *métissage*, un mélange

---

<sup>354</sup> Cette notion de "métissage" est très peu abordée, sauf à propos du "métissage" entre Réunionnais et non-Réunionnais. Il est d'ailleurs intéressant de noter à quel point les discours taisent les questions d'ethnicité, que l'on trouve par contre plus explicitement, nous le verrons, à la fois dans les discours des locuteurs de CS3 mais appartenant à la génération précédente, et dans ceux des témoins répertoriés dans CS4.

<sup>355</sup> Les caractères italiques sont ici dus au fait que cette notion d'être créolophone devra certainement, en regard de l'analyse des discours sur le créole, être nuancée. Nous y reviendrons, et considérons pour le moment, et en fonction de ce qui est affirmé par les locuteurs, que le créole constitue pour eux la variété de l'être.

de langues, et une contamination du paraître par l'être, qui risquerait alors de réduire à néant le début de légitimité construit en français, légitimité d'autant plus fragile et contestable qu'elle est perçue sans fondations (puisque l'être est inscrit du côté du créole).

Les locuteurs semblent ainsi partagés entre la volonté d'atténuer les frontières qui les empêchaient jusque-là de progresser et de se diriger vers la sphère de l'Autre, mais aussi de les renforcer, puisque cette dilution aboutit à une indéfinition à la fois linguistique, sociale, et identitaire. Dans la logique qui est encore la leur de passer d'une langue (le créole) à l'autre (le français), de corriger l'une en l'autre, d'évoluer du patois<sup>356</sup> à la langue, ils ne parviennent pas à se représenter l'être social bilingue (précisément capable de "traduire"), ce qui les conduit justement à renforcer les barrières entre être et paraître, quand ce cloisonnement identitaire constitue en même temps l'un des principaux obstacles au gain de sécurité linguistique.

Nous mettons certainement ici le doigt sur l'un des paradoxes essentiels qui caractérisent les membres des petite et moyenne bourgeoisies, pris au piège entre un désir et une nécessité d'évolution, et la peur que cette évolution, qui n'est encore conçue que dans une logique de remplacement d'une langue par l'autre, aboutisse au mélange, et à la perte des formes "pures", "authentiques", "originelles", etc. Nous sommes ici en plein cœur de la problématique du "conflit linguistique", et de l'idée selon laquelle la diglossie ne peut conduire, à l'issue d'une "guerre des langues", d'un processus glottophagique, qu'au remplacement d'une langue par une autre<sup>357</sup>. Or l'analyse des discours des témoins répertoriés dans la seconde catégorie sociale nous a justement permis d'entrevoir la possibilité d'une conception relativement déconflictualisée de la coexistence, chez un même être social (et donc sur une même aire sociale), de deux langues, et précisément à partir du moment où elles pouvaient toutes deux être conçues (et utilisées) à la fois comme langues de l'être et du paraître.

Ainsi, la plupart du temps, l'évolution est pensée comme un risque de disparition, de déformation d'une des deux langues. Chez les témoins répertoriés dans la troisième catégorie sociale, cette peur concerne avant tout le français, ce qui n'est pas très surprenant dans la mesure de la perception de l'extériorité de la langue par rapport au sujet, du fait que le français est une langue que l'on ne s'est pas appropriée, qui ne correspond pas à une langue de l'être, et dont on se sent, de ce fait, locuteur illégitime, risquant, par conséquent, de la déformer, de l'abîmer, et de la perdre. C'est ce qu'exprime le témoin 30 qui perçoit une perte générale des langues :

E. : - [...] Donc vous avez un peu l'impression que le créole se perd ?

T30 : - Par rapport au langage extérieur oui -- surtout pour les jeunes hein -- peut-être pas pour une catégorie de trente cinq à monter -- mais pour les plus jeunes -- avec la télévision etc. qui rapporte des émissions de métropole -- je trouve qu'il y a des ---

E. : - Donc le créole se rapproche du français ?

T30 : - Mais le français -- le français -- même pas le français -- le langage qui n'en n'est plus un à la limite -- d'autres langues -- l'argot -- bref -- tout se mélange --

E. : - Vous êtes très pessimiste ?

---

<sup>356</sup> Précisément défini comme tel puisque le créole est issu du français, et que les frontières entre les deux systèmes sont représentées comme étant sinon inexistantes, en tout cas bien mal définies.

<sup>357</sup> Or il est justement intéressant de constater comme il semble difficile (voire douloureux ?) pour les chercheurs mêmes, de trouver un juste milieu entre une vision conflictuelle du "contact de langues", et une vision totalement harmonieuse, telle qu'on peut en particulier la trouver dans certains travaux sociolinguistiques inscrits dans le courant interactionnel.

T30 : - Ben oui. Mais bon on voit bien du côté des artistes créoles -- qui essayent de sauvegarder la langue et la culture -- mais je sais pas si ils reçoivent une écoute véritable.

E. : - Vous trouvez ça regrettable ?

T30 : - A mon sens oui -- parce que la perte de la langue -- c'est aussi une perte de repères -- parce que le créole il s'est fait aussi par rapport divers patois -- puisqu'on était tous un petit nombre au départ d'univers différents -- entre les Bretons -- les Malgaches -- les Africains -- bon ben -- c'était une certaine structure qui est en train de -- à mon sens je dis bien hein -- qui est en train de se diluer complètement.

La question du créole qui se perd, nous y reviendrons, constitue une thématique particulièrement insécurisante pour les locuteurs de CS3, tiraillés, pour schématiser, entre le désir de s'en défaire pour parvenir au français, la peur de ne pas pouvoir accéder à la variété légitime de français, la perception de perdre la légitimité qui était "autrefois" la leur dans la sphère créole / créolophone, mais en même temps de ne pas encore être en mesure de se faire admettre dans la sphère francophone, celle que le français se dénature, et enfin la culpabilité, générée par le sentiment que leur illégitimité linguistique les rend également responsables de la dilution des frontières entre les langues, dilution qu'ils redoutent, de fait, tellement. La perception est ainsi effectivement, pour le moins, celle d'une perte totale de "repères".

La séquence qui suit, extraite du discours du témoin 13, est également particulièrement illustrative de cette peur de perte de la langue française, décrite ici comme rien de moins qu'une langue de l'ordre du divin, une langue pure, originelle, universelle, liée au savoir ancestral, à l'origine de la culture et de la connaissance, etc. Cette vision fantasmée et idyllique du français rend bien compte de l'ampleur de la peur que suscite la représentation de la dégradation et de la disparition progressive de la langue :

E. : - Est-ce que tu as le sentiment que le français est en danger ?

T13 : - Ah oui -- tout à fait [silence]

E. : - Comment ça ?

T13 : - Pour moi le français c'est la langue des oiseaux [rire]. Et la langue des oiseaux -- c'est le langage universel -- si tu veux -- si je prends toutes les langues de la terre -- pour moi -- la première langue -- c'est le français. Si tu veux j'ai pas encore tout à fait construit mon raisonnement sur le français -- il faut prendre le temps de réfléchir -- mais je sais à l'intérieur de moi -- que le français doit exister -- doit vivre. C'est une langue vivante -- pour moi c'est une langue -- qui se rapproche plus de la langue universelle -- mais j'arrive pas encore à t'expliquer pourquoi. Je sais que les mots français ont chacun leur importance -- et quand tu les utilises comme il faut -- ça traduit bien. Donc tu peux faire passer la connaissance par le français -- pas par les autres langues. Aussi les vieilles langues -- mais qui n'existent plus -- qui sont mortes. Donc dans les langues vivantes -- pour moi ce qui reste -- c'est le français -- et c'est celle qui peut faire passer la connaissance.

E. : - Mais pourquoi est-ce qu'elle est en danger ?

T13 : - Elle est danger parce que -- ben par la société parce que maintenant -- tu prends par exemple l'Europe -- c'est l'anglais qui prime -- et tu vas dans n'importe quelle conférence ou n'importe où il faut parler en anglais -- alors -- c'est pour ça que je suis contente qu'au niveau du Vietnam ils aient réussi à remettre la langue française. C'est important ça tu vois. En Afrique c'est pareil. Qu'il y ait une présence -- parce que je te dis -- c'est la langue vivante qui se rapproche le plus de la langue universelle -- donc de la langue de la connaissance. Parce que les mots quand tu les regardes comme ça -- ils ne veulent rien dire. Je veux dire -- regarde -- tu dis par exemple pardon -- et tu dis excuse me -- pour moi ça veut pas dire la même chose -- parce que -- dans le mots *pardon* tu as le par-don -- et excuse me -- bon [rire] Tu vois ça a pas la même signification. Comme bon-jour. Tous les mots -- connaissance -- euh comment on dit connaissance en anglais -- faire connaissance -- euh -- attends -- et puis dans le son aussi -- par exemple tu dis -- en anglais on dit rencontrer -- on dit to meet hein -- voilà [silence] bon to meet -- meet. Tu vois c'est pas faire connaissance -- co-naissance -- tu vois c'est ça le langage universel. Tu comprends pourquoi c'est important pour moi le français ? [...]

Ainsi T13 se représente l'évolution de la langue française comme un risque de la perdre et une tendance à la dénaturer, et en même temps prône la rencontre et le mélange des cultures, en montrant que ce que l'on entend le plus souvent comme "culture réunionnaise" est

pour elle trop restreint, car trop directement lié au créole, qu'elle ne considère justement pas comme une "langue" dans la mesure où il s'agit d'un "mélange de langues". Le paradoxe et la double contrainte entre le désir et la peur de l'évolution, de la rencontre et de la transformation (donc précisément de la créolisation) sont de ce fait ici parfaitement illustrés :

T13 : - [...] C'est ça qu'on devrait mettre en avant dans la culture réunionnaise -- c'est qu'on est arrivé à un stade de mélanges -- on est imbriqué tu vois. Il faut pas se restreindre à l'île. On a la chance d'avoir tout à portée de main -- et il faut arriver à harmoniser tout ça. Pour moi -- être Réunionnais -- c'est sentir cette réunion là -- cette union. C'est un état d'esprit.

E. : - Mais justement tu dis que la culture réunionnaise doit être conçue comme une rencontre de cultures -- un mélange de cultures -- mais en même temps tu dis que les langues ne doivent pas se rencontrer les unes les autres --- non ?

T13 : - Non pas ne doivent pas se rencontrer --- enfin -- comment dire -- si elles se rencontrent elles se mélangent -- et ça ça va pas -- le français est une langue pure et elle doit rester la plus pure possible --- tu vois ce que je veux dire ? Si on mélange tout y'a plus de langue. C'est pour ça que le créole c'est pas une langue pour moi -- c'est mélangé -- c'est pas une langue.

Cette idée apparaît également, mais de façon un peu différente, dans le discours de T49, qui a passé un peu plus de dix années en métropole, et qui associe l'évolution du français à la mobilité plus grande qu'autrefois des Réunionnais, qui, selon lui, ont une tendance systématique à "transformer" les langues. On a ici l'impression d'une sorte de comparaison et / ou d'amalgame entre le créole (langue) et le Créole (individu), décrit comme quelqu'un qui "trouve", "prend", et "transforme" :

E. : - Pensez-vous que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T49 : - Il est plus parlé -- mais mieux parlé je peux pas dire qu'il est mieux parlé parce que -- disons que y'a beaucoup de monde qui voyage actuellement -- donc c'qu'ils ramènent de la métropole -- ils le ramènent d'une certaine région de la métropole. Donc je sais pas si c'est mieux parler. C'est peut-être -- parce que même le Français -- bon quelquefois il s'exprime mal -- donc selon où il a été -- la personne -- où le Réunionnais est parti -- il ramène bon -- Le Créole voilà le problème bon -- c'est-à-dire le Réunionnais -- enfin le Créole bon -- pour préciser -- il prend tout ce qu'il y a -- il transforme tout c'qu'il y a -- il fait c'qui veut avec quoi -- on manipule très bien -- bon parce que nous on transforme. Parce que bon si on regarde le créole d'y'a trente ans et le créole de maintenant -- ça a changé -- complètement changé.

Sitôt qu'ils construisent leurs discours sur un mode générique, les témoins ont ainsi tendance à stigmatiser "les Réunionnais", à *les* (se) décrire comme des locuteurs peu compétents, comme des individus peu cultivés, etc. L'impression est celle d'un non-respect de la langue française, que l'on ne conçoit plus, comme "autrefois", comme une langue de la culture, de la poésie, et dont on utilise très peu la richesse. Ce type de discours apparaît quand même avec plus de force de la part des témoins affirmés francophones de langue première :

E. : - Pensez-vous que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T30 : - Ben comme je vous ai dit tout à l'heure -- je trouve qu'actuellement -- les gens emploient le vocabulaire avec beaucoup trop d'imprécision. Leur vocabulaire est pauvre.

E. : - Actuellement -- ça veut dire que vous avez le sentiment d'une régression ?

T30 : - Oui -- une régression. A mon sens il y a une telle richesse -- et qui n'est utilisée -- à mon sens -- à peine à cinq pour cent -- on utilise toujours les mêmes mots -- euh --

E. : - Hm. Et pourtant il y a beaucoup plus de gens qui parlent le français qu'autrefois.

T30 : - Hm -- ça je ne sais pas. Je parle par rapport au français-là hein. À la Réunion même je ne sais pas. Je ne peux pas me rendre compte de l'évolution vraiment. Mais je trouve que dans l'expression écrite -- je suis jamais tombée sur des textes euh -- quand on lit quoi -- dans les lieux professionnels -- je trouve qu'on emploie pas vraiment la langue comme on devrait l'utiliser. On utilise beaucoup de langage parlé -- mais on délaisse à mon sens trop les subtilités -- les nuances de langue. Et puis il y a beaucoup de fautes euh --

E. : - Donc vous avez l'impression d'un niveau général assez moyen.

T30 : - Moyen -- très moyen. Pour moi hein -- attention -- par rapport à l'idée que je me fais du français hein --- Mais le pire -- c'est que les gens ne s'en rendent même pas compte souvent.

E. : - Vous pensez que le niveau de culture générale est moindre à la Réunion ?

T31 : - Ah oui -- nettement. Il y a peu de gens cultivés ici. Il n'y a qu'à regarder les musées -- les occasions de sortir pour se cultiver -- les manifestations culturelles -- même au niveau du cinéma -- il n'y a rien ici. Moi si j'avais pu aller vivre ailleurs -- j'y serais allé -- mais avec mon métier -- c'est difficile.

E. : - Est-ce que vous avez l'impression que le français a évolué dans le temps ? Par exemple entre le moment où vous étiez enfant et maintenant ?

T34 : - Oui -- je crois.

E. : - Qu'est-ce que vous diriez là-dessus ?

T34 : - Je dirais qu'il est moins riche qu'avant. Avant on cherchait plus à utiliser des synonymes. Maintenant on communique tout simplement -- mais sans chercher à -- embellir son langage. C'est ce que je pense.

E. : - Donc c'est devenu plus une langue de communication immédiate plutôt qu'une langue euh poétique euh --

T34 : - Voilà -- c'est l'impression que j'ai. Maintenant ça dépend peut-être euh -- des gens. Mais que ce soit dans la rue ou même au travail -- c'est moins -- je sais pas. Avant c'était beau quoi c'était quelque chose euh --

En même temps, une certaine ambivalence apparaît dans le fait que la grande majorité des témoins s'accordent à insister sur le fait que tous les Réunionnais comprennent parfaitement bien le français<sup>358</sup>. On a l'impression d'une sorte de mot d'ordre, qui est parfois en totale contradiction ce qui était en train d'être dit.

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T32 : - Bon -- je prends le cas -- là par exemple si y'a un paquet de Créoles par exemple -- ou y'a une guerre -- ou des émeutes là -- je pense que pour eux c'est plus facile de communiquer en créole que de parler français -- mais sinon y'a pas de raison -- et puis de toute façon tous les Créoles comprennent le français hein.

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T33 : - Très important. C'est-à-dire pour l'éducation -- si on veut évoluer -- moi j'vois par exemple mes parents -- ils s'expriment toujours en créole -- ils ont des problèmes à s'exprimer euh -- remarquez c'est logique hein -- quand vous parlez toujours une langue -- même si vous la comprenez -- même si vous l'écrivez -- le parler n'est pas aussi facile que la lecture.

E. : - Vous avez l'impression de traduire parfois ?

T33 : - Disons que c'est le vocabulaire quelquefois qui nous manque un peu. Il est un peu limité. En lisant -- on les comprend -- bien sûr -- mais on ne les emploie pas automatiquement.

T39 : - Non non non de toute façon le français il est très bien compris -- que ce soit par le marchand du p'tit marché -- le marchand de légumes --

T39 : - [...] Je dis maintenant qu'on vienne plus me dire que le Métropolitain -- le Métropolitain ne comprend pas le créole -- c'est possible -- il va prendre euh un mois pour s'adapter -- mais le p'tit Réunionnais -- il comprend le français.

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T49 : - Ah oui -- d'ailleurs ils vous comprendraient même pas -- Bon -- C'est-à-dire non -- le Créole comprend très bien le français. Mais bon il va comprendre -- mais après pour s'exprimer -- pour la compréhension non -- mais pour la diffusion après -- Mais pour comprendre il comprend hein --

---

<sup>358</sup> Ce point de vue se trouvait déjà dans les discours du témoin 1 (CS1), qui soulignait le fait que "tous les Créoles ont toujours compris le français".

T54 : - [...] Au standard des fois je suis obligée de prendre la langue créole -- ben c'est que les gens qui me parlent ils sont tellement euh -- c'est pas qu'ils comprennent pas mais -- ils ont besoin qu'on leur parle en créole pour compr -- pour comprendre ce qu'ils racontent. Et pour que eux ils comprennent ce que moi je raconte. Surtout ici au niveau des étudiants. Parce que moi je suis au standard par exemple pour les inscriptions -- et souvent y'a des gens qui comprennent pas comment faire les démarches administratives et tout -- qui ont des problèmes pour inscrire leurs enfants et tout -- et je suis obligée de parler créole pour que eux ils se sentent à l'aise -- ils se sentent compris -- ils se --

E. : - Oui c'est ça. Mais ils comprennent le français.

T54 : - Ils comprennent le français -- oui oui tout à fait -- mais ils ont besoin de partir en créole pour être à l'aise. Ou alors le fait -- quand je les ai au téléphone

On peut en outre noter, quand il s'agit pour les locuteurs d'évoquer et d'évaluer la compétence linguistique "générale" des Réunionnais, que ceux-ci sont souvent comparés à d'autres francophones, par rapport auxquels ils sont systématiquement considérés comme moins compétents. Ce type de comparaison, de nouveau, n'est pas sans rappeler les discours du témoin 9 (CS1). Les locuteurs servant de référence en matière de francophonie les plus fréquemment cités sont naturellement les Français de France (les Métropolitains), ainsi que les Antillais, souvent représentés comme bien meilleurs francophones que les Réunionnais :

T13 : - [...] Par exemple tu prends les Antilles -- ils ont un créole -- bon c'est différent d'ici -- mais ce sont des gens qui s'expriment très bien en français. Tu prends n'importe quelle interview -- sauf les vieux Antillais -- je veux dire ils utilisent le patois -- le créole -- mais n'importe quelle interview -- ils vont d'abord parler le français. Ici -- --

E. : - Tu trouves que les Réunionnais parlent moins bien le français que les Antillais ?

T13 : - Ah oui. Ah oui. Il suffit de prendre les actualités et tu vois hein. Moi je suis désolée quoi -- non. Je sais pas moi -- on va pas leur demander de parler un français impeccable et tout tu vois -- mais bon -- s'exprimer pour que ton interlocuteur en face il te comprenne -- que tout le monde te comprenne. T'es pas d'accord ?

E. : - Euh --

T13 : - = Non parce que moi des fois ils disent des choses que je ne comprends pas -- je suis désolée -- je ne comprends pas. Ben dans ce cas -- les Alsaciens -- ils ont une langue aussi -- ben pourquoi ils parlent le français ? Ils devraient parler en alsacien. Tu rentres dans un magasin là-bas -- ils te parlent en français -- ils te parlent pas en alsacien. Alors pourquoi ici ça serait différent ? Pourquoi absolument marquer une différence ? C'est ça que je ne conçois pas. Pourquoi toujours marquer des différences ? Toujours se démarquer. Sans être des moutons de Panurge -- mais bon.

E. : - Y a-t-il des lieux -- dans l'île ou en dehors de l'île où l'on parle mieux le français que dans d'autres ?

T25 : - Ah ben en dehors de l'île c'est certain. Pour moi -- la référence -- c'est Paris -- même si ça fait cliché. En milieu estudiantin. Et puis aux Antilles -- où on parle beaucoup mieux qu'à la Réunion.

E. : - Vous y êtes allée ?

T25 : - Non -- mais à la télévision on voit bien -- ils parlent tous français -- ou bien créole -- mais pas mélangé comme ici.

### **2.2.3. Les discours épilinguistiques sur le français chez les locuteurs de la génération intermédiaire : synthèse**

Ainsi, l'analyse des discours épilinguistiques construits autour du français ont permis de faire apparaître différentes attitudes qui peuvent être décrites comme caractéristiques des témoins répertoriés dans CS3 et entrant dans la seconde tranche d'âge, que nous pourrions appeler, en référence à leur âge et à la période de l'histoire réunionnaise pendant laquelle ils ont constitué leur être social, la "génération départementalisation".

Comme nous l'avons vu, tant sur le plan des réactions vis-à-vis de la situation d'enquête que sur celui des discours épilinguistiques axés sur le français, les discours font apparaître de nombreuses ambivalences et de nombreuses contradictions, dont nous commençons à montrer qu'elles étaient révélatrices des incertitudes de ces témoins quant à leur positionnement socio-

identitaire et sociolinguistique, et quant à la définition même de leur identité sociale. Ces témoins sont ainsi globalement partagés entre une volonté de paraître s'inscrire dans une sphère conforme à l'image qu'ils ont de la norme, et qu'ils identifient comme la sphère française francophone, et la perception que leurs origines, créoles / créolophones les empêchent d'être totalement admissibles dans cette sphère. Ainsi, et même lorsque la langue première affirmée est le français, la totalité des témoins se caractérise par la perception d'un être, qui, parce qu'il est lié au créole, est limité, restreint, et même présente un certain handicap, freine l'évolution et la progression à laquelle ils tendent.

En outre, et dans la mesure de la perception de l'illégitimité de l'être, et de la constante volonté de progression, d'ascension sociale, les témoins traduisent constamment la perception d'un décalage insécurisant entre ce qui est et ce qui est donné à voir, entre l'être illégitime parce que non-conforme au modèle de réussite, et à ce titre non-transmissible, et le paraître que l'on tente à toute force de maintenir mais dont on perçoit en même temps, dans la mesure où il ne se fonde pas sur un être avec lequel il est cohérent, l'illégitimité, la fragilité, le caractère superficiel, et qui plus est le risque constant d'être trahi, dénoncé, par l'être sous-jacent. De ce fait, une des attitudes les plus caractéristiques des membres de ce groupe est de n'avoir cessé d'affirmer leur légitimité, tout en agissant leur illégitimité.

Cette perception d'illégitimité linguistique et identitaire, liée au caractère flottant et indéfini du positionnement social a comme conséquence une constante quête de légitimité, vis-à-vis de celui qui représente la norme de référence, le Métropolitain, mais qui attise en même temps des sentiments de méfiance et de rivalité, et vis-à-vis duquel les locuteurs oscillent entre le désir de se faire reconnaître, et admis, et celui de se démarquer, de se définir comme Autre.

En outre, on a vu que l'ambivalence du positionnement, perçu comme perpétuellement "entre-deux", donc forcément toujours en décalage, conduit les témoins à tenter de renforcer les frontières entre l'être dont ils voudraient pouvoir se détacher, et le paraître dans lequel ils souhaiteraient parvenir à *être*, tout en sachant pertinemment que c'est l'ouverture des frontières sociales et identitaires qui leur a permis, et leur permet encore, de se promouvoir socialement, et de prétendre se faire reconnaître dans la sphère de l'Autre. En même temps, ils ont bien conscience du fait que ce décloisonnement socio-identitaire a entraîné une rencontre des langues, et de fait une certaine transformation de celles-ci, rencontre et transformation vis-à-vis desquelles ils ont des discours naturellement ambivalents, partagés entre le sentiment d'en être au moins partiellement responsables, celui de culpabilité linguistique liée à la perception du décalage entre leurs façons de parler et la norme de référence, et celui d'inquiétude (parfois exprimée avec une certaine véhémence) vis-à-vis de l'évolution linguistique, menaçant la forme pure dont ils sont précisément désespérément à la recherche, et ne pouvant signifier pour eux qu'une dégradation.

Volontairement, et dans la mesure de la perception de certaines différences assez significatives pour être relevées, entre les locuteurs appartenant à des tranches d'âge différentes, nous n'avons pas encore pris en compte les discours des locuteurs les plus âgés, dont il va à présent s'agir de comparer les propos avec ce qui vient d'être vu.

#### **2.2.4. Les discours des locuteurs les plus âgés**

Les témoins de la première génération, qui ont approximativement l'âge d'être les parents des témoins dont nous venons d'analyser les discours, apportent un autre point de vue sur la situation sociolinguistique, et sur son évolution, et se caractérisent par le fait qu'ils

semblent avoir davantage de recul, être plus détendus, plus mesurés par rapport aux langues et aux normes. Si l'on se souvient des grandes lignes de l'histoire réunionnaise, ces témoins ont été élevés et ont commencé à entrer dans la vie active au cours des dernières décennies de la période coloniale. Comme pour leurs cadets, l'apprentissage et la maîtrise du français sont décrits comme importants, mais ils insistent fréquemment en même temps sur l'importance de conserver le créole, de le transmettre, et portent un regard souvent critique à l'égard de la génération de leurs enfants. Les discours donnent en outre l'impression d'une perception moins confuse des frontières linguistiques.

#### **2.2.4.1. Une plus grande affirmation de l'être**

La trajectoire linguistique du témoin 37, ancienne institutrice issue d'un milieu rural<sup>359</sup> et relativement défavorisé, n'est pas très différente, en ce qui concerne l'évolution vers le français, de celles que nous avons décrites dans ce qui précède. Son discours met cependant au jour une différence qui nous semble essentielle, celle de l'importance dite de la transmission, aux côtés du français, du créole : au contraire de ce qui apparaît chez les témoins appartenant à la génération suivante, l'être, créole / créolophone, constitue un modèle que l'on trouve important de transmettre aux enfants :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T37 : - Le créole.

E. : - Quelle était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?

T37 : - Oui -- à la maison on parlait surtout le créole avec mes parents -- et peu de français. Le français c'était à l'école.

E. : - Et avec le temps -- est-ce que ça a évolué ?

T37 : - Oui -- beaucoup. On a tendance à parler français que créole maintenant.

E. : - Et quelle est celle que vous avez employé avec vos enfants ?

T37 : - Quand ils étaient petits -- on parlait le français -- et après -- adolescents -- on a parlé créole.

E. : - Pourquoi ?

T37 : - Ben je trouvais qu'il fallait pas abandonner le créole. Le français était réservé à la communication extérieure -- mais à la maison -- il fallait parler créole.

E. : - D'accord -- mais quand ils étaient petits -- pourquoi le français ?

T37 : - Ben -- parce qu'on parlait créole tout le temps -- donc pour leur donner l'habitude de parler français.

E. : - Parce que vous pensiez que le créole pouvait gêner leur apprentissage du français ?

T37 : - Oui parce que si on ne parlait pas du tout français -- ils auront des difficultés -- si à l'école l'enseignement est en français.

T37 se montre du reste relativement critique envers les membres de la génération "départementalisation", qu'elle décrit comme arrivistes, prétentieux, trop "ambitieux", et prêts à tout pour parvenir à leur quête de légitimité, y compris à délégitimer le créole. Elle rend de ce fait ces locuteurs responsables du peu de valeur conféré au créole :

E. : - Pour vous c'est important de bien parler ?

T37 : - Oui c'est important -- pour communiquer déjà. Et puis bon -- quand on parle bien le français -- c'est sûr qu'on est mieux reconnu. Mais moi j'ai l'impression que les gens exagèrent maintenant hein. Si on parle que créole -- on n'est pas du tout reconnu. Mais ça c'est dommage. Y'a des gens qui ne parlent que créole -- ben c'est pas pour ça qu'ils ont pas de valeur hein. Peut-être que les gens sont plus ambitieux maintenant. Moi je trouve pas que c'est une qualité hein. Enfin --

---

<sup>359</sup> Nous avons déjà mentionné le caractère fluctuant du clivage rural / urbain à la Réunion. Le critère de la ruralité est cependant ici plus pertinent, précisément dans la mesure de l'âge de ce témoin, qui est née et a grandi dans une petite ville située à l'est de l'île (Saint-Benoit), et qui correspondait effectivement, au moins jusqu'au développement des infrastructures post-départementalisation, à un milieu définissable comme "rural".

Ce discours réapparaît à plusieurs reprises. Dans la séquence suivante, il est question de l'accent, dont T37 montre qu'il gêne davantage ses enfants qu'elle-même :

T37 : - [...] je ne sais pas si on met ça dans l'accent hein -- je n'articule pas bien.

E. : - Est-ce que ça vous gêne ?

T37 : - Non -- pas vraiment. Apparemment ça gêne plutôt mes enfants -- c'est eux qui me disent ça. Et d'ailleurs ils disent en général -- à la Réunion on fait ça. D'ailleurs j'ai remarqué hein -- les gens qui ont l'âge de mes enfants -- vers la quarantaine -- ils critiquent souvent la manière de parler des Réunionnais. Je sais pas si c'est parce que ce sont les premiers qui ont pu partir faire leurs études en métropole -- enfin -- je n'sais pas.

Elle divise ainsi les membres de la communauté linguistique en trois principaux groupes d'âge<sup>360</sup>, et montre que les locuteurs de la génération intermédiaire sont ceux qui adoptent les attitudes les plus stigmatisantes vis-à-vis de la Réunion et du créole, tandis que les plus jeunes parviennent au bilinguisme et se détendent :

T37 : - [...] J'ai l'impression qu'ils n'ont pas compris ce que c'est que le créole -- parce que quand on a honte de parler créole c'est qu'on a rien compris. Le créole est utile -- bon c'est pas comme le français -- mais pourquoi renier ses racines -- on vient de la Réunion quand même. C'est pourquoi je dis qu'il faut apprendre le créole. Pas que ça devienne une langue officielle -- mais apprendre différemment -- ne pas mélanger le français et le créole.

E. : - Et vous avez l'impression qu'il y a des Réunionnais qui renient leurs racines justement ?

T37 : - Oui y'en a.

E. : - Et vous avez l'impression que c'est plus courant chez certaines catégories de personnes ?

T37 : - Oui -- peut-être des catégories d'âge comme on a dit. Pas trente ans hein -- mais plutôt vers la quarantaine. Par contre -- à partir de la cinquantaine -- là je trouve qu'il y a un changement. Peut-être que leurs propres enfants ou leurs petits enfants ont amené autre chose chez eux -- mais la quarantaine là -- ils ont un problème hein.

#### **2.2.4.2. L'apparition de la variable ethnique**

Une autre donnée, la plupart du temps gommée dans les discours des témoins plus jeunes, apparaît dans le discours de T37 : celle de l'inégalité des chances et de la délégitimation sociolinguistique liées à l'appartenance socio-ethnique.

E. : - Mais vous-même -- vous parliez créole à la maison ?

T37 : - Oui.

E. : - Et vous avez eu des difficultés à l'école ?

T37 : - Oui -- j'ai senti des difficultés avant. Par exemple je prends un exemple hein -- on parlait créole à la maison -- mais quand je me suis retrouvée à l'École Normale à l'époque -- ben des fois il m'arrivait même en connaissant la réponse -- de ne pas lever mon doigt -- parce que je m'exprimais mal. J'avais peur de faire des fautes.

E. : - Hm.

T37 : - Oui parce qu'avant c'était -- plus qu'un échec ! C'était même une tare peut-être. Parce que n'oubliez pas qu'à l'époque -- y'avait qui à la Réunion ? La masse ne comptait pas trop. On sentait vraiment la présence de la colonisation.

E. : - Oui. Et donc c'était une élite qui allait à l'école normale ?

T37 : - Oui. Bon peut-être à Saint-Denis c'était un peu différent hein -- parce que bon c'était un peu évolué par rapport aux quartiers -- mais nous à Saint-Benoît -- je me rappelle -- on choisissait deux ou trois élèves par classe pour aller au lycée ou à l'école normale hein -- Ben c'était pas nous qui étions choisis hein -- ça non [elle désigne la couleur de la peau de son bras]. Nous c'était sur concours. Ça c'était une injustice.

Le récit met donc en mots la discrimination ethnique et la difficulté, pour un locuteur n'appartenant pas au groupe socio-ethnique dominant, d'être considéré comme pouvant légitimement entrer dans la sphère sociolinguistique francophone. La donnée ethnique est

---

<sup>360</sup> qui corroborent du reste globalement les trois tranches d'âge que nous avons déterminées.

ainsi certainement plus pertinente, en tant que variable jouant un rôle sur les positionnements, les rapports aux normes, et les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique, chez les locuteurs entrant dans cette catégorie d'âge, pour lesquels la stratification sociale et linguistique était directement liée, au moment de leur entrée dans la vie active, à l'appartenance socio-ethnique.

Chez les locuteurs de la génération suivante et répertoriés dans CS3, cette donnée n'apparaît jamais, et semble avoir été remplacée par la donnée socio-économique, ce qui peut facilement s'expliquer par les changements sociaux et politiques entraînés par la départementalisation de l'île. Cela dit, on peut également très bien supposer que cette variable est volontairement occultée par les locuteurs de la "génération départementalisation", qui, dans la mesure où ils cherchent constamment à être le plus conforme possible aux modèles (social, identitaire, et linguistique) de référence, dénie une perception qui leur semble en décalage avec les normes de fonctionnement de la société départementaliste<sup>361</sup>.

Cette légitimité linguistique liée à l'appartenance socio-ethnique réapparaît quand T37 évoque les groupes qui constituent, pour elle, des groupes références en matière de francophonie, parmi lesquels, et "en dehors des Métropolitains", elle répertorie les membres de la grande bourgeoisie blanche, qu'elle nomme, mi pudique et mi gênée, les "bourgeois". Elle est du reste la seule à évoquer ce groupe<sup>362</sup> :

E. : - D'accord. Euh -- pour vous -- qui parle bien le français ? Est-ce qu'il y a des gens qui représentent en quelque sorte une référence en matière de français ?

T37 : - Ben en dehors des Métropolitains bien sûr -- à la Réunion même ben on revient sur -- comment -- la société -- sur les différents milieux. Euh vous avez un milieu où ils ne parlent que français et pas du tout créole.

E. : - Lequel ?

T37 : - Ben les bourgeois je dirais --

E. : - Les bourgeois ?

T37 : - Ben oui les --- la grande bourgeoisie réunionnaise.

E. : - Ce sont eux qu'on appelle les Gros Blancs ?

T37 : - [rire] Oui -- mais il faut pas aller leur dire ça à eux hein.

E. : - D'accord oui je m'en doute [rire].

#### **2.2.4.3. Dilution des frontières sociolinguistiques et déplacement des normes**

En même temps, T37 insiste à plusieurs reprises pour dire que selon elle, les pratiques linguistiques en français sont, à l'heure actuelle, beaucoup moins normatives qu'autrefois, et explique cela en disant que quand elle était elle-même étudiante, les registres écrit et oral n'étaient pas vraiment distingués, et que le français était avant tout utilisé dans son aspect littéraire, tandis qu'à l'heure actuelle, le français est plus vivant, utilisé dans des situations qui ne sont pas systématiquement formelles, et que les déviations par rapport à la norme choquent moins :

E. : - [...] Bon -- alors globalement on parle quand même plus le français qu'avant. Est-ce qu'on le parle mieux ?

---

<sup>361</sup> Il s'agira donc de se demander si la variable ethnique apparaît dans les discours des membres des catégories socio-économiques plus défavorisées (CS4), sous quelle forme, et comment on peut interpréter cette différence.

<sup>362</sup> ce qui n'est pas très étonnant dans la mesure où ceux que l'on désigne localement comme les "Gros Blancs" constituaient surtout une référence linguistique, nous l'avons vu, pendant la période coloniale, et que les autres témoins appartenant à la génération la plus âgée sont (définis comme) Blancs.

- T37 : - Ben non. Autrefois c'était un français vraiment -- disons un français littéraire hein. On respectait tout hein. Et maintenant non -- on ne respecte pas -- on parle français sans vraiment respecter la grammaire -- etc. C'est un français -- adapté.
- E. : - Est-ce qu'on mélange plus le français et le créole qu'avant ?
- T37 : - Ah oui -- maintenant on mélange beaucoup le français et le créole.
- T38 : - Avant je crois qu'il y avait cette peur -- il fallait absolument réussir et parler un français impeccable -- donc on était obligé de faire cet effort là -- alors que maintenant on ne fait plus autant d'efforts.
- E. : - Hm.
- T37 : - Oui et puis on se moquait même de vous si on parlait mal.
- E. : - Et à l'heure actuelle vous avez l'impression que ça ne se passe plus ?
- T37 : - Non -- si je prends mes enfants qui ont fait des études en métropole -- bon ben ils me disent -- ils leur arrivait de faire euh -- de donner une conférence par exemple hein -- bon ben des fois il y avait un petit dérapage -- bon ben ça passe. Mais même ici c'est pareil. Quand vous écoutez les gens parler à la télé ou ailleurs -- bon ben ils font des fautes hein -- mais c'est moins grave. Maintenant on fait bien la différence entre langue parlée et langue écrite. Peut-être qu'avant -- comme on parlait moins souvent le français -- c'était plutôt un français écrit -- moins vivant. Déjà -- quand on sortait de Saint-Benoit et qu'on venait à Saint-Denis -- ben on était repéré hein. Il fallait vraiment faire attention -- on avait des difficultés. Alors imaginez à travers l'île.
- E. : - Donc il vous est déjà arrivé d'avoir le sentiment de ne pas assez bien parler le français -- en tous cas quand vous étiez enfant ?
- T37 : - Ah oui souvent.
- E. : - Et après ça a continué ou bien --
- T37 : - Ça a continué -- mais après comme il y a eu cette évolution où maintenant -- dans le langage on trouve dans le français un peu de créole -- bon ben --
- E. : - Donc maintenant c'est moins grave peut-être ?
- T37 : - Oui -- pour moi je trouve que c'est comme ça. Y'a moins de pressions.

Ainsi, T37 se représente les générations plus jeunes que la sienne comme à la fois plus critiques vis-à-vis du créole et davantage enclins à "renier leurs racines", et en même temps moins rigoureux quant à l'usage du français. Un tel discours peut paraître curieux quand on le compare aux représentations des locuteurs dont T37 parle, précisément particulièrement attentifs à la norme. On peut d'abord expliquer cet apparent paradoxe comme une évolution des modèles de référence et au fait que le français est effectivement à la fois davantage considéré, à l'heure actuelle, dans son aspect vivant et variant, et à la fois physiquement plus présent (du fait de la présence plus importante de Métropolitains, mais aussi de la place grandissante des masses médias, etc.).

Mais il nous semble possible d'aller plus loin dans l'interprétation de ce qui peut apparaître comme un paradoxe. Ce que T37 explique, est qu'il semblait plus difficile, "autrefois", d'accéder au français, et que cette langue constituait davantage une variété d'exclusion qu'à l'époque actuelle, dans laquelle tous les Réunionnais sont censés (avoir la possibilité d') accéder au français. Les frontières linguistiques, sociales, et en l'occurrence ethniques, étaient ainsi plus rigides et plus imperméables. De fait, comme nous l'avons vu, la départementalisation a eu comme principale conséquence un processus de décloisonnement social et linguistique, et a effectivement permis l'émergence de variétés linguistiques intermédiaires, d'interlangues, socialement relativement acceptables à l'oral<sup>363</sup>, et constituant certainement, dans certaines circonstances, nous y reviendrons en ce qui concerne les témoins de CS3, une sphère sécurisante. En même temps, toutefois, ce décloisonnement, en entraînant une relative dilution (au moins représentée) des frontières linguistiques, a certainement également eu comme effet paradoxal de déplacer la norme, plus facilement approchable, dont l'accès semble s'être démocratisé, mais qui en réalité est représentée comme étant toujours

---

<sup>363</sup> Ainsi qu'à l'écrit, mais dans des conditions très particulières leur permettant d'être légitimées (en particulier dans la littérature).

plus loin, et mais jamais tout à fait appropriable dans sa forme "pure", "authentique", etc.<sup>364</sup>. C'est à notre sens ce qui crée l'impression, pour une locutrice comme T37, que les Réunionnais de l'âge de ses enfants sont moins attentifs à la norme, quand leurs discours montrent au contraire qu'ils sont constamment en quête de cette norme, de ce fantasme de norme, par définition, jamais atteint et inaccessible.

#### **2.2.4.4. L'être (relativement) mieux assumé et la possibilité de considérer le Même comme un allié**

Les séquences qui suivent sont extraites d'un entretien mené auprès de deux vieilles dames, également institutrices à la retraite. Ce type d'entretien (mené avec deux témoins à la fois<sup>365</sup>) présente un certain nombre d'inconvénients dans la mesure où les sujets se sentent souvent moins libres de se confier, dans la mesure où ils parlent en présence d'un tiers qu'ils connaissent. L'entretien est de ce fait moins anonyme, ce qui peut fausser une partie des données obtenues. En retour, ces entretiens font apparaître des éléments qui touchent à la relation existant entre les deux témoins, et qui reflètent des aspects des rapports sociaux que notre seule présence ne peut permettre de mettre au jour. À ce titre, ils sont souvent au moins aussi féconds et instructifs que les entretiens menés en face à face.

Le jeu qui s'opère ainsi, devant nos yeux, est plus complexe que celui que l'on peut observer dans un entretien classique, au cours duquel la relation engagée est simplement binaire, et conduit le locuteur insécurisé à chercher à obtenir de notre part des signes d'assentiment quant à sa légitimité sociolinguistique. C'est du reste certainement fondamentalement dans cette mesure que l'on peut poser comme signe d'insécurité linguistique une série d'attitudes et de discours dévalorisants, de la part d'un témoin, envers un groupe auquel il se perçoit appartenir, mais dont la situation d'entretien lui permet précisément, même de façon artificielle et momentanée, de se définir comme non-membre.

Dans les entretiens menés auprès de deux témoins à la fois, alternent deux types de moments : d'une part des moments au cours desquels les témoins entretiennent une relation rivalitaire l'un avec l'autre, et tentent d'être reconnus par nous comme plus légitime que l'autre, comme plus en communauté avec la sphère sociolinguistique à laquelle ils se représentent que nous appartenons ; et d'autre part des moments au cours desquels notre présence permet justement aux témoins de renforcer le lien socio-identitaire qui existe entre eux, et où nous devenons spectatrice d'un jeu duquel nous semblons exclue, mais que notre présence même permet.

L'entretien commence par l'éternelle question de la langue "maternelle". Nous nous adressons en premier lieu à T39, que la question semble embarrasser. Elle commence par se lancer dans des explications relativement confuses, avant de montrer que sa langue première est le français, ce qu'elle ne dit du reste pas explicitement, en se déroband du rôle d'agent du procès ("*mes parents* parlaient le français"). Dans la séquence suivante, elle prend encore la peine de se justifier en expliquant que ses parents "exigeaient" d'elle qu'elle parle français, et

---

<sup>364</sup> Or, nous allons le voir, les représentations en ce qui concerne le créole ne sont pas très différentes de celles liées au français, et c'est certainement ce qui définit les témoins de CS3 comme de véritables "entre-deux", tant sur les plans socio-identitaire que linguistique.

<sup>365</sup> Ce type d'entretien a correspondu, à chaque fois que le cas s'est présenté (cf. T35 et T36 ; T37 et T38 ; T39 et T40), à un choix de la part des témoins.

termine de se disculper en montrant qu'elle transgressait la loi parentale et qu'elle parlait quand même créole avec les gouvernantes :

E. : - Alors donc euh -- je vais commencer par vous par exemple -- donc euh quelle est votre langue maternelle -  
- ou plutôt quand vous étiez enfant -- vous parliez quoi à la maison ?

T39 : - C'est-à-dire que nous -- chez nous -- y'a maman qui vient de l'extérieur avec un père métropolitain --  
donc mes parents parlaient français --

E. : - Français oui --

T39 : - -- ils exigeaient de nous qu'on parle le français -- mais comme on avait des nénaines -- on vivait la  
plupart du temps avec des nénaines -- donc on parlait euh -- les trois quarts du temps créole.

E. : - D'accord. Sauf avec les parents.

T39 : - Avec les parents. Et de temps en temps le créole ressortait quand même -- et -- les parents râlaient --  
c'était douloureux. Ils étaient autoritaires hein vous savez -- c'était l'époque où on passait pas à table avec  
eux.

On peut en outre noter que son discours regorge d'implicites – les parents autoritaires et francophones, la présence de multiples "nénaines", le repas des enfants séparé de celui des parents –, qui lui permettent d'une part de marquer son appartenance sociale, et d'autre part de parfaire la justification de la présence du français comme première langue. Cette série d'explications s'adresse à la fois à nous-même, et à son acolyte T40, et constitue, vis-à-vis de nous deux, à la fois une manière de se justifier, et de prévenir les attaques éventuelles qui pourraient lui être adressées en ce qui concerne son taux de légitimité identitaire (que sa francophonie, dans sa représentation, fait baisser), et à la fois une manière de montrer une certaine supériorité, quant à son appartenance socio-ethnique, sur T40. Celle-ci enchaîne du reste immédiatement sur le même mode et, s'adressant à nous, répond en fait, et sur les deux plans, à T39 :

T40 : - Et bien moi je suis issue de -- d'une famille de -- vraiment de Réunionnais -- et on parlait créole à la  
maison. Mais c'était un créole euh -- très raffiné hein si on peut dire hein -- euh -- exemple euh on disait  
moin -- je vois mes petites copines à l'école elles disaient moin -- mais nous nos parents nous  
interdisaient de dire moin -- on disait moi.

E. : - Ah oui d'accord.

T40 : - Voilà. Mais c'était quand même le créole.

E. : - Donc il y a différents types de créole ?

T40 : - Voilà -- voilà. Mais -- c'était la situation sociale peut-être hein -- parce que mon grand-père il était maire  
d'une commune -- donc il avait un certain --

E. : - Dans quelle commune ?

T40 : - La commune de Salazie.

E. : - Ah oui -- et vous vous y êtes née ?

T40 : - Voilà -- et j'ai grandi là-bas. Mais donc voilà -- on était des Réunionnais -- mais -- je veux dire qu'on  
avait une certaine situation sociale -- vous voyez ?

E. : - Donc il fallait faire attention aux qu'en dira-t-on ?

T40 : - Non c'est pas ça du tout -- mais c'est normal que -- on parle un créole mais bien -- pour se faire  
comprendre hein.

E. : - D'accord.

Dans le premier énoncé, elle sous-entend sa plus grande légitimité socio-identitaire que celle de T39 en tant que Réunionnaise ("moi je suis issue de... d'une famille de... vraiment de Réunionnais"), et renforce cela par l'affirmation du créole langue première. En même temps, elle montre qu'elle faisait partie d'une famille relativement élitaire, et que le créole qu'elle parlait constituait une variété acrolectale, décrit comme un créole "très raffiné", ce qu'elle illustre par l'emploi du pronom personnel "moi", emblématique de l'acrolecte, en regard du pronom "moin", caractéristique du basilecte. De ce fait, elle marque un point dans ce qui prendra parfois l'aspect d'un véritable duel entre les deux témoins, dans la mesure où elle marque sa communauté de valeur avec T39 en ce qui concerne le statut socio-

économique, et sa supériorité sur le plan socio-identitaire. On peut en outre remarquer la réaction T40 à notre dernière question, dans laquelle nous lui demandons si sa manière de parler ce créole "raffiné" constituait un moyen de parer aux "qu'en dira-t-on", ce qu'elle réfute immédiatement. Sa réaction, relativement véhémement (en regard du ton, plutôt posé, qu'elle adopte dans le reste de l'entretien) montre qu'elle interprète notre question comme le sous-entendu que l'emploi, par elle et les membres de sa famille, d'une variété acrolectale, constituait une forme de paraître, donc artificielle, et non une forme d'être, et met ainsi sa face en danger de perte de légitimité, aussi bien vis-à-vis de nous que de T39.

Ne semblant pas avoir relevé ce dernier point, le témoin 39 enchaîne dans ce qui va s'avérer être une tentative, en plusieurs étapes, de sauver sa face, mise en danger du fait de la suspicion d'illégitimité identitaire et linguistique. Nous lui coupons la parole (non sans nous excuser), et lui demandons où elle a passé son enfance. Cette question lui donne une occasion d'envoyer une légère pique à T40 ("et puis *elle* en campagne") :

T39 : - Je -- j'ajoute quelque chose --

E. : - Oui ?

T39 : - Parce que nous avons travaillé ensemble euh -- moi je travaillais dans sa commune -- et --

E. : - Oui -- vous avez grandi où ? Excusez-moi --

T39 : - À Saint-Denis -- loin de Salazie. Autrement dit moi j'étais dans la ville -- hein -- et puis *elle* en campagne.

En même temps, si le milieu rural peut apparaître dévalorisé par rapport au milieu urbain, ce critère est équivoque dans la mesure où le duel engagé est ici bien celui de la quête (et de la reconnaissance de notre part) d'authenticité et de légitimité identitaire vis-à-vis du groupe "Réunionnais". De fait, T39 montre que malgré son origine urbaine, elle a enseigné, comme T40, à Salazie, mais aussi "beaucoup plus haut". Cette particularité lui permet de regagner une certaine légitimité, qu'elle perçoit, et qui la conduit à ne plus (momentanément) considérer T40, avec qui elle se sent brusquement à égalité, comme une rivale, mais comme une complice, avec laquelle le message à communiquer est celui de la qualité de la compétence linguistique en français des Créoles "des Hauts" :

T39 : - Moi après avoir travaillé avec elle à Salazie -- j'ai travaillé beaucoup plus haut -- au Grand Ilet. Il y avait pas de transports encore à l'époque -- on traversait la pierre avec de l'eau jusqu'ici [désigne son genou] pour pouvoir arriver là haut. Il fallait marcher marcher marcher marcher pour pouvoir atteindre notre poste.

E. : - Oui.

T39 : - Et alors notre surprise -- parce que ma sœur a travaillé là haut en même temps que moi -- on était six ou sept filles -- notre surprise en arrivant là haut à Grand Ilet -- c'est d'entendre le français

T40 : -

= Ah oui ah oui ah oui !

L'assentiment enthousiaste et presque enfantin de T40 satisfait manifestement T39, qui poursuit son récit en lui donnant des airs mystérieux de conte de fée. T40 et nous-même sommes à présent pendues à ses lèvres, écoutant, comme deux petites filles, une institutrice racontant une histoire, ce que T39 savoure avec délice :

T39 : - -- que ces gens-là parlaient. Un français très pur -- avec des subjonctifs -- alors des gens vraiment -- des malheureux -- des gens qui marchaient pieds nus -- mais un français vraiment -- presque pur. [Elle dit ça presque en chuchotant, en adoptant un ton mystérieux, comme si elle racontait un conte de fées].

T40 : - Voilà. Et ils vous sortaient des expressions -- par exemple euh -- ils n'auraient pas dit une bande d'enfants -- ils auraient dit une ribambelle d'enfants.

E. : - Donc avec un vocabulaire recherché ?

T40 : - Voilà -- recherché -- on aurait dit par exemple -- moi la vu monsieur untel passer avec une ribambelle d'enfants.

L'entretien se poursuit à propos de la langue parlée avec les enfants. Là encore, s'amorce une forme de duel entre les deux témoins. T40, à qui la question s'adresse d'abord, explique qu'elle et son mari, métropolitain (mais qu'elle rallie à son camp en le décrivant comme *aimant* le créole), ont laissé une totale liberté d'expression aux enfants :

E. : - Et quelle est celle que vous avez employé avec vos enfants ?

T40 : - Alors pour moi voilà -- j'ai épousé un Métropolitain --

E. : - Ah d'accord.

T40 : - Voilà -- et lui il est Métropolitain et il a adopté la langue créole parce qu'il trouvait beau tout c'qu'on disait et tout. Lorsque j'arrivais en métropole euh -- il me disait -- dis-moi que tu m'aimes en créole -- et nous on se faisait un plaisir de dire que mi aime aou -- ça sonnait à l'oreille du Métropolitain -- il m'a dit ça chante c'est merveilleux -- dis-moi encore je t'aime -- mi aime aou -- c'est beau ça. Mais donc mes enfants -- moi j'ai pas obligé à parler français ou créole -- ils ont parlé ce qu'ils ont voulu -- et -- c'était la liberté même.

De son côté, T39, qui tente, dès qu'elle en a l'occasion, de rattraper ce qu'elle perçoit comme une forme de délégitimation linguistique et identitaire de la part de T40, et de sauver sa face, explique à quel point elle parle créole, aime parler créole, sait parler créole, etc. Dans l'extrait suivant, elle raconte que lorsqu'elle était enseignante, elle parlait constamment créole avec ses collègues réunionnaises, et que les Métropolitains devaient, à leur arrivée, "se mettre au parfum". Elle poursuit son récit en évoquant ses pratiques linguistiques familiales, et, décrivant l'éducation linguistique qu'elle a donné à ses enfants, et reprend les mêmes termes qu'elle attribuait précédemment à ses propres parents, mais cette fois en étant elle-même agent du procès "exiger". Cette nouvelle source possible de délégitimation est immédiatement (tentée d'être)*réparée* par un énoncé par lequel T39 illustre de nouveau le fait qu'elle "adore" le créole en disant qu'elle le parle avec "sa bonne", puis avec son mari.

T39 : - À -- à -- dans notre école où on était -- y'avait toujours une Métropolitaine qui arrivait -- mais elle -- elle se mettait au parfum. On leur disait écoutez nous savons très bien que c'est mal élevé de parler une langue que -- elles ne comprennent pas -- mais on parle créole entre nous -- on était une dizaine de femmes -- et la Métropolitaine qui arrivait on lui disait toi de toute façon c'est sûr que t'en auras besoin -- alors -- des fois elle ne comprenait pas -- alors on expliquait en français mais brièvement -- et puis on reprenait notre conversation en créole -- et chez moi à la maison -- c'était pareil hein -- j'exigeais de mes enfants qu'ils me parlaient en français à la maison -- mais je parlais créole avec ma bonne -- je parlais créole avec mon mari parce que j'adore parler créole --

Cette tentative de regain de légitimité est renforcée de nouveau juste après, quand T39 explique que malgré son long séjour en métropole, elle a continué à parler le créole, et le "parle continuellement" :

T39 : - [...] Moi je dis le Réunionnais qui possède la langue créole c'est en lui ça -- hein. J'ai été en métropole -- j'ai parlé français -- je reviens à la Réunion je parle créole et je parle continuellement le créole [...]

À ce moment-là, T40 lui lance un regard quelque peu soupçonneux, qui constitue, si l'on reprend la terminologie de Goffman (1987) un "mouvement" interactionnel par lequel elle signifie à son interlocutrice qu'elle doute de ses propos, que T39 reçoit immédiatement et auquel elle répond indirectement, tout en continuant à s'adresser à nous. T40 intervient cette fois verbalement, d'une part en niant l'adresse non-verbale qu'elle vient de lui adresser ("Non moi...") et d'autre part en tentant de sauver la face de son interlocutrice en lui évitant de passer, face à nous, pour une menteuse. De ce fait, elle lui signifie de nouveau que sa pratique

"continue" du créole ne correspond pas à la réalité, mais lui offre en même temps un moyen de se sortir de cette impasse en proposant de dire que cette pratique se passe en dehors de sa présence. T39 ne profite pourtant pas de cette occasion de sauver sa face à présent véritablement en danger, et insiste de nouveau sur la véracité de ses propos :

T39 : - [...] -- elle s'est pas rendu compte -- mais je parle continuellement --

T40 : - Non moi je sais pas si tu parles chez toi ou --

T39 : - = Non non non même à l'extérieur --

T40 prend ainsi le parti de ne pas insister et de changer de sujet. Elle savoure en même temps sa nouvelle victoire en insistant encore sur la "liberté" (terme qui apparaît en quatre reprises dans la même réplique) qu'elle a toujours laissé à ses enfants en matière de langue :

T40 : - Chez moi je n'ai pas imposé à mes enfants à parler ni le français ni le créole -- ils ont parlé euh comme ils ont voulu -- quand il fallait parler métropolitain ils parlaient -- quand il fallait parler le créole ils parlaient c'était vraiment euh -- je laissais la liberté -- moi je suis quelqu'un qui aime la liberté -- même au point de vue du langage euh -- pour moi c'est la liberté hein -- c'est la liberté de parler -- de s'exprimer -- l'essentiel c'est de s'exprimer. Bon euh -- maintenant c'est pas pour ça que -- je pense que le Réunionnais il est très intelligent hein -- et comme je disais et y'a eu peut-être un blocage à cause de ça dans les écoles.

Elle poursuit ensuite en produisant un discours valorisant (mais dont la formulation laisse tout de même apparaître une certaine ambivalence) sur "le Réunionnais", ce qui l'amène à se valoriser elle-même, en montrant la qualité de sa compétence linguistique en français. Pour elle, les évolutions quant aux manières de parler le français ne sont pas propres à la Réunion, correspondent à des évolutions plus globales. Le discours d'inscription dans la norme, que l'on avait observé fréquemment chez les locuteurs de la génération intermédiaire, réapparaît ainsi :

E. : - Mais vous par exemple est-ce que vous avez déjà eu le sentiment de ne pas parler suffisamment bien le français ?

T40 : - Non mais c'était pas un problème hein parce que moi je parlais -- et quand il fallait essayer d'écrire -- j'écrivais dans un français correct -- donc je sais pas. Mais vous savez y'a beaucoup de Créoles qui sont comme ça hein -- on parle en créole mais on écrit dans un français correct. Et la preuve c'est que j'avais toujours les prix de français moi -- une Créole vraiment -- je vous dis je suis vraiment Créole. Maintenant on a recherché -- on a cherché et on a trouvé que du côté de mon père -- on serait d'origine bretonne -- voilà.

E. : - Et est-ce que vous avez l'impression que la pratique du français a évolué à la Réunion. Est-ce qu'on parle plus qu'avant -- mieux ?

T40 : - Ah oui -- on parle beaucoup plus le français. Et mieux -- oui on le parle mieux -- c'est évident -- parce que la Réunion n'est plus l'île d'autrefois -- ça s'est ouvert sur le monde -- et donc on parle mieux.

E. : - Non parce que certaines personnes m'ont dit que bon y'a beaucoup plus de personnes qui parlent français qu'avant mais qu'avant justement il était plus préservé -- plus pur --

T40 : - Ah oui -- mais c'est pareil qu'en France -- regardez le langage des banlieues -- y'a quelqu'un qui a fait un dictionnaire du langage des banlieues -- ben c'est pareil hein. La Réunion c'est pareil hein.

Pendant ce temps T39 reste silencieuse et pensive. La séquence suivante, qui suit immédiatement celles que nous venons de citer, montre qu'elle est encore en train de réfléchir à une manière de récupérer un peu de légitimité aux yeux de T40, et aux nôtres. Elle revient sur la question de l'éducation linguistique, et tente d'apparaître sous un jour plus libéral que ce qu'elle était apparue précédemment :

T39 : - Une chose tout à l'heure que j'ai pas dite quand je disais que j'interdisais à mes enfants de parler le français euh de parler le créole à la maison -- mais jusqu'à l'âge de huit ans -- huit neuf ans -- jusqu'à ce

que le français se soit installé -- après terminé. Donc mes enfants parlent créole maintenant à la maison. Mais avant huit ans non -- à cause des incorrections dans les devoirs.

On peut ainsi tout de même noter la relation relativement rivalitaire qu'entretiennent les deux témoins au cours de l'entretien. Toutefois, à certains moments, elles forment l'une et l'autre une communauté de laquelle il s'agit de nous exclure, jouant par exemple sur des implicites auxquels nous sommes représentée, en tant que Métropolitaine, comme ne pouvant pas avoir accès. Ces discours implicites sont du reste systématiquement le fait de T39, ce qui peut s'interpréter comme un moyen pour elle de renforcer sa légitimité qu'elle perçoit fragile, vis-à-vis de T40, en formant avec elle une sphère sociolinguistique dont nous sommes exclue, donc en se définissant, face à nous, comme identique à T40. La stratégie est relativement classique : pour pallier cette perception de décalage avec T40 qui représente pour elle un modèle en matière de légitimité socio-identitaire dans la sphère "réunionnaise", et en même temps pour atténuer la proximité qu'elle se représente entre T40 et nous-même<sup>366</sup>, elle tente dans le même temps de faire de T40 un *Même*, et de nous, un *Autre* :

T39 : - Et question politique maintenant -- y'a certains qui essayent de pousser -- ils demandent [elle chuchote] et quelqu'un que je connais très bien d'ailleurs -- le créole à l'école. Mais ceux qui veulent le créole à l'école -- ils interdisent à leurs enfants de parler le créole. En fait les enfants des autres ne doivent pas réussir --

T40 : - Oh je ne pense pas quand même --

T39 : - Je suis désolée -- je ne cite pas de noms -- mais celui qui prône le créole à l'école -- je le connais comme ça [geste de la main par lequel chaque index forme une boucle avec chaque pouce, les deux boucles étant encadrées l'une dans l'autre]. Et tout le temps on se bagarre -- je lui dis oui mais pourquoi les tiens ne parlent pas créole. J'ai eu même des enfants -- d'autres enfants -- de copains de ce monsieur -- et -- dont le père était bien placé --

T40 : - Je vois de qui tu parles -- ça y est je vois de qui tu parles --

T39 : - Hein ? Ben crois-moi -- ces enfants là -- devant les parents ils ne parlaient pas créole -- ils parlaient français.

La stratégie de T39 fonctionne très bien dans la mesure où T40, d'ordinaire si sûre d'elle, est ici intriguée par l'énigme que lui propose, à deux reprises, son interlocutrice ("quelqu'un que je connais très bien d'ailleurs", "je ne cite pas de noms, mais [...] je le connais comme ça"). Nous n'intervenons pas et les laissons dans cette sphère qui semble largement sécuriser le témoin 39.

Par la suite, le témoin 40 souligne le fait que l'interdiction de parler le créole à l'école a eu comme conséquence de créer des complexes et des blocages, empêchant finalement les enfants de progresser en français, et entraînant des retards dans les parcours scolaires qui auraient, toujours pour T40, pu être évités si le "système" avait été différent et plus libéral. Ce type de discours chez les locuteurs répertoriés dans CS3 et appartenant à la génération intermédiaire, est extrêmement rare, sinon inexistant :

T40 : - [...] Mais je vous dirais qu'à une époque -- le créole était interdit dans les écoles -- alors là c'est dommage -- parce que à Salazie j'ai eu des enfants -- c'était l'époque où on interdisait de parler créole dans l'école.

E. : - Quelle époque ?

T40 : - Ben dans les années soixante --

---

<sup>366</sup> ce qui souligne du reste son sentiment de moindre légitimité et son insécurité par rapport à T40, et souligne également que la sphère "réunionnaise" correspond, dans le modèle de communauté linguistique à étagement, à l'étage 3, étage de l'affirmation du bilinguisme, et de la légitimité linguistique en français et en créole.

T40 : - Ben dans les années soixante -- les années soixante -- on avait eu des circulaires qui interdisaient aux enfants de parler créole à l'école. Alors à cet époque-là je pense qu'il y a eu un certain euh -- des enfants n'ont pas pu exprimer -- et donc y'a eu peut-être des retards scolaires dus à ce système.

E. : - Ça a créé des blocages ?

T40 : - Des blocages -- exactement -- des blocages. Et puis je vais vous raconter une petite anecdote hein pour mémoire hein -- donc je recevais des élèves d'un cours préparatoire et j'étais à Salazie -- moi je faisais le cours élémentaire -- et un jour y'avait la maternelle à côté de nous -- et -- ben c'était la rentrée -- les petits de maternelle pleuraient -- et puis on disait c'est ton petit frère qui parle -- et la petite fille écoute elle dit mais non c'est pas mon petit frère -- parce que mon petit frère lui il pleure en français -- tellement que à l'école c'était interdit de parler créole -- elle voulait mettre à l'honneur son petit frère et dire que lui il pleurait en français -- ça en était à ce point hein.

T39 intervient à ce moment pour réfuter en partie les propos de T40. Pour elle, la politique scolaire était bien moins intolérante et rigoriste que ne l'affirme T40 :

T39 : - Peut-être dans les hauts hein -- parce que nous dans les bas on n'a pas eu ce problème.

E. : - Ah bon ?

T40 : - Comment ça ? La circulaire elle était valable pour toute la Réunion hein -- pas seulement dans les hauts.

T39 : - Oui mais -- d'accord -- la circulaire a circulé un peu partout Marie-Thérèse -- ce qu'il y a c'est que c'est au maître -- non quand même on n'interdisait pas aux enfants de parler entre eux le créole --

T40 : - Ah si ! Ah si ! Ah si le directeur --

T39 : - Ah non.

T40 : - Ah si -- quand j'enseignais à Champ Fleuri -- et bien j'avais une directrice elle passait dans la cour -- et si elle entendait parler créole elle disait non -- c'est pas comme ça -- il faut dire ça ça et ça. Attention c'était interdit.

T39 : - C'est parce que tu avais une directrice spéciale.

En réalité, et dans la mesure de l'ambivalence qui est la sienne vis-à-vis du créole, on peut sans difficulté imaginer que le témoin 39 a du mal à se montrer critique face à une série de circulaires pédagogiques qui ne lui apparaissent justement pas choquantes. En même temps, elle n'a naturellement cessé de dire sa propre *tolérance* vis-à-vis du créole, qu'elle "adore", et sait que si elle adopte un discours contraire, elle risque de s'attirer les foudres de T40, dont elle perçoit quand même une légitimité plus importante, tant sur le plan identitaire que linguistique, que la sienne. Pour la remettre dans son *camp*, elle réutilise alors sa stratégie de démonstration de communauté de valeur avec T40, d'appartenance commune, d'*identité*, dont elle présente une face valorisée en reprenant le discours de T40, discours qu'elle vient pourtant juste de contredire. Ce faisant elle renforce son lien avec T40, et se rapproche, par ce biais, de la sphère de référence :

T39 : - Moi je vais te dire une expérience encore -- parce que nous on est enseignantes -- c'qu'on a côtoyé avec les enfants -- hein -- de toutes les races quoi hein -- on est beaucoup plus ouvert -- et y'a pas interdiction de français créole chez nous. [...]

La suite permet de confirmer l'hypothèse de différences quant aux opinions de T39 et de T40. Cette dernière est encore en train d'argumenter en défaveur de l'interdiction du créole à l'école :

T40 : [...] Moi je pense que c'est une erreur plutôt d'interdire de parler le créole. C'est fini d'ailleurs hein maintenant on n'interdit plus de parler le créole.

E. : - Pourquoi c'est une erreur ? Ça a quelle conséquence ?

T40 : - Ben ça a eu la conséquence des blocages hein -- l'enfant était bloqué -- il avait peur de ne pas bien dire ce qu'il pensait -- euh moi euh -- mais c'est pareil pour tout hein -- si à chaque fois que vous ouvrez votre bouche on vous dit non c'est pas bon -- et ben c'est comme en anglais hein -- si à chaque fois qu'on ouvre la bouche non il faut pas dire ça il faut dire comme ça comme ça -- ben à un moment donné on est fatigué à chaque fois d'être repris -- ben on ferme sa bouche on dit plus rien.

E. : - Ça crée des sentiments d'infériorité un peu ?

T40 : - Tout à fait -- tout à fait.

À ce moment-là, T39 intervient. La séquence qui suit est particulièrement instructive quant à la représentation qu'elle a sur ces questions :

T39 : - Oui mais en fait maintenant -- on a évolué c'est sûr -- mais le Réunionnais il est timide pourquoi -- je pense qu'il a peur de dire des bêtises -- il sait qu'il va sortir -- qu'il peut sortir des bêtises. Tu sais -- quand tu évolues dans un certain milieu -- un milieu d'enseignants par exemple -- tu sais très bien que n'importe quel individu -- même un ministre -- sort souvent -- par exemple au lieu de dire l'aéroport il va dire l'aréoport. Des choses comme ça -- des choses idiotes -- mais tu dis bon lui il peut sortir des bêtises ça personne ne va rien dire. Mais le Créole moyen lui -- y'a cette histoire c'est réservé à des ministres -- et en public hein -- et vous allez voir une majorité de Métropolitains aimer discuter -- les Réunionnais eux - - avant de se lancer dans une bagarre -- dans une grande discussion à la frappé -- ils écoutent -- parce qu'ils ont gardé cette peur de sortir euh --

T40 : - Ben voilà -- c'est ça -- c'est les blocages.

T39 : - Mais c'est parce que tu maîtrises pas ton français. Si tu savais que tu maîtrisais -- celui qui parle français tous les jours --

T40 : - Mais même celui qui maîtrise il a peur de faire des fautes.

On ne peut pas, dès le premier énoncé, ne pas noter le lapsus de T39 qui explique la "timidité du Réunionnais" par sa "peur de dire des bêtises", mais aussi par le fait qu'il "sait qu'il va" se tromper, ce qu'elle corrige immédiatement en "sait qu'il *peut*...". Or la suite de son discours montre parfaitement à quel point T39 se représente le niveau de compétence linguistique général des Réunionnais en français comme médiocre. Pour elle, ce n'est pas, comme l'explique T40, le manque de confiance en soi qui est à l'origine des difficultés d'apprentissage et à l'apparition de "fautes", mais ce sont les "fautes", et le mauvais niveau de compétence, qui entraînent le manque de confiance en soi. De fait, T39 se contredit puisqu'elle vient juste d'expliquer que les locuteurs qui ont un statut social élevé peuvent se permettre de faire des fautes, donc avoir une compétence qui n'est pas parfaite, sans s'en trouver délégitimés.

Ainsi, malgré les difficultés et les ambivalences, apparaît la possibilité de considérer, en entretien, le Même comme un allié, avec lequel on tente la construction d'une sphère socio-identitaire qui correspond, dans le modèle des étagements communautaires, à l'étage 3, étage du bilinguisme, et précisément susceptible de dépasser l'étage de l'unilinguisme (francophone), et de laquelle l'enquêtrice que nous sommes est partiellement exclue. En même temps, cette construction est encore relativement fragile, précisément du fait qu'elle semble avoir besoin, pour prendre véritablement du sens, du regard de l'Autre, et de son exclusion.

Quoi qu'il en soit, avec les locuteurs entrant dans la génération "départementalisation", cette admission d'un Même face à l'Autre semble beaucoup plus difficile. De fait, quand une tierce personne intervient lors des entretiens, elle est pratiquement immédiatement considérée, par le premier témoin, comme étant en concurrence avec lui. Dans l'extrait suivant, issu de l'entretien mené auprès du témoin 33, T33' désigne une tierce personne qui se trouvait attablée à un bureau voisin de celui auquel nous étions installée avec T33, et qui est intervenue dans la conversation à plusieurs reprises, à la demande de T33. La plupart du temps, comme la lecture de cet entretien le montre, ces interventions consistent essentiellement en des confirmations des propos de T33, ce dont elle est du reste en demande, et qui lui permettent de renforcer la légitimité qu'elle n'a de cesse d'affirmer. Cette fois, T33

donne à sa malheureuse complice le coup de grâce, et termine de *prouver* sa légitimité en délégitimant T33' :

T33 : - Ben j'y pense même pas. J'y pense même pas parce que -- [s'adressant à T33'] Ils connaissent plus les mots maintenant les jeunes hein -- les mots que nous on connaît hein -- du style /bãdez/

T33' : - /bãdez/ ?

T33 : - *Ah ah* -- tu ne connais pas ce mot ? [rire] Ah tu vois que je parle mieux le créole que toi -- je t'apprends des mots [rire] ou koné pas ça ou ?

T33' : - Ben ---

T33 : - [rire] *Ah ah* [rire]

Cette délégitimation est en outre entérinée par l'usage du créole, précisément, à ce moment-là, variété de référence puisqu'il s'agit de prouver sa compétence linguistique dans cette langue et de montrer sa plus grande appartenance à la sphère créole / créolophone.

On observe le même type de rapport dans l'entretien qui réunit les témoins 35 et 36, respectivement mari et femme, et appartenant aux tranches d'âges la plus élevée et intermédiaire. Le début de l'extrait qui suit a déjà été cité dans ce qui précède. Il concerne un moment où nous demandons à T35 (le mari) quelle est sa langue maternelle, et où sa femme intervient brusquement, l'empêche de parler, manifestement inquiète de ce qu'il va répondre, et répond à sa place que la langue maternelle est le français :

E. : - Mais vous -- avec vos parents -- en quoi parliez-vous ?

[le femme surgit brusquement de la cuisine]

T36 : - Ah nous on parlait français exclusivement hein. Nos parents ne nous parlaient jamais en créole. C'était toujours du français. Et à l'école hein c'était pas montre amoin vot' cahier -- c'était toujours Pierre -- Paul ou Jean -- montRe moi ton cahier -- alors l'enfant il pouvait écrire je montre mon cahier à la maîtresse et pas mi montre -- euh enfin en créole quoi hein. Ça on ne voyait jamais ça hein. [...]

Or la lecture de cet entretien montre qu'à chaque fois que T35 émet une idée, sa femme intervient soit pour contredire ses propos, soit pour se moquer de lui et s'inscrire de ce fait comme plus légitime que lui, face à nous, soit pour lui couper la parole et répondre à sa place. Les extraits montrent à quel point T36 a des jugements dépréciatifs vis-à-vis des Réunionnais, tandis que son mari est beaucoup plus calme, et mesuré. Dans la séquence qui suit, il aborde le thème, épineux, de l'accent. Sa femme intervient de nouveau immédiatement et explique, avec un plaisir manifeste, qu'ils parlent créole avec l'accent provençal (ce qu'elle dira aussi par la suite à propos de son accent en français<sup>367</sup>).

---

<sup>367</sup> E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T36 : - Non je crois pas -- pas un accent réunionnais en tous cas.

E. : - Il est comment l'accent réunionnais ?

T36 : - Bo il chante -- il traîne à la fois -- ça n'articule pas -- c'est vulgaire.

E. : - Et si vous n'avez pas un accent réunionnais -- vous avez un accent comment ?

T36 : - Plutôt un accent marseillais [rire].

E. : - On vous l'a dit ?

T36 : - Oui.

E. : - Ça a l'air de vous faire plaisir ?

T36 : - Ah oui moi j'aime bien l'accent de Provence.

E. : - Il est comment cet accent -- si vous deviez le décrire ?

T36 : - Il est chantant.

E. : - Comme l'accent réunionnais ?

T36 : - Ah non il est beaucoup moins vulgaire !

- T35 : - L'accent réyonnais moi je trouve ça joli -- c'est agréable -- c'est chantant -- hein -- Isabelle [leur fille] parfois -- elle a cet accent. C'est joli.
- T36 : - Ah oui alors nous -- le créole avec l'accent de Marseille hein [rire] [imitant brusquement l'accent marseillais]
- T35 : - L'accent c'est bien de le conserver quand il n'y a plus de risques. Alors là c'est bien. Moi j'ai pas honte de mon accent. Parce que maintenant il n'y a plus de risques. Alors des fois les autres en France -- ils rigolent -- mais moi j'ai pas honte hein -- je m'en fous.
- E. : - Des risques ?
- T35 : - Ben oui quand on est encore à l'école par exemple -- bon ben là il faut bien parler pour les examens. Il faut avoir le bon accent.
- E. : - Vous pouvez me donner un exemple ?

Depuis que son mari a parlé de "risques", T36 est très visiblement sur le qui-vive, et quand nous lui demandons de nous donner un exemple, elle lui coupe de nouveau la parole et le tourne en dérision, semblant lui sauver la face, mais en réalité effrayée à l'idée que ce qu'il dise amoindrisse la légitimité dont elle se prétend :

- T36 : - [s'adressant à son mari] Attends mais de quoi tu parles là ? Ça m'étonnerait qu'on ne te comprenne pas quand tu parles français -- non ça ça m'étonnerait hein.
- T35 : - Si si -- c'est arrivé --- à l'école je me souviens --
- T36 : - = [rire] [s'adressant à nous] ça y est il va nous servir ses vieux souvenirs d'avant guerre là [rire] [s'adressant à lui] Moi je t'ai jamais entendu mal prononcer le français -- alors ça franchement.
- T35 : - Non -- mais bon --- enfin --- par exemple quand j'étais à l'école on apprenait l'anglais. Je me souviens d'un jour où je devais dire P.U.T. vous savez le verbe mettre. Alors évidemment je savais pas comment prononcer et -- [rire] euh -- je n'osais surtout pas dire euh -- [rire] /pyt/ bien sûr -- alors j'essayais /pɪt/ et le maître était très en colère quand on n'avait pas le bon accent. Et puis finalement j'ai essayé /put/ et ça a marché !
- E. : - Bon mais à l'école justement -- dans la cour avec les autres enfants -- vous parliez français ?
- T35 : - Ah non -- créole -- on parlait créole !
- T36 : - Mais c'était pas le même créole hein -- le créole de maintenant qu'on entend là -- il est d'un vulgaire -- plein de gros mots -- Ah non c'était pas comme ça hein.

#### **2.2.4.5. Les témoins les plus âgés : synthèse**

La première particularité des témoins répertoriés dans la troisième catégorie et entrant dans la génération la plus âgée, est ainsi d'avoir systématiquement fait en sorte que l'entretien se déroule en trio. Dans un premier temps, nous pensions qu'il s'agissait là d'une manière, pour les témoins, de se rassurer, et donc de pallier l'insécurité générée par la situation d'entretien. En même temps, nous avons remarqué que lorsque, pendant les entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS3 mais entrant dans la tranche d'âge intermédiaire, une personne arrivait, ou même simplement s'approchait de nous, les témoins avaient tendance, sinon à s'interrompre, tout au moins à baisser la voix, montrant que cette présence, importune, les gênait. En fait, on peut justement penser que pour ces témoins, l'entretien mené de façon relativement anonyme, en quelque sorte dans le secret, et avec un membre (représenté comme) originaire de la sphère sociolinguistique dont ils cherchent à se faire reconnaître, constitue, paradoxalement, un contexte relativement sécurisant dans la mesure où il permet de créer une situation dans laquelle ils peuvent justement jouer à être Autre, et sans que personne, au fait du *jeu* entre l'être et le paraître, n'assiste à ce spectacle, et par conséquent ne puisse les dénoncer, et les délégitimer. Pour ces témoins, le Même semble ainsi apparaître comme un dénonciateur potentiel du *subterfuge* être /paraître.

L'exemple de l'entretien conjointement mené auprès de T35 et de T36 est de ce point de vue intéressant, car il permet de se rendre compte de la manière dont le témoin 36, se

représentant l'illégitimité de son mari, n'a de cesse de tenter de parer ses propos, de sauver sa face qu'elle perçoit en danger. Cette insécurité pour l'autre, nous l'avons déjà vu, constitue un mécanisme projectif par lequel le témoin pallie sa propre insécurité, d'une part en faisant mine de "sauver l'autre", de le protéger, et donc en présentant de soi une image valorisante (donc sécurisante), et d'autre part en se protégeant de l'échange, dangereux dans la mesure de (la représentation de) l'illégitimité de l'autre qui risque de *déteindre* sur soi, de faire apparaître, et/ou de dénoncer sa propre illégitimité. Cette image métaphorique de l'illégitimité perçue chez l'Autre, risquant de *déteindre* sur soi, nous semble intéressante, précisément du fait du sens du verbe "déteindre" en tant que "perte de couleur". En réalité, le processus qui s'opère est bien plus complexe qu'une simple "contamination" par l'illégitimité de l'Autre.

Jusque-là, on a proposé de décrire l'insécurité linguistique comme **sentiment de (risquer de) ne pas être (perçu comme) originaire de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages.**

Or, en regard de ce que nous avons commencé à voir à propos des locuteurs répertoriés dans CS3, cette définition peut à la fois se renforcer et se préciser. Il est en effet apparu que l'insécurité linguistique semblait principalement être générée par le sentiment, par un locuteur, de décalage entre son "être", perçu comme originaire d'une sphère sociolinguistique dévalorisante, construit dans et par cette sphère, non-conforme au modèle qu'il se donne comme référence, et par conséquent destiné à être corrigé, érigé en contre-modèle, donc non-transmissible, etc., et son "paraître", par lequel le locuteur tente de reproduire le plus possible les attitudes et les comportements qu'il identifie comme caractéristiques des membres légitimes de la sphère sociolinguistique à laquelle il voudrait pouvoir appartenir. La perception de ce décalage conduit ainsi les locuteurs à tenter de se définir, aux yeux de l'Autre légitime, comme différents du Même, illégitime, et par conséquent comme plus proches de la sphère sociolinguistique qui constitue le modèle et la norme à atteindre.

En même temps, et dans la mesure où ils ont bien conscience du caractère artificiel de ce paraître (puisque non-conforme à leur être), l'entretien et l'échange avec l'Autre légitime constitue une situation paradoxalement relativement sécurisante pour eux dans la mesure où ils se représentent que leur interlocuteur, qui ne partage précisément pas ce rapport clivé entre l'être et le paraître, peut ne pas s'en rendre compte, et considérer comme *être*, ce qui ne correspond en réalité qu'à un *paraître*.

En revanche, la présence, dans l'échange, d'un tiers originaire de la même sphère sociolinguistique, présente, aux yeux du locuteur insécurisé, un risque évident d'être "démasqué", de se faire trahir, que ce soit directement, quand ce tiers se perçoit suffisamment légitime pour se permettre de "dénoncer" le décalage être / paraître, ou indirectement, dans la mesure où sa seule présence, et sa seule façon de se comporter à l'égard du locuteur, peut mettre au jour des signes d'identité, d'appartenance commune, et le faire apparaître comme Même, quand justement le locuteur s'efforce d'apparaître comme Autre. Le risque encouru est donc bien celui de voir *déteindre* sur soi l'illégitimité de l'autre, dangereux précisément par le fait qu'il apparaît comme une sorte de filtre révélateur, faisant perdre au locuteur insécurisé les couleurs vives de la légitimité et de la sécurité linguistique, et le révélant en quelque sorte

(si l'on nous accorde de filer cette métaphore une nouvelle et dernière fois), sous la forme d'un négatif, noir sur fond blanc.

Ainsi, on doit pouvoir proposer de considérer que la perception de l'insécurité linguistique chez l'autre, quand elle se double d'une impossibilité d'aller sur son terrain, d'entrer dans sa sphère sociolinguistique et de rétablir en cela le déséquilibre interactionnel causé par cette insécurité, impossibilité due au fait que ce déplacement est considéré comme dangereux car risquant de faire transparaître sa propre illégitimité, apparaît donc comme un des signes les plus manifestes d'insécurité linguistique, se traduisant, dans les échanges verbaux, par l'attitude que nous avons si souvent observé chez les témoins répertoriés dans CS3, et qui consiste à dire sa légitimité, tout en agissant, sans forcément s'en rendre compte, son illégitimité.

De fait, et pour faire vraiment apparaître le lien entre ces réflexions et la définition que nous avons proposé de l'insécurité linguistique, la difficulté de déplacement d'une sphère légitime à une sphère illégitime qui risque de révéler l'être, doit être comprise comme une impossibilité, par le locuteur insécurisé, de concevoir la possibilité d'une autre système de normes que celui qu'il cherche désespérément à atteindre : le système du français, donc effectivement à se détacher du schéma diglossique et de l'opposition sociolinguistique langue dominée / langue dominante. La langue dominée reste, quelque soit la situation dans laquelle se trouve le locuteur, dominée, sauf à construire, de façon factice et temporaire, une sphère fondée sur l'exclusion de l'Autre et de sa langue dominante.

De ce fait, les témoins répertoriés dans la troisième catégorie sociale et entrant dans la catégorie d'âge des 54-75 ans semblent pouvoir être définis comme en plus grande sécurité linguistique que les témoins appartenant à la génération intermédiaire, dans la mesure où les entretiens montrent une plus grande aptitude à passer d'une relation fondée sur la rivalité avec le Même et vis-à-vis de l'Autre (rivalité liée à la quête de légitimité, et de reconnaissance, de la part de l'enquêteur, d'une légitimité plus grande que celle de son partenaire), à une relation d'inclusion, fondée sur la communauté identitaire, et dans laquelle l'être, mieux assumé, peut se trouver en sécurité.

Cela dit, on peut se dire que ce qui semble constituer une plus grande propension à assumer l'être est encore relativement superficiel, dans la mesure où d'une part les témoins entretiennent quand même globalement des relations majoritairement rivalitaires, n'ayant de cesse de tenter d'apparaître, aux yeux de l'autre et à nos propres yeux, comme plus légitimes sur le plan socio-identitaire et sur le plan linguistique, tant en créole qu'en français. D'autre part, les analyses des échanges entre les témoins 39 et 40 ont permis de faire apparaître une plus grande insécurité chez T39, dont on a montré qu'elle n'a de cesse de dire sa légitimité et d'agir son illégitimité. C'est de fait elle qui tente, à chaque fois, de créer une communauté de valeurs, d'attitudes et de comportements avec T40, d'apparaître (et / ou de se faire reconnaître par elle) comme son Même, ce qui montre bien sa propre perception d'une légitimité sociolinguistique moindre par rapport à celle qu'elle perçoit chez T40, mais aussi que cette manière de vouloir s'allier avec T40 constitue un moyen de tenter de se rapprocher de sa sphère, et donc de renforcer sa propre légitimité.

On peut ainsi se dire que les attitudes par lesquelles les témoins tentent de souligner le caractère de Même, face à l'Autre, ne peuvent pas être interprétées en termes de sécurité linguistique. Mais ce serait encore oublier le clivage, fondamental dans ce travail, entre l'être et le paraître, et entre le "dit" et l'"agi" (Moreau, 1996) : ce qui distingue précisément les

témoins 39 et 40, est que la première n'a de cesse de dire, face à nous et dans la situation d'entretien, l'identité, la légitimité, la sécurité, mais d'agir la disparité, la rivalité, et donc l'insécurité, tandis que la seconde tente, à plusieurs reprises, d'aller sur le terrain périlleux de sa partenaire, de pallier ses discours, ses attitudes, et ses comportements qui tentent de prouver la légitimité mais montrent l'illégitimité, le décalage entre l'être et le paraître, entre ce qui est représenté comme conforme à la norme et ce qui est agi. En cela, et en regard de T39, T40 se particularise par le fait qu'elle semble moins fonder la sphère incluant le Même sur l'exclusion de l'Autre : ses comportements et ses attitudes tendent ainsi à montrer qu'elle se sent membre légitime de la sphère qui correspond à l'étage 3 de la communauté, étage de la sécurité dans la mesure où il permet aux locuteurs de se déplacer, sans risque, d'une sphère à l'autre.

### 2.3. Le créole

#### 2.3.1. Le créole, une langue ?

##### 2.3.1.1. Le créole n'est pas une langue

À la question "pensez-vous que le créole est une langue ?", les réponses ont été sans réelles surprise : la totalité des témoins répertoriés dans CS3 et appartenant à la génération intermédiaire, qu'ils se définissent comme francophones ou créolophones de langue première, considèrent que le créole est un "dialecte", un "patois", une variété anomique, et en donnent pour premières preuves l'absence de structures, de "règles de grammaire", et d'"orthographe" :

E. : - Pour toi -- est-ce que le créole est une langue ?

T13 : - Ah non -- absolument pas -- c'est un patois. C'est pas une langue ! Une langue ça a une grammaire -- une orthographe -- des règles -- c'est pas une langue non.

E. : - Pour vous -- on peut dire que c'est une langue le créole ?

T36 : - Ah certainement pas -- c'est un parler -- un patois -- [...] mais c'est certainement pas une langue non.

E. : - Quelle est la différence ?

T36 : - Oh bé écoutez une langue ça a des structures bien déterminées -- des règles. Le créole n'a rien de tout ça.

E. : - Mais pourtant quand on le parle on obéit bien à des règles -- non ?

T36 : - Non non non c'est c'que vous croyez -- il ne faut pas croire ça -- chacun peut parler créole comme il veut -- y'a pas de règles d'usage.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T21 : - Ah non le créole est pas une langue. C'est un patois -- c'est notre patois mais c'est pas une langue non.

E. : - Pourquoi ?

T21 : - Mais parce qu'en créole y'a pas de règles -- y'a pas de grammaire.

E. : - Mais vous dites qu'il n'y a pas de grammaire mais quand on parle en créole on suit bien des règles quand même non ?

T21 : - Ah non hein -- chacun parle comme il veut le créole -- y'a pas de grammaire.[...]

En règle générale, le ton adopté pour répondre à ce type de question est résolument affirmé. Le discours du témoin 21 est intéressant en ce sens qu'il est représentatif de ce que l'on entend de la part des témoins répertoriés dans CS3, et montre bien, de par la formulation opérée ("C'est notre patois mais ce n'est pas une langue"), l'ambivalence des représentations du créole variété de soi, variété qui appartient au groupe, mais pas langue que l'on peut donner à voir comme telle, dans le paraître.

Pour le témoin 34, le créole est également un "patois" sans grammaire, sans règles de fonctionnement imposées et codifiées. De ce fait, c'est une variété que l'on acquiert par la

pratique, par imitation et même par imprégnation ("je me suis calqué sur ce que disent les autres"), et non pas, une langue que l'on "apprend", et qui plus est que l'on apprend "dans des livres" ou "en suivant des cours", comme le français. Ce mode d'appropriation, et en particulier parce qu'il n'est pas contraignant, est donné comme preuve que le créole n'est pas une langue :

E. : - Oui. Bon tout à l'heure vous disiez le créole n'est pas une langue --

T34 : - Ah non c'est un patois le créole.

E. : - C'est quoi la différence ?

T34 : - Ben c'est que d'un côté il y a des règles -- une grammaire -- des règles qui sont -- bien établies et fixées -- en français -- alors que pour moi je créole j'ai jamais vu aucune règle.

E. : - Mais -- on ne peut pas dire n'importe quoi quand même ?

T34 : - Non dire non -- mais écrire.

E. : - Ah oui -- mais une langue euh --

T34 : - = Non mais le créole bon ben -- c'est une euh -- on l'apprend -- en le pratiquant -- mais on l'apprend pas dans des livres ou en suivant des cours. Y'en a qui ont essayé de faire des livres -- des grammaires du créole. Bon ben moi je les ai jamais vus et je ne connais personne de mon entourage qui les ait -- lus. Alors ça veut dire que le créole tel que je le pratique -- c'est quelque chose qui -- qui n'a aucune règle imposée. Je le fais -- mais je l'ai pas appris c'est que -- je me suis calqué sur ce que disent les autres -- mais sans aucune règle. Pour moi c'est ce qui fait la différence entre une langue -- la langue française -- et puis le créole.

E. : - D'accord.

T34 : - En français j'ai appris mes leçons -- on m'a cassé les pieds pour apprendre que le subjonctif ça s'emploie euh -- enfin voilà -- mais en créole y'a pas tout ça -- y'a aucune règle.

Le témoin 25 cite également ce critère de la simplicité / complexité pour déterminer la différence entre une "vraie" langue et une *non*-langue. On remarquera du reste que T25, qui affiche une face non-hostile au créole, ne prononce pas, à notre sens tout à fait volontairement, et dans le but de ne pas apparaître en contradiction avec cette image qu'elle veut projeter au cours de l'entretien, les termes de "patois" ou de "dialecte" pour désigner le créole :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T25 : - Souvent on pense que ce n'est pas une vraie langue. C'est parce que c'est une langue jeune -- par rapport au français -- et puis moins riche -- moins compliquée.

E. : - Pour vous c'est une langue ?

T25 : - C'est plutôt un moyen de communication -- mais une langue --- non je dirais quand même pas que c'est une langue.

D'une façon qui se veut objective et neutre, le créole est ainsi décrit comme un "moyen de communication", dont un groupe indéterminé ("on") – par rapport auquel T25 suggère son exclusion – "pense que ce n'est pas une vraie langue". Or, face à notre demande directe et explicite de prise de position, T25 répond, d'une manière à la fois prudente et distanciée, qu'elle ne "dirait quand même pas" que c'est une langue. L'emploi du conditionnel et de la locution adverbiale, ainsi que la construction négative de l'énoncé, montrent bien les précautions que prend T25 et la distance protectrice qu'elle met entre elle et son énoncé.

Cette absence de règles, et de normes, est exprimée autrement par le témoin 49. Pour lui, le créole ne saurait être considéré comme une langue dans la mesure de sa constante variation à la fois synchronique (d'un locuteur à l'autre) et diachronique. On peut en outre remarquer la façon dont ce témoin prend des précautions avant d'énoncer une opinion personnelle qu'il se représente comme en décalage par rapport à l'opinion générale :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T49 : - Non. Parce qu'une langue c'est quelque chose qui est toujours pareil. Y'a une évolution peut-être -- comme le français par exemple -- mais beaucoup plus lente que le créole. Le créole ça change toutes les années -- suivant les influences qu'on ramène -- euh -- et c'est pour ça que je ne la considère pas -- moi je suis un peu contraire à pas mal de gens -- c'est peut-être par rapport à mon âge -- par rapport à l'époque où j'ai vécu -- mais -- j'ai pas tellement apprécié le dictionnaire par exemple.

E. : - Ah bon -- pourquoi ?

T49 : - Bon parce que -- bon on donne un mot -- la définition d'un mot -- pour moi -- euh -- je mettrais autre chose.

E. : - Ah -- donc d'une personne à l'autre euh --

T49 : - = ça peut tout à fait changer. C'est pour ça que pour moi c'est un patois -- enfin on peut appeler ça comment on veut -- mais une langue euh --

Parmi les arguments invoqués pour montrer que le créole n'est pas une langue, on trouve également fréquemment l'idée selon laquelle il est le résultat d'un "mélange de langues". Naturellement, cet argument vient corroborer ceux de l'absence de normes, de grammaire, ou de la "simplicité" du créole : le créole ne peut pas être considéré comme une langue *à part entière* dans la mesure où il n'obéit à aucune règle propre, mais ne constitue qu'une série de déformations, un ensemble d'usages amalgamés et fautifs de règles d'autres langues.

T13 : - [...] Si on mélange tout y'a plus de langue. C'est pour ça que le créole c'est pas une langue pour moi -- c'est mélangé -- c'est pas une langue.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T20 : - Ben ça je sais pas. Oui et non. C'est peut-être plutôt un dialecte non ?

E. : - C'est quoi la différence ?

T20 : - Bon je suis pas sûr là hein mais je crois qu'on peut pas vraiment dire que c'est une langue parce que ça s'est constitué à partir d'un mélange de différentes langues.

De même, pour le témoin 33, le créole constitue une variété dont les mots sont français mais ont été "tournés un peu"<sup>368</sup>. Il ne peut ainsi être considéré comme une langue dans la mesure de sa trop grande proximité linguistique avec le français, qui fait que les Métropolitains peuvent le comprendre (à condition, quand même, que les Réunionnais "parlent lentement") :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T33 : - Je ne pense pas. Moi je pense que le créole -- pour le Métropolitain -- si on parle créole -- il va comprendre si on parle plus lentement. Parce qu'en fait ce sont des mots français -- qu'on a tourné un peu -- mais si on parle lentement on peut comprendre. Donc pour moi c'est un patois.

À cette idée de proximité linguistique avec le français, clairement liée à la perception de frontières incertaines et diluées entre les deux langues, s'ajoute celle que le créole ne se parle nulle part en dehors de la Réunion, et que son affirmation en tant que langue tendrait à souligner la dissemblance et la spécificité là où l'on souhaite justement faire ressortir la ressemblance et la "normalité". Pour le témoin 13 l'affirmation du créole en tant que langue sous-tend ainsi une volonté de mettre la Réunion "en marge" de la métropole, de la distinguer, d'affirmer ses différences par rapport à elle, voire même de faire comme si la Réunion était un pays indépendant ("créer un État dans l'État") :

E. : - Qu'est-ce que ça définit une langue pour toi ?

T13 : - Euh -- c'est une grande question [rire] [silence]

E. : - Pourquoi est ce que tu dis que le créole est un patois et pas une langue ? Qu'est ce qui fait la différence ?

---

<sup>368</sup> ont été légèrement modifiés.

- T13 : - Parce que ça n'a pas -- d'existence. Ça n'a qu'une existence que par rapport à un lieu géographique spécial. Une langue c'est international.
- E. : - Mais il y a des langues qui ne sortent pas de leurs frontières. Les langues africaines par exemple -- sont bien des langues qui ne sont pas internationales
- T13 : - Ben ils devraient apprendre le français [rire] Ecoute -- pourquoi je dis que le créole -- parce que en fait -- ça amènerait aussi à se dire que on se mettrait en marge de la métropole. On est certes à 10 000 km -- mais on fait partie de la métropole -- et moi je ne me dissocie pas du tout de la métropole. C'est comme si je voulais créer un État dans l'État. Créer une langue dans une langue. Je suis pas contre l'idée du lexique de créole. Mais ça permettrait à celui qui voudrait comprendre -- ou bien ne serait-ce que par curiosité -- parce que souvent les gens aussi sont curieux de savoir ce que ça veut dire. Voilà là oui -- mais de là à créer un dictionnaire -- là non.
- E. : - Mais quelle est la différence entre un dictionnaire et un lexique ?
- T13 : - Mais un dictionnaire pour constituer une langue quoi je veux te dire. Ça serait plus un dictionnaire qui reprendrait les mots courants -- avec leurs définitions.

L'idée est donc celle du créole comme non-langue, définie comme telle dans la mesure où ses usages sont évalués par défaut par rapport aux normes d'une langue autre, le français, et qui constitue à ce titre une pratique linguistique effectivement fautive, en marge de La langue, mais en même temps dans une marge dont les contours sont flous, peu définis, et si peu imperméables que les locuteurs de La langue peuvent y pénétrer. On voit de nouveau à quel point l'idée du créole comme variété de l'être est insécurisante pour ces locuteurs en quête de "pureté" linguistique, de frontières bien définies, de terrain linguistique et identitaire bien circonscrit. Le dernier extrait, issu de l'entretien avec le témoin 13, ajoute l'idée du créole comme n'ayant "pas d'existence", qui n'est ni connue, ni reconnue, et par conséquent qui ne saurait, sauf à titre revendicatif, être identifiable comme "langue", comme "être". Constamment, les discours montrent ainsi le sentiment des locuteurs d'être à l'écart, peu définis, peu existants, et l'aspiration à être *dans* la langue, à l'intérieur d'elle, de s'en faire reconnaître, adopter. Le créole ne se définit que comme zone marginale, anomique, métissée, fautive, par rapport à la zone légitime, normative, pure, juste, etc., et constitue en outre une zone linguistique dans laquelle on ne peut même pas se cacher de l'Autre, locuteur francophone de langue maternelle, enfant légitime et reconnu par la langue-mère, puisque celui-ci peut y accéder. Partant, "bien" parler le créole a bien peu de sens pour les locuteurs.

### **2.3.1.2. "Bien" parler le créole ?**

Le refus de concevoir l'existence de normes en créole s'exprime également à travers l'affirmation selon laquelle "bien" parler le créole ne signifie pas grand chose, ou tout au moins ne correspond pas du tout à l'application et le respect de règles que sous-entend le fait de "bien" parler le français :

- E. : - Quels sont les critères qui permettent de dire qu'une personne parle bien le créole ?
- T13 : - Parle bien le créole ? Ça veut dire quoi bien parler le créole. Le créole on le parle ou on le parle pas -- on le parle pas bien ou mal.

Dans la mesure de cette absence de règles institutionnalisées, de normes fixes, officielles et reconnues par tous, les seules fautes possibles en créole sont, pour le témoin 34 des fautes d'"interprétation". Chacun, en fonction des associations d'idées auxquelles l'amènent les images du créole, peut interpréter les idées exprimées à sa manière. Ainsi, dans la mesure de l'absence d'instance institutionnelle qui pose que tel usage est meilleur quel tel autre, ou encore que tel terme, ou telle expression a tel sens précis, la loi linguistique est celle du plus fort ; le locuteur qui a le plus de pouvoir saura imposer sa conception.

- E. : - Est-ce qu'il y a un lieu à la Réunion qui sert de référence en matière de créole -- un lieu où on dit là on parle bien le créole ?

T34 : - Pas à ma connaissance mais -- qui parle bien le créole ?

E. : - Oui alors justement -- qui parle bien le créole je vous pose la question ? [rire]

T34 : - [rire] Ah voilà. Si je vous dis qu'il y a un lieu où l'on parle bien le créole c'est qu'il y a des critères qui permettent de dire qui parle bien le créole. Non -- pour moi ça n'existe pas. Bon y'a des expressions qui sont plus heureuses que d'autres hein -- y'a des termes qui sonnent mieux [...]

[...]

E. : - On ne peut pas faire de faute en créole ?

T34 : - Ben euh -- euh -- si -- des fautes d'interprétation. Sinon non. Y'a peut-être quelquefois des fautes d'interprétation -- bon parce que des fois euh -- il faut expliquer hein -- mais se tromper non j'ai jamais vu -- ou alors c'est rare. Écoutez pour vous aider dernièrement on a eu une discussion pour dire si j'étais -- si j'étais à ta place. Moi je dis amoin aou -- et y'a d'autres personnes qui m'ont dit non -- on doit dire -- si moïn té ou. Donc ça répond directement à votre question vous voyez -- quelquefois y'a confusion --

E. : - Donc dans ces cas-là comment ça se résout ? On dit que chacun peut dire à sa manière ou --

T34 : - Pour moi c'est pas compliqué j'ai toujours raison. [rire]

E. : - Ah [rire]

T34 : - Non mais pourquoi je le dis comme ça -- parce que je m'en souviens très bien quand j'étais bien plus jeune -- j'étais gamin -- je le disais comme ça. Or euh -- ça fait -- ça fait trente ans maintenant -- puisque j'ai quarante ans -- et il y a certainement eu une évolution -- que moi je n'ai pas -- que j'ai ratée.

E. : - Que vous avez ratée ?

T34 : - Oui parce que -- enfin on ne fréquentait pas les Créoles donc euh -- je me sens pas dans le créole quoi -- voilà.

E. : - Vous ne savez pas parler créole ?

T34 : - Si -- enfin je le comprends -- enfin pas tout hein mais en général je le comprends.

Cette idée d'"interprétation" montre bien la représentation du créole non pas comme "code linguistique", qui possède des règles de fonctionnement, dont les signifiants renvoient à des signifiés précis et déterminés<sup>369</sup>, et par conséquent que l'on peut "traduire" dans une autre langue, mais comme un moyen de communication quelque peu obscur, imprécis et fluctuant, dans lequel l'accès au sens se fait de façon quasiment individuelle, arbitraire.

Cette idée apparaît également chez le témoin 49, pour qui les critères du "bien parler" dépendent avant tout du "jugement personnel" des locuteurs. Ce que sous-tend le discours de ce témoin, c'est que l'absence de jugement extérieur, posé et imposé, laisse libre court à l'arbitrarité individuelle. La désignation d'une variété comme variété de référence revient à une prise de position :

E. : - Y a-t-il des catégories de gens qui parlent mieux créole que les autres ?

T49 : - Ben vous savez -- chacun juge comme -- il y a encore un jugement personnel -- et -- parmi les petites euh -- y'a le créole de Saint-Joseph -- y'a le créole de Saint-Denis -- le créole de Saint-André -- bon donc y'a la région -- y'a aussi l'ethnie -- et puis l'âge aussi -- enfin bref y'a tout un ensemble de choses qui entrent en compte et on ne peut pas dire tel créole est meilleur que l'autre -

Finalement, le seul critère qui apparaît, et qui permet aux locuteurs de définir le "bien parler" en créole, est celui du caractère "naturel" de la parole créole, ce qui rejoint bien entendu l'idée du créole comme variété de l'être. Savoir parler créole revient à savoir *être* en créole, sans réfléchir, sans se poser de questions, ce qui nécessite aussi d'avoir confiance en soi, de ne pas être "complexé" :

E. : - Y a-t-il des catégories de gens qui parlent mieux créole que les autres ?

T20 : - Oui ben ceux qui le parlent quotidiennement -- en famille quoi. Ceux qui le pratiquent tous les jours. Mais bon c'est pareil il faut pas qu'ils soient complexés.

E. : - Comme pour le français ?

---

<sup>369</sup> et souligne du même fait la conception hyper-normée et rigide qu'a le témoin de ce qu'est une "langue", et en l'occurrence du français.

- T20 : - Oui ben comme pour toutes les langues sûrement hein. Pour bien parler il faut être à l'aise c'est normal. Mais y'a tellement de gens qui ont honte de parler créole --
- E. : - Vous aviez honte de parler créole quand vous étiez petite ?
- T20 : - Honte ? -- Oui sûrement un peu oui -- pas honte -- disons -- [rire] C'est difficile hein -- vous posez des questions difficiles. Non c'était -- pour moi le créole c'était pas une langue qui pouvait me faire évoluer. Il fallait que je m'en sorte quoi.

Ainsi, pour T20, le sentiment de honte vis-à-vis du créole, et par conséquent de ce qui constitue son être, empêche d'utiliser la langue naturellement. Mais ce que souligne son discours, de façon indirecte, c'est avant tout le paradoxe auquel se heurte le locuteur insécurisé, qui perçoit un décalage et une incompatibilité entre ce qui constitue son être et son paraître, son être *agi* et son être *dit*, et qui tente, sans avoir le sentiment d'y parvenir, d'inscrire son être en français, quand il perçoit cet être comme fondamentalement et irrémédiablement lié au créole, et que ce lien constitue à ses yeux un obstacle majeur à la progression sociale à laquelle il aspire.

Ce critère de la parole "naturelle" apparaît également dans le discours de T49, qui se montre critique et même méfiant vis-à-vis de ce qu'il appelle la "représentation" du créole (et que nous désignerions, pour notre part, et en reprenant la terminologie de Robert Lafont, comme la "spectacularisation") en particulier à la télévision :

- E. : - Mais par exemple quels critères on pourrait avoir pour déterminer qu'une personne parle bien le créole ?
- T49 : - Quels critères ? Moi je dirais quand une personne le parle naturellement -- quand il fait pas d'efforts d'essayer d'inventer quelque chose -- et même si c'est différent de ce que nous on voit -- mais s'il l'a sorti naturellement -- parce qu'on sent très bien quelquefois à la télévision dans des trucs -- on essaye de faire euh -- de représenter le créole -- mais c'est forcé pour moi -- et le Créole n'a jamais été quelqu'un qui force les choses. Donc il veut essayer de s'affirmer mais au fond il est à côté de -- de lui-même. Quand il veut présenter quelque chose en créole -- quand il veut dire que c'est ça le créole -- il se trompe -- parce que là il fait trop d'efforts. Et c'est exactement comme le français -- nous il faut qu'on réfléchisse en français -- le créole pour moi ça doit être -- il a sorti ça naturellement -- pour moi c'est le bon créole.

Ce discours est particulièrement intéressant et à propos en ce qui concerne notre problématique intérieur / extérieur, être / paraître, Même / Autre. Ce que dénonce T49, c'est une pratique du créole comme variété du paraître, un créole faussement déculpabilisé, qui se donne en spectacle, et qui devient Autre, un créole travesti, qui se vend, et qui précisément se dénature. Sa comparaison entre le créole langue et le Créole sujet souligne en outre le rapport au créole qu'entretiennent vraisemblablement la plupart des témoins répertoriés dans CS3, qui cherchent à s'inscrire dans la sphère sociolinguistique qu'ils se représentent comme seule sphère légitime, et à s'en faire reconnaître comme membres, ce à quoi ils ne pensent pouvoir parvenir qu'en tentant de devenir Autres.

De fait, nous l'avons déjà vu, ces locuteurs ne semblent pas pouvoir concevoir l'être et le paraître autrement que dans un rapport rivalitaire, organisé en deux camps linguistiques exclusifs l'un de l'autre. Ainsi, l'utilisation du créole comme variété du paraître, seule utilisation assumée, constitue à leurs yeux à la fois une façon de rappeler leur appartenance (désormais perçue comme contestable) à la communauté réunionnaise, et à la fois une façon de montrer que cette appartenance a été *dépassée*, et par conséquent de se rapprocher de la sphère sociolinguistique qu'ils estiment légitime, de se conformer davantage au modèle représenté du locuteur légitime de la sphère francophone. Le créole est ainsi utilisé, comme le souligne le témoin 49, de la même façon qu'est utilisé le français : comme une variété exogène et extérieure à soi. Privé de son statut de variété de l'être, le créole langue devient Autre, et le Créole sujet se retrouve spectateur de sa propre parole, ou, comme le dit fort

justement T49, "à côté de lui-même". Ce type de comportement ne fait ainsi que renforcer l'idée d'une légitimité dite doublée d'une illégitimité agie.

Ainsi, pour ces locuteurs en quête de légitimité vis-à-vis de La norme, l'admission de l'existence de normes en créole semble impossible. Pour eux, les normes, les règles, la grammaire, sont exclusivement du côté du français. En réalité, on peut se dire que ce type d'attitude constitue encore un moyen de se protéger de l'"échange" : reconnaître l'existence de normes en créole reviendrait certainement, pour les locuteurs de CS3, à trop s'approcher de la sphère dont ils tentent par ailleurs désespérément de se démarquer, et à mettre ainsi en péril leur légitimité (dite) en français. En outre, on peut penser que cette représentation du créole comme une variété absolument anémique constitue à la fois une manière de ne pas prendre le risque, en acceptant l'idée de l'existence d'autres normes que celles du français, de se détourner de l'objectif qu'ils se sont fixés, celui de changer de sphère d'appartenance, et à la fois, une manière de se déculpabiliser par rapport à cette évolution sociolinguistique, dont on va voir qu'elle est souvent vécue ("par les autres") comme une trahison. De fait, le discours du témoin 49 montre bien cette idée de culpabilité vis-à-vis de cet être en devenir, de ce travestissement de l'être qui a désormais bien du mal à exister en deçà (ou au-delà) du paraître.

Aux yeux des locuteurs de CS3, l'affirmation de normes en créole correspond ainsi à une démarche artificielle, et même dangereuse, propre à "ceux qui inventent une langue", qui inventent quelque chose qui n'existe pas : la possibilité de concevoir le créole comme ayant un fondamental propre, un système particulier et indépendant de celui du français.

### **2.3.1.3. Ceux-là qui inventent la langue**

La question "pensez-vous que le créole est une langue ?" déclenche parfois une certaine suspicion, est interprétée comme une question militante, provocatrice, et amènent même certains témoins à soupçonner que sous notre enquête, se cache en réalité un sondage à propos du "créole à l'école". Le témoin 21 exprime sa méfiance et même son hostilité vis-à-vis du groupe (dont il nous donne néanmoins la possibilité de nous exclure...) des universitaires, métropolitains ou assimilés ("la plupart du temps ils parlent même pas le créole"), qui viennent à la Réunion pour militer en faveur du créole, de sa reconnaissance et de sa promotion sociolinguistique, et qui ne font qu'"inventer une langue".

T21 : - [...] chacun parle comme il veut le créole -- y'a pas de grammaire. C'est pas parce qu'ils essayent de dire qu'il y a une grammaire -- non non y'a pas de grammaire.

E. : - Qui ils ?

T21 : - Ben à l'université par exemple là -- je dis pas ça pour vous hein ?

E. : - Non non.

T21 : - Ils font des dictionnaires je sais pas quoi -- des grammaires -- c'est complètement -- ils inventent -- ça. En plus la plupart du temps ils parlent même pas le créole donc bon ben -- non mais je sais pas ce qu'on vous raconte hein mais les Réunionnais ne sont pas pour le créole à l'école hein.

E. : - Hm.

T21 : - C'est pour ça votre enquête là ? C'est pour le créole à l'école ?

E. : - Non non pas du tout non. C'est juste pour avoir l'avis des gens sur le français et le créole -- ça n'a rien à voir non.

T21 : - Ah bon parce que là moi je suis pas d'accord hein.

E. : - Non non ne vous inquiétez pas.

T30 commence par annoncer qu'elle ne connaît pas les critères scientifiques permettant de déterminer une "langue". Ce faisant, elle protège en quelque sorte ce qu'elle va dire par la suite, en montrant la subjectivité de ses propos. Mais notre question lui donne confiance, et la

conduit immédiatement à modifier son discours. De la prudence, elle passe à l'affirmation et à l'assertion, et donne un argument qui ne prouve pas grand chose mais est effectivement irréfutable ("le créole est très peu parlé dans le monde"), qui tente de conférer à son discours une grande objectivité :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T30 : - Bon – apparemment ça a des caractéristiques particulières pour que ce soit une langue -- comme je ne les connais pas -- non mais *a priori* je ne pense pas.

E. : - Est-ce que vous pensez que de dire que le créole est une langue c'est revendicatif ?

T30 : - Ah oui -- pour moi c'est revendicatif.

E. : - Qu'est-ce que ça revendique ?

T30 : - Ben ça revendique un pouvoir. A mon sens -- déjà le français est une langue qui est très peu parlée dans le monde -- si on regarde sur toute la planète -- ça m'étonnerait que le créole puisse faire son petit chemin -- enfin son bonhomme de chemin pour pouvoir s'affirmer. Et c'est aussi ça une langue. Ça sort des frontières.

Ainsi, bien que se fondant sur des critères annoncés dans un premier temps subjectifs, T30 se montre juste après très catégorique : l'affirmation du créole comme langue ne peut constituer qu'une prise de position revendicative et militante, une volonté de gain de "pouvoir". La thèse "le créole n'est pas une langue" apparaît ainsi brusquement non pas comme un jugement de valeur, subjectif, mais comme un jugement de vérité, objectif et neutre, à propos duquel toute contradiction constitue un discours idéologique. Ce type de perception, ainsi que la confusion entre jugement de valeur et jugement de vérité apparaît presque systématiquement dans les entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS3. Les premiers à être dénoncés sont les universitaires, qu'ils soient Réunionnais ou non, et que l'on accuse de vouloir "inventer" une langue et une culture, et, de façon sous-jacente, de s'édifier comme groupe dirigeant d'une Réunion indépendante ("pourquoi pas un gouvernement créole") :

E. : - Donc un dictionnaire ça donnerait trop de légitimité au créole en tant que langue -- c'est ça ?

T13 : - Oui c'est évident. De toute façon on voit bien hein ceux qui font les dictionnaires -- à l'université -- je dis pas ça pour toi hein -- mais c'est eux qui mettent dans la tête des gens que le créole est une langue. Ça sert à quoi de dire que c'est une langue ? Ça lui donne quoi en plus ? Ils veulent quand même pas faire une université en créole -- pourquoi pas un gouvernement créole -- non mais c'est vrai quoi !

On peut noter, de nouveau, la manière dont T13 dénonce un groupe dont elle nous propose implicitement de nous extraire, influençant et agissant sur un autre groupe, passif, malléable, et soumis, dont elle s'extrait également. Les tentatives de reconnaissance et de promotion du créole sont ainsi directement reliées à des mouvements idéologiques et politiques.

Dans la même lignée, pour le témoin 31, les promoteurs du créole appliquent la maxime "diviser pour mieux régner", et se servent du créole pour créer davantage de disparités sociales et se maintenir en tant que groupe élitaire. Il donne du reste, pour renforcer son point de vue, une "preuve" qui revient très fréquemment dans les discours : ceux qui "disent" militer en faveur de la reconnaissance du créole ont des enfants qui, eux, parlent le français. Ce faisant, il dénonce un décalage entre les aspirations annoncées, dites, et les fondements idéologiques sous-jacents, donc entre l'être et le paraître. Nous avons ainsi là de nouveau, et quelle que soit par ailleurs "la réalité", une forme manifeste de projection :

T31 : - [...] Enfin certains le disent -- mais s'ils le disent -- ils ne le pensent pas -- ils le disent -- mais pas pour leurs enfants en tous cas.

E. : - Qui ça ils ?

T31 : - Oh ben les intellectuels surtout hein -- ceux qui militent pour la soi-disant culture réunionnaise -- la culture créole. Ils font un -- pour moi c'est un amalgame -- où chacun essaie de tirer un petit peu -- la couverture à soi. Moi je trouve ça dommage. La langue ça ne devrait pas être un moyen de division entre les hommes -- au contraire -- mais on en fait un cheval de bataille -- c'est dommage. On s'en sert -- Par exemple -- j'arrive pas à comprendre pourquoi aller chercher une culture créole -- y'a pas de culture créole -- y'aura pas de culture créole -- parce que comment voulez-vous que des Malbars -- des Malgaches -- des Africains -- des Chinois -- des Blancs -- des Arabes -- qui ne sont pas des Arabes d'ailleurs -- l'Arabe est blanc -- ce ne sont pas des Arabes -- ce sont des Indiens -- mais bon -- et -- de mélanger tout ça ça va être difficile. Alors s'en servir pour défendre une sorte d'idéologie -- non -- écoutez -- moi j'pense à quelque chose -- moi hein -- je parle avec vous comme je parle tous les jours -- mais si il faut que mi parle le français -- ben mi parl'ra l'français -- comme ça -- mais pas plus -- on me fra pas dire comme un Malbar moïn la dit -- li la fait -- ça mi connaît pas -- ni plus ni moins ---

E. : - Le créole vous voulez dire ?

T31 : - Pardon ?

E. : - Oui vous dites -- s'il faut que je parle le français -- c'est le créole ?

T31 : - Ah oui bon le créole.

Pour T31, les différents peuples constituant *le* peuple réunionnais sont trop disparates sur le plan ethnique, religieux et culturel, pour que puisse s'élaborer une culture commune que l'on pourrait appeler "culture créole". Apparaît ainsi de nouveau l'idée du créole variété de l'être illégitime, métissé, en marge, indéfinissable. L'énumération qu'il fait des différentes "communautés" présentes à la Réunion correspond à la typologie ethnique que l'on trouve de façon ordinaire dans les discours sociaux, dans sa version en quelque sorte *politiquement correcte*<sup>370</sup>. Cette typologie est du reste intéressante dans la mesure où, comme on peut le remarquer, chacun des groupes est désigné en fonction de son origine (représentée), à l'exception du groupe "Blanc", seul à être décrit en fonction de la couleur de peau de ses membres, et seul, en outre, à désigner plusieurs groupes. De façon rationnelle, cette différence peut s'expliquer en disant que si ce groupe était désigné en fonction de son pays d'origine (la France), il serait appelé "Français", appellation inacceptable dans la mesure où elle sous-entendrait que les autres Réunionnais sont moins Français que les membres du groupe des Blancs.

En revanche, on peut se dire que cette absence fait défaut dans une société dans laquelle la catégorisation (ethnique et sociale) a tant d'importance, précisément certainement du fait du manque de sentiment d'appartenance à un groupe culturel commun. On se souvient d'ailleurs de ce que disaient plusieurs témoins répertoriés dans CS2<sup>371</sup>, à propos du poids que peut parfois représenter l'absence d'étiquette, de lieu de classement culturel, de représentation d'une langue et d'un peuple "ancestraux". Car il semble que si la société de départementalisation a permis de conserver (pour les Musulmans par exemple) ou de renforcer (pour les Tamouls) le sentiment d'appartenance communautaire et la pratique des rites culturels et religieux "ancestraux", elle a eu un effet vraisemblablement inverse en ce qui concerne la population blanche de la Réunion. De fait, le décloisonnement social a eu comme effet de diluer et de complexifier les frontières sociales entre ce qui constituait pendant la période coloniale, et de façon schématique, deux groupes de Blancs (les "Petits Blancs" et les "Gros Blancs"). À l'heure actuelle, en effet, la grande majorité de la population (représentée et

---

<sup>370</sup> En particulier en ce qui concerne l'étiquette "Africains", considérée comme neutre et dépourvue des connotations racistes que comporte l'étiquette "Caf(res)".

<sup>371</sup> Rappelons en particulier le témoin 6, qui attachait tant d'importance à se rallier, de façon symbolique, avec les peuples "africains", et qui par ailleurs à la fois dénonçait la façon dont les Réunionnais ont tendance à se définir avant tout en fonction de leur peuple et de leur langue ancestrale, et à la fois montrait qu'il souffrait de cette absence d'étiquette sociale, ou socio-ethnique, ethnico-linguistique ou ethnico-religieuse (Je suis Réunionnais et... rien").

désignée comme) "blanche" ne semble effectivement plus savoir comment se définir. Or la suite du discours du témoin 31, qui entre précisément dans le groupe ethnique indéterminé des "Blancs de la Réunion", peut certainement être mise en rapport avec l'évocation (implicite) de cette indéfinition.

On ne peut pas, en effet, ne pas noter le lapsus commis à la fin de la séquence entre "français" et "créole", qui s'opère en outre dans un énoncé construit en créole<sup>372</sup> ("mais si il faut que mi parle le français, ben mi parl'ra l'français"), et chez un locuteur qui n'a de cesse de s'affirmer comme francophone et comme plutôt hostile au créole. Cet "amalgame" (que T31 évoquait justement juste avant ce passage) linguistique est pour le moins étonnant, et renforce encore à la fois l'idée de dilution des frontières sociolinguistiques, mais aussi le décalage occulté et délégitimant entre l'être et le paraître<sup>373</sup>, entre le créole et le français.

Pour le témoin 32, le créole se modifie dans le sens d'une francisation. Il commence par montrer que cette évolution est liée aux transformations sur les plans socio-économique et socio-politique, ainsi qu'aux évolutions des réalités naturelles (disparition de certains éléments de la faune ou de la flore qui fait que les termes disparaissent également des usages), et s'inscrit de ce fait en quelque sorte dans l'ordre des choses :

E. : - Donc on le parle de plus en plus [français] ?

T32 : - Ah oui. Le créole aussi on l'abandonne pas -- mais le créole devient plus francisé si vous voulez.

E. : - Donc le créole évolue aussi ?

T32 : - Evolue aussi. Parce que si vous voulez -- y'a des mots d'avant -- qu'on emploie plus. Même des fruits par exemple -- qui disparaissent -- alors les mots disparaissent aussi. Et puis y'a des mots qu'on peut plus utiliser parce que c'est plus dans le contexte. Et puis tout s'euphémise hein -- la technique tout ça -- ben - le créole -- faut pas l'abandonner -- mais c'est un petit truc qui est là -- mais sans plus.

Par la suite, son discours évolue. Dans cet entretien, les implicites sont des plus nombreux. À mots (semi) couverts, T32 va entreprendre de dénoncer ceux qui se prétendent promoteurs de la culture et de la langue créoles, et qui n'ont en réalité, selon lui, qu'une seule idée en tête : prendre le pouvoir, créer et instaurer une élite sociopolitique, et maintenir la masse de la population dans la méconnaissance et l'impossibilité de se promouvoir sur le plan social.

E. : - Mais vous diriez que c'est dans l'ordre des choses que ça disparaît un peu -- ou bien c'est triste ?

T32 : - Ben comme je vous dis -- quand je vois les hommes politiques qui disent qu'il faut parler le créole -- toujours parler de nos origines -- et eux-mêmes ils vont à l'école -- ils ont des maîtrises de français et tout -- ben ça me donne des doutes. Je me dis que eux -- ce qu'ils veulent c'est vous laisser toujours dans votre carcan -- pour mieux dominer -- mais moi je dirais -- au niveau intellectuel -- en fait -- ben ils vous aliènent quoi hein.

Le discours de T32, qui va prendre des allures extrêmement polémiques, et s'apparenter parfois à un discours de type syndicaliste, est étonnant sur le plan du jeu des pronoms personnels qui y est mené. Dans la séquence que nous venons de citer, on peut remarquer qu'il alterne entre la première personne, du singulier et du pluriel ("nous", "nos origines") la troisième personne du pluriel ("eux", "les intellectuels") et la seconde personne du pluriel, en tant que vouvoient s'adressant à l'enquêtrice dans un premier temps, puis en tant que

---

<sup>372</sup> Le seul de tout l'entretien

<sup>373</sup> Nous pourrions de fait même parler ici du décalage entre l'être métissé et indéterminé, à la fois sur le plan de ses origines et sur celui de sa langue, et donc de son devenir (de fait T31 insiste bien pour dire qu'il "n'y aura pas de culture créole"), et le paraître "blanc" et francophone, conforme au modèle socio-ethnique et sociolinguistique de référence.

désignation du même groupe qu'il désignait jusque-là en s'y incluant, et dont il s'exclue brusquement ("c'est vous laisser toujours dans votre carcan", "ils vous aliènent"), ce qui donne à son discours des allures de discours effectivement politique.

Pour lui, l'apparente volonté de promouvoir le créole ne constituerait ainsi qu'une manière de "faire carrière", d'assouvir son ambition de pouvoir et de contrôle sur les autres, de se promouvoir personnellement, etc. Ainsi, le créole n'est plus utilisé comme langue, mais comme moyen de persuasion et d'influence sur des gens pour qui il a une valeur affective. Le jeu des pronoms personnels est encore à noter. Désormais, le groupe militant est désigné, de façon indéterminée, par le pronom de troisième personne "on" non forcément exclusif du "je". En outre, T32 montre que les personnes dont il parle font partie de ses camarades de lycée, et même de ses "amis" :

T32 : - [...] Le créole est utilisé -- pas comme une langue normale -- mais pour convaincre les gens -- pour faire croire qu'on est dans un camp alors qu'on est dans l'autre -- Bon moi je vois -- bon -- je vous donnerai pas de nom -- mais c'est un ami à moi -- il a fait le dictionnaire de créole -- bon il s'est mis avec une femme que je connais qui venait au lycée du Butor -- elle elle a pris quand elle s'est mis avec lui -- elle s'est mis à militer pour le créole -- et pour la femme réunionnaise -- et puis ces derniers temps -- elle est plus avec ce bonhomme là -- je l'entends plus du tout hein. Elle voulait faire carrière. Donc elle utilise la femme réunionnaise -- elle utilise la langue -- moi je dis non -- faut stopper ça.

En réalité, toujours selon T32, ces promoteurs sont de véritables détracteurs du créole, dans la mesure où d'une part ils en font la langue de l'utilisation de l'autre, et de la prise de pouvoir, et où d'autre part ils "inventent" et imposent un créole nouveau, qui ne correspond pas au créole des pratiques quotidiennes, un créole finalement fermé au Même, et qui enferme en même temps le Même dans sa condition sociolinguistique.

E. : - Vos enfants parlent-ils bien le créole ?

T32 : - Oui.

E. : - Qu'est-ce que vous pensez quand vous les entendez parler en créole ?

T32 : - Ah ben rien -- on parle créole ensemble tous les jours -- c'est normal.

E. : - Leur créole n'est pas différent du votre ?

T32 : - Non. Mais c'est un créole -- je pense que c'est le créole qui est utilisé tous les jours -- mais c'est pas le créole comme je vous dis qu'ils inventent là-bas -- les universitaires.

E. : - Vous avez l'impression qu'ils inventent une nouvelle langue ?

T32 : - Je crois qu'ils veulent s'imposer. Ils font un laboratoire -- et puis ils nous disent voilà -- alors ils font des trucs -- c'est eux -- c'est monsieur -- ces gens-là se disent poètes -- écrivains -- Mais moi je veux dire un écrivain c'est pas n'importe qui. Avant de donner le titre d'écrivain à quelqu'un là -- il faut qu'il a écrit beaucoup de choses. Tout d'un coup -- quelqu'un a fait un dictionnaire -- c'est un écrivain.

Son "ami" semble ainsi avoir beaucoup d'importance pour T32, qui le fait apparaître sans cesse, même implicitement, dans son discours. Mais sa position est ambivalente, dans la mesure où d'une part il dénonce, avec force et véhémence, les actions militantes, avec lesquelles il semble tout de même relativement familiarisé, tout en ayant d'autre part un discours qui ne fait que renforcer la représentation "des Réunionnais" (groupe dont il lui arrive de s'exclure brusquement) comme groupe passif, comme sujets exécutés, peu capables de penser par eux-mêmes, constamment sous l'influence de groupes ayant davantage de pouvoirs, constitués par des "intellectuels", "universitaires" et / ou hommes politiques, qui affichent une volonté de revaloriser le créole, afin de pouvoir y cantonner l'ensemble de la population, et se maintenir ainsi à leur place sociale élitaire. Pour T32, le militantisme vise en réalité à refermer les barrières sociolinguistiques, et à (re)créer deux véritables "camps" (terme que T32 emploie), exclusifs l'un de l'autre, l'un, en français, réservé au groupe

dirigeant, et l'autre, en créole, dans lequel sera (serait) insidieusement maintenue la masse de la population.

E. : - [...] C'est important pour vous de parler aussi français à vos enfants ?

T32 : - Ben c'est pas ça -- je vais vous dire. Pour moi -- enfin -- il faut le dire -- j'ai des amis -- qui ont étudié le créole -- et je porte un jugement qui va vous paraître sévère -- mais y'a plein de gens ici qui utilisent le créole comme moyen -- même au niveau politique -- de récupérer les gens. Alors eux -- leurs enfants parlent français à la maison -- ils vous disent vous devez parler créole -- et eux ils parlent en français à la maison. Ils font ça pour arriver aussi. Bon par exemple -- ils font des dictionnaires créoles -- alors que eux-mêmes -- ils arrivent même pas à parler le créole qu'ils nous écrivent. Parce que il faut pas dire aussi qu'on va faire un dictionnaire comme ça -- on va inventer une graphie -- et je dirais que de toute façon -- il faut se méfier des universitaires qui écrivent n'importe quoi -- on dit ça c'est notre langue -- alors que nous-mêmes peut-être on n'écrit pas comme ça. Parce que déjà -- le créole -- quand on le voit pour le lire -- la façon qu'ils écrivent -- on n'écrit pas comme ça nous.

Pour le témoin 32, le créole est un "patois", une forme dérivée de "vieux" français, tandis que le français est la seule "langue" à la Réunion. De ce fait, et c'est l'un des derniers arguments qu'il donne en faveur de sa thèse (selon laquelle le travail des universitaires consiste à "inventer" une langue créole), il montre que si l'on tente, à partir du créole, de "faire une langue", on aboutit forcément au français. L'argumentation de T32 est ainsi apparemment logique<sup>374</sup>, excepté qu'elle repose sur un présupposé qui constitue un jugement de valeur, mais un jugement de valeur effectivement tenu, par les témoins de CS3, pour un jugement de vérité : le créole n'a pas de structure propre.

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T32 : - Ben c'est pas ça -- c'est que -- à ce jour -- bon quand on voit déjà l'Europe qui arrive -- moi je pense que de toute façon il faut conserver le patrimoine local -- c'est-à-dire nous on peut toujours parler créole comme ça. Il faut se dire de toute façon le créole -- c'est du vieux français -- donc le créole c'est du français -- que nous on a transformé un petit peu. Je crois que le créole c'est un patois. Bon ben un patois reste un patois -- et on va pas faire une langue avec parce que si on fait une langue avec on arrive au français -- donc c'est un patois.

Ainsi, et toujours en fonction de ce raisonnement, les promoteurs du créole comme langue sont non seulement à l'origine d'évolutions artificielles du créole, mais sont finalement aussi ceux qui mettent le créole le plus en danger :

E. : - Donc finalement pour le conserver -- on n'a pas intérêt à en faire une langue ?

T32 : - Ben non parce que de toute façon -- si on va vers une langue -- on arrive au français.

Les discours des témoins de CS3 à propos du débat "le créole est-il une langue" sont par conséquent relativement homogènes : la volonté de faire reconnaître un ensemble de normes du créole, de montrer qu'il s'agit d'une langue, est d'une part associée à une démarche artificielle, puisque l'on crée quelque chose qui n'existe pas, et d'autre part à une attitude provocatrice, revendicative, puisqu'elle va à l'encontre du modèle normatif socialement établi. De ce fait, l'affirmation du créole comme langue est immédiatement assimilée à un discours d'ordre "idéologique".

Ce point de vue, qui se retrouve systématiquement chez les témoins de la troisième catégorie sociale, constitue à notre sens une des manifestations de leur dépendance extrême par rapport au modèle normatif, à la hiérarchisation sociale des (variétés de) langues en

---

<sup>374</sup> Que l'on pourrait schématiser de la façon suivante :  $B < A$  donc  $B$  ne peut pas être  $=$  à  $A$ , puisque si l'on veut faire de  $B$  un *Similaire* de  $A$ , on obtient  $A$ .

présence, au schéma diglossique, schéma qui constitue à leurs yeux l'unique "vérité", et par rapport auquel tout écart représente un risque de s'éloigner de la norme, de mettre en péril la légitimité dont ils sont en quête.

Ainsi, l'idée de promouvoir et de faire reconnaître l'existence du créole en tant que système linguistique pourvu de règles, donc de normes, apparaît comme doublement insécurisante pour les locuteurs de CS3 : d'une part, elle constitue une démarche représentée comme allant à contre sens par rapport à l'idée qu'ils se font du "progrès", c'est-à-dire de ce qui peut les rapprocher de l'image qu'ils ont du locuteur légitimement admis dans la sphère sociolinguistique francophone ; d'autre part, elle vise à habiliter et à légitimer ce qui est représenté comme un contre-modèle, un modèle de ce qui ne doit pas être transmis, un modèle d'être qu'il s'agit précisément de faire taire. Pour ces témoins qui redoutent plus que tout de s'écarter de la norme (et / ou d'être considérés comme tels), et qui tentent désespérément d'occulter leur être créole qu'ils se représentent comme le principal obstacle à leur légitimation en français, l'affirmation du créole langue ne peut être ainsi qu'insupportable, ne peut constituer qu'une prise de position idéologique et arbitraire (en regard de ce qu'ils se représentent comme l'unique "réalité").

Le premier Autre adversaire apparaît ainsi en la personne de ceux qui participent à la promotion d'un nouveau modèle sociolinguistique, et ce d'autant plus que ces promoteurs du créole sont représentés comme (plus) légitimes, admis et reconnus dans la sphère sociolinguistique francophone. De ce fait, une telle entreprise ne peut être considérée que comme une tentative de rigidifier les frontières sociolinguistiques, et de faire du créole une variété dans laquelle on enferme ceux que l'on tente d'empêcher d'accéder au français. Les discours témoignent ainsi parfaitement de la difficulté de se défaire de la logique langue dominante / langue dominée, exclusives l'une de l'autre, incompatibles l'une avec l'autre. Ils montrent également l'impossibilité de se représenter que l'accession à la sphère sociolinguistique francophone, le gain de légitimité linguistique en français, peut précisément permettre de dépasser cet étage de la communauté, de sortir de cette perpétuelle *compétition* sociolinguistique, et de parvenir à l'étage 3, sphère de la reconnaissance et de l'acceptation du bilinguisme, de la construction de l'"être social réunionnais", pouvant parvenir à concevoir le français et le créole à la fois comme variétés de l'être et du paraître.

### 2.3.2. Le créole à l'écrit

Comme nous l'avons vu dans la présentation du protocole d'entretien, les témoins sont confrontés à des phrases rédigées en créole et selon deux types de graphies, l'une phonétisante, l'autre francisante, qu'ils sont invités à lire, puis à traduire en français. Dans plusieurs entretiens, les témoins prennent eux-mêmes l'initiative, avant que nous parvenions à cette série de traductions, d'aborder ce thème du créole écrit. Ces premières réactions spontanées témoignent d'attitudes pour le moins hostiles au projet d'écriture du créole.

T30 : - [...] Une chose qui me choque aussi -- c'est le créole écrit.

E. : - Bon -- ça on va y venir après justement -- [...]

Le témoin 25, par exemple, dont on verra par la suite qu'elle affiche une certaine tolérance vis-à-vis de l'écriture du créole, commence pourtant, quand il ne s'agit pas encore directement de se prononcer sur ce thème, par montrer qu'elle considère cette démarche comme "artificielle" et plutôt inutile :

E. : - Peut-on apprendre le créole ?

T25 : - Oui sûrement -- on peut l'apprendre en le pratiquant à l'oral. Mais pas à l'écrit.

E. : - Pourquoi ?

T25 : - Ça fait artificiel. Le créole c'est oral pour moi -- ça me fait toujours un peu bizarre de le voir écrit.

E. : - Bon on va y revenir. [...]

De même, le témoin 34, commence par affirmer une attitude de "rejet total" vis-à-vis de l'écriture du créole, alors que par la suite, nous allons le voir, son discours se fera nettement plus mesuré :

E. : - Et parallèlement est-ce que vous pensez que le créole a évolué ?

T34 : - Il a évolué. Dans l'écriture notamment. Parce qu'il est rempli de k -- de z -- de --

E. : - Oui on va parler justement de l'écriture du créole.

T34 : - Pour moi je vous le dis tout de suite c'est un rejet total hein -- [...]

*A priori*, ces premières réactions ne sont pas très surprenantes : si l'affirmation du créole comme langue est dénoncée, on imagine sans mal les types de discours qui se construisent autour de l'écriture du créole, qui est vécue comme "contre nature", hors normes, polémique, et en outre inutile. Pourtant, une fois mis en situation de traduire des phrases du créole au français et du français au créole, les témoins affichent brusquement des attitudes de plus grande tolérance, et se prêtent sans trop discuter aux exercices proposés.

### **2.3.2.1. La traduction du français au créole**

Pour rappel, les phrases à lire et à traduire étaient les suivantes :

#### **Traductions du français au créole :**

1. Nous avons compris qu'elle n'était pas très copine avec la nana de Saint-Gilles.

2. Au petit matin, c'est moi qui emmène les enfants à l'école.

#### **Traductions du créole au français**

3. Dépi bardzour ziska lo tan soley la tonbé, zot dé la res si la plaz po rogard la mer<sup>375</sup>.

4. Mi sar esèy oubliyé kan la di amoin mon kouler té i fé per. Mi koné : moin la pa gingn la kouler<sup>376</sup>.

5. Moin la parti voir azot, mais zot la dit amoin comme ça zot la pas reçu le chèque<sup>377</sup>.

6. Un boug i revient son kaz après quinze jours d'partance, saoul comme la mer, un dégout de chagrin li vaut pa<sup>378</sup>.

Globalement, et malgré le fait que le créole "ne possède pas de règles", que "chacun dit ce qu'il veut", etc., l'exercice de traduction permet déjà de constater, aussi bien chez les témoins affirmés créolophones que ceux affirmés francophones, une régularité certaine dans les constructions de phrases. En ce qui concerne les traductions du français au créole, les résultats obtenus ont été les suivants :

#### **Nous avons compris qu'elle n'était pas très copine avec la nana de Saint-Gilles.**

Nous la compris elle té pas très (pas trop) camarade ek tantine Saint-Gilles là. (T20)

Nous la compris qu'elle était pas copine avec la tantine de Saint-Gilles. (T21)

Nous la compris qu'elle était pas sa camarade. (T49)

<sup>375</sup> De l'aube jusqu'au coucher du soleil, ils sont restés tous les deux sur la plage pour regarder la mer.

<sup>376</sup> Je vais essayer d'oublier le moment où l'on m'a dit que ma couleur faisait peur. Je sais, je ne suis pas blanc (ou je suis noir).

<sup>377</sup> Je suis allé les voir, mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas reçu le chèque.

<sup>378</sup> Celui qui rentre chez lui après quinze jours d'absence, ivre mort, ne mérite aucune pitié.

Nous la compris qu'li té i maille pas trop avec fanm s'zill là. (T25)
Nous la compris qu'elle était pas copine avec la fille Saint-Gilles. (T32)
Nous la compris qu'elle té pas copine di tout avec l'aut' nana de Saint-Gilles. (T33)
Nous la compris li lé pas camarade avec fille Saint-Gilles. (T34)

<b>Au petit matin c'est moi qui emmène les enfants à l'école.</b>
Grand matin amoin même i emmène marmay l'école. (T20)
Grand matin amoin i emmène bann marmay l'école. (T21)
Gran matin c'est moin i amène marmay l'école. (T25)
Lo matin c'est moin i emmène les enfants à l'école. (T32)
Demain matin c'est moin i emmène ban z'enfants l'école. (T33)
De bonne heure amoin i emmène marmay l'école. (T34)

L'exercice de traduction nous semble tout à fait intéressant dans la mesure où il est en lui-même porteur d'un présupposé que réfutent la plupart des témoins répertoriés dans CS3 : celui de l'existence de deux systèmes linguistiques, de la présence d'une frontière entre les deux, et donc de la possibilité de passer de l'un à l'autre. La traduction du français au créole, en outre, accroît certainement la difficulté dans la mesure où les témoins, dont les discours et les attitudes montrent qu'ils se trouvent dans une logique constante de correction du créole en français, de la forme fautive en une forme légitime, sont mis dans une situation dans laquelle il s'agit bel et bien de proposer, d'accréditer et de valider des constructions dont ils n'ont eu de cesse de montrer l'illégitimité.

En fait, on a l'impression que ce qui se joue surtout dans l'exercice de traduction, en particulier dans le sens du français vers le créole, est la facilité / difficulté, capacité / incapacité, volonté ou non de se détacher de la langue de départ (le français) et de se mettre, d'entrer dans la langue cible, le créole. Ainsi, la comparaison des traductions proposées montre que certaines phrases sont très proches de la structure de départ, tandis que d'autres, plus rares, marquent une volonté délibérée de s'en démarquer le plus possible.

La manière de traduire est ainsi relativement révélatrice de la représentation linguistique des témoins et de leur rapport aux langues. Le témoin 21, par exemple, qui insiste sur le fait que le créole n'a pas de règles et que chacun peut construire les phrases comme il l'entend, exprime d'abord une certaine réticence à l'égard de cet exercice, puis accepte de s'y soumettre, mais en soulignant le fait qu'il s'agit d'une traduction personnelle :

- T21 : - Bon alors on continue les exercices alors ? Maintenant vous voulez savoir si je sais parler créole ? [rire]  
E. : - Non mais justement tout à l'heure vous me disiez que le créole chacun peut parler comme il veut donc c'est pour voir ça.  
T21 : - Ah bon alors moi je dirais -- bon nous la compris [...]

De même, le témoin 32 termine sa première traduction par la locution adverbiale "par exemple", par laquelle il marque qu'il existe d'autres manières de traduire la même phrase<sup>379</sup>. On se souvient de la position de ce témoin : pour lui le français est la seule langue, et la prétention de faire reconnaître le créole comme langue correspond à une volonté de prendre le pouvoir sur les autres, et de cantonner la masse de la population dans un créole fermé et enfermant. Ses traductions du français au créole sont du reste précisément étonnamment

<sup>379</sup> Cette fréquente tendance à insister sur le caractère personnel, voire idiosyncrasique, du créole n'est du reste pas sans rappeler les discours des témoins de la seconde catégorie sociale à propos du français "régional". Nous y reviendrons.

*ouvertes*, marquant au minimum la frontière entre français et créole. La première phrase, par exemple, ne diffère de la version française qu'en ce qui concerne le premier syntagme (nous avons compris / nous la compris) :

T32 : - Moin la compris -- ou bien nous la compris -- qu'elle était pas copine -- avec la fille Saint-Gilles par exemple.

La seconde traduction proposée par T32 ("Lo matin c'est moin i emmène les enfants à l'école") marque également une distance minimale entre la phrase de départ et la phrase d'arrivée. La présence du créole ne s'y manifeste que sur le plan prosodique, et très légèrement sur le plan morpho-syntaxique (remplacement du pronom personnel "moi" par le pronom personnel "moin", et du pronom relatif "qui" par le morphème verbal créole "i"). Le vocabulaire, quant à lui, ne change pas du tout. À travers cet exercice, le témoin marque ainsi clairement son hostilité face à ce type de démarche de passage d'une langue à une autre.

Par contraste, on peut comparer cette traduction avec celles proposées par le témoin 16, répertorié dans CS2. La raison pour laquelle nous n'avons pas, dans ce qui précède, évoqué ces traductions, est que ce test n'a pas (à présent à notre grand regret) été soumis aux autres témoins du groupe des "intellectuels". Seul le témoin 16 avait participé à l'exercice de traduction, et avait traduit ses phrases à l'écrit. Les deux premières traductions proposées par ce témoin marquent une nette volonté d'indiquer sa conscience d'une frontière très bien déterminée entre le français et le créole, ce qu'il marque par une mise à distance maximale entre le texte de départ et celui d'arrivée. Ces traductions sont les suivantes :

Phrase 1 : Nou la vu el lété i antan pa bien avec la gawé (la tantine) Sin Zil. (T16)

Phrase 2 : Lé moin i amène marmay lékol gran matin. (T16)

Ainsi, on a l'impression qu'à chaque fois que le témoin 16 pressent le risque d'une trop grande proximité entre le français et le créole, il compense ce qu'il perçoit comme une mise en danger de la conception du créole comme système autonome<sup>380</sup>, en faisant en sorte de distancier au maximum sa traduction de la phrase de départ, tant sur les plans lexical et morpho-syntaxique, que sur celui de l'organisation des phrases elle-même (comme par exemple le déplacement du complément de temps "au petit matin / gran matin" du début à la fin de la phrase). Chez les membres des petite et moyenne bourgeoisies, ce type de traduction est sinon inexistant, tout au moins extrêmement rare, dans la mesure où ceux-ci, au contraire, semblent avoir du mal à "décoller" de la phrase de départ. Parmi nos témoins, seule T25 se rapproche quelque peu de la démarche entreprise par T16. Il faut noter que ce témoin a elle-même rédigé les traductions ; la graphie utilisée est par conséquent de son fait et non du nôtre ("Nous la compris qu'li té i maille pas trop avec fanm s'zill là").

Dans l'ensemble, assez peu de témoins ont refusé de se soumettre à l'exercice de traduction. Le témoin 49, néanmoins, souligne la difficulté qu'il éprouve de traduire le français en créole, difficulté qu'il explique de la manière suivante :

T49 : - Vous voyez -- ça c'est une difficulté --

TE. : - C'est difficile de traduire ?

T49 : - Oui.

E. : - Pourquoi ?

---

<sup>380</sup> ce qui montre quand même bien l'ambivalence des représentations de T16 à ce sujet, que l'exploitation de ses discours, attitudes et comportements avait du reste déjà laisser apparaître.

T49 : - Bon parce que il faut déjà comprendre le sens de la phrase -- bon celle là c'est simple hein -- on comprend -- on comprend -- ben oui -- on comprend -- mais comment traduire en créole ben -- pff -- c'est-à-dire nous la compris -- mais justement -- on copie l'expression de ça -- c'est une traduction mot pour mot -- on part du français alors du coup ça nous détourne du créole -- Nous la compris qu'elle était pas sa camarade. Mais ça va pas. On peut pas traduire.

Pour ces locuteurs dont la logique sociale est précisément celle du passage du créole au français, la difficulté semble être ici clairement liée au sens de la traduction du français vers le créole, seule langue de départ possible. Une fois en français, il semble difficile de *revenir* en créole, de parvenir à le concevoir comme langue cible : c'est ce que le témoin 49 exprime quand il dit que le "français détourne du créole". Cette difficulté est la même pour le témoin 54 :

T54 : - [phrase 1] Il m'est impossible de traduire le français en créole -- impossible. L'inverse oui je peux -- mais dans ce sens impossible. J'arrive pas à traduire.

T54 : - [phrase 2] C'est pareil -- j'arrive pas à traduire. Dans l'autre sens peut-être.

Le témoin 30, nous l'avons vu, affirme ne pas parler créole, mais en même temps ne pas être gênée par cette non pratique. Pourtant, face à l'exercice de traduction, elle exprime la "gêne" qu'elle ressent, précisément, face à son sentiment de parler un créole "entre guillemets p'tit nègre", par conséquent la peur de se tromper, de produire des énoncés a-normaux, illégitimes sur le plan normatif et refuse de procéder à l'exercice :

E. : - Pouvez-vous traduire ces phrases en créole ? [phrases 1 et 2]

T30 : - Je serais capable de traduire -- mais dans un créole tel que ça me gêne de le dire. [rire] Pour moi c'est pas un créole euh -- pour moi c'est parler -- entre guillemets -- p'tit nègre.

E. : - Donc c'est un mauvais créole. Vous ne voulez pas essayer quand même ?

T30 : - Non je préfère pas.

Ainsi, il apparaît que l'exercice de traduction du français au créole pose de relatives difficultés pour les témoins répertoriés dans CS3, pour lesquels il semble constituer un exercice allant à l'encontre de ce qu'ils considèrent comme le sens que doit suivre l'évolution pour que celle-ci corresponde à une progression et non à une régression.

### **2.3.2.2. La traduction du créole au français**

L'exercice inverse, par contre, ne constitue pas les mêmes difficultés. En réalité nous nous attendions à bien plus d'hostilité de la part des témoins face à l'écriture, la lecture et la traduction du créole. Il arrive toutefois que la lecture des phrases rédigées en fonction de la graphie phonétisante (phrases 3 et 4) suscite des réactions relativement véhémentes. C'est par exemple le cas du témoin 21, particulièrement méfiant vis-à-vis de l'écriture du créole (et en particulier quand celle-ci est le fait de locuteurs qu'il considère comme n'appartenant pas – ou plus – à la communauté). Pour lui, la graphie phonétisante ne correspond pas du tout à la réalité du créole oral :

T21 : - Bon alors on continue les exercices alors ? Maintenant vous voulez savoir si je sais parler créole ? [rire]

E. : - Non mais justement tout à l'heure vous me disiez que le créole chacun peut parler comme il veut donc c'est pour voir ça.

T21 : - Ah bon alors moi je dirais -- [...]

T21 : - [il commence à déchiffrer] Dépi -- non mais c'est quoi ça c'est vous qui avez écrit ça ?

E. : - Non non

T21 : - Non moi j'arrive pas à lire ça moi -- pour moi c'est pas du créole ça -- c'est inventé ça -- c'est pas notre créole. Dépi -- déjà -- on dit pas dépi nous -- on dit depuis comme tout le monde. Non moi je lis pas ça moi -- je sais pas lire ça.

Les autres, toutefois, même s'ils s'accordent pour dire leur préférence pour la graphie francisante, plus facile à lire, mais aussi plus "normale", plus proche de ce qu'ils ont l'habitude de lire, se montrent relativement tolérants vis-à-vis de l'exercice de lecture et de traduction. Une constante, toutefois, est la méconnaissance de l'item "bardzour", dont le sens, quand il est compris, est interprété en fonction du contexte sémantique de la phrase :

T20 : - [lecture aisée] Depuis -- ziska lo tan -- C'est le matin je suppose bardzour non ? L'aurore quoi. Donc -- depuis l'aurore jusqu'au -- jusqu'au soir -- zot dé -- ils sont restés tous les deux sur la plage pour regarder la mer.

T20 : - Je vais essayer d'oublier quand on m'a dit que ma couleur fait peur -- Je sais -- je n'ai pas eu -- je suis noir quoi -- je ne suis pas blanc.

E. : - Moin la pa gingn la kouler -- c'est je ne suis pas blanc ?

T20 : - Oui -- c'est je n'ai pas eu la bonne couleur quoi -- enfin sous-entendu la bonne couleur -- la couleur blanche.

E. : - C'est une expression -- qu'est-ce que vous en pensez ?

T20 : - Oui ben ça montre les complexes quoi hein.

T25 : - Je vais essayer d'oublier le jour où l'on m'a dit que ma couleur est un handicap. Je sais : je ne suis pas né blanc.

T32 : - Je comprends pas bardzour -- peut-être le début du jour. Bon -- Depuis le début du jour -- jusqu'à ce que le soleil est tombé -- les deux -- tous les deux sont restés ensemble pour regarder la mer.

T32 : - Je vais essayer d'oublier qu'on m'a dit que ma couleur faisait peur. Je connais -- je sais -- j'ai eu la couleur -- euh -- je suis blanc par exemple hein. Euh non -- je ne suis pas blanc. Il est noir -- c'est pour ça qu'on lui a dit que sa couleur faisait peur.

T33 : - Alors voilà -- c'est pas évident. Depuis -- bon ça [bardzour] je comprends pas soleil la tombé -- zot deux -- la reste sur la plage pour regarder la mer.

T33 : - La personne va essayer d'oublier que sa couleur -- i -- euh fait peur. La personne connaît qu'elle n'a pas eu une bonne couleur. Elle n'a pas eu de chance quand elle est née. Elle a eu certainement la couleur foncée -- au lieu d'être blanche. Parce que pour nous -- pour les Créoles -- le blanc -- c'est -- c'est qui faut. Le noir c'est l'esclavage. OK ?

T34 : - Depuis midi jusqu'à la tombée du soleil -- vous êtes restés sur la plage à regarder la mer.

T34 : - Je vais essayer d'oublier le moment -- depuis qu'on m'a dit que ma couleur -- i fait peur -- euh fait peur. Je sais je n'ai pas eu la couleur -- je n'ai pas gagné ou je n'ai pas eu.

E. : - Ça veut dire quoi ?

T34 : - Bon si c'est un Créole qui le dit ça veut dire qu'il reconnaît qu'il n'est pas blanc.

T54 : - Dépi bardzour -- hou là attends je croyais que ce serait plus facile mais -- dépi bardzour -- depuis l'autre jour non ? ziska lo tan soley -- là ils parlent du soleil -- soley la tonbé -- moi je dirais soley l'est tonbé -- zot dé -- là ils sont restés sur la plage pour regarder la mer. Mais dépi bardzour -- je comprends pas.

T54 : - Je vais essayer d'oublier qu'on m'a dit que ma couleur fait peur. Je connais j'ai pas eu la couleur.

E. : - Qu'est-ce que ça veut dire j'ai pas eu la couleur ?

T54 : - Qu'il est pas blanc.

La lecture et la traduction des phrases rédigées selon la graphie francisante suscitent de son côté beaucoup moins de commentaires et constituent vraisemblablement moins de difficultés pour les témoins :

T20 : - Je suis parti les voir mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas reçu le chèque. Oui ben là ça change l'écriture hein.

E. : - Bon et celle-ci elle est plus facile à lire ? [phrase 5]

T21 : - Oui ça ça va mieux déjà. Il faut traduire ?

E. : - Oui

T21 : - Bon je suis parti les voir mais ils m'ont dit qu'ils n'ont pas reçu le chèque -- voilà.

E. : - C'est plus facile ça -- pourquoi ?

T21 : - Ben parce que c'est écrit normalement hein. Moi les nouvelles écritures là avec des z -- des k -- pour moi c'est pas du créole -- ça n'a jamais été le créole ça -- c'est inventé.

E. : - Est-ce que vous trouvez l'exercice de traduction difficile ?

T21 : - La traduction non ça va -- à partir du moment où on peut lire c'est bon.

T25 : - Je suis allé les voir mais ils m'ont dit qu'ils n'ont pas reçu le chèque.

T25 : - Un homme revient chez lui après 15 jours d'absence -- ivre comme un polonais. Il ne vaut pas qu'on se lamente sur son sort.

T33 : - Ah bon ben là ça va. C'est plus facile à lire.

T33 : - Un type était parti de sa maison -- il était parti. saoul comme la mer. Alors ça je comprends pas. saoul comme la mer -- il a bu beaucoup probablement. un dégoût de chagrin ça je ne connais pas.

T32 : - Je suis parti les voir -- mais ils m'ont dit qu'ils n'ont pas reçu le chèque.

T32 : - Un monsieur est parti -- saoul -- un dégoût de chagrin li vaut pas -- ça je ne connais pas.

T34 : - Je suis allé les voir mais ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas reçu le chèque.

T34 : - Un homme revient chez lui après quinze jours d'absence -- saoul comme la mer -- il mérite pas le moindre chagrin.

T54 : - Ça je comprends. Je suis parti les voir mais ils m'ont dit qu'ils n'ont pas reçu le chèque.

E. : - C'est plus facile à lire ?

T54 : - Ah oui -- ça [phrases 3 et 4] je comprends pas -- ça je comprends. Tu vois ça se rapproche plus du français -- moi la parti voir azot -- Même la manière d'écrire c'est plus facile.

Ainsi, les témoins se montrent finalement assez peu réticents à l'exercice de lecture et de traduction, ce qui peut s'interpréter comme une volonté de leur part, et face à l'enquêtrice que nous sommes, de montrer leur compétence linguistique en créole. De fait, il est étonnant de constater à quel point les attitudes et les discours des témoins peuvent varier entre le moment où ils parlent spontanément de ce thème, celui où ils sont confrontés aux phrases à lire et à traduire, et celui, enfin, où nous les amenons à donner leur avis sur la question de l'écriture du créole.

### **2.3.2.3. Les discours sur l'écriture et la traduction**

Ainsi, et en dépit de la relative tolérance affichée face à l'exercice de lecture et de traduction, les témoins se montrent finalement assez franchement hostiles envers les entreprises d'écriture du créole. Le premier argument donné en défaveur du créole écrit est celui de l'anormalité que représente l'écriture de ce qui devrait être réservé à l'oral. Le créole est un patois, et par définition, un patois ne s'écrit pas.

E. : - Et que penses-tu de l'écriture du créole ?

T13 : - Ah alors là je trouve ça complètement débile hein. Bon déjà tous ces mic mac pour trouver une écriture -- les w -- les k tout ça -- d'abord je trouve ça même pas esthétique -- et puis quoi enfin -- le créole c'est oral -- je trouve ça aberrant de vouloir l'écrire -- c'est contre la nature du créole. Le créole c'est un patois oral - - c'est pas une langue qu'on écrit.

E. : - Êtes-vous plutôt familiarisé avec l'écriture en créole ?

T21 : - Non pas du tout -- ça m'intéresse pas -- je lis pas le créole. Le créole c'est pas une langue qui se lit -- c'est un parler et un parler ça se parle ça se lit pas.

E. : - Y a-t-il un ou des genre(s) qui vous semble(nt) plus approprié(s) au créole ?

T34 : - Je peux difficilement répondre à la question parce que je lis très très peu. Non je trouve pas ça très utile en fait.

E. : - Que pensez-vous de l'écriture du créole ?

T33 : - Ben on lit pas le créole. Le créole ça se parle -- ça se lit pas. [...]

Le deuxième argument est la difficulté que représente la lecture du créole, en particulier quand il est écrit en fonction de la graphie phonétisante. La plupart des témoins butent en effet sur la lecture des phrases rédigées dans cette graphie, voire même refusent de les lire à voix haute et affirment immédiatement qu'ils ne comprennent pas. La graphie francisante, de son côté, est mieux tolérée par la majorité des témoins, qui la décrivent comme plus facile à lire, plus conforme à leurs habitudes de lecteurs, voire plus proche de l'écriture "normale" :

T21 : - [il commence à déchiffrer] Dépi -- non mais c'est quoi ça c'est vous qui avez écrit ça ?

E. : - Non non

T21 : - Non moi j'arrive pas à lire ça moi -- pour moi c'est pas du créole ça -- c'est inventé ça -- c'est pas notre créole. Dépi -- déjà -- on dit pas dépi nous -- on dit depuis comme tout le monde. Non moi je lis pas ça moi -- je sais pas lire ça.

[traduction deuxième série]

E. : - C'est plus facile ça -- pourquoi ?

T21 : - Ben parce que c'est écrit normalement hein. Moi les nouvelles écritures là avec des z -- des k -- pour moi c'est pas du créole -- ça n'a jamais été le créole ça -- c'est inventé.

De même, T33 commence par expliquer la difficulté que représente la lecture de la graphie phonétisante :

T33 : - [...] Même quand je vois des trucs écrits en créole -- il faut que je lise -- à haute voix au moins trois fois pour comprendre c'que ça se veut dire.

Un peu plus tard, elle revient sur sa peine à lire le créole, mais son discours suggère cette fois qu'elle est peut-être moins liée à une effective difficulté de lecture qu'à une opposition par rapport à la démarche que constitue l'écriture phonétisante du créole. De nouveau, on voit en outre l'apparition du clivage entre une écriture "normale" et une écriture *anormale* :

E. : - S'il fallait choisir -- quel type d'écriture préféreriez-vous ?

T33 : - La deuxième -- elle est plus facile à lire hein.

E. : - Êtes-vous plutôt familiarisé avec l'écriture en créole ?

T33 : - Non -- pas du tout. Il faut que je lise au moins deux fois en plus -- sinon -- je comprends pas. Et puis je vais vous dire -- quand je lis le créole ça m'agace. Ça m'agace parce que -- y'a des z -- y'a des k. Avec ça -- je comprends pas. Ça serait tellement facile de pas mettre ces z ces k -- on n'est pas habitué à lire des k dans l'écriture normale -- on comprend pas -- faut lire deux ou trois fois -- ça coule pas de source.

Le discours du témoin 34 est également intéressant. Rappelons que ce témoin évoquait comme preuve, à l'appui de la thèse selon laquelle le créole n'est pas une langue, les contraintes que constitue l'apprentissage des règles de grammaire du français, et qui n'existent pas pour l'apprentissage du créole. Le thème de l'écriture suscite chez lui une réaction un peu similaire, et qui va à contre sens avec les règles et les principes qui lui ont été inculqués lorsqu'il était enfant. Pour lui, le créole est un patois dont il s'agit, et *a fortiori* à l'écrit, de

"corriger les moindres traces". Partant, son écriture constitue effectivement une pratique contre-norme. On peut quand même noter que le ton adopté dans le passage qui suit est nettement moins véhément que celui qui avait été employé lors de la première évocation de ce thème :

E. : - Que pensez-vous de l'écriture du créole ?

T34 : - Disons que j'ai tellement été habitué à corriger les moindres traces de créole dans mon français -- que le voir écrit maintenant ça -- ça me fait bizarre quoi. Mais bon si vraiment on veut l'écrire -- il faudrait que ça soit très simple --

E. : - Justement là vous avez deux types d'écritures. Laquelle vous préférez ?

T34 : - Oui celle-là est plus influencée par le français. Bon mais la première là -- Dépi bardzour -- c'est plus difficile à lire. Elle euh -- elle insiste bien sur la phonétique -- elle marque euh -- je dirais les mots -- les intonations -- alors que l'autre fait penser que -- ben ma foi on a commencé avec le français.

La graphie phonétisante est du reste fréquemment perçue comme une entreprise militante, polémique, et même agressive. Comme ce qui a été fréquemment observé dans les travaux décrivant les attitudes vis-à-vis de l'écriture du créole<sup>381</sup>, les lettres K, Y, et Z suscitent immédiatement des réactions de méfiance et des discours stigmatisant.

T30 : - Bon -- quand on le lit comme ça -- moi d'abord le créole -- je vois pas pourquoi y'a que des z -- des k -- Je trouve que ça choque.

De même, T33 se montre très défavorable à l'apparition de ces lettres dans l'écriture, qu'elle identifie comme témoignant d'une volonté de "séparer" le créole du français (une volonté *séparatiste* ?), tout en insistant à plusieurs reprises sur le fait qu'elle ne s'est "jamais posé la question". De nouveau, le discours montre la volonté de ne pas exposer, mettre en avant (et donc en danger) un "je" qui pense et construit des opinions personnelles. "Je" s'inscrit ainsi dans la normalité, en ne faisant que répéter des discours préconstruits, mais ne réfléchit surtout pas de façon *indépendante*.

E. : - En vous entendant parler -- on a l'impression que l'écriture du créole c'est un peu polémique.

T33 : - Ah oui. Apparemment -- dans le créole -- on aime les z -- on aime les k -- on aime les y.

E. : - Et pourquoi -- à votre avis ?

T33 : - Je ne sais pas moi -- je me suis jamais posé la question. C'est pour faire une écriture bien créole -- pour bien séparer du français -- pour avoir une écriture séparée. Parce que /kulER/ -- pourquoi mettre un k -- ça serait plus facile avec un c. Mais effectivement le c -- ça irait plus vers le français -- tandis que le k non. C'est une écriture -- une appartenance -- je sais pas -- j'avoue que je me suis pas posé la question.

Chez le témoin 34, qui affirmait au début un "rejet total" pour l'écriture du créole, et qui a traduit ses phrases sans faire aucun commentaire, le rapport à la graphie phonétisante s'avère quelque peu ambigu, et donne en réalité l'impression d'une secrète admiration : il la perçoit comme "provocatrice", "engagée", militante, voire même "agressive". Elle est en outre décrite comme ayant "plus de caractère", ce que le témoin tempore aussitôt par l'emploi de l'adverbe "presque", de l'interjection "hein", marquant une demande d'assentiment à ce qu'il considère comme une remarque osée et risquée, et par le rire final, par laquelle il crée une issue possible de secours :

T34 : - [...] La première elle -- je dirais qu'elle a plus de caractère presque hein -- elle est plus -- plus engagée. Plus -- [rire] j'allais dire indépendantiste.

E. : - Oui en quelque sorte puisqu'elle cherche à marquer davantage de différences entre le français et le créole. Indépendantiste sur le plan linguistique --

---

<sup>381</sup> cf. par exemple, Baggioni, Marimoutou, & Neu-Altenheimer, 1988 ; Cellier, 1988.

T34 : - Oui exactement.

E. : - Mais bon est-ce que pour vous ça a un rapport avec le politique ?

T34 : - J'osais pas le dire [rire].

Le rapport entre la graphie phonétisante et la volonté politique d'autonomie (sinon d'indépendance) pour le créole (et donc pour la Réunion), est ainsi pratiquement systématiquement perçu par les témoins, mais apparaît comme un sujet quelque peu tabou, que "je" a du mal à oser aborder. Contrairement au témoin 33, T34, lui, "se pose (deux fois) la question", mais "ne sait pas y répondre" :

E. : - En quoi l'écriture peut avoir un arrière-plan politique ?

T34 : - Je me pose la question. Mais je ne sais pas y répondre. Mais je me pose la question.

La suite de son discours, pourtant, montre que son opinion est tout à fait constituée : pour lui, écrire en créole revient à entreprendre une démarche politisée et manipulatrice. De nouveau, ainsi, apparaît l'idée de ce groupe d'"intellectuels" qui tente d'imposer un nouveau modèle social à une population passive et influençable :

T34 : - [...] Surtout la première là -- parce qu'elle est plus -- marquée en fait -- presque agressive. C'est marqué. Quand on écrit comme ça c'est pas innocent je veux dire -- ça veut bien marquer quelque chose.

E. : - Quel que soit ce qu'on écrit ? Par exemple écrire un poème en créole est-ce que c'est forcément quelque chose de -- provocateur ?

T34 : - Je pense que c'est un choix -- c'est jamais innocent. Et puis bon -- je vois par exemple pendant un temps y'avait Boule et Bill en créole. Bon Boule et Bill encore -- mais si d'aventure ils essayaient de traduire Gaston Lagaffe en créole -- ou Astérix -- vous voyez ce que ça donnerait. C'est artificiel en fait parce que ce ne sont pas des textes qui ont été écrits pour ça. Le créole est difficilement transportable en dehors de son contexte. Et puis bon les bandes dessinées là -- comme je vous dis c'est destiné aux -- aux enfants hein -- alors c'est pas anodin -- c'est une manière de dire -- attendez -- c'est dans un journal -- c'est publié -- c'est vendu -- ça veut dire que c'est un journal sérieux donc -- il faudrait pas avoir peur -- mais le créole est quand même là hein.

Ainsi, le discours se précise. L'écriture du créole est à présent décrite comme faisant "peur". Dans la séquence qui suit, elle va même jusqu'à devenir presque diabolique, incitative au vice et à la débauche :

E. : - Vous voulez dire que c'est une incitation ?

T34 : - À mon sens oui. Disons que -- parce qu'un journal c'est quand même quelque chose de sérieux -- c'est pas rien un journal -- Alors lire ça dans un journal -- j'estime que c'est une incitation à -- à adopter obligatoirement le créole. Alors que -- ben comme on dit passe ton bac d'abord -- apprends le français -- et puis après -- Mais bon non la bande dessinée en créole par exemple moi je le rejette complètement -- parce que ça m'intéresse pas. [...]

Le discours est bouclé, et fait apparaître la contradiction entre l'agir et le dire dans toute sa splendeur, entre la réaction extrême de "rejet total", et le détachement et l'indifférence apparente du simple "désintérêt".

Ce type d'ambivalence se retrouve pratiquement systématiquement. Le témoin 20, par exemple, commence prudemment par donner ce qu'elle imagine être le point de vue général, et se risque finalement, mais avec une prudence manifeste (marquée par sa demande d'assentiment ("hein") et l'excuse que constitue le rire final), à exprimer sa préférence, ou plus exactement sa faiblesse ("j'aime *bien*") pour la graphie phonétisante, qu'elle décrit comme plus "stylée". Son discours est intéressant dans la mesure où il montre qu'elle cherche à donner l'image, vis-à-vis de nous, de quelqu'un qui est plutôt favorable à l'écriture du créole, à la reconnaissance du créole comme système spécifique et bien distinct du français. En même

temps, elle considère son point de vue comme non-conforme aux discours canoniques, en marge par rapport à l'opinion générale, et à ce titre relativement risqué, risque qui se trouve ici atténué par la représentation qu'elle a de notre propre opinion, et de la communauté de valeur que l'affirmation de son opinion permet de créer avec nous :

T20 : [...] Oui ben là ça change l'écriture hein.

E. : - Oui justement qu'est-ce que vous en pensez ? Vous préférez laquelle ?

T20 : - Celle-là je pense qu'elle doit être plus appréciée parce qu'elle est plus facile à lire. Mais bon la première moi j'aime bien hein -- elle est plus -- stylée quoi [rire].

E. : - Quelquefois ça choque.

T20 : - Oui je m'en doute.

E. : - Pourquoi ?

T20 : - Ben -- disons que c'est le genre d'écriture qu'on trouve dans *Témoignages*<sup>382</sup> quoi.

E. : - C'est une écriture qui a des connotations politiques en fait ?

T20 : - Oui sûrement.

Le témoin 25 fait également partie des témoins affichant une image de locuteur *tolérant* vis-à-vis du créole, ce qu'elle met en évidence en montrant qu'elle ne refuse pas de se servir des instruments élaborés par les "intellectuels", tels que le dictionnaire. En même temps, son discours montre bien son ambivalence : la traduction du créole au français est décrite comme difficile dans la mesure où il n'existe pas toujours de correspondances exactes entre les deux langues. Or ce témoin est une enseignante d'anglais, ce qui permet tout de même de supposer qu'elle connaît les difficultés que pose toujours la traduction d'une langue à une autre, et par conséquent de penser que son discours montre qu'elle ne considère pas *tout à fait* le créole comme une langue. Ces contradictions se retrouvent ainsi dans ses jugements vis-à-vis des deux graphies : elle affirme que sa préférence va à la graphie francisante, mais en même temps, elle avoue qu'elle considère la graphie phonétisante comme plus "esthétique" que l'autre. Entre le C et le K, son cœur (et / ou son ker) balance.

E. : - Est-ce que vous trouvez l'exercice de traduction difficile ?

T25 : - Oui --- on trouve pas toujours des correspondances exactes entre les mots. Y'a des expressions en créole qui n'existent pas en français et inversement.

E. : - Oui mais ça c'est un peu dans toutes les langues non ? On ne peut pas toujours traduire littéralement.

T25 : - Oui c'est vrai. Ce qui est difficile aussi c'est qu'il y a des mots qui n'existent plus aujourd'hui. Bardzour là j'ai été obligée de le chercher dans le dictionnaire -- j'le connaissais pas. Et puis c'est sûr que de voir les mots à l'écrit c'est pas évident -- il faut s'habituer.

E. : - Justement -- que pensez-vous de l'écriture du créole ?

T25 : - Ben je crois qu'il doit être très difficile de trouver la bonne graphie. Par exemple entre les C et les K ---

E. : - S'il fallait choisir -- quel type d'écriture préféreriez-vous ?

T25 : - Moi j'ai une préférence pour la phrase 5. C'est la plus facile à lire et c'est la plus proche du français. Le créole c'est quand même une langue issue du français alors ça me semble logique que la graphie soit une graphie française. Maintenant c'est sûr que la graphie la plus esthétique c'est la 3.

De son côté, le témoin 32 poursuit son discours dénonçant les tentatives des intellectuels de se constituer en élite et de cantonner la masse de la population dans une condition sociolinguistique sans avenir et sans chance de promotion sociale. Pour lui, le créole écrit selon la graphie phonétisante est une langue inventée, qui ne correspond absolument pas à la réalité des pratiques. Dans la séquence qui suit, l'alternance codique en créole marque une volonté, de la part de T32, de marquer sa légitimité en créole, de montrer qu'il parle et connaît le créole, et ce contrairement à la plupart de ces universitaires qui prétendent enseigner, en l'écrivant, ce qu'est le créole :

---

<sup>382</sup> Quotidien de presse écrite réunionnais porte-parole du parti communiste réunionnais.

E. : - Êtes-vous plutôt familiarisé avec l'écriture en créole ?

T32 : - Non non -- mais bon là -- un créole comme ça -- mi gagne lire hein. Lé normal quoi. Mais bon par exemple dépi barzour -- c'est un mot que peut-être zot la inventé -- parce que faut dire -- c'est pas des mots quand même qu'on utilise tous les jours ça. Bardzour -- i dit pas ça tous les jours.

E. : - Je l'ai trouvé dans le dictionnaire de votre ami -- [rire]

T32 : - Non -- non -- mais d'accord -- mais il faut bien dire c'est son dictionnaire -- il faut pas dire c'est mon dictionnaire hein.

E. : - D'accord. A la limite chacun pourrait presque faire son dictionnaire -- selon vous ?

T32 : - Non -- disons -- bon il y aurait des rapprochements bien sûr -- mais pas tous les mots. Bon -- parce qu'il faut dire que le PC Réunionnais -- ils aiment utiliser les k.

En comparaison des autres témoins, T32 ne montre aucune réticence à parler de politique. Il faut cependant noter qu'à ce moment de l'entretien, qui a duré un peu plus de temps que prévu, nous sommes, ce témoin et nous-même, seuls dans un bureau qui était peu de temps auparavant occupé par plusieurs autres personnes, mais qui, ayant terminé leur temps de travail, ont quitté la pièce. Partant, les propos de T32 se font de plus en plus polémiques et explicites. Le témoin a manifestement accumulé, sans pouvoir en parler, un certain nombre de rancœurs, et profite de cette situation d'écoute anonyme pour les évacuer. L'hypothèse de la situation d'entretien en face à face avec un interlocuteur à la fois inconnu et appartenant à l'autre "camp" comme situation sécurisante, trouve de fait ici un nouveau fondement.

Pour T32, ainsi, la présence de la lettre "K" marque forcément l'appartenance du scripteur au parti communiste réunionnais, ainsi que sa volonté d'imposer, de manière autoritaire, un nouveau modèle normatif, quand il constitue lui-même une sorte de traître par rapport à la communauté créole / créolophone, dans la mesure où, ayant accédé à la sphère francophone, et ne supportant pas l'idée d'être rattrapé par d'autres, il utilise son pouvoir pour tenter de fermer derrière lui la porte de la sphère à laquelle il vient d'accéder. De nouveau, il parle en réalité essentiellement d'une personne : son "ami" rédacteur du dictionnaire créole / français...

E. : - Pourquoi le K ?

T32 : - Hein ? Ben parce que Kamarad -- Kabar -- Alors que le Créole quand il écrit normalement -- il écrit pas camarade avec un K lui.

E. : - Mais pourquoi est-ce que le K est tellement symbolique ? Tout le monde me parle du K.

T32 : - Ben oui parce que comme je vous dis -- parce qu'ils ont mis ce K là -- alors que nous -- on parle pas comme ça. Donc c'est pas notre créole. C'est ça qui est dangereux -- c'est que tout compte fait -- les gens qui font ça -- c'est des gens qui occupent -- qui sont au sommet hein. Et le Créole de la base il est pas consulté parce que lui il peut pas prendre de dictionnaire -- il peut pas écrire de roman -- donc lui ben -- il reste là comme ça. Bon en plus ces gens là ne parlent plus créole. Bon vous avez déjà vu mon ami parler -- déjà lui il parle plus créole aujourd'hui hein -- il est déjà adjoint au maire -- donc il va être conseiller général plus tard -- il parle plus créole lui. Déjà -- il faudrait le faire un peu parler à la télé là -- pour qu'on l'entende. Parce qu'il suffit pas de dire qu'on parle créole. Adressez-vous aux Réunionnais en parlant en créole -- là je vais dire si je comprends le créole aussi. Parce que c'est beau de dire par exemple même la langue créole tout ça -- là -- mais -- dans les bureaux ils parlent pas créole eux hein. Non non moi je dis -- faut défendre même euh -- tous les jours. Mais eux comme je vous dis -- vous entendez encore parler là de la langue créole tout ça -- mais ils parlent plus maintenant. Tout ce qu'ils veulent c'est arriver -- et puis après c'est terminé. [...]

À partir de là, son discours déborde largement le seul thème linguistique, et se fait de plus en plus dénonciateur du fonctionnement du système social réunionnais dans sa globalité :

T32 : - [...] Bon ces gens là -- je ne les critique pas hein. Parce que bon -- ils font partie de la communauté -- Bon voilà -- c'est aussi -- c'est important -- c'est que quand je prends le cas -- au niveau de la -- la culture là -- comment s'appelle ça encore ?

E. : - La CCEE ?

T32 : - Oui c'est ça -- bon ben c'est X qui dirige ça. Voilà -- bon -- on retrouve toujours les mêmes personnes -- ah ben c'est facile comme ça ! Y'a personne qui conteste rien -- Et ici au niveau politique c'est pareil -- c'est toujours les mêmes noms -- et celui qui porte pas l'un de ces noms ou qui est pas soutenu par l'une de ces personnes -- ben il a aucune chance. Et on peut rien dire aussi -- parce que on se fait assassiner -- quelqu'un qui veut se lancer dans la politique là ? On se fait esquinter. Et quand on parle de l'échec tout ça à la Réunion -- il faut se dire -- là aujourd'hui ils nous disent demain on va développer -- mais ça fait trente ans qu'ils sont au pouvoir -- qu'est-ce qu'ils ont fait ? -- Bon -- en plus franchement je vous dirai que des fois je me demande si on veut développer ou pas. Pourquoi -- parce que oublié pas ici -- par exemple je prends le cas un maire ici -- ses électeurs -- ce sont des gens -- mon bulletin ne vaut rien en face d'eux -- parce que bon les gens ne -- à la rigueur si on les maintient comme ça c'est mieux. Si on développe trop -- les dirigeants savent bien qu'au fur et à mesure -- ils risquent de perdre leurs communes. Pourquoi parce qu'il y a des gens d'autres communes qui sont plus éduqués qui arrivent -- qui comprennent vraiment -- et qui pèsent le pour et le contre -- donc qui pourraient contester. Et donc si on maintient le créole aussi tout compte fait -- c'est peut-être mieux -- [...]

Le discours du témoin 49 à propos de l'écriture du créole est intéressant dans la mesure où il s'organise en trois phases qui montrent bien l'ambiguïté caractéristique des représentations des témoins répertoriés dans CS3. Dans un premier temps, il se rallie à l'opinion générale selon laquelle l'écriture phonétisante est artificielle et inventée, et constitue une démarche arbitraire et autoritaire :

E. : - S'il fallait choisir -- quel type d'écriture préféreriez-vous -- et pourquoi ?

T49 : - La deuxième -- elle est plus proche de la réalité. La première c'est -- c'est c'qu'ils veulent faire là.

E. : - Qui ?

T49 : - Je sais pas moi -- les écrivains -- les chanteurs -- les intellectuels -- ceux qui veulent revaloriser le créole.

E. : - Et qu'est-ce que vous en pensez vous -- de tout ça ?

T49 : - Vous voulez mon avis personnel ?

E. : - Bien sûr.

Cette dernière question ("vous voulez mon avis personnel ?") est représentative de la fréquente attitude adoptée par les témoins de CS3, partagés entre le désir de s'inscrire dans le discours de masse, construit et réfléchi par d'autres, et celui de s'exprimer en tant qu'individu (et ce même si, la plupart du temps, l'expression personnelle corrobore très largement les discours de masse...). Une telle question ne se serait par exemple jamais trouvée dans les discours des témoins de CS2.

Le second moment de la réflexion s'inscrit également parfaitement dans le courant d'opinion générale des témoins répertoriés dans CS3. "Langue inventée", le créole écrit constitue aussi, pour T49, un lieu de division des Réunionnais. Le projet d'écriture, qui vise à unifier la langue, ne fait en fait que renforcer les disparités socioculturelles entre les Réunionnais, qu'exclure toutes les variétés, et donc les locuteurs, qui ne sont pas conformes au modèle proposé (imposé). Il est en outre mené par un groupe représenté comme se souciant bien moins de l'intérêt général et des répercussions sociales effectives de leur entreprise, que de leur propre carrière et de leur propre notoriété :

T49 : - Ben pour moi c'est grave hein. Bon -- y'en a qui veulent se faire des sous -- ça c'est mon opinion -- en premier -- euh -- Bon d'un autre côté -- essayer de faire quelque chose -- c'est bien -- ça dépend c'qu'ils en pensent -- ça peut être bien comme mauvais -- je crois que ceux qui essaient de sauver le créole le sauvent mal en ce moment -- euh -- le créole. C'est-à-dire que -- on est plus en train de diviser -- On a déjà un problème d'identité -- et de solidarité -- et je crois qu'on est en train de plus détruire -- On pourrait

mieux le le le -- le faire passer mais autrement -- pas comme ça. C'est mon avis hein. Et puis y'a du politique aussi dedans. Avec cette écriture -- je vois pas où on veut en venir -- ça nous amène quoi ?

Mais son discours évolue ensuite. T49 commence par "ne pas voir l'utilité" de revendiquer une écriture spécifique pour le créole, ce qu'il associe immédiatement à une revendication d'ordre identitaire ("Je vois pas l'utilité de dire qu'on est Créole"). Il entreprend alors de comparer les Réunionnais avec les Antillais, mais son argumentation le conduit à se contredire lui-même et à mettre finalement en rapport l'absence, de la part des Réunionnais, de volonté d'affirmation et de reconnaissance linguistique et identitaire, avec une "fierté" insuffisante de l'être, et moindre par rapport à celle qui caractérise, à ses yeux, les Antillais :

T49 : - [...] Je vois pas l'utilité de dire qu'on est Créole euh -- je vois pas l'Antillais par exemple euh -- bon j'ai côtoyé des Antillais en métropole -- mais ils sont plus fiers d'eux que nous -- à la Réunion -- nous on n'est pas assez fier -- on n'est pas assez fier de nous -- ni de notre créole pour arriver à un truc pareil. Dans la musique on le ressent. On ne sait pas se mettre en valeur.

#### **2.3.2.4. Les locuteurs les plus âgés face à l'écriture du créole**

Les discours des locuteurs répertoriés dans CS3 mais appartenant à la génération précédente rencontrent sur plusieurs points ceux de leurs cadets, en particulier sur la représentation des intellectuels en tant qu'"inventeurs" de langue. De façon générale, toutefois, les discours laissent apparaître une plus grande tolérance, et une plus grande sérénité. Dans cette catégorie d'âge, le témoin qui se montre le plus virulent est de nouveau le témoin 39, dont le discours corrobore parfaitement ceux des locuteurs dont nous venons d'analyser les propos : pour elle, les militants en faveur de la reconnaissance du créole comme langue, et de l'introduction du créole à l'école sont en réalité animés par la volonté de prendre le pouvoir et de créer un groupe élitaire dont les créolophones seront exclus. L'argument des enfants des militants pro-créole, avec lesquels ils parlent non pas en créole, mais bel et bien en français (et même, ici, à qui ils "interdisent de parler le créole"), est naturellement invoqué :

T39 : - Et question politique maintenant -- y'a certains qui essaient de pousser -- ils demandent [elle chuchote] et quelqu'un que je connais très bien d'ailleurs -- le créole à l'école. Mais ceux qui veulent le créole à l'école -- ils interdisent à leurs enfants de parler le créole. En fait les enfants des autres ne doivent pas réussir --

En regard de T39, sa partenaire lors de l'entretien, le témoin 40, apparaît de nouveau beaucoup plus modérée, et *a priori* beaucoup moins méfiante :

T40 : - Oh je ne pense pas quand même --

T39 : - Je suis désolée -- je ne cite pas de noms -- mais celui qui prône le créole à l'école -- je le connais comme ça [geste de la main par lequel chaque index forme une boucle avec chaque pouce, les deux boucles étant encadrées l'une dans l'autre]. Et tout le temps on se bagarre -- je lui dis oui mais pourquoi les tiens ne parlent pas créole. J'ai eu même des enfants -- d'autres enfants -- de copains de ce monsieur -- et -- dont le père était bien placé --

T40 : - Je vois de qui tu parles -- ça y est je vois de qui tu parles --

T39 : - Hein ? Ben crois-moi -- ces enfants là -- devant les parents ils ne parlaient pas créole -- ils parlaient français.

On peut en outre remarquer, ce qui corrobore ce que nous disions précédemment à propos de ces deux témoins, que le témoin 40 a tendance à la fois à modérer et nuancer les propos souvent véhéments et excessifs de son interlocutrice, et le ton polémique adopté par T39, et à la fois, quand elle s'inscrit en faux par rapport aux discours de T39, à tenter de la

contredire le moins brutalement possible (sous une forme qui correspond schématiquement à : *oui, mais quand même non*), de façon, nous semble-t-il, à protéger sa face, exposée, nous l'avons vu, à plusieurs reprises :

T40 : - Oui mais ils ne parlaient pas vraiment français -- ce que je pense euh de cette situation là ? Non moi je pense pas que ce soit une question pour que les siens arrivent et que les autres n'arrivent pas -- je pense pas hein. Je pense que c'est peut-être euh -- comme je vous ai dit tout à l'heure -- euh -- question sociale quoi niveau social -- que bon ben s'ils reçoivent des Métropolitains à la maison et tout qu'on parle créole et que les gens vous comprennent pas -- forcément ils sont obligés de parler français. Non je pense pas --

En même temps, si le témoin 40 se montre moins critique, elle affiche aussi une attitude relativement détachée, s'implique peu, adopte un discours plutôt superficiel, faits de lieux communs, de banalités. La séquence suivante montre en outre qu'elle est en train de se lasser de l'entretien, qu'elle souhaite conclure, alors que nous n'avons pas terminé de poser toutes nos questions :

T40 : - [...] donc comme conclusion maintenant hein je vous dirais que pour moi le créole -- il faut garder le créole -- c'est notre futur -- on ne peut pas nier le créole hein -- on ne peut pas nier. Bon ben c'est dommage que ce soit pas un dialecte -- que ce soit vraiment un apport euh -- mais bon moi je trouve que le créole -- c'est bien. Et bon ben on ne doit pas avoir honte du créole hein -- comment en Bourgogne euh ces vieilles bourguignonnes elles vous sortent des phrases que moi je comprenais pas aussi -- hein ? Bon et ben nous on a bon tout en étant Français bien sûr -- mais bon ben on devrait être fiers de notre créole. On possède le français -- on possède le créole -- c'est un avantage.

L'opinion de T39 est en outre que les universitaires inventent une langue créole qui ne correspond pas du tout au créole d'"autrefois". Or on a précisément vu que l'un des grands enjeux, pour ce témoin, lors de cet entretien, est de tenter, sans toujours y parvenir, de démontrer sa légitimité linguistique et identitaire. Ici, pour rallier sa partenaire dans sa communauté, et montrer par ce biais à la fois la véracité de ses propos et sa propre légitimité linguistique et identitaire, elle indique indirectement à T40 que le créole "des universitaires" constitue une sphère sociolinguistique de laquelle elle (T40) est exclue. Au passage, elle lui reconnaît ainsi implicitement une grande légitimité linguistique et identitaire, et, s'inscrivant dans son groupe, elle montre aussi la sienne propre. Selon le témoin 39, le créole d'"autrefois" (c'est-à-dire, de façon implicite, le créole que parlaient, avant la départementalisation, les personnes d'un rang social élevé, parmi lesquelles T40 et elle-même -- "qu'elle parle et que je parle"), est dénigré par les universitaires, qui le considèrent comme marqué sur le plan socio-ethnique ("le créole des Gros Blancs"), et remplacé par un créole plus basilectal qui fait désormais office de "vrai" créole.

T39 : - Mais maintenant je vais vous dire une chose. C'est que le créole qu'on parlait autrefois ne se parle plus actuellement. À l'université si vous prenez le créole -- on va vous dire c'est ça -- je peux même vous dire c'est qui parce que c'est monsieur X [enseignant à l'université] -- qui est bien Créole -- qui a parlé créole toute son enfance. S'il parle le créole que -- qu'elle parle et que je parle -- ben on va dire c'est du créole gros blanc ça -- il faut dire moïn toué.

T40 : - Oh --

T39 : - Voilà c'qu'on a dit à l'université

T40 : - Ah bon ?

T39 : - Oui. Ah ben oui -- si tu dit moi toi comme nous parlons -- on te dit non c'est pas du créole ça. C'est du créole gros blanc. Elle a été éœurée -- elle a dit comment moi j'ai toujours parlé ça dans mon enfance -- le trois quart de cette salle parle le créole comme ça -- il vient nous dire qu'il faut dire moïn toué.

E. : - Vous avez l'impression qu'à l'université ils cherchent un créole qui soit différent de --

T40 : -

= Non je ne pense pas

La séquence laisse ainsi bien apparaître la manière qu'a T39 de montrer, sans jamais la dire, son illégitimité en créole. On remarque en particulier qu'elle ne parle jamais d'elle-même directement, sauf pour s'inscrire en communauté avec T40, qui lui permet de dire sa légitimité, et derrière laquelle elle se protège constamment. Sa stratégie semble du reste, dans un premier temps, fonctionner, dans la mesure où ce qu'elle dit suscite la surprise du témoin 40, ce qui l'incite à poursuivre dans la même direction à la réplique suivante. À l'exception de l'énoncé "le créole qu'elle parle et que je parle", T39 ne se positionne cependant jamais comme agent des procès, et se dissimule derrière des pronoms génériques et impersonnels ("*on vous dit que*"). Elle commence ainsi par évoquer Monsieur X, enseignant réunionnais à l'université, décrit comme "bien Créole"<sup>383</sup>, puis introduit un agent non-identifié ("elle"), décrit comme "écœurée", et dont elle rapporte d'hypothétiques propos, qui, brusquement, gagnent en détermination ("il" [le Professeur] "vient *nous* dire que"), mais dans lesquels elle n'apparaît pas directement. T40, patiente et polie, laisse terminer son interlocutrice mais montre finalement qu'elle n'a, définitivement, pas la même opinion.

Le type de relation engagé, lors de l'entretien, entre les témoins 35 et 36, mari et femme et d'âges différents, apparaît comme relativement similaire à celui qui caractérise les témoins 39 et 40. Le témoin 35 est intéressé par la linguistique, et en particulier par la transcription phonétique du créole. Au contraire de sa femme, il ne se montre ainsi pas du tout hostile à la transcription du créole, grandement valorisée et accréditée à ses yeux par le fait qu'elle porte, entre autres, le nom du fameux linguiste Robert Chaudenson. Il évoque tout de même ses difficultés de compréhension des textes écrits en créole, qu'il dit devoir "déchiffrer", et ajoute que ces difficultés sont en partie liées à de récentes évolutions, dans le sens de dégradations ("les gens le parlent mal maintenant"), des pratiques linguistiques quotidiennes en créole<sup>384</sup>.

T35 : - Ah Robert Chaudenson -- oui j'ai lu ses livres sur le parler créole.

E. : - Ah bon ?

T35 : - Oui -- ça m'intéresse mais ça m'a un peu laissé sur ma faim -- euh -- il avait vu que l'on pouvait transcrire tous les sons du créole avec l'alphabet phonétique international -- mais là -- il faut être savant pour pouvoir le lire.

E. : - Oui -- c'est sûr.

T35 : - Alors ils ont essayé de faire des écritures plus simples -- en phonétique -- mais alors là aussi c'est du déchiffrage

T36 : - Ah oui il faut lire à haute voix pour commencer à comprendre un peu.

T35 : - Ah oui quand on lit *Témoignages* hein -- il y a une page qui est écrite en créole et ben si j'essaye de lire -- la première fois -- je ne comprends rien du tout. En plus -- le créole a changé -- je ne le comprends plus très bien.

E. : - Le créole a changé ?

T35 : - Oui -- les gens le parlent mal maintenant. Je ne le comprends plus très bien. D'ailleurs il faut que j'achète le dernier disque qui vient de sortir de Gramoun Lélé [chanteur réunionnais]. Alors lui -- je ne comprends rien de ce qu'il raconte en créole ! [rire]

La question "le créole est-il une langue" ne suscite pas, chez le témoin 37, d'indignation ou de méfiance comme chez les locuteurs de la génération suivante. Pour elle, ce sont effectivement les universitaires et autres rédacteurs de dictionnaires qui ont amené l'idée de

---

<sup>383</sup> ce que nous aurions tendance, mais sans pouvoir clairement le démontrer, à interpréter comme "Créole non-Blanc".

<sup>384</sup> Il faut en outre rappeler que ce couple est particulier dans la mesure où il vit la plus grande partie de l'année en France hexagonale, revenant à la Réunion à chaque saison chaude, ce qui a comme conséquence qu'ils portent un regard relativement extérieur sur la situation actuelle. On peut quand même remarquer les différences entre les deux témoins, T36 se montrant, nous l'avons déjà vu, beaucoup plus réactive, critique et stigmatisante à l'égard des Réunionnais et du créole.

reconnaissance du créole comme langue, et donc qui, effectivement, "créent" une langue, mais elle ne sont pas du tout hostile, même si elle n'aborde pas explicitement le sujet, à l'introduction du créole à l'école, qui amènerait certainement les enfants à mieux distinguer les deux systèmes, et à la condition que cet enseignement ne soit pas "imposé" :

E. : - [...] Est-ce que pour vous le créole est une langue ?

T37 : - Ben je ne sais pas si on peut dire que le créole est une langue. Il y a d'abord beaucoup de français-là-dedans -- et puis il y a des apports de malgache -- de tamoul -- Est-ce que pour autant ça fait une langue ? -- Ce qu'ils essayent de faire là -- avec leurs dictionnaires de français créole -- euh la grammaire aussi -- tu vois -- ils ont essayé de faire hein --

E. : - Vous pensez qu'ils essaient de créer une langue ?

T37 : - Oui.

E. : - Et qu'est ce que vous en pensez ?

T37 : - Qu'est-ce que j'en pense -- Euh -- je trouve à la Réunion ce serait bon quand même -- justement pour différencier le créole du français -- mais ce serait une option hein -- il n'est pas question de l'imposer --

De même, le lien, évident et forcément suspect pour les locuteurs de la génération plus jeune, est grandement relativisé par T37 :

E. : - Mais quelquefois des gens me disent l'écriture du créole c'est politique. Pourquoi hein ?

T37 : - Non moi je n'ai jamais dit -- mais ça veut dire qu'il y en a -- c'est réputé chez -- Bon ben -- d'après moi hein -- chez les communistes -- c'est réputé qu'ils essayent toujours de parler créole -- et résultat on associe l'écriture avec une volonté d'indépendantisme. Mais ça n'a rien à voir avec ça. Moi je vois -- il faut pas oublier certaines choses. Je vois quand on raconte certaines choses -- en créole ça passe beaucoup mieux !

Il est en outre intéressant de comparer les attitudes des deux groupes générationnels vis-à-vis de l'écriture et de la lecture du créole. La plupart du temps les témoins de la génération intermédiaire montrent énormément de difficultés à lire le créole, voire refusent de le lire à voix haute, et justifient ces difficultés en disant que ce créole écrit constitue une langue inventée par les intellectuels, qui ne correspond pas du tout à la réalité des pratiques, et encore moins au créole de leur enfance. Or les témoins les plus âgés, par conséquent locuteurs de cette variété ancienne dont parlent les plus jeunes, se montrent moins mal à l'aise face à l'écriture, et manifestent davantage de facilités en ce qui concerne la lecture.

Malheureusement, la lecture des phrases en créole par les témoins 39 et 40 n'a pas été enregistrée. Cet enregistrement aurait pourtant montré que le témoin 40 exprimait un certain plaisir à la lecture, qu'elle faisait facilement, reconnaissant tous les mots et sachant parfaitement traduire les phrases. Cette facilité avait du reste provoqué l'étonnement du témoin 39, qui avait commencé par affirmer ne pas savoir lire ce créole, puis avait finalement admis qu'après lecture "à voix haute", on pouvait effectivement parvenir à "reconnaître certains mots".

Le même type de facilité se trouve chez le témoin 37 qui, comme l'indique la séquence suivante, lit avec une aisance remarquable, et ce malgré les légères réticences provoquées par l'annonce de l'exercice de lecture.

E. : - Est-ce que vous sauriez lire ça ? [phrase 3]

T37 : - Oh là là ! [rire] Je peux jeter un petit coup d'œil avant ou bien je lis tout de suite ?

E. : - Ah comme vous voulez. Vous pouvez jeter un petit coup d'œil avant.

T37 : - [lecture parfaite]

On voit à quel point la suite fait apparaître des attitudes différentes de celles que les trouve chez les témoins de la génération intermédiaire. La séquence qui suit montre en particulier que T37 confère au dictionnaire créole / français une fonctionnalité instrumentale similaire à celle de n'importe quel dictionnaire, et qu'elle lui attribue une certaine valeur normative, tout au moins sur le plan sémantique ("Et alors qui veut dire quoi ?").

E. : - Ça veut dire quoi ?

T37 : - Depuis le début du jour jusqu'au crépuscule -- ils sont restés sur la plage pour regarder la mer.

T38<sup>385</sup> : - Ça c'est quoi ça ? [en montrant l'item *Bardzour*]

T37 : - Bardzour

T38 : - Oui mais c'est quoi ?

T37 : - je suppose hein -- je suppose -- zour c'est le jour -- alors bardzour c'est depuis le jour a commencé. Mais j'avais jamais employé ça hein.

E. : - Ah bon -- c'est un mot que j'ai trouvé dans le dictionnaire justement.

T37 : - Et alors qui veut dire quoi ?

E. : - Ben c'est ça -- le début du jour -- l'aurore.

T38 : - L'aurore.

T37 : - Oui.

[...]

E. : - Et cette phrase ?

T37 : - [elle lit] Mi sar esèy oubliyé kan la di amoin mon kouler té i fé per. Mi koné : moin la pa gingn la kouler.

E. : - Vous semblez lire le créole très facilement -- vous êtes familiarisée avec l'écriture du créole ?

T37 : - Non -- pas tellement.

E. : - Parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont du mal hein à lire le créole.

T37 : - Non ben par exemple moi j'aurais dit mi ça va essaye.

E. : - Et cette phrase là ?

T37 : - Moin la parti voir azot, mais zot la dit amoin comme ça zot la pas reçu le chèque.

S'agissant de commenter les deux types de graphies, T37 marque enfin sa nette préférence pour la graphie phonétisante, qu'elle se représente comme "plus créole" que l'autre. En dernier point, elle se montre favorable à l'instauration d'une graphie fixe et d'une orthographe pour le créole, qui permettrait d'acquérir plus facilement des réflexes de lecteurs :

E. : - Vous avez remarqué que la graphie était différente ?

T37 : - Oui -- mais ça c'est plutôt français hein.

E. : - La graphie ?

T37 : - La graphie mais aussi la phrase elle-même hein -- zot la pas reçu le chèque -- moi j'aurais dit zot la pas gingn le chèque.

[...]

E. : - Et vous préférez quelle graphie ?

T37 : - Moi je préfère celle-là [désigne la graphie phonétisante]. Pour le créole même je préfère ça.

E. : - Pourquoi ?

T37 : - C'est plus créole.

T38 : - Mais encore celui là -- Ça c'est encore --

T37 : - C'est compréhensible.

T38 : - Oui. À part le bar -- bardzour là -- moi-même j'ai bien compris. Mais y'a certains trucs qu'on ne comprend pas du tout -- ou alors il faut relire deux ou trois fois. Quand on voit ce qu'écrit Daniel Waro par exemple -- je ne comprends presque rien.

T37 : - Oui moi non plus. Ce que je fais c'est de le lire à haute voix -- pour l'entendre -- mais sinon lire avec les yeux c'est pas évident.

T38 : - Mais bon c'est embêtant y'a pas d'orthographe définie -- ça change tout le temps.

T37 : - Mais ils essayent maintenant hein -- ils essayent --

### **2.3.2.5. Le créole à l'écrit : synthèse**

<sup>385</sup> Le témoin 38, d'origine indo-vietnamienne, n'est pas Réunionnaise. Elle participe au même entretien que T37, mais intervient cependant très peu.

Ainsi, l'analyse des discours à propos du créole comme langue et du créole écrit laisse apparaître, chez les locuteurs de la génération intermédiaire, une certaine homogénéité dans les types d'attitudes et de réactions. Le projet de reconnaissance du créole comme système linguistique, la proposition d'une orthographe, et l'élaboration d'instruments normatifs sont représentés comme incompatibles avec le projet de promotion sociolinguistique, qui ne peut être conçu autrement que comme un remplacement, un passage, une progression du patois à la langue, du créole au français. L'idée de concevoir le créole comme système indépendant sur le plan linguistique, possédant un ensemble de normes propres, différentes de celles du français, ne peut apparaître, pour ces locuteurs dont le principal souci est de tenter de parvenir à transformer l'être créolophone en être francophone, l'être anémique et *anormal* en être conforme et légitime, d'occulter, de faire taire et d'éviter de transmettre cette variété qui "handicape" l'être, que comme une démarche "autoritaire", "agressive", et "dangereuse". On retrouve naturellement ici l'idée développée par Pierre Cellier (1988), selon laquelle l'écriture donne au créole une "identité visuelle", insupportable chez ces locuteurs en constante quête de devenir, dont le principal problème semble résider dans la perception permanente de ce décalage délégitimant entre l'être, à occulter, et le paraître, à jouer.

En outre, on a l'impression que ces thèmes du créole langue et du créole écrit constituent finalement des thèmes relativement sécurisants pour les témoins, qui osent, beaucoup plus que lorsqu'il s'agissait de parler du français, se prononcer personnellement, prennent le risque d'affirmer des opinions représentées comme *propres* au "je", et ce même si ces opinions mettent un certain temps à pouvoir s'exprimer, ou qu'elles sont accompagnées de réserves au moyen desquelles les témoins annoncent que leur discours risque de présenter un décalage par rapport au groupe (comme c'est en particulier le cas du témoin 49).

Le caractère (relativement) sécurisant des thèmes du créole comme langue et du créole écrit peut s'expliquer par le fait qu'ils constituent vraisemblablement pour les témoins un des seuls terrains discursifs leur permettant à la fois de dire leur illégitimité en créole, donc de réduire le décalage entre être et paraître, et à la fois de justifier cette illégitimité, en attribuant leur incompréhension du créole écrit au fait qu'il constitue une variété inventée et imposée par le groupe des intellectuels, et par conséquent de montrer que cette apparente illégitimité constitue finalement une preuve de leur légitimité par rapport au "vrai" créole, au créole d'"autrefois", etc., différent de cette variété créée de toutes pièces par des universitaires avides de pouvoir. Le rôle et les intentions de ce groupe d'intellectuels est du reste décrit de façon relativement contradictoire : d'un côté, ils tenteraient de se constituer en groupe élitaire et de se réserver la pratique du français, maintenant la masse de la population dans la variété de l'enfermement et de l'absence de progression ; de l'autre, ils "inventent" une langue créole, pourvue de règles, de normes, d'une graphie, etc., mais qui n'est pas conforme au créole "d'antan", et en ce sens font du créole une variété fermée au Même.

De nouveau, ces contradictions semblent liées à la difficulté, pour les locuteurs de CS3, de se percevoir comme inclus, admis, légitimés ; quoi qu'il arrive, ils sont forcément exclus, en marge, en décalage par rapport au modèle. De ce fait, les intellectuels sont forcément vécus comme des adversaires, ayant accédé à la réussite et à la promotion sociale, et étant finalement passés dans l'"autre" camp, celui du créole, ce qui est vécu comme une sorte de trahison, et surtout comme une telle injustice de la part des témoins de CS3 qui se sentent si peu légitimes sur les deux terrains, qu'ils interprètent forcément cela comme une volonté de les empêcher de se promouvoir à leur tour.

En même temps, si l'on considère les discours des témoins plus âgés (en particulier ceux de T37 et de T40), on constate des attitudes beaucoup moins agressives / défensives vis-à-vis de l'idée du créole comme langue, de son écriture, et même de son introduction dans le cadre scolaire. En outre, si l'on considère leurs discours à propos des phrases rédigées en créole, on voit qu'elles ne se montrent d'une part pas "choquées" (terme qui revient souvent chez les locuteurs de la génération intermédiaire), et que d'autre part elles reconnaissent ce créole, et ne le considèrent pas comme une variété en désaccord avec la réalité des pratiques orales. En fait, mais il va s'agir de le vérifier, il semble qu'au-delà de l'inquiétude que peut susciter, chez les témoins, le projet d'écriture du créole, de sa reconnaissance et de sa promotion comme langue, comme système linguistique autonome, les attitudes des locuteurs de la génération intermédiaire témoignent en réalité d'une perception d'illégitimité non pas seulement en français mais aussi en créole, dans cette variété dite de l'être, mais qui ne l'est peut-être pas non plus autant qu'il est sous-entendu.

### 2.3.3. La valorisation du créole

Jusqu'à là, l'exploitation et l'analyse des entretiens ont surtout fait apparaître des discours globalement stigmatisants et dépréciatifs envers le créole. Mais il arrive naturellement que les témoins montrent le créole sous un jour plus favorable, évoquant en particulier les aspects esthétique, et affectif de la variété. Toutefois, et c'est ce que nous allons voir à présent, ces discours, que l'on va pour l'instant considérer comme "valorisants", mettent au jour de nouvelles contradictions et de nouveaux paradoxes.

#### 2.3.3.1. Le "vrai" créole : le créole qui échappe

La plupart des témoins ont d'abord à l'esprit l'image d'une variété de créole qui serait plus authentique, un "vrai" créole, mais dont la définition est presque systématiquement une définition négative : le "vrai" créole, c'est celui qui se trouve toujours plus loin dans le temps et dans l'espace, toujours ailleurs, c'est le créole d'autrefois, etc. L'idée générale est donc celle que le vrai créole n'existe plus, se perd, se mélange, et même s'abâtardit. Pour le témoin 30, ce sont les personnes âgées, les vieux Créoles, les "gramouns", qui parlent le créole le plus authentique, tandis que le créole des jeunes est un créole "pollué", "mêlé", un "multi-langage" :

E. : - Y a-t-il des catégories de gens qui parlent mieux créole que les autres ?

T30 : - Disons que pour moi -- comme dit le Créole le grand moun -- le *gramoun* -- à mon sens ils parle mieux le créole que les Créoles de nos jours -- parce qu'ils ont été un petit peu pollués par un langage multi -- un langage de jeunes -- et je pense que le jeune Créole -- s'il n'a pas eu de contacts avec des grands-parents mais vraiment qui remontent à -- au début du siècle par exemple -- je pense pas qu'il soit non plus vraiment à l'aise dans sa langue créole. [...]

Son discours montre ainsi la nette représentation d'une variété originelle de créole : le vrai créole, dit-elle, c'est le créole qui "coule de source" :

E. : - Tout à l'heure vous parliez de gros créole -- est-ce qu'il y a des manières distinguées de parler créole ?

T30 : - Pas *distinguées* -- mais plus ou moins euh -- comment vous dire. C'est pas le terme -- le terme distingué ne me plaît pas. [rire] Plus euh -- Bon chez les personnes âgées -- on en revient toujours à l'âge -- on trouve un créole qui coule -- qui coule de source -- sans qu'il n'y ait de mots qui dérangent.

Cette idée de créole abîmé, mêlé, abâtardi, se retrouve chez le témoin 33. Le vrai créole devient ainsi le créole "oublié". Sa manière de prouver sa légitimité en créole passe de ce fait par la démonstration de sa connaissance des "expressions oubliées", et son plaisir est

bien entendu largement accru lorsqu'elle emploie des expressions que les autres ne connaissent pas :

E. : - Qu'est-ce qui permet avant tout de dire qu'une personne parle bien le créole ?

T33 : - Moi je sais mes amies elles rigolent à la cantine quand je parle en créole -- parce que j'emploie des expressions qu'on a oublié ---

[elle se met à parler plus fort pour prendre à témoin une autre employée qui travaille sur un bureau voisin de celui auquel nous sommes installées. L'autre entend et prend part à la conversation. Elle sera désignée ici par T33'].

[s'adressant donc désormais aussi à T33'] Parce que comme je lui disais dans ma famille on parlait créole quand j'étais petite. Parce que à la maison on parle plus le créole.

T33' : - Nous c'est pareil -- on a oublié.

T33 : - Ben oui on a oublié. [...]

Comme nous l'avions déjà vu, l'intervention de T33' dans l'entretien (qui ne s'est pas personnellement portée volontaire) est provoquée par le témoin 33, et sert à cette dernière à étayer la démonstration de sa légitimité linguistique et identitaire dans la sphère créole / créolophone. De fait, T33' joue parfaitement son rôle, ne faisant qu'approuver et valider ce que dit son interlocutrice ("nous aussi, c'est pareil", "ah oui, moi aussi", "ah oui", "moi aussi c'est pareil", etc.). Nous assistons ainsi à une sorte de jeu dans lequel T33' a l'impression qu'elle forme une communauté avec T33, alors que celle-ci n'a justement de cesse de tenter de la disqualifier et de la discréditer dans le concours de gain et de démonstration de légitimité qui s'est engagé à l'insu de T33' :

T33 : - [...] Et quand des fois je me retrouve à la cantine avec mes amies -- alors là je trouve ça super.

T33' : - Ah oui moi aussi.

T33 : - Moi ma joie -- c'est quand je me retrouve au marché.

T33' : - Ah oui.

T33 : - Et ça revient -- ça revient -- c'est pour ça qu'après à la cantine je vous ressorts les expressions.

E. : - Pourquoi au marché ?

T33 : - Parce que c'est là -- parce que eux ils parlent vraiment le créole -- le créole de la rue -- le créole pur -- là y'a pas de mélange.

E. : - Donc sinon -- y'a peu de circonstances dans lesquelles vous pouvez vraiment vous exprimer en créole ?

T33 : - Ah oui -- parce que même avec mes enfants comme je vous dis -- ben on parle français. Bon avec mon fils -- quelques expressions créoles -- mais avec ma fille jamais.

T33' : - Moi aussi c'est pareil -- ma fille elle parle toujours français.

E. : - Et ça vous fait quoi quand vous les entendez parler un peu en créole ?

T33' : - Ah ben je suis contente.

T33 : - Ah moi aussi hein. Tu vois à la cantine quand on raconte des choses en créole -- ah -- y'a des expressions -- de ces expressions -- c'est tellement imagé c'est --

T33' : - Oui en plus le créole c'est à nous ça -- on ne peut pas nous le reprendre -- c'est quelque chose qui nous appartient.

Ainsi, quand T33 évoque, pour la première fois, les déjeuners à la cantine, T33' pense que sa collègue éprouve du plaisir (le même que celui qu'elle ressent) à partager, "avec ses amies", repas et échanges en créole. Mais la suite montre que telle n'est pas du tout la conception de T33 : celle-ci raconte comment elle se rend régulièrement au marché, où l'on parle un créole "pur", pour retrouver de ces expressions anciennes et oubliées, et les resservir à ses amies, en guise de divertissement, lors des déjeuners à la cantine de l'entreprise. Son plaisir vient en réalité du rôle qu'elle y joue, de Maître de créole, d'enseignante de ces expressions "oubliées" qui lui donne l'impression d'être plus proche que ses collègues du modèle d'authenticité.

Ainsi, le créole est d'autant plus "vrai" qu'il se trouve distancié, distancié de l'ici et du maintenant, distancié, par conséquent, du français. Cette idée se retrouve chez le témoin 54, pour qui le vrai créole est le créole que l'on ne comprend pas, le créole fermé au Même, et qui le met dans la position de l'Autre ("Même moi il faut que je tends l'oreille pour comprendre"<sup>386</sup>) :

T54 : - [...] Parce qu'il y a des gens si on va dans les hauts -- du côté de Saint-Louis -- Saint-Joseph -- j'veux pas dire qu'ils sont tous comme ça hein -- mais ce sont des gens qui ont une pudeur -- qui restent dans leur coin -- qui sortent pas beaucoup quoi -- ces gens-là -- eux -- ils parlent vraiment créole hein. Mais on comprend rien. Moi -- même à Saint-Denis parce que justement là mon copain il me disait il est parti voir un truc là -- un concierge -- il parle tellement créole -- qu'il est obligé de décortiquer mot par mot pour comprendre ce que la personne raconte. Même ici à Saint-Denis y'a des gens qui parlent un vrai créole -- on comprend rien de rien de rien.

E. : - Alors ce serait ça le vrai créole -- c'est quand on comprend rien ?

T54 : - Ah ben là oui c'est sûr hein -- c'est pas le créole francisé de la ville hein. Même moi il faut que je tends l'oreille pour comprendre.

On peut remarquer l'énoncé construit par T54 pour désigner une personne qui parle une variété de créole qu'elle se représente comme proche du "vrai" créole ("il parle *tellement* créole"). À travers ce discours, on retrouve la représentation des pratiques linguistiques organisées sur un continuum dont les deux pôles sont le français "correct" et le "vrai créole". On a donc bien la représentation de deux normes, mais de deux normes qui ne sont pas de même nature. Tout se passe comme si le créole constituait une sorte de zone linguistique floue et attenante au français, dans laquelle le "vrai" créole se définit par le fait qu'il constitue la variété la plus éloignée du français "correct". Les pratiques linguistiques sont ainsi décrites, calculées et évaluées en fonction de leur position sur le continuum et de leur proximité / éloignement par rapport à la variété normée de français.

L'idée du vrai créole comme créole que l'on ne comprend pas apparaît enfin chez le témoin 30 lorsqu'elle commente la phrase 5 de l'exercice de traduction<sup>387</sup>. On a là de nouveau une parfaite illustration de la définition négative du vrai créole, qui correspond, dans l'esprit de T30, au créole qu'elle ne parle pas, qu'elle ne saurait pas parler, et qu'elle ne comprend pas :

T30 : - Oui ben voilà c'est ce genre de truc que je pourrais dire moi -- que je pourrais baragouiner -- mais moi je considère ça -- c'est pas du créole. Parce que si je le comprends -- c'est pas du créole.

E. : - C'est le critère que vous utilisez pour savoir si c'est effectivement du créole ou non ?

T30 : - Ben oui [rire] Parce que moi souvent -- par exemple *un boug* -- tout l'temps -- dans mon vocabulaire -- je dis -- bon le boug lé passé -- etc. mais ça c'est pas du créole. Pour moi -- c'est pas du créole. Parce que justement à la limite -- bon déjà -- bardzour je sais pas ce que c'est -- et comme je ne sais pas ce que c'est -- je pense que c'est du créole. [rire] faut voir le cheminement. Mais bon -- c'est que que ça [désignant la phrase 5] -- ça j'suis capable de le lire hein. J'suis capable de m'exprimer comme ça -- mais comme je considère que c'est pas ça -- donc je considère que je ne parle pas créole.

Le "vrai" créole est ainsi toujours celui qui se trouve ailleurs, toujours plus loin dans l'espace et dans le temps. De fait, cette variété "authentique" ne peut être définie autrement que par ce qu'elle n'est pas : le vrai créole ne correspond pas à la variété inventée et militante

---

<sup>386</sup> Une des explications données quant à l'étiquette "Zoreils" (et comme l'expliquait du reste le témoin 10 de CS1), qui désigne les Français originaires de la France métropolitaine, est en effet que ceux-ci se caractérisent par une tendance à constamment "tendre l'oreille" pour essayer de comprendre le créole.

<sup>387</sup> Moin la parti voir azot, mais zot la dit amoin comme ça zot la pas reçu le chèque.

des intellectuels<sup>388</sup>, ne correspond pas non plus à la variété, mélangée, abâtardie, parlée par les jeunes générations, et ne correspond pas, enfin, au créole qu'ils parlent eux-mêmes. Le vrai créole est le créole oublié, le créole qui échappe, le créole que l'on ne comprend plus. Cette idée de variété authentique comme variété qui se trouve toujours ailleurs n'est pas sans rappeler la notion de "refuge linguistique" proposée par Robert Lafont (1981), univers protecteur, atemporel et idyllique dans lequel les locuteurs placent la langue minorée et perçue en danger. Toutefois, il nous semble précisément que l'idée n'est pas, pour les locuteurs de CS3, de protéger le créole, mais au contraire de se protéger eux-mêmes. À notre sens, cette attitude constitue l'une des manières de justifier le fait que dans la réalité, ils parlent de moins en moins le créole, et d'amoindrir ainsi leur sentiment d'illégitimité dans la sphère créole / créolophone : si le vrai créole n'existe plus, ou se trouve toujours ailleurs, ne plus le parler devient une attitude qui entre dans ce qui est "normal".

Ces discours sur le "vrai" créole sont ainsi l'un des thèmes qui amènent le plus les témoins de CS3 à produire des discours relativement valorisants sur le créole. Il permet de ce fait de faire apparaître l'ambivalence qui caractérise les représentations des témoins vis-à-vis du créole. Toutefois, cette ambivalence est relative dans la mesure où la variété valorisée de créole est précisément celle qui semble ne plus exister à l'heure actuelle et / ou dans les sphères dans lesquelles les témoins conçoivent ou tentent de s'inscrire.

### **2.3.3.2. Le créole "imagé"**

La description du créole comme variété "imagée" fait partie de l'un des discours des plus classiques chez les membres de CS3, sitôt que ceux-ci désirent afficher une image valorisée de la variété. Le créole "imagé" se distingue ainsi du créole "vulgaire" : il correspond au créole esthétique, au "joli" créole, au créole "poétique".

T33 : - Je trouve qu'avant le créole était plus imagé. Dans mon enfance on employait des mots où c'était imagé. On voyait l'image. Mes enfants ils connaissent pas tout ça.

T33 : - [...] Parce que notre langue elle est formidable. Moi là où j'aime moi -- c'est me retrouver au p'tit marché -- entendre les gens parler -- c'est imagé -- c'est beau -- c'est super.

T36 : - [...] -- c'est poétique -- c'est le joli créole quoi -- imagé -- celui qu'on parlait avant.

Le témoin 54 a longtemps considéré que le "vrai" créole correspondait au "gros" créole, au créole grossier, au créole *gros mot*, et qui l'a rejeté jusqu'à ce qu'elle découvre le créole "imagé", le créole poétique :

T54 : - [...] J'arrivais pas à parler créole. Le gros créole -- vous avez vu certainement -- y'a plusieurs types de créole -- mais le vrai créole j'arrivais pas à parler le vrai créole.

E. : - Le vrai créole c'est le gros créole ?

T54 : - Oui. Moi je trouve que dans la langue y'a beaucoup de jurons. C'est peut-être justement parce que j'ai vécu dans un quartier far west -- où les gens ils parlent souvent comme ça mais -- ils jurent beaucoup dans les paroles dans les mots et tout et donc euh -- quelque part peut-être je refuse ça -- j'sais pas hein -- et donc -- moi jurer j'aime pas -- j'aime pas jurer -- donc c'est un peu comme si on rejette la langue. C'est peut-être à cause de ça aussi j'en sais rien hein. Mais chez nous on parle créole -- le pire ! -- mais pas le même créole que la rue quoi. Et -- j'sais pas si dans toutes les familles c'est pareil -- mais on parle une langue à la maison -- mais à l'extérieur y'a une autre langue -- et à l'école y'a une autre langue. Les mots ils sont pas pareils.

---

<sup>388</sup> quoique les témoins de CS3, on l'a vu, entretiennent des rapports ambivalents vis-à-vis de ce "créole des intellectuels", qu'ils rejettent mais en même temps qu'ils admirent.

T54 : - [...] Et quand je suis arrivée dans le monde du travail -- le pire j'étais au Port -- et c'est là que j'ai commencé à vraiment parler créole -- à connaître les tournures -- mais pas des tournures où y'avait des -- comment dire -- des jurons. Quand on dit par exemple euh -- tiens tu sors derrière soleil -- des trucs comme ça -- c'est des expressions que je connaissais pas du tout hein. Comme quoi j'ai commencé un petit peu à connaître une autre sorte de créole -- plus imagé -- euh un peu mieux quoi.

De ce fait, le caractère "imagé" du créole constitue désormais un véritable critère pour elle. Si c'est imagé, c'est acceptable. La séquence suivante montre bien cette idée. Lisant la phrase 6 de l'exercice de traduction, elle commence par ne pas comprendre l'expression "un dégoût de chagrin li vaut pa", qu'elle nous demande de lui expliquer :

T54 : - Un homme revient chez lui après quinze jours de son départ -- /saul/ -- saoul ! Ah oui j'étais encore sur le créole moi -- un dégoût de chagrin li vaut pas -- ça veut dire quoi ça ?

E. : - Ça veut dire qu'il ne vaut rien -- qu'il ne vaut même pas un peu de chagrin -- un peu de pitié.

T54 : - Ah ouais -- là c'est imagé alors. Moi j'aime bien le créole qui est imagé.

E. : - Ça veut dire quoi imagé ?

T54 : - Ben -- moi c'est surtout mon homme [rire]. Il dit que j'suis un peu San Antonio -- par ce que j'sais pas -- avec une situation j'arrive à trouver un mot. Souvent je trouve des mots créoles mais pour imagé une situation. Et il trouve ça tellement joli que tout le temps il me dit bon ben Nadine on va te faire un dictionnaire à part hein. [rire]. Imagé c'est toujours joli.

Le créole est ainsi "imagé" dans la mesure où il est souvent métaphorique : les expressions imagées sont celles qui rendent compte de manière humoristique ou poétique de la réalité, qui les représentent *directement*, qui en sont en quelque sorte la reproduction visuelle :

E. : - Hm. Qu'est-ce que ça veut dire que le créole est imagé ?

T34 : - Ben parce que -- ben ça par exemple c'est les allocations familiales -- l'argent braguette. On recherche à créer une image autour de l'idée.

Rapidement, la notion de créole "imagé" apparaît ainsi comme ambivalente, car si elle confère au créole des qualités esthétiques et humoristiques, le rend plus vivant, plus métaphorique, elle constitue également l'un des premiers arguments en défaveur de la reconnaissance du créole comme système linguistique<sup>389</sup>. Dans l'extrait suivant, le témoin 32 est en train de parler de l'apprentissage du français à l'école. Le créole, explique-t-il, "donne l'image". L'enfant créolophone est un enfant qui parle avec des images, et le rôle de l'enseignant revient finalement à lui montrer comment *dire* ces images :

T32 : - [...] au niveau de l'enseignement tout ça -- c'est bon de prendre en compte -- l'enfant créole quand il arrive à l'école -- le professeur -- c'est normal de valider sa réponse en créole -- et puis de lui dire -- bon d'accord c'est bon -- mais il faut le dire en français aussi. Au moins parce que lui -- c'est normal de pouvoir s'exprimer -- donc -- il a une image -- parce que le créole est très imagé -- il donne l'image -- et en face -- il faut lui dire bon ben c'est bon -- et il faut lui dire aussi que le créole -- bon -- c'est -- bon -- à l'extérieur -- le p'tit gamin -- il va causer créole -- mais arrivé en classe -- où on parle le français -- lui -- il se replie -- et là ça ça crée un handicap.

E. : - Donc finalement apprendre le français -- ça permet aussi aux enfants d'avoir plus confiance en eux ?

T32 : - Ben c'est pas ça -- c'est que l'avenir c'est pas le créole. On peut parler le créole comme ça pour rigoler -- pour plaisanter -- bon parce qu'on se comprend -- mais l'avenir -- c'est pas le créole. [...]

À travers le discours de T32, on a ainsi véritablement l'impression de l'apprentissage du français comme l'apprentissage de la traduction des images en mots. Le passage du créole au

---

<sup>389</sup> C'est du reste ce qu'exprimait le témoin 34 quand il disait que les seules fautes possibles en créole étaient des fautes d'"interprétation".

français est en fait représenté comme relativement similaire au processus par lequel le jeune enfant passe progressivement du dessin, qui représente directement, visuellement, la réalité, à l'écriture, qui la représente sur le plan symbolique. Dans cette mesure, l'emploi du créole est décrit comme facilitant l'expression des sentiments et la compréhension :

T49 : - Parce qu'on le ressent automatiquement -- parce que l'image qu'il va donner -- on va le comprendre. On va rire -- on va aimer -- on va -- on va prendre comme il est -- et c'est -- voilà.

T49 : - [...] Bon c'est-à-dire bon par exemple recroqueviller -- bon à l'époque on disait racoquiller -- bon on prenait l'image de la coquille -- bon ça n'existe plus. Capoter c'est pareil. Tout ça ça se perd.

E. : - On dit souvent que le créole est imagé -- mais ça veut dire quoi exactement ?

T49 : - Imagé -- pour moi imagé ça veut dire que -- disons que -- ils ont besoin de comprendre. C'est-à-dire euh - ben par exemple l'explication de recroqueviller avec la coquille tout ça -- ça montre bien l'image. Racoquiller on comprend -- parce que une coquille ça s'enferme. C'est pour ça que le Créole aime bien les trucs imagés -- parce que il se fait mieux comprendre.

T13 : - [...] au bureau -- quand je dois expliquer des contrats et que les gens comprennent pas ce que je leur dis en français [rire] -- donc j'utilise le langage créole parce que c'est plus imagé. Tu communique plus facilement.

Lors de l'entretien, T13 n'a de cesse de montrer que la pratique du créole n'est pas, pour elle, une pratique linguistique "naturelle". Le français est bel et bien affirmé comme langue première, langue de la pensée, et même comme langue *des* Réunionnais ("c'est *notre* langue", dira-t-elle), etc. Pour T13, le créole, décrit comme une non-langue, comme un patois, pauvre et non-structuré, ne semble donc pas représenté comme langue de l'être. Pourtant, ses discours épilinguistiques montrent que sa représentation n'est pas aussi claire qu'elle ne veut le donner à voir :

T13 : - [...] Euh -- si tu veux le créole -- c'est plus une -- je cherche le mot juste -- c'est plus -- un *état* -- c'est pour donner un état. Quelqu'un qui peut très bien te dire ça par rapport à moi c'est mon amie Sylvie -- elle sait que quand -- je parle jamais en créole -- mais quand je parle -- enfin -- maintenant plus je pense hein -- [silence] C'est peut-être parce que je fais sortir plus de choses de moi -- tu vois -- mais je veux dire -- c'est -- quand je parle le créole c'est vraiment un état. Ou bien je suis à Paris ou en métropole avec un Créole -- bon ben là c'est se positionner par rapport à quelque chose -- On se met en avant ou en retrait de quelque chose -- tu vois. ici -- quand je parle le créole -- c'est quand je vois un événement -- ou il m'arrive quelque chose -- et là -- je parle créole. C'est pour traduire un état. Mais si c'est pour parler tous les jours -- non. J'utilise -- hein -- j'utilise des mots créoles -- ne serait-ce que dans -- même des fois je vois quand je parle -- dans la constitution de la phrase elle-même -- je pense que ça doit jouer à l'intérieur -- mais je ne pense pas pouvoir parler en créole tout le temps quoi.

E. : - On ne peut pas tout dire en créole ?

T13 : - Non -- non -- on peut pas tout dire en créole. C'est imagé aussi. Sur le moment si tu veux ça peut être plus concret -- il y aura plus de visuel de ta pensée -- tu vois pour la personne en face -- mais sinon non -- c'est le français qui donne les mots -- les mots réels -- tu vois -- le mot qu'il faut quoi.

Réfléchissant et cherchant les "mots justes", T13 arrive à dire qu'elle parle plus fréquemment créole à présent qu'elle est adulte, et associe cela au fait qu'elle s'exprime davantage que lorsqu'elle était plus jeune, à sa plus grande capacité de "faire sortir des choses" d'elle-même. De fait, parler créole, correspond pour elle à "exprimer" et même à "traduire un état", tandis que lorsqu'il s'agit d'utiliser les mots "réels", les mots "qu'il faut", c'est en français qu'il convient de parler. Le discours de T13 met ainsi à plusieurs reprises en mots un des clivages qui nous a jusque-là servi d'axe de lecture des entretiens, celui qui oppose l'extérieur à l'intérieur, le paraître à l'être. Si l'on reprend ce qu'elle explique, le créole est finalement très explicitement associé à une langue de l'intérieur, une langue qui représente

la pensée, mais qui la représente en quelque sorte sur un mode pictural, "visuel", une variété qui serait presque *pré-linguistique*.

Cette idée est très directement reliée à celle de créole comme langue "imagée", faite d'images non pas qui disent les réalités, mais qui les figurent. Tout se passe comme si le créole n'était pas une langue capable de *symboliser* les réalités, comme le font d'ordinaire les mots, une langue en quelque sorte de *premier degré*, représentant directement, tel un dessin, les choses, les "états", les expressions de soi. Le discours de T13 laisse ainsi apparaître une distinction entre une (non)langue exprimant l'être, la réalité de soi, et une langue capable de symboliser, de façon distanciée, la réalité, et de la donner à voir à l'Autre. De fait, la notion de créole "imagé" nous semble être l'expression directe du créole comme non-langue. Mais en outre, le français apparaît comme une sorte de filtre normatif (et protecteur ?) entre l'être, et le paraître.

L'idée du français comme filtre normatif apparaît également chez le témoin 49, qui explique que les Réunionnais ont du mal à s'exprimer en français dans la mesure où leurs idées doivent, pour être dites, passer par la langue. Son discours constitue du reste une nouvelle illustration de la perception de décalage entre la pensée et le mot, l'agi et le dit, l'intérieur et l'extérieur, l'être et le paraître, etc.

E. : - Vous arrive-t-il de penser que vous ne parlez pas assez bien le français ?

T49 : - Oui -- ça -- je pense que -- ça fait un peu notre défaut -- bon. On parle -- au fond on parle très bien le français -- mais on a l'impression de mal le parler -- mais ça nous aide parce qu'on est obligé de réfléchir -- quand même on réfléchit quand même avant -- c'est pas instantané donc euh -- même quand on a eu le français depuis étant petit d'ailleurs hein -- quand on cherche du vocabulaire -- quand on fait des phrases euh -- on a toujours peur de faire une faute. Ça nous gêne beaucoup -- ça nous gêne beaucoup bon moi par exemple je suis artiste -- je reconnais que c'est un handicap. Je reconnais que -- à un moment -- si on pouvait parler en créole -- ça irait mieux parce qu'on s'exprimerait mieux sur le problème -- ça nous fait défaut aussi quelque part.

E. : - Vous êtes plus à l'aise en créole qu'en français ?

T49 : - Euh -- personnellement ? Ça dépend -- de la situation -- on suit le mouvement. Bon bien sûr si on discute entre nous on va parler en créole -- c'est-à-dire qu'on peut mieux sentir -- c'est-à-dire faire sentir les choses que seulement les discuter.

Le créole, langue "handicapante", est par conséquent en même temps représentée comme une langue qui permet à ses locuteurs d'aller au-delà (ou en deçà ?) des mots, non pas seulement de dire les choses, de les nommer, mais de les faire "sentir". Dans le même ordre d'idée, la séquence suivante constitue une description tout à fait intéressante de la perception non seulement du décalage, mais aussi de la difficulté de mise en liaison, du sentiment d'incompatibilité entre la perception et la communication :

E. : - Tout à l'heure vous disiez que les Réunionnais ont souvent l'impression qu'ils parlent mal le français -- qu'ils font des fautes -- etc.

T49 : - Oui -- ils font un complexe. Alors qu'ils n'ont pas vraiment de raisons hein. Bon ça dépend des gens bien sûr -- mais en général on ne peut pas dire qu'ils font plus de fautes que les Métropolitains par exemple -- et même des fois je me dis qu'ils en font moins. Mais ils se posent trop de questions -- ils font un complexe sur leur façon de parler le français -- mais pas les Zoreils -- et encore moins ceux qui viennent ici. C'est vrai que là on a un complexe -- un complexe -- c'est un peu le fait que -- bon ben on est obligé de réfléchir quelquefois -- moi je je -- bon j'essaye de me juger moi-même hein -- bon ben j'ai plein d'idées et quelquefois je suis coincé -- parce que je voudrais tellement m'exprimer faire comprendre c'que je ressens -- et au fond y'a que le créole qui peut vraiment -- enfin -- me sauver -- donc j'emprunte -- j'emprunte des mots en français pour essayer d'exprimer ce que j'ai envie de faire ressentir -- et là on a un problème -- là on a un problème parce que -- hum hum -- c'est plus difficile -- c'est plus difficile.

On peut remarquer la façon dont le témoin 49 commence par s'exclure du groupe de ceux qui "font un complexe", désigné à la troisième personne du pluriel, puis s'y inclut de façon indirecte par l'usage du pronom personnel indéterminé "on", et enfin termine en se plaçant comme agent direct des procès. Ainsi, pour T49, la difficulté vient du sentiment d'avoir du mal à passer par le filtre normatif que constitue le français pour exprimer son être, pour le "faire comprendre", et même, au-delà, pour le "faire ressentir". De nouveau, le créole est représenté comme une sorte de pré-langage, un langage pré-verbal, un langage de l'affect.

Pour T49, le créole constitue en outre la variété qui "sauve" l'être, dans la mesure où elle est la seule par laquelle le sujet peut parvenir à l'expression de soi. En même temps, le contexte social fait que cette expression doit, pour être reconnue comme légitime, passer par le français. Le témoin explique ainsi qu'il tente de pallier ce paradoxe en "empruntant des mots en français", autrement dit qu'il s'efforce d'habiller son être de français, mais que ce travestissement se fait au détriment de la transmission des émotions et des sentiments. Si le créole "sauve" l'être, le français, lui, est le seul capable de sauver la face. C'est encore ainsi tout le décalage entre être et paraître qui est ainsi exprimé ici.

### **2.3.3.3. Le créole récréatif**

Le deuxième biais par lequel les témoins de CS3 ont un discours relativement valorisant vis-à-vis du créole consiste à souligner l'aspect divertissant, distrayant, plaisant du créole.

E. : - Pensez-vous que la pratique du créole a évolué dans le temps ?

T20 : - Oui ben j'ai l'impression que les gens laissent un peu tomber le créole quoi -- enfin je sais pas en même temps par exemple le créole ne choque plus comme avant. À la télé par exemple on entend du créole -- dans la publicité même des fois -- avant jamais on aurait trouvé ça hein.

E. : - C'est comme si les gens laissaient tomber le créole dans leur vie quotidienne mais le gardaient pour --

T20 : - = juste pour plaisanter en fait -- pour rigoler -- pour les trucs un peu marrants -- à la télé --

E. : - C'est comme vous qui n'utilisez le créole que pour le montrer aux touristes ?

T20 : - Oh mais pas seulement pour ça quand même hein.

E. : - Vous avez des amis par exemple avec qui vous avez des conversations en créole ?

T20 : - Oui bien sûr. Une conversation -- oui -- enfin peut-être pas une conversation entière -- c'est vrai non -- pas tellement -- C'est -- non c'est vrai ce que vous dites c'est comme ça -- Finalement le créole c'est comme un produit local -- mais on l'utilise plus naturellement. Enfin y'a encore des gens qui parlent quand même hein.

Les témoins des petite et moyenne bourgeoisies semblent ainsi se sentir obligés de montrer qu'ils "parlent encore créole", mais en même temps sont presque systématiquement confrontés à l'idée que cette pratique est avant tout une pratique ludique :

T21 : - [...] -- et d'ailleurs avec mes frères et sœurs quand on se retrouve on parle créole hein.

E. : - Toujours ?

T21 : - Non pas toujours -- pour -- pour casse les /kyij/ quoi [rire] -- pour plaisanter -- pour raconter des histoires.

E. : - Mais pour les sujets sérieux c'est plutôt le français ?

T21 : - C'est ça.

E. : - Pourquoi ?

T21 : - Parce que -- j'sais pas moi -- le créole se prête mieux à la rigolade -- y'a des choses qu'on peut pas dire en français.

E. : - Et y'a des choses qui peuvent pas se dire en créole alors ?

T21 : - Oui ça --

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T33 : - Bien sûr -- ça dépend avec qui vous êtes. Si vous êtes avec une personne qui ne comprend pas très bien le français -- et qui parle toujours créole --

E. : - Et est-ce que c'est toujours une question de compétences ? Par exemple -- dans votre milieu professionnel -- avec des Réunionnais qui comme vous parlent parfaitement le français -- est-ce qu'il ne vous arrive pas d'employer le créole ?

T33 : - Ah oui. Quand on rigole par exemple -- on koz créole -- c'est agréable -- c'est marrant -- moi j'aime bien. On est complice.

T32 : - [...] l'avenir c'est pas le créole. On peut parler le créole comme ça pour rigoler -- pour plaisanter -- bon parce qu'on se comprend -- mais l'avenir -- c'est pas le créole.

Cet aspect ludique du créole sous-tend ainsi de nouveau l'idée du créole comme non-langue, comme une variété dans laquelle on ne peut pas se cultiver, qui ne permet pas à l'être social de se constituer et de progresser :

E. : - [...] Et vos enfants -- ils ne parlent pas créole eux non plus ?

T31 : - Ils connaissent -- ils parlent peut-être à l'école. Mais à la maison en général -- ils parlent comme moi je parle là aujourd'hui -- on parle tous comme ça -- tout simplement.

E. : - Et il ne vous est jamais arrivé de les entendre s'exprimer en créole ?

T31 : - Si -- si si -- des fois entre eux -- ou des fois -- Vous savez -- c'est comique -- c'est comique -- alors une phrase comme ça -- on s'amuse tous bien -- c'est comique. Mais de là à lire un livre -- ou à écouter les chansons -- alors en plus vous savez -- les chansons qu'ils chantent en créole -- alors ça sert à rien.

Pour le témoin 37, cette attitude révèle une incapacité d'assumer une pratique naturelle de créole, ce qu'elle met explicitement en relation avec un sentiment de manque de légitimité en français. Sa perception, qui se retrouve chez les locuteurs appartenant à la génération intermédiaire, est en outre que le créole se perd, ou plus exactement a évolué vers le français. Mais elle ajoute une idée que les témoins plus jeunes n'expriment jamais directement : celle de la responsabilité vis-à-vis de cette déperdition du créole :

E. : - Est-ce que vous avez l'impression que le créole a évolué ?

T37 : - Ah je crois que le créole se rapproche de plus en plus du français. Mais c'est nous qui avons fait ça -- c'est vrai hein. On a francisé notre créole --

E. : - Pourquoi ?

T37 : - Je ne sais pas -- c'est l'évolution -- peut-être ça vient de -- autrefois parler créole c'était une honte -- et après on a voulu changer ça -- ça faisait moins -- moins cru peut-être hein. Parce qu'avant là on avait de belles expressions même en créole hein -- et maintenant on n'en dit plus !

La francisation du créole est ainsi liée, pour T37, aux sentiments de honte et d'auto-dénigrement des locuteurs créolophones qui ont voulu passer dans l'autre "camp" linguistique et identitaire. Elle ajoute cependant, nous l'avions déjà vu, que les plus jeunes générations semblent être moins "complexées" par rapport aux langues. Elle met ainsi en rapport les sentiments de manque de légitimité en français avec les attitudes de rejet du créole. C'est dans cette mesure, explique-t-elle, que les Réunionnais de moins de trente ans, beaucoup plus sûrs d'eux en français, se réapproprient le créole :

E. : - Le créole se perd un peu ?

T37 : - Ah oui. Mais là je vois on dirait qu'il commence à ressortir un peu là. Je vois ça parce que je vois -- les enfants même ils arrivent -- ils disent telle chose -- et y'en a d'autres qui disent regarde un peu -- quoi la dit ? Pour eux c'est gros.

E. : - C'est le gros créole ?

T37 : - Oui -- le gros créole même -- comme on dit. Moi je vois mon petit fils -- il a 27 ans -- il est professeur -- il parle très bien le français -- mais ça ne l'empêche pas de parler créole avec son fils hein. Ça revient on dirait.

- E. : - Vous avez l'impression que cette génération est plus détendue par rapport aux langues que les générations précédentes ?
- T37 : - Oui -- c'est-à-dire qu'il n'est pas complexé du tout de parler créole -- alors que les gens de la génération de mes enfants là -- ils ne le disent pas forcément -- mais ils sont beaucoup plus complexés -- et d'ailleurs ils n'utilisent le créole que pour la blague -- pour moucater par exemple -- alors que mon petit fils -- il parle créole de façon beaucoup plus naturelle.
- T38 : - Peut-être que la génération d'avant -- ils avaient peur de parler créole n'importe où --
- T37 : - et de faire des fautes en français -- surtout --
- T38 : - oui -- et de faire des fautes -- tandis que maintenant ils n'ont plus de complexes -- ils sont à l'aise.
- T37 : - Parce qu'ils parlent mieux français. Et puis les contraintes de la langue pèsent moins -- aujourd'hui c'est moins grave de faire quelques fautes -- y'a moins de contraintes.

De nouveau, T37 divise la population en trois groupes générationnels, qui correspondent de façon schématique à son groupe, celui de ses enfants, et celui de ses petits enfants. Pour elle, le progrès des plus jeunes est non seulement d'être plus compétents en français, mais aussi de pouvoir retrouver une pratique naturelle et déculpabilisée du créole.

#### **2.3.3.4. Le créole pittoresque**

Chez plusieurs témoins, on trouve enfin l'idée que le créole constitue une sorte de curiosité locale, de produit donné à voir aux touristes, qui fait partie des spécificités "exotiques" réunionnaises :

- T13 : - Si tu veux -- je veux pas que ça soit un livre qui dirait que à partir de là on peut construire -- euh -- Parce que pour moi un dictionnaire -- le dictionnaire français -- c'est pour la langue -- c'est -- tu comprends ? Là ça serait plus -- enfin il faut pas un dictionnaire pour justifier que la langue existe -- pas pour justifier que l'on peut créer une langue parce qu'il y a un dictionnaire. Ça ferait partie des ouvrages sur la Réunion. Un ouvrage sur les mots créoles -- comme il y a des ouvrages sur les cases créoles -- etc. plus par curiosité -- pour connaître --
- T32 : - [...] Bon le patois -- c'est bien à conserver comme ça -- entre nous -- faut le tolérer -- mais disons c'est pas une langue heu -- Moi-même s'il y a à faire -- je vais pas m'investir là-dedans hein -- je préfère m'investir dans le français parce que bon -- dans le français y'a quand même la conjugaison -- y'a la grammaire -- y'a ceci y'a cela. Dans le créole vous allez apprendre quoi. Parler créole c'est peut-être une fierté au niveau local comme ça -- mais sans plus -- sorti de là -- c'est fini.
- E. : - Par exemple ce qui a été fait là pour le gabier de la BR<sup>390</sup> -- comment ça s'est passé ? Comment on a choisi une graphie etc. -- vous êtes au courant ?
- T34 : - Non je ne sais pas exactement. On a été mis au courant bien sûr -- mais je ne connais pas les détails. Je le prends comme amusant -- je trouve ça amusant -- mais -- de mon initiative j'aurais jamais fait une chose pareille. Mais l'écriture est plutôt française hein. C'est surtout pour des questions de compréhension hein -- parce que qui utilise ça. Bon on l'a tous fait une fois pour voir -- mais après on utilise le français. Ceux qui l'utilisent -- c'est les touristes en fait -- donc bon il fallait faire quelque chose de simple en même temps pour que ça puisse être compris.
- T34 : - [...] Moi je vois ça comme un produit local. C'est fait ici -- c'est un artiste qui utilise le dessin -- qui utilise le langage -- et qui fait son produit local.
- E. : - Produit local ça veut dire destiné aux touristes ?
- T34 : - Oui c'est ça -- c'est pour montrer une facette de -- de ce qui se fait ici. Mais pour moi non -- non et puis je vois pas les Réunionnais acheter ces bandes dessinées comme on achète un Astérix ou un Gaston Lagaffe. Ça n'a pas d'intérêt. Enfin ça n'a pas d'autre intérêt que de montrer le créole -- mais nous bon le créole on connaît hein. Voyez ?

---

<sup>390</sup> La BR (Banque de la Réunion) a en effet pris l'initiative d'inclure une version créole dans les distributeurs d'argent liquide (dits "gabiers" à la Réunion). Le client a ainsi le choix, quand il retire de l'argent, entre une version française, une version anglaise et une version en créole réunionnais.

Le créole fait ainsi partie des "spécificités locales", et pour le témoin 34, il n'a même pas d'autre intérêt que d'être montré, donné à voir aux touristes, comme tel. L'idée du créole comme variété du paraître trouve ainsi une nouvelle illustration. L'idée du créole comme produit touristique est également exprimée par le témoin 54, à qui elle plaît et déplaît en même temps :

T54 : - [...] Et puis touristique un peu. Pour faire joli pour faire -- vraiment île -- île de la Réunion.

E. : - Hm. Un peu exotique ?

T54 : - Exotique voilà.

E. : - Et ça ça vous plaît ?

T54 : - Ben oui c'est marrant parce que euh -- c'est flatteur quoi pour nous.

E. : - Ah ?

T54 : - Oui -- enfin en même temps c'est peut-être un peu énervant. On n'est pas des cartes postales hein ! [rire]

Le témoin 31 pousse même la tolérance jusqu'à dire que le créole peut être "joli" à entendre :

T31 : - [...] Et puis ce que les gens devraient travailler -- c'est leur timbre de voix. Même en créole vous savez. A l'époque il y avait une femme qui présentait le journal -- ou la météo plutôt je crois -- mais c'était très joli.

Le caractère esthétique et pittoresque du créole apparaît enfin dans les discours du témoin 36, qui illustre son propos en citant, sur un ton ironique, ce qu'elle pense constituer les paroles d'une chanson appartenant au folklore réunionnais, à propos desquelles elle nous demande confirmation. Toutefois, la confession de notre méconnaissance la conduit, manifestement quelque peu contrariée, à abandonner cette idée :

E. : - Pour vous -- on peut dire que c'est une langue le créole ?

T36 : - Ah certainement pas -- c'est un parler -- un patois -- notre charmant petit patois de la Réunion hein comme on dit [rire] -- y'a une chanson comme ça non ? C'est comment déjà --

E. : - Non je connais pas --

T36 : - Oui enfin bref --- mais c'est certainement pas une langue non.

E. : - Quelle est la différence ?

T36 : - Oh bé écoutez une langue ça a des structures bien déterminées -- des règles. Le créole n'a rien de tout ça.

E. : - Mais pourtant quand on le parle on obéit bien à des règles -- non ?

T36 : - Non non non c'est c'que vous croyez -- il ne faut pas croire ça -- chacun peut parler créole comme il veut -- y'a pas de règles d'usage.

On sait à quel point ce témoin, comme la plupart des témoins de CS3, n'a de cesse de tenter d'obtenir de notre part des assentiments quant à sa proximité et / ou sa conformité vis-à-vis de la communauté sociolinguistique dont elle voudrait pouvoir se faire reconnaître comme membre légitime. Les paroles dont elle croit se souvenir, en outre, ne sont pas anodines et laissent entrevoir un style de texte particulièrement représentatif de l'ambivalence des sentiments épilinguistiques des témoins répertoriés dans CS3 (et en particulier entrant dans la génération intermédiaire) vis-à-vis du créole.

### **2.3.3.5. L'ambivalente ambivalence**

Cette ambivalence a été très fréquemment observée par les travaux portant sur l'insécurité linguistique<sup>391</sup>, et, à ce titre, est loin de constituer une observation nouvelle. Toutefois, et comme nous l'avons déjà proposé, il nous semble particulièrement instructif, afin de comprendre les causes de cette ambivalence, de la considérer en termes de

---

<sup>391</sup> Pour ne citer qu'eux, Gueunier et *al.*, 1978 ; Francard, 1993a.

déplacements, par le locuteur, d'une sphère sociolinguistique à une autre, à chaque positionnement correspondant un ensemble de normes et de modèles, et par conséquent un ensemble d'attitudes et de comportements linguistiques. Or ce qui a précisément été observé jusque-là est une difficulté, pour les témoins répertoriés dans CS3 (et en particulier ceux qui appartiennent à la tranche d'âge intermédiaire), de se détacher du schéma diglossique langue dominante / langue dominée, d'envisager un autre système de référence que celui qui représente le modèle sur le plan socio-économique et socioculturel, et par conséquent de se déplacer d'une sphère à une autre sans que ce déplacement ne constitue un danger pour l'image, pour le paraître, qu'ils tentent de projeter.

Dans ce qui précède, nous avons vu que cette difficulté se traduisait par une propension des locuteurs, en l'occurrence lors des entretiens et face à nous-même, mais sans doute plus généralement face à celui qui est représenté comme Autre légitime, à considérer le Même, dont la légitimité représentée est équivalente (ou moindre par rapport) à la leur, comme un rival et / ou comme un *dénonciateur* potentiel du décalage illégitime entre l'être et le paraître. De ce fait, nous avons vu que le déplacement dans la sphère de son interlocuteur, quand celle-ci coïncide avec celle dont le locuteur se perçoit comme originaire, mais qu'il tente, aux yeux de l'Autre, d'occulter, le met en danger de *révéler* son être, d'être *démasqué*, et par conséquent l'insécurise.

Or il nous semble que le type d'ambivalence que l'on observe dans les discours des membres de CS3 ("notre charmant petit patois", etc.), participe d'un processus relativement similaire, dans la mesure où, au-delà de l'apparente ambivalence, il constitue un discours dont nous aurions tendance à dire qu'il ne parvient pas à être autre chose que négatif et dévalorisant. Très fréquemment, les entretiens nous ont donné le sentiment que les attitudes des témoins étaient guidées par la peur d'être considérés comme originaires de la communauté créole / créolophone, représentée comme dévalorisante, et n'avaient ainsi de cesse, pour parer à cette éventualité, de tenter de nous signifier leur communauté de valeurs, d'attitudes, et de comportements linguistique avec nous.

Dans le dernier extrait cité, par exemple, T36 rapporte, sur un ton à la fois moqueur et complice, ce dont elle se souvient des paroles d'une hypothétique chanson, et s'en sert pour décrire comme le créole "notre charmant petit patois". Cette périphrase, qui se veut relativement valorisante (du fait de l'appropriation – apparente – ("notre"), et de l'adjectif "charmant"), semble en réalité constituer une sorte de clin d'œil à notre intention, comme une façon de nous signifier précisément sa non-appartenance avec cette communauté. De même, la façon de parler du créole comme produit destiné aux touristes montre ce rapport d'extériorité que les témoins de CS3 veulent donner à voir vis-à-vis du créole et de la sphère créole / créolophone.

Ainsi, l'ambivalence des discours et des représentations des témoins répertoriés dans CS3 nous apparaît elle-même en quelque sorte ambivalente dans la mesure où elle constitue moins le signe de déplacements d'un système de normes et d'attitudes, à un autre, d'une sphère à une autre, que précisément celui de la difficulté éprouvée par les témoins de se placer d'un autre point de vue, de sortir tout à fait, sans que ce déplacement ne constitue pour eux un danger, du système de normes qu'ils considèrent comme seul légitime et seul permettant la progression et la réussite sociale.

#### 2.3.4. L'Autre en créole

### **2.3.4.1. Le premier Autre : le Métropolitain**

Face à l'idée de la pratique du créole par le locuteur métropolitain, la plupart des locuteurs commencent par se montrer assez peu hostiles et même plutôt favorables, puis manifestent dans un deuxième temps un sentiment de l'ordre de la méfiance. Le témoin 31, par exemple, trouve qu'il s'agit là d'une attitude qui témoigne de "gentillesse" de la part du Métropolitain, qui n'est "pas obligé" de (s'abaisser à) le faire, et qui veut faire "plaisir" aux Réunionnais. Son discours montre ainsi de nouveau sa représentation bien peu valorisée du créole. Sur ce point, il n'est jamais équivoque.

E. : - Et est-ce que vous connaissez des Métropolitains qui parlent créole ?

T31 : - Ah oui tout à fait -- ben vous savez c'est pas bien difficile hein -- il suffit de connaître deux ou trois tournures -- quelques expressions ---

E. : - Vous pensez que c'est bien perçu quand un Métropolitain parle créole ?

T31 : - Ah moi personnellement --- Vous savez -- on a un commissaire aux comptes de Paris -- il s'appelle Olivier. C'est l'méto -- pur. Qu'est-ce qu'on a rigolé [rire]. Alors il communique avec son collègue de métropole et il lui parle en créole. Qu'est-ce qu'on a rigolé. C'est très sympathique. C'est très gentil d'ailleurs de sa part.

E. : - Très gentil de sa part -- pourquoi ?

T31 : - Non parce qu'il s'est adapté. Il a pris les choses pour ce qu'elles étaient. Tout le monde peut dire "mi ça va" -- c'est pas compliqué -- mais c'est un choix. Pour quelqu'un qui a le choix -- c'est vraiment gentil d'utiliser le créole -- il le faisait pour nous faire plaisir.

À aucun moment, nous n'avons pu mettre ce témoin en contradiction sur la question de la légitimité de la parole créole par le non-Réunionnais. Apparemment, telle n'est pas la préoccupation de T31. Son discours, toutefois, laisse apparaître l'ambivalence qui caractérise sa représentation des Métropolitains. Dans cet extrait par exemple, il met en scène un commissaire aux comptes, avec lequel il signale qu'il entretient des rapports égalitaires voire fraternels (en montrant par exemple qu'il connaît – et / ou qu'il l'appelle par – son prénom), et en même temps vis-à-vis de qui il se montre déférent et révérencieux, et à qui il prête une certaine puissance et une certaine autorité, ce qu'il compense d'une part par la moquerie ("c'est l'méto pur"), et d'autre part en insistant à deux reprises sur le fait que sa parole en créole n'a rien d'exceptionnel dans la mesure de la simplicité de la langue.

À d'autres moments, il montre du reste à quel point il perçoit du mépris, et de la mésestime de la part des Métropolitains à l'égard du groupe (dans lequel, à ce moment-là, il s'inclut explicitement) des Réunionnais :

T31 : - [...] Parce que vous savez -- ça c'est le propre de l'homme -- quelle que soit la personne -- et même une personne qui parle le créole à fond -- quand elle reçoit une lettre -- Ah y'a une faute ! Ça c'est -- et même si on parle mal -- mais il a fait une faute. Ils se suspectent tous les uns des autres de faire des fautes. Et ça bon c'est en particulier les gens qui -- bon je voudrais pas être méchant -- j'ai d'ailleurs de la famille en métropole -- mon frère -- mais bon -- les gens nous rabaisent -- vous voyez. On nous rabaisse.

La séquence suivante renforce ce qui vient d'être vu. Cette fois, la hiérarchisation Réunionnais / Métropolitains est directement liée à la compétence linguistique en français et a nécessairement, selon T31, des répercussions sur les relations humaines, qu'il s'agisse de relations amicales ou professionnelles :

T31 : - [...] Bon -- c'est vrai que quand quelqu'un arrive de métropole c'est joli -- c'est exotique d'écouter -- mais ensuite -- dans les affaires -- et même dans la camaraderie -- dans le loisir -- ça va créer une différence entre celui dont on dit qu'il parle bien le français et celui qui ne parle pas bien.

La comparaison entre les discours construits sur les Métropolitains et ceux qui concernent l'idée qu'ils parlent créole est ainsi souvent intéressante et éclairante. La représentation que se fait témoin 54<sup>392</sup> de l'image que les Métropolitains ont des Réunionnais est des plus dévalorisante, et témoigne d'une bien piètre auto-évaluation :

T54 : - J'ai jamais vu le côté extérieur. Comment là-bas ils nous -- ils voient les Réunionnais. À part bien sûr comme des petits singes hein. Comment ils le voient comment ils le perçoivent. Parce que nous on a beaucoup d'amis métropolitains -- et ben au départ ils pensent ça.

E. : - Ils pensent quoi ?

T54 : - Des singes -- Ah ouais vachement hein -- au début hein -- et puis quand ils arrivent ici en fin d'compte c'est une petite métropole. Moi j'ai beaucoup d'amis au départ ils pensaient comme ça -- ils voyaient comme ça -- la Réunion pour eux c'était ça. [...]

On a largement vu, dans les développements qui précèdent, la difficulté particulière de ce témoin à se positionner et à se définir. Cette indéfinition se retrouve ici dans la mesure où T54 ne semble pas parvenir à projeter du créole, de la Réunion, et par conséquent d'elle-même, autre chose qu'une image tour à tour très dévalorisée, et tour à tour très superficielle, d'objet "touristique", "exotique", qui n'a de sens que dans le paraître, dans ce qui est donné à voir à l'extérieur, à l'Autre. Son discours marque bien, du reste, cette difficulté de se positionner clairement : elle n'a de cesse de s'inclure et de s'exclure, de se déplacer, d'un énoncé à l'autre, de l'*extérieur* à l'*intérieur* ("ici / là-bas" ; "le côté extérieur" / "comment ils nous..." / "comment ils voient les Réunionnais" / "comment ils le voient", etc.). Cette indéfinition se confirme encore dans l'énoncé suivant, dans lequel elle fait un amalgame entre "Créoles" et "Métropolitains", dont elle souligne le caractère artificiel de la parole en créole, tout en prétendant trouver cela valorisant :

T54 : - [...] Mais j'aime bien des fois entendre les Métropolitains parler le créole [rire]. Ça fait euh -- un peu touristique quoi ! Enfin c'est pareil j'ai plein d'amis créoles c'est pour ça -- enfin métropolitains. Mais le fait de parler créole je trouve que ça a un côté touriste.

La perception générale est que les non-Réunionnais essayent d'apprendre le créole parce qu'ils veulent se faire admettre dans la communauté, cherchent à s'"intégrer". Cette idée, qui se retrouve dans la plupart des discours de ces locuteurs dont on a montré le sentiment d'être exclu partout, de ne pouvoir trouver leur place nulle part, de n'être reconnu comme légitime dans aucune sphère sociolinguistique, est souvent difficilement acceptable. La plupart du temps, l'idée de la pratique du créole par le non-Réunionnais renvoie de fait à celle la violation d'un territoire, d'autant plus difficile à concevoir de la part de locuteurs (représentés comme) entièrement légitimes dans la sphère qui représente le modèle de prestige sur le plan sociolinguistique.

La plupart du temps, toutefois, les témoins dissimulent les véritables raisons de leur hostilité à voir l'Autre entrer dans le créole par la production de discours logiques et rationnels. L'un des arguments fréquemment invoqués est celui de la superfluité et l'inutilité que représente une telle démarche, dans la mesure où "tous les Réunionnais comprennent le français". Le témoin 21 rapporte par exemple que sa belle-fille, métropolitaine, "s'est mis en tête" d'apprendre le créole. S'il ne s'oppose pas directement à ce qu'il considère clairement comme une sorte de caprice, se faisant même parfois pour elle instructeur de créole, il trouve que cet apprentissage est d'autant plus inutile que d'une part il ne répond pas à un réel besoin,

---

<sup>392</sup> qui est de surcroît mariée avec un Métropolitain.

et que d'autre part sa belle-fille ne pourra pas mettre à profit ses connaissances de la langue. Le créole est donc bien fermé à l'Autre :

E. : - Que pensez-vous quand vous entendez un Métropolitain qui essaye de parler créole ?

T21 : - Oui ben s'il veut hein on est libre.

E. : - Mais vous en pensez quoi -- ça vous amuse -- ça vous déplaît ?

T21 : - Non ben -- Moi par exemple j'ai ma belle-fille qui est Métro et qui s'est mis en tête d'apprendre le créole -  
- bon ben c'est son problème hein.

E. : - Vous l'aidez ?

T21 : - Oui ben des fois je lui dit des mots mais bon je vois pas pourquoi elle se casse la tête avec ça.

E. : - Vous trouvez ça inutile en fait ?

T21 : - Inutile oui. Parce que je vois pas bien avec qui elle va parler mais bon enfin si ça l'amuse.

E. : - Pourquoi -- même si elle apprend elle pourra pas parler ?

T21 : - Et avec qui ?

E. : - Ben j'sais pas moi --

T21 : - Fff -- non non

E. : - C'est pas très bien vu un Métro qui veut parler créole ?

T21 : - C'est pas ça mais les gens parlent français -- on peut très bien parler français.

En outre, si "bien parler le créole" ne signifie la plupart du temps pas grand chose pour les témoins répertoriés dans CS3, ils changent complètement d'attitude quand on aborde le thème de la parole créole par le non-Réunionnais. La peur que peut représenter l'idée de voir l'Autre pénétrer dans la communauté dont on n'est plus tout à fait membre est ainsi compensée par l'idée que quoi qu'il arrive, le Métropolitain ne pourra jamais "bien" parler le créole, et par conséquent ne pourra jamais être tout à fait légitimé dans la sphère créole / créolophone :

T13 : - Ben oui -- c'est quoi bien parler le créole ? Sauf quand c'est un Zoreil qui veut parler le créole ! Alors là il le parle mal. Mais bon sinon --

E. : - Ça te fait quoi quand tu entends un Zoreil qui veut parler le créole ?

T13 : - Ben ça dépend pourquoi. Tu vois le créole -- c'est joli à entendre. C'est joli. Mais euh -- ils utilisent le créole mais dans le mauvais côté. Ils utilisent le côté vulgaire -- tu vois. Alors là déjà tout ça je mets de côté hein -- que ce soit les Créoles mêmes ou les Zoreils -- tout ça ça n'existe pas pour moi -- y'a pas de vulgarité dans le langage. Mais oui -- le créole -- on le parle ou on ne le parle pas. C'est pas une question de bien le parler. On le parle parce que ça fait partie de notre vie de tous les jours -- mais je me fais pas ce type de réflexion. Je me suis jamais dit telle personne parle bien le créole. Parce que si je pense comme ça -- ça veut dire que déjà j'ai le concept de la langue en moi. Or ce n'est pas une langue. Je peux pas avoir de référence. On parle bien le français ou mal le français -- là oui d'accord -- ou l'anglais -- parce que ce sont des langues -- mais pas le créole.

E. : - Sauf quand il s'agit d'un Métro qui le parle ?

T13 : - Oui parce qu'il a pas la musique de la langue. C'est une question de rythme le créole -- des intonations -- une cadence. Le Métro il a pas pris l'habitude de cette cadence -- il peut pas prendre l'accent créole -- y'aura toujours un petit truc en moins.

Ici, le critère utilisé pour évaluer la compétence linguistique en créole est ainsi tout ce qui concerne la prosodie ("la musique de la langue", le "rythme", la "cadence", etc.), et en particulier l'accent, qui constitue la dernière et essentielle clé que les membres de CS3 détiennent encore, et qu'ils refusent de ce fait formellement à celui qui est identifié comme Autre. Ce critère est systématiquement invoqué :

E. : - Connaissez-vous un ou plusieurs Métropolitain(s) qui parle(nt) bien créole ?

T30 : - Bien peut-être pas -- mais qui le comprennent mieux que moi.

E. : - Donc ils le comprennent mais ils le parlent pas. Pourquoi ?

T30 : - Parce que -- au niveau de leur accent -- comme ils n'ont pas justement le chant -- qui suit -- ça les gêne aussi de s'exprimer en créole -- même s'ils comprennent bien -- parce qu'à force de côtoyer les gens --

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

faut savoir aussi dans quel milieu on se situe -- si on est toujours en relation avec des Créoles -- c'est sûr que à force à force -- la langue rentre. Mais euh --

La seule présence admise est ainsi une présence en retrait, par le biais de ce qui constitue précisément l'Autre, c'est-à-dire son oreille. Le "Zoreil" est ainsi autorisé à "écouter", mais pas à parler :

E. : - Peut-on apprendre le créole ?

T21 : - Les Métro vous voulez dire ?

E. : - Oui par exemple.

T21 : - Oui ben ça ils peuvent toujours l'apprendre oui -- en écoutant ils arrivent à apprendre des mots et des expressions.

E. : - Et est-ce qu'un Métro peut arriver à bien parler le créole ?

T21 : - Bien ? Non [rire] non je crois pas. On entendra toujours qu'il est pas Réunionnais quoi.

E. : - À cause de son accent ?

T21 : - Oui son accent et puis le débit quoi -- il parlera jamais aussi vite qu'un Créole.

Cette idée d'admission par l'écoute se retrouve chez le témoin 33 qui explique, avec un plaisir manifeste, qu'"on" fait aux Réunionnais le "reproche" de parler "trop vite", et de gêner ainsi la compréhension de l'Autre, ce que nous nous empressons, face à sa demande d'assentiment, d'admettre :

E. : - Et est-ce que des gens qui ne sont pas d'origine réunionnaise peuvent apprendre le créole ou pas ?

T33 : - D'abord écouter. Écouter pendant un certain temps -- pour assimiler. Parce que paraît-il on parle trop vite -- hein ?

E. : - euh oui --

T33 : - C'est le reproche qu'on nous fait. Ils comprendraient si on parlait plus lentement. On parle trop vite donc euh -- le temps d'assimiler -- Mais je pense -- pour les gens qui restent un certain temps -- ils doivent le comprendre -- mais peut-être pour le lire c'est pas évident -- parce que nous-mêmes Créoles -- pour le lire c'est pas évident. De toute façon ça ne rend pas le créole l'écriture -- pour moi c'est une langue parlée -- pas écrite.

Grâce au rythme de l'élocution, ainsi, l'accès à la sphère créolophone est protégé, et le créole peut devenir une sphère fermée à l'Autre et par conséquent sécurisante. Cette frontière infranchissable posée, le témoin 33, rassurée, prend le risque de changer de position et trouve brusquement la parole en créole par le Métropolitain "marrante", et même "super". Mais lorsque nous lui demandons si l'"intégration" qu'elle évoque alors signifie la perméabilité de la sphère, elle reprend aussitôt sa position initiale :

E. : - Pensez-vous que cela est toujours bien perçu ?

T33 : - Moi je trouve ça marrant. Quand j'entends un Zoreil qui parle créole je trouve ça super -- c'est super -- ça veut dire qu'il s'est intégré.

E. : - Ça veut dire qu'il devient Réunionnais en quelque sorte ?

T33 : - Ah non quand même pas hein.

E. : - Connaissez-vous un ou plusieurs Métropolitain(s) qui parle(ent) bien créole ?

T33 : - Ah non. Deux ou trois mots mais c'est tout.

La réaction du témoin 32 face à l'idée de l'Autre en créole est en deux temps. Dans un premier temps, il affirme qu'il connaît effectivement des Métropolitains qui parlent "très bien" le créole :

E. : - Il faut être Réunionnais pour parler créole ? Pour bien parler le créole ?

T32 : - Euh ben c'est-à-dire -- je pense euh -- non. C'est-à-dire -- au départ -- on parle le créole -- mais par exemple quelqu'un qui arrive ici -- après quelques années -- ben il arrive à s'y mettre. Y'a des Zoreils qui parlent très bien le créole.

E. : - Vous en connaissez -- qui parlent très bien ?

T32 : - Oui oui.

Par la suite, l'évocation des relations entre Réunionnais et Métropolitains, en particulier dans son cadre professionnel, et de l'attitude de mépris et de supériorité qu'affichent la plupart des Métropolitains installés à la Réunion l'amène à revenir au moins partiellement sur cette idée :

T32 : - [...] Bon par exemple je prends le cas -- une fois -- ils ont trouvé drôle -- euh y'a plein de gens ici qui viennent travailler -- on est dans une boîte ici -- euh -- je vois mon collègue qui reçoit un coup de fil -- eh ce soir tu viens à Saint-Gilles. Je lui ai dit -- ça fait vingt ans que je suis là -- dans quarante ans jamais je recevrai un coup de fil comme ça. Il est resté ébahi -- il m'a dit pourquoi. Je lui ai dit bon voilà -- parce que toi -- tu est Métro -- là il t'a appelé -- mais il faut se dire c'est que après aussi y'a le Réunionnais qui joue -- comme ici par exemple dans cette boîte là -- y'a plein de gens qui nous disent pas bonjour le matin. J'arrive pas à comprendre. Ils se prennent pour des supérieurs -- au niveau intellectuel ou bien peut-être au niveau de la couleur je ne sais pas.

En dehors de ce contexte professionnel, lui aussi a une belle-fille métropolitaine en quête d'intégration ("elle est en train de se mettre un peu au diapason des autres"), ce qui, au fond, le "choque un petit peu" :

E. : - Que pensez-vous quand vous entendez un Métropolitain qui essaye de parler créole ?

T32 : - Bon moi je vois par exemple ma belle-fille -- elle est Zoreil -- bon ben elle essaye de parler un petit peu créole là -- bon au départ ça me choque un petit peu là -- parce que je sais qu'elle est en train de se mettre un peu au diapason des autres. Mais bon -- l'accent -- Mais bon -- personnellement je pense que quelqu'un qui sort de métropole -- qui arrive ici -- bon au lieu de critiquer justement -- essayer de comprendre. Parce que le Réunionnais est très tolérant -- mais y'a des comportements qui sont insupportables -- des Métros qui arrivent ici et qui vraiment se posent en supérieurs. Bon ben c'est sûr que ce Métro là -- on aime pas qu'il utilise le créole -- c'est aussi une question de confiance -- parce que finalement c'est un peu la dernière spécificité qu'on a -- le seul moyen de se protéger.

Il introduit ainsi un autre paramètre dans l'accord de légitimité en créole, celui du degré de confiance que l'on porte envers l'autre. L'idée est donc véritablement celle du créole comme terrain linguistique privé, et cette fois même "protecteur", dans la mesure où il constitue la "dernière spécificité", le dernier signe de distinction avec cet Autre auquel on tente par ailleurs tant de ressembler. Dans ces conditions, l'autorisation d'entrer en créole constitue un danger évident et ne peut être que difficilement accordée. La dernière clé, celle de l'accent, est ainsi finalement refusée :

E. : - Connaissez-vous un ou plusieurs Métropolitain(s) qui parle(ent) bien créole ?

T32 : - Bien non. L'accent -- c'est jamais ça. Mais qui essayent de parler quelques mots oui.

Cette idée de confiance est également exprimée par le témoin 25. Ici, l'idée est d'abord que les Métropolitains ont un usage souvent ironique et donc irrespectueux du créole. Mais juste après, elle ajoute que la parole en créole par le non-Réunionnais est perçue comme une évaluation de sa part ("il pense que le Zoreil est en train de l'évaluer") :

E. : - Que pensez-vous quand vous entendez un Métropolitain qui essaye de parler créole ?

T25 : - Pourquoi pas ? Mais souvent c'est pour s'amuser -- ou bien pour faire créole. Mais bon personne n'est dupe. Ça fait rire --- Pour une fois -- on peut rire de leurs fautes ---

E. : - Pensez-vous que cela est toujours bien perçu ?

T25 : - Non justement -- parce qu'ils ne parlent pas créole comme ils parleraient une autre langue étrangère. On a l'impression qu'ils s'amuse. Ça peut blesser les gens. Et puis ça peut entraîner de l'agressivité de la part du Réunionnais -- s'il pense que le Zoreil est en train de l'évaluer par exemple.

Cette idée d'évaluation nous intéresse dans la mesure où il nous semble que T25 sous-entend que l'acquisition d'une compétence linguistique en créole par le Métropolitain lui permettrait d'être à même d'évaluer la compétence linguistique, également en créole, du Réunionnais. Or cette idée, qui peut sembler paradoxale, pourrait justement expliquer le "danger" que constitue l'intrusion de l'Autre en créole, pour ces locuteurs dont on a vu qu'ils ont d'une part constamment tendance à se comparer (et à s'évaluer par rapport) aux Métropolitains, et d'autre part pour qui le créole ne constitue plus tout à fait la variété de l'être. L'explication fournie par T25 à ce sujet est pourtant en totale contradiction avec ce que son discours suggérait juste avant :

E. : - Comment ça ?

T25 : - Bon ça dépend des situations -- mais je crois que si un Métropolitain se met à parler en créole à un Réunionnais qu'il ne connaît pas -- il peut penser que l'autre croit qu'il ne parle pas assez bien le français - - alors forcément il est vexé. De toute façon la langue est un sujet brûlant à la Réunion -- les gens sont susceptibles. Ça montre qu'ils ont le sentiment de ne pas bien parler -- ils se sentent souvent évalués -- .

Ainsi, quand nous l'interrogeons sur cette idée d'"évaluation", T25 explique que la parole en créole par le non-Réunionnais peut être interprétée comme insultante dans la mesure où elle suggère que le Réunionnais n'est pas capable de parler ou de comprendre le français. L'usage du créole serait ainsi, pour le Métropolitain, une manière de se mettre au niveau du Réunionnais, et de ce fait de le déprécier.

Ce type de discours, qui constitue clairement, à notre sens, une forme de rationalisation, est l'un des arguments fréquemment avancés les témoins de CS3, non seulement en défaveur de l'intrusion de l'Autre dans la sphère créolophone, mais aussi, plus généralement de la pratique du créole avec (ou de la part d'un) interlocuteur que l'on ne connaît pas. Déjà évoqué par le témoin 9, répertorié dans la première catégorie sociale<sup>393</sup>, il rappelle également l'anecdote rapportée par le témoin 13, outrée par la parole en créole d'un commerçant, qu'elle décrivait comme impolie, irrespectueuse, et même agressive. Or chaque fois, au moins dans un premier temps, l'argument évoqué est le même : la parole en créole par l'Autre, qu'il soit Réunionnais (comme le commerçant) ou non (comme l'Évêque) est perçue comme une mise en doute de la légitimité linguistique en français de celui à qui on s'adresse en créole.

Ces constatations ne font en réalité que renforcer l'idée de l'ambivalence du positionnement des témoins de CS3, et de leur représentation sans cesse rejouée et sans cesse remise en cause de celui qui constitue le Même, et de celui qui constitue l'Autre. De nouveau, la règle qui semble se dessiner est que l'Autre est celui qui risque d'entrevoir et de démasquer le décalage constant entre ce qui est et ce qui est donné à voir, entre l'être et le paraître. Ainsi, la parole en créole de la part d'un Réunionnais (que l'on ne connaît pas) peut être vécue comme une agression dans la mesure où d'une part, elle suggère une appartenance sociolinguistique commune, quand le locuteur veut précisément se démarquer (ce qu'il fait en parlant en français), et d'autre part, met au jour le décalage entre l'être, et le paraître, dont l'interlocuteur marque qu'il n'est pas dupe.

De même, la parole en créole de la part d'un non-Réunionnais constitue une mise en exergue de la distance entre le Même et l'Autre, et de la dissimilitude des sphères sociolinguistiques d'origine, là où le locuteur tente constamment de marquer la similitude.

---

<sup>393</sup> à propos de la parole en créole de l'Évêque de la Réunion lors des messes.

Elle place de ce fait l'interlocuteur comme Autre, alors qu'il souhaite paraître Même. Mais en outre, cette sphère créole / créolophone, dont le locuteur souhaite, pour progresser sur le plan social, se démarquer, constitue en même temps le dernier signe de "spécificité" face à l'Autre, légitime en français, originaire de la sphère francophone, la dernière chose derrière laquelle il peut se réfugier pour justifier son illégitimité en français. Ainsi, le Métropolitain qui "se met en tête" de parler le créole, viole ce territoire qui ne semble souvent être constitué comme tel qu'en fonction de lui, et, de ce fait, risque en outre de se rendre compte que la légitimité en créole du locuteur de CS3 constitue avant tout une forme de paraître.

Comme les témoins de la génération intermédiaire, le témoin 37 se montre d'abord plutôt favorable à cette tentative d'apprentissage linguistique :

E. : - [...] Et qu'est que vous pensez des métropolitains qui essayent de parler le créole ?

T37 : - Ce que je pense ? Ben moi je trouve que c'est bien quand on vient dans un pays -- dans un endroit quelconque -- de se mettre un petit peu aux habitudes du pays --

E. : - Vous en connaissez -- qui parlent créole ?

T37 : - Oui -- j'en connais.

Toutefois, lorsque nous lui demandons si les Métropolitains qu'elle connaît parlent "bien" le créole, elle répond par la négative et montre qu'elle perçoit cette apparente volonté d'apprentissage comme une démarche artificielle, dans laquelle ils ne s'engagent pas tout à fait :

E. : - Et vous en connaissez qui parlent bien le créole ?

T37 : - Bien même ? Non ! [rire]. Ils parlent en créole -- mais c'est pas bien encore -- parce que -- bon déjà ils s'y mettent pas entièrement --

E. : - Ah -- pourquoi ?

T38 : - Ben ils n'ont peut-être pas l'occasion de parler vraiment le créole.

T37 : - Voilà -- et puis peut-être aussi ils ne se donnent pas vraiment la peine de l'apprendre -- ils n'en ont pas vraiment besoin. D'ailleurs le créole qu'ils parlent -- c'est aux trois-quarts français -- avec moins avec moi -- mais sinon -- c'est du français --

E. : - D'accord -- donc y'a quelques signes créoles -- histoire de dire un peu non ?

T37 : - Voilà ! [rire] c'est un peu pour se faire accepter hein -- ou pour faire croire je ne sais pas quoi -- mais sinon -- ils gardent leur joli français hein. Sinon les gros mots -- ça ils retiennent facilement [rire]. Mais bon ça reste une étiquette hein -- c'est pas très naturel.

Si l'on commente le discours du témoin 37 en fonction de notre schéma de la communauté linguistique en sphères sociolinguistiques, les Métropolitains, originaires de la sphère légitime ("leur joli français"), affichent une volonté de se faire accepter dans la sphère créole / créolophone, ce qu'ils font en tentant d'apprendre la langue. Cette pratique linguistique, pourtant, constitue une démarche artificielle dans la mesure où "parler créole" se limite pour eux à afficher quelques emblèmes de créolité dans leur discours, sans essayer d'aller plus loin et d'entrer tout à fait dans la sphère de l'Autre. La pratique du créole constitue ainsi seulement, pour T37, un masque, une "étiquette". En fait, on peut constater que le témoin 37 reproche en réalité aux Métropolitains ce qu'elle reproche également aux Réunionnais de la génération intermédiaire : le fait de n'utiliser le créole que comme une variété du paraître, de façon artificielle, et de surcroît à des fins séductrices, pour se "faire accepter", etc.<sup>394</sup>.

---

<sup>394</sup> Cette attitude est du reste également soulignée par les témoins de la génération intermédiaire, mais par ailleurs, leurs discours et les attitudes qu'ils affichent semblent montrer que le créole constitue effectivement pour eux une variété du paraître. On a donc là un exemple de stigmatisation d'une attitude que l'on adopte soi-même.

Ainsi, l'analyse des discours sur la parole du Métropolitain en créole montre que cette pratique linguistique constitue la violation d'un territoire privé, et représente un certain danger pour les locuteurs, de voir les frontières entre français et créole se diluer un peu plus, frontières qui ne semblent, nous allons y revenir, n'avoir de sens que face à l'Autre, que pour l'exclure, pour se définir par rapport à lui. De ce fait, cette acceptation de l'Autre en créole par les membres des petite et moyenne bourgeoisies risquerait de lui permettre de se rendre compte du décalage illégitime, en français et en créole, entre l'être et le paraître ce qui contribuerait naturellement à leur faire perdre la légitimité dont ils sont en quête.

Il existe ainsi au moins deux Autres essentiels pour les témoins de CS3, les intellectuels et les Métropolitains, mais vis-à-vis desquels ils entretiennent des sentiments ambigus, où se mêlent l'envie, la jalousie, et l'admiration. Mais les discours des témoins permettent en outre de se demander si l'on ne peut pas faire l'hypothèse de la présence d'un troisième groupe "autre", celui de leurs propres enfants.

#### **2.3.4.2. Les enfants font-ils partie des Autres ?**

Les discours sur l'éducation donnée aux enfants, sur la façon dont sont transmis les langues et les rapports aux normes nous semblent intéressants à observer dans la mesure où ils constituent une expression des représentations des témoins, représentation de soi, de ce que l'on souhaite transmettre de soi, de ce qu'au contraire, on cherche à ne pas transmettre, représentation de la manière dont on appréhende le devenir, dont on perçoit les évolutions.

Lorsqu'il est question des enfants, la première idée qui apparaît est que ceux-ci parlent globalement beaucoup moins le créole que leurs parents. Au moins dans un premier temps, cette évolution est mise en rapport avec les évolutions sociales et sociolinguistiques, et constitue de façon indéniable l'expression d'un progrès. En ce sens, les discours sur l'éducation parentale font de nouveau apparaître l'idée de l'être comme constituant un modèle de ce qui ne doit pas être transmis, ou tout au moins de ce qui doit être dépassé.

E. : - [...] Regrettez-vous ce changement ou au contraire -- pensez-vous qu'il était nécessaire ?

T25 : - Ah non c'est bien -- enfin pour les enfants surtout -- c'est bénéfique pour les enfants -- ils ont baigné dans la langue de l'école très tôt --

E. : - Vous pensez que ça les a aidés ?

T25 : - Ah oui c'est certain -- ça a sûrement contribué à un bon parcours scolaire pour eux.

En même temps, la façon dont les témoins mettent en mots ces évolutions sociolinguistiques donne l'impression qu'ils en sont moins les acteurs que les spectateurs, passifs et finalement presque impuissants. Cette passivité, qui donne l'impression d'une certaine attitude de dé-responsabilisation, s'imprime dans le discours par l'emploi de tournures impersonnelles, et par l'absence de prise en charge directe des procès ("Plus ça va, moins y'a de créole", "ça va se faire tout seul", etc.) :

E. : - Et vos enfants parlent quand même le créole ou pas ?

T49 : - Oui -- ils parlent le créole oui.

E. : - Avec vous ou --

T49 : - Avec moi euh -- enfin y'en a deux hein. Moi j'ai une fille de 22 ans -- et un garçon de 11 ans. Donc la fille parle plus créole avec moi -- et le garçon parle plus euh -- français quoi.

E. : - Donc y'a déjà une évolution entre les deux enfants.

T49 : - Entre les deux enfants y'a déjà une évolution oui. Plus ça va -- moins y'a de créole.

E. : - Et ça -- ça évolue avec le temps ? Vous avez l'impression d'une évolution -- par exemple avec les enfants ?

T32 : - Non -- comme je vous dis -- Bon moi-même -- je suis arrivé jusqu'au bac -- je vois que mes gosses tout ça -- ils vont aller plus que moi -- et tout ça c'est une question de génération -- ça va se faire tout seul.

La préoccupation essentielle des témoins est que les enfants ne se trouvent pas confrontés aux difficultés qui ont été les leurs sur le plan linguistique, et qu'ils parviennent ainsi à se constituer comme locuteurs plus conformes au modèle normatif, plus légitimes dans la sphère francophone. La quête de légitimité s'exprime donc aussi à travers l'éducation donnée aux enfants. Pour le témoin 54, l'inquiétude principale est que son fils rencontre les blocages et les inhibitions qui l'ont tellement fait souffrir. Plus que métissé, celui-ci est décrit comme "mixé", ce qui n'est pas sans intérêt en regard des représentations du métissage, du mélange, de la rencontre et de l'amalgame que l'on a observées chez ce témoin :

E. : - Bon. Et vous avez des enfants ?

T54 : - Ouais un petit garçon. Alors lui ben lui c'est pire parce qu'il est mixé alors.

E. : - Mixé ?

T54 : - Oui -- il est mixé. Lui il parle créole et français. Mais le gros créole en plus hein quand il va à l'école il me ramène des trucs hein [rire].

E. : - [rire] Quel âge il a ?

T54 : - Il a cinq ans et demi. Mais lui il commence déjà à faire la distinction -- créole et français. Déjà hein. Bon parce que nous quand il est à la maison il parle créole et tout moi je le laisse faire hein. J'veux pas -- justement -- qu'il ait cette perturbation -- que moi quand ma mère avant elle m'entendait parler créole elle me disait stop arrête -- tu parles français. Tu vois -- déjà -- au niveau des parents -- c'est une honte de parler créole. C'est pas normal. [...]

Comme les autres témoins, la trajectoire linguistique du témoin 33 va du créole au français :

E. : - Est-elle la même [langue] que celle que vous utilisez le plus souvent au sein de votre famille de vie d'adulte ?

T33 : - Non -- avec les enfants -- maintenant -- on parle français. D'ailleurs -- ils ne connaissent plus les expressions créoles qu'on avait quand on était petits. Bon ils savent parler créole -- mais ils ne connaissent pas ma manière -- ni la manière de mon mari.

Comme toujours, cette évolution linguistique est avant tout mise en rapport avec les évolutions sociales. Sa formulation laisse pourtant entendre le sentiment d'une rupture avec ses enfants ("ils ne connaissent pas ma manière, ni la manière de mon mari"), la perception que ses enfants lui échappent, et deviennent finalement Autres. Cette idée est renforcée dans la séquence suivante, dans laquelle T33 exprime un certain regret face à la méconnaissance, par ses enfants, du créole, et *a fortiori*, du "joli" créole que constitue le créole "imagé" :

E. : - Pensez-vous que la pratique du créole a évolué dans le temps ?

T33 : - Je trouve qu'avant le créole était plus imagé. Dans mon enfance on employait des mots où c'était imagé. On voyait l'image. Mes enfants ils connaissent pas tout ça.

Naturellement, l'apprentissage et la pratique du français représentent un progrès, dans la mesure où les enfants, "baignés dans la langue de l'école" (comme le disait le témoin 25) depuis le plus jeune âge, ont moins de difficultés en français que leurs parents, s'approchent davantage du modèle qu'ils ont eux-mêmes le sentiment de ne pas pouvoir tout à fait atteindre :

T33 : - Disons que c'est le vocabulaire quelquefois qui nous manque un peu. Il est un peu limité. En lisant -- on les comprend -- bien sûr -- mais on ne les emploie pas automatiquement. Mes enfants par exemple -- ils sont plus aptes -- plus à l'aise -- tandis que nous -- étant petits -- on parlait le créole.

Comparant l'éducation linguistique qu'elle a elle-même reçue avec celle qu'elle a donné à ses enfants, T33 montre, sans le vouloir, cette idée de transmission de l'être qui ne s'opère plus (et / ou qui ne *peut* plus s'opérer) : sa propre pratique du créole dans son milieu familial était liée, dit-elle, à la "manière d'être" de ses propres parents, tandis que la transmission du français à ses enfants n'est pas décrite de cette façon, et correspond davantage à une sorte d'adaptation forcée aux nouveaux besoins et aux nouvelles règles de la société :

E. : - Comment expliquez vous ce changement ?

T33 : - Disons bon -- c'est venu euh -- disons que nos parents eux ils parlaient toujours créole -- c'était euh -- ben leur manière d'être -- donc ils nous ont élevés de cette manière. Bon ensuite nous à l'école -- effectivement nous on parlait français à l'école -- tout en ayant parlé le créole au cours des récréations -- et si vous voulez bon -- y'a toute une évolution qui s'est fait -- et bon nous avec les enfants -- on parle toujours français. Il y a des mots créoles de temps en temps qui viennent -- des expressions -- ils le savent -- ils les entendent -- mais ils parlent français. De temps en temps ils mettent un mot créole -- mais c'est surtout le français. Peut-être que mon fils -- avec ses copains -- il parle un peu plus créole -- mais ma fille pas du tout.

Ce dernier énoncé ("mais ma fille pas du tout"), prononcé sur un ton relativement sec, montre qu'à la satisfaction suscitée par la sensation de progression sociale permise par une meilleure compétence linguistique en français, se mêle une certaine nostalgie, et même une certaine gêne, jamais tout à fait exprimée, mais qui transparait dans les discours, en particulier à travers cette idée de pratique effectivement "nécessaire", obligée, contrainte par les évolutions sociales, et allant au-delà des volontés individuelles ("C'est surtout à cause de son école") :

E. : - Vous pensez que c'est un choix de sa part ?

T33 : - C'est surtout à cause de son école. Bon parce que dans son école -- nous l'avons mise euh -- quand elle était petite -- effectivement -- elle parlait le créole -- et -- après elle a changé d'école -- à partir de la seconde -- je l'ai mise à L. [lycée privé de Saint-Denis]. Ses copains parlaient français -- toujours français -- et elle a perdu cette habitude. Donc c'était tout un environnement si vous voulez. Mais elle le comprend hein.

De nouveau, apparaît l'idée de "témoin exécuteur", d'individu passif, qui n'a pas d'emprise directe sur ses actions, qui ne les contrôle pas, et qui ne fait qu'accomplir ce que le modèle social lui dicte. De fait, on a vu que l'idée de responsabilité vis-à-vis des évolutions sociolinguistiques qui apparaissait dans le discours du témoin 37, lorsqu'elle affirmait l'influence des locuteurs sur la francisation du créole, n'apparaît jamais dans ceux des témoins appartenant à la génération intermédiaire, qui semblent constamment se dissimuler derrière le pouvoir absolu que constitue le modèle social de référence.

En même temps, le témoin 33, dont les discours ont largement montré à quel point elle était toujours en quête, tant en français qu'en créole, de "pureté" sur le plan linguistique, exprime une certaine satisfaction à l'idée que le créole parlé par ses enfants est "mêlé", qui nous semble aller au-delà de la seule satisfaction de voir ses enfants être plus conformes au modèle social de référence :

E. : - Et quand ils parlent en créole -- enfin votre fils -- son créole est comment ?

T33 : - Ah non -- son créole est mêlé [rire] son créole est mêlé.

E. : - Mêlé avec du français ?

T33 : - Oui.

E. : - ça signifierait que le créole aurait tendance à se rapprocher du français ?

T33 : - Oui. En fait -- il va parler français -- mais avec des intonations -- des expressions -- quelques mots en créole. Mais c'est pas du vrai créole -- c'est plus le créole pur. Et je vois mes frères et sœurs c'est pareil.

De fait, cette manière de rendre systématiquement compte de la mauvaise compétence linguistique des enfants en créole peut être interprétée comme une manière de les exclure de la sphère créole / créolophone, ce qui les met, au moins provisoirement, dans un rôle d'Autres, et de compenser ainsi, en refusant de leur accorder une légitimité en créole, le sentiment de sa moindre légitimité linguistique en français par rapport aux enfants, précisément exprimée en termes de "mélanges de langues". La suite renforce en outre l'idée d'attitude de dé-responsabilisation : la pratique moins fréquente qu'autrefois du créole est liée à la francophonie des enfants, mais la formulation opérée par T33 est suffisamment ambiguë pour laisser entendre que la source de l'évolution vient bien, non pas de l'éducation que les parents ont donné aux enfants, mais des enfants eux-mêmes. Tout se passe comme si les parents avaient le sentiment que les changements sociaux avaient comme conséquence l'apprentissage du français par les enfants, entraînant de ce fait l'obligation pour les parents de ne plus pratiquer le créole. Le sens qu'implique l'idée d'éducation, de transmission, des parents vers les enfants, semble ainsi parfaitement inversé :

E. : - Donc sinon -- y'a peu de circonstances dans lesquelles vous pouvez vraiment vous exprimer en créole ?

T33 : - Ah oui -- parce que même avec mes enfants comme je vous dis -- ben on parle français. Bon avec mon fils -- quelques expressions créoles -- mais avec ma fille jamais.

E. : - Qu'est-ce que vous pensez quand vous les entendez parler en créole ?

T33 : - Ah ça me fait plaisir -- mais c'est déjà plus le même créole -- avec les mots qu'on employait.

E. : - Mais vous ne lui apprenez pas justement toutes ces expressions imagées -- tous ces mots ?

T33 : - Ben j'y pense même pas. J'y pense même pas parce que -- [s'adressant à T33'] Ils connaissent plus les mots maintenant les jeunes hein -- les mots que nous on connaît hein -- du style /bãdez/

Cette série de discours nous amène finalement à tenter de confronter le témoin avec ce qui nous semble être en train de se dire. Notre question porte d'abord sur le lien qui peut exister entre la pratique du créole et l'appartenance identitaire, lien que T33 considère comme évident et même obligatoire :

E. : - Pensez-vous que l'identité réunionnaise est liée à la pratique du créole ?

T33 : - Oui.

E. : - Pourquoi ?

T33 : - Ben parce que le créole fait partie de nous -- c'est notre langue. À la limite c'est comme ça qu'on voit qu'on est Réunionnais.

La non-pratique du créole remet ainsi clairement, pour T33, en question la légitimité identitaire. La question que nous posons alors est quelque peu provocatrice, mais a le mérite de la mettre clairement face à la fermeture, jusque-là opérée de façon implicite, de la sphère créole / créolophone à ses propres enfants, et de fait, face au paradoxe de quelqu'un qui se prétend Même, et qui décrit ses enfants comme Autres, mais aussi qui les rend responsables de cette évolution :

E. : - Et vos enfants ? Ils sont moins Réunionnais que vous ?

T33 : - Ah ben --- [rire] je m'étais jamais posé la question --- C'est vrai qu'ils parlent moins le créole que nous. Mais c'est pas de leur faute hein -- c'est quand même nous qui leur avons appris à parler --

E. : - Vous avez le sentiment que le créole se perd ?

T33 : - Ah ben oui -- on l'oublie.

E. : - On l'oublie ou on ne le transmet plus ?

T33 : - Oui ben on parle français avec nos enfants c'est sûr. Mais on est obligé hein. C'est pour eux.

Ces deux dernières questions provoquent une réaction de gêne, et entraînent immédiatement de la part du témoin un déplacement de "la faute" sur l'être à la fois intouchable, et qui permet de ne désigner personne en particulier : le système social ("c'est vrai (...) mais ce n'est pas de leur faute, (...) c'est de la nôtre, (...) mais on est obligé (par la société)"). Ce brusque changement de position montre que la confrontation du témoin avec son discours paradoxal la met en danger. En l'occurrence, il nous semble que le fait de démasquer de ce paradoxe lui fait courir un risque multiple : d'abord, celui de la confronter avec le fait qu'elle considère effectivement ses enfants comme Autres, et donc que la légitimité qu'elle a tenté d'affirmer en français ne constituait qu'une apparence<sup>395</sup> ; ensuite, il met en exergue le fait qu'elle n'est pas étrangère à la manière d'être de ses enfants : s'ils ne parlent pas créole, c'est qu'elle-même ne leur a pas parlé créole. Elle est donc confrontée à la responsabilité (partielle) de ce qu'elle dénonce chez les autres : l'*oubli* du créole, la pratique qui n'est plus tout à fait naturelle, la francisation du créole, etc., ce qui a comme conséquence de remettre aussi en question sa légitimité dans la sphère créole / créolophone et de fait de souligner le fait que cette légitimité est surtout fondée sur l'exclusion de l'Autre, ne trouve de sens que lorsqu'elle permet de se distinguer et de se protéger de l'Autre. Le "danger" que court ainsi, T33, à ce moment de l'entretien, est d'avoir elle-même fait apparaître, et face à nous, le décalage entre l'être et le paraître, et entre la légitimité dite partout, et l'illégitimité agie partout.

Les discours des témoins de CS3 sur l'éducation parentale et la transmission linguistique mettent fréquemment au jour l'idée que cette éducation leur échappe, qu'elle est moins directement leur fait que celui de *la société*, et qu'à ce titre, elle se fait presque malgré eux, sans qu'ils puissent avoir une réelle emprise sur elle. La perception est ainsi celle d'une éducation qui échappe aux parents, perception dont nous faisons l'hypothèse qu'elle leur permet de se considérer comme peu ou pas responsables des évolutions sociolinguistiques en cours (et en particulier de ce qu'ils décrivent comme une francisation et / ou comme une disparition progressive du créole), et donc de se déculpabiliser. Cette manière, observée chez le témoin 33, d'attribuer systématiquement "la faute" à l'Autre, tout en modifiant constamment l'identité de cet Autre (les Métropolitains, les intellectuels, les enfants, la société, etc.) illustre en outre à notre sens parfaitement cette idée de difficulté de se positionner clairement, dans la mesure où chaque positionnement constitue, chez ces sujets en illégitimité permanente, un risque de démasquer, d'un côté ou de l'autre, le décalage entre ce qui est affiché et ce qui est effectivement, et par conséquent de faire apparaître que derrière la légitimité dite, se trouve presque toujours une illégitimité agie.

En outre, l'idée qui est de nouveau apparue est que la légitimité linguistique en créole ne semble fondée que sur l'exclusion de l'Autre. Le fait d'affirmer une appartenance à la sphère sociolinguistique créole / créolophone, pour ces locuteurs, pour lesquels l'idée de réussite et de progression sociale est forcément associée à la reconnaissance de légitimité dans la sphère francophone, n'a de sens que lorsqu'il s'agit pour eux, en regard de locuteurs qu'ils se représentent comme plus conformes au modèle de locuteur légitime, de montrer qu'il existe tout de même une sphère sociolinguistique dans laquelle ils sont plus légitimés que ces derniers, qui les distingue de ces locuteurs légitimes en français, qui leur donne une identité propre, et donc permet de justifier leur sentiment de manque de légitimité en français et / ou de le compenser.

---

<sup>395</sup> Puisqu'elle s'inscrit dans un "camp" adverse quand elle disait justement la compétence et la légitimité linguistique en français de ses enfants.

Mais au-delà, elle manifeste la principale difficulté, à notre sens, des témoins de CS3 : celle de ne jamais être sûrs de l'identité du Même et de l'identité de l'Autre, et de ne jamais savoir s'ils font (ou ont intérêt de faire) partie des Mêmes, ou des Autres, ou plus exactement, de tenter de se faire reconnaître aussi bien comme Mêmes que comme Autres tout en ayant le sentiment de n'être légitimes nulle part. Nous retrouvons de fait ici l'idée de l'inquiétude que représente la perception de la dilution des frontières, frontières identitaires entre le Même et l'Autre, mais aussi, de fait, frontières de groupes, frontières de normes, entre ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, et par conséquent frontières linguistiques, entre ce qui est conforme, ce qui est correct, ce qui est "pur", et ce qui est fautif, de ce qui est incorrect, ce qui est "mêlé". Cette idée de mélange de langues nous amène au dernier paragraphe de cette analyse des discours épilinguistiques : celui qui concerne le français "régional".

#### 2.4. *Le français régional*

Comme nous l'avons vu lors de la présentation du protocole d'entretien, les témoins étaient invités à commenter les phrases suivantes :

- 1- Le vent a dégrainé mes cheveux.
- 2- Il faisait le fier, avec ses manières zoreil : quand sa tantine était là, il fallait le voir qui essayait de tirer son français.

##### **2.4.1. Le français régional : un mélange de créole et de français à tolérer avec modération**

De façon générale, l'idée suscitée par la lecture de ces deux phrases est celle d'un mélange de langues, d'une rencontre, difficilement légitimisable, entre le français et le créole.

L'entretien avec le témoin 13 s'est opéré lors de la première série d'entretiens (en même temps que la plupart des témoins des première et seconde catégories sociales). C'est la raison pour laquelle les commentaires ne portent pas, comme pour les autres, sur les deux phrases annoncées dans le protocole, mais sur deux documents<sup>396</sup> ; le premier, une copie d'élève, et le second, la transcription d'un échange oral enregistré lors d'une émission radiophonique. Chez les témoins appartenant à CS1 et CS2, une grande différence était faite entre les deux documents. Le premier, censé être rédigé par un écolier, avait suscité des réactions globalement positives ; tandis que le second avait été clairement identifié comme la production d'un locuteur incompétent en français, peu conscient des frontières linguistiques, et avait de ce fait suscité des discours plutôt stigmatisants. Le témoin 13, dans un premier temps tout au moins, ne semble faire aucune différence entre les deux documents. La lecture de la copie d'élève appelle ainsi chez elle les réactions suivantes :

T13 : - Moi quand je lis ça -- ça me fait penser à Tintin en Afrique [rire]. Pour moi -- c'est le type même de -- c'est un mélange -- c'est quelqu'un qui n'a pas réussi à construire correctement ses phrases en français -- justement parce qu'il y avait cette base de créole. et c'est là où je trouve que c'est dangereux.

La condamnation est ainsi sans appel : la production en français "régional" de l'écolier, considérée, par le témoin 1, dont nous avons pourtant vu la sensibilité à la préservation de la variété normée de français, comme témoignant d'"un bon niveau", est ici décrite comme une production fautive et même "dangereuse", comme la production d'un créolophone que sa pratique du créole empêche de construire correctement des phrases en français, et est clairement assimilée à un français *petit-nègre* (à laquelle renvoie la référence de "Tintin en

---

<sup>396</sup> Ces documents se trouvent dans le premier volume annexe, Annexe 2.

Afrique"). En regard de cette première réaction, pour le moins véhémement, le second document suscite des attitudes proportionnellement étrangement *tolérantes* :

T13 : - Oui ben -- ça risque d'être encore plus difficile après parce que si déjà y'a ces problèmes de mélanges entre français et créole -- comment veux-tu -- à l'heure actuelle dans la société dans laquelle on vit c'est-à-dire une société tournée vers l'extérieur -- etc. -- on est obligé de passer par là -- comment veux-tu faire quelque chose de correct ! C'est pas possible ! Je lui donne une lettre à faire -- c'est pas possible ! Moi quand je lis ça je me dis que c'est quelqu'un qui doit essayer de faire des efforts pour parler en français. Mais bon -- elle parle pas très bien apparemment. Tu vois par exemple -- tu peux utiliser -- enfin moi -- comment j'aurais dit. J'aurais dit "on attendait les enfants à l'entrée des barreaux" -- euh enfin non j'aurais pas dit à l'entrée des barreaux -- mais à l'entrée du portail -- faut les surveiller tout le temps -- pour les empêcher de faire du désordre -- ça j'aurais dit -- Et la directrice -- elle nous grogne tout le temps -- elle nous grogne ! J'aurais pas dit tout le temps. Elle ne parle pas en créole là. Elle parle en français -- mais elle traduit -- on le voit. Tiens par exemple l'ordre des mots dans la phrase. C'est l'utilisation du français mais pas dans le bon sens. C'est du français pas terrible quoi. Mais bon à l'oral -- ça passe --

E. : - Donc dans la conversation -- ça passe.

T13 : - Oui -- ça passe -- tout le monde ne peut pas avoir un niveau parfait en français. C'est une façon de parler. Bon -- dans la vie courante -- ça passe tu vois.

T13 : - [...] Pour moi c'est quelqu'un qui parle tout le temps créole. Par exemple nous -- on va utiliser un mot créole pour dire quelque chose. Elle -- elle fait l'inverse. Elle utilise la langue française pour appuyer son savoir -- tu vois. Mais en fait elle parle créole. C'est traduit du créole -- on le voit bien. Non pas que je veuille prôner notre façon de penser plus que la leur -- elle peut être très saine aussi -- mais parce que justement -- là c'est utiliser le patois pour confirmer ce que tu dis.

De production "dangereuse", le commentaire passe ainsi à un "français pas terrible". De fait, on l'impression que la force avec laquelle T13 condamnait la copie d'élève était précisément liée au fait qu'il s'agissait d'un enfant, et *a fortiori* d'un enfant en situation à la fois écrite et scolaire. La seconde production, ainsi, apparaît aux yeux de T13 comme plus légitime dans la mesure où elle entre davantage dans ce qu'elle se représente de la "normalité". De la part d'une assistante maternelle (énonciatrice du discours du document 2), et dans le cadre d'un échange oral et informel, la rencontre entre français et créole, le mélange des langues, et la mauvaise compétence linguistique en français semble, pour T13, être plus justifiés.

Pour T13, le discours marque parfaitement la façon que la locutrice a de "traduire" son créole habituel en français ("Elle parle en français, mais elle traduit, on le voit."). On remarque du reste, qu'elle s'identifie, et même, commentant les tournures qu'elle estime fautive, se compare avec elle (ce qu'elle ne faisait pas avec l'écopier). L'exercice de repérage et de reformulation des *regionalismes* est du reste assez surprenant. L'énoncé initial "nous on attend les enfants à l'entrée des barreaux", par exemple, est repris par T13 et *corrigé*, mais sur le plan du temps qui y est employé, ce qui donne : "on attendait les enfants à l'entrée des barreaux" ( ce qu'elle corrige finalement en "à l'entrée du portail"). La construction "elle nous grogne", qui avait suscité, chez les autres témoins, tant de commentaires, n'est pas modifiée par le témoin 13. Son attention est par contre retenue par la locution adverbiale qui la suit ("j'aurais pas dit *tout le temps*").

Globalement, il ressort ainsi très nettement que le degré de tolérance vis-à-vis du français "régional" varie avec la compétence linguistique que l'on prête à celui qui en fait usage :

E. : - Est-ce qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un français réunionnais ?

T20 : - Oui pourquoi pas -- mais ça veut pas dire qu'on parle seulement comme ça hein. On peut très bien parler français sans le mélanger avec du créole.

Il varie également en fonction de la situation dans laquelle il est employé : toléré dans une conversation orale et informelle, il est absolument rejeté dans un contexte normatif tel que le contexte scolaire et *a fortiori* en situation écrite. Le commentaire du témoin 25 va également dans ce sens. Les deux phrases soumises à évaluation sont relativement tolérées dans la mesure où elles laissent supposer que la rencontre de français et de créole ne manifeste pas d'une confusion, de la part du locuteur, entre français et créole, et apparaissent ainsi davantage comme la production d'un effet stylistique, qui apparaît "sophistiqué" aux yeux de T25 :

T25 : - Pour moi c'est du créole francisé. On en entend de plus en plus je trouve. C'est à la mode. Souvent les étudiants mélangent comme ça les deux langues -- mais pas de la même manière que ceux qui le font sans s'en rendre compte. Là on voit bien que c'est sophistiqué -- que ça ne correspond pas à un défaut de compétence.

E. : - Est-ce qu'on peut dire qu'il s'agit d'une sorte de français réunionnais ?

T25 : - Pourquoi pas -- mais quand ça correspond à une volonté de la part de celui qui parle. Une manière réunionnaise de parler le français -- on parle français mais en montrant qu'on est à la Réunion. Les Métros parlent comme ça après un certain temps dans l'île -- c'est un bon compromis.

Elle n'exclut pas ainsi l'idée de l'existence d'une variété de français "régional" ou "réunionnais", mais à condition que celle-ci soit effectivement le résultat d'un choix énonciatif de la part des locuteurs. Elle remarque du reste que les Métropolitains établis dans l'île depuis un certain temps, font eux-mêmes fréquemment usage de ce type de variété<sup>397</sup>, ce qui suggère l'idée du français "régional" comme variété de rencontres entre différentes communautés, et en particulier entre les Métropolitains et les Réunionnais (ce que T25 décrit comme un "bon compromis"), mais aussi comme une variété de type emblématique, permettant à l'Autre, difficilement légitimé en créole, d'afficher des signes d'"intégration".

Pour le témoin 54, la seconde phrase correspond davantage à du français, tandis que la première à du créole (dont elle profite pour montrer son usage dans des situations quotidiennes et familiales). Mais l'idée est encore celle d'un mélange de français et de créole :

T54 : - Ben ça c'est quoi -- c'est français non ?

E. : - Ben c'est ce que je vous demande.

T54 : - C'est français ça -- à part le mot tantine peut-être. Par contre la première c'est du créole. Le mot dégrainer n'existe pas en français -- si ? Non moi j'pense que c'est une façon de parler créole. Oui moi je dis souvent à mon fils que ses cheveux sont dégrainés. [elle relit] Tirer son français -- ça existe ça en français ?

E. : - Ça j'ai pris ça dans Axel Gauvin.

T54 : - Ah j'aime bien Axel Gauvin -- une fois j'ai lu un de ses livres j'aime bien.

E. : - Mais justement lui il écrit en français avec des tournures un peu --

T54 : - imagées ?

E. : - Ouais.

T54 : - Oui je sais pas je me rappelle plus. Mais moi je connais pas toutes les expressions hein.

La dernière séquence montre que le fait que ces phrases ressemblent à ce que l'on pourrait trouver dans les romans de l'écrivain réunionnais Axel Gauvin est une référence pour le témoin. De fait, le cadre littéraire constitue fréquemment un cadre légitimisant pour les productions *franco-créoles*, dans la mesure où elles ne remettent pas en cause la compétence linguistique en français de l'écrivain. C'est également l'idée qui apparaît chez le témoin 25 :

---

<sup>397</sup> ce que nous avons nous-même tout à fait constaté, et même dont nous avons personnellement fait l'expérience.

E. : - Et à l'écrit ? On trouve ça dans les romans d'Axel Gauvin par exemple ---

T25 : - C'est toujours pareil -- ça dépend de qui écrit. Dans des copies par exemple -- sauf si on peut pas dire autrement -- je trouverais pas ça acceptable. Chez Gauvin c'est pas pareil. Il utilise ça pour décrire des scènes de vie réunionnaises -- mais avant ça il est passé par une parfaite maîtrise de la langue française.

Cette "tolérance" est quand même relative. Pour le témoin 30, par exemple, ce type de production ne peut pas constituer autre chose qu'une variété fautive, "mêlée", utilisée par "le Créole qui essaye de parler français", à "rejeter complètement" :

E. : - Que pensez-vous de ces deux phrases ?

T30 : - Déjà -- moi y'a des termes en créole que je n'aime pas. La tantine je n'aime pas.

E. / T30 : - [rire]

E. : - Ah bon. Pourquoi ?

T30 : - Ça je rejette complètement. C'est vulgaire. Bon le vent a dégrainé mes cheveux -- ça c'est un dérivatif -- mais j'trouve que c'est -- enfin c'est pas c'que je recherche. C'est mêlé. Je dirais là que c'est le Créole qui essaye de parler français. Et -- bon peut-être que dans 10 000 ans -- dégrainer -- on va comprendre hein -- mais bon -- ça à la limite -- quelqu'un me dit ça -- j'me dis ben tiens euh -- je connais. Mais ça -- alors ça -- je rejette complètement -- cette phrase là -- la deuxième -- je rejette complètement.

E. : - Ah bon. Pourquoi ?

T30 : - Ben je sais pas.

[...]

E. : - Et à l'écrit -- est-ce que ce type de discours pourrait être acceptable ? [...]

T30 : - [...] Non -- à l'écrit -- je ne vois pas comment on pourrait le faire entrer dans la norme.

La deuxième idée qui apparaît, est celle du français "régional" comme un phénomène récent, et même comme "créole moderne".

#### **2.4.2. Le français réunionnais : créole moderne et variété transitoire**

Le témoin 33, dont on a vu l'insistance avec laquelle elle tente de démontrer sa légitimité dans la sphère créolophone, commence par affirmer que ces énoncés sont construits en créole, et correspondent à la manière dont elle parlait elle-même le créole ("c'est ce qu'on disait nous") :

T33 : - Le vent a dégrainé mes cheveux -- oui c'est ce qu'on disait nous.

E. : - C'est du français ou du créole ?

T33 : - Du créole -- enfin je crois. Pour quelque chose qui est défait -- on emploie souvent le mot dégrainer. J'avoue que je me suis jamais posé la question. C'est plutôt un mot créole -- mais là il y a un mélange. Parce que en créole on dirait -- le vent la dégraine mon cheveu.

Relisant la phrase, elle revient sur sa première appréciation et propose, assez peu assurée, qu'il s'agit d'un "mélange". Quand nous lui parlons de "français réunionnais", qui confirme, à ses yeux, cette idée de "mélange", elle se montre brusquement à la fois très assurée et beaucoup plus critique, et déclare finalement que les énoncés correspondent au créole illégitime tel qu'il est parlé à l'heure actuelle ("le soi-disant créole de maintenant"), mais qui ne correspondent par contre pas du tout, ni à sa façon de parler le créole, ni à sa façon de parler le français :

E. : - Est-ce qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un français réunionnais ?

T33 : - Oui -- c'est pour ça que je vous dis que c'est mêlé. On fait ça maintenant.

E. : - Pour vous -- est-ce plutôt une manière un peu branchée de parler le français -- une nouvelle manière -- ou bien est-ce que ce phénomène a toujours existé ?

T33 : - Non non -- avant on aurait dit le vent la dégraine mon cheveu. Mais maintenant le soi-disant créole qu'on parle -- c'est plutôt du français avec des mots en créole. Maintenant on mélange. C'est courant dans les conversations. Mais autrefois ça n'arrivait pas -- on mélangeait pas. Nous on parlait toujours le créole.

Évoquant ses collègues et acolytes de déjeuner à la cantine de l'entreprise, elle montre que cette façon de parler "en mélangé" correspond à leur manière de parler, et montre que cela peut s'interpréter comme une peur de leur part de voir (re)mise en cause leur légitimité linguistique en français (en parlant "*tout à fait* en créole"<sup>398</sup>), ou en créole (ce qui constitue pour T33 une manière d'insister de nouveau sur la qualité de sa propre compétence en créole, et de sauver sa face mise en danger par la première identification du français "régional" comme créole "qu'elle parlait autrefois" :

E. : - Pensez-vous qu'il vous arrive vous-même -- au cours de conversations informelles et amicales -- de parler un français réunionnais ?

T33 : - Pas moi -- je ne crois pas vraiment - mais je remarque que les gens font ça autour de moi. Mes copines par exemple -- à la cantine -- quand je parle créole -- elles parlent souvent en mélangé. Je ne sais pas si elles n'osent pas parler tout à fait en créole ou bien si c'est parce qu'elles ne veulent pas montrer qu'elles parlent moins bien que moi.

Cette idée de "créole moderne" apparaît aussi chez le témoin 34, qu'il décrit comme une variété intermédiaire au français et au créole, la manière fautive et "forcée" de parler le français des locuteurs qui mélangent et confondent les deux langues :

T34 : - Pour moi c'est du créole -- moderne -- je veux dire c'est le -- c'est la personne -- c'est un -- c'est une manière de parler français mais forcée -- vous voyez ce que je veux dire -- c'est-à-dire qu'il manque quelque chose. C'est -- c'est quelqu'un qui a mélangé les choses. C'est-à-dire que les choses ne sont pas à la bonne place. On ne dit pas le vent a dégrainé mes cheveux. On dit le vent la dégraine mon cheveu. Il manque quelque chose. Y'a trop de français-là-dedans pour que ce soit du créole et y'a trop de créole pour que ce soit du français.

Son discours laisse en outre apparaître l'idée d'une certaine méfiance vis-à-vis de ces productions, que l'on ne sait pas toujours identifier, et dont on ne sait pas forcément comment interpréter l'apparition dans les discours :

E. : - Vous disiez du créole moderne --

T34 : - Oui parce que quelquefois -- souvent on parle comme ça. On sait pas si c'est du lard ou du cochon --

Pour lui, en réalité, le français "régional" constitue effectivement une variété "intermédiaire", mais également dans le sens où elle témoigne d'une compétence linguistique en devenir, transitoire, d'un apprentissage du français en cours, d'une "transition pour abandonner ses habitudes". L'idée d'"interprétation" des productions en français "régional" réapparaît. Cette fois, T34 se fait toutefois plus explicite et montre que l'emploi du français "régional" peut être une manière de signifier à son interlocuteur que l'on parle effectivement les deux langues, ce qui laisse de nouveau entrevoir la possibilité du français "régional" comme variété emblématique.

E. : - Pourquoi ? C'est une manière de pas se mouiller -- d'être au milieu ?

T34 : - Non c'est pas ça. C'est une transition pour abandonner ses habitudes et puis -- parce que ça passe aussi bien d'un côté que de l'autre. C'est-à-dire on peut très bien parler créole et faire un petit tour sur le français pour euh -- pour les besoins du moment -- et puis l'inverse aussi. C'est une manière de -- pour moi c'est une manière de dire qu'on parle les deux en fait. Mais sur une seule phrase ça fait un peu bizarre y'a trop d'interprétations. On aurait mieux fait de voir ce que ça donne dans un dialogue. Parce que ce qui est intéressant là -- ce serait de voir en quoi répond l'autre personne. On peut avoir du créole -- du français -- ou du mélange en fait.

---

<sup>398</sup> autre mise en mots du continuum linguistique.

Pour ce témoin, le français "régional" correspond finalement à une forme de "créole moderne" dans la mesure où ce type de productions n'existait pas autrefois. De fait, T34 explique que lorsqu'"il était jeune", les communautés créolophone et francophone étaient moins en contact, que les frontières, à la fois linguistiques, ethniques et sociales étaient largement plus imperméables, que les langues, de ce fait, se mélangeaient moins :

E. : - Mais vous disiez créole moderne --

T34 : - Oui parce que quand j'étais bien plus jeune ça n'arrivait pas ça. Parce que les gens qui parlaient le français et ceux qui parlaient le créole étaient bien plus séparés que maintenant. Maintenant y'a une fusion en fait -- de tous les gens -- de tous les milieux -- les races etc. et ça se voit dans le langage.

Or, en regard de la manière dont T34 racontait sa trajectoire linguistique, un tel discours apparaît pour le moins surprenant dans la mesure où, après avoir commencé à se définir comme francophone de langue première, ce témoin rapportait qu'en réalité, la variété qu'il parlait était une variété erronée, fautive de français, précisément interstitielle.

Cette idée de variété transitoire apparaît également chez le témoin 37, mais avec une légère nuance : pour elle, comme nous l'avons vu, l'illégitimité en français perçue par les membres de la génération intermédiaire, a comme conséquence une volonté d'abandonner le créole, tandis que les locuteurs de moins de trente ans, plus compétents dans la variété dominante, assument plus que leurs parents le fait de parler le créole et découvrent le biais d'une parole déculpabilisée. Or ce que sous-entend T37 est que la pratique du français "régional" constituerait un moyen de légitimer le créole dans le discours. Pour elle, l'évolution ne va par conséquent pas, comme pour le témoin 34, du créole, au créole francisé, au français, en passant par le français "régional", mais du créole, au français "régional", permettant, dans un troisième temps, à la fois le français maîtrisé, et le créole réhabilité.

E. : - [...] vous vous avez le souvenir d'avoir un peu mélangé les deux langues ?

T37 : - Oui sûrement -- j'avais tout le temps peur de faire des fautes d'ailleurs hein. Mais sinon en général -- on mélangeait quand même pas comme aujourd'hui. Quand j'entends les jeunes là -- ils parlent français -- mais un français avec du créole dedans.

E. : - On pourrait dire que c'est une manière réunionnaise de parler le français ?

T37 : - Oui si vous voulez -- mais une manière récente alors hein -- parce que de mon temps c'était considéré comme faire des fautes -- alors que maintenant c'est à la mode -- il faut parler comme ça chez les jeunes sinon on est mal vu hein [rire].

E. : - Et vous en pensez quoi ?

T37 : - Bof je crois que c'est une mode et que ça va passer. Enfin j'espère hein -- j'espère que c'est pas vraiment une évolution --

E. : - Comment ça ?

T37 : - Ben oui -- tant que le français et le créole restent quand même comme ils sont ça va -- mais si ces mélanges remplacent le français et le créole alors là ça n'ira plus hein.

Quoi qu'il en soit, le discours de T37 marque l'inquiétude d'envisager que le français "régional" puisse constituer autre chose qu'un phénomène "de mode", qu'une variété transitoire donc temporaire, dans la mesure où il est la manifestation d'une dilution totale des frontières linguistiques et par conséquent d'une perte à la fois du créole et du français.

#### **2.4.3. Nommer le français réunionnais**

Enfin, tous les témoins se montrent relativement réticents vis-à-vis de l'idée d'identifier et par conséquent de "nommer" une telle variété, dans la mesure où elle constitue avant tout le signe d'une rencontre fautive entre le français et le créole, et la plupart du temps celui d'une compétence linguistique imparfaite, une variété transitoire et en devenir. On remarquera

toutefois que les plus grandes réticences proviennent des témoins affirmés francophones de langue première :

E. : - Est-ce qu'on peut dire que c'est une façon réunionnaise de parler le français ?

T13 : - C'est plutôt une façon d'essayer de parler le français -- tu vois. Pas de parler. Ce sont des gens qui font l'effort de parler le français -- mais comme il y a un mauvais apprentissage ou une mauvaise façon d'apprendre le français -- ben --

E. : - Est-ce qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un français réunionnais ?

T30 : - Ah non. Je dirais qu'il y a des erreurs qui sont plus caractéristiques à la Réunion du fait de la présence du créole -- mais en faire une manière réunionnaise de parler le français -- c'est un peu dangereux.

E. : - Pensez-vous qu'il vous arrive vous-même -- au cours de conversations informelles et amicales -- de parler un français réunionnais ?

T30 : - Pas un français réunionnais -- un français dans lequel je mets des mots -- des expressions ou des intonations créoles.

E. : - [...] Est-ce qu'on pourrait parler d'un français réunionnais ?

T34 : - D'un français réunionnais -- Non moi ça me gêne parce que ça voudrait dire que le français change -- qu'il se créolise en fait. Non je dirais pas ça. On parle comme ça -- de temps en temps -- pour des tas de raisons -- mais le français lui reste le français.

De leur côté, les témoins 20, 25 et 33 se montrent *a priori* moins catégoriques sur cette question, soit parce qu'elles envisagent la possibilité d'un emploi emblématique de la variété, où de son utilisation pour des raisons de volonté d'effet de style, ou encore pour ne pas avoir à nommer "créole", le "soi-disant créole de maintenant".

#### **2.4.4. Les témoins de CS3 face au français "régional" : synthèse**

Les discours produits sur la question du français régional font ainsi globalement apparaître une certaine perplexité des témoins face à l'idée d'une variété réunionnaise de français. De fait, leurs réponses aux questions posées à ce sujet font intervenir la plupart des éléments qui constituaient notre problématique (présentée dans la seconde partie de la thèse), et confortent, de manière apparemment contradictoire, la plupart des hypothèses que cette problématique nous avait conduite à formuler.

Globalement, nous l'avons vu, les témoins se montrent relativement méfiants vis-à-vis de l'idée de l'existence d'un français "régional" dans la mesure où ils identifient les productions dans lesquelles se rencontrent français et créole comme le résultat de confusions intersystémiques, et comme le signe d'une compétence linguistique imparfaite, transitoire, en devenir.

Le témoin 37 met fréquemment en mots, au cours l'entretien, l'idée de l'insécurité linguistique des locuteurs réunionnais, à la fois comme cause et conséquence d'un rapprochement entre le français et le créole, d'une évolution linguistique qui va dans le sens d'une dilution des frontières, d'un rapprochement entre les deux langues, et ainsi de l'émergence de productions intermédiaires, dans lesquelles se mélangent le français et le créole. En outre, son discours suggère que ce phénomène est lié à la fois à l'ouverture (au moins théorique) de la sphère francophone à toute la population, et aux sentiments de honte et de rejet de l'identité linguistique des locuteurs créolophones, sentiments qu'elle perçoit accrus chez les locuteurs appartenant à la génération intermédiaire, autrement dit ayant reçu leur éducation linguistique pendant la période de la départementalisation.

De leur côté, les témoins de la génération intermédiaire se défendent la plupart du temps d'utiliser eux-mêmes cette variété, en insistant sur le fait qu'elle constitue un phénomène récent et globalement propre à la plus jeune génération. De nouveau, ainsi, on observe une propension à rejeter "la faute" sur l'Autre, à la différence près que chez le témoin 37 apparaît quand même l'idée que sa génération est essentiellement à la source du processus de francisation du créole. Cette manière qu'ont les témoins appartenant à la génération intermédiaire d'attribuer essentiellement la pratique du français "régional" aux jeunes (et en particulier aux étudiants), ou encore aux Métropolitains, en d'autres termes à ceux qui constituent pour eux, nous l'avons vu, les locuteurs illégitimes en créole, constitue à notre sens une nouvelle stratégie pour se protéger et donner des preuves de leur légitimité linguistique, en français d'une part, puisque le discours global est que les frontières linguistiques étaient beaucoup plus clairement définies lorsqu'ils étaient plus jeunes, et en créole d'autre part, dans la mesure où cette attribution de la pratique du français régional à ceux à qui, par ailleurs on refuse l'accès à la sphère créolophone permet de renforcer l'idée selon laquelle ils ne sont en rien responsable de l'évolution du créole vers le français.

Mais en outre, il semble que le fait de désigner les locuteurs illégitimes en créole mais légitimes en français comme principaux initiateurs des productions interstitielles constitue un biais par lequel la variété "français régional" peut quand même apparaître, pour les locuteurs de CS3, comme valorisée, et par conséquent de se prémunir contre les risques de délégitimation qu'occasionnerait sinon la confession qu'il leur arrive quand même, "parfois", de "mettre quelques mots créoles dans leur français".

L'idée du français "régional" comme variété emblématique apparaît donc, non pas toutefois pour désigner leur propre usage de la variété et / ou de "mots créoles dans leur français", mais pour celui des locuteurs illégitimes en créole, et constitue pour eux un "compromis", une manière d'une part d'éviter de "s'afficher" nettement comme locuteur créolophone, et d'autre part de montrer sa volonté d'intégration. Ce type de discours nous semble intéressant dans la mesure où on peut de nouveau penser qu'il est une façon pour ces locuteurs, dont on a vu par ailleurs le sentiment de perte de légitimité en créole, de ne pas avoir à dire ce sentiment de légitimité en déperdition, et de montrer en outre la distance qui existe entre eux et ces Autres, illégitimes en créole. Ce type d'attitude illustre ainsi parfaitement l'idée d'identité linguistique qui se construit par défaut, et qui ne trouve de fondement que par l'exclusion de l'Autre, dont on dit l'insécurité et l'illégitimité, pour sous-entendre sa propre sécurité et sa propre légitimité.

Il apparaît ainsi que le français "régional" peut difficilement être considéré comme une aire linguistique sécurisante pour les témoins répertoriés dans CS3, dans la mesure où elle constitue une variété susceptible de mettre en cause la légitimité linguistique à la fois en français et en créole. On peut par contre faire l'hypothèse de la possibilité d'une parole déculpabilisée dans cette variété avec des locuteurs qui partagent le même jeu entre l'être et le paraître, et avec qui il est possible, sans trop de risques, d'utiliser cette variété comme une variété effectivement emblématique, emblématique d'une appartenance double dont personne n'est dupe, mais que tout le monde tait, de peur de se faire soi-même démasquer et délégitimer. Il nous semble en outre que cette relative indécision quant à la façon de percevoir et de décrire le français "régional" constitue une nouvelle expression de la volonté des témoins de CS3 de se positionner légitimement dans toutes les sphères, d'afficher une image de soi la plus valorisée possible, et du sentiment de pas pouvoir y parvenir, et d'être par conséquent toujours en décalage avec la norme, avec ce qui est "correct" et ce qui est "juste".

### ***3. Identité linguistique et positionnement identitaire, sécurité et insécurité linguistique chez les membres de la petite et de la moyenne bourgeoisie : synthèse***

Dans ce qui précède, il est ainsi apparu que les témoins répertoriés de CS3 se caractérisent par la perception constante, liée à leur positionnement social intermédiaire, mouvant, entre-deux, en devenir, d'un décalage entre l'être et le paraître, entre ce qu'ils donnent à voir, ce qu'ils affichent, et ce qui est. Cette perception a d'une part comme conséquence le sentiment d'une constante exclusion, d'une illégitimité linguistique dans la plupart des sphères de la communauté, et donc une quête systématique de reconnaissance et d'accord de légitimité de la part des autres. D'autre part, elle s'exprime à travers une dépendance extrême des témoins vis-à-vis de tout ce qui constitue à leurs yeux "la norme", la légitimité, la reconnaissance sociale, identitaire et sociolinguistique, et plus globalement à tout ce qui ne constitue pas ce qu'ils se représentent comme leur être, en lequel ils ne parviennent à avoir aucune confiance.

Les témoins semblent ainsi sans cesse confrontés à une double contrainte : d'un côté, l'obligation, pour éviter de prendre le risque que ne soit démasqué le décalage illégitime entre être et paraître, de se déplacer, de fuir constamment, d'une sphère à une autre, d'une variété à une autre, d'une attitude à une autre ; mais de l'autre côté, le sentiment que chaque déplacement, chaque fuite, constitue précisément un danger de faire apparaître, au-delà de la légitimité dite, affirmée, prouvée, l'illégitimité agie.

#### ***3.1. La légitimité du / en créole fondée sur l'exclusion de l'Autre***

Les analyses qui précèdent ont fait apparaître la relation de dépendance extrême que les témoins de CS3 entretiennent vis-à-vis du système social et de la hiérarchisation des (variétés de) langues, du schéma diglossique, dont ils ne parviennent jamais à se détacher ; ainsi, sauf à construire une sphère factice, dans laquelle on *joue* à recréer un système de normes qui exclue l'Autre *normalement* légitime, le créole ne semble jamais tout à fait pouvoir être conçu autrement que comme variété dominée, handicapante, régressive, etc. Cette dépendance constante et absolue a comme conséquence que l'attribution de légitimité linguistique au créole (ou à la pratique du créole), l'affirmation d'appartenance à la sphère créole / créolophone, n'ont de sens que lorsqu'elles permettent d'exclure l'Autre, défini comme tel du fait de sa légitimité linguistique dans la variété considérée comme "dominante", de dire l'illégitimité de cet Autre pour faire apparaître ce qui est affirmé comme sa propre légitimité, de se construire une identité distincte de celle de l'Autre, et, en se créant un refuge linguistique et identitaire protecteur et sécurisant, de donner à voir la possibilité de compenser l'illégitimité effectivement perçue.

En ce sens, le créole constitue une variété du paraître dans la mesure où son utilisation est toujours liée à la volonté de marquer, en regard de l'Autre, son appartenance identitaire. C'est encore l'idée qui apparaît chez le témoin 13, qui parle de sa pratique créolophone de la manière suivante :

T13 : [...] Ou bien je suis à Paris ou en métropole avec un Créole -- bon ben là c'est se positionner par rapport à quelque chose -- On se met en avant ou en retrait de quelque chose -- tu vois. ici -- quand je parle le créole -- c'est quand je vois un événement -- ou il m'arrive quelque chose -- et là -- je parle créole. C'est pour traduire un état. Mais si c'est pour parler tous les jours -- non. J'utilise -- hein -- j'utilise des mots créoles -- ne serait-ce que dans -- même des fois je vois quand je parle -- dans la constitution de la phrase

elle-même -- je pense que ça doit jouer à l'intérieur -- mais je ne pense pas pouvoir parler en créole tout le temps quoi.

T13 explique ainsi que lorsqu'elle se trouve en dehors de la Réunion, le créole lui permet de marquer sa ressemblance au Même, mais aussi, selon ses propres termes, de se "positionner par rapport à quelque chose", de "se mettre en avant ou en retrait de quelque chose". Cette idée ne nous semble pas sans intérêt : quand le rapport intérieur / extérieur à l'île est inversé, puisque le sujet se trouve en métropole, le créole peut justement faire ce qu'il est décrit comme incapable de faire à la Réunion : permettre au sujet de "se positionner", de prendre du recul par rapport aux choses, aux événements, etc., et, de ce fait, constituer un moyen de se démarquer et de se protéger de l'extérieur, de ceux n'ont pas accès au code linguistique. Tout se passe comme si le créole ne pouvait se détacher de ce seul statut de variété "imagée", exprimant "directement" des émotions ou des "états", que lorsqu'il s'agit, pour le locuteur, de l'utiliser pour établir un lien identitaire, lui permettant de marquer sa ressemblance avec le Même et sa dissemblance avec l'Autre, mais dans un contexte *autre* que le contexte réunionnais.

Or cette idée de pratique du créole lorsque le locuteur se trouve hors de la Réunion se retrouve fréquemment dans les discours des témoins répertoriés dans CS3. Si, à la Réunion, il est assimilé à la variété qui délégitime, qui éloigne de la sphère sociolinguistique de référence, qui marque la dissemblance à l'Autre par lequel on tente de se faire admettre comme Même, il devient brusquement, "à l'extérieur", un élément de "reconnaissance", et de "solidarité" :

E. : - Pensez-vous que l'identité réunionnaise est liée à la pratique du créole ?

T32 : - C'est important quand on se trouve surtout à l'extérieur. Dès qu'on arrive en France -- là si on parle créole -- là l'autre en face -- bon ben il nous reconnaît tout d'suite. Il s'dit -- ça c'est un Créole ou bien un Réunionnais. C'est un élément de solidarité et de reconnaissance. A l'extérieur comme on est livré à nous-mêmes -- donc il faut de la solidarité -- et c'est là qu'on se regroupe. Mais sinon -- ici même euh -- bon -- l'autre il est Créole comme nous-mêmes -- mais on fait pas un compte vraiment<sup>399</sup>.

Le témoin 49 a vécu en métropole pendant douze ans, où il raconte qu'il "parlait plus créole qu'à la Réunion" et attribue cette pratique à la volonté, là-bas, de se différencier de l'Autre. En même temps, il souligne lui-même le fait que cette pratique constituait avant tout une forme de paraître, ce qui se confirme à travers une formulation qui donne l'idée d'une pratique quelque peu forcée ("on appuyait plus le créole") :

E. : - Avez-vous déjà vécu en France métropolitaine ?

T49 : - Oui -- pendant douze ans.

E. : - Deux ans ?

T49 : - Douze ans.

E. : - Hm -- c'est très long. Est-ce que ça a changé quelque chose dans votre pratique du français ?

T49 : - Non -- plutôt en créole. J'ai parlé plus créole en métropole qu'ici [rire]. Parce que -- moi -- le problème c'est que moi je voulais importer un peu de la Réunion dans ma valise quoi. Donc au fond quand on retrouvait des Créoles disons on appuyait plus le créole pour -- je sais pas -- pour marquer la différence peut-être.

Or la suite montre que cette volonté d'affirmation de soi et de différenciation d'avec l'Autre est tout à fait liée avec la localisation du sujet en dehors de la Réunion :

---

<sup>399</sup> "on ne fait pas un compte vraiment" = on ne fait pas attention.

- E. : - Donc le créole vous servait -- en métropole -- pour vous différencier des autres -- ce qui n'est peut-être pas ou moins utile ici à la Réunion ?  
T49 : - Oui -- quoiqu'ici ça serait utile des fois parce qu'il arrive qu'on me prenne pour un métro vu ma couleur.  
E. : - Ça vous gêne ?  
T49 : - Des fois ça me gêne -- mais des fois j'en joue en fait. Ça me fait rire des fois -- quand je vois des Créoles qui parlent créole en pensant que je ne les comprends pas --  
E. : - Donc là aussi -- le créole sert à se différencier de l'autre dont on suppose qu'il n'est pas Réunionnais.  
T49 : - [rire] Oui -- c'est vrai -- c'est souvent ça si on y pense.  
E. : - Et quand ça vous gêne -- vous réagissez comment ?  
T49 : - En parlant créole [rire]

De fait, l'idée de la distinction avec l'Autre l'amène à celle de la confusion fréquente, y compris de la part de Réunionnais, de son appartenance identitaire, confusion liée au fait qu'il est blanc et peut correspondre, sur le plan phénotypique, à la représentation stéréotypée du Métropolitain. Cette confusion, qui le gêne parfois, lui permet en fait surtout de goûter les plaisirs du jeu de l'indéfinition et de la clandestinité<sup>400</sup>, dans un contexte où la localisation et la catégorisation des acteurs sociaux a, nous l'avons déjà vu, une grande importance. De nouveau, cela fait apparaître la représentation du créole comme variété emblématique. Mais en outre, il nous semble que le discours de T49 montre bien que la volonté de distinction avec l'Autre, mais aussi, de fait, l'identité même de cet Autre, sont relatives à la situation dans laquelle se trouve le locuteur, ou plus exactement au système de normes par rapport auquel la situation le conduit à se situer. Ainsi, en dehors de la Réunion, où l'on peut jouer la légitimité de la sphère créolophone, mais aussi sa propre admission dans cette sphère, le créole prend brusquement une valeur d'élément de reconnaissance entre des locuteurs qui se définissent de ce fait comme Mêmes. Mais sitôt que l'on se retrouve à la Réunion, où la norme de référence est une norme exogène, et où, à la volonté de dissemblance avec l'Autre légitimé en français, se substitue une volonté de ressemblance, par souci de conformité et de rapprochement de la sphère sociolinguistique représentant le progrès, le créole est considéré comme variété qui freine la progression sociale, comme variété de l'être "handicapé", et à qui, constamment, il "manque quelque chose" pour parvenir à gagner la légitimité dont il est en quête.

Ainsi, il semble que le fait que le créole constitue, pour les membres des petite et moyenne bourgeoisies, et comme il a du reste déjà été noté<sup>401</sup>, une variété "emblématique" (qui coïncide, en partie, avec ce que nous désignons dans cette thèse comme "variété du paraître") trouve à la fois des éléments de fondement, mais aussi, peut-être, d'explication. L'idée, nous l'avons vu, est que, dans ces catégories sociales, le créole ne peut s'exprimer (et être affirmé) comme variété de l'être, et par conséquent constituer pour les locuteurs une sphère sociolinguistique sécurisante, que lorsqu'il permet de marquer à la fois l'exclusion de l'Autre, à qui l'accès est refusé, et l'inclusion du Même, défini et valorisé par le fait qu'il fait usage d'une variété qui devient langue du secret, langue cryptée, langue dont la pratique exclut cet Autre *normalement* jugé comme plus légitime sur le plan sociolinguistique, autrement dit ayant légitimement accès à des sphères sociolinguistiques plus larges.

L'idée du créole comme langue cryptée, qui exclut l'Autre et protège le Même est fréquente dans les représentations sociales. En témoigne ainsi par exemple le sens attribué à l'étiquette identitaire "Zoreil", précisément à la fois espion, et qui ne comprend pas. Elle apparaît du reste dans l'histoire, très couramment représentée par les Réunionnais, de l'origine de l'émergence du créole, dont on se plaît à penser qu'elle est précisément liée à la double volonté d'exclusion de l'Autre et de protection de soi. Cette représentation permet en outre de

---

<sup>400</sup> déjà décrits par le témoin 7 de CS1.

<sup>401</sup> cf. par exemple Michel Beniamino et Daniel Baggioni, 1993.

se figurer une version de l'histoire linguistique et humaine réunionnaise, liée à la déculturation et à l'esclavagisme, sous un jour plus valorisant, présentant les esclaves comme des "créateurs de langue". L'idée du créole créé pour se protéger des Maîtres en les empêchant d'accéder au code linguistique, apparaît chez le témoin 54, mais d'une manière qui montre de nouveau son sentiment de ne pas être complètement admise dans la sphère créole / créolophone, et sa difficulté à se positionner comme Même ou comme Autre :

T54 : - [...] Moi je vois par exemple les chansons créoles -- Jacqueline Fareyrolle par exemple moi j'adore ses chansons créoles -- elles sont jolies -- mais bon elle mélange beaucoup de français hein -- mais bon un jour j'ai essayé d'écouter d'autres chansons créoles -- impossible de comprendre un mot -- im-po-ssible ! C'est pas normal ! Parce que bon justement j'en parlais une fois avec un collègue -- au début le créole ça a été créé par des esclaves pour que le maître il ne comprenne pas. Mais bon il fallait bien qu'ils se comprennent entre eux quand même.

E. : - Ah bon le créole aurait été créé pour que les maîtres ne comprennent pas.

T54 : - Oui -- c'est ça.

L'illégitimité apparaît ainsi par le biais d'un sentiment que le créole constitue une variété fermée à soi, tellement cryptée, finalement, que le Même n'y a lui-même pas forcément accès. De ce fait, le sentiment de gain de légitimité est de nouveau permis par la sensation, exquise, et surprenante ("Et ça marche") de pouvoir se mettre à la place du Même, en excluant l'Autre, de rejouer le créateur de langue ("on fait exprès d'escamoter les mots pour qu'alors là ils comprennent vraiment pas") et d'imaginer ainsi que l'on devient le locuteur originel, par définition entièrement légitime :

E. : - Ça vous est arrivé d'utiliser le créole justement pour pas qu'on vous comprenne ?

T54 : - Ouais. Pour les Français -- ouais [rire]. Et ça marche. Et même -- on fait exprès d'escamoter les mots pour qu'alors là ils comprennent vraiment pas !

E. : - [rire] Et ça devait vous faire plaisir ?

T54 : - Ouais plutôt. Ah oui souvent ça nous arrive. Mais moi y'a plein de gens quand ils partent en métropole ils me disent qu'ils parlent créole justement -- et ça marche.

E. : - Donc c'est resté aussi ça.

T54 : - Oui -- on se cache avec le créole -- [...]

De ce fait, le créole ne semble pouvoir constituer une variété valorisée et valorisante que lorsqu'il permet de se "cacher" de l'Autre, de s'en protéger, et de se sentir Même à part entière, que lorsqu'il est pratiqué de façon cryptonymique, ce qui permet au locuteur d'avoir, pour une fois, le sentiment que le Même n'est pas défini par défaut par rapport à l'Autre, en fonction de ce qui lui "manque", mais précisément par ce qu'il a en plus, et par ce qu'il refuse à l'Autre.

Cette pratique du créole permet en outre aux locuteurs de se représenter les frontières linguistiques comme mieux définies, puisque la variété du Même, tellement perçue, en règle générale, comme anomique, diluée, instable, en évolution constante, ouverte, etc. se ferme brusquement, et peut constituer une sphère "à part entière", et non plus intermédiaire, mouvante, en devenir, etc. Elle permet du même fait de renforcer les barrières identitaires, d'avoir pour une fois l'impression que les rôles de Même et d'Autre sont bien déterminés, et autorise le locuteur à se sentir véritablement Même, identifié comme tel, mais aussi à jouer à l'unique, à celui qui véhicule, diffuse, et même crée les normes, à celui qui a par conséquent le pouvoir de permettre ou d'interdire l'accès aux différentes sphères sociolinguistiques. La pratique cryptonymique permet de ce fait au locuteur d'avoir un sentiment maximal de légitimité et de sécurité linguistique, y compris dans la sphère de la communauté humaine, ancestrale (puisque'il joue le "créateur de langue"). À ce titre, elle constitue certainement, nous

allons y revenir, l'expression d'une insécurité bi-linguistique (en français et en créole), de type à la fois normatif et identitaire.

### *3.2. Définition négative de soi, de ses langues et de son groupe : entre légitimité dite et illégitimité linguistique agie*

Ce qui frappe certainement le plus, à travers la lecture des entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS3, est la tendance constante à tout définir par la négative, non pas par ce que sont les choses, mais par ce qu'elles ne sont pas, par ce qu'elle ne doivent pas être, par ce à quoi elles ne doivent pas ressembler, etc.

Cette idée est, à notre sens, l'idée fondamentale qui est exprimée à travers la représentation, décrite par Michel Francard (1993) comme signe d'insécurité linguistique, de la norme comme modèle "exogène". Il serait faux de dire que les témoins de CS3 n'ont pas conscience de ce qui est "cohérent"<sup>402</sup> avec la variété standard de français, dans la mesure où, malgré leurs représentations, leurs discours témoignent d'une compétence linguistique tout à fait honorable. Toutefois, leur sentiment est que la norme prescriptive constitue un modèle inaccessible, qui échappe sans cesse, qu'ils ne peuvent parvenir à rejoindre tout à fait, extérieure à eux, exogène, précisément, de leur être. De fait, les détenteurs de la norme, ceux à qui est attribuée une compétence linguistique qui fait d'eux des locuteurs francophones légitimes, sont toujours les autres.

La représentation de l'exogénéité de la norme du français s'exprime ainsi par le fait qu'elle est constituée par tout ce qui est différent, démarqué, distancié de l'être. Elle se manifeste ainsi, en d'autres termes, par la perception, sans cesse exprimée dans les discours des témoins, de la non-conformité de l'être, et de la tentative constante de corriger cet être, mais dans ce qui ne constitue encore qu'un paraître, vers plus de normalité.

De son côté, le créole est souvent perçu comme ayant peu d'existence, qui n'est ni connu, ni reconnu, et qui ne saurait, en dehors d'une démarche d'ordre idéologique (puisqu'allant à l'encontre du modèle normatif socialement établi), être identifiable comme "langue". Les revendications pour la reconnaissance et la promotion du créole sont ainsi perçues comme artificielles (puisqu'elles visent à "inventer" une langue qui n'existe pas), mais aussi comme dangereuses, incitatives, etc. Au-delà de ces discours, l'idée est que la variété que tentent de promouvoir "les intellectuels" contribue encore à fermer le créole au Même illégitime que constitue le témoin de CS3. Pour se protéger de cette exclusion, les témoins adoptent ainsi des attitudes de rejet par rapport au projet de promotion du créole (en particulier par le biais de son écriture), et n'ont de cesse de tenter de délégitimer cette variété dont ils affirment la dissemblance avec la variété "authentique", et du même fait à délégitimer les promoteurs du créole qui sont parfois désignés, nous l'avons vu, comme de véritables détracteurs de la langue.

Le "vrai" créole est ainsi également défini par ce qu'il n'est pas, ou par ce qu'il n'est plus, ce qui permet du même fait aux témoins de CS3 de justifier, sans remettre en cause leur légitimité linguistique, leur pratique moins fréquente de la variété : si le vrai créole n'existe

---

<sup>402</sup> Nous employons ici cet adjectif en référence à la distinction que Didier de Robillard (1993a) propose d'opérer, en ce qui concerne les critères d'identification d'un trait comme ressortissant à (une variété de) langue, entre la "cohérence" linguistique (critère propre à une approche de type internaliste) et la "cohésion" (critère sociolinguistique).

plus, il est bien normal qu'on le parle moins que lorsqu'il existait. Cette idée de définition négative du créole apparaît en outre dans le fait que la variété, en règle générale décrite comme très simple, devient brusquement à la fois très compliquée et totalement fermée quand il s'agit de montrer sa propre légitimité et donc d'exclure l'Autre, dont on a vu qu'il pouvait s'agir de Métropolitains, de Réunionnais, et même de ses propres enfants. De nouveau, donc l'idée qui apparaît est celle d'un être sans fondement, et par conséquent en lequel on ne peut pas croire.

Cette absolu manque de confiance en "soi" a comme conséquence que les attitudes, les comportements, et les discours des témoins de CS3 sont toujours réglés en fonction des Autres, en fonction de ce qu'ils considèrent comme entrant dans la normalité, ce qui leur donne le sentiment de s'approcher de la légitimité. Lors des entretiens, cela s'exprime par de fréquentes demandes d'assentiments à notre égard, de reconnaissance que ce qui est dit ne les éloigne pas de la sphère légitime dont ils se représentent clairement que nous sommes originaire<sup>403</sup>, mais aussi par une tendance à constamment s'inscrire dans la "normalité" (en particulier à travers l'adhésion à l'opinion publique, à l'idée *reçue* – par le Même et pensée par les Autres –), ce qui leur permet d'être conformes, et en même temps, de ne pas s'engager personnellement, et par conséquent de toujours se réserver une issue de secours, en cas de mise en danger de la légitimité (je n'ai pas dit ça, je dis ça mais je ne suis pas l'énonciateur d'origine, ce n'est pas ma faute, etc.).

Les analyses ont ainsi montré une nette difficulté à affirmer des avis personnels, à penser de manière indépendante, ce qui doit être naturellement lié à l'incertitude des témoins quant à la définition de la norme, qui a comme conséquence que tout positionnement est dangereux dans le sens où il fait courir au locuteur le risque de se positionner dans une sphère qui n'est pas "la bonne", de s'inscrire en communauté avec un groupe dont il n'est pas très sûr de la légitimité, et par conséquent de voir démasquer le décalage entre l'être et le paraître.

De ce fait, l'identité linguistique et la légitimité sont aussi définies, par les témoins de CS3, par la négative. On a vu, ainsi, comment l'affirmation et la démonstration de sa légitimité, aussi bien en français qu'en créole, était presque systématiquement fondées sur la base de l'exclusion de l'Autre, et sur sa délégitimation. Cette attitude constitue l'une des manifestations de la légitimité dite et de l'illégitimité agie, dans la mesure où les témoins sont amenés à désigner comme Autres, illégitimes, des locuteurs par rapport auxquels ils sont par ailleurs dans l'obligation d'affirmer leur conformité (au risque de sortir ou de s'éloigner davantage de la norme)

Les discours et les attitudes montrent ainsi une constante indéfinition des frontières entre le Même et l'Autre, entre l'allié et l'ennemi, entre le modèle et celui dont il s'agit de se démarquer, toujours avec l'idée que le Même est défini par défaut par rapport à l'Autre, lui-même identifié comme celui qui risque de mettre au jour le fait que la légitimité affirmée ne constitue qu'un paraître. L'être, privé d'existence, de fondement, et de langue, met le locuteur

---

<sup>403</sup> Nous avons du reste parfois regretté de ne pas être accompagnée, lors des entretiens, d'un enquêteur réunionnais, dont la présence aurait certainement fait apparaître des attitudes différentes, et que nous aurions été tout à fait intéressée de comparer avec ce que nous déclenchions nous-même, avec l'étiquette identitaire qui était la nôtre. Cela dit, ces entretiens, menés exclusivement par nous-même, ont permis de faire apparaître des attitudes et des réactions auxquelles nous ne nous attendions pas du tout, en particulier en ce qui concerne le caractère vraisemblablement sécurisant que constituait l'échange en face à face, à l'abri des oreilles de tout autre locuteur et en particulier de tout autre Réunionnais, et qui a permis que se joue ce jeu entre l'être et le paraître.

dans l'impossibilité de se positionner clairement comme Même. De fait, on a l'impression que pour les témoins de CS3, tout le monde devient Autre.

### 3.3. Sécurité et insécurité linguistique chez les témoins de CS3 : synthèse

Ainsi, on peut se dire qu'il existe effectivement des rapports implicationnels entre la sécurité et l'insécurité linguistique dans les différentes sphères de la communauté linguistique. Il semble que l'impossibilité d'assumer le créole comme variété de l'être est en effet liée au sentiment d'illégitimité en français, ce qui expliquerait que la seule façon de parvenir à considérer le créole comme sphère sécurisante et protectrice, est, pour le témoin de CS3, d'occulter ce qu'il se représente, dans la mesure de son insécurité linguistique, comme une *surpuissance* de la "langue française", en créant, de façon artificielle et temporaire, une sphère sociolinguistique fondée sur l'exclusion de l'Autre, autrement dit dans laquelle le français, et par conséquent le locuteur originaire de la sphère francophone apparaissent brusquement illégitimes.

Cette hypothèse permet en outre de renforcer l'idée selon laquelle la problématique de la sécurité et de l'insécurité linguistique ressortit bien avant tout au domaine de la sociolinguistique et non à celui de la psycholinguistique dans la mesure où elle est précisément liée avec la représentation qu'ont les locuteurs de la stratification sociale des langues, et avec le rapport de dépendance ou de détachement qu'ils entretiennent avec le modèle socialement défini.

Cette surpuissance est du reste parfaitement exprimée par T13, comme par la plupart des témoins de CS3, du reste, qui parle du français comme seule langue de la connaissance, de la culture, et la construction intellectuelle. En même temps, son discours fait de nouveau apparaître l'ambivalence :

E. : - Et les gens qui ne parlent qu'en créole alors ?

T13 : - Ben les gens qui parlent qu'en créole -- je pense qu'ils sont -- [silence] ils sont restreints mais dans le sens -- pas péjoratif tu vois -- ils sont restreints dans leur communication. Peut-être qu'au niveau de pensée ils sont plus sages -- enfin ils ont aussi de la sagesse -- tu vois -- mais au niveau communication -- c'est restreint.

Le discours suggère ainsi que le témoin 13 éprouve une certaine admiration pour les locuteurs créolophones unilingues<sup>404</sup> qui sont précisément capables, au contraire d'elle, de suffisamment se détacher des règles et des contraintes sociolinguistiques pour accepter de vivre le créole comme véritable langue de l'être (d'où, à notre sens, cette notion de "sagesse"). En retour, ils sont décrits comme "restreints", dans la mesure où ils n'ont pas accès au paraître recherché à travers la quête de légitimité dans la sphère francophone. L'admiration qu'elle exprime concerne la perception de la sécurité en créole chez ces locuteurs, sécurité qu'elle ne partage pas puisqu'elle a besoin, pour assumer le créole comme variété de l'être, de se situer dans une sphère fondée sur l'exclusion de l'Autre (et de sa langue), dans laquelle la pratique du créole est cryptonymique. Or cette insécurité en créole est ici clairement liée à la perception d'un manque de légitimité en tant que locuteur du français, ce que, pour T13, les locuteurs "unilingues créolophones" ne perçoivent précisément pas dans la mesure de leur non-inclusion (représentée) dans le système être / paraître.

Chez les témoins de CS3, l'insécurité nous semble ainsi fondamentalement liée à la représentation clivée de l'être et du paraître, de l'intérieur et de l'extérieur, et à l'incapacité de

---

<sup>404</sup> qui existent en tous cas dans sa représentation.

les envisager dans leur complémentarité et dans les deux systèmes linguistiques. Le discours du témoin 13 illustre bien l'incapacité de se représenter la possibilité d'une construction de l'être en créole, ce qui manque, d'où le jugement de "plus de sagesse", mais en même temps ce qui n'est pas concevable (d'où la reprise immédiate de l'énoncé : "enfin ils ont aussi de la sagesse... tu vois"), dans la mesure du décalage que cela implique avec la norme. En retour, le discours de T13 montre également la difficulté de se représenter un véritable paraître en créole, puisque ce paraître ne peut constituer qu'une mise en scène artificielle entre Mêmes, qui, pour pouvoir se reconnaître comme tels, ont besoin d'exclure l'Autre, à qui, d'ordinaire, ils tentent de ressembler.

Du côté du français, l'incapacité est également double : si le français n'est pas perçu comme langue de l'être, il a également du mal à se constituer véritablement comme langue du paraître, précisément du fait du caractère (représenté) contestable de la légitimité linguistique dans cette langue. Le français ne peut par conséquent constituer une sphère sécurisante du paraître que face à des interlocuteurs perçus comme (encore) moins légitimes en français.

Ainsi, nous serions tentée de dire que les membres des petite et moyenne bourgeoisie se caractérisent effectivement par une insécurité linguistique maximale, à la fois sur le plan normatif et sur le plan identitaire, dans la mesure de ce sentiment que l'être (linguistique et identitaire) n'est nulle part, qui implique la perception d'une illégitimité dans toutes les sphères de la communauté linguistiques, et l'obligation, pour ressentir cette légitimité, de se situer dans une sphère fondée, artificiellement, sur l'exclusion de l'Autre, donc dans une sphère du paraître, ce qui ne fait que renforcer la perception d'illégitimité, et a effectivement comme conséquence que tout déplacement constitue un risque de voir mettre au jour cette illégitimité.

Enfin, ce qui vient d'être vu peut également conduire à préciser la nature des rapports qu'entretiennent les différents types de sécurité et d'insécurité linguistique, en français et en créole. Il semble d'abord que la sécurité / insécurité linguistique en français et la sécurité / insécurité linguistique en créole ne sont pas de même nature, dans la mesure des différences de statuts sociolinguistiques attribués aux deux systèmes. La non-standardisation du créole, autrement dit la moindre réglementation normative, sur le plan institutionnel, du fonctionnement de la langue, fait que l'idée d'insécurité linguistique normative dans cette variété n'a vraisemblablement que peu d'existence. L'évaluation du "bien" ou du "mal parler" en créole est ainsi avant tout liée à la légitimité attribuée au locuteur par ceux qui, à tel ou tel moment, se définissent comme Mêmes de la sphère créole / créolophone. Nous aurions ainsi tendance à proposer que la sécurité / insécurité linguistique qui prédomine en créole est une sécurité / insécurité linguistique identitaire. En français, par contre, les frontières identitaires sont bien moins imperméables que ce qu'elles ne sont en créole, et précisément certainement du fait de la standardisation de la langue, qui en font une langue moins fragile, que la pratique de l'Autre met moins en danger. Dans cette langue, il semble bien que c'est l'insécurité linguistique normative qui prédomine, et qui permet la perception de la légitimité identitaire.

Il nous semble par contre de plus en plus difficile d'évaluer la sécurité / insécurité linguistique situationnelle. D'une part, nos enquêtes n'ont pas permis de la faire agir, mais simplement de la faire dire, ce qui ne suffit pas à nous renseigner. D'autre part, le sentiment de décalage entre les situations dans lesquelles l'emploi d'une langue est socialement défini comme légitime et celles où le locuteur emploie ces langues est vraisemblablement avant tout

lié au type d'insécurité linguistique prédominant relatif à chaque système (normatif en français, identitaire en créole). Elle n'a ainsi, à notre sens, que peu d'existence propre.

Enfin, les discours des témoins répertoriés dans la troisième catégorie sociale nous ont semblé ne pas faire apparaître l'idée de sécurité et l'insécurité linguistique de type communautaire. On a vu, par contre, la fréquence des perceptions de dilution des frontières linguistiques, et de la perte des langues. Dans les analyses précédant celles des discours des témoins de CS3, cette perception de disparition des langues a été effectivement assimilée à un sentiment de mise en danger de la communauté, pour la communauté francophone, chez les témoins de la grande bourgeoisie blanche, et pour la communauté créolophone chez les intellectuels. Ici, pourtant, la perception d'évolution, de disparition, de perte des langues nous paraît moins constituer, dans la mesure des sentiments d'illégitimité linguistique, une inquiétude pour la communauté, que pour soi-même. En ce qui concerne le français, par exemple, le sentiment de la déperdition du modèle normatif ne nous semble qu'accentuer l'idée d'inaccessibilité de la norme, dont on a déjà le sentiment qu'elle échappe constamment, et que la perspective de voir disparaître (ou se détériorer) intensifie. L'insécurité dite pour la langue, nous semble ainsi davantage ressortir à une insécurité pour soi, pour son être en devenir, et dont la variété standard de français constitue l'objectif.

Du côté du créole, la perception est celle d'une variété qui se ferme peu à peu à soi, Même en quête de devenir Autre. Mais on a vu que l'idée de perte de la langue, de disparition de ce qui est représenté comme le "vrai" créole constituait, apparemment paradoxalement, une idée relativement sécurisante dans la mesure où elle permet de justifier la perte de légitimité, donc, du même fait, de suggérer sa légitimité dans la variété "authentique", et en outre, de se déresponsabiliser par rapport à l'idée d'évolution et de disparition progressive du créole, en attribuant "la faute" aux locuteurs de ce créole "moderne" et illégitime.

## IV. CS4 : UN GROUPE DISTINCT DE CS3 ?

Comme nous l'avons dit, les témoins ont été classés dans la quatrième catégorie sociale quand leur niveau d'études n'atteignait pas celui du baccalauréat. 16 % de la totalité des témoins y sont répertoriés, soit 9 témoins, parmi lesquels seulement deux femmes. En revanche, les catégories d'âge sont bien représentées, puisque quatre témoins ont entre 20 et 33 ans (une femme et trois hommes), quatre témoins ont entre 34 et 53 ans (également une femme et trois hommes), et un témoin (homme) a plus de cinquante quatre ans.

Une question qui se profile en ce qui concerne cette catégorie est celle de la pertinence de la distinguer avec la troisième catégorie sociale, dont nous venons d'analyser et de décrire les attitudes et les comportements linguistiques.

Pour rappel, les témoins répertoriés dans CS4 sont les suivants :

Témoins	Sexe	Âge	Lieu de naissance	Catégorie Sociale	Profession ou statut	Langue première	Vie en métropole
17	F	20-33	Le Port	CS4	Secrétaire (C.E.S.)	créole	Non
18	M	34-53	Saint-Denis	CS4	Carrossier	créole	oui (armée)
19	M	20-33	Saint-Denis	CS4	Homme d'entretien	créole	oui (armée)
29	F	34-53	Saint-Denis	CS4	Employée de banque	créole	Non
47	M	20-33	Saint-Denis	CS4	Assistant reprographie	créole	oui (armée)
48	M	34-53	Saint-Denis	CS4	Chef Halle des sports	créole	Non
50	M	20-33	Saint-Benoît	CS4	Homme d'entretien	créole	Non
51	M	34-53	Saint-Denis	CS4	Homme d'entretien	créole	Non
52	M	54-75	Saint-André	CS4	Agent de sécurité	créole	Non

### 1. Les réactions vis-à-vis de l'enquête

Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur la description des modalités de recrutement qui ont été exactement les mêmes que celles des témoins de CS3. C'est donc au sein de différentes entreprises que ces témoins ont été recrutés, après que nous ayons demandé que soit diffusée une note de service expliquant notre objectif et nos souhaits. Comme les témoins de CS3, la plupart de ces témoins<sup>405</sup> ont ainsi accepté de participer à l'enquête sans être directement et personnellement sollicités.

Globalement, on perçoit une plus grande réserve, une plus grande timidité chez ces témoins, aussi bien en ce qui concerne les questions générales que les questions personnelles. Au début des entretiens, et avant d'allumer le magnétophone, il a par exemple été fréquemment nécessaire que nous rassurions les témoins, qui se montraient inquiets vis-à-vis des questions que nous allions leur poser. Lors de l'entretien avec le témoin 17, ce type de séquence s'est déroulé alors que nous étions justement en train de mettre le magnétophone en marche. La préoccupation principale de T17, comme le montre la séquence suivante, est de ne pas savoir répondre aux questions, de ne pas avoir de connaissances suffisantes pour être en mesure d'apporter des réponses justes. À trois reprises, nous tentons de la rassurer et de

<sup>405</sup> À l'exception des témoins 17, 18 et 19, qui ont été personnellement sollicités.

pallier son anxiété. Pour cela nous lui fournissons trois arguments qui se rejoignent, et visent à montrer au témoin que l'entretien n'est pas un test de connaissances, qu'il n'y a pas de réponses justes et de réponses fausses. La présence du magnétophone, particulièrement inquiétante pour le témoin, est rationalisée : nous enregistrons pour éviter à avoir à prendre des notes. Dans un premier temps, pourtant, ces tentatives échouent :

E. : - Bon on va parler un peu de vous et du français et du créole

T17 : - [rire] Mais moi je connais pas beaucoup hein

E. : - Non ben ne vous inquiétez pas c'est pas un test hein. Je ne vais pas vous tester -- je veux juste avoir votre avis.

T17 : - Non ben je m'inquiète pas [rire] Vous allez tout enregistrer ?

E. : - Oui mais ne vous inquiétez pas, c'est pour éviter de prendre des notes -- comme ça j'ai pas besoin de prendre des notes.

T17 : - Hm [stressée]

E. : - Non ben inquiète pas hein -- si nena d'questions ou veut pas répondre ou dit amoin -- lé pas grave -- inquiète pas

T17 : - Bon oui d'accord -- si je sais pas répondre par exemple --

E. : - Mais c'est pas grave -- vous allez voir.

T17 : - Bon alors allons-y.

Cette séquence est intéressante dans la mesure où elle fait bien apparaître l'interaction verbale comme lieu de négociations. Notre propre objectif est celui d'enclencher l'échange, de permettre à l'entretien de débiter. Face aux réticences de notre interlocutrice, qui crée un déséquilibre interactionnel et empêche la progression de l'échange, nous tentons à trois reprises de la rassurer, ce qui échoue deux fois. La troisième fois, nous nous adressons à elle en créole, ce qui déclenche enfin son accord ("Bon alors allons-y"). En fait, le témoin se représente la situation d'entretien comme une situation de test de connaissances, mais aussi de compétences (et donc aussi de compétence linguistique), et par conséquent comme une situation de test de sa légitimité. Elle constitue ainsi une sphère représentée comme fermée, et insécurisante. En passant au créole, nous signifions au témoin que la situation est plus ouverte qu'elle ne le pense, et que l'interaction peut parfaitement, à tout moment, être placée sur un terrain qui lui est plus familier.

Ainsi, si l'on avait remarqué que la situation d'entretien s'avérait, de façon apparemment paradoxale, relativement sécurisante pour les témoins répertoriés dans CS3, dans la mesure où, pour dire les choses très rapidement, elle constituait une relation en face à face avec l'Autre, à la fois légitime et censé ne pas être au fait du décalage entre l'être et le paraître, elle constitue pour les témoins répertoriés dans CS4 une situation plus manifestement intimidante et impressionnante. Dans les premières minutes de l'entretien, les témoins manquent ainsi souvent de confiance en eux et ont tendance à faire des réponses très courtes, voire minimalistes :

E. : - Y a-t-il des lieux dans l'île ou en dehors de l'île où l'on parle mieux le français que dans d'autres ?

T17 : - En France.

E. : - Y a-t-il des catégories de gens qui parlent mieux français les autres ?

T17 : - Non.

E. : - Y a-t-il des circonstances précises dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de parler français ?

T17 : - Non.

E. : - Comment vous *définissez*-vous à la Réunion ?

T18 : - Un Réunionnais avant tout.

E. : - Avant tout ? Avant quoi ?

T18 : - Ben -- un Réunionnais -- avant --- ben avant Français par exemple.

E. : - C'est quoi pour vous la différence entre un Réunionnais et un Créole ?

T18 : - Ben -- y'a pas de différence hein --  
E. : - Et comment pensez-vous que les autres vous définissent ?  
T18 : - Un Réunionnais.

E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?  
T18 : - [silence. T18 fait "non" de la tête]  
E. : - Non ?  
T18 : - Non.

Une seconde tendance des témoins de CS4, qui vient renforcer cette idée de timidité et de manque de confiance en soi, consiste à construire le début de leurs réponses en reprenant presque exactement les termes de nos questions, ce qui donne un effet d'écho parfois assez surprenant :

E. : - Donc ça change -- entre les Hauts et les Bas ?  
T18 : - Ça change un peu --  
E. : - L'accent ?  
T18 : - L'accent c'est pas le même.  
E. : - Ouais. C'est plus chantant ?  
T18 : - C'est plus chantant voilà -- ça traîne un peu plus.

E. : - Ah bon, c'est plus important pour un garçon ?  
T18 : - Plus important ? Non pas plus important mais bon -- comment dire -- [...]

E. : - Qu'est-ce que vous pensez du créole écrit ?  
T18 : - Créole écrit c'est difficile hein.

E. : - Maintenant ils lisent moins ?  
T51 : - Ils lisent moins les enfants.  
E. : - Et parler -- est-ce qu'ils parlent mieux ou moins bien ?  
T51 : - Non pour parler -- ils parlent -- mais pour lire tout ça -- [...]

T51 : - Ben oui disons que je prononce le français comme le créole.  
E. : - On vous l'a dit ?  
T51 : - Oui on me l'a déjà dit.

T51 : - [...] C'est comme le Marseillais a un accent -- ici aussi y'a un accent. Ils parlent en chantant (/sãtã/) -- et avec plus de français aussi -- plus de prononciation aussi.  
E. : - Plus de prononciation ?  
T51 : - Oui -- un peu plus comme en français quoi.  
E. : - Hm hm -- vous voulez dire qu'ils articulent plus ?  
T51 : - Oui ça ils articulent plus.

E. : - Donc avant on écrivait déjà le créole mais autrement ?  
T51 : - Autrement. [...]

E. : - [...] Quelle est votre langue maternelle ?  
T52 : - Langue maternelle ? Langue maternelle c'est le créole -- [...]

Cette tendance est particulièrement fréquente chez le témoin 50, ce qui l'amène parfois à se contredire du tout au tout d'une réplique à l'autre :

E. : - Existe-t-il selon vous des endroits dans l'île où l'on parle mieux créole qu'ailleurs ?  
T50 : - Des endroits ? Non. On parle partout. Mieux qu'ailleurs ? Mais mieux qu'ailleurs -- qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

E. : - Vous avez l'impression d'avoir un accent ?

T50 : - Non -- pas vraiment.

E. : - Est-ce que c'est mieux de ne pas avoir d'accent ?

T50 : - Mieux ? Non -- c'est pas mieux --

E. : - Y a-t-il des lieux -- dans l'île ou en dehors de l'île où l'on parle mieux le français que dans d'autres ?

T50 : - Des endroits mieux français que l'autre -- je dirais plus couramment un peu dans le centre ville de Saint-Denis -- là y'a pas mal hein -- y'a pas mal de personnes qui parlent bien français hein.

E. : - Pensez-vous que la pratique du créole a évolué dans le temps ?

T50 : - Évoluer le créole ? Ah ah [signe négatif de la tête].

E. : - C'est toujours le même ?

T50 : - Toujours le même ! toujours le même !

E. : - Y'a pas des mots qui se perdent ou -- ?

T50 : - Ah oui y'a beaucoup de mots qui se perdent par rapport à -- bon.

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- des situations -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de parler créole ?

T50 : - Pas possible de parler en créole ? Non je vois pas.

E. : - Pensez-vous que parler créole peut empêcher de progresser en français ?

T50 : - Le créole progresser en français ? Non parce que le problème -- [...]

Toutefois, passées les premières appréhensions, ces témoins parlent volontiers d'eux-mêmes, rapportent souvent de petites anecdotes, participent de façon finalement plus détendue et plus personnelle à l'échange que les témoins de CS3. La séquence suivante illustre bien ce point. Elle montre en outre une attitude qui ne s'est jamais produite de la part des témoins de CS3 : la question, formulée de façon volontairement ambiguë, "Est-ce important de bien parler ?", est interprétée par le témoin 52, le plus âgé des témoins de CS4, comme "Est-ce important de bien parler le créole ?" :

E. : - Est-ce important de bien parler ?

T52 : - Bien parler le créole ?

E. : - Bien parler en général -- Bien parler le créole ou bien parler le français --

T52 : - Si -- si parce que -- le système c'est que à l'école si vous mettez un maître qui sait pas parler le créole -- par exemple à la maternelle -- s'il sait pas parler le créole et que les enfants parlent le créole -- à ce moment-là y'a un fossé. Moi une fois y'a ma belle sœur elle était instit [...]. Elle m'a raconté ce qui s'était passé. Et vous savez qu'à cette époque l'inspectrice elle mettait les élèves en rang dans la cour -- bien rangés bien mis -- bon puis après on fait rentrer les élèves en rang -- et elle passe de classe en classe. Et voilà qu'elle rentre dans la classe de ma belle sœur et demande aux enfants de dire quel genre d'animal ils ont chez eux. Donc y'en a un qui dit moi j'ai une vache -- l'autre qui dit moi j'ai un cochon -- et y'a un p'tit dans le fond de la classe qui lève son doigt -- et elle demande à l'enfant qu'est-ce que tu as chez toi comme animal ? Et il répond -- moin madame -- moin néna un /mitmit/<sup>406</sup>. Et la bonne femme a rien compris -- elle n'a rien compris.

Les discours des témoins de CS4 montrent que ceux-ci sont globalement beaucoup moins attachés aux discours préconstruits, aux "on dit que", s'inscrivent beaucoup moins dans l'opinion générale, dans l'idée reçue, dans la rationalisation. La relation qui s'engage entre eux et nous n'est de ce fait pas du tout du même ordre. Les témoins répertoriés dans CS3 donnaient en effet l'impression de considérer l'entretien comme un moyen de tester et d'évaluer leur propre image, de voir si elle pouvait coïncider avec celle qu'ils avaient de nous, locuteur-modèle, originaire de la sphère à atteindre, etc. Leur attitude était une attitude quasi

---

<sup>406</sup> Moi Madame, j'ai un chat.

permanente de quête de reconnaissance de notre part et de communauté avec nous, ce qui donnait souvent l'impression d'un jeu artificiel de miroir. Par contraste, les témoins répertoriés dans CS4 sont d'emblée largement moins dans le paraître, dans la demande d'assentiment, dans la recherche d'approbation. Une fois les premières inquiétudes surmontées, les entretiens se caractérisent par une plus grande simplicité, et une plus grande authenticité.

Par exemple, quand les témoins répertoriés dans CS3 se montraient critiques vis-à-vis d'un groupe auquel ils savaient que nous appartenions (les "universitaires", les Métropolitains), ils se débrouillaient toujours pour faire en sorte, dans le discours, de nous exclure de ce groupe, ou de nous donner la possibilité de le faire, ce qui leur permettait de ne pas mettre en péril la construction de communauté avec nous, en ne signifiant jamais explicitement : vous êtes l'Autre. Les témoins répertoriés dans CS4 semblent moins se soucier de cela. Sans nous critiquer directement et personnellement, et, courtoisie, politesse, et / ou respect obligeant<sup>407</sup>, en prenant les précautions nécessaires pour ne pas trop mettre notre face en danger, ils se montrent d'une part plus directs, et d'autre part hésitent moins à marquer des frontières communautaires entre "je", le Même, et "ils", les Autres. Le premier énoncé de la séquence qui suit montre ainsi que le témoin 47 s'excuse, par anticipation, sur ce qu'il va dire, et marque en même temps que son propos va concerner le groupe auquel (il se représente que) nous appartenons :

T47 : - [...] je vais peut-être vous vexer un p'tit peu avec ce que je vais vous dire -- mais --

E. : - Non non allez-y --

T47 : - Les Métropolitains quand ils ont tendance à arriver ici -- ils arrivent en territoire conquis -- ce qui fait que pour eux ben nous -- bon ben on n'est qu'un p'tit Réunionnais c'est tout.

La seconde réplique est du reste intéressante : par souci de ne pas nous "vexer", le témoin veut nuancer son propos, ce qu'il fait en utilisant le modalisateur "avoir tendance à", mais qu'il applique au procès "arriver (ici)", et non à celui pour lequel il était initialement réservé, "arriver (en territoire conquis)". Son lapsus montre ainsi qu'il considère cette "tendance" comme un comportement systématique.

De même le témoin 48 est en train de tenter de parler de son agacement vis-à-vis de la pratique du créole par les non-Réunionnais, agacement que nous avons jusque-là perçu, mais qui n'avait pas encore été explicité. Son discours témoigne de constants déplacements entre un point de vue rationnel, par lequel il montre qu'il peut, objectivement et rationnellement, comprendre leur envie d'apprendre le créole, et un point de vue personnel, davantage de l'ordre de la perception et de l'affectif, qui le porte à refuser cette idée. Cette séquence est du reste intéressante car elle constitue le lieu d'une prise de conscience, par le témoin, des raisons de son hostilité face à l'usage du créole par les Métropolitains, hostilité qu'il ressentait jusque-là sans la comprendre, et qui, de ce fait, le culpabilisait. Les changements de position montrent bien cette culpabilité : on a l'impression que le témoin se parle à lui-même, argumente, tente de se convaincre.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T48 : - [...] [le créole] je le vois comme quelque chose qui m'aide -- qui m'aide à me comprendre -- à me différencier des autres [...]

---

<sup>407</sup> d'autant plus que dans cette situation intervient également la variable sexuelle, dans la mesure où la grande majorité des témoins sont des hommes.

- E. : - C'est peut-être pour ça que vous acceptez mal qu'un Métropolitain puisse parler créole -- parce que c'est une manière de vous distinguer de lui en fait -- non ?
- T48 : - Bien sûr -- oui -- tout à fait -- si tout le monde commence à parler -- non -- il va nous rester quoi à la fin ?
- E. : - C'est un terrain un peu privé --
- T48 : - Oui c'est ça. La langue française -- c'est pour tout le monde -- et puis après on a nos trucs à nous hein -- comme en métropole -- les Corses -- les Bretons --
- E. : - C'est peut-être pour ça que c'est quelquefois mal perçu non ?
- T48 : - Oui -- oui -- au fond -- oui on peut le voir de cet angle là -- c'est trop intime -- c'est privé -- c'est à nous quoi hein -- j'y avais jamais pensé -- vous êtes en train de me dire quelque chose --
- E. : - Ah non -- c'est vous que me dites ça je crois -- [rire]
- T48 : - Oui c'est vrai vous avez raison -- mais moi je me suis toujours dit comment ça se fait que quand quelqu'un me parle créole un français -- ça m'énerve. Ça m'énerve -- et je me suis toujours demandé pourquoi et j'ai jamais trouvé la réponse et là je crois que je viens de trouver -- [rire] Je trouve que bon ben pourquoi il va parler créole alors que bon -- j'vois pas l'intérêt -- pas du tout. Alors que bon c'est peut-être une bonne chose -- il a envie d'apprendre quelque chose qu'il connaît pas -- tout le monde a envie de connaître ce qu'il connaît pas -- mais moi ça m'énerve -- voyez-vous -- quand quelqu'un parle créole alors que bon -- peut-être il va parler créole -- oui enfin de quel droit -- je suis un peu gêné -- mais c'est ça en fait je me rends bien compte. J'ai pas envie qu'il vienne dans mon créole. Il nous reste presque que ça. Moi j'ai envie de leur dire -- laissez-nous ça quoi. Mais c'est sans vous offenser hein.
- [silence. Le témoin a l'air sous le choc de quelque chose -- il sourit].

Ce type de séquence illustre bien le caractère de plus grande authenticité des entretiens menés auprès des témoins de CS4. Les changements de position, les déplacements de la sphère rationnelle à la sphère affective sont ici, à notre sens, moins liés à notre présence, qu'à la propre tension perçue par T48 entre son discours habituel, conforme au discours général, et ce qu'il pense au fond de lui, ses sentiments personnels. En d'autres termes, l'alternance se fait ici entre le dit et l'agi (ou le perçu), qui précisément a du mal à se dire.

Le jeu des pronoms est du reste intéressant : tout au long de la réplique, le témoin parle à la première personne, s'interrogeant à haute voix sur ses propres sentiments vis-à-vis de ce qu'il perçoit comme l'intrusion de l'Autre, désigné comme être générique (troisième personne du singulier), dans "sa" langue. Par la suite, il finit par parvenir à accepter l'idée qu'il "n'a pas envie qu'il [l'Autre] vienne dans son créole". Dès lors, le pluriel se substitue au singulier dans les deux "camps" ("Il nous reste presque que ça. Moi j'ai envie de leur dire... laissez-nous ça"). Tout se passe comme si le fait d'être parvenu à comprendre, à formuler explicitement, à affirmer cette opposition qui jusque-là le culpabilisait, donne brusquement au témoin la légitimité nécessaire pour parler au nom de son groupe, de s'en faire le porte-parole, non plus face à un Autre, générique et indéterminé, mais face au groupe Autre tout entier, auquel il s'adresse désormais directement, et qui plus est au mode impératif.

Cette injonction ("laissez-nous ça") l'amène du reste, ce qui renforce ce que nous venons de dire, à formuler à notre égard des excuses on ne peut plus déférentes ("Mais c'est sans vous offenser hein"). Il n'est du reste certainement exagéré de dire que cette séquence constitue l'un des meilleurs souvenirs que nous conserverons de ces enquêtes : ici, l'échange a permis au témoin de comprendre, de reconnaître et d'accepter sa réticence à faire entrer l'Autre dans sa langue, de dépasser la culpabilité et de quitter le rationnel qu'il percevait non-conforme avec la réalité de ses perceptions, et par conséquent de faire coïncider, sur ce point tout au moins, et à ce moment-là, l'être et le paraître.

Le témoin 19 est le seul à avoir fait le choix de parler créole tout au long de l'entretien<sup>408</sup>. La séquence suivante est extraite d'un moment où il s'agit des différentes façons de parler le créole, thème à travers lequel le témoin fait une petite démonstration de sa compétence linguistique en créole. Les exemples qui lui viennent spontanément à l'esprit marquent à la fois sa volonté de bien nous signifier que nous ne faisons pas partie de la même communauté que lui, et à la fois le fait qu'il ne considère pas que cette communauté est fermée à l'Autre (ce que confirme du reste sa pratique du créole) :

T19 : - I demande a ou : /vumondevo/ /vumunde/ ? Ça le vrai créole ça !

E. : - Ah bon ?

T19 : - Ben ! ça vé dire euh -- Où vous sortez ? Ou voit ?

E. : - Ah oui ?

T19 : - Ben oui. Et -- aou un moun étrange -- un moun étrange -- l'est pas tellement n'affaire-là -- ben i vé dire étranger -- ou l'est pas d'ici -- ou l'est étranger.

E. : - A moïn un moun étrange alors ?

T19 : - Ouais [rire].

Les demandes d'assentiments, si fréquentes chez les témoins de CS3, sont ainsi ici relativement rares. Il arrive toutefois que les témoins fassent appel à notre point de vue, et systématiquement en ce qui concerne la question de l'accent :

E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T17 : - Ah non ben surtout pas. Vous trouvez que j'ai un accent ? ah non non

E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T47 : - Ah ben ça je sais pas -- c'est à vous de me le dire. Vous pensez que j'ai un accent ?

E. : - [rire] Non mais ce que je veux savoir c'est si vous pensez en avoir un -- mon avis importe peu.

T47 : - Moi tout ce que je peux dire c'est qu'une fois -- quand je faisais mon service -- y'a un gars qui m'a dit que si on me voyait pas on ne pourrait pas tellement dire que je viens des îles.

E. : - Pensez-vous avoir un accent quand vous parlez français ?

T52 : - Non moi j'ai pas d'accent. Mais vous vous pourriez me le dire si j'ai un accent ?

E. : - Non mais moi je veux votre avis -- si vous pensez avoir un accent.

T52 : - Non. Les gens réunionnais souvent ils n'ont pas d'accent.

Enfin, et toujours en regard de ce qui avait été observé dans les entretiens menés auprès des témoins de CS3, on constate beaucoup moins de méfiance et de suspicion à l'égard de l'entretien. Globalement, donc, les témoins parlent plus volontiers d'eux-mêmes, de leurs propres expériences, de leurs propres perceptions, et se soucient nettement moins de l'image qu'ils projettent d'eux-mêmes, de leur conformité ou de leur distance par rapport à nos propres points de vue. L'impression générale est celle d'une présence plus accrue de ces témoins dans l'entretien, d'une plus grande franchise, ou tout au moins d'un décalage moins grand entre dit et agi, entre être et paraître. Ainsi, il apparaît que cette première lecture incite à penser à la pertinence de distinguer les troisième et quatrième catégories sociales. Il va à présent naturellement falloir confronter ces premières analyses avec les discours épilinguistiques et les attitudes et comportements linguistiques.

---

<sup>408</sup> Il faut ici préciser que T19 était, à l'époque où nous faisons nos enquêtes, homme d'entretien de la résidence dans laquelle nous habitons. Il nous arrivait de ce fait relativement fréquemment d'avoir ensemble des conversations à propos de choses quotidiennes et ordinaires. Lors de ces conversations (et d'après nos souvenirs, depuis le départ), il s'adressait systématiquement à nous en créole, tandis que nous nous *promenions* sur le continuum. Dans cette mesure, ce témoin savait, au début de l'entretien, que nous comprenions le créole. Toutefois, nous nous demandions si la situation d'entretien n'allait pas appeler chez lui l'usage du français, ce qui a été infirmé. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

## 2. Les discours épilinguistiques

Il va ainsi s'agir ici de déterminer d'une part si les discours épilinguistiques, et le rapport aux normes, confirment ou infirment la nécessité de distinguer CS3 de CS4, et d'autre part de comparer les résultats avec ceux qui s'étaient profilés au terme de l'exploitation de la pré-enquête. Chez les lycéens répertoriés dans la quatrième catégorie sociale, cette pré-enquête avait d'abord permis de montrer la perception d'un clivage entre un être lié au créole et un paraître lié au français. Ce clivage est également apparu chez les témoins de la troisième catégorie sociale. Toutefois, l'analyse de leurs discours épilinguistiques et de leurs positionnements sociolinguistiques a permis de faire apparaître que l'insécurité linguistique était liée à la perception d'une double illégitimité : en français, que l'on tente de donner à voir comme une variété de l'être, mais qui ne constitue encore qu'une variété du paraître ; et en créole, dont on n'a vu qu'il ne constituait plus tout à fait une variété de l'être, et / ou qu'il ne pouvait pas (encore) être conçu et donné à voir, du fait de la perception d'illégitimité en français, autrement que comme une variété du paraître. Nous tenons par conséquent là une première différence possible qu'il va s'agir d'interroger.

En outre, l'exploitation de la pré-enquête avait fait apparaître la perception, par les lycéens, d'un décalage entre ce que nous avons désigné comme le schéma sociolinguistique "canonique"<sup>409</sup>, insécurisant en soi mais constituant quand même les fondements de la construction de leur identité linguistique, et le schéma qu'ils commencent, à l'aube de leur vie active, et en regard de leur parcours scolaire, à se construire eux-mêmes, dans lequel le français est moins extérieur que ce qu'il est pour leurs parents, constitue moins une variété du paraître, et commence à participer à la construction de l'être social. Cette perception fait ainsi naître un second décalage, culpabilisant, entre le modèle transmis par leurs parents et ayant fondé leur éducation, et celui vers lequel ils tendent personnellement (et socialement). Il sera intéressant de se demander si cette culpabilité à l'égard de ses parents, de son groupe, que l'on trahit, se retrouve dans les discours des témoins de CS4, et sous quelles formes.

### 2.1. Le créole, "langue maternelle"

#### 2.1.1. Le créole, variété "innée" de l'être

Comme l'indique le tableau dans lequel sont répertoriés les témoins de CS4, tous se définissent comme créolophones de langue maternelle. De façon très nette, on retrouve ici les opinions et les représentations qui s'étaient dessinées lors de l'exploitation de la pré-enquête : le créole est décrit comme une langue innée, qui ne s'apprend pas, mais se transmet au même titre que le patrimoine héréditaire et / ou culturel. Langue et identité sont ici la plupart du temps affirmées comme indissociables. Pour T18, par exemple, il va de soi que tous les Réunionnais, à partir du moment où ils se définissent comme tels, parlent créole :

E. : - Est-ce nécessaire de le parler quand on vit à la Réunion ?

T18 : - Ça c'est une question de facilité ça. Ça ça vient tout seul ça hein -- c'est pas -- nécessaire -- vous allez pas trouver un Réunionnais qui parle pas créole.

E. : - Tous les Réunionnais parlent créole ?

T18 : - Ben oui tous même bien sûr --- non tous les Réunionnais parlent créole oui. C'est notre langue ça.

---

<sup>409</sup> créole variété de l'être, français variété du paraître.

Langue "innée", le créole, peut par conséquent difficilement s'apprendre, ou tout au moins ne s'apprend pas "comme le français". Pour le témoin 18, le mode d'acquisition du créole est quasi automatique : le créole "vient tout seul". On a donc là de parfaites illustrations du clivage variété intérieure, qui fait partie de soi / variété extérieure, dans laquelle on doit aller, que l'on doit apprendre. Dans la séquence suivante apparaît en outre une idée qui avait déjà été émise par le témoin 21 (CS3) selon laquelle il est d'autant plus important pour un garçon de parler le créole.

E. : - Peut-on apprendre le créole ?

T18 : - Ben apparemment c'est difficile de l'apprendre. Ça vient tout seul ça -- C'est pour ça -- un p'tit gamin de trois ans quatre ans i va commencer à parler plus créole que français. Voilà -- on l'apprend pas comme le français. Déjà moi j'ai un p'tit gosse qui a trois ans -- déjà il sait déjà bien comment s'exprimer en créole - - et pourtant il part à l'école -- il parle bien le français mais -- c'est des choses de routine hein -- ça vient tout seul ça -- et personne lui a pas appris hein.

E. : - Oui.

T18 : - Et il apprend le français à l'école et il apprend pas le créole -- et il parle mieux le créole.

E. : - Qu'est-ce que vous pensez quand vous l'entendez parler en créole ?

T18 : - Ah ça me gêne pas moi -- moi je suis pas contre le créole hein.

E. : - S'il ne parlait pas créole, vous penseriez quoi ?

T18 : - Pas le créole ? Ah non -- il parle créole c'est bien -- c'est normal hein -- c'est un petit Créole il parle créole. En plus un garçon --

E. : - Ah bon, c'est plus important pour un garçon ?

T18 : - Plus important ? Non pas plus important mais bon -- comment dire -- je connais pas -- les garçons disons -- je connais pas comment dire.

E. : - Et votre femme ?

T18 : - Ma femme c'est pareil hein -- Bon elle parle pas beaucoup le créole -- enfin moins que moi hein.

E. : - Moins que vous ?

T18 : - Oui.

E. : - Avec votre petit garçon elle parle plutôt français ?

T18 : - Elle parle plutôt français oui. Mais moi ça me gêne pas hein.

E. : - Vous croyez que ça la gêne plus que vous ?

T18 : - Je ne sais pas -- apparemment -- elle-même elle dit bon vaut mieux -- pour les -- pour les gosses -- vaut mieux parler français -- pour mieux s'exprimer -- mais -- Ça c'est des choses de routine je vous dis hein -- ça vient tout seul. Quand vous entendez parler les gens dans la rue ou -- au supermarché ou au marché bon -- et puis ça vient hein.

Le créole est ainsi décrit comme une langue en quelque sorte "naturelle", dont la pratique et la connaissance sont partie prenante de l'être réunionnais, qui "revient" dès que l'on sort de la leçon au cours de laquelle le français est "inculqué" :

E. : - Quelle était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?

T48 : - C'était le créole. Bon de temps en temps -- on essayait de nous inculquer la langue française -- mais sinon -- ce qui revenait c'était la langue maternelle.

Le processus d'acquisition de la langue maternelle est ainsi décrit comme une imprégnation linguistique, une forme d'accoutumance, une habitude que l'on a "prise" au contact des membres de sa famille. On retrouve là exactement les mêmes types de discours que ceux des lycéens du lycée technique :

E. : - [...] Quelle est votre langue maternelle ?

T52 : - Langue maternelle ? Langue maternelle c'est le créole -- c'est-à-dire que -- mon père était illettré. Mais à l'époque le français c'était -- c'était disons réservé à certaines classes sociales. Euh -- et comme toute la famille parlait le créole -- bon bé donc j'ai pris l'habitude et je parlais donc -- en créole.

Le témoin 50, Réunionnais d'origine indienne, est également créolophone de langue première. Toutefois, la question de la langue maternelle l'amène à évoquer l'existence, au-delà de la pratique linguistique "courante" et quotidienne, qui se fait en créole, d'une autre langue, le tamoul, qu'il ne parle pas lui-même mais que ses ancêtres parlaient. Il est le seul, parmi les témoins de CS4, à employer le pronom personnel "nous" pour désigner une communauté ethnique, religieuse et linguistique, incluse dans le groupe Réunionnais. Cette communauté est du reste donnée à voir comme une seule et unique famille ("notre langue", "nos grands-parents") :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T50 : - Ben nous -- par rapport à notre langue maternelle -- ben ici y'a que le créole hein -- bon après y'a le français -- mais le problème c'est que nous -- comme nous sommes descendants des Indiens -- dans le sud de l'Inde -- donc notre langue à nous c'est le tamoul -- mais comme auparavant la Réunion était déclarée département français -- notre langue n'a plus l'occasion d'être apprenue -- apprise -- c'est-à-dire elle était apprise par nos grands parents mais après bon ben à chaque fois qu'on va à l'école -- c'est la langue française -- mais couramment c'est le créole quoi hein.

Comme nous le verrons, ce témoin évoque très fréquemment son appartenance à la communauté tamoule, et de façon quasi systématique, fait appel à ce qu'il désigne comme "sa" langue, le tamoul, qu'il ne parle pas, mais qu'il se représente comme sa langue ancestrale. Ainsi, quand nous lui demandons quelle est sa langue maternelle, T50 commence faire une réponse générique ("ici y'a le créole, y'a le français"), puis démarque "son" groupe, qui lui permet de ne pas parler directement et personnellement de lui-même, et derrière lequel il semble ainsi se dissimuler. Son discours suggère du reste une version bien particulière de l'histoire de la Réunion, dans laquelle le tamoul était, avant la départementalisation, une langue couramment parlée, au moins par les membres de cette communauté, voire même enseignée à l'école. La présence, dans le répertoire verbal de ce groupe, de la langue tamoule est à la fois présentée comme constituant un désavantage ("le problème c'est que nous..."), ce qui permet à T50 de poser, dès le début de l'entretien, tous les jalons nécessaires à la justification de ce qu'il perçoit comme une compétence linguistique défaillante en français, et à la fois comme une particularité valorisante, puisqu'elle lui permet de s'inscrire comme membre légitime d'un groupe linguistique et culturel ancien et prestigieux.

L'idée du créole inné, originel, porteur de "racines", est évoquée à deux reprises par le témoin 29, dont on verra du reste par la suite qu'elle affirme ne plus ("avoir l'habitude de") parler créole :

T29 : - [...] Pour n'importe quel Créole ça vient inné -- moi je ne l'ai pas apprise -- ça vient naturellement -- [...]

T29 : - [...] Moi je pense qu'on a pas besoin d'apprendre à nos enfants à parler créole à l'école -- je pense que ça sera inné comme nous -- et ce sera nos racines.

Globalement, les discours donnent ainsi à penser que les témoins répertoriés dans CS4 conçoivent le créole comme une véritable variété de l'être, inhérente à lui, porteuse de ses racines, de son patrimoine, de son identité. Cette idée est très explicitement formulée par le témoin 48, qui conçoit le créole non pas tant comme un système linguistique que comme ce qui fait naître, construit, et porte l'être réunionnais, lui permet de se constituer comme tel, et de se distinguer des autres. La "langue maternelle" est ainsi ici décrite dans toute sa splendeur :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T48 : - Non -- je le vois pas comme une langue -- mais je le vois comme quelque chose qui m'aide -- qui m'aide à me comprendre -- à me différencier des autres -- à -- à même à m'imposer j'veux dire -- parce que des fois on peut être agressif avec les mots -- c'est pas la peine de le dire en français parce que c'est incompréhensible --

Le dernier énoncé est intéressant en ce qu'il suggère l'idée du créole qui va au-delà des mots, du jeu des signifiants et des signifiés, ou plutôt d'une variété dont les signifiants ne sont pas des unités seulement linguistiques : le créole est représenté comme un langage permettant de faire passer des messages qui sont moins de l'ordre du linguistique que de l'ordre de l'affectif et du ressenti. Apparaît par conséquent l'idée du créole comme variété pré-linguistique, "originelle", propre à un groupe (réunionnais), mais aussi finalement qui touche en quelque sorte à l'origine de l'homme. Chez les témoins de CS3, cette idée de variété pré-linguistique était exprimée à travers l'idée du créole "imagé", mais, avant tout liée au paraître, au créole donné à voir à l'Autre, elle était également plus ambivalente dans la mesure où elle avait avant tout comme conséquence de conférer au créole un statut de non-langue, de non-système, de variété de la régression.

Ici, cette idée renvoie davantage à une représentation du créole comme variété *du début*, qui fait naître le Réunionnais, et au-delà, qui fait naître l'homme, la variété de l'homme qui n'a pas besoin d'un code linguistique pour transmettre l'ensemble de ses émotions, de ses sentiments, ou plutôt, à qui la langue permet effectivement de se dire, de dire son affectivité. De ce fait, cette idée tend ici à faire du créole une variété de l'ordre du mythique, du presque magique : directement relié à l'émotivité, à l'affect, à l'humanité, le créole va au-delà du simple code linguistique, que constitue par exemple le français, est chargé d'un sens qui dépasse le seul sens des mots. Chez les témoins de la quatrième catégorie sociale, le créole apparaît ainsi comme une variété qui préserve l'être, qui lui permet de se définir et de se garder de l'Autre, une sphère protectrice et dans laquelle l'Autre peut effectivement difficilement se faire admettre.

### 2.1.2. Le créole protecteur

Ainsi, et en regard de ce qui avait été observé chez les témoins de CS3, pour lesquels le créole était avant tout perçu comme un handicap, un frein à la progression et à la promotion sociolinguistique, la lecture des entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS4 montre que la sphère créole / créolophone apparaît de façon presque systématique comme une sphère sociolinguistique protectrice et sécurisante. On trouve ainsi assez peu souvent l'idée, fréquente dans la troisième catégorie sociale, du créole comme variété dont la pratique n'est légitimée et valorisée que lorsqu'elle est utilisée pour empêcher la compréhension de l'Autre non-réunionnais. Naturellement, cette idée de pratique cryptonymique du créole apparaît parfois, mais elle constitue moins, comme pour les témoins des petite et moyenne bourgeoisies, l'unique biais par lequel l'usage du créole peut trouver une totale légitimité.

E. : - Et franchement -- ça vous arrive de parler vite pour pas qu'on vous comprenne justement ?

T19 : - [rire]. Ben oui hein -- comme tout le monde. Tout bann Créoles i fait ça des fois.

Globalement, les discours montrent ici que le créole est bien davantage conçu comme la variété utilisée quand la parole est naturelle et spontanée. L'idée est précisément celle, non pas seulement ou avant tout d'exclure l'Autre, mais au contraire, de mieux se faire comprendre du Même, et au-delà, de mieux se comprendre soi-même. La séquence qui suit montre de nouveau la conception du créole comme variété capable d'exprimer l'être, et qui dépasse le seul code linguistique. Le témoin 48 souligne ainsi que la communication et la

compréhension réciproque ne passent pas seulement par l'emploi de "mots" créoles, dans la mesure de la proximité linguistique et de la similarité entre la plupart des termes en français et en créole :

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T48 : - Tout à fait. Y'a des moments pour s'exprimer euh -- je crois qu'il y a que des mots pour s'exprimer en créole. Et puis bon ça dépend du public qu'on a -- ça dépend de plein de choses. Y'a des choses qu'on peut pas dire en français -- y'a des mots -- des façons d'être. Quand on est dans un groupe de Créoles par exemple -- on a besoin d'aller vite très vite -- on a besoin de toucher -- d'employer les mots qu'ils veulent entendre. C'est pas qu'ils comprendront pas les mots -- parce qu'à la limite -- les mots -- c'est les mêmes - ils veulent dire la même chose -- mais bon ça passera mieux en créole.

E. : - Et est-ce que ça vous est déjà arrivé de parler créole pour pas qu'on vous comprenne justement ?

T48 : - Oui -- ça m'est arrivé -- devant des Métros par exemple -- oui -- je crois que ça m'est arrivé -- oui c'est possible -- bon j'étais jeune -- j'étais plus jeune --

La sphère sociolinguistique créolophone est ainsi décrite comme une sphère au sein de laquelle la communication, l'expression de soi s'opèrent de façon quasiment directe : plus que de parler à l'autre, le créole permet de le "toucher". On voit bien la différence essentielle qui se profile entre les membres de CS4 et ceux de CS3, pour lesquels le créole peut difficilement se concevoir et s'utiliser autrement que dans le paraître, soit comme emblème de son identité réunionnaise, soit justement pour montrer sa prise de distance par rapport à celle-ci, et sa plus grande légitimité comme membre (postulant) de la sphère sociolinguistique francophone. Pour eux, et comme nous l'avons vu, le créole ne semble pouvoir représenter une sphère sécurisante et protectrice que lorsqu'elle est fondée, de façon artificielle et momentanée, sur la base de l'exclusion et de la délégitimation de l'Autre.

Cette perception du créole comme sphère sécurisante et protectrice a comme conséquence, du reste, une perméabilité de ses frontières, et une certaine difficulté à concevoir que l'Autre puisse entrer dans la langue.

Cette difficulté, pourtant, est exprimée différemment par rapport à ce qui était exprimé chez les témoins répertoriés dans CS3, pour qui la parole de l'Autre en créole semblait avant tout constituer un danger pour soi, à la fois de perdre le peu de légitimité qui reste en créole, légitimité précisément essentiellement fondée sur l'exclusion du non-Réunionnais, et à la fois de diluer encore les frontières entre l'Autre et le Même, et de se faire démasquer par l'Autre dans le jeu illégitime entre l'être et le paraître. Ici, et du fait du plus grand fondement et de la plus grande solidité de l'être en créole, la parole créolophone de l'Autre constitue moins un danger pour soi-même, que pour la langue créole, à la fois protectrice et en danger de déperdition, et plus globalement, pour la communauté créole / créolophone. L'idée, qui n'apparaissait nulle part chez les témoins répertoriés dans CS3, est donc celle d'une insécurité linguistique d'ordre communautaire.

Globalement les discours sont quand même nettement moins véhéments que ceux des témoins répertoriés dans CS3, pour lesquels, quand leurs discours se faisaient rationnels, l'apprentissage du créole n'avait que peu de sens dans la mesure de l'absence de règles et de normes. Ici, l'idée d'apprentissage du créole ne suscite pas ce genre de réactions. En outre, les discours font apparaître la représentation de frontières linguistiques et identitaires plus claires, plus circonscrites, qui semble rendre moins compliquée l'idée du passage d'une sphère à l'autre, dans la mesure où le déplacement n'est pas (ou moins que chez les témoins de CS3) irrémédiable, et suppose, et précisément certainement du fait de la plus grande délimitation

des sphères, la possibilité de retour, sans perte de légitimité. Pour T47, par exemple, on peut ainsi apprendre le créole "comme toutes les autres langues" :

E. : - Peut-on apprendre le créole ?

T47 : - Ah bien sûr on peut l'apprendre -- comme toutes les autres langues hein.

E. : - Qu'est-ce qui permet avant tout de dire qu'une personne parle bien le créole ?

T47 : - Ben c'est comme je vous ai dit -- bien parler le créole -- c'est le parler naturellement -- mais aussi c'est connaître un maximum de vocabulaire qui a tendance à disparaître.

De même, T51 raconte que certains de ses amis, ainsi que certains de ses collègues métropolitains, installés dans l'île depuis plusieurs décennies ont si bien appris le créole qu'ils "parlent vraiment comme des Créoles même" :

T51 : - [...] Les Français veulent apprendre le créole -- j'ai des amis métropolitains qui essaient de parler créole --

E. : - Ils y arrivent ?

T51 : - Ben avec le temps ils arrivent hein -- ils connaissent les mots hein.

E. : - Ils connaissent les mots mais est-ce qu'ils arrivent à bien le parler ?

T51 : - Non ben y'en a si. Ils parlent vraiment le créole hein. Enfin c'est comme mes collègues ici hein -- y'en a qui parlent vraiment comme des Créoles même hein. Mais ça fait une trentaine d'années qu'ils y sont.

E. : - Ah oui. Et vous trouvez ça bien ?

T51 : - Ben je trouve bien oui -- on parle en français en créole -- on apprend les deux euh -- les deux --

On remarque ainsi la fréquente référence à deux langues, à deux systèmes, qui fait apparaître des sphères linguistiques dont les contours semblent conçus comme mieux définis.

Pour le témoin 17, la pratique du créole par les non-Réunionnais ne constitue pas une obligation dans la mesure de la compréhension, par les Réunionnais, du français. Toutefois, celui qui "vit à la Réunion" a le "droit" d'apprendre le créole, et il a même, s'il fait preuve de respect et même d'affection pour la langue ("ils aiment bien la langue créole"), la possibilité d'y parvenir. Ici, la clé proposée de la sphère créole / créolophone a ainsi une large dimension affective :

E. : - Parlez-vous créole ?

T17 : - Oui [rire].

E. : - Est-ce nécessaire de le parler quand on vit à la Réunion ?

T17 : - Non pas vraiment parce que les Créoles savent s'exprimer en français donc il y aura toujours une entente avec les -- comment on dit -- les Zoreils ? Donc c'est pas vraiment important de savoir parler créole pour un Zoreil. Puisqu'il saura toujours se faire comprendre par les Créoles.

E. : - Que pensez-vous d'un Métropolitain qui parle créole ou essaye de le parler ?

T17 : - S'il vit à la Réunion -- il a le droit d'essayer de parler créole et de l'apprendre --

E. : - Mais vous croyez qu'il y arrive ?

T17 : - Certains y arrivent très bien -- d'autres pas vraiment ils font ça pour s'amuser -- et d'autres -- ils aiment bien la langue créole et ils y arrivent mieux.

Le discours du témoin 19 montre que l'idée de la pratique du créole par un non-Réunionnais procure un certain plaisir du fait de la situation d'illégitimité linguistique dans laquelle (pour une fois) elle le met. Son discours, toutefois, ne laisse pas transparaître l'agressivité ou le ressentiment que l'on percevait chez la plupart des témoins de CS3. Cela ne remet du reste pas en cause, pour T19, la possibilité d'"apprendre" le créole, et même si cet apprentissage tardif a comme conséquent, pour le témoin, une quasi impossibilité d'acquérir une pratique "naturelle" du créole, d'en faire une variété de l'être. On voit en outre l'apparition de l'idée que cet apprentissage a également lieu chez les Réunionnais, ce qui contredit celle de créole comme variété "innée" :

- E. : - Que pensez-vous d'un Métropolitain qui parle créole ou essaye de le parler ?  
T19 : - Ah mi trouve l'est valab pa'ce que --  
E. : - [rire]  
T19 : - Pa'ce que zot gagne pas dit -- li gagne jamais dit cent pour cent comme nous-mêmes  
E. : - Ça sera toujours un peu différent ?  
T19 : - Voilà.  
E. : - Est-ce que ça peut être difficile de parler créole ?  
T19 : - Ben oui l'est difficile pou banna la pas apprend ali quand zot l'était marmaille.  
E. : - Peut-on apprendre le créole ?  
T19 : - Ben oui bien sûr ou peut apprend le créole. Ou la bien apprend ou non ?  
E. : - Ben --  
T19 : - Mais l'est vrai mi croit l'est pas pareil quand ou apprend le créole quand ou l'est déjà adulte. Ou gagne jamais vraiment koz ali naturellement mi pense.

Cette idée de différence persistante, liée à l'accent, apparaît également chez T47. De nouveau toutefois, apparaît d'une part la représentation du créole comme langue (que l'on peut parler "couramment"), et d'autre part comme variété de l'être, du début, "derrière" laquelle, en tant que variété de l'origine, il n'y a rien. C'est donc cette origine que les non-Réunionnais, par définition, ne peuvent pas partager. Il n'y a toutefois pas, ou beaucoup moins, l'idée d'un territoire (d'autant plus) jalousement gardé (qu'il n'est pas *possédé*), comme ce qui apparaissait chez les témoins de CS3 :

- E. : - Que pensez-vous quand vous entendez un Métropolitain qui essaye de parler créole ?  
T47 : - Y'aura toujours son accent qui le trahira. Et son élocution -- il aura tendance à mieux prononcer certains mots -- alors qu'en créole -- on n'articule pas -- on mange les mots. Moi j'ai des copains qui sont là depuis -- des copains métropolitains hein -- ce sont des gens qui ont une quarantaine -- une cinquantaine d'années -- qui sont là depuis vingt trente ans -- ils parlent le créole couramment -- mais on voit tout de suite qu'il y a quelque chose derrière -- qu'ils ont pas -- que c'est pas leur origine quoi.  
E. : - Pensez-vous que cela est toujours bien perçu ?  
T47 : - Moi en tant que Créole -- moi je suis fier quand j'entends un Métropolitain qui parle créole -- qui vient -- qui s'installe -- parce que généralement -- c'est nous qui devons nous adapter -- à la situation -- et là c'est eux qui s'adaptent -- ce qui veut dire qu'ils acceptent de s'insérer au sein de la vie réunionnaise.  
E. : - Connaissez-vous un ou plusieurs Métropolitain(s) qui parle(ent) bien créole ?  
T47 : - Bon qui parlent bien y'en a peu quand même hein -- mais on en trouve quand même.

Le témoin 18 adopte par contre un discours différent et montre dès le départ une relative hostilité vis-à-vis de la pratique du créole par le non-Réunionnais, hostilité qui du reste va se confirmer. Son discours ressemble, sur cette question à ceux que l'on trouvait chez les témoins de CS3 : le Métropolitain peut comprendre et écouter le créole, mais il ne saura jamais parler :

- T18 : - Ben il a pas l'accent -- c'est difficile. Moi-même j'ai un beau-frère zoreil -- bon ben ça fait seize ans qu'il est marié bon ben -- il dit deux trois mots mais -- déjà il a pas vécu ici hein --  
E. : - Ah oui.  
T18 : - Bon mais il entend ma sœur parler de temps en temps -- entre sœurs -- Lui bon il comprend des mots -- mais parler même -- i koné pas grand chose.  
E. : - Hm hm.  
T18 : - Il va comprendre mais parler non. Ça c'est une question -- peut-être de racines -- j'connais pas hein --  
E. : - Et ceux qui vivent la Réunion, ils peuvent pas finir par apprendre à parler ?  
T18 : - Oui peut-être -- depuis longtemps -- mais il y arrivera jamais bien -- enfin pour moi hein -- j'ai jamais rencontré de Zoreils qui parlent -- qui connaissent -- enfin le créole quoi hein.

L'entretien avec T18 nous amène par la suite à le confronter directement avec la parole en créole d'un non-Réunionnais : la nôtre. T18 commence en effet par dire qu'il n'y a pas de moments où il n'est pas possible de parler créole, que ce soit avec un Réunionnais, ou même

avec un non-Réunionnais qui est installé dans l'île depuis suffisamment de temps pour le comprendre. Il nous tend ainsi une perche que nous ne résistons pas à prendre, et lui proposons de continuer l'entretien en créole, ce qu'il refuse clairement :

E. : - Est-ce qu'il y a des moments où vous pensez qu'il n'est pas possible de parler créole ?

T18 : - En créole ? Non.

E. : - Vous pouvez toujours parler le créole si vous le voulez ?

T18 : - Ah oui -- si vous discutez avec un Réunionnais -- bon ben vous parlez en créole. Et même avec un Métropolitain -- si ça fait deux trois années qu'il est à la Réunion -- ben vous pouvez lui parler en créole. Il parlera pas mais il comprend quand même.

E. : - Donc là par exemple vous pouvez me parler en créole ?

T18 : - Ben i dépend -- vous comprenez le créole ?

E. : - Oui.

T18 : - Ben oui, je peux parler si vous comprenez je peux parler.

E. : - Et si mi koz créole aussi, nous pé faire l'entretien en créole non ?

T18 : - Ah vous parlez aussi ?

E. : - Un peu.

T18 : - Oui ben -- l'est -- c'est pas --- [rire]

E. : - C'est pas quoi ?

T18 : - Ben -- c'est pas -- c'est pas naturel quoi -- enfin je trouve -- on est parti en français --

E. : - Akoz l'est pas naturel ? Ou koné pas -- somanké moin lé réyonnaise !

T18 : - [rire] Ahah [signe négatif de la tête] ou l'est pas réyonnaise -- non mi croit pas !

E. : - Bon [rire] mais quand même ça si mi koz créole nous pé pas avoir un conversation en créole ?

T18 : - Si, si vous voulez -- enfin l'est pas naturel. Ou comprend pas là -- Nous l'a -- enfin on parle créole entre Créoles -- là l'est naturel -- mais sinon ça non -- i fait rire.

E. : - Mon manière koser i fait rire aou ? [rire]

T18 : - Oui ben -- j'connais pas -- il vaut mieux que nous -- que -- qu'on parle français-là [impatient].

E. : - Bon si vous voulez, on parle français. Il faut pas vous fâcher.

T18 : - Non ben je me fâche pas moi [de plus en plus impatient].

De façon très nette le discours du témoin 29 présente de nombreuses similarités avec ceux des discours des témoins de CS3<sup>410</sup>. Pour elle, la parole en créole par le non-Réunionnais constitue une tentative de passer de la perception d'"exclusion" à celle d'admission. Le mouvement décrit est donc bien un mouvement qui va de l'extérieur à l'intérieur, et qui décrit une quête de légitimité identitaire à travers la langue. Mais en réalité, la suite de l'entretien montrera la perception, propre à T29, de se sentir exclue de la communauté créole / créolophone, de s'en démarquer, également : son discours constitue ainsi une forme évidente de projection :

E. : - Que pensez-vous quand vous entendez un Métropolitain qui essaye de parler créole ?

T29 : - C'est bien. Je pense que -- c'est pour ça -- ils doivent se sentir un petit peu exclus -- et ils veulent apprendre des mots pour se sentir un peu plus admis.

E. : - Et est-ce que ça marche ? Est-ce que ça les fait admettre ?

T29 : - Pas spécialement. Pour moi ça sera pas un problème.

E. : - Pensez-vous que cela est toujours bien perçu ?

T29 : - Ah oui -- tout à fait.

Elle commence ainsi par montrer sa grande tolérance et sa générosité : elle sous-entend que pour d'autres, la pratique du créole par le non-Réunionnais peut être mal considérée, mais que "pour elle, ça sera pas un problème", ce qui constitue une nouvelle projection de ses propres sentiments, mais qu'elle perçoit certainement, dans cette situation, et du fait de notre présence, sur d'autres, qu'elle ne fait que sous-entendre. Elle poursuit ainsi dans le même sens

---

<sup>410</sup> Ses attitudes, du reste, sont globalement en décalage par rapport à celles des autres témoins répertoriés dans CS4, ce qui donne le sentiment d'un classement erroné.

en expliquant à quel point cette pratique linguistique est "sympathique". Elle commence cependant à laisser apparaître le fait que, pour elle, la légitimité de la compétence linguistique ne peut pas être accordée :

E. : - Connaissez-vous un ou plusieurs Métropolitain(s) qui parle(ent) bien créole ?

T29 : - Qui parlent bien non. Qui sortent quelques mots en créole oui. Ça fait plaisir.

E. : - Ça fait plaisir ?

T29 : - Oui -- on les entend avec plaisir -- c'est sympathique. C'est vrai qu'on les fait rentrer plus vite dans le groupe hein -- on les accepte plus -- ça renforce un petit peu les liens quoi.

E. : - Mais qui parlent bien le créole non ?

T29 : - Non.

E. : - C'est comme si c'était difficile d'apprendre bien le créole. Tout à l'heure vous disiez que c'était inné.

T29 : - Mais est-ce que maintenant ils veulent vraiment apprendre ? Ou alors juste des petits mots comme ça pour se faire accepter ou comprendre un petit peu. Mais c'est sûr que ça doit être difficile pour eux --

T29 finit ainsi par laisser s'exprimer la méfiance que lui inspire l'idée de la parole en créole par les non-Réunionnais, ce qui montre encore une communauté d'attitudes avec les témoins de CS3. Plus loin dans l'entretien, apparaît l'idée d'une pratique du créole, par les Réunionnais, qui aurait pour but de "se faire aimer", reconnaître, et inclure dans la sphère ("on est exclu du milieu"). De nouveau, elle fait tout ce qu'elle peut pour ne pas parler directement d'elle-même. L'emploi du pronom "on" lui permet de rester dans une ambiguïté sécurisante jusqu'à ce qu'elle trouve d'autres locuteurs auxquels attribuer la quête de légitimité, ce qu'elle fait finalement avec ses enfants. On pourra en outre remarquer, dans la séquence suivante, la représentation que l'on avait trouvé chez le témoin 54, du continuum socio-ethnique, sociolinguistique et socio-économique ("on est entouré de gens *très créoles*") :

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T29 : - Quand on est entouré de gens très créoles -- hein -- je pense que l'on doit parler créole. Y'a des gens qui n'ont pas fait d'études -- dans un milieu social -- ou qui sont très -- pauvres et tout ça -- je pense qu'on a intérêt de parler le créole. C'est-à-dire pour se faire aimer -- on a l'impression que si tout à coup on parle français ou une autre langue -- on est exclu du milieu. Donc -- je comprends les enfants aussi hein.

E. : - Oui -- c'est donc un moyen pour de ne pas se faire exclure -- d'être quand même reconnu comme Réunionnais -- comme Créoles --?

T29 : - Voilà oui -- exactement.

Cette représentation des appartenances sociolinguistiques et socio-ethniques organisées sur un continuum renforce l'idée de la similarité entre T29 et les témoins de CS3, mais aussi celle de la représentation de la dilution des frontières sociales, et de la délimitation très floue de ce qui constitue au contraire, pour les membres de CS4, des communautés relativement bien délimitées, en tous cas pour ce qui concerne la sphère créole / créolophone.

Pour le témoin 48, dont on a vu la représentation de la langue "maternelle" comme langue enfantant l'être, le portant, le protégeant, lui permettant de se constituer comme tel et de se distinguer des autres, le créole, au même titre que l'appartenance identitaire, constituent des terrains privés, "intimes", sur lesquels le non-Réunionnais n'a rien à faire. Il commence par justifier son raisonnement par la production d'un discours qui apparaît dans un premier temps rationnel, mais qui finalement nous semble être porteur de sens :

E. : Et par exemple est-ce qu'on peut devenir Créole ?

T48 : - Non -- moi je pense pas qu'on peut devenir Créole non -- y'a pas que le fait de pouvoir dire quelques mots en créole ou vivre à la Réunion pendant un certain temps. Y'a trop de manques -- y'a pleins d'autres

choses -- une histoire -- une expérience -- une sensibilité qu'on peut pas vraiment partager. Non. On l'est -- on né créole -- mais on ne devient pas. C'est artificiel de penser ça.

E. : - Et est-ce que vous pensez qu'un Métropolitain peut apprendre le créole ?

T48 : - Non moi je pense pas qu'il puisse vraiment apprendre le créole parce que -- y'a trop de -- de langage -- y'a trop de choses -- plein de rythmes qui se mélangent -- quand on dit que la langue créole est structurée -- je pense qu'il y a plein de choses qui sont entrées en causes comme ça dans le langage -- et qui ne permet pas de dire que quelqu'un peut apprendre comme ça. Y'aura toujours des manques quoi -- et puis le créole évolue tout le temps. Quand on regarde les gens d'avant ils ne parlent pas comme maintenant -- y'a des évolutions -- et même nous on ne connaît pas tout hein. Alors comment apprendre celui d'avant -- celui d'après -- celui du milieu -- c'est très difficile.

E. : - Et comment ça change ?

T48 : - Y'a des mots qui changent -- ils prononcent plus de la même façon -- je sais pas -- y'a des tas de mots qui ont disparu -- qu'on emploie plus -- des techniques qui ont disparu ou même des fruits -- des plantes -- des matériaux -- Si les choses n'existent plus -- les mots n'existent plus.

Pour lui, donc, le Métropolitain ne peut pas apprendre le créole dans la mesure où celui-ci change, évolue, se déplace, et même *s'échappe* constamment ("comment apprendre celui d'avant, celui d'après, celui du milieu, c'est très difficile"). L'idée qui apparaît est donc celle de la perte d'un certain mode de vie, de réalités naturelles, etc., mais aussi de celle la langue, qui apparaît ainsi comme une langue à préserver et à protéger.

### 2.1.3. Perte de langue, perte d'identité, ou la protection de l'être

Systématiquement les discours des témoins répertoriés dans CS4 font état d'une disparition progressive à la fois du créole et de ce qui constitue le "mode de vie" réunionnais. Pour le témoin 48, la perception est celle d'une dilution totale des frontières linguistiques, d'amalgames grandissants entre le français et le créole. Il relie très explicitement cette perte de repères linguistiques aux attitudes de rejet de la variété minorée, qui ont en outre comme conséquence que tout ce qui n'est pas conforme à la variété légitime de français est baptisé "créole", ce qui modifie considérablement la représentation qu'ont les locuteurs (et en particulier les enfants) de la langue, et de fait la modifie elle-même :

E. : - On m'a dit que le créole se rapprochait du français -- qu'en pensez-vous ?

T48 : - Oui -- c'est vrai -- parce que la langue française a pris un pas sur la langue créole. Et y'a pas que la langue hein --

E. : - Vous voulez dire que le mode de vie réunionnais a globalement tendance à ressembler au mode de vie de la France métropolitaine ?

T48 : - Oui -- tout à fait -- bien sûr -- le mode de vie et le langage. Parce que bon -- quand moi j'arrive je vais parler français à mon fils -- parce que je pense à son avenir -- mais lui -- il va parler créole avec ses petits copains -- et alors il fait l'amalgame entre le français et le créole -- hop ça se mélange -- et voilà -- ça se passe exactement comme ça. Les enfants ne parlent plus vraiment créole aujourd'hui -- ils parlent un créole mélangé de français -- et c'est ça -- ça devient le créole d'aujourd'hui. Et puis y'a pire -- y'a des gens qui essayent de parler le français mais qui en fait font l'amalgame -- déjà -- entre le français et le créole. Alors ils parlent un créole qui n'est plus créole -- parce que ça fait pas bien -- et puis pour leurs enfants -- résultat -- le créole devient français et le français devient créole. Les enfants -- quand ils vont à l'école -- ils voient bien que c'est pas tout à fait du français -- alors pour eux -- c'est du créole.

Le discours du témoin 48 fait en outre apparaître une autre idée qui le distingue définitivement des témoins de CS3 : celle que l'"intimité" dont il parlait à propos du créole et qui le conduisait à dire que le créole était difficilement partageable avec les Métropolitains, perdue lorsque l'échange verbal s'opère entre locuteurs réunionnais. En d'autres termes, il ne s'agit pas, pour le témoin 48, de refuser l'accès au créole aux non-Réunionnais, mais bien de marquer le fait que selon lui, le créole est à réserver aux échanges intimes :

E. : - [...] avec une personne qui comprend -- un Réunionnais -- est-ce que c'est toujours possible de parler créole ?

T48 : - Moi je pense que non parce que comme je l'ai dit -- avec toutes les personnes qui sont venues de l'extérieur -- peut-être que parler français c'est un plus. Et puis pour moi -- le créole -- ça doit quand même rester quelque chose d'intime pour moi -- j'crois qu'il faut pas trop mélanger. Et puis moi je suis persuadé que y'a des gens -- leur parler créole pour eux c'est les rabaisser -- bon moi je vais vous dire -- je suis convaincu d'une chose -- pour moi -- c'est personnel c'que je vais vous dire hein -- c'est que parler le créole -- je crois qu'il faut pas mélanger les choses hein. J'veux dire je vais pas dans un bureau parler créole pour parler créole -- j'veux dire si je parle avec une secrétaire je lui parle en français point à la ligne -- qu'est-ce que j'aurais envie de lui dire en créole ? Je crois que je vais parler en créole avec quelqu'un -- c'est plus intime quoi -- on peut pas le mettre n'importe où avec n'importe qui j'veux dire hein.

De façon sous-jacente, il nous semble que T48 dénonce ici l'usage du créole comme variété du paraître ("je vais pas dans un bureau parler créole pour parler créole"), et donc se pose en rupture avec les témoins de CS3. La suite du discours confirme du reste cette dénonciation tacite :

T48 : - [...] Parce que certaines personnes -- des Créoles mêmes hein -- se servent du créole pour arriver à ses fins. Mais ça ça arrive souvent hein. Parce que le créole -- c'est très affectif j'veux dire hein. Je pense que la première des choses c'est bien ça -- hein. Puis la deuxième -- attention -- après y'a aussi l'honnêteté aussi -- et puis après c'est le côté relationnel qui -- qu'il a à gérer aussi quand on parle créole -- mais voyez c'est ce côté-là aussi -- le côté affectif qui rentre en jeu -- c'est plus facile de parler à quelqu'un en lui parlant créole j'veux dire euh -- y'a plein de choses qui se rejoint -- y'a plus de compréhension -- on arrive plus vite à ses fins hein. Mais arriver à ses fins c'est pas obligé d'être négatif -- attention.

L'usage qu'il dénonce est donc celui du créole comme variété de l'utilisation de l'autre, de l'argumentation et de la persuasion. De fait, son discours laisse nettement apparaître la conception du créole comme variété de l'être, dans laquelle la communication est à la fois plus facile et plus directe. L'idée qui suit immédiatement celle de l'utilisation du créole comme moyen de persuasion est celle du sentiment de disparition progressive de la langue au profit du français, qui prend de plus en plus de place, ce qui est décrit comme à la fois "nécessaire" et "regrettable" :

E. : - Pensez-vous que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T48 : - Moi je trouve qu'on parle de plus en plus le français -- à la Réunion -- de par -- comme ça devient la Réunion -- je trouve qu'on parle de plus en plus le français et de moins en moins le créole

E. : - Pensez-vous que la pratique du créole a évolué dans le temps ?

T48 : - Oui -- le créole se perd un peu hein comme je vous disais.

E. : - Et vous trouvez ça dommage ?

T48 : - Ah ben oui parce que c'est -- enfin -- c'est nécessaire et puis c'est regrettable en même temps -- Parce qu'à la limite je dis comme ça que bon moi -- bon j'ai toujours parlé le créole quand j'étais petit -- et c'est peut-être une bonne chose aussi hein. Aujourd'hui bon je m'exprime autrement -- mais bon.

Le témoin 47 dénonce aussi, non pas tant l'utilisation du créole comme variété du paraître, que l'attitude de stigmatisation et de rejet linguistique et identitaire adoptée par des locuteurs Réunionnais dont la brève description qu'il donne permet de laisser penser qu'il s'agit encore des membres des petite et moyenne bourgeoisies fonctionnalisées ("il se trouve généralement derrière un bureau" ) :

E. : - Donc il n'est pas toujours possible de s'exprimer en créole même entre Réunionnais ?

T47 : - C'est pas qu'il n'est pas possible -- c'est pas qu'il n'est pas possible -- mais c'est pas toujours bien vu. Le Réunionnais -- quand il se trouve généralement derrière un bureau -- bon -- la personne qui est en face de lui généralement -- lui aussi il catalogue -- C'est vrai que dans la famille réunionnaise des fois -- quand on a une situation sociale qui est très -- évoluée -- on a atteint un certain niveau -- ben on a tendance des

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

fois à renier ses origines. De là après ils partent -- ils font des enfants -- qui -- eux-mêmes ne sont pas du tout en contact avec ce milieu là -- parce qu'ils évolueront dans un milieu social un peu plus machin que les autres -- alors ce qui fait que les enfants eux-mêmes ils seront pas --

E. : - Ouais

T47 : - -- et la langue maternelle ne sera pas -- on va perdre notre -- patrimoine en quelque sorte à cause de ce genre d'éducation. On se trouve devant des parents qui soi-disant se croient intelligents -- et en fait ils sont instruits mais ils sont pas intelligents -- si on regarde bien --

Comme le témoin 48, l'évocation des membres de CS3 le conduit à évoquer la disparition progressive du créole, qui "s'appauvrit", ce qui est en partie lié avec le fait que les locuteurs dont ils parlent ne le transmettent plus à leurs enfants :

E. : - Pensez-vous que la pratique du français a évolué dans le temps à la Réunion ?

T47 : - Ah ben on parle plus -- c'est sûr. Disons qu'avant -- le français -- c'était réservé à un petit nombre de gens à la Réunion -- et puis après ça s'est de plus en plus diffusé -- alors c'est sûr que le français est plus parlé qu'avant -- comme je vous disais tout à l'heure hein -- y'a même des enfants qui ne parlent plus le créole maintenant -- qui parlent que le français.

T47 : - Le créole il évolue tout le temps. Il se perd depuis ces dernières années -- et puis il s'appauvrit aussi -- on connaît moins de mots qu'avant.

Cette idée apparaît aussi chez le témoin 51 :

E. : - Oui. Moi j'ai rencontré des Réunionnais qui me disaient qu'ils ne parlent pas le créole. Vous croyez ça possible vous ?

T51 : - Ben ils parlent quoi alors ?

E. : - Le français seulement.

T51 : - Ah ah ça c'est pas vrai. C'est des menteurs ça.

E. : - Mais pourquoi ils diraient ça alors ?

T51 : - Ah mais ça c'est un peu de l'orgueil hein ça parce que c'est ce qu'ils disent. Ils font semblant de ne pas parler le créole.

E. : - Ils ont honte ?

T51 : - C'est un peu ça hein -- comme ici i appelle les p'tits blancs des hauts hein -- il veut pas être Réunionnais -- ils veulent pas être Réunionnais. Y'en a hein. Et même y'en a un qui est parti en France il est arrivé ici -- il parlait plus -- il connaissait plus le chouchou. Y'en a plein hein qui prétendent ne pas -- Ça ça dépend de la couleur de peau ça. Mais même y'a des bronzés aussi qui sont comme ça hein.

Le témoin 52, le plus âgé des témoins répertoriés dans CS4 associe lui aussi la disparition du créole à la disparition des modes de vie, et en particulier des façons de se nourrir. La langue, la cuisine, et l'identité sont ainsi ici explicitement associées :

E. : - Y a-t-il des catégories de gens qui parlent mieux créole que les autres ?

T52 : - Ça dépend de la génération. Mieux c'était quand même dans notre génération -- on parlait mieux créole.

E. : - Quels sont les critères pour vous -- pour dire qu'une personne parle bien le créole ?

T52 : - Pour qu'une personne parle bien le créole -- il faut pas qu'une personne prononce ni en caf -- ni en chinois -- ni en musulman -- ni en indien. C'est-à-dire on peut parler bien le créole mais en mélangeant le français -- actuellement. Actuellement ils vont pas dire euh si ou veut un bout /but/ -- maintenant ils vont dire si ou veut un morceau. Maintenant y'a toujours un petit mot français dedans. Il va plus dire un /but/ de pain -- il va dire un morceau de pain. C'est un peu comme la cuisine -- anciennement on était habitués à manger du riz -- on mangeait du riz matin midi et soir -- parce qu'il y avait pas de pain -- y'avait une seule boulangerie pour toute l'île. Le matin on avait du riz -- on mettait du piment -- un petit peu de poivre -- un petit peu de sel -- et puis on avait ça comme petit déjeuner -- et puis on partait à l'école. Maintenant les enfants mangent moins le riz. Nous si on n'avait pas notre riz -- ah ben non c'était pas possible -- moi personnellement je peux pas manger sans riz -- je suis prêt à faire trente kilomètres s'il le faut mais je vais chercher mon riz. Les enfants non. Donc en fait c'est comme la langue créole -- tout évolue.

E. : - Donc en fait c'est le mode de vie en général qui évolue ?

T52 : - C'est le mode de vie oui.

Le remplacement du riz par le pain se double ainsi d'un remplacement du créole par le français :

T52 : - [...] Mais un créole modifié par rapport à anciennement.

E. : - Modifié comment ?

T52 : - Il est modifié comme par exemple pour dire -- euh par exemple le Créole il disait donne à moi -- et maintenant on va dire tu peux m'le donner. Moi je vois avec les collègues ils vont dire ça -- tu peux m'le donner.

E. : - Ah bon -- mais tu peux m'le donner c'est pas du français ?

T52 : - Si justement c'est du français !

E. : - Donc vous avez l'impression que le créole se rapproche du français ?

T52 : - Ah oui -- beaucoup. Le créole ça se perd --

T52 dénonce du reste aussi le caractère souvent seulement récréatif, ludique, de l'usage du créole. Ainsi, le créole se perd sur le plan de ses structures, mais aussi perd de son caractère de variété de l'être :

E. : - Vous dites que le créole a changé ?

T52 : - Oui il a changé oui -- y'a une modification de beaucoup de mots en créole. Les enfants là ils -- par exemple au lieu de dire moi ils vont dire moi. Au lieu de dire ou l'est bien -- ils vont dire tu vas bien -- ou bien comment ça va. Anciennement on disait pas comment ça va. On disait comment il est. Maintenant on va dire comment il est mais en plaisantant. C'est toujours en plaisantant.

E. : - C'est comme si le créole n'était plus utilisé de façon naturelle ?

T52 : - Voilà. C'est pour rigoler. Je sais pas si mes collègues vous ont dit ça hein -- mais -- Même chez les parents illettrés -- chez les parents illettrés on parle français.

Seul le témoin 29 n'a non seulement pas l'impression que le créole se perd, mais en outre perçoit au contraire qu'il prend de plus en plus d'importance, est de plus en plus revendiqué. Pour elle, les Réunionnais sont de plus en plus exigeants, et tentent même de contraindre les adeptes du français à parler créole<sup>411</sup> :

E. : - Vous avez l'impression que le créole évolue beaucoup ?

T29 : - Oui.

E. : - Il évolue dans quel sens ? Est-ce qu'il se perd un peu -- ou bien -- ?

T29 : - Non -- j'ai l'impression que les gens réclament beaucoup -- demandent beaucoup plus -- les Réunionnais demandent aux gens -- aux Réunionnais eux-mêmes de parler plus créole. Ça a peut-être un côté politique -- ils veulent garder les valeurs réunionnaises -- donc ça passe aussi par la langue.

E. : - Donc il y a plus de revendications qu'avant par rapport à la langue et à l'identité réunionnaise ?

T29 : - Ah oui. La preuve -- dans les écoles hein. On accepte que les enfants parlent français -- euh -- créole -- c'est dommage -- mais enfin --

On commence ainsi à percevoir des différences réelles entre les discours des témoins de CS3 et ceux des témoins de CS4, qui semblent d'abord avoir une perception de frontières sociolinguistiques et identitaires comme mieux définies et mieux structurées. On remarque également, comme chez les témoins de CS3, du reste, le sentiment de la disparition progressive du créole. Toutefois, il nous semble dès lors que ces sentiments sont différents. Chez les témoins de CS3, on a proposé de distinguer l'insécurité (dite) pour la langue et l'insécurité linguistique de type communautaire, pour bien marquer le fait que l'inquiétude que peut constituer la perception de la dilution des frontières linguistiques pour les membres

---

<sup>411</sup> On verra par la suite que "les gens" dont elle parle ont des attitudes étrangement similaires à celle qu'elle décrit chez les membres de sa famille.

de CS3 manifeste avant tout une appréhension de ne jamais pouvoir rejoindre et entrer dans la norme, se l'approprier, appréhension que l'impression de disparition ou d'altération des langues renforce, mais aussi, finalement, qui permet aux locuteurs de se déculpabiliser, en se désresponsabilisant, et en mettant leur sentiment d'illégitimité linguistique sur le compte de cette déperdition des langues.

Les témoins de CS4 ne mettent jamais en relation leur propre compétence avec ce qu'ils perçoivent comme la disparition du créole au profit du français. Ici, il nous semble que l'insécurité pour la langue, et pour la communauté correspond bien davantage à une forme d'être qu'à un paraître visant constamment à rattraper l'illégitimité perçue partout. Ils se montrent en outre critiques vis-à-vis d'un groupe dont tout donne à croire qu'il s'agit des membres des petite et moyenne bourgeoisie, groupe qui apparaît ainsi comme le premier groupe Autre, et chez qui ils dénoncent l'utilisation du créole, non pas simplement comme variété de la communication et de l'expression de l'être (ce qui apparaît très nettement chez les témoins de CS4), mais comme variété utilisée, face à celui pour lequel le créole constitue une variété de l'être, à des fins persuasives. Ils soulignent en outre ce rapport artificiel à la langue par le biais de l'idée de la non-transmission, et même du rejet du créole.

#### 2.1.4. La transmission de l'être

Chez les témoins répertoriés dans CS4, l'éducation linguistique est toujours conçue comme une éducation par le biais de laquelle le créole et le français sont transmis aux enfants. Toutefois, si la variable sexuelle semblait globalement jouer peu de rôle chez les témoins de CS3, elle apparaît ici comme relativement révélatrice de la façon dont est considérée la finalité de l'éducation linguistique. De fait, les femmes se montrent (et / ou sont décrites, par les hommes, comme) plus attentives à ce que les enfants parlent aussi le français :

E. : - Avez-vous des enfants scolarisés à la Réunion ?

T17 : - Oui. Une fille.

E. : - Est-ce qu'elle créole ?

T17 : - Oui on parle en créole et en français.

E. : - Qu'est-ce que vous pensez quand vous l'entendez parler en créole ?

T17 : - Quelquefois je lui demande de parler français -- mais quelquefois ça m'est égal -- avec moi -- mais avec les autres je préfère quand même qu'elle parle français.

E. : - Et avec son papa -- ça se passe de la même manière ?

T17 : - Oui -- avec son papa elle parle les deux -- créole et français. C'est la même chose.

E. : - Avez-vous des enfants scolarisés à la Réunion ?

T19 : - Oui -- mon fils -- il vient d'entrer hier.

[...]

E. : - Et votre femme ?

T19 : - Elle parle plus français que moi.

E. : - Et avec le petit ?

T19 : - Ah ben elle parle français. A moins mi parle créole.

E. : - Et elle aime pas ?

T19 : - Non -- elle traduit. Quand exemple quand mi descend l'escalier le matin -- li dit papa attend moins. Ma femme i dit -- [ton ironiquement précieux] *non Dorian* il faut dire papa *attends moi*. Après li dit attends moi.

E. : - Et ou pense quoi ?

T19 : - Ben i fait rire moins. Mi aime quand li koz créole

E. : - C'est important alors pour vous qu'il parle créole ?

T19 : - A l'est obligatoire li koz créole -- sinon bann camarade l'école va moucate ali.

Chez le témoin 50, qui n'a pas encore d'enfant mais dont la femme est enceinte ("en ce moment"), l'idée qui apparaît est également celle d'une transmission naturelle du créole, et à la fois nécessaire et "automatique" (du fait de la scolarisation), du français. Il ajoute également l'importance que revêt pour lui l'inscription de son enfant dans la communauté tamoule, ce qu'il rapporte vouloir encourager en faisant "reconnaître" à son enfant sa "culture", sa "religion", et sa "langue" *ancestrales*, au même titre que les Musulmans peuvent transmettre à leurs enfants leur "langue maternelle" ("l'islamiste"...):

E. : - [...] vous avez des enfants ?

T50 : - Non -- mais ma femme est enceinte en ce moment. Elle va avoir son bébé au mois d'août. Juillet ou août.

E. : - Et comment --- vous imaginez quoi pour le --

T50 : - = Ben là -- bon on va essayer de -- pas -- pas essayer -- c'est-à-dire que l'enfant automatiquement -- lui -- il va partir à l'école -- quand il a l'âge prévu -- bon -- là il va travailler avec des professeurs français -- bon -- à la maison sûrement -- bon -- la plupart des p'tits que je rencontre -- à six -- sept -- huit ans -- ils parlent déjà français -- donc là bon ben -- ils arrivent à la maison -- ils parlent -- maman j'ai fait ceci -- maman j'ai fait cela -- ben nous les parents on va se mettre à lui répondre en français -- mais quelquefois on va discuter aussi un peu en créole -- et puis nous comme on est Tamoul -- ben on va se mettre à les faire reconnaître leur culture -- leur religion et leur langue hein -- comme les Musulmans ils font d'ailleurs hein -- ils veulent bien parler français -- mais ils parlent aussi créole et puis le -- leur langue maternelle hein -- le musulm -- le -- l'islamiste je crois hein ?

Ainsi, si le français est décrit comme important à transmettre aux enfants, pour les raisons habituelles d'intégration et / ou de progression sociales, la transmission du créole est systématiquement présentée comme naturelle, importante, voire même "obligatoire", afin que les enfants n'oublient pas qu'ils sont Réunionnais "avant tout". Langue et identité apparaissent de nouveau comme intimement liées :

E. : - Vous avez des enfants ?

T47 : - Non -- mais on va en avoir certainement.

E. : - Et comment vous imaginez que ça va se passer avec eux au niveau des langues ?

T47 : - Ben je pense pas que ça va changer beaucoup. Bon ma femme elle c'est sûr elle va leur parler en français -- et puis en fait c'est bien -- parce qu'il faut bien leur inculquer du français dès qu'ils sont petits -- comme ça ils auront moins de problèmes pour se faire une place dans la société -- et puis à l'école tout ça. Mais bon -- moi je serai toujours là pour leur rappeler qu'ils sont Réunionnais avant tout. Moi je suis fier d'être Réunionnais et de parler le créole. Donc moi je leur parlerai aussi le créole -- c'est important.

Pour décrire l'apprentissage du français, le témoin 48 emploie le verbe "inculquer", dont l'usage avait été également observé de la part du témoin 32 (CS3), procès qui implique un idée qui va au-delà du processus d'enseignement / apprentissage, de l'ordre de *l'impression*<sup>412</sup> du français, de la langue gravée, empreinte, dans l'esprit du Réunionnais :

E. : - Vous regrettez vous de ne pas avoir appris le français plus tôt ?

T48 : - Tout à fait oui -- bon -- je pense que c'est un plus et puis bon -- peut-être qu'il y a -- regretter non peut-être c'est pas le terme -- mais bon c'est un plus hein.

E. : - Ça a entraîné des difficultés à l'école par exemple ?

T48 : - Tout à fait -- je crois qu'avec quelque chose -- quelques bases -- quelques mots -- on nous aurait inculqué les bases de quelque chose -- je crois que ça aurait été un peu moins dur.

E. : - Donc vous pensez que ce changement était nécessaire ?

T48 : - Ah oui -- c'était nécessaire. Je crois qu'on nous demande d'être de plus en plus performant à tous les niveaux -- et je pense qu'il faut dépasser ce stade euh -- sans oublier j'veux dire euh -- en gardant même ses racines -- il faut évoluer hein -- on peut pas travailler comme on travaillait y'a trente ou quarante ans hein -- si on fait la même chose c'est foutu hein -- donc les enfants -- il faut les pousser en avant -- sinon ils accumulent du retard et après c'est très difficile.

---

<sup>412</sup> du verbe "imprimer".

L'idée est en même temps celle du sentiment de responsabilité vis-à-vis de ce que l'on transmet ou ne transmet pas aux enfants, sentiment qui constitue une nouvelle différence avec ce qui avait été globalement observé chez les témoins de CS3, dont on avait montré la perception que l'éducation de leurs enfants échappait à leur contrôle, et était davantage dépendante du système social que d'eux-mêmes. L'inquiétude exprimée ici par T48 est celle de tenter de donner aux enfants les meilleurs atouts afin qu'ils puissent s'adapter à l'organisation sociale actuelle, et y trouver leur place. L'idée est donc celle d'une évolution, d'une progression, d'un "stade à dépasser", celui de l'unilinguisme. La suite, en même temps, montre qu'il s'agit moins, dans son esprit, de passer du créole au français que de tendre au bilinguisme. Face à ses enfants, et en ce qui concerne la question linguistique, la préoccupation du témoin concerne ainsi l'inquiétude de ne pas savoir comment gérer<sup>413</sup> la transmission des deux langues.

E. : - Parlent-ils [vos enfants] créole ?

T48 : - Si -- ils parlent créole -- mais je veux dire on a toujours -- on a peur aussi de se tromper -- essaye d'inculquer plein de choses qu'on croit bon ou pas bon -- on se dit que peut-être ils seront en avance si on fait mieux avec eux -- mais bon on sait très bien aussi que si le créole disparaît y'a plein de choses qui vont disparaître avec.

E. : - Quoi par exemple ?

T48 : - Ben la façon d'être -- la culture -- ses racines -- plein de choses. Bon la différence entre quelqu'un qui arrive de l'extérieur -- y'a tellement des brassages et des mélanges de toutes les races ici -- bon ben il faut bien différencier. C'est ce qui rassemble les Créoles entre eux quand même hein. À la limite le Créole qui part en métropole et qui parle tout le temps français et tout -- on peut plus dire qu'il est Créole vraiment.

La première question, par laquelle nous demandons au témoin si ses enfants parlent créole, et sans que cette question ne contienne de tournure négative, appelle une réponse construite de la manière suivante : "si... mais", qui marque ainsi une double opposition. L'adverbe "si", dont l'utilisation constitue normalement une réponse à une question négative peut être interprété comme l'expression d'une attitude défensive, marquant le fait que T48 se représente que nous pensons (voire que nous *l'accusons* de) qu'il ne transmet pas le créole à ses enfants, et / ou que cette *accusation* coïncide avec une accusation que se fait lui-même le témoin. Cette interprétation impliquerait de fait que l'adverbe d'opposition "mais" sous-entend une négation de la première affirmation (*si*, *mais non*). En même temps, les séquences qui précèdent et qui suivent montrent le sentiment inquiétant, éprouvé par le témoin, que le créole se perd, et que disparaît progressivement avec lui un certain nombre d'éléments constitutifs de la culture, de l'histoire, de la "façon d'être", etc., ce qui incite à aller plus loin dans l'interprétation.

La double opposition "si... mais" marque en fait, à notre sens, que la difficulté éprouvée par le témoin en regard de l'éducation qu'il donne à ses enfants, de ce qu'il souhaite leur transmettre, concerne effectivement la "gestion", avec les contradictions qu'elle entraîne, de la transmission de deux langues, dont l'une est socialement définie comme modèle à atteindre et l'autre comme modèle à dépasser. Le doute et l'incertitude que marque la double opposition montre ainsi une volonté de pouvoir parvenir à transmettre deux langues, dont on a vu à quel point elles pouvaient constituer deux "camps" linguistiques rivalitaires et exclusifs l'un de l'autre, sans que cette transmission ne contribue à ce qui est perçu comme la disparition du créole, et sans faire que ses enfants ne soient à leur tour des acteurs de cette

---

<sup>413</sup> Cette idée de "gestion" des deux langues renvoie de fait à la notion de communauté linguistique en tant que "gestion de ressources linguistiques".

disparition, perdent, dans la constitution de leur être social, ce qui constitue la spécificité et l'identité de l'être Créole, et deviennent Autres, s'inscrivent dans l'autre "camp".

De fait, le discours de T48 montre effectivement la représentation de la possibilité de constituer une gestion communautaire bilingue, mais avec la peur de ne pas détenir toutes les clés qui permettraient son existence et *a fortiori* sa transmission. À travers son discours sur l'éducation et la transmission, il montre que son principal souci concerne le devenir de la communauté réunionnaise, et la manière dont l'évolution, à la fois nécessaire et bénéfique, vers l'élargissement du répertoire linguistique des Réunionnais, peut s'opérer sans exclure le créole, élément de distinction vis-à-vis de l'Autre, mais aussi élément qui fonde l'homogénéité des "Créoles", qui leur permet, au-delà de leurs disparités, de se "rassembler". La suite montre en outre une perception que nous n'avons jamais trouvée chez les témoins de CS3 : celle de l'indissociabilité du français et du créole, du besoin que les deux ont l'une de l'autre pour constituer la communauté, et par conséquent celle que la mise en danger de l'une entraîne de fait la mise en danger de l'autre :

E. : - Est-ce que pour vous -- renier le créole c'est aussi renier ses origines ?

T48 : - Ah ben tout à fait -- et je crois que les Réunionnais ont tendance à renier leurs racines justement hein. Pendant des années on a eu honte de plein de choses -- mais j'ai l'impression que les choses changent maintenant hein -- enfin j'espère que dans les années qui vont venir -- le côté créole va reprendre un petit peu le dessus -- parce que j'ai l'impression qu'on commence à comprendre plein de choses -- comme par exemple qu'on ne peut pas dissocier les deux.

Le témoin 52 considère, avec un regret évident, que ses enfants ne parlent pas créole, et sans, précise-t-il que sa femme et lui même les "aient obligés à parler français". Il commence par expliquer cette absence de pratique de façon rationnelle, évoquant la fréquentation de l'école, l'environnement, comme s'il tentait de la justifier. Mais son discours sous-entend pourtant que cette pratique linguistique correspond en réalité à une volonté de leur part de se démarquer du groupe sociolinguistique dont ils sont issus :

T52 : - [...] je vois du côté de mes enfants -- on n'a jamais obligé les enfants à parler le français -- et ils savent pas parler le créole pratiquement.

E. : - Ils parlent pas le créole ?

T52 : - Ils parlent pas le créole non -- ils comprennent le créole mais ils parlent pas. Quand on leur parle en créole -- ils nous répondent en français -- sans qu'on les ait obligés à parler français.

E. : - Et comment ça se fait ?

T52 : - Je sais pas -- peut-être parce qu'ils sont allés à l'école depuis étant petits et peut-être que le milieu -- le milieu de leurs camarades -- le milieu où on parle français -- non je sais pas ils sont habitués.

E. : - Et vous en pensez quoi ?

T52 : - Je trouve dommage -- je trouve dommage --

Par la suite, il explique que sa fille, étudiante à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, "se remet à apprendre le créole" et lui demande fréquemment conseil, ce qui le place dans un rôle de formateur, et de représentant de la norme, quand jusque-là, son sentiment était que sa fille éprouvait une certaine honte vis-à-vis du statut sociolinguistique des ses parents. Le témoin a du reste apporté, à notre intention, certains feuillets comportant des textes écrits en créole et provenant de l'IUFM, ce qui n'est pas sans montrer la fierté qu'il ressent à l'idée que les rôles puissent s'inverser et que sa fille lui demande de l'aide :

T52 : - [...] par contre je vous ai emmené ce truc là [une série de textes en créole, épreuve de traduction de l'IUFM] -- ma fille maintenant elle se remet à apprendre le créole. Donc elle s'en remet un petit peu à moi maintenant.

E. : - Donc c'est vous qui l'aidez à faire ses traductions ?

T52 : - Ah oui -- ah oui -- Ben oui parce qu'il y a des trucs là-dedans -- elle a jamais entendu parler. Et puis bon je peux l'aider. Avant c'était comme si -- qu'elle avait un peu honte de nous parce qu'on parle surtout créole -- et maintenant ça l'aide dans son travail. C'est bien.

E. : - Elle a changé d'attitude alors ?

T52 : - Ah oui -- maintenant elle me demande conseil. Avant jamais elle serait venue me voir pour ses devoirs -- ah ah jamais [rire].

Par la suite, il évoque de nouveau la pratique francophone de sa fille dans le contexte familial. Cette fois, l'idée est clairement que sa fille se positionne comme Autre, et même, dans la mesure où ce positionnement va au-delà du paraître, qu'elle devient, aux yeux des Mêmes, Autre ("c'est vrai que ça fait qu'elle est pas comme nous -- pas tout à fait") :

E. : - Y a-t-il des circonstances précises -- à la Réunion -- dans lesquelles vous pensez qu'il n'est pas possible de s'exprimer français -- ou qu'il est préférable de s'exprimer en créole ?

T52 : - Oui ben en famille -- avec des amis comme je vous disais -- c'est plus -- c'est mieux le créole.

E. : - Et si vous vous mettiez à parler français en famille les gens penseraient quoi ?

T52 : - Que c'est bizarre hein -- non ça ne m'arrive pas je parle créole.

E. : - Et votre fille -- elle parle français elle non ?

T52 : - Elle parle français oui.

E. : - Et ça fait pas bizarre quand tout le monde parle créole ?

T52 : - On a l'habitude -- mais c'est vrai que ça fait qu'elle est pas comme nous -- pas tout à fait.

Le témoin 29 se distingue des autres dans sa manière de parler de l'éducation linguistique qu'elle donne à ses enfants. Les séquences qui suivent montrent un cheminement et une évolution des attitudes similaires à ce qui a été observé précédemment, et qui va globalement de la manifestation d'une certaine tolérance (ou en tous cas de ce que le témoin se représente comme telle), à l'apparition d'attitudes méfiantes et stigmatisantes. Nous sommes ici au tout début de l'entretien, lorsqu'il est question pour le témoin de raconter sa propre trajectoire linguistique. À la première question ("quelle est votre langue maternelle"), T29 commence par afficher un certain respect vis-à-vis du créole, qu'elle appelle "langue créole". Cette terminologie nous met déjà quelque peu la puce à l'oreille, dans ce qu'elle montre de volonté de se faire inscrire comme membre légitime et légitimant de la communauté créolophone. Le témoin explique juste après que sa mère a divorcé et s'est remariée avec un Métropolitain, ce qui a occasionné un changement de langue de communication familiale :

E. : - Quelle est votre langue maternelle ?

T29 : - La langue créole

E. : - Donc ça c'était la langue la plus courante de communication familiale lorsque vous étiez enfant ?

T29 : - Oui. Au début c'était tout le temps en créole. Après maman a divorcé -- elle s'est mariée avec un Métro -- alors là c'était différent.

Quand nous lui demandons de situer ce changement dans le temps, elle se trouve confrontée avec l'idée, insécurisante pour elle qui tente tellement d'afficher, à ce moment-là, une légitimité identitaire et linguistique dans la sphère créole / créolophone, que cette évolution s'est opérée alors qu'elle était encore en âge d'apprentissage linguistique, ce qu'elle compense immédiatement en s'empressant de souligner le fait que ce changement a été relatif, dans la mesure de la présence de ses frères aînés, avec lesquels elle parlait créole :

E. - Et quel âge aviez-vous à ce moment-là ?

T29 : - Oh -- j'avais peut-être quatre cinq ans. Mais bon j'avais mes aînés -- quoi mes frères aînés -- donc c'est sûr on n'a pas tout le temps parlé français.

Elle fait ainsi appel à la légitimité que représentent ses frères pour compenser ce qu'elle perçoit comme une mise en doute de sa propre légitimité. On se souvient que l'on avait observé le même type d'attitude chez le témoin 9 de la première catégorie sociale, qui, à plusieurs reprises, tentait de prouver sa légitimité linguistique en montrant sa communauté de valeurs, d'attitudes et de comportements avec des locuteurs dont la légitimité lui semblait peu contestable.

T29, qui considère que cette trajectoire linguistique lui attribue une légitimité dans la sphère créole / créolophone commence alors à modifier son positionnement : il va à présent s'agir de montrer sa légitimité, dans le présent, en français. Ce cheminement, et les attitudes qui l'accompagnent, montrent ainsi clairement la représentation des deux sphères comme "camps" linguistiques et identitaires adversaires : elle explique que la langue de communication familiale, à présent qu'elle est une mère de famille, est le créole, mais un créole qu'elle décrit comme "francisé", et qui ne correspond pas au "vrai" créole dont les locuteurs constituent un groupe duquel elle s'exclue ("le vrai créole qu'ils parlent ici"). Elle souligne également, partagée entre le souci (moindre par rapport au début, mais encore existant) d'afficher une certaine tolérance vis-à-vis du créole, et celui de montrer qu'elle se rapproche de la sphère francophone, qu'elle "empêche", puis qu'elle "empêche *un petit peu*" ses enfants de parler le "vrai créole".

E. : - Est-elle la même que celle que vous utilisez le plus souvent au sein de votre famille de vie d'adulte ?

T29 : - Euh -- à la maison -- créole -- mais plus -- francisé on dirait hein. Parce que j'empêche les enfants parler le créole -- mais le vrai créole hein -- qu'ils parlent ici -- donc on mélange un petit peu -- mais ça tient -- plutôt le français quand même hein. Les enfants ont tendance à partir plutôt vers le créole donc je les empêche un petit peu -- mais c'est plutôt français.

E. : - Donc il y a eu un changement de langue ?

T29 : - Oui -- euh -- bon je parle à la maison hein -- bon parce qu'à l'école c'était différent donc à la maison -- bon mais oui ça nous a fait un progrès oui c'est sûr.

Cette idée d'empêcher ses enfants de parler le "vrai créole" (et de l'opposer à un créole "mêlé") peut sembler surprenante, non seulement en soi, mais *a fortiori* chez une locutrice qui montre par ailleurs son inquiétude face à l'idée de mélanges linguistiques, de dilution et de perméabilité des frontières. Elle manifeste bien, ainsi les contradictions propres à la façon dont T29 se représente son identité linguistique. Mais en outre, le témoin montre par ce biais sa représentation de l'organisation des sphères en camps linguistiques qui s'opposent et qui s'excluent l'un l'autre : de fait, l'évolution et la progression sociales supposent forcément l'abandon du vrai créole, et le cheminement sur le continuum linguistique. Cette idée est renforcée par celle du refus, à ses enfants, êtres en devenir et sur lesquels elle projette naturellement l'idée qu'elle se fait du progrès, de l'accès à la "vraie" variété de créole, qui risquerait de les enfermer dans le camp de la régression.

La communauté d'attitudes du témoin 29 avec celles des témoins répertoriés dans CS3 s'exprime ainsi à travers sa manière, presque systématique, de construire ses discours et d'afficher des opinions en fonction de ce qu'elle perçoit, au moment où elle parle, comme le positionnement le moins délégitimant pour elle. De ce fait, ses discours laissent apparaître de fréquentes contradictions. Dans la séquence suivante, le témoin est amené à exprimer son sentiment d'une compétence linguistique insuffisante en français, ce qu'elle relie au fait qu'elle ne lit pas suffisamment, ce qui est une manière pour elle d'amoindrir cette insuffisance de compétence linguistique (puisque son énoncé implique qu'elle pratique effectivement la lecture, et donc montre d'elle une image quand même suffisamment valorisante). La suite, pourtant, montre bien que cette perception d'incompétence linguistique est liée au sentiment

de mélanges du créole et du français, et à la représentation du créole comme constamment susceptible d'apparaître dans le français :

E. : - Vous est-il arrivé de penser que vous ne parliez pas assez bien le français ?

T29 : - Oui tout à fait -- encore maintenant. Parce que je lis pas assez -- parce que ben -- on continue à fréquenter des gens qui parlent créole aussi -- ce qui marque beaucoup j'pense hein. Et puis euh -- bon même moi j'oblige mes enfants à parler français -- d'abord pour qu'ils aient un beau langage -- qu'ils savent bien s'exprimer -- et qu'on les comprend aussi. Y'a la famille aussi autour -- où il y a un petit peu cette langue créole qui reste quoi. Donc eux -- Et puis y'a l'école. À l'école c'est plus interdit -- y'a même des professeurs qui parlent créole pour se faire comprendre des élèves -- donc les enfants perdent beaucoup.

L'évocation de ce sentiment d'illégitimité en français amène le témoin 29, par souci de compenser la dilution qu'elle évoque au travers de l'idée du créole côtoyé quotidiennement, qui se trouve partout, et qui risque sans cesse de venir envahir et délégitimer le français, à se montrer cette fois plus catégorique : à présent, elle "oblige ses enfants à parler français". De nouveau, ainsi, on constate l'idée, si fréquente chez les témoins répertoriés dans CS3, d'une organisation des appartenances identitaires et linguistiques organisées en continuum, idée à la fois rassurante, dans la mesure où elle implique la possibilité de mobilité, et où, en outre, elle permet, lors des interactions verbales, de modifier constamment, au gré de la légitimité et de l'illégitimité perçues par les témoins, son positionnement ; et à la fois très insécurisante, dans la mesure où, du même fait, elle condamne ces témoins en quête constante d'accord de légitimité de la part de l'Autre, à être toujours en train de se demander si ces positionnements successifs ne sont pas en train de les faire glisser vers des sphères illégitimes. C'est du reste dans cette mesure que les témoins de CS3 se caractérisent par un constant va-et-vient entre l'ouverture des frontières (linguistiques, sociales, identitaires) et le renforcement de celles-ci.

Par la suite, elle affirme, non sans afficher une certaine satisfaction, le fait que sa pratique du français lui est reprochée dans son cadre familial :

T29 : - [...] Non par contre dans la famille on se sent très à l'aise -- même souvent on nous dit ah tu parles que français toi -- pourquoi est-ce que tu parles pas un peu plus créole ? Voilà.

E. : - Ah bon ? On vous reproche parfois de ne pas assez parler le créole ?

T29 : - Ah oui -- tout à fait. On me fait remarquer que je parle assez français. Et mon fils me disait que même à l'école -- bon il a l'habitude de parler français -- et il était obligé de se remettre plus au langage courant -- même le créole le plus terre à terre -- pour être en compagnie de jeunes -- sinon on le mettait de côté -- il ne se sentait pas --

E. : - Eh oui -- mais pourquoi ? Ça faisait un peu snob ?

T29 : - Voilà. Ou alors -- ils sont pas dans le même milieu.

De façon très nette, ce discours est de nouveau produit dans le but de montrer sa légitimité linguistique en français, et son inscription, ou tout au moins son rapprochement progressif de la sphère sociale et sociolinguistique de référence ("ils sont pas dans le même milieu"). Affichant une attitude faussement surprise, nous la confortons dans son discours ce qui a pour effet de renforcer son assurance, et son sentiment de gain de légitimité ("Ah oui, tout à fait. On me fait remarquer que je parle assez français"). En même temps, son discours montre que ce reproche occasionne chez elle une certaine culpabilité, dans la mesure où elle l'attribue surtout à son fils, se protégeant ainsi, mais quand même pas tout à fait ("on nous dit ah tu parles que français toi") de la faute et de l'accusation. Tout porte ainsi à croire que nous assistons là à une nouvelle mise en scène de légitimité, qui est dite, et qui tente d'occulter une illégitimité pourtant si souvent agie.

### 2.1.5. Le créole, variété de l'être des témoins répertoriés dans CS4 : synthèse

Ce qui vient d'être vu a ainsi déjà permis de commencer à mettre au jour des différences qui nous apparaissent fondamentales entre les membres de CS3 et ceux de CS4. Pour les premiers, la représentation est celle des deux (variétés de) langues comme constituant deux "camps" sociolinguistiques rivaux, en compétition, exclusifs l'un de l'autre. Partant, chaque (variété de) langue est schématiquement conçue comme coïncidant avec une sphère sociolinguistique (la sphère créolophone et la sphère francophone), et l'idée du progrès coïncide avec celle du passage d'une sphère à l'autre. Dans cette mesure, le souci est avant tout celui de parvenir à se débarrasser du créole perçu comme intrinsèquement lié à l'être, et empêchant cet être de s'inscrire et de se construire la sphère francophone.

En revanche, les discours des témoins de CS4<sup>414</sup> laissent apparaître la représentation de la possibilité d'un rapport sinon harmonieux, en tout cas complémentaire entre les deux langues, et non pas seulement d'une rivalité et / ou d'une incompatibilité entre elles. Ces témoins semblent ainsi parvenir à se représenter la possibilité de l'existence (et de l'accession à) d'une sphère sociolinguistique caractérisée par la présence des deux systèmes, et dans laquelle l'identité sociale serait une identité bilingue. Le discours semble ainsi être celui de la représentation de l'accession à l'étagement 3 de la communauté. Cette hypothèse n'est pas sans importance dans la mesure où elle pourrait montrer la possibilité d'une sécurité linguistique en créole, sinon indépendante, en tous cas bien moins liée à la perception de sécurité linguistique en français que ce qui a été observé chez les témoins répertoriés dans CS3.

Ces premières analyses ne nous permettent pas encore d'aller plus loin dans cette réflexion. En revanche, l'analyse des discours épilinguistiques et des premières attitudes des témoins de CS4 porte à croire que l'affirmation du créole comme variété de l'être semble bien moins culpabilisante pour eux que pour les membres des petite et moyenne bourgeoisies, et ne suppose pas, ne repose pas sur l'exclusion de celui qui est identifié comme Autre, comme non ressortissant au groupe réunionnais. Est en outre apparue la perception du créole comme variété et à protéger, et l'inquiétude quant au devenir non seulement de la langue mais plus globalement du groupe, qui incite à faire l'hypothèse d'une insécurité linguistique communautaire. Mais au contraire de ce qui avait été observé dans CS3, l'insécurité pour la langue semble ici moins liée au souci de protection de soi, à la tentative de prouver sa non responsabilité face aux évolutions sociolinguistiques et sa légitimité linguistique, qu'à celui de préserver ce qui est effectivement ressenti comme constitutif de l'être et de l'identité culturelle.

Globalement, les discours des témoins de CS4 sont beaucoup moins virulents, face à la question "est-ce que le créole est une langue ?" que ceux que l'on a observés chez les témoins de CS3. Cette question, en fait, ne semble pas avoir une grande importance pour eux : on observe ainsi aucune attitude *militante*, ni en faveur de la reconnaissance du créole langue, ni en sa défaveur. On peut du reste remarquer, tout au long des entretiens, que les témoins évoquent le créole pratiquement systématiquement comme langue (ce qui n'arrive presque jamais chez les témoins de CS3).

---

<sup>414</sup> si l'on excepté le témoin 29, dont nous avons montré à chaque fois le décalage avec les autres témoins répertoriés dans CS4.

Le premier type d'attitude est de l'ordre du constat : le créole existe, le créole est la langue parlée quotidiennement, constitue la variété de l'être, etc. De ce fait, pourquoi ne pas dire qu'il s'agit d'une langue ?

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T17 : - Puisqu'elle existe oui. C'est une langue parlée -- du moment qu'elle existe -- que des gens se comprennent -- ben c'est une langue.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T50 : - Ben oui c'est une langue -- comme le tamoul -- le chinois -- le musulman -- c'est une langue comme les autres.

Le second type d'attitude ressemble à celles adoptées par les témoins de CS3, mais sans que les discours prennent une tournure aussi agressive (/ défensive). Le créole n'est pas considéré comme une langue dans la mesure où il n'est parlé nulle part en dehors de la Réunion, n'est pas reconnu sur le plan international, évolue trop rapidement, etc. On constate ainsi un écart entre la façon dont les témoins parlent du créole de façon spontanée, et la manière dont ils se comportent lorsqu'il s'agit explicitement de "prendre position" :

E. : - Le créole, est-ce qu'on peut dire que c'est une langue ?

T18 : - Une langue ? Non.

E. : - Pourquoi ?

T18 : - Ben je prends pas ça comme une langue moi -- c'est pas -- c'est pas une langue -- enfin à mon avis quoi hein --

E. : - Oui --

T18 : - Le créole c'est quelque chose qu'on parle couramment mais -- En dehors de la Réunion -- vous allez parler créole avec qui ? C'est pas une langue euh --

E. : - Internationale ?

T18 : - Voilà.

E. : - D'accord. C'est quoi alors si c'est pas une langue ?

T18 : - Ah je connais pas moi. C'est un patois.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T19 : - Ah non -- le créole c'est un patois -- pas une langue.

E. : - C'est un patois le créole ? C'est pas une langue ?

T19 : - Non c'est un patois.

E. : - Pourquoi ?

T19 : - Parce que le créole c'est pas reconnu internationalement dans le monde. Par exemple ou sar Maurice -- Maurice néna un patois mauricien. Mais par exemple si c'était international là -- quand les Mauriciens ils parlent vite -- nous ça n'aurait -- n'affaire-là -- nous té comprend. I peut pas. Pou comprend lu -- il faut qu'on parle français.

E. : - Donc pour que ça soit une langue il faut que ça puisse être compris dans plein d'autres pays ?

T19 : - Voilà. Dans tout -- n'affaire-là. Comme euh -- ou ça en Guyane -- Martinique -- tout ça -- c'est un patois -- mais un patois créole -- mais ou peut pas -- en tant que Réyonnais -- nous sommes des Créoles -- mais nous peut pas comprend banna. Et pou comprend -- automatique -- français.

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T29 : - Non -- je ne pense pas que ce soit une langue. Pour moi une langue -- euh -- je sais pas -- je vois pas ça comme une langue -- je vois ça comme un patois -- quelque chose de bien spécifique à notre région. Une langue c'est quelque chose qui se donne de génération en génération sans changer. Les mots -- le vocabulaire ne changent pas. Un peu comme le français -- bon c'est vrai qu'il y a le vieux français qui est un petit peu amélioré. Je ne parle pas de l'argot hein -- je parle de la langue elle-même que tout le monde connaît. Les mots restent les mêmes -- ont la même valeur -- le même sens. Alors que notre créole change souvent -- il y a des mots nouveaux --

Pour cette raison de l'impossibilité de déplacement du créole en dehors de la Réunion, le témoin 47, pour qui l'idéal, en matière linguistique, est de pouvoir parler "aussi bien en français qu'en créole", se montre gêné à l'idée de parler d'un bilinguisme français / créole dans la mesure où elle sous-entend que le créole est une langue :

T47 : - [...] De toute façon -- l'idéal -- c'est de pouvoir s'exprimer aussi bien en français qu'en créole.

E. : - D'être bilingue ?

T47 : - Je ne sais pas si on peut dire bilingue avec le créole -- parce que je ne sais pas si on peut dire que c'est une langue.

E. : - C'est quoi une langue ?

T47 : - Ben ça c'est un peu compliqué. Pour moi -- une langue -- ça peut être parlé dans plusieurs coins du monde -- comme le français -- on parle français dans beaucoup de pays -- tandis que notre créole -- même à Maurice c'est pas le même. C'est vraiment quelque chose qui est réservé à la Réunion.

Cette moindre implication par rapport à la question de la reconnaissance comme langue peut peut-être s'expliquer par le fait qu'elle constituerait, pour les témoins de CS4, une prise de position politique. De fait, l'idée du créole langue est pour eux essentiellement le fruit de négociations politiques. Pour le témoin 52, le créole n'est ainsi "pas encore" une langue dans la mesure où les tentatives d'instituer la langue ont jusque-là échoué. De nouveau on remarque l'indifférence que suscite cette question :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T52 : - Ah bé pour le moment non -- il faut trouver une -- Parce que le créole le créole c'est pas uniquement la Réunion. La langue créole mauricienne -- la langue créole antillaise -- c'est différent -- on ne parle pas de la même manière -- alors c'est difficile. Ils ont essayé hein côté politique -- ils ont essayé d'avoir un créole commun mais ça n'a pas marché. Sur le plan Océan Indien -- la Commission de l'Océan Indien -- ils ont essayé -- mais ça n'a pas marché. Parce que le créole c'est un mélange aussi hein -- y'a le portugais -- y'a l'africain -- y'a le malgache -- y'a le français -- y'a l'anglais -- y'a tout un mélange. Par exemple zot c'est un mot anglais.

E. : - Ah bon ?

T52 : - Ben oui. C'est un mot anglais. Parce que bon je sais pas si ça vous intéresse -- mais bon au début les Portugais -- les Anglais -- les Français -- quand ils sont arrivés pour faire du commerce -- et puis il fallait se faire comprendre avec les esclaves aussi -- il fallait trouver un terrain d'entente -- un langage commun -- et à partir de là ben y'a eu le créole.

On voit à quel point le témoin 52 prend son rôle d'instructeur, attribué par sa fille et utilisé, lors de l'entretien, avec nous (ce que confirme le fait qu'il nous ait fait lire des textes en créole), à cœur. Il nous apprend quelque chose qu'effectivement, nous ne savions pas : le fait que le pronom personnel "zot" est un terme anglais... Quoi qu'il en soit, l'idée qui ressort également de cette séquence est la représentation du créole, non pas, comme chez les témoins de CS3, comme un terrain d'exclusion de l'Autre, mais bel et bien comme un "terrain d'entente".

Le caractère à la fois récent et arbitraire de l'affirmation du créole comme langue laisse également le témoin 51 relativement indifférent. Une seule chose le gêne, cependant : si l'on reconnaît le créole comme langue, dotée d'une grammaire, il va falloir apprendre cette grammaire, ce qui va "compliquer" les choses, en particulier pour les enfants :

E. : - Pensez-vous que l'on puisse dire que le créole réunionnais est une langue ?

T51 : - Non bé on peut pas dire que c'est une langue. On est né avec ça -- on parle ça. Depuis longtemps on disait le patois créole -- le parler créole -- et puis un jour on nous a dit c'est la langue créole --

E. - C'est une idée un peu nouvelle de dire que c'est une langue ?

T51 : - Ah oui -- Ça c'est -- dans les années soixante-dix ils ont voulu faire un dictionnaire créole euh -- ils ont voulu faire la grammaire.

E. : - Mais qu'est-ce que vous en pensez ?

T51 : - Ben -- s'ils peuvent apporter des -- preuves -- En plus le français était la langue la plus difficile j'ai toujours appris ça à l'école on m'a dit c'est la langue la plus difficile -- si on va compliquer le créole encore avec la grammaire -- et les enfants vont plus s'en sortir ils vont faire le créole le français -- ça ça sera -- Non il faut laisser le parler créole et la langue française. Faut pas faire une langue avec le créole avec la grammaire tout ça.

Son discours montre ainsi que le terme langue est associé, dans son esprit, à une fermeture et à une difficulté d'accession. Il ne voit ainsi pas du tout l'intérêt de "faire" une langue avec le créole qui va compliquer le "parler créole".

Chez les témoins de CS3, l'idée du créole écrit était presque systématiquement associée à celle de l'enseignement du créole. Dans la mesure où peu de témoins nous ont spontanément parlé de ce thème, il n'apparaît que très peu dans les entretiens menés auprès des témoins de CS4. Quand il apparaît, pourtant, les témoins se montrent beaucoup moins "choqués" et donc véhéments face à cette idée, et même, un peu à l'instar de ce qui avait été observé chez les témoins les plus âgés de CS3, considèrent que cet enseignement peut être bénéfique dans la mesure où il peut permettre aux enfants d'apprendre à bien distinguer les deux langues. C'est par exemple le point de vue de T48 :

E. : - Et qu'est-ce que vous pensez du créole à l'école ?

T48 : - [silence] Ben je suis toujours pour ou contre -- j'suis pour -- mais j'suis contre. Mais je pense que -- si je regarde bien le côté pédagogique -- i vaut mieux être pour. Il vaut mieux être pour parce que -- c'est à partir du moment qu'on va parler mieux le français.

E. : - Pourquoi ?

T48 : - Parce que -- parce que on va instaurer le créole -- j'veux dire peut-être que les enfants ils vont bien faire la différence entre le créole et le français. Parce que -- moi bon -- j'veux dire -- quand j'inculque euh -- je crois que -- on ne peut pas être plus royaliste que le roi -- j'veux dire que l'enseignant il peut mieux passer -- il peut mieux apprendre le français que le parent lui-même -- j'veux dire -- il faut être logique -- on ne peut pas être plus professionnel que le professionnel. Je pense que il a plus à apprendre à l'école -- au niveau de la grammaire -- du vocabulaire -- du français académique -- à l'école -- que chez lui. Et si on instaure le créole à l'école -- ça veut dire qu'il va encore faire plus de différence entre le créole et le français -- ça sera appris vraiment à l'école -- ça sera plus clair -- et tout le monde sera gagnant : l'enfant - le français -- et le créole.

E. : - Hm -- et est-ce que ça permettrait pas aussi de -- comment dire -- est-ce que le fait d'interdire le créole -- ça --

T48 : - Ça peut bloquer ?

E. : - Oui -- c'est ça -- est-ce que ça bloque pas ?

T48 : - Ah non -- c'est vrai que la plupart des parents -- de plus en plus on interdit le créole à la maison justement parce qu'il est interdit à l'école -- et c'est ça qui est dramatique -- parce que l'enfant -- avec ses copains -- automatiquement il va parler créole -- c'est automatique. Ça veut dire qu'il va passer soixante-dix pour cent de son temps à parler créole -- et trente pour cent à parler français -- c'est catastrophique -- et d'où après le créole va devenir français -- il vaut mieux parler créole carrément -- mais pas un français créole.

Cette idée de mélange de langues, par conséquent, constitue une idée vraisemblablement inquiétante pour les témoins de CS4, mais pour des raisons différentes que chez les témoins de CS3. Cette inquiétude se retrouve du reste largement dans les commentaires sur les phrases rédigées en français "régional".

## 2.2. *Le français "régional": expression de la francisation du créole*

Comme l'idée du créole comme langue, celle d'un français "régional" appelle, chez les témoins de CS4, des discours relativement similaires à ceux des témoins de CS3, mais avec la

véhémence en moins. Systématiquement, les phrases à commenter sont identifiées comme du "créole francisé" :

[phrase 1] T17 : - Ça veut dire le vent m'a décoiffé.

E. : - Et c'est en quoi ?

T17 : - En créole.

E. : - Et celle-ci ? [phrase 2]

T17 : - C'est aussi du créole -- attends attends -- non c'est du créole francisé. C'est mélangé. La première aussi -- c'est du créole francisé parce qu'en créole on dirait le vent la dégraine mon cheveu.

E. : - Et la seconde phrase -- comment on dirait en créole ?

T17 : - Li l'était fier ek son manière zoreil. Quand son tantine té là -- i fallait voir ali té i essaye koz français.

[phrase 1] T18 : - C'est un mélange. Dégrainé on dit pas comme ça en français hein.

E. : - Et ça veut dire quoi ?

T18 : - Ben -- bon le vent c'est bon -- mais dégrainé moi j'aurais pas mis dégrainé moi hein. Décoiffé.

E. : - D'accord. Et celle-là ? [phrase 2]

T18 : - Là pareil y'a pas grand chose -- C'est un mélange. Y'a tantine et zoreil comme mots créoles sinon la phrase est en français. Et encore -- tantine -- c'est pas un mot créole vraiment hein --

E. : - Ah bon ?

T18 : - Ben oui -- partout on dit tantine hein -- même dans les autres régions tout ça hein.

T51 : - C'est pas du créole ça hein -- le Créole dirait le vent a dégraine mon cheveu -- pas mes -- mon.

E. : - Donc c'est du français ?

T51 : - Ah non c'est pas du français non plus -- on dit pas dégraine en français. C'est un mélange ça.

E. : - Qui pourrait dire ça par exemple ?

T51 : - Ben -- les Créoles -- mais nous on dit mon cheveu tandis que là c'est mes cheveux -- c'est comme le Créole dit mon tête -- en français ma tête.

E. : - Est-ce que tous les Réunionnais parlent le créole ?

T51 : - Ben -- je peux pas dire que c'est le créole hein -- parce que c'est mélangé hein. [malentendu -- il croit que je parle encore de cette phrase]. Apparemment ce serait du créole -- mais c'est pas du créole.

Chez plusieurs témoins apparaît l'idée de la relativité de la tolérance vis-à-vis de ce type de production en fonction de la compétence linguistique du locuteur :

T48 : - Ben ça c'est un mélange de français et de créole.

E. : - Ça pourrait correspondre à ce que vous disiez quand vous parliez d'un français créole ?

T48 : - C'est vrai comme je vous ai dit on a de plus en plus tendance à mélanger les deux. C'est à la fois une mode -- chez les jeunes -- mais aussi c'est parce qu'ils savent pas toujours faire autrement -- c'est ça qui est grave -- pour le français et pour le créole --

T50 perçoit une nette différence entre la première phrase et la seconde : pour lui, la première fait état d'une incapacité de discerner les deux langues, et d'un amalgame linguistique, tandis que la seconde montre une solide compétence en français, et constitue une manière, pour le locuteur (identifié par T50 comme Métropolitain), de s'avancer dans la zone linguistique créole :

E. : - [...] Et qu'est ce que vous pensez de ces phrases là ?

T50 : - Dégrainer -- ça c'est du créole.

E. : - Alors c'est quoi -- la phrase -- c'est du français ou du créole ?

T50 : - Bon alors le vent -- a -- c'est bon -- mes cheveux ça va -- dégrainé non. C'est mélangé -- c'est pas bon -- dégrainer ça on peut pas le dire ça. En créole on peut le dire -- mais là ça fait mélangé.

E. : - Et qui pourrait dire ça à votre avis ?

T50 : - Non ben ça c'est quelqu'un qui pense le vent la dégraine mon cheveu -- mais ça on peut pas le dire -- on va dire euh -- comment dirais-je ? Le vent --

E. : - m'a décoiffé ?

T50 : - Voilà -- le vent a pris dans mon cheveu quelque chose comme ça.

E. : - Et la deuxième ?

T50 : - Il faisait le fier avec ses marmay zoreil -- quand sa tantine était là -- c'est mélangé aussi. Ça c'est la personne qui parle le français et qui essaye de parler un peu le créole et il koz un petit peu comme ça -- parce qu'il essaye d'apprendre un petit peu le créole.

Cette même idée amène également le témoin 29 à considérer la seconde phrase comme "plus acceptable" :

T29 : - Pour moi quelqu'un qui dit ce type de phrase c'est quelqu'un qui sait pas parler français -- c'est tout. Dégrainer c'est vraiment un mot créole. Mais la deuxième on a plutôt l'impression que c'est quelqu'un qui parle bien le français mais qui fait exprès de garder ses manières créoles. Je sais pas -- c'est plus raffiné -- on voit que c'est ironique. Donc là c'est acceptable.

E. : - Est-ce qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un français réunionnais ?

T29 : - On mélange les deux -- on mélange le créole et le français.

La suite montre que le mélange de français et de créole constitue pour elle une manière de se déplacer vers la sphère réunionnaise, et d'entrer en communauté avec ses collègues et camarades qu'elle perçoit comme "plus Créoles". Ce discours permet ainsi que soit mis au jour le sentiment d'illégitimité identitaire dans la sphère créole / créolophone, sentiment que nous avons perçu dès les premiers échanges, et dont elle rend responsable son beau-père métropolitain ("j'ai parlé beaucoup français à la maison à cause de mon beau-père"). On peut en outre déduire des propos de T29 qu'elle est l'une des amies et acolytes de déjeuner du témoin 33 (CS3), et qu'elle fait vraisemblablement partie de celles dont T33 disait :

T33 : - [...] Mes copines par exemple -- à la cantine -- quand je parle créole -- elles parlent souvent en mélangé. Je ne sais pas si elles n'osent pas parler tout à fait en créole ou bien si c'est parce qu'elles ne veulent pas montrer qu'elles parlent moins bien que moi.

Ainsi, le témoin 29 :

E. : - Pensez-vous qu'il vous arrive vous-même -- au cours de conversations informelles et amicales -- de parler un français réunionnais ?

T29 : - Moi je mélange -- euh parce que j'ai parlé beaucoup français à la maison à cause de mon beau-père -- et c'est vrai que les copines bon ici on est tout un groupe -- donc le midi à table -- on mélange beaucoup les deux. Mes copines elles sont plus Créoles que moi -- donc je mélange un petit peu les -- mais je fais pas exprès hein -- ça vient comme ça hein. Ça devient des expressions. Et puis en créole c'est pareil -- on a des expressions. Quand on a envie de se moquer carrément de quelqu'un on se moque en créole -- c'est plus rigolo -- c'est marrant.

De fait, les témoignages semblent tout à fait coïncider. Ce qui est intéressant est que l'on voit que le mélange de langues, ou français "régional" constitue bien une variété de rencontres entre créolophones et moins créolophones, entre des locuteurs dont les répertoires verbaux peuvent coïncider avec différentes zones du continuum linguistique, mais aussi, du même fait, constitue une variété d'exclusion puisqu'elle permet aux interlocuteurs d'évaluer, à travers elle, à la fois la compétence linguistique en français et en créole, et par conséquent de se situer mutuellement comme plus ou moins en communauté. Le discours témoin 47 renforce l'idée du français "régional" comme variété de rencontres, mais aussi l'ambiguïté de cette rencontre intersystémique :

T47 : - Bon c'est un mixage hein. Dégrainer ça se dit pas en français. Tout le reste oui -- mais dégrainer --

E. : - Qui pourrait dire des choses comme ça ?

T47 : - Ben justement quelqu'un qui essaye de parler en français -- mais qui a tendance -- qui maîtrise pas très bien le français -- qui trouve pas un équivalent de dégrainer en français -- alors il essaye de se faire comprendre comme ça. Mais ça pourrait être le contraire aussi. Quelqu'un qui ne parle pas très bien le

Aude Bretegnier, Thèse Doctorat nouveau régime, Université de la Réunion, 1999.

créole -- qui connaît certains mots -- et qui les met dans des phrases en français pour faire un peu plus créole.

E. : - Pour vous -- est-ce plutôt une manière un peu branchée de parler le français -- une nouvelle manière -- ou bien est-ce que ce phénomène a toujours existé ?

T47 : - Non ça c'est moderne ça. Moi la première fois où j'ai remarqué ça -- c'est au niveau du lycée. Quand je suis arrivé au lycée -- c'est là que je rencontre des enfants métropolitains qui sont là pour trois quatre ans -- et eux ils se mettent à parler le créole et ils ont ce mélange là -- et ils s'intègrent plus facilement comme ça -- c'est leur façon de s'exprimer -- et de là ça a créé un certain phénomène de mode -- c'est qui fait que le jeune Réunionnais lui aussi -- bon -- il parle le français -- mais tout en faisant l'inverse -- en un sens.

Pour T47, ainsi, le français "régional" serait initié par les jeunes Métropolitains, en quête de trouver une variété montrant leur volonté d'intégration au groupe, et déclencherait ainsi, dans la mesure de la légitimité qu'ils représentent aux yeux de leurs camarades réunionnais, un "phénomène de mode".

Pour le témoin 19, l'idée est toute autre : pour lui, le français "régional" constituerait une manière, pour le Réunionnais incompetent en français standard, d'afficher une pratique du français. Il attribue à ce type de production une étiquette à la fois méprisante et ironique : "le françois", désignant la variété utilisée par ceux qui, tentent, par souci de se valoriser aux yeux des autres, de parler français, mais qui n'y parviennent pas :

T19 : - Ça sur la fin c'est français et au début c'est pas trop français.

E. : - C'est comme la première -- c'est moitié moitié ?

T19 : - C'est françois.

E. : - François ça veut dire du mauvais français ?

T19 : - Non françois ça veut dire que une personne -- il parle le français en mélangeant les mots créoles. On dit ça c'est un françois. Il parle pas couramment le français.

E. : - Et est-ce que ça peut vouloir dire qu'il parle pas couramment créole ?

T19 : - Non il fait l'intéressant. Il essaye de montrer qu'il parle français mais en fait -- li gagne pas. Li prend ali pou un Zoreil.

L'idée de la variété de "françois" réapparaît quand T19 commente le mode de vie d'un de ses cousins, récemment enrichi, et de sa femme. Le mépris avec lequel il procède à cette description donne à penser que sa pratique systématique du créole constitue pour lui une manière de ne pas risquer de se faire catégorisé comme membre de la sphère *françois-phone* :

T19 : - Bon amoin comme mon cousine -- Li koz français pa'ce que elle l'est haut placé -- li l'est titulaire à l'hôpital. Le papa l'est considéré chef mécanicien chez Renaud -- ce sont des personnes heu -- haut placées quoi hein. Tous les mois y'a près de 40 000 qui tombent pour la marmite. Alors si les -- les enfants parlent créole -- Na des fois -- c'est le Dindar<sup>415</sup> même qui vient cherche ali sa maison -- ou voit -- bon ben sa femme là li aime koz français -- li fait un peu l'intéressant. Mais mon cousin l'est simple simple simple hein. Ça pas le mec li néna l'argent li prend un costume pou mette su li -- *en short* -- *débardeur* -- savates deux pieds ---

E. : - On dirait que le vêtement ça va avec le langage

T19 : - Pas obligatoirement non. Parfois banna i essaye paraît riche -- ek le bann vêtement -- le gros l'auto et tout -- ben zot i koz français hein --

Le témoin 52 est certainement celui chez qui la lecture des phrases en français "régional" déclenche le plus d'énervement. Son discours montre en outre une certaine méfiance vis-à-vis des finalités de cette partie de l'entretien ("quand est-ce que vous avez fait ça ?" ; "Ah non mais vous donnez ça à chaque euh...") :

---

<sup>415</sup> Famille de puissants industriels réunionnais.

- T52 : - Y'a cinquante pour cent de français cinquante pour cent de créole. Le vent a dégrainé mes cheveux -- Non je pense que ça se rapproche plus du français. Mais bon là c'est pas français c'est pas créole -- c'est rien du tout. Mes cheveux -- j'aurais jamais dit ça en créole -- on disait mon cheveu. Un Musulman il aurait dit mon /seve/ -- nous on aurait dit mon cheveu -- mais pas mes cheveux. Y'avait pas le pluriel en créole -- maintenant ça existe.
- E. : - Alors ça pourrait ressembler au créole de maintenant ?
- T52 : - Pour moi c'est pas du créole du tout -- c'est du mélange. Les jeunes mélangent et ils s'en rendent même pas compte.
- E. : - Et quand ils parlent français ils mélangent aussi ou pas ?
- T52 : - Ah bé oui alors là c'est complètement déformé.
- E. : - Et la deuxième ?
- T52 : - [un peu énervé] Il faisait le fier avec -- quand est-ce que vous avez fait ça ?
- E. : - Non mais --
- T52 : - Ah non mais vous donnez ça à chaque euh -- Il faisait le fier avec ses manières zoreil -- À l'heure actuelle -- les jeunes maintenant ils ont une autre manière de parler que -- fff. Moi même j'arrive pas à comprendre alors -- quand sa tantine était là -- Nous on aurait dit ça un vantard même ça !
- E. : - Est-ce que vous pensez que ça pourrait être une manière réunionnaise de parler le français ?
- T52 : - Oui c'est une manière réunionnaise de parler le français quand ils arrivent pas à parler le français. Il va essayer de se faire comprendre. Mais il fait des fautes. Mais pour la personne là apparemment elle pense qu'elle parle bien le français -- elle sait pas qu'elle fait des fautes hein.

Ainsi, son discours montre qu'il se représente le français "régional" comme une rencontre fautive de langues, une série d'amalgames entre français et créole dont les locuteurs n'ont en outre pas toujours conscience ("apparemment elle pense qu'elle parle bien le français"). Pour T52, ces types de productions linguistiques constituent ainsi une manifestation de l'indéfinition grandissante des frontières linguistiques, de leur dilution, et, de fait, de l'affaiblissement de la conscience linguistique des Réunionnais. Elles représentent ainsi l'expression d'une certaine déperdition, et d'une transformation, dans le sens d'une dégradation, à la fois du créole et du français.

### 2.3. *Un exemple d'illégitimité dite et de légitimité agie*

Pour finir, nous souhaiterions nous attarder le temps de quelques lignes sur les comportements et les attitudes du témoin 19, dont nous avons vu qu'il se particularise, entre autres, par le choix du créole comme langue de passation de l'entretien, choix qu'il maintient tout au long de l'entretien.

Au terme de l'entretien, et avant même de le transcrire et *a fortiori* de l'analyser, nous est apparue l'idée d'un écart fréquent entre l'agi et le dit, mais d'un écart qui va à l'encontre de ce qui a été observé chez la plupart des témoins, dans la mesure où il s'agit d'un écart entre une illégitimité dite, que nous semblait venir contredire la manifestation d'une légitimité agie. Ce témoin est l'un de ceux qui affichent une attitude de plus grande tranquillité, participant pleinement à l'entretien, de façon personnelle, vivante, fait preuve d'humour, de pertinence, de perspicacité, etc., tout en n'ayant de cesse, nous allons le voir, de dire son incompétence linguistique. Cette impression de sécurité, malgré ce qui peut dans un premier temps apparaître comme une forme d'auto dépréciation, a attiré toute notre attention, et l'exploitation de cet entretien s'est essentiellement concentrée sur la recherche, dans les discours et les attitudes adoptées, de ce qui provoque ce sentiment de sécurité, de ce qui éventuellement la fait apparaître, mais aussi de ce qui l'explique.

Les analyses des entretiens, en particulier de ceux menés auprès des témoins de CS3, nous avait en effet habituée à l'idée que le sentiment de légitimité et de sécurité en créole dépendait avant tout, pour dire les choses rapidement, de celle perçue en français. Or précisément, l'impression que suscite ce témoin est que son détachement, son *indépendance*

(relative, naturellement) par rapport aux règles du fonctionnement sociolinguistique sont tels, qu'il parvient à assumer, et *a fortiori* dans une situation d'entretien et face à une enquêtrice métropolitaine, parfaitement son être créole, tout en disant son impossibilité de paraître en français.

Cette attitude de tranquillité s'est du reste manifestée dès le moment où nous avons demandé au témoin s'il voulait bien prendre part à l'entretien, ce qu'il a accepté d'une façon qui nous est apparue tellement naturelle<sup>416</sup>, qu'elle nous a plongée dans une situation dans laquelle nous étions finalement bien plus gênée que lui, dans laquelle nous projetions sur lui l'insécurité, si fréquemment observée chez d'autres, face à l'idée de passer un entretien, et à laquelle nous nous attendions de nouveau, mais sans que cette insécurité ne se manifeste, à ce moment-là, chez quelqu'un d'autre que nous-même<sup>417</sup>.

La séquence qui suit montre la façon dont le témoin se définit comme incompetent en français, et laisse ainsi entendre que son utilisation du créole lui permet de se situer sur une aire linguistique sécurisante et par conséquent de parer son insécurité linguistique normative en français. Son discours peut toutefois apparaître, dans un premier temps, comme parfaitement contradictoire :

E. : - Vous arrive-t-il de penser que vous ne parlez pas assez bien le français ?

T19 : - Oui -- mi parle mal le français.

E. : - Pour quelles raisons pensez-vous mal parler le français ?

T19 : - Par'ce que mi fait esprès.

E. : - [rire] Pourquoi ?

T19 commence ainsi par dire qu'il pense "mal parler" le français. Nous lui demandons alors, comme à tous les autres témoins, "pour quelles raisons" il pense ne pas bien parler le français, mais dans le sens : *quels sont les critères* qui vous permettent d'évaluer ainsi votre compétence linguistique ? La réponse qu'il donne apparaît de ce fait en parfait décalage avec les types de discours que l'on entend généralement face à ce questionnement<sup>418</sup>. Il répond ainsi qu'il "pense qu'il parle mal parce qu'il fait exprès", réponse qui nous surprend (ce que nous manifestons par le rire) et que nous commençons par ne pas entendre. Mais en réalité, sa réponse montre qu'il interprète la question dans le sens "*dans quel but* parlez-vous mal le français, à votre avis ?". De fait, elle prend brusquement sens, et commence effectivement à montrer que sa façon de "mal parler" le français correspond davantage à un paraître, donné à voir dans *un* but particulier (ce que contient la réponse "mi fait esprès"), que la suite du discours va peut-être nous aider à décoder.

E. : - [rire] Pourquoi ?

T19 : - Pa'ce que des fois mi aime pas parler le français.

E. : - Pourquoi ?

T19 : - Parce que -- pour parle bien le français même -- i faut ou parle tous les jours vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Et si ou mélange ou remélange -- mélange -- remélange -- un moment donné -- i fatigue la tête. C'est comme aou -- sûrement ou doit connaître l'anglais -- mais si ou tombe avec quelqu'un -- par exemple mi koné pas -- un copine aou la fait trois ans en Angleterre -- elle parle l'anglais tous les jours --

---

<sup>416</sup> ni hésitante, ni trop empressée, ni accompagnée de manifestations de méfiance ou au contraire de jubilatons, que l'on observe, parfois, chez les témoins qui tentent ainsi de masquer l'inquiétude et l'anxiété que constitue la représentation de "passer un entretien" et / ou un "test".

<sup>417</sup> De ce fait, nous avons une nouvelle illustration de l'insécurité comme sentiment de décalage entre ce qui *est* et ce qui est représenté comme *normal*...

<sup>418</sup> Je parle mal parce que je ne connais pas assez de vocabulaire, parce que ma connaissance de la grammaire est imparfaite, etc.

Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*

bon ben ou va pas comprend tout hein -- l'est pas automatique pou ou. I faut elle i parle doucement déjà pou comprend -- pou analyse -- mais pou elle l'est automatique parce qu'elle parle tous les jours. Ben à la Réunion l'est pareil. [...]

Il commence ainsi par évoquer la difficulté et l'effort intellectuel ("i fatigue la tête") que représente le passage dans une langue que l'on ne parle pas couramment et naturellement. Son discours montre une représentation du français et du créole comme langues aux contours bien définis, et introduit une idée de traduction (ce qui renforce cette idée du créole comme langue), comparable à la traduction du français à l'anglais pour quelqu'un qui n'a pas l'habitude de pratiquer cette langue, et qui nécessite que l'on "analyse" le discours de l'autre.

T19 : - [...] Bon moïn néna des cousines là -- zot i parle que français tout le temps -- i parle que français parce que la maman et le papa l'est sévère --

E. : - Les parents sévères ils interdisent de parler en créole ?

T19 : - Ah oui -- parce que le créole à l'école i fait vilain -- l'est mal vu auprès de la maîtresse. Si ou na une base de capacité en étant jeune en français -- ben quand ou va l'école l'est pli facile pou les études. Et la maîtresse i aime aou plis aussi --

Il évoque ensuite ses cousins et cousines qui "parlent français tout le temps". Or, lorsque nous avons analysé les discours sur l'idée du français "régional", nous avons vu que T19 décrivait ses cousins et ses cousines comme des locuteurs d'une variété qu'il baptise "françois", et qui correspond à la fois à un français fautif, et à la fois à un français emblématique de sa récente promotion sociale<sup>419</sup>. Le fait de "ne pas aimer parler français" peut ainsi commencé à être interprété comme une volonté de se démarquer de cette communauté factice *françois-phone*, marquant à la fois une volonté de s'inscrire dans un camp adverse au camp créole / créolophone, et à la fois une conscience linguistique peu accrue, donc d'une communauté dont l'appartenance constitue une manifestation de légitimité dite et d'illégitimité agie. Or, à travers ses commentaires sur les pratiques linguistiques réunionnaises, il semble que c'est toujours cela, au fond, que le témoin dénonce : la difficulté, pour le Réunionnais, de se détacher de cette image de créole comme variété dévalorisante sur le plan social, et le déplacement, sitôt que sa promotion lui en donne le sentiment de pouvoir, vers une sphère qui marque à la fois la volonté d'exclusion du Même, et la non-admissibilité *par l'Autre*<sup>420</sup>.

Ainsi, pour T19, la pratique francophone des Réunionnais (ou tout au moins de ceux qu'il identifie comme originaires de la même sphère sociolinguistique que lui) ne parvient pas à exister naturellement, et le français ne parvient pas à être autre chose qu'une variété du paraître. La mise en scène de la maîtresse d'école, vis-à-vis de laquelle il est "mal vu" de ne pas parler français, renforce cette idée du français comme variété du paraître, variété qui marque la volonté de se faire admettre ailleurs, de se faire "aimer", et dont font usage les membres, illégitimés aux yeux de T19, de cette communauté *françois-phone*.

---

<sup>419</sup> La description qu'il en fait est ainsi parfaitement représentative de la désolation que lui inspirent les françois-phones, et de leur constante façon de s'inscrire dans un paraître édifié dans l'objectif de cacher l'être :

T19 : - [...] Li koz français pa'ce que elle l'est haut placé -- li l'est titulaire à l'hôpital. Le papa l'est considéré chef mécanicien chez Renaud -- ce sont des personnes heu -- haut placées quoi hein. Tous les mois y'a près de 40 000 qui tombent pour la marmite. Alors si les -- les enfants parlent créole -- Na des fois -- c'est le Dindar même qui vient cherche ali sa maison -- ou voit -- bon ben sa femme là li aime koz français -- [...] banna i essaye paraît riche -- ek le bann vêtement -- le gros l'auto et tout -- ben zot i koz françois hein --

<sup>420</sup> On retrouve ici un peu l'idée qui était exprimée par le témoin 48 quand il exprimait l'idée de l'indissociabilité du français et du créole, qui a comme conséquence que la mise en danger de l'un entraîne de fait la mise en danger de l'autre.

Ainsi, face à de telles attitudes, T19 répond par un refus de parler français. Mais on peut ainsi être amené à se dire que sa pratique du créole est elle-même emblématique de sa volonté de se démarquer de ces locuteurs, et donc du fait que son attitude marque en retour une attitude de dépendance au schéma diglossique, par rapport auquel il s'inscrit par ailleurs en faux<sup>421</sup>. En même temps, la suite suggère peut-être autre chose :

E. : - La maîtresse té i aime pas ou ?

T19 : - Non.

E. : - Et ou té fait exprès ?

T19 : - Non mais -- même ça -- mi souvient des fois mi té dit : madame -- au lieu que c'est nous qui parle le français -- pourquoi avant v'ni la Rényon la pas fait un stage d'adaptation pou comprend déjà comment i faut parler en créole. Mi dit -- c'est pas à nous d'apprend aou hein. Ou l'est payé pou apprend anous le français. Si nous vé apprend -- apprend -- si nous vé pas apprend -- ni apprend pas -- mais aou la -- pourquoi ou la pas appris le créole avant v'ni ici ou ?

De fait, ses attitudes et ses discours montrent ses tentatives de rétablir le non-fondement que constitue à ses yeux la hiérarchie entre français et créole et entre Métropolitains et Réunionnais. Pour lui, il est peut-être moins question de revendiquer le créole que de tenter de faire apparaître la possibilité de réversibilité, de complémentarité, et de réciprocité des rôles et des statuts, ce qui, au-delà du discours, se manifeste par exemple dans la relation qu'il engage avec nous dans le cadre de l'entretien. Sa façon de parler créole, alors que nous-même, justement également pour voir si cela va modifier son attitude, parlons français presque tout le temps, permet, à ses yeux, que se rétablisse la relation entre lui et sa maîtresse d'école, qui lui imposait précisément le français, sans tenter en retour de comprendre et d'entrer dans sa langue. De fait, on a vu qu'il prenait même le rôle de cette maîtresse, se positionnant comme pédagogue et en nous expliquant des termes, des expressions, ce qui nous semble montrer d'une part qu'il considère effectivement cette réciprocité dans la relation, et d'autre part, qu'il ne ferme pas le créole à l'Autre. De ce point de vue il manifeste une sécurité rarement trouvée chez d'autres témoins, et même parmi les témoins de CS2, dans la mesure où il *expose* son créole, mais aussi l'ouvre et nous permet, à condition d'accepter cette réciprocité, d'y entrer.

En même temps, les exemples qu'il cite, qui touchent précisément au thème de l'appartenance identitaire, ne sont certainement pas anodins et dénués de sens :

T19 : - Ben oui. Et -- aou un moun étrange -- un moun étrange -- l'est pas tellement n'affaire-là -- ben i vé dire étranger -- ou l'est pas d'ici -- ou l'est étranger.

E. : - A moïn un moun étrange alors ?

T19 : - Ouais [rire]. Par exemple euh -- n'affaire-là -- J'sais pas moi -- euh -- comme ici à Saint-Denis nous dit maman -- ben là-bas i dit /mɔ̃mɔ̃/ carrément. Ou vois ? Parce que là-bas remarque là-bas banna l'est un peu éloigné aussi -- et banna l'est plutôt renfermé -- un cerc' fermé entre zot même. Nous l'est beaucoup plus civilisé que là-bas.

On peut noter au passage la définition intéressante de l'adjectif "civilisé", qui désigne celui peut entrer en contact avec les Autres, et est donc relatif à la faculté de se déplacer, dans les sphères les plus larges possibles de la communauté linguistique, qui rassemblent des locuteurs de plus en plus différents et apparemment distancés les uns des autres. Or cette conception nous semble de nouveau pouvoir être interprétée en terme de légitimité agie.

---

<sup>421</sup> C'est en particulier l'idée exprimée par Bourdieu quand il montre que les tentatives de lutte contre la domination symbolique de tel ou tel groupe par la revendication des valeurs du groupe adverse et minoré constitue en réalité une attitude qui ne fait qu'entériner la domination.

Plus tard, et d'une façon peut-être encore plus surprenante, l'affirmation de l'incompétence linguistique en français se double de celle d'une incompétence linguistique en créole, dont le témoin montre que certaines variétés régionales lui sont fermées :

E. : - Et donc euh -- c'est plutôt vers Saint-Louis -- Mafate tout ça qu'on parle le vrai créole ?

T19 : - Voilà. Et même des fois ou comprend pas -- même moi mi comprend pas.

E. : - Ah bon ?

Ainsi, à la question "parlez-vous créole ?", qui provoque le rire de la plupart des témoins de CS4, et qui occasionne la gêne des témoins de CS3, que la question met face à ce qu'ils se représentent comme une prise de position et d'inscription dans un camp ou dans un autre (et donc du même fait de s'exclure de l'autre), le témoin 19 répond par la négative : il parle créole, mais pas le vrai créole.

E. : - Parlez-vous créole ?

T19 : - Ah ben moin mi parle pas le vrai créole -- mi comprend un peu -- mais parler même -- ah ah [signe négatif de la tête].

E. : - Qui parle le vrai créole aujourd'hui ?

T19 : - Ah ben -- na presque pli personne koméla i parle le vrai même. Peut-êt' dans les hauts comme je disais -- dans les cirques -- Saint-Louis tout ça -- et encore hein i dépend qui vous allez voir. Les vieux peut-êt'.

Juste après, nous confrontons le témoin à un petit exercice que nous avons par la suite éliminé du protocole et qui consiste à repérer, dans des phrases, des écarts et / ou des régionalismes et à les corriger. Cet exercice débute par l'affirmation de la part du témoin, de son incapacité à "corriger des fautes". De fait, mis dans une situation scolaire, la passation de l'exercice se caractérise par un refus manifeste :

T19 : - Pou moin na point d'faute la d'dans hein. Amoin l'est nul pou corrige un n'affaire. Ou demande amoin corrige français-là -- mi vois pas d'fautes.

E. : - Bon bon ça va -- c'est bon. Et dans celle-là ?

En fait, sa manière de "corriger" les phrases montre que son attention est avant portée sur ce qui lui semble inutile, en trop, ce qui peut aussi être mis en rapport avec l'attitude qu'il manifeste tout au long de l'entretien de *chasseur* de paraître :

***Attends-moi, je vais la téléphoner.***

T19 : - Attends-moi je vais téléphoner. Ça non -- ou répète deux fois la même chose. Il faut enlever la. Je vais téléphoner.

E. : - D'accord.

***Quand je suis arrivé chez mon oncle, il y avait déjà Marie avec sa cousine Laure.***

T19 : - [montrant cousine Laure] un soit l'autre l'est faux. Faut supprimer un soit l'autre -- pa'ce que ou répète deux fois le même personnage dans une phrase. Cousine i veut dire toujours Laure -- ou bien Laure -- soit cousine.

E. : - D'accord.

Il s'en tire finalement pas un commentaire de contenu et non de forme (ce qui confirme du reste encore sa volonté effective d'être dans le contenu, et non pas de paraître dans la forme) :

***Je me suis ennuyée toute la journée : je n'ai rien trouvé pour faire.***

T19 : - Ça l'est faux la phrase koma. Déjà ou ennuie aou -- ou l'est occupé ennuie aou -- ben ça même ou la trouve pou fait.

E. : - [rire].

T19 : - Ben oui -- ça l'est faux -- i vé pas rien dire.

L'exercice de traduction, de son côté, ne semble présenter aucune difficulté pour lui. Il ne fait aucun commentaire, et se contente de traduire. La traduction du français vers le créole, qui semblait tellement problématique pour la plupart des témoins de CS3 et de CS4, montre en outre qu'il ne semble pas avoir de mal à trouver une distance entre le français et le créole, qui ne marque ni l'impossibilité de "décoller" du français pour passer en créole, ni la volonté de démarquer le français et le créole de façon abusive et forcée. Ses traductions sont du reste tout à fait en accord avec le créole qu'il parle de façon ordinaire :

E. : - Bon maintenant on va tester votre créole [rire]. Alors vous allez entendre des phrases en français. Elles sont écrites là. Il faut les traduire en créole -- d'accord ?

T19 : - Bon.

**1. Nous avons compris qu'elle n'était pas très copine avec la nana de Saint-Gilles.**

T19 : - Nous la compris elle té pas camarade ek le tantine té i habite Saint-Gilles.

**2. Au petit matin, c'est moi qui emmène les enfants à l'école.**

T19 : - Grand matin mi sar amène marmay l'école.

De même, la traduction du créole au français témoigne d'une conscience linguistique lui permettant effectivement de "passer" d'une langue à l'autre. Si l'on compare ses traductions avec celles des autres témoins, il s'avère ainsi non seulement qu'il parvient à produire des phrases bien distinctes des phrases de départ (alors que la plupart des autres ne parviennent pas à sortir de la traduction mot à mot), mais aussi qui rendent compte des registres. Sa façon de traduire nous apparaît ainsi à la fois pertinente et non dénuée d'humour.

Dans la phrase 5, quand la plupart des témoins traduisent "Moin la parti voir azot," par "je suis parti les voir", T19 dit, sans hésiter, "je suis allé les voir" :

**5. Moin la parti voir azot, mais zot la dit amoin comme ça zot la pas reçu le chèque.**

T19 : - Je suis allé les voir mais manque de pot ils n'avaient pas reçu le chèque.

E. : - [rire]

De même, et de nouveau en regard des autres témoins, il trouve un équivalent en français qui rend parfaitement compte, à la fois de la forme et du contenu, du registre et de l'idée que contient l'expression créole "saoul comme la mer" :

**6. Un boug i revient son kaz après quinze jours d'partance, saoul comme la mer, un dégoût de chagrin li vaut pas.**

T19 : - Un homme était parti pendant 15 jours -- il était bourré comme une mule -- et il ne valait rien.

La traduction des phrases rédigées en fonction de la graphie phonétisante montre encore la compétence du témoin, mais aussi sa sécurité linguistique en créole (et à notre sens aussi en français), dans la mesure où d'une part la lecture s'opère en témoignant de toute absence d'hésitation, et où d'autre part ses traductions rendent encore compte à la fois du discernement du témoin entre créole et français, et à la fois de la variation stylistique d'une phrase à l'autre. La traduction de la phrase 3, par exemple, a systématiquement appelé des commentaires sur l'item "bardzour". T19, lui, ne le relève pas et se contente de traduire :

**3. Dépi bardzour ziska lo tan soley la tonbé, zot dé la res si la plaz po rogard la mer.**

T19 : - Depuis toute la journée -- ils sont restés sur la plage pour regarder la mer.

Dans la dernière phrase enfin, et chez pratiquement tous les autres témoins, l'expression "gingn la kouler" appelait, au moins dans un premier temps, une traduction spontanée mot à

mot "gagner la couleur". T19, de nouveau sans hésiter, rend compte de l'idée en se détachant de la forme :

**4. Mi sar esèy oubliyé kan la dit amoin mon kouler té i fait per. Mi koné : moin la pas gingn la kouler.**

T19 : - Je vais essayer d'oublier ma couleur de peau. Je sais -- je suis noir.

Sa façon de traduire rend ainsi tout à fait compte d'une part d'une véritable compétence bilingue, d'une conscience linguistique accrue des deux systèmes et de leurs frontières, qui ne sont ni renforcées, ni gommées, et d'autre part témoigne d'une attitude, d'une ligne de conduite conforme à ses discours, par laquelle il privilégie systématiquement le contenu à la forme, l'être au paraître. Il finit du reste par reconnaître cette compétence bilingue :

E. : - Bon en tous cas vous n'avez pas de mal à traduire apparemment.

T19 : - Ben non l'est pas très compliqué.

E. : - C'est pas compliqué quand on parle bien les deux langues. Mais vous -- je croyais que vous parliez mal le français ? [rire]

T19 : - [rire]. Non ben mi débrouille un peu quand même hein.

La suite de l'entretien permet encore de renforcer l'idée selon laquelle au-delà de l'illégitimité dite se trouve une légitimité agie. Il s'agit d'un test qui a comme objectif d'observer les attitudes vis-à-vis des accents. Dans la mesure où il repose sur un support sonore, ce test, malheureusement, nécessitait que l'on ait systématiquement avec nous un double appareillage d'enregistrement, ce qui s'est avéré, au fil des entretiens, et en fonction des lieux dans lesquels nous allions faire les enquêtes, difficile à réaliser systématiquement. Il appelait en outre, malgré le réel intérêt qu'il constitue à notre sens, des réactions qui présentaient un intérêt très variable. Il allongeait en outre le temps d'entretien, très strictement compté sitôt que l'on a commencé à faire ces entretiens dans les entreprises. Dans cette mesure, nous avons fini par l'abandonner. La séquence qui nous intéresse ici est le moment où le texte enregistré est dit en français avec un accent du sud de la France, que peu de témoins de CS4 connaissent et reconnaissent. T19 non seulement identifie tout de suite cet accent, mais aussi le prend avec une aisance et un naturel qui nous laissent perplexes. Face à notre étonnement, il nous explique qu'il est passionné par les films de Marcel Pagnol :

T19 : - Ça c'est un accent marseillais ça.

E. : - Ah bon ? Vous connaissez l'accent marseillais alors ?

T19 : - Un peu un peu un peu

E. : - Et vous trouvez ça comment ?

T19 : - Bof -- comme je vais acheter du pain et du boudin [il imite l'accent] [il sourit]

E. : - Vous trouvez ça rigolo ?

T19 : - Ouais. Non mais mi koné bann z'accents là pa'ce que moin la rogardé les films de Pagnol. Pour ça qu'mi koné. Pa'ce que moin l'est un fanatique des films.

Essayant de voir si son attention moindre à la forme qu'au sens se confirme, je l'interroge sur les qualités esthétiques de cette variété régionale. Non seulement, sa réponse corrobore cette attitude, mais aussi l'évocation de ce type de variété le ramène à évoquer la phrase 3, qu'il identifie comme le "vrai" créole qu'il prétendait juste avant ne pas comprendre :

E. : - Est-ce que vous trouvez ça joli ?

T19 : - C'est un vieux français lontan -- vieux vieux vieux. C'est comme la phrase que vous la mont amoin là -- dépi bardzour j'sais pas koué là -- ça un vié vié vié créole ça hein. À la Rényon là -- koméla -- jamais ou sar entendre bardzour là hein -- soleil va léver hein -- ça même ni dit. Mais badzour -- ça i dit plus ça.

E. : - C'est vrai -- très peu de gens connaissent ce mot. Je crois que vous êtes l'un des premiers -- en fait vous parlez mieux français et mieux créole que vous le prétendez --  
T19 : - Ah non -- je koné ça comme ça moi --

En même temps, et chaque fois que nous lui faisons remarquer sa compétence, il esquive et relativise ("un peu un peu un peu" ; "Ah non, je koné ça comme ça moi"). Il persiste et signe en maintenant son attitude d'illégitimité dite et de légitimité agie.

### ***3. Identité linguistique et positionnement identitaire, sécurité et insécurité linguistique chez les membres de la quatrième catégorie sociale : synthèse***

Ainsi, l'analyse des discours et des attitudes des témoins répertoriés dans CS4 nous a permis de faire apparaître un certain nombre de différences avec les témoins de CS3, qui justifient largement, à notre sens, la distinction de deux catégories sociales. La première et fondamentale distinction est apparue dès l'observation des réactions face à la situation d'enquête, qui a permis de montrer un attachement bien moins grand à ce qui constitue la normalité, dont la peur de l'éloignement incitait les témoins de CS3 à s'inscrire presque systématiquement dans l'opinion générale, et dans le discours rationnel, pensé par d'autres, et repris par le "je". Cette attitude est en outre liée avec une moindre dépendance vis-à-vis du paraître, de l'image projetée de soi sur l'Autre, de la demande d'assentiment et de reconnaissance de légitimité de la part cet Autre.

Une seconde différence, liée à la première et également de première importance dans la mesure des répercussions qu'elle a sur la construction de l'identité sociale et de l'identité linguistique, concerne le rapport au créole dont on a montré qu'il constituait une véritable variété de l'être, mais d'un être à la fois mieux assumé et mieux construit que celui des témoins répertoriés dans CS3. Sur le plan des discours, cette conception du créole variété de l'être s'exprime à travers l'idée de la langue comme variété innée, partie prenante de l'être réunionnais, mais aussi en quelque sorte le faisant naître, fondant sa construction, et son identité, autrement dit comme véritable langue maternelle. En outre, le créole est souvent considéré comme une langue première dans le sens de langue originelle, du début, ce qui est illustré à travers l'idée que le créole permet d'aller au-delà des mots, au-delà du filtre normatif que constitue le code en lui-même, et d'exprimer directement d'être à être tout ce qui est de l'ordre des sens et de l'affect. Le créole apparaît ainsi comme une variété pré-linguistique, avec laquelle ses locuteurs entretiennent une relation qui s'apparente parfois à une relation fusionnelle, soulignant encore l'idée du créole comme langue mère, qui porte en soi, et qui permet de vivre.

Chez les témoins de CS3, cette idée de variété pré-linguistique existait également, mais soit par défaut par rapport à la "vraie" langue que constitue le français, soit en s'exprimant à travers la notion de créole "imagé"<sup>422</sup>, et en étant de ce fait liée au créole variété du paraître, donnée à voir à l'Autre comme objet exotique<sup>423</sup>.

Pour les témoins de CS4, le créole constitue ainsi globalement une sphère sécurisante et protectrice de l'être, fondée sur le rassemblement des Mêmes et non sur l'exclusion de l'Autre. De ce fait, le Métropolitain est largement moins exclu de la sphère, et même si sa présence

---

<sup>422</sup> dont on a pu noter qu'elle n'apparaissait jamais dans les discours des témoins de CS4.

<sup>423</sup> et par conséquent dont on veut précisément montrer, par souci de conformité à l'Autre, l'exogénéité par rapport à soi.

peut constituer un danger et / ou une manifestation de l'ouverture et de la dilution des frontières linguistiques.

Pour les témoins de CS3, on a montré que la parole en créole par le Métropolitain, était délégitimée et refusée dans la mesure où elle constituait un danger pour le locuteur à la fois d'être démasqué dans son jeu être / paraître, et à la fois de perdre le peu de légitimité en créole qui lui reste, ou plus exactement qu'il fait croire au Métropolitain qu'il lui reste, et donc de ne plus pouvoir pallier le manque de légitimité en français par l'appartenance à une autre sphère. Chez les témoins de CS4, la perception du danger se trouve ailleurs, et concerne avant tout un danger pour la et même les langues, menacées de se diluer, et de se perdre, qui coïncide ici véritablement avec une insécurité linguistique de type communautaire. En outre, si le danger est ailleurs, l'Autre l'est de fait aussi, et concerne bien moins les Métropolitains que les utilisateurs du créole comme variété du paraître, de la persuasion, et de la dérision, dont les descriptions montrent clairement qu'il s'agit des membres des petite et moyenne bourgeoisies. Les discours sur la pratique du créole, son statut, et la façon dont il est transmis aux générations à venir, ont ainsi clairement montré la représentations, par les témoins de CS4, des locuteurs répertoriés dans CS3 comme animés par l'idée de se défaire de la variété considérée comme dévalorisante et handicapante, adoptant des attitudes de stigmatisation et de rejet du créole, qui contribue à en diluer les frontières dans la mesure des tentatives, pas toujours heureuses, de passer d'un "camp" à l'autre, et qui fait émerger une communauté absolument stigmatisée par les témoins de CS4, fondée sur la pratique d'une variété à la fois fautive et emblématique de ce rejet de l'être, et que l'un d'entre eux, nous l'avons vu, baptisait "françois".

Cette représentation de l'organisation sociolinguistique en deux "camps" adversaires parvient du reste, chez les témoins de CS4 à être davantage conçue en termes de complémentarité, dans la mesure où les discours et les attitudes témoignent de la représentation de la possibilité d'une sphère sociolinguistique ne coïncidant plus seulement avec une langue, ce qui suppose l'abandon et le rejet de cette langue pour "progresser", mais d'une sphère caractérisée par le bilinguisme. Ce "bilinguisme", toutefois, ne semble pas être conçu de la même manière que celle qui apparaît chez les témoins du groupe "intellectuel" dans la mesure où pour eux, l'accession au bilinguisme correspond à l'accession à la possibilité de concevoir le français et le créole comme deux variétés de l'être et du paraître. De fait, pour les membres de CS4, l'idée du français comme variété de l'être n'est certainement, du fait de la perception de cette langue comme langue extérieure (mais dans laquelle l'être, fondé et légitime, est libre de paraître), et du manque d'assurance vis-à-vis de leur compétence linguistique en français, pas représentable. C'est dans cette mesure, à notre sens, qu'ils se montrent peu revendicatifs vis-à-vis de la reconnaissance du créole comme langue, idée insécurisante dans la mesure où le créole constitue précisément la seule variété du Même, que le fait de donner à voir comme langue contribuerait certainement, pour ces témoins, à rendre Autre, ce qui les destituerait de leur être.

Globalement, il apparaît également que les témoins de CS4 ont une conscience linguistique plus accrue, et perçoivent les frontières linguistiques comme mieux définies que les témoins de CS3, ce qui s'explique de nouveau par la solidité et le fondement de l'être (qui permet de ce fait d'identifier plus clairement l'Autre, donc sa langue). Ils se caractérisent ainsi par le sentiment d'une plus grande légitimité en créole, bien sûr, mais aussi en français dont l'usage est bien moins culpabilisant et risqué chez les témoins de CS3. On a du reste montré la possibilité d'un écart entre discours et comportements qui s'inscrit de façon parfaitement

inversée par rapport aux écarts, dont nous avons montré la grande fréquence chez les témoins de CS3 : à la légitimité dite, affirmée, prouvée, qui cache (et fait à la fois apparaître) une illégitimité agie, on a pu constater que pouvait s'opposer une illégitimité dite (précisément par souci de se démarquer des témoins de CS3), occultant (préservant ?) une légitimité agie.

Enfin, les discours sur le français "régional" ont permis l'expression de l'inquiétude pour le devenir du groupe et l'évolution des langues. Dans un premier temps, les discours épilinguistiques et les attitudes face aux productions verbales en français "régional" peuvent laisser penser à une relative similarité entre les témoins de CS3 et ceux de CS4. En premier lieu, nous avons vu que les jugements étaient relatifs à la compétence linguistique perçue chez le locuteur faisant usage de la variété. Absolument stigmatisées chez ceux pour lesquels l'apparition de ces productions sont ressenties comme le signe d'une compétence linguistique défaillante, elles sont mieux tolérées quand elles sont identifiées comme le signe d'une compétence bilingue. Chez les témoins de CS3, le français "régional" semble ainsi pouvoir constituer un emblème identitaire, peut être un moyen de marquer une certaine connivence avec son interlocuteur, peut avoir une valeur affective, etc. Il est en même temps stigmatisé dans la mesure où il confronte les témoins à leur propre illégitimité linguistique, précisément associée au positionnement sociolinguistique intermédiaire, non délimité, ce qui a comme conséquence, sur le plan linguistique, la production d'énoncés identiquement entre-deux.

Chez les témoins de CS4, ce type de productions fait apparaître de réelles inquiétudes et même quelque fois, nous l'avons vu, une certaine agressivité, dans la mesure où elles constituent à leurs yeux ce qui met précisément la communauté en danger, et correspond à la variété utilisée et probablement véhiculée par ceux qu'ils considèrent les Autres. Sur ce point, et même si les mots employés ne sont pas toujours les mêmes, les inquiétudes des témoins de CS4 coïncident avec celles qui caractérisent les témoins de CS2 les plus sécurisés, qui identifient clairement, nous l'avons vu, le français "régional" à un produit de la diglossie, et à une manifestation à la fois de la dilution des frontières<sup>424</sup> et de la représentation de ces frontières, et à la fois de l'attitude de rejet de l'identité linguistique qui caractérise les témoins de CS3.

Au terme de ces enquêtes, nous sommes personnellement plus que jamais persuadée du manque de fondement, à la fois théorique, méthodologique, mais aussi sur le plan de la signification sociale, de ce que l'on désigne tour à tour comme français "régional", français "réunionnais" ou encore, dans une perspective interactionnelle, "parler réunionnais", et de la prudence (que nous ne parvenons pas à faire autrement que de marquer par l'usage systématique des guillemets) que requiert sa description comme "variété" linguistique.

---

<sup>424</sup> Cela dit, il est bien évident que la représentation de la situation linguistique réunionnaise comme situation dans laquelle co-existent un système français et un système créole, bien circonscrits et bien délimités, n'a vraisemblablement, compte tenu de l'histoire linguistique, jamais correspondu à la réalité. On peut considérer toutefois que cette circonscription a par contre été longtemps effective en ce qui concerne les groupes sociaux, et que de ce fait, la détermination des frontières entre les variétés était liée avec les groupes de locuteurs (ce qui explique cette représentation de frontières linguistiques "autrefois" bien (ou mieux) définies).

## **CONCLUSION GENERALE**

## **SYNTHESES, RESULTATS, PERSPECTIVES**

## I. RAPPEL DE LA DEMARCHE ET DE LA LOGIQUE DE PENSÉE

Dans ce travail, nous avons ainsi tenté de contribuer à la mise en place et à la description d'un modèle théorique des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique, conçus à la fois comme causes et conséquences des rapports que les locuteurs réunionnais entretiennent avec les langues et les normes linguistiques, et surtout pris comme principes explicatifs des comportements et des attitudes linguistiques, des modalités d'apprentissage, d'appropriation et de pratique du français et du créole, ainsi que des processus d'inclusion et d'exclusion constamment mis en œuvre et régissant les échanges verbaux au sein de la communauté linguistique réunionnaise.

### 1. La définition d'un cadre théorique et méthodologique

Ce travail s'est opéré en quatre temps essentiels qui ont coïncidé avec quatre grandes parties. Dans un premier temps, nous avons défini le domaine d'étude et le cadre théorique dans lesquels nous souhaitons situer ces notions, ce qui constituait en soi un travail à la fois difficile et risqué compte tenu de la rareté, sinon de l'absence, de telles initiatives, et de l'état relativement *vierge* de la question. Nous avons ainsi proposé de concevoir la sécurité / insécurité linguistique à travers une double optique théorique, variationniste d'une part, interactionnelle de l'autre, courants théoriques traditionnellement opposés (et de ce fait certainement rivaux), et entre lesquels nous avons essayé de montrer l'intérêt que pouvait représenter une tentative de *réconciliation*. Dans cette perspective de complémentarité théorique, nous avons proposé de comprendre la sécurité / insécurité linguistique comme étant d'une part liée à la structure sociale globale, dans la mesure où le rapport aux normes, les sentiments épilinguistiques, les représentations que l'on a des normes et des (variétés de) langues, de sa place dans la communauté linguistique, etc., sont à mettre en rapport, sinon avec l'organisation sociale elle-même, tout au moins avec les représentations qu'en ont les acteurs sociolinguistiques ; d'autre part, nous avons montré l'importance de garder à l'esprit que la sécurité / d'insécurité linguistique se manifeste, se perçoit, se provoque, se dissimule, se signifie, s'interprète, etc., dans le cadre des interactions sociales quotidiennes, dont elle semble bien pouvoir être considérée comme l'un des paramètres.

La perspective variationniste donne à penser à une certaine *impuissance* du locuteur face aux structures sociolinguistiques qui le déterminent, et postule un rapport de causalité entre la place et le rôle des acteurs au sein du système social et leur rapport aux langues et aux normes. Au contraire, l'approche interactionnelle permet de mettre en lumière le fait que les locuteurs sont susceptibles d'avoir un certain pouvoir d'action sur la sécurité / insécurité linguistique (la leur et / ou celle des autres), pouvoir qui peut leur permettre, en modifiant tel ou tel paramètre de la situation de communication dans laquelle ils sont en train d'*interagir*, de la masquer, de la susciter, de la gommer, de la renforcer, de la compenser, ou encore, pourquoi pas, de la parodier, de la feindre, de la jouer.

Cette idée de la sécurité / insécurité linguistique comme paramètre des situations de communication, s'est du reste révélée fondamentale dans la mesure où elle a été à l'origine de sa conception en tant que moteur des interactions verbales, conception, nous allons y revenir, qui a une place de premier ordre dans le modèle que nous avons ici commencé à construire.

La définition de ce cadre théorique a naturellement induit un cadre méthodologique à son tour hétérogène, qui tente de rendre compte de l'importance d'aller dans le sens d'une recherche de complémentarité entre des traitements qualitatifs et des traitements quantitatifs, mais aussi entre des conceptions macro-sociolinguistiques et micro-sociolinguistiques. Nous ne prétendons naturellement pas ici avoir rempli ce contrat pour le moins ambitieux, et le lecteur aura parfaitement pu se rendre compte que le traitement quantitatif des données de nos corpus est inexistant, mais également que le type même des données recueillies ne pouvait se prêter que très difficilement à un traitement quantitatif.

Cela dit, dans cet objectif sous-jacent qui pourrait finalement se décrire comme celui de tenter de mettre du sens sur les échanges verbaux, et plus globalement sur les rapports humains, la recherche nous a réellement convaincue de l'intérêt, que peut constituer la recherche d'une complémentarité "véritable"<sup>425</sup> entre les différentes perspectives, dans la mesure où elles permettent effectivement de faire apparaître des réalités différentes, ou tout au moins des facettes autres de mêmes réalités. De fait, cette *véritable* complémentarité devrait sans doute être conçue comme la construction d'un cadre théorique et méthodologique que nous pourrions à la fois qualifier d'unitaire et d'hétérogène. Nous allons y revenir.

## ***2. La présentation du terrain d'étude***

Une fois ce cadre théorique et méthodologique posé, nous nous sommes attelée à la présentation de la situation sociolinguistique réunionnaise qui a servi de terrain de recherche à cette thèse. Il nous est d'abord apparu que cette présentation ne pouvait se passer d'une mise au point terminologique et théorique des principales notions mises au service de la description sociolinguistique des situations de contacts de langues (diglossie, conflit linguistique, alternance codique, etc.). Ces problématiques brièvement exposées et commentées, nous sommes entrée dans le vif de la présentation du terrain.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension des analyses ultérieures du lecteur non forcément au fait des situations de contacts linguistiques franco-créoles en général, et de la situation réunionnaise en particulier, nous avons commencé par faire appel, pour la présentation de ce terrain, à un certain nombre de travaux menés avant le nôtre sur cette thématique<sup>426</sup>, et avons pris le parti de distinguer, pour plus de clarté, mais avec toute la prudence et la relativité de la pertinence d'un tel clivage (dont nous nous sommes expliquée), une perspective *diachronique*, et une perspective *synchronique*. Ainsi, après avoir succinctement fait le point sur le processus de constitution des créoles, en faisant pour cela appel aux principaux travaux sur la question<sup>427</sup>, nous avons procédé à un bref rappel de l'histoire sociolinguistique réunionnaise, en en montrant les différentes étapes, et les incidences des évolutions sociales sur celles de la situation linguistique. De fait, l'histoire nous a progressivement ramenée au présent, ce qui nous a permis de procéder à une présentation synthétique de l'actuelle situation sociolinguistique réunionnaise, et cela encore

---

<sup>425</sup> Qualificatif que l'on trouvait, appliqué à l'idée de bilinguisme, chez l'un des témoins de CS2, et qui doit être compris ici, nous semble-t-il, dans le même sens.

<sup>426</sup> En particulier ceux de Robert Chaudenson, 1974a, 1981, 1992a, 1995.

<sup>427</sup> Bickerton, 1975 ; Valdman, 1978 ; Chaudenson, 1981, 1992a, 1995 ; Stein, 1982 ; Holm, 1989 ; Baggioni, 1986.

en regard des travaux précédant notre recherche (Chaudenson, cf *supra* ; Carayol, 1977 ; Carayol et Chaudenson, 1976, 1978).

Cette présentation nous a ainsi amenée à proposer une relecture personnelle des évolutions de la situation sociolinguistique réunionnaise, relecture opérée à travers le filtre des notions clés de cette thèse. Ce faisant, nous avons tenté de montrer en quoi la sécurité / insécurité linguistique était certainement en mesure d'apporter un éclairage différent sur cette situation, d'en montrer d'autres facettes, et peut-être de contribuer à une meilleure compréhension de certains aspects qui nous avaient semblé quelque peu obscurs et / ou peu expliqués.

### ***3. La sécurité et l'insécurité linguistique : à la recherche des fondements d'une théorisation***

#### *3.1. Les travaux antérieurs*

Dans la troisième partie dans la thèse, nous nous sommes concentrée sur la notion de sécurité / d'insécurité linguistique. Il s'est d'abord agit de passer en revue les différents travaux menés jusqu'ici, qui nous semblaient fondamentaux dans la perspective d'établissement d'un modèle théorique de la sécurité et de l'insécurité linguistique<sup>428</sup>, travaux que nous avons tenté d'ordonner, et dont nous avons rendu compte de façon synthétique. Cette classification nous a amenée à proposer de concevoir deux "courants" que nous avons baptisés le courant "orthodoxe" et le courant "hérétique" de l'insécurité linguistique, terminologie sur laquelle nous avons commencé à nous expliquer, mais qu'il nous semble utile, à présent que nous sommes parvenue à la conclusion, de reprendre, d'explicitier et de critiquer. Cette discussion sera proposée dans le troisième temps de cette conclusion. Le passage en revue de ces travaux nous a permis d'aboutir à une synthèse dans laquelle nous avons tenté de rassembler les points qui nous apparaissaient fondamentaux pour la suite. Ainsi, après une nouvelle tentative de mise au point terminologique des notions d'opinions, d'attitudes, de comportements linguistiques, et de représentations sociales et / ou sociolinguistiques, entre lesquelles les frontières et les rapports<sup>429</sup> demeurent à ce jour peu définis, nous avons en particulier rappelé et explicité cette conception de la sécurité / insécurité linguistique comme double produit de la structure sociale et de la situation de communication.

#### *3.2. Présentation et formulation de la problématique*

Dans un deuxième temps, et en regard à la fois du cadre théorique et méthodologique proposé en première partie, des particularités de la situation sociolinguistique réunionnaise que la seconde partie avait permis de mettre au jour, et de la synthèse construite à partir de la lecture critique des travaux antérieurs au nôtre sur la thématique de l'insécurité linguistique, nous nous sommes attelée à poser les fondements de la construction d'un modèle théorique de la sécurité et de l'insécurité linguistique.

Il nous semble du reste que l'on peut considérer que ce chapitre met véritablement au jour la problématique de cette thèse, qui a servi de base à la fois à la mise en place des

---

<sup>428</sup> En particulier et de façon naturellement non exhaustive, Labov, 1966, 1970, 1975, 1976, 1978 ; Lafont, 1990 ; Gueunier 1993a et b, 1994a et b ; Gueunier, Genouvrier, et Khomsi, 1978 ; Bourdieu, 1982, 1983, 1987 ; Francard, 1993a et b, 1996 ; Robillard 1993b, 1994, 1995, 1996 ; Bavoux (ed.), 1996.

<sup>429</sup> Pressentis comme des rapports de type applicationnel mais sans que l'on puisse encore tout à fait le montrer.

entretiens, à l'exploitation et à l'analyse des données. Cette tardive mise au jour pourra naturellement nous être reprochée, dans la mesure où il peut sembler atypique de ne parvenir à formuler ce que nous estimons pouvoir être baptisé "problématique" qu'au terme de la troisième grande partie d'une thèse qui en comporte quatre. Cette tardiveté témoigne cependant à la fois de ce qui nous est apparu comme une réelle difficulté, dans la mesure de la somme des données qui nous semblaient devoir être prises en compte, qu'il s'agissait chaque fois de préciser, d'ordonner, de hiérarchiser, etc., et à la fois, certainement, de notre propre insécurité en tant que jeune chercheur, et de la prudence qui a été la nôtre pour avancer, pas à pas, sur un terrain théorique qui nous semblait pour le moins périlleux et incertain. Nous reviendrons également sur ce point dans ce qui va suivre.

### **3.2.1. Pour une vision renouvelée de la communauté linguistique**

Cette problématique, ainsi, débute par un rappel du cadre théorique dans lequel est envisagée, dans cette thèse, la sécurité / insécurité linguistique, mais surtout consiste, à partir de ce rappel, à faire le point sur les notions, qui leur sont fondamentalement liées, de norme et de communauté linguistiques que nous proposons également de concevoir à la fois du point de vue d'une perspective de type variationniste et à la fois comme des données relatives aux situations de communication, et dont la "gestion"<sup>430</sup> s'opère aussi lors des interactions sociales. Au terme de ce travail, il faut bien reconnaître que les développements à propos de la notion de "norme linguistique" ne sont pas toujours clairs et cohérents. De fait, le manque de clarté qui aura pu être perçu dans la rédaction, est révélateur des questionnements encore confus qui sont les nôtres à ce sujet, et constitue certainement l'une des lacunes de cette thèse. Il nous est cependant également apparu que la lecture des différents travaux sur la question de la norme, si cruciale et si complexe, donne souvent au lecteur cette impression que la recherche à ce sujet est encore largement en chantier.

En ce qui concerne la communauté linguistique, la prise en compte de la double approche théorique nous a amenée à proposer de concevoir que les différents groupes qui composent la communauté linguistique se distinguent non pas tant sur le plan de leur position sur la stratification sociale, que sur celui de leur rapport aux normes, qui induit non seulement des attitudes et des comportements linguistiques particuliers, mais aussi des modalités d'appartenance, d'admission, d'inclusion, d'exclusion, spécifiques, qui font par exemple que la perméabilité des différents groupes varie en fonction de la façon dont ils sont définis, de ce qui les fonde, ainsi que des rapports qu'ils entretiennent avec les autres groupes, des représentations qu'ils en ont, de la façon dont ils font système avec eux, dont ils s'inscrivent et agissent dans le système social global.

Notre hypothèse, ainsi, s'est avérée être que le rapport aux normes, compris comme double produit de la stratification sociale et de la situation de communication, constitue un des critères fondamentaux de catégorisation non plus seulement sociale, mais bien sociolinguistique, et nous a amenée à l'idée de la nécessité de concevoir *la* communauté linguistique, comme ensemble hétérogène de "sphères sociolinguistiques", qui ne coïncident ni seulement avec les catégories sociales telles qu'elles sont traditionnellement envisagées par la sociologie, ni avec les (variétés de) langues présentes dans la communauté, mais davantage avec les différents positionnements qu'adoptent les locuteurs, en fonction de leurs représentations à la fois du cadre interactionnel et de la structure d'ensemble, et par conséquent précisément en fonction du caractère sécurisant ou insécurisant que représente à leurs yeux l'interaction dans laquelle ils sont engagés. L'idée est ainsi de parvenir à rendre

---

<sup>430</sup> Baggioni, Moreau et Robillard (in Moreau (éd.), 1997 : 91-92).

compte de la dynamique des échanges linguistiques en faisant l'hypothèse que la sécurité et l'insécurité linguistique constituent le principal paramètre en fonction duquel s'opèrent, et se modifient, les positionnements adoptés par les interactants.

De fait, cette perspective permet à la fois de rendre compte de l'hétérogénéité, liée aux différents "groupes" définis en fonction de leur rapport aux normes, dans la communauté linguistique, unifiée dans la mesure où elle est fondée, à un niveau macro-social, sur le partage de normes qui servent de référence dans toutes les sphères (même si d'autres normes y interviennent par ailleurs), mais aussi dans la mesure où les déplacements et les positionnements successifs, en interaction, d'une sphère à l'autre, sont animés par le même moteur : celui que constitue la perception de légitimité ou d'illégitimité linguistique, manifestant, impliquant ou induisant à son tour celle de sécurité ou d'insécurité linguistique, ou plus exactement le caractère sécurisant / insécurisant, protecteur / dangereux (ou tout au moins risqué), que constitue le positionnement dans telles ou telles sphères aux yeux des membres appartenant à telle ou telle catégorie sociolinguistique.

### 3.2.2. L'insécurité linguistique *vitale*

Cette idée de "moteur" nous semble intéressante dans la mesure où elle permet de cesser de concevoir seulement l'insécurité linguistique comme liée à des malaises linguistiques, à des sentiments de honte et de rejet de son identité linguistique de sa langue, et par conséquent comme cause de blocages linguistiques, et éventuellement de mutisme. L'insécurité linguistique, nous l'avons montré à plusieurs reprises, possède en effet aussi une dimension stimulante, dynamisante, initiatrice de la parole, et contribue de façon permanente à la dynamique des échanges verbaux. On sait bien par exemple que les processus d'apprentissage et d'acquisition linguistique sont déclenchés par un besoin d'entrer en communication avec l'autre. C'est ainsi effectivement de l'insécurité linguistique, qui crée la perception d'une impossibilité de parvenir à s'exprimer à l'autre, de se faire entendre et reconnaître par lui comme Même, comme membre d'une même communauté, et par conséquent de la perception de la nécessité, effectivement vitale, de s'inscrire *en* communauté avec l'autre, que naît la parole.

On peut même considérer que l'émergence des langues naît également de l'insécurité linguistique, de cette quête de légitimité, de reconnaissance de la part de l'autre comme appartenant à une même communauté. De fait, en opérant une relecture de l'histoire sociolinguistique réunionnaise, nous avons même proposé de concevoir et de comprendre l'émergence de nouvelles (variétés de) langues comme expression d'insécurité linguistique. Enfin, il n'est pas déraisonnable de penser que l'insécurité linguistique est aussi en quelque sorte à l'origine, initiatrice des mouvements de reconnaissance des langues, des initiatives d'aménagement linguistique, de création lexicale, etc. Autant de pistes, à notre sens, qu'il conviendrait de creuser.

La définition que donne Lacan (1971) de la folie<sup>431</sup> comme "liberté négative d'une parole qui a renoncé à se faire reconnaître", illustre parfaitement cette idée de dimension non seulement stimulante, mais aussi finalement parfaitement vitale de l'insécurité linguistique, en soulignant l'idée de la parole comme tentative de s'inscrire en communauté avec l'autre, de se faire reconnaître par lui comme Même. La parole pourrait du reste tout à fait être elle-même définie comme une "quête de légitimité linguistique", et constitue en soi, une manifestation d'insécurité linguistique, dans la mesure où elle est initiée par le besoin de se faire entendre,

---

<sup>431</sup> citée et commentée dans la seconde partie de la thèse.

d'établir un lien à l'autre et au monde. En ce sens, la parole procède ainsi effectivement du même processus que l'identité, en tant que double processus de construction de ressemblance / dissemblance, qui permet à la fois à l'être de se constituer, de s'individualiser, de se faire reconnaître comme un, mais défini comme tel précisément parce qu'il fait partie d'un système. Ainsi la parole ne peut effectivement faire autrement que de tenter, constamment, de se faire reconnaître par d'autres paroles, d'obtenir des réponses, et le renoncement évoqué par Lacan correspond ainsi au renoncement d'établir ce lien vital entre soi et le monde. Le caractère indispensable de l'insécurité linguistique apparaît par conséquent de façon incontestable lorsque l'on considère que la manifestation extrême de sécurité linguistique coïncide avec celle du renoncement à la parole : la mort.

### 3.2.3. Communauté linguistique à étagements et sécurité / insécurité linguistique

L'idée est donc que les sphères constituent des micro-communautés qui, à partir de la communauté la plus *large* (la communauté dite "humaine"), sont de plus en plus *restreintes*. Au terme de la recherche, pourtant, ce clivage large / restreint nous semble finalement assez peu pertinent, et il nous apparaît plus juste de proposer de considérer que l'étagement des sphères sociolinguistiques va de celles dans lesquelles les modalités d'exclusion (de l'Autre) sont les moins existantes<sup>432</sup>, à celles qui sont avant tout, voire seulement, fondées précisément sur la base de l'exclusion de l'Autre, en se souvenant que chacune d'entre elles correspond à une "gestion" particulière de normes, définissant aussi des modalités particulières d'évaluation des usages, qui apparaissent alors comme corrects ou incorrects, appropriés ou non, légitimes ou illégitimes, etc. Il faut rappeler ici que la définition des différents étages de la communauté est issue de l'observation des attitudes linguistiques et des positionnements adoptés par les témoins, lors des entretiens mais aussi lors d'interactions verbales plus ordinaires et moins formelles, de la façon dont les locuteurs se définissent, définissent leur appartenance sociolinguistique, se positionnent par rapport aux normes, et de fait par rapport à leurs interlocuteurs.

Ainsi, plus qu'un "répertoire verbal"<sup>433</sup>, l'idée qui s'est dessinée est celle d'envisager chaque locuteur comme ayant un "répertoire communautaire" dont l'étendue est relative à la sécurité / insécurité linguistique. De façon métaphorique, on pourrait ainsi considérer que le répertoire communautaire constitue une sorte de *passport*, permettant ou refusant au locuteur l'accès aux différentes sphères sociolinguistiques, et que celui-ci constitue en fonction de son rapport aux normes, de la sphère dont il est (ou se perçoit comme) originaire, et de la façon dont il se sent admis ou exclu, légitime ou illégitime dans les autres sphères de la communauté. Ainsi, en théorie tout au moins, plus le répertoire communautaire est large, moins le déplacement d'une sphère à une autre, donc d'un système de normes à un autre, représente un risque pour le locuteur d'être confronté à son illégitimité.

De façon relativement schématique, il est ainsi apparu que l'insécurité linguistique pouvait être décrite comme maximale quand les locuteurs ont le sentiment que leur positionnement, leur façon de se dire, de se définir face à l'autre n'est jamais légitime, ou risque constamment d'apparaître comme illégitime, ce que nous avons proposé de décrire comme la perception d'une identité sociolinguistique clivée, d'un constant décalage entre ce qui est, et ce qui est donné à voir, entre *l'être* et le *paraître*, perception qui se manifeste par

---

<sup>432</sup> Mais aussi, dans lesquelles les modalités d'inclusion de soi supposent et indiquent une sécurité linguistique de plus en plus grande.

<sup>433</sup> Gumperz, 1964, 1968 ; Hymes, 1967, 1974, 1991.

une légitimité apparente, dite, affirmée, exhibée même, parfois, légitimité qui compense la perception d'illégitimité, d'une illégitimité tue, mais constamment agie.

Cette perception clivée de l'être social sous-tend une représentation du français et du créole comme deux *camps* linguistiques, sociolinguistiques, identitaires, adverses, exclusifs l'un de l'autre, et entre lesquels le fossé est tel que l'admission dans l'un n'est représentée possible que si l'on parvient à se démarquer totalement, voire même à s'exclure de l'autre.

En regard de la conception de la communauté linguistique comme étagement de sphères, ce décalage entre l'être et le paraître est lié à la perception par un locuteur de ne pas être légitimé dans une sphère sociolinguistique, qui correspond dans ce cas à une langue ou à une variété de langue en particulier, dont il désire se faire reconnaître comme membre légitime, pour des raisons qui ne sont d'ailleurs pas forcément liées à la promotion sociale, et dans laquelle il cherche par conséquent à paraître admissible.

Nous nous sommes du reste longtemps demandée dans quelle mesure les sphères sociolinguistiques coïncidaient avec les langues. Dans la thèse, nous parlons par exemple fréquemment de "sphère francophone", ou de "sphère créole / créolophone". À présent, il nous semble que cette conception d'une sphère correspondant à la pratique d'une langue en particulier, peut être propre à décrire la réalité précisément dans le cas où le français et le créole sont effectivement représentés comme deux "camps" sociolinguistiques opposés, et même pratiquement incompatibles, ce que l'on a par exemple vu à travers les perceptions du créole comme langue "handicapante", comme langue qui freine, qui empêche l'apprentissage et la maîtrise du français, qui menace constamment d'intervenir dans la parole en français, et même de trahir le locuteur, trahison que nous avons proposé de concevoir comme la trahison du paraître, dit en français, par l'être, représenté comme *irréremédiablement* lié au créole.

Partant, nous avons proposé de décrire ce que l'un des témoins appelait le "véritable bilinguisme", comme la possibilité de concevoir le français et le créole comme deux variétés de l'être, en d'autres termes, comme la possibilité, pour un locuteur, de dépasser précisément ces sphères sociolinguistiques coïncidant avec *une* langue, et d'accéder à l'étagement supérieur, qui lui permet de réduire ce décalage insécurisant entre être et paraître, et par conséquent d'avoir une conception non plus clivée de son être social, et globalement donc de la réalité sociolinguistique, mais, pour ainsi dire, unifiée dans l'hétérogène.

On a vu à quel point le gain de légitimité dans une langue était lié au sentiment d'appropriation, et même d'intériorisation de la langue, seul processus permettant au locuteur d'avoir le sentiment de parvenir à se dire, à dire de lui, dans cette langue. La sécurité / insécurité linguistique nous a de ce fait semblé être tout à fait liée au rapport intérieur / extérieur qui existe entre les langues, les normes, et les locuteurs. Or, il est justement apparu que la perception de l'extériorité, ou de *l'exogénéité* de la langue conduisait les témoins à une attitude de renforcement des frontières linguistiques, qui s'exprime par exemple par la recherche constante de ce qui est décrit comme la *pureté linguistique*, l'exactitude, le mot juste, la forme parfaite, La Norme, etc. En même temps, ces mêmes locuteurs, qui perçoivent par définition que la norme n'est pas en eux, et qu'en retour ils ne sont pas *dans* la norme, ont de fait constamment l'impression d'être en faute, confrontés qu'ils sont à ce mouvement paradoxal de recherche d'homogénéité (La Norme), et de perception de clivage constant entre ce qu'ils se représentent être, et ce vers quoi ils tendent.

De ce fait, on pourrait dire que le schéma des sphères sociolinguistiques est étagé en ce sens qu'il va des sphères où les représentations sont effectivement les plus clivées, et où par ailleurs la quête est celle d'une homogénéité, aux sphères dans lesquelles les locuteurs, précisément parce qu'ils assument (mieux) l'hétérogénéité, et donc du fait de leur sécurité linguistique et même bi-linguistique, parviennent à avoir des représentations unifiées de leur être social, sans pour autant que le français et le créole ne soient assumés qu'à la condition que se crée une variété linguistique que l'on pourrait appeler "métisse", et ne perdent de ce fait leur autonomie.

Cette idée renvoie en particulier à la conception de certains témoins de CS2 du français "régional", ou "créolisé", comme sphère sociolinguistique sécurisante dans la mesure où elle permet, à travers la production de discours dans lesquels français et créole se rencontrent, se mélangent, se transforment l'un l'autre, et même, on l'a vu, s'animent mutuellement, de ne pas courir le risque de voir leur légitimité linguistique en français être mise en doute, de souligner en même temps leur appartenance à la sphère créole / créolophone, mais aussi de doter le créole d'un pouvoir de transformation, donc d'action, de métissage sur le français, et donc d'assumer le créole par ce biais là. Ici, la perception d'une sphère décrite comme "métissée" comme sphère sécurisante peut se décrire comme la jubilation que fait naître le sentiment d'être le Même dans la langue de l'Autre, mais aussi et surtout comme la manifestation de l'impossibilité d'être Même, de s'affirmer comme tel, *en dehors de* la langue de l'Autre.

Ce type d'attitude, dont on a décrit les manifestations lors de l'exploitation des corpus, constitue une manifestation particulière, et particulièrement masquée, de cette conception clivée de l'être social, qui ne peut faire autrement que de se doubler d'une quête constante d'homogénéité. Toujours chez certains témoins de CS2, il est ainsi apparu que cette recherche de l'homogène pouvait se manifester par une attitude quasi constante, dans le paraître, de gommage de toutes les frontières, linguistiques, sociales, identitaires, etc, se traduisant par un positionnement fréquent dans la sphère humaine, premier étage du schéma, par définition sphère de l'absence de frontières, de clivages entre des groupes et des langues, sphère par conséquent dénuée de tous conflits sociaux, de toute modalité d'exclusion. Or cette attitude se double d'une nette tendance à rigidifier précisément les frontières linguistiques et sociales, et exprime une représentation finalement extrêmement compartimentée, cloisonnée, des groupes sociaux et des langues, une quête perpétuelle de la norme, située toujours plus loin, toujours ailleurs dans le temps et dans l'espace.

Dans ce cas, il est tout à fait intéressant de constater que la sphère la plus vaste du schéma n'est pas très éloignée, dans son mode de fonctionnement tout au moins, de la sphère la plus *restreinte*, fondée sur l'exclusion de l'Autre, et au sein de laquelle la pratique linguistique peut être décrite comme une pratique cryptonymique, c'est-à-dire produite en référence à l'Autre que l'on souhaite exclure. Or l'analyse des corpus a montré que les locuteurs de CS3 se caractérisent fréquemment par le fait qu'ils semblent ne pouvoir trouver le biais d'une légitimité qu'à la condition de se placer dans cette sphère dans laquelle le jeu est celui d'une déconstruction, d'une mise entre parenthèses, provisoire et artificielle, des règles du jeu social par rapport auxquelles ils sont par ailleurs extrêmement dépendants. Cette sphère est donc un espace au sein duquel les modalités de légitimité et d'illégitimité, telles qu'ils se les représentent, sont parfaitement inversées, dans lequel, par exemple, le créole est produit *pour* être fermé à l'Autre, représenté légitime en français, et où le sentiment de légitimité de (et du) Même naît de cette exclusion. Brusquement, la sphère

créole / créolophone est érigée en modèle, en norme, dont ces locuteurs, qui par ailleurs ont toujours précisément le sentiment de l'a-normalité, détiennent enfin les clés de la gestion. Ici, pourtant, la norme jouée n'est, ne parvient qu'à se constituer en contre-norme.

Ainsi, il nous semble très juste de considérer la représentation de la norme comme forcément exogène, extérieure, et en l'occurrence extérieure à soi, comme un signe d'insécurité linguistique, puisque par définition, le purisme, la recherche de la norme, de la forme "pure", préservée de toute rencontre et de toute transformation, de toute *créolisation*, montrent effectivement le sentiment d'être toujours "hors-norme", et se traduit en retour par le rejet et la stigmatisation de tout ce qui est, précisément, représenté comme hors-norme.

Cette idée renvoie à ce que nous avons décrit comme la peur de l'échange d'insécurité linguistique, en nous demandant du reste si l'insécurité linguistique ressentie pour l'autre pouvait être ou non comprise comme un signe de sa propre insécurité. En réalité, les analyses faites à ce sujet soulignent de nouveau l'importance de bien distinguer le dit et l'agi. Dans certains cas, en effet, on a vu que cette insécurité ressentie pour l'autre se doublait d'une impossibilité pour le locuteur, de déplacer l'interaction dans la sphère sociolinguistique sécurisante pour l'autre, donc de rétablir l'équilibre interactionnel mis en péril par l'insécurité, dans la mesure où ce déplacement constituait pour lui un risque de révéler son être illégitime, de se donner à voir comme un Même du locuteur insécurisé, quand il tente précisément d'apparaître Autre<sup>434</sup>.

La problématique du Même et de l'Autre s'est donc avérée être un outil relativement éclairant pour comprendre la sécurité et l'insécurité linguistique. À partir de cette problématique, on peut en effet proposer de considérer que l'insécurité se manifeste à la fois par le sentiment d'une indéfinition de ce qui est le Même, qui, de ce fait, est toujours défini par la négative, et par conséquent par un surinvestissement de l'Autre, ce qui aboutit à une conception effectivement extrêmement clivée de l'être social, puisque défini par ce qu'il n'est pas, ne veut pas être, ne parvient pas à être, mais aussi plus globalement par une définition forcément négative de la norme, toujours Autre, toujours ailleurs, toujours inaccessible.

La complémentarité entre les deux approches théoriques est ainsi apparue de plus en plus évidente au fil de la recherche, afin de permettre de rendre compte du fait que le caractère sécurisant ou insécurisant des différentes sphères sociolinguistiques a effectivement trait à la structure de la stratification sociale, mais surtout à la représentation qu'en ont les interlocuteurs, représentation qui peut, non pas forcément se modifier, mais en tous cas prendre plus ou plus moins d'importance, sous-tendre plus ou moins d'enjeux, en fonction des paramètres de la situation. En outre, on a vu qu'en fonction de la perspective variationniste, certaines attitudes ou certains comportements pouvaient être interprétés en terme d'insécurité linguistique, interprétation que la perspective interactionnelle permet de nuancer largement, et même parfois d'infirmier.

La propension à modifier son style de parole en fonction du degré de formalité de la situation, par exemple, interprétée par William Labov comme signe d'insécurité, est nuancée

---

<sup>434</sup> On se souvient par exemple de refus, par des locuteurs, de passer du français au créole, et de se montrer choqués, contrariés par la parole en créole d'autres locuteurs, de trouver cette parole déplacée, voire injurieuse, ce que nous avons proposé, dans les cas de figure rencontrés, d'interpréter comme le refus d'accepter l'idée d'être en communauté avec des locuteurs représentés comme moins (ou aussi peu) légitimes qu'eux dans la sphère francophone, et de courir ainsi le risque d'être confrontés à l'idée d'être effectivement originaires d'une sphère sociolinguistique à laquelle ils tentent par ailleurs constamment d'échapper.

si l'on considère cette fluctuation stylistique (ou registrale) comme la manifestation d'un déplacement d'une sphère sociolinguistique, qui, en tant que système de normes, appelle un certain nombre d'attitudes et de comportements linguistiques, à une autre sphère sociolinguistique. Ce déplacement peut effectivement constituer le signe d'une recherche de sécurité, mais pas forcément de la sienne, et peut même au contraire être opéré dans l'objectif de déstabiliser son interlocuteur, de l'insécuriser, ce qui peut constituer un moyen de dissimuler, et / ou de pallier sa propre insécurité, mais dont on peut très bien imaginer qu'il est opéré pour des raisons autres, que la situation dans laquelle les interlocuteurs se trouvent, justifie (situations d'examens oraux, etc.).

En outre, si la catégorisation sociolinguistique correspond effectivement en partie à la stratification sociale, et si la sécurité / insécurité linguistique est très certainement liée à la place occupée par les locuteurs dans la structure sociale dans laquelle ils évoluent, qui leur confère *a priori* une certaine légitimité ou illégitimité, il est bien évident qu'elle est avant tout un sentiment, ou une perception qui apparaît, ou disparaît, lors des interactions sociales, et en fonction des paramètres situationnels, paramètres qui du reste créent d'autres types de hiérarchies, susceptibles de varier et même de s'inverser d'une situation à l'autre.

Cela dit, les observations participantes, les entretiens, et la comparaison des discours recueillis nous ont finalement amenée à penser que l'insécurité linguistique est certainement avant tout liée à la possibilité, ou à l'impossibilité, de se détacher, naturellement dans une certaine mesure, des codes sociaux de stratification. Or il apparaît nettement que les membres de la "petite et moyenne bourgeoisie" (CS3) ont un positionnement social tellement indéfini, tellement entre-deux, tellement fluctuant, précisément, qu'ils ne parviennent effectivement pas à se détacher, à la fois de cette représentation clivée de leur être social, parce qu'en devenir, en perte de légitimité d'un côté, en rupture avec leur milieu sociolinguistique d'origine, auquel ils ne veulent plus être assimilés, mais aussi par lequel ils sont désormais exclus, et à la fois de cette quête de légitimité dans la sphère sociolinguistique dans laquelle ils cherchent, de façon (représentée) inespérée, à se faire admettre. En d'autres termes, ces locuteurs semblent pouvoir être décrits comme ne parvenant effectivement plus à se sentir effectivement Mêmes, ne se définissent que comme et / ou par rapport aux Autres, et sont de ce fait en extrême dépendance vis-à-vis du système social dont ils attendent une réponse à l'indéfinition de leur être. Chez les locuteurs de CS3, l'insécurité linguistique est effectivement apparue comme un état, toujours latent, souvent activé, état qui peut, dans certaines situations, être effectivement dissimulé (ou en tout cas représenté comme tel), ou mis entre parenthèses, le temps d'un jeu d'inscription dans une sphère où ils se font brusquement les maîtres de l'organisation sociale, excluant tous les Autres, autrement dit tous ceux qui peuvent leur renvoyer l'image de ce décalage entre être et paraître.

Ainsi, l'idée qui nous semble importante à retenir est que la communauté conçue comme une succession d'étagements de sphères permet de rendre compte de la façon dont les locuteurs ont la possibilité, lors des interactions, et sitôt qu'ils perçoivent un danger de délégitimation pour eux ou pour leurs partenaires, que ce danger soit relatif à la thématique de l'échange, à l'attitude d'un des interlocuteurs, etc., de se déplacer dans un autre système de normes, donc en quelque sorte de *déplacer* l'interaction et de l'inscrire dans un système autre, susceptible de rétablir l'équilibre interactionnel déstabilisé par la perception d'insécurité linguistique. Ces "déplacements" se manifestent aussi bien dans les comportements linguistiques, et recourent ainsi partiellement ce que Labov (sous la plume d'Encrevé) désigne comme la "fluctuation stylistique", que dans les attitudes, au travers de ce que

Goffman (1974, 1987) désigne comme des "changements de position". C'est dans cette mesure que nous avons proposé de considérer l'ambivalence en termes de déplacements d'une sphère sociolinguistique à une autre.

### 3.3. *À la recherche d'une définition de l'insécurité linguistique : Rappel de la progression*

Tout au long des trois premières parties, en regard des nouveaux éléments qui s'avéraient devoir être pris en compte, nous avons ainsi progressé dans la construction d'une définition de l'insécurité linguistique.

Dès l'introduction, nous avons proposé de concevoir l'insécurité linguistique, de façon en quelque sorte intuitive, comme la peur, éprouvée par un locuteur, d'être socialement déprécié parce qu'il parle / croit qu'il parle / est considéré comme parlant *mal*, c'est-à-dire de manière non conforme et donc *fautive* par rapport à la norme linguistique du français standard. L'idée principale que nous retenions à ce moment-là était celle de la perception, délégitimante, d'une "distance" (que nous avons par la suite appelé "décalage") entre sa propre façon de parler et celle socialement définie comme "correcte". Cette définition montre bien du reste que la réflexion en était encore à son tout début dans la mesure où, par exemple, elle ne laisse entendre aucune hétérogénéité en ce qui concerne la norme.

Un pas est franchi lorsque nous soulignons l'importance de considérer l'insécurité linguistique comme une donnée situationnelle, ce qui présuppose que le modèle normatif en fonction duquel sont évaluées les productions est susceptible de varier en fonction de la situation de communication.

Par la suite, la réflexion sur la communauté linguistique, qui commençait à prendre une certaine consistance, ainsi qu'une première lecture analytique de notre corpus d'entretiens, nous a incitée à concevoir la sécurité / insécurité linguistique comme moteur, lors des interactions verbales, des changements de position observés fréquemment chez les locuteurs, dont les attitudes, les discours et les comportements se modifient au gré de la manière dont ils perçoivent la légitimité ou l'illégitimité de leurs productions linguistiques ou de celles de leur(s) interlocuteur(s), autrement dit dont ils évaluent ces productions comme conformes ou en décalage par rapport au modèle normatif qui sert de référence dans la situation de communication dans laquelle ils se trouvent.

Partant, notre attention s'est portée sur le fait que dans une même situation de communication, il arrive que les locuteurs commencent par affirmer la légitimité d'un trait, d'une production ou d'une variété, puis poursuivent en se mettant brusquement à récuser cette légitimité, quand tout porte à croire que le modèle de référence ne s'est pas modifié. Mais c'était encore sans compter sur la dimension représentationnelle fondamentalement inhérente à la problématique de la sécurité / insécurité linguistique. En réalité, il apparaît que la référence à un modèle normatif, ou plutôt à un système de normes (appelant donc un ensemble d'attitudes), dépend avant tout de la représentation que se fait le locuteur, au moment où il parle, de la situation dans laquelle il est, mais aussi de sa légitimité ou son illégitimité linguistique, qui fait que ses propos, ou ceux de son interlocuteur, peuvent effectivement induire brusquement chez lui la représentation d'une soudaine mise en danger de délégitimation, de mise au jour d'un décalage entre ce qui est, et ce qui est considéré comme conforme et légitime, et avoir comme conséquence, de façon voulue, contrainte ou même inconsciente, un changement de positionnement, un déplacement du cadre interactif

d'un système de normes insécurisant, à un autre système de normes, plus rassurant, pour soi, et / ou pour son interlocuteur.

C'est donc à partir de ce type de réflexions que nous avons pensé à décrire la sécurité et l'insécurité linguistique en fonction d'un modèle de communauté linguistique organisé en différents étagements, constituant des sphères sécurisantes pour les uns, insécurisantes pour les autres, et qui permettent aux interlocuteurs de se positionner de manière appropriée à la situation, de se positionner également l'un face à l'autre, en montrant par exemple une communauté de valeurs, de discours et d'attitudes, ou au contraire une distance, etc., avec l'idée que ces positionnements sont non seulement liés aux paramètres de la situation de communication, mais aussi à la groupe social d'appartenance des locuteurs. En conséquence, nous avons proposé de définir l'insécurité linguistique comme l'état de celui qui se conforme à une norme véhiculée (et / ou imposée) par un groupe social différent de son groupe d'origine, définition qui s'est peu après transformée en perception par le locuteur de la non-conformité de ses usages par rapport à une norme véhiculée par un groupe auquel il n'appartient pas.

Cette série d'essais de définitions, toutefois, ne nous semblait encore guère satisfaisante dans la mesure où elle ne nous apparaissait pas suffisamment souple pour rendre compte des différents cas de figure auxquels notre corpus nous confrontaient, et figeaient les choses là où nous voulions rendre compte de la dynamique des échanges en fonction des perceptions de légitimité ou d'illégitimité linguistique.

L'idée de la représentation des normes a peu à peu évolué en "rapport aux normes", qui nous semblait pouvoir mieux souligner l'importance de prendre en compte la manière dont les interlocuteurs, toujours à la fois en fonction des structures sociales et des paramètres de la situation de communication, se définissent sur le plan sociolinguistique, s'incluent ou au contraire s'excluent de tel ou tel "groupe sociolinguistique et identitaire" (devenu ensuite "sphère sociolinguistique", qui implique l'idée de système de normes), dont ils considèrent qu'elles constituent des sphères sécurisantes ou au contraire risquées.

Partant, s'est précisée et finalement imposée l'idée de communauté linguistique conçue comme un étagement de sphères sociolinguistiques, dessinant pour chaque locuteur, en fonction de la sphère dont il est originaire, un "répertoire communautaire", avec l'idée que plus ce répertoire est restreint, moins le locuteur est susceptible de se déplacer à travers les différentes sphères communautaires, donc considère davantage de sphères comme terrains risquant de faire apparaître son illégitimité, et par conséquent, plus il est en insécurité linguistique.

L'idée de départ, ambitieuse, était ainsi de voir si l'on pouvait non seulement évaluer la sécurité ou l'insécurité linguistique d'un locuteur en regard des possibilités que lui offrait son répertoire verbal, mais aussi de la manière dont il exploitait ces possibilités, et par ailleurs de voir si les différents étagements pouvaient correspondre avec différents types de sécurité et d'insécurité linguistique, eux-mêmes hiérarchisés, ou plutôt entretenant des rapports d'implication, l'insécurité linguistique à tel étagement et / ou de telle nature impliquant l'insécurité aux étagements plus vastes, et demandant une plus grande capacité d'adaptation.

Nous avons ainsi formulé une nouvelle définition de l'insécurité linguistique comme sentiment, par un locuteur, de ne pas se conformer à la norme socialement et

situationnellement définie comme "légitime", et véhiculée par un groupe socio-identitaire auquel il n'appartient pas (ou *plus*, ou *pas encore*).

Cette définition s'est finalement encore précisée et a été reformulée comme suit. Jusque là, elle nous a semblé relativement représentative de la manière dont nous proposons de concevoir l'insécurité linguistique.

**L'insécurité linguistique serait donc le sentiment de (risquer de) ne pas être (perçu comme) originaire et / ou membre légitime de la communauté linguistique au sein de laquelle sont élaborées, véhiculées, et partagées, les normes requises dans la situation dans laquelle se trouve le locuteur, et par rapport auxquelles, dans cette situation, sont évalués les usages.**

Cette définition, ainsi, nous permet de rendre compte des différents types d'insécurité linguistique que la première lecture analytique nous a également permis d'observer, et que l'analyse des corpus a commencé à permettre de préciser.

La définition que nous proposons recoupe du reste l'idée proposée par Michel Francard (1993a) d'insécurité linguistique comme "quête non réussie de légitimité", mais elle insiste en même temps d'une part sur le fait que l'insécurité linguistique mérite d'être considérée en fonction des notions de normes, par rapport auxquelles est déterminé ce qui constitue le "normal", et l'"a-normal", donc le légitime et l'illégitime, et en fonction de la communauté linguistique, au sein de laquelle sont définies, et gérées les normes.

## II. TYPOLOGIE D'INSECURITE LINGUISTIQUE ET CATEGORISATION SOCIOLINGUISTIQUE A LA REUNION

C'est donc dans cette optique de rendre compte de la sécurité / insécurité linguistique comme moteur des positionnements adoptés dans les interactions sociales, que nous avons à la fois mis en place et construit les protocoles d'entretiens, et analysé les discours, les attitudes et les représentations recueillis lors de ces entretiens. Ce corpus, rassemblé dans le volume annexe de la thèse, comporte d'une part les données recueillies lors d'une pré-enquête menée auprès d'une population lycéenne et issue de catégories sociales relativement défavorisées, et d'autre part la transcription intégrale d'entretiens semi-directifs menés auprès de cinquante six locuteurs, répartis en "groupes" définis, à titre hypothétique, en fonction de leur rapport aux normes, et au sein desquels l'exploitations des corpus a commencé à pouvoir faire apparaître une certaine cohésion. Les exploitations suivent chaque fois un ordre relativement similaire. Elles débutent par une analyse des réactions suscitées par la situation d'entretien elle-même, et face à un enquêteur forcément doté d'un certain nombre d'attributs sociaux et appelle de fait un certain nombre de représentations ; elles suivent par la suite un schéma thématique progressif qui peut être résumé comme suit : parler de sa (ses) (variété(s) de) langue(s) c'est parler de soi, de son identité linguistique, de sa place dans le *groupe*, des rapports entretenus entre ce groupe et les autres, et par conséquent de sa représentation de l'organisation sociale et sociolinguistique.

### *1. Les attitudes des témoins vis-à-vis de la situation d'enquête*

Le premier axe de lecture est celui des réactions des témoins face à la situation d'entretien. Cet axe s'est systématiquement révélé instructif en ce qui concerne à la fois la définition de soi, la représentation vis-à-vis de l'Autre, à la fois enquêteur et Métropolitain, donc, plus globalement en ce qui concerne le rapport à l'autre et la façon de se positionner face à lui. L'analyse de ces réactions face à la situation d'enquête nous a permis de dégager des profils types de témoins qui se sont avérés à chaque fois en relatif accord avec ce que la suite des exploitations permettait de faire apparaître.

### *1.1. Les témoins de CS1 : "informateurs avisés »*

Plusieurs raisons nous ont amenée à proposer de désigner les témoins de CS1 comme "informateurs (avisés)". Très rapidement, ces témoins définis (et qui se définissent) comme membres (ou issus) de la grande bourgeoisie blanche réunionnaise, groupe élitaire fondé sur le système social (de type) colonial, détenteur, au sein de ce système, de la plupart des pouvoirs et des normes, et dont la place, la définition, et le rôle sociaux ont été modifiés et remis en question en regard de l'ensemble des mutations sociales, politiques, socio-économiques, juridiques et linguistiques provoquées par la transformation de la Réunion en département français d'outre-mer. Lors des entretiens, on a vu que ces locuteurs se caractérisaient avant tout par le fait qu'ils parlent très peu directement d'eux-mêmes, qu'ils apparaissent assez peu, de façon personnelle, à la surface textuelle, et tendent plutôt à répondre aux questions en se faisant les porte-parole de leur groupe, qu'ils ne nomment jamais<sup>435</sup>, qu'ils évoquent en faisant appel à l'histoire de l'île, par rapport à laquelle ils se positionnent comme témoins effectivement informateurs, acteurs directs puisque membres du groupe alors dirigeant du système que dessinait la "société de plantation" à l'époque coloniale<sup>436</sup>. Globalement, nous allons y revenir, la représentation de l'histoire est divisée en deux grandes périodes, entre lesquelles la frontière temporelle coïncide nettement avec la départementalisation de l'île, et qui sont presque constamment mises en regard l'une de l'autre, la seconde étant identifiée comme une période relativement cahotique, de déperdition de valeurs et de normes, et qui va même parfois jusqu'à être décrite comme une période destructrice, de l'ordre de l'apocalyptique, sur les plans socio-politique, culturel, linguistique, etc. Les réactions vis-à-vis de la situation d'entretien ont en outre montré une certaine propension, en particulier chez les hommes, à tenter de renverser les termes de la relation enquêteur / enquêté, laissant par exemple au premier assez peu d'espace énonciatif, se montrant relativement autoritaires dans la façon de poser leurs discours et leurs argumentations comme indiscutables, incontestables, porteurs de vérité.

### *1.2. Les témoins de CS2 : témoins "théoriciens"*

Chez les témoins constituant le groupe des "intellectuels", il est d'abord frappant de constater que les discours sont souvent organisés en des réflexions théoriques. Les témoins adoptent globalement un style que l'on pourrait décrire comme un style de type *universitaire* (emploi d'un vocabulaire technique et scientifique, adoption d'un ton calme mais déterminé, manifestation d'un souci de la nuance, marquage de la volonté de marquer son objectivité, etc). Ces témoins se caractérisent en outre par le fait qu'ils reprennent, interrogent ou reformulent fréquemment les questions qui leur apparaissent comme manquant de nuances, ou dont la formulation ne leur convient pas, ou pose des problèmes (la plupart du temps décrits comme des problèmes d'ordre théorique). Cette propension à se positionner comme

---

<sup>435</sup> sauf pour l'un d'entre eux, nous l'avons vu, mais qui fonde sa cohésion sur des critères avant tout d'ordre socio-économique, en taisant les critères d'ordre socio-ethnique.

<sup>436</sup> termes qui n'apparaissent toutefois pas comme tels dans les entretiens.

témoins théoriciens, qui constitue parfois très nettement une façon de ne pas avoir à parler directement de soi, se double, d'une manière qui nous est dans un premier temps apparue paradoxale, d'une tendance, qui les distingue des témoins répertoriés dans CS1, à parler, non pas au nom d'un groupe, mais en leur propre nom, semblant ainsi s'impliquer davantage dans leurs discours, les prendre plus directement en charge, attitude paradoxale dont on a montré qu'elle pouvait s'interpréter comme le fait que ces témoins tendent, à travers la production de réflexions prudemment organisées en réflexions théoriques à propos de l'état et du devenir de la situation sociale, à parler d'eux-mêmes et de leurs propres inquiétudes quant à leur place, leur rôle social, et leur propre devenir. Cette difficulté à situer des frontières nettes entre devenir de l'île et devenir de l'être, plus ou moins présente dans tous les discours mais ici particulièrement marquée, nous semble pouvoir rendre compte de l'engagement qui est (ou a été) celui des témoins répertoriés dans CS2 vis-à-vis du devenir social réunionnais, et de ce fait souligne la conscience de l'inscription dans un groupe de type élitaire, en même temps qu'elle montre certainement le caractère encore émergent, et peu défini de ce groupe, de son rôle, de sa place dans l'organisation sociale, aux yeux des autres groupes mais aussi à ceux des membres de ce groupe même.

### *1.3. Les témoins de CS3 : témoins "acteurs exécuteurs"*

L'analyse des réactions suscitées par la situation d'entretien chez les témoins répertoriés dans CS3<sup>437</sup> a fait apparaître un certain nombre de tendances, chaque fois révélatrices de cette difficulté, constamment observée chez ces témoins, de parvenir à se positionner clairement face à leur interlocuteur, et ce dans la mesure où toute attitude, toute prise de position, tout comportement semble constituer, à leurs yeux, un risque immédiat de délégitimation, à la fois linguistique, sociolinguistique et identitaire. Une première tendance consiste à ne jamais s'engager directement et personnellement et à toujours se situer dans "la normalité", sauf à prendre mille précautions, en insistant bien, par exemple, sur le caractère non-généralisable de ce qui est dit. Cette tendance se traduit également à la fois par l'inscription systématique dans des discours qui sont construits, pensés, et démontrés par d'autres. Enfin, on observe fréquemment aussi bien dans les attitudes que dans les comportements, des attitudes de dénégation de la valeur du "je" en tant que "je" penseur, et par conséquent l'affirmation, par les témoins, de leur moindre légitimité en tant que témoins, qui se double de demandes constantes d'accord de légitimité.

### *1.4. Les témoins de CS4 : les témoins "acteurs détachés"*

En regard des témoins répertoriés dans CS3, les témoins de CS4 apparaissent dans un premier temps comme étant plus intimidés par la situation d'entretien. Chez les témoins de CS3, on a fait l'hypothèse que cette situation constituait paradoxalement une situation relativement sécurisante, dans la mesure où elle leur permettait de jouer le jeu illégitime et source d'insécurité linguistique, entre l'être et le paraître (tel que nous l'avons largement observé et décrit), sans trop de risques d'être *démasqué* par l'enquêteur, qui n'est pas originaire de la même sphère sociolinguistique qu'eux, et qui est représenté comme n'ayant pas accès à ce jeu. Passées les premières minutes de l'entretien, au cours desquelles se négocient les modalités et les objectifs de l'échanges, les témoins de CS4 se montrent finalement beaucoup moins dépendants du regard de l'Autre, de son assentiment, de sa reconnaissance et de son accord de légitimité, beaucoup plus détachés de ce perpétuel jeu de miroir observé dans CS3, ce qui se traduit par une propension bien moindre à l'inscription

---

<sup>437</sup> Maladroitement appelée "petite et moyenne bourgeoisies", étiquette qui nous semblerait gagner à être remplacée par une étiquette de nature plus sociolinguistique, plus directement fondée sur le rapport aux normes et aux langues.

dans la norme, dans la normalité, dans la rationalisation, dans le discours pré-construit et pensé par d'autres. Or l'analyse des discours épilinguistiques, du rapport aux normes et des représentations sociales et sociolinguistiques, nous allons y revenir, a permis de montrer un sentiment de plus grande légitimité linguistique en créole, qui correspond encore effectivement à la variété de l'être (ce qui n'est plus le cas pour les témoins répertoriés dans CS3), ce qui du même fait permet d'atténuer la perception d'illégitimité en français. De ce point de vue, la distinction avec la troisième catégorie sociale nous est progressivement effectivement apparue pertinente.

## ***2. La typologie des phénomènes de sécurité / insécurité linguistique***

Il convient ici, avant de passer en revue les différents types de sécurité / insécurité linguistique chez les différents groupes sociaux, de faire brièvement le point sur la façon dont nous avons conçu, dans cette thèse, les "catégories sociolinguistiques". Par exemple, et même si elle est relativement communément admise à la Réunion, cette étiquette "petite et moyenne bourgeoisie" ne nous satisfait que partiellement. Le lecteur aura de fait remarqué que nous avons toujours évité d'employer le terme de "classes sociales", qui renvoie à un type spécifique de développement économique et industriel qui ne correspond pas à celui de la Réunion. C'est pour la même raison que nous choisissons de ne mettre sur la quatrième catégorie sociale des étiquettes telles que "classe ouvrière", "prolétariat", etc. En outre, et surtout, les hypothèses qui fondent l'existence de ce que nous baptisons ici "catégories sociolinguistiques" xx ne sont pas seulement sociologique, autrement dit se fondent sur le rapport aux langues et aux normes, sur la légitimité et la sécurité linguistique dans les sphères les plus inclusives de la communauté linguistique, et sur la possibilité de se mouvoir d'une sphère sociolinguistique à une autre, sans que ce déplacement ne remette en cause la légitimité linguistique dans une langue ou dans une autre, dans un groupe socio-identitaire ou dans un autre. Ainsi, si elles correspondent partiellement aux catégorisations sociales telles qu'on les trouve de façon classique en sociologie, elles ne coïncident pas tout à fait avec elles.

Les types d'insécurité linguistique que nous avons proposé de concevoir, et qu'il convient de rappeler rapidement ici, sont au nombre de trois, auxquels s'ajoute un quatrième type, mais que nous ne pensons peut-être pas finalement nécessaire de distinguer, ou plus exactement dont nous n'avons pas, dans cette recherche, pu montrer la spécificité par rapport aux autres.

Très rapidement, le premier type d'insécurité linguistique est de type "normatif", et naît de la perception, par le locuteur, que la non-conformité de ses usages par rapport à la norme linguistique, faisant de lui un locuteur illégitime de la langue. Le second type est une insécurité linguistique que nous avons proposé de baptiser "identitaire". Ici, l'illégitimité attribuée et/ou perçue par le locuteur est moins liée au décalage qui existe entre ses productions linguistiques et la norme linguistique, le modèle linguistique de référence, le *bon usage*, qu'au sentiment de ne pas être socialement reconnu (c'est-à-dire reconnu par les membres légitimés de la communauté linguistique) comme autorisé à faire usage de la langue, du fait de son exclusion du groupe socio-identitaire qui s'en réclame détenteur. Le troisième type, enfin, est une insécurité linguistique que l'on a proposé d'appeler "communautaire", dans la mesure elle naît de la perception de l'illégitimité de son groupe ou de sa communauté, perception qui est liée au sentiment que cette communauté se dilue,

s'indéfinit, autrement dit court un danger de disparaître, et / ou d'être assimilée par d'autres communautés.

Nous avons enfin fait l'hypothèse d'un quatrième type d'insécurité linguistique, dit insécurité linguistique situationnelle, pour laquelle la perception de décalage et d'illégitimité nous semblait liée à la situation d'emploi de la variété en regard de ce qui est socialement prescrit. Toutefois, les enquêtes que nous avons menées n'ont pas pu faire apparaître suffisamment d'éléments pour permettre la description de ce type d'insécurité, aussi bien dans son expression dite, qu'agie. En outre, et au terme de cette recherche, nous nous demandons si l'insécurité linguistique situationnelle est suffisamment autonome des autres pour que sa distinction soit effectivement pertinente.

L'idée de ces différents types d'insécurité linguistique s'est ainsi profilée lors de la passation des entretiens, leur transcription et la première lecture que nous en avons faite. Elle est en outre partiellement issue de la lecture de travaux d'autres chercheurs, et d'enquêtes de terrain menées dans d'autres situations linguistiques. Toutefois, ce que l'analyse de nos propres corpus a permis de faire émerger, outre les tentatives de définition et de description des différents types d'insécurité linguistique, est la possibilité de l'existence d'un lien de type implicationnel entre eux, et par conséquent d'une certaine hiérarchisation, tel type d'insécurité en telle (variété de) langue en impliquant tel autre, et donc tel type de sécurité en telle (variété de) langue en permettant tel autre. L'exploitation des entretiens menés auprès des différentes "catégories sociolinguistiques" a ainsi permis de mettre au jour quelques éléments nous semblant pouvoir commencer à contribuer à cette description des hiérarchies d'insécurité linguistique (mais sans prendre pour le moment en compte l'insécurité situationnelle).

### ***3. L'insécurité linguistique communautaire dans les différentes catégories sociolinguistiques***

En premier lieu, il nous semble important de distinguer l'insécurité linguistique communautaire des deux autres types. L'analyse des corpus a montré qu'elle implique que le locuteur se sente suffisamment légitimé à l'intérieur de son groupe pour se sentir en quelque sorte responsable des structures de ce groupe, de son fondement, de sa définition, et éventuellement de son rôle dans le système social, et suppose à ce titre une relative sécurité linguistique normative et / ou identitaire. Cette idée, de fait, n'exclue pas un certain sentiment de paternalisme, sentiment qui est en particulier apparu chez des membres CS1 (la grande bourgeoisie blanche), et dont on a vu qu'il était lié au type d'élite sociale que constituait ce groupe au sein de l'organisation de la société coloniale.

En Belgique, on se souvient que Michel Francard avait déjà fait état d'une d'insécurité linguistique de ce type, en décrivant la présence, chez les érudits belges wallons, d'une insécurité linguistique pour la langue, en l'occurrence le français, d'une inquiétude vis-à-vis de son devenir et de ses évolutions. Nos corpus nous ont également très fréquemment permis de faire apparaître cette idée d'insécurité linguistique pour la langue, mais ils nous ont également conduite à montrer l'importance de la distinguer, parfois, de ce que nous proposons ici d'appeler insécurité linguistique communautaire, avec laquelle elle ne coïncide pas forcément. De fait, nos enquêtes ont dessiné à ce sujet au moins quatre tendance, qui correspondent aux quatre catégories sociolinguistiques.

### 3.1 *Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS1*

Chez les témoins de la grande bourgeoisie blanche, cette insécurité pour la langue coïncide nettement à la fois avec le sentiment d'insécurité linguistique communautaire, et à la fois avec une nette attitude paternaliste et de sentiment de responsabilité du devenir de la communauté et de ses membres. Se représentant globalement comme les premiers francophones de la Réunion, les francophones *originels*, les discours des témoins de CS1 ont largement montré leur sentiment de correspondre aux descendants des premiers habitants de l'île, qui coïncidaient en outre, dans la mesure où la plus grande partie de leur vie s'est déroulée dans le contexte colonial, aux propriétaires terriens, dont les attitudes paternalistes vis-à-vis des domestiques, esclaves, puis ouvriers, sont décrites dans la plupart des ouvrages faisant état de cette époque. Le sentiment des témoins de CS1 est que le décloisonnement social occasionné par la départementalisation a entraîné la dégradation massive de la situation sociolinguistique, mettant le français en grave danger de se détériorer et de se perdre. Toutefois, nous avons vu que cette insécurité dite pour la langue française chez les membres de CS1 dissimulait en partie une véritable insécurité linguistique communautaire vis-à-vis de leur groupe socio-ethnique, dont l'existence, et la légitimité, qui reposaient sur l'organisation sociale du fonctionnement colonial, a naturellement été largement remise en cause, délégitimée, lors de la transformation de l'île en département.

### 3.2. *Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS2*

Chez les témoins de CS2, la situation est complètement différente. Les analyses que nous avons faites de ces entretiens ont montré un certain positionnement en tant que groupe élitare, susceptible de représenter et de véhiculer un modèle sociolinguistique qu'aucun autre groupe n'est en mesure d'assumer ou de conduire, dans lequel la recherche va dans le sens d'une bilinguïté, d'un "véritable bilinguïsm", par lequel, au clivage créole / langue de l'être vs français / langue du paraître, semble progressivement se substituer une sphère unique mais à laquelle les deux systèmes sont inhérents, et dans laquelle ils peuvent constituer tous les deux des variétés à la fois de l'être et du paraître. La représentation de la possibilité d'une telle complémentarité, de la construction d'un être social unifié et hétérogène, et, de fait, d'une légitimité linguistique qui serait maximale, apparaît ainsi chez tous les témoins de CS2, mais elle ne constitue encore la plupart du temps qu'une forme de paraître.

Chez ces témoins, on a ainsi observé la perception de dilution des frontières du créole, ce qu'ils tentent précisément de rétablir en essayant de le fixer, et de le faire reconnaître comme langue, et de contribuer à ce que les Réunionnais puissent assumer son existence. C'est très schématiquement dans cette mesure que l'on a commencé à décrire le projet social de ce groupe élitare (en émergence) comme l'accession, par les membres de la communauté linguistique réunionnaïse, à davantage de sécurité linguistique (normative, identitaire et communautaire), ce qui semble les distinguer fondamentalement, nous l'avons vu, de CS1. Les témoins de CS2 font ainsi preuve d'un effectif sentiment de responsabilité vis-à-vis de la population générale, sur laquelle en même temps, il leur arrive de porter un regard critique, dans la mesure de la perception, chez ce Même, de l'incapacité fondamentale de se représenter la possibilité de la bilinguïté, et qui pense ainsi la progression en terme de passage d'un "camp" à un autre. De ce fait, il nous apparaît que l'insécurité linguistique communautaire concerne peut-être moins la communauté créolophone en tant que telle, que la communauté, dont les membres de CS2 détiennent les (premières) clés, du bilinguïsm, de la

déculpabilisation linguistique à la fois en créole et en français, mais dans laquelle bien peu de locuteurs parviennent encore à s'inscrire.

### *3.3. Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS3*

Chez les locuteurs de la troisième catégorie sociale, on a largement remarqué des discours qui manifestent une insécurité pour la langue française, perçue comme très menacée. En même temps, il nous semble pas que chez ces témoins, l'insécurité pour la langue coïncide avec une insécurité linguistique de type communautaire, dans la mesure où elle est ici moins liée à un sentiment de responsabilité face au groupe, un désir de faire en sorte qu'il perdure, qu'il progresse, se maintienne ou se définisse, qu'à une inquiétude pour soi-même, et vis-à-vis du sentiment de perdre encore davantage ces normes exogènes, extérieures à soi, jamais totalement accessibles. De fait, la perception des témoins de CS3 est celle d'une impossibilité de s'inscrire *dans* la norme, d'y entrer, d'en faire partie, de se concevoir *dans* la norme. Partant, le sentiment est forcément celui d'être exclus de partout, de n'être jamais, et nulle part, légitimes. Les entretiens ont ainsi nettement fait apparaître l'idée d'insécurité linguistique maximale chez les témoins CS3. S'il existe une forme d'insécurité communautaire dans ce groupe, elle est définie, au même titre que l'identité sociolinguistique, et du reste au même titre que la norme, que par la négative, par ce que l'on n'a pas, par la perception de n'avoir aucune véritable communauté d'appartenance.

### *3.4. Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS4*

Enfin, chez les témoins répertoriés dans CS4, dont l'être est plus défini et dont la conscience linguistique nous est finalement apparue plus accrue que celles des témoins de CS3, la communauté créolophone est effectivement perçue comme courant le risque de se diluer et de se perdre. Cette dilution est en outre fréquemment directement reliée, mise en relation, dans l'esprit des témoins de CS4, avec l'évolution des pratiques et de la façon dont les locuteurs à la fois utilisent et conçoivent le créole. De fait, leurs discours ont montré qu'ils se montraient nettement critiques vis-à-vis de ce qu'ils perçoivent comme un travestissement du créole, par une grande partie de locuteurs<sup>438</sup>, qui ne l'utilisent plus comme une variété de l'expression de l'être au Même, mais comme objet exhibé et donné à voir à l'Autre, tourné en dérision, et en outre comme une variété de la persuasion et de l'argumentation, de l'utilisation de l'Autre.

Globalement, il semble ainsi que l'insécurité linguistique communautaire constitue le signe d'une certaine légitimité linguistique, que cette insécurité soit liée à la communauté francophone, créolophone ou même bilingue, dans la mesure où elle implique de la part des témoins le sentiment de responsabilité face à la langue, donc suppose le sentiment d'une légitimité suffisante dans cette langue pour que soit possible celui d'en être en quelque sorte le garant, voire même le protecteur et le père. De ce fait, il nous apparaît que l'insécurité linguistique communautaire suppose la conscience de sa légitimité en tant que membre du groupe que l'on protège, donc manifeste d'une sécurité linguistique identitaire et éventuellement normative. Reste à s'interroger sur les liens qui existent entre ces deux autres types d'insécurité linguistique.

## ***4. L'insécurité linguistique normative et l'insécurité linguistique identitaire dans les différentes catégories sociolinguistiques***

---

<sup>438</sup> Dont les descriptions qui en sont faites coïncident globalement avec les attitudes et les comportements observés chez les témoins répertoriés dans CS3.

#### 4.1. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS1

Les entretiens menés auprès des témoins de CS1 ont fait apparaître un net sentiment de sécurité linguistique en français, tant sur le plan normatif qu'identitaire, mais aussi en créole, dans la mesure du positionnement de ces témoins en tant que partie prenante du peuple d'origine, du peuple parent, et ce même si est parfois évoquée l'idée que les enfants ont précisément tenté de rompre avec leurs parents. De façon fréquente, cette légitimité s'exprime à travers le positionnement dans des sphères qui montrent leur sentiment d'être, en français, des locuteurs plus légitimes que les Métropolitains (étage 2). La problématique parent / enfant, comme souvent, touche à la relation entre le groupe et la langue, représentée, de façon particulièrement explicite dans ce groupe, comme langue-mère. L'ambivalence vis-à-vis des Métropolitains s'exprime du reste fréquemment par le biais de cette thématique, dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme des enfants *indignes* du français, irrespectueux de la langue et de la Patrie, mais aussi comme des enfants directs, alors qu'ils expriment eux-mêmes parfois précisément le sentiment d'être des enfants *illégitimes*<sup>439</sup>.

En même temps, l'insécurité linguistique identitaire est gommée à la fois par l'âge des témoins, qui leur permet de s'isoler de ce nouveau monde dans lequel ils n'ont plus de réelle existence sociale, et à la fois par l'appartenance à un groupe dont les contours sont extrêmement définis et très peu perméables, ce qui contribue à la maintenance d'une sécurité au moins dans leur groupe, à l'intérieur duquel ils se définissent par une légitimité absolue. La catégorie CS1, fermée à l'Autre (mais pas seulement fondée sur cette exclusion), constitue ainsi une sphère protectrice et vraisemblablement très sécurisante. En outre, dans la mesure, précisément où ce groupe n'existe plus tout à fait sur le plan social, il s'en trouve simplifié, homogénéisé, dans la mesure où le désir de conserver les dernières traces du passé contribue à une grande solidarité entre ses membres, et de ce fait à une occultation, pour afficher aux yeux des Autres un reste de cohésion, de ce qui pouvait constituer les conflits, les disparités et les hiérarchisations antérieurs.

#### 4.2. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS2

Les analyses des entretiens menés auprès des témoins répertoriés dans CS2 ont montré une sécurité linguistique normative en français assez peu contestable. De fait, les témoins manifestent une compétence linguistique souvent excellente, à la fois livresque et vivante, ce qui montre qu'ils sont à la fois en pleine possession de la norme, mais aussi que cette possession est suffisante pour que le passage aux *usages*, à des registres moins soutenus, ne constitue pas un déplacement qui met en danger leur légitimité. En même temps, il se plaisent à raconter (et même insistent sur) leurs difficultés en français, ce qui peut être la manifestation, observée par ailleurs chez le témoin 19 de CS4, d'une illégitimité dite doublée d'une légitimité agie. Toutefois, les analyses ont montré que chez la majorité de ces témoins, cette double attitude est certainement interprétable comme la manifestation, à travers la volonté de s'inscrire en rupture vis-à-vis de la communauté de l'Autre, comme s'il s'agissait encore de prouver son identité de Même, d'un reste d'insécurité linguistique identitaire en créole.

Vis-à-vis du créole, la sécurité ou l'insécurité linguistique normative est naturellement largement plus problématique à définir. Chez les membres de la grande bourgeoisie blanche par exemple, la question d'une norme, d'un *bien parler* ou d'un *mal parler* créole ne semblait

---

<sup>439</sup> Ce qui ne va pas, en outre, sans faire sous-tendre l'idée d'un métissage, d'un sang qui n'est peut-être pas représenté de façon aussi "préservée" que ne l'affirmait le témoin 10.

pas se poser. Chez les membres de CS2, elle se pose relativement fréquemment, ne serait-ce que dans la mesure où ils perçoivent, chez un grand nombre de locuteurs réunionnais, une baisse de compétence en créole, une perte de la langue, et même un abâtardissement de celle-ci. Néanmoins, et dans la mesure de la non-standardisation du créole, les critères d'évaluation sont, sinon plus diffus, en tous cas d'un tout autre ordre que ceux qui sont utilisés pour le français et qui sont relatifs à la variété standard.

En règle générale, on a vu que les critères d'évaluation des usages en créole étaient plupart définis par défaut (le "vrai" créole correspondant au créole *absent*), sauf précisément par les membres de CS2, qui, en fonction d'une attitude qui nous semble de l'ordre de la compensation, placent souvent la barre du "bien parler créole" extrêmement haut. Cette attitude se double de ce qui apparaît comme des tentatives d'instauration d'une distance maximale entre le français et le créole, comme s'il fallait toujours insister sur le fait que les deux langues sont bien autonomes l'une de l'autre. Elle donne ainsi l'impression de la difficulté de parvenir à concevoir le Même, et la langue du Même, comme définissables autrement qu'en référence à l'Autre, et à la langue de l'Autre, et conduit ainsi à penser à une représentation encore clivée de l'être social réunionnais. Cette conception clivée de l'être est parfois compensée, nous l'avons dit, par un positionnement dans la sphère de la communauté humaine, présentant l'avantage de ne comporter aucune frontière. Elle est en outre gommée par le biais de la représentation du "français créolisé" comme sphère sécurisante parce que de rencontres, de métissages, ce qui appelle parfois une certaine culpabilité (T2), mais constitue globalement un espace de déculpabilisation de la parole créole (T5, T11, T16).

Finalement, nous avons fait l'hypothèse que cette illégitimité identitaire ressentie en créole, et source de culpabilité (puisque l'on a trahi son Même en passant dans le "camp" de l'Autre), est la conséquence directe d'une illégitimité et d'une insécurité identitaire en français, affirmées en particulier de nouveau chez les témoins 5, 11, et 16, mais toujours en faisant en sorte que cette affirmation ne contribue pas davantage à faire transparaître cette illégitimité. De leur côté, les témoins 2 et 3 nous sont toutefois apparus comme étant parvenus à un détachement relatif par rapport au poids des contraintes sociolinguistiques, et par rapport à la représentation clivée, et organisée en deux camps exclusifs l'un de l'autre de l'être social réunionnais, qui commence effectivement à être représentable dans sa bilingualité.

#### *4.3. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS3*

Comme nous pensons l'avoir largement montré, les témoins de CS3 se caractérisent par ce qui semble constituer une incapacité à se positionner clairement, ce qui n'est pas très surprenant quand on considère leur perception constante de l'exogénéité de la langue, extérieure à eux (et du reste définie sur cette base) et représentée comme intangible et inaccessible.

Les discours, les attitudes et les comportements des membres de la troisième catégorie sociale nous ont amenée à faire apparaître la perception par les témoins d'un décalage constant, et d'une illégitimité maximale, à la fois en français et en créole, décalage qui a à la fois comme cause et comme conséquence une tendance à se construire, à se définir et à agir seulement dans le paraître, en ayant conscience du manque de fondement, d'existence, de ce paraître. Pour ces témoins, tiraillés entre un désir constant de mouvance et de progression, un sentiment d'immobilité dont le créole est tenu pour responsable, et la perception de n'appartenir à aucun groupe, de ne pouvoir être reconnus et admis dans aucune autre sphère que celle, fragile et artificielle, qu'ils tentent, par défaut, de bâtir, chaque déplacement représente un risque d'être "démasqués", confrontés à ce décalage illégitime et culpabilisant

entre l'être et le paraître. Ces témoins donnent ainsi l'impression de toujours s'échapper, et ont en retour l'impression que tout leur échappe.

On a montré en outre que l'on pouvait expliquer cette attitude de presque constante projection, par la perception, qui nous semble se trouver dans tous les entretiens, d'un être sans fondement, qui a comme conséquence une impossibilité de se faire confiance, et de se penser en termes de légitimité. La quête perpétuelle de légitimité identitaire (plus que normative), de demande d'accord de légitimité vis-à-vis de l'Autre, que cet Autre soit le Métropolitain, locuteur originaire de la sphère sociolinguistique dans laquelle la logique de progression et de promotion sociale incite à se faire admettre, reconnaître ; ou que cet Autre soit le Réunionnais, à qui l'on cherche à dire, je suis Même, et à qui l'on parle en créole pour se faire reconnaître comme Même. Les membres de CS3 se particularisent ainsi par un sentiment constant, et quelle que soit finalement, la situation dans laquelle ils se trouvent, d'être Autre, et de chercher à se faire passer pour Même. Le masque est ainsi double, et constant, sauf à exclure l'Autre, que l'on jalouse, que l'on envie, parce qu'il correspond au modèle de locuteur légitime. Le créole et le français ne peuvent ainsi constituer des sphères sécurisantes que lorsqu'ils constituent des sphères de l'exclusion de cet Autre, une sphère artificielle dans laquelle, pour ce qui est du créole, on joue le jeu de la contre-norme, ou dans laquelle, aux yeux du locuteur perçu comme (encore) moins légitime que soi en français, on joue à être admis dans la sphère francophone. Les langues sont ainsi l'une et l'autres utilisées dans l'illégitimité, et pour (tenter de) se faire reconnaître par les *Mêmes*<sup>440</sup>. Ces témoins, de ce fait, se caractérisent par un écart constant entre être et paraître, entre légitimité dite et illégitimité agie, et par une insécurité linguistique double, bi-linguistique, à la fois normative et identitaire.

#### 4.4. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS4

Enfin, les témoins de la quatrième catégorie sociale se caractérisent d'abord par la perception du créole comme véritable variété de l'être, à qui il permet de se construire, dont il constitue le fondement. De même, la sphère créolophone constitue pour les membres de CS4 la sphère sociolinguistique sécurisante par excellence, dans laquelle ils ont le sentiment de pouvoir se dire au Même, dire d'eux, dire ce qu'ils sont. L'impression est celle que le créole permet finalement de ne pas avoir à passer par les mots, par les règles, par la contrainte de la grammaire, qui filtrent et empêchent l'expression de soi. Le créole apparaît ainsi comme une variété pratiquement pré-linguistique, comme une langue de l'affect, capable de transmettre à l'autre au-delà des mots. Les discours donnent également le sentiment de la perception du créole comme variété mythifiée, presque magique.

En regard des témoins de CS3, ceux de CS4 sont ainsi largement moins dans le paraître, précisément du fait de la conscience du plus grand fondement de leur être, ce qui a comme conséquence une plus grande sécurité linguistique en créole. Langue handicapante chez les témoins de CS3, elle constitue ici, aux yeux de la majorité des témoins de CS4, quelque chose qu'ils ont "en plus", et qu'il s'agit de protéger de l'Autre, mais sans que celui-ci soit systématiquement exclu. L'analyse a également fait apparaître une conscience linguistique qui permet aux locuteurs de se représenter l'existence de deux systèmes, entre lesquels est même conçue la possibilité d'une relation, non seulement de complémentarité, mais aussi d'interdépendance. Ici donc, la sécurité linguistique en créole ne semble pas dépendre de la sécurité en français, et même à notre sens, le fait de se sentir en sécurité en créole permet une

---

<sup>440</sup> Autrement dit ceux qui, à un moment donné, constituent les locuteurs légitimés de la sphère dans laquelle la situation les incite à se faire reconnaître.

plus grande légitimité de l'être, une meilleure confiance en lui, et donc une plus grande légitimité en général (et par conséquent également en français). Enfin les discours identitaires ont montré que l'Autre était moins, pour les témoins de CS4, les Métropolitains ou les intellectuels que précisément ceux dont la pratique du créole est considérée comme illégitime, et en retour illégitimisant pour la langue.

Ainsi, nous ne parvenons pas tout à fait aux mêmes résultats que ceux dont fait état William Labov à New York. Ses enquêtes avaient en effet permis de montrer que l'insécurité linguistique était effectivement maximale chez les témoins des "petite et moyenne bourgeoisies", ce que nos analyses corroborent tout à fait, mais que les témoins des catégories sociales plus *défavorisées* étaient peu concernés par la question linguistique, peu dans le devenir social, et finalement moins en insécurité linguistique, mais en quelque sorte par défaut, et du fait de leur conscience linguistique moins accrue. Nos entretiens ont laissé apparaître une toute autre image de ces locuteurs, en particulier sur la question de la conscience linguistique dont nous avons vu qu'elle semblait plus circonscrite, mieux à même de se représenter les frontières linguistiques que les témoins des catégories sociales intermédiaires. En outre, si le sentiment de légitimité linguistique en français n'est pas forcément plus important chez les témoins répertoriés dans CS4 que chez ceux de CS3, l'existence d'une sphère sécurisante, dans le répertoire communautaire des témoins de CS4, leur permet certainement de se détacher davantage de la quête de légitimité linguistique.

### ***5. Insécurité linguistique en français, insécurité linguistique en créole***

Il convient enfin de faire la part des choses entre l'insécurité linguistique en français et l'insécurité linguistique en créole. Pour ce faire, le clivage proposé par Didier de Robillard entre l'insécurité "directe et informée" et "indirecte et aveugle" nous semble intéressant dans la mesure où il distingue l'insécurité linguistique perçue par le locuteur lui-même et l'insécurité linguistique soulignée, dénoncée (et peut-être même provoquée) par l'Autre, et repose ainsi sur le rapport extérieur / intérieur.

Il nous semble de fait que ce qui distingue précisément la sécurité / insécurité linguistique en français et la sécurité / insécurité linguistique en créole est que la perception de la première vient avant tout de soi-même, est le fruit d'une auto-évaluation, tandis qu'en créole, elle vient avant tout d'un jugement extérieur, qui entérine, accepte, encourage, tolère, refuse, etc. Cette différence est liée à la présence en français et l'absence en créole de règles institutionnelles, posant de façon "légale" (au sens juridique du terme) ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

De fait, en français, on peut toujours s'auto-évaluer puisque la légitimité linguistique est avant tout liée à la conformité ou non des usages au modèle normatif de référence, déterminé, défini, et peu évolutif. En outre, et dans la mesure de la standardisation de la langue, et de la présence francophone dans le monde, le français, plus solide, moins livré à l'autre, constitue de toute évidence une langue susceptible d'être légitimée dans des sphères bien plus larges que le créole, partagé par peu de locuteurs, fragilisé par l'évolution des pratiques, soumis à la variation maximale qu'entraîne cette absence de règles reconnues de tous. En français, par conséquent, la quête de légitimité est bien avant tout celle d'une quête de normativité sur le plan linguistique. La sécurité / insécurité linguistique normative est par conséquent

vraisemblablement avant tout le produit d'une auto-évaluation par rapport au modèle standard.

En créole, en retour, l'insécurité linguistique identitaire prédomine dans la mesure la seule compétence linguistique, la seule connaissance des règles de fonctionnement de la langue, ne suffisent pas à permettre l'accès de l'Autre dans la langue, accès qui doit faire l'objet d'une autorisation sociale par des membres reconnus comme légitimes. L'entrée dans la sphère créolophone donne ainsi souvent l'impression de constituer une sorte de rite initiatique par lequel on accorde à l'Autre sa confiance, et que l'on *adopte* comme Même. Partant, l'insécurité / insécurité linguistique identitaire résulte d'abord d'un accord de légitimité qui vient de l'extérieur, de l'autre légitime.

### **III. DIFFICULTES, LIMITES, POINTS CRITIQUES : LES DERNIERS PAS DANS LA QUETE DE LEGITIMITE**

Ce travail présente des limites évidentes dont certaines nous sont apparues clairement à la fois au cours et au terme de sa construction. Il convient donc ici, pour finir, d'en faire apparaître celles qui nous semblent les plus importantes, et de les commenter.

#### ***1. Le cadre théorique éclectique : la rencontre signifie-t-elle une dilution des frontières ?***

##### ***1.1. Un terrain théorique risqué***

La première difficulté concerne le cadre théorique dans lequel nous avons choisi de mener notre étude, et qui constitue un cadre théorique éclectique, dans lequel nous tentons de faire apparaître et de mettre à profit la complémentarité entre l'approche positiviste, qui prend ses sources dans la sociologie, et l'approche phénoménologique, initialement plutôt utilisée et développée par les anthropologues. De fait, il était bien évidemment risqué de proposer l'idée de tenter de rapprocher les deux courants, initialement construits en opposition l'un par rapport à l'autre, dans la mesure où le premier s'est constitué dans le but de faire reconnaître un statut de science aux sciences sociales ou humaines, en opposition avec le second, longtemps estimé trop fluctuant, trop impressionniste.

Dès l'introduction de la thèse, du reste, nous avons vu à quel point les sciences sociales entretiennent des rapports fondés sur la compétition et la rivalité, ce que Grawitz (1996 : 306) propose d'expliquer par l'inexistence, au sein des sciences sociales, de hiérarchie reconnue entre les notions et les problèmes à résoudre, qui font qu'elles tentent constamment, par le phénomène que nous commençons à présent à connaître de "quête de légitimité", de s'imposer face aux autres, au lieu de s'unir, ce qui leur permettrait sans doute d'évoluer et de progresser, mais leur ferait par ailleurs encourir le risque de se faire happer par les autres.

Cette idée<sup>441</sup>, de fait, suggère que l'absence de hiérarchie et de règles institutionnalisées crée l'affrontement dans la mesure où chaque parti se sent le droit de revendiquer le pouvoir,

---

<sup>441</sup> Qui donne toutefois à voir la communauté scientifique des sciences "dures" (que Grawitz désigne systématiquement comme "sciences de la nature"), comme un monde bien réglé et sans conflits, et laisse

ce qui nous semble pouvoir être mis en rapport avec l'idée que le décloisonnement sociolinguistique a été à l'origine non seulement de l'apparition de mouvements de contestation de la hiérarchie sociale des langues, mais aussi a sinon créée, tout au moins rendu plus évident le conflit linguistique, et, finalement, la mise en danger et la dilution du créole, non protégé par ailleurs par la présence de règles et de normes reconnues et entérinées sur le plan institutionnel.

Pour revenir plus directement à notre propos, on a vu que le courant de recherche actuel encourage fréquemment de telles expériences de rapprochements théoriques et méthodologiques, et tente ainsi de s'inscrire dans des problématiques plus souples, dans lesquelles les principes propres au courant phénoménologique, tels que la subjectivité, l'implication (raisonnable) du chercheur dans sa recherche, etc. n'étaient plus véritablement proscrits, et suscitaient moins qu'autrefois, des attitudes de suspicion quant au caractère "scientifique" des telles démarches. Cette évolution peut sans doute s'expliquer par le gain de légitimité, permis par le temps, et la multiplicité des travaux, de la science dite "molle" (par rapport à la science dite "dure"<sup>442</sup>), qui est certainement plus clairement positionnée, ce qui la conduit à pouvoir précisément sortir de son cadre, se déplacer, sans que ce déplacement ne mette de nouveau son statut de science en doute. Cette évolution, si elle s'annonce tout à fait prometteuse, n'est certainement néanmoins pas, en retour, sans susciter chez les chercheurs de nouveaux sentiments d'insécurité, dans la mesure où s'ouvre sous leurs pas et leurs recherches un nouveau terrain encore peu balisé et naturellement semé de pièges et de difficultés.

Ainsi, s'il nous est réellement apparu la nécessité, afin de mieux rendre compte du fonctionnement des interactions sociales, de considérer les deux approches comme complémentaires, nous sommes tout à fait consciente des imperfections de la démarche qui fut la nôtre, mais aussi du fait nous n'avons certainement pas exploité toutes les richesses qu'un tel consensus théorique doit pouvoir permettre.

### *1.2. Sécurité et insécurité linguistiques comme données relatives à la structuration sociale et à la situation de communication*

L'analyse de nos corpus nous apparaît toutefois avoir conforté cette idée de nécessité de considérer la sécurité / insécurité linguistique en fonction d'une double approche théorique, en montrant que les locuteurs les plus insécurisés, sont aussi ceux qui ont le plus de mal à se détacher du schéma diglossique, de la vision des langues comme des "camps" linguistiques et identitaires, du rapport clivé entre être et paraître. Cette impossible prise de distance rend de ce fait difficile la construction d'un "être social", susceptible d'avoir accès à l'étage 3 de la communauté linguistique, étage de l'acceptation du bilinguisme et de la possibilité de considérer le français et le créole comme deux variétés à la fois de l'être et du paraître. Pour ces locuteurs, par conséquent, il semble bien que l'insécurité linguistique est avant tout liée à leur position intermédiaire, mal définie, et en constante quête de devenir, sur la stratification sociale. On peut ainsi proposer de considérer que l'insécurité linguistique est effectivement liée à la difficulté de se détacher d'une logique telle qu'elle est envisagée dans la perspective variationniste, dont on a montré qu'elle avait tendance à figer les choses en associant de façon relativement immuable, dans un rapport de causalité directe, l'appartenance sociale, la façon

---

apparaître, de la part de Madeleine Grawitz, une représentation relativement idéalisée de cette communauté, qui s'oppose à celle des sciences "sociales" (ce qui ainsi au jour une opposition naturel / culturel qu'il n'est pas de notre propos de commenter ici, mais qui ne nous semble pas dénuée d'intérêt en ce qui concerne la représentation de la science et des rapports humains en général).

<sup>442</sup> Clivage particulièrement représentatif de la difficulté des sciences sociales et humaines à se faire reconnaître comme sciences.

de parler, et la sécurité ou l'insécurité linguistique, ce qui entraîne effectivement chez les locuteurs de CS3 l'impression de ne pas pouvoir sortir de cette illégitimité, d'être handicapé (idée qui suggère celle d'impossibilité d'évolution), d'être "enfermé" dans le créole, "asphyxié" par lui, etc..

De ce fait, l'insécurité linguistique (maximale) doit pouvoir se décrire comme un "état", mais un état que l'on peut, dans certaines circonstances, dans certaines situations, amoindrir, mettre entre parenthèses, occulter, et même, provisoirement, transformer en sécurité. Cette transformation ne semble toutefois possible que dans la mesure où le terrain crée est une sphère fondée sur l'exclusion de l'Autre, et qui ne peut se définir comme sécurisante que dans la mesure où elle permet de faire comme si la variété et la sphère (considérées comme "dominantes") n'existaient pas, n'avaient plus de pouvoir<sup>443</sup>.

En retour, pour les autres locuteurs, qui se caractérisent tous par la possibilité de pouvoir se déplacer sur au moins une sphère sécurisante<sup>444</sup>, l'insécurité peut être palliée à la fois par la conscience d'une sphère dans laquelle l'être est inscrit de façon légitime, et par la possibilité de se déplacer dans cette sphère, ou, à défaut, dans une autre moins insécurisante que la sphère initiale, permettant, sinon de transformer l'insécurité en sécurité, en tous cas de la minimiser, et de la mettre suffisamment entre parenthèses pour permettre que se rétablisse l'équilibre interactionnel mis en cause par l'apparition d'insécurité linguistique.

## ***2. La distinction entre les "orthodoxes" et les "hérétiques" de l'insécurité linguistique***

La lecture des travaux portant sur l'insécurité linguistique nous a conduite à proposer de distinguer deux "courants" (orthodoxes et hérétiques), distinction qui pourra être apparue quelque peu provocatrice ou superflue, mais qui nous apparaît avoir du sens, et que nous avons à ce titre pris de risque de conserver. Dans les grandes lignes, l'axe de partage sépare les travaux explicitement centrés sur l'insécurité linguistique, qui partent de cette notion et tentent de la décrire et de l'étudier, et ceux pour lesquels cette notion est secondaire, ou plus exactement, nous semble-t-il, apparaît comme l'un des constats empiriques des analyses sociolinguistiques de terrain.

Ces deux courants débutent l'un et l'autre par des travaux qui sont entrepris à peu près en même temps (dans les années soixante), par William Labov et Robert Lafont, qui s'opposent en particulier sur le plan théorique et épistémologique puisque l'un est plutôt positiviste et l'autre plutôt phénoménologique<sup>445</sup>. On voit bien, du reste, à quel point les deux courants, dès le départ, étaient voués à se rencontrer, et malgré les difficultés que cette rencontre peut présenter, tant les chercheurs sont habitués à se situer strictement dans un courant ou dans un autre, ou éventuellement à se situer dans l'un tout en se servant ponctuellement de l'autre. C'est exactement la démarche que nous ne souhaitons pas suivre.

Cette complémentarité théorique, encore loin d'être démontrée ou plutôt d'avoir trouvé une voie expérimentale opérationnelle, nous semble non seulement nécessaire, mais aussi

---

<sup>443</sup> Ce qui montre à quel point le modèle social est représenté comme puissant par les locuteurs de CS3.

<sup>444</sup> Et qui "existe" sur le plan social.

<sup>445</sup> Ce qui n'est du reste certainement pas sans lien avec l'implication sociopolitique de Robert Lafont dans ses travaux, qui leur confère souvent un caractère militant dont le sociolinguiste ne se défend du reste pas, mais que ne s'autorise pas William Labov.

inéluctable. Il nous apparaît de fait de plus en plus clairement que les phénomènes sociaux ne pourront être tout à fait compris, décrits, et même *décryptés*, que si l'on parvient à effectivement trouver un réel équilibre entre les deux approches, sans avoir peur d'affaiblir, voire d'"abâtardir", pour reprendre une terme courant dans cette thèse, les modèles de référence, en trouvant le moyen de les mettre toutes deux au service d'une théorie commune. On pourra nous reprocher, selon les points de vue, d'avoir une vision soit "apocalyptique" (pour reprendre un mot trouvé dans nos corpus), soit idéaliste de la science, et en particulier de la science sociale. Mais il nous semble que l'avancement de la réflexion, précisément, ne peut se passer de poursuivre un idéal, même si (et peut-être justement parce que), par définition, celui-ci est (encore) représenté comme intangible. Le *Petit Robert* offre à ce sujet une définition du terme "idéal" qui nous semble tout à fait à propos dans ce que nous cherchons ici à écrire, définition qui est la suivante : "qui est conçu et représenté dans l'esprit sans être ou pouvoir être perçu par les sens". C'est donc l'écart entre l'esprit, la perception intellectualisée, et les sens, qui font de l'idéal le moteur (comme l'insécurité, que l'idéal génère, du reste) de la dynamique, dynamique sociale, dynamique intellectuelle, et plus globalement dynamique de vie. L'idéal donc serait conçu intellectuellement, perçu intuitivement, mais ne constituerait pas une donnée palpable, objectivable. Encore faut-il s'entendre sur la notion de "sens", comprise au sens physique la plupart du temps, et en l'occurrence ici (ouïe, vue, toucher, odorat, et goût), et se demander si les perceptions, l'intuition, et peut-être même, à l'extrême, l'imagination, ne peuvent pas aussi constituer des sens, et en l'occurrence être mises au service de la science.

Car au fond, il nous semble que le débat qui oppose les positivistes et les phénoménologues, touche bien à ce type de questionnements, débat que l'on pourrait, à l'extrême, schématiser comme opposant ceux qui considèrent qu'un fait ne peut être scientifiquement décrit et attesté que lorsqu'on est en mesure de le mesurer, de le systématiser, et de prédire<sup>446</sup> ; et ceux qui considèrent que rien n'est justement prédictible, que tout se joue et se rejoue continuellement dans la dynamique des interactions et que les données auxquelles aboutissent les sciences sociales ne peuvent être qu'empiriques<sup>447</sup>.

Peut-être finalement serait-il intéressant de s'interroger sur la notion même de "science sociale", à l'instar de ce que font par exemple Marcellesi et Gardin (1974) lorsqu'ils expliquent les différences de points de vue qui opposent les formules "linguistique sociale" et "sociologie du langage", opposition que commente Louis-Jean Calvet (1993 : 109) en une phrase qui nous semble tout à fait juste, quand il écrit qu'"à rester dans la langue ou à rester dans la société, on se condamne à l'impuissance". Calvet vient ici apporter de l'eau à notre bien fragile moulin, car notre intuition (puisqu'il s'agit en l'occurrence encore bel et bien d'une "intuition" de notre part) est qu'à tenter de rester dans le schéma qui oppose, de façon trop figée (bien que nous soyons tout à fait consciente de la difficulté de fixer des frontières<sup>448</sup>), la

---

<sup>446</sup> Quoique cette notion nous semble de plus en plus ambiguë, dans la mesure où la prédiction, par définition, nous paraît ne pas pouvoir faire autrement que de comporter une part d'intuition, et même si par ailleurs, elle comporte aussi une part de rationalité de type mathématique.

<sup>447</sup> On pourrait, nous semble-t-il, suggérer ici que cette seconde position n'est du reste, paradoxalement, pas tellement éloignée de la première, tout au moins sur le plan de la vision de la "science" et de la scientificité qu'elles supposent l'une et l'autre, dans la mesure où les uns tentent d'être les plus conformes possibles au modèle de scientificité que proposent les sciences "dures", tandis que les autres semblent la plupart du temps éviter de prendre position, ce qui peut, parfois, être compris comme une stratégie d'évitement du débat théorique.

<sup>448</sup> Ainsi que de la difficulté, certainement encore plus grande, de se représenter la question impossible : faut-il effectivement toujours tenter de fixer des frontières ?"

science et le social, et qui nous semble justement opposer les deux courants théoriques, on se condamne peut-être effectivement, à un moment donné, à l'impuissance, dans la mesure où l'on se prive partiellement de ce qui fait le moteur de la réflexion.

Au terme de cette thèse, il nous semble en fait que les processus que nous avons tenté de mettre au jour en ce qui concerne les dynamiques sociolinguistiques, les changements de normes, les prises de relais dans la diffusion de modèles sociaux et sociolinguistiques, le cheminement et le mouvement incessant d'une sphère sociolinguistique à une autre, en interaction, mais aussi en fonction de la structure sociale, présente des similarités avec la constitution même d'une nouvelle "science", reconnue comme telle par la communauté scientifique en place, mais surtout et avant tout, par les chercheurs eux-mêmes, par les acteurs de cette organisation sociale particulière qu'est la communauté scientifique.

On sait en effet, pour l'avoir vu dans la première partie, à quel point il fût difficile à la sociolinguistique, science récente et précisément éclectique, considérée comme "entre-deux", interstitielle, de s'imposer et de se faire reconnaître, en considérant naturellement qu'elle est à ce jour reconnue. En elle-même, la sociolinguistique, et plus globalement la science sociale, est porteuse de rencontres et de mises en œuvre de complémentarités, donc de transformations des schémas antérieurs. Mais surtout, la science sociale est certainement d'autant plus difficile à mettre en œuvre qu'elle se donne précisément comme objectif celui de construire une science à partir d'un ensemble de réalités quotidiennes, accessibles à tous, vécues par tous, y compris par les chercheurs, qui de ce fait, ne peuvent faire autrement que d'accepter, dès le départ, leur implication personnelle dans leur démarche scientifique, et qui, s'ils s'y refusent, parce que cette reconnaissance met en péril, à leurs yeux, le statut scientifique de leur démarche, donc précisément leur fait encourir le risque de ne pas être admis, reconnus comme "légitimes" par la communauté scientifique, se condamnent effectivement, à notre sens, à se limiter, à limiter la validité de ce qu'ils appréhendent à travers leurs travaux.

Le *combat* mené pour la reconnaissance de la sociolinguistique, des sciences sociales, ou de la science sociale dans son ensemble, ressemble ainsi bien étrangement à la quête de légitimité et de sécurité linguistique que mènent les témoins de nos corpus. Partant, on a proposé de dire que la quête de l'idéale sécurité consistait, pour les acteurs sociaux, à tenter de se libérer des contraintes sociales et des schémas fondateurs, mais précisément fondateurs d'insécurité. Et c'est certainement sur ce point, à notre avis, que l'insécurité linguistique comme phénomène social ne peut plus être contesté, dans la mesure où, s'il s'agit bien, dans les manifestations humaines dans lesquelles elle se donne à voir et à observer, de phénomènes qui sont de l'ordre de la perception, ou du sentiment<sup>449</sup>, donc de phénomènes qui semblent individuels, elle constitue en même temps de façon indéniable un moteur des rapports sociaux, humains, linguistiques.

---

<sup>449</sup> Là encore, du reste, apparaît une opposition terminologique qui ne nous semble pas fondamentale, entre le "sentiment", dont l'emploi fait encourir au sociolinguiste de donner dans le psycholinguistique, de violer des frontières, et la "perception", mieux admise, parce qu'elle donne l'impression d'une plus grande objectivité et d'une plus grande rigueur, parce qu'elle met davantage l'accent sur l'aspect actif de l'esprit, en constituant une construction intellectuelle à partir du sentiment, et qu'elle est en ce sens effectivement certainement plus objectivée. Cela dit, de nouveau la frontière nous semble bien tenue, car à partir du moment où l'on ressent un sentiment, autrement dit que l'on se représente ce sentiment, et qui plus est si l'on exprime (verbalement, mais finalement peut-être pas seulement) ce sentiment, il devient perception. La frontière entre perception et sentiment nous semble pour cette raison aussi délicate à déterminer que celle qui "existe" entre un objet, et la représentation que l'on se fait de cet objet.

L'opposition entre "orthodoxes" et "hérétiques" fait en outre allusion à l'"orthodoxie" par rapport à William Labov, qui fait quand même figure d'initiateur de la sociolinguistique.

### ***3. La lenteur de la construction de la problématique : de la dimension biographique de la recherche***

Nous sommes enfin bien consciente du fait que la problématique n'a pu être formulée qu'en fin de troisième partie. La formulation de la problématique impliquait au préalable que l'on règle un certain nombre de problèmes théoriques et méthodologiques, et que l'on présente notre terrain d'étude. Ce travail reflète du reste bien l'idée de la recherche comme construction, construction d'un cadre théorique incertain, construction d'une notion pour le moins floue et de nouveau, risquée en sociolinguistique car elle touche aux sentiments, sentiments du sujet, et par conséquent sentiments du chercheur, puisque la compréhension d'un sentiment ne nous semble possible que par l'expérience de la compassion, dans son sens étymologique.

De ce fait, il nous est apparu que la difficulté essentielle de mener un travail sur la sécurité / insécurité linguistique, est qu'il conduit inéluctablement le chercheur à faire en parallèle, dans un *parallèle* dont les frontières sont parfois indéfinies mais qu'il convient précisément de définir et de maintenir, un travail sur sa propre insécurité linguistique, communautaire, identitaire, et normative, travail indispensable à la fois pour comprendre, entrer dans, saisir les ressentis des témoins, et à la fois d'être en mesure de s'en distancier, afin de ne pas les interpréter (seulement) en fonction de ses propres sentiments.

### ***4. Limites et difficultés de l'exploitation des corpus***

Enfin, il est bien évident que les exploitations de nos corpus présentent toutes sortes de limites, la première étant que nous nous sommes montrée très ambitieuse au départ et n'avons pas pu tenir entièrement nos engagements initiaux. Il convenait toutefois de faire des choix, et nous ne prétendons nullement avoir exploité nos corpus comme ils le méritaient. Le lecteur aura en outre remarqué que l'exploitation des entretiens menés auprès de la population étudiante manque. Ces limites ont toutefois l'avantage de faire apparaître des perspectives pour les recherches futures, et peuvent à ce titre être considérées comme l'idéal moteur de la dynamique de la recherche.

Il semble toutefois qu'un des intérêts de la recherche est qu'il a permis de proposer une classification des membres de la communauté linguistique réunionnaise en fonction de "catégories sociolinguistiques" à proprement dites. La catégorie des "intellectuels" par exemple, nous paraissait au départ risquée dans la mesure où elle ne correspond pas à une catégorie fondée sur des critères socio-économiques, et pouvait apparaître, à ce titre, comme ayant peu d'existence sociale. Nous étions ainsi assez peu sûre des "critères de recrutement" de ces témoins, et ne les fondions au départ que sur des critères négatifs, de distinction avec les témoins de CS1, qui concernaient avant tout la reconnaissance d'une compétence linguistique en français au moins équivalente à celle des membres de la grande bourgeoisie

blanche, quand par ailleurs la langue première n'est pas le français<sup>450</sup>, induisant des rapports au français et au créole suffisamment différents pour soit pertinente la distinction entre le groupe de la "grande bourgeoisie blanche", et un autre groupe, qu'une simple classification en termes de classes socio-économiques n'aurait pas pu faire apparaître. Toutefois, ce qui était au départ initié par une intuition personnelle a finalement pris sens, puisqu'il s'est avéré que cela nous a permis de nous rendre compte que ce critère, qui ne nous satisfaisait pas tel qu'il était initialement formulé, corroborait finalement parfaitement nos hypothèses de travail, à savoir que la "classification sociale" telle qu'elle est en particulier opérée dans la perspective variationniste (en termes de "classes sociales") ne rend compte que de façon partielle de la réalité sociale, et que le critère linguistique, celui du rapport aux langues, et aux normes, permet de la nuancer.

C'est du reste certainement ce qui explique ce qui peut apparaître comme une certaine hétérogénéité au sein de nos catégories sociolinguistiques, dans la mesure où notre représentation de l'organisation sociale est encore fortement liée aux visions variationnistes, et que ce que dessine ce travail, est que nous tentons de proposer un biais de concevoir la prise en compte du critère linguistique dans la classification des populations en termes de "groupes sociaux". De ce fait, si nous commençons à parvenir, pour certaines catégories, à percevoir en quoi ce critère linguistique peut nous permettre de montrer la cohérence du groupe, et donc ce qui la distingue des autres, nous n'y parvenons, parfois encore, pour d'autres catégories, que de manière très imparfaite, ce qui peut donner à penser à un manque relatif d'homogénéité de cette (tentative de) classification.

Enfin, une ultime relecture de l'exploitation des entretiens nous a fait apparaître que nous manifestions parfois une certaine difficulté à nous détacher des propos des témoins, à passer du discours à l'attitude dont il témoigne. Cette difficulté était certainement accrue en ce qui concerne les membres de la seconde catégorie sociale, constituée d'"intellectuels", c'est-à-dire dont l'activité professionnelle se fonde sur l'exercice de la pensée et de la réflexion, ce qui avait comme conséquence qu'une partie des préoccupations de ces témoins coïncidait avec les nôtres. Cela dit, on peut également tenter de prendre le problème de l'instauration de la "bonne distance" avec l'autre à partir de soi-même, en tant qu'enquêtrice et interlocutrice présente dans tous les entretiens, et la lier avec notre propre quête de légitimité identitaire. Nous nous sommes en effet *surprise* (démasquée ?), lors de la rédaction des analyses de corpus, à passer de moments de gaieté, d'énervement, d'agressivité, d'émotion, bref, comme si nous étions en face à face avec des individus, qui constituent tous, au même titre, des "témoins", mais par rapport auxquels on ne pourrait s'empêcher d'avoir des sentiments de sympathie, d'antipathie, ou même, quoi que plus rarement, d'indifférence. Une fois le travail terminé, au fil des relectures, nous nous sommes ainsi dit que notre façon de parvenir à prendre parfois trop, parfois trop peu, parfois, peut-être, suffisamment, de distance par rapport aux propos, constituait vraisemblablement la manifestation d'une de ces attitudes si fréquemment décrites, de définition de soi par rapport à l'Autre, de sentiment de communauté avec les uns, et de rupture avec les autres, et même, pourquoi pas, de volonté de nous inscrire en communauté ou en rupture par rapport aux uns et aux autres, en fonction de notre propre volonté, ou envie, de nous faire reconnaître, pour part, comme Même, ou comme Autre.

Ainsi se termine, pour le moment, et pour ce qui est de cette thèse, notre propre quête de légitimité...

---

<sup>450</sup> Et que celui-ci n'a, pour dire très vite, qu'une valeur (au moins) initialement instrumentale, mais que de longs séjours dans les universités métropolitaines a certainement rendue plus vivante.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, L., 1883 : *Les idiomes négro-aryen et maléo-aryen. Essai d'hybridologie linguistique*, Paris, Maisonneuve et Cie, 36 p.
- ALBER, Jean-Luc (éd.), 1990 : *Vivre au pluriel*, Publication de l'Université de la Réunion, U.R.A. 1041 du CNRS, Réunion : 184 p.
- ALBER, Jean-Luc, BAVOUX, Claudine, & WATIN, Michel (éd.), 1992 : *Métissages. Linguistique et Anthropologie*, (Tome 2), Actes du Colloque international de Saint-Denis de la Réunion, Publication de l'Université de la Réunion, U.R.A. 1041 du CNRS, L'Harmattan, Paris : 323 p.
- ALVAREZ-PEREYRE, Frank, 1991, "La conscience linguistique : pourquoi, comment ?" in MARTEL, Claude (éd.), *Les Français et leurs langues*, Actes du colloque de Montpellier, Septembre 1988, Publication de l'Université de Provence : 291 - 302.
- ANS (d'), André-Marcel, 1987 : *Haïti paysage société*, Paris, Karthala, 337 p.
- ANS (d'), André-Marcel, 1994 : "Langue ou culture : L'impasse identitaire créole", in *Le métis culturel, Internationale de l'imaginaire* : 73 - 98.
- ARACIL, Lluís, V., 1965 : *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, Nancy.
- ARACIL, Lluís, V., 1982 : *Papers de sociolinguística*, Barcelona : La Magrana, 23-38.
- ARMAND, Alain, 1987 : *Dictionnaire kréol / français*, La Réunion, Océan Éditions : 399 p.
- ARMAND, Alain, 1990 : "Identité, altérité, pluralité, ou de la "Réunionnité", in Jean-François REVERZY & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Îles et Fables : Psychanalyse, Langues et Littératures*, L'espoir transculturel, Tome 2, L'Harmattan, Paris : 83 - 92.
- ARMAND, Alain, & CHOPINET, Gérard, 1983 : *La littérature réunionnaise d'expression créole*, Paris, L'Harmattan : 439 p.
- ARRIVE, Michel, GADET, Françoise, & GALMICHE, Michel, 1986 : *La grammaire d'aujourd'hui*, 720 p.
- AUZANNEAU, Michelle, 1993 : "Entre dire et faire en Poitou", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 87 - 93.
- BACHMANN, Christian, LINDENFELD, Jacqueline & SIMONIN, Jacky, 1981 : *Langage et communications sociales*, LAL, Crédif Hatier, 223 p.
- BAGGIONI, Daniel, 1977 : "Contribution à l'histoire de l'influence de la "Nouvelle Théorie du Langage" en France", in *Langages*, n° 46, Paris : 90 - 117.
- BAGGIONI, Daniel, 1979 [1977] : "Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la norme", *Cahiers de linguistique sociale* n° 1, "La norme" : 56 - 87, Université de Rouen, Université de Perpignan.
- BAGGIONI, Daniel, 1980 : "La langue nationale. Problèmes linguistiques et politiques", in *La pensée*, 209 : 36 - 49.
- BAGGIONI, Daniel, 1986 : *Langue et langage dans la linguistique européenne (1876-1933)*, 3 vol., thèse de Doctorat d'État, Aix-en-provence, 372 + 131 p.
- BAGGIONI, Daniel, 1987 : *Petit dictionnaire créole réunionnais / français*, Saint-Denis, Publications de l'Université de la Réunion, U.R.A. 1041 du CNRS, 360 p.
- BAGGIONI, Daniel, 1989 : "Le cache-cache d'une culture minorée et les lambeaux de l'identité perdue. Hypothèse pour une analyse du discours identitaire à la Réunion, in BAGGIONI, & MARIMOUTOU (éd.), *Formes-Sens / Identités*, Université de la Réunion : 11 - 25.
- BAGGIONI, Daniel, 1993 : "Dalons et paumés de la créolo-francophonie réunionnaise", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 95 - 107.
- BAGGIONI, Daniel, 1996 : "La notion d'insécurité linguistique chez Labov et la sociolinguistique co-variationniste et ses précurseurs littéraires", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 13 - 28.

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- BAGGIONI, Daniel & BRETON, Roland, 1995 : "Communauté(s) linguistique(s) francophone(s) et réseaux de communication : Le problème de la délimitation d'un / des ensemble(s) dans la "francophonie", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 2, Paris, Champion : 887 - 902.
- BAGGIONI, Daniel, CALVET, Louis-Jean, CHAUDENSON, Robert, MANESSY, Gabriel, & ROBILLARD Didier (de), 1992 : *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Montmagny Québec.
- BAGGIONI, Daniel & KAMINKER, Jean-Pierre, 1980 : "La norme, gendarme et bouc émissaire", in *La pensée*, 209 : 50 - 63.
- BAGGIONI, Daniel & KASBARIAN, Jean-Michel, 1995 : "Production de l'identité dans les situations de francophonie en contact", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 2, Paris, Champion : 855 - 869.
- BAGGIONI, Daniel, MARIMOUTOU, Jean-Claude Carpanin, & NEU-ALTENHEIMER, I., 1988 : "Névrose diglossique et choix graphique", in Daniel BAGGIONI & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Cuisines / identités*, Université de la Réunion, Saint-Denis : 153 - 177.
- BAGGIONI, Daniel, & ROBILLARD Didier (de), 1990 : *Île Maurice : une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan, 185 p.
- BAISSAC, C., 1880 : *Etude sur le patois créole mauricien*, Genève, Slatkine, 1976, 233 p.
- BALIBAR, Renée, & LAPORTE, Dominique : 1974 : *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette, 222 p.
- BARBERIS, J.M., BRES, Jacques, GARDES-MADRAY, Françoise, & SIBLOT, Paul, 1990 : "Avant-propos", in Robert LAFONT, *Le dire et le faire*, coll. Langue et praxis, groupe de recherche en linguistique praxématique, Université Paul Valéry, Montpellier III : 2 - 10.
- BATESON, G., 1977 : "Epistémologie de la cybernétique", in G. BATESON, *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil : 231 - 236.
- BAVOUX, Claudine, 1993 : "Francophonie malgache : images et réalités", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1 : 173 - 187.
- BAVOUX, Claudine (éd.), 1996 : *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, sept. 94, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 192 p.
- BAVOUX, Claudine, 1996 : "Le discours jubilatoire dans la presse régionale sur fond d'insécurité linguistique", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 117 - 129.
- BAVOUX, Claudine, 1997 : "Constitution et traitement d'un corpus "cryptoglossique" : quels fondements théoriques ?", in Claude FREY et Danièle LATIN (éd.), *Le corpus lexicographique, Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des troisièmes journées scientifiques du réseau thématique de recherche "Étude du français en francophonie", A.U.P.E.L.F. - U.R.E.F., De Boeck Université, Louvain-la-Neuve : 71 - 86.
- BAYLON, Christian, 1991 : *Sociolinguistique. Société, Langue et discours*, Paris, Nathan, 303 p.
- BEC, Pierre, 1952 : "L'accent du Midi dans ses rapports avec le substrat occitan", in *Annales de l'institut d'Études Occitanes*, 11.
- BÉDARD Édith, MAURAI, Jacques, 1983 : *La norme linguistique*, Québec, Paris, Conseil de la langue française, Le Robert : 850 p.
- BENIAMINO, Michel, 1992 : *L'imaginaire réunionnais*, Recherches universitaires réunionnaises, édition du Tramail, 276 p.
- BENIAMINO, Michel, 1993 : "La francophonie littéraire", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Paris, Champion : 515 - 532.
- BENIAMINO, Michel, 1996 : *Inventaire des particularités lexicales du français réunionnais*, AUPELF-UREF, EDICEF, 302 p.

- BENIAMINO, Michel, 1997 : "Pour une poétique de la xénologie. À propos de la création lexicale dans la littérature franco-créole : comparaisons et hypothèses", in *Etudes Créoles*, vol. XX, n° 1 : 29 - 45.
- BENIAMINO, Michel & BAGGIONI, Daniel, 1993 : "Le français, langue réunionnaise" in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Paris, Champion : 151 - 168.
- BENOIST, Jean, 1983 : *Un développement ambigu : structures et changements de la société réunionnaise*, Fondation pour la recherche, Saint-Denis, Réunion, 195 p.
- BENVENISTE, Émile, 1966 et 1974 : *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, vol. 1 et 2, 356 p et 286 p.
- BERNSTEIN, Basil, 1975 : *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit, 347 p.
- BERTILE, Wilfrid, 1987 : *La Réunion. Atlas thématique et régional*, Éditions arts graphiques modernes, Saint-Denis, Réunion, 162 p.
- BICKERTON, Dereck, 1975 : *Dynamics of Creole system*, New York, Cambridge University Press.
- BICKERTON, Dereck, 1981 : *Roots of language*, Ann Arbor, Karoma, 351 p.
- BIROS, B., 1979 : *L'identité réunionnaise*, Thèse de Doctorat de médecine, Faculté de médecine, Necker, Paris.
- BOLLEE, Annegret, 1987 : "Créoles français et français nord américains", in *Français standard du Canada, français de France*, Actes du Colloque de Trèves, 1985, sous la direction de Hans-Josef Niederehe et Lothar Wolf, Max Niemeyer Verlag Tübingen.
- BONNIOL, Jean- Luc, 1992 : *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Paris, Albin Michel, 299 p.
- BLOOMFIELD, Léonard, 1933 : *Language*, New York, Holt, Rinehart, et Winston. trad. fr. : *Le Langage*, Payot, Paris, 1970.
- BOUCHER, Antoine, 1710 : *Mémoire pour servir à la connoissance particulière de l'Isle Bourbon*, édité par Jacques Barassin, 1978, ACOI-IPHOM, Aix-en-Provence.
- BOURDIEU, Pierre, 1982 : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 243 p.
- BOURDIEU, Pierre, 1983 : "Vous avez dit populaire ?", in *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 46.
- BOURDIEU, Pierre, 1987 : *Choses dites*, Paris, Minuit, 230 p.
- BOURDIEU, Pierre, CHAMBOREDON, J.-C., & PASSERON, J.-C., 1968 : *Le métier de sociologue*, Mouton, Bordas, 430 p.
- BOUVIER J.-C. (prés.), MARTEL Claude (éd), 1991 : *Les Français et leurs langues*, Actes du Colloque de Montpellier, 5-7 septembre 1988, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- BOYER, Henri, 1988 : "Le "francitan". Matériaux pour une approche des représentations et des fonctionnements sociolinguistiques d'un *interlecte*", in *Lengas*, 23, CNRS, UA 1052, Université Paul Valéry, Montpellier III : 71 - 95.
- BOYER, Henri, 1990 : "Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie", in *Langue française*, 85 : 102 - 124.
- BRETEGNIER, Aude, 1994 : *Entre kozman et conversation. Analyse des interactions verbales en situation sociolinguistique de contacts de langues créole réunionnais/français*, Mémoire de DEA (Dir. Jacky SIMONIN), non publié, 330 p.
- BRETEGNIER, Aude, 1996a : "L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ?", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Tome 2, Paris, Champion : 903 - 923.
- BRETEGNIER, Aude, 1996b : "Le français "régional" de la Réunion : Variété linguistique de rencontre ou d'exclusion ?", in *Etudes Créoles*, vol. XIX n° 2 : 83 - 106.
- BRETEGNIER, Aude, 1997 : "Le français "régional" de la Réunion : lexicale, identification et insécurité linguistique", in Claude FREY et Danièle LATIN (éd.), *Le corpus lexicographique, Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des troisièmes journées scientifiques du réseau

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*  
thématique de recherche "Étude du français en francophonie", A.U.P.E.L.F. - U.R.E.F., De Boeck Université, Louvain-la-Neuve : 111 - 134.
- BRONCKART, Jean-Paul, 1985 : *Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Paris, Delachaut & Niestlé S.A.
- BRONCKART, Jean-Paul, 1997 : *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionisme socio-discursif*, Paris, Delachaut & Niestlé S.A., 351 p.
- BRUN, A., 1927 : *La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige*, Marseille.
- BRUNER, Jérôme, 1983 : *Savoir faire, savoir dire*, Paris, Presses Universitaires de France, 313 p.
- BRUNOT, Ferdinand, 1966 : *Histoire de la langue française*, Paris, Colin, vol. 1, 166 p.
- BUREAU, Conrad, 1985 : "Politique linguistique, norme et régionalismes", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 7 : 146 - 150.
- CALVET, Louis-Jean, 1974 : *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 246 p.
- CALVET, Louis-Jean, 1987 : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.
- CALVET, Louis-Jean, 1993a : *La sociolinguistique*, Paris, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 126 p.
- CALVET, Louis-Jean, 1993b : "Français et urbanisation", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 1 : 431 - 450.
- CALVET, Louis-Jean, 1993c : "Véhicularité, véhicularisation", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 1 : 451 - 456.
- CALVET, Louis-Jean, 1994a : *Les voix dans la ville*, Payot, 309 p.
- CALVET, Louis-Jean, 1994b : *L'argot*, Que sais-je, Paris, P.U.F. : 127 p.
- CALVET, Louis-Jean, 1996 : "Une ou deux langues ? Ou le rôle des représentations dans l'évaluation des situations linguistiques", in *Etudes Créoles*, vol. XIX n° 2 : 69 - 82.
- CANUT, Cécile, 1996a : *Dynamique et imaginaire linguistique dans les sociétés à tradition orale, le cas du Mali*, Thèse de Doctorat nouveau régime, Paris III, Paris, Didier Érudition.
- CANUT, Cécile, 1996b : "Acquisition, production et imaginaire linguistiques des familles plurilingues à Bamako (Mali)", in Anne-Marie HOUDEBINE (dir.) et Cécile CANUT (collab.), *Travaux de linguistique n° 7*, Université d'Angers : 43 - 52.
- CARAYOL, Michel, 1972 : "Remarques à propos du subjonctif dans le français parlé à la Réunion", in *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion*, juin 1972, 2 : 9 - 26.
- CARAYOL, Michel, 1977 : *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Atelier de reproduction de thèses, Lille III : 633 p.
- CARAYOL, Michel, en collab. avec ARMAND, Alain, LAURET, Daniel, BAGGIONI, Daniel, & MATHIEU, Martine, 1985 : *Particularités lexicales du français réunionnais*, Paris, Nathan, 392 p.
- CARAYOL, Michel, 1995 : "Intervention à propos de la communication de Didier de Robillard [1995]", in Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Le discours et ses sites*, Mélanges de linguistique et de littérature offerts à Michel Carayol, *Travaux et Documents*, U.P.R.E.S.-A 1041 du CNRS, Université de la Réunion : 99 - 104.
- CARAYOL, Michel & CHAUDENSON, Robert, 1976 : "Éssai d'analyse implication du continuum franco-créole à la Réunion", in Gabriel MANESSY & Paul WALD (éd.) : *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattant, 129 - 172.
- CARAYOL, Michel & CHAUDENSON, Robert, 1978 : "Diglossie et continuum linguistique à la Réunion" in *Les Français devant la norme*, Champion, Paris : 175 - 190.
- CARON, Jean, 1983 : *Les régulations de discours. Psycholinguistique et pragmatique du langage*, Paris, P.U.F., 255 p.
- CELLIER, Pierre, 1976 : *La situation linguistique de l'enfant réunionnais créolophone après quatre années de scolarisation élémentaire*, Centre universitaire de la Réunion, Saint Denis, Réunion, 408 p.

- CELLIER, Pierre, 1983 : *Normativité du français et a-normativité du créole : effets linguistiques et idéologie pédagogique en milieu diglossique*, Comité International des Études Créoles, 4<sup>ème</sup> Colloque, La Fayette, USA.
- CELLIER, Pierre, 1985a : *Description syntaxique du créole réunionnais, essai de standardisation*, Thèse d'État, Aix-en-Provence, 752 p.
- CELLIER, Pierre, 1985b : "Dysglossie réunionnaise" in *Cahiers de praxématique*, 5 : 21 - 38, Montpellier.
- CELLIER, Pierre, 1985c : "Production d'un système linguistique et identité : la situation réunionnaise" Daniel BAGGIONI & Martine MATHIEU (éd.), 1985 : *Culture(s) Empirique(s) et Identité(s) Culturelle(s) à la Réunion*, Université de la Réunion, Saint-Denis : 75 - 88.
- CELLIER, Pierre, 1988 : "Graphie du créole : identité visuelle de la langue écrite et langage de l'identité", in Daniel BAGGIONI & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Cuisines / identités*, Université de la Réunion, Saint-Denis : 139 - 144.
- CHANE-KUNE, Sonia, 1993 : *Aux origines de l'identité réunionnaise*, Paris, L'Harmattan, 206 p.
- CHANTEFORT, Alain, 1976 : "Diglossie au Québec. Limites et tendances actuelles", in *Langue française*, 31 : 91 - 104.
- CHAUDENSON, Robert, 1974a : *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 2 vol., 1248 p.
- CHAUDENSON, Robert, 1974b : "Le noir et le blanc : la classification raciale dans les parlers créoles de l'océan indien, in *Revue de Linguistique Romane*, vol. 38 : 75 - 94.
- CHAUDENSON, Robert, 1977 : "Le français dans les îles de l'océan indien" in *Le français hors de France*, Champion, Paris.
- CHAUDENSON, Robert, 1979 : "À propos d'un lexique des particularités du français de l'Île Maurice", in *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion*, n° 10 : 133 - 141.
- CHAUDENSON, Robert, 1981 : *Textes créoles anciens. La Réunion et Maurice*, Kreolische Bibliothek, Hamburg : Buske, 268 p.
- CHAUDENSON, Robert, 1989 : *Créoles et enseignement du français*, CERFOI, Université de la Réunion, L'Harmattan, Paris, 198 p.
- CHAUDENSON, Robert, 1992a : *Des îles, des hommes, des langues. Langues créoles, cultures créoles*, L'Harmattan, Paris, 308 p.
- CHAUDENSON, Robert, 1992b : "Mulâtres, Métis, Créoles...", in Jean-Luc ALBER, Claudine BAVOUX, & Michel WATIN (éd.), *Métissages. Linguistique et Anthropologie*, (Tome 2), Actes du Colloque international de Saint-Denis de la Réunion, Publication de l'Université de la Réunion, U.R.A. 1041 du CNRS, L'Harmattan, Paris : 23 - 37.
- CHAUDENSON, Robert, 1993a : "La typologie des situations de francophonie" in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Paris, Champion : 357 - 369.
- CHAUDENSON, Robert, 1993b : "Francophonie, français zéro, et français régional" in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Paris, Champion : 385 - 404.
- CHAUDENSON, Robert, 1995 : *Les créoles*, Que sais-je, Paris, P.U.F., 127 p.
- CHOMSKY, Noam, 1965 : *Aspects of the theory of syntax*, M.I.T. Press, Cambridge (trad. fr. *Aspects de la théorie syntaxique*, Le Seuil, 1971).
- CHOMSKY, Noam, 1968 : *Language and Mind*, Harcourt, Brace & World, Inc. (trad. fr. *Le langage et la pensée*, 1969, Paris, Payot).
- COHEN, Marcel, 1956 : *Pour une sociologie du langage*, Paris, A. Michel, 396 p.
- Conseil de la Langue française, 1981 : Actes du colloque "Les français régionaux", Québec, 21-25 octobre 1979, in *Documentation du Conseil de la Langue française*, n° 9, Québec, CILF-OLF, Éditeur officiel du Québec.
- COSERIU, Eugenio, 1952 : "Sistema norma y habla", in *Revista de la facultad de humanidades y ciencias de Montevideo*, : 113 - 177.
- COSERIU, Eugenio, 1958 : *Sincronia, diacronia e historia. El problema del cambio in linguistico*, Montevideo, Facultad de humanidades y ciencias.

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- COSERIU, Eugenio, 1967 : *Teorica del langaje y linguistica general*, Madrid, Bliiblioteca Romanica, hispanica.
- COSERIU, Eugenio, 1968 : *Einführung in die strukturelle linguistik*, Cours donné pendant l'hiver 1967-68, à l'Université de Tübingen.
- COSNIER Jacques, 1989 : "Les tours et le copilotage dans les interactions conversationnelles" in Erving GOFFMAN, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Actes du Colloque "Lecture d'Erving Goffman en France", Cerisy-la-Salle, 1987, Minuit, Paris : 233-244.
- COUDERC, Yves, 1975 : "Lo francitan", in *Occitània passat e present*, 4, repris sous le titre "Le francitan et la question linguistique", 1976, in *Cahiers du groupe de recherche sur la diglossie*, 3, Université Paul Valéry, Montpellier III.
- COUDERC, Yves, 1976 : "À propos du francitan", in *Cahiers du groupe de recherche sur la diglossie*, 3, Université Paul Valéry, Montpellier III.
- CULIOLI, Antoine, 1973 : "Sur quelques contradictions en linguistique", in *Communications* 20, mai 1973 : 83 - 91.
- CULIOLI, Antoine, 1990 : "La linguistique : de l'empirique au formel" (1968), in *Pour une linguistique de l'énonciation, Opérations et représentations*, Tome 1, Paris, Orphys : 9 - 46.
- DALBREA, J.P., 1988 : "Phénomènes de contacts, conflits de norme et changement linguistique", in *Travaux du Cercle Linguistique de Nice*, n° 10 - 11 : 27 - 51.
- DAFF, Moussa, 1996 : "La situation du français au Sénégal", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 2 : 565 - 575.
- DAVY, Pierre, 1971 : "Créole et français en Guadeloupe : une complicité périlleuse", in *Documents du CERAG*, 4, Fort-de-France : 59 - 66.
- DAVY, Pierre, 1975 : "Le mal diglottique", in *Le C.A.R.E.*, 2, Pointe-à-Pitre : 101 - 113.
- DESSPORT, Jean-Marie, 1989 : *De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848*, Océan Éditions, avec le concours du Conseil Régional de la Réunion, Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement, Saint-Denis, 119 p.
- DUCROT, Oswald, et al., 1980 : *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- DUCROT, Oswald & SCHAEFFER, Jean-Marie, 1995 : *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 668 p.
- DURKHEIM Émile, 1973 : *Sociologie et philosophie*, P.U.F., Paris.
- DURKHEIM, Émile, 1894 : *Les règles de la méthode sociologique* (rééd. Paris, P.U.F., 149 p.).
- DURKHEIM, Émile, 1968 : *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, P.U.F.
- ÉLOY, Jean Michel, 1993 : "L'insécurité linguistique en français monolithique, ou quel est le salaire de la peur ?", in Michel FRANCARD, (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 95 - 107.
- ENCREVÉ, Pierre, 1976 : "Labov, linguistique, sociolinguistique", Avant-propos, in William LABOV, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit : 9 - 35.
- ERVIN, S. M. & OSGOOD, C. E., 1965 : "Second language learning and bilingualism", in S. E. OSGOOD & T. A. SEBEOK (éd.), *Psycholinguistics : a survey of theory and research problems*, Bloomington, Indiana University Press.
- ESPAGNE, A., 1887 : "Inscriptions languedociennes contemporaines recueillies à Montpellier", in *Revue des langues romanes*, tome XXXI.
- ESTEVE, Viviane, 1991 : "Une enquête d'opinion sur la langue régionale menée auprès des insituteurs de la circonscription de Mende (1986)", in *Lengas*, 29, CNRS URA D 1052, Université Paul Valéry, Montpellier III : 151 - 172.
- EVE, Prosper, 1990 : *Histoire abrégée de l'enseignement à la Réunion*, Conseil Régional de la Réunion, Comité de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement, Saint-Denis, 40 p.
- FABRE, Sylvette, 1986 : "La familiarité avec la langue régionale et le représentation que s'en font les enfants", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 8 : 29 - 56
- FABRE, Sylvette, 1987 : "Variation langagières régionales : études de terrain et pratiques en classe dans la région de Nîmes", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 11 : 34 - 39.

- FAINE, J., 1939 : *Le créole dans l'univers : études comparatives des parlers français-créoles*, t. 1 : *Le Mauricien*, 22 + 214 p.
- FERGUSON, Charles, A., 1959 : "Diglossia", in *Word*, XV : 325 - 340.
- FERGUSON, Charles, A., 1991 : "Diglossia revisited", in *Studies in diglossia*, vol. X, N° 1, University N Tex Press, Stanford University : 214 - 234.
- FEBVRE, Lucien, 1906 : "Histoire et dialectologie", in *Revue de synthèse historique*, vol. XII : 249 - 261.
- FIOUX, Paule, 1996 : "Quelques sourdines à l'insécurité linguistique", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, sept. 94, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 151 - 166
- FISHMAN, Joshua, A., 1968 : *Readings in the sociology of language*, Mouton, La Haye.
- FISHMAN, Joshua, A., 1971 : *Sociolinguistique*, Paris, Nathan, Labor, 160 p. (trad. de *Sociolinguistics : a brief introduction*, Nebury House, Rowley, Mass., 1970)
- FISHMAN, Joshua, A., 1971 et 1972 : *Advances in the sociology of language*, vol. I (basic concepts, theories and problems : alternative approaches) ; vol. II (selected studies and applications), Mouton, La Haye.
- FONROSE, Gérard, & MERIDA, Georges, 1986 : "L'enfant créole et l'école : double-bind et insécurité linguistique", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 8 : 57 - 71.
- FRAISSE, Chantal, 1980 : "Diglossie, discours occitaniste et blocages linguistiques", in *Lengas*, 8 : 1 - 32.
- FRANCARD, Michel (en collaboration avec J. LAMBERT et F. MASUY) (éd.), 1993a : *L'insécurité linguistique en communauté française de Belgique*, Collection "Français et Société" n° 6, Bruxelles, Service de la langue française, 44 p.
- FRANCARD, Michel, 1993b : "Entre Romania et Germania : la Belgique francophone", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 1 : 317 - 336.
- FRANCARD, Michel, 1993c : "Trop proches pour ne pas être différents. Profil de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 61 - 70.
- FRANCARD, Michel, 1993d : "Des francophones en quête de légitimité. Perceptions de la langue française dans la communauté de Belgique", in Françoise MASSARD (éd.), *La langue : vecteur d'organisation internationale*, coll. Échanges francophones, n° 2, Louvain-la-Neuve, Académia : 39 - 46.
- FRANCARD, Michel (et al.) (éd.), 1993, 1994 : *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, septembre 1993, Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve, Belgique, 2 vol., vol. 1 : 223 p., vol. 2 : 145 p.
- FRANCARD, Michel, 1996 : "Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, sept. 94, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 93 - 102.
- FRANÇOIS, Denise, 1972 : "La notion de norme en linguistique. Attitude descriptive. Attitude prescriptive", in Jeanne MARTINET (éd.), *De la théorie linguistique de l'enseignement de la langue*, Paris, P.U.F. : 153 - 158.
- GAMBIER, Yves, GAUDIN, François & GUESPIN, Louis, 1990 : "Terminologie et Polynomie", in J. CHIORBOLI (éd.), *Corti 90*, Actes du colloque international des langues polynomiques, Université de Corse : 202 - 217.
- GAONAC'H, Daniel, 1987 : *Théories d'apprentissage et acquisition d'une langue étrangère*, Coll. Langue et Apprentissage des Langues, Crédif, Hatier, 239 p.
- GARDES-MADRAY, Françoise, & BRES, Jacques, 1987 : "Conflits de nomination en situation diglossique", in Geneviève VERMES & Josiane BOUTET, *France pays multilingue*, Tome 2 : *Pratique des langues en France*, Paris, L'Harmattan : 78 - 90
- GARDY, Philippe, 1979 : "Contribution à l'étude des représentations de l'occitan dans la vie publique : les élections législatives d'Août 1893 à Montpellier", in *Lengas* n°5 : 1 - 36.

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- GARDY, Philippe, 1990 : "Aux origines du discours francophoniste : le meurtre des patois et leur rachat par le français", in *Langue française*, 85 : 22 - 34.
- GARVIN, Paul, 1983 : "Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque", in Édith BEDARD, & Jacques MAURIS (éd.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert : 141 - 152.
- GAUVIN, Axel, 1980 : *Quartier-Trois-Lettres*, Paris, L'Harmattan.
- GAUVIN, Axel, 1984 : *Kartié-troi-lète*, Version créole de *Quartier-Trois-Lettres*, Presses de développement, Saint-Leu, Ile de la Réunion.
- GAUVIN, Axel, 1987 : *Faims d'enfance*, Paris, Seuil.
- GAUVIN, Axel, 1990 : *L'Aimé*, Paris, Seuil.
- GAUVIN, Axel, 1995 : *Bayalina*, Version créole de *Faims d'enfance*, Coll. Farfar liv kréol, Grand Océan, Saint-Denis, Ile de la Réunion.
- GÉRARD, Gabriel, 1984 : *Histoire résumée de la Réunion*, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Réunionnais, Saint-Denis, Réunion, 717 p.
- GERON, Geneviève, 1993 : "Comment disent-ils leur insécurité ? Analyse typologique d'un discours épilinguistique", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 41 - 49.
- GIGLIOLI, P., P. (éd.), 1972 : *Language and social context*, Penguin Books, England.
- GOFFMAN E., 1973 : *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tome 1: "La présentation de soi", Paris, Minuit.
- GOFFMAN, Erving, 1974 : *Les rites d'interaction*, Minuit, Paris, 230 p. (Traduit de : *Interaction Ritual : Essays on face-to-face behavior*, New York Doubleday Anchor, 1967.
- GOFFMAN, Erving, 1987 : *Façons de parler*, Minuit, Paris, 277 p. (Traduit de : *Forms of Talk*, Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 1981).
- GOFFMAN, Erving, 1989 : "Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec" in Erving GOFFMAN, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Actes du Colloque "Lecture d'Erving Goffman en France", Cerisy-la-Salle, 1987, Minuit, Paris.
- GRAWITZ, Madeleine, 1996 : *Méthodes des sciences sociales*, 10<sup>ème</sup> édition, Dalloz, Paris, 920 p.
- GREGOIRE (Abbé), 1794 : *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française.*
- GRIZE, Jean-Blaise, 1990 : *Logique et langage*, Ophrys, Paris.
- GROSJEAN, François, 1982 : *Life in two languages. An introduction to bilingualism*, Cambridge, Mass./ London, Harvard University Press.
- GUEUNIER Nicole, 1980 : "Problèmes d'édition et d'analyse de textes oraux produits dans une communauté rurale réunionnaise", in : *Études créoles*, vol. 3, n°1, Comité international des Études Créoles, A.U.P.E.L.F. / A.C.C.T., Montréal, Canada : 42 - 53.
- GUEUNIER, Nicole, 1993a : *Le français au Liban : cent portraits linguistiques*, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de Provence, CIRELFA, ACCT, Didier, Paris, 221 p.
- GUEUNIER, Nicole, 1993b : "Les francophones du Liban : fous de langues", in Didier de ROBILLARD, & Michel BENIAMINO (éd.), 1993, *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, vol. 1 : 263 - 282.
- GUEUNIER, Nicole, 1994a : ""Je suis un Libanais typique". Sécurité et insécurité linguistique chez les Libanais francophones", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 2 : 35 - 45.
- GUEUNIER, Nicole, 1994b : "L'insécurité linguistique. Méthodologie et construction du concept", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 2 : 133 - 140.
- GUEUNIER, Nicole, GENOUVRIER, Émile & KHOMSI, Abdelhamid, 1978 : *Les français devant la norme*, Paris, Champion, 203 p.
- GUMPERZ, John, 1964 : "Linguistic and social interactions in two communities", in *American Anthropologist* n° 66 : 37 - 53.

- GUMPERZ, John, 1968 : "The speech community" in *International Encyclopedia of Social Sciences*, vol. 9 : 381 - 386.
- GUMPERZ, John, J., 1969 : "Communication in multilingual Societies", in S. TYLOR (éd.), *Cognitive anthropology*, Holt, Rinehart, et Winston.
- GUMPERZ, John, 1982 : "The linguistics basis of communicative competence", in Deborah TANNEN (éd.), *Analysing discourse : Text and talk*, Georgetown University, Round Table on Languages and Linguistics 1981, Washington DC, Georgetown University Press : 323 - 334.
- GUMPERZ, John, 1989a : *Engager la conversation*, Minit, Paris, 185 p. (Traduit de : *Language and the Communication of Social Identity*, Cambridge University Press, 1982 (ch. 1) ; *Discourse strategies*, Cambridge University Press, 1982 (ch. 2, 3, 6) ; *Language in Social Groups*, Stanford University Press, 1971 (ch. 4) ; *The social Construction of Literacy*, Jenny Cook-Gumperz éd., Cambridge University Press, 1986 (ch. 5).
- GUMPERZ, John, 1989b : *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*. Présentation de Jacky SIMONIN, Université de la Réunion, U.R.A. 1041 du CNRS, Paris, L'Harmattan. (Traduit de : *Discourse strategies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982).
- GUMPERZ, John, 1989c : "Cadrer et comprendre. Une politique de la conversation" in Erving GOFFMAN *Le parler frais d'Erving Goffman*, Actes du Colloque "Lecture d'Erving Goffman en France", Cerisy-la-Salle, 1987, Minit, Paris.
- GUMPERZ, John, & HYMES Dell H., 1972 : *Directions in sociolinguistics : the ethnography of communication*, Holt, Rinehart and Winston, New York.
- HAGÈGE, Claude, 1985 : *L'homme de paroles, Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 406 p.
- HALL, R., 1962 : "The cycle-life of pidgin language, in *Lingua*, XI : 151 - 156.
- HALLIDAY, M., McINTOSH, A. & STREVENSON, P., 1972 : "The users and uses of Language", in : Josuah, A FISHMAN, (éd.), 1972, *Readings in the Sociology of Language*, La Haye, Mouton : 139 - 170.
- HAMERS, Josiane & BLANC, Michel, 1983 : *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardage : 498 p.
- HATTIGER, Jean-Louis, 1983 : *Le français populaire d'Abidjan : un cas de pidginisation*, Abidjan, ILA : 348 p.
- HAUGEN, Einar, 1962 : "Schizoglossia and the linguistic norm", in *Monograph Series on Language and Linguistics*, 15, Georgetown U. P., 63 - 69.
- HAUSMANN, Frantz Joseph, 1986 : "Les dictionnaires du français hors de France", in Lionnel BOIVERT, Claude POIRIER, & Claude VERREAULT (dir.), *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval : 3 - 21.
- HAWKINS, Peter, 1996 : "Esquisse d'une comparaison des mondes anglophone et francophone", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Tome 2, Paris, Champion : 835 - 843.
- HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1969 : "Remarques sur les créoles français des Antilles : problèmes de convergence linguistique", in *Actes du X<sup>e</sup> Congrès International des Linguistes*, Édition de l'Académie de la République socialiste de Roumanie, Bucarest : 721 - 731.
- HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1978 : "Approche sociolinguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe", in *Langue française*, 37 : 106 - 118.
- HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1981 : "La diglossie en Guadeloupe suppose-t-elle des diglottes ?", communication présentée au Colloque international de sociolinguistique de Montpellier, 3 - 5 décembre 1981, 5 p.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, avec la collaboration de Didier de ROBILLARD et Robert CHAUDENSON, 1991 : *Bibliographie des études créoles. Langues, cultures, sociétés*, coll. "Langues et développement", Institut d'Études Créoles et Francophones, Didier-Érudition, 254 p.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, 1993 : *Écrire en créole*, Paris, L'Harmattan, 316 p.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine & HAZAËL-MASSIEUX, Guy, 1996 : "Quel français parle-t-on aux Antilles ?" in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), Claudine

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- BAVOUX (collab.), *Le français dans l'espace francophone*, Tome 2, Champion, Paris : 665 - 687.
- HEREDIA, Christine (de), 1987 : "Du bilinguisme au parler bilingue" in : Geneviève VERMES & Josiane BOUTET, *France pays multilingue*, Tome 2 : Pratique des langues en France, Paris, L'Harmattan, 1987 : 91 - 127.
- HÉRY, Louis, 1928 : *Fables créoles dédiées aux dames de l'île Bourbon*, Saint-Denis.
- HJELMSLEV, Louis, 1943 : *Prolégomènes à une théorie du langage*, trad. fr : 1966, Paris, Minuit.
- HJELMSLEV, Louis, 1971a : *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.
- HJELMSLEV, Louis, 1971b : "Langue et parole" in *Essais linguistiques*, (rédigé en 1943) Paris, Minuit.
- HOLM, J., 1989 : *Pidgins and creoles*, 2 vol., Cambridge University Press, 704 p.
- HOTTOIS, Gilbert, 1981 : "La hantise contemporaine du langage. Essai sur la situation philosophique du discours lacanien", in *Confrontations psychiatriques*, n° 19 : "Psychiatrie et linguistique", Paris, SPECIA : 163 - 188.
- HOUEBINE, Anne-Marie, 1993 : "De l'imaginaire linguistique des locuteurs et de la dynamique linguistique", in Michel FRANCARD, (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 31 - 40.
- HOUEBINE, Anne-Marie, 1996 : "L'imaginaire linguistique et son analyse", in Anne-Marie HOUEBINE (dir.) et Cécile CANUT (collab.), *Travaux de linguistique* n° 7, Université d'Angers : 9 - 26.
- HYMES, Dell H., 1967 : "Models of the interaction of language and social life", in McNamara (éd.), *Problems of bilingualism*, Journal of Social Issues, XXIII, 2.
- HYMES Dell H., 1974 : *Foundations in sociolinguistics. An ethnographic approach*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 245 p.
- HYMES, Dell H., 1991 : *Vers la compétence de communication*, Hatier-Crédif, (LAL), Paris, 219 p.
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.), 1990 : *Recensement général de la population de 1990*, "Population, activité, ménages", Le département et ses communes, Réunion, 177 p.
- JAKOBSON, Roman, 1963 : *Essai de linguistique générale*, Paris, Minuit : 260 p.
- JARDEL, Jean-Pierre, 1974 : *Du conflit des langues au conflit interculturel. Une approche de la société martiniquaise*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, non publiée, Université de Nice.
- JARDEL, Jean-Pierre, 1982 : "Le concept de "diglossie" de Psichari à Ferguson", in : *Lengas*, 11, Université de Montpellier : 5 - 15.
- JODELET, Denise (dir.), 1997 : *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F., 447 p., 5<sup>o</sup> éd. (1<sup>o</sup> éd. : 1989).
- JODELET, Denise, 1997 : "Représentations sociales : un domaine en expansion", in Denise JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, 5<sup>o</sup> éd. (1<sup>o</sup> éd. 1989), Paris, P.U.F. : 47 - 78.
- KAHLOUCHE, Rabah, 1993 : "Diglossie, norme et mélange de langues : étude de comportements linguistiques de bilingues berbère (kabyle) / français", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 22 : 73 - 90.
- KASBARIAN, Jean-Michel, BAGGIONI, Daniel, & GRIMALDI, Élisabeth (éd.) 1994 : *Genèse de la (des) norme(s) sociolinguistique(s)*, suivi de *Le concept en philosophie et dans les sciences humaines et le concept de "norme linguistique"*, Aix-en-Provence, Publication de l'université de Provence.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1989 : "Théorie des faces et analyses conversationnelles" in Erving GOFFMAN, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Actes du Colloque "Lecture d'Erving Goffman en France", Cerisy-la-Salle, 1987, Minuit, Paris : 155 - 179.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1990 : *Les interactions verbales*, (Tome 1) Armand Colin, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1997 : *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Colin, 290 p.

- KLINKENBERG, Jean-Marie, 1989 : "Le problème de la langue d'écriture dans la littérature francophone de Belgique de Verhaeren à Verheggen", in Árpád Vigh (dir.), *L'identité culturelle dans les littératures de langue française*, Actes du colloque de Pécs, Presses de l'Université de Pécs, A.C.C.T., Paris : 65 - 79.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 1993 : "Préface" in Michel FRANCARD, *L'insécurité linguistique en communauté française de Belgique*, Collection "Français et Société" n° 6, Bruxelles, Service de la langue française : 5 - 7.
- KNECHT, Pierre, 1996 : "La Suisse romande : aspects d'un paysage francophone conservateur", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 2 : 759 - 770.
- KOUBA-FILA, Édith, 1996 : "Image et réalités du français au Congo", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 2 : 615 - 629.
- KREMnitz, Georg, 1981 : "Du "bilinguisme" au "conflit linguistique", cheminement de termes et de concepts, in *Langages*, 61, GRECO, ERA 754, CNRS, Université de Rouen, Larousse : 63 - 74.
- KREMnitz, Georg, 1991 : "Y a-t-il des "diglossies neutres", in *Lengas*, 30, CNRS URA D 1052, Université Paul Valéry, Montpellier III : 29 - 36.
- LABOV William, 1966 : *The social stratification of English in New York City*, Washington, D.C., Center for Applied Linguistics, 655 p.
- LABOV, William, 1969 : "Contraction, Deletion and Inherent Variability of the English Copula", in *Language* n° 45 : 715 - 762.
- LABOV, William, 1970 : "The Study of Language in its Social Context", in *Studium Generale* n° 23 : 30 - 87.
- LABOV, William, 1975 : "Potes et paumés", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5 - 6 : 31 - 44, repris dans William Labov, *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, T. 1, Paris, Minuit.
- LABOV, William, 1976 : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, 457 p. (trad. de *Sociolinguistics Patterns*, 1972, Philadelphie, University of Pennsylvania Press).
- LABOV, William, 1978 : *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des États-Unis*, Paris, Minuit, 315 p. (trad. de *Language in the inner city : Studies in the Black English Vernacular*, 1972, Philadelphie, University of Pennsylvania Press).
- LABOV, William, 1984 : "The Social Motivation of a Sound Change", in *Sociolinguistics Patterns*, Philadelphia, University of Philadelphia Press : 1 - 41, *Word* n° 19, 1963 : 273 - 309.
- LABOV, William, & WALETZKY J., 1967 : "Narrative analysis : oral versions of personal experiences", in J HELM (ed.), *Essays on the verbal and visual arts*, Seattle, University of Washington Press : 14 - 44.
- LACAN, Jacques, 1971 : *Écrits II*, Paris, le Seuil.
- LAFAGE, Suzanne, 1983 : *Étude sociolinguistique de l'aire kru de Côte d'Ivoire*, Aidjan, ILA / ACCT, 249 p.
- LAFAGE, Suzanne, 1996 : "La Côte d'Ivoire : Une appropriation nationale du français ?", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 2 : 587 - 602.
- LAFONT, Robert, 1971 : "Un problème de culpabilité sociologique : la diglossie franco-occitane", in *Langue française*, 9 : 93 - 99.
- LAFONT, Robert, 1973 : "Acculturation, aliénation ethnique et dégénérescence patoisante dans une situation ancienne de contacts linguistiques : questions de méthode" (1973), in Robert LAFONT, 1990, *Le dire et le faire*, coll. Langue et praxis, groupe de recherche en linguistique praxématique, Université Paul Valéry, Montpellier III : 13 - 24.
- LAFONT, Robert, 1977 : "L'intercesseur de la norme", in Robert LAFONT, *Le dire et le faire*, coll. Langue et praxis, groupe de recherche en linguistique praxématique, Université Paul Valéry, Montpellier III : 25 - 35.
- LAFONT, Robert, 1981 : "La diglossie comme conflit : l'exemple occitan", in Robert LAFONT, 1990, *Le dire et le faire*, coll. Langue et praxis, groupe de recherche en linguistique praxématique, Université Paul Valéry, Montpellier III : 61 - 92.

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- LAFONT, Robert, 1982 : "Le discours idéologique dans l'enquête sur la diglossie", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 4 - 5 : 88 - 97.
- LAFONT, Robert, 1984 : "Pour retrousser la diglossie", in *Lengas*, 15, CNRS, URA D0580, Université Paul Valéry, Montpellier III : 5 - 36.
- LAFONT, Robert, 1988 : "Code switching et production de sens", in *Lengas*, 24, CNRS, URA D0580, Université Paul Valéry, Montpellier III : 7 - 18.
- LAFONT, Robert, 1990 : *Le dire et le faire*, coll. Langue et praxis, groupe de recherche en linguistique praxématique, Université Paul Valéry, Montpellier III, 349 p.
- LAFONT, Robert, 1991 : "Parler français", in Claude MARTEL (éd.), *Les Français et leurs langues*, Actes du colloque de Montpellier, Septembre 1988, Publication de l'Université de Provence : 461 - 470.
- LAFONT, Robert, 1997 : *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan.
- LAFONTAINE, Dominique, 1986 : *Le parti pris des mots*, Bruxelles, Mardaga.
- LAPONCE, Jean, A., 1984 : *Langue et territoire*, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Presses de l'Université de Laval, 265 p.
- LARA, Luis Fernando, 1983 : "Le concept de norme dans la théorie d'Eugenio Coseriu", in Édith BEDARD, & Jacques MAURIS (éd.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert : 153 - 177.
- LAROUSI, Foued, 1993, "Processus de minoration linguistique au Maghreb", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 22 :45 - 56.
- LAURET, Daniel, 1991 : *Le créole de la réussite*, éd. du Tramail, Recherches universitaires réunionnaises, Saint Denis, Réunion, 308 p.
- LEFEBVRE Claire, 1974 : "Discreteness and the linguistic continuum in Martinique", in *Anthropological linguistics*, 16 (2) : 47 - 48.
- LEFEBVRE Claire, 1983, "Le style" in Edith BEDARD, & Jacques MAURIS (éd.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert : 305 - 333.
- LEGRAND-GELBER, R., 1986 : "Comprendre en classe le discours pédagogique", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 9 : 65 - 75.
- LEGUEN, Marcel, 1979 : *Histoire de l'île de la Réunion*, L'Harmattan, Paris, 263 p.
- LEFEBVRE, Claire, MAGLOIRE-HOLLY, H., & PIOU, N., 1982 : *Syntaxe de l'haïtien*, New York, Karoma, 251 p.
- LE PAGE, Robert, B., & TABOURET-KELLER, Andrée, 1985 : *Acts of identity : creole-based approaches to language and ethnicity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LEVI-STRAUSS, C. (dir.), 1983 : *L'identité*, Séminaire interdisciplinaire, Paris, Gallimard, 497 p.
- LODS, Jean, 1990 : "Écriture et déracinement", in Jean-François REVERZY & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Îles et Fables : Psychanalyse, Langues et Littératures*, L'espoir transculturel, Tome 2, L'Harmattan, Paris : 165 - 175.
- LOZAY, Gérard, 1986 : "L'intégration de la langue régionale à l'enseignement du français", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 8 : 9 - 28
- LÜDI, Georges & PY, Bernard, 1986 : *Être bilingue*, Collection Exploration, Peter Lang (éd.), Berne, Suisse.
- LÜDI, Georges & PY, Bernard, 1991 : "Être bilingue en Suisse : contacts de langue et vie quotidienne", in Bulletin CILA 54, 700 ans de contacts linguistique en Suisse, Neuchâtel, René Janneret (éd.) : 73 - 86.
- MACKEY, William, 1971 : *La distance interlinguistique*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 193 p.
- MACKEY, William, 1976 : *Bilinguisme et contact de langues*, Paris, Klincksieck, 534 p.
- MACKEY, William, Francis, 1978 : "Langue, dialecte et diglossie littéraire", in GIORDAN & RICARD (éd.), *Diglossie et littérature*, Bordeaux - Talence, MSHA : 19 - 50.
- MACKEY, William, Francis, 1996 : "Langue première et langue seconde", in NELDE P., WOLCK, W., STARY Z., & GOEBL H. (éd.), *Kontaktlinguistik / Linguistique de contact*, Berlin, Walter de Gruyter, ch. 33.
- MAINGENEAU, Dominique, 1981 : *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette Université, Coll. L.A.L., 126 p.

- MAINGENEAU, Dominique, 1990 : *L'analyse de discours*, Paris, Hachette, 144 p.
- MANESSY, Gabriel, 1981 : "Créolisation sans pidgin, variantes approximatives et variantes créolisées", in *Études Créoles*, vol. IX, n° 1 : 62 - 77.
- MANESSY, Gabriel, 1987 : "Créolisation et créolité", in *Études Créoles*, vol. X, n° 2 : 25 - 38.
- MANESSY, Gabriel, 1994 : "Pratique du français en Afrique noire", in *Langue Française*, 104, Paris, Larousse : 11 - 19.
- MARÇAIS, William,, 1930 / 1931 : "La diglossie arabe" in *L'enseignement public, Revue pédagogique*, Tome CIV, n° 12 : 401 - 409, Tome CV : 20 - 39 et 120 - 133.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1978 : "Détermination sociolinguistique et fantasmes : Le sud de la Corse" in *Proceedings of the twelfth International Congress of Linguists*, Innsbruck : 317 - 320.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1980 : "Pour une approche sociolinguistique de la situation corse", in *Études corses*, 14 : 133 - 150.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1981 : "Bilinguisme, Diglossie, Hégémonie : Problèmes et tâches in *Langages*, 61, GRECO, ERA 754, CNRS, Université de Rouen, Larousse : 5 - 12.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1984 : "La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse", in Jean-Claude BOUVIER (et al.) (éd.), *Actes du XVIIème Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Aix-en-Provence - Marseille, Presses Universitaires de Provence : 309 - 314.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1986 : "Actualité du processus de naissance de langues en domaine roman", in *Cahiers de linguistique sociale (Sociolinguistique romane)*, n° 9 : 21 - 29.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1987 : "L'action thématique programmée Individuation Sociolinguistique Corse et le corse langue polynomique", in *Études corses*, 28 : 5 - 20.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste & GARDIN, Bernard, 1974 : *Introduction à la sociolinguistique, la linguistique sociale*, Larousse, 263 p.
- MARCHELLO-NIZIA, C. & PICOCHÉ, J., 1994 : *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 396 p.
- MARIMOUTOU, Jean Claude, Carpanin, 1988 : "Créolisation, créolité et littérature", in Daniel BAGGIONI & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Cuisines / identités*, Université de la Réunion, Saint-Denis : 99 - 101.
- MARIMOUTOU, Jean-Claude, Carpanin, 1989 : "Oralité et écriture, les chansons créoles de danyel Waro et Ziskakan", in Daniel BAGGIONI & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Formes - Sens / Identités*, Université de la Réunion, Saint-Denis : 151 - 208.
- MARIMOUTOU, Jean-Claude, Carpanin, 1990a : *Le roman réunionnais : une problématique du Même et de l'Autre*, Thèse de doctorat d'État, Université Paul Valéry, Montpellier.
- MARIMOUTOU, Jean-Claude, Carpanin, 1990b : "La littérature d'expression française et le soupçon", in Jean-François REVERZY & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Îles et Fables : Psychanalyse, Langues et Littératures*, L'espoir transculturel, Tome 2, L'Harmattan, Paris : 143 - 146.
- MARIMOUTOU, Jean-Claude, Carpanin, 1997 : "Écriture de / dans l'hétérogénéité : francophonie littéraire et littérature du créole. Un auteur à l'œuvre, Axel Gauvin", in *Études Créoles*, vol. XX, n° 1 : 11 - 28.
- MARTEL, Claude (éd.), *Les Français et leurs langues*, Actes du colloque de Montpellier, Septembre 1988, Publication de l'Université de Provence, 550 p.
- MARTINET, André, 1960 : *Éléments de linguistique générale*, Colin, Paris.
- MARTINET, André, 1993 : *Mémoires d'un linguiste*, Quai Voltaire, Paris.
- MARTINIELLO, Marco, 1995 : *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Que sais-je, Paris, P.U.F., 127 p.
- MAURAS, Jacques, 1993 : "État de la recherche sur la description de la francophonie au Québec", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 1 : 79 - 100.
- MAURER, Bruno, 1993 : *Le français et les langues nationales à Djibouti : aspects linguistiques et sociolinguistiques*, Thèse de Doctorat, Montpellier III.

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- MAURER, Bruno, 1996 : "'Continuité' et 'convivialité' : utiliser le concept de continuum pour situer les français d'Afrique", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 2 : 873 - 886.
- MAZEL, J., 1982 : 'Vous avez dit "francitan" ?', in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 4 - 5, Actes du colloque de Montpellier : *Situations de diglossie*.
- MEILLET, Antoine, 1905 - 1906 : "Comment les mots changent de sens", in *L'année sociologique*, repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, 1965, Paris, Champion, 1ère éd. 1921.
- MEILLET, Antoine, 1965 : "L'État actuel des études de linguistiques générales", leçon inaugurale au Collège de France (13 février 1906), in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1ère éd. 1921.
- MEILLET, Antoine, 1975 : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion (première édition, 1921).
- MEITINGER, Serge, 1996 : "Autoportrait d'un "parvenu intellectuel". Rabearivelo, la langue et la littérature française", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 167 - 179.
- MILROY, Lesley, & MILROY, J., 1990 : "Social network and social class : toward an intergrated sociolinguistic model", in *Des langues et des villes*, Actes du colloque international, Dakar, décembre 1990, Paris, Didier Érudition, 97 : 114.
- MOREAU, Marie-Louise, 1996 : "Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ?", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, sept. 94, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 103 - 115.
- MOREAU, Marie-Louise (éd.), 1997 : *Sociolinguistique, Concepts de base*, Liège, Mardaga, 312 p.
- MOSCOVICI, Serge, 1997 : "Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire", in Denise JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, 5° éd. (1° éd. : 1989), Paris, P.U.F. : 79 - 103.
- MUCCHIELLI, Roger, 1991 : *L'analyse de contenu des documents et des communications*, 7ème édition, Collection Formation Permanente en Sciences Humaines, Paris, ESF, 133 p.
- NEMO, Jacques, 1978 : "La situation linguistique des minorités ethniques de l'île de la Réunion", in *Études créoles*, vol. 1, Canada, Montréal, CIEC, A.U.P.E.L.F. : 85 - 100.
- NICOLE, Rose-May, 1990 : "Quelques facettes de la représentation du noir (1822 - 1840)", in Jean-François REVERZY & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Îles et Fables : Psychanalyse, Langues et Littératures*, L'espoir transculturel, Tome 2, L'Harmattan, Paris : 147 - 154.
- NINYOLES, Rafael, Lluís, 1969 : *Conflicte lingüístic valencià*, Barcelona, éd. 62.
- PERALDI François, 1983 : "La norme et le surmoi", in Édith BÉDARD & Jacques MAURIS (éd.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert : 335 - 363.
- PERELMAN, Charles, 1983 : "Logique formelle et argumentation", in P. BANGE (et al.), *Logique, argumentation, conversation*, Bern, Peter Lang.
- PERNOT, Hubert, 1897 : *Grammaire grecque moderne*, Paris, Garnier Frères.
- PERNOT, Hubert & POLACK, Camille, 1918 : *Grammaire de grecque moderne*, Paris, Garnier, 275 p.
- PERREFORT, M., 1994 : "Malaises et mal à l'aise dans la langue de l'autre", in *Langage et Société* (revue de la M.S.H.), vol. 67, Paris : 89 - 100.
- PIETRO, Jean-François (de) & MATTHEY, Martine, 1993 : "Entre insécurité et identité linguistiques : le cas du français à Neuchâtel", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 121 - 135.
- POHL, Jacques, 1968 : *Symboles et langages*, T. 1 et 2, Sodi, Paris, Bruxelles.
- POIRIER, Claude, 1987 : Le français "régional". Méthodologies et terminologies", in Hans-Josef NIEDEREHE & Lothar WOLF (éd.), *Français du Canada, français de France*, Actes du Colloque de Trèves, 26 - 28 septembre 1985, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 139 - 176.

- POIRIER, Claude, 1995 : "De la Soumission à la Prise de Parole : le Cheminement de la lexicographie au Québec", in Braj B. KACHRU & Henry KAHANE (éd.), *Cultures, Ideologies and the Dictionary*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen : 237 - 252.
- POURTOIS, Jean-Pierre, & DESMET, Huguette, 1997 : *Épistémologie et instrumentalisation en sciences humaines*, 2<sup>ème</sup> édition (1<sup>o</sup> édition, 1988), Liège, Mardaga, 235 p.
- PRIDE, J. B., & HOLMES, J. (éd.), 1972 : *Sociolinguistics*, Penguin Books, England.
- PRUDENT, Lambert-Félix, 1981 : "Diglossie et Interlecte", in *Langages*, 61, GRECO, ERA 754, CNRS, Université de Rouen Haute-Normandie, Larousse : 13 - 38.
- PRUDENT, Lambert-Félix, 1982 : "Diglossie antillaise", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 4 - 5 : 24 - 40.
- PRUDENT, Lambert-Félix, 1986 : "L'africanité dans la genèse créole. Science et idéologie d'un lignage", in *Études Créoles* vol. IX, n° 1 : 151 - 158.
- PSICHARI, Jean, 1886 : *Essais de grammaire néo-grecque*, Ernest Leroux éditeur, 2 t., 299 et 334 p.
- PSICHARI, Jean, 1928 : "Un pays qui ne veut pas sa langue", in *Mercure en France*, CCVII : 63 - 121.
- PY, Bernard, 1993 : "Quand les représentations peinent à suivre les pratiques... Émergence du plurilinguisme chez les Romands établis en suisse alémanique", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 137 - 145.
- RAMASSAMY, Ginette, 1986 : *Syntaxe du créole réunionnais, analyse du corpus d'unilingues créolophones*. Thèse de troisième cycle.
- RENAN, Ernest, 1992 : *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Press pocket, 316 p.
- REVERZY, Jean-François (éd.), 1990 : *Cultures, exils et folies dans l'océan indien*, L'espoir transculturel, Tome 1, L'Harmattan, Paris.
- REVERZY, Jean-François & MARIMOUTOU Jean-Claude Carpanin (éd.), 1990 : *Îles et Fables : Psychanalyse, Langues et Littératures*, L'espoir transculturel, Tome 2, L'Harmattan, Paris.
- REY, Alain, 1972 : "Usages, jugements et prescriptions linguistiques" in *Langue française* n° 16, décembre 1972, Paris : 4 - 28.
- RIEUSSET, Isabelle, 1983 : "Le sujet diglossique", in : *Lengas* 13 : 25 - 34.
- RICEUR, Paul, 1977 : *La sémantique de l'action*, Paris, Éditions du CNRS.
- ROBERT, René et BARAT, Christian (dir.), 1992 : *Dictionnaire illustré de la Réunion*, Diffusion Culturelle de France, Paris, 7 volumes.
- ROBILLARD, Didier (de), 1988 : "Est-ce la faute à Decaen ?", in *Études Créoles*, vol. XI, n° 1 : 65 - 81.
- ROBILLARD, Didier (de), 1989a : *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, Thèse de Doctorat, Université de Provence, 3 vol., 849 p.
- ROBILLARD, Didier (de), 1989b : "Le concept de norme dans la linguistique contemporaine", in *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, Thèse de Doctorat nouveau régime : 299 - 341.
- ROBILLARD, Didier (de), 1989c : "Forme, sens, identité : une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien", in Daniel BAGGIONI, & Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Formes - Sens / Identités*, Université de la Réunion, Saint-Denis : 27 - 44.
- ROBILLARD, Didier (de), 1993a : *Contribution à un inventaire lexical du français mauricien*, AUPELF-UREF, EDICEF, 144 p.
- ROBILLARD, Didier (de), 1993b : "L'expansion du français à l'île Maurice : dynamisme stratificatoire, inhibitions ethniques", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, Champion, Paris, Tome 1 : 129 - 150.
- ROBILLARD, Didier (de) & BENIAMINO, Michel (éd.), 1993 : *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Champion, Paris, 534 p.
- ROBILLARD, Didier (de), 1994 : "L'insécurité linguistique en français à Maurice : quand le chat n'est pas là, les souris parlent français ?", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 2 : 109 - 121.

- Aude, Bretegnier, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion.*
- ROBILLARD, Didier (de), 1995 : "Le professeur et l'étudiant : polyphonie sur et dans *Le sang de l'Anglais* de Carl de Souza", in Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU (éd.), *Le discours et ses sites*, Mélanges de linguistique et de littérature offerts à Michel Carayol, *Travaux et Documents*, U.P.R.E.S.-A 1041 du CNRS, Université de la Réunion : 79 - 97.
- ROBILLARD, Didier (de), 1996 : "Le concept d'insécurité linguistique : A la recherche d'un mode d'emploi", in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, sept. 94, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 55 - 76.
- ROBILLARD, Didier (de), 1997 : "La planification par défaut : mythologie ou réalité à l'Île Maurice ?", in Claude FREY et Danièle LATIN (éd.), *Le corpus lexicographique, Méthodes de constitution et de gestion*, Actes des troisièmes journées scientifiques du réseau thématique de recherche "Étude du français en francophonie", A.U.P.E.L.F. - U.R.E.F., De Boeck Université, Louvain-la-Neuve : 37 - 56.
- ROBILLARD, Didier (de) & BENIAMINO, Michel (éd.), Claudine BAVOUX (collab.), 1996 : *Le français dans l'espace francophone*, vol. 2, Champion, Paris, 959 p.
- ROBILLARD, Didier (de), BENIAMINO Michel (éds.), 1993 : "Le français dans l'espace francophone : problématique", in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Paris, Champion : 17 - 48.
- ROBIN, Régine, 1993 : *Le deuil de l'origine. Une langue en trop, la langue en moins*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, Coll. L'imaginaire du texte.
- ROCHER, Guy, 1968 : *Introduction à la sociologie générale*, vol. 3, *Le changement social*, H.M.H. éd., Coll. Points, 318 p.
- ROUSSEL, Louis, 1928 : "La littérature de la grèce moderne", in *Revue de Paris*.
- SAPIR, E., 1931 : "Communication" in *Encyclopédia of Social Sciences*, Macmillan, New York, trad. fr. 1968 in *Linguistique*, Paris, Minuit.
- SAUSSURE, Ferdinand (de), 1972 (1<sup>o</sup> éd. : 1916) : *Cours de linguistique générale*, Payot, Paris, 520 p.
- SELINKER, L., 1972 : "Interlanguage", in *IRAL*, 10 : 209 - 231.
- SEVRY, Jean, 1994 : "Le problème identitaire dans les littératures d'Afrique du Sud : de l'orgueil à la honte", in *Alizés*, Université de la Réunion, n<sup>o</sup> 9 : 167 - 179.
- SIBLOT, Paul, 1993 : "De l'opprobre à la glorification, le statut symbolique des langues "inférieures". Le cas des sabirs d'Afrique du Nord" in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 22 : 109 - 123.
- SIMONIN, Jacky, 1996 : "A la Réunion, qui peut être sûr d'être insécure ou... sécure ? Pour un traitement interactionnel de l'insécurité linguistique" in Claudine BAVOUX (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Actes de la Deuxième Table Ronde du Moufia, sept. 94, U.R.A. 1041 du CNRS, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan : 33 - 53.
- SIMONIN, Jacky, & WOLFF, Éliane, 1992 : *Perceptions scolaires parentales à la rivière des Galets* (Ville du Port - Île de la Réunion), Rectorat de la Réunion, G.R.A.F.O.S. : 185 p.
- SINGY, Patrick, 1993 : "L'ambivalence des Romands face à leur régiolecte. Le cas des Vaudois", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 109 - 119.
- STEIN, Pierre, 1982 : *Connaissance et emploi des langues à l'île Maurice*, Hamburg, Buske, 661 p.
- STEIN, Peter, 1986 : "Le locuteur bilingue et ses langues", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 9 : 36 - 48.
- STEWART, W., A., 1968 : *A sociolinguistic typology for describing national multilingualism*, The Hague, Mouton.
- SWIGGERS, Pierre, 1993 : "L'insécurité linguistique : du complexe (problématique) à la complexité du problème", in Michel FRANCARD (éd.), *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain-la-Neuve*, Actes du colloque "L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques", vol. 1 : 19 - 29.
- SYLVAIN, S., *Le créole haïtien*, Port-au-prince.

- TESSONNEAU, Alex-Louise 1986 : "Politique des créoles antillais : illusion ou perspective ?", in Max-Peter GRUENNAIS (coord.), *États de langue*, Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques, Paris, Fayard : 85 - 116.
- THIERS, Jacques, 1987 : "Idéologie diglossique et production de sens", in *Peuples méditerranéens : Corse, l'île paradoxale*, Paris, Éd. Peuples Méditerranéens, 38 - 39 : 139 - 152.
- THIERS, Jacques, 1988 : *Épilinguisme et langue polynomique : l'exemple corse*. Thèse de Doctorat ès-Lettres. Université de Rouen.
- THOMAS, J. J., 1869 : *The theory and practice of Creole grammar* (rééd. : Londres, Port-of-Spain, New Bacon Books, 1969, 134 p.)
- TODD, L., 1974 : *Pidgins and creoles*, Londres, 106 p.
- TREIGNIER, Jacques, 1989 : "Tiens on parle comme ça ? Normes évaluatives d'enseignants en école maternelle", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 14 : 73 - 84.
- TRUDGILL, P., 1974 : *Sociolinguistics, an introduction*, Penguin Books, England.
- VALDMAN, Albert, 1971 : "Sur l'évolution sociolinguistique des dialectes français créoles aux Antilles", in *Français et créole dans la Caraïbe*, VI<sup>e</sup> Symposium inter-américain de linguistique, Porto-Rico, Juin 1971, Les documents du CERAG, n° 4 : 7 - 20.
- VALDMAN, Albert, 1978 : *Le créole, structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck, 403 p.
- VALDMAN, Albert (éd.), 1979 : *Le français hors de France*, Paris, Champion, 688 p.
- VÉRONIQUE, Daniel, 1993 : "Langue première, langue seconde, langue étrangère" in Didier de ROBILLARD & Michel BENIAMINO (éd.), *Le français dans l'espace francophone*, vol. 1, Paris, Champion : 459 - 470.
- VIGOTSKY, L. S., 1962 : *Thought and language*, London, M.I.T. Press.
- VOLCY-FOCARD, 1884 : "Le patois de l'île Bourbon", in *B.S.A.* : 179 - 239.
- VULPE, M., 1986 : "Sociolecte, dialecte, registre", in *Cahiers de Linguistique Sociale*, 9 : 59 - 64.
- WHORF, Benjamin, L., 1940 : "Linguistics as an exact science", in *Technological review* 43 : 61 - 63, 80 - 83 (rééd. in J. CARROL (éd), 1953, *Languages, thoughts and reality*, New York, John Wiley : 220 - 232).
- WALTER, Henriette, 1988 : *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont : 384 p.
- WEINREICH, Uriel, 1953 : *Languages in contact*, New York.
- WEINREICH, Uriel, 1954 : "Is structural dialectology possible ?" in *Word* n° 10 : 388 - 400.
- WEINREICH, Uriel, LABOV, William & HERZGOG, M., 1968 : "Empirical foundations for a theory of language change", in W. P. LEHMANN & Y. MALKIEL (éd.) : *Directions for Historical Linguistics*, Austin, University of Texas Press.
- WINDISCH, Uli, 1997 : "Représentations sociales, sociologie et sociolinguistique", in Denise JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, 5<sup>e</sup> éd. (1<sup>o</sup> éd. 1989), Paris, P.U.F. : 187 - 201.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
1. Émergence d'un sujet de recherche .....	6
2. Sécurité et insécurité linguistique à la Réunion : un domaine d'étude à définir .....	7
3. Sécurité et insécurité linguistique à la Réunion : domaine d'étude .....	9
4. Sécurité et insécurité linguistique à la Réunion : démarche.....	10
5. Quelques rapides commentaires sur la démarche adoptée .....	14
<b>PREMIERE PARTIE : THÉORIES ET MÉTHODOLOGIES .....</b>	<b>15</b>
Liminaire .....	16
<b>Premier Chapitre : Sociolinguistique : bref historique.....</b>	<b>18</b>
I. La dialectologie ou géographie linguistique.....	19
II. linguistique sociale / "a-sociale" : origine et genèse du conflit théorique.....	21
III. La linguistique d'inspiration marxiste.....	23
<b>Deuxième Chapitre : Quelle sociolinguistique ? Vers un consensus théorique.....</b>	<b>26</b>
I. la sociolinguistique variationniste .....	27
1. Les prémisses de l'étude de la variation sociale .....	27
2. Des structures dans la variation : William Labov .....	32
2.1. Généralités .....	32
2.2. L'insécurité linguistique .....	37
II. Le courant interactionnel.....	41
1. La genèse de l'interactionnisme .....	41
2. Ce que "savoir parler" veut dire .....	42
3. La variation linguistique dans la perspective interactionnelle .....	43
4. S'ouvrir à la conversation et s'engager à interagir .....	46
<b>Troisième Chapitre : Synthèse théorique et méthodologique.....</b>	<b>49</b>
I. Sociolinguistique : objet et terrain d'étude .....	49
1. Sociolinguistique, linguistique sociale ou sociologie du langage ? .....	50
2. Le terrain d'étude de la sociolinguistique : quelle communauté ?.....	52
2.1. Communauté linguistique et communauté de langue.....	52
2.2. La notion de norme linguistique .....	53
2.3. Sociolinguistique et communauté linguistique.....	58
2.4. Une communauté linguistique à plusieurs étages ? .....	65
2.5. Communauté linguistique à étagement et typologie des phénomènes d'insécurité linguistique.....	69
II. Pour une synthèse théorique entre variationnisme et interactionnisme .....	71
III. Aspects méthodologiques .....	76
1. Opposition et complémentarité des méthodes.....	76
1.1. La notion de méthode.....	77
1.2. Les deux grands courants méthodologiques. Présentation .....	78
1.3. Les recherches actuelles : vers un consensus méthodologique.....	81
2. Mise en place et réalisation des enquêtes .....	83
2.1. L'élaboration d'un instrument méthodologique .....	83
2.2. Les entretiens .....	85
2.3. Rôle et statut du chercheur dans l'entretien.....	90
2.4. L'échantillonnage de la population.....	99
2.5. La transcription du corpus.....	101
3. L'exploitation du corpus.....	103
3.1. Le choix d'une méthode de traitement des données .....	104
3.2. L'analyse de contenu : démarche.....	105
3.3. Analyse formelle et analyse thématique.....	106
IV. Synthèse et perspectives .....	108
<b>DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN : LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DE LA REUNION.....</b>	<b>112</b>
Liminaire.....	113
<b>Premier Chapitre : La Diglossie. Fondements théoriques .....</b>	<b>115</b>

I. Naissance et conceptualisation de la notion de diglossie .....	115
1. La diglossie avant Ferguson.....	116
2. La théorisation proposée par Ferguson .....	119
II. La dimension conflictuelle des situations diglossiques.....	121
1. La diglossie : un processus à dimension conflictuelle .....	122
2. Les évolutions possibles de la diglossie.....	128
III. L'Alternance codique.....	129
1. Généralités .....	130
2. Alternance codique et compétence linguistique.....	133
3. Alternance codique : un processus conscient ? .....	134
<b>Deuxième chapitre : La Situation sociolinguistique de la Réunion.....</b>	<b>138</b>
I. La diglossie réunionnaise : perspective historique .....	138
1. Thèses et hypothèses quant à la formation des créoles .....	139
2. Histoire sociolinguistique de la Réunion .....	142
2.2.1. Départementalisation et mutations sociales .....	149
2.2.2. Départementalisation et mutations sociolinguistiques .....	152
II. La situation sociolinguistique réunionnaise aujourd'hui .....	154
1. Des langues et des hommes .....	156
1.1. La population réunionnaise : présentation générale .....	156
1.2. Ethnicité et appartenance ethnique.....	161
1.3. Langues et variétés de langues à la Réunion.....	164
2. Le continuum linguistique .....	166
2.1. L'intérêt de la notion de "continuum linguistique" pour la description de la situation linguistique réunionnaise .....	166
2.2. Continuum linguistique et identification des (variétés de) langues .....	168
2.3. Continuum linguistique et alternance .....	169
2.4. L'alternance codique et le continuum linguistique : des phénomènes conflictuels.....	172
3. Le créole réunionnais : un statut incertain .....	176
3.1. Le créole : une langue ? .....	176
3.2. Le créole "langue régionale" .....	177
3.3. Le créole : statut et représentations sociales .....	179
3.4. Tentatives de promotion du créole réunionnais .....	181
<b>Troisième chapitre : Sécurité et insécurité linguistique à la Réunion : quelques perspectives .....</b>	<b>185</b>
I. Changements sociaux et changements linguistiques .....	185
1. Pour une relecture de l'histoire sociolinguistique réunionnaise .....	186
1.1. La société coloniale : événements et évolutions sociolinguistiques .....	188
1.2. Départementalisation et décloisonnement du schéma social.....	191
2. Évolutions sociolinguistiques et insécurité linguistique .....	194
2.1. Décloisonnement social, émergence de nouvelles normes et déplacement de l'insécurité linguistique ? .....	194
2.2. L'insécurité linguistique peut-elle être stimulante ? .....	197
II. Le français régional réunionnais : définition, identification et statut.....	200
1. L'ambiguïté de la notion de français régional .....	200
2. Le français régional : une variété à légitimer ? .....	202
3. Le français "régional" de la Réunion : prudence .....	206
3.1. Le français régional : identification et définition .....	206
3.2. Le français régional : quel statut sociolinguistique ? .....	211
3.3. Français régional et insécurité linguistique : les premières pistes .....	212
III. Langue et identité .....	215
1. Identité et identité linguistique.....	216
2. Perte de langue : perte d'identité ? .....	218
3. Une identité, des identités, ou de la difficile cohésion identitaire réunionnaise .....	223
<b>TROISIEME PARTIE : SECURITE ET INSECURITE LINGUISTIQUE : PROBLEMATIQUE.....</b>	<b>223</b>
<b>Premier Chapitre : Sécurité / insécurité linguistique : Présentation des travaux.....</b>	<b>225</b>
Liminaire.....	225
0.1. Un thème omniprésent dans les études sur les langues .....	225

0.2. Les travaux à proprement consacrés à l'insécurité linguistique .....	228
I. Les "orthodoxes" de l'insécurité linguistique : de William Labov à Michel Francard .....	230
1. William Labov : stratification sociolinguistique et insécurité linguistique .....	230
1.1. Changement linguistique, diffusion de normes, et insécurité linguistique dans la communauté linguistique new yorkaise .....	230
1.2. Un traitement quantitatif de l'insécurité linguistique ? .....	232
2. N. Gueunier, É. Genouvrier et A. Khomsi : norme et insécurité linguistique .....	234
2.1. Présentation .....	234
2.2. Discussion .....	237
3. L'idée d'insécurité linguistique chez Pierre Bourdieu .....	239
3.1. Présentation .....	239
3.2. La norme linguistique : quelques pas de plus dans la réflexion .....	242
4. Michel Francard : insécurité linguistique et conscience normative .....	247
5. Le courant orthodoxe : apports et évolutions .....	251
5.1. L'insécurité linguistique : cheminement et évolutions théoriques .....	252
5.2. Insécurité linguistique : les apports méthodologiques .....	256
5.3. Insécurité linguistique : à la recherche d'une définition et d'une description .....	262
II. Insécurité linguistique : les "hérétiques" .....	266
1. "Orthodoxes" et "hérétiques" de l'insécurité linguistique : hermétisme ou complémentarité ? .....	267
2. Blocages linguistiques, culpabilité, illégitimité, auto-odi : la famille hérétique de l'insécurité linguistique .....	270
2.1. La langue qui se "donne en spectacle" : signe et produit d'une conscience malheureuse .....	270
2.2. Illégitimité de la langue, illégitimité des locuteurs .....	275
2.3. La notion de culpabilité liée à la langue .....	277
2.4. Culpabilité linguistique et auto-dénigrement .....	280
3. La représentation de la norme, absente ou plurielle .....	283
3.1. La notion de langue polynomique .....	284
3.2. Représentations des locuteurs, représentations des linguistes .....	286
III. Synthèse et discussion .....	288
1. Opinions, attitudes, comportements, représentations : pour une petite mise au point terminologique .....	288
1.1. Attitudes, opinions et comportements .....	289
1.2. Les représentations sociales .....	291
2. Pour une périodisation du processus de construction de la notion d'insécurité linguistique .....	292
3. L'insécurité linguistique : le double produit de la structure sociale et de la situation de communication .....	295
3.1. Stratification sociale et insécurité linguistique : quelques nuances .....	295
3.2. Une donnée situationnelle et difficilement saisissable .....	296
3.3. Sécurité et insécurité linguistique : entre discours et comportements .....	302
3.4. Sécurité et insécurité linguistique : en quelle(s) (variété(s) de) langue(s) ? .....	304
<b>Second Chapitre : Sécurité / insécurité linguistique : vers la construction d'un modèle .....</b>	<b>309</b>
Liminaire .....	309
I. Le cadre théorique de la description des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique .....	310
1. Difficultés et limites d'une double perspective théorique .....	310
2. Sécurité et insécurité linguistique, norme et communauté linguistique, des notions à envisager dans la double perspective théorique .....	311
3. La communauté linguistique revisitée .....	314
3.1. La communauté linguistique : une communauté de normes .....	314
3.2. La norme prescriptive correspond-elle forcément à la norme institutionnelle ? .....	315
3.3. Le rapport aux normes : un critère de catégorisation sociale .....	316
4. La communauté linguistique à étagements : préalables .....	317
4.1. La communauté linguistique : une communauté d'emblèmes linguistiques .....	318
4.2. Conception du modèle et commentaires du tableau .....	318
4.3. Sécurité et insécurité linguistique comme causes et conséquences des positionnements interactionnels .....	320
II. De la (des) communauté(s) linguistique(s) réunionnais(e)s .....	321
1. Découpage social, construction des micro-communautés réunionnaises : préalables .....	321
2. Une communauté linguistique spécifiquement réunionnais(e) .....	323

2.1. Communauté linguistique "métropolitaine", communauté linguistique réunionnaise : quels rapports ?..	324
2.2. Une communauté créolophone ?	325
2.3. Une communauté, plusieurs gestions linguistiques	326
3. La (les) communauté(s) linguistique(s) réunionnaise(s) : qui inclure, qui exclure ?	327
<b>III. Vers une modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité linguistique</b>	<b>329</b>
1. L'étagement de communautés linguistiques envisagées comme sphères sécurisantes / insécurisantes. Objectifs	329
2. Les différents degrés de la communauté linguistique à étagements	330
2.1. La communauté humaine et parlante : à la source de la sécurité et de l'insécurité linguistique	330
2.2. La communauté transnationale	333
2.3. Les troisième et quatrième étages	333
2.4. Le dernier étage : la construction de soi par exclusion de l'autre	334
3. La modélisation des phénomènes de sécurité et d'insécurité : perspectives	334
3.1. L'insécurité linguistique : recherche (dés)espérée de légitimité	334
3.2. Pistes et perspectives	336
<b>IV. Pour une typologie de l'insécurité linguistique</b>	<b>338</b>
1. Insécurité dans sa langue, insécurité pour sa langue	338
2. Insécurité linguistique ressentie pour soi, insécurité linguistique perçue chez l'autre	339
3. Pour une typologie des phénomènes d'insécurité linguistique	340
3.1. L'insécurité linguistique normative	340
3.2. L'insécurité linguistique identitaire	342
3.3. L'insécurité linguistique situationnelle	342
3.4. L'insécurité linguistique communautaire	344

<b>QUATRIEME PARTIE : EXPLOITATION DU CORPUS. ANALYSES ET RÉSULTATS</b>	<b>347</b>
<b>Premier Chapitre : Description et présentation des enquêtes</b>	<b>348</b>
Liminaire	348
<b>I. Une pré-enquête en milieu lycéen rural</b>	<b>349</b>
1. Présentation de l'enquête	349
2. Description des conditions d'enquête. Objectifs et ambitions	350
3. L'ouverture de quelques pistes d'exploitation	352
3.1. <i>Les discours sur les langues</i>	352
3.2. <i>Créole et français, la double contrainte</i>	357
3.3. <i>Langue et identité : la difficile alliance entre les deux "camps" identitaires et linguistiques</i>	359
4. Quelques perspectives	363
<b>II. Les entretiens : mise en place</b>	<b>366</b>
1. Descriptif des enquêtes	366
1.1. Le déroulement des entretiens	366
1.2. Organisation et chronologie des entretiens	373
2. Les difficultés rencontrées	374
2.1. Une première difficulté : trouver les témoins	374
2.2. La relation enquêteur / témoin	375
<b>III. La population d'enquête</b>	<b>376</b>
1. La population réunionnaise, quelques chiffres	376
2. La classification des témoins par variables sociales	381
2.1. La variable sexuelle	382
2.2. La variable générationnelle	382
2.3. La variable "régionale" (ou le mode de vie)	383
2.4. Les variables ethnique et confessionnelle	384
2.5. Le nombre d'années passées en France hexagonale	385
2.6. La catégorisation sociale	385
2.7. La question de la langue première ou maternelle	388
3. La population d'enquête : présentation statistique	388
4. Limites de l'échantillon : la question de la représentativité	391
<b>IV. Exploitation : plan de travail</b>	<b>392</b>
1. L'analyse de contenu : objectifs	393
2. L'analyse formelle	393
3. Séparer l'analyse formelle de l'analyse thématique ?	400
4. Les pistes d'exploitation : plan de travail	401
4.1. Les réactions face à la situation créée par l'entretien	401

4.2. Les discours sur les langues .....	402
4.3. Parler des langues, parler de soi, et de son groupe .....	403
4.4. La représentation des groupes et de leur légitimité : la vue d'ensemble .....	405
5. Méthodes et perspectives .....	405
<b>Deuxième Chapitre : Analyses de contenu .....</b>	<b>407</b>
Liminaire .....	407
I. CS1 : la grande bourgeoisie blanche .....	407
1. Les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête .....	408
2. Les discours épilinguistiques .....	421
2.1. Le français .....	421
2.2. Le créole .....	430
2.3. Le français réunionnais (ou bourbonnais) .....	437
3. Langue, identité linguistique et appartenance sociolinguistique .....	452
3.1. Dénomination du Même, dénomination de l'Autre .....	452
3.2. Définition du Même et perception de la légitimité linguistique .....	460
3.3. La dilution des frontières .....	465
4. Sécurité et insécurité linguistique, identité linguistique et positionnement identitaire chez les membres de la grande bourgeoisie blanche : synthèse .....	472
II. CS2 : LE GROUPE DES "INTELLECTUELS" .....	477
1. Les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête .....	477
2. Les discours épilinguistiques .....	484
2.1. Le français .....	485
2.2. Le créole : langue du Même ? .....	501
2.3. Le français "créolisé" .....	520
2.3.1. Le français créolisé : un idiolecte .....	520
3. Langue, identité linguistique et positionnement sociolinguistique .....	528
3.1. Apprendre à être Réunionnais : du Même et de l'Autre .....	528
3.2. Le groupe des "intellectuels" : rôle social et devenir du projet .....	539
4. Sécurité et insécurité linguistique, identité linguistique et positionnement identitaire chez les intellectuels : synthèse .....	543
III. CS3 : L'ENTRE-DEUX ? .....	545
1. Les réactions vis-à-vis de la situation d'enquête .....	546
1.1. Modalités de "recrutement" et conséquences sur la situation d'enquête .....	546
1.2. Une idée prépondérante : être dans la norme .....	548
1.3. Réactions des témoins CS3 vis-à-vis de la situation d'enquête : synthèse .....	556
2. Les discours épilinguistiques .....	558
2.1. La question de la « langue maternelle » .....	559
2.2. Le français .....	574
2.3. Le créole .....	612
2.4. Le français régional .....	667
3. Identité linguistique et positionnement identitaire, sécurité et insécurité linguistique chez les membres de la petite et de la moyenne bourgeoisie : synthèse .....	675
3.1. La légitimité du / en créole fondée sur l'exclusion de l'Autre .....	675
3.2. Définition négative de soi, de ses langues et de son groupe : entre légitimité dite et illégitimité linguistique agie .....	681
3.3. Sécurité et insécurité linguistique chez les témoins de CS3 : synthèse .....	681
IV. CS4 : UN GROUPE DISTINCT DE CS3 ? .....	684
1. Les réactions vis-à-vis de l'enquête .....	684
2. Les discours épilinguistiques .....	691
2.1. Le créole, "langue maternelle" .....	691
2.2. Le français "régional": expression de la francisation du créole .....	714
2.3. Un exemple d'illégitimité dite et de légitimité agie .....	718
3. Identité linguistique et positionnement identitaire, sécurité et insécurité linguistique chez les membres de la quatrième catégorie sociale : synthèse .....	725

**CONCLUSION GÉNÉRALE : SYNTHÈSES, RESULTATS, PERSPECTIVES .....** **728**

I. Rappel de la démarche et de la logique de pensée .....	729
1. La définition d'un cadre théorique et méthodologique .....	729
2. La présentation du terrain d'étude .....	730
3. Sécurité et insécurité linguistique : à la recherche des fondements d'une théorisation .....	731

3.1. Les travaux antérieurs .....	731
3.2. Présentation et formulation de la problématique.....	731
3.3. À la recherche d'une définition de l'insécurité linguistique : Rappel de la progression.....	739
<b>II. Typologie d'insécurité linguistique et catégorisation sociolinguistique à la Réunion.....</b>	<b>741</b>
1. Les attitudes des témoins vis-à-vis de la situation d'enquête .....	741
1.1. Les témoins de CS1 : "informateurs avisés ».....	742
1.2. Les témoins de CS2 : témoins "théoriciens" .....	742
1.3. Les témoins de CS3 : témoins "acteurs exécuteurs".....	743
1.4. Les témoins de CS4 : les témoins "acteurs détachés .....	743
2. La typologie des phénomènes de sécurité / insécurité linguistique.....	744
3. L'insécurité linguistique communautaire .....	745
3.1 Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS1 .....	746
3.2. Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS2 .....	746
3.3. Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS3 .....	747
3.4. Sécurité et insécurité linguistique communautaire chez les témoins de CS4 .....	747
4. L'insécurité linguistique normative et l'insécurité linguistique identitaire .....	747
4.1. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS1 .....	748
4.2. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS2 .....	748
4.3. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS3 .....	749
4.4. Sécurité et insécurité linguistique normative et identitaire chez les témoins de CS4 .....	750
5. Insécurité linguistique en français, insécurité linguistique en créole .....	751
<b>III. Difficultés, limites, points critiques : les derniers pas dans la quête de légitimité .....</b>	<b>752</b>
1. Le cadre théorique éclectique : rencontre ou dilution ? .....	752
1.1. Un terrain théorique risqué .....	752
1.2. Sécurité et insécurité linguistiques comme données relatives à la structuration sociale et à la situation de communication .....	753
2. La distinction entre les "orthodoxes" et les "hérétiques" de l'insécurité linguistique.....	754
3. La lenteur de la construction de la problématique : de la dimension biographique de la recherche .....	757
4. Limites et difficultés de l'exploitation des corpus .....	757
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>762</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>776</b>